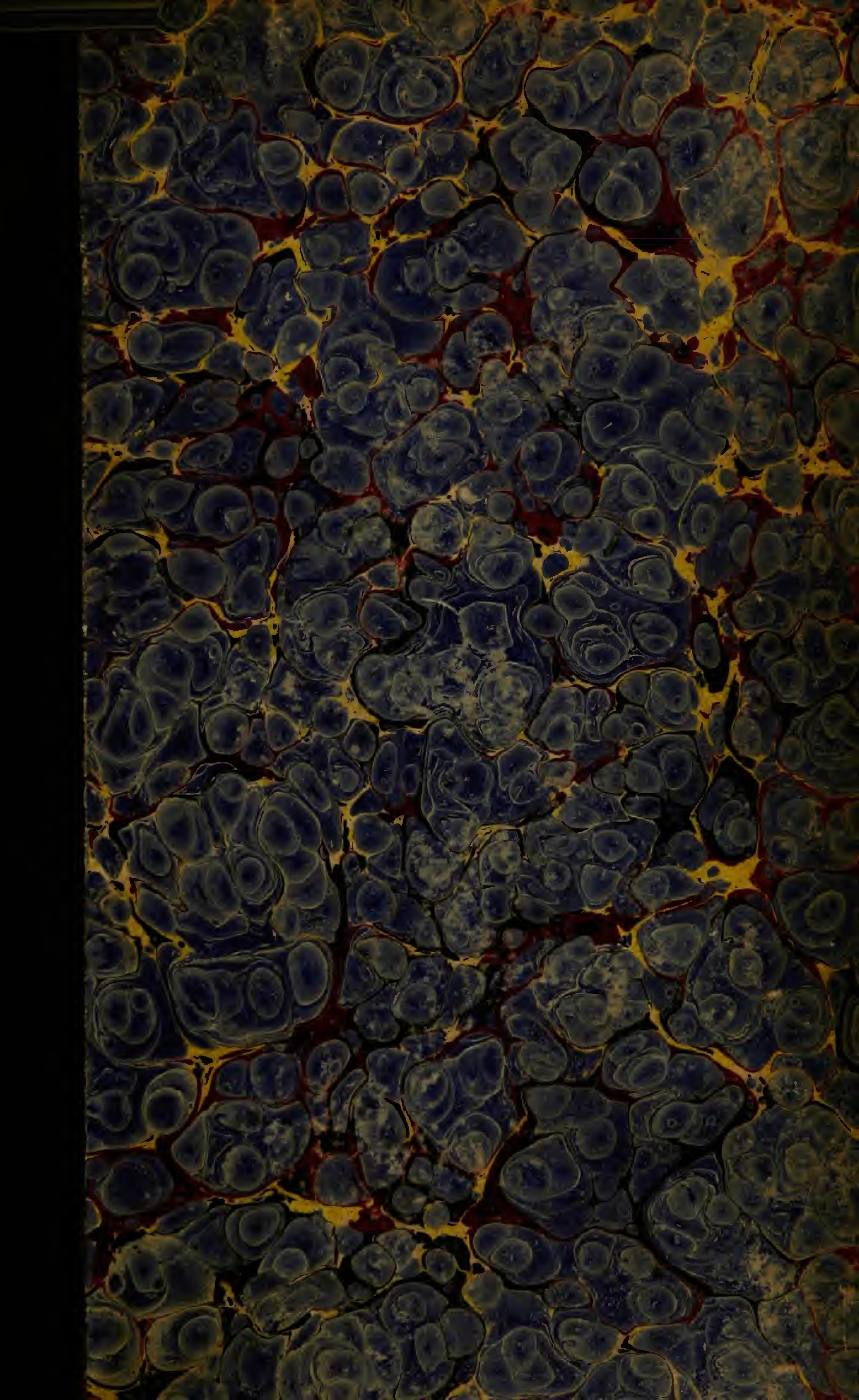
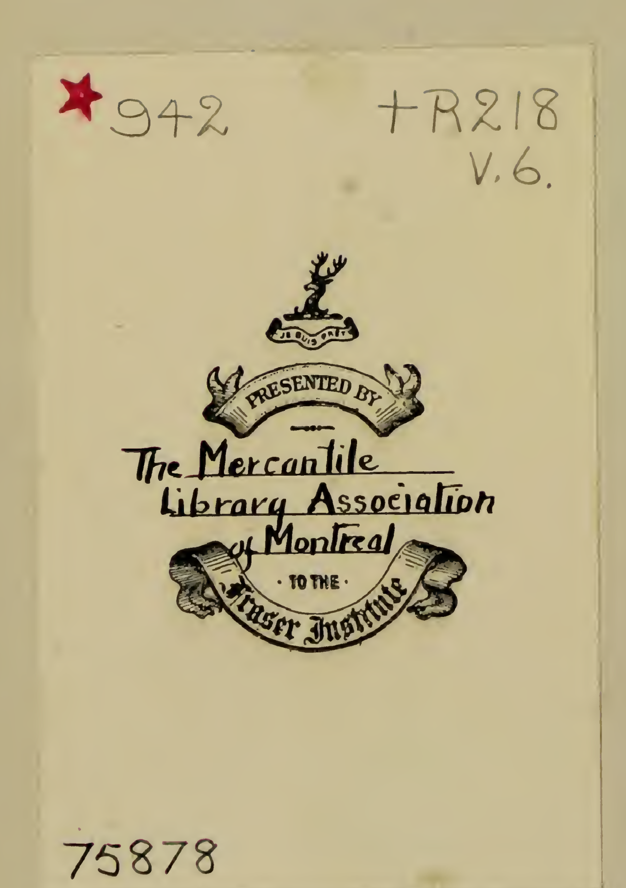



JE SUIS PRÊT
PRESENTED BY
The Mercantile
Library Association
of Montreal
TO THE
Fraser Institute

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[R]

DE RAPIN THOYRAS.

EXPLICATION
DES
VIGNETTES
DU TOME VI.

Pour le LIVRE XVI, page 1, Martyre de *Thomas Cranmer.*

Pour le LIVRE XVII, page 145, *Elisabeth* à la tête de son Armée, attendant la Flotte Invincible d'Espagne.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[r]

DE RAPIN THOYRAS,

TOME SIXIÉME,

*Contenant les Regnes d'*EDOUARD VI, *de* MARIE *&* *d'*ELISABETH.



A LA HAYE,

Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.

M. DCCXXVI.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de VVestfrise.

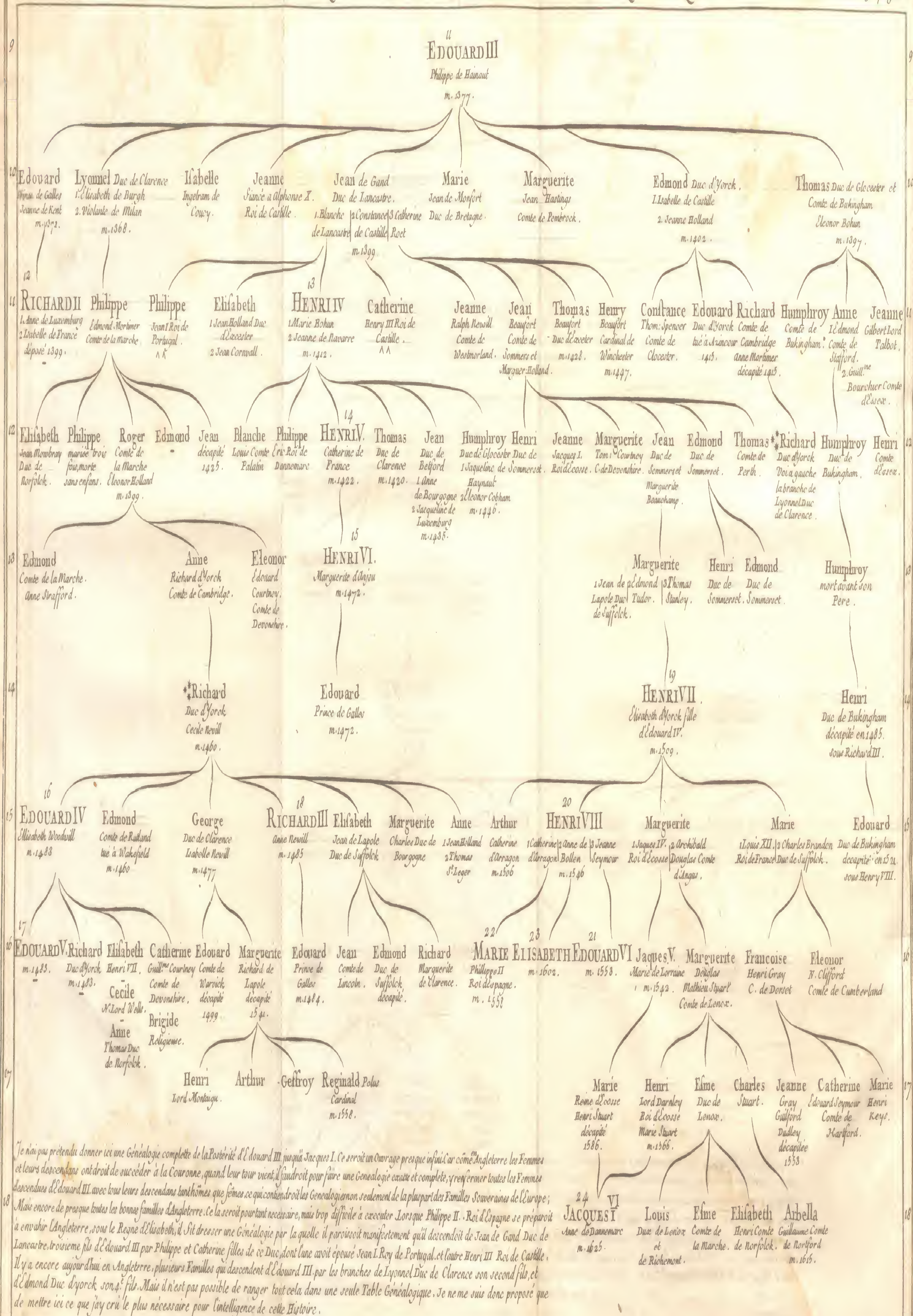


TABLE GÉNEALOGIQUE DE LA POSTÉRITÉ D'EDOUARD III JUSQU'À JACQUES I.
Tome 3. 4. 5. et 6.
11 EDOUARD III
Philippe de Hainaut
m. 1377.
Edouard Prince de Galles Jeanne de Kent m. 1372.
Lyonnel Duc de Clarence 1. Elizabeth de Burgh 2. Violante de Milan m. 1368.
Isabelle Ingelram de Coucy.
Jeanne Fiancée à Alphonse X. Roi de Castille.
Jean de Gand Duc de Lancastre. 1. Blanche de Lancastre 2. Constance de Castille 3. Catherine Roet m. 1399.
Marie Jean de Monfort Duc de Bretagne.
Marguerite Jean Hastings Comte de Pembrock.
Edmond Duc d'Yorck. 1. Isabelle de Castille 2. Jeanne Holland m. 1402.
Thomas Duc de Glocester et Comte de Bukingham. Eleonor Bohun m. 1397.
12 RICHARD II 1. Anne de Luxemburg 2. Isabelle de France déposé 1399.
Philippe Edmond Mortimer Comte de la Marche.
Philippe Jean I Roi de Portugal.
Elisabeth 1. Jean Holland Duc d'Excester 2. Jean Cornvall.
13 HENRI IV 1. Marie Bohun 2. Jeanne de Navarre m. 1412.
Catherine Henry III Roi de Castille.
Jeanne Ralph Newill Comte de Westmorland.
Jean Beaufort Comte de Sommerset Marguer: Holland.
Thomas Beaufort Duc d'Exceter m. 1428.
Henry Beaufort Cardinal de Winchester m. 1447.
Constance Thom: Spencer Comte de Glocester.
Edouard Duc d'Yorck tué à Azincour 1415.
Richard Comte de Cambridge Anne Mortimer décapité 1415.
Humphroy Comte de Bukingham.
Anne 1. Edmond Comte de Stafford. 2. Guill.me Bourchier Comte d'Essex.
Jeanne Gilbert Lord Talbot.
Elisabeth Jean Mowbray Duc de Norfolck.
Philippe mariée trois fois, morte sans enfans.
Roger Comte de la Marche Eleonor Holland m. 1399.
Edmond
Jean décapité 1425.
Blanche Louis Comte Palatin.
Philippe Eric Roi de Dannemarc.
14 HENRI V. Catherine de France m. 1422.
Thomas Duc de Clarence m. 1420.
Jean Duc de Betford 1. Anne de Bourgogne 2. Jacqueline de Luxemburg m. 1435.
Humphroy Duc de Glocester 1. Jaqueline de Haynaut 2. Eleonor Cobham m. 1446.
Henri Duc de Sommerset.
Jeanne Jacques I. Roi d'Ecosse.
Marguerite Tom: Courtney C. de Devonshire.
Jean Duc de Sommerset Marguerite Beauchamp.
Edmond Duc de Sommerset.
Thomas Comte de Perth.
*Richard Duc d'Yorck Voiez à gauche la branche de Lyonnel Duc de Clarence.
Humphroy Duc de Bukingham.
Henri Comte d'Essex.
Edmond Comte de la Marche. Anne Strafford.
Anne Richard d'Yorck Comte de Cambridge.
Eleonor Edouard Courtney, Comte de Devonshire.
15 HENRI VI. Marguerite d'Anjou m. 1472.
Marguerite 1. Jean de la Pole Duc de Suffolck. 2. Edmond Tudor. 3. Thomas Stanley.
Henri Duc de Sommerset.
Edmond Duc de Sommerset.
Humphroy mort avant son Pere.
*Richard Duc d'Yorck Cecile Newill m. 1460.
Edouard Prince de Galles m. 1472.
19 HENRI VII. Elisabeth d'Yorck fille d'Edouard IV. m. 1509.
Henri Duc de Bukingham décapité en 1483. sous Richard III.
16 EDOUARD IV Elisabeth Woodvill m. 1483.
Edmond Comte de Rutland tué à Wakefield m. 1460.
George Duc de Clarence Isabelle Newill m. 1477.
18 RICHARD III Anne Newill m. 1485.
Elisabeth Jean de la Pole Duc de Suffolck.
Marguerite Charles Duc de Bourgogne.
Anne 1. Jean Holland 2. Thomas St. Leger.
Arthur Catherine d'Arragon m. 1506.
20 HENRI VIII 1. Catherine d'Arragon 2. Anne de Bollen 3. Jeanne Seymour m. 1546.
Marguerite 1. Jaques IV. Roi d'Ecosse 2. Archibald Douglas Comte d'Angus.
Marie 1. Louis XII. Roi de France 2. Charles Brandon Duc de Suffolck.
Edouard Duc de Bukingham decapité en 1521. sous Henry VIII.
17 EDOUARD V. m. 1483.
Richard Duc d'Yorck m. 1483.
Elisabeth Henri VII.
Cecile N. Lord Wells.
Anne Thomas Duc de Norfolck.
Catherine Guill.me Courtney Comte de Devonshire.
Brigide Religieuse.
Edouard Comte de Warvick décapité 1499.
Marguerite Richard de la Pole décapité 1541.
Edouard Prince de Galles m. 1484.
Jean Comte de Lincoln.
Edmond Duc de Suffolck décapité.
Richard Marguerite de Clarence.
22 MARIE Philippe II Roi d'Espagne. m. 1558.
23 ELISABETH m. 1602.
21 EDOUARD VI m. 1553.
Jaques V. Marie de Lorraine m. 1542.
Marguerite Douglas Mathieu Stuart Comte de Lenox.
Françoise Henri Gray C. de Dorset.
Eleonor N. Clifford Comte de Cumberland.
Henri Lord Montaigu.
Arthur
Geffroy
Reginald Polus Cardinal m. 1558.
Marie Reine d'Ecosse Henri Stuart décapitée 1586.
Henri Lord Darnley Roi d'Ecosse Marie Stuart m. 1566.
Esme Duc de Lenox.
Charles Stuart.
Jeanne Gray Guilford Dudley décapitée 1553.
Catherine Edouard Seymour Comte de Hartford.
Marie Henri Keys.
24 VI JACQUES I Anne de Dannemarc m. 1625.
Louis Duc de Lenox et de Richemont.
Esme Comte de la Marche.
Elisabeth Henri Comte de Norfolck.
Arbella Guillaume Comte de Norford m. 1615.
Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III. jusqu'à Jacques I. Ce seroit un Ouvrage presque infini. Car côme en Angleterre les Femmes et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il faudroit pour faire une Genealogie exacte et complete, y renfermer toutes les Femmes descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que fêmes ce qui contiendroit les Genealogies non seulement de la pluspart des Familles Souveraines de l'Europe; Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessaire, mais trop difficile à executer. Lorsque Philippe II. Roi d'Espagne se préparoit à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par la quelle il paroissoit manifestement qu'il descendoit de Jean de Gand Duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, dont l'une avoit épousé Jean I. Roy de Portugal, et l'autre Henri III Roi de Castille. Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edouard III. par les branches de Lyonnel Duc de Clarence son second fils, et d'Edmond Duc d'yorck son 4.e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout cela dans une seule Table Généalogique. Je ne me suis donc proposé que de mettre ici ce que j'ay crû le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire.



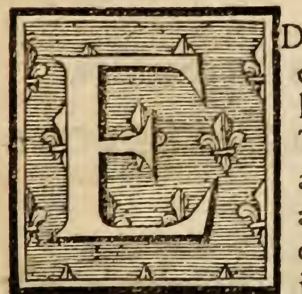
HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SEIZIÉME,

Contenant les Regnes d'EDOUARD VI, & de MARIE.

EDOUARD VI.

Vingt & unième Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



EDOUARD VI. Fils unique & Successeur de Henri VIII. étoit dans sa dixiéme année, depuis le mois d'Octobre lorsque la mort du Roi son Pere le fit monter sur le Trône. Sa Majorité étoit fixée à l'âge de dix-huit ans par le Testament du feu Roi: mais il mourut avant que de l'avoir atteinte, après un court regne de six ans & quelques mois. Ainsi, on peut aisement juger, que l'Histoire de ces six années est moins celle du Roi même, que celle de ses Gouverneurs & de ses Ministres. Il y avoit lieu d'espérer beaucoup de ce jeune Prince, s'il eût plû à Dieu de lui donner une

EDOUARD VI. 1547.

Qualitez d'Edoüard VI. *Hayward.*

EDOUARD VI. 1547.

plus longue vie. Il avoit une mémoire excellente, un esprit d'une merveilleuse solidité, & avec cela, il étoit laborieux & n'épargnoit ni peines ni soins pour se rendre capable de bien gouverner son Royaume. A l'âge de huit ans, il écrivoit déja des Lettres en Latin, au Roi son Pere. Le François lui étoit aussi familier que l'Anglois. Il apprit aussi le Grec, l'Espagnol, & l'Italien. Ensuite, il s'attacha aux Sciences, & y fit des progrès qui tenoient du prodige. *Cardan*, qui le vit à l'âge de quatorze ans, en parloit comme d'une merveille de son Siécle. Le témoignage de ce philosophe étoit d'autant moins suspect, que c'étoit après la mort du jeune Prince qu'il publioit ses loüanges en Italie même, où sa memoire étoit odieuse.

On lui annonce la mort du Roi son Pere, & on le mene à la Tour de Londres.

Dès que Henri VIII. eut rendu le dernier soupir, le Conseil députa le Comte de Hartford & le Chevalier Thomas Brawn, pour aller notifier sa mort au jeune Edoüard & pour le mener à Londres. Il étoit alors avec la Princesse Elisabeth sa sœur à *Hartford*, d'où les Députez le conduisirent à *Endfeld*. Ce fut-là qu'ils l'informerent de la mort du Roi, & qu'ils lui rendirent leurs respects comme à leur Souverain. Ensuite, ils l'accompagnerent jusqu'à la Tour de Londres, où il fut reçu par le Conseil en Corps, qui le fit proclamer le même jour, 31. de Janvier 1547.

Le Testament de Henri VIII. est ouvert.

Dés le lendemain, le Conseil s'assembla, pour régler la forme du Gouvernement, pendant la Minorité du Roi. Il n'y avoit pas beaucoup à délibérer sur ce sujet. Le Parlement avoit donné au feu Roi le pouvoir, non seulement de régler la Succession par son Testament, mais encore de marquer la forme du Gouvernement qu'il jugeroit la plus convenable, jusqu'à ce que son Successeur fût en état de gouverner par lui-même. Il n'y avoit donc qu'à ouvrir son Testament pour voir ce qu'il avoit ordonné, & à s'y conformer. On y trouva que Henri avoit fait choix de seize personnes, pour être Exécuteurs de son Testament, Régens du Royaume, & Tuteurs du jeune Roi. Ces seize Régens étoient:

Régens nommez par Henri. *Hist. de la Réformat. Act. Publ. Tome XV. p.* 110.

Thomas Cranmer, Archevêque de Cantorbéri.
Le Lord Wriothesley, Grand Chancelier.
Le Lord St. Jean, Grand Maître de la Maison du Roi.
Le Lord Russel, Garde du Sceau privé.
Le Comte de Hartford, Grand Chambellan.
Le Vicomte de Lisle.
Cuthbert Tonstal, Evêque de Durham.
Le Chevalier Antoine Brawn, Grand Ecuyer.
Le Chevalier Guillaume Paget, Secretaire d'Etat.
Le Chevalier Edoüard North, Chancelier de la Cour des Augmentations.
Le Chevalier Edoüard Montaigu, Premier Juge des Plaids communs.
Mr. Bromley, l'un des douze Juges du Royaume.
Le Chevalier Antoine Deny, } Premiers Gentilshommes de la Chambre.
Le Chevalier Guillaume Herbert, }
Le Chevalier Edoüard Wotton, Trésorier de Calais.
Le Docteur Wotton, Doyen de Cantorbéri & d'Yorck.

Quant à Etienne Gardiner Evêque de Winchester, j'ai dit dans le Regne précedent qu'encore qu'il eût été d'abord du nombre des Régens, il en avoit été rayé.

Le

Le Roi donnoit à ces ſeize, ou à la plus grande partie d'entr'eux, le pouvoir de régler & d'adminiſtrer les affaires du Royaume, ainſi qu'ils le jugeroient à propos. Ce fut ſur cette clauſe générale, qui donnoit aux Régens un pouvoir ſans bornes, qu'on appuya dans la ſuite pluſieurs changemens qui paroiſſoient oppoſez à ce que Henri avoit ordonné. Au reſte non ſeulement, il ne leur donnoit pas le pouvoir de remplir les Places qui deviendroient vacantes par la mort de quelques-uns d'entr'eux, mais il paroiſſoit, au contraire, que ſon intention étoit qu'elles ne fuſſent jamais remplies. Cette conſéquence ſe tiroit naturellement, de ce qu'il défendoit aux Princeſſes ſes filles, de ſe marier ſans le conſentement par écrit de ceux des Exécuteurs qui ſeroient alors en vie. On pouvoit auſſi conclurre de là, qu'il ne prétendoit pas qu'aucun des Régens pût être privé de ſa Dignité. Pouvoir des Régens, par le Teſtament.

Outre ces ſeize, qui devoient exercer l'autorité Souveraine, pendant la Minorité du Roi, Henri avoit fait choix de douze autres, pour former leur Conſeil ſçavoir: Conſeil de la Régence nommé par Henri.

Le Comte d'Arundel.
Le Comte d'Eſſex.
Guillaume Petre, Secretaire d'Etat.
Richard Riche.
Jean Baker.
Raphaël Sadler.
Thomas Seymour.
Richard Southwel.
Edmond Peckham.
Thomas Cheyne.
Jean Gage.
Antoine Wingfield.

La volonté du feu Roi étant ainſi connuë, le Conſeil réſolut de s'y conformer, & dès ce même jour, les Régens, auſſi bien que les Conſeillers, prirent poſſeſſion de leurs charges. J'ai déja dit, que c'eſt ici moins l'Hiſtoire d'Edouard VI. que celle de ſes Gouverneurs: c'eſt pourquoi, il eſt néceſſaire de faire connoître un peu plus particuliérement ceux d'entre les Régens & des Conſeillers qui ont eu le plus de part aux affaires de ce Regne. Caractéres de quelques-uns des Régens & des Conſeillers.

Le Caractere de Cranmer Archevêque de Cantorbéri eſt aſſez connu, par ce qui en a été dit dans le Regne précédent. Il faut ſeulement ajouter deux choſes. La premiere, qu'il n'aimoit pas beaucoup à ſe mêler des affaires politiques, auſquelles même il étoit peu propre, à cauſe de certaines maximes de droiture qu'il ſuivoit, & qui ſe trouvoient trop oppoſées à celles qui s'obſervent la plûpart du tems, dans le Gouvernement des Etats. La ſeconde choſe que j'ai à dire au ſujet de Cranmer, c'eſt qu'il avoit un zéle extrême pour l'avancement de la Réformation. Depuis qu'il ne fut plus gêné par un Maître tel que Henri VIII. non ſeulement, il ne ſe donna plus la peine de cacher ſes ſentimens ſur la Religion, mais même, il travailla de tout ſon pouvoir à les faire établir par autorité publique. Il étoit comme le premier mobile de tout ce qui ſe faiſoit par rapport à la Réformation. Mais ſon zéle étoit tempéré par une maxime qu'il croyoit abſolument néceſſaire. C'eſt qu'il falloit aller pied-à-pied, & retrancher premiérement les abus groſſiers, afin d'accoutu- De Cranmer.

EDOUARD VI. 1547.

coutumer peu-à-peu le Peuple à ces changemens, avant que de toucher aux dogmes d'une plus grande conséquence, Outre que cet ordre lui sembloit le plus naturel, il se fondoit sur une autre raison qui n'étoit pas moins importante, & qu'il est bon d'expliquer en deux mots:

On a vû dans le Regne précédent, que Henri VIII. n'avoit pas laissé à ses Sujets, la liberté d'accepter ou de rejetter les changemens qu'il avoit jugé à propos de faire dans la Religion. Il falloit absolument s'y conformer, ou se résoudre à perdre les biens, la liberté, & la vie même. Par-là, l'Eglise d'Angleterre se trouvoit remplie d'une infinité de gens, qui ayant reçu extérieurement ce qui avoit été établi par l'autorité publique, n'en étoient pourtant pas persuadez dans le cœur. Il y avoit plusieurs Evêques de ce caractere, & beaucoup des principaux Membres du Clergé. Mais c'étoit principalement le bas Clergé qui se trouvoit infecté de cette Hypocrisie. La plûpart des Ecclésiastiques du dernier rang n'étoient autres que des Moines ausquels la Cour des Augmentations, & les possesseurs des terres des Monasteres avoient fait donner des Bénéfices, pour se décharger de la subsistance qui leur avoit été adjugée, lorsqu'ils avoient été supprimez. Ces gens-là étoient encore attachez aux erreurs qu'on avoit dessein de réformer. Cranmer croyoit donc qu'il falloit gagner un peu de tems, afin de pouvoir changer le Clergé, en remplissant les places vacantes de gens affectionnez à la Réformation. En cela, il trouvoit de grandes oppositions de la part des zélez qui souhaitoient que la Réformation se fît tout d'un coup, sans s'arrêter à cette prudence mondaine qu'ils croyoient peu conforme à l'esprit de la vraye Religion.

De Wriothesley Chancelier. *Hayvvard.*

Le Lord Wriothesley, Grand Chancelier, étoit d'un caractere directement opposé à celui de Cranmer, & de plus ses sentimens sur la Religion étoient entiérement contraires à la Réformation. C'étoit un homme plein d'ambition, fort prévenu de son propre mérite, hautain, impérieux, & trouvant fort mauvais qu'on ne fût pas toûjours de son avis. Par-là, il se rendoit très-incommode dans le Conseil où personne ne pouvoit choquer ses sentimens sans s'exposer à entendre de lui des paroles aigres & offensantes. Mais c'étoit principalement au sujet de la Religion qui faisoit paroître son emportement. Quoiqu'il se fût conformé extérieurement aux changemens que le feu Roi avoit faits, il ne laissoit pas d'être fortement attaché à la Religion Romaine. Il en avoit donné des marques sensibles dans l'affaire d'*Anne Askew*, dans le projet qu'il avoit fait pour ruïner la Reine, & en plusieurs autres rencontres. Ainsi, ceux d'entre les Régens qui souhaitoient d'avancer l'ouvrage de la Réformation, pouvoient s'attendre à trouver en lui un opposant perpétuel. Depuis que le Duc de Norfolck étoit en prison, le Chancelier étoit regardé comme le Chef des partisans de l'Eglise Romaine. Aussi regardoit-il les Réformateurs, & Cranmer en particulier, comme ses ennemis, ainsi que de leur côté, ils ne pouvoient sans un chagrin extrême le voir dans un poste qui le mettoit en état de contrequarrer leurs desseins. Par bonheur pour eux, leut parti étoit le plus fort, parmi les Régens & dans le Conseil.

Du Comte de Hartford. *Hist. de la Reformat.*

Edoüard Seymour, Comte de Hartford, étoit d'une noble & ancienne famille, venuë de Normandie, avec Guillaume le Conquérant. Henri VIII. ayant épousé Jeanne Seymour après la mort tragique d'Anne de Bollen, le

Che-

Chevalier Edoüard Seymour frere de la nouvelle Reine, fut bien-tôt après créé Baron Seymour, & Vicomte de Beauchamp, & ensuite de Hartford. Depuis ce tems-là, il occupa toûjours une poste honorable à la Cour, tant pendant la vie de la Reine sa Sœur, qu'après sa mort. Henri VIII. témoigna toûjours beaucoup d'estime pour lui, & l'employa diverses fois à des expéditions militaires dont il s'acquitta d'une maniere qui lui attira de plus en plus l'estime & l'affection de son Maître. Il étoit doux, affable, civil, honnête envers tout le monde, & suivant dans la conduite de sa vie, des principes d'honneur, de vertu, de religion, qui se trouvent rarement dans les gens du monde. En un mot, il avoit beaucoup de belles qualitez & peu de défauts. Entre ceux-ci quelques-uns lui ont reproché une ambition immodérée. Mais il y a beaucoup d'apparence, que cette ambition étoit plûtôt un effet de son zéle pour la Religion, qu'un défaut qui lui fût naturel ainsi qu'on le verra dans la suite. On a dit aussi que son esprit n'avoit pas beaucoup d'étenduë, & que c'étoit ce qui le faisoit regarder comme un homme plus propre pour l'exécution que pour le Conseil. Pendant le dernier Regne, il s'étoit accommodé à la Religion de Henri VIII. parce qu'il étoit trop dangereux de s'y opposer. Il n'étoit pas le seul qui eût pris ce parti-là. C'est un reproche qu'on peut faire à tous les Anglois qui ont vécu sous ce Regne, si l'on en excepte quelques-uns des deux partis qui souffrirent la mort, pour avoir voulu résister à la volonté de cet imperieux Monarque. Quoiqu'il en soit, le Comte de Hartford étoit dans son ame un parfait Réformé, & par conséquent un grand ami de Cranmer. C'étoit ce qui lui attiroit la haine de tout le parti contraire, & particuliérement du Chancelier qui avoit déja fait quelque tentative pour le perdre. Il témoigna toûjours un très-grand zéle par la Réformation, & c'est proprement a lui, & à Cranmer qu'est duë la gloire de tout ce qui s'est fait d'avantageux à la Religion sous le Regne d'Edoüard VI. A la mort de Henri VIII. il se trouvoit revétu de la charge de Grand Chambellan. Il fut un des Régens nommez dans le Testament de ce Prince, & ce qui augmentoit encore plus son crédit il étoit Oncle du nouveau Roi.

De Dudley Vicomte de Lisle. *Hayvvard.*

Jean Dudley, Vicomte de Lisle, étoit fils d'Edmond Dudley, que Henri VIII. avoit fait exécuter au commencement de son Regne, pour avoir servi d'instrument aux véxations dont Henri VII. avoit affligé son Peuple. Henri VIII. sentant dans son ame quelques scrupules sur la mort de Dudley, se fit un plaisir, & peut-être un devoir, d'en faire une espéce de reparation à à son fils, avant même que d'en avoir reçu aucun service, en le créant Baron Dudley, & ensuite Vicomte de Lisle. Ainsi la disgrace du Pere fut la cause de la fortune du fils. Depuis que Henri VIII. eut fait paroître de la bonne volonté pour lui, il fit à la Cour une figure considérable. Il fut honoré de divers emplois, dont il s'acquitta toûjours à la satisfaction du Roi. Principalement, il se distingua dans les armes, par sa valeur & par sa conduite. Il servit deux fois comme Lieutenant Général, sous le Comte de Hartford, en Ecosse, & en Picardie, & il eut la gloire qu'on lui attribua une bonne partie des heureux succès, quoiqu'il ne commandât pas en Chef. Ensuite, étant Gouverneur de Boulogne, il repoussa, par une vigoureuse sortie qu'il fit de la Ville haute, les François qui s'étoient déja rendu maîtres de la Ville basse. L'année suivante, il commanda, en qualité d'Amiral, la Flotte destinée con-

EDOUARD VI. 1547. contre la France, & après que les François eurent refusé le combat qu'il leur présenta, il fit une descente sur les côtes de France, & en emporta un grand butin. En un mot, il étoit regardé comme un des meilleurs Généraux qu'il y eût alors en Angleterre. Selon les apparences, si Henri VIII. eût vécu plus long-temps, il auroit poussé encore plus loin sa fortune, puisqu'avec les qualitez d'un homme de Guerre, il avoit encore celles d'un bon Courtisan. Mais d'un autre côté, pour ce qui regarde ses mœurs, il n'avoit rien qui méritât des loüanges. Il aimoit les plaisirs avec excès, & se plongeoit même quelquefois dans une sordide débauche. Quant au reste, il étoit peu scrupuleux par rapport à l'honneur & à la vertu. Comme il avoit une ambition déméſurée, il ne faisoit aucune difficulté de se servir de toutes sortes de moyens, pourvû qu'ils fussent propres à le faire parvenir à son but. On peut bien juger qu'un homme de ce caractere, n'avoit pas les intérêts de la Religion fort à cœur. Pendant la vie de Henri VIII. il se tint exactement dans les bornes que ce Prince avoit marquées. Ensuite sous le Regne d'Edoüard VI. il se déclara ouvertement pour la Réformation, parce que c'étoit alors l'unique moyen de plaire au Roi, & d'avancer sa fortune. Néanmoins, il falloit bien que quand il étoit parmi les partisans de l'Eglise Romaine, il ne témoignât pas qu'il étoit leur ennemi, puisque la Cour de France fut persuadée qu'il n'étoit rien moins que Réformé. C'est du moins ce que Mr. de Thou assure dans son Histoire. Cela donne lieu de juger, qu'il ne regardoit la Religion, que comme un moyen de s'avancer, & qu'il s'étoit fait un plan de suivre celle qui étoit le plus à la mode. Aussi quelque zélé qu'il parût pour la Réformation, il ne fut jamais regardé sur le pied d'un de ses Protecteurs, parce qu'on étoit persuadé qu'il n'agissoit que par politique. La figure que ce Seigneur a faite pendant le Regne d'Edoüard VI. m'a engagé à faire connoître particuliérement son caractere.

De Tonstal. *Cuthbert Tonstal*, Evêque de Durham passoit pour un habile homme. Il avoit été employé par Henri VIII. en diverses Ambassades, Commissions, & Négociations, & enfin recompensé de l'Evêché de Londres & ensuite de celui de Durham, le plus riche & le plus considérable du Royaume, à cause de la Dignité de Palatin qui y étoit attachée. Pendant la vie de Henri VIII. Tonstal se conforma, comme les autres, à la Religion du Prince: mais on s'apercevoit que ce n'étoit qu'à regret qu'il voyoit peu-à-peu changer celle qu'il avoit professée depuis sa jeunesse. Il auroit volontiers consenti qu'on eût reformé quelques abus des plus grossiers; mais il croyoit que le Roi alloit trop loin. Cependant, de peur de s'exposer à la colére de ce Prince, il se soumettoit à ce qui étoit ordonné. Il étoit pourtant regardé comme un des principaux fauteurs de la vieille Religion, & d'autant plus redoutable aux Réformateurs, qu'il étoit habile & sçavant, Cela n'empêchoit pas que Cranmer n'eût de l'amitié pour lui, à cause de son humeur douce & paisible qui faisoit espérer qu'il pourroit être ramené.

De Paget. Le Chevalier *Guillaume Paget*, Secretaire d'Etat, étoit très-entendu dans les affaires politiques, & par rapport à la Religion il étoit dans les principes des Réformateurs. C'étoit par là, qu'il avoit lié une étroite amitié avec Cranmer & avec le Comte de Hartford.

Il n'eſt pas fort néceſſaire de parler du Lord St. Jean, du Lord Ruſſel, ni des autres Régens du nombre des ſeize, par ce qu'ils ne firent que ſuivre les directions d'autrui. Mais il y en a quelques-uns de ceux qui compoſoient le Conſeil de la Régence, dont il eſt néceſſaire de dire un mot. EDOUARD VI. 1547.

Le Comte d'*Arundel*, Seigneur d'une ancienne Maiſon, n'étoit pas trop content de n'être que du nombre des Conſeillers, pendant qu'il voyoit tant de gens qui lui étoient inférieurs, revêtus de la Dignité de Régens. D'un autre côté, il n'étoit pas porté pour la Réformation. Ces deux raiſons furent cauſe, qu'il ſe mêla volontiers dans toutes les intrigues qui tendoient à produire quelque changement ou dans la Religion, ou dans le Gouvernement de l'Etat. Mais il eut le malheur de ne travailler jamais que pour autrui. Du Comte d'Arundel.

Guillaume Parr, Comte d'Eſſex frere de la Reine Doüairiére, n'avoit qu'un mérite médiocre. Il ne laiſſa pourtant pas de faire une aſſez grande figure ſous ce Regne, & d'être ſouvent employé parce qu'il avoit l'adreſſe de ſe tenir attaché au parti qui dominoit. Du Comte d'Eſſex.

Guillaume Petre, Secretaire d'Etat, étoit habile dans les fonctions de ſa charge. On ne pouvoit preſque ſe paſſer de lui, & par cette raiſon, il avoit beaucoup de part aux réſolutions les plus ſecrettes qui ſe prenoient à la Cour. De Petre.

Richard Riche, homme de robe, étoit un bon Courtiſan qui par la ſoupleſſe de ſon eſprit, trouva le moyen de devenir Grand Chancelier. De Riche.

Thomas Seymour, Oncle maternel du Roi, & frere cadet du Comte de Hartford, ſe trouvoit malheureux, à cauſe de la diſtinction que le feu Roi avoit faite entre lui & ſon frere, qui étoit du nombre des Régens, pendant qu'il n'étoit lui-même que ſimple Conſeiller. Il croyoit que ſa qualité d'Oncle du Roi auroit dû lui procurer plus d'honneur. Il avoit une ambition démeſurée, jointe à une haute opinion de ſon propre mérite. Auſſi le rang que le feu Roi lui donnoit par ſon Teſtament, n'étant pas capable de le ſatisfaire, il voulut monter plus haut & ce fut ce qui cauſa ſa ruïne, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. De Thomas Seymour.

La forme du Gouvernement ne fut pas plûtôt réglée conformément à la derniére volonté de Henri, qu'on propoſa d'y faire un changement. Quelques-uns des Régens firent remarquer, qu'il ne pouvoit qu'être embarraſſant pour le Peuple, & particuliérement pour les Miniſtres étrangers, d'avoir à s'adreſſer à ſeize perſonnes d'une égale autorité, & propoſerent d'élire quelqu'un d'entre eux pour Chef & pour Préſident, ſous le tître de Protecteur. Ils ajoûterent, que par ce moyen les affaires en ſeroient plûtôt expédiées, & que néanmoins, il n'y auroit rien de changé dans la forme de Gouvernement qu'on avoit établie, parce qu'on n'éliroit un Protecteur, que ſous la condition expreſſe, qu'il ne pourroit rien ſans le conſentement des autres Régens. On propoſe d'élire un Protecteur. 1. Fevrier.

Le Chancelier *Wriothesley* comprit aiſément que cette propoſition étoit faite à ſon préjudice. Comme par ſa charge, il ſe trouvoit le premier, après l'Archevêque de Cantorbéri, qui ne ſe mêloit guéres des affaires politiques, il avoit eſpéré de devenir le Chef de la Régence. Mais il voyoit bien que ſi on éliſoit un Protecteur, le choix ne tomberoit pas ſur lui, & qu'au contraire cette Dignité ſeroit conférée au Comte de Hartford Oncle du Roi, qui n'étoit pas de ſes amis. Par cette raiſon, il s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, Le Chancelier s'y oppoſe en vain. *Hiſtor. de la Reformation.*

en

EDOUARD VI. 1547.

en faiſant valoir le Teſtament du feu Roi, authoriſé par un acte de Parlement, dont il ſoûtenoit que les Régens n'avoient pas le pouvoir de s'écarter. Mais la partie étoit ſi bien liée par avance, que, malgré ſes oppoſitions, il fut réſolu ſur le champ qu'on éliroit un Protecteur du Royaume, qui ſeroit en même tems Gouverneur de la perſonne du Roi. Ce fut pourtant ſous la condition expreſſe, *qu'il ne pourroit rien faire ſans le conſentement des autres Régens.* Enſuite, le choix tomba, comme il avoit été facile de le prévoir, ſur le Comte de Hartford qui vrai-ſemblablement avoit fait faire cette propoſition par ſes amis.

Le Comte de Hartford eſt élu.

Raiſons pour & contre l'élection d'un Protecteur.

Véritablement il étoit aſſez naturel de choiſir pour Protecteur un Oncle maternel du Roi, & l'homme de tout le Royaume le plus intéreſſé à ſa conſervation. Mais cela n'empêcha pas que pluſieurs ne jugeaſſent que les Régens avoient fait un faux pas, dès le commencement de leur Adminiſtration, par la raiſon que le Chancelier avoit alléguée. On pouvoit pourtant les excuſer par deux conſidérations. La premiere, qu'ils n'avoient donné aucune authorité particuliere au Protecteur, & que par conſéquent, la forme du Gouvernement établie par le feu Roi n'étoit point changée. La ſeconde, que le Teſtament donnant pouvoir aux Régens ou à la plus grande partie d'entre eux, d'adminiſtrer les affaires du jeune Roi, comme ils le jugeroient à propos, tout ce qu'ils réſolvoient à la pluralité des voix, étoit cenſé conforme à la volonté du feu Roi.

Nouvelles Dignitez conférées.

Pendant qu'on préparoit tout ce qui étoit néceſſaire pour les funérailles de Henri VIII. & pour le Couronnement du nouveau Roi, les Régens travaillerent à une affaire qui les regardoit en particulier, ou du moins les principaux d'entre eux. Henri avoit réſolu, avant ſa mort, de conférer de nouvelles Dignitez à pluſieurs perſonnes qui étoient du nombre des Régens ou des Conſeillers. Il avoit même réglé les revenus ou les penſions qu'il vouloit donner à ces nouveaux Seigneurs; afin qu'ils puſſent ſoutenir leurs Dignitez. Mais comme quelques-uns les avoient refuſées, parce que ces penſions leur paroiſſoient trop petites, cette affaire avoit été ſuſpenduë, tant à cauſe de cette difficulté, que par la maladie, & enſuite, par la mort du Roi. Cependant, il avoit ordonné par ſon Teſtament, qu'on exécutât tout ce à quoi il s'étoit engagé. C'en fut aſſez pour faire juger aux Régens, qu'ils devoient accomplir l'engagement dont je viens de parler: d'autant plus qu'ils y avoient eux-mêmes le principal intérêt. Mais comme la volonté du feu Roi ne paroiſſoit pas par écrit, il fallut avoir recours au témoignage de quelques-uns d'entre eux, auſquels il s'étoit ouvert ſur cette matiere, qui dépoſerent ce qu'ils avoient appris de ſa bouche. Ce fut donc ſur leur témoignage que le Comte de Hartford fut fait *Duc de Sommerſet*, le Comte d'Eſſex *Marquis de Northampton*, le Vicomte de Liſle, *Comte de Warwick*, le Chancelier Wriotheſley, *Comte de Southampton*, le Chevalier Thomas Seymour, *Baron de Sudley*, *Riche*, *Willowgby* & *Sheffield*, eurent le tître de Barons, en conſervant leurs noms de famille.

Aliénation des Biens d'Egliſe.

Comme Henri VIII. n'avoit pas laiſſé ſes coffres remplis, il fallut avoir recours à des expédiens, pour trouver les revenus & les penſions aſſignées aux nouveaux Seigneurs. On n'en trouva point de meilleur, que d'aliéner pour cinq ou ſix mille livres Sterling de revenu des Terres deſtinées à l'entretien

des

des Chantres. Ces promotions avec les pensions qui y étoient attachées, ne furent pas approuvées de tout le monde, parce qu'elles étoient toutes en faveur des Régens mêmes ou des Conseillers. Plusieurs croyoient, que ces Seigneurs marquoient trop d'avidité, au commencement de leur Régence, & qu'ils auroient dû attendre la Majorité du Roi. Sur tout le Protecteur s'exposa beaucoup à l'envie, en se faisant donner, dans le même tems, les deux Charges de Grand Trésorier, & de Grand Marêchal vacantes, par la condamnation du Duc de Norfolck. La premiere lui fut conférée le 10. de Fevrier & l'autre le 17. du même mois.

Edouard VI 1547.

Le Protecteur est fait Grand Trésorier, & Grand Marêchal.

Act. Publ. T. XV page 124.

Le même jour que sa derniere Patente fut expédiée, Thomas Seymour son Frere, qui venoit d'être créé Baron de Sudley, fut fait Grand Amiral d'Angleterre. Ainsi, environ quinze jours après la mort de Henri, on vit la Famille de Seymour monter à une si haute fortune, qu'il ne paroissoit presque pas possible d'y rien ajoûter. Heureuse, si elle eût pu s'en contenter! Mais on verra dans la suite, que, pour vouloir s'élever encore plus haut, les deux Freres tomberent successivement dans des gouffres qu'un peu plus de modération auroit pû leur faire éviter.

Page 130.

Thomas Seymour est fait Grand Amiral.

Ibid. page 127.

Funérailles de Henri VIII.

Les funérailles de Henri VIII. se firent avec beaucoup de magnificence, à Windsor. C'étoit-là qu'il avoit lui-même choisi sa sépulture. Le jour auparavant on porta son Corps à Richemont, & comme le mouvement du chariot fit couler quelque eau à travers le cercueïl, quelques-uns firent courir le bruit que c'étoit du sang, & qu'un chien l'avoit léché. C'étoit en vûë de faire valoir la prédiction du Cordelier, qui avoit dit à Henri dans un Sermon, que les chiens lécheroient son sang, comme ils avoient autrefois léché celui d'Achab. Mais outreque plusieurs assûroient que ce qui avoit coulé du cercueïl n'étoit pas du sang, le bruit qu'on répandoit qu'un chien l'avoit léché, n'avoit aucun fondement.

Edoüard VI. est couronné.

Après qu'on se fut acquitté de ce devoir, il fallut procéder au Couronnement d'Edoüard, qui se fit le 20. de Fevrier avec les formalitez ordinaires. Mylord Russel y fit la Charge de Grand Sénéchal, en vertu d'une Patente qui ne l'authorisoit à l'exercer que pour ce jour-là seulement. Henri Gray, Comte de Dorset, avoit fait le jour auparavant celle de Grand Connêtable, en vertu d'une semblable Patente qui en bornoit les fonctions au 19. de Fevrier, jour qui précéda celui du Couronnement, depuis le Soleil levant, jusqu'au Soleil couchant. Apparemment, la Charge de Grand Connêtable n'étoit nécessaire que pour certains préparatifs, puis qu'elle devoit finir avant la cérémonie du Couronnement.

Act. Publ. T. XV page 129. Ibid.

Amnistie.

Le même jour que le Roi fut couronné, on publia une amnistie dont le Duc de Norfolck, le Cardinal Polus, Edoüard Courtney, Fils aîné du Marquis d'Exceter, & trois autres furent exclus,

Disgrace du Chancelier.

Hayward. Histoire de la Reformation.

J'ai déja dit que le Chancelier Wriothesley, nouveau Comte de Southampton, étoit un homme ambitieux, fier & hautain, très-incommode dans le Conseil, & de plus, grand ennemi de la Réformation & des Réformez. Toutes ces raisons faisoient souhaiter au Protecteur, & à la plûpart des autres Régens de se délivrer de lui. Ils furent assez heureux pour qu'il en fournit lui-même un prétexte plausible. Dans le dessein où il étoit de s'appliquer principalement aux affaires du Gouvernement, il avoit scellé le 18. de Fe-

EDOUARD VI. 1547.

Fevrier, une Patente par laquelle il se faisoit nommer des Substituts, pour se décharger sur eux de ce qu'il y avoit de plus pénible dans la Charge de Chancelier, c'est-à-dire du Jugement des causes dépendantes de la Chancellerie. Il avoit fait cette démarche de sa simple authorité, sans avoir demandé le consentement du Roi, ni des autres Régens. Sur cela, ses ennemis ne laisserent pas échapper cette occasion de le ruïner. La plainte de ce qu'il avoit fait ayant été portée au Conseil, il fut ordonné que les Juges du Royaume donneroient leurs avis par écrit sur cette matiere. Leur réponse fut, que le Chancelier n'étant que le dépositaire de sa Charge, n'avoit pas pû en commettre l'exercice à d'autres, sans le consentement du Roi ou de la Régence. Que, selon les Loix, il pouvoit en être dépoüillé, mis en prison, & condamné à l'amende. Cet avis lui ayant été communiqué en plein Conseil, il s'emporta beaucoup contre les Juges, & parla même aux Régens, au Conseil, au Protecteur avec beaucoup de fierté. Il dit en particulier à celui-ci, qu'il possédoit sa Charge de Chancelier avec un droit incontestable, puisqu'il la tenoit du Roi-même, au lieu qu'il y avoit beaucoup à douter s'il possédoit lui-même légitimement celle de Protecteur. Mais cette hauteur, bien loin d'accommoder son affaire, ne fit que la rendre plus mauvaise. Sa soumission auroit pû faire modérer sa peine, mais par son emportement, il donnoit lieu au Conseil de le traiter à toute rigueur. D'abord il fut confiné dans sa maison, avec défense d'en sortir jusqu'à nouvel ordre. Ensuite, on délibéra sur la punition qu'il méritoit. On ne fit nul doute qu'il ne pût être dépoüillé de sa Charge de Chancelier. Mais à l'égard de la Régence on y trouva plus de difficulté, parce qu'il étoit incertain si le feu Roi l'avoit mis au nombre des Régens en qualité de Chancelier, ou comme Particulier, ainsi que quelques autres qui ne possédoient aucune Charge de la Couronne. Par cette raison, on ne jugea pas à propos de le dépoüiller de sa qualité de Régent, mais pour la lui rendre inutile on le laissa aux arrêts, & on lui ôta le Grand Sceau, dont on donna la garde au Lord *St. Jean*, en attendant qu'on eût fait un autre Chancelier. Ainsi le Comte de Southampton demeura confiné dans sa maison jusqu'au 19. de Juillet suivant, qu'il obtint la permission d'en sortir, en donnant caution pour l'amende à laquelle il seroit condamné.

Il est privé de sa Charge & relégué dans sa maison.

Ambition du Protecteur.

Depuis que le Protecteur se fut délivré de cet ennemi qui l'incommodoit beaucoup, il ne pensa plus qu'à se rendre seul maître du Gouvernement, & à se faire Protecteur en effet, au lieu que jusqu'alors ce n'étoit qu'un vain titre qui ne lui donnoit aucune autorité particuliere. Pour parvenir à son but, il représenta aux Régens & au Conseil, que plusieurs personnes doutoient s'ils avoient pû, de leur simple authorité, nommer un Protecteur : que même l'Ambassadeur de France lui avoit insinué qu'il ne croyoit pas pouvoir traiter sûrement avec lui, sans sçavoir premierement s'il étoit dûëment authorisé, puisque le titre qu'il portoit pouvoit être contesté par le défaut d'authorité de ceux qui le lui avoient conferé. Sur ce fondement, il demanda qu'il lui fut permis de se faire expédier des Lettres Patentes du Roi sous le Grand Sceau, par lesquelles il fut établi Protecteur du Royaume, & Gouverneur du Roi. Sa demande ayant été trouvée raisonnable, on lui accorda ce qu'il souhaitoit : & vrai-semblablement, on lui laissa le soin de faire dresser sa Patente, dans laquelle il est très-apparent qu'il usa de quelque supercherie-

Le Loi le nomme Protecteur par Patente.

cherie. Ce qui donne lieu à ce ſoupçon, c'eſt que la Patente qu'il ſe fit expédier, lui attribuoit des droits auſquels les Régens n'avoient jamais penſé, quand ils l'avoient nommé pour Protecteur. Il n'y étoit fait aucune mention de la condition ſous laquelle il avoit été élu. Au contraire, le Roi lui donnoit une pleine authorité d'agir ſelon ſes lumieres pour le bien & pour l'avantage de ſa perſonne & de ſon Royaume. De plus, il lui nommoit un Conſeil, & lui accordoit le pouvoir de caſſer & d'annuller tout ce qu'il jugeroit avoir été mal fait, en s'aſſociant ceux des Conſeillers qu'il trouveroit à propos, limitant leurs droits, à n'agir que par les ordres du Protecteur. Il eſt vrai que ce Conſeil étoit compoſé des mêmes perſonnes, qui compoſoient auparavant la Régence & le Conſeil, à l'exception du Comte de Southampton. Mais au lieu qu'auparavant quinze d'entre eux étoient Régens du Royaume, Exécuteurs du Teſtament de Henri & Tuteurs du jeune Roi, ils n'étoient plus par cette Patente que ſimples Conſeillers du Protecteur, chacun ſelon le rang que ſa Charge, ou ſa naiſſance lui donnoient, ſans que le Protecteur fut obligé de ſe conformer à leur avis.

EDOUARD VI. 1547. *Act. Publ. Tome XV. page 174.* Remarques ſur cette Patente.

Les autres Régens deviennent de ſimples Conſeillers du Protecteur.

J'ai dit, qu'il y a beaucoup d'apparence que le Protecteur uſa de quelque ſupercherie, en cette occaſion. En effet, il n'eſt nullement vrai-ſemblable, que tous les autres Régens euſſent voulu conſentir ſi legérement à être dépoüillez de toute leur authorité. On verra même dans la ſuite une preuve manifeſte qui fera voir, que ce n'avoit pas été leur intention. Ceux d'entre les Hiſtoriens qui ont pris à tâche d'excuſer toutes les actions du Duc de Sommerſet, afin de lui conſerver le caractere qui convient à un véritable Réformateur, ont paſſé fort legérement ſur cet article, & au contraire, ſes ennemis y ont fort inſiſté, afin de faire comprendre qu'il étoit poſſédé par l'ambition. Quoiqu'il en ſoit, comme le fait eſt certain, les conjectures ne peuvent rouler que ſur le motif qui le fit agir, les uns n'en voulant point reconnoître d'autre que ſon ambition immodérée: les autres ſe perſuadant, qu'il n'aſpiroit à ſe rendre maître du Gouvernement, que pour ſe mettre mieux en état d'avancer la Réformation. Il y a du moins beaucoup d'apparence que Cranmer & ceux d'entre les Régens qui favoriſoient la Réformation, étoient convaincus que l'élevation du Duc ſeroit fort avantageuſe à la Réligion.

Remarque ſur la démarche du Protecteur.

Depuis que cette Patente fut expédiée & ſcellée, le Protecteur devint tout puiſſant. Il gouvernoit avec une authorité abſoluë, ſans être gêné par les avis du Conſeil, puiſqu'il n'étoit obligé de conſulter que ceux d'entre les Conſeillers qui lui étoient dévoüez. Mais, d'un autre côté, cette démarche & quelques autres à-peu-près ſemblables qu'il fit enſuite, lui attirerent l'envie & la haine de beaucoup de gens, & particuliérement de la Nobleſſe qui lui en fit enfin ſentir les effets. Il eſt certain, qu'il y avoit beaucoup à dire contre cette Patente qui détruiſoit la forme du Gouvernement que Henri VIII. avoit établie, en vertu d'un Acte de Parlement que le Roi lui-même n'avoit pas le droit d'annuller.

Il ſe rend maître abſolu du Gouvernement.

Le jour précédent, on avoit conclu deux nouveaux Traitez avec la France. Le premier étoit un renouvellement d'Alliance entre François I. & Edoüard VI. ſans préjudice de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecoſſe, & des Traitez entre l'Empereur & l'Angleterre. Le ſecond regardoit les articles qui n'avoient pas été expliquez dans le dernier Traité de Paix, ſçavoir les limites

Traitez avec la France. *Act. Publ. T. XV. page 135. 139.*

EDOUARD VI. 1547.

mites du territoire de Boulogne, & les fortifications que les deux Rois faisoient faire aux environs de la Place. A l'égard des limites, on n'eut pas beaucoup de peine à en convenir, parce que comme l'Angleterre ne devoit garder Boulogne que huit ans, il étoit peu important que son territoire fût un peu plus, ou un peu moins étendu. Quant aux fortifications il y eut plus de difficulté. Dans le tems que la derniere Paix se négocioit, Henri VIII. comprenant qu'il seroit à peu-près le maître des conditions, avoit donné ordre au Gouverneur de Boulogne de faire commencer à fortifier *Boulemberg*, *Blacknes* & *Ambleteuse*. En même tems il donna pour instruction à ses Plénipotentiaires, de faire insérer dans le Traité qu'il ne seroit permis à aucun des deux Rois de faire de nouvelles fortifications à Boulogne ou aux environs, mais seulement de faire continuer celles qui se trouveroient commencées. Cela fut fait comme il l'avoit souhaité. Cependant, depuis le Traité, les François avoient entrepris de fortifier *St. Etienne*, *Portet* & la *Pointe*. Sur cela, il y eut quelques disputes entre les Ambassadeurs commis pour régler les limites de Boulogne. Mais comme les deux Cours souhaitoient également d'éviter tout sujet de rupture, il fut enfin convenu, que les Anglois pourroient continuer les ouvrages commencez : Que les François auroient la même liberté à l'égard de ceux de *St. Etienne*, mais qu'ils discontinueroient ceux qu'ils faisoient à Portet & à la Pointe. Ce Traité, & celui qui renouvelloit l'Alliance entre les deux Couronnes, furent signez à Londres le 11. de Mars. Mais François I. mourut le 31. du même mois, avant que de les avoir ratifiez, laissant Henri II. pour son Successeur.

Mort de François I.

Henri II. refuse de ratifier les Traitez. *Act. Publ. T. XV. p. 149.*

Dès que la mort de François I. fut sçuë à Londres, on dépêcha un Exprès à *Nicolas Wotton* Ambassadeur en France, avec une Commission pour recevoir les ratifications du nouveau Roi, & pour lui voir jurer les Traitez. Mais la Cour de France se trouvoit entiérement changée, par l'avénement de Henri II. à la Couronne. Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise son Frere y étoient tout puissans, & leur intérêt ne demandoit pas que leur Maître s'entretint en bonne intelligence avec l'Angleterre. Outre qu'ils étoient fort attachez à la Réligion Romaine & au Pape, ils cherchoient les moyens d'empécher que l'Angleterre n'employât ses armes à faire exécuter le Mariage entre Edoüard & la jeune Reine d'Ecosse leur Niéce. Ils persuaderent donc à Henri II. qu'il avoit principalement intérêt de recouvrer Boulogne à quelque prix que ce fût, de peur que les Anglois ne se servissent de cette Place, pour déconcerter les projets qu'il pourroit faire dans la suite. Henri approuvant leur politique, réfusa de ratifier les derniers Traitez, & désavoüa l'Ambassadeur que le Roi son Pere avoit envoyé à Londres pour les conclurre. Ainsi, non-seulement, il restoit un sujet de différend entre les deux Couronnes, par rapport aux limites du territoire de Boulogne, & aux nouvelles fortifications qui se faisoient aux environs, mais même en refusant de confirmer l'Alliance, Henri témoignoit qu'il avoit intention de rompre la Paix.

Affaires d'Allemagne.

Ce fut là le premier mauvais effet que produisirent la mort de François I. & celle de Henri VIII. Mais ce ne fut pas le seul. L'Allemagne aussi-bien que l'Angleterre souffrit de la perte de ces deux Rois. Les Protestans qui avoient été mal menez par l'Empereur dans la derniere Campagne, se virent absolument privez du secours qu'ils attendoient de la France & de l'Angleterre.

terre. Les Miniſtres de Henri II. ne trouvoient pas à propos qu'il s'engageât dans une Guerre contre l'Empereur, pour ſoûtenir la Religion Proteſtante. Mais comme la politique ſembloit demander qu'il s'oppoſât aux progrès de l'Empereur, ils lui firent entendre qu'il falloit premiérement recouvrer Boulogne, après quoi il ſeroit toûjours à tems de protéger l'Allemagne, ſi l'Empereur y devenoit trop puiſſant. Quant à la Cour d'Angleterre, il n'y avoit pas d'apparence que, pendant une Minorité, elle s'engageât à ſoûtenir les Proteſtans, ſur tout la France réfuſant de ſe mettre de la partie. Cependant les Princes de la Ligue ayant fait demander du ſecours à Edoüard, on leur fit compter ſecrettement cinquante-mille écus, avec de grandes précautions, de peur d'offenſer l'Empereur. Il eſt bien vrai, que le Protecteur étoit aſſez porté à les protéger: mais il n'étoit pas encore tems de le faire ouvertement. Il falloit avoir mis la Réformation ſur un bon pied en Angleterre, avant que de penſer à la ſoûtenir dans les païs étrangers.

Affaires qui regardent la Réformation en Angleterre.

La mort de Henri VIII. fut une eſpéce de criſe pour l'Angleterre par rapport à la Religion. On a vû dans l'Hiſtoire de ſon Regne, qu'il avoit tenu une eſpéce de milieu à cet égard. Il avoit reformé certaines choſes, & en avoit laiſſé d'autres ſans y toucher. En général, on peut dire que la Réformation qu'il avoit commencée, ne regardoit que les articles qui ſe trouvoient directement ou indirectement oppoſez à ſa Souveraineté temporelle, ou à ſa Suprémacie Eccléſiaſtique. Il avoit été ſi rigoureux ſur ce ſujet, qu'il n'avoit jamais voulu permettre que ſes Sujets euſſent d'autres ſentimens que les ſiens, ou du moins qu'ils les témoignaſſent publiquement. Ainſi tout le monde étoit dans la gêne, n'y ayant preſque perſonne qui ne crût plus ou moins que lui. Dès qu'il fut mort, chacun ſe donna la liberté de dire ce qu'il penſoit ſur la Réligion, quoique les Loix faites ſous ſon Regne ſubſiſtaſſent toûjours, Mais on s'attendoit à quelque changement ſur ce ſujet. Si d'un côté, les Réformez appuyoient leurs eſpérances ſur le crédit de Cranmer & du Comte de Hartford, le parti contraire ſe promettoit bien que le Chancelier Wriotheſley, Tonſtal, & quelques autres, feroient tous leurs efforts pour remettre la Réligion ſur l'ancien pied, ou que du moins, ils empêcheroient que la Réformation ne fît de plus grands progrès. L'élevation du Comte de Hartford à la Dignité de Protecteur, & la diſgrace du Chancelier donnerent tout l'avantage aux Réformez, qui, ſe trouvant appuyez du Protecteur & de l'Archevêque de Cantorbéri, conçurent de grandes eſpérances que l'ouvrage de la Réformation s'avanceroit à vûë d'œil. C'eſt ce qui leur donnoit la hardieſſe de faire paroître ouvertement leurs ſentimens, & à les prêcher même publiquement. D'un autre côté, le parti contraire voyant que le tems ne lui étoit pas favorable, s'efforçoit de perſuader qu'il falloit laiſſer la Réligion en l'état où elle ſe trouvoit, juſqu'à la Majorité du Roi. Ils diſoient que puiſqu'on ne pouvoit faire des changemens qu'au nom du Roi, comme ſuprême Chef de l'Egliſe Anglicane, il falloit du moins attendre qu'il fût en âge d'en pouvoir juger lui-même. Mais les Réformateurs ne demeuroient pas d'accord de ce principe. Ils ſoûtenoient au contraire que l'authorité Royale étoit la même, ſoit que le Roi fut mineur ou qu'il fut majeur. C'étoit avec d'autant plus d'ardeur qu'ils combattoient la maxime de leurs adverſaires, qu'elle influoit non-ſeulement ſur les affaires de la Réligion, mais ſur le Gouvernement même.

EDOUARD VI. 1547.

Le parti des Réformateurs étoit si puissant, qu'il étoit bien difficile à ses ennemis de lui résister. Le Roi lui-même étoit à la tête. Quoi qu'il fut encore dans un âge où les hommes commencent à peine à faire usage de leur Raison, il avoit fait des progrès très-considérables dans l'étude de la Religion, par les soins du Docteur *Coxe* son Précepteur qui étoit dans les sentimens des Réformateurs. Le Duc de Sommerset, *Cranmer* Archevêque de Cantorbéri, *Holgate* Archevêque d'Yorck, *Holbech* Evêque de Lincoln, *Groodrick* Evêque d'Ely, le Docteur *Ridley*, *Latimer* qui étoit sorti de prison, étoient les principaux Arcboutans de ce parti. Ce sont ceux-là proprement, que le Docteur Burnet appelle dans son Histoire, les Réformateurs. Dans l'autre parti étoient la Princesse Marie, *Wriothesley* Comte de Southampton, *Tonstal* Evêque de Durham, *Bonner* de Londres, *Gardiner* de Winchester, beaucoup d'autres Evêques, & la plus grande partie du bas Clergé, qui, comme je l'ai déja dit, étoit composé de Moines supprimez ausquels on avoit procuré des Bénéfices. Mais il est certain, qu'encore que ce dernier parti ne fut pas moins nombreux que l'autre, il n'en approchoit pas par rapport à la Science & à la capacité. Outre cela, le Gouvernement étoit entre les mains de ses adversaires. Il y avoit encore une chose qui diminuoit beaucoup la force de ce parti. C'est que la plûpart de ceux qui le composoient avoient pour maxime, de s'opposer, autant qu'il étoit possible, aux changemens qu'on vouloit faire, & de s'y soûmetre ensuite extérieurement quand ils étoient faits. Cette conduite, quoique salutaire aux Particuliers, étoit pourtant préjudiciable à tout leur parti, en ce qu'ils faisoient comprendre, qu'ils n'aimoient leur Réligion, que quand elle étoit accompagnée de biens temporels. Les Evêques & les autres Ecclésiastiques étoient proprement ceux qui avoient établi cette maxime, par la peur qu'ils avoient de perdre leurs Bénéfices.

Résolution prise de pousser la Réformation. *Histoire de la Réformation.*

Les conjonctures se trouvant si favorables pour la Réformation, le Protecteur & ceux du Conseil qui étoient dans les mêmes sentimens que lui, résolurent d'en profiter. Pour cet effet, ils ordonnerent une visite générale de toutes les Eglises, & nommerent des Visiteurs, ausquels ils donnerent pouvoir d'abolir certains abus grossiers qui s'étoient introduits dans le Culte divin, & particuliérement par rapport aux Images. Ce fut par cette visite, qu'on commença l'exécution du dessein qu'on avoit déja formé d'achever la Réformation qui n'avoit été proprement qu'ébauchée sous le dernier Regne. Comme le Docteur Burnet, qui a été depuis Evêque de Salisburi, a donné sur cette matiere tous les éclaircissemens qu'on peut souhaiter, dans son excellente Histoire de la Réformation d'Angleterre, il seroit superflu d'entrer ici dans un détail, qu'on pourra voir avec bien plus de satisfaction dans l'Ouvrage de cet illustre Auteur. Ainsi, sans parler désormais de la Religion, qu'autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire, je m'attacherai principalement aux affaires politiques de ce Regne. La premiere qui s'offre dans l'année 1547. est la Guerre d'Ecosse.

Suite des affaires de l'Angleterre avec l'Ecosse.

Henri VIII. avoit laissé ses affaires avec l'Ecosse dans une telle situation, qu'il falloit se désister du Mariage accordé entre Edoüard & la jeune Reine d'Ecosse, ou faire exécuter le Traité par la voye des armes. Le parti de ceux qui rejettoient le Mariage en Ecosse étoit si puissant, que les autres n'osoient pres-

presque faire connoître qu'ils fussent d'un autre sentiment. Si l'affaire avoit dû être vuidée entre les deux Royaumes, selon les apparences, l'Ecosse auroit été obligée de plier. Mais le Roi de France n'avoit garde d'abandonner les Ecossois. Il avoit trop d'intérêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre ne devint maître de l'Ecosse. En cela ses sentimens se trouvoient conformes à ceux des deux Princes Lorrains, Freres de la Reine Doüairiere d'Ecosse. C'étoit-là ce qui faisoit le plus de peine au Protecteur, d'autant plus que Henri II. avoit déja déclaré, qu'il assisteroit les Ecossois de tout son pouvoir. Cependant le Mariage projetté étoit si avantageux à l'Angleterre, qu'il valoit bien la peine qu'on fit quelques efforts pour l'accomplir. D'ailleurs, Henri VIII. avoit si expressément ordonné, avant que de mourir, qu'on fit tout ce qui seroit possible pour le faire réüssir, que le Protecteur ne crut pas pouvoir se dispenser de faire quelque démarche, pour témoigner qu'il vouloit exécuter ses ordres. Il résolut donc de porter la Guerre en Ecosse. Véritablement c'étoit une maniere bien extraordinaire de rechercher la jeune Reine pour Edoüard. Mais en cela le Protecteur & le Conseil suivoient le principe de Henri VIII. qui s'étoit toûjours flatté que les incommoditez & les dangers de la Guerre obligeroient enfin les Ecossois à exécuter le Traité. Ce fut donc dans cette vûë qu'ils résolurent de faire la Guerre à l'Ecosse, & non pas pour conquerir ce Royaume.

Edouard VI. 1547.

Hayward.

Résolution de porter la Guerre en Ecosse.

Tous les préparatifs étant faits, & le Protecteur étant prêt à partir pour aller commander l'Armée, l'Ambassadeur de France le pria de consentir à une négociation pour tâcher de faire la paix avant qu'on recommençât les hostilitez. Le Protecteur qui vouloit ménager la France, lui accorda sa demande, & les Conférences commencerent le 4. d'Août. *Tonstal*, qui étoit le premier des Plénipotentiaires d'Angleterre, avoit ordre de céder tout, pourvû que ceux d'Ecosse eussent pouvoir de consentir au Mariage, sans quoi, il devoit rompre la Conférence. Cette condition rendit la négociation inutile, parce que les instructions des Ecossois ne portoient rien d'approchant. Ainsi, le Protecteur étant parti au mois d'Août entra dans les terres d'Ecosse le 3. de Septembre avec une Armée de quinze-mille hommes de pied, & de trois-mille Chevaux, ayant le Comte de Warwick pour Lieutenant Général. Il s'empara dans sa marche de quelques Châteaux, & particuliérement de celui de *Browghti* situé à l'embouchure du *Tay*, où il laissa une Garnison de deux-cens hommes. Peu de jours après, il se trouva en présence de l'Armée d'Ecosse forte de trente-mille hommes & ayant trente piéces de Canon, qui l'attendoit dans la plaine de *Pinkey* tout proche de *Musselburg*.

Conférence pour la paix fort inutile.

Le Protecteur entre en Ecosse.

Le Duc de Sommerset, ainsi que je l'ai déja dit, n'avoit entrepris cette Guerre qu'à contre-cœur, & uniquement pour éviter le blâme de n'avoir pas fait quelques efforts pour procurer à son jeune Maître un Mariage avantageux. La vûë d'une Armée ennemie fort supérieure à celle qu'il commandoit, n'augmenta pas en lui l'envie de terminer cette affaire par la voye des armes. Ainsi pour tâcher d'éviter une décision si dangereuse, il écrivit au Comte d'Aran Régent d'Ecosse, pour le prier de faire attention à la quantité de sang innocent qui s'alloit répandre. Mais pour lui faire voir, qu'il étoit prêt lui-même à entrer dans des voyes d'accommodement, il lui fit cette proposition : Qu'il se retireroit en Angleterre avec son Armée, si les Ecossois vou-

Il propose la Paix au Régent d'Ecosse.
Hayward.

EDOUARD VI. 1547.

vouloient consentir que la jeune Reine fût élevée en Ecosse, jusqu'à sa Majorité, & que jusqu'à ce tems-là, ils donneroient des assûrances, qu'elle ne seroit promise en Mariage à aucun Etranger. Cette offre pouvoit bien être acceptée sans aucun préjudice, ni de la Reine ni du Royaume d'Ecosse. Premiérement, cette condition n'empêchoit pas la Reine de prendre un Seigneur Ecossois pour Epoux. En second lieu, le pis qui pouvoit arriver aux Ecossois, étoit de se trouver, lorsque la Reine seroit Majeure, dans la même situation où ils se trouvoient alors. Enfin, le Roi d'Angleterre ou la Reine pouvoient mourir dans cet intervalle, & la mort de l'un ou de l'autre terminoit naturellement cette querelle. Mais la Faction de France dominoit tellement dans le Conseil d'Ecosse, que cette offre toute avantageuse qu'elle étoit, fut rejettée avec hauteur. On fit même courir le bruit parmi les troupes Ecossoises, que le Protecteur d'Angleterre ne vouloit point entendre parler de Paix, à moins qu'on ne lui mît la Reine entre les mains.

Ses offres sont rejettées.

Les deux Armées étoient séparées par la riviere d'*Esk*. L'Angloise étoit campée à environ deux-milles en deçà du côté du Midi, & l'Ecossoise sur le bord de la riviere, de l'autre côté. Ainsi, si les Ecossois eussent voulu éviter la Bataille, vrai-semblablement, les Anglois n'auroient jamais entrepris de passer cette riviere à leur vûë. Cependant le Protecteur, ayant formé le dessein de s'approcher des Ecossois, & de gagner une hauteur sur sa gauche, qui commandoit leur camp, se mit en marche avec toute l'Armée. Mais les Ecossois, qui en étoient avertis, passérent incontinent la riviere & s'emparerent de ce poste. Le Protecteur ayant manqué son coup, marcha vers la droite, du côté de la Mer, pour camper sur une Colline qui n'étoit pas éloignée de la riviere. Cette marche fit croire aux Ecossois qu'il ne s'approchoit de la Mer, que pour charger son canon & son bagage sur la Flotte Angloise qui étoit entrée dans le *Frith*, afin de pouvoir se retirer plus aisément. Toute l'Armée d'Ecosse se trouva tellement prévenuë de cette pensée, qu'elle regardoit l'Armée Angloise comme déja vaincuë par la peur. Cependant le Protecteur s'étoit posté sur la colline, & avoit fait faire quelques retranchemens devant son camp. Cela confirma les Ecossois dans leur opinion, que ce n'étoit qu'une feinte pour pouvoir se retirer pendant la nuit. Ainsi, voulant empêcher les Anglois d'exécuter ce prétendu dessein, ils s'avancerent en bon ordre, afin d'engager le combat. Dès que le Protecteur eut reçu l'avis de leur marche, il rangea son Armée en Bataille, partie sur la colline, & partie dans la plaine, & les attendit de pied ferme. Il avoit placé son Artillerie dans un endroit avantageux qui commandoit toute la plaine, & d'un autre côté, sa Flotte se trouvoit assez près pour pouvoir tirer en flanc sur les Ennemis. Il y avoit même une Galliote qui étant plus legere que les autres Vaisseaux s'avança fort proche de la terre, & incommoda beaucoup l'Armée Ecossoise.

Disposition des deux armées.

Marche du Protecteur.

Ce fut le 10. de Septembre, que les deux Armées en vinrent aux mains. Je ne m'emgagerai point à faire le détail de cette Bataille. Outre que les Historiens ne conviennent pas des principales circonstances, il n'y a que peu de gens qui soient en état de raconter comme il faut ce qui se passe dans ces occasions, & de faire remarquer les principales causes du gain ou de la perte d'une Bataille. Il n'appartient qu'aux Généraux mêmes d'être de bons Histo-

Bataille de *Pinkey* ou de *Musselburgh* gagnée par les Anglois.

Historiens sur de pareils sujets. Je me contenterai donc de rapporter le succès de celle-ci Après un combat fort opiniâtre, les Ecossois furent mis en fuite, laissant quatorze-mille morts sur le champ de Bataille, & quinze-cens prisonniers, dont huit-cens étoient Gentils-hommes, entre les mains des Anglois.

EDOUARD VI. 1547. Perte des Ecossois.

Cette grande perte jetta toute l'Ecosse dans la derniere consternation. Le Régent & le Reine se retirerent à Sterling, avec le débris de leur armée, après avoir mis Garnison dans le Château d'Edimbourg, abandonnant ainsi les Frontieres aux ravages des Anglois. Peu de jours après, le Protecteur s'empara de *Leith*, & la Flotte Angloise commandée par Mylord *Clinton*, brûla plusieurs Villes Maritimes de la Province de Fyffe, avec tous les Vaisseaux qui se trouverent dans leurs ports. Ensuite l'armée Angloise marcha vers Edimbourg, y entra sans trouver aucune résistance, & pilla la Ville. La terreur étoit si grande dans toute l'Ecosse, que si le Protecteur eût poussé sa pointe, en assiégeant le Château d'Edimbourg, il n'y a presque point de doute, qu'il n'eût obligé le Régent d'Ecosse à lui livrer la jeune Reine, ou qu'il n'eût conquis le Royaume. Mais des affaires qui le regardoient en particulier, lui firent abandonner son entreprise, dans le tems qu'il étoit sur le point de recueïllir le fruit de sa victoire. Pendant qu'il étoit occupé en Ecosse, l'Amiral son Frere cabaloit contre lui en Angleterre & avoit déja fait de si grands progrès, que le Protecteur se trouvoit sur le point d'être ruïné, dans le tems même qu'il faisoit triompher les armes du Roi. L'avis qu'il en reçut lui fit juger, qu'il ne pouvoit trop tôt s'en retourner à la Cour, pour rompre les mésures de son Frere. Ce fut là le véritable motif de son retour précipité, qui fut pourtant caché sous d'autres prétextes.

Grande consternation en Ecosse.

Le Protecteur ne profite pas de sa victoire.

Le 18. de Septembre, il reprit la route d'Angleterre, n'ayant employé à son expédition que seize jours, depuis son entrée en Ecosse, & si l'on en croit les Rélations Angloises, n'ayant perdu en tout que soixante & deux hommes. En s'en retournant, il prit sa route par les Provinces de *la Marche* & de *Tiviotdale*, & aprés avoir laissé Garnison dans le Château de *Hum*, il fit commencer à reparer *Roxborowgh*, où il laissa *Palmer* pour Gouverneur.

Il s'en retourne en Angleterre

La glorieuse campagne que le Protecteur vénoit de faire en Ecosse, rappella dans le souvenir du Public, plusieurs belles actions qu'il avoit faites sous le dernier Regne tout cela lui attira de grandes loüanges de la part du Peuple, & en même tems l'envie des Grands qui, si l'on en croit le Chevalier Hayward, n'avoient pas beaucoup d'estime pour lui. Ce contraste entre les Grands & le Peuple lui fut très-préjudiciable. Par-là il se laissa engager à s'appuyer trop sur la faveur du Peuple, & à s'élever au dessus du reste de la Noblesse, tant par un faste extérieur, qu'en se chargeant seul du Gouvernement du Royaume. Comme par la Patente qu'il avoit reçuë du Roi, il n'étoit pas restraint à suivre les avis du Conseil, il ne consultoit ordinairement, que ceux qui lui étoient dévoüez, & laissoit les autres Conseillers comme dans l'oubli. Cette conduite paroît d'abord un peu étrange dans un homme tel que lui qui, bien loin d'être naturellement fier & hautain, étoit au contraire, humble, modeste & civil. On n'en peut point trouver d'autre raison, que l'extrême désir qu'il avoit d'avancer la Réformation. C'étoit, sans doute, ce qui lui faisoit juger, qu'il étoit nécessaire d'éloigner de l'administration

Le Peuple le loüe, & les Grands lui portent envie.

EDOUARD VI. 1547.

des affaires, ceux qui n'étoient pas portez du même zele que lui, afin de diminuër les oppositions, autant qu'il étoit possible. D'ailleurs, il avoit passé la meilleure partie de sa vie à la Cour de Henri VIII. où il avoit vû l'authorité Royale portée au plus haut dégré, & comme Henri avoit réüssi par la voye de la rigueur, il jugeoit qu'il devoit suivre à peu près les mêmes maximes. Il est certain que la Réformation étoit le seul objet que le Protecteur avoit en vûë, & que toutes ses démarches, dans les affaires tant étrangeres que Domestiques, ne tendoient proprement qu'à ce but.

Bonner & Gardiner sont mis en prison. *Hist. de la Réformation.*

Les Commissaires qui avoient été chargez de visiter les Eglises, ayant fait leur rapport, il se trouva que tous les Evêques s'étoient conformez aux ordres du Conseil, excepté *Bonner* de Londres, & *Gardiner* de Winchester. Ceux-ci avoient donné quelque prise sur eux, non par des oppositions directes, mais par des chicanes qui faisoient assez comprendre, combien toute sorte de Réformation leur étoit désagréable. Ils insistoient principalement sur la maxime dont j'ai déja parlé, qu'il n'étoit pas permis de faire aucun changement dans la Religion, pendant la minorité du Roi. Comme ce principe pouvoit avoir de fâcheuses conséquences par rapport au Gouvernement, on prit prétexte là-dessus, pour les envoyer en prison, malgré leur soumission apparente, mais pleine d'équivoques. La vérité est que comme on avoit dessein de faire passer divers Actes favorables à la Réformation, dans le prochain Parlement qui étoit convoqué pour le 4. de Novembre, on étoit bien aise de se délivrer des oppositions importunes de ces deux Prélats.

La Princesse Marie se plaint des démarches qu'on fait pour la Reformation.

La Princesse Marie se trouva aussi choquée des Instructions qu'on avoit données aux Visiteurs, & du dessein qu'on avoit de pousser plus loin la Réformation. Elle écrivit sur ce sujet au Protecteur une Lettre dans laquelle elle témoignoit son chagrin, contre tous les changemens qu'on faisoit, & contre ceux qu'on se proposoit de faire pendant la minorité du Roi. Le Protecteur lui fit une réponse assez vigoureuse, & ne se crut pas obligé de se conformer à ses sentimens.

Riche est fait Chancelier.

Quelques jours avant que le Parlement s'assemblât, le Lord *Riche* fut revêtu de la Charge de Grand Chancelier.

Prérogative accordée par le Roi au Protecteur. *Act. Publ. Tom. XV. pag. 164.* 3 Novembre.

Le 3. de Novembre, jour qui précéda celui de l'ouverture du Parlement, le Roi signa une Patente par laquelle il accordoit au Protecteur son Oncle, la prérogative de s'asseoir seul dans le Parlement, sur le milieu du banc qui est à la droite du Trône, soit en présence du Roi, soit en son absence. De plus, il ordonnoit que le Protecteur joüiroit à l'avenir, de toutes sortes de priviléges, prérogatives, & prééminences, dont avoient joüi avant lui les Oncles des Rois, tant paternels que maternels, & tous ceux qui avoient jusqu'alors possédé la Dignité de Protecteur.

Observation sur ce sujet.

Cette démarche fit aisément connoître, que l'intention du Duc de Sommerset étoit, non-seulement de se mettre hors du pair, mais même de faire perdre peu-à-peu la mémoire de la forme de Gouvernement établie par Henri VIII. Quoi qu'il n'eût pas négligé de faire approuver cette Patente par le Conseil, avant que de la faire expédier, cela ne suffisoit pas pour le justifier entiérement. On sçavoit bien que le Roi ne faisoit rien que par sa direction: qu'il étoit le Maître du Conseil, & qu'il auroit été trop dangereux pour les Conseillers, de s'opposer directement à cette Patente qui le regardoit en particulier.

Le

Le Parlement s'étant assemblé le 4. de Novembre, fit divers Actes importans dont quelques-ûns regardoient l'Etat & les autres la Religion. Il est bien certain que le nombre des gens qui souhaitoient la Réformation étoit fort grand dans le Royaume. Cependant il ne faut pas s'imaginer qu'alors non plus qu'aujourd'hui, tout ce que le Parlement faisoit fût conforme au sentiment universel de la Nation. Les Députez des Communes étoient élus, ainsi qu'ils le sont à présent, sans qu'on leur donnât aucune instruction sur les matieres qui devoient être traitées dans le Parlement, & même, sans que le Peuple en fût informé. Ainsi, les Membres des Communes avoient, pour ainsi dire, un pouvoir illimité, de décider à la pluralité des voix, avec la concurrence de la Chambre Haute, & l'approbation du Roi, ce qu'ils jugeoient convenable au bien du Royaume. Il n'étoit donc pas nécessaire, pour obtenir ce que la Cour souhaitoit, d'avoir le consentement universel du Peuple, mais seulement, la pluralité des voix dans les deux Chambres. Par-là, il est aisé de comprendre, que la Cour ne négligeoit pas d'employer tous les moyens imaginables pour faire élire des Députez qui eussent des sentimens conformes aux siens. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui, & qui se pratiquera toujours de même, jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque remede à cet inconvénient. Je l'appelle inconvénient, parce qu'il arrive quelquefois, que le Parlement fait des Actes contraires à l'opinion universelle du Peuple. On peut aisément s'en convaincre par ce qui se passa dans les Parlemens tenus sous Edoüard VI. & sous la Reine Marie sa Sœur. Sous le regne d'Edoüard, on détruisit le Papisme de fond en comble, & sous celui de Marie on le rétablit en son entier. Il faut donc que sous l'un ou l'autre de ces deux Regnes, le Parlement ait agi contre les sentimens de la Nation puisqu'il n'est pas possible de se persuader que tout un Peuple ait ainsi changé, comme dans un instant, du blanc au noir. Au reste je ne prétens pas, par cette réflexion, infirmer ce que le Parlement d'Edoüard VI. a fait en faveur de la Réformation : ce que j'avance, porte autant sur celui de Marie, que sur celui-ci. Mon dessein est seulement de faire observer, que la décision d'un Parlement n'est pas toujours une preuve assez forte de l'approbation de toute la Nation Angloise. Ainsi, les raisons qu'on peut tirer de ce prétendu consentement de la Nation, représentée par le Parlement, ou pour ou contre la Réformation, me paroissent d'une très-petite importance. Chacun des deux partis dira toujours, & peut-être, avec assez de fondement, que le Parlement qui lui a été contraire, a été un Parlement devoüé au Roi & aux Ministres.

EDOUARD VI. 1547. Parlement. Rémarque sur ce Parlement.

Celui dont je viens de parler, étoit dirigé, selon toutes les apparences, par le Duc de Sommerset, puisqu'il entra si bien dans toutes ses vûës. Je me contenterai de rapporter la substance des actes importans qui furent faits pendant cette Séance, sans m'y arrêter beaucoup, parce que le Docteur Burnet en a parlé d'une maniere si précise, & les a si bien expliquez dans son Histoire de la Réformation, qu'il seroit superflu de répéter ici ce qu'il a dit.

Le premier Statut qui fut fait, en révoquoit plusieurs autres passez sous Henri VIII. & sous quelques-uns des Rois précédens, & prémiérement.

Statut pour en révoquer plusieurs autres.

EDOUARD VI. 1547.

Tous les Actes qui déclaroient crimes de haute trahison ceux qui n'étoient pas contenus dans l'Acte passé la quinzieme année d'Edoüard III. Cet Acte d'Edoüard avoit long-tems servi de régle sur ce sujet, jusqu'à ce que durant les Guerres civiles entre les Maisons de Lencastre & d'Yorck, & particuliérement sous Henri VIII. la Liste des crimes de trahison s'étoit extraordinairement accruë. Ainsi, ce fut avec beaucoup de raison que le Parlement réduisit ces sortes de crimes à la même régle, pour ne pas laisser les Sujets exposez à tant de rigueurs.

En second lieu, ce Statut révoquoit tous les Actes qui qualifioient crimes de félonie ceux qui ne l'étoient pas avant la rupture avec le Pape.

En troisiéme lieu, l'Acte qui donnoit aux Proclamations du Roi la même force qu'aux Actes du Parlement. Si ce Statut eût subsisté, les Parlemens seroient devenus inutiles.

Quatriémement deux Actes passez contre les Lollards.

La Loi des six Articles est révoquée.

Enfin par le même Acte, la Loi des six Articles fut aussi révoquée.

Par un autre, la Primauté Ecclésiastique du Roi fut confirmée de nouveau, avec de grandes peines contre ceux qui la mettroient en question.

Statuts par rapport au Gouvernement.

Il déclara aussi coupables de haute trahison ceux des Héritiers de la Couronne nommez dans le Testament de Henri VIII. qui s'efforceroient de troubler l'ordre de la Succession marqué par ce Prince, & leurs adhérans furent compris dans la même peine.

Le Bénéfice du Clergé, (1) & les priviléges des azyles furent aussi rétablis: mais on en exclut les Assassins, les Empoisonneurs, & quatre sortes de Voleurs.

On expliqua aussi un Acte passé sous Henri VIII. qui donnoit pouvoir à son Succésseur d'annuller les Loix faites durant sa Minorité, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, & on déclara que cet Acte n'auroit lieu que pour l'avenir, & non pas pour ce qui avoit été déja fait.

Statuts par rapport à la Religion.

A l'égard de la Religion, on fit aussi divers Actes qui produisirent des changemens considérables. Premiérement on abolit les Messes privées, & on rendit la coupe au Peuple dans la Communion.

La coupe est renduë au Peuple.

Pouvoir donné au Roi de nommer aux Evêchez.

Un autre Acte revêtit le Roi du pouvoir de nommer aux Evêchez vacans, & on abolit ainsi les prétenduës élections qui depuis long-tems n'étoient que de pures momeries, puisqu'il ne s'en faisoit aucune que par la direction de la Cour.

On resserra aussi beaucoup la jurisdiction des Cours Ecclésiastiques, en leur ôtant la connoissance des causes Matrimoniales & Testamentaires qui furent renvoyées aux Cours Royales.

Statuts contre les vagabonds.

Ensuite, le Parlement fit un Acte fort singulier contre les vagabonds. Il étoit ordonné par ce Statut, que si un homme du commun demeuroit trois jours sans travailler, ou sans s'offrir à travailler, il seroit marqué au visage avec un fer chaud de la lettre V. & qu'il seroit esclave de celui qui le meneroit devant un Juge de Paix. Cette Loi fut trouvée très-rigoureuse dans un païs comme l'Angleterre, où l'esclavage paroit incompatible avec les priviléges des Sujets. Mais en cela, la Cour qui dirigeoit le Parlement, n'avoit en vûë que les Moines qui étant sortis de leurs Monasteres, peu accoutumez au travail,

(1) C'est à-dire l'exemption de certaines peines pour ceux qui sçavoient lire.

vail, ne pouvoient ſe réſoudre à gagner leur vie en travaillant. Ces gens-là employoient tout leur tems à s'en aller de maiſon en maiſon, cabaler contre le Gouvernement, & inſpirer au Peuple un eſprit de rebellion. Ainſi la Cour jugeant que c'étoit un effet de leur oiſiveté, & que s'ils ſe rangeoient dans quelque profeſſion, ils pourroient enfin perdre cette habitude, voulut les faire travailler malgré qu'ils en euſſent. Cependant, comme la Loi étoit générale, elle cauſa beaucoup de murmures parmi le Peuple. Auſſi ne fut-elle jamais exécutée à la rigueur, & même un autre Parlement la révoqua.

Plusieurs fonds d'Egliſe donnez au Roi.

Enfin, ce Parlement donna au Roi tous les fonds affectez à l'entretien des Chantres, toutes les fondations faites pour les Chapelles & pour les Colléges dont Henri VIII. n'avoit pas encore pris poſſeſſion, tous les legs faits pour les obits, pour les anniverſaires, pour l'entretien des Lampes dans les Egliſes, & tous les fonds des Confrairies deſtinez au même uſage. Ce dernier Acte ne paſſa pas ſans de grandes difficultez. Cranmer même s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, non par l'envie de conſerver ces fonds pour les uſages auſquels les Donateurs les avoient deſtinez, mais parce qu'il eſpéroit de trouver quelque occaſion favorable pour les faire convertir à d'autres uſages avantageux à la Religion, au lieu qu'étant entre les mains du Roi, l'Egliſe en étoit privée pour jamais. Mais toutes les oppoſitions furent inutiles. La Nobleſſe abbayoit, pour ainſi dire, après les biens d'Egliſe, qu'elle obtenoit aſſez aiſément de la Cour. D'ailleurs, les Exécuteurs du Teſtament du feu Roi, avoient beſoin de ces fonds pour payer ſes dettes, & les legs qu'il avoit faits. Il eſt vrai qu'on mit dans l'Acte une clauſe qui portoit que ces fonds ſeroient employez à entretenir des Ecoles & des Prédicateurs : mais elle ne fut jamais exécutée.

Amniſtie dont Gardiner profite.

Le Parlement finit par une Amniſtie dont les priſonniers de la Tour & ceux qui s'étoient abſentez du Royaume furent exceptez. Comme Gardiner n'étoit pas en priſon à la Tour, il joüit du bénéfice de l'Amniſtie.

J'ai déja dit un mot de la cauſe qui obligea le Protecteur à quitter l'Ecoſſe pour retourner à la Cour avec une précipitation qui fit du tort aux affaires du Roi. Mais il eſt néceſſaire préſentement d'en parler un peu plus au long, avant que de finir l'année 1547. parce que ce fut pendant la Séance du Parlement que cette affaire éclata.

Cabales de l'Amiral contre le Protecteur ſon Frere. *Hiſt. de la Reformat.* *HayWard.*

Entre tous les envieux du Protecteur il n'y en avoit point de plus paſſionné contre lui, que l'Amiral *Thomas Seymour* ſon Frere. C'étoit un homme fier, orgueilleux & emporté. Il eſt vrai, qu'on croyoit qu'il avoit plus d'eſprit que ſon Frere, & qu'il étoit plus capable de manier les grandes affaires. Mais cette opinion pouvoit bien être un effet du parti qu'il s'étoit fait parmi la Nobleſſe qui n'aimoit pas le Protecteur. Quoi qu'il en ſoit, l'Amiral ne pouvoit endurer la diſtinction que le Roi avoit miſe entre lui & le Duc de Sommerſet, quoi qu'ils fuſſent tous deux Oncles du jeune Roi. Il ſe croyoit, & par ſa naiſſance & par ſes qualitez naturelles, auſſi digne que ſon Frere, d'avoir part à l'adminiſtration du Gouvernement. Immédiatement après la mort de Henri, il donna des marques de ſon ambition en adreſſant ſes vœux à la Princeſſe Eliſabeth. Mais s'étant apperçu qu'il ne réüſſiroit pas dans ſon projet, il ſe tourna du côté de *Catherine Parr* Reine Doüairiére, & ſçut ſi bien gagner ſon cœur qu'il l'épouſa ſecrettement, ſans en rien communiquer au

EDOUARD VI. 1547. Duc ſon Frere, qui étoit déja revêtu de la dignité de Protecteur. Ce Mariage ſe fit ſi-tôt après la mort de Henri, que ſi la Reine étoit devenuë enceinte auſſi-tôt qu'elle auroit pu l'être, il y auroit eu lieu de mettre en queſtion, ſi l'enfant étoit du Roi ou de l'Amiral. Après avoir tenu quelque tems ſon Mariage ſecret, il trouva le moyen d'obtenir, à l'inſçu du Protecteur, une Lettre du Roi, par laquelle ce jeune Prince témoignoit qu'il ſeroit bien aiſe que l'Amiral épousât la Reine. Dès qu'il eut cette Lettre, il rendit ſon Mariage public, ſans ſe mettre en peine de garder aucun ménagement avec ſon Frere. Ce fut par-là qu'ils commencerent à ſe broüiller. Mais le Protecteur, qui étoit extrémement moderé, empêcha que leur broüillerie n'éclatât, quoi qu'il demeurât toûjours très-mécontent de ſon Frere. La jalouſie de l'Amiral s'accrut conſidérablement par l'élévation du Duc ſon Frere, qui de Protecteur de nom, devint Protecteur en effet. Cette paſſion, jointe à la diſpoſition naturelle de ſon eſprit, le porta enfin, à former le projet de le ſupplanter, en s'inſinuant dans les bonnes graces du Roi, & en formant un parti parmi la Nobleſſe. Il n'y a point de doute que les ennemis ſecrets du Protecteur ne fomentaſſent l'ambition de l'Amiral par les loüanges qu'ils lui donnoient, en le confirmant dans la mauvaiſe opinion qu'il avoit du Duc ſon Frere. Il commença ſes cabales environ les fêtes de Pâque, en mettant les Domeſtiques du Roi dans ſes intérêts, afin qu'ils entretinſſent ce jeune Prince dans une bonne opinion de lui. Par le moyen de ceux qu'il avoit gagnez, il faiſoit enſorte que le Roi venoit ſouvent chez lui, rendre viſite à ſa Belle-Mere. C'étoit là qu'il faiſoit ſa Cour avec ſoin, & qu'il lui fourniſſoit même de l'argent pour ſes menus plaiſirs, & pour faire de petits préſens à ſes Domeſtiques. Cela plaiſoit beaucoup au jeune Roi, qui ſe voyoit par-là déchargé de la peine de demander de l'argent à ſon Gouverneur & de lui rendre compte de ce qu'il en faiſoit. Tout cela ne pouvoit ſe faire ſi ſecrettement que le Protecteur n'en eût connoiſſance. Il en fit des reproches à ſon Frere qui nia tout; mais ce fut avec tant de hauteur, qu'il étoit facile au Protecteur de comprendre, qu'il ne ſe ſoucioit pas beaucoup de le ménager. Il ne voulut pourtant pas faire d'éclat, eſpérant qu'avec le temps il pourroit le ramener.

Le Protecteur ne fut pas plutôt parti pour l'Ecoſſe, que l'Amiral recommença ſes cabales, avec moins de retenuë qu'auparavant. Il diſtribua de l'argent à diverſes perſonnes, & continua ſans relâche à faire ſa Cour au Roi. Il obtint même, à l'inſçu de ſon Frere, une ſeconde Patente pour la charge d'Amiral plus ample que la précédente, avec une augmentation de deux-cens marcs d'apointemens. Le Chevalier Paget, qui étoit dévoüé au Protecteur, & qui peut-être avoit ordre d'épier l'Amiral, voyant les progrès qu'il faiſoit dans l'eſprit du Roi, ſe crut obligé de lui parler ſur ce ſujet. Mais la réponſe de l'Amiral ne l'ayant pas ſatisfait, il en donna promptement avis au Protecteur, & ce fut ſur cet avis, que celui-ci finit ſi promptement ſa campagne en Ecoſſe, afin de ſe rendre à la Cour, pour y rompre les meſures de ſon Frere.

Act. Publ. Tom. XV. pag. 157. 30. Août.

L'arrivée du Protecteur ne fut pas capable d'interrompre les deſſeins de l'Amiral. Au contraire il en hâta d'autant plus l'exécution pour ne pas donner à ſon Frere le tems de le traverſer. Il avoit déja mis dans ſon parti quelques-uns des Conſeillers Privez, pluſieurs Seigneurs de diſtinction, & beaucoup

L'Amiral tâche de ſupplanter ſon Frere, & met le

coup de Membres de la Chambre des Communes. Enfin, il persuada au Roi que les deux Charges de Protecteur & de Gouverneur de sa personne donnoient trop d'autorité au Duc de Sommerset, & qu'il étoit à propos de les séparer, en lui donnant à lui-même la seconde, afin de balancer le pouvoir du Protecteur. Le jeune Roi trouvoit bien mieux son compte à avoir pour Gouverneur un Oncle qui avoit pour lui toute la complaisance possible, qu'un autre qui étoit un peu plus difficile, & qui le tenoit plus de court. Ainsi son âge ne lui permettant pas de faire d'autres réflexions sur ce sujet, il écrivit au Parlement une Lettre de sa propre main, par laquelle il le prioit de nommer l'Amiral pour son Gouverneur. L'Amiral devoit porter lui-même cette Lettre à la Chambre Basse: mais son intrigue fut découverte, avant qu'il pût exécuter son dessein. Le Conseil en ayant été informé, lui députa certains Seigneurs, pour lui faire des remontrances, & pour le porter à se désister de son projet. Mais les Députez n'en rapporterent pas la satisfaction qu'on en avoit attenduë. Au contraire, bien loin d'avoir égard à leurs remontrances, il n'y répondit que par des menaces. Cela fut cause qu'on lui fit dire de se rendre le lendemain au Conseil: mais il refusa d'obéïr. Enfin on le fit menacer de le dépoüiller de ses Charges, de l'envoyer à la Tour, & de le poursuivre en vertu de l'Acte de Parlement qui condamnoit à une peine capitale, ceux qui entreprendroient de troubler l'ordre du Gouvernement. Cette menace l'effraya. Il comprit bien qu'encore qu'il eût le Roi pour lui, ce jeune Prince, qui ne venoit que d'entrer dans sa onzieme année, n'auroit pas assez de fermeté pour le soutenir, contre les avis du Protecteur & du Conseil. On lui fit même entendre, qu'il n'y avoit pas d'apparence que le Parlement fît attention à une Lettre d'un Roi Mineur, & qu'on supposeroit sans doute, qu'il avoit été surpris. Il prit donc le parti de s'humilier devant le Protecteur son Frere & devant le Conseil, & de se reconcilier avec le premier qui ne demandoit autre chose que de pouvoir le ramener par la douceur. Ce ne fut pourtant qu'extérieurement. Bien-tôt après il fit connoître qu'il n'avoit pas abandonné son dessein; mais seulement qu'il en avoit remis l'exécution à un tems plus convenable. En effet, il ne cessa jamais de faire ses efforts tant par lui-même que par ceux qu'il avoit gagnez, pour dégouter le Roi du Protecteur & de ses autres Ministres. Cela fut cause que le Protecteur mit des espions auprès de lui, afin d'être informé de ses démarches, le regardant comme un ennemi très-dangereux.

EDOUARD VI. 1547.

Roi dans ses interêts.

Son dessein est découvert.

Le Conseil le menace.

Il se reconcilie exterieurement avec son Frere.

Dans cette même année, les affaires d'Allemagne changerent entiérement de situation. L'Empereur battit & fit prisonnier *Jean Frideric* Electeur de Saxe, & déclara Electeur *Maurice* son Cousin qui en même tems s'empara des Terres de l'Electorat. Après ce désastre le Landgrave de Hesse se voyant hors d'état de soutenir la Guerre, fit ses conditions avec l'Empereur, & l'alla trouver sur la foi d'un Saufconduit qui portoit expressément, qu'il ne seroit sujet à aucune prison. Mais par une supercherie grossiére, au lieu du mot Allemand *einige* qui veut dire *aucune* on mit celui d'*ewige* qui veut dire *perpetuelle*. Sur ce mauvais prétexte, il fut arrêté prisonnier, l'Empereur se réservant de le relâcher quand il le jugeroit à propos.

Affaires d'Allemagne.

La prison des deux Chefs rendit le parti des Protestans fort foible, & celui de l'Empereur triomphant. L'Archevêque de Cologne, qui avoit embrassé

la

EDOUARD VI. 1548.

la Religion Proteſtante, ſe vit obligé de renoncer à ſes deux Dignitez d'Archevêque & d'Electeur de l'Empire. Depuis ce tems-là, l'Empereur fit divers changemens tendans à détruire la Réformation, ou plutôt à ſe rendre abſolu en Allemagne, ſous ce prétexte. Cela fut cauſe, que le Pape même devint jaloux de lui. Comme depuis ſa victoire, ſes Ambaſſadeurs vouloient trop faire les maîtres à Trente, le Pontife fit transférer le Concile à Bologne ſous le faux prétexte que la peſte étoit à Trente.

Pluſieurs Sçavans d'entre les Proteſtans d'Allemagne ſe réfugient en Angleterre. *Act. Publ. Tom. XV. pag. 170. 192. 193.*

Juſqu'alors, l'Allemagne avoit ſervi d'azyle à beaucoup de Proteſtans perſécutez dans d'autres païs. Mais depuis la victoire de l'Empereur, il n'étoit plus poſſible pour eux d'y trouver de ſûreté. Cela fut cauſe que pluſieurs d'entre eux ſe tranſporterent en Angleterre où ils voyoient que la Réformation prenoit un bon train. De ce nombre furent *Pierre Martyr*, *Bucer*, *Ochin*, *Fagius*, auſquels Edoüard donna des penſions & des Bénéfices, ainſi qu'on le peut voir dans le Recueïl des Actes Publics.

Affaires avec la France.

Quoi que Henri II. eût refuſé de ratifier les deux Traitez conclus à Londres, au mois de Mars, les Anglois ne laiſſoient pas de continuer les fortifications de *Bullenberg*, fondez ſur un Article du Traité de Paix, ainſi qu'il a été dit. Mais après pluſieurs plaintes de la part de la France, ſur ce ſujet, Henri en fit parler ſi fortement par ſon Ambaſſadeur, que le Protecteur, plutôt que de riſquer une rupture avec la France, fit diſcontinuer l'Ouvrage, avant que le Fort eût été mis dans ſa perfection.

Progrès de la Reformation. *Hiſt. de la Réformat.*

Au commencement de l'année 1548. le Conſeil fit divers changemens par rapport à la Religion. Il défendit certaines Cérémonies qui ſe pratiquoient le jour de la Chandeleur, le premier jour de Carême, le Dimanche des Rameaux, le Vendredi Saint & le jour de Pâque. De plus, il laiſſa au Peuple la liberté ou de ſe confeſſer, ou de négliger cette pratique qui avoit paſſé juſqu'alors pour un devoir indiſpenſable. Quelques jours après, il ordonna que toutes les Images généralement fuſſent ôtées des Egliſes. Comme l'Angleterre étoit alors diviſée en deux partis, les uns approuvoient les changemens, & les autres les blâmoient. Mais le Conſeil ne laiſſa pas, malgré les oppoſitions, de faire confirmer ſes Ordonnances par une Proclamation du Roi, en vertu de ſa Suprémacie. Gardiner Evêque de Winchester fut le ſeul qui s'oppoſa ouvertement à ces changemens, fondé ſur la maxime qu'on ne pouvoit faire légitimement aucun changement dans la Religion, juſqu'à la Majorité du Roi. Il n'étoit pas le ſeul qui tâchoit d'inſpirer cette opinion au Peuple. Tous ceux de ſon parti y travailloient comme lui. Mais ils n'étoient pas aſſez hardis pour le faire publiquement. Sur cela ce Prélat fut mandé pour comparoître devant le Conſeil, & comme il offrit de ſe ſoumettre à tout ce qui lui ſeroit preſcrit, on lui ordonna de prêcher à St. Paul ſur certains articles dont un des principaux étoit, que l'autorité du Roi étoit la même pendant ſa Minorité que pendant ſa Majorité. Il prêcha : mais avec ſi peu de ſatisfaction pour le Conſeil, qu'il fut jugé à propos de l'envoyer à la Tour. Cette ſévérité produiſit un grand effet, en ce que tous les partiſans de l'Egliſe Romaine réſolurent de ſe conformer, du moins extérieurement, à ce qui ſeroit ordonné par autorité publique, quand ils virent qu'un de leurs Chefs principaux n'avoit pas été épargné.

Gardiner eſt mis à la Tour.

Le Protec-

Cependant la Guerre d'Ecoſſe cauſoit beaucoup d'inquiétude au Protecteur.

teur. Il sentoit bien qu'il y avoit du ridicule, à vouloir faire accomplir le Mariage du Roi avec la Reine d'Ecosse par la voye des armes, malgré la Reine Douairiére, le Régent & le Conseil. D'ailleurs, il sçavoit que la France se préparoit à les secourir puissamment. Par cette raison, il voyoit bien qu'il y auroit trop de difficulté à réüssir dans cette entreprise, outre qu'il y avoit beaucoup d'apparence que cette Guerre produiroit une rupture avec la France. Enfin rien n'étoit plus contraire que la Guerre au dessein qu'il avoit formé d'achever l'Ouvrage de la Réformation. Il auroit bien souhaité que le Régent d'Ecosse eût accepté une Trêve de dix ans qu'il lui fit offrir. Mais les Ecossois n'en vouloient point entendre parler, parceque la France leur avoit promis un puissant secours. Il fallut donc que le Protecteur se résolût comme malgré lui à continuer cette Guerre. Mais comme il ne vouloit pas aller lui-même commander l'armée, il en donna la conduite au *Comte de Shrewsbury*, qu'il nomma pour son Lieutenant. En cette occasion, il donna une marque sensible qu'il prétendoit porter les prérogatives du Protectorat, aussi loin qu'elles pouvoient aller, puisqu'il voulut que ce Comte prit sa Commission de lui. Cependant comme la Patente qu'il avoit obtenuë le 12. de Mars de l'année précédente, ne lui accordoit pas d'une maniere assez claire le pouvoir de nommer des Lieutenans, il s'en fit expédier une seconde où ses prérogatives étoient mieux expliquées & plus étenduës. Dans celle-ci, le Roi disoit qu'ayant par ses Lettres Patentes du 12. de Mars, nommé le Duc de Sommerset son Oncle, Protecteur du Royaume, & Gouverneur de sa personne, son intention étoit que les clauses qui y étoient contenuës fussent entenduës dans le sens le plus ample, & le plus favorable au Duc qu'il étoit possible: Que néanmoins, comme la généralité des termes pourroit faire naître quelques doutes, il déclaroit qu'il le faisoit son Lieutenant Général, & Capitaine Général dans tous les lieux de sa domination, avec pouvoir de faire prendre les armes à ses Sujets, toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, & de nommer des Lieutenans pour commander en sa place, tant par Mer que par Terre. On ne peut disconvenir que tout cela ne fût très-opposé à l'établissement du feu Roi, & par conséquent à l'Acte du Parlement qui l'avoit autorisé par avance. Toutes les graces que le Roi accordoit à d'autres qu'au Protecteur, pouvoient être justifiées par les avis du Protecteur & du Conseil. Mais celles qu'il faisoit au Protecteur même, ne pouvoient être attribuées qu'aux avis & aux persuasions de celui qui les recevoit. Dans les graces même un peu extraordinaires, cela répandoit un certain ridicule sur les Patentes du Roi, à qui on faisoit dire qu'il les accordoit au Protecteur, par l'avis du Protecteur même.

Edouard VI. 1548.

Le Protecteur tâche en vain de faire une Trêve avec l'Ecosse.

Il se résout à continuer la Guerre.

Patente qui étend les Prérogatives du Protecteur.

Cependant dès le commencement du Printems, pendant que la Cour d'Angleterre délibéroit si elle continueroit la Guerre d'Ecosse, le Régent de ce Royaume avoit ouvert la campagne, par le Siége du Château de *Browghti*, qui l'occupa trois mois inutilement, quoi que ce ne fût qu'une bicoque. D'un autre côté, pendant qu'il employoit toutes ses forces à ce Siége, les Anglois s'emparerent du Château d'*Hadington*, & le firent fortifier en diligence. Par le moyen de cette Place, située dans une des plus fertiles Provinces d'Ecosse, ils faisoient des courses jusqu'aux portes d'Edimbourg qui n'en étoit qu'à douze milles. Ils se saisirent aussi de *Lauder*, & y firent quelques Ouvrages.

Le Régent d'Ecosse assiége Brovvghti.

Buchanan. Hist. de la Réformation.

Les Anglois s'emparent d'Hadington.

EDOUARD VI. 1548.

Les Ecossois reçoivent du secours de France.

Ils assiégent Hadington.

Ils prennent la résolution d'envoyer la Reine en France.

Buchanan.

Vers la fin du mois de Mai, les Ecossois reçurent un secours de France, consistant en six-mille hommes François ou Allemans, & commandé par *Dessé d'Epanvilliers.* Après que ces nouvelles troupes se furent un peu répo-sées, le Régent y joignit huit-mille Ecossois, & avec ces forces les deux Géné-raux allerent assiéger *Hadington.* Ce fut pendant ce Siége qu'après diverses Conférences entre les François & les Ecossois, la résolution fut prise d'en-voyer la jeune Reine d'Ecosse en France. Plusieurs Ecossois trouvoient pour-tant fort mauvais qu'on prît ce parti-là. Ils disoient que, quand la Reine se-roit en France, il n'y auroit plus aucun moyen de faire la Paix avec les An-glois, au lieu que, sans aucun préjudice ni de la Reine ni du Royaume, on pouvoit accepter la Trêve de dix ans que l'Angleterre offroit. Cette raison étoit combattuë par d'autres qui soutenoient, que les Anglois ayant pour but dans cette Guerre, de marier la Reine avec Edoüard, ils n'auroient plus au-cune raison de la continuer, dès que cette espérance leur seroit ôtée. Cepen-dant, il étoit aisé de juger qu'en livrant la Reine au Roi de France, on alloit se faire un Maître de cet Allié. Mais outre que les François faisoient sentir que ce n'étoit qu'à ce prix que la France vouloit s'engager à secourir l'Ecosse, la Reine Mere souhaitoit passionnément que la Reine sa Fille fût à la Cour de France où les Princes de Lorraine ses Freres étoient tout puissans. D'ailleurs, tous les Ecclésiastiques pressoient de tout leur pouvoir l'envoi de la Reine en France, par la peur qu'ils avoient qu'on ne fût enfin obligé de la livrer aux Anglois, & que leur Religion ne fût ruïnée par son Mariage avec Edoüard. Enfin, pour se rendre le Régent favorable, le Roi de France s'étoit engagé à lui donner le tître de Duc de Châtelleraut, avec un revenu de douze-mille livres en Terres. Tout cela fut cause que la résolution fut prise d'envoyer la Reine en France, sur les mêmes Vaisseaux qui avoient amené les troupes du secours. Mais afin d'éviter la rencontre de la Flotte Angloise, ces Vaisseaux allerent faire le tour de l'Ecosse, du côté du Nord, & conduisirent la Reine dans la Province de Bretagne. Pendant ce tems-là, l'Amiral Seymour qui commandoit lui-même l'armée Navale, fit diverses descentes en Ecosse d'où il fut toujours repoussé avec perte, & enfin il retourna en Angleterre sans avoir beaucoup endommagé les Ecossois.

Le Comte de Shrewsbury fait lever le Siége d'Hadington,

& se retire en Angleterre.

Dessé Général François entre en Angleterre.

Enfin, l'armée Angloise forte de dix-sept-mille hommes entra en Ecosse, sous la conduite du Comte de Shrewsbury. A son approche, les François & les Ecossois leverent le Siége d'Hadington & se retirerent. Ainsi, le Général n'eut aucune peine à ravitailler la Place. Cela fait, il marcha aux ennemis qui s'étoient retranchez dans un poste avantageux, & leur présenta la Batail-le. Mais après s'être tenu environ une heure en leur présence, voyant qu'ils ne vouloient point sortir de leurs retranchemens, il ramena ses troupes en Angleterre. Il est difficile de comprendre quel pouvoit être le motif de cette retraite précipitée qui donna aux Ecossois la facilité de faire de grands pro-grès pendant tout le reste de la campagne. L'armée Angloise ne fut pas plu-tôt retirée, que *Dessé* tenta de surprendre Hadington. Il étoit déja aux por-tes & sur le point d'entrer dans la Place, lorsqu'un Déserteur François qui s'y étoit retiré, mit le feu à une piéce de canon, qui donnant dans le plus épais des troupes Françoises leur fit perdre courage, desorte qu'elles se retirerent avec précipitation. Ensuite Dessé alla fortifier le village de *Leith*, qui est de-venu

venu depuis une Ville très-considérable. Son dessein étoit de reprendre le Château de *Browghti :* mais ayant reçu des ordres exprès de faire une irruption en Angleterre, il poussa jusqu'à Newcastle, sans rencontrer aucune opposition, & emporta un grand butin de ce païs-là. On ne sçait point ce qu'étoit devenuë l'armée Angloise que le Comte de Shrewsbury avoit menée en Ecosse, & qui étoit composée partie d'Anglois & partie de Landsquenets. Ceux-ci étoient des troupes Allemandes qui avoient servi l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse, & qui n'ayant plus de Chef dans l'Empire, avoient offert leurs services au Protecteur qui les avoit acceptez. Par-là il avoit excité beaucoup de murmures contre lui, les Anglois ne voyant pas volontiers dans le Royaume, des troupes étrangeres qui pour l'ordinaire sont trop devoüées au Roi. Il étoit aisé de comprendre, que le but du Protecteur étoit de se fortifier personnellement du secours de ces Etrangers.

Landsquenets au service de l'Angleterre.

Suite des affaires d'Ecosse.

Avant la fin de l'année, la Reine Doüairiére d'Ecosse s'étant plainte à la Cour de France, de la conduite de Dessé, qui agissoit avec trop de hauteur & qui maltraitoit les Ecossois, le fit rappeller & *de Thermes* fut envoyé en sa place. Ce nouveau Général fut accompagné de *Montluc* Evêque de Valence, qui étant de retour de son Ambassade de Constantinople, étoit envoyé en Ecosse, pour y exercer la charge de Chancelier. Mais les Ecossois furent si mécontens de voir cette dignité entre les mains d'un Etranger, que le Roi de France le rappella. Ils commençoient à se repentir d'avoir envoyé leur Reine en France, depuis qu'ils voyoient que les François commençoient à les moins ménager.

Démêlez entre l'Empereur & le Pape.

Pendant cette année 1548. le Pape & l'Empereur eurent ensemble de grands démêlez touchant la translation du Concile. L'Empereur, ainsi qu'il a été déja remarqué, se servoit du prétexte de la Religion pour se rendre absolu dans l'Empire. Le Concile assemblé à Trente Ville d'Allemagne, comme les Protestans l'avoient demandé, lui fournissoit un prétexte de les contraindre de se soumettre à ses décisions. Il n'étoit pas fâché qu'ils refusassent de s'y conformer : mais il souhaitoit qu'ils n'en eussent pas d'autres raisons que celles qu'ils tiroient du fond même de la Religion, parce qu'alors le prétexte de la contrainte subsistoit en son entier. Mais par la translation du Concile à Bologne Ville d'Italie, & où le Pape étoit maître, ce même prétexte lui étoit ôté, parce que les Protestans avoient lieu de se plaindre que les Décrets des Diétes n'étoient pas exécutez. D'un autre côté le Pape voyant que, par le succès d'une seule campagne, l'Empereur s'étoit rendu comme absolu dans l'Empire, étoit devenu jaloux de sa puissance, dans la crainte où il étoit qu'elle ne s'étendît aussi sur toute l'Italie, & que le Siége Pontifical n'en reçût beaucoup de dommage. Par cette raison il étoit bien aise qu'il demeurât toujours broüillé avec les Protestans d'Allemagne, afin que les affaires de ce païs-là l'empêchassent de former de nouveaux projets. Ces divers intérêts furent cause que l'Empereur & le Pape ne purent s'accorder. Le premier protesta contre la translation du Concile à Bologne, & le Pape rejetta sa Protestation.

Interim accordé aux Protestans.

Quelque tems après, l'Empereur voulant faire voir au Pape, qu'il pouvoit se passer de lui, fit dresser des Articles d'accommodement, qui furent nommez l'*Interim,* parce que cette espéce de Réglement qu'ils contenoient,

EDOUARD VI. 1548.

ne devoit durer que jusqu'à ce qu'il y eût un Concile assemblé dans quelque Ville d'Allemagne. Ceux qui dresserent ces Articles, par ordre de l'Empereur, prirent soin d'en adoucir les expressions autant qu'il fut possible. Mais au fond, ils contenoient les dogmes de l'Eglise Romaine, quoi qu'un peu déguisez. Les seuls adoucissemens considérables qui s'y trouvoient, étoient que le Mariage ne seroit pas un obstacle pour ceux qui voudroient recevoir l'Ordre de Prêtrise, & qu'on ne refuseroit pas la Communion sous les deux espéces à ceux qui la demanderoient. Cet Ouvrage étant achevé, l'Empereur fit assembler à Ausbourg une Diéte où l'*Interim* fut présenté. L'Electeur de Mayence en remercia l'Empereur au nom de la Diéte, quoi qu'il n'en eût pas reçu la Commission, & l'Empereur prenant ce remerciement comme s'il venoit de la Diéte en Corps, ne voulut pas même recevoir les Protestations de plusieurs Villes de l'Empire contre l'*Interim*. La Cour de Rome même en étoit très-mécontente, parce que, sans la consulter, l'Empereur avoit entrepris d'accorder le Mariage aux Prêtres, & la Coupe au Peuple. Cela causa beaucoup de troubles en Allemagne, & obligea plusieurs Theologiens & autres, qui n'approuvoient pas l'*Interim*, à se cacher, ou à se retirer ailleurs, pour ne pas s'exposer à la colere de l'Empereur victorieux qui vouloit, à quelque prix que ce fût, que son *Interim* fût généralement reçu. Dans cette même Diéte, Maurice de Saxe fut solemnellement revêtu de l'Electorat dont Jean Frideric avoit été dépoüillé.

Parlement qui avance la Réformation

Hist. de la Réformation.

Pendant que l'Empereur s'efforçoit de détruire la Réformation en Allemagne, elle faisoit tous les jours de nouveaux progrès en Angleterre. Le Parlement qui s'assembla le 24. de Novembre, ne fut presqu'occupé qu'à cela. Par un Statut qui fut fait pendant cette Séance, on permit le Mariage aux Prêtres. Un autre confirma la nouvelle Liturgie, à laquelle des Commissaires nommez pour corriger les divers Offices avoient été occupez pendant tout l'Eté. Cette nouvelle Liturgie retranchoit diuers abus tant dans l'Office de la Communion, que dans tous les autres, & tournoit tout du côté de la Réformation. C'est la même dont l'Eglise Anglicane se sert encore aujourd'hui, à quelques changemens près.

1549. Le Protecteur & Cranmer sont blâmez par les zélez de leur parti.

C'étoient le Protecteur & l'Archevêque de Cantorbéri, qui servoient de principaux appuis à la Réformation, & qui la poussoient toujours avec ardeur, quoi qu'en suivant toujours la maxime qu'ils avoient établie, de n'avancer que par dégrez. Quelques raisons qu'ils eussent d'agir de cette maniere, les zélez d'entre les Réformez n'en étoient pas contens, parce qu'ils craignoient que, par quelque révolution subite & non attenduë, l'Ouvrage ne demeurât imparfait. Ils sçavoient que le Protecteur s'étoit fait beaucoup d'ennemis & d'envieux parmi la Noblesse, & que tous les partisans de l'Eglise Romaine le haïssoient mortellement. C'en étoit assez pour leur faire craindre qu'il ne succombât enfin sous les efforts de ses ennemis, l'administration dont il étoit chargé étant d'une telle nature, qu'il étoit presque impossible qu'il ne donnât quelque prise sur lui. Il eurent d'autant plus de sujet de s'alarmer, quand ils le virent obligé de faire arrêter son propre Frere, qui avoit déja formé un parti pour le supplanter.

Projets de l'Amiral contre le

Quoique l'Amiral eût déja souffert une assez grande mortification, il ne discontinuoit point ses pratiques contre le Protecteur, malgré les avertissemens

mens qu'on lui donnoit de tems en tems, qu'elles causeroient enfin sa ruïne. La Reine son Epouse étant morte au mois de Septembre de l'année précédente 1548. il voulut reprendre son premier dessein d'épouser la Princesse Elisabeth. Mais il ne trouva pas dans cette Princesse la correspondance dont il s'étoit flatté. Au fond, quand même il auroit pû obtenir son consentement, cela n'auroit pas suffi s'il n'eût eu aussi celui du Protecteur & du Conseil. Le Testament du feu Roi l'excluoit expressément de la Succession, si elle se marioit sans l'approbation des Exécuteurs. Ainsi l'Amiral n'ayant pas beaucoup d'espérance de réüssir dans ce projet, tourna ses pensées d'un autre côté, pour tâcher de contenter son ambition. On prétend, qu'il forma le dessein d'enlever le Roi, de chasser le Protecteur, de s'emparer lui-même du Gouvernement, & que dans ce dessein, il avoit déja enrollé deux mille hommes, en divers endroits. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il parloit hautement contre le Protecteur, l'accusant qu'il réduisoit le Royaume en servitude par le moyen des troupes étrangéres qu'il entretenoit. On prétend encore, que le Protecteur étant informé de tous ses démarches, usa d'une extrême patience envers lui, & qu'il ne se résolut à le pousser à bout, que quand il connut clairement, qu'il falloit nécessairement, que l'un ou l'autre pérît. Mais pour dire la vérité, on ne peut nullement compter sur ce que les Historiens disent des desseins particuliers de l'Amiral, ou de la patience du Protecteur. La raison en est, que comme quelques-uns se sont efforcez de noircir la reputation de celui-ci, autant qu'il leur a été possible d'autres aussi ont pris à tâche d'excuser toutes ses actions. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Amiral n'étoit pas content de sa condition, & qu'il cherchoit à supplanter son frere & à se mettre en sa place. Mais on ne peut pas s'assurer aussi positivement des moyens qu'il prétendoit employer pour exécuter son dessein.

EDOUARD VI. 1594. Protecteur.

Hist. de la Réformation.

Hayward.

L'Evêque de Hereford.

Enfin le Conseil ayant été informé qu'il tramoit quelque chose contre le Gouvernement signa un Ordre pour le faire mettre à la Tour. Ensuite, il nomma des Commissaires pour recevoir les dépositions de ceux qui voudroient témoigner contre lui. Ces Commissaires rapporterent au Conseil, que l'Amiral étoit chargé d'avoir formé, avec plusieurs autres, une conspiration contre le Gouvernement, d'avoir commis beaucoup de malversations dans l'exercice de la Charge d'Amiral: qu'il étoit accusé d'avoir protégé des Pirates, & de n'avoir rendu aucune justice soit aux particuliers soit aux Princes mêmes qui s'étoient plaints à lui de ces violences, par où il avoit engagé le Roi dans le risque d'une Guerre. On dit qu'avant que de le faire juger, le Protecteur fit divers efforts pour le porter à se défaire volontairement de sa Charge, & à s'éloigner de la Cour; mais qu'ils furent tous inutiles. Ainsi, son accusation fut redigée en trente-trois Chefs sur lesquels certains Membres du Conseil furent chargez de l'aller interroger. Mais il refusa de répondre, demandant à être jugé selon les Loix, & qu'on lui produisît ses accusateurs. Le lendemain, le Conseil se rendit en Corps à la Tour pour l'examiner. Mais il refusa encore de répondre, insistant toûjours sur sa premiere demande, qu'on ne jugea pas à propos de lui accorder. C'est une chose assez étrange que ses crimes étant clairement pouvez, si l'on en croit les Regîtres du Conseil, tant par ses propres Lettres que par les dépositions des témoins, on lui ait pourtant refusé de le juger selon les Loix du Royaume, & de lui confronter ceux qui

Il est mis à la Tour. Informations contre lui.

Il refuse de répondre.

EDOUARD VI. 1549. de posoient contre lui c'étoit pourtant un Pair du Royaume revêtu d'une des principales Charges de l'Etat & qui de plus étoit Oncle du Roi. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit point obtenir cette faveur ou cette justice, il demanda qu'on lui laissât les articles de son accusation, & dit qu'il y répondroit après les avoir examinez. Mais cela même lui fut refusé. J'ignore si les Loix permettoient alors de laisser à un accusé les articles dont il étoit chargé, & de lui donner le tems de les examiner. Mais pour ce qui regarde la confrontation des témoins, il est manifeste qu'on ne pouvoit la refuser sans injustice, quoique cette pernicieuse coûtume se fût introduite sous le dernier Regne. Il semble même qu'elle auroit dû être abolie pendant une Minorité, ou être moins pratiquée contre un Oncle du Roi, que contre tout autre.

Son accusation est portée au Parlement.

Quoiqu'il en soit, le Conseil ayant fait son rapport au Roi, il fut délibéré, si l'affaire de l'Amiral seroit portée au Parlement, afin qu'il fût jugé par un Acte d'*Attainder* (1) & tous les Membres furent de cet avis, sans en excepter le Protecteur. En cela, on avoit sans doute pour but de ménager la réputation du Roi, & de rejetter sur le Parlement ce qu'il y avoit d'odieux dans cette poursuite. Le Roi, qui croyoit son Oncle coupable, consentit aussi qu'il fût livré à la justice du Parlement. Avant que les deux Chambres procédassent contre lui, elles nommerent des Commissaires pour aller recevoir ses défenses. Il répondit sur les trois premiers Articles, après quoi il s'arrêta tout court, sans vouloir passer plus avant. Les Commissaires ayant fait leur rapport, l'Acte de conviction passa fort facilement dans la Chambre Haute. Mais les Communes firent beaucoup plus de difficulté. Elles ne pouvoient s'empêcher de se récrier contre cette maniére irréguliére de juger les accusez, sans leur confronter les témoins & sans les oüir dans leurs défenses. Peut-être même auroient-elles rejetté l'Acte par cette seule considération, si le Roi ne leur eût fait dire qu'il ne croyoit pas la présence de l'Amiral nécessaire, & qu'il suffisoit qu'elles examinassent les dépositions qui avoient été produites dans la Chambre Haute. Après que le Roi eut ainsi fait connoître sa volonté la Chambre Basse composée de quatre cens Députez, passa l'Acte sans d'autre opposition, que seulement de dix ou douze de ses Membres. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle étoit convaincuë de la vérité des Dépositions, que ne s'agissant que d'une irrégularité qui étoit même tournée en coûtume, elle ne crut pas que ce fût un tems propre, pour en arrêter le cours.

Il refuse encore de répondre.

Il est condamné.

& décapité.

Quoiqu'il en soit, le Roi ayant donné son consentement à l'Acte, l'Amiral eut la tête tranchée le 10. de Mars.

La conduite du Protecteur est fort censurée.

Cette tragédie ne se passa pas sans donner lieu à de sévéres réflexions sur la conduite du Protecteur. On disoit, que si l'Amiral étoit coupable ce n'étoit que contre son frere qu'il vouloit supplanter, & selon les apparences, c'étoit ce même frere qui avoit été sa partie, & qui lui avoit fait porter sa tête sur l'échafaut. On ajoûtoit, que jamais le Conseil n'auroit procédé si rigoureusement contre l'Amiral, s'il n'eût pas cru faire plaisir au Duc son frere, ou s'il n'eût pas craint de l'offenser en le refusant. Le jeune Roi lui-même, qui n'étoit alors âgé que de douze ans, ne se seroit jamais porté à contraindre, pour ainsi dire, la Chambre Basse, de passer par dessus l'irrégularité de la procédure, s'il n'eût pas été sollicité par le Protecteur à faire cette démarche qui d'ail-

(1) Par lequel quelqu'un est atteint & convaincu du crime dont il s'agit.

d'ailleurs étoit assez extraordinaire. Il est donc assez difficile d'excuser le Duc de Sommerset, de ce qu'il poursuivit son propre frere jusqu'à la mort, pour des crimes commis contre sa seule personne. En effet, il ne fut jamais bien prouvé, qu'il eut formé aucun mauvais dessein, ni contre le Roi, ni contre l'Etat, ainsi qu'il le protesta jusqu'à son dernier moment. Mais ce n'est pas la seule fois que des complots faits uniquement contre les Ministres, ont passé pour crime de lèze-Majesté. Pour moi, je ne puis m'empêcher de soupçonner, que ceux qui pensoient alors à ruïner le Protecteur, feignant d'être de ses amis, le pousserent de tout leur pouvoir, à se venger de son frere, & qu'ils voulurent bien servir d'instrumens à sa vengeance, afin de le rendre odieux. Quelques-uns ont dit, que la premiere cause de la querelle entre les deux freres, venoit de la jalousie que la Duchesse de Sommerset avoit conçuë contre la Reine Doüariere femme de l'Amiral qu'elle prétendoit précéder en qualité de femme du Protecteur. Mais il n'y a aucune apparence, qu'elle fût assez dépourvûë de Jugement, ou assez ignorante des coûtumes d'Angleterre, pour vouloir disputer le rang à la Reine Doüairiére.

Avant que le Parlement se séparât, il accorda un Subside au Roi pour lui aider à conquérir l'Ecosse, qu'il appelloit dans l'Acte une partie de ses Etats. Ensuite, il le remercia de la tranquillité dont il joüissoit sous son Regne, & de ce qu'il donnoit tous ses soins à l'avancement de la vraye Religion. Le Clergé lui accorda aussi un Subside, après quoi le Parlement fut prorogé le 14. de Mars, jusqu'au 4. de Novembre.

Argent accordé au Roi.

Immédiatement après, le Conseil nomma des Commissaires, pour aller établir dans toutes les Eglises, la nouvelle Liturgie. Elle fut reçuë par tout sans opposition, excepté chez la Princesse Marie, qui ne voulut jamais se soumettre à ce changement. Le Roi & le Conseil paroissoient résolus de l'y contraindre, mais l'Empereur ayant intercédé pour elle, on se vit obligé par des raisons de politique, de lui promettre qu'on la laisseroit en repos pendant quelque tems. Il prétendit depuis qu'on lui avoit fait cette promesse sans restriction.

La nouvelle Liturgie est établie par tout.

Hist. de la Reformat.

La Princesse Marie la refuse.

En ce tems-là, le Conseil ayant eu avis que divers *Anabaptistes* d'Allemagne s'étoient retirez en Angleterre, & craignant qu'ils n'y repandissent leurs erreurs, fit expédier une Commission à Cranmer & à plusieurs autres, pour faire des informations touchant ces gens-là, & pour les juger. Une malheureuse Angloise, nommée *Jeanne Bocher*, autrement *Jeanne de Kent*, qui s'étoit laissé séduire, ayant témoigné une opiniâtreté invincible, fut déclarée Hérétique, & comme telle, livrée au bras séculier, qui la condamna au feu. Mais quand on présenta au Roi l'ordre pour la faire exécuter, il refusa de le signer. Il étoit persuadé qu'il y avoit trop d'injustice & trop de barbarie dans cette Sentence. Il fallut pour le persuader, employer l'Archevêque Cranmer, qui avoit beaucoup de pouvoir, sur lui. Enfin, le jeune Roi, embarrassé, plûtôt que convaincu par les raisons du Prélat, signa l'ordre en pleurant, & lui dit qu'il se laissoit conduire par lui, mais que s'il faisoit mal, c'étoit à lui à en répondre devant Dieu. Quelles que fussent les raisons de l'Archevêque, on peut assurer que ce n'est pas là un des beaux endroits de sa vie. Il auroit mieux fait sans doute de ne pas s'employer à une telle chose, qui convenoit si peu à un Evêque Réformé. Aussi cette démarche lui a-t-elle

Une femme Anabaptiste est condamnée au feu.

Act. Publ. Tome XV. p. 181.

12. Avril

Le Roi signe en pleurant l'ordre pour l'exécuter, & en charge la conscience de Cranmer.

été

ÉDOUARD VI. 1549.

été souvent reprochée, & a même servi de fondement aux jugemens desavantageux qu'on a portez sur ce sujet contre la Réformation, & contre les Réformez. Deux ans après, il y eut encore un Allemand brûlé pour la même cause.

Plaintes du Peuple contre la Noblesse.

Hayward. L'Evêque de Hereford. Histor. de la Réformation.

Pendant que toute l'Angleterre paroissoit recevoir avec soumission, tout ce qui venoit de la Cour, il se formoit dans le Royaume un levain de mécontentement, qui fut sur le point de produire de grands changemens. Le principal sujet venoit de ce que le Peuple ne trouvoit plus à gagner sa vie avec la même facilité qu'auparavant. Cela regardoit tout le Peuple en général, tant de l'une que de l'autre Religion. Mais les Prêtres, les Moines supprimez, & ceux qui étoient encore attachez à la Religion Romaine, en prirent occasion de fomenter le mécontentement qui étoit universellement répandu parmi le petit peuple, afin de le porter à la révolte. D'ailleurs, les ennemis du Duc de Sommerset n'étoient pas fâchez qu'il parût que le Peuple étoit mal satisfait du Gouvernement. Mais avant que de parler des Soulévemens qu'il y eût en divers endroits du Royaume pendant le cours de cette année, il est nécessaire d'en faire connoître les causes.

Sujet de ces plaintes.

Depuis que les Monasteres avoient été supprimez, il y avoit une prodigieuse quantité de Moines répandus dans le Royaume, qui étoient obligez de gagner leur vie par leur travail, les pensions qu'on leur avoit assignées étant mal payées, ou ne suffisant pas pour leur subsistance. Ainsi, le travail étant partagé entre plus de personnes, le profit se trouvoit moindre qu'auparavant. De plus, pendant que les Monasteres subsistoient, leurs terres étoient données à ferme à un prix modique, à des Fermiers qui, pour les faire valoir, étoient obligez d'employer beaucoup de monde. Mais depuis que ces terres furent tombées entre les mains de la Noblesse, le prix des fermes étoit beaucoup augmenté, d'où il étoit arrivé que les Fermiers, pour y trouver mieux leur compte, avoient été obligez d'employer moins d'ouvriers, & diminuer le salaire. D'un autre côté, les possesseurs de ces terres voyant que, depuis la derniere Paix avec la France, le commerce des Laines étoit devenu florissant, s'aviserent de nourrir beaucoup de bétail, parce que les Laines rapportoient plus que les grains. Pour cet effet, ils firent enfermer leurs terres avec des palissades. De là étoient nez divers inconvéniens. Premiérement le prix du grain étoit augmenté, au grand préjudice du menu Peuple. En second lieu, les Seigneurs ou leurs Fermiers n'avoient plus besoin que d'un petit nombre de gens pour prendre soin de leurs troupeaux dans ces clos. Par conséquent il y avoit beaucoup de personnes ausquelles on ôtoit par-là les moyens de gagner leurs vies par leur travail. Ainsi le profit des terres qui se répandoit auparavant sur beaucoup de gens, venoit presque tout entier entre les mains de la Noblesse. Cela causa beaucoup de plaintes & de murmures parmi le petit Peuple qui se voyoit menacé de tomber dans une extrême pauvreté. On publia même sur ce sujet divers Ecrits qui en faisoient voir les inconvéniens. Mais la Noblesse ne laissa pas d'aller toûjours son même train, sans se mettre en peine de ce qui en arriveroit. Le Protecteur prit ouvertement le parti du Peuple, soit pour mortifier la Noblesse dont il n'étoit pas aimé, soit qu'il prévit les inconvéniens qui pouvoient naître du mécontentement des petits. En 1548. les habitans des environs de Hamptoncourt

ayant

ayant porté leurs plaintes au Conseil, touchant un Parc que Henri VIII. avoit fait fermer, le Protecteur leur fit donner satisfaction, & le Parc fut entiérement ouvert. Dès l'année précédente, il avoit fait nommer des Commissaires pour examiner si les possesseurs des terres d'Eglise exerçoient l'hospitalité, & s'ils exécutoient toutes les conditions sous lesquelles ces terres leur avoient été venduës. Mais il se rencontra tant d'obstacles dans l'exécution de cet ordre, qu'il n'eut aucune suite. Cependant le Protecteur s'attiroit par-là de plus en plus la haîne de la Noblesse qui se trouvoit intéressée à maintenir ces abus. Il arriva même dans la derniére Séance du Parlement, que les Seigneurs firent un projet d'Acte, pour donner à chacun la liberté de faire fermer ses terres, s'il le trouvoit à propos. Mais la Chambre Basse rejetta ce Bill, & néanmoins, les Seigneurs ne laissérent pas de faire fermer leurs terres. Cela fit naître un mécontentement général parmi le Peuple qui s'imagina qu'il y avoit un complot formé pour le ruïner, & le réduire en servitude. Sur cela les païsans de la Province de Wilt se souleverent. Mais le Chevalier *Herbert* les dispersa & en fit pendre quelques-uns. Dans le même tems, il y eut de semblables soulévemens dans les Provinces de *Sussex*, de *Hamp*, de *Kent*, de *Glocester*, de *Suffolck*, de *Warwick*, d'*Essex*, de *Hartford*, de *Leicester*, de *Ruthland*, & de *Worcester*.

EDOUARD VI. 1549. *Act. Publ. T. XV. p.* 134.

Soulévemens en diverses Provinces.

Le Protecteur voyant que ce feu alloit gagner tout le Royaume, envoya des gens aux soulevez pour leur faire entendre, qu'il étoit disposé à remédier à leurs griefs, & dans cette attente, ils modererent leur fureur. Pour dégager sa parole, il porta cette affaire au Conseil, espérant qu'on trouveroit quelque expédient pour donner satisfaction aux Mécontens. Mais il trouva tant d'opposition, qu'il se crut obligé d'y pourvoir de sa seule autorité. Ainsi, contre l'avis des Conseillers, il publia une Proclamation qui défendoit d'enfermer les terres, & accordoit une amnistie au Peuple pour tout ce qui s'étoit passé. Il fit plus: contre l'avis du Conseil, il nomma des Commissaires ausquels il donna un pouvoir fort étendu, pour rendre justice au Peuple touchant les clos de la Noblesse. Cette Commission fit beaucoup murmurer les Seigneurs & les Gentilshommes, qui se plaignirent hautement, que le Protecteur empiétoit sur leurs priviléges, en les soumettant à un pouvoir arbitraire. Ils s'opposérent même directement aux Commissaires lorsqu'ils voulurent exécuter leur Commission. Cela fut cause que le Protecteur, qui trouvoit par tout de l'opposition, ne put pas rendre justice au Peuple dans toute l'étenduë qu'il l'auroit souhaité. Ainsi, le Peuple voyant que la Cour n'exécutoit pas ce qu'elle avoit promis, prit les armes en beaucoup d'endroits, & particuliérement dans les Provinces d'*Oxford*, de *Devon*, de *Norfolck* & d'*Yorck*. Mais les soulevez d'Oxford furent d'abord dissipez par le Lord Gray.

Le Protecteur tâche en vain de remédier aux griefs du Peuple.

Le soulévement de la Province de Devon fut plus considérable & plus dangereux. Cette Province étant pleine de gens qui n'avoient reçu qu'extérieurement les changemens faits dans la Religion, les Prêtres & les Moines se mêlerent parmi les Révoltez, & fomenterent la rebellion de tout leur pouvoir. Les soulevez s'assemblerent la prémiére fois le 10. de Juin, & en peu de jours, ils se trouverent au nombre de dix-mille hommes. Le Protecteur négligea d'abord cette affaire, dans l'espérance que les soulevez se dissiperoient comme dans les autres Provinces. Enfin, voyant qu'ils s'obstinoient

Le Peuple se souléve en divers endroits.

Soulévement dans la Province de Dévon.

EDOUARD VI. 1549.

dans leur Rebellion, il envoya contr'eux le Lord *Russel*, avec peu de troupes. Ce Seigneur qui se sentoit trop foible pour les attaquer, se tint à quelque distance, & leur fit offrir, que s'ils vouloient l'informer de leurs griefs, il les envoyeroit à la Cour. Mais cette démarche qui marquoit assez ouvertement qu'on les craignoit, ne fit que les animer davantage. Dans le même tems, ils mirent à leur tête un Gentilhomme de Cornoüaille nommé *Arundel*, qui étoit allé les joindre. Cependant afin de faire voir qu'ils ne s'étoient pas soulevez par un pur caprice, ils envoyerent au Commandant des troupes du Roi, leurs demandes qui faisoient bien voir que la Religion étoit le principal motif de leur révolte. Elles étoient comprises dans ces quinze Articles.

Demandes des Révoltez.

I. Que les Conciles Généraux, & les anciens Canons de l'Eglise fussent observez.

II. Que la Loi des six Articles fût renouvellée.

III. Que la Messe fût celébrée en Latin, & que le Prêtre célébrant communiât seul.

IV. Que l'Exposition & l'Adoration du Sacrement fussent rétablies, & que ceux qui refuseroient de se conformer à cette pratique fussent punis comme Hérétiques.

V. Que l'Euchariftie ne fut administrée au Peuple que le jour de Pâque, & sous une seule espéce.

VI. Que le Baptême pût être administré à toute heure & en tout temps.

VII. Que l'usage du Pain benit, de l'Eau benite, des Rameaux, des Images & en général tous les usages anciens fussent rétablis.

VIII. Que la nouvelle Liturgie fût abolie, & que les anciens Offices, aussi bien que les Processions, fussent rétablis.

IX. Que les Prédicateurs avant le Sermon, & les Prêtres en célébrant la Messe, fussent obligez de prier Dieu pour les trépassez.

X. Que la lecture de la Bible fût interdite au Peuple.

XI. Que le Docteur *Moreman*, & Mr. *Crispin* fussent rétablis dans leurs Bénéfices.

XII. Que le Cardinal Polus fût remis en possession de ses biens, & qu'il fût fait Conseiller du Conseil privé.

XIII. Que les Gentilshommes ne pussent avoir qu'un Domestique pour chaque centaine de marcs de leur revenu.

XIV. Que la moitié des terres des Monasteres fussent retirées d'entre les mains de ceux qui les possédoient, & adjugées à deux des principales Abbayes de chaque Province, & que ce qui se retiroit des troncs des Eglises servît à entretenir pendant sept ans, dans ces Maisons Religieuses, des personnes dévotes qui priassent Dieu pour le Roi & pour le Royaume.

XV. Qu'on rendît justice aux Particuliers d'entr'eux sur leurs Griefs, dont *Humphroy Arundel*, & le Maire de Boodmyn informeroient le Roi & le Conseil.

Elles sont rejettées.

Ces demandes extravagantes furent rejettées avec indignation. Cependant, afin d'en faire voir l'injustice, l'Archevêque de Cantorbéri eut ordre d'y répondre en détail. Il le fit avec beaucoup de solidité, non sans reprocher à ces

à ces gens-là, qu'ils se laissoient conduire par des ignorans. Alors les Révoltez voyant que la Cour ne leur accordoit pas une seule de leurs demandes, les reduisirent à huit, qui n'étoient pas plus convenables que les prémiéres. Néanmoins, pour convaincre le Peuple de la justice de ce refus, le Conseil jugea qu'il étoit à propos de répondre à ces demandes au nom du Roi-même. Mais cela ne fut pas capable de ramener les Révoltez dont l'opiniâtreté devenoit d'autant plus dangereuse, que dans le même tems, il y avoit de pareils soulévemens dans les Provinces de Norfolck & d'Yorck, & que le Roi de France entroit avec une armée dans le Boulonnois. Je parlerai des Révoltes des autres Provinces, après avoir achevé ce qui regarde celle de Dévon.

EDOUARD VI. 1549.

Ils assiégent Exceter. *Hayward.*

La négociation s'étant rompuë au mois de Juillet, les Rebelles assiégerent Exceter où ils trouverent plus de résistance qu'ils n'en avoient attendu d'une Ville gardée par les seuls Bourgeois. Comme ils n'avoient point d'artillerie, ils s'aviserent de mettre le feu à une des portes, à dessein de l'attaquer dès que la violence du feu seroit passée. Mais les habitans au lieu de l'éteindre y jettérent beaucoup de matieres combustibles pour l'entretenir, jusqu'à ce qu'ils eussent fait un bon retranchement derriere la porte. Ce coup ayant manqué aux assiégeans, ils se réduisirent à faire des mines: mais les assiégez trouverent le moyen de les éventer. Enfin voyant que tous leurs efforts étoient inutiles, ils changerent le Siége en blocus, dans l'espérance, que la faim obligeroit les assiégez à se rendre. Mais ceux-ci souffrirent pendant douze jours avec une constance invincible, toutes les incommoditez d'une terrible famine.

Le Lord Russel bat les Révoltez & delivre Exceter.

Pendant ce tems-là, le Lord Russel, qui n'avoit que peu de troupes, se trouvant trop proche des Révoltez, voulut se retirer plus loin, de peur d'être enveloppé. Mais il trouva qu'ils s'étoient déja saisis d'un pont qui étoit derriere lui, & sur lequel il devoit nécessairement passer pour pouvoir se mettre hors de danger. Comme il n'y avoit point d'autre chemin, il attaqua brusquement ce pont gardé par deux mille des ennemis, & après un assez léger combat il se rendit maître du passage. Cette épreuve lui ayant fait connoître qu'ils n'étoient pas aussi redoutables qu'il se l'étoit imaginé, il résolut de les attaquer aussi-tôt qu'il auroit reçu un renfort, qu'il attendoit de Bristol. Peu de tems après, le Lord Gray l'ayant joint avec quelques troupes, & *Spinola* avec un Corps de Landsquenets, il marcha droit au Rebelles, il en trouva un Corps posté sur le bord d'une rivière dont ils vouloient lui disputer le passage, & les ayant attaquez sans balancer, il en tua plus de mille, après quoi il continua sa route vers Excéter. A son approche, les Rebelles leverent le blocus, & se partagerent en divers petits Corps qui furent aisément dissipez les uns après les autres. Arundel leur Chef, le Maire de Bodmyn, & quelques autres, furent pendus quelque tems après. C'est ainsi que finit la révolte de la Province de Dévon.

Révolte en Norfolck sous *Ket.*

Celle de Norfolck ne fut pas moins dangereuse. Un Taneur, nommé *Ket*, se mit à la tête des Révoltez qui se trouverent bien-tôt au nombre de vingt-mille. Le Marquis de Northampton fut envoyé contre eux avec onze-cens hommes seulement, troupe trop petite pour leur inspirer de la terreur. Aussi lui avoit-on donné ordre de se tenir à quelque distance d'eux, & de tâcher seulement de leur couper les vivres. Ket ayant marché du côté de Norwich,

EDOUARD VI. 1549.

wich, s'étoit avancé jusqu'à une montagne, tout proche de cette Ville; où il avoit érigé une espece de tribunal pour y rendre la Justice comme Souverain, sous un Chêne qui à cause de cela fut appellé *Le Chêne de la Réformation.* C'étoit parce que ceux-ci ne parloient que de réformer l'Etat, la Religion n'étant ni la cause ni le prétexte de leur révolte. Leur dessein étoit d'exterminer la Noblesse, & de mettre quelques-uns d'entr'eux auprès du Roi pour le gouverner.

Le Marquis de Northampton ne réüssit pas contre eux.

Le Marquis de Northampton négligeant d'observer ses ordres, marcha droit à Norwich, & entra même dans la Ville. Mais comme les Rebelles y avoient des intelligences, il y fut attaqué dès le lendemain, & enfin, il se trouva trop heureux d'en pouvoir sortir, après y avoir laissé cent de ses gens morts, & une trentaine de prisonniers. Cet échec obligea la Cour à faire marcher de ce côté-là, l'armée destinée contre l'Ecosse, sous le commandement du Comte de Warwick. Elle étoit composée de six-mille hommes de pied, & de quinze-cens chevaux. Avec ce Corps considérable, le Comte de Warwick entra dans Norwich, où il attendit une occasion favorable, pour attaquer les Révoltez. Enfin, comme ils avoient eux-mêmes ruïné le païs des environs, & que le Comte leur coupoit incessamment leurs convois, ils se virent obligez de décamper. Ce fut alors que le Comte de Warwick les suivit en queuë, & sans leur donner le tems de se reconnoître, il les attaqua, leur tua deux-mille hommes, & fit beaucoup de prisonniers parmi lesquels se trouva Ket leur Général, qui expia son crime à Norwich, à un gibet.

Le Comte de Warwick bat & dissipe les Rebelles.

Les soulévez d'Yorck acceptent une amnistie.

Dans le tems que les Mécontens de Norfolck commençoient à s'assembler, ceux d'Yorck prirent aussi les armes; mais leur nombre ne fut jamais au-delà de trois-mille. Ils commirent d'abord quelques violences. Mais enfin, ils accepterent une Amnistie qui leur fut offerte. Quelques-uns des plus mutins ayant voulu, dans la suite, renouveller la sédition, furent saisis & pendus à Yorck.

Conduite du Protecteur pendant ces troubles.

Durant tous ces troubles, le Protecteur fit voir par toutes ses démarches, qu'il souhaittoit qu'on n'en vint point aux extrêmitez avec les Rébelles, soit qu'il fût persuadé que le Peuple avoit raison de se plaindre, ou qu'il voulût acquérir sa faveur, à cause qu'il se voyoit haï de la Noblesse. Après même que tous les troubles furent finis, il proposa dans le Conseil, de donner une abolition générale de tout ce qui s'étoit passé afin de rétablir la tranquillité dans le Royaume. Mais il y trouva de fortes oppositions. Plusieurs des Seigneurs du Conseil vouloient qu'on se servît de cette occasion pour réprimer l'insolence du Peuple. Mais le Protecteur n'étant pas de cet avis, fit, de sa seule authorité, publier une amnistie pour tout ce qui s'étoit passé jusqu'au 21. d'Août, & n'en excepta qu'un petit nombre des Rébelles prisonniers. Il pouvoit agir de cette maniere, en vertu de sa Patente. Mais cela lui attira de plus en plus, la haîne de la Noblesse, aussi bien que d'une bonne partie des Conseillers Privez qui voyoient avec chagrin, qu'ils n'étoient consultez que pour la forme, & que leurs avis n'étoient d'aucun poids.

Le Roi de France entre dans le Boulonnois.

Dans le tems que la Cour étoit occupée à réprimer les révoltes dont je viens de parler, il lui survenoit d'autres affaires ailleurs. Henri II. voyant que cette conjoncture lui étoit favorable, entra dans le Boulonnois à la tête d'une armée, quoi qu'il n'y eût aucune déclaration de Guerre entre les deux Couronnes,

nès, depuis le dernier Traité de Paix. Rien n'étoit plus exprès que ce Traité, dans lequel François I. & Henri VIII. étoient convenus que Boulogne seroit renduë à la France dans huit ans, moyennant deux millions d'écus d'or qui devoient être payez au Roi d'Angleterre. Mais Henri II. ne fut pas plutôt sur le Trône de France, qu'il forma le dessein de recouvrer Boulogne avant le tems marqué, & sans payer la somme qui avoit été stipulée. Il se fondoit sur ce que Henri VIII. avoit fait la Guerre à François I. sans aucune cause légitime, dans le tems que François étoit occupé contre l'Empereur. Il inféroit de là, qu'il pouvoit lui-même se servir d'une occasion favorable, pour réparer le dommage que le Roi son Pere avoit souffert. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici le fondement sur lequel Henri s'appuyoit, je veux dire la prétenduë injustice faite à son Prédécesseur. Il suffit de remarquer que, selon cette maxime, les Traitez les plus solemnels ne doivent être comptez pour rien. Cependant elle n'est que trop suivie, & comme si elle étoit une vérité incontestable, dont elle est une source inépuisable de Guerres entre les Souverains.

Quoi qu'il en soit, Henri voyant que les troubles d'Angleterre lui offroient une bonne occasion pour exécuter ses desseins sur Boulogne, s'empara de divers Châteaux du Boulonnois. Ensuite, il fit attaquer le Fort de *Bullenberg*, où ses troupes furent vigoureusement repoussées. Dans le même tems, il se donna tout proche de l'Isle de Jersey, un combat naval entre les Flottes Françoise & Angloise dont chacune s'attribua l'avantage, comme il arrive assez souvent aux combats sur Mer. Enfin Henri assiégea Boulogne au mois de Septembre, & les Anglois ne croyant pas pouvoir garder Bullenberg, en retirerent l'artillerie, & en firent sauter les Fortfications. La peste qui se mit dans l'armée de France ayant obligé Henri à la quitter, il laissa la conduite du Siége à Gaspard de Coligny Seigneur de Châtillon, qui, après quelques efforts inutiles se vit enfin contraint de le changer en Blocus.

Ses troupes sont repoussées au Fort de Bullenberg

Combat naval.

Siége de Boulogne.

Changé en blocus.

La Guerre d'Ecosse ne fut pas favorable aux Anglois, pendant cette campagne. De *Thermes*, qui avoit succédé à *Dessé*, s'empara du Château de *Brawghti*. D'un autre côté, le Protecteur se voyant obligé d'employer contre les Rébelles de Norfolck, l'armée destinée pour l'Ecosse, & n'osant pas même éloigner cette armeé du centre du Royaume, se détermina enfin à faire raser *Hadington*. Cette résolution fut exécutée le 15. de Septembre.

Guerre d'Ecosse.

Hadington est rasé.

Cependant la Guerre que le Roi de France avoit commencée, causoit beaucoup d'inquiétude au Protecteur. Il avoit des avis certains que Henri II. étoit entré en traité avec les Protestans d'Allemagne, & qu'il s'étoit engagé à leur donner un puissant secours, dès qu'il auroit recouvré Boulogne. Par-là, il étoit aisé de comprendre que ce Monarque feroit un puissant effort dans la prochaine campagne, & que pour lui résister, l'Angleterre seroit obligée de faire un armement considérable. Mais les coffres du Roi étoient vuides, & il étoit dangereux d'émouvoir encore le Peuple, en demandant de nouveaux Subsides au Parlement. D'un autre côté, comme le Protecteur étoit extrêmement zélé pour la Réformation, il voyoit bien que rien ne pouvoit lui être plus avantageux que l'union de la France avec les Protestans d'Allemagne. Mais il étoit fâcheux qu'il en dût couter Boulogne aux Anglois. Le Protecteur considéroit encore, que si la Guerre avec la France duroit quelque tems, il y avoit quelque chose à craindre du côté des Partisans de l'Eglise

Le Protecteur pense à rendre Boulogne.

Ses raisons.

EDOUARD VI. 1549.

Romaine. qui pourroient, pendant ce tems-là, exciter des troubles dans le Royaume. En ce cas-là il prévoyoit combien difficilement il pourroit soutenir trois guerres à la fois. Enfin, il y avoit encore une raison qui le regardoit en particulier, & qui lui faisoit souhaiter de faire la Paix avec la France. C'étoit que la Guerre pourroit donner trop d'avantage à ses ennemis, à cause des fâcheux accidens qu'elle pouvoit produire, au lieu que la Paix le mettoit en état de parer leurs coups. Il n'ignoroit pas qu'il y avoit une puissante Faction déja formée contre lui, tant à cause de l'envie qu'on portoit à son élévation, & de ce qu'il avoit mécontenté la Noblesse dans l'affaire des clos, qu'à cause du tort qu'il avoit fait à beaucoup de Membres du Conseil, en les privant de la Dignité de Régens, & en les réduisant à la simple qualité de Conseillers Privez. Entre ceux-ci les principaux étoient, le Comte de Southampton, qui avoit repris sa place dans le Conseil, & le Comte de Warwick. Celui-ci étoit extrêmement ambitieux: il portoit envie au Protecteur & avoit peu d'estime pour lui. Comme entre tous les Seigneurs qui avoient le plus d'accès à la Cour, il se croyoit le seul propre à lui succéder dans l'administration du Gouvernement, il comptoit que s'il pouvoit le ruïner, il profiteroit infailliblement de sa disgrace. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit formé dans le Conseil même un puissant parti dont le Protecteur avoit bien quelque connoissance, mais qu'il ne se sentoit pas en état de pouvoir ruïner tout d'un coup.

Il le propose au Conseil,

Toutes ces considérations firent prendre au Protecteur la résolution de proposer au Conseil la restitution de Boulogne à la France. Il appuya sa proposition de toutes les raisons qu'il crut les plus plausibles, & ajoûta qu'en faisant la Paix avec la France, on se délivroit en même tems de la Guerre onéreuse qu'on faisoit inutilement à l'Ecosse, puisqu'il n'étoit pas possible d'obtenir le but qu'on s'étoit proposé en la commençant. Cette proposition fut reçûë par le Conseil avec des marques d'indignation, & regardée comme une véritable lâcheté. C'étoit une affaire trop délicate pour que le Protecteur voulût la conclurre de sa simple autorité. Ainsi quoiqu'il s'apperçut bien que la Faction contre lui l'emporteroit, il voulut qu'on délibérât dans les formes sur sa proposition. Le résultat de cette délibération fut qu'on ne rendroit point Boulogne, & qu'on tenteroit de faire une Alliance avec l'Empereur pour la sûreté de cette Place. *Paget* fut nommé pour cette Ambassade, parce qu'étant dévoüé au Protecteur, on avoit dessein de rejetter sur lui le peu de succès qu'on attendoit de cette négociation, afin de noircir le Protecteur même.

qui en paroit indigné.

Paget est envoyé à l'Empereur.

On répand divers bruits contre le Protecteur. *Hayvvard.*

Les ennemis du Duc de Sommerset ayant résolu d'exécuter le complot qu'ils avoient fait contre lui, commencérent par des accusations qu'ils firent semer dans le Public, pour ruïner sa réputation. On disoit qu'il n'y avoit point de bête féroce qui fut plus cruelle que lui, puisqu'il n'avoit pas craint de sacrifier son propre Frere à son ambition déméſurée: Qu'il avoit été la cause des soulévemens qu'il y avoit eu cette année en prenant le parti du Peuple, & en lui faisant entendre qu'il le croyoit justement opprimé: Qu'ensuite, il avoit favorisé les mécontens de tout son pouvoir, pendant leur rebellion actuelle, & que quand leur fureur avoit été reprimée, il leur avoit accordé une amnistie contre l'avis du Conseil: Que pour se maintenir dans le pos-

te qu'il occupoit injuſtement, il entretenoit un Corps de troupes étrangeres, ayant extorqué pour cela, le conſentement du Conſeil : Qu'il faiſoit bâtir un Palais bien plus grand & plus ſuperbe que celui du Roi, & qu'il avoit ruïné pluſieurs Egliſes pour en tirer des matériaux, & aliéné des Biens Eccléſiaſtiques pour fournir à cette dépenſe : Qu'il avoit la témérité de ſe qualifier *Duc de Sommerſet par la grace de Dieu*, comme s'il étoit Souverain. Qu'il avoit ſeul profité de la vente des fonds deſtinez à l'entretien des Chantres : Qu'il avoit violé l'établiſſement fait par le feu Roi, en s'emparant ſeul de la Régence, à l'excluſion des autres Exécuteurs qui n'avoient pas moins de droit que lui : Qu'il avoit mal pourvû les Forts du Boulonnois, afin que leur perte rendît la Paix avec la France abſolument néceſſaire : Qu'il avoit fait raſer Hadington en Ecoſſe, pour une raiſon ſemblable : Que par une inſigne préſomption, il s'étoit emparé du Gouvernement du Royaume, & avoit exigé du Roi des Lettres Patentes pour favoriſer ſon ambition : Que d'ailleurs, il uſoit tyranniquement de ſon autorité, en rejettant les avis du Conſeil, & en faiſant tout à ſa tête. Enfin, Paget, étant de retour de ſon Ambaſſade, ſans avoir réüſſi dans ſa négociation, on fit courir le bruit qu'il avoit ordre du Protecteur de repréſenter l'impoſſibilité qu'il y avoit d'engager l'Empereur à la défenſe de Boulogne, afin de ſe ſervir de ce prétexte pour rendre honteuſement cette Place.

EDOUARD VI. 1549.

Comme il étoit impoſſible, que tous ces bruits ſe répandiſſent dans le Public ſans que le Duc en fut informé, & qu'il en connoiſſoit aſſez les Auteurs, tout le mois de Septembre ſe paſſa en diſputes & en aigreurs, ſes ennemis ne cherchant qu'une occaſion de querelle pour exécuter ce qu'ils avoient réſolu. Cependant le Protecteur voyant que ſes ennemis agiſſoient prèſqu'ouvertement, craignit qu'ils n'euſſent formé le deſſein d'enlever le Roi, & que pour cet effet, ils n'euſſent gagné ceux qui le ſervoient. Cela fut cauſe que pour s'aſſûrer contre ce complot il mit pluſieurs de ſes propres Domeſtiques auprès du Roi, avec ordre d'obſerver exactement ce qui ſe paſſoit. Cette démarche fournit à ſes ennemis le prétexte qu'ils cherchoient.

Il prend des precautions qui ſervent de prétexte à ſes ennemis.

Le 6. d'Octobre, le Lord *St. Jean* Préſident du Conſeil, les Comtes de *Southampton*, de *Warwick*, & d'*Arundel*, *North*, *Southvvell*, *Peckam*, & les deux *Wottons*, ſe retirerent dans la maiſon de l'Evêque d'Ely ſituée au quartier d'Holbonne, & y tinrent le Conſeil comme s'ils en euſſent été les ſeuls Membres. Le Roi leur ayant envoyé le Secretaire *Petre*, pour en ſçavoir la raiſon, ils le forcerent de demeurer avec eux. Dans ce Conſeil, ils examinerent l'état du Royaume, & rejetterent ſur le Protecteur, tout le prétendu déſordre qui s'y trouvoit, & les pertes qui s'étoient faites en France, ſuppoſant que cela n'étoit arrivé, que parce qu'il n'avoit pas voulu ſuivre les avis du Conſeil. Enſuite, ils déclarerent que ce jour-là même, ils avoient eu deſſein de conférer avec lui ſur ce ſujet ; mais qu'ayant appris qu'il avoit fait armer ſes domeſtiques, & beaucoup d'autres gens qu'il avoit placez auprès du Roi, ils n'avoient pas cru devoir s'expoſer à ſes violences. Cela fait, ils envoyerent chercher le Maire, les Aldermans, & le commun Conſeil de Londres, avec le Lieutenant de la Tour, & leur défendirent expreſſément de reconnoître le Duc de Sommerſet pour Protecteur. Le Lieutenant de la Tour promit de leur obéïr. Le Maire & les Aldermans garderent quelques ménagemens

Le Préſident du Conſeil & divers des Conſeillers ſe retirent dans la Cité de Londres.

Ils prennent des réſolutions contre le Protecteur.

EDOUARD VI. 1549.

gemens dans leur réponſe. Mais, ſelon les apparences, la plûpart d'entre eux étoient déja gagnez, comme il parut bien deux jours après.

Le Protecteur mene le Roi à Windſor.

A la premiere nouvelle que le Protecteur eut de l'entrepriſe des Conſeillers, il fit partir le Roi pour Windſor, & donna des armes à tout ce qu'il put aſſembler de gens à Windſor ou à Hamptoncourt. Par là, il fournit à ſes ennemis un nouveau ſujet de ſe plaindre, qu'il avoit mené le Roi dans un lieu où il n'y avoit point de proviſions, & ils prirent ſoin d'y en envoyer. Ce même jour qui étoit le lendemain de leur retraite, ſept autres Conſeillers, ſçavoir, le *Chancelier Riche, le Marquis de Northampton, le Comte de Shrevvsbury, Cheyney, Gage, Salder*, & *Montaigu*, allerent les joindre. Quand ils ſe virent ainſi renforcez, ils écrivirent au Roi, pour lui donner des aſſurances de leur fidélité, & pour ſe plaindre de ce que le Duc de Sommerſet refuſoit de ſuivre leurs avis: Qu'en mettant des gens armez auprès de ſa perſonne, ſon but étoit de lui faire accroire qu'ils avoient de mauvais deſſeins contre lui, quoi qu'ils ne penſaſſent qu'à ſon bien & à ſa conſervation. En même tems, ils écrivirent à l'Archevêque de Cantorbéri & à Paget, pour leur ordonner de faire enſorte que le Roi fût ſervi par ſes propres domeſtiques, & non pas par ceux du Duc de Sommerſet.

Les Conſeillers de Londres s'en plaignent.

Sept autres Conſeillers ſe joignent à eux.

Ils écrivent au Roi.

Ils mettent les Magiſtrats de Londres dans leur parti.

Le 8. d'Octobre, ils ſe rendirent en Corps à l'Hôtel de Ville, où la Bourgeoiſie étoit aſſemblée. Ils y déclarerent, que, bien loin d'avoir aucune mauvaiſe intention contre le Roi, leur unique but étoit de le tirer d'entre les mains du Duc de Sommerſet, qui ne penſoit qu'à ſes intérêts particuliers. Sur cela les Bourgeois de Londres dirent hautement, qu'ils étoient prêts à les ſoûtenir de tout leur pouvoir.

Le Protecteur perd courage.

Le Duc n'eut pas plutôt appris que la Ville de Londres & le Lieutenant de la Tour l'avoient abandonné qu'il perdit entiérement courage. Il aſſembla les Membres du Conſeil qui étoient encore auprès du Roi, & après leur avoir proteſté qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaiſe intention contre aucun des Membres du Conſeil, il offrit de ſubir le Jugement de deux d'entre eux & de deux de ceux qui étoient à Londres. Cette démarche lui fit perdre encore cinq des Conſeillers qui le voyant ainſi mollir, ne crurent pas devoir s'expoſer pour un homme qu'ils croyoient déja perdu. Ainſi, quoi qu'ils n'approuvaſſent pas la conduite de ceux de Londres, ils ne laiſſerent pas de s'aller joindre à eux le lendemain, qui étoit le 9. d'Octobre. Ces cinq Conſeillers étoient *le Lord Ruſſel, Bravvn, Wingfield, Wentvvorth* & *Baker*, Orateur de la Chambre des Communes.

Cinq autres Conſeillers l'abandonnent.

Le Conſeil le déclare indigne d'être Protecteur.

Depuis ce jour-là, les affaires du Duc de Sommerſet allerent toûjours de mal en pis, chacun lui tournant le dos, quand on vit qu'il déſeſpéroit lui-même de pouvoir ſe ſoutenir. Il arriva même que ſur un rapport qui fut fait aux Conſeillers privez ſes ennemis, qu'il avoit dit, que ſi on prétendoit le faire mourir, le Roi mourroit avant lui, & qu'il s'étoit vanté qu'il étoit en ſon pouvoir de tranſporter le Roi hors du Royaume, ils le déclarerent indigne de la charge de Protecteur, quoi qu'ils n'euſſent aucune preuve de la vérité de ce fait. Après cela ils publierent un Manifeſte, pour informer le Public des raiſons de leur conduite. Cela fait, ils écrivirent au Roi que le feu Roi ſon Pere les ayant nommez Exécuteurs de ſon Teſtament, & Régens du Royaume, ils avoient élu le Duc de Sommerſet pour exercer la charge de

Ils publient un Manifeſte & écrivent au Roi pour juſtifier leur conduite.

Pro-

Protecteur, sous la condition expresse, qu'il ne feroit rien sans leur approbation. Mais qu'il avoit violé cette condition, & qu'il s'étoit rendu maître absolu du Gouvernement. Qu'à cause de cela, ils le croyoient indigne de cet honneur; qu'ils prioient Sa Majesté de leur permettre de s'acquitter de la charge que le feu Roi leur avoit confiée, & de congédier les troupes que le Duc de Sommerset avoit assemblées auprès de sa personne. EDOUARD VI. 1549.

De tous les Conseillers Privez, il n'étoit demeuré auprès du Roi que l'Archevêque de Cantorbéri & Paget, qui voyant l'impossibilité de résister au parti contraire, conseillerent au Roi & au Duc de donner au Conseil la satisfaction qu'il demandoit. Le Roi y ayant consenti, on en informa les Conseillers de Londres par un Exprès. Comme ils avoient bien prévû que le Duc seroit obligé d'en passer par-là, ils avoient déja fait partir des Députez pour Windsor, avec ordre de prendre garde que le Duc de Sommerset ne s'évadât, & pour mettre aux arrêts quelques-uns de ses confidens. Le 12. les Conseillers Privez ennemis du Duc se rendirent en Corps auprès du Roi qui les reçut favorablement, & leur témoigna qu'il prenoit en bonne part ce qu'ils avoient fait. Le lendemain, ils procéderent à l'interrogatoire des amis du Duc, qui au sortir du Conseil furent envoyez à la Tour, excepté Cecil à qui on donna la liberté. Le 14. le Conseil se fit amener le Duc de Sommerset, & fit lire devant lui son accusation comprise en plusieurs articles dont voici les principaux.

Le Roi approuve la conduite du Conseil.

qui se rend à Windsor.

Le Duc de Sommerset est accusé.

I. Qu'il avoit violé la condition sous laquelle il avoit été élu Protecteur.

II. Qu'il avoit traité avec des Ambassadeurs, sans en avoir donné avis au Conseil, & de sa seule authorité avoit disposé des Gouvernemens & des Evêchez.

III. Qu'il avoit tenu la Cour des Requêtes dans sa propre maison.

IV. Qu'il avoit falsifié la Monnoye.

V. Qu'il avoit publié des Proclamations contraires aux délibérations du Conseil, touchant la cloture des terres.

VI, Qu'il avoit négligé d'étouffer les soulévemens de plusieurs Provinces, & qu'il les avoit même appuyez & favorisez.

VII. Qu'il avoit été cause de la perte des Forts du Boulonnois, en négligeant de les pourvoir de vivres & de munitions.

VIII. Qu'il avoit tâché de donner au Roi de sinistres impressions contre les Membres du Conseil, en lui faisant entendre, qu'ils avoient dessein de lui ôter la vie. Qu'il avoit même ordonné à certaines gens, d'en faire continuellement souvenir le Roi, de peur qu'il ne l'oubliât.

IX. Qu'il avoit fait proclamer Traitres les Seigneurs du Conseil.

X. Qu'il avoit malicieusement alarmé le Roi, en le faisant partir subitement pour Windsor, & que par-là, il l'avoit mis en risque de tomber dans quelque grande maladie.

XI. Qu'il avoit fait prendre les armes à ses amis & à ses Domestiques, dans le tems qu'il laissoit les Domestiques du Roi désarmez, & qu'il avoit résolu de s'enfuïr à *Jersey*, ou à *Guernesey*.

Sur ces accusations dont il n'étoit pas alors tems de se défendre, il fut envoyé à la Tour, ceux qu'il avoit pris tant de soin d'abbaisser étant devenus ses

Il est envoyé à la Tour.

EDOUARD VI. 1549.

ſes propres Juges. Il eſt bien vrai, qu'il ne pouvoit pas diſconvenir, que la plûpart des faits contenus dans cette accuſation ne fuſſent vrais. La queſtion étoit ſi c'étoient des crimes, car on ne l'accuſoit ni de fraude, ni de rapine, ni de concuſſion. Mais cela ne devoit être décidé que par les Pairs du Royaume ou par le Parlement. Dès que le Duc fut à la Tour, le Conſeil nomma ſix Seigneurs pour être Gouverneurs du Roi, dont deux devoient être continuellement auprès de ſa Perſonne. Ce fut alors qu'on s'apperçut aiſément, que le Comte de Warwick avoit été le principal promoteur de la ruïne du Protecteur, puiſque tous les autres Membres du Conſeil permirent ſans oppoſition, qu'il ſe chargeât de la principale adminiſtration du Gouvernement, quoi que ſans aucun Titre qui lui donnât une authorité particuliere.

Le Conſeil nomme ſix Gouverneurs au Roi. Le Comte de Warwick s'empare de toute l'autorité.

Les ennemis de la Réformation triompherent de la ruïne du Protecteur. Ils étoient perſuadez que le Comte de Warwick étoit dans ſon cœur plus Catholique que Réformé, & ſon étroite union avec le Comte de Southampton les confirmoit dans cette penſée. Auſſi Bonner & Gardiner qui étoient alors à la Tour, lui écrivirent incontinent pour le féliciter de ce qu'il avoit délivré le Royaume du Tyran. On crut même pendant quelque tems, qu'on alloit tirer le Duc de Norfolck de la Tour. Mais on ne connoiſſoit pas encore bien le Comte de Warwick. Ce Seigneur, qui n'avoit que l'ambition en tête, n'étoit proprement, ni de l'une ni de l'autre Religion. Il n'avoit donc garde d'entreprendre de détruire la Réformation, qui avoit trop de partiſans dans le Royaume. Au contraire, ſçachant combien le jeune Roi ſouhaitoit de l'établir de plus en plus, il ſe déclara hautement en ſa faveur. Ainſi, les partiſans du Pape & de l'ancienne Religion, n'eurent pas long-temps ſujet de ſe réjoüir de la révolution qui venoit d'arriver à la Cour.

Les Partiſans de l'Egliſe Romaine ne profitent pas de cette revolution.

Bonner Evêque de Londres avoit été dépoſé & mis en priſon, quelque temps avant ce changement. On ſçavoit que dans ſon ame, il étoit fortement attaché à la Religion Romaine, & que ce n'étoit qu'extérieurement qu'il ſe conformoit à ce qui étoit établi par authorité publique, dans le temps même que, par une conduite équivoque, il faiſoit aſſez connoitre qu'il déſaprouvoit ces changemens. Ceux qui gouvernoient alors, réſolurent donc de le mettre à une épreuve qui ne pouvoit manquer ou de donner priſe ſur lui, ou de lui faire perdre l'eſtime & la confiance de ſon parti. Il fut cité devant le Conſeil, & après qu'on lui eut expoſé les ſujets de plainte qu'on avoit contre lui, on lui ordonna de prêcher un Dimanche dans l'Egliſe de Saint Paul, & d'établir dans ſon Sermon certains principes dont celui-ci étoit un des principaux: *Que l'autorité d'un Roi Mineur n'eſt pas moindre que celle d'un Roi Majeur.* Il prêcha le 1. de Septembre en préſence d'un nombreux Auditoire, & parla de tous les articles qui lui avoient été ordonnez hormis du dernier. D'ailleurs il mêla dans ſon Sermon certaines choſes qui offenſerent la Cour. Sur cela, le Roi nomma des Juges pour lui faire ſon procès. Le Docteur Burnet aſſûre qu'il ſe défendit d'une maniere qui tenoit de l'extravagance. Quoi qu'il en ſoit, il fut dépoſé & envoyé à la Tour. On fut ſans doute bien aiſe de trouver un prétexte pour ſe défaire d'un tel Evêque qui embarraſſoit les Réformateurs.

Bonner eſt depoſé.

Act. Publ. Tome XV. page 191. 8. Septemb.

Le

Le Comte de Southampton ne fut pas moins trompé dans ſes eſpérances, que le reſte de ſon parti. Il s'étoit imaginé qu'ayant été un des principaux inſtrumens de la ruïne du Duc de Sommerſet, il ſeroit recompenſé de ce ſervice par la Charge de Grand Tréſorier, ou du moins, qu'on lui rendroit celle de Grand Chancelier. Mais il trouva qu'il s'étoit beaucoup abuſé. *Riche* garda toûjours le Grand Sceau, & la Charge de Tréſorier fut donnée au Lord St. Jean, qui, quelque temps après, fut auſſi créé Comte de *Wiltshire*. Ce n'étoit pas l'intérêt du Comte de Warwick d'avancer dans les grands emplois un homme auſſi intriguant que le Comte de Southampton qui d'ailleurs étoit regardé comme le Chef du parti contraire à la Réformation. Il ſe ſeroit par-là perdu dans l'eſprit du Roi, à qui il étoit important de perſuader que la Religion n'avoit aucune part à ce qui s'étoit paſſé à l'égard du Duc ſon Oncle. Ainſi, ſans balancer un moment, il tourna le dos, non-ſeulement au Comte de Southampton, mais encore à tous les partiſans de l'Egliſe Romaine, qui s'étoient flattez de voir arriver quelque grand changement par rapport à la Religion. Southampton eut tant de dépit de ſe voir ainſi négligé, qu'il ne pût s'empêcher de cabaler contre le Comte de Warwick. Mais ayant ſçû que ce Seigneur étoit informé de ſes démarches, & n'ignorant pas combien il étoit vindicatif, il abandonna ſes projets. Peu de temps après, il ſe retira de la Cour ſans prendre congé, pour aller demeurer dans une de ſes Terres, où il mourut de chagrin & de déſeſpoir. Quelques-uns même ont avancé, qu'il s'empoiſonna lui-même.

EDOUARD VI. 1549. Le Comte de Southampton quitte la Cour & meurt.

Cependant la Guerre de France cauſoit beaucoup d'inquiétude au Conſeil. On voyoit Henri II. dans la réſolution d'aſſiéger Boulogne, & l'on craignoit avec raiſon de n'être pas en état de ſauver cette Place. Pendant que le Duc de Sommerſet étoit ſeul chargé de cet embarras, ſes ennemis trouvoient qu'il y avoit de la lâcheté à la céder volontairement pour éviter une Guerre dans laquelle ils eſpéroient de trouver une occaſion de le perdre. Mais dès qu'ils eurent le Gouvernement entre les mains, ils trouverent dans cette affaire des difficultez, qu'ils n'avoient pas voulu reconnoître, lorſqu'ils croyoient qu'il ſeroit chargé du ſuccès. Ils réſolurent donc d'envoyer une ſeconde Ambaſſade à l'Empereur, pour l'engager à prendre Boulogne en ſa protection, s'imaginant que Paget leur avoit fait les difficultez plus grandes qu'elles n'étoient. Mais les Ambaſſadeurs trouverent l'Empereur extrêmement froid, & ſe rétranchant toûjours ſur ce qu'il étoit en Paix avec la France. Il leur fit même entendre, que, pendant que la Religion reſteroit en Angleterre, ſur le pied qu'elle étoit, les Anglois ne pouvoient attendre de lui que des ſecours fort médiocres. Cette réponſe détermina le Conſeil à faire la Paix avec la France. Nous verrons bien-tôt les effets de cette réſolution.

La Guerre de France embarraſſe les nouveaux Miniſtres.

L'Empereur refuſe d'aſſiſter l'Angleterre.

Le Conſeil ſe détermine à la Paix.

Le Parlement ſe raſſembla le 4. de Novembre, ſans que la diſgrace du Duc de Sommerſet causât aucun changement dans les affaires de Religion. C'étoit toûjours le même Parlement que le Duc de Sommerſet avoit aſſemblé, & le Conſeil avoit toûjours les mêmes maximes par rapport à la Réformation, la politique du Comte de Warwick ne lui permettant pas de rien changer ſur ce ſujet. D'abord, le Parlement fit un Acte fort ſévere pour défendre toutes ſortes d'Aſſemblées illicites, afin de prévenir par-là des ſoulévemens ſemblables

Parlement.

Statuts contre les Aſſemblées.

EDOUARD VI. 1549. blables à ceux qu'on avoit vû depuis peu. Mais par un autre Acte, il révoqua celui qui avoit été fait contre les Vagabonds, comme trop rigoureux, & contraire à la liberté de la Nation. Il se contenta d'en renouveller un qui avoit été fait sous le dernier regne, sur le même sujet.

Autre qui revoque le Statut contre les Vagabonds.

1550.

Acte d'*Artainder* contre le Duc de Sommerset.

Le 2. de Janvier de l'année 1550. on lut dans la Chambre Haute, un projet d'Acte de conviction contre le Duc de Sommerset, fondé sur sa confession signé de sa propre main. Mais comme quelques-uns des Seigneurs soupçonnerent, qu'on lui avoit extorqué cette confession, on lui députa des Membres de la Chambre pour en sçavoir la vérité de sa bouche. Les Députez rapporterent que le Duc remercioit la Chambre de sa bonté, & qu'il avoüoit cet Ecrit comme l'ayant signé volontairement, après avoir confessé ce qu'il contenoit en présence du Roi & du Conseil. Il protestoit néanmoins, qu'il n'avoit jamais eu aucune mauvaise intention, ni contre le Roi ni contre l'Etat. Sur cela, il fut condamné à une amende de deux-mille livres sterling de revenu en fonds de terre, outre tous ses biens mobiliaires qui furent confisquez au profit du Roi, & à être dépoüillé de toutes ses Charges. Plusieurs trouverent l'aveu qu'il avoit fait, fort étrange, & firent sonner bien haut la bassesse d'un tel procédé. Mais c'étoit sans doute parce qu'ils auroient souhaité qu'il eût pris une autre route qui n'auroit pas manqué de lui être funeste. Il est certain que parmi les Articles de son accusation, il y en avoit plusieurs qui ne pouvoient être excusez que par l'intention, ce qui ne lui auroit guéres servi dans la Cour des Pairs, dont la plûpart n'étoient pas portez à le favoriser. Par exemple, pour nous borner au principal, pouvoit-il nier, que contre la condition sous laquelle il avoit été élu Protecteur, il n'eût comme dégradé les autres Régens, & ne les eût reduits à être simplement ses Conseillers. Il est vrai qu'il auroit pû alléguer la Patente du Roi. Mais c'étoit une Patente d'un Roi Mineur, âgé seulement de dix à onze ans, qui le regardant comme son Gouverneur, ne faisoit rien que par son avis, ainsi qu'il étoit dit dans la Patente même qui lui conféroit son autorité. Ainsi, le Duc n'auroit jamais pû se justifier sur cet article, non plus que sur plusieurs autres. Par conséquent, la seule ressource qui lui restoit étoit de se déclarer coupable sur tous, & d'avoir recours à la clémence du Roi. D'ailleurs son grand intérêt étoit de se tirer de prison, s'il étoit possible, à quelque prix que ce fût, puisqu'il étoit dangereux pour lui, de demeurer plus long-tems au pouvoir de ses ennemis. Cela lui réüssit parfaitement. Ceux qui souhaitoient sa perte voyant que le Roi avoit eu de la peine à consentir qu'il fût jugé, ne crurent pas qu'il fût encore temps de pousser leur haîne plus loin, jusqu'à ce qu'ils l'eussent ruïné dans l'esprit du Roi. Il sortit donc de la Tour le 6. de Fevrier, après avoir donné caution pour sa conduite à venir, & dix jours après le Roi lui donna des Lettres d'abolition. Ainsi sa chûte ne fut pas si terrible que ses ennemis l'avoient espéré. Il ne laissa pourtant pas de perdre beaucoup de l'estime qu'il avoit acquise parmi le Peuple qui, ne pénétrant pas les raisons de sa conduite, ne pouvoit s'empêcher de le croire coupable puisqu'il avoit tout avoüé. Mais le Roi n'en fit pas le même Jugement, puisque le 6. d'Avril suivant, il lui redonna une place dans son Conseil.

Le Duc se remet à la clémence du Roi.

Il est condamné à diverses peines.

Raisons pour justifier sa conduite en cette occasion.

Il sort de la Tour.

Le Roi lui accorde un pardon. *Act. Publ. T. XV. page 205.*

16. Fevrier.

Cependant le Parlement sçachant que les partisans de l'Eglise Romaine tiroient de la chûte du Duc de Sommerset des conséquences qui pourroient pro-

Le Parlement confirme la

produire de mauvais effets, jugea qu'il étoit à propos de confondre leurs espérances. Pour cet effet, il fit un Acte qui confirmoit la nouvelle Liturgie, & ordonnoit de mettre entre les mains de certains Commissaires, tous les anciens Offices, Missels, Bréviaires &c. & de rayer dans tous les Livres imprimez sous Henri VIII. toutes les prieres qui étoient adressées aux Saints. De plus, que ceux qui avoient en leur possession des Images tirées des Eglises, les brûlassent, ou en fissent leur déclaration dans un certain tems. Ensuite, il fut prorogé le 2. de Fevrier, après avoir accordé au Roi un Subside qui fut suivi d'une amnistie, dont les prisonniers de la Tour furent exceptez. Ce fut pendant cette Séance qu'on permit pour la premiere fois, aux fils-aînez des Seigneurs, d'avoir place comme Députez, dans la Chambre Basse.

EDOUARD VI. 1550. nouvelle Liturgie, & fait brûler les Images.

Après la révolution qui venoit d'arriver à la Cour, par la disgrace du Duc de Sommerset: le Comte de Warwick ne s'étoit pas oublié. Dès le 28. d'Octobre précédent, il avoit été fait Grand Amiral, & le 20. de Fevrier, il fut revêtu de la charge de Grand Maître d'Hôtel de la Maison du Roi, titre nouveau que Henri VIII. avoit substitué à la place de celui de Grand Sénéchal de sa Maison, en donnant cette charge au Duc de Suffolck. Mais ce n'étoit pas tant par ses Charges, que le Comte de Warwick étoit puissant & considérable, que parce qu'il avoit trouvé le moyen de se rendre le Directeur du Conseil qui ne faisoit rien que par son avis. Quelques-uns des Conseillers le regardoient comme leur ami, d'autres comme le Chef de leur parti, & d'autres enfin craignoient de l'offenser. Ce qu'il venoit de faire à l'égard du Duc de Sommerset, leur faisoit assez comprendre, combien il étoit dangereux de l'avoir pour ennemi.

Le Comte de Warwick est fait Grand Amiral & Grand Maître. *Act. Publ. Tome XV. p.* 194. 208. Il dirige toutes les affaires.

Malgré toute sa fortune, ce Seigneur ne se trouvoit pas peu embarrassé de l'affaire de Boulogne. C'étoit lui qui avoit le plus crié contre le Duc de Sommerset, parce qu'il avoit proposé de rendre cette Place, & qui avoit traité ses raisons de ridicules. Cependant, ce fut par ces mêmes raisons qu'il se détermina enfin à faire ce qu'il avoit tant blâmé dans autrui. Mais afin de ne pas paroître directement contraire à soi-même, il prit le parti de faire agir le Conseil, d'y faire résoudre la restitution de Boulogne, & de ne paroître lui-même avoir d'autre part que celle de se conformer au sentiment du plus grand nombre. Il n'est pas bien difficile à un homme qui dirige une Assemblée, d'y faire prendre les résolutions qu'il trouve à propos, sans agir ouvertement. Mais la difficulté consistoit, en ce qu'il étoit déshonorable de faire la premiere démarche, & dangereux de témoigner l'envie qu'on avoit de faire la Paix avec la France. Le Comte de Warwick trouva bien-tôt un moyen pour éviter cet inconvénient. Ce fut de faire agir un Marchand Italien nommé *Guidotti*, qui demeuroit à Southampton. Cet homme s'étant rendu à Paris sous quelque prétexte, s'insinua dans la maison du Connétable qui étoit le principal Favori du Roi. Dans les Conversations qu'il eut avec quelques-uns des Officiers de ce Ministre, il dit qu'il étoit persuadé que la Cour d'Angleterre n'auroit pas beaucoup de peine à rendre Boulogne, pourvû qu'on donnât au Roi une récompense en argent. Le Connétable, à qui on en fit le rapport, comprit à demi mot ce qu'on vouloit lui faire entendre. Il parla lui-même à *Guidotti*, & le chargea d'insinuer à quelqu'un du Conseil d'Angleterre, que le Roi de France aimeroit mieux terminer l'affai-

Il prend la résolution de rendre Boulogne.

Guidotti est employé à cette Négociation. *Hayvvard. Act. Publ. Tome XV. p.* 185.

EDOUARD VI. 1550.

re de Boulogne par un accommodement que par la voye des armes. Sur cela *Guidotti* fit divers voyages à Londres & à Paris. Enfin, il mit l'affaire dans un tel train, que les deux Cours qui souhaitoient également d'en voir la fin, convinrent d'envoyer des Plénipotentiaires en quelque endroit de Picardie, pour traiter de la Paix & de la restitution de Boulogne.

Plénipotentiaires des deux Cours.

Monsieur de la Rochepot de la Maison de Montmorenci, Gaspard de Coligny qui fut ensuite Amiral, & deux autres, furent nommez de la part de la France, & la Cour d'Angleterre fit choix de Mylord Russel, de Mylord Paget qui venoit d'être fait Baron, du Secretaire Petre, & de M. Masson Les Instructions de ces derniers faisoient voir manifestement que le Conseil vouloit la Paix à quelque prix que ce fût. Elles portoient :

Instructions données aux Ambassadeurs d'Angleterre. *Histoire de la Réformation.*

I. Qu'à l'égard du lieu de la Conférence, ils ne devoient pas paroître trop difficiles. Mais que, s'il étoit possible, ils devoient faire ensorte que ce fût à Calais ou à Boulogne.

II. Qu'ils pouvoient offrir la restitution de cette derniere Ville.

III. Qu'ils demandassent que la jeune Reine d'Ecosse fût renyoyée en Ecosse pour y accomplir son Mariage avec le Roi d'Angleterre.

IV. Que les fortifications de Blackness & de Newhaen fussent démolies.

V. Que la pension que François I. s'étoit engagé à payer à Henri VIII. fût continuée, & qu'on en payât les arrérages. Mais que, s'ils ne pouvoient obtenir la continuation de la pension, ils se contentassent des arrérages.

VI. Qu'à l'égard de l'Ecosse, ils assûrassent que l'Angleterre ne pouvoit traiter qu'avec la concurrence de l'Empereur. Mais, que si l'Empereur y consentoit, le Roi d'Angleterre rendroit les Places qu'il tenoit en Ecosse, à l'exception d'*Aymouth* & de *Roxborovvgh*.

VII. Que si on leur proposoit le Mariage du Roi avec une Fille de Henri II. ils répondissent, qu'ils n'avoient aucune instruction là-dessus, & qu'ils se retranchassent sur le bas âge du Roi.

Conférence pour la Paix.

Les Plénipotentiaires s'étant assemblez proche de Boulogne, ceux de France dirent nettement qu'on ne devoit point s'attendre que le Roi leur Maître renvoyât la Reine Marie en Ecosse, puis qu'il la destinoit au Dauphin son Fils. Que pour ce qui regardoit la pension, François I. s'y étoit engagé dans un tems où ses affaires le demandoient ainsi, mais que le Roi son fils ne prétendoit pas être tributaire du Roi d'Angleterre. Que néanmoins, si on vouloit convenir de la restitution de Boulogne, pour une somme payée une fois, ils étoient prêts à traiter sur ce sujet. Que de plus, le Roi leur Maître ne prétendoit pas que les Anglois gardassent une seule Place en Ecosse. C'étoit parler d'un ton de Maître. Mais Henri II. avoit assez bien pénétré les intentions du Conseil d'Angleterre, & il vouloit profiter de l'occasion, pour faire évanoüir, s'il étoit possible, ce droit importun que les Rois d'Angleterre prétendoient avoir sur la Couronne, ou du moins, sur la pension perpétuelle que François I. s'étoit engagé à leur payer à la place de ce droit. Quelque tems après, les Ambassadeurs d'Angleterre, reçurent de nouvelles instructions qui leur donnerent pouvoir de conclurre la Paix sous des conditions moins difficiles à obtenir que celles qu'ils avoient d'abord demandées. Cependant, comme la Cour d'Angleterre ne vouloit pas absolument se désister de la pension, on trouva un expédient dont elle se contenta. Ce fut que les

deux

deux Rois se réservassent réciproquement toutes leurs prétentions, excepté seulement celles qui seroient réglées par ce Traité qui fut enfin signé le 24. de Mars & qui portoit en substance: EDOUARD VI. 1550.

Traité entre les deux Couronnes. *Act. Publ. T. XV. p. 211.*

I. Que la Ville de Boulogne seroit renduë à la France avec toute l'artillerie, & toutes les munitions qui s'y étoient trouvées lorsque Henri VIII. s'en étoit mis en possession.

II. Qu'en considération des ameliorations que Henri y avoit faites, & des dépenses à quoi il avoit été engagé pour y faire transporter des vivres & des munitions, le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre le somme de quatre-cens-mille écus d'or, sçavoir deux-cens-mille le jour de la restitution & l'autre moitié avant le 15. d'Août.

Il est à remarquer sur cet article, que le Roi de France évitoit avec grand soin de faire aucune mention ni de la pension stipulée dans le dernier Traité de Paix, ni même de ce qui étoit dû à la Couronne d'Angleterre, depuis le temps de Charles VIII. qui s'étoit toûjours augmenté depuis par divers Traitez.

III. Que pour la sûreté du payement, des deux-cens-mille écus payables au mois d'Août, la France donneroit six ôtages, & que l'Angleterre en donneroit six de son côté pour la sûreté de la restitution de Boulogne.

IV. Par rapport à l'Ecosse, il fut convenu, que le Roi d'Angleterre rendroit à la Reine d'Ecosse les deux Forts de Lauder & de Douglas, avec toute l'Artillerie, excepté celle qui y avoit été transportée d'Hadington.

V. Que si ces deux Forts n'étoient pas en la puissance du Roi d'Angleterre, il seroit obligé de faire raser les fortifications d'Aymouth & de Roxborowgh, qui ne pourroient plus être rétablies, ni par l'Angleterre ni par l'Ecosse. Mais que s'il rendoit Lauder & Douglas, il seroit pourtant obligé de raser Aymouth & Roxborowgh, pourvû que la Reine d'Ecosse fit aussi démolir Lauder & Douglas, & qu'aucune de ces quatre Places ne pourroit plus être rétablie.

VI. Que le Roi d'Angleterre ne pourroit plus faire la Guerre à l'Ecosse, à moins qu'il n'en eût quelque nouveau sujet. C'est-à-dire, qu'Edoüard se désistoit de son Mariage.

VII. Que le Roi d'Angleterre réservoit toutes ses actions, demandes & prétentions, tant contre la France que contre l'Ecosse, & que le Roi de France & la Reine d'Ecosse se réservoient toutes celles qu'ils pouvoient avoir contre l'Angleterre.

Ainsi toutes les peines que Henri VIII. avoit prises pour s'assurer une pension, ou plutôt un tribut annuel, à la place des droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne de France, furent renduës inutiles par ce Traité, qui ne contenoit en faveur de l'Angleterre qu'une simple réserve vague de ses droits qui avoient fait répandre tant de sang, depuis le regne d'Edoüard III. Il n'en est demeuré aux Rois d'Angleterre que le simple titre de *Roi de France*, aucun des Successeurs d'Edoüard VI. n'ayant jamais pensé sérieusement à faire valoir ses droits prétendus.

Ce Traité ayant été porté à Londres pour y être ratifié, le Comte de Warwick Le Comte

EDOUARD VI. 1550.

wick ſuppoſa une maladie, pour n'être pas obligé de ſigner une Paix contre laquelle il avoit fait tant de bruit. Mais ce n'étoit que pour en impoſer au Public, puiſqu'il avoit ſigné tous les Ordres, & toutes les Inſtructions, en vertu deſquelles les Ambaſſadeurs l'avoient concluë.

de Warwick ſe diſpenſe de ſigner la Ratificationdu Traité

Hayvvard.

La conduite du Conſeil eſt cenſurée.

La reddition de Boulogne, fit un peu ouvrir les yeux au Peuple, par rapport à la conduite de ceux qui gouvernoient l'Etat. Ceux qui venoient de rendre la Place pour quatre-cens-mille écus, au lieu de deux-millions que François I. s'étoit engagé à payer, étoient les mêmes qui, quelques mois auparavant, avoient déchiré la réputation du Protecteur, pour avoir eu la ſimple penſée de la rendre. Le Comte de Warwick, qui avoit la principale direction des affaires, & qui avoit intérêt de ménager l'affection du Peuple, le voyant un peu ému, jugea qu'il étoit à propos de faire une diverſion, en lui donnant quelque ſatisfaction d'ailleurs. Pour cet effet, il fit rechercher ceux qui avoient manié les deniers du Roi, ou qui avoient commis des malverſations dans l'exercice de leurs Charges. Il avoit encore en cela un autre motif. C'étoit de payer les dettes du Roi qui étoient conſidérables. Dans cette recherche, ſes principaux amis qui lui avoient ſervi d'inſtrumens pour ruïner le Duc de Sommerſet, furent les moins épargnez. Il fit condamner le Comte d'Arundel à une groſſe amende. *Southwell* fut mis en priſon, & les autres ſe racheterent le mieux qu'ils purent en compoſant avec la Cour. Comme il y avoit peu de gens qui ne fuſſent coupables de quelque malverſation, cette recherche affermit le Comte de Warwick, chacun craignant qu'il ne trouvât trop de moyens pour ſe venger de ceux qui ne témoigneroient pas aſſez de ſoumiſſion.

Recherche des malverſations.

Changemens dans les Evêchez.

Act. Publ. T. XV. page 222.

Dans le cours de cette année, il y eut quelques changemens par rapport aux Evêchez. Celui de Weſtminſter vacant par la réſignation de *Thirleby*, fut réüni à celui de Londres, qui fut donné à *Ridley*, Evêque de Rocheſter. Thirleby eut celui de Norwich, *Poinet* celui de Rocheſter, & le 3. de Juillet, Jean *Hooper* fut fait Evêque de Gloceſter.

Polydore Virgile ſe retire en Italie.

Ibid. p. 234.

Cette même année *Polydore Virgile* Italien, qui avoit ſéjourné quatorze ans en Angleterre, eut la permiſſion d'aller paſſer le reſte de ſes jours dans ſon Païs. Le Roi lui conſerva ſes Bénéfices en conſidération de ce qu'il avoit employé la meilleure partie de ſa vie à écrire l'Hiſtoire d'Angleterre.

Avant que de paſſer à une autre année, il ne ſera pas hors de propos de dire un mot de ce qui s'étoit paſſé pendant celle-ci dans les Païs étrangers.

Mort de Paul III.

Sponde.

Polus perd le Pontificat par ſa délicateſſe.

Paul III. étant mort le 10. de Novembre 1549. les Cardinaux qui étoient entrez dans le Conclave le 29. du même mois, convinrent peu de jours après d'élever le Cardinal Polus ſur le trône Pontifical, & ſe rendirent même pendant la nuit dans ſa Chambre, pour l'adorer ſelon la coûtume. Mais il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, en leur diſant que ce ne devoit pas être une œuvre de ténébres. Ce ſcrupule inoüi juſqu'alors, leur parut ſi extraordinaire, que quelques-uns d'entre eux le regarderent comme une ſtupidité. D'autres craignirent que ſi Polus étoit Pape, il ne lui prit envie de réformer la Cour de Rome & le Collége des Cardinaux en particulier. Quoi qu'il en ſoit, depuis ce moment, ils penſerent à élire quelqu'autre Pontife. Enſuite, s'étant diviſez en trois Factions, ils ne purent convenir d'un

ſujet

ſuj et pour le faire Pape, qu'au mois de Fevrier ſuivant, qu'ils élurent le Cardinal de *Monte*, qui prit le nom de *Jules* III.

EDOUARD VI. 1550. Jules III. eſt élu Pape.

En Allemagne, l'Empereur ayant ouvert la Diéte de l'Empire à la fin du mois de Juillet, voulut obliger tous les Proteſtans à ſe ſoumettre aux déciſions du Concile qui avoit été renvoyé à Trente. Maurice Electeur de Saxe s'y oppoſa fortement, mais avec tant de circonſpection & de ménagement pour l'Empereur, qu'il n'en perdit pas ſes bonnes graces. Au contraire l'Empereur conſentit que la Diéte lui conférât le Généralat de l'Armée de l'Empire, pour finir la Guerre par le Siége de Magdebourg, la ſeule Ville Proteſtante qui tenoit encore bon. Maurice avoit de grands deſſeins que l'Empereur ne connut, que quand il ne fut plus temps d'en arrêter l'exécution.

Affaires d'Allemagne.

1551. Affaires d'Ecoſſe.

L'Ecoſſe étoit dans une grande tranquillité, depuis la concluſion de la Paix. Jacques Hamilton, Comte d'Aran en Ecoſſe, & Duc de Châteleraut en France, gouvernoit toûjours le Royaume en qualité de Régent. Mais il ſe laiſſoit gouverner lui-même par l'Archevêque de St. André ſon Frere Bâtard, homme plongé dans les plus infames débauches. Retournons préſentement en Angleterre, voyons ce qui s'y paſſa pendant l'année 1551.

Affaires de Religion. *Hiſtoire de la Réformation.*

Depuis qu'on avoit conclu la paix avec la France & avec l'Ecoſſe, la principale affaire qu'il y eut dans le Royaume, étoit celle de la Réformation, que le jeune Roi ſouhaitoit de porter au plus haut dégré de perfection qu'il ſeroit poſſible. Il étoit entretenu dans cette diſpoſition par Cranmer & par les autres Réformateurs. Le Comte de Warwick paroiſſoit auſſi plein d'ardeur pour finir enfin cet Ouvrage, parce que par-là, il s'inſinuoit de plus en plus dans l'eſprit de ſon jeune Maître. La maxime conſtante des partiſans de l'Egliſe Romaine, étoit de s'oppoſer, autant qu'il leur étoit poſſible, aux Changemens qu'on vouloit faire, avant qu'ils euſſent paſſé en Loi. Mais ils s'y conformoient, du moins extérieurement, dès qu'il n'y avoit plus de reméde, en attendant que le tems leur fournît quelque occaſion de ſe déclarer ouvertement. Il n'étoit pas poſſible de ſe défaire tout à la fois de ces Hypocrites, parce que leur conduite extérieure ne donnoit aucune priſe ſur eux. Mais on les faiſoit ſoigneuſement épier, afin de profiter des fauſſes démarches qu'ils pourroient faire. C'étoit par ce moyen qu'on s'étoit délivré de Bonner l'année précédente, & ce fut par la même voye que le 18. d'Avril de celle-ci, on fit dépoſer Gardiner.

Gardiner eſt dépoſé.

Pendant tout le reſte de cette année, des Commiſſaires choiſis travaillerent à une Confeſſion de Foi, qui étoit comme le dernier coup mortel qui devoit être porté à la vieille Religion. On corrigea auſſi quelques endroits de la nouvelle Liturgie. Mais la Princeſſe Marie ne voulut jamais ſe ſoumettre aux changemens qui s'étoient faits, ou qui ſe faiſoient encore. Elle continuoit toûjours à faire dire la Meſſe dans ſa maiſon. Par-là, elle s'attira de grandes mortifications de la part du Conſeil & du Roi même, qui ſembloient avoir pris la réſolution de la forcer à l'obéïſſance. Elle en fut ſi alarmée, qu'elle forma le projet de ſe retirer hors du Royaume, par le moyen de certains Vaiſſeaux que la Gouvernante des Païs-Bas devoit envoyer ſur les côtes d'Angleterre. Mais ce deſſein ayant été découvert, on en empêcha l'exécution, quoiqu'il ſemblât que cette Princeſſe auroit cauſé moins de peine & d'embar-

On travaille à dreſſer une Confeſſion de Foi. Marie la rejette, & reçoit quelques mortifications. Elle veut ſortir du Royaume & en eſt empêchée. *Hayward.*

EDOUARD VI. 1551.

ras si elle eût été hors du Royaume. Apparemment le projet de l'exclurre de la Succession n'étoit pas encore formé, & l'on ne croyoit pas que la mort du Roi fût aussi prochaine qu'elle l'étoit.

Projet ambitieux du Comte de Warwick.

L'obstination de cette Princesse lui attira la colere du Roi son Frere, qui, depuis ce tems-là, perdit beaucoup de l'estime & de l'affection qu'il avoit pour elle. Vrai-semblablement ce fut ce qui fit naître au Comte de Warwick, la pensée de la faire exclurre de la Succession, & de former pour sa propre famille le projet dont il sera parlé dans la suite. Il est pourtant nécessaire de dire ici en deux mots, que ce projet étoit de faire ensorte que la Princesse Elisabeth fût mariée dans un Païs étranger, de faire exclurre Marie de la Succession, & de marier un de ses fils avec *Jeanne Gray*, fille aînée du Comte de Dorset & de Françoise Brandon, qui se trouvoit la plus prochaine dans le rang de la Succession, après les deux filles de Henri VIII.

Maladie de la Sueur.

Dans ce même tems, la maladie de la Sueur faisoit des ravages extraordinaires en Angleterre, emportant en vingt-quatre heures ceux qui en étoient atteints, sans qu'on pût y trouver de reméde (1). S'il en faut croire les Historiens, cette maladie étoit particuliere à la Nation Angloise. Elle ne s'attachoit point aux Etrangers qui étoient en Angleterre, & dans les autres Païs, les seuls Anglois en étoient attaquez. C'est ce qui lui a fait donner le nom de *la Sueur Angloise*. On peut observer à peu près la même chose, à l'égard des Polonois qui sont seuls sujets à une maladie qu'on nomme *la Plique*, inconnuë, comme on l'assure, en tout autre Païs. Le Duc de Suffolck, fils de Charles Brandon, & de sa seconde femme, fut emporté par la maladie de la Sueur, & deux jours après son frere qui lui avoit succédé, mourut aussi du même mal. Ainsi, le titre de Duc de Suffolck étant vacant, le Comte de Warwick résolut de le faire donner au Comte de Dorset, Pere de Jeanne Gray laquelle il destinoit à un de ses fils. Il avoit besoin de la concurrence de ce Seigneur, pour faire tomber la Couronne sur la tête de sa fille, à laquelle il falloit d'ailleurs que la mere cédât ses droits. Il est pourtant bien difficile de comprendre que dès ce tems-là, le Comte de Warwick ait formé ce projet, puisqu'Edoüard étoit plein de vie, qu'il n'étoit que dans sa quinziéme année, & qu'il n'étoit nullement hors d'apparence qu'il dût avoir une nombreuse postérité. Il auroit fallu pour cela que le Comte de Warwick eût sçû que le Roi devoit mourir bien-tôt. C'est aussi ce que veulent insinuer ceux qui lui font former ce projet dès le tems dont je parle présentement, & avant que le Roi fût attaqué de sa derniére maladie, afin de le faire regarder comme l'Auteur de sa mort. Quoiqu'il en soit, on prétend, que toutes les démarches de ce Seigneur depuis la mort des deux freres de Jeanne Gray, jusqu'à la fin de ce Regne, étoient rélatives à ce projet, comme, par exemple, le Mariage de la Princesse Elisabeth avec le fils-aîné du Roi de Dannemarck, qu'il fit négocier secrettement, mais qui n'eut aucune suite.

Deux Ducs de Suffolck en meurent.

Le Comte de Warwick s'unit étroitement avec le Comte de Dorset.

Dessein de marier la Princesse Elisabeth en Dannemarck.

Négociation pour le Mariage du Roi avec une fille de Henri II. Roi de France.

Le Mariage du Roi même avec une fille de Henri II. Roi de France, qui fut négocié & conclu cette même année, paroit directement contraire aux desseins du Comte de Warwick, supposé qu'il les eût déja formez. Aussi, le Docteur Burnet dit-il en passant que ce Mariage n'étoit que pour amuser le jeune

(1) Cette maladie commença cette année à Shrewsbury au mois d'Avril, & se répandit dans le Nord où elle finit au mois d'Octobre.

jeune Roi. *Hayward* qui a écrit l'Histoire d'Edoüard VI. dit aussi qu'après que ce Mariage fut conclu Edoüard se croyoit dans une parfaite sûreté, quoiqu'en effet il fût dans un extrême danger. Quoiqu'il en soit, & quelque pût être le motif du Comte de Warwick, il fit envoyer en France le Marquis de Northampton, l'Evêque d'Ely, & quelques autres Ambassadeurs, avec un superbe train, pour porter l'Ordre de la Jarretiére à Henri II. & pour négocier le Mariage de la Princesse Elisabeth sa fille avec Edoüard. Henri étant alors à Châteaubriant, les Ambassadeurs Anglois se rendirent à Nantes, d'où ils furent conduits à la Cour. Le Marquis de Northampton, comme Chef de l'Ambassade, présenta au Roi le collier de l'Ordre. Ensuite, l'Evêque de Ely le pria de leur donner des Commissaires pour traiter avec eux sur une affaire qui tendoit au bien commun des deux Royaumes. Les Commissaires ayant été nommez, les Ambassadeurs proposérent le Mariage d'Edoüard avec la Princesse Elisabeth, & le Traité en fut signé à Angers le 19. de Juillet. La dot de la Princesse devoit être de deux cens mille écus, & son Doüaire aussi grand qu'aucune Reine d'Angleterre l'eût jamais eu. Mais le Mariage ne devoit être contracté par paroles de présent, qu'un mois après que la Princesse seroit parvenuë à sa douziéme année. Ce fut ce qui en empêcha l'accomplissement, parce qu'Edoüard mourut avant ce tems-là. Quelque tems après, Henri II. envoya au jeune Roi une magnifique Ambassade dont le Maréchal de Montmorenci étoit le Chef, pour lui porter l'Ordre de St. Michel.

EDOUARD VI. 1551. Edoüard envoye une Ambassade en France sous prétexte de porter la Jarretiére du Roi.

Traité sur le Mariage du Roi. *Act. Publ. Tom. XV. Pag.* 273.

Les affaires étrangéres étant finies, le Comte de Warwick s'attacha aux Domestiques, ou plûtôt, aux siennes propres. Il fit donner le titre de Duc de Suffolck au Lord Gray Marquis de Dorset, & à lui-même celui de Duc de Northumberland. Guillaume Pawlet, Comte de Wiltshire, & Grand Trésoriér, fut fait Marquis de Wiltshire, & le Chevalier Guillaume Herbert, Comte de Pembrock. Ceux qui en cette occasion furent honorez de nouvelles Dignitez, étoient des amis intimes du Comte de Warwick, nouveau Duc de Northumberland, qui cherchoit de s'affermir de plus en plus dans le poste qu'il occupoit de principal Directeur des affaires publiques, quoique sans aucune Patente qui lui attribuât cette autorité.

Le Comte de Warwick est fait Duc de Northumberland. Autres Créations. Octobre.

Ce Seigneur ne pouvoit pourtant joüir d'un repos parfait, pendant qu'il voyoit encore un Rival tel que le Duc de Sommerset, qui pouvoit un jour regagner la faveur du Roi, & qui effectivement travailloit à se rétablir dans le poste qu'il avoit autrefois occupé. Edoüard approchoit du terme de sa Majorité, & se fortifioit tous les jours dans la connoissance des affaires. Il étoit donc à craindre pour le Duc de Northumberland, que quand le Roi compareroit son administration à celle du Duc de Sommerset, il ne s'apperçût que c'étoit à tort que celui-ci avoit été privé de sa Dignité. D'ailleurs, Edoüard témoignoit toûjours avoir beaucoup d'estime pour son Oncle, & lui en donnoit souvent des marques publiques. Tout cela causoit de l'inquiétude au Duc de Northumberland qui comprenoit bien, qu'il lui seroit comme impossible d'exécuter ses projets, pendant qu'il auroit un surveillant tel que le Duc de Sommerset. Il résolut donc de se défaire à quelque prix que ce fût de ce Rival incommode, & pour cet effet, il se servit de deux voyes. La premiere fut de le détruire dans l'esprit du Roi, par le moyen de certains Emissaires qui l'obsédoient continuellement. La seconde

La ruïne du Duc de Sommerset est resoluë.

Moyens employez pour y parvenir.

 fut,

EDOUARD VI. 1551.

fut, de causer à son ennemi des mortifications capables de le porter à faire de fausses démarches qui donnassent prise sur lui. Ces deux moyens lui réüssirent parfaitement. Le Roi se dégoûta peu-à-peu de son Oncle, & par-là, son esprit se trouva plus disposé à recevoir les mauvaises impressions qu'on voulut lui donner sur son sujet. D'un autre côté, le Duc de Sommerset ne pouvoit, sans une extrême impatience, se voir tous les jours exposé à des affronts d'autant plus piquans, qu'on les lui faisoit exprès pour l'irriter. Il y a peu de gens assez sages ou assez modérez, pour se garder de semblables piéges. On prétend que ce Seigneur se voyant ainsi poussé à bout, prit la résolution de tuer le Duc de Northumberland dans une visite qu'il devoit lui faire. D'autres disent, qu'il devoit le faire inviter à un festin par Mylord Paget, & que là, il devoit ou l'assassiner ou l'emprisonner. Du moins, c'est ainsi que les Historiens en parlent, parce que ce bruit fut semé dans le public, avant & après sa disgrace, & que le Roi même en fut imbu. Cependant, son accusation ne porta rien de tel, mais seulement, qu'il avoit voulu s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Quoiqu'il en soit, on ne peut disconvenir, qu'il n'eut tramé quelque complot pour tâcher de se rétablir dans son poste, & qu'il n'eût imaginé & peut être communiqué à ses Confidens, divers moyens dont on lui fit ensuite, autant de crimes, quoiqu'il n'en eût exécuté aucun. Un de ces confidens fut celui qui le ruïna, étant, selon les apparences, gagné par son ennemi. Cet homme, nommé *Palmer*, ayant été sécrettement introduit auprès du Roi, lui déclara tout ce qu'il sçavoit, & apparemment tourna ses discours d'une maniere, à faire croire au Roi, que de simples projets ou de simples pensées étoient des desseins fixes & déterminez. Quoiqu'il en soit, le Roi étant persuadé, que le Duc son Oncle avoit voulu assassiner le Duc de Northumberland, le Marquis de Northampton, & le Comte de Pembroock, consentit qu'il fût livré à la Justice. Ainsi le 17. d'Octobre, le Duc fut arrêté, & conduit à la Tour, avec beaucoup d'autres gens accusez d'être ses complices. Le lendemain, la Duchesse de Sommerset avec deux de ses Femmes, furent aussi arrêtées, & dans la suite, le Comte d'Arundel & le Lord Paget subirent aussi le même sort.

Le Duc de Sommerset donne prise sur lui,

Bruits répandus contre ce Seigneur.

On prévient le Roi contre son Oncle.

Le Duc est mis à la Tour.

Dés que le Duc de Sommerset fut en prison, le bruit de ses crimes prétendus se répandit par tout, avec des circonstances capables d'en imposer au Public. C'est proprement sur ces accusations en l'air, que les Historiens, excepté le Docteur Burnet, ont appuyé les recits qu'ils ont fait de cet événement. Ce qu'il y a de plus apparent, c'est que le Duc prisonnier avoit projetté de se faire déclarer Protecteur au Parlement, puisque Mylord Rutland le déclara sous serment. Quant aux moyens dont il prétendoit se servir pour parvenir à ce but, il y a beaucoup d'apparence, qu'il en avoit imaginé plusieurs, mais qu'il n'en avoit encore déterminé aucun, excepté, peut-être celui de s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Comme depuis quelque tems on avoit perdu la coûtume de confronter les témoins aux accusez, il faut se contenter de sçavoir ce que les témoins déposerent contre lui, sans que pourtant on puisse tirer de là, une preuve indubitable de la vérité des faits. Personne n'ignore combien la confrontation est capable de produire de grands changemens dans les dépositions qui paroissent les plus positives.

Remarque sur les accusations portées contre lui.

Les témoins ne lui sont pas confrontez.

Palmer

Palmer dépofa, que le Chevalier *Vane* devoit fe mettre à la tête de deux mille hommes pour foutenir les deffeins du Duc de Sommerfet qui, avec cent Cavaliers, devoit fe jetter fur la garde du Roi. Qu'enfuite, le Duc avoit deffein de traverfer la Ville de Londres en criant, *Liberté*, & que s'il n'avoit pas réüffi à émouvoir le Peuple, il fe feroit retiré dans l'Ifle de Wight. Un nommé *Crane* dépofa la même chofe, & ajoûta, que le Comte d'Arundel, & le Lord Paget étoient du complot.

EDOUARD VI. 1551. Dépofitions des témoins

Sur ces dépofitions, le Duc comparut en Jugement devant les Pairs le premier jour de Décembre, les chefs de fon accufation ayant été réduits à trois, fçavoir:

Chefs d'accufation. *Hift. de la Réformat.*

1. Qu'il avoit voulu fe rendre maître de la perfonne du Roi, & de l'adminiftration des affaires du Royaume.

2. Qu'il avoit formé le deffein d'arrêter & de mettre en prifon le Duc de Northumberland avec le fecours de gens armez.

3. Qu'il avoit projetté d'exciter un foulévement dans Londres.

Ces trois articles, à quoi fe réduifit l'accufation du Duc de Sommerfet, font voir manifeftement qu'on n'avoit aucune preuve qu'il eût voulu tuer ou empoifonner les trois Seigneurs dont il a été parlé, quoiqu'on l'eût fait accroire au Roi, & qu'on en eût imbu le Public. De ces trois articles que contenoit fon accufation, le premier & le troifiéme étoient des crimes de trahifon, & le deuxiéme qui regardoit le Duc de Northumberland étoit de fimple felonie. Il nia pofitivement ceux de trahifon, & quant au troifiéme, qui étoit le fecond en ordre, dans l'accufation, il avoüa, qu'il avoit dit certaines chofes qui pouvoient faire juger qu'il avoit de mauvais deffeins contre le Duc de Northumberland, le Marquis de Northampton, & le Comte de Pembroock, mais qu'il n'en avoit jamais eu la penfée, & moins encore de les exécuter, quand même il les auroit formez.

Il faut avoüer qu'il y a ici une difficulté qui n'eft pas facile à réfoudre. Le Duc de Sommerfet n'eft pas accufé d'avoir voulu tuer ces Seigneurs, & néanmoins, il fe juftifie fur cet article. Cela femble infinuer qu'il y avoit quelque article dans l'accufation qui y avoit du rapport. Cependant le Docteur Burnet, Hiftorien exact s'il en fut jamais, & qui affûre qu'il a tiré cette accufation des Regîtres du Confeil, ne met que trois articles, parmi lefquels il n'y en aucun où il foit fait mention de ces trois Seigneurs, qui même étoient du nombre des Juges. D'un autre côté, on va voir que le Duc fut condamné pour crime de félonie, ce qui étoit étendre la rigueur de la Loi, auffi loin qu'elle pouvoit aller, s'il n'étoit coupable que d'avoir formé le deffein d'arrêter le Duc de Northumberland; au lieu que s'il avoit véritablement voulu tuer ces trois Seigneurs, il n'y avoit rien dans fa condamnation, qui ne fût conforme à un Acte de Parlement. Il faut donc dire, ou que le célébre Hiftorien dont je viens de parler, n'a pas exactément rapporté les articles d'accufation, ou que les Pairs condamnerent ce malheureux Duc fur un crime dont il n'étoit pas juridiquement chargé. La vertu & l'exactitude dont le Docteur Burnet a fait profeffion ne permet pas qu'on l'accufe de cette fupercherie. Mais le caractere du Duc de Northumberland, & de la plûpart des Pairs qui jugerent le Duc de Sommerfet, & qui pour la plûpart étoient fes ennemis déclarez, ne donne que trop de lieu de foupçonner que la crainte

 d'of-

EDOUARD VI. d'offenser le Duc de Northumberland, ou d'autres motifs, prévalurent sur la justice.

1551. Il est absous du crime de Haute trahison, & condamné à mort pour felonie.

Après que les Pairs eurent entendu les preuves & les témoignages qu'on produisit contre le Duc, & ses réponses, ils déclarerent unanimement qu'il n'étoit pas coupable de haute trahison. Mais ils le condamnerent à mort pour crime de félonie. Ils se fonderent apparemment, sur un Statut fait du temps Henri VII. qui déclaroit félonie la simple pensée de vouloir ôter la vie à un Membre du Conseil Privé. C'étoit étendre bien loin cette rigoureuse Loi qui peut-être n'avoit jamais été exécutée auparavant, sur tout, contre un Duc Pair du Royaume & Oncle du Roi. D'ailleurs son accusation ne portoit pas qu'il eût la pensée de tuer ces trois Conseillers, mais seulement d'avoir voulu s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Mais ce qu'il y a de plus étrange dans ce Jugement, c'est que ces trois Seigneurs y assisterent comme Juges. Sa Sentence lui ayant été prononcée, il demanda pardon au Duc de Northumberland, au Marquis de Northampton, & au Comte de Pembrock, des mauvaises intentions qu'il avoit eües contr'eux. C'est sur cela que plusieurs se sont fondez, pour le croire coupable. Mais c'est une question, de sçavoir, si par ses mauvaises intentions on doit nécessairement entendre qu'il avoit eu dessein de les assassiner. Quand le Peuple qui assistoit au Jugement, vit qu'il avoit été absous du crime de haute trahison il fit un cri de joye, qui passant des uns aux autres se répandit bien-tôt dans toute la Ville. Mais cette joye fut changée en tristesse, quand on sçût qu'il avoit été condamné comme coupable de félonie.

On persuade au Roi que le Duc est coupable.

Tout le monde croyoit que le Duc obtiendroit son pardon, parce que son exécution fut différée près de deux mois. Mais on avoit pris tant de soin de prévenir le Roi contre lui, que ce jeune Prince, qui avoit en horreur les crimes de la nature de ceux dont il le croyoit coupable, ne pensoit à rien moins qu'à lui accorder sa grace. On voit dans son Journal, qu'un certain *Bartuile* avoit affirmé sous serment, que le Duc de Sommerset l'avoit gagné pour assassiner le Duc de Northumberland, que le Duc lui-même l'avoit avoüé en entrant dans la Tour, quoiqu'il l'eût d'abord nié. Mais il est bien étrange, qu'on n'ait pas produit ce témoignage dans le Jugement. Rien n'insinuë mieux son innocence à cet égard, que l'accusation même qui portoit, non pas qu'il eût eu dessein d'assassiner le Duc de Northumberland, mais seulement qu'il avoit eu la pensée de l'arrêter & de le mettre en prison. Cependant on ne peut disconvenir que le Roi ne le crût coupable du premier de ces crimes, puisqu'on voit dans une de ses Lettres écrite à *Fitz-Patrick* son Favori, qui étoit alors en France, que le Duc l'avoit avoüé depuis sa condamnation, quoiqu'il l'eût d'abord nié avec serment. Mais la persuasion du Roi ne prouve nullement le fait, elle prouve tout aussi bien, qu'on avoit surpris ce jeune Prince qui même dans la suite, témoigna un extrême repentir d'avoir consenti à la mort de son Oncle. Le Duc de Sommerset espéroit pourtant de désabuser le Roi. Il avoit déja mis dans ses intérêts le Lord Riche Grand Chancelier qui par une méprise dans la suscription d'un billet qu'il écrivoit au Duc, éventa le dessein qu'il avoit de travailler pour lui. Cela fut cause qu'on lui ôta le Grand Sceau qui fut commis à la Garde de l'Evêque d'Ely.

Le Chancelier entre dans les intérêts du Duc de Sommerset & est privé de sa charge. *HayWard.*

21 Decembre. Le Roi signe l'ordre

Dès que le Duc eut reçu sa Sentence, on prit un soin extrême de procurer

au

au Roi beaucoup de divertiſſemens, afin d'éloigner de ſon eſprit les réflexions qu'il pourroit faire ſur cette étrange condamnation. En même tems, on prenoit un grand ſoin d'empêcher qu'aucun ami du Duc ſon Oncle ne pût l'approcher. Enfin le 22. de Janvier 1552. il ſigna un Ordre pour le faire exécuter. Le Duc parut ſur l'échafaut, ſans trouble & ſans émotion, & y fit un diſcours au Peuple. Il aſſura, qu'il n'avoit jamais offenſé le Roi, ni par ſes paroles ni par ſes actions. Il rendit graces à Dieu de ce qu'il l'avoit fait ſervir d'inſtrument pour avancer la Réformation, & exhorta le Peuple à y perſiſter. En cet endroit, il fut obligé de s'arrêter, à cauſe d'un grand bruit qui ſe fit parmi le Peuple, & qui dura même aſſez long-tems. Un homme arrivant à cheval d'un côté, & criant qu'on lui fit place, donna lieu de croire à pluſieurs qu'on portoit la grace au Duc. D'un autre côté, une troupe de gens armez qui avoient été mandez pour ſe trouver à l'exécution, & qui venoient trop tard, fit croire à d'autres qu'on venoit les maſſacrer. Cela cauſa un déſordre terrible & funeſte à quelques-uns des aſſiſtans qui en furent étouffez. Quand le bruit eut ceſſé, le Duc continua tranquillement ſon diſcours, & dit qu'il avoit eu beaucoup de zéle pour le ſervice du Roi, & qu'il n'en avoit pas eu moins pour le Public. En cet endroit, il fut encore interrompu par le Peuple qui s'écria que ce qu'il diſoit étoit vrai. Enſuite, il pria Dieu pour le Roi : il demanda pardon à tous ceux qu'il avoit offenſez : il pardonna ſans exception à tous ſes ennemis, & prit le Peuple à témoin qu'il mouroit dans la Foi de Jéſus-Chriſt. Quand il eut achevé de parler au Peuple, il fit ſa priére en particulier, après quoi il mit ſa tête ſur le billot pour recevoir le coup mortel.

EDOUARD VI. 1551. pour l'exécution du Duc. *Act. Publ. Tom. XV. pag.* 294. Diſcours du Duc ſur l'échafaut. Accident arrivé pendant ſon Diſcours.

C'eſt ainſi que mourut le Duc de Sommerſet, au ſujet de qui les ſentimens ont été fort partagez. Les uns ont voulu le faire regarder comme un très-mechant homme, capable de commettre les plus grands crimes, & les autres comme un très-bon Chrétien. Il eſt aiſé de comprendre que la Religion a été l'unique cauſe de cette diverſité. Sans les préjugez qu'elle donne à la plûpart des hommes. on n'auroit pas tant exageré ſes defauts qui dans le fond étoient des moindres qui ſe trouvent dans les hommes. D'un autre côté, ſans ces mêmes préjugez, on n'auroit pas pris tant de ſoin de pallier ſon ambition qui ſans doute alloit un peu dans l'excès. Ceux qui ont pris à tâche de juſtifier toutes ſes actions, ont auſſi paſſé fort légérement ſur les vaſtes richeſſes qu'il avoit acquiſes pendant ſon Adminiſtration. Le Palais de Sommerſet qui ſubſiſte encore à Londres en eſt une preuve authentique. Mais auſſi, ſes ennemis ont fait paſſer de ſimples accuſations adroitement répanduës dans le Public & dans les oreilles du Roi, pour des crimes avérez, quoiqu'il paroiſſe manifeſtement, par les Articles mêmes de ſon accuſation, qu'il ne fut condamné que pour la ſeule penſée de commettre un crime, non pas à l'égard du Roi & de l'Etat, mais de quelques Particuliers. On peut donc aſſurer que les fautes dont il obtint le pardon après ſa premiere condamnation, étoient beaucoup plus conſidérables que celle qui lui fit perdre la vie. Le Peuple, qui ne ſe trompe guéres dans le Jugement qu'il porte des Grands, étoit ſi généralement perſuadé de ſon innocence, que pluſieurs perſonnes allerent tremper leurs mouchoirs dans ſon ſang, le regardant comme une eſpece de Martyr. Il arriva même au commencement du Regne de Marie, qu'une femme voyant mener le Duc de Northumberland à la Tour, alla lui préſenter un de ces mouchoirs, en lui

Caractere du Duc de Sommerſet.

diſant,

EDOUARD VI. 1551.

disant, que ce sang qu'il avoit injustement fait répandre commençoit à être vengé sur lui.

Exécution de ses prétendus complices. *Act. Publ. Tome XV. p. 296.*

Environ un mois après cette exécution, le Chevalier *Vane, Patrigge, Stanhop*, & un nommé *Arundel*, qu'on prétendoit être les principaux complices du Duc de Sommerset, furent aussi exécutez. Mais il protesterent tous, qu'ils n'avoient jamais eu la pensée de former aucun complot, ni contre le Roi, ni contre aucun Membre du Conseil. Le Chavalier Vane ajouta, qu'il ne doutoit point que sa mort n'empêchât le Duc de Northumberland de reposer sur son chevet. Pour *Palmer, Crane*, & *Bartuille*, qui avoient servi de témoins contre le Duc de Sommerset, ils se tirerent aisément d'affaire. On remarqua même qu'il y eut depuis une étroite liaison entre Palmer & le Duc de Norhumberland, ce qui donna lieu de juger que Palmer s'étoit laissé corrompre pour trahir le Duc de Sommerset qui l'honoroit de son amitié.

Affaires d'Allemagne,

Pendant l'année 1551. les affaires de l'Empereur changeoient de face, en Allemagne, dans le tems qu'il s'en doutoit le moins. Maurice Electeur de Saxe ayant formé le dessein de rendre la liberté à sa patrie, avoit déja négocié secrettement une Ligue avec la France, & avec les Princes Protestans d'Allemagne. Mais avant que de se déclarer ouvertement, il voulut sçavoir ce qu'il pourroit attendre de l'Angleterre. Dans cette vûë, il envoya des Ambassadeurs à Edoüard, pour tâcher de le mettre dans ses intérêts, & d'en tirer une somme de quatre-cens-mille écus, en lui faisant entendre que c'étoit pour l'intérêt de la Réformation. On répondit aux Ambassadeurs, que le Roi entreroit volontiers dans une Ligue de Religion: mais qu'il ne prétendoit point se laisser engager sous ce prétexte dans une Guerre pour des intérêts politiques. Que si l'Electeur de Saxe vouloit conférer plus particuliérement avec les Princes Protestans, & ensuite envoyer au Roi des Ambassadeurs bien instruits & suffisamment autorisez, on lui rendroit une réponse plus positive. Jusqu'alors Maurice avoit pressé fort mollement le Siége de Magdebourg. Mais quand ses affaires secrettes furent réglées, il fit ensorte, par le moyen des confidens qu'il avoit dans la Ville, que les habitans se rendirent par capitulation. Ensuite il congédia son armée qui s'étant séparée en divers Corps, alla brouter les Etats de plusieurs Princes Catholiques, & en tira de grosses contributions. Les Catholiques se plaignirent beaucoup de ce qu'ils étoient exposez à ces violences. L'Empereur seul demeura dans une entiere sécurité, sans avoir le moindre soupçon contre l'Electeur.

& du Concile de Trente,

Le Concile ayant été rétabli à Trente, rouvrit ses Séances au mois de Mai 1551. Mais une rupture entre la France & le Pape les ayant interrompuës, elles recommencerent au mois de Septembre, quoi que Henri II. eût protesté contre le Concile, les Légats ne laisserent pas de le continuer, & d'y faire décider diverses questions qui ne sont point de mon sujet.

1552. Parlement. Statut qui ordonne la confrontation des témoins aux accusez.

Le Parlement se rassembla le 23. de Janvier de l'année 1552. La Chambre des Communes voyant combien, depuis quelque tems, on abusoit de la pernicieuse coûtume, de faire juger les gens sans leur confronter les témoins, voulut en arrêter le cours. Pour cet effet, elle prépara un Bill qui condamnoit à diverses peines, ceux qui écriroient, ou parleroient contre le Roi; mais elle y inséra cette clause, qu'à l'avenir aucun accusé ne pourroit être condamné

damné que sur la déposition de deux témoins qui lui seroient confrontez, à moins qu'il n'avoüât lui-même son crime. La Chambre Haute eut bien de la peine à consentir à cette clause, comme si elle avoit eu moins d'intérêt que les Communes à se délivrer de l'oppression. Mais enfin l'Acte passa tel qu'il avoit été dressé par les Communes.

EDOUARD VI. 1552. *Hist. de la Réformation.*

On fit encore dans cette Séance quelque progrès dans la Réformation. Entre autres choses, on déclara bons & légitimes les Mariages des Ecclésiastiques, qui depuis quelque tems n'étoient regardez par le Peuple que comme simplement tolérez.

Le Mariage des Prêtres est déclaré légitime.

La Séance du Parlement étant prête à finir, & les Députez des Communes n'étant plus qu'au nombre de cent-trente sept on présenta un Bill, dans la Chambre des Seigneurs, pour casser la substitution que le Duc de Sommerset avoit faite de ses biens à ses enfans du second Lit. On avoit inséré dans ce Bill une clause qui en étoit comme le fondement, que le Duc de Sommerset & ses complices avoient été justement condamnez. Mais la Chambre Basse, en consentant au reste du Bill, en réjetta cette clause. Cela fait voir l'opinion qu'elle avoit de l'innocence du Duc.

Tentative pour noircir le mémoire du Duc de Sommerset.

Dans cette même Séance, le Duc de Northumberland fit une tentative pour faire condamner *Tonstal*, Evêque de Durham, accusé de n'avoir pas découvert certains complots contre le Gouvernement. Les Seigneurs consentirent sans peine à l'Acte d'*Attainder* qui leur étoit proposé. Mais les Communes n'en voulurent point entendre parler, parce qu'on prétendoit condamner ce Prélat sans lui confronter les témoins. Le but du Duc de Northumberland étoit de se faire revêtir de la Dignité de Palatin de Durham, qui étoit annexée à l'Evêché. On verra dans la suite que son projet lui réüssit mieux une autre fois. Cependant voyant que les Communes n'avoient pas beaucoup de complaisance pour lui, parce que ce Parlement avoit été convoqué pendant l'administration du Duc de Sommerset, il résolut d'en avoir un autre qui fût plus à sa disposition. Ainsi celui-ci qui avoit duré cinq ans fut dissous à la fin de la Séance. Ensuite, le Conseil prit la résolution d'en convoquer un autre, pour l'année suivant seulement, afin d'avoir le tems de prendre les mesures nécessaires, pour faire élire des Députez plus favorables à la Cour.

Autre inutile pour faire condamner l'Evêque de Durham.

Le Parlement est dissous.

On vit pendant cette année deux changemens considérables, par rapport aux Evêques. Premiérement *Heath & Day*, Evêques de Worcester & de Chester, furent déposez, parce qu'ils s'opposoient trop ouvertement à la Réformation. Le second changement fut plus considérable. Depuis que le Parlement avoit accordé au Roi le pouvoir de nommer aux Evêchez vacans, ses Patentes portoient qu'il nommoit un tel pour être Evêque d'un tel lieu, *pendant sa vie naturelle*. Mais dans le tems dont je parle, il fut jugé à propos de changer cette clause en celle-ci, *pendant qu'il se conduira bien dans l'administration de cet Evêché* (1). Ainsi, les Evêques faits par ces Patentes, pouvoient être dépoüillez de leurs Evêchez, par un simple acte de la volonté du Roi,

Changement par rapport aux Evêques.

(1) La premiere Commission qui se trouve avec cette clause dans les Actes Publics est celle de *Jean Hoper, durante vitâ naturali, si tamdiu se bene gesserit in eodem*. Act. Publ. Tom XV. Pag. 298. 20. Mai.

EDOUARD VI. 1552.

Roi, sans qu'on fût obligé d'observer les formalitez ordinaires dans les dépositions.

Le Duc de Northumberland est tout puissant.

Le Duc de Northumberland dirigeoit toujours les affaires du Gouvernement, quoi qu'il n'eût point de Commission qui le distinguât des autres Conseillers Privez. La maniere dont il avoit traité le Duc de Sommerset, faisant craindre à chacun de se voir exposé à sa vengeance, personne n'osoit lui résister ouvertement. On a vû que, dans le dernier Parlement, il avoit tenté de rendre la mémoire du Duc de Sommerset odieuse, en faisant approuver la Sentence par les deux Chambres. Ce projet ne lui ayant pas réüssi, il s'y prit d'une autre maniere. Il fit faire une recherche rigoureuse de ceux qui s'étoient enrichis des biens destinez à l'entretien des Choeurs, & qui avoient été donnez au Roi, pendant l'administration du Duc de Sommerset. Il s'en trouva un assez grand nombre, dont les uns furent condamnez à de grosses amendes. Les autres trouverent des moyens pour se rendre le Duc de Northumberland favorable. Mais il ne fut pas possible au Lord Paget de conjurer l'orage qui fondit sur lui, le Duc de Northumberland ayant conçu une haîne mortelle contre lui, parce qu'il avoit été dévoüé au Duc de Sommerset. Non seulement, il fut condamné à une amende très-considérable, mais encore, sous pretexte qu'il n'étoit pas Gentilhomme, on le dégrada de l'Ordre de la Jarretiére, qu'il avoit reçu de Henri VIII. comme si ce Prince, en le lui donnant, avoit ignoré ce qu'il étoit. Outre le motif de haîne & de vengeance qui faisoit agir le Duc de Northumberland, il en avoit encore un autre. C'étoit de procurer à Mylord Warwick son Fils aîné, la Jarretiére vacante, à quoi il réüssit aisément.

Recherche de ceux qui ont profité des biens d'Eglise.

Le Lord Paget est degradé.

La Societé des Marchands Alemans est supprimée. *Hist. de la Réformation.*

Environ le même tems la Compagnie des Marchands Allemands, qu'on nommoit du *Still-Yard*, fut supprimée, parce qu'elle étoit devenuë à charge à l'Angleterre, en s'emparant de tout le commerce des draps. Il fut verifié, que dans l'année 1551. elle avoit fait transporter quarante quatre-mille piéces de drap hors du Royaume, & que tous les Marchands Anglois ensemble n'en avoient débité hors du païs que onze-cens piéces. La Gouvernante des Païs-bas, & la Ville de Hambourg se donnerent de grands mouvemens pour faire rétablir cette Compagnie; mais ce fut inutilement. La Cour fit encore un projet pour l'avantage du commerce d'Angleterre, de faire deux Ports libres de *Hull* & de *Southampton*. Mais on n'eut pas le temps de l'exécuter.

Projet de faire deux Ports libres en Angleterre.

Cardan en Angleterre.

Cardan, fameux Philosophe Italien, passa cette année par l'Angleterre, en s'en retournant d'Ecosse, où il étoit allé travailler à la guérison de l'Archevêque de St. André qui étant malade l'avoit fait appeller. Il avoit réüssi dans cette cure: mais il avoit prédit à l'Archevêque qu'il seroit pendu. En passant par l'Angleterre, il eut l'honneur de saluer le jeune Edoüard & en demeura si charmé, qu'il en parloit par tout comme d'un prodige. On prétend qu'il tira son horoscope, & qu'il lui prédit une longue vie avec de grandes prospéritez. Mais pour cette fois les régles de son art ne se trouverent pas justes.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Les affaires d'Ecosse souffrirent cette année quelque changement. La Reine Doüairiére étoit allée en France, sous prétexte d'y voir la Reine sa Fille, & en avoit obtenu de la Cour, la Régence d'Ecosse, à la place du Comte d'Aran.

d'Aran. Au mois de Novembre 1551. elle étoit retourné en Ecosse par l'Angleterre, où elle avoit été magnifiquement reçûë & defrayée jusqu'à la frontiére des deux Royaumes. Dès qu'elle fut arrivé en Ecosse, elle disposa doucement le Comte d'Aran à lui céder la Régence, selon le désir de Henri II. & de ses Ministres, le Comte voyant bien qu'il ne pouvoit pas la garder contre leur volonté. L'Archevêque de S. André n'approuvoit pas que son Frere se fût démis de sa Dignité. Il cabala contre la Régente qui eut l'adresse de s'appuyer du secours des Réformez, en leur promettant la liberté de prier Dieu à leur maniere dans leurs maisons. Par ce moyen, elle s'affermit dans le Gouvernement malgré les efforts de l'Archevêque. EDOUARD VI. 1552.

La révolution qui arriva, cette même année dans les affaires d'Allemagne fut bien plus considérable. L'Electeur de Saxe fit enfin éclorre le projet qu'il avoit formé : mais ce ne fut qu'après que le Roi de France eut déclaré la Guerre à l'Empereur, & que le Connétable de Montmorenci se fut emparé de Mets par surprise. Alors Maurice ayant assemblé ses troupes, marcha droit à Inspruck où Charles-quint se trouvoit, & fut sur le point de le faire prisonnier. La déclaration de Maurice obligea enfin l'Empereur à donner quelque satisfaction aux Protestans, en leur accordant le célébre *Edit de Passau*. Ce Monarque eut bien-tôt un autre grand sujet de mortification. Il voulut assiéger Metz; mais par la brave résistance du Duc de Guise qui défendoit la Place, il se vit obligé de lever le Siége. Retournons présentement aux affaires d'Angleterre. Révolution en Allemagne.

Le nouveau Parlement s'étant assemblé le 1. de Mars de l'année 1553. la Chambre des Communes se trouva composée de Députez dont la plûpart étoient disposez à faire ce que la Cour trouveroit à propos. Elle accorda au Roi un secours d'argent très-considérable, fondé sur la grande dissipation des finances qui s'étoit faite pendant l'administration du Duc de Sommerset. Cela marquoit assez combien le Duc de Northumberland avoit de pouvoir dans la Chambre. Ce Seigneur obtint aussi la suppression de l'Evêché de Durham, après avoir fait déposer *Tonstal*. Cet Evêché étant supprimé le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham même & l'autre à Newcastle. Mais la Dignité de Palatin qui avoit été annéxée au premier Evêché de Durham, fut conférée au Duc de Northumberland. Selon les apparences, la déposition de Tonstal & la suppreission de son Evêché n'avoient point d'autre motif. 1553. Parlement favorable au Duc de Northumberland. La mémoire du Duc de Sommerset est flétrie. Tonstal est déposé. L'Evêché de Durham supprimé. Le Duc de Northumberland est fait Palatin de Durham.

Le Parlement ne dura qu'un mois. Il fut cassé le 31. de Mars, après que le Duc de Northumberland en eut tiré un Subside pour le Roi, & une fletrissure, pour la mémoire du feu Duc de Sommerset. La Cour n'avoit plus besoin de Parlement, & les intérêts du Duc de Northumberland ne demandoient pas, qu'il y eût un Parlement, dans le tems qu'il se préparoit à exécuter ses desseins. Le Parlement est cassé.

Le Jeune Roi étoit attaqué, depuis le mois de Janvier, d'une maladie qui le conduisit enfin au tombeau. Cela n'empêcha pas qu'on ne lui fit signer un ordre, pour faire la visite des Eglises, & pour en tirer toute l'argenterie & tous les ornemens qui n'y étoient pas nécessaires. On fit aussi des enquêtes fort rigoureuses des malversations qui s'étoient commises sur ce sujet. Tout cela se fit sous prétexte d'en gratifier les Pauvres qui en eurent pourtant la moindre portion. Maladie du Roi. *Hist. de la Réformation.* On tire l'argenterie des Eglises.

 Les

EDOUARD VI. 1553.

Le Conſeil eſt jaloux des progrès de la France.

Les progrès que la France faiſoit en Allemagne commençant à cauſer quelque inquiétude en Angleterre, le Conſeil voulut prendre quelques meſures pour les arrêter. Il ſembla même d'abord qu'il avoit deſſein de faire une Ligue avec l'Empereur contre la France. Mais tout cela ſe réduiſit enfin à une médiation qui ne produiſit aucun fruit.

La maladie du Roi devient très dangereuſe.

Cependant Edoüard étoit toujours malade d'une fluxion ſur la poitrine qui le minoit peu-à-peu, & qui devenoit de jour en jour plus dangereuſe. Quelques-uns ont dit ſans détour, qu'on lui avoit donné un poiſon lent, & en ont jetté le ſoupçon ſur le Duc de Northumberland. D'autres ſe ſont contentez de l'inſinuer ſans le dire poſitivement. Mais au fond, les uns & les autres n'en ont parlé que par conjecture, ſans en donner aucune preuve. Le jeune Roi voyoit approcher la mort ſans crainte, par rapport à ſoi-même. Mais il ne pouvoit penſer, ſans une extrême inquiétude, à l'état où la Religion ſe trouveroit ſous le regne de Marie ſa ſœur qui devoit lui ſuccéder. Il eſt très-apparent, que le Duc de Northumberland qui, depuis ſa maladie, ne le quittoit preſque point, prenoit ſoin de fortifier ſa crainte ſur ce ſujet, afin de le faire venir plus aiſément au point où il le ſouhaitoit. On n'avoit pourtant pas perdu toute eſpérance, que le Roi revînt de ſa maladie, juſque vers le milieu du mois de Mai, que, ſelon les apparences, les Médecins avertirent le Duc de Northumberland, qu'il n'y avoit plus rien à attendre. Ce fut alors qu'il fit le Mariage du Lord Guilford Dudley ſon quatrieme Fils, le ſeul qui ne fût pas marié, avec *Jeanne Gray*, Fille aînée du nouveau Duc de Suffolck, & de Françoiſe Brandon appellée par le Teſtament de Henri VIII. à la Succeſſion de la Couronne, après la Princeſſe Eliſabeth. En même tems les deux Sœurs de Jeanne furent auſſi mariées. Catherine, qui étoit la ſeconde, épouſa le Lord Herbert Fils aîné du Comte de Pembrook, & Marie fut donnée à un Gentilhomme nommé *Keyt*. Ces Mariages ſe firent vers la fin du mois de Mai, dans le tems qu'on ne pouvoit plus eſpérer la guériſon du Roi. Enfin, un jour que ce jeune Prince témoignoit l'exceſſive douleur qu'il reſſentoit en penſant que la Princeſſe Marie ſa Sœur feroit tous les efforts poſſibles pour ruïner la Réformation, le Duc de Northumberland rompit la glace. Il repréſenta au Roi, qu'il n'y avoit qu'un ſeul moyen pour prévenir les malheurs dont l'Angleterre étoit menacée, ſi la Princeſſe Marie montoit ſur le Trône après lui. C'étoit de tranſporter la Couronne à Jeanne Gray ſa Belle-Fille. Véritablement, il étoit naturel en excluant Marie, de faire tomber la Couronne ſur la tête d'Eliſabeth ſa Sœur, que le Roi aimoit tendrement, & qui étoit très-attachée à la Réformation. Mais, ſelon les apparences, le Duc repréſenta au Roi, que ne pouvant exclurre Marie, que ſur le prétexte ſpécieux, qu'elle n'étoit pas légitime, la même raiſon ſubſiſtoit à l'égard d'Eliſabeth, puiſque les Mariages de leurs Meres avoient été également caſſez. Que par cette raiſon, il falloit ou laiſſer la Succeſſion en l'état que le feu Roi l'avoit ordonnée, ou exclure les deux Princeſſes à la fois. Vrai-ſemblablement le jeune Roi, qui ſe ſentoit mourir, & qui ne penſoit qu'à ſauver la Réformation du naufrage dont elle étoit menacée, ſe laiſſa porter par cette raiſon, à ſacrifier Eliſabeth. D'ailleurs, il avoit beaucoup d'eſtime & d'affection pour Jeanne Gray, qui étoit une perſonne accomplie de corps & d'eſprit.

Il craint pour la Religion après ſa mort.

On déſeſpere de ſa guériſon.

Mariage d'un Fils du Duc de Northumberland avec Jeanne Gray.

Le Duc perſuade au Roi de tranſporter la Couronne à Jeanne Gray.

Quoi

Quoi qu'il en soit, le Roi ayant pris la résolution que le Duc de Northumberland lui avoit inspirée, trois des Juges du Royaume furent mandez pour dresser l'Acte du transport de la Couronne à Jeanne Gray. Ces Juges demanderent un peu de tems pour y penser. Enfin, ils répondirent qu'ils ne pouvoient se charger de dresser cet Acte, sans se rendre coupables de haute trahison. Ils ajoûtérent, que tous les Conseillers Privez, qui consentiroient à ce transport, ne pourroient éviter de tomber dans les peines portées par l'Acte de Parlement fait sur ce sujet. Cette réponse mit le Duc de Northumberland dans une telle fureur, qu'il fut sur le point de les battre, & néanmoins ils tinrent bon. Le 15. de Juin, ils furent encore mandez, & enfin à force de menaces, & en leur fournissant l'expédient de leur faire expedier des Lettres de pardon, ils se laissérent porter à dresser l'Acte de transport, qui fut signé de tous les autres Juges à la réserve de *Halles* qu'on ne put jamais gagner. Tous les Membres du Conseil le signerent aussi, le 21. du même mois. Cranmer s'étoit absenté exprès ce jour-là, pour s'en dispenser : mais le Roi le pressa tant, qu'il signa enfin, en qualité de témoin, comme on le prétend, & non pas comme Conseiller Privé.

EDOUARD VI. 1553.

Le Juges refusent d'en dresser l'Acte.

Hist. de la Réformation.

Ils y sont comme forcez.

L'Acte est signé de tout le Conseil.

Cependant la maladie du Roi allant toujours en empirant, sans qu'on y pût trouver aucun reméde, le Conseil trouva bon de congédier les Médecins, & de le mettre entre les mains d'une certaine femme qui promit de le guérir. Quelques-uns ont prétendu, que cela se fit par l'avis du Duc de Northumberland, & que cette femme avança les jours du Roi. Mais il étoit déja si mal, qu'il n'étoit nullement nécessaire d'user de ce moyen pour le faire mourir. Il est vrai que, bien loin de le guérir, cette femme ne fit que le travailler inutilement par les remédes qu'elle lui donna, & cela fut suffisant pour jetter dans l'esprit du Peuple de violens soupçons contre le Duc de Northumberland qui n'étoit pas aimé, & qu'on croyoit capable de tout. Enfin on remit le Roi entre les mains des Médecins. Mais il ne leur fut pas possible d'arrêter la force du mal qui l'emporta le 6. de Juillet, après avoir donné des marques sensibles d'une véritable piété. Quelques jours avant sa mort, le Duc de Northumberland avoit envoyé aux Princesses Marie & Elisabeth un ordre du Conseil, pour se rendre auprès du Roi, afin de l'assister dans sa maladie. Son but étoit de les avoir en sa puissance, afin qu'elles ne missent point des obstacles à l'élevation de Jeanne Gray sa Belle-Fille. Ces deux Princesses ne croyant pas que le Roi fût si proche de la mort, s'étoient déja mises en chemin. Mais ayant appris qu'il étoit à l'agonie, elle s'en retournerent, & le Duc demeura frustré de son attente.

Une femme promet de guérir le Roi, & ne peut réüssir.

Soupçons contre le Duc de Northumberland.

Mort du Roi.

Le Duc tâche de se saisir de Marie & d'Elisabeth.

Elles évitent le piége.

MARIE,

Reine d'Angleterre,

Vingt-deuxiéme depuis la Conquête.

MARIE. LEs divorces de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon & Anne de Bollen, les Actes du Parlement qui les avoient confirmez; d'autres Actes subséquens qui sembloient révoquer ce que les premiers avoient statué, le pouvoir donné au Roi de nommer lui-même ses Successeurs, & de les mettre dans le rang qu'il trouveroit à propos; enfin le Testament même de ce Prince avoit tellement embroüillé l'affaire de la Succession, qu'on n'y voyoit que contradictions & obscuritez. Il n'auroit pas été possible de décider par les anciennes Loix, & par les Coûtumes du Royaume, les questions qui pouvoient naître de tant d'Actes contraires les uns aux autres, parce que ceux qui avoient fait ces nouvelles Loix n'avoient pas eu en vûë la justice & l'équité, mais uniquement de plaire à un Prince à qui il étoit dangereux de rien refuser. Henri VIII. avoit prévû les difficultez & les embarras que ses deux divorces pouvoient produire un jour, & il sembla même avoir envie de les prévenir. Mais il ne fit que les augmenter par les nouveaux Statuts qu'il obtint du Parlement, dans lesquels il avoit eu moins pour but de procurer le bien du Royaume, que de suivre son caprice, & de faire passer sa volonté en Loi. Pour mettre cette matiere dans tout son jour, il ne sera pas inutile de faire ici une courte récapitulation des démarches que ce Monarque fit, par rapport à sa Succession.

On a vû dans l'Histoire de son Regne, qu'après avoir vécu dix-huit ans avec Catherine d'Arragon sa premiere femme, & en avoir eu plusieurs enfans dont il restoit une Princesse en vie, il voulut s'en séparer. Il prétendit que ce Mariage étoit nul, & parce que la Cour de Rome, par des raisons de politique, ne voulut pas avoir la complaisance de le casser, il fit prononcer une Sentence de divorce par l'Archevêque de Cantorbéri, avant que d'avoir aboli l'autorité du Pape dans son Royaume. Par-là, il donna un prétexte assez plausible de contester l'autorité du Prélat qui avoit donné la Sentence. Il fit plus; il prit une seconde femme, avant que d'avoir été juridiquement séparé de la premiere, & par cette précipitation, il fournit un nouveau sujet de lui disputer la validité de son second Mariage. Voilà deja deux contradictions dans ces deux premieres démarches. Il s'adresse au Pape comme à son Juge, & avant que d'avoir solennellement renoncé à son autorité, il la foule aux pieds, & malgré le Pape, dont l'autorité étoit encore reconnuë en Angleterre, il se fait séparer de Catherine. D'un autre côté, il reconnoit qu'il a besoin d'une Sentence juridique pour autoriser son divorce, & néanmoins il previent

cette Sentence, en passant à un second Mariage, avant qu'elle soit prononcée.

En second lieu, il fit couper la tête à sa seconde femme pour cause d'adultére, & néanmoins, avant l'exécution, il prétendit qu'elle n'avoit pas pû être sa Femme, & se fit séparer d'avec elle sur un prétexte frivole. Ces deux divorces furent confirmez par un Acte de Parlement, passé en 1536. dans lequel il y avoit encore une contradiction manifeste. L'Acte déclaroit Marie & Elisabeth nées des deux premiers Mariages, Bâtardes & incapables de succéder à la Couronne, & néanmoins il accordoit au Roi le pouvoir de les faire monter sur le Trône, puisque, sans aucune limitation, il le revêtoit de toute l'autorité nécessaire pour régler la Succession comme il le trouveroit à propos.

On voyoit encore une autre contradiction dans un Statut de l'année 1540. où il étoit déclaré, qu'un Mariage consommé ne pourroit être dissous pour raison d'un engagement antécédent. Cependant le divorce de Henri avec Anne de Bollen n'avoit point eu d'autre motif. Par-là, le Roi & le Parlement reconnoissoient qu'ils avoient fait tort à Elisabeth, en la déclarant Bâtarde. On dira peut-être que cet Acte ne devoit pas avoir un effet rétroactif. Mais il est certain qu'il ne fut fait qu'en vûë de favoriser Elisabeth. Malgré tout cela, cette Princesse n'étoit pas réhabilitée par cet Acte, & il dépendoit toûjours du Roi de la mettre dans le rang de la Succession, ou de l'en exclurre.

Dans un autre Acte fait en 1544. la contradiction n'étoit pas moins manifeste. Par cet Acte, le Parlement même plaçoit dans la ligne de la Succession Marie & Elisabeth, après Edoüard leur Frere. Ne sembloit-il pas que par-là, il leur faisoit une réparation authentique & qu'ils les reconnoissoit pour légitimes? En effet, on n'avoit jamais vû jusqu'alors, des Bâtards sur le Trône d'Angleterre. On pouvoit même douter s'il étoit au pouvoir du Parlement de les y placer. Du moins, il auroit fallu pour cela, faire une Loi bien expresse & bien authentique. Cependant par une clause particuliere de ce même Acte, on laissoit au Roi la liberté d'imposer à ces deux Princesses, des conditions sans lesquelles elles n'auroient aucun droit de succéder, ce que le Parlement n'auroit pas fait, & n'auroit pas même pû faire, s'il les eût reconnuës pour légitimes. Ce n'étoit donc pas en vertu du Droit naturel, mais par pure grace, qu'on les mettoit en état de succéder à la Couronne.

Henri suivit le même plan dans son Testament. Il rangea Marie & Elisabeth dans la ligne de la Succession après Edoüard leur Frere, de telle maniere pourtant, qu'il leur faisoit sentir que ce n'étoit que par grace, puisqu'il les astreignoit à certaines condirions, sans quoi elles devoient perdre leur droit. Cette différence qu'il mettoit entre elles & Edoüard faisoit voir qu'il ne les reconnoissoit pas pour légitimes, & par-là il fournissoit un prétexte de leur contester le droit qu'il leur accordoit. Mais ce qui aida encore plus à broüiller l'affaire de la Succession, ce fut que ce même Testament passant sous silence la postérité de Marguerite Reine d'Ecosse qui étoit la Sœur aînée de Henri, plaçoit après Elisabeth la postérité de Marie Reine Doüairiére de France, & Duchesse de Suffolck qui étoit la cadette. C'étoit abuser manifestement du pouvoir que le Parlement lui avoit accordé, & par conséquent,

fournit

MARIE. 1553.

fournir à la Reine d'Ecoſſe, un prétexte très-plauſible de demander la caſſation de ce Teſtament, qui renverſoit les Loix les plus conſtantes du Royaume.

Edoüard VI. acheva de mettre l'affaire de la Succeſſion dans un extrême déſordre, en tranſportant la Couronne à *Jeanne Gray*, au préjudice de Marie & d'Eliſabeth. C'étoit un Acte de Souveraineté abſoluë, qui convenoit peu à un Roi d'Angleterre, & qui mouroit en âge de minorité. Mais de plus, il y avoit dans cet Acte de tranſport, des contradictions qui n'étoient pas moins palpables que celles où Henri VIII. étoit tombé. Edoüard reconnoiſſoit pour bon & valide, l'Acte qui avoit déclaré Marie & Eliſabeth illégitimes. Mais dans le même tems, il annulloit de ſa ſeule autorité celui qui avoit accordé au Roi ſon Pere le pouvoir de régler ſa Succeſſion. D'un autre côté, il ſuivit le Teſtament du Roi ſon Pere, en donnant la préférance aux Enfans de la Sœur cadette; mais en même tems, il annulloit ce Teſtament, en excluant Marie & Eliſabeth.

Quatre Princeſſes pouvoient prétendre à la Couronne.

Cette courte déduction peut faire aiſément comprendre, quelles ſources de diviſions & de Guerres inteſtines, Henri VIII. & ſon Succeſſeur avoient ouvertes. Par tous les Actes dont je viens de parler, quatre Princeſſes, ſçavoir Marie, Eliſabeth, la Reine d'Ecoſſe & Jeanne Gray, pouvoient prétendre à la Couronne après la mort d'Edoüard, & chacune pouvoit trouver dans ces Actes mêmes des raiſons pour combattre les droits de ſes adverſaires.

Examen des droits de Marie;

Marie ſe fondoit ſur le Teſtament du Roi ſon Pere. Mais elle tiroit une raiſon qu'elle croyoit bien plus forte, quoi qu'elle n'oſât pas bien la faire valoir ouvertement, du Droit naturel, & du défaut d'autorité de ceux qui avoient caſſé le Mariage de ſa Mere. D'un autre côté, on pouvoit lui oppoſer, qu'ayant été déclarée Bâtarde par un Acte de Parlement, cet Acte n'avoit jamais été révoqué, & qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de mettre des Bâtards ſur le Trône, à l'excluſion des enfans légitimes: Que d'ailleurs, il étoit connu de tout le Royaume, que le Parlement n'étoit rien moins que libre, lorſqu'il l'avoit miſe dans le rang de la Succeſſion après Edoüard, & qu'en tout cas, cet Acte auroit dû être précédé d'une révocation expreſſe de celui qui l'avoit déclarée incapable de ſuccéder.

d'Eliſabeth;

On pouvoit alléguer la même choſe contre Eliſabeth. Mais elle pouvoit répondre que le divorce de ſa Mere n'avoit été fondé que ſur une clauſe qui avoit été enſuite déclarée inſuffiſante, & que par l'Acte de l'année 1540. elle étoit rétablie dans ſes droits. Que par conſéquent, c'étoit à elle que la Couronne étoit devoluë, ſi Marie ſa Sœur étoit incapable de ſuccéder.

de Marie Reine d'Ecoſſe;

La Reine d'Ecoſſe pouvoit faire valoir l'illégitimation de Marie & d'Eliſabeth, & ſoutenir que c'étoit à elle à monter ſur le Trône d'Angleterre, comme petite-Fille de la Sœur aînée de Henri VIII. Quant à ce que quelques-uns lui objectoient, qu'elle étoit née hors du païs, c'étoit une chicane mal fondée, puiſque les Princes du ſang d'Angleterre ne ſont jamais cenſez étrangers, quoi que nez hors du Royaume.

de Jeanne Gray.

Jeanne Gray avoit pour elle l'Acte de tranſport qu'Edoüard avoit fait en ſa faveur approuvé de tous les Membres du Conſeil, & des Juges du Royaume. Mais il faut avouër que c'étoit un droit bien mal fondé. Il eſt certain qu'en

cela

cela, le Roi, le Conſeil, & les Juges, avoient entrepris une choſe qui excé-doit les bornes de leur pouvoir. D'ailleurs, tout le monde ſçavoit que le Duc de Northumberland tenoit le Conſeil dans la ſervitude, & il auroit été facile de prouver que les Juges avoient été forcez à dreſſer & à ſigner l'Acte.

Marie 1553.

Marie & Jeanne demeurerent ſeules en concurrence.

Si cette affaire avoit dû être décidée par les Loix, & par des Juges impartiaux, on y auroit ſans doute trouvé beaucoup de difficultez. D'un autre côté, ſi chacune des quatre Princeſſes qui pouvoient prétendre à la Couronne, avoit voulu ſoutenir ſon droit, & que chacune eût eu des forces ſuffiſantes pour appuyer ſes prétentions, à quelles calamitez le Royaume n'auroit-il pas été expoſé? Mais l'affaire prit un autre tour, parce qu'Eliſabeth & la Reine d'Ecoſſe ne firent aucune démarche pour tâcher d'occuper le Trône. Ainſi, Marie & Jeanne demeurerent les deux ſeules Concurrentes. C'eſt ce qui fut très-avantageux à Marie, parce que par-là, ſon droit ne fut plus mis en balance qu'avec celui de Jeanne qui étoit le plus foible de tous. Il eſt indubitable, que c'eſt ce qui a porté tous les Hiſtoriens à ſe declarer pour le droit de Marie, parce qu'ils ne l'ont comparé qu'à celui de ſa Concurrente. Mais ſi Eliſabeth & la Reine d'Ecoſſe avoient eu chacune une bonne armée pour ſoutenir leurs droits, peut-être auroit-on fait plus de difficulté de donner tout l'avantage à Marie. Après avoir vû les fondemens de cette querelle, il faut voir préſentement quelle en fut la déciſion.

Faute du Duc de Northumberland.

Le Duc de Northumberland prit un ſoin extrême de cacher la mort d'Edoüard, parce qu'il attendoit que Marie vînt ſe jetter entre ſes mains. Il faut avouër que ce Miniſtre, tout habile qu'il étoit, fit une faute bien groſſiére, en négligeant de s'aſſurer de Marie & d'Eliſabeth, immédiatement après qu'Edoüard eut ſigné l'Acte de tranſport en faveur de Jeanne Gray. Il l'auroit pû aiſément pendant la vie du Roi. Mais au lieu de prendre promptement une précaution ſi néceſſaire, il attendit qu'elles vinſſent d'elles-mêmes ſe jetter dans le piége qu'il leur avoit tendu, en leur faiſant ordonner de venir aſſiſter le Roi leur Frere dans ſa maladie. Marie avoit pourtant donné dans ce piége. Elle n'étoit plus qu'à une demie journée de Londres, lorſqu'elle fut avertie, de la part du Comte d'Arundel, de la mort du Roi, de l'Acte de tranſport, & du deſſein qu'on avoit ſur ſa perſonne. Cette nouvelle l'ayant obligée à prendre d'autres meſures, elle rebrouſſa chemin ſur le champ, & ſe rendit au Château de *Kenings-hall*, dans la Province de Norfolck. Ce fut de là qu'elle écrivit au Conſeil (1) une Lettre, qui marquoit aſſez qu'elle étoit inſtruite de ce qu'on avoit voulu lui cacher. Elle diſoit aux Conſeillers, qu'elle étoit dans la derniere ſurpriſe de n'avoir pas été informée de la mort du Roi ſon Frere, arrivée depuis trois jours, puiſqu'ils ne pouvoient pas ignorer le droit légitime qu'elle avoit à la Couronne. Que leur négligence à cet égard, lui faiſoit comprendre, qu'ils avoient formé quelque mauvais deſſein contre elle: mais qu'elle étoit diſpoſée à prendre tout en bonne part, & à pardonner à ceux qui auroient recours à ſa bonté. Que cependant, elle leur ordonnoit de la faire proclamer Reine. Après avoir écrit cette Lettre, elle partit de *Keningshall*, pour ſe rendre au Château de *Flamlingham* dans la Province de Suf-

Marie ſe retire dans la Province de Norfolck.

Elle écrit au Conſeil.

Elle va dans la Province de Suffolck.

(1) Le 9. de Juillet.

MARIE. 1553.

Suffolck. Deux raisons l'obligerent à choisir cette retraite. La premiere, que le Duc de Northumberland étoit extrémement haï dans ces quartiers-là, depuis les exécutions qu'il y avoit fait faire, après avoir dissipé les Rebelles qui s'étoient mis sous la conduite de *Ket*. La seconde, que le Château de Flamlingham étant proche de la Mer, elle pourroit se sauver en Flandre avec plus de facilité, si le mauvais succès de ses affaires l'y obligeoit. Dès qu'elle fut arrivée en ce lieu, elle y prit le titre de Reine, & après s'être fait proclamer à Norwich, elle écrivit une Lettre circulaire à toute la Noblesse du Royaume, pour la requerir de venir lui aider à soutenir ses droits. Voyons présentement ce qui se passoit à Londres.

Elle prend le titre de Reine, & appelle la Noblesse à son secours.

Le Duc de Northumberland est maître du Conseil.

Il a été déja remarqué dans le Regne précédent, que le Duc de Northumberland s'étoit rendu maître du Conseil, de telle maniere qu'il n'y avoit pas un des Membres qui osât s'opposer à sa volonté. Il sembloit que la mort d'Edoüard auroit dû les délivrer de la servitude. Mais comme vrai-semblablement le Duc devoit avoir plus d'autorité sous le regne de Jeanne sa Belle-Fille, que sous celui d'Edoüard, chacun craignoit de s'en faire un ennemi. C'est donc moins au Conseil qu'il faut attribuer tout ce qui se fit en faveur de Jeanne, depuis la mort d'Edoüard, qu'au Duc de Northumberland qui en dirigeoit les résolutions. Ce Ministre s'apperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas possible de cacher long-tems la mort du Roi. Deux jours après la nouvelle en étoit déja publique dans Londres. D'ailleurs, la retraite de Marie faisoit assez voir l'inutilité des soins qu'on s'étoit donnez à cet égard. Ainsi le Duc jugeant qu'il n'étoit plus tems de tenir ses desseins secrets, se fit députer avec le Duc de Suffolck, pour aller annoncer à Jeanne, qu'elle devoit monter sur le Trône, en vertu de l'Acte d'Edoüard qui lui transportoit la Couronne. Jeanne n'étoit alors que dans sa seizieme année. Mais dans cet âge où le jugement commence à peine à se former, le sien avoit acquis un dégré de perfection, qui ne se trouve que bien rarement dans une si grande jeunesse. Tous les Historiens conviennent que la solidité de son esprit, à quoi elle joignoit une étude continuelle, la rendoit une des merveilles de son siécle. Elle entendoit parfaitement le François, le Latin, & le Grec, & se servoit de ces Langues pour s'instruire de ce qu'il y avoit de plus relevé dans les Sciences. En cela, elle ressembloit beaucoup au Roi Edoüard son cousin, qui avoit une tendre amitié pour elle, comme de son côté, elle avoit beaucoup d'estime pour lui. Elle parut fort touché de sa mort à laquelle pourtant elle devoit s'être attenduë, puisque déja depuis quelque tems on avoit désespéré de sa guerison. Mais comme elle ne sçavoit pas que cette mort dût lui procurer la Couronne, elle fût très-surprise de la nouvelle que le Duc son Pere & le Duc de Northumberland lui annonçoient. Bien loin de la recevoir avec avidité, comme ils l'avoient sans doute espéré, elle leur répondit, qu'elle ne prétendoit pas s'élever aux dépens d'autrui. Que la Couronne appartenoit à la Princesse Marie, & après elle à la Princesse Elisabeth, & qu'étant instruite comme elle l'étoit du Testament du Roi Henri, elle n'avoit garde d'aspirer au Trône avant son rang. Ces raisons furent combattuës par l'autorité du Roi Edoüard, par celle du Conseil, & par l'approbation des Juges, & on s'efforça de lui faire comprendre, que cette unanimité prouvoit manifestement, qu'en cela, il n'y avoit rien de contraire aux Loix du Royaume. Elle se sentit ébranlée par ces raisons.

Il annonce à Jeanne qu'elle est Reine.

Eloge de Jeanne.

Elle n'accepte la Couronne qu'avec peine.

ſons, & les importunitez de Guilford Dudley ſon Epoux, acheverent de la déterminer à recevoir la Couronne qu'on lui offroit. Ce fut pourtant d'une maniere qui fit juger aux deux Députez du Conſeil, que c'étoit moins par la perſuaſion de la juſtice de ſon droit, que par complaiſance, & pour n'avoir pas aſſez de fermeté. Auſſi, le Duc de Northumberland déclara en faiſant ſon rapport au Conſeil, que bien loin que Jeanne eût aſpiré à la Couronne, il avoit fallu lui faire une eſpéce de violence pour lui perſuader de l'accepter.

MARIE. 1553.

Dès que le Duc de Northumberland eut obtenu le conſentement de Jeanne, il fit réſoudre que le Conſeil ſe retireroit à la Tour avec elle, & qu'on la feroit proclamer. Cette réſolution étant priſe, on envoya chercher le Maire de Londres, & après l'avoir informé de la mort du Roi, & du tranſport en faveur de la Reine Jeanne, on fixa pour la cérémonie de la Proclamation le lendemain qui étoit le 10. de Juillet, & le cinquieme après la mort d'Edoüard. Cependant le Conſeil fit réponſe à la Lettre qu'il avoit reçuë de Marie. Cette réponſe, qui fut ſignée de 21. Conſeillers, portoit en ſubſtance, que Marie ne pouvoit prétendre à la Couronne, puiſqu'elle étoit née d'un d'un Mariage illégitime, caſſé par une Sentence juridique, confirmée plus d'une fois par le Parlement. Qu'elle devoit donc ſe déſiſter de ſes prétentions, & reconnoître pour ſa Souveraine la Reine Jeanne qui étoit ſur le Trône en vertu des Lettres Patentes du feu Roi. Qu'en ſe tenant dans le devoir d'une Sujette, elle trouveroit les Conſeillers diſpoſez à lui rendre ſervice, autant que leur attachement à la Reine Jeanne le pourroit permettre.

Elle ſe retire à la Tour, avec le Conſeil

Elle eſt proclamée à Londres.

Réponſe du Conſeil à Marie.

La Proclamation de Jeanne ſe fit dans Londres avec les formalitez ordinaires. Mais on n'y entendit point les cris de joye qu'on a coûtume de faire en ces occaſions, tant le Peuple étoit étourdi de voir proclamer une Reine à laquelle il n'avoit point penſée. D'ailleurs, comme le Duc de Northumberland étoit fort haï, & que Jeanne étoit ſa Belle-Fille, en entendant proclamer celle-ci Reine, on s'imaginoit entendre proclamer le Duc pour principal Gouverneur, ce qui ne plaiſoit nullement au Peuple. Il arriva même, en cette occaſion, un accident qui fut de mauvais augure, & qui confirma le Peuple de Londres dans la prévention où il étoit contre le Duc de Northumberland. Un garçon de cabaret ayant fait quelques railleries ſur cette Proclamation, fut arrêté ſur le champ, condamné à être mis au pilori, & à y avoir les oreilles coupées, & la Sentence fut executée ſans remiſſion. Cette exécution, dont on réjetta la haîne ſur le Duc, fit juger ce qu'on devoit attendre de ſon gouvernement, puiſque ce nouveau Regne commençoit par un Acte de ſévérité.

Le Peuple ne témoigne aucune joye de la Proclamation de Jeanne.

Un homme eſt puni pour s'en être moqué.

Le Duc de Northumberland n'avoit eu garde de negliger la coûtume introduite depuis long-tems, que les nouveaux Souverains ſe retiroient à la Tour avec le Conſeil au commencement de leur regne. Il ne pouvoit pas douter que Marie ne prétendit à la Couronne, & qu'elle ne fît tous les efforts poſſibles pour s'en mettre en poſſeſſion, & il n'ignoroit pas quelle étoit la diſpoſition des Grands & du Peuple, par rapport à la ſituation où l'Etat ſe trouvoit alors. C'étoit par cette raiſon, qu'il étoit bien aiſe d'avoir les Conſeillers dans la Tour, afin d'en être le maître, & de leur faire prendre des réſolutions conformes à ſes intérêts. Comme c'eſt de la diſpoſition des divers Membres de

Raiſons du Duc de Northumberland pour tenir le Conſeil enfermé dans la Tour.

Diſpoſition des divers

MARIE. 1553. Membres de l'Etat. de l'Etat que dépendit le changement qui arriva peu de tems après, il est absolument nécessaire d'en avoir une idée distincte, afin de pouvoir bien comprendre les causes de cette révolution.

Du Conseil. Le Conseil étoit composé de vingt-& un Conseillers, parmi lesquels, il y en avoit peu qui fussent véritablement amis du Duc de Northumberland: mais il n'y en avoit pas un qui ne le craignit. Quelques-uns, comme le Comte d'Arundel, étoient toujours attachez à la Religion Romaine, quoi qu'extérieurement ils se fussent conformez aux nouvelles Loix.

D'autres, comme l'Archevêque de Cantorbéri, étoient véritablement réformez, mais le plus grand nombre étoit de ceux qui, sans avoir aucun attachement réel pour la Religion, suivoient aveuglément celle qui se trouvoit dominante. Comme ils avoient sans peine embrassé celle de Henri VIII. ils avoient avec la même facilité suivi celle qu'Edoüard avoit établie, étant prêts à reprendre la Religion Romaine si elle s'accommodoit mieux avec leurs intérêts temporels. C'étoit en particulier le caractere du Duc de Northumberland. Ainsi, quoi qu'il fit profession de la Religion Réformée, les Protestans même en avoient très-mauvaise opinion. Ils étoient persuadez que son zéle prétendu pour l'avancement de la Religion n'étoit que pure grimace, & que la politique en étoit le seul fondement. Cette disposition de ceux qui composoient le Conseil, fait voir manifestement que le seul zéle de Religion n'étoit pas capable de les maintenir dans les intérêts de Jeanne. Il auroit fallu qu'une raison plus puissante les eût arrétez dans son parti. Mais au lieu de cela, il y en avoit une qui les détachoit entiérement. C'étoit la servitude où le Duc de Northumberland les tenoit. Ce Seigneur, qui étoit d'un orguëil insupportable, ne pouvoit souffrir la contradiction. Il sembloit que le Conseil n'eût autre chose à faire qu'à suivre ses directions sans examen. Au reste, c'étoit un de ces esprits difficiles avec qui on perd tout le fruit des services passez, quand on vient à manquer en une seule occasion. Le Comte d'Arundel, en particulier, en avoit fait une fâcheuse expérience. Quoi que le Duc se fût utilement servi de lui pour ruïner le Duc de Sommerset, parce que dans la suite, il ne le trouva pas assez souple à ses volontez, il trouva le moyen de l'en punir, en le faisant condamner à une grosse amende, sous prétexte qu'il avoit dissipé les deniers du Roi. Cet Outrage demeuroit encore imprimé dans le cœur du Comte qui ne cherchoit que l'occasion de s'en venger. Les autres Conseillers ne souhaitoient pas avec moins d'ardeur de se délivrer du joug que le Duc leur avoit imposé. Mais ils étoient comme prisonniers à la Tour, où ils craignoient que la moindre fausse démarche ne leur coutât la vie, avant que la querelle entre Jeanne & Marie fût décidée. C'étoit pour cela qu'ils approuvoient tout ce qu'il plaisoit au Duc d'ordonner & que les résolutions qui tendoient à l'affermissement de Jeanne sur le Trône, étoient prises au nom du Conseil, quoi que le Duc seul en fût l'Auteur.

De la Noblesse. Les autres Grands qui n'avoient point de part au Gouvernement, étoient à-peu-près dans les mêmes sentimens que les Conseillers. Pendant que le Duc de Sommerset étoit Protecteur, il étoit haï de la Noblesse ainsi qu'on l'a vû dans le Regne précédent. Ce fut pour cela qu'elle aida de tout son pouvoir au Comte de Warvvich à le ruïner. Mais quand cela fut fait, elle s'apperçut bien-tôt que ce changement ne lui étoit pas avantageux, & qu'elle s'étoit don-

né un maître bien plus orgueilleux, & plus rédoutable que celui dont elle s'é- MARIE. 1553.
toit délivrée. Ce nouveau Ministre la traita dans la suite avec tant de hauteur, qu'elle eut sujet de regretter le Duc de Sommerset. Par conséquent, elle désiroit avec ardeur de le voir ruïné, ce qu'elle ne pouvoit attendre pendant que sa Belle-Fille seroit sur le Trône. C'est ce qui la faisoit pancher du côté de Marie, quoi qu'au fond cette Princesse fût peu aimé dans le Royaume.

Du Peuple.

Le Duc de Northumberland avoit été le principal auteur de la ruïne du Duc de Sommerset, qui étoit l'idole du Peuple. C'en étoit assez pour le rendre odieux. D'ailleurs on le regardoit comme un homme dur & cruel dont les conseils alloient toujours à la rigueur. Après qu'il eut dissipé les Rebelles de Norfolck sous le dernier Regne, il fit faire des exécutions qui lui attirerent la haîne de cette Province & de celle de Suffolck Cette haîne s'étoit ensuite répanduë dans tout le reste du Royaume depuis que ce Seigneur s'étoit mis à la tête des affaires. Ainsi, tout le Peuple en général souhaitoit de se voir délivré de ce Ministre odieux, & cela ne pouvoit arriver que par la ruïne du parti de Jeanne. Les habitans de Londres en particulier, le haïssoient mortellement, parce qu'ils le croioient coupable de la mort d'Edoüard.

Des Catholiques Romains.

Considérons présentement le Peuple Anglois par rapport aux deux Religions. Jeanne faisoit profession ouverte de la Religion Protestante, & témoignoit être entiérement convaincuë de la verité de ses dogmes. Marie au contraire, étoit extrémement attachée à l'Eglise Romaine, & quoi que, pendant le regne d'Edoüard, elle eût toûjours prétendu s'en tenir à la Religion établie sous Henri VIII. on sçavoit bien, que ce n'étoit qu'en vûë de fermer la bouche à ceux qui gouvernoient pendant la minorité du Roi son Frere. Non seulement, on la croyoit dévoüée au Pape, mais on étoit encore persuadé qu'elle donnoit dans les excès les plus outrez de la Religion Romaine. On peut aisément comprendre que tous ceux qui retenoient encore cette Religion dans le cœur souhaitoient passionnement, que cette Princesse montât sur le Trône. Ce n'étoit que par cet endroit qu'ils pouvoient espérer de voir rétablir leur Religion, au lieu que si Jeanne regnoit, ils ne pouvoient attendre que la continuation des mesures qu'on avoit prises pour l'abolir. Le Duc de Northumberland, qui vrai-semblablement devoit être le premier Ministre de Jeanne, avoit même paru zelé pour la Réformation. Ainsi, à en juger par sa conduite passée, les partisans de la vieille Religion ne pouvoient rien attendre de bon de sa part. Quelques-uns d'entre eux, qui le connoissoient mieux que les autres, sçavoient pourtant bien, qu'il n'étoit rien moins que bon Réformé. Mais ils sçavoient aussi que, quand même il auroit eu de bons sentimens pour leur Religion, ils ne pouvoient rien espérer de lui que ce qui seroit convenable à ses intérêts temporels, & que ces intérêts devoient naturellement le tenir attaché au parti des Protestans. Ainsi, sans aucune exception, les Catholiques Romains étoient du parti de Marie, & se trouvoient disposez à lui prêter leur secours pour la faire monter sur le Trône.

Des Réformez.

Pour bien comprendre la disposition où les Réformez se trouvoient dans ce même tems, il faut considérer qu'à regarder l'Angleterre en général, on peut dire qu'elle étoit toute Protestante. A peine se trouvoit-il quelqu'un qui ne se fût soumis, du moins exterieurement, aux Loix qui avoient été faites sur ce sujet sous le regne d'Edoüard. Mais parmi ce grand nombre de gens qu'on

MARIE. 1553.

regardoit comme Proteſtans, il y en avoit beaucoup qui ne l'étoient que de nom. Quelques-uns flottoient encore entre les deux Religions. D'autres étoient Papiſtes dans l'ame, & il y en avoit un grand nombre qui ne regardant qu'à des avantages temporels, n'avoient embraſſé la Réformation que pour avancer leur fortune. Le plus petit nombre étoit de ceux qui ſincerement convaincus des dogmes de la nouvelle Religion, étoient diſpoſez à lui ſacrifier toutes choſes. Il n'y avoit donc que ceux-ci qui fuſſent véritablement du parti de Jeanne. Quant aux autres, il y en avoit pluſieurs qui ſouhaitoient à la verité que la Réformation prévalût, & qui regardoient comme un malheur que Marie montât ſur le Trône, mais qui n'étoient pas d'humeur à riſquer leurs biens & leurs vies pour l'empêcher. Mais il y avoit une choſe dans laquelle tous les Réformez, tant les zélez que les tiédes, & les timides, ſe réüniſſoient. C'étoit la haïne qu'ils avoient pour le Duc de Northumberland, & la crainte où ils étoient de retomber ſous ſon gouvernement tyrannique. Ces deux paſſions leur faiſoient regarder le regne de Jeanne comme un malheur pour eux & pour le Royaume. Ils s'affermiſſoient d'autant plus dans ce ſentiment, que, ne prevoyant pas ce qui devoit arriver ſous le regne de Marie, ils ſe flatoient que cette Princeſſe, contente d'exercer ſa Religion, laiſſeroit la Proteſtante ſur le pied où elle ſe trouvoit, ou que tout au plus elle ſe contenteroit d'accorder à ceux de ſon parti la liberté de conſcience, c'étoit auſſi ce que ſes partiſans prenoient grand ſoin d'inſinuer en tous lieux, & en toutes occaſions. Ainſi la cauſe de Jeanne devoit naturellement être mal ſoutenuë, d'autant plus que comme Marie n'avoit pas d'autre concurrente, les Anglois ne croyoient pas que, par un principe de Religion, ils duſſent s'éloigner des maximes de la Juſtice & de l'Equité, en privant de la Couronne, celle qui y avoit le plus de droit. Si leurs deſcendans n'ont pas perſiſté dans la même opinion, on ne doit l'attribuer qu'aux violences qui s'exercent contre les Proteſtans dans les lieux où la Religion Romaine domine.

La haîne publique contre le Duc de Northumberland eſt favorable à Marie.

Il eſt certain qu'encore que Marie eût pour elle tous ceux qui avoient de bons ſentimens pour la vieille Religion, ce parti-là n'auroit pas été capable de la placer ſur le Trône, ſi la haîne du Peuple pour le Duc de Northumberland n'eût pas déterminé les Proteſtans mêmes à ſe déclarer pour elle. La plûpart des Hiſtoriens Anglois ſe donnent beaucoup de peine pour prouver la juſtice du droit de Marie, afin d'inférer de là, que les Proteſtans préférerent la juſtice à leurs propres intérêts. Je ne veux pas nier que pluſieurs n'agiſſent par ce principe. Mais il eſt très-vrai-ſemblable que la crainte qu'on eut de retomber ſous la domination du Duc de Northumberland, donna plus de partiſans à Marie, que la juſtice de ſon droit, d'autant plus que ce droit même n'étoit pas ſi clair, qu'il ne fût ſujet à beaucoup de difficultez. Quoi qu'il en ſoit, Marie ayant été proclamée Reine à Norwich, les Provinces de Norfolck & de Suffolck ſe declarerent pour elle, & lui fournirent des troupes. Celle de Suffolck ſe diſtingua particulierement en cette occaſion, quoi que les habitans fuſſent attachez fortement à la Religion Proteſtante. Il eſt vrai, qu'ils lui demanderent, ſi elle vouloit bien leur promettre de laiſſer la Religion dans l'état où elle ſe trouvoit, à quoi elle s'engagea poſitivement, ſe réſervant pourtant la liberté pour ſa propre perſonne de profeſſer ſa Religion. Ce fut ſur cette promeſſe qu'ils réſolurent de hazarder leurs biens & leurs vies pour ſoutenir

Les Provinces de Norfolck & de Suffolck ſe declarent pour elle. Elle s'engage à laiſſer la Religion ſur le pied où elle ſe trouve.

ſa

ſa querelle. D'un autre côté, beaucoup de Seigneurs & de Gentilshommes accoururent à Flamlingham pour lui offrir leurs ſervices, & les Comtes de *Bath* & de *Suſſex*, le *Lord Mordant*, le Fils du Comte de *Wharton*, & quelques autres leverent des troupes pour elle.

MARIE. 1553.

Pendant ce tems-là, le Conſeil étoit occupé à dreſſer des Inſtructions pour *Shelley*, qui devoit aller informer l'Empereur de ce qui ſe paſſoit en Angleterre. C'étoit de ce côté-là qu'on croyoit qu'il y avoit le plus à craindre. Shelley partit effectivement, mais l'Empereur refuſa de lui donner audience, & de recevoir la Lettre que Jeanne lui écrivoit pour lui notifier ſon avenement à la Couronne, & pour lui demander ſon amitié.

Jeanne envoye à l'Empereur un Ambaſſadeur, qui ne peut obtenir audience.

Cependant le Conſeil recevoit des avis de tous côtez, que le parti de Marie ſe fortifioit, qu'elle avoit été proclamée en divers lieux, & qu'elle avoit déja une armée qui ſe renforçoit tous les jours. Ces mauvaiſes nouvelles qui arrivoient coup ſur coup, obligerent les Miniſtres à lever des troupes pour les oppoſer à celles que Marie preparoit. Incontinent, ils donnerent ordre à celles qui étoient déja ſur pied, de s'aſſembler à Newmarket, & ils y joignirent quelques Regimens levez à la hâte dans Londres. En même tems ils envoyerent le Chevalier Haſtings Frere du Comte de Huntington, dans la Province de Buckingham, pour y faire des levées, & le Comte de Northampton ſe chargea auſſi d'en faire dans la Province de Héréford. Le Duc de Suffolck fut nommé pour aller commander l'armée, parce que le Duc de Northumberland ne vouloit pas s'éloigner, de peur que ſon abſence ne produiſît de mauvais effets. Mais le Comte d'Arundel qui ſouhaitoit de trouver l'occaſion d'agir pour Marie, voyant que la préſence du Duc de Northumberland étoit un obſtacle invincible à l'exécution de ſes deſſeins, trouva le moyen de rompre ſes meſures. Il fit entendre à Jeanne que le Duc ſon Pere ſeroit beaucoup expoſé; qu'il étoit plus à propos que le Duc de Northumberland allât ſe mettre à la tête de l'armée, & que le Duc de Suffolck demeurât auprès d'elle. D'un autre côté, il inſinuoit, ou faiſoit inſinuer au Duc de Northumberland, que c'étoit beaucoup hazarder que de mettre l'armée ſous la conduite du Duc de Suffolck qui n'avoit jamais été fort heureux dans ſes expéditions : Qu'en une occaſion ſi importante, il ne devoit pas balancer à s'aller mettre lui-même à la tête des troupes, & que ſa ſeule réputation étoit capable d'inſpirer de la terreur à celles que Marie avoit aſſemblées dans une Province où il avoit déja donné des preuves ſingulieres de ſa conduite & de ſa valeur. La tendreſſe que Jeanne avoit pour le Duc ſon Pere, lui fit embraſſer avec tant d'ardeur le conſeil qu'on lui donnoit que tous les efforts du Duc de Northumberland furent inutiles pour lui faire changer de réſolution.

Le Conſeil leve une armée dont le commandement eſt deſtiné au Duc de Suffolck.

Le Comte d'Arundel prend des meſures contre le Duc de Northumberland.

Il fait en ſorte que le Duc de Northumberland va ſe mettre à la tête de l'armée.

Dans une occaſion ſi délicate, le Duc de Northumberland ne ſe trouva pas peu embarraſſé. Véritablement, il ſe ſentoit bien plus propre que le Duc de Suffolck à commander l'armée qui devoit marcher contre Marie, & il ſçavoit bien que tout dépendoit de là. Mais d'un autre côté, il craignoit de laiſſer la jeune Reine entre les mains du Conſeil, auquel il ne ſe fioit pas beaucoup & que la ſeule crainte tenoit attaché à ſes intérêts : d'autant plus que le Duc de Suffolck Pere de la Reine ne paſſoit pas pour un grand génie. Cependant, comme il n'avoit pas tout-à-fait le choix d'accepter ou de refuſer, & que d'ailleurs, tout dépendoit du ſuccès qu'on auroit contre l'armée de Marie, il

ſe

MARIE. 1553.

Le Duc part de Londres.

se résolut à marcher. Ce fut le 14. de Juillet qu'il partit de Londres, sans que le Peuple qui s'y étoit assemblé pour le voir passer, fit des vœux en sa faveur, comme c'est la coûtume en semblables occasions, & il alla se mettre à la tête de six-mille hommes qui s'étoient assemblez à Newmarket.

Disposition des Membres du Conseil.

Quoi que la plûpart des Membres du Conseil n'eussent pas beaucoup de panchant à favoriser les desseins du Duc de Northumberland, ils avoient pourtant beaucoup de menagemens à garder. Ils se trouvoient comme prisonniers à la Tour, sous la direction du Duc de Suffolck, intéressé à prévenir toutes les démarches qui pourroient se faire contre sa Fille. Il falloit donc qu'ils feignissent d'être zélez pour les intérêts de Jeanne, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présentât de se déclarer pour Marie. Pour cet effet, ils ordonnerent à *Ridley* Evêque de Londres, de prêcher à St. Paul, & d'instruire le Peuple des droits de Jeanne, & des dangers où il seroit exposé, si Marie montoit sur le Trône. Ridley s'acquitta de sa Commission en homme qui étoit persuadé, que la Réformation souffriroit beaucoup sous le Gouvernement de Marie. Par cette raison, il insista beaucoup sur l'attachement que Marie avoit pour la Religion Romaine, & informa ses Auditeurs de certaines choses qui s'étoient passées entre elle & lui, & qui marquoient manifestement la haîne qu'elle avoit conçûë contre la Réformation & contre les Réformez. Marie ne lui pardonna pas ce Sermon qui dans cette conjoncture étoit capable de lui faire beaucoup de tort. En effet, c'étoit dans un tems, où ses partisans faisoient tous leurs efforts pour persuader au Peuple, qu'elle n'étoit pas si zelée pour la Religion Romaine qu'on la représentoit, & qu'elle ne changeroit rien dans celle qui étoit établie par les Loix. *Sands* Sous-Chancelier de Cambridge, & qui fut ensuite Archevêque de Cantorbéri sous le regne d'Elisabeth, ayant reçû le même ordre du Duc de Northumberland, l'exécuta plus adroitement. Il choisit si bien ses termes & ses expressions, qu'aucun des deux partis n'en fut mécontent.

Sermon de Ridley à Londres, en faveur de Jeanne.

Autre de Sands à Cambridge.

Désertion dans l'armée du Duc de Northumberland.

Pendant ce tems-là, le Duc de Northumberland se trouvoit dans un terrible embarras. Il avoit marché à Cambridge avec six-mille hommes, & de là, il s'étoit avancé vers St. Edmond-buri. Mais au lieu de voir renforcer son armée sur sa route, comme il l'avoit espéré, il la voyoit diminuer tous les jours par des désertions. D'un autre côté, il apprenoit les progrès que Marie faisoit dans les deux Provinces de Suffolck & de Norfolck. Pour comble de malheur, on lui porta la nouvelle que le Chevalier *Hastings*, qui devoit le venir joindre avec quatre mille hommes qu'il avoit assemblez, s'étoit déclaré pour Marie & l'avoit fait proclamer à Buckingham. Enfin, il apprit encore, que six Vaisseaux de Guerre qu'il avoit envoyez croiser sur les côtes de Suffolck, pour empêcher l'évasion de Marie, avoient suivi l'exemple de Hastings. Tout cela lui fit prendre la résolution de retourner à Cambridge, d'où il écrivit au Conseil pour lui demander un prompt renfort. Mais les Conseillers étoient alors occupez à toute autre chose.

Hastings se déclare pour Marie avec 4000. hommes.

Six Vaisseaux de Guerre prennent aussi son parti.

Le Duc demande du secours.

Quelques-uns des Conseillers se déterminent à agir pour Marie.

Les nouvelles qui leur venoient de tous côtez du bon état où les affaires de Marie se trouvoient, avoient déja déterminé quelques-uns d'entre eux à pourvoir à leur sûreté, en changeant de parti, pendant qu'ils pouvoient encore se faire un mérite de leur changement. Selon les apparences, le Comte d'Arundel avoit déja travaillé à détacher quelques-uns de ses Collègues du parti

de

de Jeanne. Le Marquis de Winchester, à qui le changement n'avoit jamais beaucoup coûté, se laissa aisément persuader. Le Comte de Pembrook avoit été un des plus ardens pour Jeanne, parce que son Fils avoit épousé la Sœur cadette de cette nouvelle Reine. Mais voyant que ses affaires prenoient un mauvais train, il résolut, ou de lui-même, ou par les sollicitations du Comte d'Arundel, de se mettre à couvert de l'orage qui le menaçoit, en rendant à Marie quelque service signalé. Ces trois Seigneurs mirent encore quelques autres Conseillers dans leur parti, & ils résolurent tous ensemble de se déclarer pour Marie, aussi-tôt qu'il leur seroit possible. Toute le difficulté consistoit à sortir de la Tour, sans causer aucun soupçon au Duc de Suffolck. Si le Duc de Northumberland eût été present, ils auroient eu de la peine à y réüssir: mais il s'en falloit bien que le Duc de Suffolck eût autant de pénétration que lui. La Lettre qu'ils venoient de recevoir du Duc de Northumberland, leur fournit le pretexte qu'ils cherchoient. Ils représenterent au Duc de Suffolck, que le plus court moyen pour trouver le renfort qu'on leur demandoit, étoit de s'adresser au Maire de Londres, & que, pour cet effet, il étoit à propos que le Conseil s'assemblât quelque part dans la Ville, afin de conférer plus aisément avec le Maire sur les moyens d'assembler promptement un Corps de troupes: Que la Maison du Comte de Pembrook étoit propre pour ce dessein, & que là, on avanceroit plus l'affaire en deux heures, qu'on ne feroit en deux jours à la Tour. Mais comme on pouvoit leur opposer, qu'il n'étoit pas difficile de faire venir le Maire & les Aldermans à la Tour, ils ajoûterent, qu'on pourroit en même tems donner audience aux Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient difficulté de la recevoir dans la Tour. Soit que le Duc de Suffolck ne les soupçonnât d'aucun mauvais dessein, ou qu'en une semblable conjoncture, il n'osât leur faire connoître ses soupçons, il permit que le Conseil s'assemblât chez le Comte de Pembrook qui ne lui étoit pas suspect (1).

Ils trouvent le moyen de sortir de la Tour.

Dès qu'ils furent assemblez, le Comte d'Arundel leur fit un discours où il leur représenta, qu'il étoit tems ou jamais, de se délivrer de la tyrannie du Duc de Northumberland: Qu'ils avoient assez éprouvé combien il étoit arrogant, injuste, cruel, infidelle à ses amis, & que s'ils étoient assez imprudens pour maintenir Jeanne sur le Trône, ils ne feroient par-là, qu'appesantir le joug que ce Duc avoit déja mis sur leurs têtes; Qu'il n'y avoit point d'autre moyen que de se déclarer pour Marie, & que quand le Peuple verroit le Conseil prendre ce parti, il ne se trouveroit plus personne qui voulût suivre la fortune du Duc de Northumberland. La prompte résolution qui fut prise dans le Conseil de suivre les avis du Comte qui venoit de parler, fait voir que cette affaire avoit été déja resoluë entre les principaux Membres Après une courte déliberation, ils envoyerent querir le Maire & les Aldermans de Londres, & leur ayant communiqué la résolution qu'ils venoient de prendre, ils partirent ensemble pour aller proclamer Marie dans les principaux endroits de la Ville. Ensuite, ils se rendirent à l'Eglise de St. Paul où ils firent chanter le *Te-Deum*. On ne peut attribuer la prompte obéïssance des Magistrats de Londres, qu'à leur haîne contre le Duc de Northumberland. Qu'on dise tant qu'on

Ils se déclarent pour Marie.

Ils la font proclamer à Londres.

(1) Le 19. de Juillet.

MARIE. 1553.

qu'on voudra, que ces Magiſtrats ſoûpiroient après le rétabliſſement de l'ancienne Religion, & que cela fut cauſe qu'ils embraſſerent avec joye l'occaſion qui ſe preſenta de mettre Marie ſur le Trône; il n'y a aucune apparence que des gens placez dans leurs poſtes ſous le regne d'Edoüard, euſſent aſſez de penchant pour la vieille Religion, pour leur faire prendre une réſolution ſi ſubite dans cette vûë, s'ils n'en avoient pas eu quelqu'autre ſujet. Quoi qu'il en ſoit, dès qu'on fut ſorti de l'Egliſe, le Conſeil fit ſommer le Duc de Suffolck de lui remettre la Tour, & fit dire à Jeanne qu'elle eût à quitter le titre de Reine, & à ſe déſiſter de ſes prétentions. Le Duc obéït ſur le champ, ne voyant aucune apparence de pouvoir garder la Tour dans cette triſte conjoncture. Quant à Jeanne, elle ſe vit dépoüillée de ſa Dignité qu'elle n'avoit gardée que neuf jours, avec plus de joye qu'elle ne s'en étoit vû revêtir. Cela fait, le Conſeil envoya ordre au Duc de Northumberland de licencier ſon armée, & de ſe conduire en Sujet fidelle de la Reine Marie. En même tems, le Comte d'Arundel & le Lord Paget partirent pour aller informer Marie de ce qui venoit de ſe paſſer.

Le Duc de Suffolck leur remet la Tour.

Jeanne ſe démet de ſa Dignité.

Le Conſeil ordonne au Duc de Northumberland de licencier ſon armee.

Il cherche à ſe ſauver.

Ces fâcheuſes nouvelles arriverent au Duc de Northumberland, avant qu'il eût reçû l'ordre du Conſeil de licencier ſes troupes, & comme il jugea bien qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de les retenir ſous ſon commandement, il prévint l'ordre, & obéït par avance. Sa premiere penſée fut de ſe ſauver hors du Royaume. Mais on prétend qu'il en fut empêché par la garde des Gentilshommes Penſionnaires, qui lui dirent nettement qu'ils avoient beſoin de ſon témoignage pour juſtifier leur conduite. Depuis ce tems-là, il ne penſa plus qu'à gagner la faveur de Marie, en témoignant du zéle pour ſon ſervice, comme s'il eût été poſſible de la tromper par quelques actes extérieurs. Pour cet effet, il ſe rendit dans la grande place de Cambridge où il la fit proclamer, jettant lui-même ſon bonnet en l'air, en ſigne de joye. Mais tout cela ne lui ſervit de rien. Dès le lendemain le Comte d'Arundel l'arrêta par ordre de la Reine. On vit alors cet eſprit ſuperbe, & hautain, s'abbaiſſer autant qu'il s'étoit élevé pendant ſa fortune. Il ſe jetta aux genoux du Comte d'Arundel, pour le prier de lui être favorable, & donna beaucoup d'autres marques de crainte, de baſſeſſe, & de puſillanimité. C'eſt le caractere ordinaire des gens que la Fortune éléve au deſſus de leur naiſſance & de leur merite. Trois de ſes Fils, ſçavoir le Comte de Warwick qui étoit l'aîné, *Ambroiſe*, & *Henri*, le Chevalier *André Dudley* ſon Frere, *Jean* & *Henri Gates*, *Thomas Palmer* & le Docteur *Sands*, furent arrêtez avec lui, & conduits à la Tour de Londres (1). Ce fut en cette occaſion, qu'une femme voyant paſſer le Duc de Northumberland qu'on menoit en priſon, lui alla preſenter un mouchoir teint du ſang du Duc de Sommerſet, en lui reprochant que c'étoit lui qui l'avoit injuſtement fait répandre.

Il fait proclamer Marie à Cambridge.

Il eſt arrêté avec ſes enfans, & pluſieurs autres.

Dès que le Duc de Northumberland fut en priſon, Marie ne trouva plus de réſiſtance. Chacun de ceux qui avoient ſuivi le parti de Jeanne, tâcha d'expier ſa faute par une prompte ſoumiſſion, & en implorant la clémence de la nouvelle Reine. Elle reçût aſſez favorablement ceux qui allerent lui rendre leurs devoirs, quoi qu'elle eût réſolu de ſacrifier à ſa ſûreté ou à ſa vengeance quelques-uns de ceux qu'elle regardoit comme ſes principaux ennemis. De ce

Tout le Royaume ſe déclare pour Marie.

(1) Le 25. de Juillet.

ce nombre étoient *Jeanne Gray*, le Duc de *Suffolck*, le Marquis de *Northampton*, *Ridley* Evêque de Londres, *Check* qui avoit été Précepteur d'Edoüard, *Robert Dudley* Fils du Duc de Northumberland, *Guilford Dudley* mari de Jeanne, *Chomley*, & *Montaign*, Juges. Tous ceux-ci furent envoyez ou retenus à la Tour, par un ordre exprès de la Reine. Mais trois jours après, elle fit mettre en liberté le Duc de Suffolck, l'ayant choisi pour donner une marque de sa clémence, parce qu'elle ne le crut pas capable de lui causer aucun embarras.

MARIE. 1553.

Elle fait grace au Duc de Suffolck.

Le 3. d'Avril, elle se rendit à Londres, étant accompagné d'Elisabeth sa Sœur qui l'avoit jointe sur sa route avec un Corps de mille Chevaux qu'elle avoit assemblez pour son service. En entrant dans la Tour, elle accorda la liberté au Duc de Norfolck, à *Gardiner*, à *Bonner*, à la Duchesse de *Sommerset*, au *Lord Courtney* Fils aîné du Marquis d'Excéter, & peu de tems après elle créa celui-ci Comte de Dévonshire. C'est ainsi que sans être obligée de faire tirer l'épée pour sa querelle, elle se vit dans une possession paisible de la Couronne, malgré les efforts qu'on avoit faits pour l'en priver. Elle fut redevable de cet heureux succès à la haîne que tout le monde avoit pour le Duc de Northumberland. On peut dire avec verité, que comme sans ce Seigneur, Jeanne Gray n'auroit jamais porté le tître de Reine, elle l'auroit sans doute conservé sans lui. Au reste, il y a beaucoup d'apparence, que la principale chose que Marie se proposa en montant sur le Trône, fut de rétablir la Religion sur le même pied qu'elle étoit avant les changemens que les deux derniers Rois avoient fait, & peut-être, de se venger de ses ennemis: Du moins on ne verra aucun autre projet dans le cours de son Regne.

Elle fait son entrée à Londres, & met en liberté les prisonniers de la Tour.

Comme la nouvelle Reine n'avoit autre chose en tête que le rétablissement de sa Religion, un de ses premiers soins fut de consulter quelques-uns de ses Confidens sur la maniere dont il falloit travailler à ce changement. Son panchant la portoit à ne garder point de mesures, & à faire promptement rentrer le Royaume dans l'unité de l'Eglise, c'est ainsi qu'elle s'exprimoit. Pour cet effet, elle avoit déja résolu de faire venir le Cardinal Polus en qualité de Légat, afin de reconcilier l'Angleterre avec le Pape. Mais Gardiner qui étoit regardé comme un homme d'une grande expérience fut d'un autre avis. Il sçavoit qu'il falloit détruire la Réformation de la même maniere qu'elle s'étoit établie, c'est-à-dire par dégrés, & que, pour cet effet, il suffisoit de remettre d'abord la Religion sur le pied qu'elle étoit à la mort de Henri VIII. Ce conseil étoit plus prudent, & en même tems plus convenable aux intérêts de celui qui le donnoit. Il sçavoit que la Reine avoit beaucoup d'estime & d'affection pour Polus, & il craignoit que ce Cardinal étant en Angleterre, ne lui enlevât la premiere place dans la faveur de la Reine, ou même qu'il ne le ruïnât auprès d'elle, parce qu'il n'étoit pas de ses amis. Cependant, comme cet avis n'étoit pas trop du goût de la Reine, il couroit risque d'être rejetté, si Gardiner n'eût employé d'autres moyens pour parvenir à son but. Ce fut d'envoyer un exprès à l'Empereur pour lui représenter, que ce que la Reine proposoit étoit trop dangereux, & que si Polus arrivoit si-tôt en Angleterre, son zéle pour le Siége Romain étoit capable de tout gâter, parce que les Anglois n'étoient pas encore disposez à se remettre sous le joug du Pape. Qu'au contraire, par la voye qu'il proposoit lui-même, tout réüssiroit à la

Conseil touchant la Religion.

Avis de Gardiner.

Ses intrigues avec l'Empereur.

 satisfaction

MARIE. 1553.

ſatisfaction de la Reine, & à l'avantage de la Religion, pourvû que la Reine le voulût faire Chancelier, afin de lui donner l'autorité néceſſaire pour conduire cette affaire délicate. Vrai-ſemblablement, ce fut en ce tems-là que l'Empereur forma le projet du Mariage de Philippe ſon Fils avec Marie, ſoit que ce fût de lui-même, ou que Gardiner lui en eût fait naître la penſée. Quoi qu'il en ſoit, ce Monarque entrant dans les vûës de Gardiner, écrivit diverſes Lettres à Marie pour l'exhorter à modérer ſon zéle, de peur qu'une trop grande précipitation ne nuisît à ſes deſſeins. Comme elle avoit beaucoup de déférence pour ſes Conſeils, elle s'engagea peu-à-peu à ſe conformer aux projets de l'Evêque, à qui enfin elle donna le Grand Sceau.

Funerailles d'Edoüard.

Les funérailles d'Edoüard ſe firent à Weſtminſter le 12. d'Août. Les nouveaux Miniſtres vouloient qu'on ſe ſervît pour cela du vieux Office qui avoit été aboli : mais Cranmer s'y oppoſa fortement, étant appuyé ſur les Actes du Parlement qui étoient encore en vigueur. Il célébra lui-même le ſervice ſelon la nouvelle Liturgie, & donna la Communion à ceux qui voulurent la recevoir. Mais la Reine fit dans ſa Chapelle, un ſervice ſolennel ſur le même ſujet, avec toutes les cérémonies de l'Egliſe Romaine.

La Reine déclare qu'elle ne veut point forcer les conſciences.

Ce même jour, la Reine étant au Conſeil, y déclara qu'elle ne vouloit point forcer les conſciences, par rapport à la Religion. On prit d'abord un grand ſoin de répandre cette déclaration dans le Public, & de la faire valoir comme une grande marque de la générosité de la Reine. Mais les Proteſtans s'aperçurent ſans peine de la différence qu'il y avoit, entre ce qu'elle avoit dit au Conſeil, & ce qu'elle avoit promis aux habitans de Suffolck. Elle s'étoit engagée envers ceux-ci, à laiſſer la Religion au même état où elle ſe trouvoit à la mort d'Edoüard, & par cette derniere déclaration, elle ſe contentoit d'aſſurer qu'elle ne forceroit point les Proteſtans à ſuivre la Religion Romaine: car c'étoit là le ſens le plus naturel de ſes expreſſions. Cette reſtriction à ſa premiere promeſſe ne pouvoit que les alarmer beaucoup.

Les Catholiques ſe prévalent de la faveur de la Reine.

Les partiſans de l'Egliſe Romaine étoient ſi perſuadez que la Reine alloit rétablir leur Religion, qu'ils ne faiſoient aucune difficulté de le dire publiquement, & d'invectiver même contre la Religion Proteſtante, quoi que les Loix qui l'avoient établie fuſſent encore dans toute leur force. Le jour d'après que la Reine eut fait cette déclaration (1) dans ſon Conſeil, Bonner ſe rendit à l'Egliſe de St. Paul, pour y entendre le Sermon de *Bourn* ſon Chapelain. Ce Prédicateur parla de Bonner avec de ſi grands éloges, qu'il excita l'indignation de ſon Auditoire. Enſuite, exagérant les prétenduës perſécutions que ce Prélat avoit ſouffertes ſous le dernier Regne, il parla du Roi Edoüard en termes ſi offenſans, que les Auditeurs perdirent patience. Quelques-uns lui dirent des injures, d'autres lui jetterent des pierres. Il ſe trouva même un homme qui lui lança un couteau pointu, qu'il eût le bonheur d'éviter, & qui s'attacha fortement au bois de la chaire. Enfin, le Peuple étoit dans une telle fureur, que vrai-ſemblablement le Prédicateur auroit été mis en piéces, ſi *Bradford* & *Rogers*, deux Miniſtres Proteſtans fort eſtimez, ne ſe fuſſent expoſez eux-mêmes pour le tirer de ce danger, en le conduiſant dans une maiſon voiſine. On verra dans la ſuite, comment ce ſervice fut recompenſé.

Le Chapelain de Bonner prêche à Saint Paul.

Il ſe trouve dans un grand danger dont il eſt délivré par deux Miniſtres.

Les

(1) Le 13. d'Août.

Les Proteſtans ſe flatoient encore, que la Reine tiendroit ſa parole, & quoi qu'elle y eût depuis apporté quelque reſtriction par la déclaration qu'elle avoit faite au Conſeil, ils tâchoient encore d'y donner un ſens favorable. Mais on ne les laiſſa pas long-tems dans cette eſpérance. Peu de tems après, (1) la Reine publia une Proclamation qui ne fut que trop capable de les déſabuſer de leur erreur. Les termes en étoient ſi bien ménagez, qu'ils faiſoient entendre beaucoup plus que ce qu'ils ſembloient exprimer. La Reine y diſoit d'abord, qu'elle avoit la même creance dans laquelle elle avoit été élevée dès le berceau, & que ſon intention étoit d'y perſiſter tout le reſte de ſa vie: Qu'elle ſouhaitoit paſſionnément que tous ſes Sujets ſuiviſſent ſon exemple: mais qu'elle ne contraindroit perſonne, *juſqu'à ce que tout fût réglé par l'autorité du Parlement.* Cela faiſoit aſſez comprendre qu'elle avoit deſſein de faire changer la Religion par le Parlement, & qu'alors, elle ne ſe croiroit plus engagée à la promeſſe qu'elle faiſoit de ne pas forcer les conſciences. Enſuite, elle défendoit à ſes Sujets de ſe donner réciproquement les noms odieux de *Papiſtes* & d'*Hérétiques.* Les Proteſtans régarderent cette défenſe, comme faite uniquement contre eux, parce qu'ils comprirent bien qu'ils ſeroient punis s'ils y contrevenoient, & que leurs adverſaires ne le ſeroient pas. Après cela toutes ſortes d'aſſemblées illicites étoient défenduës, & cet article fut regardé ſur le même pied que le précédent. Par un autre article de la Proclamation, il étoit défendu de prêcher ſans une permiſſion expreſſe. Il auroit fallu s'aveugler volontairement, pour ne pas voir que cette défenſe n'avoit pour but que d'exclurre les Proteſtans de toutes les Chaires. Enfin, la Reine diſoit qu'elle n'éntendoit point qu'on punit perſonne pour la derniere rébellion, *ſans ſon Ordre.* Par-là, elle laiſſoit tout le monde dans la crainte. La Proclamation finiſſoit par ce trait, que la Reine étoit réſolue de punir ſévérement tous ceux qui fomenteroient des deſſeins pernicieux, & qu'elle eſpéroit qu'on ne lui donneroit pas d'occaſion de faire valoir la rigueur des Loix. Cet article devoit naturellement inſpirer la terreur dans les ames des Proteſtans. Il leur étoit aiſé de prévoir, que les Loix ſur la Religion alloient être changées, & que ceux qui ne ſe ſoumettroient pas aveuglément aux nouveaux Statuts ſeroient regardez comme des Rébelles.

MARIE. 1553. Proclamation qui découvre les deſſeins de la Reine.

Le même jour que cette Proclamation fut publiée (2), on procéda au jugement du Duc de *Northumberland*, du Marquis de *Northampton*, du Comte de *Warwick*, des Chevaliers *André Dudley*, *Jean* & *Henri Gates*, & *Thomas Palmer.* C'étoit ſur le témoignage de ce dernier, & d'un des deux *Gates*, qu'Edoüard, s'étoit porté à conſentir à l'exécution du Duc de Sommerſet ſon Oncle, & ces deux hommes étoient devenus les principaux confidens du Duc de Northumberland. La Reine avoit nommé le Duc de Norfolck pour préſider au jugement de ces trois Seigneurs, ſous le tître de Grand Sénéchal. Il étoit encore ſous condamnation, puiſque l'Acte d'*Attainder* (3) paſſé contre lui n'avoit pas été revoqué: mais la Reine lui avoit accordé un pardon, qui véritablement, ne fut expédié que onze jours après. On jugea ſans

Le Duc de Northumberland eſt condamné à mort.

(1) Le 18. d'Août.
(2) Le 18. d'Août.
(3) C'eſt un Acte de Parlement, par lequel quelqu'un eſt déclaré atteint & convaincu de certain crime.

MARIE. 1554. ſans doute, que la parole de la Reine étoit ſuffiſante. Sans cela, il ſeroit difficile de comprendre; par quelle ſorte de droit un homme condamné à mort pouvoit préſider à un Jugement criminel, ou même y donner ſa voix.

Le Duc de Northumberland ayant été conduit devant les Pairs, demanda d'abord d'être éclairci ſur deux queſtions, avant que de répondre aux accuſations intentées contre lui. La premiere des queſtions étoit, ſi un homme qui avoit agi par le commandement du Conſeil, & ſous l'autorité du Grand Sceau, pouvoit être pourſuivi, pour ce qu'il avoit fait en conſéquence. La ſeconde, ſi des gens qui avoient agi avec lui dans la même affaire, & qui avoient eu part à la direction pouvoient être ſes Juges. Celle-ci ſe rapportoit ſans doute au Comte d'Arundel, au Marquis de Wincheſter, & au Comte de Pembroock qui étoient actuellement Membres du Conſeil, lorſque Jeanne fut proclamée, & qui avoient donné l'ordre pour la faire proclamer. Après une courte conſultation, on lui répondit, que le Grand Sceau d'un Uſurpateur n'avoit aucune vertu, & ne pouvoit pas empêcher que ceux qui s'y appuyoient ne fuſſent ſujets aux pourſuites de la Juſtice. Quant à la ſeconde queſtion, on lui dit qu'aucun des Pairs qui aſſiſtoient au Jugement n'ayant été ni condamné, ni même accuſé du même crime, un ſimple bruit public ne pouvoit pas les empêcher d'être Juges. C'eſt aux Jurisconſultes à voir, ſi ces deux Réponſes ſont bien ſolides. Il ſemble quant à la premiere, que ſi cette maxime avoit lieu dans toute ſon étenduë, elle tireroit après ſoi de très-dangereuſes conſéquences. Suppoſons, par exemple, un Uſurpateur ſur le Trône d'Angleterre, il eſt certain que ceux qui ſeront fidelles au Roi légitime, ne pourront éviter un grand danger, de quelque côté qu'ils ſe tournent. S'ils obéïſſent à l'Uſurpateur, ils ſeront coupables de trahiſon lorſque le véritable Roi ſera ſur le Trône, & s'ils refuſent d'obéïr à l'Uſurpateur, ils ſeront punis pour leur déſobéïſſance. Il ſemble que la maxime, qui établit que tout Sujet doit être fidelle à celui qui eſt actuellement ſur le Trône, & qui exerce la Souveraineté, ſoit ſujette à moins d'inconvéniens. Quant à la ſeconde, on avoit beau s'appuyer ſur les priviléges des Pairs, il eſt contre le beſon ſens & l'équité que des complices d'un crime ſoient Juges de celui qui l'a commis avec eux, quand il eſt de notoriété publique qu'ils y ont eu part auſſi bien que lui. Du moins, il y a peu d'apparence que les Juges du Royaume approuvaſſent cette maxime, s'il y avoit la moindre occaſion de croire que les complices donnaſſent leur voix en faveur de l'Accuſé, comme il pourroit très-aiſément arriver.

Condamnation des Comtes de Northampton & de Warwick. Le Duc de Northumberland eſt exécuté. Il ſe déclare Catholique.

Le Duc voyant que ces deux queſtions avoient été décidées contre lui, ſe déſiſta de ſes défenſes, s'avoüa coupable, & ſe remit à la clémence de la Reine. Les deux autres Seigneurs ſuivirent ſon exemple, & ils furent tous trois condamnez comme coupables de haute trahiſon. De ces ſept condamnez, la Cour réſolut d'en faire exécuter trois, ſçavoir le Duc de Northumberland, *Jean Gate*, & *Thomas Palmer*. L'Evêque de Worceſter ayant été envoyé au Duc pour lui annoncer qu'il falloit mourir, il ſe confeſſa au même Evêque & avoüa qu'il avoit toûjours conſervé la créance de l'Egliſe Romaine dans le fond du cœur. Il fit la même confeſſion étant ſur l'échafaut: mais cela n'empêcha pas qu'on ne doutât encore ſi c'étoit dans l'eſpérance du pardon, ou s'il avoit diſſi-

dissimulé pendant toute sa vie. On prétend que pour l'engager à faire publiquement cet aveu, on lui avoit fait espérer sa grace, quand même il auroit la tête sur le billot. Il mourut sans être regretté de personne, sa conduite passée n'ayant donné lieu à qui quece fût de l'aimer. Ses deux compagnons furent exécutez le même jour qui fut le 22. d'Août.

MARIE. 1553.

Les Deputez de Suffolck sont maltraitez à la Cour.

La Proclamation que la Reine venoit de publier au sujet de la Religion faisoit assez comprendre dans quel esprit elle prétendoit agir. Mais bien-tôt après, on en eut des preuves plus convainquantes. Les habitans de la Province de Suffolck, s'assurant sur la promesse de la Reine, & n'ayant pas observé fort exactement les défenses contenuës dans la Proclamation, la Cour envoya ordre aux Magistrats de cette Province de tenir la main à l'exécution, & de punir rigoureusement les contrevenans. Sur cela les habitans ne pouvant se persuader que la Reine voulût leur manquer de parole, après le grand service qu'ils lui avoient rendu, lui envoyerent des Députez pour la prier de se souvenir de ce qu'elle leur avoit promis de sa propre bouche. Cette Requête fut rejettée avec beaucoup de hauteur, & trouvée d'autant plus choquante, qu'elle reprochoit justement à la Reine son manquement de parole. On leur répondit, que ce n'étoit pas à des Sujets à contrôler les actions de leur Souveraine, & sur ce que *Dolbe* l'un d'entre eux repliqua un peu trop hardiment, on le fit mettre au pilori.

Les deux Ministres qui avoient sauvé Bourn sont mis en prison.

Peu de jours après, *Bradford*, l'un des deux Ministres qui avoient sauvé *Bourn*, fut mis en prison, & *Rogers* son compagnon eut ordre de demeurer dans sa maison sans en sortir. Ensuite, il fut aussi resserré dans une prison publique. Les grands changemens à quoi la Cour avoit résolu de travailler; lui faisoient craindre de trouver des obstacles de la part de ceux qui avoient du crédit parmi le Peuple, & c'étoit pour cela qu'elle étoit bien aise de s'assurer d'eux sous divers prétextes. Toutes ces démarches firent juger aux Protestans, qu'ils alloient essuyer une rude tempête.

Les Evêques deposez sous le Régne d'Edoüard sont rétablis.

Dans le même tems, tous les Evêques qui avoient été déposez sous le régne d'Edoüard, furent rétablis par des Commissaires que la Reine avoit nommez pour examiner les causes de leur déposition. Par-la, cinq Evêques Catholiques Romains sçavoir, *Bonner*, *Gardiner*, *Tonstal*, *Heath*, & *Day*, furent substituez à la place de cinq Réformez. Gardiner fut fait Chancelier dans ce même tems, & peu de jours après la Reine lui fit expédier un ordre qui l'autorisoit à donner seul des licences pour prêcher, en conséquence de ce qu'elle avoit ordonné par sa Proclamation. Quelques Ecclésiastiques Protestans n'ayant pas jugé à propos de se soumettre à cet ordre furent envoyez en prison. *Hooper* Evêque de Glocester, & *Coverdale* d'Excéter furent de ce nombre. Le premier fut emprisonné, l'autre eut ordre de ne pas sortir de chez lui sans permission.

Act. Publ. Tome XV. p. 334.

Ibid. pag. 337.

Autres Evêques emprisonnez.

Le service de l'Eglise Romaine est rétabli.

Dès que les Catholiques Romains eurent vû manifestement où alloient les desseins de la Reine, ils n'eurent pas la patience d'attendre que leur Religion fut rétablie par autorité publique. Ils se hâterent de faire célébrer le service divin en divers lieux, sur le pied qu'il avoit été avant la Réformation, & quoiqu'en cela, ils agissent contre les Loix, la Cour fermoit les yeux à leurs attentats, & les approuvoit par son silence.

Injustices faites aux Protestans.

On vit encore en ce même tems un effet de la partialité de la Reine & de ses

MARIE. 1553.

ſes Miniſtres, contre les Proteſtans & en faveur de ceux qui adhéroient à l'Egliſe Romaine. Le Juge *Halles*, qui étoit le ſeul qui avoit refuſé de ſigner l'Acte de tranſport de la Couronne à Jeanne Gray, fut condamné à mille livres ſterling d'amende, pour avoir ordonné aux Juges de Kent, de ſe conformer aux Loix d'Edoüard, qui n'avoient pas été révoquées, ou plûtôt, parce qu'il étoit Proteſtant. Par la même raiſon, *Montaigu*, qui avoit été forcé à dreſſer l'Acte de tranſport, fut démis de ſa charge, pour mettre en ſa place *Bromley* qui l'avoit dreſſé & ſigné ſans aucun ſcrupule.

Pierre Martyr quitte Oxford.

Enfin, depuis le peu de tems que la Reine étoit ſur le Trône, on voyoit par tout les Proteſtans opprimez & injuriez, ſans que les Magiſtrats oſaſſent ou vouluſſent les protéger. *Pierre Martyr*, qui étoit Profeſſeur en Théologie à Oxford, ſe trouvant expoſé aux inſultes des ennemis de ſa Religion, fut enfin obligé de quitter cette Ville pour aller ſe réfugier dans le Palais de l'Archevêque de Cantorbéri. Mais Cranmer n'étoit guéres en état de le protéger, puiſque la Cour avoit déja réſolu ſa ruïne. En attendant que cette réſolution s'exécutât, Bonner ſe répandoit en outrages & en railleries contre *Monſieur de Cantorbéri*, c'eſt ainſi qu'il nommoit Cranmer, & publioit par tout, que ce Prélat étoit ſi ſoumis à la Reine, quil lui avoit promis d'abjurer ſolennellement ſes erreurs. Cranmer en ayant été informé fit un Ecrit pour refuter cette calomnie. Il prenoit la Reine même à témoin, qu'il n'avoit jamais rien promis, & offroit de ſoutenir publiquement la vérité dont il faiſoit profeſſion, ſi la Reine le lui permettoit. Cet Ecrit ayant été rendu public, Cranmer fut cité à la Chambre étoilée. Il avoüa qu'il en étoit l'Auteur, quoiqu'il eût été publié ſans ſon aveu, & contre l'attente de tout le monde, il fut renvoyé ſans aucune peine. Mais la Reine n'en fut pas contente, quoique quelques-uns lui conſeillaſſent de traiter Cranmer avec modération, en conſidération de celle dont il avoit uſé lui-même pendant qu'il avoit été en crédit. La Reine même lui avoit obligation de la vie, puiſque ce n'avoit été qu'à ſa ſollicitation que Henri VIII. ſon Pere s'étoit déſiſté du deſſein qu'il avoit formé de la faire mourir. A cela d'autres oppoſoient, que ſi on traitoit doucement le Chef des Hérétiques c'étoit le moyen de les rendre tous opiniâtres & inſolens, & qu'il falloit, au contraire, faire de Cranmer un éxemple qui fût capable d'intimider ceux qui oſeroient défendre publiquement l'Héréſie. Ce dernier avis flatoit beaucoup plus la paſſion de la Reine qui avoit conçu une haine mortelle contre l'Archevêque, à cauſe de la Sentence de divorce qu'il avoit prononcée contre la Reine ſa mere, cette injure faiſant plus d'impreſſion ſur elle, que le ſervice qu'elle en avoit reçu dans la ſuite.

On attaque Cranmer.

Il eſt abſous.

Il eſt envoyé à la Tour avec Latimer.

Ainſi trois jours après, Cranmer ayant été cité devant le Conſeil, fut envoyé à la Tour, étant accuſé de trahiſon, & d'avoir publié des Libelles ſéditieux. Le vieux *Latimer* qui avoit été Evêque de Worceſter ſous le régne de Henri VIII. y avoit été déja envoyé dès le jour précédent.

On permet aux Réformez étrangers de ſortir du Royaume.

Peu de tems après, la Cour prit la réſolution de laiſſer ſortir du Royaume tous les Etrangers qui y étoient venus ſur la foi publique. *Pierre Martyr* & un Profeſſeur Polonois nommé *Jean à Laſco*, (1) furent de ce nombre. Ce fut là le ſeul acte de douceur & d'équité qui fut fait ſous ce Régne, par rapport à la Religion. Mais cela même marquoit aſſez les deſſeins qu'on avoit formez

(1) Ou A Laski.

formez contre les Protestans Anglois. Les démarches que la Cour faisoit tous les jours, avant même qu'il y eût aucune Loi de revoquée intimiderent tellement ceux qui avoient la Religion à cœur, qu'il y en eut un grand nombre qui quitterent l'Angleterre, en passant pour François, pour se retirer dans les Païs étrangers. Ceux qui se hâterent de se mettre à couvert de l'orage qui les menaçoit, furent les plus sages & les plus heureux. Bien-tôt après on arrêta ceux qui pouvoient avoir pris la même résolution, en envoyant des ordres dans tous les Ports de ne laisser sortir personne sous le nom de François, sans un passeport de l'Ambassadeur de France.

MARIE. 1553.

Mais on le défend aux Anglois.

Créations de divers Pairs.

Il étoit tems que la Reine recompensât ceux qui lui avoient rendu service. Elle fit le Comte d'Arundel Grand Maître de sa Maison. Le Chevalier Hastings fut fait Pair du Royaume, & quelques autres de ceux qui s'étoient d'abord déclarez pour la Reine furent aussi recompensez de Charges & de Dignitez. Mais le Comte de *Sussex* qui avoit commandé son armée, obtint un honneur inusité en Angletetre. C'est qu'il obtint la permission de se couvrir en présence de la Reine, de la même maniere qu'on le pratique en Espagne. Les Lettres du Grand Sceau lui en furent expédiées le 2. d'Octobre.

La Reine est couronnée.

Comme le Parlement avoit été convoqué pour le 10. d'Octobre, il étoit nécessaire que la Reine fût auparavant couronnée. La céremonie du Couronnement se fit le 1. du même mois avec la pompe ordinaire, par l'Evêque de Winchester qui n'oublia pas une des formalitez qui avoient été en usage avant la Réformation. Ce même jour, on publia une amnistie, mais avec tant d'exceptions, qu'elle ne pouvoit être utile qu'à peu de personnes. Tous ceux qui avoient été arrêtez avant le mois de Septembre, en furent nommément exclus.

Elle quitte les Sujets du Subside du à Edoüard.

Act. Publ. Tom. XV. pag. 335.

L'Archevêque d'Yorck est mis à la Tour.

L'Evêque d'Excéter est rétabli.

Ibid. pag. 340.

Ensuite (1) parut un Proclamation par laquelle la Reine quittoit ses Sujets des Subsides que le dernier Parlement avoit accordé au Roi son frere pour payer les dettes. C'étoit par-là qu'elle se préparoit à gagner la bienveillance du prochain Parlement, qu'elle vouloit faire servir à ses desseins par rapport à la Religion. Avant que le Parlement s'assemblât, l'Archevêque d'Yorck fut envoyé à la Tour, sur une accusation générale de s'être rendu coupable de divers crimes capitaux. Six jours auparavant, *Jean Wesey*, autrefois Evêque d'Excéter, qui s'étoit démis de son Evêché sous le dernier Régne, y avoit été rétabli par un Ordre de la Reine. C'étoit en vûë de fortifier le parti Catholique dans la Chambre Haute.

Moyens pour avoir un Parlement à la dévotion de la Cour.

La Cour avoit résolu d'annuller toutes les Loix qui avoient été faites en faveur de la Réformation, & de rétablir la Religion sur l'ancien pied. Cela ne pouvoit se faire sans la concurrence du Parlement. Mais si on avoit laissé faire les élections des Députez des Communes en toute liberté, il auroit été trop difficile, pour ne pas dire impossible, à la Reine de parvenir à son but. Le nombre des Réformez étoit incomparablement plus grand que celui des Catholiques Romains, & par conséquent, il n'y avoit aucune apparence que les élections lui dussent être favorables. Mais outre les voyes ordinaires dont les Rois se servent pour avoir un Parlement à leur devotion, on mit en pratique dans celui-ci toutes sortes de ruses, de supercheries & même de violences

(2) Le 4. d'Octobre.

MARIE. 1553. ces. Comme déja par avance on avoit pris ſoin de changer les Magiſtrats dans les Villes & dans les Provinces, & qu'il n'y en avoit preſque point qui ne fût Catholique Romain, ou qui n'eût promis de le devenir, tout ce qui tendoit à faire élire des Députez de cette Religion, étoit appuyé. Au contraire ceux qu'on ſoupçonnoit de pancher pour des Députez Proteſtans étoient découragez par des menaces, par des procès, par des empriſonnemens, ſur des prétextes frivoles. On alla même ſi loin en divers lieux, qu'on empêcha les Proteſtans d'aſſiſter aux Aſſemblées, où les élections ſe devoient faire. Enfin dans les lieux où il n'étoit pas poſſible de ſe ſervir de ces moyens directs, à cauſe de la ſupériorité du nombre des Réformez, les Shérifs étant dévoüez à la Cour faiſoient, ce qu'on appelle *de faux Retours*. C'eſt-à-dire qu'ils envoyoient à la Cour les noms de certaines gens, comme s'ils euſſent été légitimement élus, quoiqu'ils n'euſſent eu qu'un petit nombre de voix, ou même point du tout. Comme les diſputes qui naiſſent de ces ſortes d'élections ne peuvent être décidées que par la Chambre des Communes, on peut aiſément juger qu'une ne Chambre compoſée de pareils Députez, ne manqua pas d'approuver toutes les élections qui étoient favorables à la Cour, & de rejetter toutes les autres, pour peu qu'elles fuſſent conteſtées. C'eſt là un des plus grands abus qu'il y ait dans les Parlemens & qui n'eſt que trop fréquent, toutes les fois qu'il y a deux partis ou factions dans le Royaume. Par ces moyens la Cour s'aſſura d'une Chambre des Communes toute diſpoſée à faire tout ce qu'on voudroit lui ſuggérer, & dont les Députez avoient intérêt de changer la Religion, ou tenoient toutes les Religions pour indifférentes.

Diſpoſition de la Chambre Haute.

Pour ce qui regarde la Chambre Haute, qui ne peut être ainſi changée au gré de la Cour, ſelon toutes les apparences, la Reine travailla ſi bien à la mettre dans ſon parti, qu'elle n'y trouva aucune oppoſition. C'eſt une choſe étonnante, que les Seigneurs qui peu de mois auparavant étoient tous Proteſtans, & parmi leſquels, il ne s'étoit trouvé pour l'ordinaire que ſept ou huit oppoſans aux Loix qui s'étoient faites ſous le regne d'Edoüard, pour établir la Réformation, devinrent preſque tous Catholiques zelez ſous le regne de Marie. Je ne décide point auquel de ces deux tems, ils ont diſſimulé leurs ſentimens; mais on ne peut s'empêcher de voir, qu'en l'un ou en l'autre, ils ſe ſont rendus coupables d'une lâche & honteuſe prévarication. Cependant, afin de trouver moins d'oppoſition dans cette Chambre, la Cour prit ſoin par avance de faire dans le Corps des Evêques des changemens qui favoriſoient ſes deſſeins. Outre les deux Archevêques & deux Evêques qui étoient actuellement en priſon, on en avoit changé ſix autres, comme il a été déja dit. Vrai-ſemblablement, tous les autres, excepté deux, étoient des gens d'un caractere à préférer leurs Bénéfices à leur Religion. Les deux que j'excepte étoient, *Taylor* de Lincoln, & *Harley* de Héréford, qui même furent chaſſez de la Chambre dès le premier jour, pour n'avoir pas voulu ſe mettre à genoux pendant qu'on diſoit la Meſſe. Telle étoit la diſpoſition du premier Parlement qui ſe tint ſous le regne de Marie. Il étoit compoſé d'une Chambre Baſſe où l'on ne voyoit que des Députez choiſis par la Cour, & d'une Chambre de Seigneurs, à qui la crainte, l'avarice, ou l'ambition faiſoient diſſimuler leurs ſentimens, ou à qui, ſi on en excepte un petit nombre, toute

Deux Evêques chaſſez de la Chambre.

toute Religion étoit à peu-près indifférente. Il est aisé de juger par avance de ce qu'on doit attendre d'un tel Parlement.

Marie. 1553.

Acte sur les Crimes d'Etat.

Dans la premiere Séance (1) qui ne dura que huit jours, on évita de rien faire qui regardât la Religion. Le seul Acte public qui s'y fit, fut de fixer les crimes d'Etat, qu'on réduisit à ceux qui étoient contenus dans l'Acte de la vingt-cinquiéme année du Regne d'Edoüard III. Cet Acte paroissoit assez inutile, puisqu'on en avoit fait un semblable depuis la mort de Henri VIII. Mais comme on avoit depuis déclaré crime de félonie certains crimes qui n'étoient pas contenus dans l'Acte d'Edoüard III. Le but de celui-ci étoit d'abolir ces dernieres Loix. Il est vrai qu'on seroit tombé par-là dans un autre inconvénient, c'étoit que par cette révocation plusieurs personnes qui étoient en prison auroient dû être élargies. Mais l'Acte exceptoit expressément tous ceux qui avoient été arrêtez avant le mois de Septembre, comme la Reine les avoit exceptez dans son Amnistie.

Autre pour révoquer la condamnation de la Marquise d'Excéter.

Par un Acte particulier, l'Acte d'*Attainder* contre la Marquise d'Excéter exécutée sous le regne de Henri VIII. fut révoqué, & le Comte de Devonshire son Fils fut rétabli dans tous ses honneurs. Aprés cela, le Parlement fut prorogé depuis le 21. d'Octobre, jusqu'au 24.

Le Parlement est prorogé.

Le Divorce de Henri VIII. avec Catherine est cassé.

Dans la seconde Séance, les desseins de la Cour parurent plus manifestement. D'abord le Parlement cassa la Sentence de Divorce entre Henri VIII. & Catherine d'Arragon. Cet Acte passa en moins de jours que Henri VIII. n'avoit employé d'années à poursuivre son Divorce. Le fondement sur lequel le Parlement s'appuyoit étoit, que le Mariage de Henri VIII. avec la Reine Catherine n'étoit pas contre la Loi de Dieu, & qu'il n'est pas permis de séparer ce que Dieu a conjoint. Que les scrupules du Roi Henri lui avoient été suggérez par des personnes mal intentionnées, & qu'ils avoient été fortifiez par des décisions de quelques Universitez qu'on avoit corrompuës par avance. Que Cranmer, Archevêque de Cantorbéri, avoit teméraireme nt entrepris de casser ce Mariage, se fondant sur les décisions de ces Universitez, & sur de fausses conjectures, & que par une présomption très-condamnable, il s'étoit cru plus habile que tout le reste des Docteurs. Sur ces fondemens, le Parlement cassoit la Sentence de Divorce, & révoquoit tous les Actes qui l'avoient confirmée. Il falloit que Gardiner, principal promoteur de cet Acte, fût doüé d'un grand fond d'impudence, pour faire parler ainsi le Parlement contre le Divorce de Henri VIII. auquel il avoit eu la premiere part, avant même que Cranmer fût connu à la Cour, qu'il avoit lui-même approuvé & conseillé, & auquel il avoit assisté comme Juge. Mais c'étoit-là le caractere de ce personnage.

Jalousie de la Reine contre Elisabeth.

La Princesse Elisabeth étant ainsi de nouveau déclarée illégitime, par cet Acte qui réhabilitoit Marie, trouva un grand changement dans les manieres de la Reine, qui ne lui témoigna plus aucune affection. On prétend même, qu'une autre cause secrette empêchoit Marie d'avoir des égards pour elle. C'est qu'elle sentoit quelque tendresse pour le Comte de Devonshire, qu'elle avoit même quelque pensée de l'épouser, mais que ce Seigneur s'attachoit peut-être avec trop peu de ménagement, à rendre ses respects à Elisabeth.

(1) Le 10. d'Octobre.

MARIE. 1553. Le Service de l'Eglise Romaine est rétabli.

Le 31. d'Octobre la Chambre Haute présenta aux Communes un projet d'Acte pour casser les Loix d'Edoüard sur la Religion, & au bout de six jours les Communes le renvoyerent avec leur approbation. Par cet Acte, il étoit ordonné qu'après le 20. de Décembre, toute forme de Service public cesseroit, excepté celui qui avoit été en usage à la fin du regne de Henri VIII. Cela fait voir combien l'esprit de Gardiner agissoit dans le Parlement, puisque cet Acte suivoit précisément le plan qu'il avoit proposé.

Acte en faveur des Ecclesiastiques.

On fit ensuite un autre Acte qui décernoit des peines très-rigoureuses contre ceux qui maltraiteroient les Ecclésiastiques soit à l'occasion de leurs Sermons, ou à cause du nouveau Service qui venoit d'être ordonné. Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui profaneroient le Sacrement de l'Eucharistie, ou qui abattroient les Croix, les Crucifix ou les Images.

Bill des Communes rejetté.

La Chambre des Communes vouloit en même tems faire un Acte contre ceux qui refuseroient de communier, ou d'assister régulierement au Service Divin. Mais la Chambre Haute ne jugea pas à propos d'aller si loin tout d'un coup.

Acte contre les Assemblées.

Peu de tems après, le Parlement renouvella un Acte du dernier Regne, qui défendoit de s'assembler au nombre de douze ou au dessus, à dessein de changer la Religion établie par autorité publique, & déclaroit les contrevenans coupables de félonie, c'est-à-dire dignes de mort. Cet Acte étoit directement contraire à celui que ce même Parlement avoit fait pour fixer les crimes d'Etat par l'Acte d'Edoüard III. Mais le prétexte de la Religion couvroit tout.

Autre pour le Duc de Norfolck.

Dans cette même Séance, on révoqua l'Acte d'*Attainder* passé contre le Duc de Norfolck sous Henri VIII. sous prétexte qu'on n'y avoit pas observé toutes les formalitez nécessaires.

C'est-là ce qui se fit de plus remarquable dans ce premier Parlement qui, en peu de jours, renversa tout ce qui avoit été fait sous le regne d'Edoüard VI. par rapport à la Religion. On n'osa pas encore toucher aux Loix de Henri VIII. parce qu'il s'y trouvoit des difficultez dont il falloit premiérement convenir avec le Pape.

Condamnation de Jeanne Gray, & de Cranmer.

Le 3. de Novembre, le Parlement étant encore assemblé, *Jeanne Gray*, *Guilford Dudley* son Epoux, deux autres Fils du Duc de Northumberland, & Cranmer Archevêque de Cantorbéri furent amenez devant leurs Juges. Ils se déclarerent coupables, & reçûrent Sentence de condamnation en qualité de Traîtres.

La Sentence donnée contre Cranmer le rendoit incapable de posséder aucun Bénéfice, & par conséquent l'Archevêché de Cantorbéri étoit vacant. Mais deux raisons obligerent la Reine à passer par dessus les regles ordinaires, & à laisser Cranmer, tout condamné qu'il étoit, en possession de sa Dignité. La premiere étoit, qu'ayant dessein de rétablir le Clergé dans tous ses priviléges, elle vouloit que le Prélat fût dépouillé de son caractere d'une maniere Canonique, ce qui ne pouvoit se faire jusqu'à ce que les Loix de Henri VIII. fussent abolies. La seconde, que par un raffinement d'amour propre, elle voulut faire grace à Cranmer du crime de léze-Majesté, afin de faire croire qu'elle ne prétendoit pas venger ses propres injures. Mais en même tems, elle le destinoit à la mort comme Hérétique, aussi-tôt qu'il y auroit des Loix

faites sur ce sujet, comme si elle n'agissoit que par un pur zéle de Religion. On se contenta donc de mettre les revenus de l'Archevêque en sequestre, & de tenir Cranmer en prison, en attendant le tems propre pour le faire exécuter.

Négociation de Commendon en Angleterre.

Depuis que Marie étoit sur le trône, elle ne paroissoit occupée que des affaires dont je viens de parler, & dont le Public étoit à peu-près informé. Mais dans le même tems, elle formoit des projets secrets qu'on ne vit éclorre que quand ils furent sur le point de l'exécution. La nouvelle de la mort du Roi Edoüard ne fut pas plutôt répanduë dans le monde que la Cour de Rome conçut l'espérance de réünir l'Angleterre à son Siége, & qu'elle commença même à y travailler. Le Cardinal *Bandini*, Légat auprès de l'Empereur à Bruxelles, envoya comme de son Chef en Angleterre, *Commendon*, qui fut ensuite Cardinal, pour sonder les dispositions de Marie. Commendon n'étant point connu en Angleterre, se cacha aisément sous un autre nom, & s'étant rendu à Londres, il trouva le moyen d'avoir une audience secrette de la Reine. C'étoit dans le tems qu'elle étoit nouvellement arrivée dans cette Capitale, puisque cet Envoyé y vit l'exécution du Duc de Northumberland qui se fit le 22. d'Août. Dans cette audience, la Reine dit à Commendon, que son dessein étoit de rétablir l'autorité du Pape en Angleterre. Elle le pria même de demander de sa part au Pape, qu'il lui plût d'y envoyer le Cardinal Polus en qualité de Légat. Mais elle lui fit entendre que si ce secret étoit divulgué, il étoit dangereux que le dessein n'avortât. Le Pape ayant communiqué au Consistoire l'intention où il étoit d'envoyer le Cardinal Polus en Angleterre, trouva d'abord de grandes oppositions. Les Cardinaux craignoient de commettre l'honneur du S. Siége, en envoyant un Légat sans qu'il fût solemnellement demandé. Mais le Pape leur ayant fait entendre, qu'il en sçavoit plus sur cette affaire qu'il n'avoit dessein de leur en communiquer, ils consentirent à ce qu'il proposoit.

La Reine demande Polus pour Légat.

Projet du Mariage de Philippe Prince d'Espagne avec Marie.

Dans le même tems, l'Empereur pensoit au Mariage de Philippe son Fils avec Marie. Gardiner étoit du secret, soit qu'il en eût formé lui même le premier projet, ou que l'Empereur le lui eût simplement communiqué. Quoiqu'il en soit, ce Prélat ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à le faire réüssir, La nouvelle de la nomination de Polus pour Légat *à Latere* en Angleterre, fut également fâcheuse à l'Empereur & à Gardiner. Commendon avoit sans doute divulgué à Rome, que la Reine s'étoit informée de lui, si ce Cardinal ne pourroit point se marier. Cela donna lieu de croire qu'elle avoit dessein de l'épouser. L'Empereur en ayant été informé, & comprenant que la présence de Polus pourroit porter obstacle au dessein qu'il méditoit, résolut de faire ses efforts pour empêcher cette Légation, ou du moins d'y apporter autant de retardement qu'il seroit possible. D'un autre côté, Gardiner ne pouvoit penser qu'avec un extrême chagrin, que Polus viendroit lui enlever l'Archevêché de Cantorbéri auquel il aspiroit lui-même & peut-être la faveur de la Reine. En effet, il étoit dangereux pour lui, que si ce Cardinal, qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, venoit à s'insinuër dans les bonnes graces de la Reine, comme il y avoit assez d'apparence, il ne se servît de son crédit pour le ruïner. Il falloit donc trouver quelque expédient pour le tenir éloigné, & il n'y en avoit point de plus naturel que de faire en-

Cause du retardement de Polus.

 ten-

MARIE. 1553.

tendre à la Reine, que le zéle de ce Cardinal pour le S. Siége, gâteroit les affaires de la Religion en Angleterre. Qu'il falloit auparavant ménager le Peuple, pour le porter à reconnoître l'autorité du Pape, contre lequel il étoit extraordinairement prévenu. Que d'ailleurs, Polus n'étoit pas assez ennemi des Protestans, & que l'état de la Religion en Angleterre ne demandoit pas qu'on se conduisit par les maximes de ce Cardinal qui ne convenoient nullement aux conjonctures où l'on se trouvoit. D'un autre côté, l'Empereur qui croyoit avoir intérêt de tenir Polus éloigné, écrivoit les mêmes choses à la Reine, & lui représentoit que ce Cardinal ruïneroit ses affaires, quelques bonnes intentions qu'il eût d'ailleurs. Enfin, il lui fit proposer son Mariage avec Philippe, & fit appuyer sa proposition de toutes les raisons les plus propres à la persuader. Sur toutes choses, il lui fit représenter, que s'agissant de rétablir la Religion en Angleterre, elle ne pouvoit se passer d'un secours étranger, ou du moins d'une Alliance qui inspirât de la crainte à ceux qui voudroient s'opposer à ses desseins. Que celle de l'Empereur & de l'Espagne, lui étoit sans doute la plus avantageuse, d'autant plus que la France pouvant former des projets en faveur de la jeune Reine d'Ecosse qui devoit épouser le Dauphin, étoit intéressée à faire naître des occasions de troubles en Angleterre & à les fomenter. Marie goûta beaucoup cette proposition qui lui fut faite, selon les apparences, vers le commencement du mois de Novembre. Outre le zéle de Religion qui pouvoit obliger Gardiner à seconder les desseins de l'Empereur, il y voyoit pour lui un avantage considérable. C'est que par-là, il s'assûroit la possession de son crédit, puisque Philippe lui seroit redevable de son Mariage. Cependant, il falloit continuer à tenir Polus éloigné, jusqu'après la conclusion du Mariage de la Reine, & c'est ce que l'Empereur fit premierement par autorité, en le retenant dans ses Etats contre sa volonté. Ensuite, il fit ensorte que la Reine lui envoya un Exprès pour lui faire entendre, que l'intérêt de la Religion demandoit qu'il ne vint pas si-tôt en Angleterre où l'on n'étoit pas encore disposé à reconnoître l'autorité du Pape.

L'Empereur fait proposer à la Reine, le Mariage de Philippe.

Elle l'approuve.

Polus est retenu en Allemagne.

Conseils opposez donnez à la Reine par Polus & par Gardiner.

Pendant que le Légat fut ainsi retenu en Allemagne ou dans les Païs-Bas, il fit divers efforts pour obtenir la liberté de continuer son voyage: mais ce fut toûjours inutilement. Il ne sçavoit à quoi attribuer la rigueur dont on usoit envers lui, & peut-être n'en fut-il jamais bien éclairci. Cependant, il avoit un grand commerce de Lettres avec la Reine, au sujet de la Religion; mais les conseils qu'il lui donnoit étoient combattus en secret par l'Empereur & par Gardiner. Il étoit d'avis que, sans garder tant de ménagemens, il falloit tout d'un coup reconcilier le Royaume au St. Siége. Gardiner croyoit au contraire, qu'il falloit faire le Mariage, avant que de parler de la réünion, afin que la considération d'une si grande Alliance arrêtât ceux qui auroient envie de remuër. Au reste, il regardoit, & vouloit faire regarder le Cardinal, comme un homme simple, qui n'ayant que des vûës fort courtes sur la politique, étoit d'un fort petit usage pour les conseils du cabinet. Polus regardoit de son côté, Gardiner comme un homme mal propre à diriger les affaires de Religion, parce qu'à son gré, il se reposoit trop sur ses intrigues & sur le bras de la Chair. Le peu d'estime qu'ils avoient l'un pour l'autre se tourna enfin en une inimitié ouverte.

Quel-

Quelque ſecret qu'on eût crû tenir le projet du Mariage de la Reine, la Chambre des Communes en reçut quelques avis. Elle en fut ſi alarmée, qu'elle députa ſon Orateur avec vingt de ſes Membres, pour aller prier la Reine de n'épouſer point un Prince étranger. Cette Députation fit comprendre à la Reine qu'elle ne tireroit plus rien de la Chambre Baſſe ſi elle ne lui donnoit pas ſatisfaction ſur ſa demande. Mais comme elle n'avoit pas ce deſſein, elle prit le parti de caſſer le Parlement le 6. de Decembre. Gardiner ſe ſervit avantageuſement de cette conjoncture, pour tirer de l'Empereur des conditions qu'il n'en auroit pû attendre ſans cela. Il lui repréſenta, que ce Mariage étoit tellement contraire à l'inclination des Anglois; qu'il y avoit tout à craindre s'il ne ſe réſolvoit à deux choſes abſolument néceſſaires. La premiere étoit, qu'il conſentît que le Traité de Mariage entre la Reine & Philippe contint des conditions ſi avantageuſes à l'Angleterre, qu elles fuſſent capables de fermer la bouche à ceux qui auroient envie de s'y oppoſer. La ſeconde, d'employer une groſſe ſomme d'argent à gagner les gens dont on auroit beſoin pour contenir le Peuple, & ceux qui pouvoient le plus aiſément le porter à la révolte. L'Empereur ne doutant point que Gardiner ne fût entiérement dans ſes intérêts, approuva ſon avis, & lui laiſſa, pour ainſi dire, la carte blanche, par rapport aux conditions du Mariage. De plus, il le laiſſa maitre de diſpoſer de douze-cens-mille écus qu'il promit d'envoyer en Angleterre. Ces particuliaritez furent renduës publiques dans un petit Livre en forme de Requête, à la Reine, ſous le nom des Anglois fugitifs réfugiez à Straſbourg. L'Auteur du Livre ajoûtoit encore, que Gardiner refuſoit toute Juſtice dans la Cour de la Chancellerie, à ceux qui ne vouloient pas s'engager à ſeconder les deſſeins de la Reine.

MARIE. 1553.

Les Communes préſentent à la Reine une Adreſſe contre ſon Mariage.

La Reine caſſe le Parlement.

L'Empereur accorde tout ce qu'on lui demande par rapport au Mariage.

Pendant que le Parlement étoit aſſemblé, la Convocation tenoit ſes Séances; ſelon la coûtume. On ne ſçait point, ſi quelques Evêques ſacrez du tems d'Edoüard, ſe trouverent dans la Chambre Haute du Clergé. S'il y en avoit, ce ne pouvoit être qu'un petit nombre, & même de ceux que les Seigneurs avoient bien voulu admettre dans leur Chambre, c'eſt-à-dire des gens de la complaiſance de qui on croyoit pouvoir tout attendre. Pour ce qui regarde la Chambre Baſſe, on avoit pris ſoin de n'y députer que des gens dévoüez au parti de la Cour; deſorte qu'il ne s'y trouva que ſix Députez, qui vouluſſent ou qui oſaſſent s'oppoſer à la déciſion qui s'y fit en faveur de la Tranſſubſtantiation (1). Ces ſix Députez demanderent une diſpute réglée ſur ce ſujet, & on la leur accorda. Mais trois d'entr'eux ſe déſiſterent, prévoyant bien ce qui en devoit arriver. Les trois autres ſe tinrent fermes, & la diſpute ſe fit. Mais au lieu de raiſons de la part des Catholiques Romains, ce ne furent que huées, injures, menaces & des interruptions continuelles quand leurs adverſaires vouloient propoſer leurs argumens, après quoi on publia qu'ils avoient été vaincus. C'eſt du moins de cette maniere que les Proteſtans en parlent.

Diſpoſition de la Convocation du Clergé.

Le Dogme de la Tranſſubſtantiation eſt établi.

Diſpute ſur les matieres de Religion.

Les Reformez ſont maltraitez.

Dés le commencement de l'année 1554. on vit arriver à Londres de la part de l'Empereur une magnifique Ambaſſade dont le Comte d'Egmont étoit le Chef,

1554. Ambaſſade de l'Empereur pour le Mariage.

(1) On trouve dans le Recueil des Actes Publics, environ 160. Préſentations à des Bénéfices, un peu avant le tems de la tenuë du Parlement. Cela marque les changemens qui ſe faiſoient parmi le Clergé inférieur.

MARIE. 1554. Chef, pour regler les conditions du Mariage. La Reine chargea Gardiner de cette négociation, ou plutôt du ſoin de faire dreſſer le Traité puiſque ſelon les apparences on étoit déja convenu de tout avant que les Ambaſſadeurs arrivaſſent, cet habile politique s'étoit propoſé deux fins principales, la premiere de faire inſérer dans le Traité des conditions telles que le Parlement pût les approuver. La ſeconde, de faire en ſorte qu'en aucun cas, l'Angleterre ne tombât point ſous le gouvernement des Eſpagnols. L'Empereur lui paſſa tout ce qu'il voulut, dans la penſée, ſans doute, que le Prince ſon Fils ſçauroit bien dans la ſuite trouver les moyens d'éluder l'obſervation des articles dont il ſe ſentiroit trop gêné. Pour ſe convaincre que ce Monarque étoit dans cette penſée, il n'y a qu'à conſidérer qu'un Prince auſſi habile que lui, n'auroit pas dépenſé douze-cens-mille écus pour procurer à ſon Fils le ſimple tître de Roi d'Angleterre. En effet, on verra que par le Traité, Philippe ne pouvoit abſolument prétendre que cela ſeul. Selon les apparences, Gardiner n'en penſoit pas moins. Mais il s'agiſſoit d'éblouïr le Parlement par des conditions avantageuſes à l'Angleterre, & quoi qu'il affectât un grand zéle pour les intérêts de la Nation, il eſt aſſez vraiſemblable qu'il ſe mettoit peu en peine de ce qui arriveroit après ſa mort. Cependant, il s'acquit par-là une haute réputation, le Public attribuant à ſa prudence & à ſa capacité, les conditions de ce Mariage, qui ſembloient mettre l'Angleterre à couvert des entrepriſes de Philippe. Voici les principaux articles de ce Traité qui fut ſigné le 12. de Janvier 1554. peu de jours après l'arrivée des Ambaſſadeurs.

Traité ſur la Mariage. *Act. Publ. Tom. XV. pag. 398.*

Qu'en vertu de ce Mariage, Philippe joüiroit du Tître de Roi d'Angleterre, conjointement avec Marie, tant que le Mariage ſubſiſteroit; ſauf toutefois, les droits, les coûtumes, les priviléges de Royaume d'Angleterre. Il étoit auſſi convenu, que la Reine ſeule auroit la diſpoſition des revenus d'Angleterre, & la nomination de tous les Emplois, Offices & Bénéfices, leſquels ſeroient conférez à des Sujets naturels de Sa Majeſté & non à d'autres.

Que la Reine porteroit auſſi les tîtres appartenans au Roi ſon Epoux.

Que ſon Doüaire ſeroit de ſoixante-mille livres monnoye de Flandres, de quarante gros chacune, dont 40000. lui ſeroient aſſignées ſur l'Eſpagne, & 20000. ſur le Brabant, la Flandre, le Haynaut, & la Hollande. Que le cas du Doüaire arrivant, elle en joüiroit de la même maniere qu'en avoit joüi Marguerite d'Yorck Sœur d'Edoüard IV. & Femme de Charles Duc de Bourgogne.

Que les enfans qui naîtroient de ce Mariage ſuccéderoient aux Biens maternels, ſelon les coûtumes des païs.

Par rapport aux Biens paternels, il étoit convenu que l'Archiduc Charles Fils de Philippe ſuccéderoit aux Royaumes d'Eſpagne, de Naples & de Sicile, au Duché de Milan, & à tous les autres Biens ou Domaines ſituez en Lombardie, ou en Italie; mais qu'au défaut du Prince Charles & de ſa poſtérité, le premier Né de Philippe & de Marie ſuccéderoit aux mêmes Souverainetez.

Que le premier Né de Philippe & de Marie auroit la Bourgogne & les Païs-bas, dont l'Archiduc Charles ſeroit exclus, comme les enfans de Philippe & de Marie étoient exclus de l'Eſpagne & de l'Italie,

Que

Que les Cadets & les Filles de Marie & de Philippe auroient leurs appanages & portions en Angleterre sans préjudice pourtant de ce que Philippe leur Pere ou l'Empereur leur Ayeul voudroient leur donner dans les Païs-bas, ou en Bourgogne. MARIE. 1554.

Qu'en cas qu'il ne vînt que des Filles de ce Mariage, l'aînée succéderoit dans la Bourgogne & dans les Païs-bas, pourvû que, du consentement de l'Infant Charles son Frere, elle prit un Epoux originaire des susdits Païs, ou des Etats de la Reine sa Mere. Que si elle refusoit ou négligeoit d'exécuter cette condition, le Prince Charles conserveroit ses droits sur lesdits Païs, avec l'obligation pourtant, d'assigner une dot à sa Sœur, tant sur l'Espagne que sur les Païs-bas.

Que si le Prince Charles mouroit sans postérité, le Fils-aîné de Philippe & de Marie, ou la Fille aînée, s'il n'y avoit point d'enfans mâles, succéderoient tant en Espagne & en Italie qu'ailleurs.

Enfin, il étoit expressément convenu, que dans tous les cas spécifiez ci-dessus, ceux des enfans qui succéderoient tant aux Biens paternels que maternels, laisseroient en leur entier, les Loix, Droits, Coûtumes & Privileges, des Païs qui leur écherroient en partage, & qu'ils feroient administrer le Gouvernement par des gens originaires desdits Païs.

Clause annéxée au Traité.

Par cette clause, il étoit expressément convenu, qu'avant la consommation du Mariage, Philippe jureroit solemnellement l'observation des Articles suivans.

Qu'il n'auroit aucun Doméstique qui ne fût Anglois ou Sujet de la Reine, & qu'il n'ameneroit en Angleterre aucun Etranger, qui pût causer du chagrin aux Anglois. Que si quelqu'un de sa suite commettoit quelque offense de cette nature, il seroit puni d'une maniere convenable.

Qu'il ne feroit aucun changement dans les Loix, Droits, Statuts, & Coûtumes d'Angleterre.

Qu'il ne tireroit point la Reine de ses propres Etats, à moins qu'elle ne le demandât expressément, & qu'il n'emmeneroit hors d'Angleterre aucun des enfans qui naîtroient de ce Mariage, sans le consentement de la Noblesse.

Que si la Reine mouroit la premiere, sans laisser d'enfans, il ne s'attribueroit aucun droit sur l'Angleterre, ou sur ses dépendances, mais qu'il laisseroit la Succession de la Reine son Epouse à ceux à qui elle appartiendroit.

Qu'il n'emporteroit hors du Royaume, aucuns joyaux, ni autres choses de grand prix: qu'il n'aliéneroit rien de ce qui appartenoit à la Couronne, & ne souffriroit point que personne en usurpât quoique ce fût.

Qu'à l'occasion de ce Mariage, l'Angleterre ne pourroit être mêlée dans la Guerre entre la France & l'Espagne, mais que l'Alliance entre la France & l'Angleterre demeureroit ferme.

Qu'il ne feroit naître aucune cause de rupture entre l'Angleterre & la France.

Il feroit assez difficile de comprendre en quoi consistoient les avantages Remarque sur ce Traité.

MARIE 1554. que l'Angleterre pouvoit tirer de ce Mariage, si pour l'ordinaire on ne confondoit les intérêts du Souverain & de ses Ministres, avec ceux du Royaume, quoi que souvent très-opposez. La Cour avoit en vûë de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, & pour cela, elle croyoit avoir besoin de l'assistance de l'Espagne. D'un autre côté ce Mariage étoit avantageux au Chancelier qui assûroit son crédit par la protection de Philippe. Mais en même tems, l'Angleterre couroit un extrême risque de tomber sous la domination de Philippe, qui vrai-semblablement ne prétendoit pas se laisser lier par des chaînes de parchemin.

Le Marquis de Northampton obtient son pardon.

Le jour d'après que le Traité du Mariage fut signé, la Reine accorda des Lettres d'abolition au Marquis de Northampton (1) qui avoit été condamné avec le Duc de Northumberland.

La Reine suspend l'Acte contre les Marchands Allemans.

On a vû ci-devant que sur la fin du Regne d'Edoüard VI. la Cour avoit pris des mesures pour empêcher que la Compagnie des Marchands Allemans, nommée du *Still-Yard*, n'enlevât tout le commerce des draps aux Anglois comme elle avoit fait jusqu'alors. Pour cet effet, le Parlement avoit fait un Acte par lequel il chargeoit d'une grosse imposition les marchandises que cette Compagnie recevoit, ou qu'elle envoyoit hors du Royaume; & cet Acte avoit été renouvellé dans le premier Parlement de Marie. Mais au commencement de cette année, la Reine pour gratifier les Villes Anséatiques, suspendit l'effet de ces Actes pour trois ans, & déchargea la Compagnie Allemande du payement des taxes extraordinaires qui lui avoient été imposées, *Nonobstant tous Actes de Parlement contraires.* Ce fut là le premier effet de la liaison de la Reine avec l'Empereur.

Murmures contre le Mariage de la Reine.

Dès que le Traité de Mariage de la Reine avec Philippe fut devenu public, on n'entendit par tout que des plaintes & des murmures. Les Protestans en particulier se crurent perdus parce qu'ils craignirent de se voir soumis à l'Inquisition Espagnole. Mais ils n'étoient pas les seuls qui murmuroient. Indépendamment de la Religion, la plûpart des gens ne pouvoient s'empêcher de craindre, que Philippe ne trouvât le moyen d'introduire en Angleterre le Gouvernement Espagnol de la tyrannie duquel on avoit des exemples tout récens, dans les Indes, dans les Païs-bas, dans les Royaumes de Naples & de Sicile & dans le Duché de Milan. En un mot, peu de gens pouvoient se persuader que ce fût de bonne foi, que l'Empereur & Philippe eussent consenti aux conditions stipulées dans le Traité. Enfin ces murmures dégénérerent en une conjuration contre la Reine, dont son Mariage fut la cause, ou le prétexte. Ce furent: le Duc de Suffolck, un Gentil-homme nommé *Thomas Wyat* & *Pierre Carew* qui formerent ensemble le dessein de faire soulever le Royaume. Carew devoit agir en Cornoüaille, Wyat dans la Province de Kent, & le Duc de Suffolck dans celle de Warwick qui est au centre du Royaume.

Conjuration de Wyat.

Carew se conduisit si mal, que son complot fut découvert, & un de ses complices arrêté, avant qu'il eût bien concerté ses affaires. Cela lui prendre la résolution de se sauver en France, & sa fuite porta Wyat à se hâter de commencer l'entreprise; quoique le dessein des conjurez fût d'attendre l'arrivée de Philippe, afin de couvrir leur soulévement d'un prétexte plus plausible,

(1) Le 13. Janvier.

-sible. Wyat ayant donc résolu de pousser sa pointe, quoiqu'il ne fût pas encore bien prêt, se rendit à *Maidston* avec peu de monde, & publia qu'il prenoit les armes pour empêcher que l'Angleterre ne fût envahie. Ensuite, il marcha jusqu'à Rochester d'où il écrivit au Shérif de la Province pour lui demander son assistance. Mais bien loin de se ranger dans son parti, le Shérif lui fit commander de quitter les armes; & assembla du monde pour s'opposer à ses entreprises. MARIE. 1554.

Cette révolte inquiétoit la Cour, qui n'avoit rien de prêt pour la dissiper, la Reine ayant congédié son armée dès qu'elle n'avoit plus eû rien à craindre. Cela fut cause qu'elle prit le parti d'envoyer à Wyat un Héraut avec des Lettres d'abolition toutes scéllées, pourvû qu'il posât les armes dans vingt-quatre heures. Mais il refusa de les recevoir. Cependant la Cour étoit si mal préparée, qu'elle se vit obligée de faire marcher le Duc de Norfolck (1) avec six-cens hommes seulement des milices de Londres, commandez par un Officier nommé *Bret*. Dans ces entrefaites, le Sherif de Kent qui alloit joindre le Duc de Norfolck, ayant rencontré *Knevet* qui alloit trouver Wyat avec quelques troupes, le mit en déroute, & lui tua soixante hommes. Ce mauvais succès alarma tellement le Chef des Rebelles, qu'il avoit déja pris la résolution de se sauver lorsqu'un accident inespéré lui fit reprendre courage. Le Chevalier *Harper*, l'un des partisans de Wyat, ayant feint de le quitter, alla trouver le Duc de Norfolck, & sçut agir si adroitement avec les Milices de Londres qu'il leur fit prendre le parti des Rebelles, ensorte que quittant le Duc, elles allerent se joindre à Wyat.

Avec ce renfort & les autres troupes que Wyat avoit assemblées, & qui faisoient ensemble un Corps de quatre mille hommes, il se mit en marche vers Londres. Il rencontra tout proche de Deptford, deux Envoyez de la Reine, qui lui demanderent de sa part ce qu'il souhaitoit. Il demanda le Gouvernement de la Tour, la Garde de la personne de la Reine, & que le Conseil fût changé selon qu'il le trouveroit à propos. Ces demandes ayant été réjettées, la Reine se rendit à l'Hôtel de Ville de Londres, & communiqua aux Magistrats la réponse de Wyat. Ensuite, elle leur parla de son Mariage, & leur dit qu'en cela, elle n'avoit rien fait que par l'avis de son Conseil. Enfin, pour leur donner une preuve de la confiance qu'elle avoit en eux, elle voulut demeurer dans la Ville, quoique plusieurs lui conseillassent de se retirer dans la Tour.

Cependant Wyat ayant continué sa marché arriva le 3. de Fevrier au Fauxbourg de Southwarck, dans l'espérance d'entrer dans la Ville, sans aucune difficulté. Mais ayant trouvé le pont bien barricadé & bien gardé, il se vit obligé de remonter le long de la Tamise jusqu'à *Kingston*, qui est à dix mille de Londres, il trouva le pont rompu. Il employa quelques heures à le faire raccommoder, après quoi il passa de l'autre côté avec son armée qui étoit alors de près de six mille hommes. Ensuite, il continua sa marche vers Londres, & après avoir inutilement perdu du tems à faire raccommoder un affût de Canon qui s'étoit rompu, il arriva le 5. de Fevrier à neuf heures du matin à *Hide-parck*. Le tems qu'il employa mal à propos en chemin à l'occasion de l'affût rompu, fit échouër son entreprise. Pendant ce tems-là, le

(1) Le 25. de Janvier.

MARIE. 1554.

même Harper qui lui avoit rendu un ſi grand ſervice, en faiſant révolter les milices de Londres, s'étant dérobé de lui s'en alla en diligence avertir la Cour, que ſon deſſein étoit de traverſer la Ville de Weſtminſter, d'aller tout droit à la porte de Ludgate, & d'entrer par-là dans la Cité. Cet avis vint tout à propos au Comte de Pembroock, & au Lord Clinton, qui ayant aſſemblé quelques troupes avoient réſolu de le combattre à l'entrée de la Ville. Mais voyant qu'il alloit s'engager dans les ruës où il ne lui ſeroit pas poſſible d'étendre ſes troupes, ils jugerent qu'il valoit mieux le laiſſer paſſer, après avoir donné ordre qu'on fermât la porte par où il avoit deſſein d'entrer.

Wyat eſt pris & mis en priſon.

Wyat toûjours entêté que les Bourgeois de Londres favoriſeroient ſon entrepriſe, laiſſa ſon Canon à Hideparck avec une garde, & entrant dans la Ville, il prit à droite du côté de *Whitehall*, & ſuivit la grande ruë appellée le *Strand* pour ſe rendre à la porte de *Ludgate*. A meſure qu'il s'avançoit, on prenoit ſoin de lui couper le chemin de la retraite, par des barricades, & en plaçant du monde aux avenuës. Il ſe croyoit déja au comble de ſes ſouhaits, lorſqu'en arrivant à la porte de la Ville, il la trouva fermée. Ce fut alors qu'il commença ſeulement à ſe déſiller les yeux, & à perdre courage, comprenant bien qu'il lui ſeroit impoſſible de ſe retirer. Comme il revenoit ſur ſes pas, un Héraut d'armes s'étant préſenté à lui, & l'ayant exhorté à ne pas ſacrifier inutilement tant de gens qu'il menoit avec lui, il ſe rendit ſans réſiſtance, & fut mené en priſon. Ce malheureux qui avoit ſans doute fort peu de cervelle, s'étoit imaginé follement, ſans en avoir de bonnes aſſurances, que la Ville de Londres ſe déclareroit en ſa faveur, ce qui cauſa ſa perte. S'il avoit mieux pris ſes meſures, il auroit beaucoup embarraſſé la Reine & ſes Miniſtres dans un tems où le Gouvernement, tout foible qu'il étoit, avoit déja fait bien des mécontens. Mais le mauvais ſuccès de cette entrepriſe affermit tellement l'autorité de la Reine, que depuis ce tems-là, elle ne trouva plus de réſiſtance. Après la priſe de Wyat, ſes gens s'étant diſperſez, on en prit autant qu'on voulut, & on en remplit les priſons.

Le Duc de Suffolck eſt arrêté.

Pendant que Wyat agiſſoit en Kent & à Londres, le Duc de Suffolck n'avoit fait que peu de progrès dans la Province de Warwick. On ne l'auroit pas même ſoupçonné, ſi on n'avoit pas ſurpris un Exprès que Wyat lui envoyoit, pour l'informer des raiſons qui l'avoient obligé à précipiter l'entrepriſe, & pour le prier de ſe hâter autant qu'il ſeroit poſſible. Sur cet avis, le Comte de Huntington eut ordre de l'arrêter. Le Duc en ayant été informé, & n'ayant encore pû s'aſſurer que de cinquante Cavaliers, prit le parti d'aller ſe cacher chez un de ſes Domeſtiques. Mais il en fut lâchement trahi, & livré au Comte de Huntington qui le conduiſit à la Tour le 11. de Fevrier. Tel fut le ſuccès de cette conſpiration. Si elle avoit été conduite par de meilleurs têtes, elle auroit pû avoir de grandes ſuites. Mais il ne ſe trouva que peu de gens un peu diſtinguez, qui vouluſſent ſe mettre ſous la conduite de tels Chefs. Si elle n'avoit cauſé que la mort des principaux coupables, on pourroit dire, qu'il étoit juſte qu'ils portaſſent la peine de leur folie. Mais elle produiſit deux autres effets très-conſidérables dont l'un fut fatal à une illuſtre perſonne qui en étoit innocente, & l'autre à tous les Proteſtans. Ce n'eſt pas que la Religion eût aucune part à cette conjuration. Wyat lui-même étoit Catholique Romain, & la Reine, dans la Proclamation qu'elle

La Religion n'avoit aucune part à

qu'elle publia sur ce sujet, n'en accusa point les Protestans, quoique depuis ce tems-là il se soit trouvé des Historiens qui ont voulu les en charger. Mais comme l'autorité de la Reine s'affermit par le mauvais succès de cette entreprise, elle l'employa toute entiere à ruïner la Réformation & les Réformez. Le Duc de Suffolck s'étant trouvé engagé dans cette conspiration, la Cour n'avoit pas de peine à comprendre que son but avoit été de remettre Jeanne Gray sa fille sur le Trône, & c'est ce qui fit prendre à la Reine la résolution de la sacrifier à sa sûreté.

MARIE. 1554. la Conjuration de Wyat.

Deux jours après la prise de Wyat, on fit dire à Jeanne Gray & à son Epoux qu'ils devoient se préparer à la mort. Mais Jeanne y étoit déja toute préparée, c'est pourquoi elle reçut cette nouvelle avec beaucoup de fermeté. Cependant le Docteur *Fecknam* qui la lui porta, & qui avoit Ordre de l'exhorter à changer de Religion, s'étant imaginé mal à propos qu'elle souhaitoit d'avoir un peu tems pour se déterminer, obtint que son exécution fût différée de trois jours. Mais elle lui témoigna qu'en cela, il ne lui avoir pas fait plaisir. Elle avoit bien compris que la jalousie du Gouvernement ne permettoit pas qu'on la laissât vivre, & dans cette pensée elle avoit employé tout son tems, depuis qu'elle étoit en prison, à se préparer à la mort. Quelques-uns ont crû que, sans ce dernier attentat du Duc de Suffolck, la Reine auroit épargné sa fille. Mais comme dans la suite, elle fit mourir beaucoup de gens pour cause de Religion, il n'y a pas d'apparence que Jeanne, qui étoit fort attachée à la Religion Protestante, eût été plus épargnée que les autres, quand même la Reine auroit pû se résoudre à lui pardonner le crime de léze Majesté. Quoiqu'il en soit, elle fut exécutée le 12. de Fevrier, après avoir vû passer le Corps de son Epoux, à qui on venoit de couper la tête, & qu'on alloit enterrer dans la Chapelle de la Tour. Elle témoigna jusqu'à son dernier moment, beaucoup de constance, & de piété, & un grand attachement pour la Réformation, avoüant pourtant qu'elle avoit commis une grande faute, en acceptant une Couronne qui ne lui appartenoit pas. Le Duc de Suffolck son Pere fut jugé le 17. du même mois, & exécuté le 21. avec le regret d'avoir causé la mort de sa fille.

Exécution de Jeanne Gray, de son Mari, & de son Pere.

Ensuite vint le tour de Wyat. Lorsqu'il fut amené devant ses Juges, il offrit de faire de grandes découvertes, si on vouloit lui sauver la vie. Il accusa même la Princesse Elisabeth & le Comte de Devonshire d'avoir eû part à la conjuration: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à mort, quoique son exécution fût différée près de deux mois, à cause de l'espérance qu'on avoit de tirer de lui de grands éclaircissemens. Cependant le Comte de Devonshire fut mis à la Tour, & la Princesse Elisabeth, quoiqu'indisposée, fut amenée à Londres, & confinée à Whitehall dans une Chambre où elle n'eut la liberté de parler à personne. Ensuite le 11. de Mars elle fut ménée à la Tour.

Wyat accuse Elisabeth & le Comte de Devonshire.

Ils sont mis à la Tour.

Le 14. & le 15. de Fevrier, *Bret*, qui avoit commandé les milices de Wyat, fut pendu avec 58. autres. Quelques jours après (1), six-cens des prisonniers furent présentez la corde au cou à la Reine qui leur pardonna. Mais cela ne fut pas capable d'effacer l'impression qu'avoient faite dans les esprits tant de supplices pour une conjuration, où il n'y avoit point eû de sang répandu.

Plusieurs Rebelles exécutez. Pardon accordé à six-cens.

 On

(1) Le 20. de Fevrier.

MARIE. 1554.

On en rejetta la faute ſur Gardiner qu'on accuſa de porter la Reine à un excès de jalouſie pour ſon autorité & à une rigueur outrée. Un cas qui arriva dans ce même tems, alarma auſſi beaucoup le Peuple en lui faiſant comprendre que la Reine prétendoit gouverner avec un pouvoir trop étendu. Le Chevalier *Nicolas Troghmorton*, étant accuſé d'avoir eû part à la conſpiration & en ayant été abſous par les *Jurez*, ces Juges, qui n'avoient pas trouvé les preuves aſſez fortes pour le condamner, furent eux-mêmes condamnez à de groſſes amendes. Ainſi la liberté étoit ôtée aux Jurez de juger ſelon leurs conſciences, & au lieu d'examiner les preuves ils n'avoient qu'à examiner quelle étoit la diſpoſition de la Cour, à l'égard des accuſez pour les condamner ou pour les abſoudre. La rigueur qui fut exercée envers ces Jurez fut fatale au Chevalier *Jean Troghmorton*, qui fut condamné ſur les mêmes preuves ſur leſquelles ſon frere avoit été abſous.

Nicolas Troghmorton eſt abſous par les Jurez, qui ſont eux-mêmes condamnez à l'amende

Son Frere eſt condamné

Wyat décharge Eliſabeth.

Le délai qu'on avoit accordé à Wyat fit un effet tout contraire à celui que la Cour en avoit attendu. Ce malheureux, qui n'avoit accuſé Eliſabeth & le Comte de Devonshire que dans l'eſpérance de ſauver ſa vie, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort, les déchargea pleinement dans un ſecond interrogatoire. De peur même, qu'on ne ſupprimât ſa derniére déclaration, il la renouvella en préſence de tous ceux qui aſſiſtoient à ſa mort. Comme il n'y avoit aucune autre preuve contr'eux, & que celui-là même qui les avoit d'abord accuſez les avoit juſtifiez étant ſur le point de mourir, il ne fut pas poſſible de leur faire leur procès, quoique Gardiner ſouhaitât paſſionnément la mort d'Eliſabeth. Il y a même beaucoup d'apparence que la Reine y auroit volontiers conſenti ſi elle eût pû appuyer ſa rigueur ſur quelque apparence de Juſtice.

Gardiner veut faire mourir Eliſabeth.

Rigueurs exercées contre Eliſabeth.

Après qu'Eliſabeth eut ſouffert une longue & rude priſon, dans la Tour, on l'en tira pour la conduire à Woodſtock. Ce n'étoit pas pour lui faire plaiſir, mais pour l'ôter au Lord *Chandois* Lieutenant de la Tour, qui la traitoit avec trop de diſtinction & d'humanité. On la mit donc à Woodſtock (1) ſous la garde du Chevalier *Bennefield*, qui n'ayant pas pour elle les mêmes égards, lui donna lieu de croire qu'on avoit deſſein de ſe défaire d'elle. On prétend même que certaines gens ſe chargerent officieuſement de la faire mourir, dans la penſée de faire plaiſir à la Reine & aux Miniſtres; mais que l'exactitude avec laquelle on la gardoit, les empêchoit d'avoir accès auprès d'elle.

Ordres de la Reine contre les Evêques mariez. *Act. Publ. Tom. XV. pag.* 376. 29. Mars.

Les troubles que la conjuration de Wyat avoit cauſez étant entiérement appaiſez, la Reine reprit ſon premier projet par rapport à la Réformation dont la ruïne étoit réſoluë. Quoique cela ſe dût faire par l'autorité du Parlement, elle ne laiſſa pas d'y travailler par avance, de ſa propre autorité, en vertu de ſon droit de Suprémacie qu'elle avoit pourtant en horreur, mais dont elle ne faiſoit pas ſcrupule de ſe ſervir contre les Proteſtans. Pour cet effet, elle donna des Inſtructions aux Evêques pour faire la viſite de leurs Diocèſes. Ces Inſtructions qui étoient du ſtile de Gardiner contenoient un narré piquant de tous les prétendus deſordres qui avoient été introduits dans l'Egliſe ſous le Régne d'Edoüard. Enſuite elle donna au Chancelier un Ordre poſitif de purger l'Egliſe des Eccléſiaſtiques mariez.

(2) Le 16. de Mai.

Quel-

Quelques jours après (1) la Reine nomma des Commissaires, à la tête desquels étoit Gardiner, pour déposer quatre Evêques qui avoient des femmes, sçavoir l'Archevêque d'Yorck, & les Evêques de *St. David*, de *Chester*, & de *Bristol* qui étoient tous quatre en prison. Deux jours après les mêmes Commissaires eurent Ordre de déposer aussi les Evêques de *Lincoln*, de *Glocester*, & de *Héréford*, pour ne s'être pas bien comportez, & pour avoir prêché des doctrines erronées. Le prétexte de déposer ces Evêques par un simple Ordre de la Reine étoit pris de ce que, par les Lettres Patentes du Roi Edoüard qui les avoit établis Evêques, ils ne devoient joüir de leurs Evêchez qu'autant de tems qu'ils se comporteroient bien, & qu'ainsi on ne leur faisoit point d'injustice en les déposant, puisqu'on n'etoit pas content de leur conduite. Mais la véritable raison étoit, que le Parlement devant s'assembler bien-tôt, la Cour vouloit remplir ces places par des gens qui lui fussent dévoüez. Quant aux autres Ecclésiastiques d'un rang inférieur, le Docteur Burnet prétend que de seize-mille qu'il y en avoit en Angleterre, plus des trois quarts furent déposez pour s'être mariez. Effectivement on voit dans le Recueïl des Actes Publics un nombre infini de Présentations à des Bénéfices, qui marquent assez les changemens qui se faisoient dans l'Eglise. Cependant en conséquence de l'Acte du Parlement, la Messe avoit été rétablie en tous lieux, avec la Liturgie dont on se servoit à la fin du Régne de Henri VIII. Telle étoit la constitution de l'Etat & de l'Eglise lorsque le nouveau Parlement s'assembla le 2. d'Avril 1554.

MARIE. 1554. Quatre Evêques déposez, *Act. Publ. Tome XV. p.* 370.

& trois autres sous d'autres prétextes. *Ibid.*

La Messe est rétablie en tous lieux.

Les soins que la Cour s'étoit donnez pour avoir un Parlement à sa devotion n'avoient pas été moindres que l'année précédente. Ils avoient même été suivis d'un succès d'autant plus grand, que Gardiner avoit en main de quoi gagner les gens qui devoient faire les elections & les deputez qui devoient composer la Chambre des Communes. La Cour avoit deux choses en vûë, la premiere, de faire approuver le Mariage de la Reine: la seconde, de rétablir l'autorité du Pape. Pour la premiere, il ne suffisoit pas d'avoir des Députez bien disposez par rapport aux changemens qu'on vouloit faire dans la Religion, il falloit encore qu'ils fussent peu attachez au bien de leur patrie puisque le Mariage de la Reine mettoit évidemment l'Angleterre en danger de devenir un jour un Royaume dépendant de l'Espagne. Pour la seconde, il étoit nécessaire non seulement que la plûpart des Membres des Communes fussent convaincus des Dogmes de la Religion Romaine, mais même qu'ils fussent véritablement Papistes, c'est-à-dire, qu'ils fussent persuadez que la Religion ne pouvoit pas subsister sans Pape. Or ceux qui étoient dans ce sentiment ne faisoient pas le plus grand nombre parmi les Catholiques Romains. Il y en avoit beaucoup plus qui croyant la Transsubstantiation, l'Invocation des Saints, l'Adoration des Images &c. étoient pourtant persuadez que le Gouvernement d'un Pape n'étoit pas nécessaire à l'Eglise, & qui s'accommodoient fort bien de l'abolition de cette autorité. Ce fut à faire élire des gens propres à exécuter les desseins de la Cour, ou à gagner ceux d'entr'eux qui n'étoient pas assez portez à se laisser conduire, que Gardiner employa le pouvoir qu'il avoit de l'Empereur & de la Reine de promettre des pensions. Cela se fit même avec si peu de ménagement & de secret, qu'on sçavoit à l'égard d'un grand nombre des Députez,

Dispositions des Membres des Communes.

(1) Le 13. de Mars.

MARIE. 1554.

Parlement gagné.

tez, les pensions qui leur étoient assignées. Ce Parlement s'étant assemblé, bien loin que la Reine y trouvât de l'opposition à ses volontez; elle fut quelquefois obligée d'arrêter la Chambre des Communes qui vouloit trop lui témoigner son zéle.

Acte pour confirmer les Prérogatives de la Reine.

Le premier Acte qui se fit dans cette Séance donna lieu à bien des réflexions: mais le but n'en fut connu que long-tems après sous le Régne d'Elisabeth, qu'un certain homme qui en étoit instruit le révéla au Comte de Leicester. Le premier projet en fut présenté à la Chambre des Communes par l'Orateur. Il portoit que, comme les Loix qui déclaroient quelles étoient les Prérogatives Royales, avoient été faites en faveur des Rois, on pourroit en prendre prétexte pour en disputer la joüissance à la Reine parce qu'elle étoit femme. Par cette raison, le Parlement déclaroit que la Prérogative Royale étoit attachée à la personne qui portoit la Couronne, soit qu'elle fût homme ou femme, & que par conséquent, la Reine n'avoit pas moins de droit qu'aucun de ses Prédecesseurs. Ce projet d'Acte excita quelques débats dans la Chambre Basse. Quelques-uns craignoient que, sous prétexte d'assurer les justes droits de la Reine, on ne voulût lui en attribuer plus qu'elle n'en devoit avoir, & que cette derniére clause, *qu'elle n'avoit pas moins de droit qu'aucun de ses Prédécesseurs*, ne lui donnât lieu de remonter jusqu'à celui de Guillaume le Conquérant qui avoit dépouillé les Anglois naturels de leurs biens, pour les donner à des Etrangers. Le Mariage de la Reine avec le Prince d'Espagne augmentoit encore ce soupçon, par la crainte où l'on étoit que les Espagnols n'eussent en pensée d'établir en Angleterre un Gouvernement despotique. Il fut donc jugé à propos de changer les termes de l'Acte d'une telle maniere, qu'il donnât à la Reine autant de droits que les Loix lui en attribuoient, sans lui donner occasion d'usurper ceux qui ne lui convenoient pas. La Cour ne s'opposa point à cette explication. Le but de Gardiner, qui étoit l'Auteur de ce Bill, n'etoit pas de rendre la Reine absoluë, mais d'empêcher que, sous prétexte du sexe, Philippe ne s'emparât du Gouvernement. L'exemple de Henri VII. fournissoit un juste sujet de craindre. Ce Prince n'eut d'abord aucune prétention à la Couronne, qu'en vertu du mariage qu'il promit de contracter avec Elisabeth fille d'Edoüard IV. Mais dans la suite, quand il se crut assez fort, il ne voulut plus régner que de son chef, comme Héritier de la Maison de Lencastre. Philippe auroit pû faire la même chose, comme descendant de la même Maison. En cela Gardiner avoit en vûë l'intérêt de la Nation, & le sien propre. Celui de la Nation étoit, que Philippe n'eut aucune occasion de s'emparer du Gouvernement. Celui de Gardiner consistoit en ce que si Philippe trouvoit le moyen de se rendre maître en Angleterre, vrai-semblablement il mettroit l'administration du Gouvernement entre les mains des Espagnols, & que par conséquent Gardiner n'y auroit que fort peu de part.

Motif secret de cet Acte.

Occasion de l'Acte.

Voici ce qui fit naître à Gardiner cette pensée. Un certain homme avoit fait un projet qui contenoit un modéle de Gouvernement selon lequel il vouloit que la Reine prétendit être Reine par droit de conquête, ou qu'elle soutînt qu'étant parvenuë à la Couronne par le Droit coûtumier, elle n'étoit point astreinte aux Loix qui bornoient la Puissance Royale, parce que les Loix positives n'avoient été faites que pour les Rois & non pas pour les Reines. Ce projet ayant été communiqué à l'Ambassadeur de l'Empereur, il le mit entre

tre les mains de la Reine la priant de le lire avec attention, la Reine le lut sans douce, après quoi, elle le donna au Chancelier pour l'examiner, & pour lui en dire son sentiment. Celui-ci connut par-là quel étoit le but des Espagnols, & en fit voir à la Reine les conséquences, & le péril à quoi elle s'exposeroit si elle suivoit, ou si elle souffroit même, qu'on lui donnât de semblables Conseils. Enfin, il sçut si bien tourner son esprit, qu'elle jetta le projet au feu. Ce n'étoit pas sans raison que Gardiner commençoit à s'alarmer par rapport aux Espagnols. Outre que des projets tels que celui qu'on vient de voir lui donnoient un juste sujet de les soupçonner de quelque dessein pernicieux à l'Angleterre, il voyoit encore une autre chose qui confirmoit ses soupçons. C'est que les Espagnols publioient avec beaucoup d'affectation la généalogie de Philippe, par laquelle il paroissoit manifestement qu'il étoit issu d'une fille de Jean de Gand Duc de Lencastre fils d'Edoüard III. Il crut donc qu'il falloit de bonne heure rompre leurs mesures, & c'est ce qu'il entreprit de faire par l'Acte dont je viens de parler. Mais il se garda bien de faire connoître qu'il en fût l'Auteur de peur de perdre les bonnes graces de Philippe.

MARIE. 1554.

L'Evêché de Durham est rétabli.

Dans cette Séance on rétablit l'Evêché de Durham qui avoit été supprimé sur la fin du dernier Regne. L'Acte de suppression fut révoqué & cet Evêché remis en son premier état.

La Sentence contre le Duc de Suffolck & les cinquante-huit hommes exécutez pour la derniére rébellion fut aussi confirmée.

La Sentence contre le Duc de Suffolck est confirmée, & le Traité de Mariage.

Enfin le Parlement approuva le Traité de Mariage entre la Reine & Philippe. Mais comme Gardiner commençoit à craindre les Espagnols, il fit ensorte que le Parlement, en approuvant le Traité, expliqua plus nettement, & amplifia les Articles par lesquels la Reine seule devoit avoir le Gouvernement du Royaume.

Le Parlement est prorogé.

On n'en demanda pas davantage au Parlement pour cette Séance. Si l'on avoit voulu suivre la passion de la Chambre Basse, elle auroit fait plusieurs Actes rigoureux contre la Réformation & contre les Réformez. Mais les Seigneurs, par les directions de la Cour, laisserent tomber les Bills qui leur avoient été envoyez par les Communes sur cette matiére. Sans doute, les Ministres ne jugerent pas qu'il fût à propos de commencer la persécution avant que le Mariage de la Reine fût consommé, de peur que quelque accident imprévû ne retardât l'arrivée du Prince d'Espagne. Par cette raison le Parlement fut prorogé le 25. de Mai, jusqu'au 11. de Novembre, après que la Reine eut obtenu ce qu'elle souhaitoit principalement, sçavoir l'approbation de son Mariage.

Dispute sur la Religion à Oxford.

Sur la fin de la Séance du Parlement, la Cour jugea qu'il étoit à propos d'interrompre la Convocation pour faire tenir une nouvelle Conférence à Oxford, sur les matieres de l'Eucharistie. Les Protestans se plaignoient publiquement de la conduite qu'on avoit tenuë à leur égard, dans la dispute publique qui s'étoit faite à Londres. Ce fut de là qu'on prit occasion de leur tendre un nouveau piége, en ordonnant une nouvelle dispute à Oxford, en présence de l'Université, comme si on avoit résolu de leur rendre plus de justice. Mais c'étoit en effet pour leur faire souffrir une nouvelle mortification. Si la Cour avoit eû dessein d'agir de bonne foi, elle n'auroit jamais d'elle-même choisi, comme elle fit, pour tenans de cette dispute, de la

MARIE. 1554.

part des Proteſtans, *Cranmer*, *Ridley*, & *Latimer*, tous trois priſonniers à la Tour, & dont les deux premiers étoient ſans difficulté les plus ſçavans & les plus habiles de leur parti. Mais comme on avoit réſolu de les confondre par toute autre choſe que par des raiſons & par des argumens, on fut bien aiſe d'expoſer ces trois graves Prélats aux inſultes de leurs ennemis. On les fit donc conduire à Oxford pour y diſputer contre quelques-uns du Clergé Romain, à la tête deſquels étoit *Weſton* Préſident de la Chambre Baſſe de la Convocation. Cette Diſpute ou Conférence ſe paſſa de la même maniere que celle de Londres (1). Enfin les trois Evêques Proteſtans furent contraints de ſe taire, à cauſe qu'ils étoient continuellement interrompus & qu'il ne leur étoit pas poſſible de ſe faire entendre, d'où on inféra qu'ils avoient été convaincus. Ceux qui ſeront curieux de voir le détail de cette diſpute, le trouveront dans l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre. Mais on ne ſe contenta pas de cauſer quelque mortification à ces trois Evêques: La diſpute qui avoit duré trois jours étant finie, on les ſomma de faire abjuration de leurs prétenduës erreurs, & ſur leur refus, ils furent excommuniez (2).

Cranmer, Ridley & Latimer ſont excommuniez.

Arrivée de Philippe.

Le Prince Philippe ayant été informé qu'il n'y avoit plus rien qui dût retarder la conſommation de ſon Mariage, partit de la Corogne le 16. de Juillet, & arriva le 20. à Southampton. En mettant pied à terre, il tira ſon épée hors du fourreau, & la porta nuë pendant quelque tems. Cette action myſtérieuſe fut diverſement expliquée. Quelques-uns diſoient qu'il avoit voulu témoigner par-là qu'il deſtinoit ſon épée à la défenſe de l'Angleterre. D'autres croyoient qu'il avoit voulu faire entendre aux Anglois, qu'il prétendoit les gouverner par l'épée. Les Magiſtrats de Southampton lui ayant préſenté les Clefs de la Ville, il les reçut & les leur rendit ſans dire un ſeul mot. Cette gravité déplut aux Anglois qui ont accoûtumé de voir leurs Souverains agir avec des manieres plus affables. La Reine alla au devant de lui juſqu'à Winchester, où Gardiner benit leur Mariage le 27. de Juillet. Ce même jour, il furent proclamez Roi & Reine d'Angleterre, de France de Naples, de Jéruſalem, avec l'addition de beaucoup d'autres titres. L'Empereur venoit de faire préſent à ſon fils du Royaume de Naples, & du Royaume de Jéruſalem. Philippe n'avoit que vingt-ſept ans, & Marie étoit âgée de trente-huit. Cependant on fit débarquer beaucoup de caiſſes d'argent en barre, que Philippe avoit apportées avec lui, & qui faiſoient ſans doute la plus grande partie des douze-cens-mille écus que l'Empereur s'étoit engagé d'envoyer en Angleterre, & dont il n'avoit pas voulu ſe deſſaiſir avant que le Mariage fût conſommé. Cela ne ſervit pas peu à donner du zele pour les intérêts de la Reine, à ceux que Gardiner avoit déja gagnez par avance.

Il apporte beaucoup d'argent.

Il obtient la grace de la Princeſſe Eliſabeth & de quelques autres.

Philippe voulant ſe concilier l'affection des Anglois, exerça d'abord quelques Actes de clémence qui auroient produit cet effet, ſi tout le reſte de ſa conduite y eut été conforme. Quoiqu'il en ſoit, il y eut quelques perſonnes diſtinguées qui profiterent de ſa généroſité. La Princeſſe Eliſabeth en fut la principale. Gardiner vouloit à quelque prix que ce fût ſe défaire d'elle. Il comprenoit que ſi elle ſuccédoit à Marie, ſon propre intérêt la porteroit à renverſer tout ce qui ſe ſeroit fait ſous ce regne, par rapport à la Religion. On ſçavoit

(1) Le 15, 16, 17. d'Avril.
(2) Le 20. d'Avril.

ſçavoit d'ailleurs, que quelques ménagemens qu'elle gardât, elle étoit Réformée dans le Cœur. Or comme le deſſein étoit formé de perſécuter les Proteſtans, il y avoit quelque lieu de craindre, qu'ils ne ſe ſoulevaſſent, en prenant le prétexte de faire valoir ſes droits. La Reine ellemême n'étoit pas éloignée des ſentimens de Gardiner, mais Philippe intercéda pour Eliſabeth, & la tira de ce danger. Ce fut d'abord ſans doute, par un motif de généroſité. On a pretendu, que dans la ſuite, la politique entra auſſi dans les ſoins qu'il prit de conſerver la vie à cette Princeſſe, & on en a donné deux raiſons différentes. On a dit premiérement, que quand il n'eut plus d'eſpérance d'avoir des enfans de Marie, il conſidéra que ſi Eliſabeth n'étoit plus au monde lorſque la Reine mourroit, la Couronne d'Angleterre ſeroit dévoluë à la Reine d'Ecoſſe qui aporteroit ce riche héritage au Dauphin. Il eſt bien vrai, que par le Teſtament de Henri VIII. la Reine d'Ecoſſe ne pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, qu'après la poſtérité de la Ducheſſe de Suffolck. Mais il n'y avoit aucune apparence que le Dauphin s'en tînt à ce Teſtament, & il pouvoit arriver qu'il joindroit la poſſeſſion d'Angleterre & de l'Irlande à celle de la France & de l'Ecoſſe, ce qui ne pouvoit qu'être préjudiciable à la Maiſon d'Autriche. La ſeconde raiſon qui porta Philippe à prendre ſoin de la vie d'Eliſabeth, fut, comme on le prétend, qu'il eſpéroit de l'épouſer, ſi Marie mouroit avant lui. Outre la Princeſſe Eliſabeth, il y eut quelque autres perſonnes qui obtinrent leur grace par l'interceſſion de Philippe, ſçavoir dix Chevaliers & l'Archevêque d'Yorck. On préſume que celui-ci ne demeura pas ferme dans ſa Religion, parce que les autres qui furent mis en liberté étoient des gens dont la Religion s'accommodoit au temps. Vrai-ſemblablement, ils avoient été engagez dans le parti de Wyat ou de Jeanne Gray. D'ailleurs l'Archevêque d'Yorck fut laiſſé en repos pendant tout le reſte de ce Régne.

Marie. 1554.

Raiſons de Philippe pour la demander.

Les manieres graves de Philippe & ſon air réſervé déplaiſoient beaucoup aux Anglois. Perſonne ne pouvoit approcher de lui ou de la Reine, qu'après avoir fait demander audience comme faiſoient les Ambaſſadeurs. Cela rendit la Cour entiérement déſerte, la Nobleſſe Angloiſe ne pouvant s'accoûtumer à des manieres ſi oppoſées à ce qui ſe pratiquoit auparavant.

Ce Prince déplait aux Anglois.

Le vieux Duc de Norfolck mourut au mois de Septembre environ un an après avoir obtenu ſa liberté.

Mort du Duc de Norfolck.

Le Parlement ſe raſſembla le 11. de Novembre, dans des diſpoſitions telles que la Cour pouvoit les ſouhaiter. L'argent venu d'Eſpagne avoit produit de ſi grands effets, que la plûpart des Députez des Communes ne demandoient que les occaſions de donner à la Reine des preuves de leur zéle. La Cour en étoit ſi perſuadée, que, quoiqu'il n'y eût encore aucune Loi pour rétablir le pouvoir du Pape, on ne laiſſa pas d'envoyer deux Seigneurs au-delà de la Mer, pour y recevoir le Cardinal Polus en qualité de Legat, & pour l'amener en Angleterre. Un de ces Seigneurs étoit le Lord Paget, qui ayant été un des principaux amis & confidens du Duc de Sommerſet, & un des inſtrumens dont ce Protecteur ſe ſervit pour rétablir la Réformation ſous le Régne d'Edoüard, fut choiſi ſous celui de Marie, pour aller au devant du Légat du Pape. Tant le changement de Régne avoit produit de changement parmi les Seigneurs. Pendant que le Légat qui étoit en Flandre ſe mettoit en chemin

Parlement.

La Cour envoye au-devant du Légat.

Acte pour revoquer la

MARIE 1554. Condamnation de Polus.

chemin, on passoit dans le Parlement un Acte pour révoquer celui qui l'avoit condamné sous le Regne de Henri VIII. Cela fut fait dans trois jours, parce qu'on vouloit éviter l'inconvénient de voir arriver dans le Royaume un Légat encore sujet à une Sentence de mort.

Arrivée du Légat. Son discours au Parlement. La Reine se croit enceinte.

Polus arriva le 24. de Novembre, & après avoir communiqué ses pouvoirs au Roi & à la Reine, il exposa devant eux & devant les deux Chambres de Parlement, qui avoient été mandées exprès, le sujet de sa Légation. Il dit que c'étoit afin de ramener dans la Bergerie de Jésus-Christ, tant de brebis qui s'en étoient égarées. Que le Pape qui tenoit en terre la place du Souverain Pasteur, étoit prêt à les recevoir, & qu'il exhortoit les Anglois à profiter d'un temps si heureux & si favorable. La Reine, qui avoit souhaité passionnément de voir l'autorité du Pape rétablie en Angleterre, fut tellement émuë en cette occasion, qu'elle crut avoir senti un enfant se remuer dans son ventre. Cette nouvelle fut d'abord publiée en tous lieux, & par ordre même du Conseil, le *Te-Deum* en fut chanté dans l'Eglise de St. Paul. Quelque flateurs s'aviserent de dire, que comme Jean Baptiste avoit tressailli de joye dans les entrailles de sa mere à l'approche de J. Christ, ainsi cet enfant dont la Reine étoit enceinte tressailloit à l'approche du Vicaire de J.C. qui parloit par la bouche de son Légat. Les femmes de la Reine, qui la virent entêtée de sa prétenduë grossesse, l'entretinrent dans cette pensée jusque vers le milieu de l'année suivante, qu'à sa grande mortification elle connut qu'elle s'étoit trompée.

Requête des deux Chambres pour la reconciliation avec le Pape.

Le 29. de Novembre, les deux Chambres présenterent au Roi & à la Reine une Requête, par laquelle elles les supplioient d'intercéder envers le Légat afin que le Royaume fût reconcilié à l'Eglise dont un horrible Schisme l'avoit long-tems tenu séparé. Elles promettoient dans la même Requête de révoquer tous les Actes qui avoient été faits contre le Pape. Sur cela, le Légat se rendit au Parlement & y fit un long discours, où il étala la tendre affection que le Pape avoit pour l'Angleterre, & les graces extraordinaires que les Anglois avoient reçuës de tout tems du St. Siége. Ensuite, il donna pour pénitence la révocation de toutes les Loix qui avoient été faites contre l'autorité du Pape, & ayant donné aux deux Chambres l'absolution qu'elles reçûrent à genoux, il leva toutes les Censures.

Le Légat leur donne l'absolution.

Acte qui rétablit l'autorité du Pape.

L'Acte de révocation, à quoi les deux Chambres s'étoient engagées, ne put être prêt qu'au commencement de Janvier. Par cet Acte, l'autorité du Pape étoit rétablie sur le même pied qu'elle étoit avant la vingtiéme année du Regne de Henri VIII. mais on y inséra les cinq articles suivans qui étoient autant de restrictions au pouvoir Papal.

Conditions.

I. Que les Evêchez, les Eglises Cathédrales, & les Colléges, demeureroient sur le même pied qu'ils se trouvoient alors.

II. Que les Mariages contractez dans les dégrez défendus seulement par les Canons, & non pas par la Loi de Dieu, seroient réputez bons & valides.

III. Que les collations des Bénéfices faites pendant le Schisme seroient confirmées.

IV. Que les procédures des Cours de Justice auroient une entiere force.

V. Que les aliénations des biens d'Eglise seroient autorisées, & que les Possesseurs ne pourroient être soumis à aucune censure ni être poursuivis pour ce sujet.

Le

Le Légat ratifia tous ces Articles, mais en dénonçant pourtant les Jugemens de Dieu contre ceux qui possédoient les biens de l'Eglise. Comme cet article étoit le plus important & celui qui avoit pu apporter plus d'obstacle à la réünion, la Cour de Rome n'avoit pas été peu embarrassée à le régler. Il s'agissoit de ne pas alarmer la Noblesse qui s'étoit enrichie des biens d'Eglise sous les deux derniers Regnes. D'un autre côté, les biens d'Eglise sont si sacrez, selon les Canons, que le Pape même ne peut pas les aliéner, quelque étendu que soit son pouvoir en toute autre chose. Par conséquent, Jules III. ne pouvoit consentir à l'aliénation faite en Angleterre, sans violer les Canons. Son consentement auroit même été inutile, puisqu'il auroit excédé les bornes de son pouvoir. Cependant s'il eût voulu se tenir ferme sur la nécessité de la restitution, & faire sentir aux Anglois l'impossibilité où il se trouvoit de les en dispenser, il auroit couru risque de voir échoüer l'affaire de la réünion de l'Angleterre, qu'il désiroit passionnément de terminer. C'étoit là une de ces affaires délicates sur laquelle il falloit mettre en usage quelqu'un de ces expédiens dont la Cour de Rome manque rarement. Celui qu'elle trouva en cette occasion fut de tromper les Anglois. D'abord, le Pape donna au Cardinal Polus un Pouvoir général, mais qui ne fût pas jugé suffisant pour calmer les inquiétudes des intéressez. Ensuite, il lui en envoya un autre qui l'autorisoit, *à transiger avec les possesseurs des biens de l'Eglise, pour les rentes qu'ils avoient illégitimement reçues, & pour les meubles qu'ils avoient consumez, en restituant premiérement, si le Légat le trouvoit à propos, les terres qu'ils possédoient injustement.* Cette clause, *en restituant premiérement, si Légat le trouvoit à propos*, faisoit un sens très-équivoque. Elle pouvoit signifier que le Légat avoit la liberté d'obliger les possesseurs à restituer, ou de les en dispenser, ou bien, qu'il avoit le pouvoir de transiger avec eux pour les rentes reçuës avant ou après la restitution des terres. Selon les apparences le Pape l'entendoit dans ce dernier sens, & vouloit pourtant donner lieu de croire qu'il l'entendoit dans l'autre.

MARIE. 1554. Ratifiés par le Légat.

Artifices de la Cour de Rome touchant les biens d'Eglise aliénez.

Ce Pouvoir ayant paru insuffisant à l'Empereur & à la Cour d'Angleterre, le Pape en donna une troisiéme, qui n'étoit pas moins équivoque, & qui, sous un amas de termes généraux, contenoit certaines restrictions qui lui laissoient la liberté de faire dans la suite ce qu'il jugeroit à propos : car il ne s'agissoit en cette occasion que de jetter de la poudre aux yeux des possesseurs de ces biens, & au Parlement, en leur donnant une satisfaction apparente. Voici les termes de ce dernier Pouvoir. » Qu'au lieu qu'auparavant, il avoit donné pouvoir au Légat de transiger avec les possesseurs des biens de l'Eglise, & de « les décharger des rentes qu'ils avoient injustement reçuës, ou des biens « meubles qu'ils avoient consumez, néanmoins, afin que l'entiere réduction « de l'Angleterre devînt d'autant plus aisée, que le Pape donneroit de plus « grandes *espérances* de condescendance & d'accommodement en cette oc- « casion, ne voulant point qu'un aussi grand Ouvrage qu'étoit le salut d'un « si grand nombre d'ames fût empêché par aucun respect humain, & vou- « lant imiter le bon Pere qui alla au devant de l'enfant prodigue, il donnoit « pouvoir au Légat, suivant la confiance qu'il avoit en lui, de transiger, & « & d'accorder en l'autorité du St. Siége avec ceux d'entre les possesseurs des « biens d'Eglise pour qui la Reine intercéderoit, & de leur donner une dis- « pense pour en joüir à l'avenir. Sauf, toutefois, le bon plaisir & la confir- «

MARIE. 1554.

„ tion du St. Siége, dans les choses sur lesquelles le Légat jugeroit qu'il fau-
„ droit le consulter, à cause de leur importance.

Ce dernier Pouvoir, bien loin de corriger ce qu'il y avoit de défectueux dans le précédent, étoit encore plus équivoque & plus inutile. Premiérement par rapport au terme de *transiger* qui étoit dans le premier, & qui se trouvoit aussi dans celui-ci, il est manifeste que le Pape n'entendoit pas par-là un simple acquiescement du Légat à une possession reputée injuste, & qu'en cette occasion une transaction marquoit du moins quelque dédommagement préalable pour l'Eglise. Mais de peur que le terme de transiger ne fût pas assez significatif, le Pape ajoûtoit dans ce dernier Pouvoir celui d'*accorder*, qui montroit évidemment en quel sens il entendoit que se fît cette transaction. Ainsi le simple acquiescement du Légat étoit inutile puisque par-là, il excédoit son Pouvoir qui étoit de *transiger* & d'*accorder*. En second lieu, sous ces termes, *pour en joüir à l'avenir*, il y avoit une équivoque, puisque *à l'avenir* pouvoit marquer une joüissance perpétuelle, ou une joüissance de quelques années. Troisiémement, le Légat ne pouvoit accorder la dispense de joüir de ces biens qu'à ceux pour qui la Reine intercéderoit, desorte qu'il dépendoit de la Reine de n'interceder pour personne. Il est même très-vrai-semblable qu'elle s'en seroit fait un scrupule, puisque, comme on le verra dans la suite, elle restitua elle-même, les biens de cette nature qui étoient en sa possession. En quatriéme lieu, tout ce que le Légat pouvoit faire en cette occasion ne servoit de rien sans la confirmation du Pape qui pouvoit le désavoüer, de sorte que ce Pouvoir n'étoit que provisionel. Enfin la condition de consulter le St. Siége dans les choses importantes étoit encore une expression vague qui pouvoit donner lieu à bien des chicanes.

Jules III. mourut avant que d'avoit été informé du succès de cette affaire, Mais si l'on en juge par les termes du Pouvoir qu'il avoit donné à son Légat, il n'agissoit pas de bonne foi, & son Successeur refusa hautement de confirmer l'acquiescement. Ce n'étoit donc qu'une illusion manifeste qu'on faisoit aux possesseurs des biens d'Eglise, puisque, selon le droit Canon, ils n'acqueroient par-là aucun juste titre. D'un autre côté, ils ne pouvoient pas les posséder en sûreté de conscience, puisque dans le tems même que le Légat consentoit qu'ils joüissent de ces biens, il leur denonçoit les Jugemens de Dieu prêts à fondre sur leurs têtes. On demandera peut-être comment les Anglois pouvoient se laisser abuser par une illusion si grossiere? A cela on peut répondre premiérement, que le Roi & la Reine étant dans les sentimens de la Cour de Rome, aidoient à la fraude autant qu'il leur étoit possible, & que le Parlement gagné par l'or d'Espagne faisoit semblant de ne pas voir ce qu'il voyoit. En second lieu, que vrai-semblablement, les Pouvoirs du Légat ne furent communiquez qu'au Roi & à la Reine qui en parurent contens, & que le Parlement, sans examiner ces Pouvoirs supposa que le Légat étoit suffisamment autorisé. Je me suis un peu étendu sur cette matiere parce qu'elle est d'une très-grande importance dans le tems présent, & qu'il n'est pas impossible qu'elle ne le devienne encore plus dans la suite. Les Anglois pourront voir par-là, non seulement, qu'il n'est pas possible que la Cour de Rome agisse de bonne foi sur cet article; mais que, quand même un Pape auroit la meilleure intention du monde pour les possesseurs des biens d'Eglise,

son

ſon conſentement ſeroit inutile. Ses Succeſſeurs pourroient toûjours dire avec quelque fondement, qu'il auroit excédé ſon pouvoir. Quoiqu'il en ſoit, on fut content, ou on feignit de l'être, d'autant plus que le Parlement fit une Loi, qui calma en quelque ſorte les craintes des intéreſſez. Cette Loi portoit, que quiconque attaqueroit quelqu'un au ſujet de la poſſeſſion des biens d'Egliſe, ſous prétexte d'un Droit Eccléſiaſtique, ſeroit ſujet à la peine de la Loi *Præmunire*. MARIE. 1554.

L'Affaire de la réünion étant terminée, & le Gouvernement étant redevenu entiérement Papiſte, le Parlement fit un Acte pour renouveller ceux qui avoient été faits ſous Richard II. Henri IV. & Henri V. contre les Hérétiques. La Chambre Baſſe alloit ſi vîte que ſi on eût ſuivi ſa paſſion, ellé auroit fait tout à la fois ce que la Cour ne vouloit faire que peu à peu. On fit dans cette Chambre divers projets d'Actes que les Seigneurs rejetterent, de peur d'effaroucher trop les Proteſtans & de les porter au déſeſpoir. Mais il importoit peu aux Communes que leurs Bills fuſſent acceptez ou rejettez, parce que quoiqu'il arrivât, elles donnoient toûjours à la Reine des témoignages de leur zéle. C'étoit là le véritable but qu'elles ſe propoſoient.

Acte qui renouvelle les anciens Statuts contre les Hérétiques.

On fit enſuite un Acte pour ajoûter quelque choſe à celui qui avoit été déja fait touchant les crimes de léze Majeſté & de félonie. C'étoit en faveur de Philippe qu'on renouvelloit ce Statut qui portoit. Que ſi quelqu'un ſoutenoit que Philippe n'avoit pas le Droit de prendre le tître de Roi d'Angleterre pendant que ſon Mariage avec la Reine ſubſiſteroit, il ſeroit candamné à une priſon perpétuelle, & que ſes biens ſeroient confiſquez. De plus, ce Prince ayant conſenti de prendre la tutelle des enfans qu'il pourroit avoir de la Reine, & d'adminiſtrer le Royaume pour l'Héritier ou l'Héritiére, juſqu'à un certain âge, il étoit ordonné que quiconque attenteroit à ſa vie pendant ce temps-là ſeroit coupable de Haute trahiſon. La peine de mort fut auſſi ordonné contre ceux qu'on ſuppoſoit uſer de cette priére : *Qu'il plût à Dieu de toucher le cœur de la Reine pour lui faire abandonner l'Idolatrie, ou d'abréger ſes jours.*

Acte en faveur de Philippe.

Les Statuts contre les Hérétiques ne furent pas plûtôt renouvellez, que la Cour mit en délibération de quelle maniere il falloit s'y prendre pour les réduire. Le nombre en étoit grand, & ſans doute, beaucoup plus grand que celui de leurs adverſaires. Mais ceux-ci avoient le Gouvernement pour eux. Dans ce même parti ſe trouvoient ceux à qui toutes Religions étoient indifférentes, & ceux-ci paroiſſoient les plus zélez, parce que c'étoit le véritable moyen de ſe rendre agréables à la Cour. D'un autre côté, les Proteſtans ne pouvoient pas ſe prévaloir de leur nombre, parce qu'ils ſe trouvoient ſans appui. D'ailleurs, il y en avoit beaucoup parmi eux qui n'oſoient paroître ce qu'ils étoient, de peur de s'expoſer à perdre leurs biens & leurs vies. D'autres, par un principe de conſcience, aimoient mieux tout ſouffrir que de réſiſter. Ainſi, ceux qui auroient voulu employer la force pour réſiſter aux attaques de leurs ennemis, auroient été ſelon les apparences très-mal ſoutenus, d'autant plus que l'Empereur n'auroit pas manqué de donner du ſecours à la Reine, s'il eût été néceſſaire. Les Proteſtans voyoient donc avec une grande conſternation l'orage prêt à fondre ſur eux, ſans avoir aucun moyen pour l'éviter.

Conſultation ſur la maniere d'agir contre les Réformez. Conſidération ſur l'état des Réformez.

Dans

MARIE. 1554. Polus est pour la douceur,

Dans le Conseil qui fut tenu à la Cour sur ce sujet, Polus étoit d'avis qu'on employât les voyes de la douceur plûtôt que celles de la force, dans la pensée que celles-ci ne feroient qu'aigrir le mal au lieu de le guerir, & que tout au plus, on ne feroit qu'augmenter le nombre des hypocrites. Il ajoutoit, que le meilleur moyen pour convertir les Protestans étoit de réformer le Clergé, dont les mœurs déréglées avoient donné lieu à la naissance de l'Hérésie. Gardiner au contraire soutenoit, qu'il n'y avoit que la rigueur qui fût capable de faire un bon effet sur les Protestans. Qu'on avoit vû sous le Regne de de Henri VIII. tout le monde généralement se soumettre à la Loi des dix Articles, par la crainte de la punition. Comme Gardiner avoit cédé lui-même en plusieurs choses contre sa conscience, il ne pouvoit se persuader que d'autres eussent plus de fermeté que lui. Par cette raison, il croyoit que le supplice de quelques-uns des plus obstinez produiroit un tel effet, que tous les autres Protestans se soumettoient aveuglément à tout ce qu'on demandoit d'eux. Il paroit parlà qu'il se mettoit peu en peine de gagner les cœurs, pourvû que la Religion dominante ne trouvât plus d'opposition. La Reine, qui étoit une bigotte outrée, se rangea dans ce sentiment. Mais pour faire voir à Polus qu'elle ne négligeoit pas ses conseils, elle le chargea du soin de réformer le Clergé, & commit à Gardiner, celui d'extirper l'Hérésie.

Gardiner est pour la rigueur, & l'emporte.

Vers la fin de l'année, la Reine fit partir le Vicomte de Montaigu, l'Evêque d'Ely, & le Chevalier Edmond Karne, pour aller à Rome rendre l'obédience au Pape, de la part du Roi, de la Reine, & des trois Etats du Royaume.

Ambassade d'obédience à Rome.

La résolution étant prise de faire exécuter à toute rigueur les Loix qui venoient d'être faites contre les Protestans, Gardiner, premier Auteur de ce Conseil se chargea très-volontiers de l'exécution. C'étoit lui qui, malgré toutes les difficultez que le Mariage de la Reine devoit naturellement rencontrer, l'avoit enfin fait réüssir. C'étoit lui encore qui, par ses intrigues, avoit trouvé le moyen d'avoir des Parlemens disposez à favoriser les intentions de la Reine, par rapport à la Religion, & qui avoit conduit à sa fin l'ouvrage du rétablissement de la Religion Romaine & du Pape. Il croyoit donc qu'il ne manquoit plus rien à sa gloire, que de forcer les Protestans à rentrer dans le giron de l'Eglise, ou du moins à se soumettre extérieurement aux Loix nouvellement faites sur la Religion, car c'est à cela tout au plus que se borne le pouvoir des hommes. Pour cet effet, il résolut de commencer par *Hooper* & *Rogers*. Le premier avoit été Evêque de Glocester. L'autre étoit un Ecclésiastique des plus estimez qu'il y eût alors parmi les Protestans. C'étoit lui qui, avec Bradford, avoit tiré Bourn Chapelain de Bonner du danger où il s'étoit trouvé, lorsqu'il prêchoit à S. Paul. Cette action, toute charitable qu'elle étoit, avoit été si mal interprétée, que la Cour en avoit pris occasion de faire arrêter Rogers dans la vûë de se défaire d'un homme qu'on regardoit comme un des principaux du Parti Protestant, puisqu'il avoit tant de crédit parmi le Peuple. Ce fut un artifice dont la Cour se servit souvent au commencement de ce Regne, que de faire mettre en prison, sur des prétextes frivoles, ceux qu'elle avoit dessein de sacrifier, dans le dessein de les y tenir jusqu'à ce qu'on eût fait des Loix qui les rendissent coupables. Hooper & Rogers furent de ce nombre, & les premiers qui souffrirent le Martyre sous

1555. Gardiner est chargé de faire le procès au Hérétiques.

Martyre de Hooper & de Rogers.

ce

ce Regne. Ils furent condamnez par les Commissaires que la Reine avoit nommez, à la tête desquels étoit le Chancelier, & livrez au bras séculier, qui les fit brûler, Hooper à Glocester (1), & Rogers à Londres (2). Hooper souffrit pendant trois quarts d'heure, le feu, qui n'étoit pas bien allumé, lui ayant brûlé les jambes & les cuisses & fait tomber une main avant qu'il expirât. Ces deux exécutions furent suivies de celles de *Sanders*, & de *Taylor*, deux autres Ecclésiastiques des plus attachez à leur Religion. Le supplice de Taylor eut ceci de remarquable qu'on le mit dans un tonneau enduit de poix, & qu'avant qu'on allumât le feu, quelqu'un lui jetta à la tête une piéce de bois qui le mit tout en sang. Ensuite, comme il récitoit le Pseaume 51. en Anglois, un des Assistans lui donna un soufflet, en lui commandant de prier Dieu en Latin. Il se vit donc obligé de se taire, & de continuer ses dévotions en lui-même, en attendant le moment qui devoit mettre fin à ses maux. Mais pendant qu'on allumoit le feu, un des Gardes, soit par impatience, soit par charité, lui perça la tête d'une halebarde, & lui épargna par-là de plus grands tourmens.

MARIE. 1555.

De Sanders & de Taylor.

Gardiner voyant qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures, & que le supplice de ces quatre Ecclésiastiques, n'avoit pas produit l'effet qu'il s'en étoit promis, se déchargea sur Bonner d'une commission qui ne pouvoit que lui attirer la haîne du Public. En cela il ne rendit pas un grand service aux Protestans, puisque, s'il avoit un zéle cruel, Bonner en avoit un furieux.

Gardiner se décharge de sa Commission sur Bonner.

Cependant ces exécutions, quoiqu'en petit nombre, ne laisserent pas de causer un étonnement universel. Il n'y avoit plus que les bigots qui en triomphoient. Tous ceux qui avoient quelque sentiment d'humanité, ne pouvoient voir qu'avec une peine extrême qu'on fît souffrir des supplices si cruels à des gens qui n'étoient accusez d'aucun crime, & uniquement pour leurs sentimens sur la Religion. On ne pouvoit s'empêcher de considérer la différence qu'il y avoit entre la conduite des Protestans & des Catholiques Romains. Sous le Regne d'Edoüard, il n'y avoit eu qu'un petit nombre de gens emprisonnez pour cause de Religion, & sous le Regne de Marie on ne trouvoit point de supplice trop cruel pour les Protestans qui osoient persister dans leurs opinions. Les Evêques mêmes semblerent en avoir honte, puisque, dans une Assemblée solemnelle, ils déclarerent qu'ils n'avoient aucune part à ces barbaries. Ainsi toute la haîne en retomboit sur le Roi & sur la Reine, & particuliérement sur le Roi parce qu'il avoit été élevé dans un Païs d'Inquisition. Philippe en ayant été informé, comprit qu'il perdroit entiérement l'affection des Anglois, s'il les laissoit dans cette pensée. D'ailleurs, il ne vouloit point être la duppe des Evêques qui vouloient se justifier à son préjudice. Il fit donc prêcher devant lui son Confesseur nommé *Alphonse*, qui, en présence de toute la Cour, chargea hautement les Evêques des cruautez dont tout le Royaume se plaignoit. Il les défia même de faire voir dans toute l'Ecriture Sainte, un seul passage qui autorisât les Chrétiens à faire brûler les gens pour des matieres purement de conscience. Ce ne fut pas sans un grand étonnement qu'on entendit un Espagnol crier contre les feux où l'on brûloit les Hérétiques & blâmer des cruautez qui étoient si communes en Espagne. Les Evêques en furent si étourdis, que les feux demeurerent éteints pendant quel-

Etonnement universel dans le Royaume.

Les Evêques rejettent la persécution sur la Cour.

Le Confesseur Espagnol de Philippe prêche contre la persécution

(1) Le 9. de Fevrier. (2) Le 4. de Fevrier.

MARIE. 1555.

quelques ſemaines. Mais enfin, vers le milieu du mois de Mars, on les alluma de nouveau, les Evêques aimant mieux ſe charger de la haîne publique, que de laiſſer les Proteſtans en repos. La vérité eſt, que la Cour n'avoit pas moins de panchant à la cruauté que les Evêques. Mais elle vouloit les charger entiérement de la haîne de la perſécution, comme, de leur côté, ils auroient ſouhaité qu'on eût tout attribué à la Cour. Bonner, Evêque de Londres, ſe diſtingua toûjours par une fureur indigne, non pas d'un Eccléſiaſtique ou d'un Chrétien, mais d'un *Cannibale*. Depuis ce tems-là, on continua les exécutions des Proteſtans avec une barbarie qui faiſoit bien voir que ceux qui les ordonnoient n'étoient nullement forcez. Les Evêques condamnoient ſans rémiſſion ceux qui leur étoient déférez, & les Magiſtrats faiſoient exécuter les Sentences, en aggravant même les peines ordonnées par les Loix.

Fureur de Bonner.

La perſécution ſe renouvelle.

Eliſabeth eſt tirée de Priſon.

Sur la fin du mois d'Avril, la Princeſſe Eliſabeth fut conduite de Woodſtock à Hamptoncourt, où Gardiner accompagné de pluſieurs Membres du Conſeil privé, alla l'exhorter fort ſérieuſement à mériter le pardon de la Reine par une confeſſion ingénuë de ſes fautes. Mais elle nia poſitivement d'avoir jamais rien fait qui pût juſtement offenſer la Reine. Enfin Philippe lui obtint un peu plus de liberté, dans une maiſon de campagne où on lui permit de ſe retirer. Comme elle ſçavoit bien qu'on l'épioit très-ſoigneuſement, elle évita toûjours de ſe mêler d'aucune affaire qui pût donner quelque ſoupçon contre elle. Pendant tout le reſte de ce Regne, elle fit ſon unique occupation de l'étude où elle fit de fort grands progrès. Mais ce fut pour elle une vie pleine d'amertume, puiſque, pour éviter les dangers à quoi elle étoit continuellement expoſée, elle étoit contrainte de diſſimuler ſes ſentimens par rapport à la Religion, d'entendre la Meſſe, & de ſe confeſſer ſouvent, ſans quoi elle n'auroit pas été épargnée. En cela elle parut un peu moins ſcrupuleuſe que ne l'avoit été Marie ſous le Regne d'Edoüard. Mais on peut bien dire auſſi, qu'il y avoit bien de la différence entre le caractere d'Edoüard & celui de Marie. La crainte de la mort ne pouvoit pas obliger Marie à diſſimuler ſa Religion, puiſqu'elle n'en fut jamais ménacée, au lieu qu'Eliſabeth voyoit continuellement la mort devant ſes yeux, pour peu qu'elle donnât priſe ſur elle.

Elle eſt contrainte de diſſimuler.

La Reine reſtituë les Biens d'Egliſe.

Dans le tems que la Reine témoignoit ainſi ſon zéle pour la Religion Romaine, elle ſentoit ſa conſcience chargée d'un fardeau qu'elle ne pouvoit plus porter. C'étoit la poſſeſſion des Biens des Monaſteres qui avoit été adjugée à Henri VIII. Le Pape Jule III. avoit feint de conſentir que les poſſeſſeurs des Biens de l'Egliſe en conſervaſſent la joüiſſance. Mais il fit bien voir que rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, puiſqu'avant même que l'affaire d'Angleterre fût finie, il publia un Bulle par laquelle il excommunioit tous ceux qui s'étoient mis en poſſeſſion des Biens de l'Egliſe, ou des Communautez Religieuſes, auſſi-bien que les Princes qui leur prêtoient aide ou faveur. Véritablement Gardiner avoit tâché de calmer les inquiétudes de la Reine, en lui diſant que cette Bulle ne regardoit que l'Allemagne, & qu'elle n'avoit aucune force en Angleterre, juſqu'à ce qu'elle y fut autoriſée. Mais il étoit facile de comprendre, qu'un ſimple défaut de formalité ne pouvoit pas empêcher que ce que le Pape condamnoit comme un grand crime

me en Allemagne, ne le fût aussi en Angleterre. Quoi qu'il en soit, la Reine, qui se croyoit proche de son terme pour accoucher, ne voulut pas s'exposer au risque de mourir excommuniée. Elle envoya querir ses Ministres (1), & leur dit qu'elle étoit entiérement résoluë à se défaire de tous les Biens d'Eglise qui étoient en sa possession, afin qu'ils fussent employez comme le Pape le jugeroit à propos. En même tems, elle leur ordonna de porter cette nouvelle au Légat, & de lui mettre en main une Liste des Biens de cette nature que la Couronne possédoit encore. MARIE. 1555.

Le Pape Jule III. n'étoit plus au monde lorsque la Reine fit cette restitution. Il étoit mort quelques jours auparavant, sçavoir le 23. de Mars. Le Cardinal *Marcel Cervin* lui succéda le 9. d'Avril sous le nom de Marcel II. Ce nouveau Pape se préparoit à faire une grande réformation dans l'Eglise: mais la mort le surprit pendant qu'il méditoit ce projet, 22. jours après son exaltation. Mort du Pape Jule III. Marcel II. est élû.

La nouvelle de la mort de Marcel II. étant arrivée en Angleterre: la Reine forma le projet d'élever Polus au Pontificat. Elle prit même quelques mesures pour y réüssir: mais le 23. de Mai, les Cardinaux assemblez en Conclave, élurent le Cardinal *Caraffe*, qui prit le nom de Paul IV. On n'avoit pas vû depuis long-tems un Pape plus altier, ni plus entêté de son pouvoir que celui-ci. Dès qu'il se vit élevé à la Dignité Pontificale, il résolut de porter son autorité aussi haut ou plus haut qu'aucun de ses Prédecesseurs. Les Ambassadeurs d'Angleterre arriverent à Rome le propre jour de son élection; mais ils n'eurent audience qu'un mois après. La raison de ce délai fut, que la Reine prenant le tître de Reine d'Irlande, le Pape ne vouloit pas le souffrir, prétendant qu'il n'y avoit que le Pontife Romain qui fût en droit d'ériger de nouveaux Royaumes. Comme les Ambassadeurs n'avoient pas le pouvoir de se relâcher sur cet article, leur audience auroit été long-tems différée, si le Pape ne se fût pas avisé d'un expédient. Ce fut d'ériger secrettement l'Irlande en Royaume. En même tems, il fit dire aux Ambassadeurs, que sans cela il ne leur permettroit pas de donner à leur Reine cette qualité dans une Audience publique. Cette difficulté étant levée, ils furent admis à l'Audience du Pape qui affecta de leur dire, que, pour donner au Roi & à la Reine d'Angleterre des marques de son affection, il avoit érigé l'Irlande en Royaume, en vetu du pouvoir qu'il avoit de créer de nouveaux Royaumes & de supprimer les anciens. Ensuite, dans les Audiences particulieres qu'il leur donna, il les pressa beaucoup sur la restitution des Biens de l'Eglise, & leur fit entendre qu'il prétendoit qu'on rendît tout sans rien excepter. Il leur dit aussi, qu'il entendoit qu'on continuât à payer le Denier de S. Pierre, qu'il envoyeroit bien-tôt un Collecteur en Angleterre pour le recueillir & que les Anglois ne devoient point s'attendre que St. Pierre leur ouvrit la porte du Ciel, s'ils lui retenoient son patrimoine sur la terre. Les Ambassadeurs se contenterent de ne rien répondre pour ne pas aigrir ce fier Pontife: mais ils n'en firent ni plus ni moins, comme en effet, ils n'avoient aucun pouvoir de rien régler sur ces articles. Paul IV. lui succéde. L'Audience des Ambassadeurs d'Angleterre est différée. Le Pape érige l'Irlande en Royaume. Il demande la restitution des Biens d'Eglise, & le Denier de S. Pierre.

Pendant que cela se passoit à Rome, le Conseil ayant été informé que les Juges de Paix, & pariculiérement ceux de la Province de Norfolck, usoient d'indul- Ordre aux Juges de Paix contre les Refor-

(1) Le 28. de Mars.

MARIE. 1555.

mez, attribué aux Espagnols.

d'indulgence envers les Ptoteſtans, leur envoya des inſtructions pour ſe conduire plus conformément aux intentions de la Cour. Cela fait voir que les Evêques ſeuls n'étoient pas coupables des rigueurs qu'on exerçoit contre les Proteſtans, & que la Cour n'étoit pas moins entêtée de ce zéle furieux. Dans ces inſtructions on voyoit un arricle, par lequel on chargeoit les Juges de Paix d'entretenir des eſpions dans chaque Parroiſſe, afin d'être inſtruits de ceux qui ne s'acquitteroient pas de leur devoir par rapport à la Religion. Cela reſſembloit ſi fort à l'Inquiſition, qu'on ne douta preſque point qu'il n'eût été inſpiré par les Eſpagnols, contre leſquels on conçut une forte haîne, parce qu'il n'y a rien de plus contraire à l'humeur des Anglois, & au Gouvernement d'Angleterre. Malgré ces inſtructions, & les ordres ſevéres de la Cour, les violences qu'on avoit exercées juſqu'alors cauſoient de ſi grands murmures que Bonner lui-même, ſoit par crainte, ou par quelque autre raiſon, modéra un peu ſa fureur, juſques-là qu'il renvoya, ſans les juger des gens qui lui avoient été deférez comme Hérétiques. Cette conduite lui attira une Lettre ſevére du Roi & de la Reine, dans laquelle en lui témoignant leur ſurpriſe, ils l'exhortoient à ne point ſe relâcher. C'en fut aſſez pour renouveller la perſécution avec plus de violence qu'auparavant. *Bradfort*, qui avoit été condamné depuis quelque tems, mais dont le ſupplice avoit été différé, fut brûlé dans le mois de Juillet. *Ridley* Evêque de Londres, & *Latimer* vieillard vénérable qui avoit été Evêque de Worceſter ſous le regne de Henri VIII. ſouffrirent le martyre au mois de Novembre. Je ne parle pas de beaucoup d'autres Martyrs qui ſouffrirent en divers lieux du Royaume, parce que mon deſſein n'eſt pas de faire ici l'Hiſtoire de l'Egliſe. Il ſuffira de dire en un mot, que pendant le cours de cette année, on fit périr par le feu ſoixante-ſept perſonnes, entre leſquelles ſe trouverent quatre Evêques & treize autres Eccléſiaſtiques.

Bonner ſe relâche dans la perſécution.

Il reçoit du Roi & de la Reine une Lettre de reproche.

La perſécution ſe rallume.

Martyre de Bradfort, de Ridlay, & de Latimer.

La Reine accouche de pluſieurs moles.

Dans le tems même que le Roi & la Reine écrivirent à Bonner pour l'exhorter à rallumer ſon zéle, la Reine ſe croyoit ſur le point d'accoucher. Le 29. de Mai, les Couriers étoient tout prêts pour aller porter en divers lieux la nouvelle de ſa délivrance. Au commencement de Juin le bruit ſe répandit en divers endroits du Royaume qu'elle avoit accouché d'un Prince. L'Evêque de Norwick en fit chanter le *Te-Deum* dans ſa Cathédrale. Il ſe trouva même un Prêtre aſſez hardi pour décrire dans ſon Sermon, les traits du Prince nouvellement né. Mais cette prétenduë groſſeſſe n'aboutit à rien qu'à une ou pluſieurs moles dont la Reine ſe délivra. Ce fut un grand chagrin pour elle & pour toute la Cour. Le Roi Philippe n'en fut pas moins conſterné. Il ne s'étoit marié que dans l'eſpérance d'avoir des enfans de la Reine, & d'unir par-là l'Angleterre à la Monarchie d'Eſpagne. L'accident qui venoit d'arriver ne lui permettant pas de ſe flatter plus long-tems de cette penſée, peut-être à cauſe que les Medécins lui firent entendre qu'il n'y avoit plus d'apparence que la Reine eût d'enfans, il ſe dégoûta d'une femme qui n'étoit ni jeune ni belle, & réſolut de donner plus de ſoin à ſes autres affaires. D'ailleurs, l'Empereur ſon Pere lui avoit ſans doute communiqué le deſſein qu'il avoit de lui céder ſes Etats. Il partit donc le le 4. de Septembre pour aller en Flandre, laiſſant la Reine ſon Epouſe très-mortifiée du dégout qu'il avoit pris pour elle, & dont elle ne s'apperçevoit que trop.

Philippe ſe degoûte d'elle.

Il quitte l'Angleterre.

Avant

MARIE. 1555. Fausse Conspiration.

Avant le départ de Philippe on pretendit avoir découver une Conspiration contre la Reine. Plusieurs personnes furent arrêtées, & quelques-unes même mises à la question : mais comme elles ne confesserent rien, il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoit qu'une calomnie inventée pour animer la Reine contre ceux qu'on accusoit.

Recherche de ceux qui avoient pillé les Monasteres.

Dans le Cours de cette année, on fit une rigoureuse recherche de ceux qui avoient pillé les Eglises & les Monasteres, & particuliérement de ceux qui avoient été employez à en faire la visite, sous le regne de Henri VIII. Ce fut un bon moyen pour tirer de grosses sommes de ces gens-là, qui se virent obligez d'ouvrir leurs bourses pour éviter une plus grande punition?

Parlement. Acte qui approuve la restitution des Annates. Bill des Seigneurs rejetté par les Communes. Les Communes commencent à s'opposer à la Cour.

Le Parlement se rassembla le 21. d'Octobre sans rien faire de considérable, qu'un Acte qui approuvoit & confirmoit le désistement de la Reine par rapport aux premiers fruits, & aux Décimes. Les Seigneurs voulurent faire une Loi pour confisquer les Biens de ceux que la crainte de la persécution avoit portez à quitter le Royaume : mais les Communes en rejetterent le Bill. La plûpart des Membres commençoient à n'avoir plus pour la Cour la même complaisance qu'ils avoient euë auparavant, soit que leurs pensions ne fussent plus continuées depuis qu'on avoit tiré d'eux à peu-près ce qu'on avoit souhaité, ou qu'ils ne voulussent pas servir d'instrumens pour redonner au Clergé sa premiere autorité qui étoit odieuse au Peuple. D'ailleurs, la plûpart des gens commençoient à se lasser des cruautez qu'on voyoit exercer contre des innocens. Quoi-qu'il en soit, la Reine souffrit quelques mortifications dans cette Séance. Lorsqu'elle voulut demander un secours d'argent, on dit hautement dans la Chambre Basse qu'il n'étoit pas juste que le peuple fut chargé des dépenses ausquelles elle auroit pû aisément fournir, si elle eût gardé les Biens de l'Eglise. Ainsi ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'elle obtint un subside médiocre. Ce Parlement qui sembloit ne vouloir plus se laisser diriger par la Cour; fut cassé le 9. de Decembre.

Le Parlement est cassé. Mort de Gardiner.

Il n'est pas surprenant que la bonne intelligence entre la Reine & le Parlement fût un peu diminuée, puisque le Ministre qui avoit été jusqu'alors chargé du soin de ménager la Chambre des Communes n'étoit plus au monde. Je veux parler de Gardiner qui mourut au commencement de cette Séance (1) à laquelle il n'assista que deux fois. Il fut attaqué de sa derniére maladie, le même jour qu'il avoit reçu la nouvelle de la mort de Ridley & de Latimer, laquelle il attendoit avec impatience. Il n'avoit pas voulu se mettre à table pour dîner avant que de l'avoir reçuë, & il n'eut cette satisfaction qu'à quatre heures après midi. Ensuite, il dîna de bon appetit, & après dîner il fut attaqué d'une retention d'Urine qui en peu de jours le coucha dans le tombeau. On dit que pendant sa maladie il sentit quelques remords de sa conduite passée, & qu'il disoit quelquefois qu'il avoit péché comme Saint Pierre, mais qu'il n'avoit pas pleuré comme lui. C'étoit un homme entiérement attaché au monde, qui avoit beaucoup d'esprit, mais qui étoit fourbe & dissimulé. Il n'employoit ses talens qu'à chercher les moyens de soutenir ou d'augmenter son crédit. Le Pape Paul IV. lui avoit promis un Chapeau de Cardinal. On prétend encore que, pour avoir l'Archevêché de Cantor-

(1) Le 12. de Novembre.

MARIE. 1555.

béri qui avoit été promis à Polus, il avoit tellement calomnié ce Cardinal à la Cour de Rome, que le Pape avoit résolu de le rappeller, & de le punir même, comme fauteur de l'Hérésie, parce qu'il n'approuvoit pas les moyens violens dont on se servoit pour convertir les Protestans. L'espérance que Gardiner avoit toûjours euë de réüssir dans ses desseins par rapport à l'Archevêché de Cantorbéri, avoit été cause qu'on avoit laissé Cranmer en vie, parce que Gardiner vouloit attendre que Polus fût hors d'Angleterre. Quant à la Religion, quoique, selon les apparences, Gardiner fût dans les sentimens de l'Eglise Romaine il n'avoit pas laissé de se conformer aux changemens que Henri VIII. avoit faits. Mais l'espérance qu'il conçut mal à propos que ce Monarque reviendroit enfin à ses premiers sentimens sur la Religion, lui fit faire certaines démarches qui le rendirent suspect, & lui firent perdre le fruit de sa dissimulation. Pendant le régne d'Edoüard, il ne dissimula qu'à demi; c'est-à-dire, qu'il se contenta de se soumettre extérieurement aux Loix qui se faisoient sur la Religion. Mais en même tems, il faisoit assez connoître que ce n'étoit qu'à regret. C'est ce qui fut cause de sa déposition, ceux qui dirigeoient alors les affaires de Religion étant persuadez que la dissimulation fait plus de mal que de bien. Sous le regne de Marie, il n'eut plus besoin de cacher ses sentimens. Peut-être même affecta-t-il d'avoir plus de zéle qu'il n'en avoit naturellement pour la Religion Romaine, afin de se conformer à la bigotterie de la Reine. Ce fut par-là quil acquit ses bonnes graces, & qu'il devint son principal Ministre, après avoir eu l'adresse de mettre l'Empereur dans ses intérêts. Quand il vit son credit bien établi, il se vengea de ses ennemis d'une maniere barbare. Au lieu qu'ils s'étoient contentez de le tenir en prison, il ne put être satisfait qu'en les faisant brûler vifs. Ridley & Latimer, entre autres, éprouverent les effets de sa vengeance. Il n'auroit pas différé si long-tems à se procurer la satisfaction de faire périr Cranmer dans les flammes, si son propre intérêt ne l'eût engagé à lui conserver quelque tems la vie. On prétend qu'il étoit fils de *Richard Woodwille* frere de la Reine Elisabeth femme d'Edoüard IV. & que ce fut par cette raison que Henri VIII. l'éleva si promptement à l'Evêché de Winchester. Au reste, le Docteur Burnet a fait voir clairement dans l'Histoire de la Réformation, que Gardiner avoit été un des principaux Auteurs du divorce de Henri VIII. avec Catherine. Il semble que par-là, il auroit dû, aussi bien que Cranmer, se rendre odieux à Marie: mais son zéle pour la Religion Romaine effaça tout. Après sa mort la Charge de Chancelier fut exercée par Commission, jusqu'au 1. Janvier suivant, que *Heath* Archevêque d'Yorck en fut pourvû.

Act. Publ. T. XV. p. 426.

13. Novembre.

Le Pape envoye à la Reine la Bulle d'érection, de l'Irlande en Royaume.

Le jour après que le Parlement fut cassé, la Reine reçut la Bulle de Paul IV. qui érigeoit l'Irlande en Royaume, ce Pontife présupposant que l'érection faite du tems de Henri VIII. étoit nulle & invalide. Apparemment, la Reine, qui étoit pleine de scrupules, ne fut pas fâchée que le Pape lui envoyât cette Bulle sans qu'elle la demandât.

La persécution se rallume.

L'absence du Roi & la mort de Gardiner n'empêcherent pas que sur la fin de l'année, on ne rallumât les feux pour brûler les Protestans. Cela fait voir que Philippe & Gardiner n'étoient pas les seuls Auteurs de ces violences, & que la source en étoit dans la Reine même qui étoit d'une bigotterie outrée.

Ce

Ce fut aussi sur la fin de cette même année, que Charles Quint résigna tous ses Etats à Philippe son fils à deux différentes reprises. L'année suivante, il quitta aussi la Dignité Impériale qui fut conférée à Ferdinand son frere. Paul IV. refusa long-temps de reconnoître le nouvel Empereur, parce qu'il prétendoit que la résignation de l'Empire ne devoit se faire qu'entre ses mains.

MARIE. 1555. Charles Quint résigne ses Etats à Philippe, & l'Empire à Ferdinand.

Le 21. de Mars l'Archévêque Cranmer souffrit le martyre auquel il étoit depuis long-tems destiné. Il avoit été déclaré Hérétique dès le mois d'Avril 1554. Mais cette déclaration n'avoit produit qu'une simple excommunication, les Juges qui l'avoient condamné n'ayant pas le pouvoir d'aller plus avant. Enfin, au mois de Septembre 1555. il fut jugé à Oxford par deux Commissaires dont l'un étoit délégué du Pape, & l'autre de la Reine. Son accusation portoit qu'il avoit été marié deux fois; qu'il avoit entretenu secrettement une femme sous le Régne de Henri VIII. & ouvertement sous celui d'Edoüard VI.: qu'il avoit publié dives Livres infectez d'hérésie : qu'il avoit abandonné la Communion de l'Eglise Romaine, & combattu la présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans le Sacrement. Il ne désavoüa aucun de ces faits, & sur sa confession, on le cita à comparoître devant le Pape dans quatre-vingt jours; citation bien inutile, puisqu'on le retenoit en prison. Le 14. de Fevrier *Bonner* & *Thirleby* furent envoyez à Oxford pour le dégrader. Bonner s'acquitta de sa commission avec son insolence accoûtumée, faisant à Cranmer des railleries piquantes, pendant la cérémonie. Mais Thirleby fondoit en larmes. On revêtit Cranmer d'habits Pontificaux faits d'une grosse toile pour le rendre ridicule, & on lui en ôta toutes les piéces une à une. Mais ce qu'il y avoit de ridicule, c'est qu'on le condamnoit pour n'avoir pas comparu à Rome, quoi qu'on l'eût toûjours tenu enfermé.

1556. Cranmer est dégradé.

La mort devoit naturellement suivre immédiatement la Sentence des Commissaires & la dégradation. Mais on tendit tant de piéges à la constance de ce Prélat, que, par fragilité, dans l'espérance de sauver sa vie, il se laissa porter à signer une abjuration. Il semble que ses ennemis auroient dû être contens de l'avoir engagé dans cette foiblesse; mais ils vouloient sa mort: sans cela rien n'étoit capable de les satisfaire. La Reine qui avoit prétendu se faire un mérite de lui pardonner ses offenses particulieres, & de n'être muë que d'un zéle de la Religion, voyant que son abjuration rompoit ses mesures, leva le masque, & signa un ordre pour le faire brûler (1), nonobstant son abjuration. Ce fut alors que Cranmer revint à lui-même, & que plein de honte & de confusion, il se retracta sur le bucher, & voulut que la main qui avoit signé cette fatale abjuration fût la premiere punie. Il la tint étenduë dans le feu jusqu'à ce qu'elle tomba, après quoi on le vit encore se frapper la poitrine avec l'autre. C'est ainsi qu'il expira en témoignant son repentir de la faute qu'il avoit faite. Son cœur fut trouvé tout entier dans les cendres, après que tout le reste de son corps eut été consumé; surquoi on fit diverses réflexions ausquelles je ne m'arrêterai pas. Les ennemis de la Réformation triompherent de la chûte de ce Prélat, & les Protestans tâcherent de l'excuser le mieux qu'ils purent. Le jour même de la mort de Cranmer, Polus fut fait Archevêque

Il signe une abjuration.

La Reine ne laisse pas de le faire brûler.

Act. Publ. Tome XV. p. 431.

Il se répent & souffre la mort avec constance.

(1) Le 24. de Fevrier.

MARIE. 1556. Polus est fait Archevêque de Cantorbéri. Justification de ce Cardinal sur la mort de Cranmer *Act. Publ. T. XV. p. 432.*

que de Cantorbéri, c'est-à-dire, que la Reine lui mit en main les revenus de l'Archevêché, car il falloit nécessairement qu'avant cela, il fût canoniquement élu, & approuvé par le Pape, puisque l'ordre pour la restitution des revenus est daté du 21. de Mars, jour de la mort de Cranmer. C'est donc sans fondement qu'on a accusé Polus d'avoir hâté la mort de ce Prélat pour se mettre en possession de l'Archevêché, puisqu'il se passa près d'un mois entre l'ordre de la Reine pour faire brûler Cranmer, & l'exécution. Polus n'avoit aucun besoin de la mort de Cranmer pour se mettre en possession de l'Archevêché qui étoit vacant depuis la condamnation de son Prédécesseur. En effet, il étoit déja véritablement Archevêque de Cantorbéri avant que Cranmer mourût, puisqu'il avoit été élu en Angleterre & approuvé par le Pape, comme le porte expressément l'ordre pour lui restituer les revenus, qui est du 21. de Mars.

La persécution continuë.

Tout le reste de cette année on continua la persécution contre les Protestans avec beaucoup de violence. Le furieux Bonner qui étoit chargé du soin de punir les Hérétiques, ne se contentant pas de les faire brûler un à un, les envoyoit au feu par troupes, tellement que dans le cours de l'année 1556. il y en eut 85. qui moururent dans les flammes. Les femmes mêmes n'étoient pas épargnées, & la fureur des persécuteurs se repandoit sur les enfans innocens. Dans l'Isle de Guernesey une femme enceinte ayant été condamnée à être brûlée, & la violence du feu ayant fait sortir l'enfant qui étoit dans son ventre, quelqu'un par un sentiment d'humanité, le tira du feu pour le sauver; mais, après une légére consultation, le Magistrat qui assistoit à l'exécution, le fit rejetter dans les flammes.

Horrible barbarie.

La Reine rétablit quelques Monasteres, & en fonde de nouveaux.

Pendant qu'on tâchoit par ces moyens violens de détruire entiérement la Religion Protestante, la Reine faisoit ses efforts d'un autte côté, pour appuyer la Religion Romaine, en relevant quelques anciens Monasteres, ou par de nouvelles fondations. Peut-être auroit-elle plus avancé l'exécution du dessein qu'elle avoit formé de rétablir les Maisons Religieuses qui avoient été supprimées, si la grande & la petite Noblesse n'en eussent pris l'alarme. Il arriva même pendant la derniere Séance du Parlement que plusieurs Membres de la Chambre Basse, entendant faire quelque proposition sur ce sujet, porterent la main à leurs épées, en disant hautement qu'ils sçauroient bien défendre leurs biens. La Reine voyant tant d'obstacles, & ne trouvant pas à propos de pousser alors cette affaire, résolut de choisir un tems plus convenable, & de n'aller que pied à pied. Cependant elle donna la Commission à Bonner & à quelques autres d'ôter des Regîtres Publics tout ce qui s'étoit fait sous le regne de Henri VIII. contre les Moines & contre le Pape, & particuliérement les rélations des visites des Monasteres, & renonciations des Moines à l'autorité du Pontife Romain. C'est ce qui a rendu l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là fort défectueuse, & néanmoins, malgré les soins des Commissaires, on n'a pas laissé de conserver un bon nombre de ces sortes de Piéces.

Elle fait ôter diverses Piéces des Regîtres Publics.

Affaires entre la France & l'Espagne.

La Guerre se continuoit toûjours entre la France & l'Espagne, sans que les Anglois y prissent aucune part. Philippe ne cherchoit qu'à faire la Paix, ou du moins une Trêve qui lui donnât le loisir de s'affermir sur le Trône que l'Empereur son Pere venoit de lui abandonner. La Reine son Epouse s'étoit

entremise

entremiſe pour procurer cette Paix ou cette Trêve, & avoit obtenu que les deux Rois envoyeroient leurs Ambaſſadeurs entre Calais & Ardres, où il s'étoient effectivement aſſemblez le 21. de Mai de l'année précédente, mais ils s'étoient ſéparez ſans rien conclurre. L'élevation de Paul IV. ſur le Trône Pontifical rendit la Paix encore plus difficile: c'étoit un Pape d'une fierté outrée, & qui formoit de vaſtes projets, quoi qu'âgé de quatre-vingt ans. On ne ſçauroit mieux le comparer qu'à Jule II. Il avoit deux Neveux, l'un Cardinal & l'autre Gouverneur de l'Etat Eccléſiaſtique, & tous deux grands ennemis de la famille des *Colonnes* qu'ils avoient réſolu de ruïner, & par conſéquent du Roi d'Eſpagne qui la ſoûtenoit. Pour venir à bout de leur deſſein, ils perſuaderent au Pape leur Oncle, qu'ils avoient découvert une conſpiration contre ſa perſonne, tramée par des Eſpagnols. En conſéquence de cette découverte prétenduë, ils ouvrirent les paquets du Duc d'Albe Gouverneur de Naples, dans leſquels ils prétendirent en avoir trouvé des preuves inconteſtables. Ils firent mettre le Cardinal *Colonne* en priſon, & arrêter les Envoyez de Philippe & de la Reine d'Angleterre. Enſuite, ils s'emparerent de *Palliano* & de *Nettuno*, deux Villes appartenant aux *Colonnes*.

MARIE. 1556.

Paul IV. grand ennemi des Eſpagnols.

Mais leur paſſion ne ſe borna pas à ſi peu de choſe. Peu de tems après ils engagerent le Pontife à déclarer la Guerre au Roi d'Eſpagne, ſans avoir ni troupes ni argent pour la ſoutenir. Il fut donc obligé d'avoir recours au Roi de France qui etoit actuellement en Guerre avec Philippe. Pour cet effet, il lui propoſa la conquête du Royaume de Naples, & lui offrit toutes ſes forces pour exécuter ce deſſein, pourvû qu'il voulût l'aſſiſter dans la Guerre qu'il avoit entrepriſe. Cette propoſition étant miſe en délibération dans le Conſeil de France, le Cardinal de Lorraine l'appuya de tout ſon pouvoir. Ce Cardinal avoit alors un tel credit à la Cour, qu'on n'oſa preſque le contredire, quoi qu'il fût aiſé de comprendre, qu'une Ligue avec le Pape ne pouvoit apporter aucun avantage au Roi. Son but étoit de procurer au Duc de Guiſe ſon Frere le commandement de l'armée qui ſeroit envoyée en Italie.

Il ſe ligue avec la France contre l'Eſpagne.

Cette Ligue offenſive & défenſive fut donc ébauchée à Paris, & ſignée à Rome où les Cardinaux de Lorraine & de Tournon s'étoient rendus pour cet effet, au commencement d'Octobre 1555. Le Pape promit de donner l'inveſtiture de Naples à un Fils de France, & le Roi s'engagea de ſon côté, à envoyer en ce Païs-là une armée de 12000. hommes de pied, de 500. hommes d'armes, & d'autant de Chevaux légers. Mais peu de tems après par l'entremiſe de Marie, Henri II. & Philippe conclurent une Trêve de cinq ans, qui fût ſignée le 5. de Février 1556. Le Pape ſe plaignit beaucoup que le Roi de France l'avoit abandonné à la vengeance des Eſpagnols. En effet le Duc d'Albe s'étoit déja approché de Rome, & avoit pris quelques Places, & entre autres *Oſtie* que les Neveux du Pape avoient négligé de munir. Dans cette extrémité, le Pape & ſes Neveux ne trouverent point d'autre reſſource que de tâcher de porter le Roi de France à rompre la Trêve avec l'Eſpagne. Ce fut dans cette vûë que le Cardinal *Caraffe* ſe rendit à Paris en qualité de Légat *à Latere*, publiant que c'étoit pour travailler à la Paix entre les deux Couronnes. Dans ce même tems, le Pape combloit la Reine d'Angleterre de loüanges pour avoir moyenné la Trêve, l'exhortant à ne laiſſer pas ſon Ouvrage im-

Trêve de cinq ans entre la France & l'Eſpagne.

MARIE. 1556. Le Pape porte la France à rompre la Trêve.

imparfait, & à faire ses efforts pour changer cette Trêve en une Paix ferme & durable. Cependant le Légat fit si bien par ses intrigues, & par les promesses magnifiques qu'il fit au Roi, qu'il l'obligea enfin à rompre la Trêve, sans pouvoir alléguer d'autre raison de cette rupture, sinon que le Pape étoit opprimé par les Espagnols, quoi que le Pontife eût le premier déclaré la Guerre à l'Espagne.

1557. Les os de Bucer & de Fagius sont brûlez à Cambridge

Au mois de Janvier de l'année 1557. le Cardinal Polus fit faire la visite des deux Universitez. Ce fut pendant celle qui se fit à Cambridge, qu'on cita ridiculement *Bucer* & *Fagius*, deux Théologiens Allemans morts plusieurs années auparavant, à comparoître devant les Commissaires pour rendre raison de leur foi, & que, sur leur refus, on les condamna tous deux à être brûlez. Après cette Sentence, il vint un ordre de la Cour pour l'exécuter, & les deux Corps étant dans leurs cercuëils furent pendus à des poteaux & réduits en cendres. A Oxford, la femme de Pierre Martyr fut déterrée par les ordres du Légat, & enterrée de nouveau dans un fumier, parce qu'ayant été Religieuse, elle avoit rompu son vœu. Au commencement on avoit entrepris de lui faire son procès comme à une Hérétique. Mais comme elle n'avoit jamais sçû parler Anglois, il ne se trouva personne qui fût en état de témoigner qu'elle avoit proferé quelque hérésie. Si on avoit ainsi déterré tous ceux qu'on pouvoit supposer être morts Hérétiques depuis la Réformation, on auroit eu beaucoup d'affaires. Selon les apparences, on se repentoit bien d'avoir permis à Pierre Martyr de sortir du Royaume. Puisqu'on traitoit ainsi le Corps de sa Femme, que ne lui auroit-on pas fait à lui-même s'il eût été encore entre les mains des persécuteurs?

La femme de Pierre Martyr est déterrée.

Les Magistrats se relâchent dans la persécution. Le Conseil les exhorte à redoubler leur zéle.

Les violences qu'on avoit exercées jusqu'alors, tant sur les morts que sur les vivans, faisoient un effet tout contraire à celui que la Reine en avoit espéré. Il n'y avoit que les Ecclésiastiques qui persistassent dans leur fureur : mais les Magistrats commençoient à se relâcher, se faisant un scrupule de servir d'instrumens à ces barbaries. Le Conseil en ayant été informé, fit écrire des Lettres circulaires à toutes les Villes, pour les exhorter à redoubler leur zéle dans la poursuite des Hérétiques. Mais ces Lettres ne produisirent pas de grands effets.

Commission de la Reine tendant à établir l'Inquisition en Angleterre.

La Reine & les Ministres, au désespoir de ce qu'ils apprenoient de tous côtez que le nombre des Protestans augmentoit au lieu de diminuer, résolurent, selon que quelques-uns l'ont assuré, d'établir l'Inquisition en Angleterre, sur le modéle de celle d'Espagne. Dans cette vûë, la Reine renouvella une Commission qui avoit été expédiée dès l'année précédente, par laquelle on donnoit pouvoir à 21. Commissaires de juger des crimes d'Hérésie, leur donnant sur ce sujet un pouvoir illimité, & ne leur prescrivant point d'autres régles que leur prudence, sans que personne fût excepté de leur jurisdiction. Cela fut suivi d'une persécution dans laquelle 79. Protestans perdirent la vie.

Le Duc de Guise marche en Italie.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Duc de Guise se rendit en Italie avec l'armée destinée à la conquête de Naples. Il demeura quelque tems à Rome où il ne trouva rien de prêt de ce que le Pape avoit promis; & néanmoins, il entra dès le mois d'Avril dans le Royaume de Naples, où il ne fit pas de grands exploits. Peu de tems après, il en fut rappellé par le Pape,

Pape, pour aller au ſecours de Rome que le Duc d'Albe ſerroit de près. MARIE. 1557.

D'un autre côté, Philippe, voyant que la France avoit rompu la Trêve, réſolut de faire tous les efforts poſſibles pour établir ſa réputation, au commencement de ſon Regne. Il leva pour cet effet une armée de cinquante-mille hommes qui devoit agir dans la Picardie; & afin de ſe rendre plus formidable, il mit tout en uſage pour mettre la Reine ſon Epouſe dans ſes intérêts, malgré ce qui avoit été ſtipulé dans leur Traité de Mariage, & le ſerment qu'il avoit fait de ne faire naître aucun ſujet de rupture entre la France & l'Angleterre. Les créatures qu'il avoit auprès de Marie lui inſinuoient ſans ceſſe, que le Roi de France n'en uſoit pas bien avec elle, puiſque ne ſe contentant pas de recevoir les Anglois fugitifs qui ſe retiroient en France, il donnoit même des penſions à pluſieurs d'entre eux. Ces inſinuations commencerent à produire quelque effet ſur la Reine. Mais pour achever de la mettre de mauvaiſe humeur contre Henri, on ſe ſervit d'un artifice qui réüſſit ſelon les ſouhaits de ceux qui l'avoient inventé, apparemment pour rendre ſervice à Philippe. Le Docteur *Wotton*, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, fit venir à Paris un de ſes Neveux, & lui donna les inſtructions néceſſaires pour faire réüſſir le projet. Ce jeune homme s'étant adreſſé à un Gentilhomme du Roi, le pria de lui obtenir une audience ſecrette, diſant qu'il avoit une affaire très-importante à communiquer à S. M. Le Roi ne voulant point lui parler, lui fit dire, qu'il pouvoit s'adreſſer au Connétable de Montmorenci. Dans la conférence que Wotton eut avec le Connétable, il lui fit entendre qu'il étoit envoyé de la part des habitans de Calais, qui étoient preſque tous Proteſtans, & qui ſouhaitoient de ſe donner à la France, pourvû que le Roi voulût leur promettre de leur laiſſer la liberté d'exercer leur Religion. Le Connétable ouvrit les yeux à cette propoſition, il ſe fit expliquer les moyens dont on prétendoit ſe ſervir pour conduire cette entrepriſe, & les ayant trouvez bien imaginez, il dit à Wotton de revenir une autre fois pour lui parler de cette affaire. Mais au lieu de retourner chez le Connétable, Wotton repaſſa la Mer, & fit ſon rapport à la Reine & aux Miniſtres de ce qui s'étoit paſſé à Paris. Cela fit juger à la Reine qu'elle n'avoit plus rien à menager avec le Roi de France, puiſqu'en pleine Paix, il formoit des projets pour lui enlever Calais par ſurpriſe. Il paroit que dès le mois de Février, elle avoit déja réſolu de rompre avec la France, puiſque par un ordre du 9. du même mois elle fit expédier des Commiſſions aux Shérifs & aux Juges de Paix de toutes les Provinces, pour lever des troupes, & pour les tenir prêtes à marcher au premier commandement. Peu de tems après, il arriva une autre choſe qui lui fournit le prétexte qu'elle cherchoit de déclarer la Guerre à la France.

Philippe tâche de porter Marie à rompre avec la France.

Artifice pour achever de la déterminer.

La Reine ſe determine à la Guerre.

Un nommé *Stafford*, ayant reçû ſecrettement du ſecours de la Cour de France, aſſembla quelques Anglois fugitifs, & les ayant embarquez ſur un Vaiſſeau, il alla vers la fin du mois d'Avril deſcendre en Ecoſſe (1) d'où il marcha droit à Scarborowgh, & s'empara de ce Château. Enſuite, il publia un Manifeſte contre la Reine, prétendant qu'elle étoit déchuë de tout le droit qu'elle pouvoit avoir ſur la Couronne, pour avoir introduit les Eſpagnols dans

Revolte de Stafford punie.

(1) Le 27. d'Avril.

dans le Royaume. il eut même la hardiesse de s'attribuer le tître de Protecteur d'Angleterre. Mais le Comte de Westmorland, ayant assemblé quelques troupes dans le Nord, reprit Scarborowgh, & y fit Stafford prisonnier avec trois de ses complices (1).

Philippe arrive en Angleterre. La Reine déclare la Guerre à la France.

Le Roi Philippe arriva le 20. de Mai en Angleterre, où il avoit déja huit-mille hommes prêts à passer dans les Païs-bas. Peu de tems après son arrivée, la Reine envoya déclarer la Guerre au Roi de France par un Héraut (2). Le 17. de Juin les huit-mille Anglois partirent sous la conduite du Comte de Pembrook, & allerent joindre l'armée Espagnole commandée par le Duc de Savoye; après quoi, Philippe partit lui-même au mois de Juillet, pour retourner à Bruxelles.

Siége de St. Quentin & Bataille de St. Laurent.

Le Duc de Savoye, ayant feint, pendant un mois, de vouloir attaquer diverses Places de Picardie, tomba tout à coup sur S. Quentin qui étoit une assez mauvaise Place, & n'ayant qu'une garnison de trois-cens hommes. Tout ce que le Connétable, qui commandoit l'armée de France, put faire, fut de détacher l'Amiral de Châtillon son Neveu avec trois-mille hommes pour tâcher de se jetter dans la Place. L'Amiral réüssit en partie, s'étant coulé pendant la nuit, à travers les quartiers des assiégans. Mais au lieu de 3000. il ne s'en trouva que sept-cens qui l'eussent suivi, le reste s'étant égaré. Avec ce renfort, il défendit la Place vigoureusement dans l'espérance que le Connétable, quoi que beaucoup plus foible que l'ennemi, feroit tous ses efforts possibles pour lui envoyer du secours. Effectivement, le Connétable ne négligeoit rien pour en venir à bout. Il fut même assez heureux pour faire entrer d'*Andelot* Frere de l'Amiral, dans la Place, avec cinq-cens hommes. Mais comme il s'en retournoit après avoir si bien réüssi, il fut attaqué par le Duc de Savoye qui le mit en deroute, lui tua 2500. hommes & le fit lui-même prisonnier. Dans cette Bataille, qui fut nommée de St. Laurent, parce qu'elle se donna le 10. d'Août, jour de la fête de ce Saint, la France perdit un grand nombre de Princes & de Seigneurs qui furent tuez ou faits prisonniers. Cette perte causa en France une telle consternation, que si le Duc de Savoye eût marché droit à Paris, on ne croyoit pas que rien eût pû l'empêcher d'y entrer. Mais au lieu de cela, il retourna dans ses Lignes, & huit jours après, la Place fut emportée d'assaut, & l'Amiral fait prisonnier sur la brêche. Toute la France crioit contre le Pape qui avoit causé la rupture de la Trêve. Mais le mal étoit fait. Toute la ressource qui resta au Roi de France fut de rappeller le Duc de Guise avec l'armée qu'il commandoit en Italie où il ne faisoit pas de grands progrès.

Le Pape veut rappeller Polus.

Il est appaisé.

Dès que le Pape avoit appris que la Reine d'Angleterre avoit déclaré la Guerre à la France, il s'étoit mis dans une terrible colére contre le Cardinal Polus, comme s'il eût dépendu de lui de l'empêcher. Dans la fureur où il étoit, il rappella tous ses Légats, afin d'avoir occasion de comprendre Polus dans ce rappel général. Mais *Carne* Ambassadeur d'Angleterre, lui fit remontrer par quelques Cardinaux, le tort que cela feroit à la Religion. Enfin, à force de sollicitations & de remontrances, le Pape, sans révoquer son Décret, promit seulement qu'il ne le feroit point signifier à Polus, & fit entendre à l'Ambassadeur, qu'il avoit assez de penchant à laisser le Cardinal dans sa

(1) Le 28. de Mai. (2) Le 7. de Juin.

ſa Légation, ſi la Reine l'en ſollicitoit. Ceci ſe paſſoit avant la Bataille de St. Laurent. Mais dès qu'il fut informé de la perte de cette Bataille, & du rappel du Duc de Guiſe, il entra dans une nouvelle fureur contre Polus, & réſolut de le ſacrifier à ſa vengeance. Pour cet effet, il fit venir à Rome le Cordelier *Payton* Confeſſeur de la Reine, & l'ayant créé Cardinal, il lui mit en main un Décret par lequel il révoquoit Polus, & le nommoit lui-même pour Légat en Angleterre. Mais la Reine en ayant été informée, fit écrire à Payton qui s'étoit déja mis en chemin, que s'il entreprenoit de mettre le pied en Angleterre, elle le feroit punir ſelon toute la rigueur du *Præmunire*. Cette Lettre l'empêcha de continuer ſon voyage. Cependant, quoi que le Décret du Pape n'eût pas été ſignifié au Cardinal Polus, il s'abſtint de faire les fonctions de Légat, ne voulant point donner un prétexte plauſible de ſe plaindre au fier Pontife qui le haïſſoit de longue main.

MARIE. 1557.

Il le rappelle & nomme Payton en ſa place.

La Reine defend à Payton l'entrée du Royaume.

Dès que le Duc de Guiſe eut quitté l'Italie le Pape ne pouvant plus ſe défendre contre le Duc d'Albe qui le ſerroit de près fit la Paix avec l'Eſpagne & laiſſa la France dans l'embarras. Ce fut alors que par un Article ſecret du Traité de Paix, Polus fut rétabli dans ſa Légation.

Le Pape fait la Paix avec l'Eſpagne.

Polus eſt rétabli.

Cependant Henri étant revenu de ſa conſternation, parce que Philippe ne ſçut pas profiter de ſes avantages, le Duc de Guiſe eut le tems d'arriver à ſon ſecours, & d'abord il fut fait Lieutenant Général du Roi dans tout le Royaume. D'un autre côté, Henri ſollicita la Reine Régente d'Ecoſſe à rompre la Paix avec l'Angleterre. Cette Princeſſe ne demandoit pas mieux que de lui rendre ce ſervice. Mais elle avoit contre elle un puiſſant parti qui vouloit obſerver la Paix. Ainſi n'ayant pû faire prendre aux Etats la réſolution qu'elle ſouhaitoit, elle employa un autre moyen pour réüſſir dans ſon deſſein. Elle fit fortifier *Aymouth* contre un article exprès du dernier Traité fait avec l'Angleterre, & par-là elle engagea les Anglois à s'y oppoſer par la force. Cela produiſit effectivement une rupture entre les deux Nations, & même l'armée d'Ecoſſe ſous la conduite d'*Oyſel*, entra dans les frontiéres d'Angleterre. Mais les Etats ayant encore quelques eſpérances de réparer la brêche qu'on venoit de faire à la Paix, ſans leur conſentement, envoyerent un ordre exprès à d'*Oyſel* de retourner ſur ſes pas, à quoi il fut contraint d'obéïr. La Régente, voyant qu'elle avoit trop peu de crédit, ſollicita la Cour de France à hâter le Mariage de la Reine ſa Fille avec le Dauphin, afin que ce Prince étant en poſſeſſion de l'Ecoſſe, fût plus maître d'y faire ce qu'il voudroit. Henri profitant de cet avis, envoya d'abord des Ambaſſadeurs en Ecoſſe pour y régler avec les Etats les conditions du Mariage.

Le Duc de Guiſe retourne en France.

Henri II. excite la Reine d'Ecoſſe à rompre la Paix avec l'Angleterre.

Négociation pour le Mariage du Dauphin.

La Guerre qui ſe préparoit du côté d'Ecoſſe, & celle qui étoit déja commencée avec la France, embarraſſoient beaucoup la Reine, parce qu'elle manquoit d'argent. Elle voulut ſe ſervir, pour en recouvrer, de la voye des emprunts : mais cela ne produiſit aucun effet. Elle ſe vit donc obligée de convoquer un Parlement pour le 20. de Janvier, quoi qu'à regret, parce qu'elle craignoit que, pour obtenir de l'argent, elle ne fût contrainte d'accorder quelque relâche aux Proteſtans.

Embarras de la Reine

Sur la fin de l'année, Philippe avertit la Reine ſon Epouſe que la Cour de France formoit quelque projet contre Calais, & lui offrit de ſes troupes pour les y mettre en Garniſon, ſçachant que la Place étoit mal pourvûë du monde.

Philippe l'avertit de prendre

MARIE 1557. Garde à Calais. Cet avis ayant été communiqué au Conſeil, on s'imagina que c'étoit une ruſe de Philippe, pour ſe mettre en poſſeſſion de Calais, ſous prétexte d'en renforcer la Garniſon. Cela n'étoit pas entierement contre la vrai-ſemblance : mais ce n'étoit pourtant qu'un ſimple ſoupçon. Cependant, comme ſi c'eût été une verité avérée, les Conſeillers ne purent ſe perſuader que la France eût deſſein d'aſſiéger cette Place, quoi qu'il n'y eût pas le quart des troupes & des munitions néceſſaires. Il ſembloit que ſa ſeule réputation dût la garder. Ainſi on laiſſa tomber cet avis, ſans faire la moindre démarche pour y envoyer du ſecours, quoi que le Lord *Wentworth*, qui en étoit Gouverneur, le ſollicitât fortement.

Cet avis eſt négligé.

Siége & priſe de Calais.

On ne devoit pas moins attendre d'un Conſeil compoſé pour la plus grande partie, d'Eccléſiaſtiques, & qui n'étoit attentif qu'à la ruïne des Proteſtans. Après avoir ainſi négligé d'envoyer un renfort à Calais, la Reine & ſes Miniſtres tomberent dans une conſternation extrême par la nouvelle qui leur vint que cette Place étoit perduë. Le Duc de Guiſe l'avoit aſſiégée le 1. de Janvier, & après avoir d'abord emporté le Fort nommé *Newnambridge*, qui en défendoit les avenuës du côté de la terre, & enſuite le Riſban, qui pouvoit favoriſer le ſecours par Mer, il avoit obligé le Gouverneur à capituler le ſeptieme jour du Siége. Dès qu'il fut maître de la Place, il en fit ſortir tous les Anglois, comme Edoüard III. en avoit chaſſé les François 210. ans auparavant. Enſuite, il ſe rendit devant Guiſnes où commandoit le Lord Gray avec une Garniſon de onze-cens hommes. Mais cette Garniſon ſe trouva tellement découragée par la perte de Calais, qu'à la premiere attaque, elle abandonna la Ville pour ſe retirer dans la Citadelle. Cependant, le Gouverneur s'apercevant que les François étoient occupez au pillage, fit une ſortie, & les chaſſa de la Ville; mais déſeſpérant de la pouvoir garder, il y mit le feu & ſe retira. Peu de tems après les François ſerrerent de fort près la Citadelle, & y donnerent un aſſaut où la Garniſon perdit trois-cens hommes. Après cela le Gouverneur, ne voyant aucun moyen de réſiſter plus long-tems, ſe rendit priſonnier de Guerre avec toute ſa Garniſon. Le Château de *Hames*, ſitué dans un marais preſqu'inacceſſible, auroit pû faire quelque réſiſtance : mais la Garniſon prit la fuite & l'abandonna aux François. C'eſt ainſi qu'au milieu de l'Hiver, & en moins de quinze jours, les Anglois perdirent tout ce qu'ils avoient conſervé en France de leurs anciennes conquêtes, par l'incapacité d'une Reine, qui n'avoit en tête qu'une ſeule affaire, comme ſi la deſtruction des Proteſtans eût ſeule meritée ſon application, & par la négligence de ſon Conſeil : ſi toutefois on doit ſe borner à l'accuſer de negligence. Ce fut là le fruit de l'Alliance entre l'Angleterre & l'Eſpagne, malgré le ſoin que Gardiner avoit pris de prevenir le mélange des intérêts des deux Couronnes. L'inexécution de cet article du Traité de Mariage, fait voir comment les autres auroient été obſervez, ſi Philippe eût eû des enfans de la Reine, & qu'en qualité de Tuteur, il eût pû s'introduire dans le Gouvernement du Royaume.

Enſuite de Guiſnes & de Hames.

Chagrin de la Reine, & murmures du Peuple.

La perte de Calais fit grand bruit en Angleterre. Les Proteſtans en prirent occaſion de décrier le Gouvernement, & les gens dévoüez à la Cour en étoient ſi confus, qu'il n'oſoient ouvrir la bouche pour juſtifier les Miniſtres. Il y avoit des gens qui les accuſoient de trahiſon : d'autres d'incapacité, & leurs plus

plus grands partisans ne pouvoient s'empêcher de reconnoître leur négligence. Les deux Gouverneurs de Calais & de Guisnes furent les plus malheureux. Outre qu'ils perdirent leur réputation, les Ministres, pour insinuer au Peuple, que ces Places s'étoient perduës par leur faute, les laisserent en prison, sans faire la moindre démarche pour les racheter. Mais il n'y eut personne qui ressentît plus vivement cette perte que la Reine. Après avoir perdu Calais, elle connut parfaitement l'importance de cette Place, qui rendoit l'Angleterre toûjours redoutable à la France, parce qu'en vingt-quatre heures, les Anglois pouvoient introduire de grandes armées dans ce Royaume. La grandeur de cette perte a été encore mieux connuë dans la suite. Depuis ce tems-là, si on excepte les intervalles où la France a été agitée de Guerres civiles, cette Couronne n'a plus eû pour l'Angleterre les ménagemens qu'elle étoit obligée de garder auparavant. MARIE. 1558.

Immédiatement après la prise de Calais, Philippe pressa vivement la Reine son Epouse de faire un puissant effort pour reprendre cette Place avant que la France eût le tems de la réparer & de la mieux fortifier. Mais il ne fut pas possible aux Ministres de trouver des moyens pour exécuter une pareille entreprise. Philippe presse en vain la Reine de faire un effort pour reprendre Calais.

Ils calculerent la dépense qu'il faudroit faire tant pour la Flotte que pour les troupes, & ils jugerent que, vû le mécontentement universel qui étoit répandu dans le Royaume, il étoit trop dangereux de charger le Peuple d'une si grande imposition, quand même on seroit assuré de l'obtenir du Parlement.

C'est ce qu'ils firent voir à Philippe, en le remerciant de son avis & de ses offres. Mais outre cette raison, il y en avoit une autre d'un grand poids. C'est que les Ministres, & le Conseil & la Reine même, craignoient que le Siége de Calais ne les obligeât à se relâcher de la persécution. Ainsi dans la pensée où ils étoient qu'une année tout au plus suffiroit pour détruire la Réformation & les Réformez, ils jugerent à propos de remettre le Siége de Calais à un tems plus convenable.

Le Parlement, qui s'assembla le 20. de Janvier, ne fit rien de considérable que d'accorder un Subside à la Reine, après que le Clergé lui en eût montré l'exemple. On se plaignoit toûjours dans la Chambres des Communes, que, par les pernicieux Conseils des Ministres, la Reine s'étoit épuisée, en rendant les biens d'Eglise, & par de nouvelles fondations de Monasteres. Parlement. Subside accordé avec peine.

Cette affaire étant finie, les partisans de la Cour proposerent de faire un Acte, pour confirmer toutes les proclamations de la Reine sans s'expliquer davantage. Un des Membres s'y opposa fortement, disant qu'un pouvoir si illimité mettroit le Royaume en danger, & qu'à ce prix-là, il ne tiendroit qu'à la Reine de changer l'ordre de la Succession par une simple Proclamation. Proposition dans la Chambre Basse qui cause de grands soupçons.

Les Communes furent offensées du soupçon que ce Député avoit fait paroître contre la Reine, & le firent mettre en prison. Mais quoi que la Reine parût très-satisfaite de la vigueur avec laquelle les Communes avoient pris à cœur ses intérêts, elle comprit par-là combien elles étoient éloignées de la pensée que la Princesse Elisabeth pût être privée de la Couronne. On ne sçait point à quoi tendoit une proposition si générale : mais il y a quelque apparence

MARIE. 1558. parence que les Auteurs avoient quelque vûë désavantageuse à Elisabeth.

Deux Fils du Duc de Northumberland sont retablis.

Dans cette Séance *Ambroise* & *Robert Dudley*, Fils du feu Duc de Northumberland, furent rétablis dans leurs honneurs. Henri leur Frere avoit été tué au Siége de St. Quentin. Après cela le Parlement fut prorogé depuis le 7. de Mars, jusqu'au 7. de Novembre.

Mariage du Dauphin avec la Reine d'Ecosse.

Au mois d'Avril de cette année, le Dauphin épousa enfin Marie Reine d'Ecosse. Après beaucoup de difficultez les Etats d'Ecosse accorderent au Dauphin le titre de Roi d'Ecosse, sur la promesse solennelle que le Roi son Pere leur fit, qu'il se borneroit au simple titre sans se mêler du Gouvernement du Royaume.

Elisabeth se trouve dans un grand danger.

Jamais la Princesse Elisabeth ne s'étoit trouvée dans un plus grand danger que celui où elle se trouvoit alors. La santé de la Reine diminuoit à vûë d'œil. Elle n'avoit pas été bien ménagée pendant sa prétenduë grossesse, parce que s'étant confiée à des femmes qui ne cherchoient qu'à la flater, elle avoit négligé de consulter les Médecins qui auroient pû prévenir les suites de cet accident. Depuis ce tems-là, elle n'eût jamais une santé ferme. Elle étoit naturellement mélancholique, & ce tempérament s'étoit fortifié par les mortifications à quoi elle avoit été exposée sous les deux Regnes précédens. Dans la suite, le dégout que le Roi son Epoux conçut pour elle, & dont elle ne pouvoit que s'appercevoir, augmenta encore son chagrin. Enfin la perte de Calais acheva de la mettre en un tel état qu'elle ne pouvoit plus souffrir la vûë que d'un petit nombre de personnes. Son corps se ressentant de l'indisposition de son esprit, elle se sentoit affoiblir tous les jours. Dans cet état, elle commençoit à faire, à l'égard d'Elisabeth, les mêmes réflexions qu'Edoüard avoit faites sur son sujet, c'est-à-dire qu'après sa mort, ce qu'elle avoit établi avec tant de soin seroit infailliblement renversé. Les Evêques en étoient fortement persuadez. Quoi qu'Elisabeth se ménageât, autant qu'il étoit possible, au sujet de la Religion, ils n'ignoroient pas qu'elle étoit Protestante dans l'ame, & qu'elle avoit même intérêt de l'être par rapport à son avantage temporel. C'étoit pour cela que quelques-uns d'entre eux insinuoient sans cesse à la Reine, qu'il falloit se défaire d'elle. Gardiner avoit été du même avis. Il disoit souvent, que c'étoit en vain qu'on coupoit les branches, pendant qu'on laissoit subsister le tronc. Il est étonnant que cet avis n'eût pas été déja suivi. La Reine étoit extrémement bigotte. Elle faisoit couler le sang humain sans aucun scrupule quand il s'agissoit de la Religion. Ainsi, selon les apparences, elle n'auroit pas épargné sa sœur qu'elle ne regardoit que sur le pied de Bâtarde, si Dieu n'eût permis que la politique de Philippe prévalût sur le zéle de la Reine son Epouse. Dans le tems même dont je parle où l'esprit de persécution empêchoit qu'on n'écoutât ni la raison, ni la justice, ni l'humanité, à quoi peut-on attribuer la conservation d'Elisabeth que tant de raisons devoient faire sacrifier à la sûreté de la Religion Romaine, qu'à une protection particuliere du Ciel? Dieu, qui marque à la mer ses bornes, arrête aussi, quand il veut, la fureur des persécuteurs, & les empêche de porter leurs mains sanguinaires sur les personnes dont il a résolu de se servir pour procurer du repos à son Eglise. Quoi qu'il en soit, contre toute apparence, Elisabeth fut conservée pendant tout le Regne de Marie, & particuliérement dans ce dernier tems où elle paroissoit être le plus en danger.

Quelque tems après que le Parlement eut été prorogé, le Roi de Suéde envoya un Gentilhomme à Elisabeth pour l'informer du dessein qu'il avoit de la demander en Mariage, & pour la prier d'y vouloir donner son consentement. Cet Envoyé lui ayant fait demander une audience particuliere, elle ne voulut point l'accorder, sans sçavoir prémierement ce qu'il avoit à lui dire. Quand elle en fut instruite, elle lui fit dire qu'absolument elle ne vouloit recevoir aucune semblable proposition que par le canal de la Reine. L'Envoyé lui fit répondre, que le Roi son Maître agissoit en Cavalier qui ne vouloit point épouser une Princesse sans être assuré de son consentement, & qu'en cela il témoignoit l'estime qu'il avoit pour elle; mais que quand elle auroit agréé sa recherche, il agiroit en Roi, en la faisant demander par ses Ambassadeurs. Mais cela ne fut pas capable de lui faire changer sa résolution. Au contraire, elle lui fit entendre que le Roi de Suéde lui feroit beaucoup de plaisir de ne penser point à elle. Il semble qu'après cette réponse, les Ambassadeurs de Suéde, qui étoient arrivez à Londres, en devoient demeurer-là, puisque le Roi leur Maître ne vouloit point épouser Elisabeth sans son consentement, & néanmoins, ils ne laisserent pas de proposer le Mariage à la Reine. Cela donne lieu de soupçonner que le Gentilhomme Suédois qui vouloit parler à Elisabeth, n'avoit pas reçu cette Commission immédiatement du Roi son Maître, mais des Ambassadeurs, & que les Ministres mêmes de Marie les avoient induits à faire sonder Elisabeth, afin de l'engager dans quelque fausse démarche. Quoi qu'il en soit, peu de tems après, la Reine lui fit dire, qu'elle étoit contente de la réponse qu'elle avoit faite au Gentilhomme Suédois: Que le Roi de Suéde la faisoit demander en Mariage par ses Ambassadeurs; mais qu'avant que de lui rendre réponse, elle souhaitoit d'être instruite de sa volonté. Elisabeth répondit qu'elle étoit contente de sa condition, & que si la Reine vouloit bien lui laisser la disposition d'elle-même elle protestoit qu'elle préféroit l'état de Fille au Mariage, quand ce seroit avec le plus grand Prince du monde. Ainsi cette affaire ne fut pas poussée plus avant.

MARIE. 1558. Le Roi de Suéde demande Elisabeth en Mariage. Elle s'excuse.

La perte de Calais, & la tenuë du Parlement avoient donné quelque relâche aux Protestans. Mais sur la fin du mois de Mars, on renouvella la persécution avec plus de fureur qu'auparavant. La Reine même, excédant les bornes de son pouvoir, ordonna par une proclamation, que ceux qui recevroient des Livres hérétiques, & qui ne les livreroient pas aux Magistrats sans les avoir lûs, & sans les avoir montrez à personne, fussent exécutez sur le champ, selon la Loi qu'on appelle en Angleterre *Martiale*, de la même maniere qu'on avoit accoûtumé d'agir en tems de Guerre contre les Rebelles. D'un autre côté, elle défendit expressément de prier Dieu pour ceux qui étoient suppliciez, & de leur dire même *Dieu vous benisse*. C'est ce qui fait dire très-judicieusement à l'Auteur de l'Histoire de la Réformation, que ce n'étoit pas la conversion des Protestans qu'on demandoit; mais leur destruction. On en vit une preuve sensible peu de tems après. Un nommé *Bambridge*, condamné au feu, étant sur le bucher, & ne pouvant résister à la violence des flammes; s'écria qu'il vouloit faire abjuration. Le Shérif, qui faisoit faire l'exécution, fit d'abord éteindre le feu, & en ayant tiré le patient, lui fit signer une abjuration telle qu'on voulut la lui dicter. Mais bien-

Le feu de la persécution se rallume. Rigueur outrée de la Reine.

MARIE. 1558. Férocité des perfécuteurs. Nombre des Réformez brûlez fous le regne de Marie.

bien-tôt après, il reçut un ordre de la Cour, pour faire brûler le condamné, & pour fe rendre lui-même à Londres où il fut mis en prifon. La fureur des Perfécuteurs étoit fi extrême, qu'ils ne difcontinuerent pas leurs violences dans le tems même qu'ils alloient perdre leur Reine. Environ une femaine avant fa mort, on fit brûler cinq perfonnes à Cantorbéri. Dans cette derniere année de la Reine, trente-neuf Proteftans fouffrirent le martyre en divers lieux. Les Auteurs ne s'accordent pas touchant le nombre de ceux qui furent livrez aux flammes pendant le regne de Marie. Ceux qui en difent le moins en comptent 284. Mais d'autres affûrent que dans les deux premieres années de la perfécution, qui commença en 1555. on en fit mourir jufqu'à 800.

La Reine met une Flotte en Mer fans fucces.

Act. Publ Tome XV page 484.

Pendant que ces fureurs s'exerçoient en divers lieux du Royaume, la Reine, qui avoit fur le cœur la perte de Calais, voulut faire un effort pour la réparer. Philippe lui avoit mis dans l'efprit qu'elle pourroit s'emparer de Breft, Pour cet effet, elle mit en Mer une Flotte de cent-vingt Vaiffeaux, commandée par le Lord Clinton, qui alla faire defcente au *Conqueft* (1) & brûla cette petite Ville. Mais l'Arriereban étant furvenu, contraignit les Anglois de fe rembarquer après avoir perdu fix-cens hommes. Tout le païs étant en armes pour s'oppofer à une nouvelle defcente, & des troupes fraîches arrivant fans ceffe dans ces quartiers-là, l'Amiral Anglois qui n'avoit que fept mille hommes ne jugea pas à propos de rien entreprendre, & fe retira. Ce fut là le peu de fruit que la Reine tira de cet armement qui lui avoit beaucoup coûté. Cela lui fit comprendre, que la continuation de la Guerre ne lui procureroit aucun avantage, & lui fit donner les mains à une négociation qui fe propofa dans le même tems, pour faire la Paix entre la France, l'Angleterre & l'Efpagne. Cambrai fut le lieu choifi pour la Conférence, qui commença au mois d'Octobre.

La Paix fe négocie à Cambrai,

Parlement. La Reine demande de l'argent. Le Parlement différe.

Le Parlement s'étant affemblé le 5. de Novembre, la Reine demanda fon affiftance pour foûtenir la Guerre, en cas que la Paix ne fe conclût pas. La Chambre des Communes étoit fi peu portée à l'accorder, que la Reine fe vit obligée de lui envoyer le Chancelier avec dix autres Seigneurs pour lui repréfenter le mauvais état de fes affaires, & pour la prier de fe hâter. Cette follicitation ayant produit quelque effet, les Communes travaillerent deux jours de fuite à l'affaire du Subfide. Mais la mort de la Reine les tira de cet embarras.

Mort de la Reine,

Il y avoit déja quelque tems, qu'elle étoit attaquée d'une Hydropifie qui, s'étant beaucoup augmentée au commencement de Novembre, l'emporta enfin le 17. du même mois, à l'age de 43. ans, après avoir regné cinq ans quatre mois & onze jours.

& du Cardinal Polus. Caractere de ce Cardinal.

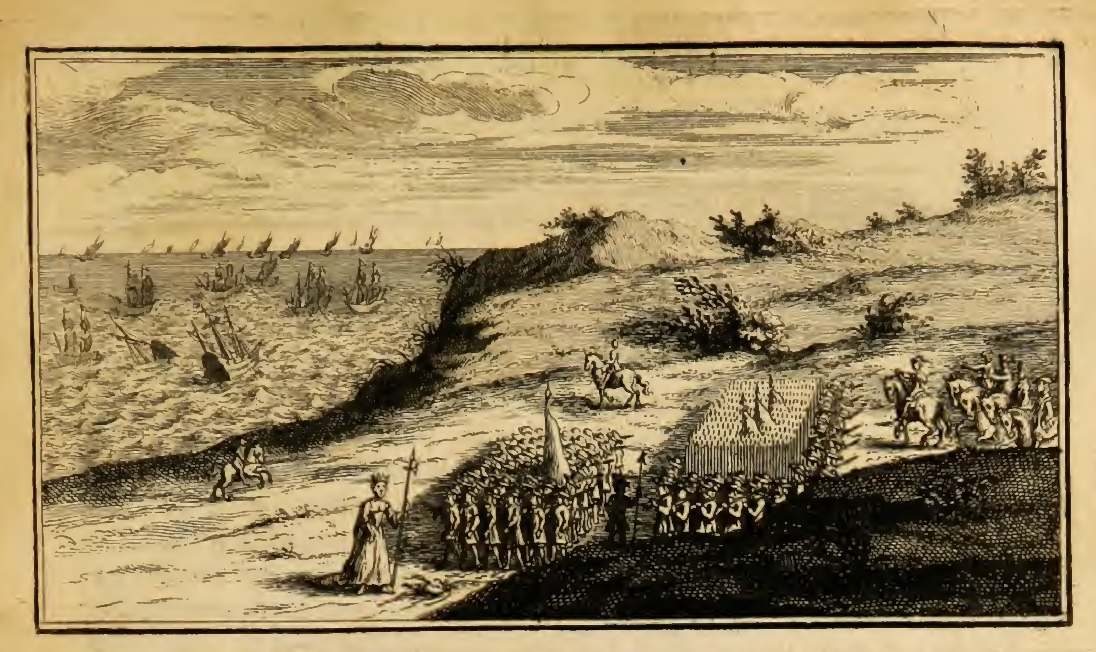
Le Cardinal Polus la fuivit feize jours après. C'étoit un Prélat d'une humeur douce & moderée, qui auroit fouhaité qu'on eût fuivi des voyes honnêtes & légitimes, pour ramener les Anglois à leur ancienne croyance, & qui n'approuvoit pas qu'on employât pour cela le fer & le feu. Cela donnoit lieu à fes ennemis de le faire regarder comme ayant du penchant pour la Religion Proteftante, ou du moins comme un homme d'un tempéramment trop mou, pour le tems d'alors. Ni la Reine, ni Philippe, ni le Pape, ni Gar-

(1) Juin.

Gardiner, ni les Evêques qu'on avoit substituez à la place des Evêques Protestans, n'étoient pas gens à se conduire par de pareilles maximes. Aussi Polus n'étoit-il jamais consulté sur ce sujet, quoi qu'en toute autre chose, la Reine eût beaucoup de confiance en lui. Le Pape Paul IV. étoit son ennemi juré. C'étoit lui qui l'avoit empêché par ses calomnies de monter sur le trône Pontifical, après la mort de Paul III. quoi qu'il eût été élu par le Conclave. Depuis ce tems-là, ne croyant pas que Polus fût capable de lui pardonner une semblable injure, il ne cessa jamais de lui rendre de mauvais offices. Enfin, quand il fut lui-même Pape, il lui donna souvent des marques de son inimitié. On prétend même que quand il le rappella de sa Légation pour mettre *Payton* en sa place, il avoit dessein de le punir rigoureusement pour avoir été trop modéré envers les Protestans. Mais Philippe & Marie prirent soin de le protéger.

Caractere de Marie.

Quant à la Reine Marie ou a vû par l'histoire de son Regne qu'elle étoit d'une bigotterie excessive. A cela se joignoit un naturel dur & vindicatif, qu'elle tâchoit de confondre avec le zéle pour sa Religion. Mais quand il n'étoit pas possible de les unir, elle faisoit bien voir qu'elle se portoit à la cruauté, autant par naturel que par zéle. Elle eut le malheur d'être entretenuë dans cette disposition par tous ceux qui l'approchoient. Le Roi Philippe son Epoux étoit naturellement sévere. Gardiner étoit l'homme du monde le plus vindicatif. Bonner étoit un furieux, & tous les autres Evêques étoient des gens choisis parmi les Ecclésiastiques les plus cruels & les plus barbares. Ce n'étoit que par cette qualité qu'on étoit estimé digne de l'Episcopat. Ainsi la persécution que les Protestans souffrirent sous ce Regne n'a rien qui doive sembler etrange. Le Docteur Burnet dit que Marie avoit l'ame grande & noble. Il seroit à souhaiter qu'il eût rapporté quelque circonstance de sa vie, où cette noblesse, & cette grandeur d'ame eussent particuliérement paru. Pour moi, je ne trouve dans sa conduite qu'une seule bonne action. C'est qu'elle rejetta le projet que l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit présenté pour se rendre absoluë en foulant aux pieds les Loix du Païs & les priviléges du Peuple. Du reste, elle ne marqua pas beaucoup de capacité dans le gouvernement de ses Etats. La perte de Calais seroit une tache perpétuelle à son Regne, quand même on n'y trouveroit rien de plus odieux.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

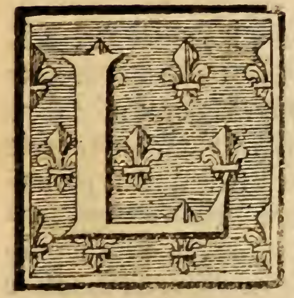
LIVRE DIX-SEPTIÉME,

Contenant le Regne de ELISABETH.

ELISABETH,

Reine d'Angleterre,

Vingt - troisiéme depuis la Conquête.



LA mort de Marie, quoique prévûë depuis quelque tems, ne laissa pas d'étonner les Conseillers & les Ministres. Ils étoient tous de la Religion dominante: c'étoient eux qui avoient conseillé, ou du moins, approuvé la persécution que les Protestans venoient d'essuyer, & vrai-semblablement, les Protestans alloient dominer à leur tour. Cela fut cause qu'ils cacherent la mort de la Reine pendant quelques heures, pour se donner le tems de délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. Mais comme le Parlement étoit actuellement assemblé, il n'étoit pas en leur pou-

ELISABETH. 1558.

On cache quelque tems la mort de Marie.

Cambden. Annales du Regne d'Elisabeth.

ELISABETH. 1558.

La Chambre Haute en est informée. Elle délibere sur la Succession.

voir de rien décider par rapport à la Succession, d'autant plus qu'elle se trouvoit clairement établie dans le Testament de Henri VIII. autorisé par un Acte de Parlement, qui n'avoit jamais été révoqué. Leur déliberation n'aboutit donc qu'à informer le Parlement de la mort de la Reine. C'étoit tout ce qu'ils pouvoient faire en cette occasion. Ils en firent donner la premiere nouvelle à la Chambre des Seigneurs; qui délibéra sur le champ, touchant le droit des personnes qui pouvoient prétendre à la Couronne. Si cette affaire avoit dû être décidée par le Droit civil; ou par la Coûtume, il n'y auroit pas eu de difficulté, tant Henri VIII. l'avoit embroüillé par ses divorces, & par les Actes de Parlement qu'il avoit obtenu, dans lesquels les contradictions étoient manifestes. Mais en Angleterre, le Parlement, qui comprend le Roi & les deux Chambres des Seigneurs & des Communes, est le Souverain Législateur, & quand la force ne s'en mêle pas, personne n'a le droit de mettre en question la validité de ses Loix. Henri VIII. avoit obtenu un Acte qui lui donnoit pouvoir de régler le rang de ses Successeurs comme il le jugeroit à propos. Il avoit placé Elisabeth après Marie sa Sœur, quoi que toutes deux eussent été déclarées bâtardes. Cela suffisoit pour donner à Elisabeth un droit que le Parlement ne pouvoit lui contester, puisque c'étoit dans le Parlement que se trouvoit la source de ce même droit, c'est-à-dire, dans l'Acte qui avoit donné à Henri le pouvoir de régler sa Succession. Oûtre cela, personne n'ignoroit que la dissolution du Mariage de ce Prince avec Anne de Bollen, & l'Acte qui, en conséquence de ce divorce, avoit déclaré Elisabeth illégitime, n'avoient été qu'un pur effet du caprice de ce même Roi, & de la complaisance, plutôt que de la justice du Parlement. Mais quand même les Seigneurs auroient pensé à exclurre Elisabeth de la Succession, à quelle autre personne auroient-ils pû se fixer, sans exposer le Royaume à de grands dangers? C'est ce qu'il est bon d'expliquer en peu de mots, comme une chose très-importante pour la suite de ce Regne.

Deux concurrentes d'Elisabeth.

Droit d'Elisabeth.

Raisons pour la Reine d'Ecosse.

Pour la Duchesse de Suffolck.

Après la mort de Marie, il y avoit trois Princesses qui pouvoient prétendre à la Couronne, sçavoir, *Elisabeth* Sœur de la défunte Reine, *Marie* Reine d'Ecosse petite-Fille de Marguerite Sœur aînée de Henri VIII. & *Françoise* Duchesse de Suffolck Fille de Marie Sœur cadette du même Roi. Elisabeth appuyoit son droit sur le Testament du Roi son Pere, autorisé par un Acte de Parlement. Marie pouvoit dire, qu'Elisabeth avoit été déclarée bâtarde par un Acte qui n'avoit jamais été révoqué: que jamais aucun Bâtard n'étoit monté sur le trône d'Angleterre: que les Loix du Païs ne donnoient aux Bâtards aucune part dans la Succession de leurs Peres, que par conséquent la Succession étoit dévoluë à la postérité de Marguerite Fille aînée de Henri VIII. On pouvoit alléguer pour la Duchesse de Suffolck, qu'Elisabeth étant bâtarde, & la Reine d'Ecosse étrangere, & n'ayant pas même été mise dans le rang de la Succession par le Testament de Henri VIII. la Couronne devoit revenir à la postérité de Marie seconde Fille de Henri VIII. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici ces diverses prétentions, puisque, selon les apparences, le Parlement qui en décida, se régla moins sur les Loix, que sur la politique, & sur les intérêts du Royaume. La Reine d'Ecosse avoit épousé le Dauphin, Héritier présomptif de la Couronne de France. En adjugeant la Couronne à cette Reine, on auroit couru risque de rendre l'Angleterre su-

Raisons contre la Reine d'Ecosse,

jette

jette ou dépendante de la France. Cela seul suffisoit pour lui faire donner l'exclusion. On ne pouvoit mettre la Duchesse de Suffolck sur le Trône avec aucune sorte de couleur, puisqu'elle ne tiroit son droit que du Testament de Henri VIII. & que ce Testament n'étoit pas moins favorable à Elisabeth. D'ailleurs, en faisant un tel choix, on auroit infailliblement engagé le Royaume dans une Guerre civile. Ce fut vrai-semblablement, par ces raisons, que la Chambre Haute se déclara pour Elisabeth. Il semble pourtant, qu'il devoit s'y présenter une grande difficulté. C'est que toute l'Angleterre, & en particulier, les Seigneurs de la Chambre Haute faisoient profession de la Religion Romaine, & qu'on ne pouvoit presque pas douter, qu'Elisabeth ne fût Protestante dans le cœur. Mais deux choses, sans doute, contribuerent à lever cet obstacle. La premiere, que les Evêques & les Seigneurs Catholiques se persuaderent, que, quand même Elisabeth auroit envie de changer la Religion, il ne lui seroit pas facile d'en venir à bout. Ils la crurent même d'un esprit assez souple, pour se conformer aux rites de la Religion Romaine, comme elle l'avoit fait depuis quelques années, plutôt que de se mettre en risque de causer des troubles qui pourroient lui devenir funestes. S'il faut ajoûter une entiere foi au témoignage de *Cambden*, Elisabeth n'avoit pas fait difficulté de se déclarer Catholique pendant le regne de sa Sœur. *Si est-ce néanmoins*, dit cet Historien, *qu'imitant les Mariniers battus de la tempête, elle se ménagoit tellement, qu'elle assistoit au Service divin selon la regle de l'Eglise Romaine, & qu'elle se confessoit souvent. Il arriva même qu'étant aprement interpellée par le Cardinal Polus, elle déclara, par crainte de la mort, qu'elle étoit Catholique Romaine.*

ELISABETH. 1558.

& contre la Duchesse de Suffolck.

La Chambre Haute se déclare pour Elisabeth.

Annales de Cambden.

Cambden Preface des Annales.

La seconde raison, qui vrai-semblablement empêcha les Seigneurs d'insister sur cet article, fut qu'encore qu'ils fissent tous profession de la Religion Catholique, ils n'étoient pourtant pas tous Catholiques. Plusieurs d'entre eux, & peut-être, le plus grand nombre, n'avoient fait que dissimuler leurs sentimens pendant le regne de Marie. Mais après la mort de cette Reine, n'y ayant plus rien à craindre, ils pouvoient parler hardiment, & s'opposer à ceux qui prétendoient exclurre Elisabeth à cause de sa Religion, cette raison n'étant pas plus forte contre elle, qu'elle ne l'avoit été contre Marie, après la mort d'Edoüard.

Quoi qu'il en soit, la Chambre Haute s'étant déclarée pour Elisabeth, députa l'Archevêque d'Yock aux Communes, pour leur faire part de sa résolution, à laquelle elles se conformerent avec beaucoup de promptitude & d'unanimité. Le même jour, Elisabeth fut proclamée Reine dans les lieux accoûtumez, parmi les acclamations du Peuple. Les Protestans benissoient Dieu de ce qu'il les avoit enfin délivrez de la persécution en faisant monter sur le Trône une Princesse qui, vrai-semblablement, devoit leur être favorable. Il est vrai que parmi les Catholiques, il y en avoit qui regardoient la mort de Marie, & l'élévation d'Elisabeth sur le Trône, comme un coup mortel pour leur Religion : mais d'autres n'étoient pas fâchez de voir cesser ces supplices barbares qui la deshonoroient. Pour ceux qui ne faisoient pas de la Religion le principal objet de leurs pensées, ils se consoloient aisément de la perte d'une Reine sous le regne de laquelle l'Angleterre n'avoit pas beaucoup fleuri ; & qui avoit laissé perdre la seule Place qui lui attiroit la consi-

Les Communes concourent avec les Seigneurs.

Elisabeth est proclamée.

ELISABETH. 1558.

Elle se rend à Londres.

considération de la France. Ils croyoient avoir lieu d'attendre de meilleures choses sous ce nouveau Regne.

Elisabeth ayant été informée de la résolution que le Parlement venoit de prendre en sa faveur, partit de *Hattfield*, le 19. de Novembre, & se rendit à Londres, avec une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames, & une foule innombrable de Peuple qui témoignoit sa joye par ses acclamations. Elle étoit alors âgée de vingt-cinq ans, passablement belle, & ayant l'air grand, noble & majestueux. Mais ce qui la rendoit encore plus agréable au Peuple, c'étoit une certaine affabilité qui lui étoit naturelle, & qui gagnoit l'estime & l'affection de ceux à qui elle parloit. Comme elle avoit beaucoup d'esprit & de jugement, elle connoissoit parfaitement combien l'affection de son Peuple lui étoit nécessaire, puisqu'elle devoit faire le plus ferme appui de son Trône, ainsi qu'on le verra dans la suite. C'est pourquoi, bien loin de perdre cette affabilité en montant du dégré de Sujette à celui de Reine, elle s'étudia au contraire à l'augmenter jusqu'à un tel point, qu'elle donna lieu à quelques-uns de l'accuser d'être un peu trop Comédienne sur cet article.

Elle envoye des Ambassadeurs en diverses Cours. *Cambden, Annales.*

Son premier soin, aprés avoir reçu les complimens sur son avénement à la Couronne, fut d'envoyer des Ambassadeurs aux principaux Souverains de l'Europe pour leur donner avis du changement qui venoit d'arriver en Angleterre. Elle choisit le Lord *Cobham* pour l'envoyer à Philippe II. qu'elle regardoit comme son ami, & qui, de plus, étoit son allié dans la Guerre contre la France, la Paix qui se négocioit à Cambrai, n'étant pas encore concluë. *Chalonner* eut ordre d'aller à la Cour Impériale. Elle joignit le Baron de Howard d'Effingham à *Thirleby* Evêque d'Ely, & au Docteur *Wotton* qui étoient Plénipotentiaires pour la négoiation de la Paix. *Killigrew* fut envoyé en Allemagne pour assûrer les Princes Protestans de l'affection de la Reine. *Carne*, qui étoit toûjours à Rome où il faisoit les affaires d'Angleterre depuis la mort d'Edoüard VI. eut ordre de notifier au Pape la mort de Marie, & l'avénement d'Elisabeth à la Couronne. Les Rois de Suéde & de Dannemarck reçûrent aussi de semblables notifications.

Divers Protestans mis dans le Conseil.

Consultation pour rétablir la Réformation.

Ces Envoyez étant expédiez, la Reine forma un Conseil où elle laissa treize des Conseillers de Marie, tous attachez à la Religion Romaine, ausquels elle en joignit huit nouveaux qui n'étoient pas moins affectionnez à la Religion Protestante. Ce fut avec quelques-uns de ceux-ci qu'elle consulta secrettement sur les moyens de rétablir la Réformation en Angleterre. Mais avant que de parler du résultat de ces délibérations, il faut dire un mot du nouveau projet du Roi d'Espagne.

Philippe II. veut épouser Elisabeth qui s'en défend.

Dès que ce Prince eut reçû la nouvelle de la mort de la Reine son épouse, il ne douta presque point que l'Angleterre ne fût perduë pour lui, soit à cause du panchant d'Elisabeth pour la Religion Protestante, soit par le Mariage de cette nouvelle Reine avec quelque Prince de cette même Religion, contre laquelle il s'étoit lui-même hautement déclaré. Il n'étoit pas même sans crainte que le Roi de France faisant valoir les droits que la Reine d'Ecosse avoit sur l'Angleterre ne s'emparât de ce Royaume, & ne l'unit, aussi bien que l'Ecosse & l'Irlande, à la Monarchie Françoise. Ainsi, pour se délivrer de cette inquiétude, & pour se conserver les avantages que son Alliance

avec

avec l'Angleterre lui procuroit, il donna ordre au Comte de *Feria* qui étoit arrivé depuis peu à Londres, pour y visiter de sa part la défunte Reine, de faire à Elisabeth les complimens accoûtumez, & de lui proposer le dessein qu'il avoit de s'unir avec elle par le Mariage. Elisabeth reçut cette proposition en témoignant une estime toute particuliere pour le Roi d'Espagne, & néanmoins, en objectant l'affinité qui étoit entr'eux, comme une cause suffisante pour empêcher ce Mariage. Mais l'Ambassadeur, qui avoit prévû l'objection, lui répondit sur le champ, que son Maître se chargeroit d'obtenir une dispense du Pape. La Reine ne jugeant pas à propos de s'expliquer sur le peu de cas qu'elle faisoit de cette dispense, congédia civilement l'Ambassadeur, pour se donner le tems de refléchir sérieusement sur la proposition. Trois raisons principales l'empêchoient d'accepter l'offre de Philippe. Premiérement, elle étoit persuadée que de tels Mariages étoient contraires à la Loi de Dieu, & ce qui étoit arrivé au Roi son Pere dans un cas pareil, l'avertissoit assez de ce qu'elle avoit à faire. Secondement, rien n'étoit plus contraire au dessein qu'elle avoit de faire profession ouverte de la Religion Protestante & de rétablir cette Religion en Angleterre sur le même pied qu'elle avoit été sous le Regne d'Edoüard VI. Enfin, en se servant de cette dispense pour se marier avec un Prince son Beau-Frere, elle auroit reconnu l'invalidité du divorce du Roi son Pere avec Catherine d'Arragon, & par conséquent, elle auroit avoüé qu'elle étoit née d'un adultere. Si Paul IV. pouvoit accorder une telle dispense, Jule II. avoit pû l'accorder à Henri VIII. pour épouser Catherine d'Arragon, d'où il suivoit nécessairement que le second Mariage de ce Prince avec Anne de Bollen étoit nul. Mais d'un autre côté, Elisabeth avoit des raisons très-fortes pour se conserver l'amitié du Roi d'Espagne. C'étoit à lui qu'elle étoit redévable de sa vie, ou du moins, de ce que la Reine sa Sœur n'avoit pas pris des mésures pour l'exclurre de sa Succession. Marie n'auroit jamais pû se résoudre à laisser Elisabeth en état de pouvoir un jour monter sur le trône, si les intérêts, & les sollicitations du Roi son Epoux n'eussent fortement combattu le zéle qu'elle avoit pour sa Religion. En second lieu, Elisabeth étoit informée que le Roi de France employoit tout son crédit à Rome pour la faire déclarer bâtarde, en vûë de faire tomber la Couronne d'Angleterre sur la tête de la Reine d'Ecosse sa belle-fille. Enfin, l'Angleterre se trouvoit dans un très-fâcheux état. La perte de *Calais*, de *Guisnes*, de *Hammes*, les dettes dont la Couronne étoit chargée depuis le regne de Henri VIII. ausquelles les Gouverneurs d'Edoüard VI. en avoient encore ajoûté de nouvelles, & l'épuisement des finances, donnoient à Elisabeth un juste sujet de craindre qu'elle auroit trop de peine à resister, si elle étoit vigoureusement attaquée. Ajoûtons encore, qu'elle avoit la Guerre contre la France & contre l'Ecosse, sans avoir d'autre Allié que Philippe, tant Marie avoit négligé tout ce qui n'avoit pas du rapport à la Religion. Il s'agissoit donc de finir ces deux Guerres avec honneur, ce qui ne pouvoit se faire sans l'assistance de Philippe, à qui par conséquent il n'étoit pas à propos de donner aucun sujet de plainte, de peur qu'il n'abandonnât l'Angleterre dans la négociation de la Paix. Ces considérations mettoient la Reine dans un très-grand embarras. Elle étoit bien résoluë de n'accepter pas la proposition du Roi d'Espagne : mais la maniere de réfuser étoit ce qui l'in-

ELISABETH. 1558.

Raisons de la Reine pour rejetter ce Mariage.

Raisons de la Reine pour ménager Philippe

ELISABETH. 1558.

l'inquiétoit. Quoi qu'elle alléguât des ſcrupules de conſcience, elle avoit bien de la peine à ſe délivrer des importunitez du Comte de Féria qui ſoutenoit toûjours qu'une diſpenſe du Pape étoit plus que ſuffiſante pour faire ceſſer ces ſcrupules. Il faiſoit auſſi entendre, que le Roi ſon Maître ayant fait cette démarche de ſon propre mouvement, par l'eſtime extraordinaire qu'il avoit pour la Reine, en ſeroit d'autant plus choqué, ſi ſa demande étoit rejettée. Enfin, la Reine ſe trouvant ainſi preſſée, ne trouva pas de plus ſûr ni de plus prompt moyen pour ſe tirer de cet embarras, que de hâter l'exécution du projet qu'elle avoit formé de changer la Religion en Angleterre, comprenant bien que cela fait, le Roi d'Eſpagne ceſſeroit de l'importuner.

Eliſabeth ſe détermine à rétablir la Réformation.

Conſultation touchant le rétabliſſement de la Réformation.

Cambden.

Cette réſolution étant priſe, elle fit examiner dans un Conſeil ſecret, la maniere dont il falloit l'exécuter, les inconvéniens qui en pourroient naître, & les moyens de les prévenir. Les plus grandes difficultez qu'on prévoyoit dans cette affaire, devoient venir ou du dedans ou du dehors. Du dedans, par le grand nombre de Catholiques qu'il y avoit dans le Royaume, & par les oppoſitions des Evêques & du reſte du Clergé. Du dehors, par le Pape qui, ſelon les apparences, ne manqueroit pas de lancer ſes foudres contre la Reine, & d'expoſer le Royaume en proye au premier occupant. Cela pouvoit donner lieu de craindre que les Rois de France & d'Eſpagne ne ſe ſerviſſent de ce prétexte pour faire la Guerre aux Anglois comme à des Hérétiques excommuniez & pour faire agir l'Ecoſſe dont le Roi de France diſpoſoit abſolument. Sur ces inconvéniens, on conſidéra, par rapport au dedans du Royaume, qu'encore qu'il parût tout Catholique, il n'étoit rien moins en effet. Que la crainte des ſupplices ayant ceſſé, on voyoit manifeſtement que le plus grand nombre des Sujets étoient portez à reprendre la Religion qu'on les avoit contraints de quitter ſous le dernier Regne, mais qu'en tout cas, il ne ſeroit pas trop difficile d'avoir un Parlement favorable aux intentions de la Reine, en employant pour cela des moyens qui manquent rarement à réüſſir quand on ſçait s'en ſervir à propos. Que pour cet effet, il falloit changer les Magiſtrats des Villes & des Provinces, & mettre en leur place des Proteſtans qui employeroient leur crédit & leur autorité pour faire élire des Députez propres à faire réüſſir le deſſein qu'on ſe propoſoit. Enfin, qu'il étoit abſolument néceſſaire de ne laiſſer aucun Catholique zélé dans le Conſeil, ni dans aucune charge qui pût lui donner de l'autorité ſur le Peuple. Que quand la Réformation ſeroit une fois établie par autorité publique, il ſeroit facile de dompter le Clergé, en dégradant les Evêques, & les autres Eccléſiaſtiques les plus obſtinez, & en changeant dans les Univerſitez, les Maîtres & les Profeſſeurs qui ſeroient trop contraires au nouvel établiſſement.

Par rapport au déhors, on conſidéra, que le Pape n'étoit nullement à craindre par lui-même, & que ſes foudres ne frappoient que ceux qui vouloient bien s'y ſoumettre : qu'il ſeroit facile de le vaincre en le mépriſant, pourvû qu'on prît ſoin de mettre le Royaume en bon état de déſenſe. Que véritablement, il y avoit lieu de craindre que le Roi de France ne voulût faire valoir les droits de la Reine d'Ecoſſe : mais que le Roi d'Eſpagne étoit trop prudent pour ſouffrir que le Roi de France aggrandît ſa Monarchie par la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande. Que de quelque côté que le mal vînt, ſoit de

Fran-

France, ſoit d'Eſpagne, Henri & Philippe ſeroient toûjours jaloux l'un de l'autre, & qu'on pouvoit ſûrement compter ſur le ſecours de l'un d'eux. Que ſi le Roi de France vouloit la paix, il falloit la faire à quelque prix que ce fût, parce qu'on la feroit auſſi en même tems avec l'Ecoſſe. Que s'il vouloit continuer la Guerre, tout ce qu'on avoit à craindre de ſa part, c'étoit qu'il ne donnât de puiſſans ſecours aux Ecoſſois pour attaquer l'Angleterre. Qu'il falloit donc, pour prévenir ce danger, bien fortifier les frontiéres du Nord, après quoi, une bonne armée navale feroit courir tant de riſque aux ſecours que la Cour de France voudroit envoyer en Ecoſſe, qu'il n'y avoit pas à douter, qu'elle ne ſe laſsât bien-tôt d'une Guerre ſi onéreuſe. Que d'ailleurs, il n'y avoit point d'apparence que dans la négociation de la Paix, Philippe voulût abandonner l'Angleterre à l'ambition du Roi de France. Qu'ainſi, la Paix ſe faiſant avec la France & avec l'Ecoſſe, on auroit du moins quelque tems pour ſe précautionner contre leurs attaques.

ELISABETH. 1558.

Ce fut là le reſultat de ce Conſeil, après quoi, la Reine convoqua un Parlement pour le 25. de Janvier, ſelon la réſolution qui en avoit été priſe. En même tems, le Docteur *Parker* fut chargé de travailler à la correction de la Liturgie d'Edoüard VI. & de ne communiquer ſon travail qu'à certaines perſonnes choiſies. Cependant, les Proteſtans commençant à s'impatienter, & à prêcher publiquement en divers lieux, la Reine en prit occaſion de publier une Proclamation qui faiſoit aſſez connoître ſon deſſein. Elle y permettoit de faire le Service divin en langue vulgaire, & de lire l'Ecriture ſainte. Mais elle y défendoit de traiter en Chaire aucun article de Controverſe, & de rien changer dans les Rites, juſqu'à ce que le Parlement eût ordonné ce qui ſeroit jugé convenable. En cela elle ſuivoit une route que la défunte Reine lui avoit montré. Les funérailles de la Reine Marie, qui ſe célébrerent avec beaucoup de pompe, firent la clôture de l'année 1558. Mais avant que de paſſer aux événemens de la ſuivante, il eſt néceſſaire, pour les faire bien entendre, de dire quelque choſe des affaires des Etats voiſins.

La Reine convoque un Parlement.

Proclamation ſur la Religion.

Funérailles de Marie.

La Guerre entre la France & l'Eſpagne tendoit manifeſtement à ſa fin. Les deux Rois également las de la Guerre, qui ne leur faiſoit pas eſpérer de grands avantages, s'étoient tenus pendant toute la campagne, dans une eſpéce d'inaction, de peur de rendre la Paix trop difficile. Enfin, le Connétable de Montmorency qui étoit priſonnier dans les Païs-bas, depuis la Bataille de St. Quentin, ayant fait à Philippe quelques ouvertures, pour parvenir à la Paix, ils convinrent enſemble des principaux articles, après quoi les deux Rois envoyérent leurs Plenipotentiaires à *Cercamp*, & puis à Cambrai. Le principal obſtacle à la Paix venoit de ce que le Roi de France vouloit garder Calais, & que Philippe & Marie vouloient abſolument que cette Place leur fût renduë. Marie étant morte dans ces entrefaites, Philippe ne ſoutint plus les intérêts de l'Angleterre avec la même ardeur qu'il avoit fait auparavant, du moins dès qu'il eut perdu l'eſpérance d'épouſer Eliſabeth. Ce fut cette eſpérance qui le fit encore roidir quelque tems, & qui fit différer la concluſion de la Paix juſqu'à l'année ſuivante.

Affaires de France & d'Eſpagne. *Mezerai.*

Le 14. de Mars de cette année, Ferdinand I. avoit été déclaré Empereur, par la démiſſion volontaires de Charles-Quint ſon Frere, qui ne joüit que ſix mois du repos qu'il avoit voulu ſe procurer, en achevant de ſe décharger du ſoin de toutes les affaires temporelles. Il mourut le 17. de Septembre.

Mort de Charles-Quint.

ELISABETH. 1558. Comme l'Ecosse doit fournir une abondante matiere à l'Histoire d'Elisabeth, je ne puis me dispenser d'entrer dans un détail un peu circonstancié des affaires de ce Royaume. Sans une exacte connoissance de ce qui se passoit en Ecosse, on ne pourroit rien comprendre à la politique & à la conduite d'Elisabeth.

Affaires d'Ecosse. La Reine Doüairiere d'Ecosse, Mere de la Reine Dauphine, avoit obtenu la Régence de ce Royaume, par le crédit du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine ses Freres : mais elle ne l'avoit conservée que par l'appui des Protestans. *Buchanan.* Le Comte d'Aran, Chef de la Maison d'*Hamilton*, ne s'étoit démis de la Régence, qu'avec peine, quoi que cette démission lui eût procuré en France le Duché de Châtelleraud, & douze-mille livres de rente en fonds de terre. L'Archevêque de St. André, son Frere Bâtard, ne se lassoit point de blâmer son imprudence, & de cabaler parmi le Clergé pour susciter des affaires à la Régente. *Mémoires de Melvil.* Cela fut cause que, pour rompre les mesures de ce Prélat, elle s'appuya du parti Protestant qui commençoit à devenir considérable. Ce moyen lui réüssit : mais en même tems, elle se vit obligée de fermer les yeux aux Assemblées des Protestans, & cette condescendance augmenta considérablement leur nombre & leurs forces.

Les choses demeurerent en cet état, jusqu'au tems de la rupture entre la France & l'Espagne. Comme l'Angleterre prit le parti de Philippe II. & qu'il ne fut pas possible à la Régente d'Ecosse de porter les Ecossois à déclarer la Guerre à Marie, elle conseilla au Roi de France de hâter le Mariage de la jeune Reine avec le Dauphin, & selon ce conseil, ce Mariage fut accompli au mois d'Avril de l'année 1558. Par-là, la situation des affaires d'Ecosse se trouva beaucoup changée. Le Clergé sçachant quelle étoit la disposition de la Cour de France à l'égard de ceux qui suivoient la nouvelle Religion, ne douta point qu'il n'en fût appuyé, s'il entreprenoit de faire rentrer les Protestans Ecossois dans le giron de l'Eglise Romaine. D'un autre côté, la Régente n'ayant plus besoin des Protestans, commençoit à leur étre moins favorable. *Buchanan.* Pour commencer cet Ouvrage, l'Archevêque de St. André, ayant fait citer un vieux Prêtre qui avoit discontinué de dire la Messe, le fit brûler vif dans sa Ville Archiepiscopale, au grand regret des habitans qui en témoignerent un extrême mécontentement. Cet essai étant fait, les Evêques firent citer un Ministre nommé *Paul Messan*, à dessein de lui faire souffrir le même supplice : mais comme ils virent que le Peuple commençoit à s'émouvoir, ils renvoyerent le Jugement à une autre fois. Quelque tems après, il y eut à Edimbourg, au sujet d'une Procession qui s'y faisoit tous les ans, une espéce d'émeute qui fit connoître que les Protestans ne craignoient plus tant de lever la tête. La Régente eut encore occasion de s'en convaincre, quand elle apprit que *Messan* qui, n'ayant point comparu au tems qu'on lui avoit marqué, avoit été condamné par défaut, trouvoit une protection ouverte & publique dans la Province de *Fysse*. C'étoient là comme des commencemens de ce qui devoit arriver dans la suite. Enfin, quelques Gentilshommes de *Fysse* & d'*Angus*, s'étant disperséz dans toutes les Provinces du Royaume, exhorterent les Protestans à défendre leurs vies, qu'on vouloit leur ravir sous prétexte de Religion, & leur firent voir que leur nombre étoit plus grand en Ecosse, que celui des Catholiques. Cela donna lieu à une Confédération pour laquelle ces mêmes

mêmes Gentilshommes prirent de tous côtez des signatures, & qui fut la premiere qui se forma en Ecosse, pour la défense de la nouvelle Religion.

ELISABETH. 1558.

Les Protestans, se sentant plus forts depuis cette Association à laquelle on donna le nom de *Congrégation*, députerent à la Régente, pour demander qu'on fît certains changemens dans le Service divin, à quoi les Evêques s'opposérent fortement. Mais les Députez ayant fait connoître à la Reine, qu'un refus absolu étoit capable de mettre le feu dans toute l'Ecosse, elle tâcha d'adoucir les Evêques, en leur promettant sa protection dans un tems plus convenable. Cependant, elle permit aux Protestans de célébrer le Service divin à leur maniere, pourvû que cela se fît sans tumulte, & qu'ils s'abstinssent de prêcher dans les bonnes Villes du Royaume (1). Mais le Clergé, n'approuvant pas la circonspection politique de la Régente, s'assembla pour délibérer sur ce sujet, & résolut de poursuivre les Hérétiques à toute rigueur. Pendant que les Evêques étoient assemblez, les Protestans leur députerent *Jean Areskin*, qui fut ensuite Comte de *Marr*, pour leur démander que le Service divin se fit en Langue vulgaire: mais cette demande fut rejetté d'une commune voix. Telle étoit la situation des affaires d'Ecosse lors qu'Elisabeth monta sur le Trône d'Angleterre, & jusqu'à la fin de l'année 1558.

Buchanan.

1559. Créations de Pairs. *Cambden.*

Au commencement de la suivante, Elisabeth conféra des Dignitez à quelques personnes qu'elle étoit bien aise de favoriser, soit à cause de leur mérite, ou parce qu'elle en attendoit des services importans. Le Comte de Northampton qui avoit été condamné à mort sous le Regne de Marie, & qui avoit ensuite obtenu son pardon, fut rétabli dans sa Dignité. *Edoüard Seymour*, Fils aîné du feu Duc de Sommerset, fut créé Comte de *Hartford*, malgré toutes les précautions que le Duc son Pere avoit prises pour faire passer ses titres à ses enfans du second lit. *Thomas Howard*, second Fils du Duc de Norfolck, reçut le titre de Vicomte de *Bindon*. *Henri Carew*, Cousin de la Reine, & *Olivier St. Jean* furent faits Barons. Tous ces nouveaux Pairs étoient Protestans, & par conséquent propres à servir aux desseins de la Reine dans la Chambre Haute.

Couronnement de la Reine.

Ces promotions étant faites, la Reine fut couronnée dans l'Eglise de Westminster, avec les cérémonies ordinaires. Le Siége de Cantorbéri étant vacant, c'étoit à l'Archevêque d'Yorck à faire la cérémonie du Couronnement: mais ce Prélat & tous les autres Evêques avoient résolu d'un commun accord, de refuser leur ministere pour cette fonction parce qu'Elisabeth s'étoit déja trop déclarée contre l'Eglise Romaine, tant par sa Proclamation, qu'en admettant dans son Conseil, des gens qui ne passoient pas pour bons Catholiques. Il n'y eut qu'*Oglethorp* Evêque de Carlisle, qui se laissa enfin persuader de faire cette fonction, malgré les murmures de ses Confréres. Il semble que les Evêques prétendoient, que le Couronnement par le ministére d'un Evêque, étoit une condition absolument nécessaire, & qu'en refusant d'en faire la cérémonie, ils pouvoient priver la Reine de sa Dignité.

Le Parlement s'assemble.

Le Parlement s'étant assemblé le 25. de Janvier, *Nicolas Bacon*, Garde du Grand Sceau, en fit l'ouverture par un Discours où il étala tout ce qui se pou-

(1) Il y a quelque différence entre Buchanan & Melvil, par rapport au tems que cette permission fut accordée aux Réformez.

ELISABETH. 1559. Discours de Bacon. voit dire à la loüange de la nouvelle Reine, & blâma hautement le dernier Ministére, par rapport à la perte de Calais. Ensuite, il fit connoître que la Reine souhaitoit qu'on travaillât sans retardement aux affaires qui regardoient la Religion, disant que la desunion sur cette matiére étoit un des maux ausquels il falloit le plus promptement remédier. Il exhorta le Parlement à prendre un milieu qui fût également éloigné des deux extrêmes, sçavoir la superstition & l'irréligion, & qui fût capable de réünir les partisans de l'une & de l'autre Religion, dans un même culte.

Le Docteur Burnet a si bien détaillé dans son Histoire, les divers dégrez par lesquels le Parlement rétablit la Réformation en Angleterre, que je croi pouvoir me dispenser d'entrer dans ce même détail, d'autant plus que cette matiére regarde principalement l'Histoire de l'Eglise. Je me contenterai donc, d'indiquer ici en abrégé les Actes qui furent faits dans cette Séance du Parlement, pour épargner aux Lecteurs la peine de feüilleter cette Histoire. Je remarquerai pourtant, qu'il semble que cet illustre Auteur se soit abusé, en plaçant les Actes, dont la plûpart furent faits dans les mois de Février & de Mars, après la Paix qui ne fut concluë qu'au mois d'Avril. Mais cela n'est pas d'une grande importance.

Les Décimes, les Annates, & les Dixmes infeodées sont accordées à la Reine. D'abord, afin de pressentir les dispositions du Parlement, il fut proposé dans la Chambre Basse, de rendre à la Couronne les *Décimes*, les *Annates*, & les *Dixmes inféodées*. Cette proposition y fut approuvée, & les Seigneurs y donnérent leur consentement malgré les oppositions des Evêques.

Les Communes prient la Reine de se marier. Sa réponse. Le 4. de Février, la Chambre des Communes fit présenter à la Reine une Adresse, par laquelle elle lui représentoit, en termes fort soumis, combien il seroit nécessaire pour le bien du Royaume qu'elle pensât à se marier. Elisabeth répondit à cette Adresse d'une maniére obligeante, en remerciant les Communes, & en leur disant, qu'elle leur sçavoit bon gré, de ce qu'elles n'avoient pas entrepris de lui fixer le tems ni la personne. Elle ajoûta, que par la cérémonie de son sacre, elle s'étoit mariée à son Peuple, & qu'elle regardoit ses Sujets comme ses enfans : qu'au reste, elle n'avoit aucune inclination pour le Mariage, & qu'elle seroit très-contente, qu'après sa mort, on mit cette épitaphe sur son Tombeau : *Ici repose une Reine qui a régné tant d'années, & qui a vécu & est morte Vierge.*

Acte pour établir le droit de la Reine à la Couronne. *Hist. de la Reformation.* Quelques jours après, les Seigneurs donnerent leur consentement à un Acte, par lequel Elisabeth étoit reconnuë pour Reine légitime, en vertu de l'Acte passé dans la 35. année du Regne de Henri VIII. Quelques-uns trouvérent étrange qu'on ne cassât point la Sentence de divorce entre Henri & Anne de Bollen, & l'Acte passé en conséquence, par lequel Elisabeth avoit été déclarée bâtarde. Cambden fait entendre que ce fut un oubli affecté, & le Docteur Burnet rapporte les raisons qui déterminerent la Chambre Haute à garder le silence sur cette matiére. Prémierement, que l'avénement à la Couronne purge toute sorte de *crime* & de vice, selon la maxime reçuë lorsque Henri VII. monta sur le Trône. Mais cette raison n'avoit pas paru suffisante à Marie qui s'étoit trouvée dans le même cas qu'Elisabeth, & qui n'avoit pas laissé de faire révoquer l'Acte qui l'avoit déclarée illégitime. La seconde raison fut, qu'on ne pouvoit révoquer cet Acte sans porter quelque atteinte à la réputation de Henri VIII. & que la Reine avoit intérêt de cacher les foiblesses

bleſſes de ſon Pere, bien loin de les expoſer en public. J'avouë que cette raiſon me paroit peu convainquante : car pourquoi épargner la réputation de Henri ſi cela ne ſe pouvoit faire ſans riſquer la ſûreté de la Reine regnante? D'ailleurs, il ne s'agiſſoit pas d'expoſer aux yeux du Public des fautes qui euſſent été cachées juſqu'alors, mais des fautes connuës de toute la terre. La troiſiéme raiſon étoit, qu'il pouvoit arriver qu'une recherche trop ſcrupuleuſe ſur cette matiére, rendroit le droit de la Reine plus incertain, au lieu de le rendre moins diſputable. Ce fut apparemment la raiſon qui prévalut, quoi qu'il ſemble qu'il n'y eût pas moins de danger à laiſſer ſubſiſter la Sentence, & l'Acte dont il s'agiſſoit. C'étoit établir en faveur des Bâtards, un préjugé qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites. Que ſçait-on même, s'il n'en aura pas encore quelque jour? D'ailleurs, pour épargner l'honneur de Henri VIII. on laiſſoit une tache éternelle ſur la mémoire d'Eliſabeth. Du moins, on fourniſſoit à ſes ennemis, & particuliérement à la Reine d'Ecoſſe, un prétexte plauſible de lui arracher la Couronne, ſi elle en trouvoit l'occaſion. Le Docteur Burnet trouve la conduite du Parlement également Chrétienne & judicieuſe. Je ſouſcris volontiers à la premiere de ces qualitez : mais les efforts continuels qu'on fit dans la ſuite pour détrôner Eliſabeth, & qui n'avoient pour fondement que la Sentence de divorce, & l'Acte fait en conſéquence, ne me permettent pas de croire qu'il y eût de la prudence à les laiſſer ſubſiſter.

ELISABETH. 1559.

L'Acte pour maintenir les droits de la Reine étant paſſé, le Parlement s'appliqua aux affaires qui regardoient la Religion, & fit divers Statuts que je ne ferai qu'indiquer.

Le premier, ordonnoit que le Service Divin ſe fit en Langue vulgaire.

Divers Statuts ſur la Religion.

Le ſecond, étoit pour rendre à la Reine le droit de Suprémacie dans l'Egliſe d'Angleterre.

Le troiſiéme, renouvelloit & confirmoit tous les Actes faits ſous le Regne d'Edoüard VI. qui avoient du rapport à la Religion. Celui-ci ſeul en contenoit un grand nombre d'autres.

Cambden.

Le quatriéme, rendoit à la Reine la nomination aux Evêchez. Par ce même Statut on en confirmoit pluſieurs autres qui avoient été faits ſous Henri VIII. contre le Pape. On permettoit à la Reine de faire exercer ſa Suprémacie par quiconque elle jugeroit à propos. De plus, on obligeoit tous ceux qui poſſédoient des charges publiques, à prêter ſerment qu'ils reconnoiſſoient Eliſabeth pour légitime Reine d'Angleterre & pour Gouvernante ſuprême, tant dans les choſes Eccléſiaſtiques que dans les temporelles; & ſi quelqu'un refuſoit de prêter ce ſerment, il étoit déclaré incapable d'exercer aucun Emploi public. Enfin, il y avoit diverſes peines ordonnées contre ceux qui, par paroles ou par écrit, tendroient à favoriſer quelque autorité étrangére dans le Royaume.

Un cinquiéme Acte établiſſoit l'uniformité dans le Service divin.

Par un ſixiéme, le Parlement permit à la Reine de s'approprier les terres des Evêchez vacans, pourvû qu'elle en rendît la valeur en dixmes inféodées.

Par un ſeptiéme, il adjugeoit à la Reine toutes les Maiſons Religieuſes.

Par

ELISABETH. 1559.

Par un huitiéme, il étoit déclaré que la condamnation des Evêques Romains, faite ſous le Regne d'Edoüard VI. étoit juſte & légitime.

En un mot, dans cette même Séance, le Parlement rétablit la Religion ſur le même pied qu'elle avoit été ſous Edoüard, & après avoir accordé un Subſide à la Reine, il fut diſſous le 10. du mois de Mai.

Quelques oppoſitions. *Hiſt. de la Réformation.*

Parmi les Evêques qui ſe trouvoient alors en Angleterre, il y en avoit quelques-uns qui s'étoient accommodez à tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion depuis la rupture de Henri VIII. avec le Pape. De ce nombre étoient *Heath* Archevêque d'Yorck, *Tonſtal* Evêque de Durham, & *Thyrleby* Evêque d'Ely, outre quelques autres. Ceux-ci prirent le parti de s'abſenter du Parlement, parce que comprenant bien quel étoit le deſſein de la Reine, ils n'oſoient ni s'y oppoſer ouvertement, ni aider à rétablir la Réformation, après l'avoir ſi ouvertement abandonnée ſous le dernier Regne. L'un & l'autre leur paroiſſoit également fâcheux. D'autres s'oppoſerent fortement aux Actes qui étoient propoſez; mais leurs efforts furent inutiles. Il y eut auſſi quelques-uns des Seigneurs Laïques qui tâcherent de s'oppoſer au torrent, & qui firent même enregîtrer leurs Proteſtations; mais leur nombre n'étoit pas conſidérable. Enfin, pour dire tout en un mot, la même choſe arriva dans ce Parlement, qui étoit arrivée dans ceux qui s'étoient tenus ſous Henri VIII, ſous Edoüard, & ſous Marie: c'eſt-à-dire, que la Cour fit ordonner à peu-près, ce qu'elle voulut. Cela n'eſt pas fort étrange par rapport à la Chambre des Communes, dont les Membres peuvent être changez à chaque nouveau Parlement. Mais il y a plus de ſujet d'admirer la facilité & la promptitude avec laquelle la Chambre Haute donnoit ſon conſentement, tantôt aux Actes qui favoriſoient la Réformation, tantôt à ceux qui rétabliſſoient la Religion Romaine.

Création de la Haute Commiſſion. *Hiſt. de la Réformation.*

La Suprémacie dont la Reine venoit d'être révetuë, avec la faculté de la faire exercer par autrui, donna la naiſſance à une nouvelle Cour qui fut appellée *La Cour de la Grande Commiſſion.* Elle étoit compoſée d'un certain nombre de Commiſſaires qui avoient enſemble le même pouvoir qui avoit été autrefois attribué au *Vicegérent*, ſous le Regne de Henri VIII.

Défenſe de prêcher ſans permiſſion.

Pendant que le Parlement avoit été occupé aux affaires de Religion, quelques Eccléſiaſtiques ayant prononcé en divers lieux des Sermons qui tendoient à renverſer les meſures qu'on prenoit pour rétablir la Réformation, la Reine, ſuivante la méthode d'Edoüard & de Marie, défendit de prêcher ſans une permiſſion ſpéciale ſous le grand Sceau. Cette défenſe émut la Chambre Baſſe de la Convocation, qui ſur cela fit préſenter à la Reine une Requête dans laquelle elle ſoutenoit hautement les dogmes de l'Egliſe Romaine. Cela donna lieu à une propoſition qui ſe fit de tenir une Conférence entre

Conférence infructueuſe ſur la Religion.

neuf Docteurs de chaque parti, pour examiner les raiſons de l'un & de l'autre. Cette Conférence ſe tint effectivement, au commencement du mois d'Avril. Mais les Catholiques Romains ayant fait réfléxion qu'ils entreprenoient une choſe au deſſus de leur pouvoir, en mettant en compromis les Dogmes de la Religion, ſans y être autoriſez par le Pape, refuſerent de donner leur raiſons par écrit, quoiqu'on en fût convenu. Enfin, ils dirent nettement, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de mettre en diſpute des points déja décidez. Ils n'avoient pas été ſi ſcrupuleux ſous le Regne de Marie, parce qu'alors,

lors, ils sçavoient par avance le succès que la Conférence devoit avoir. Par-là, ils fournirent aux Protestans un sujet de triompher, & de prétendre que leurs adversaires n'avoient pas osé entrer en lice. ELISABETH. 1559.

Pour ne pas revenir si-tôt à l'article de la Religion, j'ajoûterai ici en deux mots, que la Réformation ayant été rétablie par autorité publique, de neuf-mille-quatre-cens Bénéficiers qu'il y avoit dans le Royaume, il se trouva 14. Evêques, 12. Archidiacres, 15. Principaux de Collége, 50. Chanoines, & environ 80. Curez, qui aimerent mieux renoncer à leur Bénéfices, qu'à leur Religion. Leurs places ayant été remplies par des Protestans, l'Angleterre se trouva toute Réformée, fort peu de tems après avoir vû brûler les Réformez. Il est tems présentement de passer aux affaires Politiques.

Nombre des Ecclésiastiques qui refusent de recevoir la Réformation.

Pendant que Philippe II. eut quelque espérance d'épouser Elisabeth, ses Plénipotentiaires assemblez avec ceux de France & d'Angleterre, à Câteau dans le Cambresis, insisterent sur la restitution de Calais à la Couronne d'Angleterre. Mais dès qu'il fut déchu de son espérance, par le changement qui se faisoit en Angleterre dans la Religion, il abandonna la défense d'Elisabeth, & fit sa Paix particuliére, ou du moins, il convint avec la France, des principaux articles de la Paix. On prétend que dans ce Traité, par lequel la France rendoit à l'Espagne ou à ses Alliez, 198. Places en échange de trois seulement, il y avoit un article secret par lequel les deux Rois s'engageoient réciproquement à exterminer les Hérétiques. Cela fait, les Espagnols, de Parties qu'ils étoient auparavant, devinrent Médiateurs entre la France & l'Angleterre. Mais ils agissoient si mollement, qu'il étoit facile de s'appercevoir, qu'ils ne s'intéressoient pas beaucoup aux affaires d'Elisabeth. La défection de Philippe obligea donc la Reine à conclurre la Paix à quelque prix que ce fût, la continuation de la Guerre ne convenant nullement à la situation de ses affaires, ni aux mesures qu'elle prenoit actuellement, pour changer la Religion dans son Royaume. Par le Traité, qui fut signé le 2. d'Avril, il fut convenu :

Raisons pour faire la Paix avec la France.

Mezerai.

Que le Roi de France garderoit Calais & les autres Places de Picardie, conquises sur les Anglois, pendant huit ans, après quoi, il seroit tenu de les rendre à la Reine d'Angleterre.

Traité de Cateau. *Act. Publ. T. XV. page 505.*

Que dans le terme de six mois, il donneroit sept Marchands étrangers qui ne seroient point sous sa domination, pour cautions, qu'en cas que lui ou ses Successeurs refusassent de rendre ces Places au tems préfix, ils payeroient à la Reine Elisabeth la somme de cinq-cens-mille écus d'or, comme une peine, en cas que la restitution des Places fût refusée ou différée, *& que néanmoins, soit que ladite somme fût payée, ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France & ses Successeurs demeureroient obligez à la restitution de Calais & des autres Places, comme ils s'y engageoient par ce Traité.* De plus, que le Roi de France donneroit pour Otages à la Reine d'Angleterre, *Ferry de Foix* Comte de Candale & Captal de Buch, *Loüis de St. Maure* Marquis de Nesle, & Comte de Laval, *Gaston de Foix* Marquis de Trans, *Antoine du Prat* Président au Parlement de Paris, & le Seigneur de *Nantoüillet*, jusqu'à ce qu'il eût donné les cautions promises.

Ce sont là les propres termes du Traité, dont les Historiens de France se sont contentez de rapporter le sens prétendu, en le tournant à leur maniére,

Remarque sur cet Article.

ÉLISABETH. 1559. Mezerai dit, *qu'il fut arrêté, que Henri II. rendroit Calais & le Païs reconquis, ou, s'il l'aimoit mieux, la somme de cinq-cens-mille écus, ce qui étant referé à son option, il n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette Place qui étoit la clef de son Royaume.*

Le Pere Daniel n'a pas non plus jugé à propos de rapporter les propres termes du Traité lequel il n'avoit peut-être pas vû. Il s'est contenté d'en rapporter le sens, en y ajoûtant une explication qui en change entiérement la nature. *Elisabeth*, dit cet Historien, *n'auroit pû, sans offenser les Anglois, faire une cession absoluë de Calais à la France. D'ailleurs, elle voyoit le Roi déterminé à ne vouloir point rendre cette Place. On prit un milieu qui étoit de laisser ce Prince en possession de Calais pour huit ans, au bout desquels il s'obligeoit de le rendre, sous peine de payer cinq-cens-mille écus à l'Angleterre. Que nonobstant ce payement qui se feroit pour le refus ou délai de la restitution, les Anglois auroient droit d'employer les armes pour reprendre Calais.* C'est par ces dernieres paroles qu'il explique le sens de celles-ci contenuës dans le Traité: *Que soit que cette somme fût payée, ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France & ses Successeurs seroient obligez à la restitution de Calais, ainsi qu'ils s'y engageoient par ce Traité.* Cela fait voir combien il faut être sur ses gardes contre la partialité nationale des Historiens. J'ajoûterai ici sur ce même article, que Calais ne fut point rendu, que les cinq-cens-mille écus ne furent jamais payez, & que quand Elisabeth demanda Calais après le terme expiré, la Cour de France fonda son refus sur des généralitez, & non pas sur le Traité même, comme elle auroit pû le faire, en supposant ce que les deux Historiens François en ont rapporté.

Suite du Traité de Cateau. Un autre Article du Traité portoit, qu'il ne seroit permis ni au Roi de France, ni au Roi & à la Reine d'Ecosse, ni à la Reine d'Angleterre, de rien attenter l'un contre l'autre, ni directement, ni indirectement, au préjudice de ce Traité. Que si la Reine d'Angleterre violoit cet Article, le Roi de France & le Roi & la Reine d'Ecosse seroient quittes de leurs engagemens, aussi bien que les Otages & les Cautions. Semblablement, que si la violation venoit de la part du Roi de France, il seroit tenu de rendre Calais & les autres Places, de la même maniere que si les huit années étoient expirées, & que s'il refusoit de faire cette restitution, les Cautions & les Otages demeureroient toûjours obligez.

Que les fortifications d'*Aymouth* & toutes les autres faites en Ecosse depuis le Traité de Boulogne, seroient démolies.

Que toutes les auttes prétentions du Roi de France, du Roi & de la Reine d'Ecosse, & de la Reine d'Angleterre, aussi bien que toutes leurs exceptions demeureroient en leur entier, dans l'espérance que Dieu feroit naître quelque bonne occasion de les terminer par une Paix.

Qu'il ne seroit permis à aucun des Princes où Princesses nommez ci-dessus, de donner retraite ou azyle aux Rebelles des uns ou des autres, mais qu'ils se les livreroient réciproquement.

Traité avec l'Ecosse. Le même jour, on signa un Traité entre la Reine d'Angleterre, & le Roi & la Reine d'Ecosse, dont voici les principaux Articles:

Qu'aucune des Parties n'attaqueroit les Etats dont l'autre seroit actuellement en possession, ni par soi-même ni par autrui.

Qu'elle

Qu'elles ne donneroient aucun ſecours pour attaquer les Etats de l'une ou de l'autre, à quelque perſonne que ce pût être, & en quelque dégré de conſanguinité ou d'affinité quielle leur appartînt, ou de quelque qualité qu'elle fût. ELIZABETH. 1559.

Qu'elles ne recevroient point les Rebelles, les Fugitifs, les Malfaicteurs, &c.

Que dans trois mois, les fortifications d'*Aymouth* & toutes les autres faites en Ecoſſe, depuis le Traité de l'an 1549., ſeroient raſées.

Que les autres droits & prétentions réciproques demeureroient en leur entier.

Que dans deux mois, on nommeroit, de part & d'autre, des Commiſſaires pour régler certains articles ſur leſquels les Ambaſſadeurs de France n'étoient pas aſſez bien inſtruits.

François & Marie ratifierent ce Traité le 18. d'Avril, & le 31. de Mai, les Commiſſaires des deux Royaumes s'étant aſſemblez à *Upſalinton* y ſignerent un ſecond Traité ſur les articles qui avoient été laiſſez indécis dans le précédent.

Eliſabeth ayant conclu la Paix avec la France & avec l'Ecoſſe, avec plus de facilité & d'honneur qu'elle n'avoit oſé l'eſpérer, ſe perſuada qu'elle alloit joüir d'une grande tranquillité. Mais elle ne tarda pas long-tems à s'apperçevoir qu'elle n'avoit pas eu beaucoup de ſujet de ſe féliciter. Henri II. n'avoit fait la Paix avec elle que parce que Philippe II. qui avoit engagé la Reine Marie ſon Epouſe dans cette Guerre, s'étoit obſtiné à ne vouloir point ſigner la Paix avant qu'Eliſabeth eût conclu la ſienne. Il importoit peu à Philippe, qu'elle trouvât de grands avantages dans la Paix, ou que le Roi de France n'obſervât pas le Traité qu'il feroit avec elle, pourvû qu'il parût aux yeux du Public que l'Eſpagne n'avoit pas abandonné l'Angleterre. C'étoit là tout ce qu'il ſouhaitoit, & ce fut vrai-ſemblablement ce qui facilita la Paix. Henri II. accorda plus ſans doute qu'il n'avoit deſſein de tenir, tant pour donner cette ſatisfaction au Roi d'Eſpagne, que pour achever de rompre les liens qui l'attachoient encore à l'Angleterre. Il ne tarda guéres à faire connoître qu'il n'avoit point eu d'autre but.

Henri II. fait prendre au Dauphin & à ſon Epouſe les armes d'Angleterre.

Des Ambaſſadeurs de France s'ètant rendus à Bruxelles pour y voir jurer la Paix, le Secretaire d'*Ardoy* qui s'y trouva auſſi de la part du Roi-Dauphin, & de la Reine Dauphine, leur donna les tîtres de *Roi & Reine d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande*. Peu de tems après, Eliſabeth apprit que le Roi de France avoit fait prendre les mêmes tîtres à François & à Marie, & qu'ils avoient fait mettre les armes d'Angleterre dans leur Sceau, ſur leur vaiſſelle & ſur leurs meubles, afin que perſonne ne pût ignorer leurs prétentions. *Trochmorton*, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, ſe plaignit hautement de cet attentat: mais il eut bien lieu de connoître par la réponſe frivole qu'il reçut ſur ce ſujet, le peu de conſidération que la France avoit pour la Reine ſa Maîtreſſe. Mezerai dit qu'on lui répondit, que c'étoit pour ſuivre la coûtume d'Allemagne où les Cadets prennent le tître & les armes du Chef de leur Maiſon. Cambden ajoûte, que la Cour de France prétendit, que tous les Princes & Princeſſes avoient droit de porter les armes de leur Maiſon avec la barre. Mais outre que François & Marie les portoient en plein, ils prenoient enco-

Mémoires de Melvil.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre s'en plaint inutilement.

Cambden.

Mezerai.

Melvil.

Cambden, Annales.

ELISABETH. 1559. re le titre de Roi & Reine d'Angleterre. Enfin, la Cour de France, pressée sur ce sujet, répondit encore à l'Ambassadeur, que le Roi & la Reine d'Ecosse n'avoient pris les Armes d'Angleterre, que pour obliger Elisabeth à quitter celles de France. Trochmorton repliqua, que douze Rois d'Angleterre avoient porté le titre de Rois de France, sans qu'il y eût eu aucun Traité qui les obligeât à le quitter. Mais ses raisons ne furent pas écoutées, & malgré toutes ses plaintes, François & Marie garderent le titre qu'ils avoient pris. Cambden assûre que le Connétable de Montmorency les porta par de bonnes raisons à le quitter; mais certainement il s'est trompé. Ainsi, quoi que la Cour de France ne voulût pas dire ouvertement ce qu'elle pensoit d'Elisabeth, il étoit manifeste qu'elle la regardoit comme une Bâtarde, & qu'elle prétendoit que la Couronne d'Angleterre étoit dévoluë à Marie. Aussi Elisabeth ne s'y laissa point tromper. Depuis ce tems-là, elle ne regarda plus Marie que comme une dangereuse Rivale, & les Princes de Lorraine ses Oncles, Auteurs de cet attentat, que comme ses plus mortels ennemis. La mort de Henri II. qui arriva peu de tems après, bien loin de faire évanoüir le dessein de placer Marie sur le trône d'Angleterre, ne fit que lui donner une nouvelle vigueur. Le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine étant devenus tout puissans, sous le Regne de François II. Successeur de Henri, ne cesserent point d'inciter le jeune Roi à envoyer des troupes en Ecosse pour se rendre maître absolu de ce Royaume, & pour attaquer ensuite Elisabeth de ce côté-là. Mais parce que ce projet étoit fondé sur la situation où se trouvoient alors les affaires d'Ecosse, il faut nécessairement en reprendre le recit à l'endroit où je l'ai laissé dans l'année précédente.

Suite des affaires d'Ecosse. *Buchanan.* Peu de tems après le Mariage de la jeune Reine avec le Dauphin, les affaires d'Ecosse commencerent à se broüiller d'une terrible maniere. Les Princes Lorrains ayant formé le projet d'attaquer l'Angleterre par l'Ecosse, jugerent qu'ils ne pourroient jamais l'exécuter, qu'après avoir rendu le Roi & la Reine absolus dans leur Royaume. Ils comprenoient bien qu'il ne seroit pas facile de persuader aux Etats d'Ecosse de se rendre Ministres de leur ambition en faisant la Guerre à Elisabeth pour mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de leur Reine. Le nombre des Protestans étoit déja si grand en Ecosse, *Mémoires de Melvil.* qu'ils étoient à peu près maîtres dans l'Assemblée des Etats. Par conséquent, il ne paroissoit pas possible de les faire entrer dans le projet de détrôner une Reine Protestante qui rétablissoit leur Religion en Angleterre, pour mettre sur ce même trône une Reine Catholique, qui, par-là, se verroit en état de détruire la Réformation dans l'un & dans l'autre Royaume. Il étoit donc nécessaire de trouver un prétexte pour envoyer une armée en Ecosse, afin d'y fortifier le parti Catholique qui, vrai-semblablement, devoit être plus prompt & plus ardent à favoriser l'entreprise. Ce fut dans cette vûë qu'ils obtinrent de Henri II. un ordre à la Reine Régente & à d'Oysel qui commandoit les troupes Françoises & les Ecossoises entretenuës par la France, de ne souffrir point en Ecosse d'autre Religion que la Catholique Romaine. Ils jugerent aisément, que cet ordre produiroit en Ecosse des troubles qui leur fourniroient un prétexte d'y envoyer une armée.

La Régente ayant reçû cet ordre, se mit en devoir de l'exécuter, en publiant un Edit conforme à la volonté du Roi, ou plutôt des deux Princes ses

Frere

ELISABETH. 1559. *Buchanan.*

Freres qui comme on le verra dans la ſuite, n'avoient pas inſtruit le Roi de tout le détail de leur projet. Les Proteſtans firent diverſes députations à la Régente, pour lui repréſenter que la rigueur n'étoit plus de ſaiſon, vû leur grand nombre, mais elle ne voulut rien écouter. Dans ce même tems, la Ville de *Perth*, nommée autrement *Jonſtown*, ayant embraſſé publiquement la Réformation, la Régente convoqua les Etats à *Sterlyn*, & y fit citer tous les Miniſtres Réformez, à deſſein de les faire bannir du Royaume, par un Décret ſolemnel. Les Miniſtres ſe rendirent à Sterlyn pour y défendre leur cauſe, étant accompagnez d'une foule innombrable de Peuple ſans armes, qui venoit les aſſiſter dans leur défenſe, ſelon la coûtume d'Ecoſſe (1). La Régente étonnée de voir une ſi grande multitude pria *Jean Areskin* de faire enſorte qu'elle ſe retirât, & lui donna ſa parole, qu'il ne ſeroit rien décrété dans les Etats, contre les Miniſtres. Areskin réüſſit, & les Miniſtres avec tous ceux qui les avoient accompagnez, ſe retirerent : mais ils ne furent pas plutôt partis, qu'ils furent condamnez par défaut, pour n'avoir pas comparu ; ſelon la ſommation. Areskin fut ſi outré de ce que la Régente s'étoit ſervie de lui pour tromper les Proteſtans, du nombre deſquels il étoit lui-même, qu'il réſolut de s'en venger. Pour cet effet, il alla trouver la Nobleſſe de *Jerne*, d'*Angus* & de *Marne*, qui s'étoit aſſemblée ſur le bruit de ce qui ſe paſſoit à Sterlyn, & lui perſuada de prendre les armes.

Cette nouvelle ayant été portée à Perth, le Miniſtre *Knox*, fameux Prédicateur, y anima le Peuple par un Sermon, après quoi, pendant que les principaux de la Ville étoient à dîner, la Canaille ſe jetta dans les Egliſes, en briſa les Images, & détruiſit entierement le Monaſtere des Chartreux. Les habitans de *Cupre* ſuivirent bien-tôt après l'exemple de Perth. La Régente voyant avec beaucoup de chagrin que ſon Edit étoit ſi mal obſervé, & voulant prévenir les ſuites qui pouvoient naître de cette déſobéïſſance, réſolut de châtier les habitans de Perth. Dans cette vuë, elle aſſembla quelques troupes, & ſe faiſant accompagner des Comtes d'Argyle & d'Athol, elle marcha droit à Perth. Mais en approchant de cette Ville, elle apprit que le Comte de *Glencarn* étoit campé tout proche, avec ſept-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre le parti d'offrir au Comte de Glencarn & à ſes Confedérez, certaines conditions qui furent acceptées. On convint entre autres articles, que les troupes Ecoſſoiſes des deux côtez ſeroient congédiées (2) & que les Françoiſes s'éloigneroient de Perth à une certaine diſtance (3) Que la Reine ſeroit reçûë avec honneur & reſpect dans la Ville, & qu'elle y pourroit demeurer quelques jours, à condition qu'elle n'y feroit aucun changement. Enfin, que les différends touchant la Religion ſeroient remis à la déciſion des Etats. Les Confedérez ayant licencié leurs troupes, la Régente ſe rendit à Perth, & y fit entrer avec elle les troupes Ecoſſoiſes entretenuës par la France, ce que les Confedérez regarderent comme une violation du Traité (4).

 Mais

(1) Dans les jugemens criminels, il étoit permis aux accuſez de ſe faire accompagner de leurs Parens & de leurs amis.

(2) On entendoit communément par les troupes Ecoſſoiſes, celles qui étoient entretenuës par le Royaume ;

(3) & par les Françoiſes, non ſeulement celles qui étoient venuës de France, mais auſſi le Corps Ecoſſois que la France entretenoit.

(4) A cauſe de l'équivoque du terme de *troupes Ecoſſoiſes*,

ÉLISABETH. 1559.

Mais ce ne fut pas là tout ce qui leur donna lieu de se plaindre. La Régente rétablit la Messe dans Perth, & ayant résolu de faire de cette Ville une Place d'armes, elle y laissa Garnison.

Ce fut de là que le Comte d'Argyle & *Jacques Stuart*, Prieur de S. André, Fils naturel de Jacques V. prirent occasion de se déclarer contre la Régente, & d'assembler des troupes pour soutenir le Parti Protestant. Ils avoient depuis quelque tems embrassé la Réformation, quoi que jusqu'alors ils se fussent tenus attachez à la Régente. Peu de tems après, les habitans de *S. André* & de quelques autres Villes, s'étant hautement déclarez Protestans, commirent divers excès dans les Eglises Catholiques. Cela fut cause que la Régente assembla une armée composée de deux mille François & de mille Ecossois, dont elle donna le commandement au Duc de Châtelleraud, avec ordre d'aller châtier les habitans de Cupre qui s'étoient déclarez des premiers, après ceux de Perth. Mais le Duc ayant appris que les Confédérez marchoient à lui pour le combattre, avec une armée fort supérieure, en informa la Régente qui étoit demeurée à *Falckland*. Elle tâcha d'abord de les amuser par de nouvelles propositions, en attendant qu'elle eût renforcé son armée. Mais les Confédérez s'etant enfin apperçus de son artifice, marcherent droit à Perth, & s'en rendirent maîtres en peu de jours. Ensuite, ils s'assûrerent aussi de *Scone*, de *Sterlyn*, de *Limouth* ou *Lithquo*, & comme leur armée croissoit incessamment, la Régente & d'Oysel se virent dans la nécessité de se retirer à Dumbar.

Mémoires de Melvil.

Cependant la Régente avoit écrit à la Cour de France, que Jacques Stuart, Prieur de S. André, étoit le principal Auteur des troubles d'Ecosse, & qu'étant Bâtard du feu Roi, il avoit dessein de s'emparer de la Couronne. Les Princes Lorrains, Freres de la Régente, avoient saisi cette occasion pour faire entendre à Henri II. que dans les troubles d'Ecosse il ne s'agissoit de rien moins que de la Religion, & que ce n'étoit qu'un pur prétexte dont on se servoit pour enlever la Couronne au Dauphin & à la Reine son Epouse. Par-là, ils l'avoient engagé à prendre la résolution d'envoyer une bonne armée en Ecosse, & déja il avoit ordonné de faire des levées en Allemagne. Mais le Connétable de Montmorency ayant pénétré le dessein que ces Princes avoient d'engager le Roi dans des projets dont l'exécution paroissoit trop difficile obtint de lui qu'il ne passeroit pas plus avant, sans être plus particuliérement informé de la cause des troubles d'Ecosse. Il ne s'agissoit que de trouver quelqu'un à qui le Roi pût se confier. Le Connétable offrit pour cela *Jacques Melvil* Gentilhomme Ecossois son domestique, & lui donna ses instructions, en présence du Roi même. Ces instructions portoient, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses Mémoires, « que le Roi avoit été informé par le Cardinal
» de Lorraine, que *Jacques Stuart*, Prieur de St. André, aspiroit à la Couron-
» ne d'Ecosse, & que le Roi souhaitoit de sçavoir précisément si c'étoit-là la vé-
» ritable cause des troubles de ce Royaume, ou si Stuart n'avoit point d'autre
» but que de maintenir la liberté de l'Ecosse. Qu'au premier cas, le Roi étoit
» résolu de soutenir de toutes ses forces, les intérêts de la Reine sa Belle-fille;
» mais qu'au second cas, il ne vouloit point se mêler des affaires de ce Royau-
» me, d'autant plus que la Religion y étoit mêlée, & qu'il se trouvoit lui-mê-
» me assez empêché à régler des affaires de même nature, dans son propre
» Royau-

Royaume. Qu'au reste, il ne pouvoit se persuader que les Ecossois se fussent soulevez contre la Régente sans en avoir aucune raison, & qu'à cause de cela, il désiroit de sçavoir s'il étoit vrai que la Reine Régente leur eût manqué de parole, en quoi & comment. Enfin, que si d'Oisel ne leur étoit pas agréable, il envoyeroit un autre Commandant en sa place. » Cela fait voir que le Roi avoit été mal informé par le Cardinal de Lorraine, pour l'engager à envoyer une armée en Ecosse, & c'étoit apparemment ce que le Connétable vouloit lui faire toucher au doigt, par le rapport que Melvil devoit lui faire. En effet Melvil s'étant abouché avec la Reine Régente qui étoit alors à *Falckland*, & ensuite avec le Prieur de St. André, rapportoit au Roi, de la part de celui-ci, qu'il étoit si éloigné de la pensée d'aspirer au Trône, qu'il étoit prêt à quitter l'Ecosse au premier ordre de Sa Majesté (1). ELISABETH. 1559.

Henri II. étant mort (2) avant que Melvil fût de retour à Paris, les Confédérez d'Ecosse s'imaginerent mal à propos, qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & la plupart d'entre eux se retirerent dans leurs maisons. La Régente & d'Oysel en ayant été informez, résolurent de profiter de cette négligence, & marcherent avec quelques troupes vers Edimbourg dans l'espérance d'y surprendre ceux qui y étoient demeurez. Mais le Duc de Châtelleraud & le Comte de Morton ayant sçû que les Confédérez se rassembloient avec toute la diligence possible, allerent au devant de la Régente, & lui persuaderent de consentir à une Trêve, depuis le 24. de Juillet jusqu'au 1. de Janvier. Cette Trêve étoit également nécessaire aux deux partis. Les Confédérez avoient besoin de quelque tems pour se remettre en état de défense, & la Régente espéroit que dans cet intervalle, le nouveau Roi de France son Gendre lui envoyeroit de puissans secours. C'est ce qu'il fit aussi à la sollicitation des Princes Lorrains, en faisant partir incontinent, un Corps de mille hommes d'Infanterie, & en même tems, il lui donna des assurances qu'il ne tarderoit pas à lui envoyer de plus grands secours. *Buchanan.*

Dans ces entrefaites, le Comte d'Aran, Fils du Duc de Châtelleraud, se trouvant à la Cour de France, & ayant eû des avis qu'on vouloit le faire arrêter sous quelque prétexte, s'évada, & se rendit en Ecosse. Comme il étoit, après le Duc son Pere, le plus prochain Héritier de la jeune Reine, il crut, sur quelques avis bien ou mal fondez, que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine vouloient s'assûrer de lui, & peut-être lui ôter la vie, de peur que, si la Reine venoit à manquer, il ne montât sur le trône, car il s'étoit déclaré Protestant. Il ne fut pas plutôt arrivé dans son Païs, qu'il attira le Duc son Pere dans le parti des Confédérez qui le mirent à leur tête. *Buchanan.*

Cependant la Régente & d'Oysel s'occupoient à fortifier la Ville de *Leith*, & de la munir de toutes sortes de provisions, ayant dessein d'en faire leur Place d'armes, & d'y attendre le renfort qui devoit leur venir de France. Mais les Confédérez prétendirent que c'étoit violer la Trêve, soit qu'ils se fondassent sur une maxime générale, ou sur quelque article particulier du dernier Traité. Quoi qu'il en soit, après s'en être plaints inutilement à la Régente, ils assemblerent leurs troupes, & allerent faire le siége de Leith. Mais

(1) Ceci est appuyé sur le témoignage de Melvil, & détruit ce que Cambden a avancé touchant Jacques Stuart qui fut ensuite Comte de Murray.

(2) Le 10. de Juillet.

ELISABETH, 1559.

Mais comme ils s'étoient laissé amuser pendant quelque tems, ils arriverent trop tard, & la Place étant dèja en état de défense, ils se virent contraints de lever le Siége. Peu de tems après, la Régente ayant reçû de France un nouveau secours de deux-mille hommes commandez par *La Brosse*, continua les fortifications de Leith, avec encore plus d'ardeur qu'auparavant. Les Confédérez la firent encore sommer de faire cesser l'ouvrage: mais ce fut inutilement. Comme elle se sentoit assez forte, elle ne leur répondit qu'en leur envoyant un Héraut pour leur ordonner de quitter les armes. Le dépit qu'ils eurent d'avoir été ainsi abusez par la Régente les porta enfin à faire publier, qu'ils traiteroient en ennemis ceux qui obéïroient à ses ordres. Mais ils étoient peu en état de soutenir cette bravade. La Régente sçachant qu'ils étoient à Edimbourg en petit nombre, partit avec toutes ses troupes, au commencement de Novembre, pour les aller attaquer, & les surprit tellement par cette marche imprévûë, qu'ils abandonnerent Edimbourg pour se retirer à Sterlyn. Dès qu'ils furent arrivez dans cette Ville, ils envoyerent le Comte de *Maitland* à Elisabeth, pour lui demander du secours, voyant bien que sans cela ils seroient infailliblement opprimez. En effet, les troupes Françoises continuant toûjours à les poursuivre, les obligerent encore à quitter Sterlyn, & à se retirer dans les montagnes où ils se séparerent en deux Corps, pour embarrasser leurs ennemis qui ne leur donnoient point de relâche. Quelque tems après, ils reçûrent des Lettres du Comte de Maitland qui leur faisoit espérer une bonne issuë de sa négociation. C'est-là l'origine des troubles d'Ecosse, dont il a fallu parler un peu en détail, pour faire mieux comprendre l'intérêt que la Reine Elisabeth y devoit prendre, puisqu'ils n'avoient qu'elle pour objet. Comme c'est ici un point capital dans l'Histoire de cette Reine, & que ce fut sur la connoissance des desseins qu'on formoit contre son repos, qu'elle régla sa conduite, je ne dois pas négliger d'appuyer cette vérité par le témoignage d'un Historien François qui ne peut être regardé comme suspect sur cette matiere. Voici ce que dit le Pere Daniel dans le Regne de François II.

Buchanan.

Le P. Daniel, Histoire de France.

J'ai dit qu'avant que la conjuration d'Amboise éclatât, la Renaudie avoit été envoyé en Angleterre par l'Amiral, pour engager Elisabeth à faire diversion en Ecosse, tandis que le parti Calviniste se revolteroit en France, & elle connoissoit trop bien ses véritables intérêts pour négliger une si favorable occasion d'allumer, ou de fomenter la Guerre civile dans ces deux Royaumes. Quelques bonnes mesures qu'elle eût prises pour contenir les Catholiques dans ses Etats, elle apprehendoit toûjours qu'ils ne formassent un parti contre elle, en faveur de la Reine de France qui se portoit pour Héritiére de la Couronne d'Angleterre, & qui en avoit pris les armes avec celles d'Ecosse, lorsqu'elle n'étoit encore que Reine Dauphine; & si la France & l'Ecosse fussent demeurées tranquilles, l'Angleterre étoit en danger d'être attaquée de ces deux côtez en même tems, & troublée au dedans, par le grand nombre de ceux qui suivoient encore l'ancienne Religion.

On peut voir par-là, quel étoit le but des Princes Lorrains en envoyant une armée Françoise en Ecosse. C'étoit de rendre ce Royaume tranquille, c'est-à-dire de le rendre parfaitement soumis à la France, afin de pouvoir attaquer l'Angleterre de ce côté-là. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vûë, si l'on veut bien comprendre l'Histoire d'Elisabeth. Disons présentement un mot des affaires de France.

Depuis

Depuis que Henri II. eut conclu la Paix avec l'Espagne, il résolut d'abandonner entiérement les affaires d'Italie, & de ne s'occuper qu'à l'exécution du dessein qu'il avoit conçu d'unir l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande à la Monarchie Françoise. La promptitude avec laquelle il fit prendre le titre de Roi & Reine d'Angleterre au Dauphin son fils & à la Reine d'Ecosse sa Belle-fille, immédiatement après la conclusion de la Paix, fait voir assez clairement qu'il avoit ce projet en tête, quoiqu'il ne fût peut-être pas encore résolu sur la maniere de l'exécuter. Elisabeth qui occupoit le Trône d'Angleterre, n'étoit qu'une femme; elle pouvoit être regardée comme un Bâtarde: elle n'avoit aucun Allié: elle venoit de se faire des ennemis d'un grand nombre de ses Sujets, par les changemens qu'elle avoit faits dans la Religion: le Roi d'Espagne ne prenoit plus aucun intérêt à ses affaires, & le Pape ne souhaitoit rien avec tant de passion que de la voir détrôner & de voir remplir sa place par une Princesse Catholique. Toutes ces circonstances faisoient sans doute concevoir à Henri l'espérance de réüssir dans ses desseins. Pour mieux parvenir à son but, il falloit témoigner un grand zéle pour la Religion Catholique, afin de mettre dans ses intérêts les Peuples & les Puissances qui suivoient cette même Religion. Ce ne fut pas peut-être un des moindres motifs qui porterent ce Prince à renouveller la persécution en France, immédiatement après la Paix de *Câteau*, quoique sa propre inclination, les sollicitations du Pape, les suggestions du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, & le Traité secret qu'il avoit fait avec l'Espagne, n'y contribuassent que trop.

ELISABETH. 1559. Affaires de France. *Mezerai.*

Ce Prince mourut le 10. de Juillet au milieu de ses vastes projets, d'une mort imprevuë & tragique, laissant, pour lui succéder, un jeune Prince incapable de gouverner par soi-même. Sous ce nouveau Regne, les deux Princes Lorrains, Oncles de la jeune Reine, furent d'abord chargez de l'administration du Gouvernement. Ils éloignerent d'abord de la Cour, le Connétable de Montmorency, & y rappellerent le Cardinal de Tournon ennemi juré de la Religion Protestante. Dès que les affaires de la Cour furent réglées, le premier soin des Ministres fut de faire ériger des Chambres de Justice qu'on appelloit *Ardentes*, pour y faire condamner les Protestans au feu. Par-là, ils mirent ceux qui avoient embrassé la Réformation, dans une nécessité inévitable, ou de se voir brûler les uns après les autres, ou de prendre les armes pour se défendre, & de donner ainsi à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient de les exterminer tous à la fois. D'un autre côté, ils envoyerent en Ecosse trois-mille hommes sous le commandement de *La Brosse* qui avoit ordre de se joindre aux Catholiques d'Angleterre pour tâcher de détrôner Elisabeth. Ainsi, par leur ambition démesurée, ils engageoient un jeune Roi qui n'avoit pas encore dix sept ans, à mettre le feu dans son propre Royaume, & à entreprendre en même tems la conquête de l'Angleterre qui est de tous les Païs du monde, le plus difficile à conquérir.

Mort de Henri II. François II. lui succéde. Les Guises gouvernent. *Mezerai.*

Ils continuent le dessein d'attaquer Elisabeth par l'Ecosse.

Dans le même tems, on vit naître dans les Païs-bas, des semences de troubles, qui ne tarderent pas long-tems à produire leurs fruits, & dont il ne sera pas inutile de dire un mot, pour en faire connoître l'origine.

Charles Quint avoit toûjours eu beaucoup d'affection pour les Provinces des Païs-bas, où il étoit né, & il les avoit toûjours gouvernées avec beaucoup de douceur. Véritablement, après la victoire de Pavie, il avoit formé le projet d'en

Affaires des Païs-bas.

ELISABETH. 1559. Grotius, Annales des Pais-bas. d'en changer le Gouvernement, & de ne faire des dix-sept Provinces, qu'un seul état dépendant de la Couronne d'Espagne. Il étoit incité à cela par les Espagnols qui auroient trouvé leur avantage à le voir maître absolu des Provinces des Païs-bas, dont les priviléges donnoient des bornes trop étroites à l'autorité du Souverain. Mais après y avoir plus meurement pensé, il abandonna ce projet, soit pour éviter les violences qu'il auroit fallu exercer pour l'executer soit qu'il le crût impratiquable à cause de la diversité des Loix & des Coûtumes de ces Provinces dont chacune avoit fait pendant long-tems un État à part.

Philippe II. son fils qui lui succéda, reprit à peu près le même dessein, & résolut de se rendre indépendant des Loix & des priviléges que ces Peuples alléguoient incessamment. Il joignit à ce projet celui d'exterminer les Protestans qui étoient déja en fort grand nombre dans ces Provinces. Pour cet effet, il obtint de la Cour de Rome l'élection de divers Archevêchez & Evêchez, au grand préjudice des Abbez dont il falloit retrancher une partie des revenus pour les donner aux nouveaux Evêques. Mais outre l'interêt des Protestans & des Abbez, il y avoit encore une chose à laquelle tout le monde se trouvoit intéressé. C'est que Philippe avoit mis des Garnisons Espagnoles dans les principales Villes, contre les priviléges du Païs, & par-la, il avoit assez ouvertement fait connoître, que son dessein étoit de le réduire à la servitude. Enfin, en partant pour l'Espagne, au mois de Septembre 1559. il laissa le Gouvernement des Païs-bas à Marguerite Duchesse de Parme sa Tante, au grand mécontentement de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, & du Comte d'Egmont, qui avoient aspiré à cette Dignité. Mais ce qui acheva de les irriter, ce fut qu'il laissa auprès de la Gouvernante; le Cardinal de Granvelle leur ennemi, & que tout le monde regardoit comme l'Auteur des Conseils pernicieux qui tendoient à priver le Païs de sa liberté. Philippe ne fut pas plûtôt arrivé en Espagne, qu'il y fit brûler un grand nombre de Protestans, donnant à connoître par ces cruelles exécutions, à quoi les Peuples des Païs-bas devoient s'attendre dans la suite.

Pie IV. Pape. 1560. Le Pape Paul IV. étant mort dans le cours de cette année le Cardinal *Ange de Médicis* Milanois lui succéda sous le nom de Pie IV.

Etat des affaires d'Angleterre. Pour bien entendre la suite de ce Regne, il est absolument nécessaire d'avoir une idée bien distincte de la situation où se trouvoient les affaires d'Angleterre, tant par rapport à la personne de la Reine, qu'à l'égard du Peuple Anglois, & des Etrangers. La merveille du Regne d'Elisabeth ne consiste pas dans de grands événemens arrivez en Angleterre pendant qu'elle a été sur le Trône, mais dans la tranquillité dont elle sçut faire joüir ses Sujets au milieu des attaques ouvertes & secrettes de leurs ennemis, & des siens, tant étrangers que domestiques, il faut donc connoître ces mêmes ennemis leurs caracteres, leurs vûës, leurs forces, leurs intérêts, pour pouvoir bien entrer dans les motifs de la conduite d'Elisabeth, & pour bien comprendre les maximes sur lesquelles elle établit son gouvernement. C'est par-là aussi qu'on pourra voir & admirer, avec quelle adresse elle sçut se démêler des fréquens embarras qu'on lui suscita, & se délivrer des piéges ausquels elle fut continuellement exposée. Il faut, pour cet effet, remarquer d'abord, que son droit à la Couronne qu'elle portoit lui fut toûjours disputé, soit ouvertement, soit tacitement, que les Catholiques en général, ne la régarderent jamais que comme

une

une Reine *de facto*, & qu'ils crurent pouvoir en conscience contribuer à la renverser de dessus son trone, si l'occasion s'en présentoit. Comme l'incertitude de son droit étoit le fondement sur lequel ses ennemis bâtissoient, je ne puis m'empêcher d'ajoûter encore un mot à ce que j'ai dit plus haut sur cette même matiere. ELISABETH. 1559.

Le Parlement d'Angleterre étant composé du Roi & des deux Chambres qui représentent, toute la Nation, il n'y a point d'Anglois qui ne soit obligé de se soumettre à ses Statuts, quand ce ne seroit que par cette seule raison, que chaque Sujet est censé y avoir donné son consentement, ou par soi-même ou par ceux qui le représentent. Ce fut sur ce fondement que Marie & Elisabeth monterent sur le Trône, je veux dire, en vertu d'un Acte de Parlement qui donnoit au Roi leur Pere le pouvoir de régler sa Succession. Mais on peut douter si des Princes étrangers intéressez dans des Actes de Parlement, sont obligez à la même soumission, lorsqu'ils croyent voir dans ces Actes une injustice manifeste à leur égard. Je n'entreprendrai point de décider cette question qui se decide plus ordinairement par les armes que par les Loix. Je me contenterai de remarquer, qu'autrefois Edoüard III. ne se crut pas obligé de s'en tenir à la décision de la Nation Françoise qui avoit placé Philippe de Valois sur le Trône. Quoiqu'il en soit, Marie Reine de France & d'Ecosse se croyoit lézée, tant par le Statut qui avoit donné au Roi le pouvoir de troubler l'Ordre de la Succession selon son caprice, que par le Testament du même Roi. Elle prétendoit que le Roi ni le Parlement n'avoient pas été en droit de placer sur le Trône deux filles déclarées Bâtardes par des Actes solemnels; moins encore de passer par dessus la postérité de la fille aînée de Henri VII. sans en alléguer même aucune cause, pour mettre dans la ligne de la Succession, des Bâtards, & les enfans de la Cadette. On répondoit à ces deux Griefs, que les Anglois, en reconnoissant successivement Marie & Elisabeth pour Reines d'Angleterre, n'avoient pas suivi le caprice de Henri VIII. mais l'Ordre de la Nature, & la Loi de la Succession; Que le caprice de ce Prince ne consistoit pas en ce qu'il avoit placé ses deux filles immédiatement après Edoüard son fils; mais en ce qu'il avoit voulu exclurre ces deux Princesses nées sous la bonne foi du Mariage; mais que les ayant remises dans le rang qui leur étoit dû, il étoit rentré dans le bon chemin, & qu'il n'y avoit rien à changer à cet égard; Qu'au reste, si on n'y avoit pas révoqué la Sentence de divorce d'Anne de Bollen, & l'Acte passé en conséquence, contre Elisabeth, on en avoit eu de bonnes raisons, & que, tout au plus, ce n'étoit qu'un défaut de formalité qui ne changeoit rien à la chose même. Pour ce qui regarde le second Grief de Marie, qui consistoit en ce que Henri VIII. n'avoit fait aucune mention de la postérité de sa Sœur aînée, il faut avoüer qu'il y avoit peu d'Anglois qui ne fussent convaincus de l'injustice de ce procédé. Mais comme le cas qui pouvoit faire naître un différend sur ce sujet, ne se présentoit pas encore, on laissoit cette question indécise, dans l'espérance que la Reine se marieroit, & qu'elle auroit des enfans pour lui succéder.

Passons présentement à une autre considération, par rapport aux Puissances étrangéres. Marie Fille aînée de Henri VIII. monta sur le Trône sans qu'aucun Prince étranger s'avisât de lui disputer son droit, au lieu qu'après sa mort, les principaux Souverains de l'Europe firent des efforts pour arracher

ELISABETH. 1559.

la Couronne à Elisabeth. Il n'est pas bien difficile de marquer plusieurs causes naturelles de la diverse conduite des Souverains, à l'égard de ces deux Reines. La premiere est, que quand Marie monta sur le Trone, il n'y avoit aucun Prince en Europe qui pût alléguer le moindre prétexte pour lui disputer la Couronne. Il est vrai que la jeune Reine d'Ecosse étoit en France, & qu'elle étoit destinée au Dauphin : mais elle n'étoit pas encore mariée. Ce Mariage n'étoit qu'un simple projet qui ne pouvoit même s'exécuter que dans quelques années, à cause de la jeunesse des deux Parties. Mais quand même Henri II. auroit voulu alors faire valoir les droits de cette Reine, il n'auroit pû le faire sans s'attirer sur les bras, toutes les forces de l'Empereur & de l'Angleterre. La seconde cause n'est pas moins naturelle. C'est que par les principes des Catholiques Romains, ils ne pouvoient contester les droits de Marie sans renoncer à l'autorité du Pape, puisque c'étoit un Pape qui avoit accordé la dispense pour le Mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Arragon. Mais Henri II. étoit entiérement éloigné de cette pensée, & quant à l'Empereur Charles Quint, il avoit un intérêt tout particulier à soutenir Marie qui étoit sa Cousine Germaine. Pour le Pape, en soutenant les droits de Marie, il soutenoit les siens propres. Enfin, comme Marie étoit très-attachée à sa Religion, le Pape, l'Empereur, le Roi de France trouvoient un grand avantage dans la disposition où elle étoit à cet égard. Le Pape espéroit de voir la Religion Catholique se rétablir en Angleterre par son moyen. L'Empereur formoit déja le projet du Mariage de Philippe son fils avec elle. D'ailleurs, une Reine Catholique en Angleterre, le mettoit à couvert de la crainte des secours que les Protestans d'Allemagne pouvoient recevoir des Anglois. Enfin, le zéle qu'il avoit pour sa Religion lui faisoit voir avec plaisir, que l'Angleterre alloit rentrer dans le giron de l'Eglise Romaine. Par la même raison, Henri II. qui faisoit brûler les Protestans en France, ne pouvoit qu'être content de les voir privez de la protection qu'ils auroient pû attendre de l'Angleterre, si ce Royaume étoit demeuré Protestant. Ainsi, tout concouroit à rendre le Regne de Marie paisible & tranquille. Ce fut aussi sans doute, ce qui engagea cette Reine à pousser la persécution contre les Protestans, aussi loin qu'elle pouvoit aller, sçachant bien qu'ils ne pouvoient espérer de secours d'aucun endroit.

Mais quand après la mort de Marie, Elisabeth se fut assise sur ce même Trône, les intérêts des Princes avoient déja changé, ou changerent par cet événement. Ce n'est pas la seule fois que la mort d'un Souverain a produit de semblables altérations dans la Politique. L'Empire & l'Espagne n'étoient plus ensemble sous la domination d'un même Prince. Le Dauphin avoit épousé la Reine d'Ecosse, & par ce Mariage, il avoit acquis sur l'Angleterre, un droit qu'il n'avoit pas auparavant. D'ailleurs, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine étoient devenus plus puissans à la Cour de France par l'absence du Connétable de Montmorency qui étoit prisonnier dans les Païs-bas. Après la mort de Henri II. ils le devinrent encore plus, & ils témoignerent par leur conduite, qu'ils n'avoient rien tant à cœur, que de mettre la Reine leur Niéce sur le Trône d'Angleterre. Elisabeth n'en pouvoit pas douter, puisqu'elle voyoit François II. & Marie continuer à porter les armes d'Angleterre, qu'ils sembloient n'avoir prises au commencement que par

obéïs-

obéïſſance aux Ordres de Henri II. D'un autre côté, Philippe II. qui ne voyoit plus aucune eſpérance de réüſſir dans le deſſein qu'il avoit conçu d'épouſer Eliſabeth, avoit entiérement abandonné les intérêts de l'Angleterre, & ne paroiſſoit nullement diſpoſé à ſoutenir ce Royaume, depuis qu'il étoit devenu Proteſtant. Enfin, le Pape voyoit ſon autorité perduë en Angleterre, ſans aucune eſpérance de pouvoir gagner Eliſabeth qui avoit un intérêt tout manifeſte à maintenir ce qu'elle avoit fait. Ainſi, la France, l'Eſpagne, la Cour de Rome, non ſeulement n'avoient aucune raiſon qui pût les porter à ſoutenir Eliſabeth : mais elles n'avoient aucune raiſon qui pût les porter à ſoutenir Eliſabeth : mais elles avoient même un intérêt tout oppoſé; il eſt bien vrai que Philippe II. n'auroit pas vû volontiers l'Angleterre & l'Irlande entre les mains du Roi de France: mais il n'auroit pas été fâché que la France ſe fût engagée à conquerir l'Angleterre, parce que cette conquête lui paroiſſant très-difficile, il auroit eu le plaiſir de voir affoiblir les deux Puiſſances qui pouvoient lui cauſer le plus d'embarras. D'ailleurs, ſon zéle pour la Religion Catholique, & les projets qu'il avoit formez par rapport aux Païs-bas, lui auroient fait voir avec beaucoup de joye, ces deux Royaumes ſe mettre hors d'état de ſecourir ces Provinces qui ne portoient ſon joug qu'avec beaucoup d'impatience. Pour le nouvel Empereur, ſi Eliſabeth n'avoit pas beaucoup à craindre de ſa part, elle n'en pouvoit auſſi attendre aucune aſſiſtance. Quant aux Proteſtans d'Allemagne, ils vivoient alors dans une tranquillité qu'ils n'auroient pas volontiers troublée pour ſecourir l'Angleterre. Ils avoient éprouvé pendant le Regne de Henri VIII. que, ſous prétexte de maintenir leur Religion, on avoit voulu les engager dans une Guerre qui ne convenoit nullement à leurs intérêts. Ainſi, contens de l'État où ils ſe trouvoient, ils n'étoient pas d'humeur de s'expoſer à ſe voir eux-mêmes opprimez pour vouloir maintenir les droits d'Eliſabeth, quoique d'ailleurs ils viſſent avec plaiſir une Reine Proteſtante ſur le Trône d'Angleterre. ELISABETH. 1559.

J'ai déja fait voir en quelle ſituation ſe trouvoient les affaires d'Ecoſſe. Bien loin qu'Eliſabeth pût eſpérer quelque ſecours de ce Royaume, elle ſe voyoit dans une néceſſité indiſpenſable d'y ſoutenir le parti Proteſtant, ſçachant bien que l'intention de la Cour de France étoit de l'attaquer de ce côté-là. Outre les trois mille hommes qui avoient été déja envoyez à la Regente, on préparoit en France un renfort plus conſidérable que le Marquis d'*Elbeuf* devoit conduire en Ecoſſe. Cela faiſoit aſſez connoître, que la Cour de France trouvant qu'il étoit trop difficile d'attaquer l'Angleterre par Mer, avoit pris la réſolution de faire ſes plus grands efforts vers les Frontières du Nord, en joignant ſes troupes à celles des Ecoſſois. Ainſi le deſſein qu'avoit cette Cour de dompter les Rebelles d'Ecoſſe, n'étoit que le premier dégré par où elle eſpéroit de parvenir à la conquête de l'Angleterre.

D'un autre côté, l'Irlande ne cauſoit pas moins d'inquiétude à Eliſabeth. Cette Iſle étoit habitée par des Irlandois naturels, & par des familles Angloiſes qui s'y étoient établies depuis que Henri II. en avoit fait la conquête. C'étoit un Viceroi, ou *Lord Lieutenant*, qui y commandoit au nom de la Reine, mais il s'en falloit bien que ſon autorité n'y fût autant reſpectée qu'il auroit été néceſſaire pour tenir les Irlandois dans la ſoumiſſion. Il y avoit parmi eux pluſieurs Grands qui véritablement reconnoiſſoient de bouche la Souveraine-

ELISABETH. 1559.

veraineté de la Reine, mais qui se croyoient en droit de se faire eux-mêmes justice des torts dont ils prétendoient avoir raison de se plaindre. Ils se faisoient la Guerre les uns aux autres, sans se mettre beaucoup en peine des Ordres du Viceroi qui, n'ayant qu'un petit nombre de troupes Angloises, n'étoit pas en état de se faire craindre. Toutes les fois qu'il y avoit un besoin pressant de châtier quelque revolte, ou d'empêcher que les plus puissans n'opprimassent les plus foibles, il falloit y envoyer de nouvelles troupes d'Angleterre. Mais comme cela ne se pouvoit faire sans quelque dépense, il arrivoit souvent qu'on ne s'y déterminoit qu'à l'extremité. Ainsi, la plûpart des Viceroïs qu'on envoyoit en ce païs-là, se trouvant dénuez des moyens de se faire obéïr, fermoient volontairement les yeux aux excès & aux violences des Grands, le peur de commettre mal à propos l'autorité Royale. Ils se contentoient de remplir leurs bourses pendant que leurs emplois duroient & laissoient à leurs Successeurs le soin de réprimer l'insolence des Irlandois. Cette conduite avoit rendu les Seigneurs du Païs, si fiers & si arrogans, qu'ils ne reconnoissoient proprement l'autorité Royale, que quand elle leur étoit nécessaire pour les protéger contre leurs ennemis. Outre l'aversion naturelle que les Irlandois avoient pour les Anglois qui n'aidoient pas, par leur conduite, à se concilier leur affection, il y avoit, au tems dont je parle, une autre raison qui contribuoit à augmenter cette haîne. C'étoit le changement que la Reine venoit de faire dans la Religion. Les Irlandois avoient pour le Pape un attachement proportionné à leur ignorance qui étoit extrême. Par-là, ils se trouvoient disposez à prêter l'oreille aux sollicitations des Agents de la Cour de Rome, qui ne cessoient point de leur inspirer un esprit de révolte contre le Gouvernement. Elisabeth se trouvoit donc obligée d'avoir continuellement l'œil sur ce qui se passoit dans cette Isle, sçachant combien le Pape son ennemi y avoit de credit.

Il reste présentement à parler de la disposition des Anglois par rapport à Elisabeth. Lorsque la Reine voulut rétablir la Réformation son premier soin fut de changer les Magistrats des Villes & des Provinces, & de mettre des Protestans en leurs places. Ensuite, elle convoqua un nouveau Parlement dont les Députez furent choisis à-peu-près selon ses désirs. Ce Parlement renouvella les Loix qui s'étoient faites sous Edoüard VI. par rapport à la Religion. Ces Loix étant établies, les nouveaux Magistrats prirent soin de les faire observer ponctuellement. Ainsi, peu de mois après la mort de Marie, on ne fut pas moins coupable en exerçant publiquement la Religion Catholique Romaine qu'on l'avoit été sous le dernier regne, en exerçant la Religion Protestante. Les Ecclésiastiques, qui refusérent de se soumettre aux nouvelles Loix, furent privez de leurs Bénéfices, & on remplit leurs places par de zélez Protestans. Pour le dire en un mot, la Réformation se rétablit sous le Regne d'Elisabeth, de la même maniere que la Religion Romaine s'étoit rétablie sous le Regne de Marie, avec cette différence, que sous Elisabeth on ne fit mourir personne pour cause de Religion. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que ce changement extérieur produisît un changement réel dans les cœurs. Il y a bien peu de gens qui, en matiere de Religion, ayent une condescendance aveugle pour leurs Souverains. Ceux qui étoient bons Catholiques sous le Regne de Marie, demeurerent tels sous Elisabeth, comme ceux qui avoient véritablement embrassé la Réformation sous Edoüard VI.

étoient

étoient demeurez Réformez dans le cœur pendant le Regne de Marie : il n'y eut que l'Exterieur de changé. Si donc on considere, que tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion, sous les Régnes précédens & sous celui-ci, s'étoient faits de la même maniere, on n'aura pas beaucoup de peine à comprendre, qu'il y avoit encore un grand nombre de Catholiques dans le Royaume. Il n'y avoit qu'environ vingt ans, que la Réformation avoit commencé à s'établir en Angleterre, & dans cet intervalle, le culte public avoit été changé quatre fois. Or il n'est pas vrai-semblable, que tout un Peuple change si fréquemment d'opinion selon le caprice de ceux qui le gouvernent, quoi qu'extérieurement, il se soumette à l'autotité publique. C'est une chose certaine qu'après même qu'Elisabeth eut rétabli la Réformation, il y avoit encore beaucoup de Catholiques dans le Royaume, quoique, selon les apparences, le nombre des Réformez fût beaucoup plus grand. Il est donc très-naturel de penser, que ceux qui persistoient dans leurs anciennes opinions étoient des ennemis secrets de la Reine : qu'ils souhaitoient que l'ancienne Religion fût rétablie, & qu'ils étoient disposez à embrasser toutes les occasions qui se pourroient présenter pour mettre une Reine Catholique sur le Trône. Ce n'étoit pas un des moindres soins d'Elisabeth, que d'avoir l'œil sur ses propres Sujets. ELISABETH. 1559.

Maximes d'Elisabeth.

Recapitulons en deux mots ce que nous venons de dire. Elisabeth avoit pour ennemis, la France, la Reine d'Ecosse, le Pape, & toutes les Puissances Catholiques : car quoique Philippe II. ne se fût pas encore déclaré, elle comprenoit assez qu'il n'étoit pas de ses amis, & la suite ne la confirma que trop dans cette pensée. D'un autre côté, elle avoit à se précautionner contre les Irlandois, & contre une grande partie de ses Sujets Anglois, sans qu'elle pût compter sur les secours d'aucun Allié. Il ne lui restoit donc qu'à chercher en elle même, dans sa prudence, dans sa bonne conduite, & dans ses propres Sujets, les secours qu'elle auroit inutilement cherchez ailleurs. Pour obtenir promptement & volontairement l'assistance dont elle prévoyoit qu'elle auroit souvent besoin, elle n'avoit qu'une seule voye : c'étoit de se faire aimer de son Peuple. Aussi fut-ce la principale maxime qui servit de régle à sa conduite. Heureusement pour elle, les qualitez de son cœur & de son esprit se trouverent tellement disposées pour cela, qu'elle ne s'écarta jamais d'un principe si nécessaire. Aussi peut-on assurer, que jamais Roi d'Angleterre n'a été plus sincérement cheri de son Peuple, que le fut Elisabeth. Mais pour faire voir que ce n'est pas un éloge sans fondement, il est nécessaire d'entrer dans un petit détail sur ce sujet. Il est certain que ceux de ses Sujets qui étoient véritablement Protestans surpassoient de beaucoup en nombre, les Catholiques. Que pouvoit-elle donc faire de mieux que de favoriser la Religion Protestante, d'autant plus qu'étant elle-même de cette Religion, elle n'avoit besoin de faire aucun effort pour agir conformément à ses intérêts. Une autre chose qui contribuë beaucoup à concilier à un Souverain, l'amour de son Peuple, c'est de ménager si bien ses finances, qu'il ne soit pas obligé de le charger sans nécessité. Jamais Prince n'a eu cette qualité dans un plus haut dégré qu'Elisabeth. Elle porta même l'œconomie si loin, qu'elle donna quelquefois occasion à ses propres Ministres de la taxer d'avarice. Mais quoiqu'il en soit, elle mettoit un si bon ordre à sa dépense, qu'on ne la

voyoit

ELISABETH. 1559. voyoit ni prodiguer ſes tréſors à ſes Favoris, ni les employer à des choſes inutiles. Cependant, ce panchant qu'elle avoit à l'épargne, ſoit qu'il vînt de la nature, ou que ce fût un effet de ſa politique, ne l'empêcha pas de répandre ſon argent avec profuſion, lorſqu'elle le crut néceſſaire. L'Eſpagne, la France, l'Ecoſſe, éprouverent en divers temps, combien elle ſçavoit être prodigue de ſes tréſors. Son Peuple étoit ſi bien convaincu de ſa bonne œconomie, qu'il n'arriva jamais, pendant tout le cours de ſon Regne, que le Parlement lui refuſât les ſecours dont elle avoit beſoin, ni que ſes Sujets murmuraſſent des impoſitions dont ils ſe trouvoient chargez. Elle avoit encore une autre qualité qui lui attira beaucoup l'eſtime des Anglois. C'étoit de ne ſe laiſſer pas prévenir par ſes Courtiſans, pour diſtribuer les charges & les honneurs à des gens qui ne les méritoient pas. Elle ne craignoit rien tant que d'avilir les Dignitez deſtinées à la recompenſe du mérite & de la vertu. Par cette ſage conduite elle évitoit de rendre mécontens des gens qui auroient pû aſpirer aux Honneurs, s'ils euſſent vû qu'on les prodiguoit à ceux qui ne les méritoient pas mieux qu'eux. C'étoit une maxime dont elle ne s'écarta que rarement pendant tout le cours de ſon Regne. Enfin, elle ſe fit toûjours un devoir de faire rendre la juſtice avec impartialité. Ses plus grands Favoris éprouverent ſa ſévérité lorsqu'ils voulurent abuſer de ſa bienveillance, & s'écarter de leur devoir. Il n'y a point de doute que le grand intérêt qu'elle avoit de ſe faire aimer de ſon Peuple ne contribuât à lui faire employer tous les moyens qui pouvoient la faire parvenir à ce but. Mais on ne peut pas inférer de là, comme quelques-uns l'on fait, que toute ſa conduite n'étoit que pure diſſimulation, puiſqu'il n'eſt nullement impoſſible que les inclinations des hommes s'accordent avec leurs intérêts. Eliſabeth eſtimoit véritablement la Religion Réformée, & ſon intérêt demandoit qu'elle la ſoutînt de tout ſon pouvoir. Elle étoit naturellement œconome, & jamais Prince n'a eû plus qu'elle raiſon de l'être, dans les conjonctures où elle ſe trouvoit. Comme elle avoit un vrai mérite, elle l'eſtimoit en autrui, & par cette raiſon, elle ne pouvoit ſe réſoudre à conférer les Dignitez à ceux qui ne les avoient pas méritées. Enfin, ſi elle ſe fût tant ſoit peu relâchée par rapport à la Juſtice, il auroit été à craindre pour elle qu'on n'eût mépriſé ſon ſéxe, & que, peu-à-peu, les Grands ne ſe fuſſent émancipez.

Ce ſont là les principaux moyens qu'Eliſabeth employa pour s'attirer l'affection de ſes Sujets. Elle lui étoit ſi néceſſaire, qu'elle n'avoit point d'autre reſſource. Sans cela, vrai-ſemblablement ſon Regne auroit été très-malheureux, vû le nombre & la qualité de ſes ennemis. On doit donc, en liſant ſon Hiſtoire, regarder la plupart de ſes actions comme des ſuites & des dépendances de la maxime qu'elle s'étoit preſcrite, de ne rien négliger pour ſe concilier l'amour de ſon Peuple.

Voici encore une autre maxime qui n'eut pas moins d'influence ſur ſa conduite, que celle dont je viens de parler. Elle ſe voyoit manacée de tous côtez. Le Pape, la France & enſuite l'Eſpagne, ne ceſſerent jamais de l'attaquer, tantôt ouvertement, tantôt par des intrigues ſecrettes. Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'elle craignoit que toutes ces Puiſſances ne s'uniſſent enſemble pour la ruïner. Dans cette penſée, elle travailla, de tout ſon pouvoir, à fomenter les troubles qui s'éleverent chez ſes voiſins, & particuliérement en

France,

France, en Ecosse, dans les Païs-bas, afinque ses ennemis étant occupez chez eux, se trouvassent moins en état de l'attaquer. Je n'entreprendrai point de décider si cette maniere de se défendre contre des ennemis si puissans & si dangereux, étoit conforme aux Régles de la Justice. Mais on ne peut disconvenir que ce ne fût un excellent moyen par rapport à la politique, & que sa propre défense ne l'autorisât à s'en servir, d'autant plus qu'elle n'en avoit pas même d'autre pour parer leurs coups Aussi fit-elle un fréquent usage de cette maxime, ainsi qu'on le verra dans la suite. ELISABETH. 1560.

J'ai cru devoir préparer le Lecteur à la suite de ce Regne par ces Réflexions dont l'unique but est de suspendre dans son esprit les préjugez que les Historiens de toutes Nations & de toutes Religions ont voulu donner pour ou contre cette fameuse Reine. Ce n'est pas une petite difficulté que de fixer son jugement à cet égard, parmi toutes les contrarietez qu'on trouve dans les Historiens qui ont parlé d'elle. Les uns l'ont regardée comme la Reine la plus accomplie qu'il y ait jamais eû dans le monde. Ils ne lui ont trouvé aucun défaut. Toutes ses actions ont été fondées sur la prudence, sur la justice, & sur l'équité, & n'ont eû pour motif que la gloire de Dieu & le bien de ses Sujets. Ils ont prétendu, qu'elle avoit un amour si ardent pour son Peuple, qu'elle oublioit ses propres intérêts, pour ne penser qu'à ce qui pouvoit le rendre heureux. Ils ne se sont pas contentez d'excuser quelques-unes de ses actions qui sont dignes de repréhension, mais ils les ont même, en quelque maniere, sanctifiées, en insinuant qu'elles étoient un effet de son zéle pour la gloire de Dieu & pour la Religion Protestante. D'autres l'ont noircie de toutes les calomnies qu'il est possible d'inventer. Selon ceux-ci, elle a surpassé les plus fameux Tyrans, en cruauté & en barbarie. Elle a été fourbe au suprême dégré, & toute sa conduite n'a été qu'une dissimulation continuée depuis le commencement de son Regne jusqu'à la fin, quoiqu'elle affectât de se parer des dehors de la Religion & de la Vertu. A ces accusations qui regardent l'administration des affaires publiques, ils ont ajoûté des médisances atroces sur sa vie particuliere. Ils ont voulu la faire passer pour une femme débordée qui ne voulut jamais se marier pour pouvoir plus librement continuer ses débauches. C'est pour tâcher d'effacer l'une & l'autre de ces impressions, & pour porter le Lecteur à suspendre son Jugement, si les préjugez de la Religion le peuvent permettre, que j'ai voulu, par avance, faire connoître les motifs de la conduite d'Elisabeth, & les maximes par lesquelles elle s'est gouvernée & a dû se gouverner, à ne considérer que la politique. Son but principal étoit d'affermir sur sa tête une Couronne qui fut toûjours chancelante. Pour y réüssir, elle se prescrivit les maximes dont je viens de parler. Doit-on trouver étrange qu'en certaines occasions, elle ait un peu exagéré la tendresse qu'elle avoit pour son Peuple qui faisoit son unique appui ? Mais on auroit sans doute lieu de s'étonner, que, par une vie débordée, & par les autres excès dont on l'accuse, elle eût fait précisément le contraire de ce qui pouvoit lui acquérir l'amour & l'estime de ses Sujets, dont elle avoit un si grand besoin. Cela suffit, comme je me le persuade, pour dissiper une partie des nuages dont on a offusqué sa réputation. D'un autre côté, comme elle se voyoit attaquée de toutes parts, par de puissans ennemis qui tâchoient sans cesse d'inspirer un esprit de revolte à ses Sujets, quand on la verra fomenter les Diversité de sentimens touchant Elisabeth.

ELISABETH. 1560.

troubles d'Ecosse, & donner du secours aux Huguenots de France & aux Mécontens des Païs-bas, on ne sera point en peine de sçavoir à quoi attribuer cette conduite, nonobstant les flateries de quelques-uns de ses admirateurs. Qu'on applique seulement à ses actions les deux maximes dont j'ai parlé : qu'on se souvienne de la nécessité où elle se trouvoit de ne les perdre jamais de vûë, & l'on ne trouvera presque rien dans sa conduite, dont on ne puisse à-peu-près pénétrer le véritable motif. Après cette longue digression que j'ai jugée absolument nécessaire, il est tems de passer aux évenemens de l'année 1560.

Traité entre Elisabeth & les Mécontens d'Ecosse.

Le Comte de Maitland, qui étoit allé en Angleterre de la part des Confédérez d'Ecosse, y conclut enfin un Traité qui fut signé à Barwick le 27. de Février 1560. Elisabeth voyant les grands préparatifs qui se faisoient en France, & ne pouvant pas douter qu'ils ne fussent destinez contre l'Ecosse, crut qu'elle devoit, sur toutes choses, pourvoir à la sûreté de ce Royaume, de peur que les François ne s'y rendissent trop puissans. Elle avoit lieu de craindre que, si la Reine Marie avoit des enfans du Roi son Epoux, la France & l'Ecosse ne vinssent à ne faire qu'un même Etat, ce qu'elle avoit grand intérêt d'empêcher. Elle conclut donc, avec le Comte de Maitland, un Traité qui faisoit bien connoître ce qu'elle craignoit, par rapport à l'Ecosse. Ce Traité portoit :

Act. Publ. T. XV. p. 569.

Qu'elle prenoit sous sa protection le Duc de Châtelleraud Chef des Mécontens, & tout son parti, pour maintenir le Royaume d'Ecosse dans ses libertez & priviléges, pendant que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Roi de France subsisteroit, & un an après.

Qu'elle s'engageoit à leur envoyer du secours & à le leur continuer, jusqu'à ce que les François fussent entiérement chassez d'Ecosse.

Qu'elle ne feroit aucun accord avec la France, que sous la condition que le Royaume d'Ecosse seroit laissé dans sa liberté.

Qu'elle n'abandonneroit point les Confédérez, pendant qu'ils reconnoîtroient la Reine Marie pour leur Reine, & qu'ils s'efforceroient de maintenir les justes droits de la Couronne.

Que, si les Anglois prenoient quelques Places en Ecosse, elles seroient, ou rasées, ou mises entre les mains du Duc de Châtelleraud, à son choix, & qu'ils ne pourroient faire aucune fortification dans le Royaume.

Que le Duc & tout son parti se joindroient aux troupes Angloises.

Qu'ils se déclareroient ennemis de ceux de leurs Compatriotes qui serviroient la France contre l'Angleterre.

Que si l'Angleterre étoit attaquée du côté du Midi, les Confédérez donneroient à la Reine un secours de deux-mille hommes de pied, & de deux-cens chevaux, & que, si c'étoit du côté du Nord, ils se joindroient, avec toutes leurs forces, à l'armée Angloise.

Que si le Comte d'Argyle, Grand Justicier d'Ecosse, se joignoit au parti des Confédérez, il feroit ses efforts pour réduire le Nord de l'Irlande sous la domination de la Reine d'Angleterre, selon le Traité qui seroit fait sur ce sujet, entre lui & le Viceroi d'Irlande.

Que le Duc de Châtelleraud & son parti donneroient à la Reine d'Angleterre des Otages qui seroient gardez en Angleterre pendant tout le tems

que

que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Roi de France subsisteroit. ELISABETH. 1560.

Enfin, le Duc & son parti protestoient, que leur intention étoit d'être fidelles à leur Reine, dans tout ce qui ne seroit pas contraire aux Loix & aux libertez du Royaume d'Ecosse, & qui ne tendroit pas à leur subversion.

Ce Traité fait voir, que l'unique but d'Elisabeth étoit d'empêcher que le Roi de France ne se rendît maître de l'Ecosse, sçachant bien que c'étoit de ce côté-là qu'on avoit dessein de l'attaquer.

Suite des affaires d'Ecosse. *Cambden.*

Pendant que ce Traité se négocioit, les Troupes Françoises qui étoient en Ecosse continuoient à poursuivre les Ecossois Confédérez dans les montagnes, contre le sentiment de Martigues de la Maison de Luxembourg. Ce Seigneur, qui avoit mené le dernier secours venu de France, avoit voulu d'abord entrer en Angleterre, se persuadant qu'à son approche tous les Catholiques se souleveroient, & le viendroient joindre. Mais la Régente, mieux instruite que lui, de l'état de l'Angleterre, n'avoit pas jugé à propos de commencer l'exécution de ce dessein avec une si petite armée. Quelque tems après, pendant que les François triomphoient de voir l'ennemi fuir devant eux, ils apperçurent du haut d'une montagne, une Flotte en Mer, qu'ils prirent d'abord pour celle du Marquis d'Elbeuf. Mais ayant ensuite reconnu que c'étoit une Flotte Angloise, ils jugerent que le secours qui venoit aux Confédérez par terre, ne devoit pas être éloigné. Cela fut cause qu'ils prirent le parti de se retirer à Leith, à dessein d'y assembler toutes leurs forces, & d'y attendre le Marquis d'Elbeuf. Ce fut pourtant en vain qu'ils attendirent ce Prince. Une violente tempête qui le surprit, dissipa sa Flotte, & le contraignit de retourner en France pour y faire radouber ses Vaisseaux. Ensuite, les troubles qu'il y eut en France, ayant rendu nécessaires au Roi les troupes qui alloient en Ecosse, aussi bien que celles qui y étoient déja, cette expédition fut rompuë. *Buchanan.*

Les Troupes Françoises s'étant retirées à Leith, les Confédérez se rassemblerent de tous les endroits où ils s'étoient dispersez, à dessein d'aller joindre une armée Angloise qui marchoit à leur secours, sous le commandement du Lord Gray. Enfin, ils se rendirent à *Hadon* le 1. d'Avril, étant forts de six-milles de pied & de deux mille Chevaux, pour y attendre ce secours tant souhaité qui s'avançoit avec toute la diligence possible. La Reine Régente, craignant d'être enfermée dans Leith, prit le parti de se retirer dans le Château d'Edimbourg, dont les Etats avoient donné le Gouvernement à *Jean Areskin*, sous la condition expresse, qu'il ne s'en déferoit que par leur ordre. Areskin y reçût la Régente avec honneur, mais en se conservant pourtant le commandement de la Place.

La Régente se retire à Edimbourg

L'Armée Angloise entre en Ecosse.

Siége de Leith.

Peu de tems après, le Lord Gray étant entré en Ecosse avec une armée de six ou sept-mille hommes d'Infanterie, & de douze cens de Cavalerie, les Confédérez allerent le joindre, après quoi, ils marcherent ensemble à Leith où l'armée ennemie s'étoit retirée. Ce n'étoit pas un petit Ouvrage que de faire le Siége d'une Place qui avoit une armée dans ses murailles, & néanmoins, ils ne laisserent pas de l'entreprendre, parce qu'il n'y avoit point d'autre moyen de chasser les François d'Ecosse. Pendant qu'ils furent occupez à ce Siége, le Roi de France fit tous les efforts possibles pour obtenir d'Elisabeth, qu'elle retirât ses troupes d'Ecosse. Mais elle connoissoit trop bien ses

La France presse Elisabeth de retirer ses

 intérêts

ELISABETH. 1560. troupes d'Ecosse. *Cambden.* intérêts pour se laisser surprendre sur ce sujet. Lorsque *De Sévre*, Ambassadeur de France, lui en parla la premiere fois, elle répondit, qu'elle vouloit bien rappeller ses troupes, pourvû que la France rappellât aussi les siennes, puisqu'elle n'avoit pas plus de droit que l'Angleterre, d'envoyer des troupes en Ecosse. Enfin, l'Ambassadeur, voyant, après beaucoup de tentatives, qu'il ne pouvoit rien obtenir, protesta, en présence de l'Ambassadeur d'Espagne, qu'en envoyant des troupes en Ecosse, elle avoit rompu la Paix de Câteau, à quoi elle répondit, sans s'émouvoir, que le Roi de France, en voulant se rendre maître de l'Ecosse, avoit le premier violé la paix. Peu de tems auparavant elle avoit publié un Manifeste où elle expliquoit clairement les raisons qu'elle avoit de s'intéresser aux affaires d'Ecosse : Elle y accusoit hautement le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, d'être les Auteurs des troubles de ce Royaume, afin de pouvoir plus aisément exécuter les desseins qu'ils avoient formez contre l'Angleterre. C'étoit aussi à eux seuls qu'elle attribuoit l'injure que le Roi & la Reine de France lui avoient faite en usurpant son titre & ses armes.

Protestation de l'Ambassadeur de France.

Manifeste de la Reine.

La France offre de rendre Calais.

Avant que de Sévre eût fait sa protestation, Monluc, Evêque de Valence, étoit arrivé en Angleterre pour presser la Reine de retirer ses troupes d'Ecosse, & il voulut même lui persuader, que François II. & Marie n'avoient pris son titre & ses armes que pour lui faire honneur. Une semblable raison étoit plus offensante que l'injure même. Enfin, Monluc, voyant qu'il ne pouvoit la détourner de la résolution qu'elle avoit prise de soutenir les Ecossois, lui dit, que le Roi de France lui rendroit Calais, si elle vouloit rappeller ses troupes d'Ecosse. Mais elle lui répondit, qu'elle n'estimoit pas assez cette bicoque pour l'acheter à ce prix. Cependant, elle envoya *Montaigu* à Philippe II. pour l'informer des raisons qu'elle avoit de soutenir l'Ecosse. Cet Ambassadeur avoit ordre de lui représenter, que les Guises avoient projetté d'unir l'Ecosse à la Monarchie de France, & que, pour ne pas manquer leur coup, ils avoient voulu se défaire du Comte d'Aran qui s'étoit heureusement tiré d'entre leurs mains (1); qu'elle le prioit donc de considérer si cette union seroit avantageuse à l'Espagne.

Ambassade à Philippe II. *Cambden.*

Continuation du siége de Leith

Pendant ces négociations, le Siége de Leith se continuoit toûjours, mais sans s'avancer beaucoup, à cause de la nombreuse Garnison qui étoit dans la Place. Le 15. d'Avril, les François firent une sortie, & encloüerent quelques canons. Le 30. les Anglois furent rudement repoussez à un assaut. Le 7. de Mai, ils en donnérent encore un, où ils n'eurent pas un meilleur succès. Déja, la longueur & les difficultez de ce Siége commençoient à les rebuter, lorsque le Duc de Norfolck, Gouverneur des Marches du Nord d'Angleterre, leur envoya un puissant renfort, & se rendit lui-même au camp, pour les encourager à continuer le Siége. Ils auroient pourtant eû bien de la peine à se rendre maîtres de la Place, si la conspiration d'Amboise, qui se découvrit en France dans le même tems, n'eût fait comprendre aux Princes Lorrains, que la saison n'étoit pas propre pour executer les desseins qu'ils avoient formez contre l'Angleterre. Ainsi, bien loin d'envoyer de nouvelles troupes en Ecosse, ils pensérent à rappeller celles qui y étoient déja, jugeant qu'ils pourroient en avoir besoin en France. Ce fut dans cette vûë, que *Mon-*

La France souhaite la Paix.

luc

(1) Ceci justifie ce que Buchanan a rapporté, qu'on vouloit arrêter en France le Comte d'Aran.

luc Evêque de Valence, & le Comte de *Randan* furent envoyez en Ecosse avec un Plein-pouvoir du Roi pour faire la Paix. Elisabeth, en ayant été informée, y envoya aussi de sa part, le Secretaire *Cecil* & le Docteur *Wotton* avec un semblable Pouvoir. Les Plénipotentiaires convinrent d'abord qu'ils s'assembleroient à Edimbourg, au mois de Juillet, & en attendant, ils conclurent une Trêve qui devoit durer jusqu'à la fin de leurs Conférences. Pendant cette Trêve, la Reine Régente d'Ecosse mourut au Château d'Edimbourg, le 10. de Juin. ELISABETH. 1560. *Cambden.* Trêve en Ecosse.

Lorsqu'il fut question de traiter de la Paix, les Plénipotentiaires de France ne voulurent point absolument traiter avec les Ecossois Confédérez, disant que ce seroit faire tort à l'autorité Royale, parce que c'étoient des Rebelles. Ce refus auroit été capable de faire rompre la Conférence : mais, comme des deux côtez on souhaitoit de finir la Guerre, on trouva enfin un expédient. Ce fut que François & Marie accorderoient certaines choses aux Confédérez, non par voye de Traité, mais comme de pures graces, & que néanmoins, ils s'engageroient à les observer, dans le Traité qu'ils feroient avec la Reine d'Angleterre. Cela revenoit à-peu-près, à la même chose : mais les Ambassadeurs de France préférerent cet expédient, apparemment dans la vûë d'en tirer quelque avantage. La plûpart des Historiens confondent, dans le Traité qui fut conclu, peu de tems après, à Edimbourg, deux choses qui doivent pourtant être distinguées, sçavoir les Concessions de François & Marie, à leurs Sujets Ecossois, & le Traité fait entre la France & l'Angleterre. Comme de ces deux choses, l'une fut observée, & l'autre demeura sans exécution, il est nécessaire d'en avoir une idée bien distincte. Voici ce qui fut promis aux Ecossois. Négociation de la Paix.

Que les troupes Françoises sortiroient d'Ecosse dans vingt jours, & se retireroient en France, sur des Vaisseaux que la Reine d'Angleterre leur prêteroit. Traité d'Edimbourg. *Buchanan.*

Que la Ville de Leith seroit renduë à l'Ecosse, & que les fortifications en seroient rasées.

Que les Ouvrages faits par les François à Dumbar, seroient démolis.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse accorderoient une Amnistie aux Confédérez, pour tout ce qui s'étoit fait depuis le 10. de Mars 1559. jusqu'au 1. d'Août 1560. & que cette Amnistie seroit approuvée & confirmée par les Etats d'Ecosse, qui s'assembleroient au mois d'Août, avec le consentement du Roi & de la Reine.

Que les François pourroient laisser soixante hommes dans l'Isle de *Keth.*

Mais par rapport aux intérêts d'Elisabeth, il fut fait un véritable Traité duquel il sera souvent parlé dans la suite, sous le nom de *Traité d'Edimbourg*, qui portoit,

Qu'à l'avenir, le Roi & la Reine de France & d'Ecosse s'abstiendroient de prendre le tître & la qualité de Roi & Reine d'Angleterre & d'Irlande, & de porter les armes de ces deux Royaumes. *Act. Publ. T. XV. page 593.*

Que les Patentes & autres Actes qu'ils avoient fait expédier sous ce tître, seroient reformez, ou demeureroient de nulle valeur.

Que la satisfaction ultérieure que la Reine d'Angleterre demandoit pour

 l'injure

ELISABETH. 1560.

l'injure qui lui avoit été faite, seroit renvoyée à une Conférence qui se tiendroit à Londres, entre des Commissaires des deux Couronnes.

Que, si les Commissaires ne pouvoient pas en convenir, la décision en seroit remise au Roi d'Espagne.

Que le Roi & la Reine de France & d'Ecosse tiendroient aux Ecossois ce qui leur avoit été promis à Edimbourg, par les Plénipotentiaires de France.

Il faut remarquer, que *Buchanan* n'a rapporté, dans son Histoire, que les Articles accordez aux Confédérez Ecossois, & que *Cambden*, dans ses Annales d'Elisabeth, n'a fait mention que du Traité d'entre les Couronnes. Cela cause quelque obscurité dans les recits qu'ils font l'un & l'autre des évenemens suivans.

Le Traité par rapport à l'Ecosse est exécuté. *Buchanan*.

Après la conclusion du Traité, les François & les Anglois quitterent l'Ecosse : Les Ouvrages de Leith & de Dumbar furent démolis, & l'Amnistie fut envoyée en Ecosse, & confirmée par les Etats. Ces mêmes qui s'assemblerent au mois d'Août firent des Loix favorables à la Réformation, & les envoyérent au Roi & à la Reine, pour en avoir l'approbation, plutôt à dessein de découvrir leurs sentimens sur ce sujet, que dans l'espérance d'obtenir ce qu'ils demandoient, & néanmoins, ils firent ponctuellement observer ces nouvelles Loix.

François II. refuse de ratifier le Traité fait avec Elisabeth.

Mais quant au Traité conclu entre les Couronnes, François & Marie refusérent de le ratifier, par une raison dont il est mal-aisé de comprendre la force. C'étoit, disoient-ils, parceque les Ecossois prenant à fausses enseignes, la qualité de fidelles Sujets, avoient fait un Traité avec Elisabeth, en leur propre & privé nom, sans être appuyez de l'autorité Royale. Si ce refus n'avoit regardé que les Articles accordez aux Ecossois, Elisabeth auroit pû croire que la Cour de France se repentoit de leur avoir tant accordé, & alors la raison alléguée auroit pû avoir quelque couleur. Mais tout ce qui regardoit les Ecossois ayant été déja exécuté, comment le prétendu attentat des Ecossois pouvoit-il rendre invalide le Traité fait sur le différend entre Elisabeth, & Marie, qui n'avoit aucune relation à la conduite des Ecossois ? Il étoit donc facile d'inférer que cette mauvaise raison n'étoit qu'un prétexte dont François & Marie se servoient pour éluder ce qu'ils avoient promis dans le Traité par rapport à Elisabeth. Aussi Elisabeth fut-elle bien convaincuë par-là, que les Princes Lorrains persistoient toûjours dans le dessein de lui arracher la Couronne, & cette pensée ne s'effaça jamais de son esprit. Les Oncles de Marie ne prévoyoient pas alors, combien cette démarche couteroit cher un jour à la Reine leur Niéce pour la grandeur de laquelle ils témoignoient tant de passion.

Divers prétendans au Mariage d'Elisabeth *Cambden*.

Pendant qu'Elisabeth étoit occupée aux affaires dont je viens de parler, sa Cour étoit attentive à épier ses démarches, sa conduite, ses inclinations, par rapport au Mariage. Quoi qu'elle eût déclaré au Parlement qu'elle vouloit vivre dans le Célibat, on n'ignoroit pas que ces sortes de résolutions sont sujettes au changement, d'autant plus qu'il y avoit plusieurs Princes, & quelques Seigneurs qui ne désespéroient pas de pouvoir la porter à changer de pensée. Charles Archiduc d'Autriche, second Fils de l'Empereur Ferdinand, le Roi de Suéde, le Duc de Holstein, s'étoient déja mis sur les rangs. Le Comte

te d'Aran, Fils du Duc de Châtelleraud, comptant que la Reine Marie n'auroit point d'enfans, & qu'il hériteroit de la Couronne d'Ecosse, se flatoit qu'Elisabeth le préféreroit à tout autre, en vûë d'unir ensemble les deux Royaumes. A ceux-là s'en joignoient encore d'autres qui étant Sujets de la Reine, & n'osant se déclarer si ouvertement, se contentoient de lui laisser deviner leurs pensées, ou de les lui faire connoître par le moyen de quelqu'une de ses Dames. L'un se fondoit sur sa naissance, l'autre sur son mérite, un autre sur sa bonne mine, & sur des qualitez extérieures capables d'inspirer de tendres sentimens au beau séxe. Enfin, on l'attaquoit indirectement de tous les côtez par où on croit communément que les femmes se peuvent laisser prendre. Le Comte d'*Arundel*, d'une noble & ancienne race quoi qu'un peu avancé en âge, s'étoit mis dans l'esprit que la Reine épouseroit plûtôt un de ses Sujets qu'un Prince Souverain, & qu'en ce cas, personne ne méritoit mieux cet honneur que lui. Le Chevalier *Géorge Pickering*, ayant reçû quelque marque particuliere de l'estime de la Reine, ne désespéroit pas que ces premiéres faveurs ne s'étendissent beaucoup plus loin. Mais de tous ceux qui croioient avoir lieu de se flater de cette espérance, il n'y en avoit aucun qui crût l'avoir à plus juste tître, que *Robert Dudley*, Fils du dernier Duc de Northumberland. La Reine le préferoit visiblement à tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, & lui donnoit tant de témoignages de l'inclination qu'elle avoit pour lui, qu'on crut pendant quelque temps, qu'elle avoit dessein de l'épouser. Dès qu'elle fut parvenuë à la Couronne, elle lui donna la charge de Grand Ecuyer, & l'Ordre de la Jarretiére. Depuis ce temps-là, elle se faisoit un plaisir de distribuer ses graces par son canal, en sorte que par la faveur dont elle l'honoroit, elle faisoit assez comprendre, qu'elle sentoit pour lui quelque chose de plus qu'une simple estime. On ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, sans y ajoûter aucun autre tître, ce qui marquoit bien la préférence qu'elle lui donnoit sur tous les autres Seigneurs. Cependant, quand on cherchoit dans celui-ci, le fondement de cette faveur extraordinaire, on ne lui trouvoit point de qualitez capables de faire impression sur une Reine si éclairée. Ses vices surpassant de beaucoup ses vertus, on étoit contraint de recourir à la force des Astres, & à une certaine sympathie qui ne se peut expliquer. Quoiqu'il en soit, il étoit à la Cour, sur le pied de Favori. Il étoit instruit de toutes les affaires: les Ambassadeurs lui rendoient compte de leur négociations: Chacun s'adressoit à lui pour toutes les affaires qu'on avoit à la Cour, & malheur à ceux qui vouloient les faire passer par un autre canal. C'étoit une faute qu'il ne pardonnoit pas aisement.

Robert Dudley en grand crédit.

La Reine avoit encore deux autres Favoris, mais d'une autre espéce que Dudley, puisque ce n'étoit que pour les affaires du Gouvernement. C'étoient *Nicolas Bacon* qu'elle avoit fait Garde du grand Sceau, avec toutes les prérogatives de Grand Chancelier, & *Guillaume Cecil*. Celui-ci avoit été Secretaire d'Etat sous Edoüard VI. & s'étoit si bien acquitté de son emploi, qu'il l'auroit conservé sous Marie, si sa Religion n'y avoit pas mis des obstacles. Il ne fut pourtant pas exposé aux rigueurs de la persécution, soit qu'il sçût se ménager d'une telle maniere, qu'il ne donnât point de prise sur lui, ou que son mérite particulier le fit distinguer de tous les autres Protestans. C'étoit un homme d'un rare génie, d'un jugement droit, capable des gran-

Bacon & Cecil principaux Ministres.

des

ELISABETH. 1560.

des affaires, infatigable au travail, & d'un secret impénétrable, tendant toûjours au bien & à l'avantage de la Reine, & n'ayant que ce seul objet devant les yeux. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner s'il conserva sa faveur pendant toute sa vie, sous une Reine qui connoissoit parfaitement ses intérêts. Quand des Princes habiles trouvent de pareils Ministres, ils ne s'en défont pas aisément.

Philippe II. reçoit froidement l'Envoyé de la Reine.

Dans les conjonctures où Elisabeth se trouvoit, elle avoit grand besoin d'avoir auprès d'elle des gens désintéressez & capables de la conduire. De quelque côté qu'elle tournât les yeux hors de son Royaume, elle n'y voyoit aucun ami qui s'intéressât véritablement à sa sûreté. Elle avoit d'abord compté sur le Roi d'Espagne : mais le rapport que Montaigu lui fit de son Ambassade, lui fit comprendre qu'elle n'avoit rien à espérer de ce côté-là, Lorsque cet Ambassadeur, après avoir parlé à Philippe II. des affaires d'Ecosse, voulut lui demander, selon ses instructions, que l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne fût renouvellée, il le trouva extrêmement froid. Philippe, en lui répondant, déplora les changemens qui s'étoient faits en Angleterre, par rapport à la Religion, & témoigna qu'il y prenoit beaucoup de part. Il se plaignit qu'il avoit été informé trop tard de l'envoi de l'armée Angloise en Ecosse, & néanmoins, il donna pour Conseil à la Reine, de ne manquer pas à faire insérer dans le Traité qu'elle feroit avec Marie, que si la France envoyoit des troupes en Ecosse, elle auroit aussi la même liberté, & de stipuler positivemenr la restitution de Calais. Il ajoûta, qu'il avoit jusqu'alors empêché à Rome qu'Elisabeth ne fût excommuniée, & que le Pape lui avoit promis, qu'il ne feroit rien sur cette matiere, avant que de l'en avoir informé. Quant au renouvellement de l'Alliance, il répondit sechement, que cela n'étoit pas nécessaire. Ensuite, il remit le Colier de l'Ordre de la Jarretiere, entre les mains de l'Ambassadeur. Cela fit assez comprendre à Elisabeth, que Philippe ne vouloit plus être de ses amis, & que les Conseils qu'il lui donnoit, & qui arriverent trop tard, étoient moins un effet de son affection pour elle, que de sa crainte que la France ne se rendît trop puissante. Quelque tems après, elle lui donna une petite mortification, en lui refusant, pour certains Anglois Catholiques, la permission de demeurer dans les Païs-bas, & de conserver leurs biens en Angleterre. De ce nombre étoit l'Ayeule de la Femme du Comte de *Féria* qui s'étoit marié en Angleterre, pendant qu'il y étoit Ambassadeur. Cela fut cause que ce Seigneur Espagnol fit tout ce qui fut en son pouvoit pour aigrir Philippe contre elle. Il trouva même l'occasion de faire mettre dans les prisons de l'Inquisition un Domestique de *Chamberlain* Ambassadeur ordinaire d'Angleterre. Il sollicita aussi beaucoup le Pape à excommunier Elisabeth : mais il ne put l'obtenir. Pie IV. vouloit plutôt tenter d'autres moyens qui lui paroissoient plus propres pour gagner la Reine, & qui ne préjudicioient en rien à l'excommunication, qu'il étoit maître de publier quand il le jugeroit à propos.

Il rend l'Ordre de la Jarretiere.

Elle lui refuse une grace.

Le Pape tente de gagner Elisabeth.

Ce fut dans cette vûë qu'il envoya en Angleterre, *Vincent Parpaglia* Abbé de St. Sauveur, avec certaines instructions, & un Bref pour la Reine, dans lequel il l'exhortoit à rentrer dans le giron de l'Eglise, & lui promettoit qu'il feroit au plûtôt continuer le Concile Général. On prétend que ce Nonce avoit

avoit auſſi pouvoir d'offrir à la Reine, que le Pape caſſeroit la Sentence de divorce de Henri VIII. avec Anne de Bollen ; & l'Acte de Parlement qui avoit été fait en conſéquence : qu'il confirmeroit la Liturgie Angloiſe, & qu'il permettroit au Peuple d'Angleterre de communier ſous les deux eſpéces. Mais ces offres ne furent pas capables d'ébranler Eliſabeth : d'autant plus que, ſelon les apparences, elles n'étoient pas ſinceres, du moins en ce qui regardoit la Religion. On peut remarquer par-là, quelle étoit l'opinion de la Cour de Rome & de tous les Catholiques touchant la naiſſance d'Eliſabeth, puiſqu'on lui offroit comme une grande faveur, de la reconnoître pour Fille légitime de Henri VIII.

ELISABETH. 1560.

Mais ſans ſuccès.

Cependant Eliſabeth s'appliquoit avec beaucoup d'attention aux affaires du Gouvernement, pour rendre ſes Sujets heureux autant qu'il lui étoit poſſible ; ſçachant bien que c'étoit d'eux qu'elle devoit tirer ſon plus grand ſecours, quand elle ſeroit attaquée, à quoi elle avoit bien ſujet de s'attendre. Dans cette année, elle ſe vit obligée de faire changer toute la monnoye, qui avoit été extrêmement altérée ſous le regne de Henri VIII. quoi que jamais aucun Roi n'eût tiré tant d'argent de ſon Peuple. S'il faut ajoûter foi à ce que diſoit le Cardinal Polus, ce Prince en avoit plus tiré lui ſeul, que tous les Rois d'Angleterre enſemble, depuis la Conquête. Le Monaſtere de Weſtminſter fut changé cette même année en Egliſe Collégiale. C'eſt-là ce qui ſe paſſa de plus conſidérable en Angleterre pendant l'année 1560. Mais avant que de paſſer à la ſuivante, il eſt néceſſaire de dire un mot des affaires des Païs voiſins.

Divers reglemens.

Celles de France avoient commencé à ſe broüiller dès le commencement de l'année. Les Proteſtans ſe voyant perſécutez & condamnez au feu ſans miſéricorde, jugerent enfin qu'il étoit tems de pourvoir à leur commune défenſe. Dans cette vûë, quelques-uns d'entr'eux, après avoir conféré enſemble, formerent une conſpiration contre le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine Miniſtres du Roi, & leurs ennemis déclarez. Ils n'avoient point de Chef qui parût ; mais il y a beaucoup d'apparence que le Prince de Condé, jaloux de ces deux Princes étrangers, avoit, parmi les Réformez, des Emiſſaires qui leur faiſoient entendre, qu'ils ſeroient appuyez quand il en ſeroit tems. Quoi qu'il en ſoit, un Gentilhomme, nommé *La Renaudie*, forma le deſſein d'enlever les deux Princes Lorrains d'auprès du Roi qui étoit alors à Amboiſe.

Affaires de France. *Mezerai.*

Cette entrepriſe n'ayant pas réüſſi, on la fit paſſer pour une conſpiration contre le Roi même, & on fit mourir plus de douze cens perſonnes, ou coupables, ou ſeulement ſoupçonnées d'avoir eu part au complot. Les deux Princes Lorrains auroient bien ſouhaité de pouvoir ſous ce prétexte, ſe défaire du Prince de Condé, mais leurs méſures n'étant pas encore aſſez bien priſes, ils attendirent une occaſion plus favorable. Quelque tems après, les Etats Généraux ayant été convoquez à Orléans, le Roi de Navarre & le Prince de Condé furent aſſez imprudens pour s'y rendre, quoi qu'on les eût avertis que la Cour avoit de mauvais deſſeins contr'eux. Véritablement, le premier ne fut pas arrêté ; mais on l'obſerva ſi ſoigneuſement, qu'il lui étoit impoſſible de s'évader. Pour le Prince de Condé, il fut mis en priſon, & peu de tems après, condamné à perdre la vie par la main du Bourreau. Mais la

ELISABETH. 1560.

mort de François II. qui arriva dans ce même tems (1), empêcha que l'Arrêt ne fût exécuté, & le Prince fut relâché.

Mort de François II. Affaires des Païs-bas. *Grotius Annales.*

Dans cette même année, Philippe II. ayant fait porter la Guerre en Afrique contre le Corsaire *Dragut* qui s'étoit fait Roi de Tripoli, ses armes y eurent un si mauvais succès qu'il se vit obligé de rappeller les troupes Espagnoles qu'il avoit laissées dans les Païs-bas. Ce fut avec beaucoup de satisfaction que les habitans de ces Provinces virent sortir les Espagnols de leur Païs. Ils en auroient eu beaucoup plus si le Roi avoit aussi rappellé le Cardinal de Granvelle pour lequel ils avoient conçû une haîne très-violente qui étoit toûjours fomentée par le Prince d'Orange, & les Comtes d'Egmont & de Horn ennemis jurez de ce Ministre.

Suite des affaires de France. Charles IX. Roi de France.

La mort de François II. apporta beaucoup de changement à la Cour de France. Charles IX. son Frere qui lui succéda, étant encore mineur, Cathérine de Médicis sa Mere eut assez d'adresse & de crédit pour se faire céder la Régence par le Roi de Navarre premier Prince du Sang, qui se contenta du titre de Lieutenant Général. Cependant, comme elle n'étoit pas entiérement hors d'inquiétude, & qu'elle craignoit qu'il ne prît envie à ce Prince de reprendre le rang que sa naissance lui donnoit, elle s'appliqua, autant qu'il lui fut possible, à fomenter les divisions qui avoient déja commencé à éclater sous le dernier Regne. Par ce moyen, elle vint enfin à bout de former à la Cour & dans le Royaume deux partis, au milieu desquels elle se trouvoit en assûrance, parce qu'ils avoient tous deux besoin d'elle. Le premier avoit pour Chefs le Duc de Guise, le Connétable de Montmorency & le Maréchal de S. André. On appelloit ces trois Seigneurs les *Triumvirs*. Ils avoient pour eux tous les Catholiques du Royaume, ausquels on avoit trouvé le moyen de persuader, que ces Chefs n'avoient pour but que le maintien de la Religion Catholique. A la tête de l'autre parti, qui n'étoit composé que de *Huguenots*, c'est ainsi qu'on nommoit les Réformez ou Protestans de France, étoient le Prince de Condé, l'Amiral de *Coligny* ou de *Châtillon*, & D'*Andelot* son Frere. Le Roi de Navarre flotoit entre les deux Partis, sans pouvoir bien se déterminer, & la Reine Régente tiroit de grands avantages de la division qu'il y avoit entre les Grands.

Les affaires de France se trouvant dans cette situation, il sembloit qu'Elisabeth n'avoit plus rien à craindre de ce côté-là. Le Successeur de François II. n'avoit plus aucun droit de se mêler des affaires d'Ecosse, qu'en qualité de simple Allié, & il ne pouvoit avoir aucune sorte de prétention sur l'Angleterre. D'un autre côté, la Reine Régente, qui n'aimoit pas beaucoup sa Belle-Fille, n'avoit garde de s'engager dans une Guerre, pour l'amour d'elle. Quand même elle auroit pû espérer de la mettre sur le trône d'Angleterre, il n'étoit nullement de son intérêt de rendre la Maison de Guise plus puissante qu'elle ne l'étoit. Enfin, les Princes Lorrains, occupez à lutter à la Cour contre leurs ennemis, n'étoient pas en état de faire valoir les droits de la Reine leur Niéce. Aussi, immédiatement après la mort de François II. Marie, par le conseil de ses Oncles, quitta le titre de Reine d'Angleterre, qu'elle avoit toûjours porté depuis le Traité de *Câteau*. Mais cela n'étoit pas capable de satisfaire Elisabeth. Marie étant encore fort jeune, pouvoit se marier

La Reine Marie quitte le titre de Reine d'Angleterre.

à

(1) Le 5. de Décembre.

à quelque puissant Prince, & lui transporter ses droits. Il falloit donc, pour mettre l'esprit d'Elisabeth en repos, que cette jeune Reine déclarât solemnellement, qu'elle n'avoit pas eû droit de prendre ce titre, sans quoi, elle auroit pû le reprendre quand elle auroit voulu, une simple interruption n'étant pas capable de lui faire perdre son droit prétendu. Pour le dire en passant, Elisabeth, semblable à Henri VII. son ayeul, fut, pendant toute sa vie, si jalouse de la Couronne qu'elle portoit, qu'elle ne cessa jamais d'être en inquiétude sur ce sujet. Dès qu'elle eût appris la mort de François II. elle envoya le Comte de Betford en France, pour y faire des complimens de condoléance, & de félicitation au nouveau Roi, & le chargea de demander à Marie, qu'elle ratifiât le Traité d'Edimbourg. L'Ambassadeur s'étant acquitté de sa commission, Marie répondit, que se trouvant seule & sans Conseil, & cette affaire ne la regardant point comme Reine de France, mais comme Reine d'Ecosse, elle vouloit attendre, que quelques-uns des Grands de son Royaume se fussent rendus auprès d'elle, après quoi, elle donneroit à la Reine d'Angleterre une satisfaction convenable. Cependant comme elle sçavoit bien que la Reine Catherine sa Belle-mere ne l'aimoit pas, elle quitta la Cour de France, & alla passer une partie de l'Hivers à Rheims dont le Cardinal de Lorraine son Oncle étoit Archevêque, & ensuite, elle alla demeurer à Nancy. Pendant le séjour qu'elle fit à Rheims, elle y reçut la visite de *Martigues*, de *La Brosse*, de d'*Oysel*, & de l'Evêque d'Amiens, qui, connoissant bien les affaires d'Ecosse, & sçachant qu'elle avoit dessein de retourner en ce païs-là, crurent devoir lui donner quelques instructions. Elle en étoit sortie si jeune qu'elle ne connoissoit point le Royaume qu'elle alloit gouverner. *Melvil* assûre, qu'ils lui conseillerent de s'attacher par ses bienfaits, *Jacques Stuart* Prieur de S. André son Frere bâtard, le Comte d'*Argile*, le Comte de *Liddington*, le Lord *Grangy*, & de s'appuyer sur les Protestans plûtôt que sur les Catholiques, parce que les premiers étoient supérieurs en toutes manieres. Quelque tems après, étant en chemin pour se rendre à Nancy, elle donna audience à *Jean Lesley* qui lui étoit envoyé par quelques-uns de ses Sujets Catholiques. Lesley dit lui-même dans son Histoire d'Ecosse, qu'il lui conseilla, selon ses instructions, de ne se confier point au Prieur de S. André, & de se rendre à *Aberdeen* où elle pourroit se mettre à la tête d'un Corps de troupes Catholiques, pour rétablir la Religion sur le même pied où elle étoit avant les changemens qui s'y étoient faits. Mais elle fut assez sage pour ne pas suivre un conseil si dangereux. Le lendemain le Prieur de S. André, qui s'étoit aussi rendu en France pour lui rendre ses respects, la joignit à *Joinville*, & lui donna des conseils plus convenables à la situation de ses affaires. Il la confirma dans la résolution qu'elle avoit déja prise de retourner en Ecosse, & lui conseilla de regner à la maniere de ses Prédécesseurs, avec l'assistance des Etats, en lui assûrant, que c'étoit l'unique moyen de vivre heureuse & tranquille (1). La Reine, suivant ses avis, le chargea de retourner en Ecosse, & d'y préparer toutes choses pour sa réception. De plus, elle lui mit en main, une Patente par laquelle elle donnoit pouvoir aux Etats de s'assembler, & d'ordonner ce qu'ils jugeroient convenable au bien du Royaume. Ainsi, les soins que Lesley avoit pris pour la préve-

ELISABETH. 1560.

Elisabeth la fait presser de ratifier le Traité d'Edimbourg.

Marie élude la demande.

Négociations de Walsingh. pag. 12.

Affaires de Marie.

Mémoires de Melvil.

Buchanan. Lesley.

Buchanan.

(1) Cambden parle tout autrement de Jacques Stuart.

ELISABETH. 1560. prévenir contre Stuart furent pour cette fois inutiles. Ce même Lesley, qui fut ensuite Evêque de *Ross*, ne contribua pas peu par ses conseils violens, & par ses intrigues, aux disgraces qui fondirent enfin sur la tête de la Reine sa Maîtresse. Stuart étant arrivé en Ecosse, malgré les efforts que Lesley avoit faits pour le faire arrêter prisonnier en France, délivra aux Etats la Patente dont la Reine l'avoit chargé. Comme dans ce tems-là, presque toute l'Ecosse étoit Protestante, les Etats firent usage du pouvoir général qui leur étoit attribué, pour établir la Réformation dans le Royaume, par autorité publique. Ensuite, ils ordonnerent que tous les Monasteres seroient démolis, & cet ordre fut d'abord exécuté.

Les Etats d'Ecosse établissent la Réformation. Juillet. *Buchanan.*

Elisabeth refuse un saufconduit à Marie. *Cambden.*

Pendant ce tems-là, Marie, se préparant pour son voyage d'Ecosse, envoya d'Oysel à Elisabeth, pour lui demander un saufconduit. Elisabeth répondit qu'elle espéroit que la Reine d'Ecosse ratifieroit le Traité d'Edimbourg, après quoi non seulement elle obtiendroit le saufconduit qu'elle demandoit, mais que même, sans s'exposer aux dangers & aux fatigues de la Mer, elle pourroit passer par l'Angleterre, où elle seroit reçûë avec toutes les marques d'affection qu'elle pouvoit attendre d'une bonne Sœur (1). Marie, ayant reçû cette réponse, s'en plaignit à Trochmorton Ambassadeur d'Angleterre, d'une maniere à lui faire comprendre, qu'elle étoit fort choquée de ce procédé. Elle lui dit, qu'elle étoit venuë en France, malgré Edoüard, & qu'elle sçauroit bien retourner en Ecosse, malgré tous les efforts d'Elisabeth : qu'elle avoit un extrême chagrin d'avoir demandé une chose dont elle pouvoit bien se passer. Que ce refus, & les secours qu'Elisabeth avoit donné aux Rebelles d'Ecosse lui faisoient assez comprendre combien elle avoit a cœur d'entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes. Qu'elle ne pouvoit assez s'étonner, que la Reine d'Angleterre voulût empêcher sa propre Parente, & très-certainement, son Héritiere présomptive, de retourner dans ses Etats : qu'elle ne pouvoit avoir pour cela aucune sorte de prétexte, puisqu'elle ne pouvoit pas l'accuser de se mêler des affaires d'Angleterre, quoique le mécontentement des Anglois lui en pût fournir l'occasion. Enfin, elle ajoûta, qu'elle étoit Reine aussi bien qu'Elisabeth, & qu'elle avoit des amis qui ne l'abandonneroient pas au besoin. Que pour ce qui regardoit le Traité d'Edimbourg, il avoit été fait du vivant du Roi son Epoux, & que s'il n'avoit pas voulu le ratifier, la faute en devoit être imputée à lui seul. Que depuis qu'elle étoit veuve, le Conseil de France ni ses Oncles n'avoient pas voulu se mêler des affaires d'Ecosse. Que les Ecossois qu'elle avoit auprès d'elle n'étoient que des personnes privées qu'elle ne pouvoit ni ne vouloit consulter dans une affaire si importante: mais qu'après avoir consulté les Etats d'Ecosse, elle rendroit une réponse convenable. Que pour cet effet, elle se hâtoit de retourner dans son Royaume, mais qu'Elisabeth vouloit lui en fermer le chemin, & qu'ainsi, elle étoit elle-même la cause du délai dont elle se plaignoit. Enfin, elle dit, qu'elle n'avoit jamais offensé Elisabeth, & pria l'Ambassadeur de lui apprendre quelle pouvoit être la cause de son chagrin.

Marie en est fort offensée.

Trochmorton presse

Trochmorton lui répondit, qu'il n'avoit ordre que d'entendre de sa bouche

(1) Buchanan a en tort de passer sous silence les conditions sous lesquelles Elisabeth vouloit bien accorder le saufconduit.

che ce qu'elle avoit à répondre touchant le Traité d'Edimbourg : mais que, puisqu'elle le souhaitoit, il quitteroit pour un moment son caractere d'Ambassadeur, pour lui dire son sentiment en qualité de Particulier. Ensuite, il lui fit entendre, que la Reine sa Maîtresse se tenoit fort offensée, de ce qu'elle avoit pris le titre de Reine d'Angleterre, & porté les armes de ce Royaume, quoi qu'elle n'eût pas fait la même chose pendant le Regne de Marie, & qu'il laissoit à sa prudence à juger, s'il étoit possible de faire un plus grand outrage à une Tête couronnée. Marie répondit, qu'elle l'avoit fait par l'exprès commandement de Henri II. son Beau-pere, & de François son Epoux, ausquels elle étoit tenuë d'obéïr : mais qu'immédiatement après la mort de son Epoux, se trouvant maîtresse d'elle-même, elle avoit quitté ce titre & ces armes. Que néanmoins, étant Reine & descenduë de Henri VII. elle ne croyoit pas avoir donné lieu à personne de s'offenser de ce qu'elle avoit porté les Armes d'Angleterre, puisque d'autres moindres qu'elle, les avoient bien portées, sans qu'on en eût fait tant de bruit. *Cambden*, de qui ce récit est tiré, ne dit pas ce que Trochmorton repliqua. Il seroit pourtant étrange qu'il se fût rendu à des raisons si peu solides. Elisabeth ne demandoit pas seulement que Marie quittât ce titre & ces armes, mais encore, qu'elle déclarât, d'une maniere authentique, qu'elle n'avoit pas eu droit de les prendre. Elle prétendoit même une réparation solemnelle de cette attentat, comme il paroît par le Traité d'Edimbourg. Or Marie s'étant contentée de quitter ce titre & ces armes, & refusant de déclarer qu'elle n'avoit pas eu droit de les prendre, ce n'étoit rien moins que satisfaire Elisabeth, qui ne prétendoit pas qu'aucune autre personne qu'elle, eût droit de se qualifier Reine d'Angleterre. Quant à ce que Marie alléguoit, que d'autres avoient pris les mêmes armes sans qu'on s'en fût offensé, elle entendoit par-là, le Marquis d'Excéter & la Duchesse de Suffolck : mais il y avoit entr'eux & Marie, trois differences notables. La premiere, que ceux-là les avoient prises, par la permission expresse du Roi. La seconde, qu'ils ne les portoient pas en plein, mais avec une marque de distinction. La troisiéme, qu'ils ne prenoient pas le titre de Roi ou de Reine d'Angleterre.

Marie sur le Traité d'Edimbourg.

Tout cela faisoit juger à Elisabeth, que la Reine d'Ecosse couvoit quelque dangereux dessein, & qu'en quittant le titre & les armes d'Angleterre, elle n'avoit eu dessein que de l'endormir, puisqu'elle refusoit d'avoüer qu'elle eût eû tort de les prendre. Enfin, Marie s'étant déterminée à s'en aller en Ecosse sans saufconduit d'Elisabeth, fit prier Trochmorton de la venir trouver à Abbeville, & lui demanda ce qu'elle devoit faire pour contenter Elisabeth. Trochmorton lui répondit, qu'elle n'avoit qu'à ratifier le Traité d'Edimbourg, comme il le lui avoit déja dit plusieurs fois. Elle répliqua, qu'elle ne comprenoit pas pourquoi on la pressoit tant de ratifier un Traité qui étoit déja exécuté. Que ce qui avoit été promis aux Ecossois avoit été observé de bonne foi. Que, par rapport au titre & aux armes, comme elle avoit cessé de les porter, on ne pouvoit pas l'accuser de chercher des défaites pour s'empêcher de ratifier le Traité, puisqu'un Traité exécuté n'a pas besoin de ratification. Que les Ecossois ne pouvoient pas se plaindre qu'on les eût traitez avec trop de rigueur : mais qu'elle voyoit bien que celle qui vouloit l'empêcher de retourner en Ecosse, les empêcheroit de joüir des effets de sa clémen-

Soupçons d'Elisabeth.

ELISABETH. 1560.

mence. Elle ajoûta, qu'elle écriroit à la Reine d'Angleterre, de sa propre main, & pria l'Ambassadeur d'adoucir les choses au lieu de les aigrir. Mais la Lettre qu'elle écrivit sur ce sujet, ne donna pas à Elisabeth la satisfaction qu'elle croyoit avoir lieu d'attendre. Comme l'usurpation du titre & des armes d'Elisabeth, & le refus de ratifier le Traité d'Edimbourg ont été la baze & le fondement des différends, entre ces deux Reines, & que cette affaire a une influence perpétuelle sur le Regne d'Elisabeth, il ne sera pas inutile d'ajoûter quelques observations à ce qui en a été déja dit, afin de faire bien connoître les raisons & les intérêts de l'une & de l'autre.

Intérêts & politique des deux Reines par rapport au Traité d'Edimbourg.

Elisabeth passoit pour Bâtarde en France & dans tous les Païs Catholiques. C'étoit sur ce fondement que Henri II. avoit fait prendre au Dauphin son Fils & à la Reine son Epouse le titre de Roi & Reine d'Angleterre, & qu'après sa mort, ils avoient continué à le porter. Elisabeth n'étoit pas si peu éclairée, qu'elle ne comprît bien que ce prétexte seroit plus que suffisant pour la dépoüiller de sa Dignité, s'il arrivoit qu'il fût appuyé de la force. D'un autre côté, elle ne pouvoit pas douter que Marie & ses amis n'eussent formé ce projet. Le titre de Reine d'Angleterre qu'elle avoit pris, le faisoit connoître assez clairement. Il étoit donc nécessaire qu'elle travaillât à sa sûreté. La Guerre civile d'Ecosse s'étant naturellement présentée, elle avoit assisté les Mécontens, & au lieu que la France avoit résolu de l'attaquer de ce côté-là, elle avoit donné lieu à François & à Marie de craindre qu'elle ne leur fît perdre l'Ecosse. C'est ce qui produisit le Traité d'Edimbourg. Ce Traité ne fut point ratifié pendant la vie de François II. & après la mort de ce Roi, Marie persista dans ce refus, se contentant de quitter simplement le titre de Reine d'Angleterre. Mais ce n'étoit pas une sûreté suffisante pour Elisabeth. Comme Marie avoit quitté ce titre, sans en donner aucune raison, elle pouvoit le reprendre à la premiere occasion qui s'offriroit; & c'étoit ce qu'Elisabeth vouloit prévenir, d'autant plus que le refus obstiné de Marie donnoit lieu de croire qu'elle avoit effectivement ce dessein.

Marie avoit de son côté de fortes raisons pour éluder cette ratification qu'on lui demandoit. Elle étoit persuadée, qu'Elisabeth n'étoit pas Fille legitime de Henri VIII. & que ni l'Acte de Parlement, ni le Testament du Roi son Pere, n'avoient pû lui donner un droit que la Nature lui ôtoit. Cela supposé, Marie croyoit que la Couronne d'Angleterre lui étoit dévoluë comme à la plus prochaine Héritiere de la défunte Reine, & quoi qu'Elisabeth s'en fût emparée, elle ne désespéroit pas de pouvoir la lui arracher, avec le secours de la France, de l'Espagne, du Pape, & des Catholiques d'Angleterre. Mais si en ratifiant le Traité d'Edimbourg, elle reconnoissoit qu'elle avoit eu tort de prendre le titre de Reine d'Angleterre, & s'engageoit par serment à ne le plus porter, elle avoit lieu de craindre que ses amis n'en fussent extrêmement réfroidis. A quoi bon donc François II. ordonna-t'il à ses plénipotentiaires de signer le Traité d'Edimbourg, puisqu'il n'avoit pas dessein de le ratifier? Il est facile de répondre à cette question. C'est qu'il ne pouvoit qu'à ce prix retirer ses troupes d'Ecosse où elles étoient assiégées, ni obliger Elisabeth à rappeller les siennes. Quant à la brêche qu'il faisoit à la bonne foi, c'est de quoi la Cour de France se mettoit alors fort peu en peine. Or comme Marie se trouvoit alors sous la puissance d'un mari,

mari, elle rejettoit sur lui tout ce qu'il y avoit d'irrégulier dans cette conduite. ELISABETH. 1560.

La seconde raison que cette Reine avoit de refuser la ratification qu'on lui demandoit, étoit encore plus forte. Les Plénipotentiaires de France, qui avoient signé le Traité d'Edimbourg, avoient fait un faux pas, pour n'avoir pas été bien instruits des affaires d'Angleterre. Ils avoient souffert qu'on insérât dans le Traité cette clause générale, sans aucune modification, *Qu'à l'avenir, François & Marie s'abstiendroient de prendre le titre de Roi & Reine d'Angleterre.* Or Marie avoit lieu de craindre, que ces mots, *à l'avenir*, ne fussent un piége pour la faire renoncer pour toûjours à la Couronne d'Angleterre, à cause de sa Religion. Cette crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée que les Anglois avoient assez fait connoître, que pour ce qui regardoit la Succession à la Couronne, ils prétendoient s'en tenir au Testament de Henri VIII. qui ne donnoit aucun rang à la postérité de Marguerite Reine d'Ecosse, & qui plaçoit la Duchesse de Suffolck immédiatement après Elisabeth. Il lui sembloit donc, qu'en ratifiant le Traité d'Edimbourg de la maniere qu'il étoit conçû, elle donneroit lieu de dire qu'elle se conformoit au Testament de Henri VIII. ce qui ne pouvoit que lui porter un extrême préjudice. Au reste, il n'y a presque point à douter qu'Elisabeth ne fût dans cette pensée, puisque dans la suite, quand Marie pressée par la nécessité de ses affaires; offrit de ratifier le Traité d'Edimbourg, en changeant la clause dont il s'agissoit, de cette maniere, *que pendant la vie d'Elisabeth, elle ne prendroit point le titre de Reine d'Angleterre*, Elisabeth n'en fut pas contente. C'est une marque bien évidente que son intention étoit de se servir de la ratification pure & simple, pour priver Marie du droit que sa naissance lui donnoit, ou du moins, pour la tenir sous le joug, l'entretenant dans une continuelle inquiétude au sujet de sa Succession. Il y avoit donc de la mauvaise foi dans le procédé de l'une & de l'autre de ces deux Reines. Marie, en éludant la ratification du Traité, sous prétexte de se mettre à couvert du dommage qui lui en pouvoit arriver, refusoit effectivement de reconnoître qu'elle eût eu tort de prendre le titre de Reine d'Angleterre pendant la vie d'Elisabeth, & par-là, elle se conservoit tout son droit, pour s'en servir si l'occasion s'en présentoit: car ce ne fut que plusieurs années après, qu'elle offrit la modification dont j'ai parlé ci-dessus. D'un autre côté, Elisabeth, en feignant de demander seulement, que Marie renonçât au droit qu'elle s'étoit attribué à son préjudice, vouloit pourtant l'engager à ratifier une clause équivoque qui auroit pû donner lieu de la priver de tous ses droits. On pourra s'appercevoir dans la suite, que ces remarques ne sont pas entiérement inutiles.

Quoique Marie n'eût aucune sûreté de la part d'Elisabeth, elle ne laissa pas de se mettre en Mer; & d'arriver heureusement en Ecosse. Quelques-uns ont dit, qu'un broüillard la déroba aux Vaisseaux Anglois qui l'attendoient sur son passage : mais ce n'est qu'une simple conjecture dont il n'y a aucune preuve (1). Il est pourtant très-vrai-semblable, que vû la situation des affaires entre elle & Elisabeth, si elle avoit été prise, elle auroit été retenuë

Marie arrive en Ecosse.

21. Août.

(1) Il est bien vrai qu'il se leva un grand broüillard pendant son passage. Voyez Brantôme Dames illustres. pag. 130. Mais cela ne prouve pas qu'elle fût poursuivie par des Vaisseaux Anglois.

ELISABETH. 1560. *Buchanan.*

nuë en Angleterre, du moins jusqu'à ce qu'elle eût ratifié le Traité d'Edimbourg. Elle fut reçûë dans son Royaume, avec beaucoup de démonstrations de joye, de la part des Grands & du Peuple. Mais elle eut la mortification d'y voir la Réformation établie, par des Loix si séveres, qu'il n'y avoit qu'elle seule qui eût la liberté de faire dire la Messe dans sa Chapelle, sans aucune pompe ni éclat. Il y avoit pourtant encore quelques Seigneurs qui persévéroient dans la Religion Romaine, & qui espérant de la rétablir par le moyen de la Reine, se rendirent fort assidus auprès d'elle. De ce nombre étoient *George Gordon* Comte de Huntley, les Comtes d'*Athol*, de *Crawford*, de *Sutherland*, & quelques Evêques. Quant au Duc de Châtelleraud, on ne pouvoit gueres dire ce qu'il étoit, tant sa conduite avoit été jusqu'alors équivoque. Ces Seigneurs que je viens de nommer étoient très-considérables par leur naissance, par leurs richesses, & par le nombre de leurs Vassaux. Cependant, ils n'auroient peut-être pas pensé à rétablir l'ancienne Religion en Ecosse, s'ils n'eussent pas compté sur la faveur de la Reine, qui pouvoit seule contre-balancer la puissance des Protestans. Leur premier projet fut, de tâcher de détruire dans son esprit, ceux d'entre les Réformez qui avoient le plus de crédit auprès d'elle, & dans le Royaume. Jacques Stuart son Frere naturel étoit le principal objet de leur haîne, à cause de son attachement à la Religion Protestante. D'ailleurs, la Reine en arrivant en Ecosse, l'ayant chargé de l'administration des affaires publiques, il leur auroit été trop difficile de rien entreprendre sans le trouver dans leur chemin, pendant qu'il étoit dans ce poste. Cela fut cause qu'ils n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer à lui faire perdre la confiance de la Reine. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer plus avant dans le détail de ces intrigues, il suffit d'avoir fait connoître la situation où la Cour d'Ecosse se trouvoit alors, parce que cette connoissance est absolument nécessaire pour la suite.

Les Catholiques font des projets pour rétablir leur Religion en Ecosse.

Ils tâchent de détruire Jacques Stuart.

Faute de Marie en se broüillant avec Elisabeth.

La fierté avec laquelle Marie avoit parlé à l'Ambassadeur d'Angleterre, avant son départ de France, non seulement ne convenoit point à la situation de ses affaires, mais elle étoit même contraire aux mesures qu'elle avoit prises, & aux projets qu'elle avoit formez avec ses Oncles. Pendant que François II. fut en vie, ces Princes avoient crû que les forces de la France seroient suffisantes pour subjuguer l'Ecosse, sous prétexte d'y extirper l'Hérésie, & qu'ensuite, en joignant ces mêmes forces à celles des Ecossois, il seroit facile d'entrer en Angleterre, & de détrôner Elisabeth, avec les secours des Catholiques Anglois. Mais la Guerre qu'ils avoient excitée en Ecosse s'étant tournée d'une toute autre maniere, qu'ils ne l'avoient espéré, & la mort de François II. étant survenuë là-dessus, ils comprirent qu'il falloit prendre d'autres mesures, & différer pour quelque tems l'exécution du projet qu'ils avoient formé. Ils conseillerent donc à la Reine leur niéce, de quitter d'elle-même le titre de Reine d'Angleterre, de retourner en Ecosse, de noüer, s'il étoit possible, une étroite amitié avec Elisabeth, de faire ses efforts pour se faire déclarer son Héritiere présomptive, & sous la couverture de cette correspondance, de tâcher de se faire un puissant parti en Angleterre où il n'y avoit pas faute de mécontens, pour s'en servir quand l'occasion s'en présenteroit. Toute la suite de l'Histoire fait voir que c'étoit là le plan que Marie avoit formé, & j'en donnerai ci-après, des preuves convainquantes. Rien

donc

donc ne convenoit moins avec ces mesures, que de se broüiller avec Elisabeth dont elle devoit au contraire, se concilier la bienveillance afin d'en obtenir la déclaration qu'elle souhaitoit, par le moyen de laquelle elle devoit fortifier son parti en Angleterre. Dès qu'elle fût arrivée en Ecosse, elle tâcha de réparer cette faute, en envoyant le Comte de Maitland à Elisabeth, pour l'informer de son heureuse arrivée à Edimbourg, & pour lui demander son amitié. L'Ambassadeur étoit aussi chargé d'une Lettre des principaux Seigneurs d'Ecosse pour la Reine, dans laquelle, après beauconp de complimens, ils lui faisoient entendre, que le meilleur moyen pour entretenir une parfaite intelligence entre les deux Royaumes, étoit qu'elle déclarât leur Reine son Héritiere présomptive. Elisabeth étoit tellement sur ses gardes par rapport à tout ce qui venoit de la part de Marie, qu'il n'étoit pas facile de la surprendre. Elle répondit à l'Ambassadeur, que la Reine d'Ecosse étant encore en France lui avoit promis de lui donner satisfaction touchant le Traité d'Edimbourg, dès qu'elle seroit arrivée dans son Royaume, & qu'ainsi, elle ne pouvoit qu'être surprise de voir qu'il ne faisoit aucune mention de cet article. L'Ambassadeur excusa la Reine sa Maîtresse sur le peu de tems qui s'étoit écoulé depuis son arrivée, & sur ce qu'elle n'avoit pas eu encore le loisir de penser à aucune affaire importante. Elisabeth reçut assez bien cette excuse: mais pour ce qui regardoit la Lettre des Seigneurs d'Ecosse, elle répondit nettement, qu'elle ne vouloit pas s'exposer au risque de voir ses Sujets adorer le Soleil levant. Elle ajoûta d'un ton plus haut, qu'elle ne souffriroit point que la Reine d'Ecosse lui enlevât sa Couronne pendant sa vie: qu'elle n'avoit pourtant pas intention de faire aucune démarche qui pût, après sa mort, porter aucun préjudice à la Reine d'Ecosse: mais qu'il étoit juste, que de son côté Marie lui donnât une satisfaction authentique, pour avoir usurpé son titre & ses armes. C'est là tout ce qui se passa par rapport à cette Ambassade de laquelle Marie tira le fruit qu'elle en avoit espéré, en ce que par-là, elle eut occasion de renoüer quelque commerce avec Elisabeth. Je suis persuadé que Melvil s'est trompé quand il a dit dans ses Mémoires, que depuis le retour de Marie en Ecosse, il se forma une si étroite amitié entre les deux Reines, qu'elles s'écrivoient une fois la semaine, & qu'elles témoignoient une extrême envie de se dire de bouche, ce qu'elles se disoient par écrit. Jusqu'alors, il ne s'étoit rien passé entre elles qui pût servir à former ou à cimenter cette prétenduë amitié reciproque. Au contraire plusieurs choses contribuoient à éloigner leurs cœurs l'un de l'autre. Mais si Melvil, qui étoit alors en Allemagne, a eté bien informé, on ne peut s'empêcher de penser, qu'elles étoient toutes deux très-dissimulées. Sur la fin de l'année, Marie donna au Prieur de St. André le titre de Comte de *Murray*, & à Jean Areskin, celui de Comte de *Marr*.

ELISABETH. 1560.

Elle lui envoye un Ambassadeur. *Buchanan. Melvil.*

Elle demande d'être déclarée son Héritiere.

Elisabeth demande qu'elle ratifie le Traité d'Edimbourg. *Negociations de Walsingh. Instructions à Norris. page 12.*

Elle refuse ce que Marie lui demande. *Buchanan.*

Stuart est fait Comte de Murray. *Buchanan.*

Quoique la réponse qu'Elisabeth avoit faite l'année précédente à l'Abbé *Parpaglia* ne fût guéres propre à faire concevoir au Pape de grandes espérances du rétablissement de l'ancienne Religion en Angleterre, il ne laissa pas, dans cette année, de nommer un Nonce pour aller notifier à Elisabeth, que le Concile de Trente qui avoit été interrompu, devoit se continuer au même lieu, & pour la prier d'y envoyer des Evêques Anglois. L'Abbé *Martinengo*, qui étoit chargé de cette commission, s'étant rendu en Flandre, &

Le Pape veut envoyer un Nonce à Elisabeth, *Cambden* qui le refuse.

ELISABETH. 1561.

ayant fait demander à la Reine la permiſſion de ſe rendre auprès d'elle, ne pût jamais l'obtenir. A ſon défaut, le Nonce qui réſidoit à Paris pria Trochmorton d'en écrire à la Reine qui répondit ſechement, qu'elle n'avoit aucune affaire avec le Pape: qu'elle ſouhaitoit de tout ſon cœur de voir aſſembler un Concile véritablement œcumenique: mais qu'elle ne reconnoiſſoit point un Concile convoqué par l'Evêque de Rome, qui n'avoit pas plus de pouvoir que les autres Evêques.

Philippe II. s'éloigne de plus en plus d'Eliſabeth.

Après une telle réponſe, Eliſabeth pouvoit compter que déſormais, la Cour de Rome ne la laiſſeroit pas en repos, d'autant plus, que depuis la mort de François II. le Roi d'Eſpagne, s'étoit entiérement éloigné d'elle, parce qu'il ne craignoit plus l'union de la Grande Bretagne à la Monarchie de France. Cette crainte étoit l'unique lien qui l'avoit tenu juſqu'alors attaché à l'Angleterre.

La Reine fait divers préparatifs pour ſe défendre.

Cependant Eliſabeth ſe voyant ſans aucun Allié, & en danger d'être attaquée de pluſieurs côtez, penſa de bonne heure, aux moyens de ſe défendre. Elle employa toute cette année à faire des préparatifs qui firent comprendre à ſes ennemis, qu'on ne la ſurprendroit pas aiſément. Son plus grand ſoin fut de tenir toûjours une bonne Flotte en état, ſçachant bien que c'étoit le meilleur boulevard de l'Angleterre. En même tems, elle fit bien munir & fortifier les Places frontieres du Nord, & particuliérement *Barwick*, comme l'endroit par où elle pouvoit être attaquée avec le plus de facilité. Comme juſqu'alors, les Anglois avoient été obligez de faire venir de dehors, la poudre à canon, elle craignit d'en manquer, & pour prévenir cet inconvenient, elle en fit faire dans ſon propre Royaume. De plus, elle augmenta la paye des Soldats, afin de les encourager à bien ſervir, & de ſe procurer la facilité d'en avoir dans le beſoin, autant qu'il ſeroit néceſſaire. Dans cette même année, elle eut le bonheur de trouver dans la Province de Cumberland, une mine de cuivre très-fin, qui avoit été abandonnée durant pluſieurs ſiécles, & en même tems on trouva auſſi une grande quantité de *Calamine*, dont on ſe ſert pour travailler le cuivre.

Elle fait payer aux Moines leurs penſions. *Cambden.*

Parmi les ſoins qui regardoient la Guerre, Eliſabeth n'oublioit pas les affaires de la Juſtice & de la Police. Elle avoit l'œil ſur tout ce qui ſe paſſoit, & travailloit efficacement à réformer les abus, & à mettre toutes choſes dans un bon Ordre. Quelqu'un l'ayant informée que les Receveurs du Domaine, & les Propriétaires des biens d'Egliſe vendus ou donnez par Henri VIII. ne payoient pas aux Moines les penſions qui leur avoient été aſſignées ſur ces biens, lorſque les Monaſtéres avoient été ſupprimez, elle ordonna que tous les Moines qui étoient encore en vie, & qui n'avoient pas été pourvus de Bénéfices, ſeroient exactement payez à l'avenir, & qu'on les ſatisferoit pour tous leurs arrérages qui leur étoient dûs.

Grande œconomie d'Eliſabeth.

Ainſi chacun pouvant compter ſur la juſtice & ſur l'équité de la Reine, on vit renaître en Angleterre une félicité dont on avoit été long-tems privé. Le Peuple avoit d'autant plus de ſujet de ſe loüer du Gouvernement, que la Reine, ſans demander de Subſides, faiſoit toutes les dépenſes extraordinaires des revenus de ſon domaine, parce qu'elle ne prodiguoit pas ſon argent aux ſangſuës de la Cour, comme avoient fait ſes Prédéceſſeurs. Elle avoit pour maxime, de ne faire tort à perſonne, mais d'être extrémement ménagére de

ſes

ſes faveurs & de ſes tréſors, ſe ſouvenant toûjours, que par des excès de prodigalité, pluſieurs des Rois précedens, avec de très-grands revenus, avoient toûjours vécu dans la diſette. C'étoit ce qui les mettoit dans la néceſſité d'avoir ſouvent recours à leurs Parlemens, non pour les beſoins de l'État, mais pour ſubvenir à leurs dépenſes éxtravagantes. Elisabeth. 1561.

Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'Eliſabeth travailloit avec ſoin à s'acquérir l'affection de ſes Sujets, par le bon Ordre qu'elle faiſoit obſerver dans le Royaume, puiſque dans ce même tems on tâchoit de les débaucher, & de les porter à la révolte. Les Catholiques commençoient à s'aſſembler & à former des complots pour rétablir leur Religion par les armes. Eliſabeth ayant eu quelques avis de ces mouvemens, voulut en connoître l'origine, & enfin, elle trouva que c'étoit la Reine d'Ecoſſe qui devoit ſervir de prétexte à la révolte, à cauſe des droits qu'elle prétendoit avoir ſur la Couronne d'Angleterre. La Comteſſe de Lénox, née du ſecond Mariage de Marguerite Reine d'Ecoſſe avec le Comte d'Angus, entretenoit un commerce ſecret de Lettres avec Marie. Ce fut-là la premiere découverte que fit Eliſabeth. Comme cette Comteſſe avoit le même intérêt que Marie, puiſqu'elles deſcendoient toutes deux de la Fille aînée de Henri VII. la Reine ſe perſuada que ce commerce ſecret n'étoit pas ſans myſtere, & cela fut cauſe qu'elle fit mettre le Comte & la Comteſſe de Lénox à la Tour. 1562. Eliſabeth ſoupçonne la Comteſſe de Lénox & la fait mettre en priſon. *Cambden.*

Bien-tôt après, elle découvrit, qu'*Arthur de la Pole* & ſon frere, deſcendus d'une Princeſſe de la Maiſon d'Yorck, & le Chevalier *Forteſcue* qui avoit épouſé leur Sœur, commençoient à former un parti dans le Royaume. Sur cet avis, ils furent mis en priſon, & enſuite jugez. Ils avoüerent, que leur deſſein étoit de ſe retirer en France auprès du Duc de Guiſe, de retourner enſuite dans le Païs de Galles avec une armée Françoiſe, d'y proclamer la Reine d'Ecoſſe Reine d'Angleterre, & Arthur de la Pole Duc de Clarence. Ils proteſterent néanmoins que leur intention n'étoit pas de rien entreprendre pendant la vie de la Reine & que leur projet n'étoit fondé que ſur ce que certaines gens qui ſe mêloient de prédire l'avenir, leur avoient aſſuré qu'elle mourroit avant la fin de l'année. Leur propre confeſſion les fit condamner à mort: mais la Reine leur fit grace en faveur du ſang illuſtre dont ils tiroient leur origine. Découverte d'un complot contre la Reine.

Catherine Gray fille du Duc & de la Ducheſſe de Suffolck, & Sœur de *Jeanne Gray* décapitée ſous le Regne de Marie, ne fut pas traitée avec tant de douceur que ceux dont je viens de parler, quoiqu'elle fût moins coupable, & proche parente de la Reine. Elle fut recherchée pour un crime dans la punition duquel Eliſabeth fit moins paroître ſon zéle pour la juſtice, que la jalouſie, & le déſir qu'elle avoit de trouver un prétexte pour s'aſſurer de cette eſpece de Rivale qui lui cauſoit quelque inquiétude. Catherine avoit été mariée au Comte de Pembroock qui, n'ayant pû vivre avec elle, s'en étoit fait ſéparer par une Sentence de divorce. Enſuite, le Comte de Hartford l'épouſa ſecrettement, après quoi, il alla faire un voyage en France. Pendant qu'il étoit abſent, la Reine ayant été informée de ce Mariage clandeſtin, envoya Catherine à la Tour, quoi qu'elle fût ſur le point d'accoucher. Le Comte étant de retour, & ayant avoüé qu'il étoit marié avec elle, fut auſſi mis en priſon dans le même lieu: Après cela, l'Archevêque de Cantorbéri Sévérité de la Reine contre Catherine Gray. *Cambden.*

ELISABETH. 1562.

donna une Sentence qui déclaroit leur prétendu Mariage nul, parce qu'ils ne purent pas bien prouver qu'ils fussent véritablement mariez, & ils demeurerent tous deux prisonniers dans la Tour. Pendant qu'ils étoient en prison, le Comte trouva le moyen de visiter Catherine qui devint enceinte. Sur cela, il fut accusé de trois crimes capitaux, sçavoir, d'avoir rompu sa prison, d'avoir corrompu une Princesse du sang Royal, & enfin d'avoir eû la compagnie d'une femme de laquelle il avoit été séparé juridiquement, & pour chacun de ces crimes, il fut condamné à une amende de cinq-mille livres sterling. Enfin, après une longue prison, & après avoir fait divers efforts inutiles pour faire révoquer cet arrêt, il se vit contraint d'abandonner Catherine par un Acte authentique. Mais la Reine ne put être appaisée envers cette Dame qui mourut enfin en prison. Avant que d'expirer, elle pria le Lieutenant de la Tour de dire à la Reine qu'elle lui demandoit pardon de ce qu'elle s'étoit mariée sans sa permission, faisant connoître par-là, qu'elle avoit toûjours regardé le Comte de Hartford comme son véritable mari. Cette rigueur excessive ne fait pas honneur à Elisabeth, puisqu'on y voit assez clairement que le droit bien ou mal fondé que Catherine Gray pouvoit avoir à la Couronne, faisoit la plus grande partie de sa faute.

La Reine se défie des Cours de France & d'Espagne. *Cambden.*

Mais ce n'étoit pas de la Maison de Suffolck qu'Elisabeth avoit le plus à craindre. La Reine d'Ecosse étoit une concurrente bien plus dangereuse, par les puissans appuis qu'elle avoit. Ses amis pensoient toûjours à la mettre sur le Trône d'Angleterre, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour exécuter leur dessein. Elisabeth eut occasion de s'en convaincre par l'avis qu'on lui donna que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, pour mettre le Roi de Navarre dans leur parti, lui proposoient le Mariage de la Reine leur Niéce, & lui promettoient de le mettre en possession du Trône d'Angleterre, par les secours du Pape & du Roi d'Espagne. Quoique ce Prince fût marié, ils ne comptoient pour rien la difficulté de faire casser son Mariage, parce que la Reine *Jeanne* sa femme étoit Hérétique. Cela fit comprendre à Elisabeth, que les Princes Lorrains n'avoient pas perdu de vûë leur premier projet, & que Philippe II. entroit dans le même complot. Sur cet avis, elle envoya *Sidney* en France, sous quelque prétexte, pour s'informer exactement des affaires de ce Royaume, & de ce qu'on y tramoit contre elle, afin de pouvoir prendre de justes mesures.

Affaires de France. *Mezerai.*

Catherine de Médicis continuoit toûjours à fomenter la division entre les deux partis, & paroissoit pancher du côté des Huguenots, qui se trouvoient les plus foibles. Comme les Guises avoient eû l'adresse de persuader aux Catholiques, que leurs différends avec le Prince de Condé ne regardoient que la Religion, elle craignoit de se voir encore une fois à leur discrétion, comme elle y avoit été sous le Regne précédent, si le parti Huguenot étoit opprimé. Par cette raison, elle encourageoit les Huguenots, & leur avoit fait accorder un Edit très-favorable, qu'on appelloit l'*Edit de Janvier*. Le Duc de Guise, ayant pénétré son dessein, crut qu'il étoit tems de rompre ses mesures, en engageant tout un coup les deux partis à la Guerre. Il réüssit dans son dessein, par le moyen du *Massacre de Vassy*, qu'il fit faire sous ses yeux, sur un prétexte très-léger. Alors les Huguenots ne pouvant plus se contenir, commencerent la Guerre par la surprise d'Orléans, avec d'autant plus de fondement, que la

Reine

Reine Régente avoir demandé l'assistance du Prince de Condé, pour tirer le Roi & elle de la captivité ou les Guises les tenoient.

ELISABETH. 1562.

Je n'entrerai point ici dans le détail de cette Guerre dont on peut voir les particularitez dans toutes les Histoires de France. Je dirai seulement, que les Huguenots étant malmenez dans la premiere campagne, envoyerent le Vidame de Chartres à Elisabeth, pour lui demander du secours. Peu de jours après son arrivée à Londres, ce Seigneur conclut avec la Reine un Traité par lequel elle s'engageoit à fournir aux Chefs des Huguenots une somme de cent mille écus, & un secours de six mille hommes de pied, dont trois-mille devoient être employez à la défense de Dieppe & de Roüen, & trois-mille devoient être mis en Garnison au Havre de Grace. Les Huguenots s'engageoient de leur côté a mettre la Reine en possession de cette derniere Place, pour la garder jusqu'à ce qu'on lui eût rendu Calais. Le même jour que ce Traité fut signé, Elisabeth publia un Manifeste contenant les raisons qui l'obligeoient à secourir les Huguenots. Elle disoit, qu'en envoyant ses troupes en Normandie, son intention n'étoit pas de recouvrer cette Province, quoiqu'elle fût l'ancien patrimoine de ses Ancêtres, & qu'elle leur eût été enlevée injustement, mais pour la conserver au Roi de France pendant sa minorité, contre l'ambition & les attentats des Princes Lorrains. Qu'elle se trouvoit d'autant plus obligée à faire ses efforts pour empêcher que cette Province ne tombât entre leurs mains, qu'il étoit manifeste, que leur dessein étoit de se saisir des ports de ces quartiers-là, pour porter la Guerre dans ses États, après qu'ils auroient exterminé en France les gens de la Religion Réformée. Que par ces raisons, elle se croyoit obligée d'assister le jeune Roi, d'empêcher que ses Sujets ne fussent opprimez par la tyrannie des Guises, de protéger ceux qui faisoient profession de la vraye Religion Chrétienne, & de pourvoir à sa propre sûreté. Ce dernier article, qui regardoit sa sûreté, étoit le principal, ou plûtôt le seul qui l'autorisoit à donner du secours aux Huguenots. Selon les apparences, elle n'auroit pas approuvé qu'un Prince étranger se fût servi des autres prétextes qu'elle alléguoit dans son Manifeste, pour fournir des troupes aux Catholiques d'Angleterre, s'ils avoient pris les armes contre elle. Mais elle regardoit le Duc de Guise comme son plus mortel ennemi, & comme le principal protecteur de la Reine d'Ecosse, à laquelle il paroissoit manifestement qu'il vouloit procurer la Couronne d'Angleterre. Ce Duc se trouvoit à la tête du parti Catholique qui étoit infiniment plus puissant que celui des Huguenots. Il pouvoit donc très-aisément arriver, que ceux-ci seroient exterminez, ou du moins, réduits à n'oser plus lever la tête: que le Duc de Guise se rendoit maître absolu de la Cour & du Royaume, & qu'il employeroit toutes les forces de la France à exécuter le projet qu'il avoit formé en faveur de la Reine d'Ecosse sa Niéce. Il est donc aisé de comprendre qu'il étoit nécessaire pour Elisabeth, qu'elle s'opposât à l'élévation d'un ennemi si redoutable, ce qu'elle ne pouvoit mieux faire qu'en donnant du secours aux Huguenots. En entretenant la Guerre en France, elle tenoit le Duc de Guise occupé, & le mettoit hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre. Paul de Foix, Ambassadeur de France, ayant eu avis de ce Traité la requit, en vertu du Traité de Câteau, de lui livrer le Vidame & ceux qui l'avoient accompagné: mais elle s'en excusa, & lui dit qu'elle écri-

Les Huguenots demandent du secours à Elisabeth.

Elle fait un Traité avec eux.

Cambden.

Elle publie un Manifeste sur ce sujet.

Mezerai.

Véritable motif de la Reine.

L'Ambassadeur de France se plaint, & ne reçoit point

ELISABETH. 1562.

roit au Roi de France sur ce sujet. Elle le fit effectivement : mais n'ayant pû rien obtenir pour ce Seigneur, elle ne se crut pas obligée de le livrer au Roi.

de satisfaction.

Les Anglois se mettent en possession du Havre de Grace.

Cambden. Mezerai.

Prise de Roüen.

Mort du Roi de Navarre.

Bataille de Dreux.

Les six mille Anglois n'étant partis qu'au mois de Septembre, trouverent en arrivant que le Roi de Navarre assiégeoit Roüen. Cela fut cause qu'ils se partagerent en deux Corps seulément, dont l'un entra dans Dieppe, & l'autre fut mis en possession du Havre de Grace, selon le Traité de Londres. Le Comte de Warwick, Général de ces troupes, avoit été fait par la Reine, Gouverneur de cette derniere Place. Cependant, la Ville de Roüen fut prise d'assaut, & le Roi de Navarre, qui avoit été blessé à ce Siége, mourut en s'en retournant à Paris. Dans les derniers jours de l'année se donna la Bataille de Dreux entre les Catholiques & les Huguenots, avec une perte à peu près égale des deux côtez. Le Prince de Condé & le Connétable de Montmorency, qui commandoient les deux armées, y furent tous deux faits prisonniers : mais le champ de Bataille demeura aux troupes du Roi. Le Prince de Condé ne pouvant plus se mettre à la tête de son parti, l'Amiral de Châtillon se chargea du Commandement de l'armée. Il faut présentement parler de ce qui s'étoit passé en Ecosse pendant cette année.

Affaires d'Ecosse.

Jacques Stuart, qui avoit été fait Comte de Murray, tenoit toûjours le premier rang dans la direction des affaires, moins par l'affection que la Reine avoit pour lui, qu'à cause du Conseil qu'on lui avoit donné de le tenir toûjours attaché à ses intérêts. Il étoit en effet comme impossible que Marie, qui avoit été élevée dans un Cour très-contraire à la Réformation, pût avoir beaucoup d'amitié pour le Comte son frere qui étoit regardé comme le Chef des Réformez. D'ailleurs son humeur sevére ne s'accommodoit pas trop du luxe que la jeune Reine commençoit à introduire dans sa Cour. Les Prédicateurs crioient en chaire contre cette mondanité, comme très-opposée à la véritable Religion. D'un autre côté, le Comte de Murray, tant pour se maintenir en crédit parmi les Réformez, que pour suivre son propre panchant, témoignoit souvent à la Reine, que cette maniere de vivre lui feroit enfin perdre l'estime & l'affection de ses Sujets. Par-là, il fournissoit à ses ennemis un prétexte d'insinuer à la Reine, que Murray vouloit la tenir dans la servitude, & qu'il ne seroit pas possible de travailler efficacement au rétablissement de l'ancienne Religion, pendant qu'il auroit la direction des affaires du Gouvernement. Mais, s'il en faut croire Buchanan, ils ne se contenterent pas d'employer des artifices secrets pour le ruïner dans l'esprit de la Reine ; cet Historien prétend, que le Duc de Châtelleraud & les Comtes de Huntley & de Bothuel avoient complotté de le faire assassiner, & que ce complot fut découvert par le Comte d'Aran. Il ajoûte, que le Duc en fut châtié par la perte de son Gouvernement de Dumbarton, & que Bothuel fut mis en prison dans le château d'Edimbourg d'où il trouva le moyen de se sauver.

Buchanan.

Complot contre le Comte de Murray.

Mais ce n'étoient pas-là les plus dangereux ennemis du Comte de Murray. Buchanan prétend, que le Cardinal de Lorraine écrivit à la Reine sa Niéce, qu'elle devoit se défaire de ce Comte, & de quelques autres Protestans zélez, moyennant quoi, elle pouvoit compter sur un puissant secours de la part du Pape, pour rétablir la Religion Catholique en Ecosse. Selon le même Histo-

Marie veut se défaire de lui.

Historien, la Reine se résolut à faire ce que le Pape & le Cardinal souhaitoient, & en fit confidence au Comte de Huntley qui l'approuva, & promit de lui aider à l'exécuter. Ce fut dans ce dessein que la Reine fit un voyage dans les Provinces du Nord, où le Comte de Huntley avoit ses Terres, & où il y avoit encore beaucoup de Catholiques. Mais dans ce même tems, Huntley voyant que pour exécuter ce projet, la Reine alloit s'engager dans un Païs qui dépendoit à peu près de lui, forma lui-même le dessein de l'enlever, & de lui faire épouser *George Gordon* son fils-aîné. Murray ayant accompagné la Reine dans ce voyage, il se rencontra divers obstacles qui firent différer de jour en jour l'exécution du complot formé contre lui. Cependant, le Comte de Huntley & son fils pensoient à profiter de l'occasion pour faire ce qu'ils avoient projetté. Un jour que la Cour se trouvoit dans une petite Ville mal fermée, George Gordon parut tout proche de là avec quelques troupes, à dessein d'enlever la Reine. Mais le Comte de Murray, par un bonheur inespéré, trouva le moyen de la mettre en sûreté. Par ce service important, il effaça, pour quelque tems de son esprit les sinistres impressions qu'elle avoit prises contre lui.

ELISABETH. 1562.

Le Comte de Huntley forme le projet d'enlever la Reine.

Murray la sauve.

La découverte de ce complot ne fut pas capable de faire désister le Comte de Huntley de son entreprise. Il se tenoit toûjours armé dans le dessein d'aller surprendre la Cour, où le Comte de Sutherland lui servoit d'espion, & lui faisoit sçavoir ce qui s'y passoit. Mais une Lettre interceptée ayant tout découvert, Sutherland se sauva en Flandre, & le Comte de Murray ayant assemblé quelques troupes, marcha contre Huntley qui l'attendit de pied ferme. Dans le combat qui se donna en cette occasion, Huntley fut battu & fait prisonnier: mais il mourut peu de jours après. George son fils s'étant sauvé, le Duc de Châtelleraud son Beau-pere demanda sa grace avec beaucoup d'instance, & sur quelque espérance que la Reine lui donna, il le remit entre ses mains. Cela n'empêcha pas qu'il ne fut conduit à Dumbar où il fut jugé & condamné à mort: mais la Sentence ne fut pas exécutée (1).

Huntley persiste dans son dessein.

Il est battu & fait prisonnier.

Il meurt.

George Gordon son fils est condamné à mort.

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, Jacques Melvil, Auteur des Mémoires que nous avons sous son nom; étoit employé à Inspruck pour pressentir la disposition de la Cour Impériale, touchant le Mariage de la Reine Marie avec l'Archiduc *Charles* second fils de l'Empereur Ferdinand. C'étoit le Cardinal de Lorraine qui, en passant par Inspruck pour aller au Concile de Trente, avoit fait la premiere ouverture de ce projet, & avoit offert pour dot, les Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Cela fut cause que Maximilien, frere-aîné de Charles, en parlant à Melvil de ce Mariage, lui demanda si les Ecossois seroient disposez à servir la Reine, pour la mettre sur le Trône d'Angleterre. On voit par-là, que les Guises ne perdoient point ce projet de vûë, & qu'ils étoient sans cesse occupez à chercher les moyens de l'exécuter. Il ne faut donc pas s'étonner qu'Elisabeth eût toûjours l'œil sur la Reine d'Ecosse, comme sur une très-dangereuse Rivale.

Projet du Mariage de Marie avec l'Archiduc. *Melvil.*

Mémoires. Melvil.

Au

(1) Melvil, qui étoit alors en Allemagne, ne dit rien de la conspiration du Comte de Huntley. Cambden, qui n'a eu en vûë que de noircir la reputation du Comte de Murray, se contente de dire dans l'année 1566. que Murray avoit ruiné l'illustre Maison des Gordons, sans dire un seul mot de cette conspiration.

ELISABETH. 1563. Affaires de France. *Mezerai.*

Au commencement de l'année 1563. le Duc de Guise mit le Siége devant Orleans qui étoit la Place d'armes des Huguenots, & où *D'Andelot*, frere de l'Amiral, s'étoit renfermé avec une bonne Garnison. La Place étoit déja aux abois, lorsque le Duc de Guise fut tué d'un coup de pistolet par un Gentilhomme nommé *Poltrot*. Ce Duc se sentant proche de la mort, témoigna un extrême repentir d'avoir excité la Guerre, & conseilla très-sérieusement à la Reine Régente de faire la Paix à quelque prix que ce fût. L'Amiral étant accusé de ce meurtre, voulut s'en justifier; mais les Parens du mort s'obstinerent toûjours à l'en croire coupable. Cependant la Paix entre le Roi & les Huguenots suivit de près la mort du Duc de Guise, sans que le Prince de Condé pensât à y faire entrer la Reine d'Angleterre qui l'avoit si généreusement assisté. Mais ce ne fut pas encore tout. Charles IX. ayant fait assiéger le Havre de Grace, après avoir déclaré la Guerre à Elisabeth, les Huguenots se distinguerent dans ce Siége, pour chasser les Anglois de cette Place qu'ils leur avoient eux-mêmes livrée. Mais si par cette conduite, ils témoignerent qu'ils étoient bons François, ils marquerent aussi qu'ils étoient de très-mauvais politiques. En effet, ils ne pouvoient rien faire de plus préjudiciable à leurs intérêts ni rien qui pût être plus agréable à leurs ennemis, que de se broüiller avec l'Angleterre. Le Comte de Warwick défendit sa Place pendant quelque temps, avec beaucoup de bravoure & d'intrépidité: mais la peste qui se mit dans la Ville, & qui lui emportoit cinquante hommes par jour de sa Garnison, le mit enfin dans la nécessité de capituler, & la Place fût renduë au Roi de France. Après la prise du Havre, il se fit une Trêve entre les Couronnes. Les Troupes Angloises qui avoient servi en France, étant rétournées en Angleterre, y porterent la peste qui y fit de grands ravages. Elle emporta plus de vingt deux mille personnes dans la seule Ville de Londres.

Les Huguenots font la Paix sans y comprendre Elisabeth. Siége du Havre où les Huguenots servent contre l'Angleterre. La Ville se rend. Trêve entre la France & l'Angleterre. *Cambden. Mezerai.* Peste à Londres.

La mort du Duc de Guise apporta quelque changement dans les affaires de la Reine d'Ecosse. Charles IX. s'étant fait déclarer Majeur, se gouverna par les conseils de la Reine sa mere qui n'aimant pas sa Belle-fille, lui fit essuyer quelques mortifications. On discontinua le payement de son Doüaire: la Garde Ecossoise fut cassée, & le Duc de Châtelleraud privé de ses revenus. Le Duc de Guise avoit laissé un fils qui étoit trop jeune pour avoir part aux affaires, & le Cardinal de Lorraine n'avoit plus le même crédit qu'il avoit eu pendant la vie du Duc son frere. Marie s'étant plainte du traitement qu'elle recevoit de la Cour de France, le Cardinal son Oncle craignit que son mécontentement ne l'obligeât à se tourner du côté d'Elisabeth. Cela fut cause qu'il lui fit proposer avec beaucoup plus d'ardeur qu'il n'avoit fait auparavant, le Mariage de l'Archiduc, se faisant fort de le faire réüssir. Melvil dit pourtant dans ses Mémoires, qu'il s'étoit aperçu à la Cour Impériale, que Maximilien, fils-aîné de l'Empereur, ne l'approuvoit pas. Quoiqu'il en soit, Marie en reçut volontiers la proposition. Mais comme la mort du Duc de Guise avoit fort reculé l'exécution du projet qui s'étoit fait pour la mettre sur le Trône d'Angleterre, elle crut qu'il étoit nécessaire de ménager Elisabeth, en lui demandant son conseil sur le Mariage qu'on lui proposoit. Elisabeth fut alarmée du dessein d'allier la Reine d'Ecosse avec la Maison d'Autriche, ne pouvant pas ignorer, dans qu'elle vûë le Cardinal de Lorraine proposoit un

La Cour de France ne prend plus à cœur les intérêts de Marie. *Cambden.* Le Cardinal de Lorraine lui propose le Mariage avec l'Archiduc Charles. Elle demande Conseil à Elisabeth; qui tâche de l'en détourner, & de lui persuader de se marier avec un Anglois.

un tel Mariage à sa Niéce. Elle fit donc dire à Marie par *Randolph* son Ambassadeur, qu'ayant pour elle une tendresse de Sœur, & regardant ses intérêts comme les siens propres, elle l'exhortoit à considérer, qu'une telle Alliance seroit capable de l'éloigner pour jamais du Trône d'Angleterre, puisque les Anglois ne voudroient jamais s'exposer à tomber sous la domination de la Maison d'Autriche: qu'il y avoit dans le Royaume des gens qui avoient aussi bien qu'elle des prétentions sur la Couronne, & qui pourroient lui causer de grands embarras: qu'il étoit donc de son intérêt de se concilier l'affection des Anglois, par une Mariage qui ne leur causât point d'inquiétude: que s'il se trouvoit parmi eux quelque Seigneur qui fût assez heureux pour lui plaire, un tel Mariage applaniroit sans doute, les difficultez qui se rencontroient dans la demande qu'elle faisoit d'être déclarée son Héritiére présomptive. C'étoit-là la substance de ce que Randolph eut Ordre de représenter à la Reine d'Ecosse, sans nommer pourtant le Seigneur qu'Elisabeth souhaitoit de lui donner pour époux. Mais il avoit une commission secrette d'insinuer au Comte de Murray & au Secretaire Lidington, qu'il croyoit qu'elle avoit jetté les yeux sur Mylord Dudley.

ELISABETH, 1563.

Embarras de Marie.

La réponse d'Elisabeth jetta Marie dans un très-grand embarras. Elle se croyoit bien pour le moins Héritiére légitime d'Elisabeth, par le droit de sa naissance: mais Henri VIII. ne l'ayant pas mise dans la ligne de la Succession, il étoit nécessaire qu'un Acte de Parlement la rétablît dans son droit. Sans cela, il étoit à craindre pour elle, que si Elisabeth mouroit sans enfans, le Testament de Henri ne fût suivi ponctuellement. D'un autre côté, l'incertitude où elle étoit si Elisabeth voudroit faire passer cet Acte en sa faveur, & la déclarer son Héritiére, faisoit qu'elle ne pouvoit abandonner l'espérance que le Cardinal son Oncle lui donnoit, de la mettre sur le Trône d'Angleterre, par les secours du Pape, de la France, de l'Espagne, & des Catholiques Anglois. Dans cet embarras, elle prit le parti d'informer le Cardinal de ce qu'Elisabeth lui avoit fait représenter, & de la vûë que cette Reine avoit de lui donner Dudley pour époux. Le Cardinal lui répondit, que Dudley étoit un parti indigne d'elle, & qu'Elisabeth ne cherchoit qu'à l'amuser en feignant de vouloir lui donner un homme qu'elle avoit dessein d'épouser elle-même. Que quant à l'espérance qu'elle lui faisoit concevoir de la faire déclarer son Héritiére présomptive, il n'y avoit pas beaucoup à compter là-dessus, puisque, quand même elle tiendroit sa parole, elle pourroit avoir des enfans, ce qui rendroit l'Acte inutile, ou que même elle pourroit le faire revoquer sur le moindre prétexte, & en faire passer un contraire, Qu'il étoit donc plus convenable à ses intérêts, de s'assurer sur les secours de ses véritables amis, que sur une esperance incertaine.

Elle se désiste du Mariage avec l'Archiduc.

Ce Conseil n'empêcha pourtant pas que Marie, après avoir meurement examiné ce qui lui étoit proposé des deux côtez, ne se déterminât à se désister du dessein d'épouser l'Archiduc, de peur de se porter trop de préjudice en Angleterre. Mais en même tems, elle résolut d'éluder la proposition qu'Elisabeth avoit dessein de lui faire touchant Dudley, sans rompre pourtant avec elle. Il lui étoit absolument nécessaire de ménager Elisabeth, afin de pouvoir plus facilement continuer ses intrigues en Angleterre, & d'y augmenter le nombre de ses amis, qui étoit déja fort grand. Outre que tous les

Politique des deux Reines.

ELISABETH. 1563. Catholiques étoient pour elle, il y avoit beaucoup de Proteſtans qui étoient perſuadez qu'on ne pouvoit ſans injuſtice lui refuſer la Couronne, ſi la Reine mouroit ſans enfans, & le moindre mécontentement étoit capable de faire croire à pluſieurs, que Marie avoit plus de droit à la Couronne qu'Eliſabeth même. Tout cela cauſoit beaucoup d'inquietude à Eliſabeth qui craignoit que Marie n'épouſât quelque Prince Catholique qui pût la mettre en état de faire valoir ſes prétentions. Auſſi faiſoit-elle tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour la détourner d'un pareil deſſein. Ce fut dans cette vûë, qu'elle fit connoître à Melvil qui paſſoit par l'Angleterre, en s'en retournant en Ecoſſe, qu'elle ſe ſentiroit très-offenſée, ſi la Reine d'Ecoſſe ſe marioit ſans prendre ſon avis. Elle ajoûta, que leur intérêt commun étant de vivre en bonne intelligence, elle avoit deſſein de lui propoſer deux partis, afin qu'en ſe déterminant pour l'un ou pour l'autre, elle évitât la jalouſie qu'un Prince étranger pourroit cauſer aux Anglois. Pendant tout ce tems-là, il ne fut fait aucune mention du Traité d'Edimbourg: la conjonćture n'étoit pas propre à preſſer cette affaire.

Mémoires de Melvil.

Mort de la Ducheſſe de Suffolck. *Cambden.*

Françoiſe Brandon, Ducheſſe de Suffolck, de laquelle j'ai ſouvent parlé, mourut dans cette année. Elle s'étoit remariée à un ſimple Gentilhomme, nommé *Adrien Stoks*, duquel elle n'avoit point eu d'enfans. De trois filles qu'elle avoit euës de ſon premier Mariage avec Henri Gray Marquis de Dorſet, & enſuite Duc de Suffolck, *Jeanne* qui étoit l'aînée, avoit été proclamée Reine après la mort d'Edoüard VI. & avoit perdu la vie ſur un échafaut. *Catherine* étoit à la Tour, ou peut-être étoit-elle déja morte. *Marie*, qui étoit la troiſiéme, avoit été donnée en Mariage à un homme ſi peu diſtingué, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on pût jetter les yeux ſur elle pour la mettre en concurrence avec la Reine d'Ecoſſe. Ainſi, par la mort de la Ducheſſe de Suffolck, Marie ſe vit délivrée d'une Rivale qui étoit petite-fille de Henri VII.

1564. Traité de Paix entre la France & l'Angleterre. *Cambden.*

La Trêve entre la France & l'Angletere fut enfin convertie en une Paix qui fut ſignée à Troye en Campagne, le 9. d'Avril 1564. Par ce Traité, le Roi de France & la Reine d'Angleterre conſervoient en leur entier toutes leurs prétentions ſans qu'on y fît mention d'aucune en particulier, non pas même de la reſtitution de Calais. Il y eut ſeulement quelques Articles ſéparez qui ne furent ſignez que le jour ſuivant, touchant les Otages que la France avoit livrez à Eliſabeth, après le Traité de *Câteau*: & qu'elle voulut bien rendre pour une ſomme très-modique. Trochmorton, qui avoit été arrêté en France, ſous quelque prétexte, fut mis en liberté. Après cela, Eliſabeth envoya au Roi Charles l'Ordre de la Jarrétiere, par le Baron de *Huſdon* qui alloit en France pour y voir jurer la Paix.

Broüillerie entre l'Angleterre & les Païs-bas.

En ce tems-là, le commerce entre l'Angleterre & les Païs-bas étoit entiérement rompu par les artifices du Cardinal Granvelle. Comme il prévoyoit que la Guerre alloit s'allumer dans les Païs-bas, il vouloit en éloigner les Anglois, & pour cet effet, il avoit porté la Gouvernante à défendre l'entrée des draps d'Angleterre. Cette défenſe fut cauſe que les Anglois établirent une étape de draps à *Embden* Ville de la Friſe Orientale. Mais un nouvel Ambaſſadeur que Philippe II. envoya en Angleterre, à la place d'*Aquila* qui y étoit mort, conſidérant que les Sujets de Roi ſon Maître ne recevoient pas moins de préjudice de l'interruption du Commerce, que les Anglois,

fit

fit en sorte que cette affaire fut mise en négociation. Comme il s'y rencontroit de grandes difficultez, on convint de part & d'autre, que le Traité de Commerce, appellé *Le grand Entrecours*, fait tu tems de Maximilien, subsisteroit jusqu'à ce que l'une des Parties avertît l'autre qu'elle ne vouloit plus le continuer, en donnant quarante jours aux Marchands pour retirer leurs effets. Cette affaire étoit très-importante pour les deux Nations. Cambden dit, que de son tems, le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-bas, alloit à plus de douze millions d'or, & que la seule traite des draps montoit à plus de cinq millions. ELISABETH. 1564.

Cette affaire étant terminée, Elisabeth alla visiter l'Université de Cambridge où elle fut reçuë avec beaucoup de pompe & de magnificence. Elle en témoigna sa satisfaction par un beau discours en Latin, dans lequel elle assura l'Université de sa protection, & de l'intention qu'elle avoit d'encourager les études autant qu'il lui seroit possible. La Reine visite l'Université de Cambridge.

La tranquillité dont la Reine joüissoit alors auroit été parfaite, si les soupçons qu'elle avoit conçus contre la Reine d'Ecosse, ne l'eussent pas toûjours tenuë dans l'inquietude; c'étoit de ce côté là qu'elle portoit toûjours sa vûë, comme vers l'endroit le plus dangereux. Elle consideroit, que le Mariage de cette Reine pouvoit devenir pour elle une source de soins, de chagrins, & lui attirer même de plus grands maux. Ainsi, toute sa politique tendoit, où à mettre des obstacles à tous les Mariages qui pourroient se présenter pour Marie, ou du moins, à faire en sorte qu'elle épousât quelqu'un dont l'Angleterre n'eût rien à craindre. Ce fut dans cette vûë qu'elle lui écrivit une Lettre, où, parmi beaucoup de témoignages d'amitié, elle lui donnoit des Conseils au sujet de son Mariage, & lui faisoit entendre qu'elle ruïneroit ses affaires, si elle se marioit sans son consentement. Quelque résolution que Marie eût prise de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth, elle se sentit choquée de ce qu'elle s'ingéroit de lui donner des Conseils, & même avec un air de supériorité qui se faisoit trop sentir. Cela fut cause qu'oubliant sa résolution, & ne pensant qu'à se satisfaire, elle répondit à cette Lettre d'une maniere dont Elisabeth se trouva très-offensée. Mais quelque tems après, ayant fait réflexion qu'elle rompoit elle-même ses propres mesures en se broüillant avec Elisabeth, elle lui envoya *Jacques Melvil* pour lui faire des complimens, & pour tâcher de raccommoder ce que son impatience avoit gâté. Elisabeth reçut ses complimens avec une pareille dissimulation. Après avoir témoigné à Melvil, combien elle avoit lieu d'être choquée de la Lettre qu'elle avoit reçuë, elle la déchira en sa présence, témoignant qu'elle étoit bien aise de se raccommoder avec elle, & marquant pour cette bonne Sœur, une affection qu'elle n'avoit pas assurement. Son intérêt ne demandoit pas qu'elle demeurât broüillée avec elle; de peur de l'engager à épouser quelque Prince qui n'eût pas assez de patience pour attendre tranquillement le tems de joüir de sa Succession. Elle se servit donc de cette occasion pour renouveller ses instances, afin que Marie fît choix d'un époux qui fût propre à entretenir leur amitié, & une bonne intelligence entre les deux Royaumes. Tout cela n'aboutit qu'à étaler diverses raisons pour persuader à Marie d'accepter Mylord Dudley, quoiqu'elle ne le nommât pas. Il est pourtant très-incertain, si elle avoit véritablement intention que ce Mariage se fît, ou si elle ne vouloit qu'amuser Marie, pour l'empêcher de penser à d'autres partis. Il y

Broüillerie entre les deux Reines.

Mémoires de Melvil.

Elles se raccommodent.

Politique d'Elisabeth à l'egard de Marie.

ELISABETH. 1564.

a même beaucoup d'apparence, qu'elle ne propoſoit Dudley qui dépendoit d'elle, qu'en vûë de tirer l'affaire en longueur. Cela ſemble ſe confirmer par la permiſſion qu'elle voulut bien accorder dans la ſuite, au Lord *Darley*, Fils de la Comteſſe de Lénox, d'aller en Ecoſſe, quoiqu'elle n'ignorât pas que Marie avoit jetté les yeux ſur ce Seigneur pour l'épouſer, ainſi qu'elle le fit entendre à Melvil. En effet, Marie avoit déja pris cette réſolution, non pas pour ſe conformer aux Conſeils d'Eliſabeth, en épouſant un Seigneur peu capable de lui cauſer de l'inquiétude, mais parce qu'elle eſpéroit de tirer un avantage conſidérable de ce Mariage. On lui avoit ſouvent fait entendre, qu'il y avoit lieu de douter ſi elle avoit autant de droit à la Couronne d'Angleterre, que la Ducheſſe de Suffolck qui avoit pour elle le Teſtament de Henri VIII. & que c'étoit une queſtion qui devoit être décidée par des Juriſconſultes Anglois. C'étoit pour la tenir dans la ſoumiſſion, & pour l'empêcher de faire aucune démarche qui pût déplaire à Eliſabeth. Depuis que la mort de la Ducheſſe de Suffolck, & de Catherine ſa fille, lui eut ôté cette inquiétude, on commençoit à parler ſourdement des droits de la Comteſſe de Lénox fille de Marguerite Reine d'Ecoſſe, & d'Archibald Douglas Comte d'Angus ſon ſecond mari. Henri VIII. ſon Oncle l'avoit donnée en Mariage à Mathieu Stuart Comte de Lénox qui s'étoit retiré en Angleterre, ainſi qu'il a été dit dans le Regne de ce Prince. Véritablement, il ſembloit que la Comteſſe de Lénox ne pouvoit pas avec juſtice, entrer en concurrence avec Marie, puiſqu'elle ne venoit que du ſecond Mariage de Marguerite, au lieu que Marie venoit du premier. Mais on pouvoit alléguer en ſa faveur, qu'elle étoit plus proche d'un dégré, & il étoit à craindre pour Marie, que cette raiſon ne prévalût, ſi elle étoit appuyée par la Reine. Ainſi, pour éviter cette concurrence, elle avoit réſolu d'unir les droits des deux familles par ſon Mariage avec le Lord Darley fils de la Comteſſe de Lénox, & de mettre par-là Eliſabeth dans l'impuiſſance de la traverſer. Par la même raiſon, Eliſabeth avoit pris la réſolution de mettre des obſtacles à ce Mariage, non que le Lord Darley lui cauſât aucune inquiétude, mais en vûë de tenir toûjours Marie dans la crainte & dans la ſoumiſſion.

Marie prend la réſolution d'épouſer le Lord Darley.

Elle attire le Comte de Lénox en Ecoſſe.

L'accomodement entre les deux Reines s'étant fait, comme je l'ai dit ci-deſſus, Marie penſa ſérieuſement à exécuter ſon projet. Mais comme elle étoit prévenuë de la penſée qu'Eliſabeth ne cherchoit qu'à l'amuſer pour l'empêcher de ſe marier, elle crut qu'il falloit uſer d'adreſſe pour attirer le Comte de Lénox & ſon Fils en Ecoſſe. Elle commença donc par rappeller le Pere en Ecoſſe, ſous prétexte de le rétablir dans la jouïſſance de ſes biens qui avoient été confiſquez pendant la Régence du Duc de Châtelleraud. Eliſabeth ne crut pas devoir s'oppoſer au retour du Comte de Lénox dans ſa patrie, puiſqu'il étoit fondé ſur une cauſe ſi raiſonnable. Dans toute cette affaire, les deux Reines agiſſoient avec une égale diſſimulation. Dans le tems même que Marie prenoit des meſures pour épouſer le Lord Darley à l'inſçû d'Eliſabeth, elle feignoit de vouloir ſe laiſſer diriger par ſes conſeils. Elle conſentit même, que des commiſſaires des deux Royaumes conféraſſent enſemble au ſujet de ſon Mariage, quoi qu'elle n'ignorât pas que le deſſein d'Eliſabeth étoit de lui faire propoſer Dudley qu'elle venoit de faire Comte de *Leiceſter*. D'un autre côté, Eliſabeth, n'ignorant pas que Marie avoit deſ-

Diſſimulation des deux Reines.

Dudley eſt fait Comte de Leiceſter.

ſein

ſein d'épouſer le Fils du Comte de Lénox, feignoit de ne pas s'en appercevoir, étant bien aiſe de lui voir fixer ſes penſées ſur un ſujet dont elle croyoit pouvoir diſpoſer, parceque le Comte ſon Pere avoit de grands biens en Angleterre. Par cette raiſon, elle eſpéroit qu'il ſeroit toûjours en ſon pouvoir de rompre ou de différer ce Mariage, ſelon qu'elle le jugeroit à propos, ſon unique but étant de gagner du tems, & d'amuſer la Reine d'Ecoſſe.

ELISABETH. 1564.

Quelque tems après, le Comte de Betford, de la part de l'Angleterre, & les Comtes de Murray & de Lidington pour l'Ecoſſe, s'étant aſſemblez à Warwick, le Comte de Betford, ſelon ſes inſtructions, propoſa le Mariage de la Reine d'Ecoſſe avec le Comte de Leiceſter. Mais les deux Comtes Ecoſſois, qui avoient auſſi leurs ordres ſur ce ſujet, reçurent cette propoſition avec tant de froideur, que le Comte de Betford ne jugea pas à propos d'inſiſter beaucoup là-deſſus. On prétend même que le Comte de Leiceſter, qui avoit quelque eſpérance d'épouſer Eliſabeth, l'avoit prié de ne pas preſſer cette affaire.

Conférence à Barwick au ſujet du Mariage de Marie.

Cependant Melvil étant retourné auprès de Marie, lui dit franchement, en lui rendant compte de ſa négociation, que l'amitié de la Reine d'Angleterre pour elle, n'étoit rien moins que ſincere. Cela fut cauſe que Marie, qui n'avoit déja pas trop bonne opinion d'Eliſabeth, ne la regarda plus que comme une ennemie couverte, qui ne cherchoit rien moins que ſon bien, quoi qu'elle la traitât toûjours de ſa chere Sœur. Tantôt elle croyoit qu'Eliſabeth ne lui propoſoit le Comte de Leiceſter, que pour pouvoir l'épouſer elle-même avec moins de honte, quand il auroit été accepté par une Reine, & tantôt, que cette propoſition n'étoit qu'un piége pour faire couler du tems inutilement.

Marie ſe défie d'Eliſabeth.

Memoires de Melvil.

C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1564. pendant laquelle l'Empereur Ferdinand I. finit ſes jours: laiſſant Maximilien ſon Fils pour ſon Succeſſeur, tant dans la Dignité Impériale, que dans ſes Etats héréditaires.

Maximilien II. Empereur.

Il y avoit déja quelque tems que la Reine d'Ecoſſe avoit auprès d'elle un Italien nommé *David Rizzo*, qui la gouvernoit abſolument. Comme cette Reine changea entierement de conduite, & de caractere, depuis qu'elle eût mis cet Etranger dans ſa confidence, & que cet homme a été la premiere cauſe des troubles d'Ecoſſe & des diſgraces de ſa Maîtreſſe, il eſt néceſſaire de le faire un peu connoître.

1565. Fortune de David Rizzo.

David Rizzo, Fils d'un Muſicien de Turin, s'étant trouvé au ſervice du Comte de Moretto nommé à l'Ambaſſade d'Ecoſſe, accompagna ſon Maître en ce Païs-là. Comme il entendoit bien la Muſique, & qu'il avoit une belle voix de Baſſe, il s'inſinua parmi les Muſiciens de la Cour, & fut préſenté à la Reine qui manquant alors d'une Baſſe dans ſa Muſique, pria l'Ambaſſadeur de le lui laiſſer. Sa belle voix lui ayant ſouvent procuré l'honneur de voir la Reine & de lui parler, il ſçut ſi bien s'inſinuer dans ſes bonnes graces, qu'on voyoit de jour en jour augmenter ſa faveur & ſon crédit. Enfin, le Secretaire des Dépêches Françoiſes étant allé faire un voyage en France, Rizzo fut choiſi pour faire ſes fonctions pendant ſon abſence. Depuis ce tems-là, il pouſſa ſa fortune ſi loin, qu'il devint comme premier Miniſtre, rien ne ſe faiſant à la Cour, que par ſon canal. Buchanan, grand ennemi de la Reine Marie, inſinuë aſſez ſouvent, que le crédit de Rizzo auprès d'elle, n'étoit pas borné

Il devient Favori de la Reine

ELISABETH. 1565.

aux affaires publiques. Il dit, qu'elle le faisoit manger à sa table : qu'elle alloit souvent manger chez lui, & que les familiaritez inusitées qu'elle avoit avec ce Favori, donnoient lieu à des soupçons. En un mot, il en dit assez pour faire juger à ceux qui ajoûtent une entiere foi à son recit, que la conduite de la Reine par rapport à Rizzo, n'étoit pas exempte de crime. Mais comme Buchanan peut être justement soupçonné d'avoir exagéré à cet égard, il vaut mieux s'en tenir, & se borner à ce que Melvil dit sur ce sujet. On ne peut pas accuser celui-ci d'avoir voulu noircir la réputation de la Reine, puisqu'au contraire, en toutes occasions, il témoigne un grand attachement pour elle, sans dissimuler néanmoins ses fautes & ses défauts. Dans le tems que Rizzo étoit le plus en faveur, la Reine avoit une parfaite confiance en Melvil, jusqu'à lui permettre, ou plutôt à lui ordonner, de l'avertir des fautes où elle pourroit tomber. Voici ce que cet Auteur dit dans ses Mémoires, en parlant de Rizzo. *Son orguëil & son insolence le rendoient odieux à toute la Noblesse. Quand les Grands alloient conférer avec la Reine sur les affaires du Gouvernement, ils trouvoient toûjours Rizzo dans sa Chambre. Il affectoit d'aller souvent lui parler à l'oreille quand elle étoit en conférence avec eux, ou même en pleine Assemblée des Etats. D'ailleurs, il étoit extrêmement avide & intéressé, & comme il étoit Pensionnaire connu du Pape, on avoit lieu de craindre qu'il ne tramât quelque chose pour rétablir la Religion Catholique en Ecosse.* Le même Auteur ajoûte, qu'ayant lui-même représenté à la Reine, le tort que lui faisoient, & que lui pourroient faire à l'avenir, les faveurs dont elle combloit cet Etranger, sa remontrance fut fort mal reçuë, la Reine lui ayant répondu qu'elle ne prétendoit pas régler ses faveurs sur le caprice de ses Sujets. Il dit encore qu'ayant remontré à Rizzo même, combien il offensoit la Noblesse par son affectation à faire connoître le crédit qu'il avoit auprès de la Reine, il parut faire quelque attention à cet avis : mais que peu de jours après, il lui dit, que la Reine lui avoit ordonné d'agir avec elle comme il avoit accoûtumé, sans se mettre en peine de rien. Ce témoignage joint au silence de Cambden qui, ayant entrepris, dans ses Annales du Regne d'Elisabeth, de justifier la Reine d'Ecosse, ne dit rien de Rizzo, fait voir que ce Ministre ou Favori gouvernoit absolument la Reine. Ainsi, le Lord Darley étant Catholique, & Rizzo Pensionnaire du Pape, comme Melvil l'assûre, il n'y a point à douter que ce ne fut par le conseil de ce Favori, que la Reine se résolut à ce Mariage. Ce fut donc pour avoir occasion d'attirer ce jeune Seigneur en Ecosse, qu'elle rétablit le Comte son Pere dans la jouïssance de ses biens. Comme cela se devoit faire dans l'Assemblée des Etats qui étoient convoquez pour le mois de Janvier, Darley demanda un congé de trois mois pour y être présent, & il l'obtint par l'intercession de *Cecil* qui ne croyoit pas qu'il osât épouser Marie sans la permission de la Reine. Selon les apparences, on ne lui permit d'aller en Ecosse, qu'en vûë de tenir la Reine occupée, & peut-être pour lui donner occasion de concevoir pour ce jeune Seigneur qui étoit fort bien fait, une passion qui l'empêchât de porter ses pensées ailleurs. Quoi qu'il en soit, il fut fort bien reçû de la Reine qui lui donna d'abord de grandes marques de son estime, & peu de tems après, tout le monde s'apperçut qu'elle avoit dessein de l'épouser. Rizzo lia d'abord avec lui une amitié très-étroite, jusque-là qu'ils couchoient ensemble dans un même lit.

Orguëil extrême du Favori.

La Reine le soutient contre tous.

Le Lord Darley obtient la permission d'aller en Ecosse.

Fevrier.

Il s'unit étroitement avec Rizzo.

Depuis

Depuis que Rizzo s'étoit emparé de l'esprit de la Reine, le Comte de Murray avoit vû de plus en plus diminuer son crédit. Cela joint au Mariage qui alloit se faire, & à la grande union qu'il voyoit entre Darley & Rizzo, lui fit comprendre qu'il étoit tems pour lui de se retirer. Pour l'y engager d'autant plûtôt, la Reine rappella tous ses ennemis à la Cour. Le Comte de Bothwel y revint de France où il s'étoit sauvé, le Comte de Sutherland, de Flandre, & George Gordon qui étoit prisonnier à Dumbar, & condamné à mort, fut mis en liberté & prit le titre de Comte de *Huntley*, après avoir obtenu son pardon. Murray ne pût voir Bothwel qui avoit voulu l'assassiner, sans sentir réveiller son ressentiment. Il l'accusa dans toutes les formes, & fit marquer un jour pour son jugement. La Reine, selon Buchanan, fit tous les efforts possibles pour obliger le Comte de Murray à se désister de son accusation, & n'ayant pû y réüssir, elle tenta de corrompre les Juges. Malgré cette puissante protection, Bothwel ne jugea pas à propos de comparoître en Jugement, & se retira. Mais dans la suite, la Reine obtint du Comte de Murray une espéce de réconciliation entre lui & Bothwel. Le même Buchanan prétend, que la Reine avoit conçû une haîne si violente contre le Comte de Murray, que, conjointement avec Darley & Rizzo, elle forma le dessein de se défaire de lui, dans un voyage qu'elle fit exprès à Perth: mais que Murray en ayant eu quelque avis, alla se réfugier à *Lockleven* auprès de sa Mere. Il ajoûte encore, que la Reine étant à Perth, on fit courir le bruit que le Comte de Murray avoit dessein de l'enlever aussi-bien que le Lord Darley, quand elle s'en retourneroit à Edimbourg. Pour rendre ce bruit plus croyable, on fit battre l'Estrade sur tout le chemin, & la Reine se rendit à Edimbourg avec une précipitation capable de faire croire qu'elle se trouvoit dans un grand danger. Il faut pourtant reconnoître ici, que Melvil parle d'un complot pour enlever le Lord Darley, comme d'une chose très-réelle, quoique Buchanan la veüille faire regarder comme une pure invention: mais il ne l'attribuë pas au seul Comte de Murray, puisque le Duc de Châtelleraud, les Comtes de *Glencarn*, d'*Argyle*, de *Rothes*, étoient aussi de la partie,

ELISABETH. 1565. Le crédit du Comte de Murray déchoit. Ses ennemis sont rappelez à la Cour. *Buchanan.*

On fait courir le bruit que Murray a dessein d'enlever la Reine.

Le Comte de Murray avoit un double intérêt à mettre des obstacles au Mariage qui se proposoit, l'un particulier, & l'autre public. J'ai déja parlé du premier qui l'engageoit à faire changer l'état de la Cour où il ne pouvoit plus se soutenir. Le public consistoit premiérement, dans le danger auquel le Mariage de la Reine avec un Seigneur Catholique, pouvoit jetter le Religion Réformée. En second lieu, il étoit à craindre, que ce Mariage se faisant sans la participation de la Reine d'Angleterre, & sans prendre aucune précaution pour la conservation & le maintien de la Religion Réformée, ce ne fût une occasion de troubles ausquels il étoit comme impossible que la France & l'Angleterre ne prissent part au grand préjudice du Royaume. Le Comte de Murray n'étoit pas le seul qui desaprouvât ce Mariage. Le Duc de Châtelleraud ennemi juré de la Maison de Lénox, les Comtes d'*Argyle*, de *Rothes*, de *Marr*, de *Glencarn*, & plusieurs autres, les uns par des intérêts particuliers, les autres, par des motifs plus honnêtes, crurent qu'il étoit tems d'apporter des remedes efficaces, aux maux qu'ils craignoient, en faisant une confedération pour s'opposer aux desseins de la Cour. Il n'est pas facile de sçavoir si ces Seigneurs prirent les armes avant, ou après le Mariage

Murray est contraire au Mariage de la Reine avec Darley.

Il se ligue avec quelques autres pour l'empêcher.

de

ELISABETH. 1565.

Ils ne peuvent réüssir.

de la Reine. Buchanan fait entendre, que ce ne fut qu'après, sur ce que la Cour avoit dessein de les opprimer : Melvil parle d'un soulevement des Seigneurs, après qu'ils eurent manqué d'enlever le Lord Darley, & ensuite il vient au recit du Mariage de la Reine. Cambden assûre positivement, que, pour pouvoir célébrer le Mariage avec plus de tranquillité, la Reine se vit obligée de marcher avec des troupes contre les Seigneurs Confedérez, & qu'elle les contraignit de se refugier en Angleterre. Si cela est, elle les surprit sans doute, avant qu'ils eussent bien pris leurs mesures. Ce n'est pas la seule opposition qui se trouve entre Cambden & Buchanan.

Marie fait approuver son Mariage par une Assemblée de Grands.

Quoi qu'il en soit, Marie ayant résolu son Mariage, avoit déja demandé une dispense au Pape. Quand elle sçût que la dispense étoit accordée, elle assembla les Grands de sa Cour, parmi lesquels il n'y avoit que des gens qui lui étoient dévoüez, & leur demanda conseil sur son Mariage qui fut unanimement approuvé. On ajoûta seulement, pour ne pas effaroucher le Peuple, qu'il falloit prendre des précautions pour assûrer la Religion Protestante. La premiere partie de cette approbation fut acceptée avec joye; mais quant à la restriction qu'on y avoit ajoûtée, il n'en fut plus parlé. Buchanan dit, que le Comte de Murray se faisoit fort d'obtenir le consentement d'Elisabeth, pourvû qu'on voulût prendre des précautions en faveur de la Religion. Mais ce n'étoit pas-là l'intention de la Cour qui comprenoit bien que ces précautions ne seroient autre chose que la garentie d'Elisabeth, ce qui ne s'accordoit ni avec les intérêts de la Reine, ni avec ceux de Rizzo & des Seigneurs qui étoient nouvellement en faveur.

Le Peuple en murmure.

Cependant le Peuple cemmençoit à s'émouvoir par les secrettes instigations des Seigneurs Confedérez. On agitoit dans les conversations la question si la Reine pouvoit se marier sans le consentement des Etats. Les uns disoient qu'on ne pouvoit pas la priver d'un droit naturel dont les Sujets mêmes joüissoient. D'autres soutenoient que la condition de la Reine & des Sujets n'étoit pas égale, parce que la Reine, en se mariant, donnoit un Souverain à ses Sujets, ce qu'elle ne pouvoit faire sans leur approbation. Ces mouvemens firent comprendre à la Reine qu'elle devoit hâter son Mariage, pour ne pas demeurer plus long-tems exposée aux embarras qu'on pourroit lui causer pendant qu'on espéreroit d'y pouvoir mettre des obstacles. Elle crut pourtant, qu'elle ne pouvoit se dispenser de demander, non pas le conseil, mais l'approbation d'Elisabeth, parce qu'elle avoit intérêt de la ménager, ainsi que je l'ai déja dit. Elle lui écrivit donc pour lui communiquer son dessein, comme une chose déja résoluë. Elisabeth n'eut pas plûtôt reçû cette Lettre, qu'elle assembla son Conseil qui examina cette affaire avec beaucoup d'attention. Le résultat de sa délibération fut, que le Mariage de la Reine d'Ecosse avec le Lord Darley étoit dangereux pour la Religion & pour le Royaume. Pour la Religion; parce que cette Reine choisissant pour son Epoux un Seigneur Catholique, il étoit à craindre que ce ne fût en vûë de rétablir sa Religion en Ecosse, en quoi la Religion Protestante recevroit un grand préjudice. Par rapport à l'Etat, que Marie, unissant par ce Mariage, les intérêts des deux Maisons qui pouvoient prétendre à la Couronne d'Angleterre, paroissoit avoir dessein de se faire un puissant parti dans le Royaume & d'empêcher qu'on ne pût arrêter ses cabales, en lui opposant la Maison de

Marie demande l'approbation d'Elisabeth. *Cambden.*

Avis de Conseil d'Angleterre.

de Lénox. Par ces raisons, quelques-uns des Conseillers étoient d'avis d'envoyer promptement une Armée en Ecosse, pour y appuyer les Mécontens. Mais Elisabeth ne jugea pas à propos d'aller si vîte, d'autant plus que c'étoit un foible prétexte pour faire la Guerre à la Reine d'Ecosse, que d'alléguer que son Mariage pouvoit être dangereux pour l'Angleterre. Elle se contenta donc de faire partir en diligence Nicolas Trochmorton, pour aller faire des remontrances à Marie, & pour lui faire comprendre combien elle mettoit en risque l'espérance qu'elle avoit de monter un jour sur le trône d'Angleterre, par ce Mariage qui déplaisoit aux Anglois. Marie répondit, que l'affaire étoit déja trop avancée, pour qu'elle pût s'en désister. Qu'Elisabeth avoit d'autant moins de raison de désapprouver son Mariage, qu'elle n'avoit fait que suivre son conseil, en choisissant pour Epoux un Seigneur Anglois, du sang des Rois des deux Royaumes, & qui, pour la naissance, ne voyoit personne au dessus de lui dans toute la Grande Bretagne. Trochmorton n'ayant pû rien obtenir de la Reine, dénonça au Comte de Lénox & au Lord Darley, que leur congé étant expiré, ils eussent à retourner en Angleterre, ou que leurs biens seroient confisquez. Cette menace ne fut pas capable de les porter à obéïr dans une telle conjoncture: mais ils écrivirent tous deux à la Reine, d'une maniere fort soumise. Darley en particulier, lui protesta, qu'il n'acceptoit l'honneur que la Reine d'Ecosse lui faisoit, qu'en vûë d'entretenir une parfaite intelligence entre les deux Royaumes.

ELISABETH. 1565.

Elisabeth tâche de détourner Marie de ce Mariage, mais en vain.

Elisabeth fait rappeller le C. de Lénox & son Fils qui s'excusent.

Buchanan.

Mais ce n'étoit pas-là la seule Commission de l'Ambassadeur d'Angleterre; il avoit aussi ordre d'encourager les Seigneurs mécontens, & de leur faire espérer la protection de la Reine. Ce fut vrai-semblablement en cette occasion qu'ils prirent les armes pour tâcher de mettre des obstacles au Mariage. Mais la Reine les prévint, en le faisant solenniser le 29. de Juillet, dans sa propre Chapelle, à la maniere de l'Eglise Romaine. Buchanan dit, qu'elle avoit encore deux autres raisons pour hâter la célébration du Mariage. La premiere, qu'elle craignoit les oppositions du Cardinal de Lorraine son Oncle qui souhaitoit qu'elle fît une Alliance plus considérable. L'autre raison étoit, que Rizzo vouloit se faire honneur auprès du Pape, d'avoir donné à la Reine un mari Catholique, sans qu'on eût pris aucune sûreté pour la Religion Protestante.

Trochmorton encourage les Mecontens d'Ecosse.

Cambden.

Mariage de Marie

Buchanan

Cependant les Seigneurs Confédérez ayant été citez, en Jugement, & n'ayant pas comparu, la Reine, soit que ce fût avant ou après son Mariage, se mit à la tête de quatre-mille hommes, & en les poursuivant de lieu en lieu, elle les contraignit enfin de se retirer en Angleterre. Ils y trouvérent une sûre retraite, malgré le Traité de l'année 1560. par lequel les deux Reines s'étoient engagées à se livrer réciproquement les Rebelles. Mais ces sortes d'articles sont pour l'ordinaire fort mal observez. Melvil rapporte sur ce sujet, une particularité qui mérite d'être remarquée. Les Seigneurs Ecossois fugitifs, ayant députe le Comte de Murray à Elisabeth pour lui demander sa protection, elle sçut l'engager à reconnoître devant les Ambassadeurs de France & d'Espagne, qu'elle n'avoit aucune part à leur révolte. Mais Murray n'eut pas plutôt lâché cette parole, qu'elle les traita de rebelles & de traîtres, & leur défendit de se présenter jamais devant elle. C'étoit pour se disculper envers les Ambassadeurs qui étoient présens: mais ce n'étoit qu'un jeu, puisque les

Quelques Seigneurs prennent les armes, & sont contraint de s'enfuir en Angleterre.

ELISABETH. 1565.

fugitifs furent toûjours en sûreté dans son Royaume, & que même elle leur fit fournir de l'argent par le Comte de Betford.

Le Peuple d'Ecosse est fort mecontent. *Buchanan.*

Le Mariage de Marie avec un Catholique, le grand crédit de Rizzo, & l'intérêt que beaucoup de gens prenoient au sort des Seigneurs fugitifs, produisoient parmi les Ecossois un mécontentement qui augmentoit de jour en jour, par les intrigues secrettes des Parens & des amis des fugitifs. Les Prédicateurs l'augmentoient encore considérablement, en faisant entendre au Peuple, que la Religion étoit exposée à un grand danger. Malgré tout cela, la Cour, qui avoit alors le vent en poupe, prit la résolution, contre toutes les régles de la politique, & dans un tems où tout le Royaume étoit mécontent, de pousser à bout les Seigneurs fugitifs. Le plan qu'elle avoit formé étoit de les faire dégrader, & bannir du Royaume par un Decret des Etats. Ce fut dans cette vûë, que les Etats furent convoquez pour le mois de Février de l'année suivante. Melvil dit, dans ses Mémoires, qu'ayant représenté à la Reine les suites fâcheuses que cette rigueur pourroit avoir, elle parût d'abord y faire quelque attention, mais qu'elle se confirma dans sa résolution par deux raisons. La premiere fut l'avidité de Rizzo qui vouloit profiter de la confiscation des Biens des Bannis. La seconde, que le Cardinal de Lorraine sollicita fortement contre eux. Il avoit toûjours en tête le dessein de mettre le Reine sa Niéce sur le Trône d'Angleterre. Dans cette vûë, il jugeoit que comme les fugitifs d'Ecosse étoient les Chefs des Protestans, s'ils étoient une fois ruïnez, il seroit facile de rétablir la Religion Romaine en Ecosse, & ensuite, d'attaquer Elisabeth de ce côté-là. Rizzo créature du Pape, agissoit sans doute, par le même motif, & selon les apparences, le nouveau Roi n'étoit pas contraire à ce dessein. S'il en faut croire Elisabeth dans ce qu'elle écrivoit à son Ambassadeur en France, quelques années après; depuis que Marie eut épousé Darley, ils ne cessérent point l'un & l'autre de cabaler contre l'Angleterre. Cela supposé, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Elisabeth fomentât les troubles d'Ecosse, afin de mettre ses ennemis hors d'état de l'attaquer.

La Cour veut pousser les Fugitifs à toute rigueur. *Mémoires de Melvil.*

Motifs de cette résolution.

Négociations de Walsingh. Instructions à Norris, page 12.

Marie reçoit mal un Envoyé d'Elisabeth. *Cambden. Buchanan.*

Dans cet intervalle, Elisabeth envoya en Ecosse un Gentilhomme nommé *Tamworth*, avec une Lettre écrite de sa propre main, par laquelle elle demandoit à Marie, que le Lord Darley, à qui elle ne daignoit pas donner le titre de Roi, lui fût livré selon leurs Traitez. Marie refusa de donner audience à cet Envoyé: mais elle voulut bien recevoir la Lettre. Pendant qu'elle la lisoit en présence de quelques Seigneurs, Rizzo survint, qui la lui arracha des mains, & l'empêcha d'en continuer la lecture. Il jugeoit qu'Elisabeth ne demandoit le Roi que pour obliger la Reine à faire grace aux Bannis, à quoi il ne pouvoit consentir, étant résolu de les ruïner, quoi que le Comte de Murray lui eût écrit une Lettre fort soumise dans laquelle il avoit enfermé un beau dimant. Marie répondit à Elisabeth, qu'elle n'attenteroit rien pendant sa vie contre l'Angleterre, *à condition qu'elle seroit déclarée son Héritiere présomptive, par Acte de Parlement.* Quant aux Seigneurs fugitifs, elle la prioit de la laisser en liberté de faire à leur égard ce qu'elle jugeroit à propos, puisqu'elle ne se mêloit point de ce qui se passoit en Angleterre.

Lettre de Marie à Elisabeth.

La Reine Marie prend une grande

Pendant que Rizzo s'occupoit à prendre des mésures pour exécuter ses projets, la Reine prenoit pour son nouvel Epoux, un dégoût extrême qui de-

devint bien-tôt public, parce qu'elle ne se donna pas la peine de le cacher. Elle ne se contentoit pas de lui causer en particulier des mortifications sensibles, elle voulut même que tout le monde fût informé du peu de cas qu'elle faisoit de lui. Au commencement de leur Mariage, elle avoit fait mettre dans les Actes publics, & sur la Monnoye, le nom du Roi avant le sien : mais bien-tôt après, elle voulut que le sien précédât celui du Roi, & fit même ôter celui-ci de la Monnoye. Cependant, elle continuoit avec Rizzo, ses familiaritez scandaleuses, sans aucun ménagement, s'il en faut croire Buchanan. Melvil n'en dit pas tant sur cette matiere ; mais outre qu'il en fait assez entendre, il le suppose manifestement, sans quoi il n'y auroit aucune liaison dans ce qu'il rapporte. Quant à Cambden, qui a pris à tâche de justifier en toutes occasions la Reine Marie, il ne parle presque point de Rizzo, & pour ce qui regarde l'aversion de la Reine pour le Roi son Epoux, il accuse le Comte de Murray qui étoit alors fugitif en Angleterre, de l'avoir excitée par ses Lettres & par ses amis. Il prétend que Murray prit occasion du changement ordonné par la Reine par rapport aux Actes & à la Monnoye, pour semer la dissension entre eux, marquant ainsi pour cause du dégout de la Reine, ce qui en étoit l'effet.

ELISABETH. 1565. Aversion pour le Roi.

Sa conduite avec Rizzo est scandaleuse. *Buchanan.*

Il faudroit copier Buchanan pour bien représenter toutes les mortifications que la Reine faisoit essuyer au Roi, les affronts qu'elle lui faisoit, & le peu de ménagement qu'elle gardoit dans ses familiaritez avec Rizzo. Peut-être cet Historien exagére-t'il beaucoup. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que le Roi ne fût jaloux. La question est de sçavoir si la Reine donnoit lieu à cette jalousie, ainsi que Buchanan le prétend, ou si, comme Cambden l'assûre, le Comte de Murray quoiqu'absent, l'inspiroit au Roi sans aucun fondement, par ses Lettres & par ses amis. Melvil, qui peut être regardé comme un témoin non suspect, suppose manifestement la jalousie du Roi, sans dire un seul mot de la cause, & l'on peut comme assûrer, que s'il eût cru la Reine entiérement innocente, il n'auroit pas manqué à la disculper. Il ajoûte, que les amis des Seigneurs fugitifs profitant de la dissension qu'ils voyoient entre le Roi & la Reine, & de la disposition où le Roi se trouvoit à l'égard de Rizzo, le porterent à prendre la résolution de se défaire de ce Favori, afin de faire cesser par sa mort, la poursuite des Fugitifs qui n'avoient proprement que lui pour partie. Cela semble appuyer ce que dit Buchanan, puisque Melvil suppose la jalousie du Roi, & que les amis des fugitifs ne firent que se servir de la disposition où ce Prince se trouvoit. D'un autre côté, il semble que Cambden a eu raison de dire, que les amis du Comte de Murray inspirerent au Roi le dessein de se défaire de Rizzo. Mais on verra tout à l'heure, que, par les amis des Seigneurs fugitifs, Melvil n'a pas entendu les amis particuliers du Comte de Murray, mais plutôt ceux des autres Seigneurs réfugiez comme lui en Angleterre.

Le Roi reçoit beaucoup de mortifications.

Mémoires de Melvil.

Le Roi ayant pris sa résolution, & ayant consulté quelques-uns de ses Domestiques sur les moyens de l'exécuter, la Reine qui en fut informée s'emporta contre lui d'une maniere qui lui fit encore mieux comprendre combien elle s'intéressoit pour cet indigne Favori. Comme le dessein étoit découvert, le Roi craignit pour sa propre vie, & ne sçachant quel parti prendre, il demanda conseil au Comte de Lénox son Pere qui fut d'avis de rappeller se-

Le Roi rappelle secretement les Fugitifs. *Buchanan.*

ELISABETH. 1565.

ſecrettement les Seigneurs fugitifs, afin de s'appuyer de leur ſecours contre les entrepriſes de Rizzo. Ce fut alors vrai-ſemblablement, que le Roi fit ſçavoir à ces Seigneurs, qu'ils pouvoient retourner en Ecoſſe, ſoit qu'il ne leur donnât que des eſpérances générales de quelque révolution qui leur ſeroit avantageuſe, ou qu'il les inſtruisît de ſes deſſeins les plus ſecrets.

Entrevûë des deux Cours de France & d'Eſpagne à Bayonne.

Dans le mois de Juillet de cette même année, ſe fit la fameuſe entrevûë de Bayonne, dans laquelle les deux Cours de France & d'Eſpagne réſolurent enſemble de faire tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques, ainſi qu'il parut dans la ſuite. Il y a beaucoup d'apparence que la Reine Eliſabeth ne fut pas oubliée en cette occaſion.

Pie V. Pape.

Le Pape Pie IV. étant mort au mois de Décembre, celui qui lui ſuccéda prit le nom de Pie V. Je reviens aux affaires d'Ecoſſe qui ſont très-importantes pour éclaircir l'Hiſtoire d'Eliſabeth.

1566. Les Etats d'Ecoſſe s'aſſemblent. *Buchanan. Melvil.* Rizzo ſollicite contre les Fugitifs.

Les Membres des Etats d'Ecoſſe ſe rendoient de jour en jour à Edimbourg, au commencement de l'année 1566. A meſure qu'ils arrivoient, Rizzo les ſollicitoit ouvertement, pour obtenir la condamnation des Seigneurs fugitifs, malgré les fortes inſtances de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui conjuroit la Reine de leur faire grace, ou du moins, de différer leur Jugement. Bien loin que ces inſtances fiſſent aucun effet ſur ſon eſprit, elles contribuoient au contraire à la confirmer dans ſa réſolution; parce qu'elle regardoit Eliſabeth comme une ennemie contre laquelle elle devoit ſe précautionner. Ces Seigneurs étant les Chefs des Proteſtans, il y avoit apparence que la Reine d'Angleterre ne demandoit leur grace, que pour s'en faire de puiſſans amis quand ils ſeroient de retour dans leur Patrie. Mais c'étoit là préciſément ce que la Reine & Rizzo vouloient empêcher à quelque prix que ce fût, ſçachant bien que leurs projets ſeroient trop difficiles à exécuter, quand ces Seigneurs ſeroient en Ecoſſe. C'étoit pour cela qu'il falloit leur ôter toute eſpérance de retour.

Le Roi fait aſſaſſiner Rizzo dans la Chambre de la Reine. *Buchanan.*

Cependant le Roi conſultoit avec le Comte de *Morton* & avec quelques autres amis, ſur les moyens de ſe défaire de Rizzo. Enfin, ſa mort fut réſoluë, après que le Roi eut ſigné un Ecrit par lequel il s'en déclaroit l'Auteur. Ce furent le Lord *Ruthwen* & le Bâtard de Douglas qu'il employa pour faire le coup, Morton s'étant contenté de le conſeiller, ſans vouloir y prêter ſa main, & on l'exécuta de cette maniere. La Reine étant à table, & Rizzo dans ſa Chambre, le Roi y monta par un dégré dérobé, & ſe tint quelque tems appuyé ſur ſon fauteuil. Peu de tems après, le Lord Ruthwen & le Bâtard de Douglas y entrerent tout armez, & accompagnez de quelques-uns de leurs complices, les autres ayant été poſtez en divers endroits du Palais, pour empêcher le ſecours. Tous ces gens-là entrerent d'une maniere ſi bruſque, que la table en fut renverſée. La Reine ayant demandé à Ruthwen quel étoit ſon deſſein, il ne daigna pas lui répondre: mais s'adreſſant à Rizzo, il lui commanda d'un ton abſolu, de ſortir de la chambre, diſant que la place qu'il occupoit ne lui convenoit pas. Il ſemble par-là, que Rizzo étoit aſſis à table avec la Reine. Quoi qu'il en ſoit; Rizzo voyant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, ſaiſit tout tremblant la robe de la Reine, comme pour ſe mettre ſous ſa protection, & la Reine faiſoit de ſon côté tous les efforts poſſibles pour ſe mettre entre lui & les conjurez. Mais le Roi l'ayant embraſſée par le milieu

Melvil.

du

du corps, en lui disant qu'elle n'avoit rien à craindre, l'empêcha de s'exposer au danger, & en même tems de couvrir Rizzo. Pendant ce tems-là, le Bâtard de Douglas ayant pris l'épée qui étoit au côté du Roi, la tira du fourreau, & l'enfonça dans le corps de Rizzo qui fut d'abord traîné dans une autre Chambre où on acheva de lui ôter la vie. La Reine étoit alors enceinte d'environ cinq mois, & l'on peut bien juger que ce ne fut pas sans faire courir beaucoup de risque au fruit qu'elle portoit, qu'on commit cette action en sa présence.

ELISABETH. 1566.

La Reine est mise en arrêt.

Rizzo étant mort, on donna des gardes à la Reine qui trouva pourtant le moyen de dire à Melvil, d'aller promptement chez le Prévôt d'Edimbourg, lui dire qu'il assemblât le Peuple pour venir la dégager. Melvil s'étant acquitté de sa commission, le Prévôt répondit qu'il feroit ses efforts pour servir la Reine : mais qu'il ne falloit pas beaucoup attendre du Peuple qui étoit trop mécontent du Gouvetnement. Quelques-uns pourtant ayant paru en armes devant le Palais, le Roi se mit à la fenêtre, & leur ayant dit que c'étoit lui qui avoit fait tuer Rizzo, il leur ordonna de se retirer, à quoi ils obéïrent sur le champ (1).

Buchanan.

Justification du Comte de Murray contre les accusations de Cambden.

Mémoires de Melvil.

Cependant, la Reine ne doutant point que le meurtre de Rizzo n'eût été commis en faveur des Seigneurs fugitifs, & qu'ils n'arrivassent bien-tôt en Ecosse, fit dire à Melvil par une de ses Dames, qu'il tâchât de prévenir le Comte de Murray, & qu'il le priât de sa part de ne se joindre pas à ses ennemis, moyennant quoi, il pouvoit s'assûrer de sa parfaite reconnoissance. Murray & les autres Seigneurs fugitifs arriverent effectivement deux jours après la mort de Rizzo, ayant été avertis par avance du changement qui devoit arriver à la Cour. Cambden tire cette conjoncture de la prompte arrivée des Fugitifs, qu'il falloit bien que le meurtre de Rizzo se fût fait en faveur du Comte de Murray, qui devoit être condamné deux jours après par les Etats. Mais il paroît au contraire, par les Mémoires de Melvil, que les amis particuliers du Comte de Murray n'eurent aucune part à cette action, puisqu'il ne se crût pas obligé à aucune reconnoissance envers ceux qui l'avoient commise. Voici ce que cet Auteur dit sur ce sujet, & qui fait voir, que la conséquence que Cambden tire contre le Comte de Murray, de la prompte arrivée des Fugitifs, n'est pas juste. *A l'arrivée de Comte de Murray, qui ne tarda que jusqu'au Lundi suivant, je m'acquittai de la commission que la Reine m'avoit donnée pour lui, avec tout le soin possible. Mais l'entrevûë qu'il eut lui-même avec la Reine fit plus d'effet sur son esprit que toute autre chose n'auroit pû faire. Elle lui dit en l'embrassant & en le baisant, ah! mon Frere, si vous aviez été ici, vous n'auriez pas souffert qu'on m'eût traitée avec tant de barbarie. Cela le toucha si fort, qu'il ne pût retenir ses larmes. Il sçavoit bien que ceux qui avoient trempé dans le meurtre de Rizzo n'avoient eu pour but ni son rétablissement, ni le bien de leur patrie, mais leurs propres intérêts, & par cette raison, il se crut moins obligé de prendre leur parti.* Y a-t'il rien de plus opposé à la conséquence de Cambden ? Cet Historien veut que Rizzo ait été tué pour faire plaisir au Comte de Murray, & pour prévenir la condamnation dont il étoit menacé, sans faire aucune mention des autres Seigneurs fugitifs, comme si leurs amis n'eus-

(1) Buchanan dit, qu'il y eut un grand tumulte dans la Ville, & que les Bourgeois prirent les armes : mais selon Melvil, ce tumulte ne fut pas considerable.

ELISABETH. 1566.

n'eussent eu aucune part à cette action. Cependant Melvil, qui étoit alors présent à la Cour, & qui a écrit long-tems avant lui, dit positivement que les amis des autres Seigneurs fugitifs furent les seuls Auteurs du meurtre, & que ceux du Comte de Murray n'y eurent aucune part. C'est par de semblables traits, & par un déchaînement perpétuel contre Murray, que Cambden a défiguré l'Histoire d'Ecosse de ce tems-là, & en même tems, celle d'Angleterre, dans ce qu'elle a de commun avec ce Royaume voisin.

Le Roi abandonne les meurtriers, *Melvil.*

Pendant qu'on gardoit la Reine en prison, l'Ecosse se trouvoit dans une véritable anarchie : mais cela ne dura pas. Le Roi commença bien-tôt à se repentir de s'être livré à des conseils si violens, & la Reine qui s'en apperçut, sçut si bien le cajoler, qu'elle lui persuada d'abandonner les meurtriers de Rizzo (1). Ce coup imprévû les etonna, d'autant plus qu'ils voyoient, contre leur attente, que le Comte de Murray ne vouloit pas se joindre à eux. La Reine saisissant une occasion si favorable, leur fit proposer un accommodement, à quoi ils consentirent volontiers, dans l'impuissance où ils se voyoient de se soutenir. Mais elle eut l'adresse de faire dresser un projet d'accommodement conçu d'une telle maniere, qu'il fallut souvent y faire des changemens, avant qu'on en pût convenir. Cela se faisoit en vûë de gagner du tems, & pour donner à la Reine le loisir de prendre les mesures nécessaires pour se tirer de captivité. Quand le projet fut fait à la satisfaction des Parties, elle représenta au Roi, que si elle le signoit étant prisonniere, il ne seroit d'aucune force, & par ce moyen, elle se fit ôter la garde. Mais au lieu de signer l'Ecrit, elle trouva le moyen de s'évader, & de se retirer à Dumbar, où elle emmena aussi le Roi (2). En se retirant, elle fit ordonner de sa part à Melvil, de faire tous ses efforts pour entretenir le Comte de Murray dans ses bonnes dispositions, & Melvil dit, que Murray & ses amis lui donnerent des assûrances de leur constante fidélité pour la Reine.

qui se voyent obligez de traiter avec la Reine.

La Reine les trompe, & se sauve à Dumbar.

Elle reprend son autorité & pardonne aux Fugitifs.

Marie étant arrivée à Dumbar, & ayant repris son autorité, accorda des Lettres de Pardon au Comte de Murray, & ensuite les Comtes d'Argyle, de Rothes, & de Glencarn obtinrent la même faveur. Pour le Duc de Châtelleraud, il s'étoit retiré d'avec eux, avant qu'ils fussent contraints de s'enfuïr en Angleterre. Toute la colere de la Reine s'étoit tournée contre les meurtriers de Rizzo : mais *Morton, Ruthwen & Douglas*, s'étant sauvez en Angleterre, elle ne put punir que quelques uns de leurs complices, qui furent exécutez. Buchanan assûre, qu'elle fit ôter le corps de Rizzo du lieu obscur où il avoit été enterré, & qu'elle le fit mettre dans le tombeau des Rois, à côté de Magdelaine de France, Fille de François I. Il est facile de juger que l'action violente que le Roi venoit de commettre, accrut beaucoup la haîne que la Reine avoit déja conçuë contre lui. Elle se contraignit pendant qu'elle fut prisonniere : mais dès qu'elle se revit en liberté, elle lui causa des mortifications capables de lui faire perdre patience. Buchanan entre sur ce sujet dans un grand détail, & ce qu'il rapporte se trouve, à peu près, confirmé par Melvil. Celui-ci dit, que la Reine ne pouvoit plus souffrir la vûë du Roi ; qu'elle

Les meurtriers de Rizzo se sauvent en Angleterre. *Buchanan.*

La Reine fait paroître sa haine pour le Roi.

Mémoires de Melvil.

(1) Buchanan n'explique pas bien ceci, & par-là, il laisse une grande obscurité dans son recit.

(2) Buchanan dit, qu'elle le contraignit d'aller avec elle : mais dans l'état où elle se trouvoit, il ne lui étoit gueres possible d'user de force, & par conséquent, il est beaucoup plus vrai semblable qu'il la suivit volontairement.

qu'elle le fuyoit par tout, & que ce Prince, se trouvant abandonné de ses Parens & de ses amis qu'il avoit lui-même abandonnez, & n'ayant presque plus d'accès auprès de la Reine, étoit toûjours seul, & dans un état digne de pitié. Enfin, la Reine, qui avoit résolu de faire ses couches à Sterlyn, y voyant arriver le Roi, se retira sans lui, dans le Château d'Edimbourg pour y attendre son terme. ELISABETH. 1566.

Dès ce tems-là, le Comte de Bothwel commençoit à tenir dans le cœur de la Reine, la place que Rizzo y avoit occupée. Comme ce nouveau Favori s'apperçevoit que la Reine avoit beaucoup d'égard pour le Comte de Murray qui lui avoit donné depuis peu des preuves convainquantes de sa fidélité, il s'unit avec le Comte de Huntley, & avec *Jean Lesley* Evêque de Ross, pour le perdre. Dans ce dessein, ils firent entendre à la Reine, qu'il avoit dessein de faire revenir le Comte de Morton & les autres meurtriers de Rizzo pour former un parti contr'elle, pendant qu'elle seroit en couches : mais elle ne voulut pas le croire, & Melvil acheva de la détromper. Ainsi Murray étoit toûjours en butte à ses ennemis ausquels la Reine, pour son propre malheur, ne donnoit que trop d'accès auprès d'elle. Le Comte de Bothwel est en grand credit. *Ibid.*

Elisabeth étant parfaitement instruite de ce qui se passoit à la Cour d'Ecosse, n'étoit pas fâchée de voir sa bonne Sœur, c'est ainsi qu'elle appelloit Marie, prendre une route si contraire à ses véritables intérêts, en se confiant à des gens qui ne pouvoient que la ruïner. Elle sçavoit que Marie ne pouvoit abandonner le projet qu'elle avoit formé de la chasser du Trône, & que le Pape, le Cardinal de Lorraine, & les Cours de France & d'Espagne prenoient grand soin de l'entretenir dans cette disposition. Ainsi, afin de mieux pénétrer ses secrets, elle avoit envoyé en Ecosse un nommé *Ruxby* qui, feignant d'être fugitif d'Angleterre, & de haïr mortellement Elisabeth, s'étoit insinué dans les bonnes graces de Marie, & lui avoit peu-à-peu arraché des secrets importans dont il avoit donné avis à *Cecil* Secretaire d'Etat. Ces découvertes ayant confirmé Elisabeth dans ses soupçons, furent cause qu'encore qu'elle eût publié une Proclamation pour ordonner aux Seigneurs d'Ecosse fugitifs, de sortir de ses Etats, elle les fit assûrer en secret, de sa protection, ayant dessein de se servir d'eux quand l'occasion s'en présenteroit, pour causer à Marie des embarrras qui l'empêchassent de penser à l'Angleterre. Elisabeth découvre les desseins de Marie par le moyen d'un Espion. Elle fait assûrer les Ecossois fugitifs de sa protection.

Cependant Robert Melvil, Ambassadeur d'Ecosse en Angleterre, ayant découvert que *Ruxby* étoit un espion de Cecil, en donna avis à la Cour d'Ecosse qui le fit arrêter avec tous ses papiers parmi lesquels on trouva des Lettres de Cecil en Chiffre. Il fut gardé avec tant de soin, que personne ne put sçavoir pourquoi il étoit en prison. Peu de tems après, Elisabeth envoyant *Kiligrew* en Ecosse pour quelques affaires, lui ordonna de demander qu'on lui livrât Ruxby comme un Rebelle fugitif. Marie feignant d'ignorer ce que Ruxby étoit venu faire en Ecosse, répondit qu'elle étoit prête à le livrer à celui que la Reine sa Sœur voudroit charger de le recevoir. Mais Elisabeth ayant sçû qu'il avoit été arrêté, & en soupçonnant bien la raison, ne parla plus de cette affaire. Ainsi, ces deux Reines, parmi les démonstrations d'amitié qu'elles se donnoient mutuellement, se regardoient pourtant l'une l'autre comme de véritables ennemies ; & ce n'étoit pas sans fondement. Marie L'Espion est découvert. Les deux Reines se regardent comme ennemies.

ELISABETH. 1566.

rie travailloit en secret par ses Emissaires, à débaucher les Sujets d'Elisabeth, & à leur inspirer un esprit de révolte. Elisabeth favorisoit de son côté, les Mécontens d'Ecosse, & leur faisoit entendre, qu'ils trouveroient toûjours en elle une puissante protection.

Naissance de Jacques Fils de Marie.

Buchanan. *Melvil.*

Dans ces entrefaites, la Reine d'Ecosse accoucha d'un Prince, le 19. de Juin, & d'abord elle envoya Jacques Melvil à Elisabeth, pour lui en porter la nouvelle, & pour la prier de vouloir être la Marraine de l'enfant qui venoit de naître. Melvil dit dans ses Mémoires, que le Secretaire Cecil ayant porté cette nouvelle à la Reine qui étoit alors au bal, les danses finirent incontinent, & la Reine demeura sur sa chaise, la tête panchée, sans dire mot; qu'une de ses Dames lui ayant demandé le sujet de cette tristesse soudaine, elle lui répondit, que la Reine d'Ecosse étoit mere d'un Fils, mais que pour elle, on ne pouvoit la regarder que comme un tronc inutile. Cela n'empêcha pas, que le lendemain, quand elle donna audience à l'Envoyé, elle ne parût plus ajustée & plus gaye qu'à l'ordinaire, témoignant une extrême joye de ce que la Reine sa bonne Sœur étoit heureusement délivrée. Dans cette audience, Melvil voulut lui insinuer, qu'en cette conjoncture, elle ne pouvoit mieux témoigner l'intérêt qu'elle prenoit à ce qui regardoit la Reine d'Ecosse, qu'en la déclarant son Héritiere présomptive, elle lui répondit froidement, que cette affaire étoit entre les mains des Jurisconsultes, & qu'elle souhaitoit que son droit se trouvât bien fondé.

Elisabeth en a du chagrin.

Les amis de Marie tâchent de dissiper les soupçons d'Elisabeth.

Pendant que Melvil fut à Londres, les principaux Partisans de Marie jugerent qu'il étoit absolument nécessaire de dissiper les soupçons que les avis de Ruxby avoient pû donner à la Cour d'Angleterre. Que pour cet effet, il seroit bon que cette Reine écrivit deux Lettres, l'une à son Ambassadeur ordinaire, pour être montrée à Elisabeth, l'autre au Secretaire Cecil, & on lui en envoya les modéles. Ces Lettres furent effectivement écrites. Dans celle que Marie écrivoit à son Ambassadeur, elle protestoit, qu'elle n'attendoit rien que de l'amitié de sa chere Sœur. Elle ordonnoit à l'Ambassadeur, de n'écouter aucune proposition des Mécontens, & de les menacer de les découvrir s'ils faisoient aucun complot qui vînt à sa connoissance. L'autre Lettre adressée au Secretaire d'Etat, contenoit à peu près les mêmes protestations. *Ces Lettres,* ajoûte Melvil, *dissiperent tellement les soupçons de la Cour d'Angleterre, que mon Frere y fut souffert comme auparavant. Par-là, le nombre des Partisans de la Reine d'Ecosse fut tellement augmenté, que déja plusieurs Provinces étoient prêtes à se révolter, les Officiers ayant été déja nommez par les Nobles.*

Desseins de Marie.

Cet aveu d'un homme, qui, selon les apparences, étoit bien informé, puisqu'il étoit Frere de l'Ambassadeur ordinaire, fait voir quels étoient les desseins de Marie. Croira-t'on que l'Ambassadeur entreprit de faire revolter la Noblesse & les Provinces d'Angleterre, contre le gré de la Reine sa Maîtresse, ou à son insçû? Il y a dans les Mémoites de Melvil divers passages semblables qui font connoître que Marie & ses amis étoient dans de continuels mouvemens pour lui faire des Partisans en Angleterre & pour les tenir disposez à prendre les armes contre Elisabeth, quand on le jugeroit à propos. Il ne faut donc point s'étonner si Marie résusoit de ratifier le Traité d'Edimbourg. Cette ratification auroit découragé ses Partisans en Angleterre

Les deux Reines se tendent mutuellement des piéges.

re & dans les autres Païs. Elisabeth n'ignoroit pas à quoi Marie tendoit. C'étoit en un mot à la renverser de dessus son Trône : si elle en pouvoit trouver les moyens. C'étoit par cette raison, qu'elle la pressoit avec tant d'instance pour la porter à faire la fausse démarche de ratifier le Traité, afin de rompre ses mesures. D'un autre côté, dans le tems même que Marie faisoit à sa bonne Sœur des protestations d'amitié, & qu'elle la prioit d'être Maraine de son fils, elle tâchoit de la faire tomber dans un piége, en voulant lui persuader de la faire déclarer son Héritiere. Elle sçavoit bien que si elle pouvoit obtenir cet avantage, son parti, qui étoit déja fort grand en Angleterre, en deviendroit plus nombreux & plus puissant. Mais elles connoissoient assez bien l'une & l'autre leurs intérêts, pour ne pas donner dans les piéges qu'elles se tendoient réciproquement. Ainsi, Marie ne ratifia jamais le Traité d'Edimbourg, & Elisabeth ne la declara jamais son Héritiere. On peut pourtant présumer avec assez de fondement, que si Marie ne se fût pas perduë par un autre endroit, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, elle auroit causé à Elisabeth des embarras dont, tout habile qu'elle étoit elle auroit eu de la peine à se tirer. ELISABETH. 1566.

Dans l'intervalle entre les couches de Marie & le Baptême du Prince, on vit cette Reine traiter le Roi son Epoux avec un si grand mépris, & lui faire des affronts si sanglans, qu'on ne parloit d'autre chose dans toute l'Ecosse. Buchanan ne se contente pas de s'étendre beaucoup sur cette matiere : mais il parle encore des amours de la Reine avec Bothwel, d'une maniere à faire comprendre, qu'elle avoit perdu toute honte, & qu'elle ne se soucioit plus de ménager le Public. On pourroit croire que Buchanan, ennemi de cette Reine, a beaucoup exagéré, si ce qui arriva dans la suite ne confirmoit trop manifestement ce qu'il a rapporté sur ce sujet. Cambden n'a rien dit des amours de la Reine avec Bothwel, & n'a parlé que légérement de sa haîne pour le Roi, sous le nom d'une simple dissension entr'eux, parce que c'étoient des choses directement contraires au but qu'il s'étoit proposé de la justifier en tout. Melvil se trouve embarrassé sur cette matiere. Il n'a pas osé tout dire : mais la suite & la liaison de ses Mémoires demandant nécessairement qu'il dît quelque chose des amours de la Reine, il se contente de faire entendre en divers endroits, qu'en ce tems-là Bothwel étoit tout puissant à la Cour, & qu'il gouvernoit absolument l'esprit de la Reine. Il n'a pas été si retenu par rapport à l'aversion que la Reine avoit conçuë pour le Roi, puisqu'il ne feint point de faire connoître qu'elle étoit extrême. Marie maltraite beaucoup le Roi son Epoux. *Buchanan.* Elle vit d'une maniere scandaleuse avec Bothwel.

Le Baptême du Prince devant se célebrer à Sterlyn, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Savoye, qui devoient tenir l'enfant sur les fonts, s'y rendirent, & la Cour y fut fort grosse. C'étoit le Comte de Bethford qu'Elisabeth y envoya pour tenir sa place. Le Prince fut nommé *Jacques*, & la Reine obtint, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, qu'on le baptizât à la maniere de l'Eglise Romaine, ayant dessein de l'élever dans la Religion Catholique. Pendant que la Cour fut à Sterlyn, le Roi fut exposé à des indignitez inouïes, n'ayant pas osé s'y montrer à cause de la disette extrême où il se trouvoit réduit, pendant que Bothwel y paroissoit avec une magnificence Royale, au grand scandale de tout le monde. Mais, sans m'arrêter a ce qu'en a dit Buchanan puisqu'on a voulu le rendre suspect, je me contenterai du témoignage de Melvil. *La Reine*, dit cet Auteur, *étant à Sterlyn, me parut* Baptême du Prince. Le Roi souffre beaucoup de mortifications.

fort triste, & se plaignit à moi du meurtre de Rizzo, comme d'un outrage qui ne pouvoit s'effacer de son esprit. Je tâchai de la consoler, & de lui persuader de rappeller les Bannis, afin de se procurer un gouvernement paisible. J'avois déja gagné quelque chose sur elle, & Bothwel, s'en étant aperçu, se hâta de faire revenir le Comte de Morton pour s'appuyer de son secours, ayant déja résolu de tuer le Roi, pour pouvoir épouser la Reine. Il ajoûte encore, que le Comte de Bethford, étant sur le point de s'en retourner en Angleterre, le pria de dire de sa part à la Reine, *que pour sa propre gloire, elle devoit vivre d'une autre maniere avec le Roi son Epoux.* Melvil s'acquitta de sa commission, mais sans aucun succès. Ces témoignages confirment bien mieux ce que Buchanan rapporte, que le silence de Cambden ne le peut combattre.

Marie refuse de ratifier le Traité d'Edimbourg.

Cambden, Memoires de Walsingh. Instructions à Norris.

& offre d'en faire un autre moins ambigu.

Après la cérémonie du Baptême, le Comte de Bethford, suivant les Ordres qu'il avoit reçus d'Elisabeth, pressa la Reine d'Ecosse de ratifier le Traité d'Edimbourg. Jusqu'alors, elle n'avoit employé que des prétextes & des défaites pour éluder cette demande: mais en cette occasion, elle parla plus franchement. Elle répondit, qu'il y avoit dans ce Traité, un Article conçu en termes ambigus, lequel elle ne pouvoit ratifier sans se porter trop de préjudice. Que néanmoins, elle offroit d'envoyer des Commissaires sur les frontieres, pour convenir avec ceux de la Reine d'Angleterre, d'un nouveau Traité par lequel elle s'engageroit à ne prendre ni le titre de Reine d'Angleterre, ni les armes de ce Royaume, pendant la vie d'Elisabeth & de sa postérité. Ainsi la difficulté fut enfin denoüée, & véritablement, Elisabeth ne pouvoit pas, avec justice, lui demander davantage. Cependant, elle prit cette réponse pour un refus. Cela prouve assez clairement, comme il me semble, ce que j'ai dit ailleurs, qu'Elisabeth avoit dessein de se servir de cette ratification pure & simple, si Marie avoit été assez imprudente pour la donner, contre Marie elle-même, & de faire voir par-là, qu'elle n'avoit aucune prétention sur la Couronne d'Angleterre. Il est très-apparent, que la plûpart des Anglois Protestans, après avoir été si cruellement persécutez sous le Regne précédent, ne demandoient qu'un prétexte pour exclurre une Princesse Catholique de la Succession à la Couronne.

Dessein d'Elisabeth.

Marie traite le Roi indignement. Il se résout à se retirer.

Il quitte Edimbourg étant déja empoisonné.

Buchanan. Melvil.

Il résiste au poison.

La Cour d'Ecosse étant retournée à Edimbourg après le Bâptême du Prince, le Roi y fut Traité d'une maniere si outrageante, qu'il résolut enfin de se retirer à Glasgow auprès du Comte son Pere qui avoit quitté la Cour pour n'être pas témoin des indignes traitemens qu'on faisoit au Roi son Fils. Lorsqu'il fut sur le point de partir, des Officiers de la Reine vinrent lui enlever toute sa vaisselle d'argent, & lui en donnerent d'autre qui n'étoit que d'étain. Il étoit à peine à un mille d'Edimbourg, qu'il se sentit attaqué d'un mal très-violent qui étoit un effet du poison qu'on lui avoit fait prendre avant son départ (1). Il acheva pourtant d'aller jusqu'à Glasgow où les remédes & la force de son temperament lui firent surmonter la violence du mal, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. Pour ne pas interrompre le fil des affaires d'Ecosse, j'ai parcouru tout de suite ce qui se passa de plus important dans ce Royaume pendant l'année 1566. Il faut présentement passer à d'autres matieres.

Au

(1) Cambden ne dit pas un mot de cet empoisonnement.

Au commencement de cette même année Charles IX. avoit envoyé Mr de Ramboüillet en Angleterre avec deux coliers de l'Ordre de St. Michel dont il prioit Elisabeth d'honorer deux Seigneurs de sa Cour, à son choix. Elle choisit le Duc de Norfolck & le Comte de Leicester, & honora le porteur de l'Ordre de la Jarretiere. Mais il ne faut pas se laisser tromper par ces marques extérieures d'estime & d'amitié reciproque entre les deux Cours. Tout cela n'étoit rien moins que sincere. Elisabeth avoit rompu les mesures de la Cour de France en chassant les François d'Ecosse. De plus, elle étoit regardée comme le Chef & la Protectrice des Protestans, dont la perte avoit été résoluë dans la Conférence de Bayonne. Ainsi, selon les apparences, ce n'étoit que pour l'endormir que la Cour de France lui donnoit cette marque équivoque de son estime. Elisabeth n'ignoroit pas que cette Cour qui étoit très-bigotte, & où la Reine d'Ecosse avoit de si puissans amis, n'avoit aucune affection pour elle. Supposé même qu'elle n'eût reçû aucun avis de la résolution prise à Bayonne, qui étoit pourtant sçûë ou dévinée par les Huguenots de France, elle ne pouvoit jamais se fier à cette Cour.

ELISABETH. 1566. Charles IX. donne à Elisabeth des marques de son estime. *Cambden, Annales.*

Dans cette année, le Comte d'Arundel se retira du Royaume, avec la permission de la Reine, sous prétexte d'aller changer d'air pour recouvrer sa santé. On crut que le véritable motif de sa retraite étoit le chagrin de ne voir plus aucune apparence à son Mariage avec la Reine, dont il s'étoit vainement flaté.

Le Comte d'Arundel quitte l'Angleterre.

Peu de tems après qu'Elisabeth eut reçu la nouvelle de la délivrance de la Reine d'Ecosse, elle alla visiter l'Université d'Oxford où elle fut reçuëde la même maniere qu'elle l'avoit été à Cambridge. Elle y témoigna aussi par ses discours & par ses manieres affables une estime extraordinaire pour cette Université. Jamais Prince n'avoit eu plus qu'elle, l'art de se concilier l'amour de ses Sujets par des expressions tendres & affectionnées qui paroissoient partir du fond de son cœur.

La Reine va visiter l'Université d'Oxford.

Malgré tout cela, il se préparoit un terrible orage contre elle. La Reine d'Ecosse ayant accouché d'un Prince, ses partisans commencerent à se réveiller, & ne craignirent point d'agir tout ouvertement, pour la faire déclarer Heritiere présomptive de la Reine. Le Parlement s'assembla au mois de Novembre, dans cet esprit. Ceux qui dirigeoient cette affaire étoient les principaux amis de la Reine d'Ecosse, & n'avoient qu'elle seule en vûë. Mais tout le monde se couvroit du prétexte du bien public. Entre les Seigneurs, il y en avoit qui, voyant Elisabeth sans Mari, & la Reine d'Ecosse portée à faire divorce avec le sien, se flatoient de pouvoir épouser l'une ou l'autre. Dans cette vûë, ils se tenoient derriere le rideau, & faisoient agir leurs amis, afin de fraper leur coup plus à propos. Enfin, la partie étant faite, il fut proposé dans la Chambre Haute, de présenter une Adresse à la Reine, pour la prier de se marier, ou de nommer la personne qui devoit lui succéder. Parmi les raisons qu'on alléguoit pour appuyer cette proposition, il y en avoit de contradictoires: mais tout étoit bon pour ceux qui avoient formé le projet pourvû qu'ils pussent engager le plus grand nombre à faire cette démarche. Pour gagner ceux qui n'avoient que le bien public en vûë, on leur disoit que si la Reine mouroit sans enfans, le Royaume seroit exposé à de grands troubles, parce qu'il n'y avoit encore rien de réglé touchant la Succession à la Couronne.

Complot pour faire nommer la Reine d'Ecosse Heritiere d'Elisabeth. *Annales. Cambden.*

 On

ELISABETH. 1566.

On faisoit craindre aux Protestans zélez, que la Reine d'Ecosse ayant des prétentions à la Couronne, on couroit risque de voir revenir le tems du dernier Regne, si la Reine ne prenoit pas un Epoux pour se donner un Successeur avec la bénédiction de Dieu. Plusieurs donnoient dans ce panneau, se persuadant que la Reine, qui avoit tant d'affection pour ses Sujets, se rendroit à leurs désirs, & se résoudroit enfin à se marier, & ils espéroient par-là de voir le Royaume dans une parfaite tranquillité. Personne ne parloit pour la Reine d'Ecosse, & c'étoit pourtant elle seule que les Chefs du complot avoient en vûë. Ils sçavoient bien que la Reine avoit pris la résolution de ne pas s'engager dans le Mariage. On croyoit même qu'elle ne pouvoit le faire sans courir risque de la vie, & que ses Médecins le lui avoient déclaré. Mais feignant d'ignorer cela, ils vouloient qu'on la pressât de se marier, afin de tirer de son refus un prétexte de l'obliger à nommer la personne qui devoit lui succeder. Ce ne pouvoit être que la Reine d'Ecosse, n'y ayant plus personne qui pût lui disputer son droit. La Duchesse de Suffolck & ses deux filles aînées n'étoient plus au monde. La troisiéme étoit toute contrefaite, & avoit pour mari un homme d'une condition fort médiocre. Je ne sçai même si elle étoit encore en vie. Quant aux enfans que *Catherine Gray*, la seconde de ces trois Sœurs, avoit laissez du Comte de Hartford, Elisabeth les avoit fait déclarer Bâtards par une Sentence juridique. Par conséquent, ils ne pouvoient pas prétendre au Trône. Pour les droits de la Comtesse de Lénox, Marie avoit pris soin, de les unir aux siens propres, par son Mariage avec le Lord Darley. Il falloit donc, ou appeller à la Succession, quelqu'un descendu par femmes de la Maison d'Yorck, à quoi la Reine ni le Parlement n'auroient pas volontiers consenti, ou nommer *Marie Stuart* pour remplir le Trône après la Reine. La cabale fut si forte dans la Chambre Haute, que quelques-uns des Seigneurs furent d'avis, qu'il ne suffisoit pas de prier la Reine, mais qu'il falloit lui imposer la nécessité de se marier, & qu'en cas de refus, le Parlement devoit, malgré qu'elle en eût pourvoir à la Succession. Enfin, il fut résolu de lui envoyer *Bacon* Garde du grand Sceau, pour la prier au nom de la Chambre, de prendre un Epoux, & pour lui en représenter les raisons.

La Chambre Haute presse la Reine de se marier.

Les Communes sont encore plus échauffées.

Les esprits étoient encore plus agitez dans la Chambre Basse. On y soutenoit ouvertement, que, puisque la Reine ne vouloit pas se marier, il falloit la contraindre de nommer la personne qui devoit lui succéder: qu'en negligeant une précaution si nécessaire, elle faisoit voir que sa prétenduë affection pour son Peuple n'étoit qu'une pure dissimulation, puisqu'elle préféroit son propre intérêt à celui de tout le Royaume. Qu'elle ne pouvoit refuser ce qu'on lui demandoit que par la crainte qu'elle concevoit par avance de la personne qui seroit nommée, & que cette crainte ne convenoit qu'à des femmelettes qui se remplissent l'esprit de vaines frayeurs.

Embarras de la Reine.

La Reine prit du tems pour répondre aux Seigneurs, & affecta d'ignorer ou de faire peu d'attention à ce qui se passoit dans la Chambre des Communes. Elle étoit pourtant très-mortifiée de ce que ses ennemis avoient eu assez de crédit pour tourner contre elle les deux Chambres du Parlement, & de voir que ceux qu'elle avoit le plus favorisez s'étoient laissé gagner pour agir si directement contre ses intérêts. Comme elle n'ignoroit pas qu'un très-grand

nombre de ses Sujets n'étoient pas trop bien convaincus de la justice de son droit par rapport à la Couronne, elle comprenoit bien que nommer la Reine d'Ecosse pour son Héritiere présomptive, c'étoit véritablement augmenter & fortifier les droits de cette dangereuse Rivale. Elle n'avoit parmi les Princes Souverains, ni aucun Allié, ni aucun véritable ami. Au contraire, elle ne pouvoit pas douter, que le Pape, la France, & l'Espagne, ne prêtassent volontiers leur secours pour lui arracher sa Couronne. Toute sa ressource ne consistoit que dans l'affection de son Peuple dont elle voyoit les Représentans liguez, s'il faut ainsi dire, contre elle, pour la forcer à faire un démarche si contraire à ses véritables intérêts. Il n'est pas aisé de déviner à quoi elle se seroit déterminée, si les Seigneurs se fussent obstinez à vouloir obtenir ce qu'ils avoient demandé, & s'ils eussent eu la concurrence des Communes. En attendant qu'elle pût mieux pénétrer dans les intrigues qui faisoient agir le Parlement, elle se servit d'un expédient qui lui réüssit, remettant à prendre d'autres mesures selon celles que ses ennemis pourroient prendre. Cet expédient fut, qu'elle fit dire aux deux Chambres, de lui envoyer chacune trente Députez pour recevoir sa réponse.

ELISABETH. 1566.

Elle se fait envoyer des deux Chambres.

Voici le discours qu'elle fit à ces Députez pour leur faire connoître sa pensée, ou plûtôt pour la déguiser, & pour ne rien répondre à leur demande.

Discours de la Reine aux Députez.

Puisque souvent les paroles des Princes pénétrent bien avant dans les cœurs, comme dans les oreilles des hommes, soyez attentifs à ce que je vai vous dire. Comme j'ai toûjours aimé la vérité toute nuë & toute simple, j'ai aussi estimé que vous la chérissiez de tout votre cœur : mais je me suis trompée. J'ai reconnu que la dissimulation s'est fourrée parmi vous, sous le masque du zéle pour le bien public, & sous le prétexte specieux de pourvoir à ma Succession. Quelques-uns d'entre vous ont été d'avis de m'obliger à répondre positivement si je voulois accorder ou refuser au Parlement la liberté de déliberer sur la nécessité de nommer un Successeur, & de pourvoir par ce moyen à la tranquillité publique. Si je l'eusse accordée, ils étoient au comble de leurs souhaits, & ils auroient triomphé de moi. Si je l'eusse refusée, ils auroient excité contre moi la haine de mes Sujets, ce que, jusqu'à présent, mes plus grands ennemis n'ont pû faire. Mais leur prudence les a trompez : ils n'ont pas bien pris leur tems. Ils ont trop avancé leurs desseins, sans penser à l'événement, par cette maniere d'agir j'ai aisément découvert qui sont ceux qui ont été équitables envers moi, & ceux qui ne l'ont pas été, & j'ai reconnu que votre Assemblée est composée de quatre sortes de gens. Les uns sont les Autheurs de la trame. D'autres ont servi d'acteurs pour persuader leurs compagnons par de douces paroles, & par des raisons apparentes. Quelques-uns se sont laissé conduire, & ont donné leur approbation à ce qu'on leur a fait regarder comme juste. D'autres enfin, étonnez d'une si grande audace, sont demeurez dans le silence, & ce sont les plus excusables. Estimez-vous que je néglige votre sûreté laquelle vous fondez sur un Successeur, ou que je veuille envahir votre liberté? Cettes je n'y ai jamais pensé. Mais j'ai cru qu'il falloit vous empêcher de tomber dans la fosse où vous alliez vous précipiter. Chaque chose à sa saison; vous aurez peut-être après moi, un Souverain plus prudent : mais vous n'en aurez point qui vous aime plus que moi. Je ne sçai si je verrai encore une fois de telles Assemblées : mais prenez garde de ne pas abuser de la patience de votre Reine.

ELISABETH. 1566.

Tenez néanmoins pour certain, que j'ai bonne opinion de la plûpart de vous, & que je vous aime de tout mon cœur comme auparavant.

Il n'est pas facile de comprendre ce que la Reine vouloit faire entendre au Parlement, en disant qu'elle ne sçavoit si elle verroit à l'avenir de telles Assemblées. Ce sont des termes ambigus qui peuvent avoir divers sens. D'ailleurs, ils sont enchassez dans un endroit où ils n'ont pas beaucoup de liaison avec ce qui précéde, ou avec ce qui suit. Quoiqu'il en soit, avec cette espéce de *galimathias*, elle renvoya les Députez des deux Chambres, & le Parlement fut incontinent prorogé de peur de lui donner lieu examiner cette réponse, dont selon les apparences, il n'auroit pas été fort content. Mais au fond, ce n'étoit qu'un remede palliatif qui n'étoit pas capable d'appaiser la fermentation déja excitée parmi le Peuple. S'il donnoit à la Reine le tems de prendre d'autres mesures, il en donnoit aussi à ses ennemis pour mieux dresser leurs batteries. Vrai-semblablement, cette affaire auroit été remise sur le tapis au prochain Parlement si, dans cet intervalle, la Reine d'Ecosse ne se fût pas perduë elle-même par sa mauvaise conduite, & n'eût pas diminué insensiblement son parti en Angleterre. C'est ce que je ferai voir tout à l'heure, après avoir dit un mot, pour finir l'année 1566. de ce qui se passoit dans les Païs-bas.

Affaires des Païs-bas. *Grotius, Annales des Païs-bas.*

Depuis que Philippe II. avoit quitté ces Provinces, en 1559. pour aller résider en Espagne, le mécontentement des Grands & du Peuple s'étoit tellement accru, qu'il n'étoit pas possible que les affaires de ce Païs-là demeurassent plus long-tems dans la situation où elles étoient. Ce mécontentement général avoit plusieurs causes, sçavoir, I. la persuasion où le Peuple se trouvoit, que le Roi avoit formé le dessein d'abolir les libertez & les Priviléges du Païs, pour y établir une domination despotique. II. L'érection des Evêchez, qui diminuoit beaucoup le pouvoir & les revenus des Abbez, à quoi un grand nombre de familles se trouvoient intéressées. III. L'Inquisition qu'on avoit dessein d'établir dans ces Provinces, & qui n'étoit guéres moins détestée par les Catholiques, que par les Protestans mêmes. IV. La défense d'assembler les Etats. V. Le projet que le Roi avoit fait d'exterminer les Protestans qui se trouvoient déja en fort grand nombre dans le Païs. VI. Enfin les intérêts des Grands qui comprenoient assez combien l'exécution des desseins du Roi leur devoit être funeste. Ce fut en vain que, durant plusieurs années, ils demanderent à la Gouvernante, qu'elle assemblât les Etats, pour prévenir les maux dont ils prévoyoient que leur Païs alloit être bien-tôt affligé. Cette demande fut constament rejettée. Cette rigueur avoit enfin obligé le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, le Comte d'Horn, & divers autres Seigneurs à se retirer du *Conseil d'Etat*, & à écrire au Roi, que le Cardinal de Granvelle s'étoit rendu si odieux, qu'il y avoit tout à craindre, s'il demeuroit plus long-tems dans les Païs-bas. Philippe, ne jugeant pas à propos de leur accorder directement le rappel du Cardinal, lui conseilla pourtant de se retirer. Dès que Granvelle se fut éloigné, les Grands allerent reprendre leurs places dans le Conseil.

Cependant l'Inquisition étant généralement abhorrée, les Peuples commencerent à s'émouvoir, & à témoigner qu'ils vouloient se délivrer de ce joug. Les Grands appuyerent cette résolution par deux motifs. Premiérement, parce qu'ils comprenoient que l'Inquisition ne pouvoit qu'être funes-

te à la liberté. En ſecond lieu, parce qu'ils étoient informez, que le Roi avoit pris de terribles réſolutions contre eux, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé au ſujet du Cardinal de Granvelle. Sur cela ils formerent une Confédération contre l'établiſſement de l'Inquiſition, & Loüis, Comte de Naſſau, Frere du Prince d'Orange, alla préſenter une Requête à la Gouvernante ſur ce ſujet, étant accompagné de quatre cens hommes. Ce fut à cette occaſion que les Proteſtans reçurent le nom de *Gueux*. La Gouvernante n'ayant pas le pouvoir d'accorder ce qu'on lui demandoit: les Proteſtans prirent d'eux mêmes la liberté de prêcher publiquement, & la Gouvernante ſe vit contrainte de le ſouffrir, & enfin de le permettre expreſſément. Depuis ce tems-là, Philippe ne regarda plus les Peuples des Païs-bas, que comme des Sujets rebelles, & la plûpart de ceux-ci ne le conſidérerent plus que comme un Souverain injuſte & cruel qui aſpiroit à ſe rendre maître de leurs biens, de leurs corps, & de leurs ames. Je ne m'engagerai point plus avant dans le détail de ces affaires. Il ſuffit d'avoir marqué, en peu de mots, l'origine des troubles des Païs-bas, dont j'aurai à parler quelquefois dans la ſuite. Je retourne aux affaires d'Ecoſſe qui touchoient l'Angleterre de plus près. ELISABETH. 1566.

1567. *Obſervation ſur la mort tragique du Roi d'Ecoſſe.*

Je vais préſentement entrer dans le recit d'un événement qui a été rendu obſcur tant par les préjugez de la Religion, que par les intérêts du Prince d'Ecoſſe dont j'ai rapporté depuis peu la naiſſance. Ce Prince étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, après la mort de la Reine Eliſabeth, crut qu'il étoit de ſon devoir de faire quelques efforts pour juſtifier la Reine ſa Mere d'un crime horrible dont elle fut accuſée pendant ſa vie, je veux dire, d'avoir fait mourir le Roi ſon Epoux. Vrai-ſemblablement, il employa la plume de *Cambden*, pour parvenir à ſon but.

La Reine en eſt accuſée par quelques-uns, & diſculpée par d'autres.

Tout le monde convient que Henri Stuart Roi d'Ecoſſe, Epoux de la Reine Marie, fut aſſaſſiné au commencement de l'année 1567. On ne peut pas nier que ce meurtre n'ait été commis par le Comte de Bothwel, ou par ſes ordres; que ce Comte ne fût alors en grand crédit auprès la Reine, & qu'elle ne l'ait épouſé peu de mois après la mort tragique du Roi ſon Epoux. Cela, joint à la haîne quelle avoit conçuë contre le Roi, forme un fâcheux préjugé contre elle. D'un autre côté, preſque tous les Auteurs Catholiques Romains qui ont parlé de ce meurtre, ont tâché d'en juſtifier la Reine, & de le rejetter ſur le Comte de Murray. Il ſemble qu'ils ont pris ce parti avec d'autant plus de fondement, que Cambden, Auteur Proteſtant, dans ſes Annales du Regne d'Eliſabeth, a entrepris ouvertement la défenſe de Marie, & a fait regarder le Comte de Murray comme l'Auteur non ſeulement de ce crime, mais même de tous les troubles arrivez en Ecoſſe, depuis le Mariage de cette Reine avec François II.

Neceſſité d'eclaircir ce fait.

Quelqu'un demandera peut-être, où eſt la néceſſité d'éclaircir ce fait dans une Hiſtoire d'Angleterre? Je répons qu'elle eſt abſoluë, parce que ſans cela on ne pourra rien comprendre à la conduite d'Eliſabeth, ou l'on s'en fera une fauſſe idée. Il eſt donc de l'intérêt de l'Hiſtoire, & de la vérité de faire connoitre diſtinctement le fondement de la politique d'Eliſabeth, & la véritable cauſe des événemens qui ſeront racontez dans la ſuite. Ce fait eſt comme le pivot ſur lequel tournent toutes les affaires d'Angleterre, & d'Ecoſſe pendant pluſieurs années. Ceux qui, ſous prétexte de l'éclaircir, ont travaillé à l'obſcur-

ELISABETH. 1567.

l'obscurcir autant qu'ils ont pu ont bien senti combien la vérité étoit contraire à l'idée qu'ils ont voulu donner des affaires de ce Regne. Ainsi, pour en donner une véritable connoissance, il est absolument nécessaire de suivre une route toute opposée.

Cambden.

Pour réüssir dans ce que je me propose, je ne pourrai me dispenser d'entrer dans un assez grand détail des affaires d'Ecosse. Des Auteurs graves, & d'une reputation déja établie, ont pris à tâche de déguiser les faits qu'ils ont rapportez, en les tronquant, en les altérant, en supprimant des vérirez essentielles, en supposant des choses qui n'ont pas même la moindre vrai-semblance. Leur opposer un simple recit qui ne contînt que la vérité toute nuë, ce ne seroit pas le moyen de satisfaire le Lecteur qui se trouveroit toûjours dans l'embarras de sçavoir à qui il doit ajoûter le plus de foi. Il est donc nécessaire de donner des preuves de ce que je vai dire, & en matiere de faits, il n'y en a point de meilleures, que les liaisons que ces mêmes faits ont les uns avec les autres, & les témoignages de gens non suspects. Mais il est comme impossible de faire remarquer en quoi la vérité a été altérée, à moins que de s'engager dans quelques raisonnemens qui véritablement ne conviennent pas toûjours à l'Histoire, mais qui, en cette occasion, me paroissent indispensables.

Témoignages de trois Historiens.

Trois Historiens qu'on peut regarder comme originaux, ont rapporté ce qui s'est passé en Ecosse pendant le Regne d'Elisabeth, sçavoir *George Buchanan, Guillaume Cambden, & Jacques Melvil.* Quelques remarques sur ces trois Auteurs aideront à mettre le Lecteur au fait.

Buchanan.

Buchanan, Ecossois & Protestant, étoit un homme d'un grand sçavoir, & fort estimé par tous les Sçavans de l'Europe. S'il n'avoit pas écrit l'Histoire d'Ecosse, il n'auroit eu peut-être, ni ennemis ni envieux. Mais comme, dans le recit de diverses affaires qu'il y a eu fort fréquemment entre l'Angleterre & l'Ecosse, il n'a pas été toûjours d'accord avec les Historiens Anglois, il s'est formé en Angleterre un préjugé contre lui comme s'il avoit pris à tâche de falsifier tout ce qui pouvoit être à l'avantage des Anglois. Les autres Nations auroient pris peu de part à ce differend, si ce que Buchanan a dit contre la Reine Marie Stuart dans la partie de son Histoire qui la regarde, n'avoit soulevé contre lui tous les Catholiques, de quelque Nation qu'ils soient. Il a eu pour but de faire voir que cette Reine a été l'unique cause des troubles d'Ecosse, & en particulier, qu'elle a fait ôter la vie au Roi son Epoux, & son Histoire est remplie de divers faits circonstanciez qui ont une liaison manifeste entr'eux, & qui tendent tous au but qu'il s'est proposé. Il ne cite point de témoignages pour confirmer ce qu'il dit, parce qu'il écrivoit dans le tems-même que les choses qu'il raconte se passoient, ou peu après. D'un autre côté, il étoit créature du Comte de Murray, & passoit pour un homme vindicatif. C'est principalement sur ces préjugez qu'on à voulu décrier son Histoire sans pourtant que personne ait entrepris expressément de le relever sur aucune des particularitez essentielles qu'il a rapportées.

Cambden.

Cambden, Auteur Anglois & Protestant a écrit ses Annales du Regne d'Elisabeth, sous le Regne de Jacques I. fils de la Reine Marie. C'étoit un homme sçavant dans les Antiquitez d'Angleterre, & si je ne trompe, il étoit Roi d'armes. L'Histoire d'Angleterre lui est redevable de plusieurs bons

Ouvrages qui ont beaucoup contribué à l'éclaircir. Mais il paroit clairement qu'en écrivant les Annales d'Elisabeth, il a eu pour unique but de faire l'apologie de la Reine d'Ecosse, sous prétexte qu'on ne peut écrire l'Histoire d'Elisabeth, sans entrer dans un détail circonstancié des affaires d'Ecosse. Il dit beaucoup de bien d'Elisabeth lorsque Marie n'y est pas intéressée. Mais les endroits où il faut nécessairement mettre ces deux Reines en opposition, il il le fait si adroitement, qu'il donne à connoitre qu'Elisabeth étoit dans le tort. Il n'en est pas de même dans les endroits où il peut loüer ou excuser Marie, sans blesser Elisabeth; car alors, il ne fait pas difficulté de faire passer la premiere pour un modéle de vertu. Il passe absolument sous silence tout ce qui peut faire du tort à sa réputation, ou se contente de réfuter tout ce dont elle a été accusée, par une simple recit directement opposé, sans en donner aucune preuve. Ainsi, en lisant les Histoires de Cambden & de Buchanan, on diroit que ces deux Historiens parlent de deux différentes Reines qui ont regné dans un même tems en Ecosse. Le but de Buchanan a été de noircir la reputation de Marie, & celui de Cambden, de faire par tout son apologie ou son éloge. Aussi, Cambden qui a écrit le dernier, a-t-il pris soin d'avertir ses Lecteurs, qu'on ne doit ajoûter aucune foi à Buchanan, parce qu'il étoit créature du Comte de Murray, que sa plume étoit vénale, & que ses Ecrits ont été censurez par les Etats d'Ecosse. Il prétend même, qu'avant sa mort, il se repentit de sa malignité : mais à son ordinaire, il n'appuye d'aucune preuve ce qu'il avance, & ne reléve Buchanan sur aucune circonstance remarquable, sinon, comme je l'ai déja dit, en faisant un recit contraire. Après avoir ainsi écarté le témoignage de cet Historien Ecossois, il ajoûte, *que pour lui, il se propose, afin que les deux Parties soient oüies, de rapporter l'affaire*, (la mort du Roi) *sans aucun mélange d'amour ni de haine, autant qu'il peut l'avoir appris par des Ecrits qui furent, au même tems, mis en lumiére, mais aussi-tôt supprimez en faveur du Comte de Murray, & en haine de la Reine, ou par des Lettres d'Ambassadeurs, ou d'autres personnes dignes de foi.* Il faut remarquer qu'il ne rapporte dans ses Annales, aucun passage de ces Livres supprimez, qu'il n'en fait connoître ni les tîtres ni les Auteurs, & qu'il ne nomme point les Ambassadeurs ni les personnes dignes de foi, sur les témoignages desquels il appuye son recit. Il ne rapporte qu'une seule Piece dont je parlerai en son lieu, qui porte toutes les marques possibles de fausseté. Ainsi, après avoir averti qu'on ne doit point croire Buchanan qui a écrit ce qui s'est passé de son tems, & sous ses yeux, il veut qu'on le croye lui qui n'a écrit que plus de quarante ans après l'événement, sur sa simple parole, & sur les témoignages de gens & de Livres que personne ne connoit (1).

ELISABETH. 1562.

Recit de Cambden touchant la mort du Roi.

Après ce préambule, il entre en matiere, & pour raconter la mort du Roi, il commence par donner le caractere du Comte de Murray & le représente comme un homme possédé d'une ambition démesurée, & aspirant à la Couronne. On a déja vû que c'étoit-là l'accusation intentée contre lui auprès de Henri II. par la Reine Doüairiere, & par le Cardinal de Lorraine, & dont

(1) Plusieurs croyent que Cambden n'a rien écrit dans ses Annales, touchant les affaires d'Ecosse, que ce qui lui a été dicté, ou ordonné par Jacques I. Il faut donc entendre ici par Cambden le véritable Auteur des Annales, quel qu'il soit.

ELISABETH. 1560.

& dont *Melvil* l'a pleinement justifié, Cambden ajoûte, que, dans cette vûë, Murray fit tous les efforts possibles pour empêcher la Reine de se marier, & que n'ayant pû réüssir, il prit les armes contre elle, & fut enfin contraint de se retirer en Angleterre. Que pendant son absence, par ses Lettres & par ses amis, il sema la division entre le Roi & la Reine, & que pour empêcher la condamnation qu'on alloit prononcer contre lui, le Comte de Morton son ami persuada au Roi de faire assassiner Rizzo Secretaire des Dépêches Françoises. Que le Roi reconnoissant la grandeur de sa faute, conçut une telle haîne contre Murray, qu'il voulut le faire tuer : mais que celui-ci en étant averti, se reconcilia d'abord avec Bothwel, & résolut avec lui de tuer le Roi, dans la vûë d'en rejetter le crime sur la Reine, de lui faire perdre l'affection de ses Sujets, & de ruïner, en même tems, le Comte de Bothwel, afin de se saisir du Gouvernement.

Remarques sur ce recit.

C'est-là la substance du Roman que Cambden a forgé pour disculper la Reine & pour rejetter le meurtre du Roi sur le Comte de Murray. J'appelle ce recit un Roman, parce qu'effectivement il est impossible de le lier avec les événemens de l'Histoire d'Ecosse, dont il a plu à cet Auteur d'omettre les principales circonstances. Par exemple, il ne dit rien de la faveur où Rizzo étoit auprès de la Reine, ni du grand crédit que cet homme avoit à la Cour; non plus que des amours de la même Princesse avec Bothwel, & néanmoins, dans son recit même, il faut nécessairement supposer ces deux faits. Sans cela, comment peut-on comprendre, que, pour sauver l'honneur & les biens du Comte de Murray, il fût nécessaire d'ôter la vie à un Secretaire des Dépêches Françoises, si ce Secretaire n'avoit pas été en grand crédit auprès de la Reine. Tout de même, pourquoi falloit-il que Murray ruïnât Bothwel, pour usurper le Gouvernement, si celui-ci ne l'eût pas eu déja entre les mains? On voit bien que, sans cela, le recit de Cambden n'a ni liaison ni fondement. Enfin, cet Auteur n'ignoroit pas que la Reine d'Ecosse avoit été publiquement accusée de la mort du Roi son Epoux; que toute l'Ecosse, & toute l'Angleterre en étoient remplies, & que cela passoit pour un fait constant dans les deux Royaumes. Est-ce donc par un simple recit opposé, que, quarante ans après, on peut renverser des faits d'une notorieté publique, s'il faut ainsi dire, sans donner la moindre preuve de ce qu'on avance? Mais pour confirmer ce que je viens de dire à l'égard de Cambden, je n'ai qu'à faire remarquer, que les Mémoires de Melvil, écrits avant les Annales de Cambden, mais qui n'ont paru que long-tems après, sont entiérement opposez à ce que cet Auteur a écrit sur ce sujet, & s'accordent parfaitement avec l'Histoire de Buchanan, à quelques circonstances près.

Remarques sur les Mémoires de Melvil.

Melvil est le troisiéme Auteur dont j'ai à parler. C'étoit un homme d'une qualité distinguée, qui fut employé en diverses Ambassades, & qui eut part à ce qui se passoit à la Cour d'Ecosse. Il paroît même par ses Mémoires qu'il étoit bien avant dans la faveur de la Reine, puisqu'elle l'avoit choisi pour lui donner des avis sur sa conduite, & pour l'avertir de ses défauts. Un Souverain ne peut guéres donner de plus grandes marques d'estime à un Sujet. Si Buchanan n'a pas parlé de lui dans son Histoire, c'est qu'apparemment, il ne l'aimoit pas. Melvil, de son côté, a donné, dans ses Mémoires, un portrait de Buchanan, qui en rendant justice à son esprit & à ses vastes connoissances, ne don-

donne pas un trop grande idée des qualitez de son cœur. Cela suffit pour faire comprendre qu'il n'a pas copié cet Historien & qu'il n'y a eu aucune intelligence entr'eux. Il a écrit ce qui s'étoit passé sous ses yeux, depuis l'année 1563. qu'il retourna dans sa patrie, jusque bien avant dans le Regne du Roi Jacques. Par conséquent, on ne peut pas dire qu'il ait été mal informé. Il peut encore moins être suspect aux partisans de la Reine, puisqu'on voit dans ses Mémoires, qu'il fut toûjours attaché aux intérêts de cette Princesse. Aussi parle-t-il toûjours d'elle avec beaucoup de circonspection, se contentant de faire entendre en deux mots certaines choses que Buchanan a dévelopées sans scrupule. Il n'a pourtant pas jugé à propos de dissimuler les faits principaux, parce que ces mêmes faits servent de fondement à ses Mémoires qui sans cela n'auroient aucune liaison. Il n'a pas écrit pour disculper la Reine, ni pour l'accuser, mais uniquement pour instruire son fils de ce qui s'étoit passé de son tems. Si l'on compare ses Mémoires avec l'Histoire de Buchanan & avec les Annales de Cambden on sera aisément convaincu qu'il est impossible de les accorder avec ce que Cambden a écrit, & qu'au contraire, ils sont conformes dans les faits principaux que Buchanan a rapportez. Toute la différence qui s'y trouve, c'est que Melvil a éclairci beaucoup de choses que Buchanan n'a pas bien sçûës, & que, d'un autre côté, celui-ci s'étend beaucoup plus sur tout ce qui peut porter coup contre la Reine, au lieu que Melvil passe sur ces endroits légérement. Il fait connoître par-là qu'il n'en parle qu'à regret, & seulement autant que la liaison de ses Mémoires le demande.

ELISABETH. 1567.

Après ces observations sur trois Historiens dont deux qui ont été contemporains, ont vû passer sous leurs yeux ce qu'ils racontent, & s'accordent ensemble dans tous les faits principaux & essentiels, sans avoir écrit de concert, & sans que l'un d'eux au moins, puisse être soupçonné d'avoir voulu déguiser la verité, & dont le troisiéme a écrit quarante ans après, & se trouve directement contraire aux deux premiers, sans appuyer son recit d'aucun témoignage, ni d'aucun Auteur connu, il me semble qu'on ne peut pas me blâmer, si je prends les deux premiers pour Guides, préférablement au dernier.

Pendant que le Roi prenoit des remédes pour lui aider à résister au poison, la Reine tira le jeune Prince son fils de Sterlyn, & le fit porter à Edimbourg, quoique ce fût au milieu de l'Hiver (1). Peu de tems après, elle apprit que le Roi avoit pris la résolution de se retirer en Espagne, & qu'il y avoit même déja un Vaisseau Anglois tout prêt pour le recevoir dès qu'il seroit en État de supporter la fatigue du voyage. Cette précaution lui faisant craindre qu'il n'échappât, & que par sa retraite, il ne rompît toutes les mesures qu'elle avoit prises avec Bothwel, elle témoigna qu'elle avoit dessein de se reconcilier avec lui. Dans cette vûë, elle lui écrivit quelques Lettres tendres & affectionnées, pour le convaincre de sa bonne foi. Enfin, elle alla le voir à Glasgow, & sçut si bien le cajoler, qu'elle lui persuada de retourner à Edimbourg, en litiére. Melvil ne parle point du voyage de la reine à Glasgow: mais il suppose nécessairement une reconciliation, puisqu'il parle du retour volontaire du Roi à Edimbourg. Dès qu'il y fut arrivé, on le logea dans

La Reine fait porter le Prince au Château d'Edimbourg. *Buchanan.*

Le Roi veut se retirer en Espagne.

La Reine le caresse, & lui persuade retourner à Edimbourg.

(1) Melvil ne parle pas de ce voyage : mais il le suppose dans la suite, quand il dit que la Reine livra le Prince au Comte de Marr, pour pouvoir retirer le Château d'Edimbourg d'entre ses mains.

ELISABETH. 1567. *Buchanan.* *Melvil.*

dans une maison écartée, tout proche des murailles de la Ville, sous prétexte qu'il seroit trop incommodé du bruit qui se faisoit dans le Palais. Pendan quelques jours, la Reine lui rendit des visites fort fréquentes, & fit même porter son lit dans une Chambre au dessous de celle du Roi. Enfin, elle n'oublia rien pour lui persuader qu'il ne lui restoit plus rien sur le cœur contre lui.

Le Comte de Murray quitte la Cour. *Buchanan.*

Dans ce tems-là, le Comte de Murray, ayant reçû la nouvelle que sa Femme étoit à l'extrémité d'une fausse couche, demanda la permission de l'aller voir, & partit effectivement, malgré les instances que la Reine fit pour l'arrêter. Cette circonstance sert également à Buchanan & à Cambden. Le premier en infére que le Comte de Murray n'avoit aucune part au meurtre du Roi qui fut tué la nuit suivante, puisqu'il s'absenta le jour avant l'exécution. Cambden en tire une conséquence toute opposée, en disant que le motif de son départ étoit d'empêcher qu'on n'eût de soupçon contre lui. Buchanan & Melvil assûrent, que beaucoup de gens sçavoient qu'on avoit dessein de tuer le Roi : mais que personne n'osoit l'en avertir, parce qu'il redisoit tout à la Reine, ou à quelques-uns de ses Domestiques qui le trahissoient. Cela n'empêcha pourtant pas qu'enfin, le Comte d'Orkney, Frere utérin du Comte de Murray, n'en avertît ce Prince, qui l'ayant redit à la Reine, elle fit appeller le Comte d'Orkney pour l'examiner; mais il nia tout en sa présence.

Enfin, le tems pris pour l'exécution étant arrivé, la Reine quitta le Roi pour aller mettre au lit une de ses Domestiques qui s'étoit mariée ce jour-là. J'omets une infinité de circonstances par lesquelles Buchanan insinuë que la Reine étoit du complot. En effet, ces circonstances seroient autant de preuves, si elles étoient confirmées par quelque Auteur non suspect. Mais comme Melvil n'en parle point, j'aime mieux les passer sous silence. Quoi qu'il en soit, le Roi fut étouffé cette même nuit, avec un de ses Domestiques qui couchoit dans sa chambre. Dès qu'il fut mort, on porta son corps dans un jardin d'une maison voisine, où on porta aussi ses deux pantoufles. Ensuite on mit le feu à quelques barrils de poudre qu'on avoit mis dans la Chambre où la Reine avoit fait porter son lit, & la maison fut renversée. On voulut d'abord persuader au Peuple qui accouroit au bruit, que la violence de la poudre avoit porté le Roi dans le jardin. Mais comme on voyoit ses deux pantoufles auprès de lui; que sa chemise n'étoit pas endommagée par le feu, & qu'on voyoit quelques marques livides autour de son col, les gens ne furent pas si crédules. Dès la même nuit, le bruit se répandit dans la Ville, que les Comtes de Morton & de Murray avoient fait assassiner le Roi, & ce bruit se répandit incontinent jusqu'aux frontieres d'Angleterre. Cambden infére de là, qu'il falloit bien que le Comte de Murray eût part à ce meurtre, puisqu'il en fut d'abord accusé par la voix publique. Mais cette voix publique consistoit sans doute en quelques gens qu'on avoit apostez pour faire répandre ce bruit. Melvil assûre au contraire, que les gens de la Cour se disoient à l'oreillle, que c'étoit Bothwel qui avoit fait tuer le Roi, & qu'on l'avoit étouffé ou étranglé avec une serviette. Il ajoûte, que dès le lendemain, Bothwel l'ayant rencontré, lui dit que la foudre étoit tombée sur la maison où le Roi logeoit, & l'avoit emporté dans un jardin, où il le pria de l'aller voir. Melvil y alla, & trouva qu'on l'avoit déja porté dans une chambre où l'on

Mort tragique du Roi. *Buchanan.*

On fait courir le bruit que le Comte de Murray a tué le Roi. *Cambden.*

Bothwel en est accusé. *Melvil.*

l'on fit beaucoup de difficulté de le laisser entrer. Buchanan ajoûte, que la Reine se fit apporter le corps sur un banc renversé, & qu'après l'avoir quelque tems consideré sans aucune démonstration de joye ni de tristesse, elle le fit enterrer auprès de Rizzo, dans le tombeau de la Maison Royale. Il est étonnant, que Cambden, qui a entrepris d'ôter toute créance à Buchanan, n'ait pas entrepris en même tems, de le relever sur aucune des circonstances que cet Historien rapporte, quoi qu'elles soient en fort grand nombre, & très-flétrissantes pour la Reine.

ELISABETH. 1567.

Le Roi est enterré auprès de Rizzo.

Buchanan.

Le Comte de Murray, quoique malade, & malgré le bruit qui s'étoit répandu sur son sujet, se rendit à la Cour, deux jours après, & y parut la tête levée. Cela fait voir qu'il ne craignoit pas les accusations de ses ennemis, & en effet, il ne fut jamais recherché pour ce crime. La Reine n'ayant gardé la Chambre que quelques jours, reprit sa maniere de vivre ordinaire, ayant toûjours le Comte de Bothwel avec elle.

Murray retourne à la Cour.

Conduite scandaleuse de la Reine.

Cependant le Peuple murmuroit extraordinairement de ce qu'on ne faisoit aucune perquisition touchant la mort du Roi, dont il accusoit hautement le Comte de Bothwel. Ces murmures étoient si publics, que Bothwel ne pût se dispenser de faire quelque démarche, pour faire voir qu'il vouloit se justifier. Il alla donc, accompagné de quelques amis, trouver le Duc d'Argyle Grand Justicier du Royaume, & le requit de faire des informations touchant le meurtre du Roi. Sur sa requête on commença une procédure, & à prendre les dépositions de quelques personnes: mais cela cessa tout d'un coup. La Cour se contenta de faire publier, qu'on donneroit une certaine recompense à quiconque découvriroit les Auteurs de la mort du Roi. Mais comme tout le monde étoit persuadé que la Reine & Bothvvel en étoient coupables, personne ne fut assez hardi pour les accuser. Il auroit été trop dangereux de faire une pareille démarche. On ne laissoit pourtant pas de publier des libelles, des chansons, où Bothvvel étoit toûjours accusé. Cela fut cause qu'il fit afficher en divers endroits, qu'il offroit de se battre contre quiconque oseroit soûtenir cette accusation. On lui répondit par une autre affiche sans signature, qu'on acceptoit le défi, pourvû qu'il marquât un lieu neutre pour le combat: mais cela n'eût aucune suite.

Bothwel tâche en vain de se justifier.

Buchanan.

La Reine comprenant enfin que les plaintes & les murmures du Peuple pourroient avoir de fâcheuses suites, souhaita d'avoir entre ses mains, le Château d'Edimbourg dont la garde avoit été confiée au Comte de Marr par les Etats. Ce Seigneur se fit beaucoup solliciter pour faire ce que la Reine souhaitoit. Mais enfin, jugeant qu'on n'étoit pas éloigné d'une Guerre civile, il voulut bien livrer cette Forteresse, pourvû qu'on lui permît de mener le jeune Prince à Sterlyn dont il étoit aussi Gouverneur. Il crut qu'il lui seroit plus avantageux d'être maître de la personne du Prince que du Château d'Edimbourg, & la Reine consentit à cet échange.

La Reine se fait livrer le Château d'Edimbourg & livre le Prince au Comte de Marr.

Jusqu'alors, on s'étoit contenté de publier, sans beaucoup de ménagement, les soupçons qu'on avoit conçus contre Bothvvel, sans qu'il parût aucune Partie contre lui. Mais enfin, le Comte de Lénox, voyant que la Reine ne faisoit aucune diligence pour faire punir le crime qui venoit de se commettre, lui écrivit pour lui demander justice contre Bothvvel, l'accusant d'avoir fait assassiner le Roi son Fils. Cette Lettre mit la Reine dans un ex-

Le Comte de Lénox demande justice de la mort du Roi.

ELISABETH. 1567.

trême embarras. Elle ne pouvoit refuser à un Pere la satisfaction qu'il demandoit, particuliérement dans un cas où il s'agissoit de la mort d'un Roi qui avoit été son époux. Je ne rapporterai point ici tous les artifices dont elle se servit pour éluder cette poursuite, & pour faire absoudre Bothvvel, parce que Buchanan, qui en a donné le détail, peut être suspect. Je me contenterai de transcrire ce que Melvil dit sur ce sujet.

Bothwel est déchargé. *Memoires de Melvil.*

Chacun en accusoit le Comte de Bothwel, & ceux qui osoient en parler plus librement, disoient pour assûré que c'étoit lui. Cela l'obligea enfin à faire assembler un nombre de Commissaires pour l'examiner. Mais comme il eut assez de crédit pour n'y faire entrer que des gens qui dépendoient de lui, l'affaire fut décidée à son avantage. Il disposoit de la destinée de chacun, & distribuoit la bonne & la mauvaise fortune comme il le trouvoit à propos : de sorte que personne n'osa opiner que selon son bon plaisir. Ce pas étant fait, il demeura toûjours le plus grand Favori à la Cour.

C'est-là un fâcheux témoignage contre la Reine, d'un homme qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir voulu la calomnier. Non seulement elle ne pouvoit se défaire d'un homme accusé publiquement d'être le meurtrier du Roi son époux, mais encore, elle en faisoit son Ministre & son Favori. Quand même elle l'auroit cru innocent, c'étoit renoncer à toutes les Loix de la bienséance, à quoi une femme ne se porte guéres, à moins qu'elle n'y soit contrainte par une violente passion. Mais c'est peu de chose par rapport à ce qu'elle fit encore dans la suite.

Représentations inutiles faites à la Reine, sur ce qu'elle veut épouser Bothwel.

Le bruit que la Reine avoit dessein d'épouser le Comte de Bothvvel s'étant répandu de la Cour dans tout le Royaume, le Lord Herris se rendit à Edimbourg. Il prit si bien son tems, qu'il aborda la Reine en l'absence de Bothvvel, & s'étant jetté à ses pieds, il lui remontra franchement, qu'elle se couvriroit d'une honte éternelle, si elle épousoit le meurtrier de son Mari. La Reine feignant d'être surprise, lui répondit, qu'elle ne sçavoit d'où il avoit puisé cette nouvelle, & ajoûta d'un air fort froid, que jusqu'alors, son cœur ne lui avoit rien dit en faveur de Bothvvel. Peu de jours après, Melvil recut une Lettre d'Angleterre, sur le même sujet, mais conçûë en termes beaucoup plus forts que la remontrance du Lord Herris, & il la fit voir à la Reine qui l'accusa de l'avoir lui-même forgée. Melvil lui répondit, que la Lettre étoit véritablement de celui dont le nom étoit au bas, & qu'elle ne contenoit rien que ce qu'il avoit eu lui-même dessein de lui représenter selon son devoir. Ainsi la Reine, en prenant la résolution d'épouser Bothvvel, ne péchoit pas par ignorance, puisqu'elle étoit parfaitement instruite de l'opinion du Peuple par rapport à l'auteur de la mort du Roi.

La Reine se fait enlever par Bothwel qui la mene à Dumbar. *Melvil. Buchanan.*

Peu de jours après, elle fit un voyage à Sterlyn pour y voir le Prince son Fils. Si l'on en croit Buchanan, c'étoit pour tâcher, sous quelque prétexte, de le tirer d'entre les mains du Comte de Marr qui refusa nettement de le lui livrer. En s'en retournant à Edimbourg, elle rencontra le Comte de Bothvvel accompagné d'une suite de gens armez, qui l'enleva, & la conduisit à Dumbar. Melvil, qui étoit présent à cette action & qui fut lui-même arrêté, dit que Bothvvel prit seulement le cheval de la Reine par la bride, & n'ajoûte pas un mot qui puisse faire juger que la Reine parût surprise de cette violence, ni qu'elle fit le moindre semblant de résister. Il dit au con-

traire,

traire, que le Capitaine *Blackvvater*, qui se saisit de lui, lui assûra que tout se faisoit du consentement de la Reine. ELISABETH. 1567.

Dès que Bothvvel fut arrivé à Dumbar, il se fit séparer de sa Femme, Fille du Comte de Huntley, laquelle il n'avoit épousée que depuis six mois. Ce divorce fut ordonné par deux Sentences, l'une donnée par la Cour Ecclésiastique, & l'autre par la Cour Laïque, & toutes deux, à la requisition de la Comtesse de Bothvvel. Dans la premiere procédure, qui fut faite à ce sujet devant l'Archevêque de S. André, Bothvvel fut accusé d'avoir eu un commerce criminel avec une Parente de sa Femme, & sur son aveu, l'Archevêque prononça la Sentence de divorce (1). Dans la seconde, sa Femme l'accusa d'adultere, & comme il ne le nia pas, le Mariage fut cassé. Il fallut se servir de ces deux moyens, à cause des maximes différentes que les deux Cours suivoient par rapport aux causes qui pouvoient faire casser un Mariage. Ce procès fut commencé & fini dans moins de dix jours. Selon les apparences, le Comte de Huntley, grand ami de Bothvvel, engagea lui-même sa Fille à demander le divorce. C'est Buchanan qui rapporte ce que je viens de dire, & Melvil assûre qu'il ne sçait pas comment ce divorce fut ordonné, parce qu'ayant été relâché, il avoit quitté Dumbar. Cela fait voir du moins, qu'il n'avoit pas lû l'Histoire de Buchanan, quand il écrivoit ses Mémoires, & qu'il ne copioit pas cet Historien, quoi qu'ils se trouvent conformes dans les principaux faits.

Bothwel se fait séparer de sa Femme.

Buchanan.

Bothvvel s'étant ainsi séparé de sa Femme, mena la Reine à Edimbourg, & dès le jour suivant; elle se rendit en personne au Tribunal de la Justice, où elle déclara qu'elle étoit dans une liberté entiere. C'étoit pour prévenir l'objection qu'on auroit pû tirer de sa captivité, pour faire casser le Mariage qu'elle avoit dessein de contracter avec Bothvvel. Ce Mariage étoit si odieux dans toutes ses circonstances, qu'il étoit bien difficile de trouver quelque prétexte pour en diminuer l'horreur. Le seul moyen que la Reine & Bothvvel purent trouver, ce fut de rendre les Seigneurs de la Cour, complices du même crime. Pour cet effet, Bothvvel les ayant invitez à dîner, leur présenta & leur fit signer un Ecrit qui portoit, *Qu'il étoit de l'interêt de la Reine d'épouser le Comte de Bothwel, parce qu'il avoit beaucoup d'amis dans la Province de Lothian & sur les frontieres, & que par conséquent, personne n'étoit plus capable que lui d'y faire observer un bon ordre. Qu'après tout, la Reine ne pouvoit pas faire autrement, puisque le Comte l'avoit déja enlevée, & avoit couché avec elle contre sa volonté.* Un des artifices de Cambden, entre plusieurs autres, est de parler de cet Ecrit ou approbation des Grands, d'une maniere fort vague, & de l'altérer entiérement, sous prétexte d'en rapporter la substance. De plus, il en parle avant que d'avoir rapporté l'enlévement de la Reine, afin de faire regarder cet enlévement comme une suite & une dépendance de l'approbation des Grands, au lieu que c'est tout le contraire, comme on le voit par l'Ecrit même rapporté par Melvil. Quoi qu'il en soit, le Mariage fut célébré à la maniere des Protestans, par l'Evêque d'Orkney qui voulut bien prêter son ministere pour une action si odieuse.

Mariage de la Reine avec Bothwel.

Mémoires de Melvil.

Quelque soupçon que la Reine eût donné contre elle par sa négligence à punir

La Reine & Bothwel

(1) Quelques-uns ont dit qu'il avoit une Bulle qui l'absolvoit de cet inceste. Si cela est, il ne voulut pas la faire valoir, afin de donner lieu à la cassation du Mariage.

ELISABETH. 1567.

punir les auteurs de la mort du Roi, il y avoit eu pourtant jusqu'alors des gens qui doutoient qu'elle en fût coupable. Mais quand on la vit épouser publiquement le Comte de Bothvvel, il ne se trouva presque plus personne qui osât entreprendre sa défense. Il ne lui fut pas difficile de s'appercevoir du changement qui s'étoit fait dans les cœurs de ses Sujets, tant leur mécontentement étoit public. Cela fut cause qu'elle résolut de se fortifier du secours des Grands, en formant avec eux une Ligue pour sa propre défense, & pour celle de son nouvel Epoux. Tous ceux qui dépendoient de Bothvvel signerent volontiers cette Ligue: mais ce n'étoit pas en cela que consistoit la difficulté. Il y avoit un autre parti très-considérable qu'il falloit gagner, sans quoi la Ligue de la Cour auroit été peu puissante. Pour cet effet, la Reine & Bothvvel crurent qu'il falloit commencer par le Comte de Murray afin qu'il donnât le branle à tout le reste. On lui présenta donc la Confédération à signer. Mais il répondit, que, pour l'obliger à servir la Reine, il n'étoit nullement nécessaire de lui faire signer cet Ecrit, & que pour ce qui regardoit le Comte de Bothvvel, puisque la Reine avoit souhaité qu'il se reconciliât avec lui, il tiendroit exactement tout ce qu'il avoit promis. Cependant, craignant, après ce refus, d'être exposé au ressentiment de la Cour, il demanda la permission de se retirer à S. André: mais voyant que la Reine en faisoit quelque difficulté, il la pria de lui permettre d'aller passer quelque tems en France, à quoi elle voulut bien consentir, & il partit peu de jours après (1). Cambden n'a eu garde de parler de la cause qui obligea Murray à se retirer en France: cela s'accorde trop mal avec son systême. En effet, si ce Seigneur s'étoit associé avec Bothvvel pour faire tuer le Roi, comment auroit-il quitté la Cour dans un tems où, bien-loin d'y avoir rien à craindre, il auroit pû tout espérer du grand crédit de son prétendu ami?

Marginal notes: font signer une Ligue à quelques Seigneurs. — Le Comte de Murray refuse de la signer. *Buchanan.* — Il se retire en France.

Cependant toute l'Ecosse se plaignoit hautement de ce qu'on ne tiroit aucune vengeance de la mort du Roi, & de voir la Reine mariée avec celui que tout le monde regardoit comme le meurtrier de ce Prince. Le Roi de France même écrivit à *Du Crocq* son Ambassadeur pour lui en témoigner son étonnement, & sa Lettre fut montrée à divers Seigneurs. Enfin, les Comtes d'*Argyle*, de *Morton*, de *Marr*, d'*Athol*, de *Glencarn*, & le Baron de *Boyd*, s'étant assemblez à Sterlyn, y signerent une Confédération, dont le but étoit de faire punir les meurtriers du Roi, & de faire dissoudre le dernier Mariage de la Reine. Ils espéroient de le pouvoir faire d'autant plus aisément, qu'ils avoient lieu de croire que la Reine même ne seroit pas fâchée d'être contrainte, vû les indignes traitemens qu'elle recevoit déja de son nouvel Epoux. Melvil assûre, qu'on la vit un jour demander un couteau pour se le plonger dans le sein, ne pouvant plus endurer ses brutalitez.

Marginal note: Confédération pour faire punir les meurtriers du Roi, & pour faire dissoudre le Mariage de la Reine.

Comme les Confédérez ne doutoient point que les habitans d'Edimbourg ne favorisassent leur entreprise, ils avoient projetté d'investir cette Ville, afin que la Reine & Bothvvel, qui s'y trouvoient sans troupes, ne pussent point s'évader. Mais Bothvvel, ayant été averti de leur dessein, sortit de la Ville, & se rendit à *Bothvvick*, emmenant la Reine avec lui. Ils furent poursuivis par les Confédérez: mais ce fut inutilement, la Reine & Bothvvel s'é-

Marginal note: La Reine & Bothwel se retirent à Dumbar.

(1) Melvil ne parle pas de cette Ligue. Il dit seulement que le Comte de Murray se retira en France, sans en expliquer le sujet.

s'étant déja retirez à Dumbar. Ce coup étant manqué, les Confédérez marcherent à Edimbourg qui leur ouvrit ſes portes, malgré les efforts du Comte de Huntley, de l'Archevêque de Saint André, & de l'Evêque de Roſſ, qui ſe virent même obligez de ſe retirer dans le Château, d'où *Balfour*, que la Reine en avoit fait Gouverneur, leur donna le moyen de ſe ſauver ailleurs. Il fit auſſi entendre aux Confédérez, qu'il ne vouloit point ſe deſſaiſir du Château, & que ſon intention étoit de demeurer neutre. ELISABETH. 1567. Edimbourg ſe déclare pour les Confédérez *Buchanan.*

Pendant ce tems-là, la Reine & Bothvvel aſſembloient des troupes à Dumbar, avec toute la diligence poſſible. Mais les Confédérez ſe trouvoient dans un extrême embarras. Ils n'avoient point d'argent: Balfour refuſoit de leur donner de l'artillerie & des munitions, & à cauſe du mauvais ſuccès de l'entrepriſe de Bothvvick, une partie de leurs troupes les avoit quittez. Ainſi après pluſieurs conſultations, ils avoient comme réſolu d'abandonner leurs projets, & de ſe retirer chacun chez ſoi. La Reine & Bothvvel, ayant été informez de leur état, ſe mirent incontinent en marche vers Edimbourg, dans l'eſpérance de les ſurprendre, avant qu'ils euſſent pris aucune réſolution. Cette nouvelle ayant été portée aux Confédérez pendant la nuit, au lieu de prendre le parti de ſe ſauver, ils réſolurent d'aller à la rencontre de la Reine, & de décider l'affaire par un combat. Cette réſolution arrêta tout court leurs ennemis qui, voyant les affaires tourner tout autrement qu'ils ne l'avoient eſpéré, leur laiſſerent paſſer l'*Eſca* ſans oppoſition, après quoi les deux armées ſe trouverent fort proche l'une de l'autre. Ce fut alors que la Reine s'apperçut que ſes troupes ne la ſervoient pas de bon cœur, & qu'il n'y avoit dans ſon armée que peu d'Officiers & de Soldats, qui vouluſſent combattre pour ſa querelle. Cette connoiſſance lui inſpirant beaucoup de crainte, elle ſouhaita de parler au Baron de *Grangy*, l'un des Chefs des Confédérez qui commandoit un petit Corps plus avancé que le reſte de l'Armée. Grangy étant allé la trouver, lui dit franchement, qu'il n'y avoit aucune eſpérance d'accommodement, à moins qu'elle ne ſe ſéparât de Bothvvel qui paſſoit pour le meurtrier du feu Roi, & qui, de plus, étoit marié à une autre femme: mais qu'à cette condition, les Confédérez lui rendroient le reſpect & l'obéïſſance qu'ils lui devoient. La Reine lui ayant demandé ſi elle pouvoit ſe fier à ſa parole, il retourna au camp des Confédérez, & en apporta un plein-pouvoir pour traiter avec la Reine ſous cette même condition. Alors Bothvvel, ſe voyant ſans reſſource, prit le parti de ſe retirer à Dumbar, & la Reine ſe mit entre les mains du Lord Grangy qui la conduiſit à l'armée Confédérée. Les Chefs la reçûrent avec plus de reſpect qu'elle n'en avoit attendu, mais ils eurent beaucoup de peine à retenir leurs Soldats qui lui causérent de grandes mortifications. Enfin, on la conduiſit à Edimbourg, & on la logea dans la maiſon du Prévôt où on mit une garde, enſorte qu'elle y étoit véritablement priſonniere. Apparemment, les Chefs n'étoient pas encore bien réſolus ſur ce qu'ils devoient faire à ſon égard: mais elle leur fournit elle-même l'occaſion de ſe déterminer. La même nuit qu'elle fut arrivée à Edimbourg, elle corrompit un Soldat de ſa garde, & lui donna une Lettre pour Bothvvel, pleine d'expreſſions tendres & affectionnées, où elle l'appelloit *ſon cher Cœur*, & lui promettoit de ne l'abandonner jamais. Cette

La Reine & Bothvvel marchent vers Edimbourg. *Buchanan. Melvil.*

Les Confédérez vont à ſa rencontre. *Buchanan.*

Elle craint d'être abandonnée de ſes troupes. *Memoires de Melvil.*

Elle capitule avec les Confédérez, & ſe met entre leurs mains.

Elle eſt menée à Edimbourg & miſe en arrêt.

ELISABETH. 1567. Et ensuite en prison à Lochlewen.

Lettre étant tombée entre les mains des Seigneurs Confédérez, leur fit prendre la résolution de se précautionner mieux contre elle, & leur fournit un prétexte de la renfermer dans le Château de *Lochlevven*, sous la garde de la Mere du Comte de Murray.

La Reine se plaignit beaucoup de ce traitement, & écrivit à Grangy, pour lui reprocher qu'on ne lui tenoit pas ce qui lui avoit été promis. Grangy lui répondit, qu'il n'avoit pas attendu ce reproche pour se plaindre lui-même; mais qu'on lui avoit fait voir une Lettre écrite de sa propre main, qui lui avoit fermé la bouche. Il finissoit sa Lettre en lui disant, qu'il ne pouvoit rien faire pour elle que lui conseiller de ne penser plus à un homme qui étoit marié à une autre femme, & qui étoit accusé d'avoir fait tuer son mari. La Reine, en lisant cette Lettre, répandit un torrent de larmes.

On intercepte une cassette de Bothwel avec divers papiers.

Mais une chose qui arriva peu de jours après, lui fut encore plus préjudiciable. Bothvvel étant arrivé à Dumbar, envoya un homme à Balfour Gouverneur du Château d'Edimbourg, pour recevoir de lui une cassette qu'il lui avoit donnée en dépôt. C'étoit une cassette d'argent que François II. avoit donnée à la Reine, & dont elle avoit fait présent à Bothvvel. Balfour la livra au Messager: mais, s'il en faut croire Buchanan, il en fit donner avis aux Seigneurs Confédérez qui l'enleverent à celui qui la portoit. Quoi qu'il en soit, elle tomba entre leurs mains. Ils l'ouvrirent, & y trouverent quantité de vers & des Lettres d'amour, & parmi ces Lettres, quelques-unes qui contenoient tout l'ordre de la conspiration contre le feu Roi, & la maniere dont elle devoit s'exécuter. Mais ce ne fut pas tout, Buchanan dit, qu'on y trouva encore trois Contracts de Mariage de la Reine avec Bothvvel, dont l'un étoit écrit de la propre main de la Reine, avant la mort du Roi. Un autre étoit écrit de la main du Comte de Huntley, dans l'intervalle entre la mort du Roi & le troisiéme Mariage de la Reine, & le troisiéme étoit un Contract dans les formes, fait au tems des nôces. Apparemment, les deux premiers n'étoient que des modéles, supposé que Buchanan dise la verité : car Melvil ne parle ni de la cassette ni des contracts. Cambden dit pourtant en une autre occasion, qu'on produisit contre la Reine, certains vers, & certaines Lettres d'amour : mais il ne dit rien de la cassette dont parle Buchanan.

Bothwel se retire aux Orcades.

La captivité de la Reine & l'enlevement de ses papiers, ayant fait connoître à Bothwel, qu'il ne faisoit pas bon pour lui en Ecosse, il se retira dans les Isles Orcades où il fit quelque tems le métier de Pirate, soit pour subsister, soit pour se venger des Ecossois.

On oblige la Reine à céder la Couronne au Prince. *Buchanan. Melvil. Cambden.*

Cependant les Chefs des Confédérez, ayant conferé ensemble sur leurs affaires, avoient consideré, que s'ils remettoient la Reine en possession du Gouvernement, ils ne pourroient plus prendre confiance en ses promesses, ni aucune bonne sûreté contre elle. Ils conclurrent de là, qu'il falloit absolument lui ôter l'administration, & pour cet effet, ils lui envoyerent le Comte de *Lindsey*, pour la porter à résigner la Couronne au Prince son Fils. Cambden dit que, pour l'obliger à faire cette démarche, on la menaça de la mettre en justice pour le meurtre du Roi son Epoux, pour son incontinence, & pour avoir violé sa parole au sujet de la Religion, & Melvil assûre, que le Comte de Lindsey avoit ordre de la menacer, s'il le jugeoit nécessaire. La

Reine

Reine fut fort surprise de cette proposition : mais jugeant bien qu'il ne lui étoit pas libre de refuser ce qu'on lui demandoit, & qu'un refus obstiné pourroit lui attirer de plus grandes disgraces : elle y donna son consentement. Ce fut même avec d'autant moins de difficulté, que quelques-uns des Confédérez, & Trochmorton, Ambassadeur d'Angleterre, lui firent dire en secret, que tout ce qu'elle signeroit étant en prison ne seroit d'aucune valeur, & qu'elle pourroit le révoquer quand elle seroit en liberté. Les Seigneurs Confédérez voulurent bien consentir qu'elle nommât elle-même un ou plusieurs Régens pour gouverner le Royaume, pendant la minorité du Prince. Elle nomma le Comte de Murray, soit de son propre choix, soit qu'on lui eût insinué que c'étoit celui qu'on souhaitoit d'avoir pour Régent, & en cas qu'il réfusât la Régence, elle lui substitua le Duc de Châtelleraud, le Comte d'Argyle, & quelques autres Seigneurs. Ensuite on lui fit signer tous les Actes nécessaires pour la résignation de la Couronne, & après en avoir donné avis au Comte de Murray qui étoit en France, on fit les préparatifs pour l'inauguration du nouveau Roi qui n'étoit âgé que d'un an. La résignation de la Reine fut signée le 24. de Juin, & le jeune Roi fut inauguré le 29. du même mois, par l'Evêque d'Orkney.

ELISABETH. 1567.

Melvil. Cambden.

On lui permet de nommer un Régent.

Elle nomme le Comte de Murray.

Peu de tems après, certains Seigneurs, qui n'étoient pas du nombre des Confédérez, s'assemblerent au Château d'Hamilton, pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture. Les Confédérez en ayant eu avis, leur envoyerent Jacques Melvil Auteur des Memoires dont j'ai déja parlé, pour leur demander dans quelle intention ils s'étoient assemblez. Ils répondirent, qu'ils ne pouvoient que trouver étrange, qu'on eût procédé au Sacre du Roi sans les y appeller, puis qu'ils n'avoient pas moins de zéle que tous les autres Seigneurs, pour le bien de la Patrie, & qu'ils croyoient avoir lieu de craindre qu'on n'eût de mauvais desseins contre eux, puisqu'on avoit pris des résolutions si importantes sans les consulter ; qu'à cause de cela, ils s'étoient assemblez, non dans l'intention d'offenser personne, mais uniquement, à dessein de pourvoir à leur propre sûreté. Melvil dit, que les plus sensez des Confédérez furent d'avis d'admettre ces Seigneurs dans leurs délibérations, mais que les autres conclurrent à les en éloigner, & que cet avis prévalut, au grand préjudice du Royaume. En effet, ce fut de ce petit nombre de Seigneurs assemblez à Hamilton, que prit son origine un parti qui se déclara enfin pour la Reine, & qui servit à entretenir long-tems les troubles dans le Royaume.

Il se forme un parti pour la Reine.

Buchanan. Melvil.

Les Chefs des Confédérez n'avoient pas tous les mêmes vûës. Il y en avoit parmi eux, qui n'agissoient que pour leurs intérêts particuliers, & qui vouloient se servir de la conjoncture où ils se trouvoient, pour ruïner leurs ennemis. D'autres, en signant la Confédération, n'avoient eu pour but que d'ôter le scandale que le Mariage de la Reine causoit, de se défaire de Bothwel, de remettre ensuite la Reine en possession du Gouvernement, & peut-être, de resserrer son autorité par les moyen des Etats. Ceux-ci sçachant que le Comte de Murray étoit en chemin pour retourner en Ecosse, lui envoyerent Jacques Melvil pour l'instruire de l'état des affaires, & pour l'exhorter à se comporter avec beaucoup de modération, & sur toutes choses, à éviter une entiere rupture avec la Reine. Ils lui firent représenter, que son propre in-

Divers motifs des Confédérez.

ELISABETH. 1567.

intérêt le demandoit ainsi, parce qu'il seroit bien plus maître de son propre parti pendant qu'il laisseroit quelque espérance à la Reine; que s'il mettoit les affaires de cette Princesse dans un tel état, que ses ennemis n'eussent plus rien à craindre de sa part. Murray comprit qu'effectivement, cette conduite lui seroit avantageuse, & promit de suivre leur conseil. Mais il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il se laissa gagner par les violens du parti, qui l'engagerent à mettre les affaires hors d'état d'être jamais rétablies. C'est-là l'idée que donne Melvil de la conduite du Comte de Murray. Peu de jours après son arrivée, il alla voir la Reine, & au lieu de la consoler, comme il l'avoit fait l'autre fois, lors qu'elle étoit en arrêt à Edimbourg, il l'accabla d'injures & de reproches. Cela lui causa la plus sensible douleur qu'elle eût jamais ressentie: car jusqu'alors, elle avoit espéré que le Comte de Murray travailleroit à la rétablir.

Le Comte de Murray arrive, & maltraite la Reine.

Cependant, les Confédérez ayant prié ce Seigneur d'accepter la Régence, il feignit d'avoir du panchant à la refuser, & demanda quelques jours pour se déterminer: mais ce n'étoit qu'une pure grimace, & enfin il l'accepta. Avant que les Etats, qui avoient été convoquez en son absence, s'assemblassent, il écrivit aux *Hamiltoniens*, c'est ainsi qu'on nommoit les Seigneurs assemblez au Château d'Hamilton, pour les prier de se rendre aux Etats, afin de concourir avec les autres, à ce qui seroit jugé nécessaire pour le bien du Royaume: mais ils refuserent de s'y trouver. On parla pendant quelque tems d'un accommodement: mais il s'y rencontra des difficultez insurmontables. Buchanan en rejette toute la faute sur les Hamiltoniens, & Melvil, au contraire, sur le parti violent des Confédérez, auquel le Régent s'étoit joint. Tout ce qu'on peut conjécturer sur ce sujet, c'est que ceux qui avoient procuré l'Assemblée du Château d'Hamilton, avoient en vûë de servir la Reine, & ne cherchoient pour se déclarer, qu'un prétexte que le Comte de Murray leur fournit, peut-être trop imprudemment. Quoi qu'il en soit, ce Seigneur n'ayant pas jugé à propos de différer la tenuë des Etats, pour attendre un accommodement avec les Hamiltoniens, qui lui paroissoit encore trop éloigné, la Régence lui fut confirmée par un Décret qui fut signé de plus deux cens Seigneurs ou Gentilshommes des plus qualifiez, tant Catholiques que Protestans.

Il est reconnu pour Régent.

Il invite les Hamiltoniens à se rendre aux Etats. Ils refusent.

Il est reconnu pour Régent.

Le premier soin du nouveau Régent fut d'ôter le Gouvernement du Château d'Edimbourg à *Balfour* qui s'étoit rendu suspect, & de le donner au Lord Grangy. Cependant, les Hamiltoniens, à la tête desquels le Comte d'Argyle s'étoit allé mettre, se plaignoient hautement de ce qu'on les avoit négligez, & refusoient de reconnoître le Comte de Murray pour Régent. Il n'étoit pas difficile de comprendre que, sous ce prétexte, leur but étoit de former un parti pour la Reine. En effet, quelque tems après, ils s'assemblerent à Dumbarton, & y signerent une Ligue dont le but étoit de remettre la Reine en liberté, & en possession du trône. Douze Seigneurs, dont le Comte d'Argyle & l'Archevêque de Saint André étoient les premiers, signerent cette Ligue. Mais le Comte d'Argyle se détacha bien-tôt après de ce parti, & se rendit aux Etats. Ce Seigneur, qui changeoit souvent de parti, ne demeura pas long-tems dans celui qu'il venoit d'embrasser. Pour ce qui regarde le Duc de Châtelleraud, il etoit alors en France, occupé à ses affaires particulieres.

Il donne le Gouvernement du Château d'Edimbourg à Grangy.

Ligue en faveur de la Reine.

lieres. Cette Ligue ne fut pas d'abord fort redoutable au Régent : mais elle le devint dans la suite, parce que tous les mécontens du parti du Roi s'y joignoient l'un après l'autre, n'étant pas facile au Régent de contenter tout le monde.

Elisabeth. 1567.

Pendant le reste de l'année, le Régent se fit remettre entre les mains toutes les Places du Royaume, & distribua les charges & les Gouvernemens selon qu'il le jugea nécessaire pour maintenir la tranquillité publique. Il prit soin sur toutes choses, de faire rendre la justice avec exactitude & sans partialité. Melvil ne le blâme que d'une chose : c'est de n'avoir pas assez ménagé les Hamiltoniens. Mais il faut considérer, qu'il panchoit lui-même manifestement vers ce parti. La Reine le considéroit & l'aimoit, & par conséquent, il étoit naturel qu'il souhaitât son rétablissement. Il fait assez comprendre dans ses Mémoires, qu'il désiroit de tout son cœur qu'elle fût remise en possession du Trône, & c'est ce qui l'a obligé à blâmer ceux qui s'y opposoient.

Le Régent se met en possession de toutes les Places.

La connoissance des affaires d'Ecosse est si absolument nécessaire pour bien entendre les motifs de la conduite & de la politique d'Elisabeth, qu'on ne doit point trouver étrange que je sois entré dans un si grand détail de ce qui s'est passé dans ce Royaume. La suite justifiera, comme je l'espére, cette longue digression. Je reviens présentement aux affaires d'Angleterre.

Le terme pour la restitution de Calais étant expiré, Elisabeth envoya en France *Smith* Secretaire d'Etat, & *Winter* Grand Maître de l'Artillerie navale, pour demander cette Place au Roi, selon le Traité de *Câteau*. Mais rien n'étoit plus éloigné de la pensée du Roi de France. Il nomma des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs d'Angleterre, comme s'il se fût agi d'examiner de nouveau, à qui cette Place devoit appartenir, & que le Traité de Câteau ne dût être compté pour rien. Le Chancelier de l'Hôpital, qui étoit à la tête de ces Commissaires, fit sur ce sujet un long discours dont il suffit de rapporter la substance, pour faire connoître combien les raisons sur lesquelles il appuyoit le refus de rendre Calais, étoient mal fondées. Il dit,

Elisabeth demande la restitution de Calais.

Annales de Cambden.

La France la refuse.

Que si les Anglois avoient droit de demander Calais, ils n'en avoient pas moins de demander Paris, puisqu'ils avoient acquis & perdu l'une & l'autre de ces deux Villes par la Guerre (1).

Raisons alléguées par le Chancelier de France.

Que le droit qu'ils prétendoient sur Calais étoit nouveau : mais que celui du Roi de France sur cette même Ville, avoit commencé avec la Monarchie.

Qu'encore que les Anglois l'eussent possédée pendant plus de deux-cens ans, la proprieté en étoit pourtant demeurée au Roi de France, aussi-bien que celle des Duchez de Guienne & de Normandie, qu'ils avoient long-tems détenus par la force des armes. Que par cette raison, on ne pouvoit pas dire que la France eût conquis Calais & ces deux Duchez, mais seulement, qu'elle avoit recouvré ce qui lui appartenoit.

Que la prescription n'avoit pas lieu entre les Souverains, mais que leur droit demeuroit toûjours dans sa force, selon la Loi des douze Tables, qui portoit

(1) Il y avoit un Traité exprès pour Calais, & il n'y en avoit point pour Paris.

ELISABETH. 1567.

portoit, qu'on pouvoit éternellement reprendre son bien d'entre les mains de son ennemi.

Qu'encore que les Anglois eussent entrepris la derniere Guerre pour recouvrer Calais, ils ne s'étoient pas souvenus de cette Place dans le Traité de Troye, & que par-là ils avoient reconnu qu'ils n'y avoient plus aucune prétention.

Que la clause insérée dans le Traité de Troye, par laquelle chacune des deux Couronnes se réservoit ses droits & ses exceptions, ne regardoit que de menus droits, & non pas la restitution de Calais, qui étoit un des articles les plus importans.

Que les prétendus attentats commis en Ecosse par le feu Roi François II. ne pouvoient pas porter de préjudice aux droits de Charles IX. son Successeur. Que véritablement, cela pouvoit avoir lieu entre des Particuliers, mais qu'il en étoit tout autrement à l'égard des Rois.

Que le feu Roi en donnant du secours à la Reine d'Ecosse sa femme, n'avoit fait que ce que les Anglois avoient eux-mêmes fait en se saisissant du Havre de Grace, sous prétexte de conserver cette Place au Roi. Que de plus, ils avoient prêté de l'argent au Prince de Condé, & que par ces deux attentats, ils avoient perdu les droits qu'ils prétendoient avoir sur Calais.

Que quand Dieu avoit permis que les François recouvrassent Calais, il avoit rétabli les bornes naturelles entre les Royaumes de France & d'Angleterre, selon l'expression du Poëte Latin,

Et penitùs toto divisos orbe Britannos.

Enfin, que s'il se trouvoit quelqu'un qui fut assez hardi pour oser proposer au Roi la restitution de Calais, il mériteroit non seulement la mort, mais des peines plus grandes que celles des enfers.

Réponse de l'Ambassadeur d'Angleterre.

Smith repondit qu'il ne daignoit pas s'arrêter à faire voir la foiblesse des raisons que le Chancelier venoit d'alléguer, parce qu'il ne pouvoit se persuader que ce fût sérieusement qu'on voulût fonder le refus de rendre Calais sur des raisons si peu plausibles. Qu'il y avoit un Traité exprès fait sur ce sujet duquel le Chancelier n'avoit fait aucune mention, comme s'il avoit oublié que c'étoit sur ce Traité, signé, ratifié & juré par le Roi de France, que la demande de la Reine d'Angleterre étoit fondée. Qu'il ne prétendoit pas non plus s'amuser à combattre des maximes qui, si elles étoient admises, rendroient tous les Traitez entre les Souverains absolument inutiles : mais qu'il se contenteroit de répondre à deux objections qui étoient les plus spécieuses. Par rapport au Traité de Troye, il somma quelques-uns des Commissaires qui avoient assisté à la conclusion de ce Traité, de dire s'il n'étoit pas vrai, qu'on étoit convenu, que la restitution de Calais étoit comprise dans la réservation générale, & que la raison qu'ils alléguerent pour empêcher que la Ville de Calais ne fût pas nommément réservée, fut, que les huit années n'étoient pas encore expirées. Quant au Havre de Grace, il dit, que les Anglois n'y étoient pas entrez par force, mais qu'ils y avoient été appellez par les habitans, & par le Peuple de Normandie. Enfin, que pour ce qui regardoit

doit l'argent prêté au Prince de Condé, le Roi de France lui-même avoit reconnu que c'étoit pour son service, puisque c'étoit pour payer les Landsquenets qui menaçoient de piller le Royaume. Mais toutes ces raisons furent fort inutiles, puisque la France avoit résolu de ne pas rendre Calais. J'observerai ici en passant, que le Chancelier de France n'employa pas, pour éluder la restitution de Calais, les raisons prises du Traité même de Câteau, comme il auroit pû le faire avec fondement, si ce Traité avoit été conçû dans les termes ou de la maniere dont les Historiens de France l'ont rapporté. ELISABETH. 1567.

Ce ne furent pas les raisons du Chancelier qui empêcherent Elisabeth de faire valoir ses droits sur Calais, mais la situation de ses affaires, qui ne lui permettoit pas d'entreprendre une Guerre contre la France. Son intention n'étoit pas d'attaquer, mais de se défendre, & de se maintenir sur le trône malgré les efforts de ses ennemis. Ce fut là son unique soin, pendant tout le cours de son Regne. C'étoit pat cette raison qu'elle feignoit quelquefois de vouloir se marier, quoi que, selon les apparences, elle n'en eût aucune envie. Le premier qu'elle leurra de cette espérance, ce fut l'Archiduc Charles d'Autriche, le même qui avoit été proposé à la Reine d'Ecosse par le Cardinal de Lorraine. Cette feinte alla si loin, qu'elle envoya le Comte de Sussex en Ambassade à l'Empereur Maximilien pour régler les conditions du Mariage, l'Empereur lui ayant envoyé de son côté, le Comte de *Stolberg*, pour l'entretenir dans ces bonnes dispositions. Le Comte de Sussex demeura cinq mois à Vienne pour cette négociation, y étant allé sous prétexte de porter à l'Empereur l'Ordre de la Jarretiere. Mais il étoit accompagné du Baron de *North*, créature du Comte de Leicester, qui avoit ordre de son Patron, de traverser la négociation autant qu'il lui seroit possible en faisant entendre indirectement à la Cour Impériale, que la Reine n'avoit pas dessein de conclurre, quelque mine qu'elle en fît. L'Empereur trouva dans la suite, que celui-ci étoit mieux informé que l'Ambassadeur qui, craignant que la Reine n'épousât le Comte de Leicester, faisoit tous ses efforts pour ajuster tous les differends, & pour lever les difficultez. La principale consistoit dans l'article de la Religion, touchant lequel il s'agissoit de chercher des expédiens qui satisfissent les deux Cours. L'Empereur se relâchoit autant qu'il étoit possible, & le Comte de son côté faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour lever cet obstacle. Ils étoient déja convenus, que l'Archiduc auroit le titre de Roi d'Angleterre, & la tutelle des enfans, si la Reine mouroit la premiere. Quant à la Religion, après que l'Empereur eut souvent & inutilement demandé une Eglise publique pour l'Archiduc, il s'étoit relâché jusqu'à consentir qu'il se contenteroit d'avoir une petite Chapelle dans l'enceinte du Palais Royal, où aucun Anglois ne seroit reçu, & que s'il survenoit quelque trouble à cette occasion, il interromproit, pendant quelque tems, l'exercice de sa Religion, & assisteroit avec la Reine, au service de l'Eglise Anglicane. Mais cette affaire ayant été débatuë au Conseil d'Angleterre, la Reine fit sçavoir au Comte de Sussex, qu'elle ne pouvoit pas même accorder cela. Ainsi, la négociation fut rompuë, quoi que sans éclat, avec des marques d'estime & d'amitié que l'Empereur & la Reine se donnerent mutuellement. Pour le dire en passant, cette difficulté sur la Religion étoit un moyen que la Rei-

Raisons d'Elisabeth pour dissimuler.

Négociation de son Mariage avec l'Archiduc.

La négociation se rompt.

Remarque sur ce sujet.

ELISABETH. 1567.

Reine employa toûjours pour rompre toutes les négociations qui se firent au sujet de son Mariage. Aussi n'entra-t'elle jamais en traité sur cette matiere, qu'avec des Princes Catholiques, parce qu'elle étoit assûrée de rompre la négociation quand elle le jugeroit à propos. Quant aux Princes Protestans qui se présenterent pendant qu'elle fut en âge d'être mariée, elle prit soin de leur faire entendre d'abord, qu'ils n'avoient rien à espérer. Cette conduite confirme le soupçon qu'on a toûjours eu, qu'elle avoit pris une résolution fixe de ne se soûmettre jamais au joug du Mariage, quoi que ses affaires l'obligeassent quelquefois à feindre des sentimens opposez.

Politique d'Elisabeth.

Ambassade de Moscovie. *Cambden.*

Dans cette année, on vit arriver à Londres des Ambassadeurs de Jean Basilowits Grand Duc de Moscovie. Leur Commission publique étoit de confirmer & de renouveller les faveurs que le Czar leur Maître avoit accordées aux Marchands Anglois associez sous le nom de *Societé de Moscovie.* Mais les Ambassadeurs étoient accompagnez d'un Anglois nommé *Jenkinson,* qui avoit fait un long séjour en ce Païs-là, & qui étoit chargé de quelques ordres secrets. Le dessein du Czar étoit de faire avec Elisabeth, une ligue offensive & défensive, avec obligation réciproque de se donner mutuellement un azyle, en cas que l'un ou l'autre fût chassé de ses Etats. Ce Prince, qui étoit un grand Tyran, vouloit pourvoir de loin à sa sûreté, dans la crainte où il étoit que ses Sujets ne fussent pas toûjours d'humeur de souffrir sa tyrannie. La Reine lui fit une réponse ambiguë dont il n'eut pas lieu d'être satisfait, & néanmoins il ne laissa pas, deux ans après, d'accorder aux Marchands Anglois des priviléges qui ont beaucoup contribué à faire fleurir le commerce qu'ils font en Moscovie.

Troubles en Irlande.

Dans ce même tems ou à peu près, il y eut en Irlande quelques troubles causez par la révolte de *Shane O Neale*, Seigneur très-puissant dans le Nord, mais qui finirent par la mort du Rebelle qui fut tué par ses propres gens.

Mort de la Duchesse de Norfolck.

Le Duc de Norfolck, qui étoit un de ceux qui étoit le plus avant dans la faveur de la Reine, perdit dans cette même année la Duchesse sa Femme, & par cette perte, il se vit malheureusement en état de former des projets qui causérent enfin sa ruïne.

Affaires des Païs-bas. *Annales de Grotius.*

Les affaires des Païs-bas avoient beaucoup changé de face pendant cette année. Les Grands s'étoient divisez, & plusieurs avoient trahi la cause commune. Le Prince d'Orange s'étoit retiré dans ses Gouvernemens, le Comte de *Horn* dans sa maison, & le Comte d'Egmont étoit demeuré auprès de la Gouvernante qui, profitant de cette division, avoit révoqué tout ce qu'elle avoit été contrainte d'accorder aux Réformez. Ensuite elle avoit fait venir quelques troupes d'Allemagne, & levé quelques Regimens Wallons. Peu de tems après, Philippe II. résolut d'envoyer le Duc d'Albe dans les Païs-bas avec une armée d'Espagnols naturels, pour y châtier les Grands & le Peuple. A cette nouvelle, le Prince d'Orange s'étant retiré en Allemagne, le Duc d'Albe entra dans le Païs à la tête de son armée, sans rencontrer aucune opposition. Dès qu'il fut arrivé à Bruxelles, la Duchesse de Parme lui remit le Gouvernement, & alors ce Duc exerça des cruautez dont il n'est pas nécessaire de faire le détail, parce qu'elles sont connuës de tout le monde. Les Comtes d'Egmont & de Horn perdirent la vie par la main du Bourreau,

pen-

pendant que *Montigny* souffroit le même supplice en Espagne, & tous les biens du Prince d'Orange furent confisquez. ELISABETH. 1567.

D'un autre côté, la Cour de France, sous prétexte de craindre le Duc d'Albe qui devoit cotoyer les Frontieres, avoit fait une levée de six-mille Suisses, à dessein d'exterminer les Huguenots, pendant que le Duc d'Albe en feroit autant dans les Païs-bas, selon ce qui avoit été concerté à Bayonne. Il est aisé de voir, que, dans une telle conjoncture, Elisabeth ne pouvoit pas tenter de se faire rendre Calais. C'étoit beaucoup pour elle, si elle pouvoit éloigner les flammes qui menaçoient l'Angleterre. Cependant, le Prince de Condé, après avoir à peine échappé aux embûches de la Cour; rassembla les Huguenots, avec le secours de l'Amiral, & il s'en fallut peu qu'il ne réüssît dans le dessein qu'il avoit formé d'enlever le Roi à Meaux. Ce coup étant manqué, il alla bloquer Paris. Enfin, le 10. de Novembre, il se donna, aux portes de Paris, un combat où le Connétable de Montmorency fut tué. Cette action n'ayant rien décidé, le Prince marcha au devant de Cazimir Comte Palatin, qui lui amenoit un secours de trois-mille hommes de pied, & de six-mille-cinq-cens chevaux. Dès le mois de Septembre, *La Noüe*, l'un des Chefs des Huguenots, s'étoit emparé d'Orléans. Ainsi, tous les Païs voisins de l'Angleterre, l'Ecosse, la France, & les Païs-bas, étoient en trouble & en confusion, pendant que les Anglois, par la sage conduite de leur Reine, jouïssoient d'une profonde tranquillité. Affaires de France.

Ce n'étoit pourtant qu'aux dépens de son propre repos, qu'Elisabeth assûroit celui de son Peuple. Elle avoit à craindre, & du dedans & du dehors, & par conséquent elle étoit obligée de faire une attention continuelle tant aux affaires étrangeres qu'aux domestiques, afin de prévenir les desseins de ses ennemis. L'état où les Huguenots se trouvoient en France, lui causoit de l'inquiétude. Leurs ennemis étoient aussi les siens, & comme il y avoit peu d'apparence qu'ils pussent resister aux Catholiques qui étoient cent contre un, & appuyez de l'autorité Royale, elle craignoit qu'après qu'ils seroient exterminez, l'orage vînt fondre sur l'Angleterre. Il n'y avoit presque pas à douter, que la Guerre qu'on faisoit à la fois aux Protestans de France & des Païs-bas, ne fût le fruit des Conseils mutuels des Cours de France & d'Espagne, & que la ruïne de la Religion Protestante ne fût le principal objet que ces deux Cours avoient en vûë, Elisabeth crut donc qu'il étoit absolument nécessaire de faire connoître au Roi de France, qu'elle s'intéressoit à la conservation des Huguenots, quelque raison qu'elle eût de se plaindre de leur conduite à son égard. Dans cette vûë, elle donna ordre à Norris son Ambassadeur auprès de Charles IX. d'intercéder fortement en leur faveur, & de faire entendre, qu'elle connoissoit assez bien ses intérêts, pour ne pas souffrir qu'on les ruïnât entiérement. Ces ménaces de la part de l'Angleterre, la fermeté des Huguenots, & les secours qu'ils trouvoient en Allemagne, produisirent un bon effet, & leur procurerent la Paix. Mais ce n'étoit qu'une fausse Paix dans laquelle la Cour n'avoit pour but que de les tromper, & qui, à cause de cela, fut nommée dans la suite, *La Paix boiteuse*, ou mal-assise. Cathérine de Médicis sçachant bien qu'on ne tarderoit pas long-tems à reprendre les armes, voulut prendre les devants, pour empêcher Elisabeth d'assister les Huguenots. Ce fut dans cette vûë, qu'elle commença dès-lors 1568. Elisabeth s'intéresse pour les Huguenots de France.

ELISABETH. 1568.

à propoſer en termes couverts, à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, le Mariage d'Eliſabeth avec le Duc d'Anjou qui n'étoit âgé que de dix-ſept ans. Je parlerai ailleurs des ſuites de ce projet.

Broüillerie entre Philippe II. & Eliſabeth. *Cambden.*

Dans ce même tems, Philippe II. donnoit à Eliſabeth des marques du chagrin qu'il avoit conçû contre elle, en reléguant ſon Ambaſſadeur dans un village. D'un autre côté, un Marchand Anglois nommé *Hawkins*, qui étoit allé trafiquer dans le Golfe de Méxique, avec cinq navires, en vertu du Traité fait entre Charles-Quint & Henri VIII. fut inſulté & pillé par une Flotte Eſpagnole qui lui enleva ſes marchandiſes, avec trois de ſes Vaiſſeaux. Eliſabeth fut extrémement ſenſible à ces outrages, d'autant plus que les Marchands murmuroient hautement, & demandoient qu'on déclarât la Guerre à l'Eſpagne. Mais elle ne jugea pas à propos de faire alors aucune démarche pour témoigner ſon reſſentiment, de peur de s'engager plus avant que la ſituation de ſes affaires ne le permettoit. Elle avoit d'autant plus de ſujet de ne pas s'engager dans une Guerre de cette nature, qu'en ce même tems, les affaires d'Ecoſſe qui la touchoient de plus près, prenoient une nouvelle face, & pouvoient avoir, à ſon égard, des ſuites très-importantes.

Affaires d'Ecoſſe.

La Reine Marie étoit priſonniere à *Lochlewen :* mais cela n'empêchoit pas qu'elle n'eût encore un aſſez grand parti composé de tous les Catholiques & des ennemis & envieux du Comte de Murray, ou de ceux qui étoient en crédit auprès de lui. Véritablement, la plûpart de ces gens-là ſe ſoucioient peu de la Reine; mais ils croyoient qu'elle pouvoit leur fournir un prétexte plauſible d'agir contre le Régent, & c'étoit ce qui les faiſoit déclarer pour elle. D'un autre côté, il ſe trouvoit, dans le parti même du Régent, qu'on appelloit le parti du Roi, des gens qui ne s'y étoient engagez qu'en vûë de ruïner Bothwel, qu'ils haïſſoient & qu'ils craignoient. Ceux-ci ſe perſuadoient, que s'ils pouvoient ſe défaire de lui, les choſes reviendroient dans leur état naturel, & que la Reine pourroit épouſer quelque Prince qui feroit refleurir l'Ecoſſe. Grangy, qui étoit de ce nombre, ayant été informé que Bothwel piratoit aux environs de l'Iſle de *Schetland*, arma quelques Vaiſſeaux, & réſolut de l'aller pourſuivre, dans la penſée que ſa mort ſuffiroit pour faire ceſſer tous les troubles. Il fut aſſez heureux pour le rencontrer. Il lui donna la chaſſe, & l'obligea enfin à ſe faire échouër ſur la côte, & à ſe ſauver à terre, dans une Chaloupe. Mais ſon Vaiſſeau fut pris avec ſes Domeſtiques de qui on prétendit avoir appris beaucoup de choſes, par rapport au meurtre du feu Roi, qui ne faiſoient pas honneur à la Reine. Mais on ne peut guéres compter ſur ces ſortes de bruits publics. Borhwel ayant eu le bonheur d'échapper, mais ne ſçachant plus de quel côté ſe tourner, prit enfin le parti de ſe retirer en Dannemarck, où il fut arrêté, & mis en priſon. Il y vécut encore dix ans, dans une miſére extrême qui lui fit perdre l'eſprit. Cambden aſſure, qu'avant ſa mort, *il proteſta religieuſement, que la Reine n'avoit eu aucune part au meurtre du Roi ſon Epoux.* Mais à ſon ordinaire, cet Auteur ne dit point d'où il a tiré cette particularité.

Grangy pourſuit Bothwel qui ſe ſauve en Dannemarck, où il eſt mis en priſon. *Buchanan. Melvil.*

Pluſieurs Ecoſſois abandonnent le Régent.

Bothwel n'étant plus à craindre, tous ceux qui ne s'étoient déclarez contre la Reine, qu'à cauſe de la haîne qu'ils avoient pour lui, abandonnerent le parti du Roi, les uns en ſecret, les autres ouvertement. Le Comte de Lidington & le Baron de Boyd furent du nombre de ceux qui feignirent de demeurer

meurer attachez au Régent, pour avoir plus d'occaſion de rendre ſervice à la Reine. Le Comte d'Argyle balança quelque tems, & enfin, il quitta le Comte de Murray pour ſe joindre à l'autre parti.

ELISABETH. 1568.

Cependant le Régent étant allé à Glasgovv, y apprit peu de jours après, que la Reine s'étoit ſauvée de *Lochleven*, & qu'elle étoit au Château d'Hamilton diſtant de douze-milles ſeulement de Glasgovv. Cette nouvelle s'étant bien-tôt répanduë en tous lieux, le Baron de Boyd qui étoit du Conſeil du Régent, le quitta ſur le champ pour aller trouver la Reine.

La Reine ſe ſauve de ſa priſon. *Buchanan.*

Le Régent ſe trouva d'abord dans un fort grand embarras, d'autant plus qu'il apprit en même tems, que les partiſans de la Reine aſſembloient du monde de tous côtez, & ſe rendoient en groſſes troupes auprès d'elle. Cela lui fit comprendre, qu'il falloit ou quitter la partie, ou tenter la fortune d'un combat. Il prit ce dernier parti, & ayant aſſemblé des troupes quoi qu'en nombre fort inférieur à celles que la Reine avoit déja, il ſortit de Glasgovv, dans le tems que la Reine marchoit à lui pour le combattre. Melvil aſſure que le deſſein de la Reine n'avoit pas été d'abord de donner Bataille, n'étant ſortie du Château d'Hamilton, que pour ſe retirer à Dumbarton, mais que l'Archevêque de St. André, & les autres Chefs de ſon parti furent d'avis de combattre, parce qu'ils ſe confioient ſur la ſupériorité de leur nombte, & qu'ils eſpéroient de gouverner au nom de la Reine, après avoir vaincu le Régent. Quoi qu'il en ſoit, cette armée, forte de ſix-mille hommes, s'étant avancée vers Glasgovv, rencontra le Régent qui n'avoit que quatre-mille hommes, & la Bataille ſe donna. Il n'eſt pas néceſſaire d'en faire ici la deſcription. Il ſuffit de dire en deux mots, que la Reine la perdit, & que, de peur de tomber entre les mains de ſes ennemis, elle s'enfuit vers les frontieres d'Angleterre. Elle choiſit d'abord pour lieu de retraite le Château de *Harris* appartenant au Lord *Maxwell* : mais peu de jours après, ne ſe croyant pas en ſûreté dans cet azyle, ni dans aucun autre endroit du Royaume, elle prit la réſolution de ſe retirer en Angleterre. Pour peu qu'on faſſe attention à ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors entre Eliſabeth & Marie, & aux juſtes raiſons qu'elles avoient de ſe défier l'une de l'autre, & de ſe regarder mutuellement comme de véritables ennemies, malgré les témoignages extérieurs qu'elles ſe donnoient d'une amitié reciproque qui n'étoit que pure diſſimulation, on ne ſe perſuadera jamais que Marie eût cherché volontairement un azyle en Angleterre, s'il avoit été à ſon choix de ſe retirer ailleurs. Mais il n'y avoit point de milieu. Il falloit néceſſairement, ou qu'elle riſquât de tomber encore une fois entre les mains des Ecoſſois ſes ennemis, ou qu'elle ſe livrât à Eliſabeth. De ces deux dangers, l'un étoit prochain & certain : l'autre étoit encore éloigné, & n'étoit pas d'une certitude aſſez grande, pour lui ôter toute eſpérance de trouver quelque ſecours dans la généroſité de cette Reine. Quoi qu'il en ſoit, ſa réſolution étant priſe, elle envoya un de ſes Domeſtiques nommé *Beton* à Eliſabeth, pour lui demander ſa protection, & la permiſſion de ſe retirer en Angleterre. Cambden dit, qu'elle lui envoya par ce même homme, un diamant qu'elle en avoit reçû pour gage de ſon amitié ; & de la promeſſe qu'elle lui avoit faite de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir, lorſqu'elle auroit beſoin de ſon ſecours. Cependant, ce même Auteur a inſéré dans l'année 1582. de ſes Annales, une Lettre de Marie

Elle marche contre le Régent.

Mémoires de Melvil.

Bataille où la Reine eſt vaincuë.

Elle s'enfuit vers les frontiéres. *Cambden.*

Elle paſſe en Angleterre.

Elle envoye un homme à Eliſabeth.

ELISABETH. 1568.

Marie à Elisabeth, par laquelle il paroit que ce diamant avoit été envoyé avant la Bataille de Glasgovv. D'ailleurs, quoi qu'il soit possible qu'Elisabeth ait ajoûté au présent de ce diamant, quelques expressions tendres & affectionnées & quelques promesses générales, il n'y a aucune apparence qu'elle ait voulu s'engager par-là aussi loin que Cambden veut le faire entendre. C'est-ce que plusieurs raisons me persuadent. Premiérement, il est certain qu'Elisabeth ne s'étoit jamais trouvée dans des dispositions si favorables à l'égard de Marie. Secondement, un pareil engagement étoit directement contraire à son intérêt qui ne demandoit pas qu'elle prît un si grand soin de la prospérité de sa Rivale. Enfin, on ne sçauroit marquer un tems où Elisabeth se soit trouvée dans une espéce de nécessité de pousser la dissimulation jusqu'à ce point. Cambden ajoûte, qu'Elisabeth répondit à Marie par le même *Beton*, qu'elle lui donneroit toutes les preuves d'amitié qui peuvent s'attendre d'une Sœur. Mais, comme je l'ai déja plusieurs fois insinué, il n'est pas toûjours sûr de s'en rapporter au seul témoignage de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, avant que cette réponse arrivât, Marie craignant d'être découverte, dans sa retraite, s'embarqua sur un petit Vaisseau, & se rendit à *Wrikington* dans le Cumberland, n'étant accompagnée que des Lords *Herris* & *Fleming*, & de quelques Domestiques. Le même jour, elle écrivit à Elisabeth, pour lui donner avis de son arrivée en Angleterre. Elle lui disoit dans sa Lettre, que s'étant sauvée de sa prison, & ayant dessein de se retirer à Dumbarton, ses ennemis étoient venus à sa rencontre, pour lui disputer le passage (1), & avoient battu son armée : que ce malheur l'avoit obligée à quitter son Royaume où elle ne pouvoit être en sûreté, pour venir implorer sa protection, & qu'elle la prioit de la faire conduire en sa présence. Elle disoit aussi, dans cette même Lettre, *que ses ennemis, après avoir fait tuer à ses yeux son Domestique, avoient commis un nouveau crime dont ils prétendoient la charger, quoi qu'ils s'y fussent eux-mêmes engagez, par un Ecrit signé de leurs propres mains, & scellé de leurs cachets.* C'est sans doute ce qui a donné lieu à Cambden de dire sur l'année 1567. que les Comtes de Murray & de Morton s'engagerent par écrit à soutenir Bothvvel, quand il auroit tué le Roi. Si cet Ecrit, qui n'a jamais paru, étoit réellement vrai, il s'ensuivroit clairement que Marie n'ignoroit pas que Bothvvel avoit fait tuer le Roi son époux, puisqu'elle sçavoit que Murray & Morton s'étoient engagez à le garantir. Mais il n'y a aucune apparence, qu'elle eût voulu faire un pareil aveu à Elisabeth. D'ailleurs, en supposant que la Lettre de Marie étoit telle que Cambden l'a rapportée, elle n'y nomme pas le Comte de Murray. Elle impute seulement à *ses ennemis* le crime dont elle est elle-même accusée. Nous verrons dans la suite, comment elle soutint ce qu'elle avoit avancé, & de quelle maniere elle se défendit elle-même.

Réponse d'Elisabeth.

Marie arrive en Angleterre. Elle écrit à Elisabeth.

Elisabeth refuse de voir Marie, jusqu'à ce qu'elle se soit justifiée. Cambden. Negociations.

Elisabeth ayant été informée que la Reine d'Ecosse étoit en Angleterre, après avoir perdu une Bataille, lui envoya *Knolles* pour la consoler, & la fit loger dans la maison d'un Gentilhomme, où elle fut traitée en Reine. Ensuite, elle la fit conduire à Carlisle. Ce fut de là que Marie lui écrivit pour la seconde fois, selon Cambden, pour la prier de lui permettre, ou de l'aller trouver, ou de se retirer ailleurs. Cambden dit ici, *qu'Elisabeth fut émuë de*

(1) Le contraire paroît par le témoignage de Melvil, rapporté ci-dessus.

de pitié en voyant que la Reine d'Ecosse offroit de débattre sa cause devant elle, outre qu'elle se chargeoit de convaincre ses ennemis du crime dont on l'accusoit quoi qu'innocente. Mais cet Historien étend un peu trop ce que Marie disoit dans sa Lettre, puisqu'elle n'offroit point de convaincre ses ennemis, comme en effet elle ne l'entreprit jamais. Il n'y a pas un seul mot dans les Annales de Cambden, pour ce qui regarde la Reine d'Ecosse, sur lequel il ne faille être sur ses gardes. On va voir la pitié qu'Elisabeth eut de cette Reine. Elle lui fit dire, que, comme elle étoit chargée par la voix publique, d'avoir fait mourir le Roi son Epoux, ou du moins, de n'avoir fait aucune recherche de ce meurtre, & de garder encore à son service, & dans sa maison même, des gens accusez d'en être complices, elle ne pouvoit la voir, avant qu'elle se fût purgée d'une accusation si grave, & la pria de lui faire sçavoir de quelle maniere elle prétendoit s'en justifier. Sur cela, il fut convenu qu'Elisabeth écouteroit sa défense, & qu'elle la protégeroit si elle la trouvoit innocente. Il est très-apparent, ou plûtôt certain, qu'en cela Elisabeth n'avoit pour but que de gagner du tems, afin d'avoir un prétexte de la retenir jusqu'à ce qu'elle se fût déterminée sur ce qu'elle avoit à faire, en quoi son Conseil ne fut pas peu embarrassé.

ELISABETH. 1568.
de Walsingh. Instructions à Norris.
Cambden. Négociations de Walsingh.

Il y avoit sur ce sujet divers partis à prendre, & chacun avoit ses difficultez. Mais, comme il est assez ordinaire dans les Conseils des Princes, l'étoile par laquelle les Ministres & les Conseillers se conduisoient n'étoit pas la Justice ou l'Equité, mais la sûreté de la Reine. Dans un cas à-peu-près semblable, Henri IV. avoit arrêté le Fils aîné du Roi d'Ecosse, qui fut ensuite Roi lui-même, sous prétexte qu'il étoit entré dans ses Etats sans en avoir demandé la permission, & ce Prince y avoit été retenu jusqu'au Regne de Henri VI. On ne peut disconvenir qu'un Souverain n'ait le droit d'arrêter un Prince étranger qui entre dans ses Etats sans un Saufconduit. Mais il y a des cas où un droit étendu à la rigueur, devient une extrême injustice. Tel étoit celui de Henri IV. par rapport au Prince d'Ecosse. Mais dans celui de Marie, les circonstances paroissoient encore plus favorables. C'étoit une femme, une femme vaincuë par ses propres Sujets, dont elle craignoit la violence, & qui, bien loin de pouvoir être soupçonnée d'avoir quelque mauvais dessein, contre l'Angleterre, n'y étoit venue que pour y chercher un azile & pour implorer la protection d'une Reine sa proche parente, qui avoit toûjours affecté de lui donner des marques de son amitié. Ainsi, à ne regarder la faute de Marie, que comme une espéce de violation du Droit public, elle ne meritoit pas qu'on la retînt en prison. Mais, comme je l'ai dit ci-dessus, ce n'est pas toûjours par ces maximes que les Souverains se gouvernent. Il ne s'agissoit pas dans les délibérations du Conseil d'Angleterre, de chercher ce qui étoit le plus conforme à la justice ou à la générosité, mais ce qui pouvoit être le plus salutaire. On examina donc les divers partis qu'il y avoit à prendre à l'égard de la Reine d'Ecosse, afin de choisir celui qui seroit le plus avantageux à Elisabeth. Le premier étoit de l'assister pour la rétablir sur le Trône, afin de faire voir par cet exemple, que des Sujets ne chassent pas leur Souverain impunément. Mais quoi qu'Elisabeth eût intérêt à cela en qualité de Souveraine, d'autres intérêts plus particuliers l'empêchoient de travailler à rétablir & à rendre plus puissante, une Reine qu'elle regardoit avec raison comme une

Divers sentimens dans le Conseil touchant Marie.
Annales de Cambden.

ELISABETH. 1568.

dangereuſe Rivale. Par la même raiſon, il étoit à craindre, ſi elle la renvoyoit en Ecoſſe, quoi que ſans ſecours, que ſa faction ne ſe relevât, & que le gain d'une Bataille, qui n'étoit pas impoſſible, ne la rendit abſoluë. En ce cas-là, elle auroit pû rappeller les François en Ecoſſe, & pourſuivre l'exécution des projets qui avoient été formez en France, du tems de François II. ſon premier Epoux. D'un autre côté, ſi on la renvoyoit en France, on ne pouvoit pas s'aſſurer qu'elle ne retourneroit point en Ecoſſe. D'ailleurs, ſi le Roi de France & les Princes Lorrains étoient maîtres de ſa perſonne, il étoit très-apparent qu'ils ſe ſerviroient de ſon nom pour attaquer l'Angleterre, & que le Pape & le Roi d'Eſpagne ſe joindroient à eux. Il ne reſtoit donc qu'à la garder en Angleterre, ou libre ou en priſon. Mais c'étoit s'expoſer à un danger évident que de lui laiſſer ſa liberté. Les droits qu'elle avoit ſur la Couronne d'Angleterre, ne pouvoient manquer d'attirer à ſa Cour tous les Catholiques & tous les mécontens du Royaume, auſſi bien que les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne, pour l'aſſiſter de leurs Conſeils. Que ſi étant abſente, elle avoit bien pû former un puiſſant parti en Angleterre, combien plus ſa préſence pourroit-elle rendre ce parti plus nombreux & plus puiſſant. Il eſt certain qu'encore qu'Eliſabeth & ſes Miniſtres feigniſſent de trouver fort étrange que Marie eût formé des prétentions ſur la Couronne d'Angleterre, ils n'ignoroient pourtant pas les fondemens de ſes droits, & ils ſçavoient parfaitement que bien des gens étoient convaincus, qu'ils étoient plus légitimes que ceux de la Reine même. Enfin, en la retenant en priſon, il n'y avoit point à douter qu'Eliſabeth n'excitât contre elle-même l'indignation de toute l'Europe par cette rigueur exceſſive dont tout le monde ne comprendroit pas les motifs.

Eliſabeth prend ra réſolution de la retenir.

Ce fut pourtant le parti auquel Eliſabeth ſe détermina par l'avis de ſon Conſeil, & ſans doute, par ſa propre inclination. Il eſt certain, qu'outre les raiſons d'Etat qui l'y engageoient, elle y étoit encore pouſſée par une jalouſie perſonnelle qu'elle avoit conçuë contre la Reine d'Ecoſſe qui étoit plus belle & plus jeune qu'elle, quoiqu'elle lui fût très-inférieure à d'autres égards.

Politique d'Eliſabeth.

Cependant, afin de couvrir, en quelque maniere, la rigueur dont on devoit uſer envers cette Reine, Eliſabeth réſolut de feindre qu'elle prenoit beaucoup de part à ſon infortune, & qu'elle ne déſiroit rien avec tant de paſſion que de ſe convaincre de ſon innocence, afin de pouvoir enſuite lui donner de puiſſans ſecours, ſans craindre les reproches du Public. Mais en même tems, elle prit auſſi la réſolution de tirer en longueur les moyens dont il falloit ſe ſervir pour parvenir à cet éclairciſſement, juſqu'à ce que le tems & les occaſions qui ſe pourroient préſenter donnaſſent lieu à d'autres meſures. Depuis ce tems-là, elle refuſa conſtamment de prêter l'oreille à ceux qui parloient mal de la Reine d'Ecoſſe: mais d'un autre côté, elle n'étoit pas fâchée qu'on répandit dans le Public diverſes accuſations contre elle, afin qu'on ne trouvât pas étrange que cette affaire ne pût pas s'éclaircir en peu de tems. Ainſi Cambden a eu raiſon de dire, qu'Eliſabeth paroiſſoit affligée de l'infortune de la Reine d'Ecoſſe, & qu'elle déteſtoit publiquement la conduite des Ecoſſois. Mais il ne s'enſuit pas que ce fuſſent ſes véritables ſentimens. Son but n'étant que de tirer l'affaire en longueur, ſous prétexte de travailler à la juſtification de ſa priſonniére, il n'étoit pas à propos que, par

ſes diſcours, elle ſe déclarât partie contre elle. Au contraire, elle dévoit faire paroître qu'elle panchoit de ſon côté. Marie elle-même fut long-tems la duppe de cette politique. Elle s'imagina qu'Eliſabeth avoit véritablement deſſein de la ſervir. Mais s'étant enfin aperçuë de cet artifice, elle voulut prendre des meſures qui fournirent à ſon ennemie un prétexte plus plauſible de la retenir en priſon. J'oſe aſſurer, que c'eſt-là la veritable Clef de cette affaire qu'on n'entendra jamais bien, ſi on s'arrête à ce qu'en ont dit les Hiſtoriens de l'un ou de l'autre parti.

ELISABETH. 1568.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le Comte de Murray convoqua les Etats d'Ecoſſe, pour y faire condamner ceux qui avoient pris les armes contre le Roi en faveur de la Reine. La faction contraire, voyant qu'elle alloit être accablée par les Décrets des Etats, employa toutes ſortes de moyens pour empêcher cette Aſſemblée. Elle demanda même du ſecours à la Cour de France qui réſolut d'envoyer une armée en Ecoſſe ſous la conduite de *Martigues*. Pendant ce tems-là, les partiſans de la Reine s'aſſemblerent à Glaſgow, pour deliberer ſur les moyens d'empêcher la tenuë des Etats: mais comme ils ne purent convenir de rien, le Comte d'Argyle ſe retira dans ſa maiſon. Le comte de Huntley, plus fougueux que les autres aſſembla quelques troupes, & alla ſe poſter à *Perth*, afin de tenir le Régent en allarme, juſqu'à l'arrivée du ſecours de France. Mais la Guerre civile qui ſe ralluma en France, ayant obligé le Roi à retenir les troupes qui avoient été deſtinées pour l'Ecoſſe, le Comte de Huntley ſe vit contraint de ſe retirer. Cette reſſource ayant manqué aux partiſans de la Reine, ils s'adreſſerent à Eliſabeth, & lui repréſenterent, que le Régent par une Aſſemblée d'Etats hors de ſaiſon, alloit mettre les principaux Seigneurs d'Ecoſſe au déſeſpoir, & offrirent de la prendre pour Arbitre des différends qu'ils avoient avec le Régent. Cette offre convenoit beaucoup à Eliſabeth, parce que par-là, elle pouvoit ſe rendre maîtreſſe de cette affaire, & la faire durer autant qu'elle le jugeroit à propos. Elle fit donc connoître au Comte de Murray qu'il lui feroit plaiſir de différer l'Aſſemblée des Etats, juſqu'à ce qu'elle fût mieux informée des raiſons qui avoient porté les Ecoſſois à ôter à leur Reine le gouvernement du Royaume. Mais il s'excuſa de lui accorder ſa demande, & fit tenir les Etats au jour aſſigné. Buchanan prétend, que le Comte de Lidington, qui feignoit d'être fort attaché au Régent, fit ſi bien par ſes intrigues, que les Etats réſolurent de ne punir que quelques-uns des plus coupables, & que cette indulgence contribua beaucoup à fortifier le parti de la Reine. Les Etats s'étant ſéparez, le Régent leva une armée pour pourſuivre ceux qui avoient été condamnez. Il reduiſit pluſieurs Places à l'obéiſſance du Roi, & vraiſemblablement, il auroit achevé de réduire tout le Royaume, ſi la Cour d'Angleterre n'avoit pas interrompu l'exécution de ſes deſſeins.

Eliſabeth tire un grand avantage des troubles d'Ecoſſe.

Elle ſe rend arbitre des différends entre les deux partis. *Buchanan. Cambden.*

Eliſabeth trouvoit un ſi grand avantage à ſe rendre l'arbitre des affaires d'Ecoſſe, qu'elle n'eut garde de laiſſer paſſer l'occaſion qu'on lui offroit, ſans en profiter. Pour parvenir plus aiſément à ſon but, elle fit entendre aſſez ouvertement, qu'elle croyoit la Reine d'Ecoſſe innocente, qu'elle ſe ſentoit elle-même intéreſſée dans cette querelle, à laquelle tous les Souverains devoient prendre part, & qu'il étoit de leur intérêt de châtier des Sujets rebelles qui pouvoient donner des exemples pernicieux, à tous les autres. Enfin,

elle

ELISABETH. 1568.

Elle requiert le Regent d'envoyer des Deputez en Angleterre.

elle sçut si bien déguiser ses sentimens, que les amis de la Reine d'Ecosse, trompez par ces apparences, persuaderent à cette malheureuse Reine, d'offrir qu'elle nommeroit des Commissaires pour défendre sa cause devant Elisabeth, & par-là elle donna dans le piége qu'Elisabeth lui avoit tendu. Elle n'eut pas plûtôt fait cette offre imprudente, qu'Elisabeth écrivit au Comte de Murray, que la démarche des Ecossois, quand ils avoient déposé leur Reine, étoit si extraordinaire, qu'elle ne pouvoit l'approuver, à moins que, par de bonnes raisons, ils ne fissent voir qu'ils n'avoient pû faire autrement.

Que si leur Reine étoit innocente, elle se sentoit obligée par toutes sortes de considérations à la protéger, & à la remettre sur le Trône: mais qu'elle vouloit bien, avant que de prendre aucune résolution, écouter ce qu'ils avoient à dire pour justifier leur conduite. Que, pour cet effet, elle souhaitoit que le Regent envoyât quelques personnes bien informées à Yorck, où elle feroit aussi aller des Commissaires de sa part, pour entendre ce que les Ecossois avoient à dire contre leur Reine. Qu'il étoit aussi nécessaire, qu'il se purgeât lui-même des crimes dont il étoit accusé. Enfin, elle lui faisoit entendre, qu'elle prendroit son refus pour une preuve authentique de l'innocence de Marie. Il falloit qu'Elisabeth parlât un peu haut, pour obliger le Régent d'Ecosse à faire une demarche si extraordinaire. D'ailleurs, il n'étoit pas moins nécessaire d'entretenir par-là la Reine d'Ecosse dans la pensée qu'Elisabeth ne cherchoit qu'à la faire sortir de cette affaire à son honneur, de peur qu'elle ne révoquât le consentement qu'elle avoit déja donné. Le véritable but d'Elisabeth étoit de se procurer un prétexte pour retenir la Reine d'Ecosse, en attendant que cette affaire fût éclaircie, sçachant bien qu'elle ne manqueroit pas de moyens pour la faire durer autant qu'elle voudroit. D'ailleurs, quelque semblant qu'elle fît de n'être pas assez bien instruite, elle en sçavoit assez pour juger que les Ecossois aporteroient d'assez bonnes preuves contre Marie, & que cela lui fourniroit un prétexte très-naturel de demander de plus grands éclaircissemens. Tout cela étoit très-conforme au plan qu'elle avoit déja fait, & lui donnoit le moyen de fermer la bouche aux Ambassadeurs de France & d'Espagne qui la pressoient continuellement en faveur de la Reine prisonniere. Elle leur faisoit entendre que son intention étoit d'assister Marie de toutes ses forces, & de la rétablir dans sa premiere Dignité: mais que la bienséance démandoit que cette Reine fût auparavant justifiée aux yeux du Public, du crime dont elle étoit accusée, & qu'on alloit travailler avec toute la diligence possible à faire éclater son innocence.

Le Régent se determine à y aller lui-même.

Le Comte de Murray se trouva fort embarrassé touchant la réponse qu'il devoit faire à la sommation d'Elisabeth. Il étoit dangereux pour un Régent d'Ecosse de mettre en compromis une affaire déja jugée par les Etats, & honteux de répondre devant une Puissance étrangére. Mais d'un autre côté, il ne pouvoit se soutenir que par les secours de l'Angleterre, combien moins si Elisabeth prenoit la résolution de rétablir Marie sur le Trône? D'ailleurs, il craignoit qu'on ne regardât son refus comme une marque qu'il se déficit de la bonté de sa cause. Ainsi, après avoir consulté ses amis sur un point si délicat, il résolut d'aller lui-même à Yorck

avec

avec neuf Députez qui furent nommez pour l'assister (1). De ce nombre étoient le Comte de Morton, le Comte de Lidington, un célébre Jurisconsulte nommé *Maghil* & *George Buchanan*, Auteur de l'Histoire d'Ecosse. Marie nomma de son côté, les Lords *Harris*, *Fleming*, *Lewistown*, Robert *Melvil*, frere de l'Auteur des Mémoires, & l'*Evêque de Ross*. Elisabeth donna de sa part commission au Duc de Norfolck, au Comte de Sussex, & à Guillaume Sadler, pour aller entendre ce que les deux Parties avoient à dire, soit pour accuser, soit pour se défendre. Tous ces Seigneurs se rendirent à Yorck dans un même jour qui fut le 4. d'Octobre.

Pour bien entendre ce qui se passa dans la Conférence d'Yorck, & dans une autre qui se tint ensuite à Hamptoncourt, il est nécessaire de sçavoir ce qui se trouve sur ce sujet dans les Mémoires de Melvil. Sans cette clef on ne peut presque rien comprendre au recit que Buchanan en a fait, & encore moins à celui de Cambden qui a plûtôt tâché d'obscurcir que d'éclaircir cette affaire. Ce que Melvil rapporte est un secret que Buchanan & Cambden ont également ignoré.

Recit d'une affaire secrette qui se passa à la Conference d'Yorck.

Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc de Norfolck, qui avoit perdu sa Femme l'année précédente, avoit déja formé le projet d'épouser la Reine d'Ecosse, avant que de se rendre à Yorck. Du moins on peut assurer, que ce Seigneur étoit le principal des partisans que Marie avoit en Angleterre. Par cette raison, il n'accepta la Commission d'aller présider à la Conférence d'Yorck, qu'à dessein d'en empêcher le succès qu'Elisabeth s'en étoit promis, & de rompre ses mesures. Quelque secret que fût le plan que la Reine avoit formé, il paroit que le Duc de Norfolck l'avoit parfaitement compris, les Courtisans ayant pour l'ordinaire, une sagacité merveilleuse pour découvrir ce que le Prince veut tenir le plus secret. On prétend même, qu'il avoit donné ordre au Comte de Westmorland son Lieutenant dans le Gouvernement des Provinces du Nord, de faire tuer le Comte de Murray, lorsqu'il arriveroit sur la frontiére, & de faire enlever tous ses papiers afin de faire perdre les preuves qu'il apportoit contre la Reine d'Ecosse: mais qu'ayant changé d'avis, il avoit révoqué l'ordre. Au commencement de la Conférence, il fit naître plusieurs incidens pour retarder la conclusion de l'affaire pour laquelle on étoit assemblé. Mais enfin, comprenant que tous ses efforts n'aboutiroient qu'à gagner quelques jours de plus, il s'ouvrit au Comte de Lidington qui, quoique suspect à tout le parti du Roi, avoit accompagné le Régent en qualité de Député, & comme Secretaire d'État. Le Duc dit à ce Seigneur, qu'il ne comprenoit pas quelle raison avoit pû porter les Ecossois à venir accuser leur Reine devant des Commissaires Anglois; que par-là, ils faisoient un tort insigne à leur Nation, & qu'ils en seroient un jour responsables. Lidington lui répondit, qu'il étoit ravi de le voir dans ces sentimens: que pour lui, il avoit fait tous ses efforts pour empêcher le Régent de faire cette démarche: que *Grangy* y avoit aussi travaillé, & tous deux inutilement: que s'il y avoit accompagné le Régent, ce n'avoit été que dans l'espérance de réüssir mieux en Angleterre, & qu'il le prioit de parler lui-même au Régent, pour le dissuader

Mémoires de Melvil.

(1) Melvil en nomme dix-sept, en y comprenant sans doute, tous ceux qui accompagnérent le Régent. Il étoit lui-même de ce nombre.

ELISABETH. 1568. der d'accuſer la Reine. Le Duc de Norfolck ayant connu par-là, que la démarche du Comte de Murray n'étoit pas approuvée de tous ceux de ſon partie & qu'on lui avoit même déja fait des remontrances ſur ce ſujet, eſpéra qu'en lui parlant lui-même, il pourroit en obtenir quelque choſe. Il s'ouvrit donc à lui en ſecret, & après lui avoir repréſenté ce qu'il avoit déja remontré à Lidington, il ajoûta, qu'il ſe trompoit beaucoup s'il croyoit qu'Eliſabeth eût deſſein de prononcer ſur le différend que lui & tout ſon parti avoient avec la Reine d'Ecoſſe: mais que ſon unique but étoit de ſe ſervir d'eux pour faire ſes propres affaires: que s'il vouloit s'en convaincre, il n'avoit qu'à demander, qu'elle s'engageât par un Ecrit ſigné de ſa propre main, à prononcer auſſi-tôt que les preuves auroient été produites, & à ſoutenir le parti du Roi d'Ecoſſe, en cas que la Reine ſa Mere fût trouvée coupable. Il ajoûta que la Reine ne s'engageroit jamais à donner cette aſſurance par écrit, & qu'il pourroit connoître par-là, qu'elle ne cherchoit qu'à les amuſer. Enfin, il ſçut ſi bien tourner l'eſprit du Régent, qu'avant que de ſe ſéparer, ils convinrent, que quand on le ſommeroit de produire ſes preuves, il demanderoit préalablement un engagement de la Reine, tel que celui que le Duc lui avoit inſinué. Le Comte de Murray ne fit confidence de cette convention qu'au Comte de Lidington & à Jacques Melvil qui l'approuverent beaucoup.

A la prochaine ſéance, le Régent ayant été preſſé de produire ſes preuves contre la Reine d'Ecoſſe, répondit de la maniere dont il étoit convenu avec le Duc de Norfolck, ce qui ſurprit tout le monde, hormis ceux qui étoient du ſecret. Il fut donc réſolu d'écrire à la Reine pour l'informer de cette nouvelle difficulté qui étoit ſurvenuë, & pour lui demander ſi elle vouloit donner au Régent d'Ecoſſe l'engagement qu'il demandoit. Sa réponſe fut qu'elle trouvoit fort étrange qu'on ne ſe fiât pas à ſa parole, & qu'on lui demandât un Ecrit ſigné de ſa propre main, & qu'elle prioit le Comte de Murray de lui envoyer deux Députez pour l'inſtruire de ſes raiſons. Le Régent choiſit pour cela le Comte de Lidington & *Maghill*, au grand étonnement des autres Députez qui ne pouvoient concevoir qu'il eût voulu confier cette Commiſſion au Comte de Lidington ſi ſuſpect à tout le parti.

Peu de tems après, la Reine pria le Régent de ſe rendre lui même à Londres avec les autres Députez. à quoi il conſentit. Quand ils furent arrivez, elle nomma d'autres Commiſſaires pour conférer avec eux, ſçavoir, *Nicolas Bacon, Cécil,* le Comte de Leiceſter, l'Amiral, & Guillaume Sadler. Apparemment, elle ſoupçonnoit le Duc de Norfolck de quelque prévarication, & ce ſoupçon n'étoit pas mal fondé. Elle ſouhaitoit paſſionnément d'avoir en ſon pouvoir les preuves dont on prétendoit ſe ſervir pour appuyer l'accuſation intentée contre la Reine d'Ecoſſe, par pluſieurs raiſons. Premiérement, pour fermer la bouche à ceux qui murmuroient de ce qu'elle ne faiſoit aucun effort pour rétablir cette Reine. En effet, il étoit manifeſte, que ſi Marie étoit coupable du crime dont on l'accuſoit, elle étoit indigne de ſa protection. Secondement, ayant ces preuves en main, non ſeulement elle ſe rendoit maîtreſſe de cette affaire, mais elle pouvoit encore faire regarder tous les délais comme autant de faveurs pour Marie qui, ſelon les apparences, n'oſeroit plus la preſſer de prononcer. La haîne & la jalouſie pouvoient auſſi y entrer pour une troiſiéme raiſon, Eliſabeth ſe faiſant un ſecret plaiſir de

la

la mortification de ſa Rivale. Dans les premieres Conférences, qui ſe tinrent à Hamptoncourt, les Commiſſaires Anglois preſſerent extraordinairement le Comte de Murray de produire ſes preuves contre la Reine d'Ecoſſe. Il répondit, que ce n'étoit qu'avec un extrême regret qu'il pouvoit ſe réſoudre à accuſer la Reine ſa Sœur, & qu'il ne ſe porteroit jamais à cette extrémité, à moins que ce ne fût pour procurer un bien effectif & réel à toute l'Ecoſſe : que pour cet effet, il demandoit que la Reine d'Angleterre s'engageât par écrit, à ſoutenir le parti du Roi, en cas que la Reine ſa mere fût trouvée coupable. ELISABETH. 1568.

L'affaire étant en cet état, & le Comte de Murray demeurant toûjours obſtiné, il arriva que le Comte de Morton fut informé de la convention qu'il avoit fait avec le Duc de Norfolck, par quelqu'un à qui Marie en avoit fait confidence. Ce fut alors que ce Seigneur connut le véritable motif de la conduite du Régent, qui lui avoit paru juſqu'alors incompréhenſible, puiſqu'il refuſoit d'accuſer la Reine, quoique ce ne fût que pour cela qu'il étoit venu en Angleterre. Il communiqua ce ſecret à quelques-uns de ſes Collégues, & ils réſolurent d'en informer le Secretaire Cécil. On ne ſçait point ce qui ſe paſſa depuis entre Cécil & le Comte de Murray; mais on peut préſumer par les ſuites, que celui-ci ſe laiſſa engager à agir d'une maniere toute oppoſée à l'engagement qu'il avoit pris avec le Duc de Norfolck.

A la premiere ſéance qui ſe tint après cette découverte, les Commiſſaires Anglois ayant demandé qu'on produiſît les preuves contre la Reine d'Ecoſſe, & le Régent l'ayant refuſé, tous les Ecoſſois, à l'exception de Lidington, furent d'avis de les produire. Alors *Wood*, Secretaire du Regent, faiſant le zélé pour ſon Maître, dit que ce n'étoit point par un eſprit de chicane, comme on l'imputoit au Régent, que les preuves n'étoient pas produites, mais parce que la Reine d'Angleterre refuſoit l'aſſurance qu'on lui demandoit: que cette aſſurance étant donnée, il livreroit incontinent l'accuſation & les preuves qu'il avoit toutes prêtes, & en même tems, il tira les papiers de ſa poche, & les fit voir à tout le monde. Mais pendant qu'il tenoit ces papiers élevez pour les faire voir, l'Evêque d'Orkney ſe jetta deſſus, les lui arracha ſans beaucoup de peine, & les livra aux Commiſſaires Anglois. Il eſt clair que Murray s'étoit laiſſé gagner par les Miniſtres d'Eliſabeth, & qu'on ne prit ce tour-là, que pour ſauver en quelque maniere la parole qu'il avoit donnée au Duc de Norfolck. Avec cette clef, il ſera facile d'entendre ce que Buchanan & Cambden ont rapporté touchant les Conférences d'Yorck, que je ne ferai que toucher légérement, parce que ces deux Hiſtoriens ayant ignoré les ſecrettes intentions du Duc de Norfolck, & les motifs de la conduite du Régent, ce qu'ils en ont rapporté ne peut pas beaucoup ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire.

A la Conférence d'Yorck, les Envoyez de Marie furent oüis les premiers. Ils proteſterent que la démarche qu'ils faiſoient ne pourroit porter aucun préjudice aux droits de l'Ecoſſe, puiſque la Reine Eliſabeth n'avoit aucun droit de ſe mêler des affaires de ce Royaume. Enſuite ils déduiſirent au long les injures qui avoient été faites à la Reine d'Ecoſſe par ſes propres Sujets, & demanderent qu'Eliſabeth lui aidât à ſe rétablir ſur le Trône. Le Comte de Murray répondit, que Bothwel avoit fait aſſaſſiner le Roi: qu'il avoit enlevé

Recit de la Conférence d'Yorck ſelon Camden & Buchanan. *Buchanan.*

ELISABETH. 1568.

vé la Reine de son consentement, qu'il l'avoit publiquement épousée : qu'ensuite, elle avoit cédé la Couronne au Prince son fils : que cette cession avoit été confirmée par les Etats, & qu'il n'étoit pas en son pouvoir de rien changer à ce que les Etats avoient ordonné. Les Envoyez de Marie repliquerent, que le Mariage de la Reine avec Bothwel n'étoit pas une cause suffisante pour la déposer, parce que Bothwel avoit été absous juridiquement : que d'ailleurs, il étoit manifeste que Bothwel n'avoit été qu'un prétexte dont les Rebelles s'étoient servis pour agir contre la Reine, puisqu'il n'avoit tenu qu'à eux de se saisir de lui ; mais qu'ils l'avoient laissé échapper, parce que c'étoit la Reine qu'ils cherchoient. Ensuite, ils firent voir que la cession de la Couronne étoit un Acte forcé puisqu'il n'avoit pas été au pouvoir de la Reine de la refuser.

Cambden.

Les deux Patties ayant été oüies sur ces points généraux, les Commissaires Anglois déclarerent qu'ils ne pouvoient admettre la Protestation contre l'incompétence de la Reine, à cause du droit de Souveraineté qu'elle avoit sur le Royaume d'Ecosse. Par rapport à la réponse du Régent, ils dirent que la Reine les ayant commis pour entendre ce que les Députez d'Ecosse avoient à dire contre leur Reine, ils ne pouvoient recevoir pour valable la décision des Etats, parce qu'il s'agissoit de sçavoir s'ils avoient eu raison de décider de la maniere qu'ils l'avoient fait, ce qui ne se pouvoit connoître, qu'après avoir examiné les raisons sur lesquelles leur decision étoit appuyée. Ensuite, ils marquerent le 7. d'Octobre pour examiner ces preuves.

Buchanan.

Dans cette méme séance, le Duc de Norfolck, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, somma le Régent d'Ecosse de rendre hommage à la Reine, pour le Royaume d'Ecosse. Mais le Comte de Lidington prit la parole, & soutint que le Royaume d'Ecosse ne devoit aucun hommage à l'Angleterre, que si les Rois d'Ecosse l'avoient autrefois rendu, ce n'avoit été que pour le Comté de Huntington, & pour quelques autres Terres qui étoient tombées depuis, entre les mains des Anglois.

Ce fut entre cette séance & celle qui avoit été fixée au 7. d'Octobre, que le Comte de Murray convint avec de Duc de Norfolck de ce qui a été rapporté ci-dessus. Le Comte de Lidington ouvrit celle-ci par un discours qu'il adressa au Regent & aux Députez d'Ecosse, où il leur dit, *Qu'il étoit évident que, par le pouvoir que la Reine d'Angleterre avoit donné à ses Commissaires, elle ne s'étoit proposé que d'engager les Ecossois à déchirer la réputation de la Reine Mere de leur Roi. Qu'ils pensassent donc, & qu'ils pesassent bien mûrement à quoi ils s'exposoient, & combien ils attireroient sur eux le ressentiment de la Reine, de ses Parens, de ses amis, & l'indignation de toute l'Europe, en mettant son honneur en risque dans cette procédure publique, devant des Anglois de tout tems ennemis de l'Ecosse : comment, quand le Roi seroit parvenu à sa Majorité, ils pourroient lui rendre compte d'une accusation si insolente, & si honteuse pour le Roi, pour sa Mere, & pour toute la Nation Ecossoise. Que par ces raisons, il lui sembloit qu'il falloit se désister d'une accusation si odieuse, ou que si on vouloit passer plus avant, il étoit du moins nécessaire que la Reine d'Angleterre s'engageât expressément à les défendre contre ceux qui voudroient à l'avenir, les inquiéter sur ce sujet.* Il finit en disant, *que c'étoit-là un avis qu'il se croyoit obligé de leur donner, en qualité de Secretaire d'Ecosse.*

Annales de Cambden.

Il eſt aiſé de comprendre que le but de ce diſcours étoit de fournir au Régent un prétexte de ſe déſiſter de l'accuſation, ſelon qu'il en étoit convenu avec le Duc de Norfolck. Il étoit venu d'Ecoſſe à deſſein d'accuſer la Reine, étant muni de toutes les preuves dont il s'étoit propoſé de ſe ſervir : mais par la ſuggeſtion du Duc de Norfolck, il avoit changé de penſée. Il falloit donc trouver un prétexte à ce changement, & c'étoit ce prétexte que Lidington lui fourniſſoit, en lui mettant devant les yeux des raiſons aſſez plauſibles. Cambden & Buchanan ſe ſont trouvez embarraſſez à donner la raiſon du changement ſubit du Comte de Murray. Le premier veut inſinuër que l'engagement qu'il demandoit à Eliſabeth, n'étoit qu'une chicane pour couvrir la défiance où il étoit de la juſtice de ſa cauſe. Il dit que les Commiſſaires Anglois le preſſoient beaucoup de donner des preuves de l'accuſation qui juſqu'alors ne paroiſſoit fondée que ſur quelques Lettres de la Reine d'autant plus ſuſpectes, que Lidington leur avoit fait entendre en ſecret, qu'il avoit lui-même ſouvent contrefait ſon écriture. Mais je croi que Cambden auroit été fort embarraſſé à prouver, qu'on fût entré à Yorck dans aucun détail de l'accuſation. Buchanan auſſi peu inſtruit du ſecret que Cambden, quoiqu'il fût du nombre des Députez Ecoſſois, prétend que c'étoit par un pur ſcrupule, que le Régent faiſoit difficulté d'accuſer la Reine ſa ſœur devant des Etrangers. ELISABETH. 1568.

La Conférence d'Yorck s'étant rompuë & ayant été transférée à Hampton-court devant de nouveaux Commiſſaires, ainſi qu'il a été déja dit, le Régent, ou Wood ſon Secretaire, ſe laiſſa arracher des mains l'accuſation avec les Piéces juſtificatives. Cette démarche étant faite, on marqua un jour aux Ecoſſois pour expliquer leurs preuves en détail. Le Régent s'y ſoumit, & demanda que les Envoyez de la Reine d'Ecoſſe fuſſent preſens afin qu'ils puſſent faire leurs objections & que les faits en fuſſent mieux éclaircis. Mais ce jour-là étant arrivé, les Envoyez de Marie produiſirent une Révocation en forme de leur Pouvoir, & une récuſation des Commiſſaires Anglois, à moins que les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ne leur fuſſent ajoints. Marie demandoit de plus, que le Comte de Murray fût mis en priſon, diſant qu'elle pouvoit le convaincre d'être Auteur de la mort du Roi. Conférence de Hamptoncourt. *Annales de Cambden.*

Cette révocation faite dans un tems critique où l'on étoit ſur le point d'examiner les preuves produites contre Marie, donna lieu de ſoupçonner, qu'elle ne ſe croyoit pas en état de répondre pertinemment. Pendant qu'on lui avoit fait eſpérer que l'affaire n'en viendroit point juſqu'à la production & à l'examen des preuves, elle avoit laiſſé un Plein-pouvoir à ſes Evoyez. Mais dès qu'elle ſe fut aperçuë qu'Eliſabeth, au lieu de la ſervir, comme elle l'avoit eſpéré, cherchoit à mettre en évidence ce qui étoit capable de la diffamer, elle crut qu'il étoit abſolument néceſſaire d'éviter un pareil examen. C'eſt par cette raiſon, qu'elle révoqua le Pouvoir de ſes Envoyez, qu'elle récuſa les Commiſſaires Anglois, & qu'elle demanda une condition impoſſible, ſçachant bien que les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne ne recevroient point une Commiſſion d'Eliſabeth, & que cette Reine ne ſouffriroit pas qu'ils ſe mélaſſent de cette affaire. Enfin, elle attendit à offrir de prouver que le Comte de Murray étoit coupable de la mort du Roi, juſqu'à ce qu'elle eût revoqué les Pouvoirs de ceux qui auroient du l'accuſer en ſon nom. Tout cela donne lieu de juger, qu'elle craignoit l'iſſuë de cet examen, quoi-

ELISABETH. 1568. qu'il semblât par les Lettres qu'elle avoit écrites à Elisabeth, qu'elle souhaitât avec beaucoup d'ardeur d'avoir occasion de faire paroître son innocence devant elle.

Politique d'Elisabeth. Elisabeth ne se mit pas beaucoup en peine de ces Actes. Son dessein n'étoit pas de juger la Reine d'Ecosse, mais de tirer de son accusation, & des preuves qu'on produiroit contre elle, un prétexte de la retenir, jusqu'à ce que l'affaire fût bien éclaircie, étant bien résoluë de ne trouver jamais assez d'éclaircissement ni pour ni contre, & de témoigner pour tant qu'elle seroit bien aise de la trouver innocente, je dis seulement témoigner puisqu'assurément elle étoit ravie d'avoir en main des preuves propres à faire voir, en cas de besoin, qu'elle ne pouvoit pas bien la justifier. Elle joüa ce jeu pendant un assez long tems.

On procéde à l'examen des preuves. Enfin, quoique Marie eût recusé les Commissaires Anglois, ils ne laisserent pas de procéder à l'examen des preuves. Le Comte de Murray produisit les Confessions de ceux qui avoient été suppliciez, pour avoir eu part au meurtre du Roi. Ensuite, il lut le Décret des Etats, qui confirmoit le transport que la Reine avoit fait au Roi son fils. Enfin il fit apporter la fatale cassette que Bothwel avoit voulu tirer du Château d'Edimbourg, & fit voir les Lettres, les Vers, les Contracts dont j'ai déja parlé ailleurs. C'est ce que Buchanan qui étoit présent, atteste (1). Mais Cambden, sans entrer dans aucun détail, se contente de dire, *que le Comte de Murray s'éfforça de prouver par des conjectures, par des dépositions de quelques témoins, par des Vers, & des Lettres d'amour, de la main de la Reine, comme il l'affirmoit, qu'elle avoit fait tuer le Roi son Epoux. Mais on ne fit aucune attention aux Vers, ni aux Lettres, parce qu'elles étoient sans date, sans signature, & sans suscription.*

Buchanan.

Cambden.

L'Histoire de Buchanan étoit publique lorsque Cambden écrivit ses Annales. Ce premier Auteur atteste, qu'on trouva dans la cassette des Lettres contenant tout l'ordre de la conspiration contre le Roi, & de l'enlévement de la Reine, outre les Contracts dont j'ai déja parlé. Cambden s'arrête à des Vers & à des Lettres d'amour, & insinuë même qu'elles étoient supposées. S'il avoit écrit le premier, il auroit pû supposer qu'on ne lui contesteroit rien. Mais ayant écrit quarante ans après Buchanan, il falloit, comme il me le semble, ou nier positivement les faits rapportez par cet Historien, ou les expliquer. Ainsi, en ne les relevant point, il a fait voir qu'il n'avoit rien de bon à y opposer. Il ajoûte encore, que Murray présenta aux Commissaires un Livre composé par Buchanan, intitulé *La Decouverte*, où tout ce qui s'étoit passé à la mort du Roi étoit rapporté en détail, avec les preuves justificatives: mais que les Commissaires n'y ajoutérent aucune foi, *parce que l'Auteur faisoit trafic de sa plume.* Quant aux dépositions de ceux qu'on avoit fait mourir, il dit dans un autre endroit, que tous, jusqu'au dernier soupir, déchargerent la Reine. Il avoüe qu'on produisit contre elle les dépositions de ces mêmes gens, & n'y répond pas un seul mot. Il ajoûte pourtant, qu'Elisabeth fut très-contente, que ces accusations eussent laissé quelque flétrissure sur l'honneur de la Reine d'Ecosse. Mais si les Commissaires n'ajouterent aucune foi aux preuves des accusateurs, comme

(7) Ces Lettres & ces Vers se trouvent dans l'Histoire tragique de Marie Reine d'Ecosse, avec les Contracts & les dépositions des témoins.

me il veut l'insinuer, il ne pouvoit rester aucune flétrissure sur Marie qui, au contraire, auroit été pleinement justifiée (1).

ELISABETH. 1568.

Cet examen étant fini, Elisabeth s'abstint de prononcer ni pour ni contre, ainsi qu'elle l'avoit résolu. Cependant, comme les partisans de Marie tâchoient d'exciter des troubles en Ecosse & que la présence du Régent étoit nécessaire dans ce Royaume, Elisabeth en prit occasion de renvoyer la conclusion de cette affaire à un tems plus convenable. Ainsi, elle obtint tout ce qu'elle avoit souhaité, c'est-à-dire, un prétexte de retenir Marie, en attendant que l'affaire fût en état de recevoir un plus grand éclaircissement, & en même tems, des preuves qui devoient vrai-semblablement empêcher cette Reine & ses amis, de solliciter une décision. Buchanan assure, qu'elle fit dire aux Députez d'Ecosse, que jusque là, elle ne voyoit rien de blâmable dans la conduite des Ecossois. Cambden dit au contraire, qu'elle détestoit leur insolence. Melvil ajoûte, qu'elle fit dire à Marie, qu'elle étoit persuadée qu'on l'avoit accusée à tort, & qu'elle ne pouvoit assez détester l'insolence de ses accusateurs : qu'au reste, cette accusation ne seroit jamais publiée. La différence qu'il y a entre Cambden & Melvil, c'est que celui-ci ne rapporte cela que pour faire voir jusqu'où alloit la dissimulation d'Elisabeth, & que Cambden en prétend inférer qu'elle la croyoit innocente. Au reste, rien n'empêche que ce qui a été rapporté par ces trois Auteurs ne soit également vrai, parce que le plan qu'Elisabeth avoit formé étoit de laisser la chose indécise, & de faire espérer sa faveur aux deux partis. Buchanan dit qu'avant la fin des Conférences, Murray offrit de se justifier touchant le meurtre du Roi, devant les Envoyez de Marie : mais que ceux-ci jugerent à propos de laisser tomber cette accusation. Ils ne pouvoient guéres faire autrement, puisque, quand même ils auroient pû espérer de le convaincre, leur pouvoir étoit révoqué.

Elisabeth ne veut rien prononcer.

Quoique, selon que Melvil le rapporte, Elisabeth eût dit qu'elle ne vouloit plus voir le Comte de Murray, elle ne laissa pas d'avoir plusieurs Conférences secrettes avec lui. Ce fut dans ces Conférences qu'il l'informa de tout ce qui s'étoit passé entre lui & le Duc de Norfolck, & lui fit voir des Lettres de Marie, qui avoient été interceptées en Ecosse, où elle se plaignoit en termes fort durs, du traitement qu'elle recevoit depuis qu'elle étoit en Angleterre. De plus, elle faisoit entendre à ses partisans, que ce qui s'étoit passé à Yorck & à Hamptoncourt ne devoit pas les décourager, & qu'elle attendoit un puissant secours de quelque endroit qu'elle ne vouloit pas faire connoître. Ces Lettres jointes à ce qui se découvrit dans le même tems, que le Pape travailloit à exciter une révolte en Angleterre, par le moyen d'un Marchand Florentin nommé *Ridolfi*, & aux fréquentes Conférences que le Comte de Lidington avoit avec le Duc de Norfolck qui etoit devenu fort suspect, obligerent Elisabeth à faire transférer la Reine d'Ecosse au Château de *Tutbury*.

Murray découvre à la Reine son intelligence avec le Duc de Norfolck. *Mémoires de Melvil.*

Il lui montre des Lettres interceptées. *Buchanan. Cambden.*

Complots decouverts.

Marie est transferée à Tutbury. *Mémoires de Melvil.*

Le Duc de Norfolck étoit si animé contre le Comte de Murray, qu'il avoit résolu de le faire tuer lorsqu'il s'en retourneroit en Ecosse. Mais Trochmorton les ayant reconciliez, le Duc se désista de son dessein. Melvil assure,

(1) On peut voir sur ce sujet, les Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX. in 8. à Middelbourg 1579. Tom. I. Pag. 81. 144.

ELISABETH. 1568.

Affaires de France. *Mézerai.*

re, que Murray avoit promis à Elisabeth, de lui envoyer les Lettres que ce Duc lui écriroit, & qu'il exécuta sa promesse.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Cour de France pensoit à exécuter le dessein qu'elle avoit formé de faire enlever le Prince de Condé dans sa maison de Noyers. La Paix qu'elle avoit accordé aux Huguenots n'avoit eu pour but que de les endormir; par bonheur pour le Prince, il en fut averti assez à tems pour pouvoir se sauver à la Rochelle. Ce coup étant manqué, on recommença la persécution contre les Huguenots avec plus de fureur qu'auparavant. Le Roi leur défendit l'exercice de leur Religion, & bannit tous leurs Ministres. Cela fut cause qu'ils demandérent du secours à Elisabeth qui leur envoya cent-mille écus d'or, avec un beau train d'artillerie. Elle comprenoit bien que c'étoit une suite des conseils tenus à Bayonne, & que si elle laissoit opprimer les Huguenots, le feu ne tarderoit pas à s'étendre jusqu'en Angleterre. Ce qui la confirmoit encore dans cette pensée, c'étoit que le Duc d'Albe agissoit de la même maniere dans les Païs-bas, & faisoit assez connoître qu'il avoit dessein de détruire entiérement la Religion Protestante dans ces Provinces, & d'y rendre le Roi absolu. Le Prince d'Orange avoit amené une armée d'Allemagne, pour tâcher d'arrêter l'exécution de ce dessein; mais, faute d'argent pour la payer il se vit contraint de se retirer parmi les Huguenots de France. Ce désastre ayant obligé un grand nombre de familles Flamandes à se refugier en Angleterre, la Reine les établit dans plusieurs bonnes Villes du Royaume, où elles ne contribuérent pas peu à faire fleurir le commerce.

Elisabeth assiste les Huguenots. *Cambden.*

Grotius Cambden.

Plusieurs habitans des Païs-bas se retirent en Angleterre.

Broüillerie entre Elisabeth & Philippe II. *Annales de Cambden.*

Sur la fin de l'année, il arriva un accident qui broüilla la Reine avec le Roi d'Espagne & avec le Duc d'Albe. Des Marchands de Génes, & de quelques autres Villes d'Italie ayant une grosse somme d'argent en Espagne, & ayant resolu de le faire passer dans les Païs-bas, obtinrent un passeport du Roi d'Espagne & firent mettre l'argent sur quelques Vaisseaux de Biscaye. Ces Vaisseaux ayant été attaquez sur leur route, par des Pirates François, se retirerent, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, dans les ports de *Plymouth*, de *Falmouth*, & de *Southampton*. Dès que la Reine en fut informée, elle fit écrire aux Magistrats de ces Villes, de bien traiter les Espagnols, & de leur donner main forte, si les Pirates vouloient entreprendre quelque chose contre eux. L'Ambassadeur d'Espagne lui ayant fait entendre que l'argent, qui étoit sur ces Vaisseaux, appartenoit au Roi son Maître, en obtint une permission de le faire mettre à terre. Son dessein étoit de le faire transporter par terre à quelque Port plus voisin des Païs-bas. Mais dans ce même tems, le Cardinal de Châtillon, qui étoit alors en Angleterre, informa la Reine que l'argent apartenoit à des Particuliers, & que le Duc d'Albe devoit s'en emparer pour lui aider à continuer la Guerre. Cela même lui fut confirmé par d'autres gens. Ainsi, pour ôter ce moyen au Duc d'Albe, elle se saisit de l'argent sous le nom d'emprunt, & donna des cautions pour le payement. Quelque tems après, le Duc d'Albe demanda l'argent, & la Reine répondit, qu'elle le rendroit exactement dès qu'on lui auroit fait voir par de bonnes preuves, qu'il apartenoit au Roi d'Espagne. Sur ce refus, le Duc fit saisir les effets des Anglois, & mettre en prison les Marchands de la même Nation qui se trouvoient dans les Païs-bas, & la Reine en fit autant à l'égard des Flamans. Peu de jours

après,

après, elle publia une Proclamation sur ce sujet, à laquelle l'Ambassadeur d'Espagne répondit par un Ecrit imprimé. Mais ne se contentant pas de cette réponse, il fit semer dans Londres des Libelles fort insolens qui n'épargnoient pas la réputation de la Reine. Cela fut cause qu'on lui donna des gardes qui furent ôtez deux jours après. La Reine se plaignit au Roi d'Espagne de l'insolence de son Ambassadeur: mais elle n'en put obtenir aucune satisfaction. ELISABETH. 1568.

Ce différend entre la Reine & Philippe II. fut bien-tôt suivi d'une broüillerie qu'il y eut à la Cour. Entre tous les Ministres & Conseillers d'Elisabeth, Il n'y en avoit point qui fût si sincérement attaché aux intérêts de sa Maîtresse que *Cecil*, qui exerçoit la Charge de Secretaire d'Etat. Tous les autres avoient des intérêts particuliers ausquels ils tâchoient d'accommoder ceux de la Reine & du public mais Cécil n'avoit en vüe que ceux de la Reine seulement, & par-là, il s'étoit mis dans un grand crédit auprès d'elle. Aussi étoit-ce à lui principalement qu'elle communiquoit ses plus secretes pensées, par rapport au Gouvernement de l'Etat. Plusieurs des Conseillers Privez s'étoient engagez dans le parti de la Reine d'Ecosse: c'est-à-dire, qu'ils souhaitoient qu'on lui assurât la Couronne d'Angleterre, si Elisabeth mouroit sans enfans. Ils jugeoient que c'étoit une chose conforme au Droit, à la Justice, aux Loix du Royaume, & ils prétendoient que c'étoit l'unique moyen de prévenir les troubles qui pourroient arriver après la mort de la Reine. Mais Elisabeth trouvoit, qu'en pensant aux avantages publics, ils ne faisoient pas assez d'attention à sa propre sureté. Marie ne prétendoit pas seulement être Héritiere présomptive d'Elisabeth. On ne pouvoit pas ignorer que ses prétentions ne s'étendissent beaucoup plus loin, & que beaucoup de gens ne fussent persuadez que ses droits étoient préférables à ceux de la Reine. Si donc on la nommoit pour succéder à Elisabeth, ce ne pouvoit être qu'en vertu du droit que sa naissance lui donnoit, & non pas en conséquence du Testament de Henri VIII. qui ne faisoit aucune mention d'elle, au lieu que bien des gens croyoient qu'Elisabeth ne tiroit son droit que du Testament. Ainsi, en suivant cette route, on auroit mis les droits des deux Reines dans une opposition très-désavantageuse à Elisabeth. Par conséquent, il étoit à craindre pour elle, que cette nomination n'accrût le nombre des partisans de Marie, & qu'enfin on ne fît des efforts pour la placer sur le Trône avant le tems assigné. Tous ceux qui étoient mécontens du Gouvernement trouvoient que le Royaume gagneroit beaucoup par ce changement. Les Catholiques le souhaitoient de tout leur cœur, & parmi les Protestans mêmes, il y en avoit plusieurs à qui il etoit indifférent que l'une ou l'autre des deux Reines fût sur le Trône, parce qu'ils ne se faisoient pas un grand scrupule de se conformer à tous les changemens qui pourroient se faire dans la Religion, comme il étoit arrivé plusieurs fois. Il étoit donc d'une grande conséquence pour Elisabeth, d'empêcher que Marie ne fût nommée pour lui succéder. Ainsi elle ne pouvoit qu'avoir de grands égards pour ceux qu'elle voyoit sincérement attachez à ses intérets particuliers. Entre ceux-là, Cécil étoit le principal, & c'étoit aussi celui que les partisans de Marie regardoient comme son plus dangereux ennemi, d'autant plus qu'il avoit fait souvent paroître son panchant pour la Maison de Suffolck, avant la mort de la Duchesse de ce nom. Ce fut là le véritable motif d'un complot qui se fit au com-

1569. Complot contre Cecil & occasion de ce complot. *Annales de Cambden.*

ELISABETH. 1569.

mencement de l'année 1569. pour ruïner ce Ministre. Le Duc de Norfolck, le Marquis de Winchester, les Comtes de Northumberland, de Westmorland, d'Arundel, de Pembroock, & plusieurs autres, entrerent dans cette espéce de conspiration. Ils accuserent Cécil d'avoir été cause que la Reine avoit retenu l'argent d'Espagne, & de l'avoir par-là engagée dans le risque très apparent d'avoir avec l'Espagne une Guerre qui ne pouvoit qu'être très-préjudiciable au commerce. Ils se flatoient, que sur cette accusation, la Reine feroit mettre le Secretaire en prison, après quoi ils ne doutoient pas qu'ils ne trouvassent assez de moyens pour achever de le perdre. Mais la Reine étant trop habile pour ne pas connoître quel étoit leur but, & le motif de leur complot, leut imposa silence d'une maniere à leur ôter toute espérance de réüssir, ni alors ni à l'avenir. On verra bien-tôt dans quelle vûë on avoit projetté de priver la Reine de ce Ministre.

La Reine soutient son Ministre.

Story Anglois est enlevé des Païs-bas. Cambden.

La broüillerie, qui étoit survenuë entre la Reine & le Roi d'Espagne, ayant obligé les Marchands Anglois à envoyer leurs marchandises à Hambourg, le Duc d'Albe défendit aux habitans des Païs-bas, tout commerce avec l'Angleterre. Ensuite, afin d'être informé des contraventions à cette défense, il tint certains Espions dans les ports de mer. De ce nombre étoit un Anglois Catholique nommé *Story*, qui étoit très-actif à découvrir le commerce secret que divers Particuliers faisoient encore avec les Anglois, malgré les défenses : mais cette activité lui coûta cher. Quelque temps après ayant été attiré dans un Vaisseau où on lui dit qu'il y avoit des marchandises de contrebande, & des Livres de Religion, on le mena en Angleterre où il languit en prison durant quelques années, & où enfin il fut condamné à mort.

Espéce de Guerre entre l'Angleterre & l'Espagne.

Les Marchands Anglois ne furent pas mieux traitez en Espagne que dans les Païs-bas. Philippe y fit saisir tous leurs effets, en représailles de l'argent qui avoit été arrêté en Angleterre. Mais il ne se contenta pas de cela. Pour mieux se venger d'Elisabeth, il tâcha de corrompre le Duc de Norfolck pour exciter une rebellion en Angleterre, & le Comte d'Ormond, pour en faire autant en Irlande : mais ces deux Seigneurs en informerent la Reine. D'un autre côté, quoiqu'il n'y eût point de Guerre déclarée entre l'Angleterre & l'Espagne, les Anglois, sous prétexte du tort qui avoit été fait à leurs compatriotes, couroient sus à tous les Vaisseaux Marchands qui étoient de la domination de Philippe. Ils causerent tant de dommage à ses Sujets par ces courses continuelles, que la Reine craignant de se voir engagée dans une Guerre formelle, se crut obligée de les arrêter par une Proclamation.

Elisabeth fait Alliance avec le Czar. Cambden.

Pendant que le Commerce d'Angleterre souffroit en Espagne, & dans les Païs-bas, il étoit sur le point de se perdre entiérement en Moscovie, par l'avidité des Marchands Anglois qui avoient irrité le Czar contr'eux. Mais la Reine y envoya promptement *Randolph*, qui sçut si bien ménager l'esprit de ce Prince, qu'il en obtint divers priviléges pour les Negocians Anglois. Peu de tems après, le Czar envoya un Ambassadeur à la Reine, pour lui proposer une Alliance personnelle. Quoiqu'il n'y eût pas beaucoup d'honneur pour elle à s'allier avec un tel Prince diffamé par ses cruautez, elle jugea pourtant à propos pour l'utilité de ses Sujets de faire un Traité avec lui, par lequel ils s'engageoient réciproquement à se donner un azyle, en cas que l'un ou l'autre fût chassé de ses Etats.

Peu-

Pendant qu'Elisabeth traitoit avec l'Ambassadeur du Czar, il se faisoit en Angleterre des complots qui auroient pû lui devenir funestes, s'ils n'eussent pas été prévenus. Quelques-uns des principaux partisans de la Reine d'Ecosse, les mêmes qui avoient voulu perdre Cécil, avoient formé le projet de la marier avec le Duc de Norfolck. Le Comte de Leicester même étoit du complot : mais selon les apparences, ce n'étoit que pour se rendre maître du secret, & pour découvrir tout à la Reine. Il n'y a presque point à douter, que ceux qui avoient entrepris cette affaire, n'y eussent été poussez par le Duc de Norfolck même, quoiqu'il laissât agir ses amis sans se découvrir. Voici quel étoit le motif ou le prétexte de ce complot. On disoit, qu'Elisabeth n'ayant pas dessein de se marier, il pouvoit arriver que la Reine d'Ecosse épouseroit un Prince étranger & Catholique, & qu'en ce cas, la Religion Protestante seroit exposée à un grand danger, puisqu'il n'étoit pas impossible que le jeune Roi son fils mourut avant elle. Qu'il étoit donc nécessaire de penser de bonne heure à donner à Marie un Epoux Protestant, afin de la tenir en bride, en cas qu'elle voulût entreprendre quelque chose contre la Religion, quand elle seroit sur le Trône d'Angleterre. On ajoûtoit, qu'il n'y avoit point de Seigneur Anglois plus digne de cet honneur que le Duc de Norfolck qui avoit embrassé de bonne foi la Religion Protestante. Mais pour arrêter l'ambition du Duc, en cas qu'il voulût la porter trop loin, ou vouloit qu'il donnât sa fille en Mariage au Roi d'Ecosse, afin de l'intéresser à la conservation de ce Prince. Tel étoit le plan qu'on avoit formé, qui ne paroissoit avoir rien de criminel, d'autant plus, qu'on étoit convenu, qu'il ne seroit exécuté qu'avec l'approbation de la Reine. Mais il y a beaucoup d'apparence que ceux qui dirigeoient cette affaire portoient leur vûë plus loin. En effet, s'ils ne se proposoient que le bien & l'avantage du Royaume, pourquoi vouloient-ils cacher leur projet à la Reine, jusqu'à ce qu'ils eussent si bien pris leurs mesures, qu'il lui fût impossible d'en empêcher l'exécution. Quoiqu'il en soit, sans m'arrêter à examiner si ce fut le Comte de Murray qui inspira le premier au Duc de Norfolck la pensée de ce Mariage, ainsi que Cambden l'assure contre toute apparence, la Reine d'Ecosse fut informée du dessein par l'Evêque de Ross qui étoit fort actif dans ce qui la regardoit. En même tems, on lui promettoit de la rétablir sur le Trône d'Ecosse, & de la faire déclarer Héritiere présomptive d'Elisabeth, sous les conditions suivantes.

ELISABETH. 1569. Projet de marier le Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecosse, fait à l'insçu d'Elisabeth.

Conditions de ce Mariage.

Que par rapport à la Succession à la Couronne d'Angleterre, elle n'attenteroit rien au préjudice de la Reine Elisabeth ou de sa postérité.

Qu'elle consentiroit à une Ligue offensive & défensive entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse.

Qu'elle confirmeroit l'établissement de la Religion Protestante en Ecosse.

Qu'elle accorderoit une Amnistie à tous ceux qui avoient agi, ou porté les armes contre elle.

Qu'elle révoqueroit la cession de ses droits sur le Royaume d'Angleterre, qu'elle avoit faite au Duc d'Anjou frere du Roi de France.

Qu'elle épouseroit le Duc de Norfolck.

Marie ne se fit pas beaucoup solliciter pour accepter l'offre qu'on lui faisoit avec les conditions annéxées. Il n'y eut que la Ligue, sur laquelle elle fit

 quelque

quelque difficulté, parce qu'elle vouloit, avant que de s'y engager, consulter le Roi de France. Elle nia d'avoir fait aucune cession au Duc d'Anjou, & néanmoins, elle offroit de faire en sorte que ce Prince y renonceroit, si on le souhaitoit pour une plus grande sûreté.

Il est facile de s'apercevoir, que ceux qui proposoient ces conditions avoient pris beaucoup de soin pour se mettre à couvert de la poursuite des Loix, puisqu'elles paroissoient assez justes en elles-mêmes, & avantageuses aux deux Royaumes. Mais elles supposoient le rétablissement de Marie sur le Trône d'Ecosse, & sa nomination pour succéder à la Couronne d'Angleterre. C'étoit ce qui devoit s'exécuter avant toutes choses, après quoi, on laissoit à sa bonne foi, l'exécution de ce qu'elle promettoit de sa part. C'étoit en cela que consistoit l'artifice.

On pousse ce projet.

Dès qu'on eût le consentement de Marie, on sonda divers Seigneurs & Gentilshommes qui n'apercevant point le venin du projet, l'approuverent, mais à condition que rien ne se feroit sans le consentement de la Reine. On le communiqua aussi aux Rois de France & d'Espagne, qui en furent très-contens, quoiqu'il soit manifeste, qu'ils n'auroient pas eu sujet de l'être, s'ils avoient cru que les conditions seroient ponctuellement exécutées. La démarche de ceux qui avoient formé un tel projet, sans avoir consulté la Reine, fait bien voir, que leur dessein étoit de mettre l'affaire en un tel état, qu'il ne fût pas en son pouvoir d'en empêcher l'exécution, quand on la lui proposeroit. Le Duc de Norfolck se croyoit si assuré du succès, que le Comte de Northumberland lui ayant fait connoître que *Leonard Dacre* avoit dessein d'enlever la Reine d'Ecosse, il pria le Comte de l'empêcher, dans la crainte où il étoit qu'on ne la menât en Espagne.

Elisabeth en est informée.

Cette affaire ayant passé par tant de mains, & n'étant presque plus secrette, le Duc de Norfolck craignit avec raison que la Reine ne s'offensât de ce qu'elle n'en avoit pas été informé, & pour ne pas achever de l'irriter, il pria le Comte de Leicester de lui en parler. Leicester promit de le faire dès qu'il en trouveroit l'occasion, & cependant, il remettoit la chose de jour en jour, de sorte que tout le monde en étoit instruit, hormis la Reine qui, selon les apparences, feignoit de n'en sçavoir rien. Cependant, elle voulut bien fournir au Duc une occasion de lui découvrir son secret, en lui disant un jour, qu'il étoit dangereux de se reposer sur un oreiller trop mou: mais il ne fit pas semblant d'entendre ce qu'elle vouloit lui dire, aimant mieux que le Comte de Leicester lui en parlât le premier, parce qu'il le croyoit de ses amis. Mais on prétend que ce Comte n'avoit agi dans cette affaire, que pour le faire tomber dans le précipice, parce qu'il le regardoit comme un concurrent dangereux dans la faveur de la Reine. Quoiqu'il en soit, la Cour étant à *Tichfield*, le Comte de Leicester feignit de se trouver fort mal, & la Reine étant allée le voir, il témoigna une crainte & un embarras, dont elle s'aperçut aisément, & dont même elle lui demanda la cause. Enfin, après lui avoir caché trop long-tems un secret dont il devoit l'avoir instruite, il lui découvrit tout ce qui s'étoit passé au sujet du Mariage du Duc de Norfolck avec la Reine d'Ecosse. Ensuite la Reine fit appeller le Duc dans une galerie, & après lui avoir reproché son imprudence, & sa témérité d'avoir pensé à ce Mariage sans avoir daigné lui communiquer son dessein, elle lui ordonna

Elle défend au Duc de penser à ce Mariage. Il promet de s'en désister.

na de se désister de ce projet. Le Duc avoüa qu'on lui avoit fait cette proposition, & qu'il y avoit consenti : mais il témoigna en faire si peu de cas, qu'il dit à la Reine, que ses revenus n'étoient guéres moindres que ceux du Royaume d'Ecosse, épuisé par les Guerres civiles, & que quand il se trouvoit dans son jeu de paume de Norwich, il se croyoit égal à certains Rois. Enfin, il promit à la Reine de ne plus penser à ce Mariage. Cependant, comme dans la suite, il s'aperçut qu'elle ne le regardoit plus de même œil qu'auparavant, que le Comte de Leicester lui étoit contraire, & que les Courtisans l'évitoient, il se retira de la Cour sans prendre congé de la Reine, & se rendit à Londres. Ce même jour, l'Evêque de Ross ayant fait instance auprès de la Reine pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse, elle lui répondit avec chagrin, que sa Maîtresse n'avoit qu'à se tenir en repos, si elle ne vouloit voir voler les têtes de ceux en qui elle se confioit le plus. ELISABETH. 1569.

Cette affaire étant entiérement divulguée, la Reine chercha de tous côtez, à s'éclaircir des particularitez que le Comte de Leicester pouvoit avoir ignorées. Comme elle sçavoit que le Duc avoit eu de fréquentes Conférences avec le Comte de Murray, elle envoya *George Carry* en Ecosse, pour prier Murray de lui donner tous les éclaircissemens qui dépendroient de lui. Pendant ce tems-là, le Duc ayant été secrettement averti par quelque Emissaire du Comte de Leicester, que la résolution étoit prise de le faire arrêter, se retira dans la Province de Norfolck. Ensuite, s'étant repenti de cette démarche précipitée qui pouvoit faire naître des soupçons contre lui, il reprit le chemin de la Cour, après avoir écrit à la Reine pour lui demander pardon, & à ses amis, pour les prier de parler à la Reine en sa faveur. Quelques jours après, la Reine reçut d'Ecosse des Lettres qui l'instruisirent de certaines choses qu'elle n'avoit pas sçûës, & qui lui firent signer un Ordre pour mettre le Duc de Norfolck à la Tour. Ensuite, l'Evêque de Ross qui avoit le caractére d'Ambassadeur de la Reine d'Ecosse, fut examiné, & *Ridolfi* Marchand Florentin fut mis en arrêt dans la maison de Walsingham. On arrêta le Lord *Lumley*. Le Comte de Pembroock eut Ordre de ne pas sortir de chez lui, & tous les autres qui avoient eu part au projet du Mariage du Duc de Norfolck furent bannis de la Cour, excepté le Comte de Leicester. Les Comtes de Northumberland & de Westmorland firent leurs soumissions au Comte de Sussex Lieutenant des Marches du Nord. Tous ces Seigneurs tâcherent de s'excuser, sur ce qu'ils n'avoient approuvé le projet du Mariage du Duc de Norfolck, que sous la condition expresse qu'il ne se feroit qu'avec le consentement de la Reine.

Il quitte la Cour.

Il y retourne.

Il est envoyé à la Tour.

Les complices sont disgraciez.

Elisabeth ne jugea pas à propos de publier tout ce qu'elle sçavoit de cette affaire dans laquelle les plus grands Seigneurs du Royaume se trouvoient interessez. D'ailleurs, depuis quelque tems, elle avoit reçu quelque avis qu'il y avoit une conspiration prête à éclater, & par conséquent, il pouvoit y avoir beaucoup de danger à user d'une trop grande rigueur dans une pareille conjoncture. Les Comtes de Northumberland & de Westmorland, tous deux très-puissans dans le Nord, avoient eu ensemble diverses Conférences dont la Reine avoit été avertie, & qui furent cause qu'elle leur ordonna de se rendre à la Cour. Ils s'en excuserent sous quelque prétexte : mais la Reine leur envoya des Ordres encore plus précis, afin de les mette dans la nécessité d'aban-

Conspiration & révolte des Comtes de Northumberland & de Westmorland.

ÉLISABETH. 1569.

bandonner leur entrepriſe, ou de les engager dans une rébellion ouverte, avant qu'ils euſſent bien pris leurs meſures. Ce ſecond Ordre produiſit l'effet qu'elle en avoit attendu. Les deux Comtes ſe ſentant coupables, & n'oſant ſe mettre entre les mains de la Reine, prirent les armes, & aſſemblerent des troupes.

Ils publient un Manifeſte.

Le but des Révoltez étoit de délivrer la Reine d'Ecoſſe, quoiqu'ils ne fiſſent aucune mention d'elle, dans le Manifeſte qu'ils publierent. Ils diſoient ſeulement que leur deſſein étoit de rétablir l'ancienne Religion, de chaſſer les mauvais Conſeillers d'auprès de la Reine, & de faire rendre juſtice au Duc de Norfolck & autres Seigneurs empriſonnez ou diſgraciez. En même tems, ils écrivirent des Lettres circulaires aux Catholiques, pour les inviter à venir ſe joindre à eux. Mais la plûpart envoyerent les Lettres qu'ils avoient reçuës, à la Reine, ſoit qu'ils ne fuſſent pas d'humeur à troubler la Paix du Royaume, ou que la priſon du Duc de Norfolck les eût découragez. Cependant, les Rebelles s'étant rendus à Durham, y brûlerent les Bibles en Anglois, & les Livres de la Liturgie, en la même Langue, & y firent dire la Meſſe publiquement. Enſuite, ils marcherent à *Chifford-more* où ils firent la revuë de leur armée qui ſe trouva forte de quatre mille hommes de pied, & de ſix cens Chevaux. Leur principale intention étoit de délivrer la Reine d'Ecoſſe, dans la penſée de la mettre à leur tête: mais à la premiere nouvelle de cette révolte, elle avoit été conduite à Coventry, Ville forte dans le milieu du Royaume, & dont les Rebelles n'auroient pû ſe rendre maîtres ſans faire un Siége dans toutes les formes, à quoi ils n'étoient nullement préparez. D'ailleurs, en marchant de ce côté-la, ils ſe ſeroient engagez dans un Païs dont les habitans n'étoient pas pour eux.

Marie eſt transférée à Coventry.

Les Rebelles ſe diſperſent & les Comtes ſe ſauvent.

Pendant ce tems-là, on levoit des troupes pour la Reine en divers endroits. Le Comte de Suſſex avoit déja ſept mille hommes. Le Lord Clinton étoit à la tête de douze mille, & le Comte de Cumberland avec le Lord Scroop ſe trouvoient proche de Carliſle, ayant un bon Corps de troupes, outre la Garniſon qu'ils avoient fait entrer dans cette Place. Ainſi les Rebelles ne voyant point croître le nombre de leurs troupes, jugerent à propos de ſe retirer vers les frontieres du Nord où ils ſe rendirent maîtres d'un Château. Mais peu après, craignant d'être enveloppez, ils ſe diſperſérent. Le Comte de Northumberland alla ſe cacher en Ecoſſe. Le Comte de Weſtmorland ſe ſauva dans les Païs-bas où il paſſa le reſte de ſa vie, ſubſiſtant d'une petite penſion que le Roi d'Eſpagne lui donnoit. Les Rebelles étant ainſi diſſipez, on en fit pendre quelques-uns pour l'exemple. Quarante autres qui s'étoient ſauvez hors du Royaume, furent mis hors de la protection des Loix, & leur condamnation fut enſuite confirmée par le Parlement. De ce nombre furent le Comte de Weſtmorland, la Comteſſe de Northumberland, & Ratclif frere du Comte de Suſſex. La Reine fit grace à tous les autres qui étoient demeurez dans le Païs. Quelque tems avant que cette rebellion éclatât, le Duc d'Albe avoit envoyé à la Reine *Ciappin Vitelli* fameux Capitaine, pour lui demander l'argent qu'elle avoit arrêté, & dont j'ai parlé ci-devant. Mais ſa Commiſſion étoit ſi bornée, qu'il fallut écrire au Duc d'Albe pour avoir un Pouvoir plus ample. Le véritable but de cette Ambaſſade étoit d'avoir en Angleterre un Chef expérimenté pour commander les Rebelles, & les troupes

Quelques-uns ſont punis.

La Reine fait grace aux autres.

que le Duc d'Albe devoit envoyer à leur ſecours. Lamothe Gouverneur de Dunquerke, déguiſé en Matelot, avoit déja viſité & examiné divers ports d'Angleterre, ainſi qu'il l'avoüa depuis. Mais la Reine rompit toutes ces meſures, en obligeant les deux Chefs des Rebelles à prendre les armes plûtôt qu'ils ne l'avoient réſolu.

ELISABETH. 1569.

Cette rébellion fut bien-tôt ſuivie d'une autre dont *Leonard Dacre*, Gentilhomme du Nord, fut le Chef. Il avoit à la Cour quelques affaires qu'il y ſollicitoit actuellement lorſque la premiere révolte éclata. A la premiere nouvelle qui s'en répandit il alla offrir ſes ſervices à la Reine qui les accepta, parce qu'elle ſçavoit qu'il avoit beaucoup de crédit dans les Provinces ſeptentrionales. Après avoir reçu une Commiſſion de la Reine pour lever des troupes, il écrivit aux Comtes de Northumberland & de Weſtmorland, que les troupes qu'il aſſembleroit en vertu de ſa Commiſſion ſeroient à leur ſervice. Il leur fit même eſpérer des ſecours étrangers, ainſi que certains Ambaſſadeurs qui étoient à Londres le lui avoient aſſuré. Son principal deſſein étoit d'enlever la Reine d'Ecoſſe: mais la précaution qu'on avoit priſe de l'envoyer à Coventry lui fit manquer ſon coup. Ainſi, ſe trouvant à la tête de trois mille hommes, après qu'il ſe fut ſaiſi de quelques Châteaux, il réſolut d'attendre de pied ferme le Comte de Hunſdon qui marchoit droit à lui avec la Garniſon de Barwick. Le combat ſe donna ſur le bord d'une petite riviere nommée *Gelte*. Dacre y combattit en brave homme: mais ayant été vaincu, il ſe ſauva en Flandre où il mourut. La Reine fit grace à tous ceux qui avoient ſuivi ce Rebelle.

Révolte de Dacre.

Il eſt battu & il ſe ſauve en Flandre.

Dans ce même tems il y eut auſſi des mouvemens en Irlande, auſquels il parut que le Roi d'Eſpagne avoit quelque part, puiſqu'il avoit envoyé en ce Païs-là un Officier nommé *Jean de Mendoça*, pour les fomenter. Mais ils furent aſſez aiſément appaiſez.

Mouvement en Irlande.

Il eſt incertain ſi le Duc de Norfolck eut part aux ſoulévemens qu'il y eut cette année en Angleterre. Pluſieurs circonſtances pouvoient former un préjugé contre lui. Premiérement, comme la plûpart des ſoulévemens demandent néceſſairement quelques préparatifs, on pouvoit juger que les Rebelles ſe préparoient dans le tems même que le Duc de Norfolck & ſes amis diſpoſoient toutes choſes pour obtenir de la Reine ſon conſentement au Mariage projetté. C'étoit dans cette eſpérance qu'il avoit empêché que Dacre ne tentât d'enlever la Reine d'Ecoſſe, comme il en avoit formé le deſſein. En ſecond lieu, tous les mouvemens des Rebelles n'avoient pour objet que la délivrance de Marie, & la plûpart des amis de cette Reine perdirent courage, quand ils ſçurent que le Duc de Norfolck étoit à la Tour. Enfin les Rebelles mêmes diſoient dans leur Manifeſte, qu'ils avoient pris les armes pour le tirer de priſon. Mais d'un autre côté, il eſt certain que ce Seigneur ne fut jamais recherché ſur ce ſujet, & que la Reine ſe contenta de le tenir en priſon juſqu'au mois de Septembre de l'année ſuivante. Il ſemble qu'on peut inférer de là qu'il n'y avoit aucune preuve contre lui. Mais peut-être, la Reine ne trouva-t-elle pas à propos de faire connoître au Peuple, que les principaux Seigneurs du Royaume avoient part à cette conſpiration.

Le Duc de Norfolck demeure en priſon.

J'ai laiſſé ſur la fin de l'année précedente, le Comte de Murray en Angleterre où il avoit joüé divers perſonnages bien oppoſez. Dès qu'il fut arrivé en Ecoſſe

Affaires d'Ecoſſe.

ELISABETH. 1569.

Ecosse, il fit assembler à Sterlyn tous les Seigneurs du parti du Roi, pour leur communiquer ce qu'il avoit fait en Angleterre, & sa conduite fut approuvée.

Le Duc de Châtelleraud étoit arrivé de France à Londres, peu de tems avant le depart du Comte de Murray. Il demanda d'abord à Elisabeth, son secours & sa protection pour obtenir la Régence d'Ecosse, comme étant le plus proche parent du jeune Roi. Mais la Reine connoissoit trop bien ses intérêts pour donner dans un tel piége, & pour favoriser ce Seigneur dont la conduite avoit toûjours été fort équivoque, & qui, selon les apparences, n'avoit pas pris à la Cour de France, des sentimens favorables au parti du Roi. Le Duc n'ayant pû obtenir ce qu'il demandoit, laissa partir le Comte de Murray, & ne se rendit en Ecosse que quelque tems après lui. Il y porta une Patente de la Reine Marie, par laquelle il paroissoit que, selon une nouvelle sorte de Droit inconnu jusqu'alors, elle l'avoit adopté pour son Pere, & qu'en cette qualité, elle lui confioit la Régence du Royaume. Le Comte de Murray apprenant que le Duc prenoit la qualité de Régent, en vertu de cette Patente, assembla incontinent une armée, pour l'obliger à se soumettre au Gouvernement, ne voulant point souffrir qu'on reconnût en Ecosse d'autre autorité que celle du Roi. Depuis la défaite & la fuite de la Reine, son parti étoit devenu si foible, que le Duc de Châtelleraud ne se trouvoit pas en état de résister. Toute sa ressource ne consistoit que dans la réüssite du projet qui se formoit alors en faveur du Duc de Norfolck, après quoi, il ne doutoit pas qu'il ne gagnat l'avantage pour le Comte de Murray mais comme il ne dépendoit pas de lui de hâter l'exécution de ce qui se projettoit en Angleterre, il se vit contraint de se réduire à faire des efforts, pour gagner du tems en proposant un accommodement. Il comprenoit bien que la voye des armes ne pouvoit pas lui être favorable, dans la conjoncture où il se trouvoit. Il fit donc agir ses amis auprès du Régent, & il fut convenu entr'eux, qu'il se rendroit à Glasgow, qu'il reconnoitroit l'autorité du Roi & renonceroit à celle de la Reine, moyennant quoi on lui accordoit certains avantages qu'il avoit demandez. Malgré cet accord, il fit encore naître des difficultez pour parvenir à son but. Mais le Régent ne se payant point de tous ses détours, se mit en marche avec son armée, à dessein de l'aller attaquer. Alors le Duc n'ayant point d'autre ressource, se vit contraint d'aller trouver le Régent étant accompagné du Lord *Herris*. Peu de jours après, le Régent ayant assemblé à Glasgow les Seigneurs du parti du Roi, il fut résolu de publier une Proclamation, par laquelle on offrit à tous ceux qui jusqu'alors avoient refusé de reconnoître l'autorité du Roi, de les recevoir à venir faire leurs soumissions, & de les rétablir ensuite dans la joüissance de leurs biens. Mais les Comtes d'Argyle & de Huntley refuserent d'accepter ces conditions, étant très-mécontens, de ce que le Duc de Châtelleraud s'étoit allé mettre entre les mains du Comte de Murray. Dans le même tems, la Reine Marie écrivoit Lettre sur Lettre à ses partisans, pour les exhorter à tenir ferme, & leur faisoit espérer une prompte & heureuse révolution dans ses affaires. Elle étoit alors dans l'attente du succès des projets qui s'étoient faits par rapport à son Mariage avec le Duc de Norfolck.

La Proclamation que le Régent avoit fait publier n'ayant pas eu le succès qu'il en avoit attendu, & personne ne se présentant pour accepter la faveur

veur qui étoit offerte, il partit pour Edimbourg, amenant avec lui le Duc de Châtelleraud, & le Lord Herris. Il avoit attendu jusqu'alors à les presser de faire leur soumission au Roi, parce qu'il avoit souhaité que ce fût une affaire générale. Mais enfin, voyant que les partisans de la Reine ne se hâtoient pas de profiter de la grace qu'on leur offroit, il voulut les exciter par l'exemple du Duc de Châtelleraud qui étoit le Chef du parti, & le somma d'exécuter l'accord dont on étoit convenu à Glasgow. Le Duc se voyant pressé, chercha des défaites, & dit qu'il n'avoit pas prêtendu traiter pour lui seul, mais pour tout le parti de la Reine qu'il ne pouvoit rien faire sans le consentement des autres Seigneurs du même parti, & sans que la Reine l'approuvât. Sur cela le Régent lui ayant demandé ce qu'il avoit intention de faire, si la Reine l'approuvoit pas la Convention de Glasgow, il répondit, qu'il ne se croyoit engagé à rien. La conjonćture du complot du Duc de Norfolck du succès duquel il attendoit incessamment la nouvelle, lui faisoit juger qu'il ne risquoit pas beaucoup en parlant ainsi. Cependant, le Régent se voyant ainsi amusé, l'envoya en prison au Château, avec le Lord Herris.

ELISABETH. 1569.

Le Duc de Châtelleraud est mis en prison.

C'est là le recit que fait Buchanan de la cause & de l'occasion de l'emprisonnement du Duc de Châtelleraud, recit que la conjonćture des affaires rend très-vraisemblable. Mais il a plu à Cambden, & à ceux qui l'ont copié, de dire seulement, que le Régent ayant convoqué à Edimbourg, une Assemblée de Seigneurs de l'un & de l'autre parti, pour travailler à un accommodement, le Duc de Châtelleraud & le Lord Herris furent les premiers à s'y rendre, & qu'il les fit mettre en prison. C'est ainsi que Cambden a tronqué & défiguré l'Histoire d'Ecosse, pour donner quelque couleur à ses invećtives contre le Comte Murray. Je vai rapporter un autre exemple, ou de sa prevention ou de sa mauvaise foi. Je l'ai reservé jusqu'à cette occasion, quoiqu'il soit hors de sa place, parce qu'il auroit été impossible de convaincre le Lećteur de ce que j'avance, s'il n'avoit pas été premiérement instruit de tout ce qui a été déja rapporté touchant les affaires de la Reine d'Ecosse. J'espére qu'on me pardonnera cette espéce de digression.

Examen d'une Piéce inférée dans les Annales de Cambden.

Cambden, immédiatement après avoir rapporté en très-peu de mots la mort du Roi Henri Darley, dans l'année 1567. & après avoir insinué que le Comte de Murray en étoit le véritable Auteur, dit, que le même Murray pressa beaucoup la Reine d'épouser le Comte de Bothwel, à quoi elle consentit enfin, après beaucoup de difficultez. Après cela, il ajoûte tout d'une suite.

„ J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le " Comte d'Argyle, qui étoient les principaux de tous les Seigneurs d'E- " cosse, protestérent *tôt après*, selon que je l'ai tiré de l'Ecrit original signé " de leurs propres mains, lequel ils envoyerent à la Reine Elisabeth. "

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion envers la Reine, de laquelle ils usurpent l'autorité, la calomnient ouvertement, l'accusant d'être coupable de l'assassinat de son Mari; Nous protestons & attestons publiquement ce qui suit. Au mois de Septembre de l'année 1566. la Reine étant à Craghmil, les Comtes de Murray & de Lidington reconnurent en notre présence, que les Comtes de Morton, de Lindsey, & de Raven n'avoient assassiné David

 Rizzo,

ELISABETH. 1569.

Rizzo, à autre fin, que pour sauver le Comte de Murray qui devoit être banni ce même jour. Partant, que pour ne sembler être ingrats, ils désiroient que le Comte de Morton & les autres Bannis à cause de cet assassinat, fussent rappellez. Mais ils représenterent, que cela ne se pouvoit faire, si la Reine n'étoit, par un divorce, séparée de son Mari, & promirent de le faire, si nous y donnions notre consentement. Après cela le Comte de Murray promit à moi Comte de Huntley, que je rentrerois dans l'Héritage de mes Ancêtres, & aurois l'éternelle faveur des Bannis, si je favorisois ce Divorce. Puis nous nous transportames vers le Comte de Bothwel, pour le faire pareillement consentir à cela. Et finalement vers la Reine, laquelle le Comte de Lidington, au nom de tous, pria instamment de remettre le ban aux Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven. Il exagéra avec des paroles fort outrageantes les fautes du Roi, & les offenses qu'il avoit commises contre la Reine & le Royaume, Et montra, que la Reine & le Public avoient grand intérêt que ce Divorce se fît au plûtôt, le Roi & la Reine ne pouvant vivre ensemble en Ecosse en sûreté. Elle répondit, qu'elle aimoit mieux se retirer en France pour un peu tems, jusqu'à ce que son Mari reconnût les fautes de sa jeunesse, ne voulant point qu'on fit aucune chose au préjudice de son fils & à son propre deshonneur. Le Comte de Lidington lui répondit, Nous qui sommes de votre Conseil, nous y pourvoirons. Mais, dit-elle, je vous défens de rien faire qui puisse flétrir mon honneur, ou offenser ma conscience. Que la chose demeure en son entier, jusqu'à ce que Dieu remédie d'enhaut. Je crains bien que ce que vous estimez être mon bien, ne tourne à mon mal. Peu de jours après, le Roi ayant été assassiné d'une maniere exécrable, nous tenons pour très-certain, par le témoignage intérieur de nos consciences, que les Comtes de Murray & de Lidington ont été auteurs, machinateurs, & conseillers de ce parricide, quels que puissent être ceux qui l'ont commis.

Cette Attestation, comme il est facile de le remarquer, s'accorde parfaitement avec le plan que Cambden s'est formé dans les Annales de la Reine Elisabeth, sçavoir de disculper la Reine d'Ecosse du crime d'avoir fait tuer le Roi son Epoux, & d'en accuser le Comte de Murray. Mais en même tems, elle est directement contraire au témoignage de Melvil témoin oculaire qui, dans ses Mémoires, n'a pas dit un seul mot qui puisse donner lieu de soupçonner, qu'on crût le Comte de Murray coupable de ce meurtre. Il faut donc, si cette Attestation est vraye, que les Mémoires de Melvil ne soient qu'un tissu de fables, ce que personne de bon sens ne croira jamais. Mais pour faire voir que cet Ecrit est supposé, il est bon de l'examiner en détail, & d'y faire quelques remarques qui en feront voir la fausseté.

Cambden dit d'abord: *J'ajouterai ici volontiers ce que George Comte de Huntley, & le Comte d'Argyle, qui étoient les principaux Seigneurs d'Ecosse, protestérent tôt après.*

Ce *tôt après*, ne peut-être de moins que deux ans entiers, comme je le ferai voir dans la suite.

Selon que je l'ai tiré d'un Ecrit original signé de leurs propres mains.

Cambden n'a pas ajouté à cet Ecrit les signatures de ces deux Seigneurs, peut-être parce qu'il n'a pas sçû le rang que chacun devoit tenir. Il semble pourtant, que, dans une Attestation, la signature est une chose essentielle.

Le-

Lequel ils envoyérent à la Reine Elisabeth. ELISABETH.

En supposant la vérité de cette Attestation, elle ne peut avoir été envoyée à la Reine Elisabeth que vers la fin de l'année 1568. tout au plûtôt, lorsque le Comte de Murray alla à YORCK pour y accuser la Reine devant des Commissaires Anglois. Cette remarque fait connoître l'artifice de Cambden, qui ayant négligé exprès de mettre la date à cet Ecrit, le place dans ses Annales au Commencement de l'année 1567. immédiatement après la mort du Roi, comme si dans ce même temps Murray eût été accusé d'avoir fait tuer ce Prince, au lieu que ce ne fut qu'après la fuite de la Reine en Angleterre, qu'elle s'avisa de rejetter ce crime sur lui. Ce n'est donc pas par pure négligence, que Cambden a évité de mettre une date à cette Attestation.

D'autant que le Comte de Murray & autres, pour couvrir leur rebellion envers la Reine, de laquelle ils usurpent l'autorité, la calomnient ouvertement, l'accusant d'être coupable de l'assassinat de son Mari.

On ne peut pas dire, que le Comte de Murray eût usurpé l'autorité de la Reine, qu'après qu'il eut été déclaré Régent, ni que la Reine ait été accusée publiquement d'avoir fait tuer le Roi, qu'à la Conférence d'YORCK, ou plûtôt à celle de Hamptoncourt, c'est-à-dire au mois d'Octobre ou de Novembre de l'année 1568. Or en ce tems-là, les deux factions étoient toutes formées. Murray étoit à la tête de l'une, Huntley à la tête de l'autre. Ainsi en supposant la vérité de cet Ecrit, quel jugement peut-on faire de l'Attestation d'un ennemi juré contre son ennemi? Pour ce qui regarde le Comte d'Argyle, Buchanan assure qu'il s'étoit peu auparavant retiré dans sa maison; de sorte qu'il n'est pas apparent qu'il se soit joint au Comte de Huntley pour former cette Attestation, dans le tems qu'on peut supposer qu'elle a été écrite. Si la date y étoit, on pourroit en parler avec plus d'assurance.

Nous protestons, & attestons publiquement ce qui suit. Au mois de Septembre, de l'année 1566.

Cette maniere de commencer, marque qu'il y avoit déja du tems que ce qu'ils vont dire s'étoit passé.

La Reine étant à Craghmill, les Comtes de Murray & de Lidington reconnurent, en notre présence, que les Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven n'avoient assassiné David Rizzo à autre fin, que pour sauver le Comte de Murray qui devoit être banni ce même jour.

J'ai déja fait voir par le témoignage de Melvil, que le Comte de Murray, bien loin de reconnoître que Rizzo avoit été tué pour l'amour de lui, ne voulut point se ranger dans le parti des meurtriers, & qu'il demeura constamment attâché à la Reine. D'ailleurs, le Comte d'Argyle, Auteur de cette Attestation, étoit alors fugitif aussi bien que Murray, & ne devoit pas être moins condamné que lui. Cependant, il parle ici de cette affaire comme s'il y étoit étranger, quoiqu'il fût le plus considérable de ceux qui devoient être bannis, & que Melvil assure, que c'étoit pour l'amour de lui & des autres qui avoient pris les armes contre la Reine, Murray excepté, que Rizzo avoit été tué.

Partant, que pour ne sembler être ingrats ils désiroient, que le Comte de Morton & les autres Bannis fussent rappellez.

Que fait ici le Comte de Lidington qui ne fut jamais mêlé dans l'affaire

ELISABETH.

de Rizzo, & en quoi pouvoit consister son ingratitude, si les Bannis n'eussent pas été rappellez ?

Mais ils représenterent, que cela ne se pouvoit faire, si la Reine, par un Divorce, n'étoit séparée de son Mari.

Rizzo avoit été tué par les Ordres du Roi, & en sa présence, & uniquement, selon l'Auteur de l'Attestation, pour sauver le Comte de Murray. Il s'agissoit de faire rappeller les meurtriers qui avoient été bannis pour ce meurtre fait par Ordre du Roi, & ces Bannis ne peuvent être rappellez par la Reine qui est la seule offensée, à moins qu'elle ne fasse divorce avec le Roi. Qu'on examine bien cette conséquence, & l'on ne se persuadera jamais que les Comtes de Huntley & d'Argyle fussent assez mal habiles pour raisonner d'une maniere si pitoyable. Au mois de Septembre de l'année 1566. c'est-à-dire environ le tems du baptême du Prince, le Roi n'étoit regardé que comme un *Zéro*, & se trouvoit exposé à toutes sortes d'insultes de la part de la Reine.

Et promirent de le faire, si nous y donnions notre consentement.

En ce tems-là, le Comte de Murray n'avoit aucun crédit à la Cour. C'étoit Bothwel qui gouvernoit tout. Je ne sçai pas sur quel pied étoit Lidington. Cependant, on représente ici Murray & Lidington comme devant être les principaux Agens dans l'exécution du projet du divorce de la Reine, & n'ayant besoin pour cela que du simple consentement des Comtes de Huntley & d'Argyle. Il n'y a là aucune vrai-semblance.

Après cela le Comte de Murray promit à moi Comte de Huntley, que je rentrerois dans l'Héritage de mes Ancêtres, & aurois l'éternelle faveur des Bannis, si je favorisois ce Divorce.

L'Auteur de l'Attestation a confondu les tems. Murray n'ayant alors aucun pouvoir, ne pouvoit pas faire une pareille promesse au Comte de Huntley. Bothwel seul étoit en état de la faire & de l'exécuter. D'ailleurs, il n'est pas vrai-semblable que la Reine, en rappellant à la Cour le Comte de Huntley qui avoit été condamné à mort, lui eût encore retenu l'Héritage de ses Ancêtres qui avoit été confisqué.

Puis nous nous transportâmes chez le Comte de Bothwel, pour le faire consentir à cela.

Ceci renverse toute l'Histoire d'Ecosse. On fait Murray & Lidington Auteurs du projet du divorce de la Reine, & le Comte de Bothwel comme devant simplement y consentir, quoiqu'il soit certain qu'il étoit alors tout puissant auprès de la Reine qui l'épousa fort peu de tems après.

Et finalement vers la Reine laquelle le Comte de Lidington pria instamment au nom de tous de remettre la peine de l'exil aux Comtes de Morton, de Lindsey, & de Ruven. Il exagéra les fautes du Roi, avec des paroles fort outrageantes, & les offenses qu'il avoit commises contre la Reine & contre le Royaume. Il montra que la Reine & le Public avoient grand intérêt que ce Divorce se fît au plûtôt, le Roi & la Reine ne pouvant plus vivre ensemble en sûreté.

Quelqu'un pourra-t-il bien comprendre, que, pour porter la Reine à faire grace à des gens qui avoient tué son Favori en sa présence, & par les Ordres du Roi son Epoux, il fallût exagérer les fautes du Roi, & faire voir à la Reine la nécessité qu'il y avoit de faire divorce avec lui ?

La

La Reine répondit, qu'elle aimoit mieux se retirer en France pour un peu de tems, jusqu'à ce que son Mari reconnût les fautes de sa jeunesse, ne voulant point qu'on fît rien *au préjudice de son Fils, ni à son propre deshonneur.*

L'Auteur de cette Attestation représente la Reine, au mois de Septembre 1566. comme étant dans l'oppression, & parlant de se retirer en France, jusqu'à ce qu'il plût au Roi de s'amender. Cela seul suffisoit pour faire voir que cette Piéce est supposée : car il n'est pas vrai-semblable que les Comtes de Huntley & d'Argyle ayent parlé de cette maniere.

Le Comte de Lidington lui répondit, nous qui sommes de votre Conseil, y pourvoirons. Mais, dit-elle, je vous défends de faire rien qui puisse flétrir mon honneur ou offenser ma conscience. Que la chose demeure en son entier, jusqu'à ce que Dieu y remédie d'enhaut. Je crains bien que ce que vous croyez être pour mon bien ne tourne à mon mal.

L'Artifice de ce Discours qu'on fait faire à la Reine, consiste en ceci : C'est que la Reine ayant défendu à tous ces Seigneurs, de rien faire par rapport à son Divorce, Murray & Lidington ne trouverent point d'autre moyen pour faire rappeller les Bannis, qne de faire assassiner le Roi. Comme si le Roi seul étoit un obstacle invincible au rappel des Bannis qui avoient tué Rizzo par ses ordres & en sa présence. J'avoüe que ce raisonnement me paroit incompréhensible.

Peu de jours après, le Roi ayant été assassiné d'une maniere exécrable.

Ce qui vient d'être rapporté se passoit au mois de Septembre 1566. selon cet Ecrit, & le Roi fut tué au mois de Fevrier 1567. c'est-à-dire, environ cinq mois après. Comment peut-on supposer, que les Comtes de Huntley & d'Argyle pussent ainsi se méprendre, & appeller *peu de jours,* un intervalle de cinq mois ?

Nous tenons pour certain, par le témoignage intérieur de nos consciences, que les Comtes de Murray & de Lidington, ont été les auteurs, les machinateurs, & les Conseillers de ce parricide,

La conséquence que l'Auteur de cet Ecrit a voulu tirer, que les Comtes de Murray & de Lidington ont été les auteurs du meurtre du Roi, de ce qu'ils avoient projetté le Divorce de la Reine, lui ayant paru, sans doute, sujette à de fortes objections, il semble l'abandonner en partie, en la fondant uniquement sur le témoignage intérieur des consciences des Comtes de Huntley & d'Argyle.

Quels que soient ceux qui l'ont commis.

Il est de notorieté publique que c'étoit Bothvvel qui avoit fait tuer le Roi, & Cambden lui-même ne fait pas difficulté de l'avoüer, en l'associant pourtant au Comte de Murray. Mais l'Auteur de l'Attestation n'a osé le nommer, parce que c'étoit blesser sensiblement l'honneur de la Reine qui, peu de mois après, avoit épousé le meurtrier.

Je n'ajoûterai plus qu'une remarque qui me paroit décisive pour faire voir la supposition de cette Piéce. Le Comte de Lidington n'a jamais été accusé que dans ce seul Ecrit, d'avoir fait tuer le Roi Henri. D'un autre côté, bien loin d'être regardé comme un ennemi de la Reine, il étoit au contraire très-suspect au parti du jeune Roi & du Comte de Murray, & ce n'étoit pas sans fondement. Ce que Melvil rapporte de lui, & l'occasion des Conféren-

ELISABETH. ces d'Yorck & de Hamptoncourt, fait voir manifeſtement, qu'il ne demeuroit dans le parti du Régent, que pour trouver des occaſions de favoriſer la Reine. Buchanan confirme le témoignage de Melvil, dans un Livre intitulé *le Caméléon*, dans lequel il prétend faire voir, que Lidington trahiſſoit le parti du jeune Roi, & dans ſon Hiſtoire, il lâche beaucoup de pareils traits contre lui. Or comment ſe perſuadera-t'on, que les Comtes de Huntley & d'Argyle, Chefs du parti de la Reine, ayent ignoré, que Lidington travailloit en ſecret pour eux ? S'ils ne l'ont pas ignoré, il n'eſt nullement vrai-ſemblable que dans le tems même que ce Seigneur étoit à Yorck ou à Hamptoncourt, & ayant de fréquentes Conférences avec le Duc de Norfolck, pour empêcher que le Comte de Murray n'accuſât la Reine, ces deux Chefs de parti ayent publiquement accuſé leur ami ſecret d'avoir fait tuer le Roi: d'autant plus, qu'il n'y avoit pas le moindre fondement à cette accuſation. Mais il eſt très-poſſible que l'Auteur de l'Atteſtation ait ignoré les intrigues ſecrettes de Lidington, & que voyant qu'il étoit du nombre de ceux qui accompagnerent le Régent à Yorck, il ait cru qu'il n'y avoit point d'inconvénient de les joindre enſemble dans une même accuſation.

Quoiqu'il en ſoit, quand même cette Atteſtation ſeroit auſſi vraye qu'il y a de l'apparence qu'elle eſt ſuppoſée, elle ne pourroit pas ſervir de preuve pour appuyer ce que Cambden avance au ſujet du Comte de Murray, parce qu'il ſeroit toûjours vrai, qu'elle viendroit de deux de ſes plus mortels ennemis. Je reviens à ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe dans l'année 1569.

1569. On donne avis au Régent des deſſeins du Duc de Norfolck.

Peu de tems après que le Duc de Châtelleraud eut été arrêté, le Régent aſſembla les principaux de la Nobleſſe à Perth, pour leur communiquer certaines Lettres qu'il avoit reçuës, ſur leſquelles il étoit néceſſaire de conſulter enſemble. La premiere étoit d'un ami d'Angleterre, qui lui donnoit avis de la conſpiration qui ſe faiſoit en faveur du Duc de Norfolck, pour lui faire épouſer la Reine d'Ecoſſe, & lui diſoit en même tems, que cette conſpiration ſe trouvoit en un tel état, que toutes les forces de la Grande Bretagne n'étoient pas capables d'en empêcher le ſuccès: que par cette raiſon, il lui conſeilloit de penſer de bonne heure à ſes affaires.

Marie demande que ſon Mariage avec Bothwel ſoit caſſé. *Buchanan.*

La ſeconde Lettre étoit de la Reine Marie, & adreſſée aux Etats d'Ecoſſe. C'étoit pour demander qu'ils fiſſent examiner la validité de ſon Mariage avec le Comte de Bothwel, ajoûtant, que s'il s'y trouvoit quelque défaut eſſentiel, elle vouloit bien conſentir qu'il fût diſſous. Comme Bothwel étoit encore plein de vie en Dannemarck, il falloit néceſſairement que le Mariage qu'il avoit contracté avec la Reine fût caſſé, avant qu'elle pût épouſer le Duc de Norfolck. C'étoit par cette raiſon, qu'elle ſouhaitoit d'engager les Etats d'Ecoſſe à en pourſuivre la diſſolution, feignant de n'y donner qu'un ſimple conſentement, quoiqu'elle ne pût s'en paſſer.

Demandes d'Eliſabeth aux Etats d'Ecoſſe par Marie. *Buchanan. Cambden.*

La troiſiéme Lettre étoit de la Reine Eliſabeth aux mêmes Etats, pour leur demander une de ces trois choſes en faveur de Marie. La premiere, *qu'elle fût rétablie ſur le Trône, comme elle y avoit été avant ſon abdication.* La ſeconde, *qu'elle fût aſſociée au Roi ſon Fils.* La troiſiéme, *qu'elle pût demeurer en Ecoſſe avec certains honneurs qui ne fuſſent point préjudiciable à l'autorité du Roi.* Cambden qui en ceci ſe trouve d'accord avec Buchanan, veut faire regarder ces demandes d'Eliſabeth comme un effet de ſa pitié pour la Reine d'Ecoſſe.

d'Ecosse. Mais où étoit la pitié, que de proposer aux Etats trois choses si disproportionnées entre elles, & de leur laisser la liberté du choix? Elle sçavoit bien qu'ils rejetteroient les deux premieres, & que quand même la troisiéme seroit acceptée, il ne s'y trouveroit que trop de difficultez, avant qu'on en pût convenir. Ainsi ce que Cambden regarde comme un effet de la pitié d'Elisabeth, n'étoit en effet, qu'une suite du plan qu'elle avoit formé de tirer l'affaire en longueur, sous le prétexte spécieux de favoriser sa prisonniere. ELISABETH. 1569.

Les Seigneurs Ecossois assemblez à Perth, jugerent qu'il ne falloit pas répondre à la Lettre de Marie, sous prétexte qu'elle parloit aux Etats comme si elle eût été encore leur Reine, ce qu'ils ne vouloient point reconnoître. Elle fit tout son possible pour applanir cette difficulté: tous ses efforts ne servirent qu'à les affermir encore plus dans leur résolution. Ils n'avoient garde de vouloir travailler à faciliter le Mariage de la Reine avec le Duc de Norfolck, en faisant casser celui qu'elle avoit contracté avec Bothwel. Marie, qui ne sçavoit pas qu'ils fussent si bien instruits de ses secrets, se plaignit beaucoup de ce qu'ils faisoient difficultez de faire rompre un Mariage qui leur avoit servi de prétexte pour prendre les armes contre elle. Mais on ne fit pas beaucoup d'attention à ses plaintes. On ne répond rien à Marie.

Quand aux demandes d'Elisabeth, les Seigneurs résolurent de rejetter les deux premieres, & d'accepter la troisiéme, si Marie vouloit bien s'en contenter, & ils envoyerent leur réponse à la Cour d'Angleterre, par un jeune Gentilhomme. Mais Elisabeth, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, leur écrivit qu'elle souhaitoit qu'on lui envoyât un homme de plus de poids, pour conférer avec elle sur une affaire si importante. Cela fut cause que les Seigneurs lui députerent *Robert Petcarn*. Réponse des Seigneurs Ecossois à Elisabeth. *Buchanan.*

Pendant que cet Envoyé étoit en chemin, le Régent, voyant que la faction de la Reine se renforçoit de jour en jour, par l'espérance que le projet du Duc de Norfolck donnoit à tout le parti, jugea qu'il étoit nécessaire de s'assûrer de la personne du Comte de Lidington. Ce Seigneur, en feignant de demeurer attaché au parti du Roi, servoit la Reine de tout son pouvoir, & comme il avoit beaucoup d'esprit & de capacité, il portoit bien plus de préjudice au Régent en suivant son parti extérieurement, que s'il se fût ouvertement déclaré pour la Reine. Ainsi, le Régent l'ayant attiré à Sterlyn sous quelque prétexte, le fit arrêter, & conduire prisonnier à Edimbourg. Mais Grangy étant survenu avec une partie de la Garnison du Château, l'enleva, & promit de le faire comparoître en Justice, quand il en seroit requis. Cette démarche éclatante rendit Grangy très-suspect à tout le parti du Roi (1). Le Régent fait arrêter le Comte de Lidington, qui est enlevé par Grangy.

Cependant le Duc de Norfolck ayant été mis à la Tour dans ces entrefaites, sans avoir rien fait de ce qu'il avoit projetté, tous les desseins de Marie, tant en Ecosse qu'en Angleterre, s'en allerent en fumée. Peu de tems après, les Comtes de Huntley & d'Argyle, s'accommoderent avec le Régent, & se soumirent à l'autorité du Roi. Par-là, la faction de la Reine se trouva comme éteinte, pendant quelque tems. Cela fait voir combien cette Reine & ses La faction de Marie s'affoiblit beaucoup en Ecosse. *Buchanan.*

(1) Melvil dit que Grangy enleva Lidington avec le consentement du parti du Roi, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence. Melvil étoit intime ami & grand admirateur de Grangy.

ELISABETH. 1569. ſes Partiſans avoient compté ſur le Duc de Norfolck. Je vai finir cette année, en diſant un mot de ce qui s'étoit paſſé en France & dans les Païs-Bas.

Affaires de France. *Mezerai.* La Guerre ſe continua en France pendant toute l'année 1569. Le 13. de Mars, ſe donna la Bataille de *Jarnac* dans laquelle le Prince de Condé fut tué. D'Andelot Frere de l'Amiral ne lui ſurvécut pas long-tems. Quelques tems après, le Duc des Deux-ponts mena en France une armée au ſecours des Huguenots : mais il y mourut au mois de Juin, laiſſant le commandement de ſes troupes au Comte de *Mansfeldt*, qui ſe joignit à l'Amiral. Avec ce renfort, l'Amiral alla faire le Siége de Poitiers, & fut contraint de le lever au mois de Septembre. Au mois d'Octobre, les Huguenots perdirent la Bataille de *Moncontour*. Cette défaite obligea l'Amiral à demander un prompt ſecours à Eliſabeth qui lui prêta quelque argent ſur les joyaux de la Reine de Navarre, qu'on lui envoya en engagement. Elle permit auſſi qu'on levât une Compagnie de cent Gentilshommes pour aller ſervir dans l'armée des Huguenots. La campagne finit par la priſe de *St. Jean d'Angely* dont le Roi ſe rendit maître avant la fin du mois d'Octobre.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.* Le Duc d'Albe continuoit toûjours ſes violences dans les Païs-Bas. Il y avoit établi l'Inquiſition, & fait recevoir le Concile de Trente, auſſi-bien que les nouveaux Evêques qu'on avoit refuſé juſqu'alors de reconnoître. Le Conſeil de ſang agiſſoit toûjours avec fureur. Les priviléges des Villes, des Univerſitez, des Provinces, furent remis à la diſcrétion du Roi. Enfin, le Duc d'Albe ordonna qu'on payât au Roi la cinquiéme partie des revenus, enſuite la vingtiéme partie des immeubles, & la dixiéme des effets mobiliaires, à chaque fois qu'ils ſeroient vendus. Quelques-uns des Magiſtrats des Villes, ayant eu la hardieſſe d'appeller au Roi de ces Ordonnances, en furent ſéverement châtiez. Enfin, ces Provinces n'étant plus regardées par les Eſpagnols, que comme un Païs de conquête, tout le monde y étoit réduit au déſeſpoir.

1570. Le Comte de Northumberland eſt arrêté en Ecoſſe. *Cambden.* Au commencement de la nouvelle année 1570. le Comte de Murray ayant été informé que le Comte de Northumberland étoit caché en Ecoſſe, trouva le moyen de ſe ſaiſir de lui, & l'envoya en priſon à *Lochlewen*. Cambden dit, qu'il offrit de livrer ce Seigneur à Eliſabeth, pourvû qu'elle lui livrât la Reine d'Ecoſſe : mais il n'y a aucune apparence à cela. Marie étoit mieux gardée en Angleterre, qu'elle ne l'auroit pû l'être en Ecoſſe, & Murray n'ignoroit pas les raiſons qu'avoit Eliſabeth de ne la relâcher jamais.

Le Comte de Murray eſt aſſaſſiné. *Buchanan. Melvil.* Quelques Ecoſſois vont ravager les frontieres d'Angleterre. Peu de jours après, ce Seigneur fut aſſaſſiné d'un coup de piſtolet, par un homme de la Maiſon d'Hamilton, qui prétendit qu'il n'avoit eu en vûë que de venger une injure particuliére. Mais il parut bien-tôt que c'étoit par la direction de la faction de la Reine. Dès le lendemain, les *Scots* & les *Carrs*, grands Partiſans de la Reine, entrerent à main armée en Angleterre, & mirent la frontiere à feu & à ſang. Comme ils n'avoient aucun ſujet particulier de faire cette invaſion, il eſt aiſé de juger qu'ils y furent pouſſez par les Chefs de la faction de la Reine, qui voulurent tenter de donner par-là, une nouvelle face aux affaires. Voici quel étoit leur plan.

Motifs de cette invaſion. La faction de la Reine étoit ruïnée, & ſans apparence qu'elle pût jamais ſe relever, parce que le Comte de Murray pouvoit toûjours s'aſſûrer du ſecours de l'Angleterre en cas de beſoin. Cela fut cauſe que les Chefs de cette

faction, qui ne s'étoient soumis au Roi qu'à regret, formerent de nouveaux projets. Ils regardoient l'étroite union qu'il y avoit entre l'Angleterre & l'Ecosse, comme une forte digue capable d'arrêter toutes les entreprises qu'ils pourroient faire en faveur de Marie, & par cette raison, ils résolurent de la rompre à quelque prix que ce fût. Pour y réüssir, ils jugerent qu'il falloit avant toutes choses, ôter la vie au Comte de Murray, afin que le Royaume se trouvât pendant quelque tems, dans une espece d'Anarchie, comme il arriva effectivement. Cela fait, ils espérerent, qu'en faisant provoquer les Anglois sur leurs frontieres, ils les porteroient à se venger de tous les Ecossois sans distinction; que cela feroit renouveller l'ancienne haîne entre les deux Nations, & qu'ainsi, toute l'Ecosse se trouveroit réünie contre l'Angleterre: qu'alors on pourroit sûrement y faire venir des secours de France & d'Espagne, & reprendre le projet d'attaquer l'Angleterre par la frontiere d'Ecosse, pendant que les Catholiques agiroient de leur côté dans le dedans du Royaume. L'Ambassade du Lord *Scaton* au Duc d'Albe, & la Bulle du Pape dont je parlerai tout à l'heure, font voir assez clairement que c'étoit-là leur dessein, quoiqu'il ait plû à Cambden, de faire regarder l'invasion des frontieres d'Angleterre, comme un pur caprice des *Scots* & des *Carrs*. ELISABETH. 1570.

Immédiatement après la mort du Comte de Murray, Grangy mit en liberté le Comte de Lidington qui d'abord employa toute son industrie pour empêcher que le parti du Roi ne procédât à l'élection d'un nouveau Régent. Il faisoit entendre, qu'on ne verroit jamais l'Ecosse tranquille, à moins qu'on n'élût un Régent qui fût approuvé par les deux partis, & que par conséquent, il étoit nécessaire d'assembler les Grands de l'un & de l'autre, afin qu'ils en pussent convenir ensemble. Il y avoit dans ce qu'il disoit, une apparence de bien. Mais il sçavoit bien qu'il ne seroit pas facile d'assembler tous les Grands dans un même lieu, & que quand même ils seroient ensemble, ils ne s'accorderoient jamais sur le choix. Cependant, cela servoit à gagner du tems, dans l'espérance que la Reine Elisabeth, en voulant venger l'injure qu'elle avoit reçûë, mettroit tous les Ecossois au désespoir, & les réüniroit tous contre elle. Il réüssit dans la premiere partie de son projet, & par ses intrigues, il fit en sorte que l'élection d'un Régent fut différée. Mais il ne fut pas si heureux dans la seconde. Elisabeth & son Conseil étoient trop habiles pour donner dans le piége qu'on leur tendoit. Au contraire, plus ils virent qu'on faisoit d'efforts pour réünir tous les Ecossois dans un même parti, plus ils jugerent qu'il étoit nécessaire de travailler à les tenir divisez, rien n'étant plus avantageux à Elisabeth, que de fomenter le trouble & la division dans ce Royaume, jusqu'à ce qu'elle pût prendre d'autres mesures.

Le Comte de Lidington est mis en liberté.

Il travaille pour la Reine.

Elisabeth évite le piége qu'on lui tend.

Selon ce projet, elle envoya Randolph en Ecosse, pour se plaindre de l'invasion qui avoit été faite en Angleterre. Mais au lieu de s'en prendre à toute la Nation, comme les Auteurs de l'invasion l'avoient espéré, elle fit dire en même tems par son Ambassadeur, qu'elle sçavoit bien, que ceux qui gouvernoient l'Ecosse n'avoient aucune part à l'insulte faite aux Anglois, & que, par cette raison, elle vouloit bien distinguer les innocens d'avec les coupables. Qu'elle demandoit pourtant une satisfaction convenable, & que si ceux qui avoient le Gouvernement en main n'étoient pas en état de la lui procurer, elle leur offroit le secours de ses troupes. Que s'ils le refusoient, elle feroit marcher

Elle se plaint des Infracteurs de la Paix, & non de toute la Nation.

ELISABETH 1570.

une armée en Ecosse, non pour attaquer toute la Nation Ecossoise, mais seulement pour punir ceux qui de gayeté de cœur, & sans avoir été provoquez, avoient insulté les Anglois. Comme c'étoit alors un tems d'Anarchie, n'y ayant point encore de Régent, on remit à répondre à l'Ambassadeur jusqu'au mois de Mai, que les Etats seroient assemblez. Randolph n'insista point à demander une réponse plus prompte. Il se contenta d'exhorter les Ecossois à la concorde, pendant qu'en secret, il travailloit à fomenter leurs divisions, & à les empêcher à se réünir. C'est ce que Melvil fait voir clairement dans ses Mémoires. Cependant Elisabeth fit préparer une armée qu'elle avoit dessein d'envoyer en Ecosse, tant pour venger ses Sujets, que pour y soutenir le parti du Roi, & pour faire élire un Régent qui ne fût pas contraire aux intérêts de l'Angleterre.

Mémoires de Melvil.

Libelles publiez en Ecosse contre Elisabeth qui évite le piége. *Buchanan*

Quoique les Chefs de la faction de la Reine vissent bien qu'Elisabeth ne donnoit pas dans le piége qu'ils lui avoient tendu, ils ne laisserent pas de faire tous leurs efforts pour la provoquer, & pour l'animer contre toute la Nation, par des libelles & des calomnies qu'ils prenoient soin de publier. Mais tous leurs artifices ne furent pas capables de lui faire changer de route. Cependant son armée, qui devoit être commandée par le Comte de Sussex, se préparoit avec toute la diligence possible.

Grangy met les prisonniers en liberté. *Buchanan.*

Pendant ce tems-là, les Partisans de Marie ayant repris courage depuis la mort du Comte de Murray, tenoient de fréquens Conseils sur la situation de leurs affaires. Leur but étoit de gagner du tems, en attendant un secours que *Verac* (1) Envoyé de France leur faisoit espérer. Ils en attendoient aussi un autre des Païs-Bas, & comme ces secours ne pouvoient pas être prêts aussitôt qu'ils le souhaitoient, ils tâchoient d'amuser le parti du Roi par des propositions d'accommodement. Mais ceux-ci refuserent constamment de rien conclurre, avant l'Assemblée des Etats.

Dans cet intervalle, le Lord Grangy mit en liberté le Duc de Châtelleraud, le Lord Herris & les autres prisonniers, & par-là, le parti de la Reine se trouva considérablement renforcé. Il falloit pourtant qu'il fût encore assez foible puisqu'il ne se trouvoit en état d'agir que par des négociations. Quoiqu'il en soit, les Chefs de ce parti résolurent de s'assembler à *Lithquo* sous le nom d'Etats, puisque n'y ayant point de Régent, ils leur sembloit qu'ils n'avoient pas moins de droit que l'autre parti, de convoquer les Etats. Dans cette Assemblée ils chercherent inutilement les moyens d'engager l'Angleterre à rompre avec toute la Nation Ecossoise. Elisabeth étoit trop sur ses gardes de ce côté-là, pour qu'il fût facile de la surprendre. Enfin, voyant qu'ils ne pouvoient réüssir, ils crurent qu'ils devoient par précaution tâcher de se rendre maîtres d'Edimbourg. Mais comme cela ne se pouvoit faire par la force, ils prierent les Magistrats d'Edimbourg, de leur permettre d'aller tenir les Etats dans leur Ville. Cela leur fut accordé après bien des difficultez: mais les habitans d'Edimbourg firent une garde si exacte, que le projet des Partisans de la Reine échoüa. Pendant ce tems-là, il y eut entre les deux partis, diverses négociations qui n'aboutirent à rien.

Le parti de Marie tient ses Etats,

& tâche en vain de s'emparer d'Edimbourg.

Bien-

(1) Monsieur de Thou le nomme Verac & en parle comme d'un Envoyé des Guises, & non pas du Roi de France. Les Anglois & Ecossois l'appellent *Virac*, & en parlent comme d'un Envoyé du Roi.

Bien-tôt après, la nouvelle qu'on reçut que le Comte de Suſſex étoit arrivé à Barwick, fit ſéparer l'Aſſemblée d'Edimbourg. Les Chefs avoient déja envoyé des Deputez à Eliſabeth, pour tâcher de détourner l'orage dont ils étoient menacez, & pour gagner du tems, en attendant le ſecours de France. Ils lui offrirent même de la prendre pour arbitre, & ils furent tellement ſecondez par les Ambaſſadeurs de France qu'elle voulut bien conſentir à ſervir de Médiatrice pour accorder les deux Partis. Mais elle prétendit que l'affaire pour laquelle elle envoyoit une armée en Ecoſſe, étoit une affaire à part, indépendante des différends, qu'il y avoit entre les deux partis, parce qu'il s'agiſſoit uniquement de châtier les infracteurs de la Paix, qui n'étoient avoüez ni de l'un ni de l'autre, ſans pourtant qu'aucun des deux fût en état de lui faire avoir ſatisfaction. Ainſi, le Comte de Suſſex ne reçut point de contre-ordre. Dès que ce Général fut arrivé à Barvvick, le Duc de Châtelleraud lui envoya Melvil, pour ſçavoir de lui, s'il avoit deſſein de ſe joindre à l'un des partis, ou de travailler à leur reconciliation. Melvil dit dans ſes Mémoires, que dans les Conférences qu'il eut avec le Comte Suſſex, il s'apperçut que ce Seigneur avoit ordre véritablement de favoriſer le parti du Roi; mais qu'il ne pouſſeroit pas à bout celui de la Reine. Il infére que ſon but principal étoit d'entretenir les troubles en Ecoſſe, & cela eſt très-apparent.

ELISABETH. 1570.

L'armée Angloiſe s'approche.

Eliſabeth accepte d'être Médiatrice entre les deux partis; *Cambden.* Sans préjudice de la punition des coupables de l'invaſion.

Deſſeins d'Eliſabeth.

L'Armée Angloiſe étant entrée en Ecoſſe au mois d'Avril, ravagea les Terres des *Scots* & des *Carrs*, & de tous ceux qui avoient eu part à l'invaſion qui s'étoit faite en Angleterre. Cambden dit qu'en cette occaſion, il y eut plus de trois cens maiſons de brûlées, & environ cinquante Châteaux. Melvil ajoûte, que le Comte de Suſſex fit attaquer & prendre les Châteaux de *Hum* & de *Faſt*, appartenant au Baron de *Hum*, afin d'obliger ce Seigneur, qui avoit été juſqu'alors dans une eſpéce de neutralité, à ſe déclarer pour le parti de Marie, de peur que la balance ne penchât trop du côté du Roi. Cette conjecture eſt fondée ſur le plan que la faction de la Reine avoit formé de réünir toute l'Ecoſſe dans un ſeul parti, & ſur l'intérêt qu'avoit Eliſabeth d'empêchert cette réünion.

Le Comte de Suſſex entre en Ecoſſe. Il punit les infracteurs de la Paix.

Au commencement du mois de Mai, les Etats convoquez au nom du Roi, s'aſſemblerent à Edimbourg. Leur premier ſoin fut de députer *Robert Petcarn* à Eliſabeth, pour ſe la rendre favorable, & pour lui faire entendre, qu'ils étoient diſpoſez à élire un Régent qui ne lui fût pas ſuſpect.

Les Etats du Roi s'aſſemblent. *Buchanan.*

Pendant que ce Député étoit en chemin, les Partiſans de Marie aſſiégerent le Château de Glasgovv, qui ſe défendit mieux qu'ils ne l'avoient eſpéré. Le Comte de Suſſex en ayant été informé, détacha *Drury* Gouverneur de Barvvick, avec mille hommes de pied, & deux cens Chevaux. A l'approche de cette troupe, les Aſſiégeans ſe retirerent, & ſe diſperſerent dans les montagnes. Cependant Drury s'étant joint à un Corps d'Ecoſſois Royaliſtes, ravagea les Terres des Hamiltons, & prit le Château du même nom, appartenant au Duc de Châtelleraud.

Siége de Glasgow.

Dans ces entrefaites, Petcarn étant retourné en Angleterre, rapporta aux Etats, qu'Eliſabeth avoit trouvé fort étrange, que depuis la mort du Comte de Murray, on ne l'eût point informée de l'état des affaires d'Ecoſſe: que l'ignorance où elle étoit à cet égard, l'avoit tenuë en ſuſpens, touchant la

Eliſabeth demande une ſuſpenſion d'armes. *Buchanan.*

ELISABETH. 1570.

conduite qu'elle devoit tenir : qu'enfin, fatiguée par de continuelles ſollicitations, elle avoit conſenti qu'il ſe tînt entre les deux partis une Conférence dont elle vouloit bien être la Médiatrice, à condition qu'ils s'abſtiendroient tous deux des voyes de fait, & qu'ils laiſſeroient les choſes dans l'état où elles ſe trouvoient : qu'elle prioit donc les Etats d'obſerver cette condition, & de différer l'élection d'un Régent juſqu'à ce qu'on eût vû quel ſeroit le ſuccès de la Conférence. Cette demande embarraſſa beaucoup les Etats. Ils ne pouvoient plus long-tems demeurer ſans Chef, & néanmoins, ils n'oſoient déſobliger la Reine d'Angleterre, qui étoit ſeule en état de les ſoutenir. Cela fut cauſe qu'ils prirent le parti d'élire un *Entreroi* qui pouvoit être révoqué ſans conſéquence, & le choix tomba ſur le Comte de Lénox qui étoit alors en Angleterre. Peu de tems après, ils reçurent une Lettre d'Eliſabeth qui leur faiſoit ſçavoir, qu'elle conſentoit qu'ils éluſſent un Régent, & leur recommandoit le Comte de Lénox qui fut élû ſur le champ.

Les Etats éliſent un *Entreroi*. Le Comte de Lénox eſt élu Régent.

Le Régent prend Brechin & diſſipe les troupes du Comte de Huntley. *Cambden.*

Cependant le Comte de Huntley ayant reçu d'Eſpagne, de l'argent & des munitions, s'étoit remis en campagne, & avoit muni le Château de *Brechin*. Peu de tems après, le Comte de Lénox arriva en Ecoſſe, & dès que les Etats ſe furent ſéparez, il réſolut d'aller recouvrer ce Château qui étoit d'une aſſez grande importance. Il aſſembla pour cet effet ſes forces à *Lithquo*, & fit demander de l'artillerie & des munitions à Grangy Gouverneur du Château d'Edimbourg, qui les lui refuſa, ſous prétexte qu'il ne vouloit pas ſervir d'inſtrument à répandre le ſang de ſes compatriotes. Grangy étoit proprement du parti de la Reine ; mais il avoit d'autres vûës que les autres du même parti. Son projet étoit de ſe mettre à la tête d'un troiſiême auquel il prétendoit que les deux autres ſe reüniroient, pour faire rendre la Couronne à la Reine ſous certaines conditions. C'eſt ce qui fût cauſe de ſa ruïne, comme on le verra dans la ſuite. Jacques Melvil, Auteur des Mémoires que j'ai ſouvent citez, étoit dans les mêmes ſentimens, comme il le fait bien connoître en pluſieurs endroits : mais apparemment, il attendoit que l'occaſion fût plus favorable pour ſe déclarer.

Le refus de Grangy n'empêcha pas que le Régent ne ſe rendît maître de Brechin, & qu'il ne contraignît le Comte de Huntley de ſe ſauver dans les montagnes, où il n'étoit pas facile de le pourſuivre. Peu de tems après, le parti de la Reine obtint une Trêve, à la ſollicitation d'Eliſabeth qui ne cherchoit qu'à tirer l'affaire en longueur, comme de leur côté, les partiſans de la Reine tâchoient de gagner du tems, pour attendre les effets des promeſſes du Duc d'Albe. Quelque-tems auparavant, ils lui avoient envoyé le Lord *Seaton*, pour lui demander du ſecours, & il leur avoit promis dix mille hommes. Mais les affaires qui lui ſurvinrent dans les Païs-Bas, l'empêcherent de leur tenir ſa parole.

Complots en Angleterre pour délivrer Marie. *Cambden.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Ecoſſe, on formoit en Angleterre des complots pour délivrer la Reine priſonniere. Monluc, Evêque de Valence, s'étoit rendu à Londres, & ſollicitoit la liberté de cette Reine avec de grandes inſtances. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'étoit pas moins actif pour le même ſujet. Le zéle de la France & de l'Eſpagne pour Marie étoit d'autant plus ſuſpect à la Reine, que dans le même-tems, le Pape fit afficher de nuit en pluſieurs endroits de Londres, par un nommé *Felton*, une Bulle datée de l'année

Bulle contre Eliſa-

l'année précédente, par laquelle il excommunioit Elisabeth, & délioit ses Sujets du serment qu'ils lui avoient prêté. D'un autre côté, on découvrit que certains Gentilshommes de la Province de Norfolck, avoient résolu de prendre les armes, & d'exciter une révolte dans ces quartiers-là. Cette conspiration ayant été découverte, les auteurs furent arrêtez. Mais la Reine fit grace à tous excepté à trois, du nombre desquels furent *Jean Trochmorton*, & *Felton* qui avoit affiché la Bulle. Peu de tems après, elle apprit encore, que deux Fils du Comte de Derby avoient complotté d'enlever la Reine d'Ecosse de sa prison. Comme *Jean Lessey*, Evêque de Ross, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur de cette Reine, étoit le principal promoteur de tous ces complots, il fut jugé à propos de le remettre en arrêt. Il n'y avoit pas long-tems qu'il en avoit été tiré, y ayant été mis pour avoir eu beaucoup de part à la conspiration du Comte de Northumberland. Malgré les justes soupçons que toutes ces machinations pouvoient causer à la Reine contre le Duc de Norfolck qui étoit regardé comme le Chef du parti de Marie, elle ne laissa pas de mettre ce Seigneur en liberté. Mais ce ne fut qu'après qu'il eut temoigné un grand repentir de sa faute, & protesté de bouche & par écrit, qu'il ne penseroit plus au Mariage de la Reine d'Ecosse.

ELISABETH. 1570.

Bulle affichée à Londres.

Conspiration découverte. Exécutions.

L'Evêque de Ross est arrêté.

Le Duc de Norfolck est mis en liberté.

Il n'étoit pas bien difficile à Elisabeth de comprendre que c'étoit uniquement la Reine d'Ecosse qui lui causoit tous ces embarras. S'il n'avoit été question que de la mettre en liberté pour se procurer du repos, elle l'auroit fait volontiers. Mais quoi que les partisans de cette Reine & ceux qui sollicitoient en sa faveur prétendissent qu'ils n'agissoient que par un motif de compassion, & qu'ils fissent beaucoup valoir l'injustice dont on usoit à son égard en la tenant en prison, Elisabeth n'ignoroit pas que leurs vûës s'étendoient beaucoup plus loin. Le Pape, l'Espagne, la Maison de Lorraine, le Duc d'Albe, les Catholiques Anglois, Ecossois & Irlandois, ne se bornoient pas à tirer cette malheureuse Reine de captivité : leur but étoit de la mettre sur le trône d'Angleterre. Par conséquent, il y avoit plus de danger pour Elisabeth, à la relâcher qu'à la tenir enfermée. Mais elle ne jugeoit pas à propos de publier ce qu'elle pensoit, comme de leur côté, ses ennemis prenoient un extrême soin de tenir leurs desseins cachez. Elle continua donc à feindre qu'elle ne souhaitoit rien avec plus de passion, que de trouver les moyens de remettre Marie sur le trône d'Ecosse, pourvû que cela se pût faire sans danger pour l'Angleterre. Ce fut dans cette vûë, qu'elle lui envoya *Cécil* pour lui faire certaines propositions captieuses qui ne tendoient qu'à éblouïr le Public. Marie ayant oüi ces propositions, y fit une réponse générale, s'excusant d'en donner de particulieres à chaque Article, sans le consentement des Chefs de son parti en Ecosse, ausquels elle souhaita qu'on les communiquât, afin qu'ils y répondissent ce qu'ils trouveroient à propos. Voici la substance de ces propositions, & des réponses qu'on y fit en Ecosse.

Raisons d'Elisabeth pour tenir Marie en prison.

Propositions envoyées à Marie par Elisabeth.

Cambden.

I. Que la Reine d'Ecosse ratifiera le Traité d'Edimbourg, & renoncera au droit qu'elle prétend sur la Couronne d'Angleterre, pendant la vie de la Reine Elisabeth, & de sa postérité.

Avec les réponses des partisans de Marie.

Réponse. *Consenti.*

II. Qu'elle ne fera, ni ne renouvellera aucune Alliance, avec quelque Puissance que ce soit, au préjudice de l'Angleterre.

ELISABETH. 1570.

Rép. *En renonçant à l'Alliance de la France, la Reine se privera de son Doüaire, & la Nation Ecossoise perdra beaucoup. Il faut donc que la Reine d'Angleterre récompense ces pertes par quelqu'autre chose.*

III. Qu'elle ne recevra aucunes troupes étrangeres dans le Royaume d'Ecosse.

Rép. *Consenti, avec cette restriction, A moins qu'elle ne soit pas en état avec ses propres forces, de réprimer les rebellions de ses Sujets.*

IV. Qu'elle n'entretiendra aucune intelligence avec les Anglois, ou avec les Irlandois, sans le consentement de la Reine d'Angleterre.

Rép. *Consenti, pourvû que la Reine d'Angleterre s'engage à la même chose à l'égard des Ecossois.*

V. Qu'elle livrera les Anglois ou Irlandois rebelles.

Rép. *S'il y a en Ecosse des Anglois ou des Irlandois rebelles, il faut les demander à ceux qui ont pris les armes contre leur Reine.*

VI. Qu'elle dédommagera les Anglois des frontieres, des pertes qu'ils ont souffertes par la derniere invasion.

Rép. *On nommera de part & d'autre, des Commissaires pour examiner les dommages soufferts des deux côtez.*

VII. Qu'elle fera poursuivre & punir selon les Loix, les meurtriers du Roi Henri, & ceux du Comte de Murray,

Rép. *Consenti.*

VIII. Qu'elle donnera le Roi son Fils en Otage.

Rép. *Son Fils n'est pas en son pouvoir.*

IX. Qu'elle ne se mariera avec aucun Anglois, sans l'aveu de la Reine d'Angleterre, ni avec aucun autre qu'avec l'approbation des Etats d'Ecosse.

Rép. *C'est une chose indigne d'une Reine, que de s'astreindre à ces conditions.*

X. Que les Ecossois ne passeront point en Irlande, sans la permission de la Reine d'Angleterre.

Rép. *Consenti, pourvû qu'il ne soit pas permis aux Irlandois de passer en Ecosse, sans la permission de la Reine d'Ecosse.*

XI. Qu'elle donnera six Otages tels que la Reine d'Angleterre les demandera.

Rép. *Consenti, pourvû que le Duc de Châtelleraud, les Comtes de Huntley, d'Argile, d'Athol, en soient exceptez.*

XII. Que si elle entreprend quelque chose contre la Reine Elisabeth, elle sera déchuë du droit qu'elle prétend sur la Couronne d'Angleterre.

Rép. *Consenti, à condition qu'en pareil cas, la Reine d'Angleterre sera sujette à quelque peine équivalente.*

XIII. Que les Châteaux de *Hum* & de *Fadsth*, demeureront encore trois ans entre les mains des Anglois.

Rép. *Cela ne se peut accorder. Au contraire, la Reine d'Angleterre est requise de rendre ces Châteaux au Baron de Hum.*

XIV. Qu'on remettra entre les mains des Anglois, quelque Place de la frontiere de Gallway ou de Cantyr, afin d'empêcher les Ecossois de molester l'Irlande.

Rép. *Livrer des Places aux Anglois, ce seroit entretenir une Guerre perpetuelle en Ecosse.*

XV,

XV. Que tous ces Articles seront approuvez & confirmez par les Etats. ELISABETH. 1570.

Je ne trouve point de réponse à cet Article.

Observation sur les propositions & sur les réponses.

Il seroit très-aisé, en examinant ces propositions en détail, de faire voir que quelques-unes ne servoient qu'à faire croire qu'Elisabeth vouloit agir avec modération, & de bonne foi : que d'autres n'étoient que des piéges pour surprendre la Reine d'Ecosse : enfin, qu'il y en avoit dont l'exécution étoit impossible. L'intention d'Elisabeth n'étoit donc que d'amuser le tapis.

D'un autre côté les Réponses à ces propositions n'étoient pas plus propres à procurer un accommodement entre les deux Reines. Ceux qui avoient dressé ces Reponses, avoient prétendu, que Marie traitât avec Elisabeth, en termes égaux, comme elle auroit pû faire si elle avoit été sur son Trône à Edimbourg : mais ce n'étoit pas la pensée des Anglois. Marie étoit prisonniere en Angleterre, & il s'agissoit de la relâcher & de la rétablir sur son Trône. Elle acceptoit ces conditions pour obtenir ces deux grands avantages : mais en même-tems, on lui faisoit dire, qu'elle prétendoit qu'Elisabeth s'engageât à des conditions semblables ou équivalentes. C'étoit dire proprement, que sans cela, elle ne vouloit point accepter ce qu'on lui offroit. Rien ne pouvoit être plus agréable à Elisabeth, puisque c'étoit un moyen assûré pour faire durer la négociation. Si Marie avoit accepté ces propositions sans aucune restriction, elle auroit peut-être embarrassé le Conseil d'Elisabeth. Du moins, il se seroit vû obligé de chercher des moyens pour faire naître des obstacles dans l'exécution, & par-là elle auroit mis la Cour d'Angleterre manifestement dans le tort.

Il est certain qu'Elisabeth n'avoit aucune envie de relâcher sa prisonniere, sous quelque condition que ce pût être. C'étoit une Rivale très-dangereuse, lors même qu'elle étoit en prison, combien plus, si elle se fût trouvée en liberté ? Depuis qu'elle étoit retournée en Ecosse, après la mort de son premier Mari, elle n'avoit jamais cessé d'entretenir des intelligences en Angleterre pour tâcher de porter les Anglois à la révolte. C'est ce qui se voit très-clairement dans les Mémoires de Melvil. Le malheur qu'elle eut de tomber entre les mains d'Elisabeth, ne lui fit point discontinuer ses pratiques. D'un autre côté le projet de son Mariage avec le Duc de Norfolck, la conjuration du Comte de Northumberland, les intelligences de ses partisans avec les Cours étrangeres ne tendoient qu'à la mettre sur le Trône d'Angleterre, pendant la vie même d'Elisabeth. Enfin, il étoit manifeste, que le Pape, l'Espagne, les Princes Lorrains, les Catholiques Anglois, tous les Irlandois, & une partie des Ecossois, travailloient à faire réüssir ce dessein. Quelle imprudence n'y auroit-il pas eu à la mettre en liberté, afin qu'elle fût mieux en état de faire valoir ses prétentions ? Il est vrai que depuis la mort de François II. elle avoit quitté le titre de Reine d'Angleterre, & qu'elle protestoit, qu'elle ne prétendoit à la Couronne de ce Royaume, qu'après Elisabeth & sa postérité. Mais pour qu'une simple protestation puisse servir de sûreté, il faut premiérement bien établir la bonne foi de la personne qui proteste. Ici c'étoit tout le contraire, toutes les démarches de Marie ayant fait connoître qu'elle ne se désistoit nullement de ses prétentions. Ainsi sa simple protestation n'étoit qu'une parole à laquelle il etoit trop dangereux de se fier. Certainement, cette Reine ne fut malheureuse, que pour avoir eu des amis trop passionnez qui, par toutes

leurs

ELISABETH. 1570.

leurs démarches, la pouſſoient de plus en plus vers le précipice. Mais cela n'eſt pas étonnant. Ce n'étoit pas pour l'amour d'elle qu'ils agiſſoient, mais pour leurs propres intérêts & pour ceux de la Religion Romaine, à quoi elle ſervoit de prétexte. Jacques Melvil, qui n'étoit pas ennemi de Marie, remarque dans ſes Mémoires, que les deux partis lui nuiſoient également, l'un agiſſant directement contr'elle, l'autre en la ſervant avec trop d'ardeur. Il ajoûte que celui de la Reine ſe flattoit ſans aucun fondement de détruire le parti contraire qui étoit ſoutenu par l'Angleterre. La raiſon qu'il en donne eſt très-forte. C'eſt qu'il n'y avoit aucune apparence que le premier pût jamais tirer de grands ſecours de la Cour de France, qui ne craignoit rien tant que de voir les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe ſur une tête. Il rapporte ſur ce ſujet une particularité qui peut beaucoup ſervir à faire connoître la ſituation où ſe trouvoient les affaires de cette Reine. Robert Melvil, au retour de ſon Ambaſſade d'Angleterre, mit entre les mains de Marie, un Ecrit ſigné de vingt-cinq Comtes ou autres Seigneurs Anglois, par lequel ils s'engageoient à la mettre ſur le trône d'Angleterre. Marie envoya ce papier au Cardinal de Lorraine ſon Oncle, & lui demanda, en même-tems, les ſecours néceſſaires pour exécuter ce deſſein. Mais le Cardinal lui-même diſſuada la Reine Catherine de Médicis de penſer à cette entrepriſe, en lui faiſant voir le préjudice que la France recevroit de l'union des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe. Pour empêcher même, que la choſe ne s'exécutât par d'autres moyens, ils en informerent la Reine Eliſabeth, qui feignit toujours d'ignorer ce que la Cour de France lui avoit appris. Melvil aſſure qu'il avoit ſçû cela, de la propre bouche de la Reine d'Ecoſſe, qui le lui avoit dit dans un tems qu'elle étoit mécontente du Cardinal. Il eſt donc manifeſte que les empreſſemens des amis de Marie lui étoient préjudiciables. Mais ſur tout, ceux qui entretenoient la Guerre en Ecoſſe, ne faiſoient qu'aſſurer les affaires d'Eliſabeth, qui par-là ſe trouvoit à couvert du côté qu'elle avoit le plus à craindre. Au lieu que ſi les Ecoſſois s'étoient réünis enſemble, ils en auroient été plus conſidérez, & ſans doute, Eliſabeth auroit plus ménagé ſa priſonniere. C'étoit ſur ce principe que Grangy & Melvil travailloient à procurer un accommodement entre les deux partis, en quoi ils tâchoient de rendre à Marie un ſervice très-réel. Mais il n'étoit pas facile d'obliger des gens paſſionnez à ſacrifier leurs paſſions & leurs intérêts au bien du Public. Le Conſeil d'Angleterre profitant de ces diſpoſitions, ne ceſſa jamais de fomenter les troubles d'Ecoſſe, ſous prétexte de vouloir les appaiſer, juſqu'à ce qu'Eliſabeth eut intérêt de les faire finir. C'eſt ce que Melvil fait voir manifeſtement dans ſes Mémoires : mais il ſeroit trop long d'en rapporter les preuves. Ainſi Marie ſe trouvoit dans un état pitoyable, par les mauvais conſeils qu'on lui donnoit, & qu'elle avoit l'imprudence de ſuivre avec trop d'ardeur. L'Evêque de Roſſ, ſon Agent à Londres, homme fort zêlé pour ſa Religion, mais dont les vûës n'étoient pas aſſez étenduës, lui faiſoit un tort extrême par ſa paſſion, & par les ſoins qu'il ſe donnoit pour fomenter le mécontentement des Anglois Catholiques. Comme Eliſabeth avoit de bons Eſpions, elle n'ignoroit pas que cet Ambaſſadeur prétendu entroit dans tous les complots qui ſe faiſoient contr'elle, d'où elle ne pouvoit qu'inférer, qu'il agiſſoit conformément aux inclinations & aux ordres de ſa Maitreſſe. Dès que ce Prélat eut en main les Articles qu'on avoit propoſez

Diſpoſition de la Cour de France à l'égard de Marie.

L'Evêque de Roſſ ſol-

propoſez

proposez à Marie, il envoya des copies au Pape, aux Rois de France & d'Espagne, au Duc d'Albe, & fit entendre à toutes ces Puissances, que Marie seroit enfin contrainte de les accepter, si on ne faisoit quelque vigoureux effort en sa faveur. Mais ses sollicitations ne produisirent aucun effet. Le Roi d'Espagne ne s'occupant alors que de son Mariage avec Anne d'Autrîche sa Niéce, Fille de l'Empereur Maximilien, renvoyoit au Duc d'Albe le soin de secourir la Reine d'Ecosse. Mais ce Duc étoit lui-même assez occupé dans les Païs-Bas. La Ville de Bruxelles ayant refusé de payer le centiéme dénier, les gibets étoient déja préparez pour punir ceux qui avoient osé désobéïr, lorsqu'il apprit que le Prince d'Orange levoit une armée en Allemagne. Ainsi, bien loin de penser à secourir la Reine d'Ecosse, il ne travailla qu'à se préparer à la Guerre qu'il voyoit prête à s'allumer dans les Païs.Bas, & dans laquelle vrai-semblablement, il devoit avoir sur les bras les habitans de ces Provinces, aussi bien que les Allemans. ELISABETH. 1570. licite en vain les Puissances en faveur de Marie. Affaires des Païs-Bas.

Pour ce qui regarde la Cour de France, outre qu'elle n'eut jamais une réelle intention de mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de la Reine d'Ecosse, mais seulement de causer des embarras à Elisabeth, elle commençoit à former des projets qui ne lui permettoient pas de prendre ouvertement le parti de Marie. Quoi que le Roi eût remporté plusieurs victoires sur les Huguenots, il voyoit avec chagrin que c'étoit toujours à recommencer, & que ces gens-là aimant mieux mourir les armes à la main que sur des buchers ou sur des gibets, il seroit trop difficile de les détruire par la force ouverte. Il résolut donc, pour parvenir plus aisément à son but, de les endormir par une Paix qu'il leur accorda au mois d'Août de cette année. Depuis ce tems-là, son unique soin fut de dissimuler ses sentimens, & de leur faire accroire, qu'ils n'avoient plus rien à craindre de sa part. Pour les mieux convaincre qu'on n'avoit plus la pensée de les exterminer, Catherine de Médicis proposa le Mariage du Roi son Fils avec Elisabeth qui répondit en deux mots, qu'il étoit trop grand & trop petit. Ce projet n'ayant pas réüssi, Catherine lui proposa le Duc d'Anjou son second Fils, comme un parti plus convenable. Ce n'étoit donc pas une conjoncture favorable pour la Reine d'Ecosse, puisque la Cour de France ne pouvoit rien entreprendre ouvertement en sa faveur, sans rompre ses propres mesures. Projet de la Cour de France contre les Huguenots. Propositions de Mariage à Elisabeth.

Le Secretaire Cécil fut créé Baron *de Burghley*, au commencement de l'année 1571. Personne n'avoit mieux mérité que lui de recevoir cette marque de distinction, qui étoit très-considérable sous une Reine qui ne conféroit les Dignitez qu'avec beaucoup de circonspection. 1571. Cécil est fait Baron de Burghley.

J'ai déja dit plusieurs fois, qu'Elisabeth avoit résolu de ne se déclarer publiquement pour aucune des deux factions d'Ecosse, mais de faire durer la négociation autant qu'il seroit possible, afin d'avoir toujours un prétexte de retenir Marie en prison. On va voir une suite de cette résolution dans la conduite qu'elle tînt pendant l'année 1571. Quoi que dès le mois de Juin de l'année précédente, elle eût donné les mains à une Conférence entre les deux partis, dont elle devoit être Médiatrice, six mois s'étoient écoulez sans qu'on en eût parlé davantage. Enfin, Elisabeth ayant résolu de faire négocier son Mariage avec le Duc d'Anjou, ne douta pas qu'en cette occasion, la Cour de France ne la sollicitât fortement en faveur de la Reine d'Ecosse. Ce fut donc

ELISABETH. 1571.

pour se procurer un subterfuge, qu'elle fit enfin tenir cette Conférence aux mois de Fevrier & de Mars, afin de pouvoir répondre au Roi de France, que l'affaire de cette Reine étoit en termes d'accommodement, bien résoluë pourtant, de faire en sorte que la Conférence ne produisît aucun fruit.

Conférence à Londres entre les deux partis d'Ecosse. *Buchanan.*

Le Comte *de Morton*, *Petcarn*, & quelques autres furent envoyez d'Ecosse à la Conférence qui devoit se tenir à Londres, pour y soutenir la cause du Roi. Les Evêques de Ross & de Gallway, avec le Baron de Lewington, y assisterent pour Marie, & la Reine nomma sept de ses Conseillers Privez pour entendre les raisons des uns & des autres. Ceux-ci requirent d'abord le Comte de Morton & ses Collégues d'expliquer nettement les raisons qui avoient porté les Ecossois à déposer leur Reine, & à donner la Couronne au Prince son Fils. Les Députez Ecossois répondirent par un long Mémoire, dans lequel ils posoient en fait, que la Reine avoit fait tuer le Roi son Epoux par le Comte de Bothwel, & qu'ensuite, elle avoit épousé le meurtrier. Que, pour justifier leur conduite à l'égard de la Reine, il y avoit deux questions à examiner, l'une de fait, & l'autre de droit. Que pour la premiere, ils s'en tenoient aux preuves que le Comte de Murray en avoit données à Hamptoncourt, devant des Commissaires Anglois, & que la Reine d'Angleterre avoit en son pouvoir. Que ce Comte avoit fait voir avec tant d'évidence, que Marie étoit coupable du crime dont elle étoit accusée, qu'ils croyoient inutile de répéter les mêmes choses, à quoi même ils ne se résoudroient qu'avec une peine extrême. Quant à la question de droit, qui consistoit à sçavoir si les Ecossois avoient le pouvoir de déposer leurs Rois qui se rendoient indignes du trône, ils soutenoient que c'étoit un droit indubitable dont la Nation Ecossoise avoit conservé la possession, depuis le commencement de la Monarchie. Ils appuyoient ce principe de divers préjugez, tirez de l'Histoire d'Ecosse, & de celles de quelques autres Païs, comme d'Espagne & de Dannemarck.

Elisabeth tire l'affaire en longueur.

Elisabeth, suivant toujours le plan qu'elle s'étoit fait de ne pas se déclarer, répondit en peu de mots au Memoire des Ecossois, qui lui fut communiqué, qu'elle n'étoit pas bien convaincuë de la justice de leur conduite, & les pria de conférer avec ses Ministres, afin de chercher avec eux quelque expédient pour accommoder cette affaire, Mais ils répondirent qu'il étoit inutile de chercher des expédiens, puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir de consentir à la diminution de l'autorité du Roi. Sur cela, Elisabeth fit faire aux Agens de Marie une proposition qu'elle sçavoit bien qu'ils n'accepteroient pas. C'étoit de lui livrer les principaux de leur parti en ôtage, avec quelques Places en Ecosse. En effet ils la rejetterent hautement, & en firent d'autres que les Commissaires Anglois rejetterent à leur tour. Enfin, ceux-ci demanderent aux Ecossois, qu'ils donnassent le jeune Roi d'Ecosse en ôtage à la Reine, à quoi ils répondirent qu'ils n'avoient pas pouvoir de s'engager à cela. Cambden dit là-dessus, que les Agens de Marie se mocquerent de ce subterfuge, disant *que les Députez ne manquoient pas de pouvoir, puisqu'un même crime rend égaux tous ceux qui en sont complices.*

Enfin, Elisabeth ayant admis les Députez d'Ecosse à son audience, demeura d'accord avec eux, que cette affaire ne pouvoit être terminée que par les Etats du Royaume. Ensuite, elle les pria de faire en sorte, qu'il se tint une

autre

autre Conférence en Ecosse, pendant la tenuë des Etats qui devoient s'assembler au mois de Mai. Elle les retint pourtant encore quelque-tems, voulant sçavoir, avant leur départ, si la Reine d'Ecosse voudroit consentir à cette Conférence. Mais bien loin d'y donner son consentement, elle se plaignit beaucoup de ce que ses Envoyez avoient souffert que son droit fût mis en question, & revoqua leurs Pouvoirs. Elle ordonna pourtant à l'Evêque de Ross, de résider toujours à Londres, en qualité de son Ambassadeur. Cela donna de grands soupçons à Elisabeth qui sçavoit bien que cet Evêque étoit le principal promoteur des complots qui se faisoient contr'elle: mais elle n'osoit le refuser, de peur de donner lieu de dire, qu'elle ne reconnoissoit point Marie pour Reine, & de donner par-là quelque atteinte à sa prétenduë impartialité. Enfin, les Députez d'Ecosse partirent le huitiéme d'Avril, après avoir séjourné six semaines à Londres sans aucun fruit. Aussi n'étoit-ce pas l'intention d'Elisabeth, que cette Conférence produisit un accommodement. Quand cela ne paroîtroit pas manifestement par toute sa conduite, on pourroit aisément s'en convaincre par une Lettre que Cécil écrivoit en ce même-tems à *Walsingham* Ambassadeur en France, dans laquelle il lui disoit franchement, que, par cette Conférence, on n'avoit eu pour but que de gagner du tems. Une autre Lettre écrite à Walsingham par le Comte de Leicester, sur la même matiére, fait encore bien connoître la politique d'Elisabeth. Ce Comte lui disoit, que la Reine demeuroit d'accord, que Marie étoit indigne de porter le Sceptre: mais qu'elle avoit de la peine à se persuader, que ses Sujets fussent en droit de la déposer. Que par cette raison, elle demeuroit en suspens, ne pouvant se résoudre ni à rétablir cette Reine, ni à défendre la cause des Ecossois parce qu'elle ne la croyoit pas entiérement juste. Pendant cette prétenduë incertitude, Marie demeuroit toujours en prison.

ELISABETH. 1571.

La Conférence est rompuë.

Politique d'Elisabeth.

La Trêve entre les deux partis d'Ecosse étant expirée pendant la Conférence de Londres, ou un peu après, le Comte de Lénox fit surprendre la Ville de *Dumbar*, qui étoit jusqu'alors demeurée entre les mains des Partisans de la Reine. *Verac* Ambassadeur de France y fut pris & envoyé à Saint André, d'où on voulut bien permettre qu'il s'évadat. Mais il n'en fut pas de même de l'Archevêque de Saint André, qui ayant été fait prisonnier dans la même occasion, & envoyé à Sterlin, fut condamné à être pendu. Il étoit accusé d'être complice de la mort du feu Roi, par un Prêtre qui lui fut confronté, auquel, pour toute défense, il demanda ce que méritoient les Prêtres qui révéloient les confessions. On prétend, que Cardan ayant été en Ecosse pour le guérir d'une grande maladie, lui dit après lui avoir rendu la santé, qu'il avoit bien pû, par le secours de ses remedes, le tirer de ce danger; mais qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'empêcher qu'il ne finît sa vie sur une potence.

Affaires d'Ecosse.

Surprise de Dumbar.

L'Archevêque de Saint André est pendu.

Les affaires d'Ecosse n'étoient pas les seules qui occupoient alors Elisabeth. Il y en avoit une autre qui ne la tenoit pas moins en inquiétude, à cause de ses difficultez, & des suites qu'elle pouvoit avoir. Ses Ministres sçachant que ses ennemis étoient dans un perpetuel mouvement, & qu'après avoir manqué un coup, ils formoient incontinent quelque autre entreprise, craignoient qu'enfin sa prudence ne se trouvât courte. On voit dans les Négociations de Walsingham, une Lettre d'un Secretaire d'Etat qui lui disoit, que, pendant

Les Ministres d'Elisabeth l'engagent a faire négocier son Mariage avec le Duc d'Anjou.

qu'on

ELISABETH. 1571.

qu'on travailloit à l'affaire de la Reine d'Ecosse, ses amis pensoient à l'enlever, & qu'on en avoit à la Cour quelques avis confus. Le Comte de Leicester écrivoit au même Ambassadeur, que les Partisans de cette Reine étoient plus fiers qu'ils ne l'avoient jamais été, & que, selon les apparences, cette fierté étoit fondée sur l'espérance qu'ils avoient conçuë du succès de quelque nouvelle entreprise. Les Ministres jugeoient donc, qu'il n'y avoit qu'un Mariage qui pût mettre la Reine à couvert de tant de conspirations qui se renouvelloient tous les jours. Une Alliance avec quelque puissant Prince, devoit naturellement produire un bon effet, à cause des secours qu'on pourroit en tirer en cas de besoin, outre qu'elle inspireroit de la crainte aux ennemis de la Reine. D'un autre côté, ils concevoient que s'il plaisoit à Dieu de benir ce Mariage, la naissance d'un Prince ôteroit à la Reine d'Ecosse un grand nombre de ses Partisans. Sur ce principe, ils ne cessoient point de représenter à Elisabeth, les raisons qui devoient la déterminer au Mariage. Enfin, soit qu'elle se rendît à ces raisons, ou que ce fût pour se délivrer de leurs importunitez, elle leut fit entendre, qu'elle ne se trouvoit embarrassée que par la difficulté de trouver un parti qui lui convînt. Ce choix en effet, n'étoit pas facile à faire. Il falloit prendre pour Epoux, ou un Prince Protestant, ou un Catholique. Mais comme deux motifs principaux l'engageoient à se marier, sçavoir pour faire une Alliance considérable, & pour avoir un Successeur, en prenant un Protestant le premier de ces motifs n'étoit pas rempli, parce qu'il n'y avoit point de Prince de cette Religion, dont l'Alliance pût être assez avantageuse à l'Angleterre. En se déterminant pour un Catholique, il n'y avoit point de choix à faire, puisqu'il n'y avoit que le seul Duc d'Anjou, Frere du Roi de France, qui pût lui convenir. Mais ce projet avoit ses difficultez. La Reine faisoit entendre, qu'en se mariant, elle ne prétendoit pas se donner un Maître, non pas même un égal, puisqu'elle vouloit tenir seule les rênes du Gouvernement, & ne communiquer à son Epoux, que les honneurs extérieurs de la Royauté. En second lieu, elle ne prétendoit pas, que les Catholiques d'Angleterre tirassent aucun avantage de son Mariage avec un Prince de leur Religion. Mais il n'y avoit aucune apparence que le Duc d'Anjou voulût s'assujettir à ce que la Reine souhaitoit, ni dissimuler sa Religion, pour joüir du simple titre de Roi, qui ne suffisoit pas pour remplir son ambition. Cependant, les Ministres souhaitoient avec tant d'ardeur que la Reine se mariât, qu'enfin ils la firent consentir à entrer en négociation avec la France sur ce sujet. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'elle ne donna son consentement que dans la pensée qu'il seroit en son pouvoir de rompre la négociation quand elle le jugeroit à propos, par les difficultez qu'elle y feroit naître. Elle ne découvrit pourtant pas ses sentimens à ses Ministres. Burghley crut pendant quelque tems qu'elle agissoit tout de bon. Le Comte de Leicester n'en avoit pas tout à fait la même opinion, & ne sçavoit ce qu'il en devoit croire. Quoi qu'il en soit, on fit entendre à la Reine, que Catherine de Médicis ayant bien compris les raisons qui lui avoient fait rejetter la proposition de son Mariage avec Charles IX. avoit insinué, que le Duc d'Anjou lui conviendroit mieux. On lui dit de plus, que ce jeune Prince n'étoit nullement bigot, & qu'il ne seroit pas impossible de le porter à se ranger dans la Communion de l'Eglise Anglicane. Il ne s'agissoit donc plus que

que de ménager les choſes d'une telle maniere, qu'il parût que la Cour de France faiſoit les premieres avances, après quoi, on pourroit commencer à traiter. Ce fut dans cette vûë que dès le mois d'Août de l'année 1570. le Chevalier Norris fut rappellé de ſon Ambaſſade de France, pour faire place à *François Walſingham*, qui fut ſans doute, jugé plus propre à bien ménager cette affaire; outre que c'étoit une créature du Lord Burghley qui ſouhaitoit paſſionnément le Mariage.

ELISABETH. 1571.

Walſingham eſt envoyé en Ambaſſade en France.

Walſingham demeura tout le reſte de l'année, & une partie de la ſuivante, à Paris, ſans qu'on lui fit aucune ouverture ſur ce ſujet, & néanmoins on parloit beaucoup de ce Mariage. Il en informa la Cour d'Angleterre, & bien-tôt après, il reçut une Inſtruction du Lord Burghley, portant, que ſi quelque perſonne conſidérable lui parloit de ce Mariage, il pouvoit répondre, que, ſur le bruit qui en couroit depuis quelque tems, il avoit pris ſoin de s'informer de la diſpoſition où la Reine ſe trouvoit à cet égard, & qu'il avoit appris, qu'ayant principalement en vûë le bien de ſon Peuple, elle avoit réſolu de ſe marier, ſi elle trouvoit un parti ſortable. Quelque tems après, le Lord *Buckhurſt* ayant été envoyé à Paris, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, le Roi Charles, & la Reine Catherine ſa Mere, s'ouvrirent à lui ſur ce ſujet, & dès-lors on commença à entrer en négociation. Mais comme ce projet ne fut point exécuté, je me contenterai, ſans entrer dans le détail de la négociation, d'indiquer ici les véritables cauſes de la rupture.

On commence à négocier le Mariage.

Charles IX. & Eliſabeth diſſimulent également.

Raiſons d'Eliſabeth.

Il eſt comme certain, que ni Eliſabeth ni la Cour de France, n'avoient aucune envie de conclurre ce Mariage, quoi qu'il ſemblât qu'on le faiſoit négocier ſérieuſement des deux côtez. Eliſabeth trouvoit deux avantages dans cette feinte négociation. Le premier étoit, que par-là, elle amuſoit ſes propres Miniſtres qui la preſſoient fortement de ſe marier. Le ſecond, que ſes ennemis croyant qu'effectivement, ce Mariage alloit ſe conclurre, devoient naturellement demeurer dans l'inaction. En effet, il n'y avoit point d'apparence qu'on penſât à l'attaquer dans un tems où on la voyoit ſur le point de s'unir étroitement avec la France. Il falloit donc, pour mieux amuſer ceux qui auroient pû former des complots contre elle, témoigner quelque ardeur pour ce Mariage, de peur que ſi elle agiſſoit dans cette affaire, avec quelque nonchalance, on ne pénétrât ſes plus ſecrettes penſées.

D'un autre côté, la Cour de France n'avoit propoſé ce Mariage, que pour amuſer Eliſabeth, & avec elle, tous les Proteſtans de l'Europe, mais particuliérement les Huguenots. Selon toutes les apparences, Charles IX. avoit déja conçu le barbare complot qu'on vit éclorre l'année ſuivante. Mais ce n'étoit que le commencement d'un plus vaſte projet qui étoit de détruire généralement tous les Proteſtans, & de tomber ſur Eliſabeth elle-même lorſqu'elle y penſeroit le moins. Le Pape & le Roi d'Eſpagne étoient entrez dans ce deſſein, & ne feignoient d'être alarmez de ce qui ſe négocioit à Paris, que pour mieux faire tomber dans le piége ceux qu'on avoit deſſein de ſurprendre. Il falloit donc que la Cour de France parût ſouhaiter ce Mariage avec paſſion, & qu'elle ſe relâchât, autant qu'il étoit poſſible, mais ſans rien conclurre, ſur l'article de la Religion. Ainſi, les difficultez qu'Eliſabeth fit naître dans cette négociation, ſervirent merveilleuſement aux deſſeins de la

Raiſons de Charles IX.

Cour

ELISABETH, 1571. Cour de France, en ce qu'elles lui donnerent lieu de faire des avances capables d'en imposer au Public, & de faire juger qu'elle n'avoit aucun mauvais dessein contre la Religion Protestante. Par ce moyen elle ôtoit toute sorte de soupçon & à la Cour d'Angleterre, & aux Huguenots. En effet, il n'étoit guéres possible de deviner, que, dans le tems même que le Roi & la Reine sa Mere témoignoient tant d'ardeur pour faire réüssir le Mariage proposé, ils pensassent à exterminer tous les Huguenots du Royaume. Ils prenoient même un grand soin d'éloigner ce soupçon par l'extrême dissimulation dont ils usoient à leur égard, en feignant de prêter l'oreille aux Chefs des Huguenots, & d'avoir en eux une parfaite confiance. Cependant, malgré toutes les précautions dont la Cour de France usoit pour cacher ses desseins, elle ne laissoit pas, pendant toute la négociation, de donner de grands soupçons à Elisabeth, par les fortes & fréquentes instances qu'elle faisoit pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse. Elisabeth ne pouvoit rien comprendre à cette maniere d'agir. Il lui sembloit, que le Roi de France lui ayant fait proposer le Mariage avec le Duc d'Anjou, & une étroite Alliance entre les deux Couronnes, auroit dû être entiérement dans ses intérêts, au lieu qu'elle lui voyoit prendre à cœur ceux de Marie, qui étoient directement opposez. Elle découvrit même en ce tems-là, que la France entroit secrettement dans les projets de Marie, ce qu'elle ne pouvoit accorder avec le dessein du Mariage & de l'Alliance. Cela fut cause qu'elle fit entendre assez souvent au Roi & à la Reine sa Mere, qu'elle se trouvoit offensée de leur conduite. Mais on répondoit à cela par des protestations d'amitié, d'estime & de considération pour elle, & on s'excusoit sur ce que Marie étant Reine Doüairiére de France, on ne pouvoit moins faire que de solliciter en sa faveur. Charles ne faisoit pas même difficulté d'avoüer en secret, que ce qu'il faisoit n'étoit que pour la forme, afin qu'il ne parût pas qu'il abandonnoit entiérement cette malheureuse Reine. On trouvera peut-être étrange, que ce Prince ne poussât pas sa dissimulation jusqu'à déclarer ouvertement, qu'il ne se soucioit plus des intérêts de Marie : mais cette politique auroit tout gâté. Le but de la Ligue de Religion étoit d'exterminer tout d'un coup les Huguenots, afin que n'ayant plus à craindre aucune diversion en France, on pût porter les armes Catholiques en Angleterre. Si donc on avoit pû obtenir le rétablissement de Marie sur le Trône d'Ecosse, soit par un Traité, ou par des sollicitations, ou par d'autres moyens, on auroit trouvé de grandes facilitez à envahir l'Angleterre de ce côté-là, pendant qu'on auroit excité des soulévemens dans le dedans du Royaume. C'étoit-là le plan qui avoit été formé dès le commencement du Regne d'Elisabeth. Pour attaquer l'Angleterre du côté de la Mer, il auroit fallu faire des dépenses prodigieuses, outre qu'une telle entreprise étoit sujette à de grands inconvéniens, ainsi que Philippe II. l'éprouva dans la suite. Il n'y avoit donc que l'Ecosse qui pût fournir un passage : mais il falloit pour cela que ce Royaume fût gouverné par des gens affectionnez à la Religion Catholique. C'étoit-là le but de toutes les intrigues, ou publiques, ou secrettes, pour le rétablissement de la Reine d'Ecosse. Je suis persuadé que ceux qui ont fait entendre, que la pitié pour cette Reine faisoit agir ses amis en sa faveur, n'ont pas eu une juste idée de ces mouvemens extraordinaires qu'on se donnoit sans cesse pour elle. Je ne veux pourtant pas nier qu'en-

tre

tre ceux qui la servoient, il ne s'en trouvât quelques-uns qui agissoient par ce motif. Mais ce n'étoit pas-là la pensée de ceux qui dirigeoient les affaires. Dans l'intention de ceux-ci, le rétablissement de Marie n'étoit qu'un moyen pour exécuter de plus grands projets. ELISABETH. 1571.

Il est donc certain que la Cour de France ne pensa jamais sérieusement à conclurre le Mariage proposé, & selon les apparences, la Reine elle-même n'y étoit pas plus disposée, quoique ses Ministres fissent tous les efforts possibles pour la déterminer. Comme elle avoit d'abord déclaré, par la bouche de Walsingham, qu'elle n'accorderoit point au Duc d'Anjou l'exercice de sa Religion, la Cour de France ne crut pas risquer beaucoup en faisant quelques avances par rapport à cet article, puisqu'elle étoit comme assurée d'y trouver un sujet de rupture, aussi bien qu'un prétexte continuel de faire durer la négociation autant qu'elle le jugeroit nécessaire. Le Duc d'Anjou se réduisit donc par dégrez, à se contenter d'avoir une petite Chapelle en quelque endroit secret du Palais, pour y faire ses dévotions, & l'Ambassadeur de France à Londres eut ordre de protester, que le Duc ne pouvoit se contenter de moins, & de demander une réponse positive dans dix jours. Jusqu'alors, la Reine avoit réfusé de consentir, que le Duc eût aucun exercice de sa Religion. Elle avoit même prétendu qu'il l'accompagneroit quand elle iroit à sa Chapelle, & qu'il assisteroit au service. Il s'agissoit donc de répondre à cette proposition du Duc, qui vrai-semblablement devoit être la derniere. Mais pendant qu'elle délibéroit sur cette réponse, l'Ambassadeur de France fit voir à quelque personne distinguée de la Cour, des Lettres qu'il avoit reçuës de Paris, par lesquelles il paroissoit que la Cour de France n'insistoit pas sur cet article, aussi fortement qu'on vouloit le faire accroire. D'un autre côté, le Lord Burghley fut informé par un François de considération, que si la Reine se tenoit ferme, la Cour de France céderoit enfin. De plus, Walsingham écrivoit de Paris que le Duc de Montmorency avoit opiné dans le Conseil, qu'il seroit bon de ne faire aucune mention de la Religion, dans le Traité de Mariage, ce qui étoit la même chose que de laisser cet article à la disposition de la Reine. Toutes ces insinuations étoient autant de piéges que la Cour de France tendoit à la Reine, pour la porter à réfuser un article qui paroissoit si équitable, & afin qu'il parût que la rupture ne venoit point du côté du Duc. Elle s'y laissa surprendre, & dans sa réponse, elle ne se désista point de ses prétentions. On ne peut convenir sur l'article de la Religion.

L'obstination d'Elisabeth faisant comprendre au Roi de France, qu'il pouvoit faire encore un pas plus avant, il fit proposer de laisser l'article de la Religion indécis. Mais Elisabeth ne voulut pas y consentir, disant que ce seroit un moyen infaillible pour la broüiller avec son Epoux. Enfin, la Cour de France alla jusqu'à se contenter, que la Reine promît par un Ecrit signé de sa main, que le Duc d'Anjou ne seroit pas poursuivi selon les Loix d'Angleterre, s'il exerçoit sa Religion secrettement, dans une Chapelle privée. Sur cela Elisabeth, après beaucoup de difficultez, consentit enfin à ceci.

Que si le Duc d'Anjou vouloit bien s'engager à l'accompagner quand elle iroit à sa Chapelle, & à ne pas refuser les instructions de l'Eglise Anglicane, elle vouloit bien consentir, que ni lui-même, ni aucun de ses Domestiques ne fussent point contraints contre leur conscience à se conformer à la Religion Anglicane, jusqu'à ce

ELISABETH. 1571.

ce qu'ils fussent autrement persuadez. De plus, que ni lui ni ses Domestiques, du nombre desquels on conviendroit, ne seroient inquiétez pour avoir observé des Cérémonies Ecclésiastiques differentes de celles qui étoient autorisées par les Loix, pourvû qu'elles ne fussent pas contraires à la Parole de Dieu, & que cela se fit dans un lieu secret, pour la satisfaction de leurs consciences, & de telle maniere, que les Sujets n'en pussent prendre occasion de violer les Loix Ecclésiastiques du Royaume. Ce ne fut qu'avec peine, que l'Ambassadeur de France obtint que ces mots *contraires à la Parole de Dieu*, fussent changez en ceux-ci, *contraires à l'Eglise de Dieu.*

Il est aisé de comprendre, que, dans le tems même qu'Elisabeth paroissoit se relâcher un peu sur cet article, elle y ajoûtoit des restrictions qui demandoient de l'explication, & qui lui laissoient une porte ouverte pour se dédire, en cas qu'on l'eût prise au mot. On peut donc inférer de-là, qu'elle n'insistoit tant sur l'article de la Religion, que parce qu'elle le jugeoit propre à s'en servir pour rompre la négociation. Aussi voit-on dans les Mémoires de Walsingham, que le Comte de Leicester & le Lord Burghley s'étoient enfin convaincus qu'elle n'avoit aucune envie de se marier.

La négociation se rompt.

L'affaire étant en ces termes, Charles IX. fit dire à la Reine, par La Mothe Fenelon son Ambassadeur, qu'il trouvoit sa réponse fort dure, & qu'il la prioit de lui envoyer quelque personne de confiance, pour achever de régler avec lui tout ce qui regardoit le Mariage. Elisabeth répondit, qu'elle ne pouvoit passer à aucun autre article, sans sçavoir premiérement, si l'intention du Roi & du Duc étoit d'accepter celui qu'elle avoit proposé par rapport à la Religion. Ainsi, l'affaire en demeura-là. Charles feignit toûjours d'attendre cette personne de confiance qu'il avoit demandée, & la Reine prétendit, qu'elle attendoit, que la Cour de France acceptât l'article touchant la Religion, telle qu'elle l'avoit envoyée. Cette négociation dura depuis le mois de Mars, jusqu'au mois de Septembre, sans que sa rupture altérât la bonne intelligence entre les deux Cours. Au contraire, Charles fit remercier la Reine de ce qu'elle avoit agi avec beaucoup de franchise, & sans plus parler du Mariage, il souhaita de faire une Ligue défensive avec elle. Elisabeth l'accepta volontiers. Comme elle n'avoit aucun Allié, il étoit de son intérêt de s'unir avec la France, tant pour détacher cette Couronne des intérêts de la Reine d'Ecosse, que pour intimider le Pape, le Roi d'Espagne & les Catholiques Anglois, par cette Alliance. Mais elle ignoroit que le but de Charles n'étoit que de l'amuser, & d'endormir les Huguenots dont la ruïne étoit résoluë, quoi qu'il affectât de les caresser, & de vouloir se servir d'eux pour exécuter les prétendus projets qu'il formoit contre l'Espagne. Quoi qu'il en soit, Elisabeth envoya en France, le Secretaire *Thomas Smith*, pour y négocier cette Ligue, conjointement avec Walsingham.

La Reine d'Ecosse se tourne du côté de l'Espagne. *Annales de Cambden.*

Pendant qu'on traitoit à Paris le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou, & que des deux côtez, on affectoit de publier qu'il seroit bien-tôt conclu, la la Reine d'Ecosse se trouvoit dans une fâcheuse situation, parce qu'elle voyoit bien, que la France alloit être perduë pour elle. Cela l'obligea sans doute à se tourner du côté de l'Espagne, pour tâcher d'en tirer les secours dont elle avoit besoin. Dans cette vûë, elle envoya *Ridolfi* au Pape & au Roi d'Espagne, pour les instruire de l'état de ses affaires. En même tems, elle écrivit

Elle employe Ri-

au

au Duc de Norfolck, & lui envoya en chiffre la copie des Lettres qu'elle écrivoit à Rome ou à Madrid, en lui recommandant Ridolfi comme un homme de confiance, auquel elle le prioit de donner des Lettres de créance. Le Duc ayant reçu ces Lettres, les fit déchiffrer par *Higford* son Secretaire qui en avoit la clef, après quoi, il lui ordonna de les jetter au feu. Mais soit que Higford eût été déja gagné par la Cour, ou qu'il eût conçu le dessein de trahir son Maître, il cacha tous ces papiers sous les nattes de sa Chambre.

ELISABETH. dolfi Florentin.

Ridolfi, qui étoit un Agent secret du Pape, fit tout ce qu'il put pour persuader au Duc de Norfolck d'entreprendre la défense de la Reine d'Ecosse. Il lui représenta, qu'il y avoit en Angleterre, un grand nombre de mécontens qui seroient ravis de l'avoir pour Chef, & que, par ce moyen, il pourroit se venger des injures qu'il avoit reçuës, & de la longue prison où il avoit été détenu. Il lui fit espérer de puissans secours de la part du Pape & du Roi d'Espagne, ajoûtant, qu'en cela, il ne feroit aucun tort à Elisabeth, puisqu'il ne s'agissoit que d'obtenir son consentement pour qu'il pût épouser la Reine d'Ecosse, & pour l'obliger à tolérer la Religion Catholique en Angleterre. Dans le même tems, l'Evêque de Ross faisoit souvent dire au Duc, par *Parker* l'un de ses Confidens, que, par le moyen de ses amis qui étoient en très-grand nombre, il lui seroit aisé de surprendre la Reine, de se rendre maître de sa personne, & de la retenir en arrêt, jusqu'à ce qu'il eût épousé la Reine d'Ecosse, & pourvû à la sûreté de la Religion Catholique. Mais le Duc rejetta le projet de l'Evêque de Ross, & refusa même de donner à Ridolfi les Lettres de créance qu'il lui demandoit pour les Cours de Rome & de Madrid, & pour le Duc d'Albe. Mais quoi qu'on ne sçache pas bien le détail de toutes les démarches du Duc de Norfolck dans cette affaire, il est pourtant certain qu'il ne s'y engagea que trop avant, dans l'espérance d'épouser la Reine d'Ecosse. Avec tout cela, on ne sçauroit bien comprendre par quels moyens il prétendoit venir à bout de son entreprise, ni ce qu'il avoit dessein de faire, après avoir épousé la Reine d'Ecosse. Il est pourtant aisé de juger, que le Pape & le Roi d'Espagne, qui faisoient agir Ridolfi & l'Evêque de Ross, ne se seroient pas avisez d'employer le Duc de Norfolck, s'ils n'eussent pas eu des assurances de sa part, qu'il se conformeroit à leurs intentions.

On rengage le Duc de Norfolck dans les intérêts de Marie.

Le Duc garde des mesures, mais il reprend le projet d'épouser Marie.

Ridolfi, ayant conféré avec le Pape & avec le Duc d'Albe, informa un Domestique de la Reine d'Ecosse, nommé *Baillif*, de ce qu'il avoit négocié, & comme cet homme devoit passer en Angleterre, il le chargea de diverses Lettres, pour la Reine d'Ecosse, pour l'Ambassadeur d'Espagne, pour l'Evêque de Ross, & pour le Duc de Norfolck. Baillif ne fut pas plûtôt arrivé en Angleterre, qu'il fut arrêté. On lui enleva son paquet qu'on envoya d'abord au Baron de *Cobham*, Gouverneur des cinq Ports. Mais l'Evêque de Ross ayant été informé de cet accident, sçut si bien tourner le Baron de Cobham qui étoit partisan secret du Duc de Norfolck, que les Lettres furent changées & qu'on en mit à leur place d'autres qui ne contenoient rien d'important ni de criminel, & qui furent envoyées à la Cour. Cela n'empêcha pas que Baillif ne fût appliqué à la question où il avoüa, que les véritables Lettres étoient entre les mains de l'Evêque de Ross. Mais ce Prélat avoit déja pris soin de se défaire de tous les papiers qui pouvoient lui nuire, & de les envoyer au-

Les intrigues de Ridolfi sont en partie découvertes.

ELISABETH. 1571.

delà de la mer avec ſon Secretaire. Ainſi on ne trouva rien chez lui de ce qu'on cherchoit, & néanmoins, il fut arrêté, & donné en garde à l'Evêque d'Ely.

La Cour découvre les deſſeins du Duc de Norfolck.

Peu de tems après, la Cour fit une nouvelle découverte qui fut funeſte au Duc de Norfolck. L'Ambaſſadeur de France voulant faire toucher quelque argent en Ecoſſe aux partiſans de la Reine, s'adreſſa au Duc de Norfolck qui le fit mettre entre les mains de *Higford* & de *Parker*, pour le remettre à un nommé *Brown* qui devoit le faire tenir à *Lovvther* & à *Banniſter*, & ceux-ci avoient ordre de l'envoyer au Lord *Herris*. Brown qui n'étoit pas du ſecret ayant reçu cette ſomme bien empaquetée, & ayant connu par le poids, que c'étoit de l'or, au lieu qu'on avoit voulu lui faire accroire que c'étoit de l'argent, alla la porter à un Secretaire d'Etat. Le paquet ayant été ouvert, on y trouva une Lettre en chiffre que La Mothe Fenelon écrivoit à Verac Ambaſſadeur de France en Ecoſſe. Sur cela, Higford Secretaire du Duc de Norfolck, ayant été arrêté, confeſſa d'abord que cette ſomme lui avoit été remiſe par l'Ambaſſadeur de France. Il découvrit auſſi le lieu où étoient cachez les papiers venant de la Reine d'Ecoſſe, que le Duc ſon Maître lui avoit fait déchiffrer & tranſcrire. C'en fut aſſez pour faire arrêter le Duc de Norfolck qui fut conduit à la Tour, le 17. de Septembre. On trouva ſur lui un long Mémoire en chiffre daté du 7. de Février de cette même année, dans lequel, la Reine d'Ecoſſe lui diſoit, qu'on lui conſeilloit de ſe retirer plûtôt en Eſpagne qu'en France, à cauſe du Mariage du Duc d'Anjou avec Eliſabeth, dont on parloit beaucoup. Elle ajoûtoit, que quand elle ſeroit en Eſpagne, elle feindroit de vouloir épouſer D. Jean d'Autriche: mais que le Duc ne devoit pas s'en alarmer, parce qu'elle ſe réſervoit pour lui. Enfin, après avoir parlé d'Eliſabeth en termes fort offenſans, elle prioit le Duc de faire partir Ridolfi pour Rome, & de lui donner des Inſtructions.

Il eſt mis à la Tour.

Le Duc avoüe une partie de ce dont on l'accuſe.

Le Duc de Norfolck ayant été interrogé, avoüa, que depuis un an, il avoit reçu quatre Lettres en chiffre de la Reine d'Ecoſſe, & qu'il y avoit répondu: mais il dit que ce n'étoit que pour la remercier de ſa bienveillance, & pour l'exhorter à ne dépendre que de la Reine. Il dit de plus, que l'Evêque de Roſſ l'ayant preſſé d'écrire au Duc d'Albe par Ridolfi, il l'avoit refuſé, & n'avoit pas voulu lui donner aucune Inſtruction ſur l'affaire qui le faiſoit aller à Rome. Il avoüa encore qu'il avoit aidé à faire tenir à Verac une Lettre de l'Ambaſſadeur de France réſident à Londres. Quant aux papiers qu'il avoit reçus de la Reine d'Ecoſſe par Ridolfi, il dit qu'ils avoient été brûlez, comme il le croyoit effectivement. Enſuite on foüilla ſa maiſon & on y trouva le Chiffre dont la Reine d'Ecoſſe & lui ſe ſervoient, & les papiers qui avoient été cachez par le Secretaire. Quelques-uns des complices qui avoient été arrêtez, avoüerent tout ce qu'ils ſçavoient, ſans qu'il fût néceſſaire de les appliquer à la queſtion.

Conſultation touchant l'Evêque de Roſſ.

Pendant qu'on ramaſſoit des preuves contre le Duc de Norfolck, pour lui faire ſon procès, le Conſeil délibéra ſur ce qu'il y avoit à faire touchant l'Evêque de Roſſ. Il prenoit la qualité d'Ambaſſadeur de la Reine d'Ecoſſe, & vrai-ſemblablement, il avoit été reconnu pour tel, Eliſabeth n'ayant pas jugé à propos de refuſer à Marie la qualité de Reine, ni d'avoüer ouvertement qu'elle étoit priſonniere. Ainſi, le cas qui ſe préſentoit étant fort extraordi-

naire,

naire, les Juges du Royaume furent consultez sur trois questions. La premiére, si un Ambassadeur convaincu d'avoir conspiré contre le Prince auquel il est envoyé doit être maintenu dans ses prérogatives. Les Juges répondirent, que, selon le Droit des gens, il en étoit déchû. La seconde fut, si un Prince déposé peut donner à son Procureur ou Agent, le tître d'Ambassadeur. La réponse portoit, que le droit d'envoyer des Ambassadeurs n'appartenoit qu'à des Souverains, & qu'un Prince *légitimement* déposé ne pouvoit pas conférer ce caractere. Il faut remarquer, qu'Elisabeth n'avoit pas reconnu que Marie eût été légitimement déposée. La troisiéme question fut, si un Prince venu dans les Etats d'un autre Prince, & qui y est détenu en prison, peut y avoir un Agent, & si cet Agent peut prendre le tître d'Ambassadeur, quoiqu'on lui ait notifié qu'il ne sera plus reconnu pour tel. Les Juges répondirent, qu'un Prince avoit le droit de chasser un Ambassadeur de ses Etats, s'il ne se contenoit pas dans les bornes de son emploi : mais que néanmoins, les priviléges des Ambassadeurs ne devoient pas être violez. ELISABETH. 1571.

Ces questions étant ainsi décidées, l'Evêque de Ross fut amené devant le Conseil & accusé d'avoir entrepris de troubler la tranquillité du Royaume. Il refusa d'abord de répondre, en faisant valoir les priviléges des Ambassadeurs. Mais dans la suite, voyant qu'on ne faisoit pas beaucoup d'attention à cette défense, & qu'on commençoit à lui produire des témoins, il dit, que, par une coûtume inviolable qui avoit force de Loi, les Anglois & les Ecossois ne pouvoient pas servir de témoins les uns contre les autres. Sur cela, on examina si cette coûtume devoit avoir lieu ailleurs que sur les frontieres, principalement, dans un cas où il s'agissoit de la sûreté de la Reine & du Royaume. Enfin, l'Evêque fut envoyé à la Tour, & quelque tems après, on l'interrogea sur vingt-trois articles, à chacun desquels il répondit en détail : mais Cambden n'a pas jugé à propos de rapporter l'interrogatoire ni les défenses. Il dit seulement en général, que l'Evêque excusa la Reine sa Maîtresse, sur ce qu'étant en prison & à la fleur de son âge, on ne devoit pas trouver étrange qu'elle fît des efforts pour se sauver : que le projet de son Mariage avoit été fait par les avis de plusieurs Seigneurs Anglois, dont quelques-uns étoient Membres du Conseil Privé : que véritablement le Duc de Norfolk avoit promis de ne penser plus à ce Mariage : mais que cette promesse n'étoit pas capable de rompre un engagement antérieur à ce serment (1). Enfin, il tâcha de justifier sa propre conduite, sur ce qu'étant Ambassadeur, il étoit obligé de servir la Reine sa Maîtresse, de tout son pouvoir. Il ajoûta, qu'il n'avoit proposé au Duc de Norfolck de se saisir de la personne de la Reine, que pour l'éprouver, & il refusa de nommer les Grands qui avoient promis leur secours pour exécuter ce dessein. Il dit seulement, que par ordre de la Reine sa Maîtresse, il avoit consulté le Comte d'*Arundel*, *Lumley*, *Trochmorton*, & *Montaigu*, sur la demande que faisoit la Reine d'Angleterre, qu'on lui livrât le Roi d'Ecosse. C'est-là tout ce que Cambden rapporte de la défense de l'Evêque de Ross. Mais il y a quelque apparence, que la crainte de la mort dont il étoit menacé, lui fit découvrir certaines choses que

Il est mené devant le Conseil. Ses défenses.

Il est envoyé à la Tour, & y est examiné.

(1) Si Bothwel a vécu dix ans en Dannemarck, comme Cambden le dit en un autre endroit, on ne comprend pas comment la Reine Marie avoit pû s'engager par serment à épouser le Duc de Norfolck, en 1570. puisque Bothwel étoit encore en vie.

ELISABETH. 1571.

que Cambden n'a pas jugé à propos de publier, comme on en verra quelque indice dans la ſuite.

La Reine fait informer la Cour de France, de l'affaire du Duc de Norfolck.

La priſon du Duc de Norfolck faiſant grand bruit en France & ailleurs, Eliſabeth en fit communiquer les raiſons à Charles IX. par *Kiligrew* qu'elle envoyoit à Paris pour ſoulager Walſingham qui étoit malade. Ce nouvel Ambaſſadeur dit de ſa part à la Reine Mere, qu'il y avoit environ deux ans, que la Reine d'Ecoſſe, ſans lui en avoir donné aucune connoiſſance, avoit voulu épouſer le Duc de Norfolck, & que par cette raiſon, le Duc avoit été mis à la Tour, ſans être pourtant privé de la joüiſſance de ſes biens: Qu'enſuite, le Duc avoit promis avec ſerment, de ne penſer plus à ce Mariage, & que la Reine d'Ecoſſe, tant par ſes Lettres que par le miniſtere de ſes Agens, s'étoit engagée à la même choſe: Que néanmoins, ils avoient toûjours continué leurs pratiques, comme il étoit aiſé de le prouver par leurs propres Lettres: Que, ſous couleur de n'avoir pour but que de délivrer la Reine d'Ecoſſe, ils avoient projetté de la mettre ſur le Trône d'Angleterre, en excitant un ſoulévement dans le Royaume, & en y faiſant venir des troupes étrangéres: que leurs Lettres & les témoignages de leurs complices prouvoient cela clairement: Que la Reine d'Ecoſſe avoit expreſſément ordonné à ſes Agens, de cacher ſes deſſeins à la Cour de France, parce qu'elle s'étoit entiérement dévoüée à l'Eſpagne, ayant même pris la réſolution de faire tranſporter ſon fils en ce Païs-là, & d'épouſer D. Jean d'Autriche.

Statut pour maintenir les droits de la Reine.

Dans la ſituation où la Cour de France ſe trouvoit, elle ne fit pas beaucoup d'attention aux plaintes d'Eliſabeth contre la Reine d'Ecoſſe. Mais le Parlement d'Angleterre prit extrémement à cœur les intérêts de la Reine, & pour prévenir les dangers auſquels ces complots l'expoſoient, il fit un Statut très remarquable, dans ce Statut, il condamnoit à de grandes peines ceux qui attenteroient quelque choſe, ſoit contre la perſonne de la Reine, ou pour lui enlever quelque partie de ſa Souveraineté: ceux qui lui feroient la Guerre, ou qui exciteroient les autres à prendre les armes contre elle: ceux qui oſeroient avancer que la Couronne apartenoit à un autre plus légitimement qu'à elle: ceux qui diroient qu'elle étoit Infidelle, Héretique, ou Schiſmatique: ceux qui uſurperoient ſes droits ou ſon titre pendant ſa vie: ceux qui affirmeroient, que le Parlement n'a pas le droit de régler & de reſtraindre la Succeſſion à la Couronne. Enfin le Parlement déclara coupables de haute trahiſon, ceux qui recevroient des Bulles ou des Mandats du Pape, & ordonna la confiſcation des biens & la priſon perpétuelle, contre ceux qui porteroient dans le Royaume des *grains bénits*, des *Agnus Dei*, ou autres telles choſes conſacrées à Rome. Il fut auſſi ordonné, que tous les fugitifs ſeroient rappellez, pour venir faire leurs ſoumiſſions au Gouvernement, & que tous les tranſports frauduleux de leurs biens ſeroient annullez. On propoſa auſſi de faire un Acte pour déclarer, que ſi à l'avenir, la Reine d'Ecoſſe trempoit dans quelque conſpiration, on agiroit contre elle, comme contre la femme d'un Pair du Royaume. Mais la Reine empêcha qu'on ne fît cet Acte, ſe contentant d'avoir fait connoître à ſa priſonniére à quoi elle s'expoſeroit, ſi elle continuoit ſes pratiques.

Suite des affaires d'Ecoſſe.

Avant que de voir la ſuite des découvertes qu'on venoit de faire, il eſt néceſſaire de parcourir ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, depuis le retour du Comte de Morton. Au commencement du mois de Mai, le parti de la Reine ſe rendit

dit maître d'Edimbourg, par le ſecours du Lord Grangy qui le favoriſoit, quoi qu'il prétendit garder le Château pour le Roi. Ce coup étant fait, les Chefs de ce parti y convoquerent leurs Etats composez de gens de leur faction, & dans le même tems le Comte de Lénox convoqua les Etats du parti du Roi, dans un des Fauxbourgs de la même Ville. Ces deux Aſſemblées ne firent autre choſe que de ſe condamner réciproquement, & comme ſi elles ſe fuſſent donné le mot, elles réſolurent chacune à part, de ſe raſſembler au mois d'Août, ſçavoir, les Etats du Roi à Sterlyn, & ceux de la Reine à Edimbourg. Ces réſolutions s'étant exécutées dans le tems marqué, ceux qui étoient à Edimbourg formerent le projet d'aller enlever les Grands du parti contraire, qui ſe tenoient à Sterlyn ſans aucune précaution. Melvil aſſure que ce fut Grangy ſon ami qui en conçut le deſſein, qui en fit le plan, & qui donna les directions néceſſaires pour faire réüſſir l'entrepriſe. Il vouloit lui-même ſe mettre à la tête : mais ſes amis ne voulurent pas permettre qu'il s'expoſât au danger. C'eſt ce même Grangy, que Melvil veut faire regarder comme un homme neutre, & n'ayant uniquement en vûë que le bien de ſa patrie. Ce projet fut exécuté avec tant de conduite & de bonheur, que le Régent & le Comte de Morton furent d'abord faits priſonniers. Selon les apparences, peu de Grands du parti du Roi auroient échappé ſi les ſoldats victorieux ne ſe fuſſent pas amuſez au pillage. Mais pendant qu'ils ſe diſperſoient dans la Ville, le Comte de Marr ſortit du Château avec ſa garniſon & les contraignit de ſe retirer. Dans ce déſordre le Comte de Morton eut le bonheur de ſe ſauver; mais le Régent fut emmené, & tué de ſang froid en chemin par un homme apoſté, malgré l'Officier qui l'avoit en garde. Peu de jours après, le Comte de Marr fut élu Régent à la grande mortification du Comte de Morton qui avoit aſpiré à cette Dignité, & qui avoit été appuyé par l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

ELISABETH. 1571.

Buchanan. Melvil.

Le Comte de Lénox eſt tué, & le Comte de Marr eſt élu Régent.

Pour bien comprendre la ſituation des affaires d'Ecoſſe, il eſt néceſſaire de conſidérer qu'encore qu'il ne parût que deux partis dans ce Royaume, ſçavoir celui du Roi & celui de la Reine, il y en avoit pourtant cinq, parce qu'il y avoit autant de ſentimens dans l'un & dans l'autre, ce qui faiſoit que les Membres d'un même parti n'alloient pas tous au même but. Les uns étoient abſolument attachez à la Reine, & avoient pour but principal de rétablir la Religion Catholique. Les autres tenoient violemment le parti du Roi & de la Religion Proteſtante. Le nouveau Régent, ainſi que ſon Prédéceſſeur, ſouhaitoit de réünir les deux factions, & travailloit à faire en ſorte que tout le monde ſe ſoumît au Roi, à quoi il eſpéroit de réüſſir en accordant aux partiſans de la Reine, toutes les faveurs qu'ils pouvoient raiſonnablement attendre. Grangy & ſes amis avoient formé le même plan de réünir les deux factions, mais de telle ſorte, que le Royaume fût gouverné au nom de la Reine. Enfin, le Comte de Morton, qui étoit penſionnaire de la Cour d'Angleterre, étoit à la tête d'un cinquiéme parti, qui bien que rangé extérieurement dans celui du Roi, ne cherchoit qu'à traverſer ceux qui travailloient à réünir les deux factions. C'étoit là proprement le parti d'Eliſabeth, ou du moins, celui qu'elle favoriſoit le plus, quoiqu'elle affectât la neutralité. Elle ſe ſervoit pour le fortifier, du miniſtere de Randolph ſon Ambaſſadeur, homme d'un grand génie, & très-propre à l'emploi qu'il exerçoit. Rien ne

Obſervation ſur les factions d'Ecoſſe.

ELISABETH. 1571.

pouvoit être plus préjudiciable à l'Angleterre, que la réünion des deux partis à laquelle on travailloit, de quelque maniere qu'elle se fît. Il étoit à craindre qu'après cette réünion, ceux qui favorisoient la Reine Marie ne se rendissent trop puissans dans les Etats, & n'y fissent prendre des résolutions contraires aux intérêts d'Elisabeth & de l'Angleterre. Ainsi la division entre les Ecossois étoit encore un bien pour Elisabeth, jusqu'à ce que les affaires eussent pris une autre face. Mais comme le Comte de Marr, nouveau Régent n'étoit pas un homme à se laisser diriger comme elle le souhaitoit, elle prenoit ses mesures par avance, pour faire au Comte de Morton un parti capable d'être opposé au Régent, si la nécessité le demandoit. Tel étoit l'état des affaires d'Ecosse dans l'année 1571. Il faut voir présentement ce qui se passoit en France.

Affaires de France. *Mezerai.* Dissimulation de Charles IX.

Pendant toute cette année, la Cour de France usa de la dissimulation la plus outrée, pour attirer les Huguenots dans ses piéges. Il n'y avoit de faveurs à la Cour que pour eux. Le Roi feignoit de craindre le Duc d'Anjou son frere, & d'être mécontent des Guises qui, selon qu'il l'avoüoit, le tenoient dans une honteuse captivité. Outre cela, il employa deux moyens très-efficaces pour tromper l'Amiral. Le premier fut de feindre qu'il avoit véritablement intention de faire la Guerre à l'Espagne, & qu'il vouloit lui en confier la conduite. Le second fut, de conclurre le Mariage de la Princesse Marguerite sa sœur, avec le Roi de Navarre. Après cela, l'Amiral & les Huguenots ne douterent plus que le Roi n'eût de très-bons sentimens pour eux, d'autant plus qu'ils le voyoient travailler avec ardeur à conclurre le Mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, & céder par rapport à la Religion, autant qu'il étoit possible.

Affaires des Païs-bas. *Grotius.*

Dans ce même tems, le Prince d'Orange tâchoit de mettre les Peuples des Païs-bas en mouvement, ayant résolu de tenter quelque chose, pendant que les armes du Roi d'Espagne étoient occupées ailleurs contre les Infidelles. Les Rois de Suéde & de Dannemarck lui ayant refusé du secours, il en fit demander à Elisabeth qui n'osa lui en donner, quoiqu'elle n'ignorât pas les intelligences que le Duc d'Albe entretenoit en Ecosse & en Angleterre, avec les partisans de Marie. Elle fit même défendre ses ports aux Vaisseaux de Hollande & de Zélande qui agissoient contre l'Espagne. Dans cette extrémité, le Prince d'Orange envoya le Comte Loüis son frere au Roi Charles IX. qui le combla de caresses, & lui fit même une fausse confidence du prétendu dessein qu'il avoit de faire la Guerre à Philippe. Mais tout cela n'étoit que pour le tromper. Pendant ce tems-là, le Comte de la Marck, ayant assemblé vingt-quatre Vaisseaux, faisoit aux Espagnols tout le dommage qu'il pouvoit. C'étoit à cela qu'avoient abouti les efforts du Prince d'Orange pendant cette année.

1572. Le Duc de Norfolck est condamné à mort.

Le 6. de Janvier 1572. le Duc de Norfolck comparut en Jugement devant les Pairs du Royaume. Son accusation portoit 1. qu'il avoit tenté de priver la Reine de la Couronne & de la vie, & de s'emparer lui même du Trône par les secours des Etrangers. 2. Qu'à l'insçu de la Reine, il avoit traité de son Mariage avec la Reine d'Ecosse, quoiqu'il n'ignorât pas qu'elle avoit usurpé le titre de Reine d'Angleterre, & qu'elle en avoit pris les armes. 3. Qu'il lui avoit prêté une somme d'argent considérable. 4. Qu'il avoit

fourni

fourni de l'argent pour l'entretien des Comtes de Northumberland & de Westmorland, qui étoient bannis du Royaume, & déclarez ennemis de la patrie. 5. Qu'il avoit écrit au Pape, au Roi d'Espagne, au Duc d'Albe, & leur avoit demandé du secours pour délivrer la Reine d'Ecosse, & pour rétablir la Religion Romaine en Angleterre. 6. Enfin, qu'il avoit donné du secours au Lord Herris, & à d'autres Ecossois ennemis d'Angleterre.

ELISABETH. 1572.

On peut dire qu'en général, le Duc se défendit très-mal sur la plûpart de ces articles. Mais il ne lui étoit par facile de désavoüer ce que ses propres Lettres, & les confessions de ses Domestiques & de ses complices prouvoient contre lui. D'ailleurs une Lettre que l'Evêque du Ross avoit écrite de sa prison à la Reine d'Ecosse, & qui avoit été interceptée, faisoit voir bien clairement que le Duc avoit conçu des desseins pernicieux contre le Gouvernement. Cambden n'a pas jugé à propos de rapporter ce que la Lettre de l'Evêque prisonnier contenoit. Il y a pourtant apparence qu'elle portoit coup, puisque le Duc voulut voir si elle étoit écrite de la propre main de ce Prélat. Lorsqu'il s'en fut convaincu par ses propres yeux, il se réduisit à la défense que l'Evêque avoit déja employée, sçavoir, que le témoignage d'un Ecossois contre un Anglois n'étoit pas valable. En cela ils prétendoient tous deux, sans fondement, tirer avantage d'une coûtume qui s'étoit introduite sur les frontieres des deux Royaumes, où s'agissant presque toûjours des déprédations qui se faisoient des deux côtez, le témoignage de l'une des Nations contre l'autre n'étoit pas reçu, parce qu'elles étoient Parties. Mais cette coûtume n'étoit pas assez générale pour pouvoir servir au Duc dans le cas dont il s'agissoit. Le fort de sa défense fut, qu'on ne pouvoit pas regarder comme un crime de haute trahison, le dessein qu'il avoit eu d'épouser la Reine d'Ecosse, ni tirer de ce projet cette conséquence, qu'il eût eu intention de s'emparer du Trône. Les Avocats de la Reine répondirent, que toutes les circonstances de cette affaire, & toutes les démarches du Duc faisoient voir manifestement, que son intention ne se bornoit pas à épouser simplement une Reine dépoüillée de sa Dignité, & confinée dans une prison. Mais que, par les mesures qu'il avoit voulu prendre avec les Puissances étrangeres, il paroissoit bien, qu'en épousant cette Reine, il avoit prétendu faire valoir les Droits qu'elle s'attribuoit sur la Couronne d'Angleterre. Enfin, après un assez long examen, il fut condamné par les Pairs, comme coupable de haute trahison : mais la Sentence ne fut exécutée qu'au mois de Juin.

Créations de Pairs.

Dans cet intervalle, la Reine fit *Guillaume d'Evereux* Comte d'Essex. Il étoit descendu par femmes de la Noble Famille de *Bourchier*, qui avoit long-temps possédé ce même tître. Dans le même temps, le Baron de *Clinton* Grand Amiral fut créé Comte de *Lincoln*, & quatre autres reçurent le tître de Barons, afin qu'ils pussent avoir place dans la Chambre Haute.

Statut à l'occasion du Duc de Norfolck.

Le Parlement, ayant appris qu'il y avoit des complots formez pour délivrer le Duc de Norfolck, fit un Statut qui ordonnoit la peine de mort contre ceux qui attenteroient de délivrer un prisonnier condamné pour crime de haute trahison. Le même Acte ordonnoit la prison perpétuelle & la confiscation des biens, si celui qu'on entreprendroit de délivrer étoit seulement accusé de haute trahison, quoiqu'il ne fût pas condamné.

Enfin,

ELISABETH. 1572. Le Duc est executé.

Enfin, la Reine, après avoir long-tems balancé, ſigna un Ordre pour faire exécuter le Duc de Norfolck, le 5. de Juin. Il avoüa une partie de ſes fautes, il s'excuſa ſur les autres dont il avoit été accuſé, & en général, il reconnut qu'il avoit été juſtement condamné, mais il déclara qu'il n'avoit jamais eu la penſée de rétablir la Religion Romaine en Angleterre, & qu'il mouroit Proteſtant. Il étoit fils du Comte de *Surrey* qui avoit été décapité dans les derniers jours du Regne de Henri VIII. pour avoir pris les armes d'Angleterre, ſans la permiſſion du Roi. Tous ceux de cette Maiſon avoient été fort attachez à la Religion Catholique, excepté celui-ci qui avoit embraſſé la Proteſtante, au commencement du Regne d'Eliſabeth. Puiſqu'il déclara qu'il mouroit dans cette Religion, je ne voi pas qu'on puiſſe, avec raiſon, douter de ſa bonne foi. Mais qui peut ſçavoir juſqu'où ſon ambition l'auroit pouſſé, s'il eût vû plus de jour à réüſſir dans ſes projets? Du moins, on ne peut diſconvenir que ceux qui le faiſoient agir ne cruſſent avoir lieu de compter ſur lui. Au reſte, ſi quelqu'un doutoit que le but de cette conſpiration fût de rétablir la Religion Romaine en Anglererre, il pourroit s'en convaincre par le témoignage de *Hiérome Catena*, dans la Vie du Pape Pie V. Bien loin de juſtifier le Pape ſur ce ſujet, l'Auteur lui fait une grande gloire d'en avoir été le promoteur, & d'avoir envoyé Ridolfi en Angleterre, pour exciter les Anglois à ſe révolter contre Eliſabeth.

Eliſabeth fait interroger la Reine d'Ecoſſe. *Cambden.*

Deux jours après la mort du Duc de Norfolck, Eliſabeth envoya deux de ſes Conſeillers Privez à la Reine d'Ecoſſe, non pas pour l'accuſer criminellement, comme Cambden l'aſſure, mais pour l'informer de ce qui s'étoit trouvé à ſa charge dans le procès du Duc & de ſes complices, & pour lui dire que la Reine ſeroit bien aiſe qu'elle pût ſe juſtifier. C'étoit principalement, pour lui faire connoître qu'on étoit inſtruit de ſes intrigues, & que c'étoit par cette raiſon qu'elle avoit été plus étroitement reſſerrée, & réduite à un plus petit nombre de Domeſtiques. On étoit auſſi bien aiſe de lui faire comprendre qu'on avoit de bons eſpions, & qu'on ſçavoit bien que ce n'étoit pas ſimplement pour lui procurer ſa liberté, que tant de Puiſſances s'employoient pour elle, mais plûtôt pour la mettre ſur le Trône d'Angleterre; pour cet effet les deux Conſeillers lui repréſenterent que premiérement, elle avoit pris le Tître de Reine d'Angleterre, & qu'en ſuite elle avoit toûjours refuſé de ratifier le Traité d'Edimbourg par lequel elle s'étoit engagée à le quitter. En ſecond lieu, qu'elle avoit voulu ſe marier avec le Duc de Norfolck à l'inſçu de la Reine, & qu'il y avoit lieu de croire que c'étoit en vûë de la détrôner, puiſqu'elle avoit voulu ſe ſervir de forces étrangéres pour tirer le Duc de priſon. 3. Qu'elle avoit eu beaucoup de part à la révolte du Nord. 4. Qu'elle avoit aſſiſté les Rebelles en Ecoſſe & dans les Païs-bas. 5. Qu'elle avoit envoyé Ridolfi au Pape & au Roi d'Eſpagne, pour les ſolliciter à envahir l'Angleterre. 6. Qu'elle avoit reçu des Lettres du Pape, par leſquelles il l'aſſuroit de ſa protection. 7. Qu'elle avoit procuré la Bulle qui déclaroit les Sujets de la Reine déliez de leur ſerment de fidélité. 8. Enfin, qu'elle avoit ſouffert que ſes Agens dans les Païs étrangers, lui donnaſſent publiquement le tître de Reine d'Angleterre. Tous ces faits n'étoient que trop vrais: mais comme il n'étoit pas facile de la convaincre qu'elle eût agi dans l'intention qu'on lui attribuoit, ce fut ſur cela qu'elle ſe retrancha dans ſa réponſe qui portoit en ſubſtance;

Que

Que si elle avoit pris le titre de Reine d'Angleterre, ce n'avoit été que par l'ordre du Roi de France son Epoux, & qu'elle l'avoit quitté après la mort de ce Prince : qu'elle avoit même déclaré, & qu'elle déclaroit encore, qu'elle ne prétendoit pas se l'attribuer pendant la vie d'Elisabeth & de sa postérité. Qu'en voulant épouser le Duc de Norfolck, elle n'avoit eu aucun dessein de nuire à Elisabeth, & qu'au contraire, elle avoit cru que ce Mariage seroit avantageux à l'Angleterre. Que si elle n'avoit pas renoncé à ce Mariage, c'étoit parce qu'elle avoit donné sa parole au Duc. Qu'elle s'étoit cru obligée, par le devoir d'un amour conjugal, d'avertir ce Seigneur du péril où il se trouvoit, & de l'exhorter à se sauver (1). Qu'elle n'avoit eu part à aucune rebellion, & qu'au contraire, elle avoit toujours été prête à découvrir tout ce qui étoit venu à sa connoissance, s'il avoit plû à Elisabeth, de la voir & de l'entendre. Qu'elle n'avoit pas assisté les Anglois rebelles, mais simplement recommandé la Comtesse de Northumberland au Duc d'Albe. Qu'ayant appris que Ridolfi étoit bien auprès du Pape, elle l'avoit employé pour des affaires qui ne regardoient pas l'Angleterre. Qu'elle n'avoit employé personne pour se sauver, mais qu'elle auroit volontiers accepté les services qu'on auroit voulu lui rendre pour cela, & que c'étoit dans cette vûë qu'elle avoit donné son Chiffre à *Rolston* & à *Hall*. Que les Lettres qu'elle avoit reçuës du Pape, ne contenoient que des matieres de pieté & de consolation. Qu'elle n'avoit point procuré la Bulle, mais qu'en ayant vû une copie, elle l'avoit jettée au feu après l'avoir lûë. Que si quelques-uns la traitoient de Reine d'Angleterre dans les Païs étrangers, elle ne pouvoit pas l'empêcher. Qu'elle n'avoit jamais demandé de secours au Pape ou au Roi d'Espagne pour envahir l'Angleterre, mais qu'elle avoit imploré leur assistance pour se rétablir dans son Royaume. Enfin, que si on vouloit la mettre en justice, elle demandoit, que ce fût devant le Parlement comme Princesse du sang Royal d'Angleterre.

ELISABETH. 1572. Réponse de Marie.

Ces réponses font voir que Marie convenoit assez des faits, & qu'elle ne nioit que l'intention qu'on vouloit lui attribuër. Mais d'un autre côté, quoi que cette intention ne pût pas être bien prouvée, son simple désaveu n'étoit pas capable de convaincre qu'elle ne l'eût jamais euë, ni d'effacer les soupçons qu'on avoit contr'elle. Quoi qu'il en soit, comme on n'avoit pas dessein de de la mettre en justice, l'affaire en resta-là : mais Elisabeth demeura toujours persuadée que les grands mouvemens que Marie & ses amis se donnoient avoient pour but de la renverser de dessus le trône.

La négociation de la Ligue défensive entre la France & l'Angleterre se continuoit toujours à Paris, avec une extrême dissimulation de la part de Charles IX. Ce Prince insistoit sur des difficultez qui n'auroient pas dû l'arrêter, puisque son unique intention étoit de se servir de cette Ligue pour surprendre les Huguenots ; mais cela lui étoit utile pour mieux cacher ses desseins. Il feignoit de craindre beaucoup la puissance de l'Espagne, & que c'étoit l'unique cause qui l'obligeoit à se liguer avec l'Angleterre. Les difficultez de cette Ligue consistoient en deux choses. La premiere, qu'Elisabeth vouloit que

Négociation de la Ligue défensive avec la France. *Lettres & Négociations de Walsingh.* Difficultez de cette négociation. Premiere.

(1) Puisque Bothwel étoit en vie, comment pouvoit elle donner sa parole au Duc de Norfolck ?

ELISABETH. 1572. que les deux Parties s'engageassent réciproquement à se donner du secours, en cas que l'une d'elles fût attaquée, quand même ce seroit pour cause de Religion. Mais Charles disoit qu'il ne pouvoit admettre cette clause, de peur d'offenser ses Sujets, & toutes les Puissances Catholiques. Il vouloit bien pourtant consentir que cet Article fût exprimé d'une maniere plus générale qui auroit pourtant le même sens, sçavoir, que les deux Parties se défendroient mutuellement, si l'une d'elles étoit attaquée pour quelque cause que ce pût être. Les Ambassadeurs d'Angleterre objectoient, qu'il n'y avoit que la seule cause de Religion qui fît craindre à l'Angleterre d'être attaquée, au lieu que la France avoit une infinité de différends avec d'autres Etats, & qu'ainsi la condition ne seroit pas égale. Pour lever cette difficulté, Charles offroit d'écrire à Elisabeth, une Lettre de sa propre main, dans laquelle il déclareroit, qu'il entendoit que la cause de Religion étoit comprise dans cette clause générale. Mais les Anglois n'étant pas contens de cette sûreté, vouloient que du moins, on en fît un Article séparé qui fût scellé des grands Sceaux de France & d'Angleterre. A cette occasion, Charles se récrioit beaucoup sur l'injure qu'on lui faisoit de le croire capable de manquer à sa parole, disant qu'il préféroit son honneur à sa propre vie. Walsingham, l'un des Plénipotentiaires d'Angleterre, étoit si prévenu en faveur de ce Prince, qu'il le croyoit un parfait honnête homme. Il écrivit même au Lord Burghley, qu'il ne doutoit point que la sûreté ne fût suffisante. Enfin, après beaucoup de contestation sur cette matiere, Elisabeth voulut bien se contenter de la Lettre que Charles offroit.

Seconde difficulté. La seconde difficulté consistoit en ce que le Roi de France vouloit absolument comprendre la Reine d'Ecosse dans le Traité, à quoi Elisabeth ne vouloit pas consentir. Elle trouvoit fort étrange que le Roi de France prit si fort à cœur les intérêts de la Reine d'Ecosse dans une telle conjoncture. Marie faisoit tous les efforts possibles pour la détrôner: le but de la Ligue entre la France & l'Angleterre étoit de se défendre mutuellement contre les attaques de leurs ennemis, & dans ce même-tems, la France travailloit avec ardeur à faire relâcher la Reine d'Ecosse, c'est-à-dire, à la mettre en état d'exécuter ses desseins. Cette conduite étoit incompréhensible à Elisabeth, & lui causoit beaucoup de soupçons. Cependant, comme elle croyoit cette Ligue nécessaire pour sa sûreté, elle laissa passer bien des choses qui lui donnoient lieu de se défier de la bonne foi du Roi de France. On ne trouva point de moyens pour surmonter la difficulté qu'il y avoit sur ce sujet, qu'en insérant dans le Traité, une clause ambiguë qui portoit, *que les deux Parties maintiendroient les Loix présentes d'Ecosse.* Elisabeth entendoit par là, le Gouvernement présent & actuel de ce Royaume, sous l'autorité du Roi, & Charles entendoit le Gouvernement qui avoit précédé sous l'autorité de la Reine, ne regardant pas comme légitime celui qui subsistoit actuellement. Mais en même-tems, il faisoit entendre, qu'il ne souhaitoit pas qu'on employât ces termes qui pouvoient recevoir un double sens, que pour se mettre à couvert du blâme d'avoir abandonné la Reine d'Ecosse. En cela Elisabeth croyoit gagner beaucoup, puisqu'il n'étoit fait aucune mention de Marie dans le Traité. Ces deux difficultez étant applanies, la Ligue fut signée à Blois dans le mois d'Avril. Elle portoit en substance:

Que

ELISABETH. 1572.

Que Charles & Elisabeth se défendroient mutuellement, contre tous ceux qui les attaqueroient, sous quelque prétexte que ce fût.

Que la Ligue subsisteroit jusqu'à un an après la mort de l'un ou de l'autre.

Traité de Ligue defensive entre la France & l'Angleterre.

Que la Partie réquise seroit tenuë d'envoyer à la requérante, un secours de six mille hommes de pied, ou de cinq cens lances faisant quinze cens Cavaliers, à son choix, avec huit Vaisseaux de Guerre montez de douze cens Soldats, le tout aux dépens de la Partie requérante.

Qu'il ne seroit rien innové en Ecosse, & que les deux Couronnes contractantes s'efforceroient de maintenir ce Royaume en Paix, selon les Loix présentes, sans y souffrir l'abord d'aucunes troupes étrangéres.

Ambassades réciproques. *Cambden. Negociations de Walsingh.*

Quelque-tems après, Elisabeth envoya le Comte de Lincoln en France, pour y voir jurer le Traité, & le Maréchal de Montmorency se rendit à Londres pour le même sujet. Elisabeth jura la Ligue le dix-septiéme de Juin, & honora le Maréchal de l'Ordre de la Jarretiere. Pendant que ce Seigneur fut à la Cour d'Angleterre, il ne cessa point de solliciter fortement pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecosse, à laquelle cet empressement faisoit plus de mal que de bien. D'un autre côté, la Reine avoit ordonné au Comte de Lincoln de faire voir au Roi de France une Lettre interceptée de la Reine d'Ecosse, adressée au Duc d'Albe, par laquelle il paroissoit, qu'elle se mettoit entiérement sous la protection du Roi d'Espagne. Le Maréchal de Montmorency voulut aussi remettre sur le tapis le Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou: mais il n'insista pas beaucoup sur ce sujet. Vraisemblablement, il n'avoit pas ordre de presser beaucoup cette affaire, vû ce qui arriva en France, immédiatement après son retour. Je veux parler du Massacre de la Saint Barthelemi où l'on égorgea l'Amiral de Châtillon, & tous les Huguenots qu'on avoit attirez à la Cour sous prétexte des nôces du Roi de Navarre avec la Princesse Marguerite sœur du Roi Charles. Il n'est nullement nécessaire de parler ici en détail de cette horrible action qui est connuë de tout le monde. Il suffira de remarquer en un mot, qu'elle fit connoître aux moins clairvoyans, que la Cour de France de ce tems-là étoit la plus perfide qu'il y eût jamais eu dans le monde.

Massacre de la S. Barthelemi. *Mezerai. Walsingham.*

Suites de ce massacre.

Ce massacre jetta tous les Protestans de l'Europe dans une extrême consternation, sur tout, quand on sçut qu'il avoit été hautement approuvé à Rome. Les Princes Protestans d'Allemagne commencerent à prendre des précautions pour se défendre, dans la pensée que c'étoit le commencement d'une partie faite pour détruire leur Religion dans toute la Chrétienté, & les Suisses résolurent dans une Diéte, de ne donner plus de troupes à la France. Mais la Cour d'Angleterre y fit une particuliere attention, ne doutant point que ce ne fût une suite de la Ligue de Bayonne, & que l'orage ne dût bientôt tomber sur l'Angleterre. Walsingham, qui avoit paru si plein d'estime pour Charles IX. écrivoit Lettre sur Lettre, pour avertir qu'on ne devoit plus se fier à lui, quoi qu'il redoublât ses protestations d'amitié envers la Reine, & les assurances qu'il observeroit religieusement le dernier Traité.

Charles IX. menage beaucoup Elisabeth. *Lettres de Walsingham.*

Ce n'étoit pas sans raison que ce Prince vouloit encore ménager Elisabeth. Quoi qu'il eût fait massacrer un nombre infini de ses Sujets Huguenots, il voyoit ceux qui restoient encore, sur le point de prendre les armes, pour se mettre à couvert de sa barbarie. La Ville de la Rochelle, qui étoit comme

ELISABETH. 1572. leur boulevard, avoit refusé d'ouvrir ses portes aux troupes du Roi. Quelques-uns avoient déja pris les armes en Languedoc, & en d'autres Provinces, & selon les apparences, Charles alloit entrer dans une nouvelle Guerre où il auroit à faire à des gens désesperez. Dans la crainte où il étoit qu'Elisabeth n'assistât les Huguenots de toutes ses forces, il n'y avoit point de dissimulation dont il n'usât pour tâcher de l'en détourner. Lorsqu'elle lui faisoit représenter par son Ambassadeur, qu'après l'action qu'il venoit de faire, elle ne pouvoit plus prendre aucune confiance en lui, il tâchoit de s'excuser le mieux qu'il pouvoit. Tantôt il disoit que ce massacre s'étoit fait à son insçu: tantôt qu'il y avoit été obligé pour prévenir une conspiration que l'Amiral avoit formée contre lui, contre la Reine sa Mere, & contre ses Freres. Cependant, dans le tems même qu'il témoignoit le plus d'envie de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth, il prenoit des mesures secrettes pour lui susciter des embarras, tant en Angleterre qu'en Ecosse. Depuis le massacre de la Saint Barthelemi, le Pape avoit envoyé un Légat en France. Le Duc de Savoye grand partisan d'Espagne étoit arrivé à Paris, & la crainte que Charles avoit feint d'avoir des desseins de Philippe II. s'étoit entiérement évanoüie. Il y avoit même une étroite union entre les deux Rois. D'un autre côté, Walsingham donnoit de fréquens avis, que le Duc de Guise avoit de secrettes Conférences avec les Ecossois, & que la Reine Mere faisoit venir souvent chez elle, à des heures induës, l'Evêque de Glasgow Ambassadeur de Marie. Tout cela faisoit assez comprendre à Elisabeth & à son Conseil, qu'on ne devoit pas compter sur l'amitié de la France, quoi qu'on l'eût recherchée avec ardeur.

Défiance d'Elisabeth. Les affaires se trouvant dans cette situation il n'étoit pas facile pour la Reine de se déterminer au parti qu'elle devoit prendre. Elle soupçonnoit bien qu'il y avoit quelque complot formé contr'elle; mais elle n'en étoit pas assurée. D'un autre côté, elle craignoit que la France & l'Espagne ne se fussent liguées contr'elle; mais elle ne pouvoit comprendre comment elles pourroient s'accorder ensemble, leurs intérêts étant directement opposez. Avec tout cela, elle considéroit, que Charles IX. se laissoit gouverner par les Princes de Lorraine qui avoient d'autres vûës que lui, & qui regardoient moins le bien & l'avantage de la France, que leurs intérêts particuliers. D'ailleurs, un zéle de Religion outré, pouvoit le faire passer par dessus son véritable intérêt. Dans cet état d'incertitude, elle crut qu'elle ne devoit prendre aucune autre résolution que de se tenir sur ses gardes, en faisant des préparatifs, comme si elle devoit être bien-tôt attaquée, & de répondre à la dissimulation du Roi de France, par une semblable dissimulation, en lui faisant pourtant connoître, qu'il ne seroit pas facile de l'endormir. Ainsi, chacun feignant de son côté, il n'y eut jamais de si fortes ni de si fréquentes protestations d'amitié entre Charles & Elisabeth, que dans les premiers mois qui suivirent le massacre de la Saint Barthelemi. Chacun disoit de son côté, que sa plus forte passion étoit d'observer inviolablement la Ligue, quoi que Charles n'eût aucun besoin des secours d'Elisabeth, & qu'Elisabeth ne pût plus compter sur l'amitié d'un tel Allié. Il n'étoit guéres possible qu'ils s'aimassent reciproquement. Charles regardoit Elisabeth comme la Protectrice de la Religion qu'il cherchoit à détruire, & Elisabeth ne pouvoit le regarder que comme un

Charles IX. & Elisabeth dissimulent également.

Prince

Prince sans honneur & sans foi, & comme un ennemi juré de la Religion qu'elle professoit. Malgré tout cela, Charles ne laissa pas de proposer de renouveller la Ligue avec un nouveau serment, & le Mariage d'Elisabeth avec le Duc d'Alençon son plus jeune Frere. Enfin, pour donner à Elisabeth une marque sensible de sa prétenduë amitié, il la pria d'être Marraine d'une Princesse dont la Reine sa Femme accoucha dans le mois d'Octobre. Elisabeth répondit à la premiere proposition, que le Traité de Blois n'ayant pas été violé de sa part, elle ne voyoit aucune nécessité de le renouveller, ou de le confirmer par un nouveau serment. Sur le Mariage du Duc d'Alençon, elle s'exprima d'une telle maniere, qu'elle laissa indécis, si elle se détermineroit à l'accepter ou à le refuser. Quant à la priere que le Roi lui faisoit d'être marraine de la Princesse sa Fille, elle répondit, qu'encore que ses propres Sujets, & divers Princes étrangers la détournassent de s'allier spirituellement avec un Prince qui étoit ennemi juré de la Religion Protestante, elle vouloit bien pourtant lui donner une preuve du désir qu'elle avoit d'entretenir leur Alliance mutuelle, autant qu'il dépendroit d'elle. Ainsi ce n'étoit que dissimulation des deux côtez. Mais je ne sçai si Elisabeth peut bien être excusée, de n'avoir pas refusé ce dernier article, pour témoigner au moins l'horreur qu'elle avoit de l'action, que Charles venoit de commettre. Quoi qu'il en soit, tout le reste de l'année se passa en protestations réciproques d'une sincere amitié, mais en même-tems, dans une défiance mutuelle. Charles craignoit qu'Elisabeth ne secourût les Huguenots, & que par-là, toutes les mesures qu'il avoit prises ne se trouvassent rompuës. Elisabeth vouloit, avant que de prendre aucune résolution, voir un peu plus clair dans les desseins de ses ennemis, & pour cet effet, il étoit nécessaire qu'elle entretînt du moins extérieurement, quelque correspondance avec le Roi Charles. Cependant, les Huguenots ne sçavoient quel jugement porter d'elle. Ils se voyoient sur le point d'être accablez, vû les grandes forces avec lesquelles le Roi se préparoit à les attaquer, & dans ce même-tems, ils voyoient Elisabeth qui faisoit leur seule ressource, devenir la Marraine de l'enfant de leur persécuteur & de leur Bourreau. Mais ce n'étoit pas les intérêts des Huguenots qu'elle avoit principalement en vûë. Son zêle pour la Religion Protestante fut toujours subordonné à son intérêt particulier.

ELISABETH. 1572.

Charles propose de renouveller la Ligue, & le Mariage du Duc d'Alençon avec Elisabeth.

Il la prie d'être Marraine de sa Fille.

Réponse de la Reine.

Dissimulation d'Elisabeth.

Jugement des Huguenots sur son sujet.

Le Comte de Northumberland qui, après avoir été arrêté en Ecosse, avoit été livré à la Reine, fut décapité dans cette conjoncture où Elisabeth croyoit ne pouvoir prendre trop de précautions pour pourvoir à sa sureté.

Le Comte de Northumberland est décapité.

Il faut présentement dire un mot des affaires d'Ecosse ausquelles la Reine faisoit toujours beaucoup d'attention. La découverte de la conspiration du Duc de Norfolck avoit beaucoup affoibli le parti de Marie. Quelques-uns l'avoient abandonné : d'autres étoient sur le point d'en faire autant. S'ils s'y tenoient encore attachez, ce n'étoit que pour obtenir des conditions avantageuses en le quittant. Grangy Gouverneur du Château d'Edimbourg, le Comte de Lidington, le Baron de Hom, Robert Melvil, & quelques autres qui étoient dans le Château, affectoient encore une espéce de neutralité, & un grand zêle pour le bien de la patrie. Mais ils faisoient consister ce bien dans une certaine union des deux partis, qui ne portât aucun préjudice à la Reine prisonniere. C'est-à-dire, qu'ils vouloient que l'autorité du Roi fût

Affaires d'Ecosse.

 abrogée,

ELISABETH. 1572.

abrogée, & que si on ne pouvoit convenir que l'Etat fût gouverné au nom de la Reine, comme en effet, il étoit trop difficile de parvenir à ce point, du moins, on mit le Gouvernement entre les mains d'un certain nombre de Régens choisis par les deux partis, sans faire aucune mention ni de la Reine ni du Roi. Par-là, ils auroient conservé en leur entier les droits de la Reine, & rompu les mesures du parti contraire. Selon les apparences, Jacques Melvil, Auteur des Mémoires, étoit dans les mêmes sentimens, quoi qu'il voulût être regardé comme neutre, & qu'en cette qualité il fût employé des deux côtez, pour servir de Médiateur. Ceux de ce parti n'osoient pourtant découvrir entiérement leur pensée : mais ils se flatoient qu'étant maîtres du Château d'Edimbourg, pour peu qu'ils reçussent de secours d'ailleurs, ils se verroient en état de soutenir leurs prétentions. Ils employerent tout l'Hiver de l'année 1572. en diverses négociations en France & dans les Païs-Bas, pour obtenir ce secours dont ils avoient besoin. On leur en faisoit espérer des deux côtez : mais ce n'étoient que des promesses qui n'étoient suivies d'aucun effet. La Cour de France n'osoit se découvrir, de peur de porter du préjudice au grand dessein qu'elle exécuta peu de mois après. Ce fut par cette raison qu'elle consentit enfin, qu'il ne fût point parlé de la Reine d'Ecosse dans le Traité de Blois. Elle se contenta de convenir avec les Ambassadeurs d'Angleterre, que les deux Couronnes envoyeroient des Plénipotentiaires en Ecosse, pour accommoder les différends entre les Ecossois, ou pour les obliger à quitter les armes. En effet Charles IX. nomma *Du Crocq* qui avoit été souvent envoyé en Ecosse, pour aller à cet accommodement, & le fit passer par l'Angleterre, avec ordre de demander fortement à Elisabeth qu'elle envoyât la Reine d'Ecosse en France. De plus, il le chargea de certaines Instructions qu'il devoit communiquer de bouche à la Reine prisonniere. Elisabeth trouva cette démarche bien extraordinaire, dans un tems où le Traité de Ligue étoit sur le point d'être conclu. Ainsi, soupçonnant quelque mystere dans cette conduite, elle refusa nettement à Du Crocq la permission de voir Marie, & même de continuer son voyage d'Ecosse, jusqu'à ce que la Ligue fût signée.

La Cour de France se rend suspecte à Elisabeth par rapport à l'Ecosse.

Lettres de Walsingham.

Les soupçons d'Elisabeth augmentent.

Peu de jours après elle fit une découverte qui augmenta beaucoup ses soupçons. Le Lord *Seton* Ecossois, qui se disoit Ambassadeur de Marie auprès du Duc d'Albe, avoit fait un voyage à Paris, & y avoit eu diverses Conférences avec le Roi & & avec la Reine Mere. Ensuite, étant retourné à Bruxelles, il en étoit parti peu après, pour l'Ecosse. Mais la tempête l'ayant obligé d'aborder au port de *Harwich*, il s'étoit déguisé en Matelot, & avant qu'on eût découvert qui il étoit, il avoit traversé l'Angleterre, & s'étoit rendu à Edimbourg, où il avoit souvent conféré avec Grangy & avec les autres Seigneurs qui étoient dans le Château. Mais comme il n'avoit pû emporter ses papiers, ils furent trouvez dans le Vaisseau, & on découvrit par-là, qu'il avoit ordre d'encourager ceux du Château d'Edimbourg à tenir bon, & de leur faire espérer un prompt secours. On sçut aussi qu'il avoit été chargé quelque-tems auparavant, par les Ecossois du parti de la Reine, de dire au Duc d'Albe, qu'avec un médiocre secours, il seroit facile d'enlever le jeune Roi, & de l'envoyer en Espagne. Enfin, Elisabeth apprit que Grangy & ses Compagnons, qui avoient commencé à négocier leur accommodement avec le Comte de Marr, n'en vouloient plus entendre parler, depuis qu'ils avoient

vû

vû le Lord Seton. Tout cela joint aux inſtances que Du Crocq avoit faites pour obtenir la liberté de la Reine d'Ecoſſe, & la permiſſion de lui parler, fit juger à Eliſabeth & à ſon Conſeil, que cet Envoyé n'alloit pas en Ecoſſe pour y appaiſer les troubles, mais plûtôt pour les fomenter. Cela étoit d'autant plus croyable, qu'il avoit dit lui-même, que ſon pouvoir ne s'étendoit qu'à exhorter les Ecoſſois à la Paix. Il y auroit donc eu de l'imprudence à le laiſſer conférer avec Marie, ou continuer ſon voyage d'Ecoſſe.

Elle prend de nouvelles meſures par rapport à l'Ecoſſe.

J'ai dit ci-deſſus, que la Cour d'Angleterre ne cherchoit pas moins que celle de France à perpétuer les troubles d'Ecoſſe, & cela étoit vrai pendant la Régence du Comte de Lenox, parce que le parti de la Reine étoit alors fort puiſſant, & qu'il étoit à craindre que les deux factions ne ſe réüniſſent au préjudice de l'Angleterre. Mais depuis la mort du Duc de Norfolck, ce n'étoit plus la même choſe. Le parti de la Reine s'étant conſidérablement affoibli, le Conſeil d'Angleterre crut qu'il étoit tems de faire finir les troubles d'Ecoſſe, en contentant, à peu près, ceux du Château d'Edimbourg pour les obliger à ſe ſoumettre au Roi, & à lui livrer cette Place. C'étoit dans cette vûë que le Comte de Marr, du conſentement d'Eliſabeth, avoit entamé avec ceux du Château, une négociation qui avoit été rompuë par l'arrivée du Lord Seton.

Négociation du Régent d'Ecoſſe avec le parti de la Reine.

Mémoires de Melvil.

La Ligue entre la France & l'Angleterre s'étant concluë peu de tems après, le Comte de Marr jugea que l'occaſion étoit favorable pour reprendre la négociation avec ceux du Château, & pour cet effet, il leur fit offrir par Jacques Melvil, des conditions très-avantageuſes. Melvil inſinuë, que le Régent n'étoit porté à cet accommodement, que pour délivrer l'Ecoſſe du joug des Anglois. Il ajoûte encore, que Grangy ſe faiſant un ſcrupule de demander des conditions pour rendre la Paix au Royaume, ſe remit à la diſcrétion du Régent qui jura la Paix en ſecret, devant deux ou trois perſonnes ſeulement. Mais les Mémoires de Walſingham font voir que Melvil n'étoit pas bien informé, puiſque cet accommodement ſe fit avec l'approbation d'Eliſabeth, & qu'il y eut même des Articles ſignez, dont *Smith* Secretaire d'Etat envoya la copie à Walſingham à Paris.

Mort du Régent. Octobre.

Lettres de Walſingham.

Ce projet fut renverſé par la mort du Comte de Marr. Il étoit allé à Edimbourg à deſſein d'y prendre des meſures pour faire approuver ce Traité qui étoit encore ſecret, & c'étoit le Comte de Morton qu'il falloit principalement engager à le ſigner. Dans cette vûë, il alla lui rendre viſite à ſa maiſon de *Dalkeith*, où il fut honorablement reçu & traité magnifiquement. Mais avant que la fête fût finie, il ſe ſentit attaqué d'un mal très-violent qui ne lui permit qu'à peine de ſe rendre à Edimbourg où il mourut. Pluſieurs ſoupçonnerent qu'il avoit été empoiſonné. Quoiqu'il en ſoit, le 24. de Novembre, le Comte de Morton fut élu Régent, par l'appui des Partiſans qu'Eliſabeth avoit en Ecoſſe.

Le Comte de Morton eſt élu Régent.

Il eſt dévoüé à l'Angleterre.

La Cour de France tâche de le ruïner.

Rien ne pouvoit être plus avantageux à Eliſabeth, que de voir la Régence d'Ecoſſe entre les mains d'un homme qui dépendoit d'elle, & qu'elle pouvoit faire agir à peu près comme elle le ſouhaitoit. Mais d'un autre côté, la Cour de France, où les Guiſes étoient alors tout puiſſans, comprenant que par l'élevation du Comte de Morton, elle alloit entiérement perdre l'Ecoſſe, réſolut de mettre tout en uſage pour ruïner ce nouveau Régent, & pour

ſoutenir

ELISABETH. 1572.

soutenir ceux qui tenoient encore le Château d'Edimbourg. En effet, ce n'étoit que par-là qu'elle pouvoit encore se conserver quelque influence sur ce Royaume. Le Duc de Guise qui dirigeoit tout, voyoit bien que si on laissoit le Comte de Morton en repos, il ne manqueroit pas avec le secours des Anglois, d'opprimer entiérement le parti de la Reine, & de fermer pour jamais l'entrée de l'Ecosse aux François. Il fut donc résolu d'y envoyer *Verac* avec de l'argent pour subvenir aux nécessitez de ceux du Château, sous prétexte de travailler à y appaiser les troubles. Mais Verac n'ayant pû être assez-tôt prêt, cet argent fut mis entre les mains du Frere de Grangy, qui avoit été envoyé en France pour y solliciter du secours. En même tems on travailloit avec ardeur à gagner les Comtes d'Argyle & d'Athol, & on fit dire au Duc de Châtelleraud, que, si Grangy pouvoit tenir bon jusqu'à la Pentecôte, il seroit puissamment secouru par le Pape, par l'Espagne, & par la France. C'étoit ce que Walsingham, qui avoit de bons Espions à Paris, avoit souvent écrit à la Cour d'Angleterre. Il n'étoit donc plus de l'intérêt d'Elisabeth d'entretenir la division entre les Ecossois. Au contraire, il falloit que la faction de la Reine fût détruite, avant que les mesures qu'on prenoit en France & dans les Païs-Bas, pussent avoir leur effet. On verra bien-tôt qu'elle ne négligea pas ses intérêts.

Elle envoye Verac en Ecosse.

Lettres de Walsingham.

Affaires des Païs-Bas.

Pendant toute cette année, la Reine d'Ecosse & ses Partisans compterent beaucoup sur les secours du Duc d'Albe, & néanmoins, ils n'avoient rien à espérer de ce côté-là. Depuis le commencement de l'année, jusqu'au tems du massacre de Paris, ce Duc avoit eu tant d'affaires sur les bras, qu'il ne lui avoit pas été possible de penser serieusement à celles de la Reine d'Ecosse, quoiqu'il ne manquât pas de bonne volonté pour faire du mal à Elisabeth. Le Comte de la Marck que la Reine avoit chassé de ses Ports, pour ne pas rompre avec l'Espagne, s'étoit emparé de *la Brille* en Hollande, & par ce coup imprévû il avoit donné un nouveau courage à ceux qui souhaitoient de se voir délivrez de la domination Espagnole. Peu de tems après, toute la Province de Hollande avoit secoüé le joug, & Flessingue, avec quelques autres Villes de Zelande, avoit suivi cet exemple. Le Duc de Médina-Celi, qui fut ensuite envoyé d'Espagne avec une Flotte, fut battu par les Confédérez qui lui enleverent la plûpart de ses Vaisseaux. Enfin, pendant que le Duc d'Albe étoit occupé à reduire les Villes révoltées de Hollande, la nouvelle qu'il reçut que la Ville Mons avoit été surprise par le Comte Loüis de Nassau, le contraignit de quitter la Hollande pour aller tâcher de recouvrer cette Place. Cependant le Prince d'Orange entra dans les PaïsBas à la tête d'une armée qu'il avoit levée en Allemagne. D'un autre côté, Charles IX. envoya au Comte de Nassau un Corps de cinq mille hommes de pied, & de cinq cens Chevaux commandé par Genlis qui fut battu par le Duc d'Albe, à qui le Roi lui-même avoit donné avis de la marche de ce secours destiné uniquement à endormir les Huguenots. La tragédie qui se joüa en France peu de tems après, ayant dessillé les yeux au Prince d'Orange, il se vit contraint de congédier son armée, comprenant bien que le Roi de France, qui avoit promis de contribuer à son entretien, ne lui tiendroit pas sa parole. Pendant ce tems-là, le Duc d'Albe étoit occupé au Siége de Mons qui ne se rendit que le 19. de Septembre. Après ce Siége, ses troupes, sous le commandement

Annales de Grotius.

de

de *Frideric de Tolede* ſon Fils, furent envoyées pour prendre Zutphen, Naerden, & quelques autres Places. On peut voir par là, que, pendant le cours de cette année, le Duc d'Albe ne fut pas en état d'envoyer une armée en Ecoſſe, quoique les Partiſans de Marie s'en flataſſent toûjours. L'eſpérance que Marie mettoit dans le ſecours d'Eſpagne lui fut très-préjudiciable, parce que ſes intrigues ayant été découvertes, Eliſabeth en fut plus attentive à faire finir les troubles d'Ecoſſe. D'ailleurs, le Roi de France ſe refroidit un peu, quand il vit que cette Reine ſe jettoit entre les bras du Roi d'Eſpagne.

ELISABETH. 1572.

Quoique Charles IX. & Eliſabeth n'euſſent que de la défiance l'un de l'autre, ils ne laiſſoient pas d'entretenir une étroite correſpondance capable de tromper ceux qui ne connoiſſoient pas les intérêts des deux Cours. Ce n'étoit des deux côtez, que proteſtation d'amitié, & aſſurances de vouloir obſerver inviolablement le Traité de Blois. Au commencement de l'année 1573. Eliſabeth envoya le Comte de Worceſter à Paris, pour y tenir ſur les Fonts la Princeſſe Fille de Charles IX. qui fut nommée Eliſabeth. Elle avoit donné pour inſtruction à ſon Ambaſſadeur, de ne ſe laiſſer point perſuader d'aſſiſter à la Meſſe, dans la cérémonie du Baptême, & qu'en cas qu'on inſiſtât là-deſſus, il priât la Reine de Navarre de ſa part, de préſenter l'enfant en ſon nom.

1573. Diſſimulation de Charles & d'Eliſabeth. *Walſingham.*

Peu de tems auparavant la Reine Catherine lui avoit envoyé le Comte de *Rais* ſon confident, pour lui propoſer encore une fois le Mariage du Duc d'Alençon ſon troiſiéme Fils. Mais ce n'étoit pas le ſeul motif de cet envoi. Le Comte de Rais avoit ordre d'épier ce qui ſe paſſoit en Angleterre où le Comte de Mongommery & quelques autres Réfugiez François équipoient une Flotte pour ſecourir la Rochelle qui, après avoir été long-tems bloquée, étoit aſſiégée dans les formes. C'étoit le Duc d'Anjou qui commandoit au Siége, ayant avec lui le Duc d'Alençon ſon Frere & toute la Nobleſſe Catholique de France. Eliſabeth répondit ſur la propoſition du Mariage, qu'elle vouloit bien entrer en traité ſur ce ſujet, pourvû que l'Article de la Religion fût premiérement reglé, ſans quoi il étoit inutile d'en parler davantage.

On propoſe encore à Eliſabeth le Mariage du Duc d'Alençon.

Réponſe de la Reine.

Dans ce même tems, Mongommery ayant mis à la voile pour aller ſecourir la Rochelle, l'Ambaſſadeur de France ſe plaignit de ce qu'on l'avoit laiſſé partir, & de ce que les Marchands Anglois avoient fourni des vivres aux Aſſiégez. On lui répondit, que ceux qui étoient ſortis des Ports d'Angleterre étoient des gens ſans aveu, & portant de faux pavillons, & que ſi on pouvoit les attraper on les feroit ſévérement châtier. Quant aux Marchands, que c'étoient des gens qui cherchoient le gain là où ils eſpéroient de le trouver, & que ne pouvant envoyer leurs denrées en aucun autre Port de France, depuis qu'on avoit lâché la bride au Peuple pour égorger ceux qu'il lui plaiſoit, il n'étoit pas fort étrange qu'ils les euſſent envoyées à la Rochelle où ils pouvoient les vendre avec ſûreté. Vrai-ſemblablement la Cour d'Angleterre avoit connivé à l'armement de Mongommery, qui pourtant n'eut aucun effet, & à l'envoi des vivres aux Rochellois. Ce fut-là tout le ſecours qu'elle donna aux Huguenots, dans la triſte ſituation où ils ſe trouvoient. Elle avoit pris la réſolution d'éviter une rupture avec la France, ſoit qu'elle eſpérât de la mettre dans ſes intérêts par cette conduite, ou pour faire croire au Public, qu'il y avoit entre elle & le Roi Charles plus d'union qu'il n'y en avoit effecti-

Plaintes de la France touchant les ſecours donnez à la Rochelle, *Ibid.* éludées par la Reine.

ELISABETH. 1573. vement. C'étoit ſans doute pour rendre ſes ennemis, tant étrangers que domeſtiques, moins ardens à former des complots contre elle.

Fin de la Guerre d'Ecoſſe. Nous allons voir enfin terminer les troubles d'Ecoſſe. Le Comte de Morton nouveau Régent ayant de bons avis de ce qui ſe paſſoit à la Cour de France, & ſçachant qu'il y avoit été réſolu d'aſſiſter puiſſamment la faction de la Reine, après la priſe de la Rochelle, crut qu'il devoit profiter de cet intervalle pour prévenir ſes deſſeins. *Mémoires de Melvil.* Il fit donc propoſer à Grangy par Jacques Melvil, de renouer la négociation commencée avant la mort du Comte de Marr. Grangy & ſes Compagnons en firent d'abord difficulté, parce qu'ils attendoient de France le ſecours qui leur avoit été promis par le Lord Seton. *Négociations de Walſingh.* Cependant, pour ne pas donner lieu de dire qu'ils s'oppoſoient directement à la Paix, & pour tâcher de gagner du tems juſqu'à la Pentecôte, Grangy *Melvil.* répondit, qu'il vouloit bien accepter les mêmes conditions qui lui avoient été offertes par le Comte de Marr, pourvû que tout le parti de la Reine fût compris dans le Traité. Le Régent, qui étoit mieux informé que Grangy ne penſoit, jugea aiſément que cette réponſe ne tendoit qu'à faire traîner l'accommodement, par les difficultez qu'il y auroit à contenter tant de monde. Il refuſa donc de traiter avec tout le parti, & offrit à Grangy & à ſes Compagnons de leur donner toute la ſatisfaction qu'ils pouvoient raiſonnablement attendre; mais ſon offre fut rejettée. Cela fut cauſe qu'il ſe tourna du côté du Duc de Châtelleraud, & des Comtes de Huntley, d'Argyle, qui ne furent *Melvil.* pas ſi ſcrupuleux que ceux du Château d'Edimbourg. Ils traiterent pour eux-mêmes & pour tous ceux qui dépendoient d'eux, c'eſt-à-dire, pour preſque tout le reſte du parti de la Reine, ſans ſe mettre en peine des intérêts de Grangy & de ſes aſſociez. Ils comprenoient bien qu'ils ne pouvoient guéres plus compter ſur le ſecours de France, qui étoit trop éloigné, & même trop incertain, vû la Guerre civile qui affligeoit tout ce Royaume. Le Traité qu'ils firent avec le Régent, aſſiſté de *Drury* & de *Kiligrew* Ambaſſadeurs d'Angleterre portoit en ſubſtance:

Annales de Cambden. Qu'ils ſe ſoumettroient au Roi, & ſe conformeroient à la Religion établie dans le Royaume. Que ſi quelqu'un violoit cet Article, il ſeroit déclaré Traitre.

Que les Sentences données contre les *Hamiltons* & les *Gordons* ſeroient annullées, à l'exception néanmoins de celles qui regardoient les meurtres des Comtes de Murray & de Lénox, à l'égard deſquelles la Reine d'Angleterre ordonneroit ce qu'elle jugeroit à propos.

Que la Reine d'Angleterre s'engageroit par un Acte public, à faire enſorte, que les Hamiltons & les Gordons ne ſeroient point pourſuivis pour les meurtres des Comtes de Murray & de Lénox, ſans ſon conſentement exprès.

Les Etats du Royaume s'étant aſſemblez peu de tems après, confirmerent cet accord par leur autorité.

Mémoires de Melvil. Dès que Grangy avoit eu avis de l'accommodement qui ſe négocioit entre le Régent & les Chefs du parti de la Reine, il avoit tâché d'y mettre des obſtacles, en offrant de rendre le Château d'Edimbourg dans ſix mois. Mais comme le Régent étoit inſtruit mieux que Grangy ne penſoit, il lui fut facile de comprendre, que cet offre ne tendoit qu'à gagner du tems juſqu'à ce que le

ſe.

ſecours de France fût arrivé. Enfin, quand Grangy ſçut que les Chefs du parti de la Reine étoient ſur le point de ſigner leur traité, il offrit de rendre le Château ſur le champ, pourvû qu'il lui fût permis de le remettre entre les mains du Comte de *Rothes*. Mais le Régent ne jugea pas à propos de mettre dans cette Fortereſſe un Gouverneur du choix de Grangy. D'ailleurs toutes les démarches de ceux du Château, & les détours dont ils uſoient pour éviter de ſe déſaiſir de cette Place, faiſoient aſſez connoître, qu'ils ne cherchoient pas l'accommodement de bonne foi. Ainſi, ſans les ménager davantage, il les fit déclarer Traîtres, & ſe prépara tout de bon à les aſſiéger. Melvil dit ſur ce ſujet, qu'il ne ſçait pas de quelle rage le Régent étoit poſſédé, de vouloir avoir, par un Siége, une Place qu'on offroit de lui rendre volontairement ſur le champ. Il eſt en effet peu vrai-ſemblable, que le Comte de Morton eût voulu s'expoſer aux difficultez d'un tel Siége, s'il avoit pû avoir la Place ſans cela. Mais ce que Melvil attribuë à la fureur du Régent, ſe peut, avec beaucoup plus d'apparence, attribuer aux chicanes de ceux du Château qui tâchoient de gagner du tems en attendant le ſecours qui leur avoit été promis. On voit dans les Négociations de Walſingham diverſes Lettres de la Reine, du Lord Burghley, du Secretaire Smith, dans leſquelles ils accuſent Grangy & ſes Compagnons d'une folle préſomption, & d'une invincible opiniâtreté, en ce qu'ils entreprenoient ſeuls d'entretenir les troubles en Ecoſſe. Melvil, intime ami de Grangy, donne un tout autre tour à cette affaire & en jette tout le blâme ſur le Régent.

ELISABETH. 1573.

Cambden.

Quoiqu'il en ſoit, le Comte de Morton n'ayant pas beaucoup de troupes, & manquant d'Artillerie & de Munitions, parce que l'Arſenal public étoit dans le Château d'Edimbourg, eut recours à la Reine Eliſabeth. J'ai déja fait voir de quelle conſéquence il étoit pour l'Angleterre, que les troubles d'Ecoſſe fuſſent terminez avant que la France fût en état de s'en mêler. Par cette raiſon, Eliſabeth ne balança point à faire avec le Régent, un Traité qui portoit entre autres choſes:

Traité d'Eliſabeth avec le Régent.

Qu'elle envoyeroit au Régent un ſecours de troupes, d'Artillerie, & de Munitions, pour faire le Siége du Château d'Edimbourg, conjointement avec les Ecoſſois.

Qu'on n'accorderoit point de Capitulation aux Aſſiégez, que du conſentement mutuel du Régent & du Général Anglois.

Que quand le Château ſeroit pris, il ſeroit mis entre les mains du Roi d'Ecoſſe.

Que les priſoniers qu'on y feroit ſeroient gardez pour en faire juſtice, après en avoir préalablement averti la Reine d'Angleterre.

En conſéquence de ce Traité, Eliſabeth fit marcher Drury en Ecoſſe, avec quinze cens hommes & un train d'Artillerie, en quoi elle violoit manifeſtement le Traité de Blois qui portoit *qu'on ne ſouffriroit point l'abord d'aucune troupes étrangeres en Ecoſſe*. Mais comme elle avoit découvert par les papiers du Lord Seton, que la France avoit deſſein de violer ce même Article, elle crut ſans doute qu'il y auroit de la ſimplicité de ſe laiſſer prévenir. Quoiqu'il en ſoit, le Château fut aſſiégé, & les Aſſiégez ſe défendirent un mois durant en deſeſpérez. Mais enfin, l'eau leur ayant manqué, ils ſe virent contraints de ſe rendre à diſcrétion, ſi l'on en croit les Anglois, & les Ecoſſois du parti du Roi.

Siége & priſe du Château d'Edimbourg.

ELISABETH. 1573.

Grangy est pendu.

Cambden. Melvil.

Roi. Melvil assure au contraire, qu'ils capitulerent, & qu'on ne leur tint pas la capitulation. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Lord Grangy, Jacques Kirkald (1) son Frere & quelques autres furent condamnez à être pendus, & que la Sentence fut exécutée. Le Comte de Lidington mourut en prison, ayant lui même, selon quelques-uns, avancé sa mort par le poison. Le Baron de Hum, & Robert Melvil furent relâchez. C'est ainsi que finit la Guerre civile d'Ecosse, & que les ennemis d'Elisabeth perdirent toute espérance de l'attaquer de ce côté-là. Par tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici sur ce sujet, on a pû aisément comprendre, combien ce qui se passoit en Ecosse étoit de conséquence pour Elisabeth. Aussi fit-elle toûjours une attention toute particuliere aux affaires de ce Royaume, où elle sçut ménager ses intérêts avec une politique très-rafinée qui fut suivie d'un heureux succès.

Verac est arrêté à Scarborowgh & envoyé à Londres.

VValsingham.

Dans le tems que les Chefs du parti de la Reine d'Ecosse étoient sur le point de signer leur Traité, il arriva que *Verac*, qui étoit envoyé en Ecosse pour encourager le parti à tenir bon, fut obligé par la tempête à relâcher dans le Port de Scarborovvgh. Le Président des Marches du Nord en ayant été informé, donna ordre qu'on le conduisît à Londres, sans vouloir écouter les raisons qu'il alléguoit pour l'éviter, prises de son caractere. On sçut depuis, qu'aussi-tôt qu'il s'étoit vû arrêté, il avoit brûlé tous ses papiers. L'Ambassadeur de France fit grand bruit de ce qu'on avoit empêché Verac d'aller en Ecosse. Mais on lui répondit, que la Reine n'avoit eu aucun avis de l'envoi de cet Ambassadeur, & que si elle l'avoit sçû, elle auroit donné ordre qu'on lui rendît les honneurs dûs à son caractere. Qu'au reste, il avoit été conduit à Londres sur l'ordre général qu'avoit le Président du Nord d'en user de même envers tous les Etrangers qui aborderoient en ce Païs-là, à moins qu'ils ne fussent bien connus pour Marchands.

Elisabeth parle vertement à l'Ambassadeur de France.

L'Ambassadeur ne fut pas trop content de cette réponse: mais il eut encore moins de sujet de l'être de celle qu'il reçut peu de tems après à la demande qu'il faisoit avec beaucoup d'instance, qu'il lui fût permis de parler à la Reine d'Ecosse en particulier. Cette demande avoit été souvent réïtérée, sans succès. Enfin, la Reine fatiguée de ses importunitez, lui dit nettement; qu'elle n'ignoroit pas les intrigues du Roi de France & de la Reine sa Mere en faveur de la Reine d'Ecosse, ni leurs dispositions à l'égard de l'Angleterre: que néanmoins, elle avoit toûjours inviolablement observé le dernier Traité, (2) & qu'elle l'observeroit encore, aimant mieux que la rupture vint de la part de la France que de la sienne: que s'il falloit enfin en venir-là, elle ne doutoit pas qu'elle ne se trouvât en état de se défendre, étant bien assûrée de l'affection de ses Sujets: qu'elle avoit même de la peine à en retenir quelques-uns qui offroient de secourir la Rochelle à leurs dépens, & d'entretenir pour six mois en Gascogne, une armée de vingt mille hommes de pied, & de deux mille Chevaux.

Enfin, sur ce que l'Ambassadeur demandoit qu'il fut permis à Verac de continuer son voyage, & de se rendre en Ecosse, la Reine y consentit, après quelques délais affectez. Mais pendant qu'elle faisoit naître des obstacles sur ce

(1) Mr. De Thou le nomme *Kirkad*

(2) Apparemment elle avoit quelque défaite pour excuser l'envoi de ses troupes en Ecosse.

ce sujet, elle fit venir une Lettre du Comte de Morton, qui lui disoit, que la venuë de Verac en Ecosse lui seroit très-désagréable, aussi bien qu'au Duc de Châtelleraud & au Comte de Huntley, avec lesquels il étoit parfaitement uni: que par cette raison, il croyoit que l'Envoyé feroit bien de s'épargner la peine de ce voyage. Pendant qu'on disputoit à Londres sur cette matiére, le Château d'Edimbourg se rendit, & par-là le voyage de Verac devint entiérement inutile. La Reine Catherine de Médicis, toute habile qu'elle étoit, ne put s'empêcher de faire un faux pas, en découvrant à Walsingham, que le dessein de la Cour de France étoit de fomenter les troubles d'Ecosse. Sur ce que l'Ambassadeur se plaignoit fortement des intrigues de la France par rapport à l'Ecosse, elle protesta, que le Roi son Fils & elle ignoroient ce dont il parloit, *& que leur intention n'avoit jamais été que de persuader aux Ecossois de s'accorder ensemble, & de reconnoître la Reine Marie pour leur Souveraine.* C'est cela précisément, repliqua l'Ambassadeur, dont la Reine ma Maîtresse se plaint, puisque c'est violer directement le Traité de Blois. La Reine s'appercevant qu'elle en avoit trop dit, changea de discours, & se plaignit de ce qu'on arrêtoit Verac en Angleterre, à quoi Walsingham répondit de la même maniere qu'on avoit répondu à la Mothe à Londres.

ELISABETH. 1573.

Catherine de Medicis se découvre trop sans y penser. *Walsingham.*

L'Ecosse se trouvant paisible, sous l'autorité du jeune Roi, & d'un Régent dévoüé à l'Angleterre, Elisabeth se vit délivrée d'une grande inquiétude. Le rappel du Duc d'Albe du Gouvernement des Païs-Bas, fut encore pour elle une augmentation de bonheur. Le Commandeur de Réquésens, qui succéda au Duc d'Albe, trouvant qu'il avoit assez d'affaires sur les bras, refusa de se mêler de celles d'Angleterre & d'Ecosse, & ainsi Elisabeth n'eut plus rien à craindre de ce côté-là. Ses ennemis n'ayant plus d'accès en Ecosse, & l'Angleterre ne pouvant être attaquée que par Mer, elle se trouva, pendant quelques années, dans une assez grande tranquillité. D'ailleurs, la France n'étoit pas en état de faire contre elle aucune entreprise considérable, tant par le défaut de forces maritimes, qu'à cause de la Guerre civile qui désoloit le Royaume.

Elisabeth se trouve fort tranquille. *Cambden.*

Cependant Elisabeth voulant aussi pourvoir à sa sûreté du côté de ses propres Sujets, chassa d'Angleterre l'Evêque de Ross, auteur & promoteur de tous les complots qui s'étoient faits contre elle. Il se trouva heureux d'en être quitte à si bon marché, & s'étant retiré en France, il n'y discontinua point ses pratiques, quoi qu'avec peu de succès. Il y écrivit une Histoire d'Ecosse, depuis les premiers tems, jusqu'à l'année 1561. Ce qu'il a dit du Comte de Murray sur la fin de son Histoire, parlant des premiers troubles d'Ecosse, & que Cambden a pris soin de copier, fait assez connoître ce qu'on auroit pû attendre de lui, s'il l'eût continuée jusqu'à la fin de la Guerre.

L'Evêque de Ross est chassé. *Ibid.*

Quoi qu'Elisabeth eût répondu à la proposition qui lui avoit été faite touchant son Mariage avec le Duc d'Alençon, qu'il falloit que l'Article qui regardoit la Religion fût premiérement reglé, Catherine de Médicis ne laissoit pas de la faire presser sur ce sujet. Elle faisoit entendre, que la Cour de France se relâcheroit sur ce point, sans dire pourtant, jusqu'où elle avoit dessein de se relâcher. De plus, elle lui faisoit écrire par le Duc d'Alençon, qui étoit alors au Siége de la Rochelle, des Lettres qui témoignoient son empressement pour faire réüssir ce Mariage. Enfin, on la pressa tant de per-

La France presse la Reine sur le Mariage.

ELISABETH. 1573.

mettre à ce Prince de l'aller voir, qu'elle y consentit, pourvû qu'il ne s'offensât pas, s'il se voyoit obligé de s'en retourner sans avoir rien fait. Mais le Siége de la Rochelle, qui fut plus long qu'on ne l'avoit cru, empêcha le Duc de profiter de cette permission.

Siége de la Rochelle levé. Le Duc d'Anjou est élu Roi de Pologne. La Paix est accordée aux Huguenots. Affaires de France.

Ce Siége, qui duroit depuis si long-tems, fut enfin levé le 25. de Juin, après que la Ville eut souffert trente mille coups de canon, neufs grands assauts, outre plus de vingt moindres, & les effets de soixante mines. Le Duc d'Anjou y perdit plus de douze mille hommes de son armée. La nouvelle qu'il reçut, qu'il avoit été élû Roi de Pologne, & que les Ambassadeurs de ce Royaume étoient en chemin, pour venir lui offrir la Couronne, lui fournirent un prétexte pour abandonner son entreprise, dont, peut-être, il ne seroit pas sorti à son honneur, & la levée du Siége procura la Paix aux Huguenots qui avoient bien de la peine à se soûtenir. Charles IX. craignoit le Duc son Frere, & la Reine Mere l'aimoit avec passion. Cela causa entre le Roi & la Reine sa Mere une désunion qui vrai-semblablement, fut funeste au Roi. Il lui tardoit de voir son Frere en chemin pour aller en Pologne, & la Reine trouvoit toûjours quelques nouveaux prétextes pour l'empêcher de partir. Enfin, Charles conçut un tel soupçon de tous ces délais, qu'il ne put s'empêcher de menacer la Reine sa Mere, qui se vit enfin contrainte de laisser partir ce cher Fils, & le Roi voulut l'accompagner une partie du chemin. Mais il ne put aller aussi loin qu'il l'avoit résolu, à cause d'une maladie dont il fut attaqué, & dont il ne releva jamais. Elisabeth ayant appris que le Roi de Pologne étoit parti, & que Charles étoit malade, ne jugea pas à propos de recevoir la visite du Duc d'Alençon, avant que de voir un peu plus clair dans les affaires de la Famille Royale de France. Elle lui écrivit donc, pour le prier de différer son voyage, & lui en donna pour raison, que les Anglois ne verroient pas de bon œil, un Prince venant du Siége de la Rochelle, & portant à son côté, une épée teinte du sang de leurs Freres.

Cambden

Elisabeth refuse la visite du Duc d'Alençon.

Le Comte d'Essex va en Irlande.

Dans cette année, *Guillaume d'Evereux*, Comte d'Essex, eut la permission d'aller en Irlande, pour y conquerir un certain Païs à ses dépens. Mais son entreprise n'eut pas un heureux succès, parce qu'il fut traversé en secret, par le Comte de Leicester son ennemi.

1574. Le Duc d'Alençon est arrêté. *Mézerai.*

La Lettre qu'Elisabeth avoit écrite au Duc d'Alençon n'ayant pas été capable de le rebuter, il fit de nouvelles instances pour obtenir la permission d'aller en Angleterre, à quoi la Reine ayant enfin consenti, elle lui envoya un Saufconduit. Mais dans ces entrefaites, la Reine sa Mere l'ayant soupçonné d'avoir dessein de supplanter le Roi de Pologne son Frere, en cas que le Roi vînt à mourir, fit en sorte que le Roi lui donna des Gardes aussi-bien qu'au Roi de Navarre qui étoit accusé de lui avoir inspiré ce dessein. Quoiqu'il en soit, la Reine Mere, voyant le Roi proche de sa fin, crut devoir prendre cette précaution pour assurer la Couronne au Roi de Pologne, qui étoit absent. Effectivement, Charles IX. mourut le 30. du mois de Mai, à l'âge de vingt-cinq ans. Le genre de sa mort fut si extraordinaire, qu'il donna lieu, non seulement aux Protestans, mais aux Catholiques mêmes, de la regarder comme un effet de la vengeance divine, pour l'horrible massacre qui avoit été fait par ses ordres. Le sang sortoit à gros boüillons par tous les conduits de son corps, & réjaillissoit même à travers ses pores. La Reine Mere

Mort de Charles IX.

re ſçut ſi bien prendre ſes meſures, que s'étant fait donner la Régence de ce Royaume par le Roi mourant, elle tint tout en bride juſqu'à l'arrivée du Roi de Pologne qui ſuccéda au Roi ſon Frere, ſous le nom de Henri III. Il arriva en France le 5. de Septembre: mais il ne ſe rendit à Paris, que vers le milieu de Fevrier de l'année ſuivante.

ELISABETH. 1574. Henri III. lui ſuccéde.

Il ne ſe paſſa rien de conſidérable en Angleterre, pendant l'année 1574. La ſeule choſe que Cambden a remarqué dans ſes Annales, c'eſt le Mariage de Charles Comte de Lénox, Oncle du Roi d'Ecoſſe, avec *Eliſabeth Cavendish* Fille de la Comteſſe de Shrevvſbury. Comme ce Mariage s'étoit fait à l'inſçu de la Reine, elle fit mettre en priſon, la Mere & les deux Epoux.

Mariage du Comte de Lénox. *Cambden.*

Dans les Païs-Bas, les Confédérez ſe ſaiſirent de *Middelbourgh* en Zélande. Mais d'un autre côté, Loüis Comte de Naſſau, qui menoit une armée au Prince d'Orange ſon Frere, perdit une Bataille ſur la Bruyére de *Moker* proche de Nimégue, & y fut lui-même tué, avec Henri ſon Frere, & Chriſtophle Comte Palatin. Dans cette même année, les troupes Eſpagnoles s'étant mutinées, ſurprirent & pillerent Anvers où elles firent un butin prodigieux. Le Gouverneur des Païs-Bas, pour éviter de plus grands maux, ſe vit obligé de leur accorder l'impunité.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

Dès que Henri III. fut arrivé en France, il fut réſolu dans ſon Conſeil, de faire la Guerre aux Huguenots, quoiqu'ils n'en euſſent donné aucun ſujet, & bien-tôt après, on recommença les hoſtillitez contre eux. Cependant, comme Henri craignoit que la Reine d'Angleterre n'aſſiſtât ceux qu'il avoit deſſein d'exterminer, ſon premier ſoin fut de renouveller avec elle, la Ligue de Blois, après s'être informé d'elle-même ſi la clauſe qui portoit une défenſe mutuelle, comprenoit auſſi la cauſe Religion. Eliſabeth lui répondit, que c'en étoit le véritable ſens, comme elle pouvoit le prouver par la Lettre du Roi défunt qu'elle avoit en ſon pouvoir. Elle ajoûta, que s'il étoit attaqué pour cauſe de Religion, & qu'il lui demandât du ſecours en vertu du Traité, elle ſeroit toûjours prête à le lui donner. Véritablement, elle ne riſquoit pas beaucoup en faiſant cette offre, étant bien perſuadée que ce Prince ne ſe ſerviroit pas de troupes Angloiſes pour faire la Guerre aux Huguenots. D'ailleurs, par les termes de la Ligue, elle n'étoit pas obligée de lui envoyer des troupes, puiſque bien loin d'être attaqué, c'étoit lui qui attaquoit. Cependant la réponſe d'Eliſabeth à Henri auroit pû donner aux Huguenots de ſiniſtres impreſſions contre elle, ſi en ſecret, elle n'eût pas fourni de l'argent au Prince de Condé, pour en payer l'armée que le Prince Caſimir, Prince Palatin, levoit pour eux en Suiſſe & en Allemagne.

1575. Affaires de France. *Mezerai.*

L'Angleterre fut aſſez paiſible pendant l'année 1575. Il arriva ſeulement un accident ſur les frontieres d'Ecoſſe, où *Forſter* & *Carmichael*, l'un Anglois & l'autre Ecoſſois, qui avoient quelque commandement en ces quartiers-là, étant entrez en Conférence, chacun à la tête d'une troupe de ſa Nation ſe querellerent, & en vinrent aux mains. Les Anglois furent battus, *Heron* y perdit la vie de leur côté, & *Forſter* ayant été fait priſonnier, fut mené au Comte de Morton, qui le traita fort civilement: mais il le garda quelque tems, de peur que s'il le relâchoit ſur le champ, il n'excitât des troubles ſur la frontiere. Enfin, l'ayant mis en liberté, il tira parole de lui, qu'il retourneroit dans ſa priſon au premier avertiſſement. Eliſabeth trouva la conduite du

Trouble ſur la Frontiere d'Ecoſſe. *Annales de Cambden.*

Régent

ELISABETH. 1575. Régent d'Ecoſſe fort étrange, & prit d'abord cette affaire avec beaucoup de hauteur: mais Morton trouva le moyen de l'appaiſer en lui faiſant toutes les ſoumiſſions qu'elle voulut exiger de lui. Cette année fut la derniere du Duc de Châtelleraud.

1576. Mort du Comte d'Eſſex en Irlande.

L'année 1576. ne fournit pas plus de matiere poûr l'Hiſtoire d'Angleterre, que la précédente. On y trouve ſeulement, que le Comte d'Eſſex mourut en Irlande, & que le Comte de Leiceſter épouſa ſa veuve en ſecret, & à l'inſçu de la Reine quoiqu'il fût ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner le mari. Il étoit toûjours en faveur auprès de la Reine qui étoit ſi fort prévenuë pour lui, que perſonne n'oſoit lui dire ce qu'on en penſoit. Ce fut une des plus grandes foibleſſes d'Eliſabeth, que d'avoir donné ſon eſtime à un homme qui la méritoit ſi peu.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius.*

Comme il eſt néceſſaire pour la ſuite de l'Hiſtoire de ſçavoir ce qui ſe paſſoit dans les Païs voiſins de l'Angleterre, je ne puis me diſpenſer d'en dire un mot, moins pour inſtruire les Lecteurs de choſes qui ſont aſſez connuës que pour leur en rafraîchir la mémoire.

Loüis de Zuniga, Commandeur de Réquéſens & Gouverneur des Païs-Bas, mourut cette année. Après ſa mort, le Conſeil d'Etat adminiſtra ſeul les affaires de ces Provinces, en attendant un nouveau Gouverneur. Ce Conſeil étoit composé de gens du Païs, & d'Eſpagnols naturels. Peu de tems après, il arriva que les troupes Eſpagnoles ſe mutinerent, & réſolurent de piller la Ville de Bruxelles. Les Magiſtrats allarmez du danger où la Ville ſe trouvoit, s'adreſſerent au Conſeil d'Etat qui déclaroit Rebelles les Soldats mutinez, quoique divers Membres du Conſeil favoriſaſſent les ſéditieux. En effet, peu de tems après, la petite Ville d'*Aloſt* fut pillée, ſans que le Conſeil d'Etat voulût faire aucune diligence pour châtier les auteurs de cet attentat, ou pour prévenir un ſemblable malheur qui menaçoit les autres Villes. Cela fut cauſe que quelques Seigneurs Brabançons aſſemblerent à Bruxelles, une troupe de Bourgeois, & ayant inveſti le lieu où le Conſeil d'Etat tenoit ſes ſéances, ils en chaſſerent les Membres qui étoient ſoupçonnez de favoriſer les mutins, & mirent en leurs places, des gens plus affectionnez au bien du Païs. Ce nouveau Conſeil d'Etat ainſi composé ſe joignit aux Confédérez qui avoient déja pris les armes pour maintenir leurs Priviléges, & ils firent enſemble une Ligue pour ſe délivrer des troupes Eſpagnoles. Alors *Hiérome de Roda* Eſpagnol, l'un de ceux qui avoient été chaſſez du Conſeil, ſe mit à la tête des ſoulevez, & fit venir les troupes Eſpagnoles qui étoient en Hollande, auſquelles les Allemandes ſe joignirent. Ce Corps devenu par-là, très-conſidérable, pilla Maſtricht & Anvers, ſans qu'il fut poſſible de l'empêcher.

Le Prince d'Orange qui étoit en Hollande, voyant les affaires des Païs-Bas réduites à ce point, offrit au Conſeil d'Etat, ſes troupes, ſa perſonne, & les ſecours des Provinces de Hollande & de Zélande, qui commençoient à faire comme un Etat à part, ſous ſon Gouvernement. Ce fut ſous cette offre que le Conſeil d'Etat réſolut d'entrer en traité avec la Hollande & la Zélande. Les Conférences ſe tinrent à Gand, où, d'un conſentement unanime, excepté celui de la Province de Luxembourg, ſe forma l'union des Provinces des

Pacification de Gand.

Païs-Bas, qui fut appellée l'*Union* ou *la Pacification de Gand*, pour la défen-

ſe de leurs Loix & de leurs Priviléges. Cela n'empêcha pas qu'on ne voulût toûjours reconnoître l'autorité du Roi d'Eſpagne, à condition qu'il gouvernât ſelon les anciennes Loix. Cette union étant ainſi formée, on démolit par tout les Citadelles que le Duc d'Albe avoit fait conſtruire pour brider les habitans du Païs. Quelques tems après, l'Aſſociation fut jurée par le Clergé & par la Nobleſſe, approuvée ſolennellement par le Conſeil d'Etat, & publiée dans Bruxelles. Par-là, Philpipe II. perdit preſque toute ſon autorité dans les Païs-Bas, n'ayant plus que le ſimple titre de Souverain, à moins qu'il ne voulût ſe réduire aux droits dont ſes Prédéceſſeurs avoient joüi, ce qui étoit fort éloigné de ſon intention. ELISABETH. 1576.

La France n'étoit pas plus tranquille que les Païs-Bas. Le Duc d'Alençon avoit une armée contre le Roi, en faveur des Huguenots. D'un autre côté, le Prince de Condé, avec les troupes que le Prince Caſimir avoit levées en Allemagne, entra en France, & ſe joignit au Duc d'Alençon. Ainſi, les Huguenots que la Cour avoit réſolu d'exterminer, ſe trouvoient en état de vendre cherement leurs vies, ayant à leur tête, le Frere du Roi, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & une armée de trente mille hommes. Mais la Reine Mere eut l'adreſſe de rompre toutes leurs meſures. Elle leur fit faire des propoſitions de Paix, & pendant la négociation, elle trouva le moyen de ſemer la jalouſie entre eux, & de leur débaucher le Duc d'Alençon & le Prince Palatin. Enfin, elle les fit conſentir à une Paix qui, toute avantageuſe qu'elle leur paroiſſoit, fut pourtant pour eux un coup mortel, puiſqu'elle déſunit leurs forces. Ce Traité de Paix fut conclu le 9. du mois de Mai, & enregiſtré ſix jours après au Parlement de Paris. Les Huguenots n'en avoient jamais obtenu aucun qui leur fût ſi avantageux, depuis le commencement des troubles. Au mois d'Octobre, le Duc d'Alençon ſe rendit à la Cour où la Reine ſa Mere acheva de le détacher du parti des Huguenots. Ce fut alors qu'il prit le titre de Duc d'Anjou, que le Roi ſon Frere avoit porté, avant qu'il fût ſur le trône. Affaires de France. *Mezerai.*

La Paix ne fut pas plûtôt ſignée, que, ſuivant la bonne foi dont la Cour de France faiſoit profeſſion depuis quelque tems, elle prit de nouvelles meſures pour ruïner les Huguenots. Les Traitez & les ſermens n'étoient alors comptez pour rien, & n'étoient regardez que comme des piéges permis pour ſurprendre les Hérétiques. Le Cardinal d'Eſte Légat du Pape, & D. Jean d'Aûtrîche qui alloit prendre poſſeſſion du Gouvernement des Païs-Bas, ſe rendirent à la Cour de France, & eurent diverſes conférences ſur ce ſujet avec le Roi, la Reine Mere, & le Duc de Guiſe. Celui-ci étoit regardé comme le Chef du parti Catholique, & c'étoit par cette raiſon que le Légat prenoit avec lui des meſures dont le Roi n'étoit pas trop bien inſtruit. Le moyen qui leur ſembla le plus propre pour parvenir à leur but, fut d'unir enſemble pluſieurs Aſſociations qui s'étoient faites en diverſes Provinces, par les Catholiques zélez, & d'en former une Aſſociation générale contre les ennemis de l'ancienne Religion. C'eſt ce qui fut nommé *la Sainte Union*, ou ſimplement *la Ligue*. *Humiéres* fut le premier qui la fit ſigner en Picardie, d'où elle ſe répandit enſuite dans tout le Royaume. Le Pape en fut le principal promoteur, le Roi d'Eſpagne fit gloire d'en être appellé le protecteur, & le Duc de Guiſe, qui avoit en vûë de s'en faire déclarer le Chef, l'appuya de tout ſon pouvoir. Commencement de la *Ligue.*

ELISABETH. 1576. La Reine Mere y donna volontiers les mains, non par une zéle de Religion, mais parce que les Huguenots l'avoient menacée de lui faire rendre compte de son administration pendant sa Régence. Enfin, le Roi lui-même, séduit par de mauvais Conseils & par sa propre molesse, s'abandonna au torrent, & laissa croître ce mal qui devoit un jour le ruïner.

Lorsqu'on avoit négocié la derniére Paix, les Huguenots avoient demandé avec instance la convocation des Etats Généraux, se persuadant, qu'outre qu'il y auroit un bon nombre de Députez de leur Religion, ils auroient encore pour eux ceux du parti du Duc d'Alençon, & plusieurs autres qui n'étoient pas contens du Gouvernement. Mais lorsqu'on fit les élections des Députez, le Duc d'Alençon avoit déja changé de parti. D'ailleurs, la Cour, par ses intrigues & par son argenr trouva le moyen de faire élire un grand nombre de Députez contraires aux Huguenots. Ainsi, les Etats s'étant assemblez à Blois, au lieu de faire des propositions favorables à la Religion Réformée, furent sur le point de demander au Roi la confirmation de la Ligue, & de le prier de lui donner le Duc de Guise pour Chef. Mais le Roi qui avoit déja conçu une extrême jalousie contre le Duc de Guise, résolut de rompre ce coup. Pour cet effet, il se déclara lui-même Chef de la Ligue, & après l'avoir signée de sa propre main, il la fit signer aux Grands de la Cour, & l'envoya dans les Provinces, afin que chacun en fît autant. Peu de tems après, les Etats lui ayant fait une députation, pour le prier de ne souffrir point dans le Royaume, d'autre Religion que la Catholique, il répondit, que c'étoit-là son intention, & que si jamais il étoit contraint, par la nécessité, de promettre le contraire, même avec serment, il ne tiendroit sa parole que jusqu'à ce qu'il eût des forces suffisantes pour pouvoir se retracter. Ainsi les Huguenots se voyoient forcez à se défendre jusqu'à la derniére goute de leur sang, sans pouvoir espérer de voir finir leurs maux par aucun Traité, puisque le Roi même déclaroit, qu'il n'en feroit jamais aucun avec eux, que pour les tromper.

1577. Affaires des Païs bas. *Grotius* D. Jean d'Autrîche se rendit dans les Païs-bas au commencement de l'année 1577. l'esprit rempli de vastes projets. C'étoit un Prince d'un grand génie, & d'une ambition proportionnée à sa naissance. La qualité de Sujet étoit pour lui un fardeau dont il auroit bien voulu se décharger. Toutes ses vûës tendoient à devenir Souverain. Son premier projet avoit été de se faire Roi de Tunis: mais cela ne lui ayant pas réüssi, il avoit conçu le dessein d'épouser la Reine d'Ecosse, & de parvenir par ce Mariage, à la Souveraineté de toute la Grande Bretagne. Cambden assure qu'il sçavoit cela de la bouche d'*Antonio Pérez* qui lui avoit dit de plus, que ce projet avoit été communiqué au Pape Gregoire XIII. qui l'avoit approuvé, mais qu'on l'avoit caché au Roi Philippe. C'étoit apparemment, le sujet des Conférences que D. Jean avoit eûës à Paris avec le Duc de Guise. Ainsi, ce Prince, en arrivant dans les Païs-bas, avoit deux grands desseins en tête: le premier, de subjuguer entiérement ces Provinces: le second, de se rendre maître de l'Ecosse & de l'Angleterre. Elisabeth n'ignoroit pas le premier; mais le second étoit encore un secret pour elle.

La Pacification de Gand avoit été communiquée à la Cour d'Espagne, & Philippe, cédant au tems, avoit jugé à propos de la confirmer par un Edit.

Ainſi, lorſque D. Jean d'Autrîche fut arrivé dans les Païs-bas, il ſe vit contraint de la ſigner, avant que d'être reconnu pour Gouverneur. Cela fut ſuivi d'une Aſſemblée qui ſe tint à *Marche en Famine* où il fut réſolu de publier un Edit qui fut qualifié de *Perpétuel*, pour faire ſortir les troupes Eſpagnoles des Païs-bas, en conſéquence de la Pacification de Gand. Philippe approuva encore cet Edit, & les Eſpagnols furent envoyez en Italie, toutes les Places demeurant entre les mains des Etats. Juſque-là, D. Jean s'étoit vû contraint de diſſimuler: mais quelque tems après, il leva le maſque, en ſe ſaiſiſſant par ſurpriſe, du Château de Namur. En même tems, il fit ſolliciter les troupes Allemandes qui étoient demeurées dans le Païs, en attendant qu'on leur payât leurs arrérages, de lui livrer les Places où elles étoient en Garniſon. Mais il fut prevenu par les Etats qui trouverent le moyen de gagner ces troupes avant lui. Les Etats attribuerent cette rupture à l'ambition de D. Jean, & ils en porterent leurs plaintes au Roi à qui D. Jean écrivit auſſi de ſon côté, que les cabales du Prince d'Orange l'avoient contraint de pourvoir à ſa propre ſûreté. Quoiqu'il en ſoit, les Etats de Brabant appellerent le Prince d'Orange à leur ſecours, lui donnerent la Surintendance de leur Païs, en lui conférant le tître de *Ruart*. Cette démarche excita la jalouſie du Duc d'Arſchot & de quelques autres Seigneurs Brabançons, qui, pour ruïner le crédit du Prince d'Orange, propoſerent aux Provinces Confédérées, d'élire un Gouverneur Général, ſous prétexte qu'elles auroient un même Chef. Le Prince d'Orange ſentit bien le coup qu'on lui portoit: mais, pour ne pas donner lieu à une funeſte diviſion des forces des Confédérez, il ne s'oppoſa point à cette élection. Le choix tomba ſur l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe II. & le Prince d'Orange fut déclaré ſon Lieutenant. On inſéra pourtant dans la Patente de l'Archiduc, certaines conditions qui, en lui laiſſant le tître & les honneurs de Gouverneur, conſervoient toute l'autorité aux Etats. Cela fait, Mathias s'étant évadé de la Cour de l'Empereur ſon frere, ainſi, qu'on le prétendit, ſe rendit dans les Païs-bas, où il fut inſtallé dans ſa Charge. Enſuite, les Etats déclarerent la Guerre à D. Jean qui n'avoit pas attendu cela pour s'y préparer, en faiſant venir d'Italie, des troupes qui étoient déja en chemin.

ELISABETH. 1577.

Mathias eſt élu Gouverneur des Païs bas.

Ce fut alors ſeulement qu'Eliſabeth s'apperçut qu'elle devoit faire attention à ce qui ſe paſſoit dans ces Provinces, parce que, dans le même tems, le Prince d'Orange l'informa du deſſein qu'avoit D. Jean d'épouſer la Reine d'Ecoſſe, & les Etats lui envoyerent des Ambaſſadeurs pour lui demander quelque ſecours. Après, voyant que les deſſeins du Gouverneur des Païs-bas s'étendoient plus loin qu'elle n'avoit cru, elle ne balança point à prêter aux Etats une ſomme de cent mille livres ſterling qu'ils lui demandoient. Cambden parle en cet endroit, d'un Traité par lequel la Reine s'engageoit à donner aux Etats un ſecours de mille Cavaliers bien montez, à condition que le Commandant de cette troupe ſeroit admis dans les délibérations du Conſeil d'Etat, & qu'on n'y réſoudroit rien ſans ſon conſentement. Mais Grotius ne parle point de ce Traité, dans ſes Annales des Païs-bas. Il dit ſeulement, que dès ce tems-là, Eliſabeth s'intéreſſa tellement dans les affaires des Provinces Confédérées, qu'elle ne ſouffroit point que les Etats priſſent aucune réſolution importante, ſans lui en donner avis. Elle avoit en

Les Etats déclarent la Guerre à D. Jean.

Ambaſſade des Etats à Eliſabeth.

Deſſeins de D. Jean d'Autrîche.

Grotius.

Eliſabeth préte de l'argent aux Etats.

Elle a intérêt de ſecourir les Païs-bas.

 effet

ELISABETH. 1577. effet un grand intérêt à faire en sorte, que la Guerre, qui ne faisoit que commencer dans les Païs-bas, s'y continuât de telle maniere, que D. Jean d'Autrîche ne fût pas en état d'exécuter les projets qu'il avoit faits par rapport à l'Angleterre, Ces projets n'étoient pas une chimére inventée par le Prince d'Orange, pour engager Elisabeth à la défense des Païs-bas *Famianus Strada* en parle positivement dans son Histoire. Il dit même, que Gregoire XIII. avoit envoyé un Nonce à D. Jean, avec une somme de cinquante mille écus, pour l'employer à l'expédition projettée contre l'Angleterre, mais qu'il se vit obligé de s'en servir pour faire la Guerre aux Etats. Cependant, dans le tems même qu'Elisabeth prêtoit de l'argent aux ennemis de Philippe II. pour lui faire la Guerre, elle lui écrivit, qu'elle ne pensoit nullement à rompre l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & la Maison de Bourgogne: qu'au contraire, elle ne fournissoit de l'argent aux Confédérez, qu'en vûë de lui conserver ces Provinces, & pour empêcher que le désespoir ne les engageât à se jetter entre les bras de la France. Selon les apparences, Philippe ne se payoit pas d'une semblable raison: mais il feignit d'en être content, pour ne pas engager Elisabeth à en faire davantage.

Strada, Guerres de Flandre.

Sa Lettre à Philippe II. *Grotius. Cambden.*

Suite des affaires de France. *Mezerai.*

Dans ce même tems, les affaires de France se trouvoient dans une triste situation. Ce qui s'étoit passé aux Etats de Blois, ne pouvoit qu'exciter une Guerre civile dans ce Royaume. Les Huguenots, voyant que la résolution étoit prise de les exterminer, firent une contre-ligue, dont le Roi de Navarre fut déclaré Général, & le Prince de Condé nommé pour son Lieutenant. Le précédent Edit de Pacification ayant été revoqué, selon qu'il avoit été résolu dans les Etats, les hostilitez recommencerent de part & d'autre, mais avec beaucoup de désavantage pour les Huguenots qui se trouvoient extrémement foibles. Cependant, comme cette Guerre donnoit trop de crédit au Duc de Guise dont la puissance causoit au Roi une extrême jalousie, Henri jugea qu'il étoit de son intérêt d'accorder la Paix aux Huguenots. Depuis ce tems-là, ce Prince se plongea dans les voluptez, & fit des dépenses si excessives, qu'il en perdit l'estime & l'affection de ses Sujets. Le Prince Lorrain sçut bien profiter des avantages que la conduite du Roi lui procuroit, ainsi qu'on le verra dans la suite.

1578. Desseins du Pape & de Philippe II. contre l'Irlande. *Annales de Cambden.*

Pendant qu'Elisabeth assistoit les Confédérez des Païs-bas, sous prétexte de les empêcher de se donner à la France, Philippe lui rendoit ce bienfait, en tachant de faire révolter l'Irlande. C'étoit un projet formé depuis quelque tems, en faveur du Pape Gregoire XIII. qui vouloit procurer à *Jacques Boncompagno* son fils la Couronne de ce Royaume. *Stuckley*, Anglois fugitif, en étoit le premier Auteur, & Philippe II. s'étoit chargé de fournir ce qui seroit nécessaire pour le faire réüssir. Dans l'année 1570. Stuckley s'étoit retiré auprès de Pie V. & lui avoit persuadé qu'il seroit très-facile de brûler la Flotte d'Angleterre, & de conquérir ensuite l'Irlande, & pour cet effet, il demandoit qu'on lui donnât le commandement d'une Flotte, & de trois mille Soldats Italiens. Ce projet, qui n'avoit pû alors s'exécuter, fut repris sous le Pontificat de Gregoire XIII. qui fut leurré de l'espérance de faire tomber la Couronne d'Irlande sur la tête de son fils bâtard. Comme Stuckley n'ignoroit pas, qu'outre la Flotte Royale, Elisabeth pouvoit, dans le besoin, armer un bon nombre d'autres Vaisseaux, il avoit proposé de faire

de faire fréter par des Flamans, des François, des Italiens, autant de Vaisseaux Anglois qu'il seroit possible, & de les envoyer en quelque voyage de long cours. Ensuite, il devoit aller attaquer la Flotte Royale qui se trouvoit alors assez foible, & tâcher de la brûler, dans les ports où elle étoit dispersée. Cela fait, il se proposoit d'aller faire descente en Irlande où il ne doutoit pas que les Irlandois naturels ne se joignissent à lui, & après en avoir chassé les Anglois, il devoit y faire proclamer Roi, le fils du Pape. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que Philippe II. comptât sur le succès cette entreprise: mais il esperoit sans doute, de faire à Elisabeth une diversion qui l'empêcheroit de secourir les Rebelles des Païs-bas, ou du moins, lui feroit comprendre, qu'elle devoit garder plus de ménagemens avec lui. Quoiqu'il en soit, le Pape, après avoir conféré à Stuckley des titres honorables pris du Royaume d'Irlande, comme s'il en eût été déja le maître, lui donna quelques Vaisseaux, & huit-cens Soldats Italiens payez par le Roi d'Espagne. Stuckley partit de Civitàvechia, & arriva heureusement à Lisbonne, à dessein de continuer son voyage & son entreprise. Mais le Roi D. Sebastien, qui étoit alors sur le point de passer en Afrique pour faire la Guerre aux Maures, lui persuada de l'accompagner dans son expédition, & obtint pour cela le consentement de Philippe. Peu de tems après, ils périrent tous deux à la Bataille d'*Alcazar*, & Philippe abandonnant le projet de conquérir l'Irlande, ne pensa qu'à s'assurer la Couronne de Portugal après la mort du vieux Cardinal Henri qui succéda au Roi D. Sebastien.

ELISABETH. 1578.

Suite des affaires des Païs-bas. *Cambden. Annales de Grotius.*

La Guerre étant commencée dans les Païs-bas, il se forma en Angleterre certaines troupes ou Compagnies de volontaires, pour aller servir les Etats, avec le consentement, ou du moins la connivence de la Reine. D'un autre côté, une partie des troupes Espagnoles qui avoient été congédiées à l'arrivée de D. Jean d'Autriche, étoient déja retournées dans les Païs-bas, & de plus, *Alexandre Farnéze*, fils d'Octavio, avoit amené à D. Jean un Corps considérable d'Italiens. Avec ces forces, D. Jean obtint à Gemblours, sur l'Armée des Etats, une victoire signalée, qui fut suivie de la prise de plusieurs Places. Quelque tems après, Philippe II. offrit la Paix aux Etats: mais comme c'étoit sous des conditions bien différentes de la Pacification de Gand, & qu'il ne parloit pas de rappeller Don Jean d'Autriche, ses offres furent rejettées.

Divisions dans les Païs-bas.

Les affaires des Etats se trouvoient pourtant dans une fâcheuse situation. La jalousie entre les Grands, & la diversité des Religions causoient des troubles très-dangereux dans cette République naissante. Le Duc d'Anjou & le Prince Casimir offroient également du secours aux Etats qui ne sçavoient de quel côté se tourner. Mais dans ce même tems, il leur arriva un bonheur à quoi ils ne s'étoient pas attendus. Ce fut que la Ville d'Amsterdam, qui jusqu'alors avoit tenu le parti du Roi, résolut de se joindre à la Confédération, & par là ce parti fut considérablement renforcé. D'un autre côté, ce qui se passa bien-tôt après, dans la même Ville, accrut beaucoup les soupçons & les défiances des Catholiques. Ceux qui en avoient été bannis pour cause de Religion, y ayant été rappellez, trouverent le moyen d'en chasser les Magistrats, & de faire mettre le Gouvernement de la Ville entre les mains des Réformez. La même chose se fit à *Harlem*, à *Utrecht*, & en quelques

ELISABETH. 1578.

autres Villes, & cela donna lieu aux Catholiques de ſoupçonner, que, ſous prétexte de maintenir la liberté, on n'eut deſſein de bannir du Païs l'ancienne Religion, contre la Pacification de Gand. Cela fut cauſe que, pour prévenir l'exécution de ce projet, les Catholiques propoſerent de donner le Gouvernement de l'Etat au Duc d'Anjou, Prince attaché à ſa Religion, & ſur lequel il eſpéroient que le Prince d'Orange n'auroit pas le même pouvoir que ſur Mathias. Le Prince d'Orange ne jugeant pas à propos de s'oppoſer à cette propoſition, de peur de fortifier les ſoupçons des Catholiques, le Duc d'Anjou fut déclaré par les Etats, *Protecteur de la Liberté Belgique.*

Le Duc d'Anjou eſt élu Protecteur de la Liberté Belgique.

Cependant, les Réformez craignant que l'arrivée du Duc d'Anjou ne produiſît quelque changement dèſavantageux à leur Religion, préſenterent une Requête aux Etats, par laquelle ils demandoient d'être admis à exercer les emplois publics, auſſi bien que les Catholiques. Cette demande leur fut accordée, à condition que les Catholiques joüiroient du même privilége en Hollande & en Zélande : mais ces deux Provinces, ſans s'oppoſer directement à cette réſolution, trouverent pourtant le moyen d'éluder la condition qu'on y avoit ajoutée. De là nâquirent de grandes diviſions parmi les Confédérez. Les Catholiques ne vouloient rien céder dans les Provinces où ils étoient maîtres, puiſque la Hollande & la Zélande n'exécutoient pas ce qui avoit été ordonné, & les Réformez vouloient ſe ſaiſir par force de ce qui leur avoit été accordé par les Etats.

Les diviſions continuent.

Pendant que ces différends diminuoient ſenſiblement l'Union entre les Provinces Confédérées, il arriva que les habitans de Gand chaſſerent de leur Ville tous les Prêtres Romains, & que, ſans vouloir obéïr à l'Archiduc & au Prince d'Orange, qui leur ordonnoient de les rappeller, ils prirent diverſes précautions pour ſe défendre en cas qu'on voulût les contraindre d'obéïr. D'un autre côté, les Peuples d'Artois & du Haynaut refuſoient de ſouffrir des Réformez dans leur Païs, & prétendoient même qu'on devoit employer la force pour ranger les Gantois à leur devoir. Mais le Prince d'Orange s'oppoſoit fortement à toutes les voyes de fait, à cauſe du danger maniſeſte qu'il y avoit à tourner les armes des Confédérez contre eux-mêmes, dans le tems que D. Jean d'Autrîche ſe préparoit à faire un effort conſidérable pour les ruïner. En effet, peu de tems après, il entreprit de forcer l'Armée des Etats dans ſon propre camp qui étoit bien retranché: mais il fut vaillamment repouſſé. Cette entrepriſe ne lui ayant pas réuſſi comme il l'avoit eſpéré, il fit de nouvelles propoſitions de Paix, en vûë d'endormir les Etats, en attendant l'arrivée d'un Corps de troupes conſidérable qu'on lui amenoit. Par cette même raiſon, les Etats voulurent bien entrer en négociation pour gagner du tems, parce qu'ils attendoient le Prince Caſimir qui leur amenoit une Armée, & le Duc d'Anjou qui étoit déja ſur les Frontiéres du Haynaut, avec huit mille hommes. D. Jean ayant reçu le premier, le ſecours qu'il attendoit, rompit la négociation, & recommença les hoſtilitez, étant à la tête de trente mille hommes de pied, & de ſeize mille de Cavalerie. Le Prince Caſimir étant auſſi arrivé peu de tems après, l'Armée des Etats ſe trouva forte de ſoixante mille hommes, pendant que le Duc d'Anjou s'emparoit en Haynaut, de la petite Ville de *Binck*. L'Armée de Caſimir étoit principalement payée par la Reine qui avoit intérêt d'empêcher que D. Jean ne ſe

Les Gantois augmentent la diviſion.

rendît

rendît trop puissant dans les Païs-bas, quoique feignant d'ignorer ses desseins, elle trouvât d'autres prétextes pour justifier les secours qu'elle donnoit aux Etats.

ELISABETH. 1578.

Les divisions entre Gand & les Provinces d'Artois & de Haynaut rendirent le grand armement des Etats inutile. Quelques-unes de leurs troupes, se plaignant qu'on ne leur payoit pas exactement leur solde, quitterent tout à coup l'Armée, & s'emparerent de *Menin*. Peu de tems après, le Colonel *Montigny* suivit leur exemple, avec tout son Regiment, & se mit à la tête de tous les déserteurs. Ensuite, il alla joindre les troupes d'Artois, & faire des Courses dans la Province de Flandre. Alors les Gantois voyant leurs voisins devenus si puissans, & en état de leur faire la Loi, appellerent le Prince Casimir à leur secours, & s'engagerent à payer ses troupes. Ce Prince ayant accepté leurs offres, & s'étant rendu à Gand, le Duc d'Anjou refusa de se joindre à l'Armée des Etats, à moins que le Prince Palatin n'y retournât avec ses Allemans, & comme il ne put l'obtenir il s'en retourna en France, laissant à ses troupes la liberté de se joindre à celles de Montigny. Ainsi ces deux Princes, qui n'étoient allez dans les Païs-bas que pour secourir les Provinces Confédérées, ne servirent qu'à ruïner leurs affaires, en entretenant les divisions entre les habitans. Quelque temps après, Casimir fit une voyage en Angleterre, apparemment pour justifier sa conduite auprès d'Elisabeth qui lui avoit fourni de l'argent pour lever & pour entretenir son Armée.

Mort de D. Jean d'Autriche. *Ibid.* *Cambden.*

D. Jean d'Autriche n'eut pas le temps de profiter des troubles qui s'étoient élevez dans les Païs-bas, étant mort le 1. d'Octobre. On avoit deja fait contre lui une conspiration pour laquelle deux Anglois, sçavoir *Ratcliff* & *Gray*, avoient été exécutez. Mais il ne pût éviter le poison que le Roi son frere lui fit donner, s'il en faut croire certains Auteurs. Après sa mort, le Prince de Parme se chargea du commandement de l'Armée, en attendant les Ordres de la Cour d'Espagne. Son principal soin fut de fomenter la division entre les Flamans & les habitans du Haynaut & de l'Artois, à quoi il réüssit selon ses souhaits.

Le Duc d'Anjou presse son Mariage avec Elisabeth. *Cambden.*

La Reine reçoit bien son Envoyé.

Pendant que le Duc d'Anjou étoit dans les Païs-bas, il envoya en Angleterre un Gentilhomme nommé *Bacqueville*, pour renoüer la négociation de son Mariage avec la Reine. Le Roi de France y envoya aussi Ramboüillet pour le même dessein, souhaitant beaucoup de se délivrer de ce Frere qui lui causoit de l'inquiétude, parce que c'étoit un esprit léger qui se laissoit aisément conduire par des gens qui n'avoient pas toûjours en vûë son propre intérêt. La Reine reçut ces Envoyez avec tant de bienveillance, que tout le monde crut qu'elle avoit véritablement dessein de se marier. Il est assez difficile de sçavoir, si étant alors âgée de quarante cinq ans, elle pensoit sérieusement à épouser le Duc d'Anjou qui n'en avoit que vingt, ou si se faisant une espéce d'honneur d'être recherchée en Mariage, elle n'avoit en vûë que d'amuser ce Prince. Pour moi, je suis persuadé que ce n'étoit qu'un effet de sa politique, afin que le bruit se répandant dans le monde qu'elle alloit épouser le Duc d'Anjou, ses ennemis en fussent moins ardens à poursuivre les desseins qu'ils avoient formez contre elle. J'entends les desseins particuliers qui pouvoient regarder sa vie, puisqu'il n'y avoit alors aucune apparence qu'elle

ELISABETH. 1578.

qu'elle dût être attaquée ouvertement, ni par conséquent, aucune raison pressante qui pût la déterminer à ce Mariage. Elle n'avoit rien à craindre du côté de l'Ecosse. La France n'étoit pas alors en état de faire aucun effort considérable contre l'Angleterre. Le Roi d'Espagne n'étoit attentif qu'a prendre des mesures pour se procurer la Couronne de Portugal. Enfin les affaires des Païs-bas se trouvoient dans une situation qui ne permettoit pas à D. Jean d'Autrîche d'exécuter ses vastes projets. Ainsi, selon les apparences, ce n'étoit que la politique qui faisoit agir la Reine en cette occasion. Mais avant que de rapporter le succès de cette négociation, il faut nécessairement donner une connoissance générale de ce qui se passa en Ecosse pendant l'année 1578.

Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Le Comte de Morton gouvernoit toûjours ce Royaume en qualité de Régent, mais de telle maniére, qu'il se faisoit tous les jours de nouveaux ennemis. S'il en faut croire Melvil, il étoit avare & orguëilleux. Il cherchoit des prétextes contre les gens riches, pour les dépoüiller de leurs biens, & ne pouvoit souffrir auprès de lui que ceux qui étoient toûjours prêts à l'encenser. Elisabeth, qui avoit intérêt de maintenir la tranquillité en Ecosse sous le gouvernement d'un homme, sur qui elle pût compter, craignit qu'enfin la mauvaise conduite du Régent ne la privât de cet avantage. Cela fut cause qu'elle envoya Randolph en Ecosse, sous prétexte de féliciter le Roi qui étoit alors âgé de onze à douze ans, sur les progrès qu'il faisoit dans les études. Mais la principale affaire de l'Ambassadeur étoit d'inspirer au Comte de Morton un peu plus de modération, & de le porter à vivre en bonne intelligence avec les Comtes d'Argyle & d'Athol, & avec quelques autres Seigneurs qui étant mécontens, pourroient enfin exciter des troubles dans le Royaume. Le Régent reçut cet avis en bonne part: mais n'ayant pas sçû en profiter, il fut lui-même l'unique cause de sa ruïne.

Le Roi avoit pour Gouverneur, *Areskin*, fils ou frere du feu Comte de Marr, & quatre Précepteurs du nombre desquels étoit *George Buchanan*. Le Comte de Morton ayant imprudemment mécontenté ces gens-là, ils trouvérent le moyen de le mettre mal dans l'esprit du jeune Roi. Cela ne leur fut pas fort difficile, vû l'âge du Prince, l'accès continuel qu'ils avoient auprès de lui, & les fréquentes occasions que le Régent leur donnoit de faire remarquer sa mauvaise conduite. Quand ils eurent à-peu-près disposé l'esprit du Roi comme ils le souhaitoient, ils firent venir à la Cour, les Comtes d'Argyle & d'Athol, qui avoient déja pris secrettement des mesures pour exécuter le coup qu'ils préparoient. Ces deux Seigneurs n'eurent pas beaucoup de peine à persuader au Roi, de se défaire de ce Régent incommode, & de prendre lui-même les rênes du Gouvernement, en lui promettant de l'assister dans ce dessein. Cela se fit si promptement, que le Comte de Morton, qui n'en avoit rien soupçonné, ne se trouva pas en Etat de l'empêcher. Les Etats du Royaume, qui s'assemblerent dans ce même temps, confirmerent par leur autorité, ce que le Roi avoit fait, & lui nommerent un Conseil composé de douze Seigneurs, du nombre desquels étoit le Comte de Morton. Mais au lieu de prendre sa place dans ce Conseil, il feignit d'être entiérement dégouté de la Cour, & se tint dans sa maison où il ne paroissoit occupé que du soin de cultiver ses jardins.

Le Roi prend en main le Gouvernement.

Le

Le jeune Roi ayant pris le Gouvernement entre ses mains, envoya d'abord une Ambassade à Elisabeth pour l'en informer. En même tems, il lui fit demander les biens du feu Comte de Lénox son ayeul, & que l'Alliance entre l'Angleterre & l'Ecosse fût renouvellée. Le caractere d'Elisabeth & de son Conseil n'étoit pas de se conduire par des motifs de générosité, mais plûtôt, d'user d'artifice pour tirer de chaque affaire qui se présentoit le plus d'avantage qu'il étoit possible. Rien n'étoit plus équitable que ce que le Roi d'Ecosse demandoit. La Comtesse de Lénox son ayeule, qui venoit de mourir en Angleterre, avoit joüi jusqu'à la fin de sa vie, du bien que Henri VIII. son Oncle lui avoit assigné en la mariant au Comte de Lénox. Le même Roi avoit aussi donné au Comte son Epoux certaines Terres, pour soutenir l'honneur qu'il avoit d'être mari d'une Princesse du sang Royal. Qui pouvoit donc être leur plus légitime Héritier, que le Roi d'Ecosse leur petit-fils? Cependant le Conseil d'Angleterre prétendit, que cette Succession pouvoit lui être disputée par *Arbelle Stuart*, Fille de Charles Stuart Frere cadet du feu Comte de Lénox, sous prétexte qu'elle étoit née dans le Royaume, quoi qu'en Angleterre, les Princes du sang ne puissent pas être regardez comme étrangers, en quelque lieu qu'ils soient nez. Ce n'étoit pas que la Reine eût dessein de priver absolument le Roi d'Ecosse de cette Succession, mais elle vouloit par-là le tenir dans la soumission, en lui faisant entendre, qu'on pourroit se servir de la même raison pour le priver du droit de succéder à la Couronne d'Angleterre, & qu'il auroit besoin d'elle pour surmonter les difficultez qui pourroient se présenter sur ce sujet. Par cette raison, elle fit mettre les biens demandez en sequestre, entre les mains du Lord Burghley. Quant au renouvellement de l'Alliance entre les deux Couronnes, elle nomma deux Commissaires pour traiter sur ce sujet, avec les Ambassadeurs d'Ecosse. Ces Commissaires requirent d'abord les Ambassadeurs de faire des propositions, qui répondissent à la reconnoissance que le Roi leur Maître devoit avoir pour la Reine qui l'avoit placé & maintenu sur le Trône aux dépens de son argent, & du sang de ses Sujets. Les Ambassadeurs répondirent qu'ils n'avoient pouvoir que de renouveller l'Alliance entre les deux Couronnes en y ajoutant seulement un article pour la défense de la Religion Protestante qui avoit été reçuë en Ecosse depuis le dernier Traité. Les Anglois voulant faire regarder cette Alliance comme très-avantageuse au Roi d'Ecosse, proposérent à leur tour, qu'en récompense des bienfaits que ce Prince avoit reçus & recevoit tous les jours de leur Reine, & des avantages que cette Ligue devoit procurer à l'Ecosse, il s'engageât à ne contracter aucune Alliance avec d'autres Princes ou Etats, & à ne se point marier sans le consentement de la Reine d'Angleterre. Mais les Ambassadeurs rejetterent absolument cette proposition.

ELISABETH. 1578. Demandes du Roi d'Ecosse à Elisabeth. *Cambden.*

Eludées.

Cependant, le Comte de Morton qui avoit des intelligences dans Sterlyn où le Roi faisoit sa résidence, s'étant présenté la nuit à la porte de cette Ville, avec une troupe de gens armez, elle lui fut ouverte, & il entra sans aucune opposition. Ensuite, il marcha droit au Palais du Roi, dont il se rendit maître, & après en avoir chassé ses ennemis, il reprit le poste qu'on lui avoit fait quitter malgré lui. Le Comte d'Athol, qui avoit été fait Grand Chancelier, mourut peu de tems après, & plusieurs crurent, qu'on avoit avan-

Le Comte de Morton reprend son autorité. *Cambden.*

ELISABETH. 1579

cé sa mort par le poison. Il faut présentement retourner aux affaires d'Angleterre.

La Reine caresse beaucoup le Prince Casimir. *Annales de Cambden.*

Le Prince Casimir ne quitta la Cour d'Elisabeth que vers le milieu du mois de Février. Il y avoit été honoré & caressé d'une maniere extraordinaire, la Reine ayant témoigné qu'on lui feroit plaisir de rendre le sejour de ce Prince en Angleterre, aussi agréable qu'il seroit possible. Avant qu'il partît, elle lui donna l'Ordre de Saint George, & lui attacha elle-même la Jarretiere à la jambe. Ce n'étoit pas sans raison qu'elle le caressoit. Il avoit toûjours un Corps considérable de troupes, prêt à secourir les Protestans, & ce n'étoit pas un petit avantage pour elle, que de pouvoir compter sur lui, en lui fournissant de l'argent. Dans la situation où ses affaires se trouvoient, rien n'étoit plus digne de son attention, que d'empêcher la ruïne des Protestans de France & des Païs-Bas, puisque sa sureté dépendoit de leur conservation. Le Prince Palatin étoit un instrument dont elle se servoit pour entretenir dans ces Païs là, des troubles qui la faisoient dormir en repos. Lorsqu'il fut arrivé dans les Païs-Bas, il trouva que sa Cavalerie avoit accepté un passeport du Duc de Parme, pour pouvoir se retirer en Allemagne avec sureté, parce que n'étant pas payée, elle ne vouloit ni servir plus long-tems, ni demeurer dans ce Païs.

Simié, Envoyé de France, avance les affaires du Duc d'Anjou. *Ibid.*

Dans ce même tems, la Reine étoit occupée à une affaire qui demandoit toute son attention : c'étoit la négociation de son Mariage avec le Duc d'Anjou. Outre Ramboüillet & Bacqueville, qui étoient depuis quelque tems en Angleterre pour ce sujet, le Roi de France y avoit encore envoyé *Simié*, homme habile & très-propre pour une telle négociation. Elisabeth avoit beaucoup d'esprit & de bon sens, & connoissoit parfaitement ses propres intérêts : mais elle n'étoit pas exempte de toutes les passions de son sexe. Simié ayant bien-tôt connu son caractere, ne s'amusa pas à solliciter les affaires du Duc d'Anjou par des raisons d'Etat & de Politique : elle en sçavoit plus que lui sur cette matiere. Mais il sçut si bien prendre le chemin le plus propre pour gagner son cœur, qu'il se fit écouter mieux que le Duc d'Anjou n'auroit fait lui-même. Tout le monde étoit surpris de la voir si fort changée, & des progrès que le Duc d'Anjou avoit faits par le moyen de Simié. On croyoit même que cet Agent s'étoit servi de quelque mauvais moyen, tant il avoit eu l'art de se rendre agréable, si toutefois, il n'étoit pas lui-même trompé par la Reine : sur toutes choses, il prenoit un extrême soin de détruire le Comte de Leicester, n'ayant pas les mêmes raisons que les Courtisans Anglois, de ménager ce Favori. Ce fut lui qui découvrit à la Reine le Mariage clandestin de Leicester avec la veuve du Comte d'Essex, & cette découverte la mit dans une si grande colere, qu'elle fut sur le point de l'envoyer à la Tour. Leicester étoit au desespoir de se voir ainsi braver par cet Etranger. On dit même, qu'il avoit corrompu un Soldat aux Gardes, qui s'étoit engagé à le tuer. Il est du moins certain, que la Reine craignant que les Envoyez de France ne reçussent quelque affront, les prit sous sa protection spéciale, & fit publier des défenses de leur causer aucun déplaisir. Il arriva peu de tems après, que la Reine étant dans un bâteau sur la Tamise, avec les trois Envoyez de France, il fut tiré du bord, un coup de pistolet qui blessa un des Rameurs. L'homme qui avoit tiré fut pris sur le champ, & on

Leicester est grand ennemi de Simié.

Coup de pistolet tiré dans le bateau de la Reine.

le

le menaça de l'appliquer à la question : mais il se défendit avec tant d'ingenuité, que la Reine fut persuadée de son innocence. Elle prit occasion du pardon qu'elle accordoit à cet homme, de faire valoir l'affection qu'elle avoit pour ses Sujets, en disant qu'elle ne pouvoit croire d'eux, ce qu'un pere ne pouvoit croire de ses enfans.

Le Duc d'Anjou rend visite à Elisabeth *incognito*. *Cambden*.

Peu de tems après le Duc d'Anjou arriva en Angleterre *incognito*, n'étant accompagné que de deux de ses Domestiques. Il se rendit à la Cour, sans être connu de personne, & après avoir eu quelques entretiens secrets avec la Reine, il s'en retourna en France. Deux mois après, la Reine donna ordre à quelques-uns de ses Conseillers les plus affidez d'examiner ensemble les avantages & les desavantages qui pourroient provenir de son Mariage avec le Duc d'Anjou, & de lui en faire leur rapport.

Esme Stuart tâche de broüiller Jacques avec Elisabeth. *Melvil. Cambden*.

Pendant qu'Elisabeth étoit attentive à se concilier l'amitié du Roi de France, le Duc de Guise ourdissoit une trame capable de lui causer un jour beaucoup d'embarras. Comme l'Angleterre ne pouvoit être commodément attaquée du côté de l'Ecosse, ce Duc, qui n'avoit pas perdu de vûë le projet que le feu Duc son Pere, & le Cardinal son Oncle avoient formé, pensoit aux moyens d'en applanir les difficultez, en broüillant Elisabeth avec le Roi d'Ecosse. Il se servit pour cela d'*Esme Stuart* Baron d'Aubigny, qui se rendit en Ecosse, sous prétexte de rendre ses respects au Roi, comme son proche parent. Il étoit Fils de Jean Stuart Frere cadet de Mathieu Comte de Lénox ayeul paternel du jeune Roi. Ce Seigneur, qui étoit habitué en France, où sa Maison possédoit la Terre d'Aubigny, s'étant rendu auprès du Roi, sçut si bien s'insinuer dans ses bonnes graces, qu'en peu de tems, il devint son Favori.

Stuart d'Oghiltry autre Favori de Jacques. *Melvil*.

Il y avoit aussi dans le même tems, un autre jeune homme d'une branche de la même Maison de Stuart, distinguée par le nom d'*Oghiltry*, qui étoit fort aimé du Roi. Ces deux Favoris s'unirent étroitement ensemble pour ruïner le Comte de Morton, tant pour leur propre intérêt, qu'à cause que, pour exécuter les desseins du Duc de Guise, il falloit se défaire de ce Seigneur qui étoit trop attaché aux intérêts de l'Angleterre.

Les deux Favoris ruïnent le Comte de Morton dans l'esprit du Roi.

Pour exécuter leur projet, ils persuaderent au Roi d'aller visiter quelques-unes des Provinces de son Royaume, sçachant bien que le Régent avoit des affaires qui l'empêcheroient de l'accompagner. Le Comte de Morton, qui n'avoit aucun soupçon contre ces jeunes gens qui sembloient ne s'occuper qu'à des bagatelles, ne s'opposa point au dessein du Roi. Pendant ce voyage, les deux Favoris inspirerent au Roi une haîne excessive contre le Régent, & une envie démesurée de se délivrer de lui. On verra bien-tôt les effets que cette haîne produisit : mais il faut auparavant dire un mot de ce qui s'étoit passé dans les Païs-Bas.

Affaires des Païs-Bas. *Annales de Grotius*.

L'Armée des Etats étant beaucoup affoiblie, par la retraite des Troupes Allemandes, le Prince de Parme assiégea Mastrich, pendant que des Plénipotentiaires des deux partis négocioient la Paix à Cologne. Mais cette négociation ne servit qu'à désunir de plus en plus, les Confédérez. Depuis ce tems-là, plusieurs Seigneurs les abandonnerent. Montigny se rendit à l'Armée du Prince de Parme avec l'Armée qu'il commandoit. L'Artois & le Haynaut firent leur Traité particulier, & quelques autres Provinces se remirent aussi sous la domination du Roi d'Espagne. Le Prince d'Orange, voyant

ELISABETH. 1579. cette défection, fit de nouveaux efforts pour unir encore plus étroitement les Provinces qui persistoient dans la résolution de secoüer le joug de Philippe. Il y réüssit enfin, & fit signer la fameuse *Union d'Utrecht*, entre la Hollande, la Zélande, la Frize, & Utrecht, dont on peut voir les articles dans les Histoires de ce Païs-là. Gand & Ypre se joignirent ensuite à l'Union, & le Prince d'Orange fut fait Gouverneur de Flandre. Cependant le Prince de Parme se rendit maître de Mastricht, après quoi il congédia la plus grande partie des troupes Espagnoles, & Italiennes, comme il s'y étoit engagé. Cette bonne foi lui fit acquerir *Malines, Lisles*, & *Valenciennes*.

Union d'Utrecht.

1580. La Ville de Londres s'accroissant excessivement au préjudice des autres Villes du Royaume, la Reine crut qu'il étoit necessaire de remédier à cet inconvenient. Elle publia donc au commencement de l'année 1580. une Proclamation qui défendoit de bâtir aucune nouvelle maison, à une moindre distance que de trois milles, à peine de prison, & de confiscation des matériaux. Il seroit à souhaiter pour l'Angleterre, que cette défense eût été ponctuellement jusqu'à présent, puisque cette Ville s'est tellement aggrandie, qu'elle est devenuë une tête monstrueuse d'un corps d'une médiocre grandeur, avec lequel elle n'a point de proportion.

Défense d'augmenter la Ville de Londres. *Cambden.*

Mais il y avoit un mal encore plus pressant, auquel il n'étoit pas moins nécessaire de remédier. C'étoit d'empêcher les Séminaires Anglois établis dans les Païs étrangers, d'envoyer des Prêtres en Angleterre pour y prêcher la révolte & la sédition, sous prétexte d'administrer les Sacremens aux Catholiques. Les Prêtres, qui avoient été chassez d'Angleterre au commencement de ce Regne, avoient établi un Collége à Douay par les soins de *Guillaume Allen* natif d'Oxford, qui fut ensuite Cardinal. Pendant que le Duc d'Albe fut Gouverneur des Païs-Bas, ce fut dans ce Collége que se formerent tous les complots dont j'ai déja parlé, en faveur de la Reine d'Ecosse. Mais le Commandeur de Réquésens ayant chassé des Païs-Bas tous les Anglois fugitifs, les Membres du Collége de Douay se retirerent, partie à Rheims, partie à Rome, où ils établirent des Séminaires, sous la protection du Pape & du Cardinal de Lorraine qui étoit Archevêque de Rheims. C'étoient ces deux Maisons qui fournissoient des Prêtres aux Catholiques d'Angleterre. Pendant que la Cour crut que ces gens-là ne faisoient qu'administrer les Sacremens en cachette à ceux de leur Religion, elle feignit de n'y prendre pas garde. Mais on découvrit enfin, qu'ils prenoient soin de répandre des maximes pernicieuses qui pouvoient produire de fâcheux effets. Ils soutenoient que le Pape avoit le droit de déposer les Rois, & qu'Elisabeth ayant été excommuniée & déposée par la Bulle de Pie V. ses Sujets n'étoient plus tenus de lui obéïr. Quatre de ces dangereux Emissaires furent condamnez à mort & exécutez, pour avoir eu la hardiesse de soutenir publiquement, que la Reine avoit été légitimement privée de la Couronne.

Séminaires d'Anglois à Rome & à Rheims.

Quatre Prêtres exécutez.

Cela n'empêcha pas que de ces deux Séminaires, on ne continuât toûjours à envoyer en Angleterre, des boutefeux ausquels se joignirent *Robert Personny, & Edmond Campian,* Jésuites, qui furent les premiers de cet Ordre employez à prêcher les dangereuses maximes dont j'ai parlé ci-dessus. Ils avoient obtenu du Pape une Bulle datée le 14. d'Avril 1580. par laquelle il déclaroit que la Bulle de Pie V. lioit Elisabeth & les Hérétiques pour toûjours:

Premiers Jésuites en Angleterre.

jours : mais que les Catholiques étoient dispensez d'y obéïr, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable pour l'exécuter. Ces deux Jésuites avoient feint d'être Protestans, & avoient eu même des emplois dans l'Université d'Oxford. Ensuite, s'étant retirez hors du Royaume, ils y retournoient de tems en tems, déguisez, tantôt en Ministres, tantôt en Soldats, ou de quelque autre maniere, & parcouroient les maisons des Catholiques sous prétexte de les instruire & de les consoler ; mais en effet, pour leur inspirer la sédition & la révolte : Ils eurent même la hardiesse de provoquer les Ministres Protestans à la dispute, par des Ecrits imprimez. Tout cela étant venu à la connoissance de la Reine, elle fit publier une Proclamation qui enjoignoit à tous ceux qui avoient des enfans au-delà de la Mer, de donner leurs noms dans dix jours, & de les rappeller dans un mois, avec défense de leur fournir de l'argent après ce tems-là. La même Proclamation défendoit à tous les Sujets, de loger ou d'entretenir des Jésuites, ou des Prêtres sortis des Séminaires de Rome ou de Rheims, sur peine d'être punis comme séditieux & rebelles.

ELISABETH. 1580.

Proclamation qui ordonne de rappeller les enfans des Païs étrangers.

Peu de tems après, on fit courir divers Livres imprimez qui faisoient connoître, que le Pape & le Roi d'Espagne avoient formé le dessein de subjuguer l'Angleterre, & d'y rétablir la Religion Catholique, & qui exhortoient les Catholiques Anglois à favoriser l'exécution de ce dessein. Sur cela, la Reine fit publier une autre Proclamation dans laquelle elle disoit, qu'elle n'ignoroit pas les pratiques de ses ennemis ; mais qu'avec la grace de Dieu, & l'assistance de ses fidelles Sujets, elle se trouvoit en état de résister aux attaques tant du dedans que du dehors. De plus, que comme les complots qui se tramoient n'étoient pas seulement contre sa personne, mais encore contre tout le Royaume, elle ne prétendoit pas être cruelle aux bons, en supportant les méchans, & que, par cette raison, ceux qui à l'avenir ne se contiendroient pas dans les bornes de leur devoir ne devoient attendre d'elle aucune grace.

Autre menaçante.

Les menaces qu'on avoit faites de la part du Pape & du Roi d'Espagne n'étoient pas tout-à-fait vaines, puisqu'il parut dans cette même année, qu'il y avoit un complot formé contre l'Irlande. Arthur Gray, Viceroi de cette Isle, eut avis que sept-cens Espagnols ou Italiens envoyez par le Pape & par Philippe II. y étoient descendus sans opposition, étant conduits par un Italien nommé *San Joseppe*, & y avoient d'abord construit un Fort qu'ils avoient nommé *le Fort del Oro*. Le Comte d'Ormond, qui n'étoit pas loin de ces quartiers-là, y étant accouru avec des Troupes, y fit quelques prisonniers qui déclarerent, qu'ils avoient apporté des armes pour cinq ou six mille hommes qui devoient se joindre à eux à dessein de chasser les Anglois de l'Isle. Le Comte n'ayant pas assez de Troupes pour assiéger le Fort, se contenta de l'investir, en attendant le Viceroi qui s'étoit mis en marche pour le venir joindre. Peu de tems après, le Fort fut assiégé dans les formes, & contraint de se rendre le cinquiéme jour, à discrétion. Cet heureux succès fut soüillé par la cruauté des Anglois qui, sous prétexte qu'ils auroient trop de peine à garder tant de prisonniers, passérent les Espagnols au fil de l'épée, & firent pendre tous les Irlandois.

Descente des Espagnols en Irlande.

Cette même année fut fameuse par le retour de *François Drack*, de son voyage

Retour de Drack de

ELISABETH. 1580.

son voyage autour du Monde.

voyage autour du Monde. Il avoit navigé en Amérique, dans les deux Mers du Nord & du Sud, & y avoit amassé une prodigieuse quantité d'or & d'argent qu'il avoit enlevé aux Espagnols. A son retour, qui fut au mois de Novembre, la Reine le fit Chevalier, & voulut dîner sur le Vaisseau qui avoit fait ce grand voyage. Ensuite, elle donna ordre qu'il fût conservé à Deptford, & qu'on y mît certaines inscriptions, pour laisser à la Postérité, la mémoire de cette navigation.

Plaintes de l'Ambassadeur d'Espagne contre Drack. Réponse de la Reine.

Bernardin de Mendozza, Ambassadeur d'Espagne, fit de grandes plaintes contre Drack. Il demanda qu'il fût puni pour ses déprédations, & pour avoir eu la hardiesse de naviger dans des Mers qui étoient de la domination du Roi d'Espagne, & que tout l'argent qu'il avoit pillé sur les Espagnols leur fût rendu. On lui répondit, que les Mers des Indes étoient communes à toutes les Nations de l'Europe, & que les Anglois ne reconnoissoient en aucune maniere la propriété que le Roi d'Espagne s'en attribuoit ni le don prétendu d'un Pape qui n'avoit eu aucun droit de disposer des Païs & des Mers qui ne lui appartenoient pas: Que Drack seroit toûjours prêt à répondre en justice quand on voudroit l'attaquer: que, pour empêcher qu'il ne détournât l'or & l'argent qu'il avoit apporté, la Reine l'avoit fait mettre en séquestre en vûë de satisfaire le Roi d'Espagne, s'il pouvoit prouver qu'ils appartinssent à lui ou à ses Sujets, quoique les frais à quoi elle étoit obligée pour défendre l'Irlande contre les attaques des Espagnols, montassent à beaucoup plus. La Reine ne laissa pourtant pas de rendre dans la suite, une partie de ces trésors.

Mort du Comte d'Arundel.

Henri Fitz Allen, Comte d'Arundel, mourut cette année. Il fut le dernier de cette illustre Maison qui avoit fleuri en Angleterre durant plus de trois-cens ans. Une de ses Filles avoit épousé Thomas Howard Duc de Norfolck, & ce fut par ce Mariage que le titre de Comte d'Arundel passa dans la Maison de Howard.

Affaires de France. *Mézerai.*

La Guerre de Religion s'étoit renouvellée en France, au mois de Janvier, & fut terminée au mois de Novembre, par un sixiéme Traité de Paix.

Philippe II. s'empare du Portugal.

Cette même année, Philippe II. s'empara du Trône de Portugal, vacant par la mort du Roi Henri. D. Antoine, Prieur de Crato, Fils naturel de D. Loüis Frere du dernier Roi, voulut disputer cette Couronne au Roi d'Espagne; mais les forces de ces deux Compétiteurs étant trop inégales, D. Antoine ne fit que de vains efforts.

Affaires d'Ecosse.

Additions à l'Histoire de la Réform. Cambden.

Les affaires d'Ecosse commençoient à causer quelque inquiétude à Elisabeth, parce qu'elle sçavoit que les deux Favoris du Roi Jacques travailloient de tout leur pouvoir à le détacher des intérêts de l'Angleterre. Le premier point de leur projet étoit d'achever de ruïner le Comte de Morton, qu'ils avoient déja détruit dans l'esprit du Roi. Le second, d'engager le Roi à épouser une femme Françoise. Le troisiéme, de le porter, après son Mariage, à déclarer le Duc de Guise son Lieutenant Général. Les avis que la Reine recevoit sur ce sujet n'avoient pas besoin de preuve, puisqu'elle sçavoit depuis long-tems, le dessein qu'on avoit de l'attaquer du côté de l'Ecosse, & que ce qui se tramoit à la Cour du Roi Jacques étoit tout-à-fait propre à faire réüssir ce projet. Elle voyoit d'ailleurs, que les deux Favoris, dont l'un étoit

étoit entierement dévoüé à la Maiſon de Lorraine, gagnoient de plus en plus l'affection & la confiance du Roi qui ſe faiſoit un plaiſir de les combler de bienfaits. Aubigny avoit été fait Comte, & puis *Duc de Lénox*, & Jacques Stuart avoit été honoré du titre de *Comte d'Aran*. Sur les avis qu'elle avoit reçus, elle crut qu'il falloit commencer par ouvrir les yeux au jeune Roi, par rapport aux complots de ſes Favoris, ou le mettre dans la néceſſité de faire connoître qu'il les approuvoit, ce qui ne pouvoit que produire un grand mécontentement parmi le Peuple d'Ecoſſe. Pour cet effet, elle envoya *Bovves* en Ecoſſe, avec ordre d'accuſer le Duc de Lénox en préſence du Roi & de ſon Conſeil, d'avoir, avec la Cour de France, & particuliérement avec le Duc de Guiſe, des intelligences qui tendoient à la ruïne de l'Ecoſſe & de l'Angleterre. Le Conſeil d'Ecoſſe, dirigé par le Duc de Lénox, ne jugea pas à propos de recevoir cette accuſation: mais le Roi envoya en Angleterre, le Baron de Hum, pour juſtifier ſon Favori auprès de la Reine qui refuſa de lui donner audience. Rien ne pouvoit être plus agréable aux Favoris, que la méſintelligence qui commençoit à ſe former, entre leur Maître & la Reine d'Angleterre. Pour ne lui donner pas le tems de ſe refroidir, un jour que le Comte de Morton aſſiſtoit au Conſeil, le Comte d'Aran l'accuſa d'avoir été complice de la mort du feu Roi. Sur cette accuſation il fut d'abord arrêté, mis en priſon dans le Château d'Edimbourg, & enſuite transferé à Dumbarton.

Eliſabeth, ayant appris la diſgrace du Comte de Morton, & comprenant que ſon attachement pour l'Angleterre en étoit l'unique cauſe, fit partir incontinent Randolph pour aller ſolliciter en ſa faveur. Mais l'intention des Favoris étant plûtôt d'aigrir les eſprits que de les adoucir, ſon interceſſion fut inutile. Randolph, voyant le Roi tellement obſédé, qu'il n'étoit pas poſſible d'en rien obtenir, demanda audience aux Etats qui étoient alors aſſemblez. Il leur repréſenta, combien une bonne union avec l'Angleterre leur étoit néceſſaire, ce que la Reine ſa Maîtreſſe avoit fait pour l'Ecoſſe, depuis la naiſſance du Roi, quelle affection elle avoit toûjours témoignée à ce Prince, & avec quel ſoin & quelle dépenſe elle avoit toûjours protégé ſes Sujets fidelles. Que, malgré tout cela, le Duc de Lénox faiſoit tous ſes efforts pour ſemer la diſcorde entre les deux Royaumes, & avoit déja ſi fort avancé ſon ouvrage, que le Roi ne regardoit plus la Reine d'Angleterre ſa bonne parente, que comme une ennemie. Les Etats écouterent ſa harangue, & lui firent une réponſe générale qui lui fit comprendre, qu'ils étoient dirigez par la Cour. Ainſi, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir ni du Roi ni des Etats, il ſe mit à cabaler parmi les Grands, pour les porter à prendre les armes, pendant qu'Eliſabeth faiſoit marcher des troupes vers la frontiere. Tout cela n'ayant pû ſe faire ſans que le Roi & les Favoris en fuſſent informez, le Gouvernement de Sterlyn fut ôté au Comte de Marr, ſoupçonné d'être trop bon ami des Anglois, & le Roi fit publier un ordre à tous ſes Sujets propres à porter les armes, de ſe tenir prêts à marcher au premier commandement. Mais comme Eliſabeth n'avoit en vûë que d'intimider le Roi d'Ecoſſe, & non pas de lui faire la Guerre pour l'amour du Comte de Morton, elle fit retirer ſes Troupes. Vrai-ſemblablement les mouvemens qu'Eliſabeth ſe donna pour ſauver la vie au priſonnier, hâterent au contraire ſa mort, puiſque bien-

ELISABETH. 1580.

Aubigny eſt fait Duc de Lénox & Stuart Comte d'Aran.

Eliſabeth envoye Bowes en Ecoſſe pour accuſer le Duc de Lénox.

Il eſt mal reçu.

Le Comte de Morton eſt mis en priſon.

Mémoires de Melvil.

1581.

Randolph eſt envoyé en Ecoſſe.

Annales de Cambden.

Il ne peut rien obtenir, ni du Roi ni des Etats.

Il tâche d'exciter une révolte en Ecoſſe.

Jacques prend des précautions.

Le Comte de Morton eſt décapité.

Cambden.

ELISABETH. 1581.

bien-tôt après, il fut condamné à mort & décapité. Il avoüa que le Comte de Bothwel lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de se défaire du Roi ; mais il nia d'avoir eu aucune part au meurtre. Il dit aussi, qu'il avoit eu dessein de mener le Roi en Angleterre, afin qu'étant élevé parmi les Anglois, il trouvât moins de difficulté à obtenir la Couronne de ce Royaume après la mort de la Reine. Randolph, voyant qu'Elisabeth n'avoit pas intention de soutenir les Grands d'Ecosse, qu'il avoit gagnez, se retira sans prendre congé.

Les deux Favoris se rendent odieux.

Le Comte de Morton n'étant plus en vie, les deux Favoris se rendirent de plus en plus maîtres de l'esprit du Roi, & du gouvernement du Royaume, sans se mettre en peine des murmures du Peuple qui ne pouvoit se voir, sans chagrin, à la merci de deux jeunes têtes, sans capacité & sans expérience.

Leur caractere. *Mémoires de Melvil.*

Le Duc de Lénox avoit quelques bonnes qualitez : mais il n'avoit aucune connoissance des affaires d'Ecosse, & d'ailleurs, il étoit Catholique, & passoit pour un homme dévoüé au Duc de Guise. Cela donnoit lieu de craindre qu'il n'eût formé des projets pernicieux à la Religion & à la liberté de l'Ecosse. Le Comte d'Aran étoit un Athée, & un des plus méchans hommes du Monde, s'il faut ajoûter une entiere foi au témoignage de Melvil. Il feignoit d'être ami du Duc de Lénox ; mais il travailloit à le ruïner en lui donnant des conseils capables de lui faire perdre l'estime & l'affection des Grands & du Peuple. D'un autre côté, il faisoit entendre sous main aux Ministres, que la Religion Réformée couroit grand risque si l'on ne prenoit soin de s'opposer de bonne heure aux desseins pernicieux du Duc de Lénox. Par ces voyes sourdes, il fit si bien, qu'il rendit le Duc odieux à tout le Royaume.

On convient des conditions du Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou. *Cambden.*

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, la Cour de France pressoit fortement le Mariage du Duc d'Anjou avec Elisabeth. Enfin, la Reine étant convenuë avec *Simié* des principaux Articles, Henri III. envoya en Angleterre une honorable Ambassade, composée du Prince Dauphin, du Maréchal de Cossé, du Présideat Brisson & de quelques autres personnes de distinction. Ces Ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de pompe & de magnificence, & la Reine nomma, pour traiter avec eux, le Lord Burghley Grand Trésorier, le Comte de Lincoln Amiral, les Comtes de Sussex, de Betford, de Leicester, Christophe Hatton, & François Walsingham, qui avoit été fait Secretaire d'Etat, à la place de Thomas Smith qui étoit mort depuis peu. Comme tout étoit à peu près reglé, on dressa d'un commun accord, les Articles suivans qui devoient être rédigez en forme de Traité après qu'ils auroient été approuvez par le Roi de France & le Duc son Frere.

Articles.

Que le Mariage seroit consommé six Semaines après les ratifications du Traité.

Que le Duc d'Anjou, & ses Domestiques qui ne seroient pas Anglois, auroient le libre exercice de leur Religion, dans leurs maisons, en certain lieu qui leur seroit marqué.

Que le Duc d'Anjou ne feroit aucun changement dans la Religion reçuë & établie en Angleterre.

Qu'après la consommation du Mariage, il porteroit le titre de Roi d'Angleterre,

gleterre, & que néanmoins, l'Administration du Gouvernement demeure-roit entre les mains de la Reine seule. ELISABETH. 1581.

Sur la demande faite par le Duc de pouvoir être couronné & de porter le titre de Roi d'Angleterre, en cas qu'il vînt à être Tuteur des enfans qu'il pourra avoir de la Reine, il a été convenu, que la Reine proposera l'affaire au Parlement, & qu'elle appuyera la demande.

Que tous les Actes se feroient au nom du Roi & de la Reine, comme du tems de Philippe & de Marie.

Que la Reine feroit assigner au Duc par le Parlement une pension honorable pour en disposer à sa volonté.

Qu'elle lui feroit assigner une pension annuelle pour en joüir en cas qu'il la survécût.

Que le Duc assigneroit à la Reine, un doüaire de quarante-mille écus par an sur le Duché de Berri, & qu'il l'en mettroit incontinent en possession.

Qu'à l'égard des enfans qui naîtroient de ce Mariage, on se régleroit par les Conventions suivantes qui seroient confirmées par le Palement d'Angleterre & par les Etats Généraux de France, sçavoir:

Que tous les enfans tant mâles que femelles auroient droit de succéder à l'héredité maternelle chacun en son rang, selon les coutumes d'Angleterre.

Que si la Couronne de France venoit à écheoir au Duc d'Anjou ou à ses Enfans, & qu'il y eût deux mâles, l'aîné succéderoit à la Couronne de France, & le cadet à celle d'Angleterre.

Que s'il n'y avoit qu'un mâle, il succéderoit aux deux Couronnes, & qu'il seroit tenu de résider en Angleterre, huit mois en deux ans.

Que si le Duc ne parvenoit point à la Couronne de France, ses enfans hériteroient de son appanage.

Que s'il survivoit à la Reine, il auroit la tutelle de ses enfans, sçavoir les Mâles jusqu'à dix-huit ans, & des filles jusqu'à quinze.

Que s'il mouroit avant que le tems de la tutelle fût passé, ce seroit au Parlement à en disposer.

Après ces Articles qui regardoient les enfans & qui devoient servir de régle pour la Succession à la Couronne, il étoit encore convenu:

Que le Duc ne pourvoiroit aucun Etranger des Charges & Offices du Royaume d'Angleterre.

Qu'il n'emmeneroit point la Reine hors du Royaume sans qu'elle & les Grands y consentissent expressément.

Que si elle mouroit sans enfans, il ne pourroit prétendre aucun droit sur l'Angleterre.

Qu'il ne transporteroit point les joyaux de la Couronne hors du Royaume.

Qu'il feroit garder les Places par des Anglois, & qu'il n'en ôteroit point les munitions de Guerre ou de bouche.

Qu'il se feroit un Traité de Ligue entre la France & l'Angleterre, avec les ratifications convenables.

Par un Article séparé & signé à part, il fut convenu, que la Reine ne seroit point tenuë de consommer le Mariage, avant qu'elle & le Duc d'Anjou se

 fussent

ELISABETH. 1581.

fussent réciproquement éclaircis & satisfaits sur certaines choses, & qu'ils en eussent donné avis au Roi de France dans six semaines. On ignore sur quel quel sujet il étoit nécessaire de prendre cette précaution.

Le Duc d'Anjou est fait Souverain des Provinces confédérées des Païs-Bas. Philippe II est declaré déchû de la Souveraineté.

Dès l'année précédente, les Etats des Païs-Bas avoient commencé à négocier avec le Duc d'Anjou sur l'offre qu'ils lui faisoient de lui donner la Souveraineté des Provinces confédérées, & cette négociation avoit été si fort avancée, qu'on étoit déja convenu des conditions. Dès que le Prince d'Orange fut comme assuré du succès de cette affaire, il fit ensorte que les Etats déclarerent le Roi d'Espagne déchû de la Souveraineté de ces Provinces, & l'on attendoit à toute-heure le Duc d'Anjou pour prendre possession de sa nouvelle dignité, & pour s'opposer au Prince de Parme qui assiégeoit Cambrai. Le Duc arriva effectivement au mois d'Août avec une Armée de vingt-cinq mille hommes & contraignit le Prince de Parme de lever le siége, & de se retirer à Valenciennes. Il fit son entrée à Cambrai le 18. d'Août, & en fut déclaré Prince, après avoir prêté le serment.

Elisabeth fait naitre des difficultez sur son Mariage.

Dans cet intervalle, Elisabeth fit connoître qu'elle avoit changé de pensée par rapport à son Mariage, ou qu'elle n'avoit jamais sérieusement résolu de le consommer. Il ne s'agissoit que de trouver un prétexte pour le rompre; ou du moins pour en différer la consommation, jusqu'à ce que le tems amenât quelque occasion plus favorable. Dans cette vûë, elle envoya en France, *Jacques Sommer* Secretaire du Conseil, pour demander que, conformément au dernier Article des Conventions matrimoniales, on travaillât incessamment à conclurre une Ligue offensive & défensive, entre la France & l'Angleterre. Henri III. répondit, que dans les Conventions, il n'étoit fait aucune mention d'une Ligue *offensive*, & qu'il étoit prêt à en signer une *défensive*. Sommer repliqua que la Ligue dont il étoit parlé dans les Conventions ne pouvoit être censée qu'*offensive*, puisqu'il y avoit déja une Ligue défensive concluë en 1572. qui n'ayant pas été violée n'avoit pas besoin qu'on la renouvellât. Sur cela, Elisabeth envoya le Secretaire Walsingham à Paris, pour faire valoir cette difficulté, & pour en ajoûter encore d'autres. Cet Envoyé dit donc au Roi, que quand la Reine sa Maîtresse avoit pris la résolution de se marier, elle n'avoit eu en vûë que la satisfaction de son Peuple qui souhaitoit de lui voir des Héritiers: que, pour cet effet, elle avoit préféré le Duc d'Anjou à tout autre Prince, à cause de ses qualitez personnelles, & de la noblesse de son extraction: que néanmoins, elle ne pouvoit se resoudre à consommer le Mariage, avant que d'avoir un peu mieux connu les sentimens de ses Sujets, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être avisée trop tard: qu'elle apprenoit avec douleur, que plusieurs gens de bien dans son Royaume, ne regardoient pas ce Mariage de bon œil, & que, par cette raison, elle croyoit qu'il étoit nécessaire d'en différer la consommation, quoiqu'elle eût toûjours la même estime pour le Duc d'Anjou. Que d'ailleurs, depuis la conclusion des Articles, il étoit arrivé des choses qui demandoient qu'elle fît plus d'attention à l'engagement où elle étoit entrée. Que ce Prince ayant accepté la Souveraineté des Païs-Bas, étoit tombé dans la disgrace du Roi son Frere, & que cette nouvelle Dignité ne pouvoit qu'engager l'Angleterre dans une Guerre contre l'Espagne, puisqu'il n'étoit pas possible que ce Prince fût en Guerre, sans que la Reine son Epouse y fût aussi. Qu'elle croyoit donc

donc cette conjoncture peu propre pour consommer le Mariage, & qu'il étoit à propos de le différer jusqu'à ce que le Duc se fût débarrassé de la Guerre qu'il avoit sur les bras, & que la Ligue *offensive* & *défensive* entre la France & l'Angleterre fût concluë, ainsi qu'on en étoit convenu. Henri connoissant bien que ce n'étoit qu'une défaite, répondit en deux mots, qu'il étoit prêt à renouveller la Ligue *défensive*, & qu'il ne refuseroit pas de traiter touchant une Ligue offensive, dès que le Mariage seroit consommé.

ELISABETH. 1585.

Ceci se passoit pendant que le Duc d'Anjou étoit dans les Païs-Bas. Après qu'il eut fait lever le Siége de Cambrai, & pris Câteau en Cambresis, les Etats le presserent de joindre ses Troupes à leur Armée, afin de profiter d'une occasion si favorable. Mais l'approche de l'Hiver lui fournit un prétexte de renvoyer ses Troupes en France, afin de pouvoir aller en Angleterre pour y solliciter lui-même ses affaires. Il arriva au mois de Novembre, & y fut reçu de la Reine avec tant d'honneur & de caresses, qu'il se crut comme assuré d'un heureux succès. Un jour même qu'on célébroit l'anniversaire du Couronnement, la Reine étant en conversation avec lui, tira sa bague de son doigt, & la mit elle-même au doigt du Duc, & cela fit croire à tout le monde qui étoit présent, qu'elle venoit de lui donner sa parole.

Le Duc d'Anjou arrive en Angleterre.

Il y est bien reçu.

La Reine lui donne sa bague.

Cependant on murmuroit hautemement à la Cour & à la Ville contre ce Mariage. *Walsingham*, *Hatton* & quelques-autres des confidens de la Reine, en faisoient plus de bruit que les autres. Ses Dames les plus favorites ne cessoient point de lui représenter tous les dangers qui pouvoient lui en arriver, aussi bien qu'à tout le Royaume, & s'efforçoient par leurs exhortations mêlées de larmes, de la détourner de cette résolution. Je ne sçai si je me trompe dans le soupçon que j'ai, que ce n'étoit qu'une Comédie qu'on joüoit par les ordres secrets de la Reine, pour lui fournir un prétexte de se dédire. On voit rarement les Ministres, les Courtisans, les Favoris s'opposer si ouvertement & si publiquement aux volontez du Souverain, s'ils ne sont pas assurez d'en être approuvez. Quoi qu'il en soit, la Reine ayant passé une nuit entiere sans se coucher, parmi les soupirs & les larmes des Dames qui la servoient, alla dès le matin, trouver le Duc dans sa Chambre, & lui parla en secret. Dès qu'elle se fut retirée, on vit ce Prince jetter à terre la bague qu'elle lui avoit donnée, & la ramasser incontinent, en faisant des plaintes améres sur l'inconstance des femmes, & sur la légéreté des Anglois.

Elle se dédit tout à coup.

La conduite d'Elisabeth dans tout ce qui regarde ce Mariage, eut quelque chose de si extraordinaire, qu'on ne sçait à quoi s'en tenir quand on veut tâcher de déviner sa pensée. S'il ne s'agissoit ici que d'une simple négociation tirée en longueur, & rompuë sur le point de la conclusion, il n'y auroit pas lieu de s'en étonner. Rien n'étoit plus conforme au caractere de cette Reine, & j'ose dire, à ses intérêts. Mais la signature des conventions matrimoniales forme une difficulté qui n'est pas aisée à lever. Il n'y a guéres d'apparence que cette sage Politique eût voulu joüer jusqu'à ce point, un Prince Frere du Roi de France, & qui pouvoit lui-même devenir Roi, puisque Henri n'avoit point d'enfans. Cela est d'autant plus difficile à croire, qu'on ne voit point qu'il y eût alors aucune nécessité pour elle de pousser la dissimulation jusque-là. Pour moi, je ne voi point de moyen plus naturel pour expliquer cette conduite extraordinaire, qu'en disant, qu'au commencement

Remarque sur la conduite de la Reine.

ELISABETH. 1581.

de cette négociation, elle n'avoit en vûë que d'amuser le Duc d'Anjou, qu'ensuite, elle se laissa gagner, & qu'elle signa les conventions de bonne foi, dans la résolution de les accomplir : mais qu'après les avoir signées, elle se répentit de s'être engagée si avant, & qu'elle aima mieux faire un affront au Prince, que de tenir ce qu'elle avoit promis. Ce fut alors qu'elle poussa la dissimulation aussi loin qu'elle pouvoit aller, en témoignant une estime extraordinaire pour ce Prince, & en travaillant en même-tems à le dégouter de ce Mariage. Voici deux faits qu'il est bien difficile de concilier, si on ne suppose ce que je viens de dire. Le premier est, que pendant le sejour du Duc à sa Cour, elle fit couper le poing à un homme qui avoit fait une satire contre leur Mariage. Ensuite elle fit publier une espéce de Manifeste, pour rendre compte au Public, que le Duc d'Anjou n'avoit aucun mauvais dessein contre la Religion Protestante, & qu'il n'avoit rien demandé pour les Catholiques. Le second fait est bien opposé au premier. C'est qu'elle prit le tems que le Duc étoit auprès d'elle, pour faire supplicier *Edmond Campian* Jésuite, & trois autres Prêtres, convaincus d'avoir voulu exciter des troubles dans le Royaume, & d'avoir opiniâtrément soutenu que la Reine étoit légitimement déposée. Il est aisé de comprendre, que si elle avoit eu pour le Duc d'Anjou l'estime & l'affection qu'elle lui témoignoit extérieurement, elle auroit du moins différé le supplice de ces gens-là jusqu'après son départ. Mais sans doute, elle avoit dessein de lui faire entendre, qu'il ne trouveroit pas dans son Mariage les agrémens qu'il croyoit avoir lieu d'espérer. Quoi qu'il en soit, de quelque maniere qu'on explique toutes ses démarches, il me semble qu'on ne peut pas bien l'excuser, ou d'avoir signé les Conventions, ou d'avoir ensuite manqué de parole.

Les Catholiques s'exposent à la sévérité de la Reine. *Cambden.*

Quel que pût être le dessein de la Reine dans cette négociation, il est certain qu'elle fit un extrême tort aux Catholiques d'Angleterre, qui ayant conçu de grandes espérances de ce Mariage se hâterent trop de les découvrir. Dès qu'on sçut dans le monde que les Articles étoient signez, l'Angleterre se trouva tout-à-coup, comme inondée de Prêtres Romains, de Jésuites, & d'autres Catholiques qui espéroient d'y être à couvert sous la protection du Duc d'Anjou. Entre ces gens-là, il y en avoit d'assez imprudens pour débiter ouvertement les maximes les plus outrées touchant la puissance du Pape, crime alors irrémissible, parce qu'il tendoit à dépoüiller la Reine de sa Dignité, & à faire révolter ses Sujets contr'elle. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, que le zéle excessif & l'imprudence de quelques-uns des Catholiques ait attiré sur tout le Corps, des rigueurs ausquelles la Reine ne se seroit pas aisément portée, s'ils se fussent contentez de vivre en repos, & d'exercer leur Religion en secret, sans s'attaquer au Gouvernement. Ce qui leur fit encore plus de tort, ce fut que quelques-uns d'entr'eux avoüérent, qu'ils étoient venus en Angleterre, avec pouvoir de délier séparément chaque Particulier, du serment dont la Bulle de Pie V. avoit délié toute la Nation en Corps.

D. Antoine de Portugal se retire en France, & puis en Angleterre. *Cambden.*

Dans cette année, D. Antoine, Prieur de Crato, qui prétendoit au Royaume de Portugal, & qui s'étoit fait couronner à Lisbonne, en ayant été chassé par les armes du Roi d'Espagne, se vit obligé de se retirer en France. Ensuite, il alla trouver Elisabeth qui pourvut à sa subsistance, & lui fit espérer de plus grands secours.

Le

Le Parlement s'étant assemblé au commencement de l'année 1582. pendant que le Duc d'Anjou étoit encore en Angleterre, fit des Loix très-séveres contre les Catholiques. Premiérement, il déclara coupables de haute trahison tous ceux qui tâcheroient de corrompre les Sujets pour les détourner de la fidélité qu'ils devoient à la Reine. La même Loi déclaroit coupables du même crime ceux qui feroient des efforts pour leur faire abandonner la Religion établie dans le Royaume ; ceux qui se feroient reconcilier à l'Eglise Romaine, & ceux qui les reconcilieroient, & condamnoit à un an de prison & à une amende de deux cens marcs, ceux qui assisteroient à une telle reconciliation. Par un autre Acte il fut ordonné que ceux qui s'absenteroient de l'Eglise de leur Paroisse, les jours destinez au service divin, seroient condamnez à une amende de deux cens marcs, pour chaque mois d'absence. Il faut remarquer que jusqu'alors, on s'étoit contenté d'exiger dans le même cas, un schelling pour chaque Dimanche, au profit des pauvres. Cela fait voir qu'avant ce tems-là, les Loix contre les Catholiques n'étoient pas trop rigoureuses ; il est même certain qu'on ne les exécutoit pas à la rigueur. Mais le zêle indiscret de ceux qui ne voulurent pas se contenter de cet avantage fut cause que tous les Catholiques en furent privez.

ELISABETH. 1581. Loix contre les Catholiques.

Le Duc d'Anjou & ceux qui l'avoient accompagné en Angleterre pouvoient assez comprendre par-là, dans quelle contrainte ils vivroient, si le Mariage s'accomplissoit. Selon les apparences, les démarches de la Reine & du Parlement envers les Catholiques ne contribuerent pas peu à consoler ce Prince, & peut-être à le dégouter d'un Païs si opposé à la France. Il est même trés-vrai-semblable, que c'étoit dans cette vûë que tout cela se faisoit en sa présence. Il partit au mois de Fevrier, après avoir reçu de la Reine beaucoup de marques d'estime & d'affection, dont la plus réelle fut une bonne somme d'argent qu'elle lui fournit pour lui aider à soutenir la Guerre dans les Païs-Bas. La Reine l'ayant conduit jusqu'à Cantorbéri, lui donna plusieurs Seigneurs Anglois pour l'accompagner jusqu'à Anvers où, bien-tôt après, il reçut la Couronne Ducale du Brabant. Par tous ces témoignages d'estime & d'amitié, & par tous les honneurs que la Reine lui fit rendre, elle vouloit, en quelque maniere, réparer les mortifications qu'elle lui avoit fait essuyer pendant son séjour en Angleterre. Il y a beaucoup d'apparence, que ce séjour ne lui fut pas avantageux, & qu'il ne servit qu'à faire connoître la médiocrité de son genie, & de ses autres qualitez.

Le Duc d'Anjou quitte Elisabeth.

Il est couronné Duc de Brabant.

Elisabeth étoit trop habile pour ne pas comprendre, que sa conduite dans la négociation de son Mariage, n'étoit rien moins qu'obligeante pour le Roi de France. Ainsi, elle voyoit bien que, quand même il n'y auroit eu que cette seule raison, elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur son amitié. D'un autre côté, elle n'ignoroit pas combien le Roi d'Espagne étoit irrité de ce que des Corps entiers de troupes Angloises servoient dans l'Armée des Etats des Païs-Bas, sous le commandement de Norris. Quoi qu'on qualifiât ces gens-là de volontaires, c'est-à-dire, de gens sans aveu, & qui servoient à leurs dépens, il étoit aisé de juger qu'ils n'étoient pas là en si grand nombre, sans le consentement tacite ou exprès de leur Reine. D'ailleurs, il n'étoit guéres possible à Elisabeth, de cacher les secours d'argent qu'elle avoit donnez au Prince Palatin & au Duc d'Anjou, pour entretenir leurs armées, Philippe II.

Etat incertain d'Elisabeth.

ELISABETH. 1582.

étoit le plus puissant Prince de l'Europe, & la conquête du Portugal venoit de le rendre encore plus formidable, particuliérement aux Anglois. Il étoit appuyé du Pape, & il n'avoit que trop d'influence dans le Conseil du Roi de France. Mais Elisabeth n'avoit aucun ami sur qui elle pût compter. Le Duc de Guise travailloit actuellement à lui enlever le Roi d'Ecosse. Les Irlandois ne demandoient qu'une occasion favorable pour se révolter, & les Anglois Catholiques étoient sans cesse excitez à la rébellion par les Emissaires du Pape. On peut ajoûter encore un grand nombre de Protestans partisans de la Reine d'Ecosse, qui n'attendoient que l'occasion de faire paroître l'affection qu'ils avoient pour elle. Les Ministres d'Elisabeth ne pouvoient penser sans frayeur à toutes ces choses. Ils craignoient toujours que quelque orage furieux ne vînt fondre sur l'Angleterre. C'étoit cette crainte qui avoit produit premiérement la Ligue défensive avec la France, & ensuite le projet du Mariage de la Reine avec le Duc d'Anjou, les Ministres jugeant qu'il étoit comme impossible qu'elle pût se soutenir sans quelque puissante Alliance.

Elle se repose sur l'affection de son Peuple,

Cependant, soit qu'Elisabeth se crût en état de prévenir le danger, ou de pouvoir le repousser, elle ne prenoit que peu de précautions, se reposant entiérement sur l'affection de ses Sujets. C'étoit là sa meilleure, ou, pour mieux dire, sa seule ressource. Aussi étoit-ce la toucher à un endroit bien sensible, que de tâcher de les débaucher, pour leur faire perdre l'estime & l'affection qu'ils avoient pour elle. C'est à cela qu'il faut attribuer les expressions pleines de tendresse dont elle se servoit en parlant de son Peuple, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Il faut pourtant convenir, que ce n'étoit pas seulement par des paroles, & par des démonstrations extérieures, qu'elle se concilioit l'amour de son Peuple, mais principalement, par des effets très-réels. Qu'on parcoure toute l'Histoire d'Angleterre, on n'y trouvera point de Regne sous lequel la Justice ait été administrée avec tant d'impartialité, où les Sujets ayent joüi plus tranquillement de leurs priviléges, où ils ayent été plus exemts de Guerres étrangeres & domestiques, où ils ayent été moins chargez d'impôts & de charges extraordinaires, en un mot, où le Royaume ait été plus florissant. La Reine ne faisoit aucune dépense inutile, & ses finances étant reguliérement administrées, le Peuple n'avoit aucun sujet de se plaindre, puisque tout ce qu'il donnoit étoit employé pour son propre bien.

& se le concilie par de bons moyens.

Elle envoye l'Ordre de Jarretiére au Roi de Dannemarck. *Cambden.*

Mais ce n'étoit pas seulement dans le Royaume même que la Reine travailloit à rendre ses Sujets heureux : ses soins s'étendoient aussi au dehors. Dans cette année, elle envoya un Ambassadeur à Frideric II. Roi de Dannemarck sous prétexte de lui porter l'Ordre de la Jarretiere. Mais le principal motif de cette Ambassade étoit d'engager ce Prince à se désister de certains droits que les Vaisseaux Anglois lui payoient en passant le *Sund*, en quoi néanmoins, il ne lui fut pas possible de réüssir. Frideric reçut le Collier de l'Ordre avec reconnoissance, mais sans vouloir pourtant s'engager à prêter le serment ordinaire, parce qu'il s'en étoit aussi dispensé en recevant l'Ordre de Saint Michel du Roi de France.

Henri III. avertit Elisabeth des desseins du Duc de Guise.

Quoi que Henri III. n'eût pas lieu d'être content d'Elisabeth, il ne laissa pas de la faire avertir que le Duc de Guise tramoit quelque chose en faveur de la Reine d'Ecosse, & qu'il devoit faire embarquer en Normandie, quelques troupes qui étoient destinées ou pour l'Ecosse, ou pour l'Angleterre, quoi

qu'il

qu'il feignît de vouloir les envoyer en Flandre. Cela fut cause qu'elle rappella *Mildmay* qui avoit été envoyé pour traiter avec la Reine d'Ecosse, ou du moins, pour en faire le semblant. ELISABETH. 1582.

Comme il n'y avoit aucune apparence, que le Duc de Guise voulût attaquer directement l'Angleterre, & qu'au contraire, tout conduisoit à faire juger que son dessein étoit d'exécuter quelque chose en Ecosse, ce fut aux affaires de ce dernier Royaume qu'elle donna toute son attention. Elles se trouvoient alors dans une violente convulsion. Quelques personnes d'une grande distinction, entre lesquelles se trouvoient les Comtes de *Marr*, de *Lindsey*, de *Gawry*, indignez de voir le Royaume gouverné par un jeune Prince de quinze ans, & par deux Ministres étourdis qui n'avoient aucune expérience, ni rien moins en vûë que le bien du Royaume, conspirérent ensemble de se saisir de la personne du Roi, & de lui ôter ses deux Favoris. Pour cet effet, ayant épié le tems qu'ils étoient tous deux absens de la Cour, & que le Roi s'occupoit à la chasse aux environs d'Athol, ils le firent inviter par le Comte de Gawry à passer quelques jours dans sa maison de Huntington, & quand il y fut ils s'assurerent de sa personne. C'est ce qu'on appella la conspiration de *Ruthwen*, parce que Ruthwen étoit le nom de famille du Comte de Gawry. Par la même raison, les Seigneurs qui étoient de cette conspiration, furent appellez *les Seigneurs de Ruthwen*. Le Comte d'Aran, l'un des deux Favoris du Roi, assembla quelque monde, & voulut tenter d'aller délivrer son Maître, mais il fut repoussé, & contraint d'aller chercher une retraîte dans la maison de Ruthwen où le Comte de Gawry le reçut; & lui sauva la vie: mais il le retint prisonnier. Le Duc de Lénox ayant appris ce qui s'étoit passé, se retira promptement à Dumbarton dont il étoit Gouverneur, & le Roi fut mené à Sterlyn, libre en apparence, mais prisonnier en effet.

Elle fait attention aux affaires d'Ecosse.

Conspirations De Ruthwen en Ecosse.
Cambden.
Melvil.

Les deux Favoris sont chassez.

Cette nouvelle étant parvenuë à Elisabeth qui, selon toutes les apparences, n'avoit pas ignoré le dessein des conjurez, elle fit partir sur le champ, *Henri Carew*, pour aller offrir ses services au Roi d'Ecosse. Mais ce Prince intimidé par ceux qui le tenoient en leur pouvoir répondit, que tout s'étoit fait de son aveu, & qu'il étoit très-content des Seigneurs qui étoient auprès de lui. Melvil assure pourtant, que le Roi trouva le moyen de dire à Carew en secret, le contraire de ce qu'il dit en public. Le Roi de France envoya aussi *La Mothe Fénelon* en Ecosse, pour tâcher de soutenir le parti des Favoris, sçachant bien que ceux qui avoient arrêté le Roi étoient tous partisans de l'Angleterre. La Mothe avoit aussi ordre d'informer le Roi, que la Reine sa Mere, qui jusqu'alors avoit refusé de le reconnoître pour Roi, consentoit à l'associer à la Royauté.

Jacques avouë la conspiration.

Melvil.

La Reine Marie consent à s'associer son Fils.
Cambden.

Peu de tems après, la Reine Marie écrivit à Elisabeth pour tâcher de l'intéresser à la délivrance du Roi son Fils. Mais le tour qu'elle prenoit pour obtenir cette grace n'étoit guéres propre à produire cet effet, puisque sa Lettre n'étoit qu'un tissu de reproches sur la barbarie dont on usoit envers elle.

Lettre de Marie à Elisabeth.
Annales de Cambden.

Dans cette année, le Pape Gregoire XIII. publia sa Bulle pour la réformation du Calendrier, & ordonna qu'on retrancheroit tout d'un coup dix jours de cette même année. Comme l'Angleterre & les autres Etats Protestans ne voulurent point se soumettre à cette Ordonnance, parce qu'elle émanoit de l'autorité du Pape, il commença dès-lors à y avoir une différence de dix jours dans

Réformation du Calendrier.

les

ELISABETH. 1582.

les dates, les uns comptant le premier du mois, lorsque les autres comptoient le dixiéme. Cette difference subsiste encore en quelques endroits, & particuliérement en Angleterre, où l'on se sert toujours de l'ancienne maniere, en y ajoûtant pourtant la nouvelle (1).

1583. Elisabeth feint de vouloir relâcher la Reine d'Ecosse.

Cambden prétend que la Lettre de Marie toucha sensiblement Elisabeth, & que la pitié qu'elle eut de cette Reine affligée, fit qu'elle consulta son Conseil, pour sçavoir sous quelles conditions elle pouvoit être relâchée. On verra tout à l'heure, que cette démarche ne marquoit rien moins que l'envie de la mettre en liberté. Il y a bien plus d'apparence qu'elle ne cherchoit qu'à l'amuser, & qu'en lui faisant espérer sa délivrance, elle n'avoit pour but que d'arrêter les complots continuels qui se faisoient en sa faveur, & de se délivrer elle-même des sollicitations dont elle étoit sans cesse importunée. Quoi qu'il en soit, quelque-tems après avoir reçu sa Lettre, elle lui envoya *Beal* l'un des Secretaires du Conseil, avec certains Articles fondez sur l'offre que Marie faisoit d'associer son Fils à la Royauté. Par conséquent, ils supposoient un accord préalable entr'eux : mais jamais la conjoncture n'avoit été moins favorable pour négocier cet accord, puisque le Roi Jacques étoit captif entre les mains des partisans d'Elisabeth. Voici ces Articles avec quelques observations qui serviront à faire comprendre quel étoit le but d'Elisabeth, en feignant de vouloir relâcher sa prisonniere.

Conditions proposées.

I. Que la Reine d'Ecosse & le Roi son Fils promettoient de ne rien entreprendre au préjudice de l'Angleterre.

Il est aisé de comprendre que la généralité de cet article demandoit une grande application.

II. Qu'elle désaprouveroit comme injuste tout ce qui avoit été fait par François II. son premier Epoux, & qu'elle ratifieroit le Traité d'Edimbourg.

La premiere partie de cet Article étoit bien générale & pouvoit donner lieu à beaucoup de chicanes. Quant à la seconde, il faut remarquer que Marie ne pouvoit ratifier le Traité d'Edimbourg, qu'avec la restriction qu'elle avoit offerte. Ainsi en lui proposant de ratifier ce Traité purement & simplement, on lui tendoit un piége, ou on la mettoit dans la nécessité de rejetter cet Article.

III. Qu'elle découvriroit toutes les conspirations contre la Reine Elisabeth, qui étoient venuës à sa connoissance, & qu'elle les condamneroit.

C'étoit l'accuser d'avoir eu part à ces conspirations, & vouloir le lui faire avouër, ce qui étoit trop dur pour Marie. C'étoit tout ce qu'elle auroit pû faire, si elle avoit été bien convaincuë de la bonne foi d'Elisabeth, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence.

IV. Qu'elle ne machineroit rien contre le Gouvernement d'Angleterre, spirituel ou temporel.

Marie étoit Catholique, & les Loix d'Angleterre excluoient les Catholiques de toutes les Charges. Ainsi, si elle eût passé cet article sans explication, on auroit pû en inférer, qu'elle s'excluoit elle-même de la Succession d'Elisabeth.

V. Qu'elle ne s'attribueroit aucun droit sur la Couronne d'Angleterre, pendant que la Reine Elisabeth seroit en vie, & qu'après la mort d'Elisabeth, elle soumettroit ses prétentions à la décision du Parlement.

C'étoit-là

(1) $\frac{17}{27}$. d'Août.

C'étoit-là encore en piége qu'on tendoit à Marie, en voulant lui faire reconnoître que son droit étoit douteux, quoi qu'elle soutînt & eût toujours soutenu, qu'il étoit incontestable.

ELISABETH. 1583.

VI. Qu'elle confirmeroit ces Articles par serment, afin de prévenir l'objection qu'on pourroit tirer de ce qu'elle n'étoit pas en liberté.

VII. Que le Roi son Fils les ratifieroit par serment & par écrit.

Afin que le Roi d'Ecosse pût ratifier ces Articles il falloit premiérement qu'il convînt d'une maniére authentique, qu'il n'étoit que Roi associé par la Reine sa Mere, ce qui n'étoit pas alors en son pouvoir, puisqu'il étoit entre les mains des Seigneurs de Ruthwen qui ne reconnoissoient en aucune maniere l'autorité de Marie.

VIII. Que pour assurer l'exécution de cet Article la Reine d'Ecosse livreroit des Otages à la Reine d'Angleterre.

Cet Article étoit encore sujet à beaucoup de difficultez, sur le nombre & sur la qualité des Otages.

Il est donc manifeste qu'Elisabeth ne fit proposer ces Articles à Marie, que pour l'amuser, & le Public avec elle, dans un tems où il n'étoit pas possible d'entrer même en négociation sur ce sujet; outre qu'il n'y en avoit presque pas un seul qui ne fut captieux, & qui ne fût sujet à des discussions que la Cour d'Angleterre auroit pû faire traîner autant qu'elle auroit voulu. Cambden dit, que les Ecossois du parti de l'Angleterre s'opposerent de tout leur pouvoir à cet accommodement, soutenant que c'étoit un effet des intrigues de la Cour de France. Il est vrai que si les conditions proposées eussent été avantageuses à Marie, il est assez vrai-semblable qu'Elisabeth auroit fait agir les Ecossois pour s'opposer à la conclusion du Traité. Mais cela n'étoit pas nécessaire, puisqu'elle avoit pris assez de précaution pour empêcher Marie de les accepter.

Il faut présentement continuer à rapporter ce qui se passa en Ecosse dans cette même année. Si l'on se bornoit à ce que Cambden en a dit, on n'en auroit qu'une idée très-imparfaite. C'est un des endroits où cet Historien a jugé à propos d'abréger beaucoup son recit, de peur de faire quelque tort à la réputation du Roi Jacques en faveur duquel il a écrit les Annales d'Elisabeth. Mais par bonheur, nous avons les Mémoires de Melvil qui nous donnent beaucoup plus de lumieres sur ce sujet.

Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Le Duc de Lénox voyant le Roi entre les mains des Seigneurs de Ruthwen, & le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir former un parti assez fort pour le délivrer, se retira en France où il mourut bien-tôt après.

Cependant, les Seigneurs de Ruthwen, qui n'avoient eu pour but que d'ôter au Roi ses deux Favoris, voyant que l'un étoit en prison & l'autre en France, trouverent à propos de faire assembler les Etats où le Roi se trouva présent. Il y déclara que tout ce qu'ils avoient fait avoit été de son aveu, & qu'il étoit content d'eux. Il écrivit la même chose au Synode général des Eglises d'Ecosse, & sur cela, les Etats & le Synode approuverent par des Actes authentiques tout ce qui s'étoit passé. Cela fait, on cessa d'observer le Roi qui demeura dans une entiere liberté.

Peu de tems après le Roi convoqua dans la Ville de Saint André, une Assemblée de la Noblesse, devant laquelle il déclara, qu'encore qu'on l'eût ar-

ELISABETH. 1582.

les dates, les uns comptant le premier du mois, lorsque les autres comptoient le dixiéme. Cette difference subsiste encore en quelques endroits, & particuliérement en Angleterre, où l'on se sert toujours de l'ancienne maniere, en y ajoûtant pourtant la nouvelle (1).

1583. Elisabeth feint de vouloir relâcher la Reine d'Ecosse.

Cambden prétend que la Lettre de Marie toucha sensiblement Elisabeth, & que la pitié qu'elle eut de cette Reine affligée, fit qu'elle consulta son Conseil, pour sçavoir sous quelles conditions elle pouvoit être relâchée. On verra tout à l'heure, que cette démarche ne marquoit rien moins que l'envie de la mettre en liberté. Il y a bien plus d'apparence qu'elle ne cherchoit qu'à l'amuser, & qu'en lui faisant espérer sa délivrance, elle n'avoit pour but que d'arrêter les complots continuels qui se faisoient en sa faveur, & de se délivrer elle-même des sollicitations dont elle étoit sans cesse importunée. Quoi qu'il en soit, quelque-tems après avoir reçu sa Lettre, elle lui envoya *Beal* l'un des Secretaires du Conseil, avec certains Articles fondez sur l'offre que Marie faisoit d'associer son Fils à la Royauté. Par conséquent, ils supposoient un accord préalable entr'eux : mais jamais la conjoncture n'avoit été moins favorable pour négocier cet accord, puisque le Roi Jacques étoit captif entre les mains des partisans d'Elisabeth. Voici ces Articles avec quelques observations qui serviront à faire comprendre quel étoit le but d'Elisabeth, en feignant de vouloir relâcher sa prisonniere.

Conditions proposées.

I. Que la Reine d'Ecosse & le Roi son Fils promettoient de ne rien entreprendre au préjudice de l'Angleterre.

Il est aisé de comprendre que la généralité de cet article demandoit une grande application.

II. Qu'elle désaprouveroit comme injuste tout ce qui avoit été fait par François II. son premier Epoux, & qu'elle ratifieroit le Traité d'Edimbourg.

La premiere partie de cet Article étoit bien générale & pouvoit donner lieu à beaucoup de chicanes. Quant à la seconde, il faut remarquer que Marie ne pouvoit ratifier le Traité d'Edimbourg, qu'avec la restriction qu'elle avoit offerte. Ainsi en lui proposant de ratifier ce Traité purement & simplement, on lui tendoit un piége, ou on la mettoit dans la nécessité de rejetter cet Article.

III. Qu'elle découvriroit toutes les conspirations contre la Reine Elisabeth, qui étoient venuës à sa connoissance, & qu'elle les condamneroit.

C'étoit l'accuser d'avoir eu part à ces conspirations, & vouloir le lui faire avouër, ce qui étoit trop dur pour Marie. C'étoit tout ce qu'elle auroit pû faire, si elle avoit été bien convaincuë de la bonne foi d'Elisabeth, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence.

IV. Qu'elle ne machineroit rien contre le Gouvernement d'Angleterre, spirituel ou temporel.

Marie étoit Catholique, & les Loix d'Angleterre excluoient les Catholiques de toutes les Charges. Ainsi, si elle eût passé cet article sans explication, on auroit pû en inférer, qu'elle s'excluoit elle-même de la Succession d'Elisabeth.

V. Qu'elle ne s'attribueroit aucun droit sur la Couronne d'Angleterre, pendant que la Reine Elisabeth seroit en vie, & qu'après la mort d'Elisabeth, elle soumettroit ses prétentions à la décision du Parlement.

C'étoit-là

(1) $\frac{17}{27}$. d'Août,

C'étoit-là encore en piége qu'on tendoit à Marie, en voulant lui faire reconnoître que son droit étoit douteux, quoi qu'elle soutînt & eût toujours soutenu, qu'il étoit incontestable. ELISABETH. 1583.

VI. Qu'elle confirmeroit ces Articles par serment, afin de prévenir l'objection qu'on pourroit tirer de ce qu'elle n'étoit pas en liberté.

VII. Que le Roi son Fils les ratifieroit par serment & par écrit.

Afin que le Roi d'Ecosse pût ratifier ces Articles il falloit premiérement qu'il convint d'une maniére authentique, qu'il n'étoit que Roi associé par la Reine sa Mere, ce qui n'étoit pas alors en son pouvoir, puisqu'il étoit entre les mains des Seigneurs de Ruthwen qui ne reconnoissoient en aucune maniere l'autorité de Marie.

VIII. Que pour assurer l'exécution de cet Article la Reine d'Ecosse livreroit des Otages à la Reine d'Angleterre.

Cet Article étoit encore sujet à beaucoup de difficultez, sur le nombre & sur la qualité des Otages.

Il est donc manifeste qu'Elisabeth ne fit proposer ces Articles à Marie, que pour l'amuser, & le Public avec elle, dans un tems où il n'étoit pas possible d'entrer même en négociation sur ce sujet; outre qu'il n'y en avoit presque pas un seul qui ne fut captieux, & qui ne fût sujet à des discussions que la Cour d'Angleterre auroit pû faire traîner autant qu'elle auroit voulu. Cambden dit, que les Ecossois du parti de l'Angleterre s'opposérent de tout leur pouvoir à cet accommodement, soutenant que c'étoit un effet des intrigues de la Cour de France. Il est vrai que si les conditions proposées eussent été avantageuses à Marie, il est assez vrai-semblable qu'Elisabeth auroit fait agir les Ecossois pour s'opposer à la conclusion du Traité. Mais cela n'étoit pas nécessaire, puisqu'elle avoit pris assez de précaution pour empêcher Marie de les accepter.

Il faut présentement continuer à rapporter ce qui se passa en Ecosse dans cette même année. Si l'on se bornoit à ce que Cambden en a dit, on n'en auroit qu'une idée très-imparfaite. C'est un des endroits où cet Historien a jugé à propos d'abréger beaucoup son recit, de peur de faire quelque tort à la réputation du Roi Jacques en faveur duquel il a écrit les Annales d'Elisabeth. Mais par bonheur, nous avons les Mémoires de Melvil qui nous donnent beaucoup plus de lumieres sur ce sujet.

Le Duc de Lénox voyant le Roi entre les mains des Seigneurs de Ruthwen, & le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir former un parti assez fort pour le délivrer, se retira en France où il mourut bien-tôt après. Affaires d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Cependant, les Seigneurs de Ruthwen, qui n'avoient eu pour but que d'ôter au Roi ses deux Favoris, voyant que l'un étoit en prison & l'autre en France, trouverent à propos de faire assembler les Etats où le Roi se trouva présent. Il y déclara que tout ce qu'ils avoient fait avoit été de son aveu, & qu'il étoit content d'eux. Il écrivit la même chose au Synode général des Eglises d'Ecosse, & sur cela, les Etats & le Synode approuverent par des Actes authentiques tout ce qui s'étoit passé. Cela fait, on cessa d'observer le Roi qui demeura dans une entiere liberté.

Peu de tems après le Roi convoqua dans la Ville de Saint André, une Assemblée de la Noblesse, devant laquelle il déclara, qu'encore qu'on l'eût ar-

ELISABETH. 1583.

rêté contre son gré, il reconnoissoit pourtant qu'on l'avoit fait pour une bonne fin : qu'il ne prétendoit poursuivre ni rechercher personne sur ce sujet, & qu'il feroit bien-tôt publier une amnistie. Pour faire voir qu'il ne lui restoit rien sur le cœur, il alla rendre visite au Comte de Gawry qui se jettant à ses pieds lui demanda pardon, & l'obtint très-aisément.

Tout étant ainsi tranquille, le Roi nomma douze Conseillers pour lui aider à gouverner son Etat. Mais peu de tems aprés, son affection pour le Comte d'Aran s'étant réveillée, il souhaita de le voir, & comme tous ses Conseillers s'y opposoient unanimement, il protesta qu'il le renvoyeroit dans vingt-quatre heures : mais il tint mal sa parole puisqu'il le garda pour toujours. En peu de tems, ce Favori se rendit tellement maître de son esprit, qu'il ne souffrit plus qu'aucun autre que lui se mêlât des affaires publiques, & le Conseil des douze n'étant plus consulté, se dissipa de lui-même. Dès que le Comte d'Aran se vît parfaitement rétabli, il fit entendre au Roi, qu'il avoit fait une fausse démarche en ne châtiant pas l'insolence des Seigneurs de Ruthwen, & le porta enfin à changer de résolution à leur égard. Ainsi, au lieu de l'Amnistie qu'il avoit promise, il fit publier une Proclamation qui enjoignoit aux Complices de la Conjuration de Ruthwen, de venir demander pardon de leur crime. Chacun comprit aisément la différence qu'il y avoit entre cette Proclamation & l'amnistie promise. Le Roi étant libre, avoit déclaré que ceux qui l'avoient arrêté n'avoient eu aucune mauvaise intention contre lui, & sur ce fondement il leur avoit promis leur pardon. Mais par la Proclamation, il les regardoit comme coupables, & les obligeoit à se remettre à sa clémence, dans un tems où il se laissoit gouverner par un de ces mêmes Favoris contre lesquels ils avoient conspiré. C'en fut assez pour obliger ces Seigneurs à se retirer les uns dans leurs maisons, les autres en Angleterre, pour y attendre une autre occasion de ruïner leur ennemi (1).

Lettre d'Elisabeth au Roi d'Ecosse. *Cambden.*

Elisabeth ayant été informée de la conduite du Roi d'Ecosse, & du danger qu'il y avoit que le Comte d'Aran ne ruïnât entiérement le parti Anglois, écrivit au Roi pour lui en représenter les conséquences, & mêla dans sa Lettre, quelques reproches de ce qu'il avoit manqué à sa parole. Elle lui disoit de plus, qu'elle avoit dessein de lui envoyer le Secretaire Walsingham pour lui parler de sa part. Jacques fit une réponse assez fiere, & se justifia de n'avoir pas exécuté sa promesse sur ce qu'on la lui avoit arrachée pendant qu'il étoit captif. Cette excuse pouvoit avoir lieu par rapport à ce qu'il avoit dit aux Etats : mais elle étoit insuffisante, puisqu'il avoit dit la même chose à la Noblesse, étant en pleine liberté. Quoiqu'il en soit, il promit à la Reine de ne rien précipiter avant l'arrivée de Walsingham. Pendant cet intervalle, le Favori fit essuyer tant de mortifications au Comte de Gawry, qu'il l'obligea enfin à quitter la Cour. Walsingham étant arrivé, communiqua au Roi dans deux Audiences secrettes, les conseils que la Reine lui donnoit sur la conduite de ses affaires. Mais comme ces conseils tendoient à la ruïne du Comte d'Aran, l'Ambassadeur ne rapporta que peu de satisfaction.

Elle lui envoye Walsingham.

Entreprise du Duc d'Anjou sur les Païs-Bas.

Dès le commencement de l'année, le Duc d'Anjou se trouvant trop gêné par les conditions que les Etats lui avoient imposées, avoit tenté de se rendre maître

(1) Cambden tourne toute cette affaire à l'avantage du Roi en passant sous silence toutes les particularitez rapportées par Mervil.

maître en un même jour, d'Anvers & de sept ou huit autres Villes des Païs-Bas. Mais ayant manqué son coup, il se vit contraint de se retirer à Dunkerque, & de là en France. Cependant les affaires des Etats se trouvoient dans une triste situation. Le Prince de Parme fit de grands progrès pendant cette année, & il y avoit beaucoup d'apparence qu'il réüssiroit enfin à réduire les Provinces Confédérées à rentrer sous l'obéïssance du Roi d'Espagne.

Elisabeth. 1584. manquée. *Annales de Grotius.*

Henri III. se conduisoit en France d'une maniére si extraordinaire, qu'il s'attiroit de plus en plus le mépris de ses Sujets. Il affectoit en public une dévotion outrée, pendant qu'en particulier, il se plongeoit dans les voluptez les plus criminelles. Philippe II. profitant de l'indolence dans laquelle Henri vivoit, par rapport à ses affaires les plus importantes, tâchoit par toutes sortes de voyes de lui causer des embarras qui l'empêchassent de prendre en main la défense des Païs-Bas qui témoignoient beaucoup de penchant de se donner à la France. Il tenta d'abord de porter le Roi de Navarre à prendre les armes, & promit son secours & sa protection aux Huguenots. Ce moyen ne lui ayant pas réüssi, il s'adressa au Duc de Guise qui accepta les secours que Philippe lui offroit, pour se venger des mortifications qu'il recevoit tous les jours de la part des Mignons du Roi.

Affaires de France. *Mezerai.*

Soit que les avis que la Reine Elisabeth avoit fait donner au Roi d'Ecosse, eussent fait un bon effet sur l'esprit de ce Prince, ou que les remontrances de Melvil, comme il l'insinuë lui-même, dans ses Mémoires, eussent fait quelque impression sur lui, il parut résolu à faire cesser les poursuites contre les Seigneurs de Ruthwen. Dans cette vûë il convoqua la Noblesse à Edimbourg pour terminer cette affaire par l'avis des Grands, de la maniere qu'il l'avoit d'abord projetté, en faisant publier une amnistie. Mais le Comte d'Aran, homme hardi & entreprenant, renversa ce projet malgré le Roi même. Quand les Grands furent arrivez à Edimbourg, il alla parler à chacun en particulier, & leur fit entendre, que l'intention du Roi n'étoit que de faire approuver sa conduite à l'égard des Seigneurs de Ruthwen, après quoi il vouloit leur faire grace, quand ils auroient reconnu qu'ils ne tenoient cette faveur que de sa clémence. Les Grands voyant qu'il ne s'agissoit que de sauver l'honneur du Roi, & croyant que les fugitifs n'en recevroient aucun préjudice, promirent au Favori de faire ce que le Roi souhaitoit. Ainsi, quand le Roi les pria de lui donner leur conseil sur cette affaire, ils répondirent, que leur sentiment étoit, qu'il agissoit avec beaucoup de bonté, en ouvrant aux fugitifs une voye pour obtenir leur pardon. Cela fait, le Comte d'Aran lui fit entendre, que si, après cette déclaration, il faisoit publier une Amnistie, sans que les fugitifs se déclarassent coupables, il offenseroit la Noblesse en ne suivant pas son avis, & feroit un extrême tort à sa propre Dignité. Ainsi les fugitifs n'obtinrent rien d'avantageux, quoi que le Roi n'eût convoqué cette Assemblée que pour les favoriser.

1584. Affaires d'Ecosse. *Memoires de Melvil.*

La déclaration de la Noblesse mit les Seigneurs de Ruthwen au désespoir. On vouloit les forcer à demander pardon d'une chose que le Roi avoit approuvée, comme faite pour son service. Ils ne pouvoient pas même s'assûrer d'obtenir leur grace, puisque le Roi s'étant dédit une fois, ils ne pouvoient plus prendre confiance en lui. Le Comte d'Aran ayant obtenu ce qu'il souhai-

Elisabeth. 1584. toit, en devint plus fier & plus insolent, & persécuta tous ses ennemis d'une telle maniere, qu'il les porta enfin à faire une nouvelle conspiration contre lui. Quoique le Comte de Gawry lui eût sauvé la vie, & qu'il eût obtenu du Roi son pardon particulier, il ne le laissa point en repos, jusqu'à ce qu'il l'eût mis dans la nécessité de demander la permission de sortir du Royaume. Il s'étoit déja rendu à *Dundée*, à dessein de se retirer en Angleterre, lorsqu'il apprit que les Comtes de *Marr*, d'*Angus*, & de *Gleams*, qui s'étoient retirez en Irlande, étoient sur le point d'entreprendre quelque chose contre le Favori. Cette nouvelle le fit demeurer en Ecosse, & enfin, il entra lui-même dans la conspiration, sans bouger pourtant de Dundée. Les Conjurez avoient si bien pris leurs mesures, qu'étant arrivez inopinément en Ecosse, ils se saisirent d'abord de Sterlyn.

Cependant, la Cour ayant reçu auparavant quelques avis confus de cette conspiration, & ayant sçû que le Comte de Gavvry en étoit, avoit donné ordre de l'arrêter, & cet ordre fut exécuté dans le tems même que les Conjurez se rendoient maîtres de Sterlyn. Cette prise les découragea. Comme le Comte de Gavvry étoit proche parent du Roi, ils s'imaginerent qu'il s'étoit fait prendre exprès, & dans la pensée qu'ils étoient trahis, ils abandonnerent leur entreprise & se retirerent hors du Royaume. Il en couta la vie au Comte prisonnier qui ayant été mené à Edimbourg, y eut la tête tranchée. Ainsi le Comte d'Aran se maintint toûjours dans son poste, malgré les efforts de ses ennemis. Il étoit extrémement odieux à tout le Royaume, parce qu'il étoit méchant, Athée, & d'une avidité insatiable. Il y avoit encore une autre chose qui donnoit beaucoup à penser aux Ecossois. C'étoit, que depuis quelque tems, le Roi entretenoit avec la Reine sa Mere, des intelligences secrettes qui faisoient craindre qu'il ne se laissât engager dans des desseins pernicieux à l'Etat & à la Religion. Il avoit accepté secrettement l'Association qu'elle lui avoit offerte, & l'on voyoit qu'il n'y avoit que des gens connus pour Partisans de la Reine, qui eussent accès auprès de lui. Il couroit même un bruit sourd, qu'il avoit dessein de se déclarer Catholique, & qu'il commençoit à prêter l'oreille aux propositions de la Cour de France, ou plûtôt du Duc de Guise.

Elisabeth envoye Davison en Ecosse pour gagner le Comte d'Aran.

Tout cela n'étoit que trop capable de causer de l'inquiétude à Elisabeth. Elle craignoit qu'on engageât le Roi d'Ecosse à prendre une femme Françoise, & qu'un tel Mariage ne produisit de mauvais effets pour l'Angleterre. Pour tâcher donc de prévenir les maux qui pouvoient lui arriver de ce côté-là, elle envoya *Davison* en Ecosse, sous prétexte d'excuser l'azyle qu'elle avoit donné aux fugitifs d'Ecosse, quoique le Roi les lui eût fait demander, en vertu du Traité d'Alliance conclu entre les deux Royaumes. Mais le principal motif de l'envoi de Davison étoit de tâcher de mettre le Comte d'Aran dans les intérêts de la Reine. Cette voye étoit meilleure & plus prompte, que de soûtenir les Mécontens d'Ecosse, ausquels il falloit toûjours fournir de l'argent, sans pouvoir s'assûrer du succès de leurs entreprises. D'ailleurs, la Reine couroit risque d'aliéner entiérement le Roi Jacques. Ce Prince avoit de l'esprit : mais comme il étoit jeune, sans expérience, & trop dépendant de ses Favoris, il étoit à craindre qu'il ne se laissât entraîner dans des projets préjudiciables aux deux Royaumes, pour faire les affaires d'autrui. Davison réus-

Davison réussit.

réüssit parfaitement dans la négociation dont il étoit chargé par rapport au Comte d'Aran, & par des moyens qui ne sont pas difficiles à deviner, il sçut l'engager à se laisser diriger par la Reine. Avant qu'il s'en retournât en Angleterre, il fut convenu entre les deux Cours, que le Comte de Husdon pour l'Angleterre, & le Comte d'Aran pour l'Ecosse, s'assembleroient sur la frontiere pour y faire un Réglement propre à entretenir la bonne intelligence entre les deux Royaumes. Ce fut sous ce prétexte que ces deux Seigneurs conférerent ensemble, & qu'avant de se séparer, ils firent un Traité secret par lequel le Comte d'Aran s'engageoit à empêcher que le Roi d'Ecosse ne se mariât dans l'espace de trois ans. Elisabeth prétendoit qu'elle avoit dessein de donner pour femme à ce Prince une Princesse du sang Royal d'Angleterre, qui n'étoit pas en âge d'être mariée. Ce fut du moins le prétexte dont on colora ce Traité. ELISABETH 1584.

Dans ces entrefaites, le Lord *Gray*, jeune Seigneur Ecossois, s'introduisit si avant dans les bonnes graces du Roi Jacques, que le Comte d'Aran en ayant conçu de la jalousie, trouva le moyen de l'éloigner en le faisant envoyer en Ambassade à Elisabeth. Gray ne fut pas plûtôt en Angleterre, que la Reine le gagna par ses caresses & par ses libéralitez. Depuis ce tems-là cet Ambassadeur feignit d'être passionnément dans les intérêts de la Reine Marie, & par ce moyen, il lui arracha des secrets dont Elisabeth sçut bien profiter. Le Comte d'Aran ayant eu quelque avis de cette intrigue, en informa le Roi, afin de perdre son concurrent; mais comme apparemment, il ne put donner aucune preuve de ce qu'il avançoit, Gray étant de retour en Ecosse fut fort bien reçu du Roi & n'épargna rien à son tour pour ruïner le Favori. Elisabeth découvre les secrets de Marie par le moyen de Gray Ambassadeur d'Ecosse. *Melvil.*

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, on formoit en Angleterre de complots en faveur de la Reine prisonniere. Mais des Lettres interceptées, écrites à cette Reine par François Trochmorton, ayant commencé à découvrir la Conspiration, Trochmorton fut arrêté. Incontinent, le Lord *Paget & Charles Arundel*, se retirerent en France, & y publierent, que les Catholiques étoient si cruellement persécutez en Angleterre, qu'il ne leur étoit pas possible d'y demeurer sans courir risque de la vie: que la Cour avoit pas tout des Espions, non seulement pour observer les Catholiques, mais encore pour leur tendre des piéges: qu'on jettoit dans leurs maisons des fausses Lettres de la Reine d'Ecosse, afin de les obliger ou à les porter aux Secretaires d'Etat, ou à se rendre coupables en les cachant. Il n'y a point de doute que la Reine n'eût des Espions pour observer la conduite des Catholiques: elle n'avoit que trop de sujet de se défier de leur fidélité. Il n'est même que trop possible que parmi ces Espions il n'y eût des gens qui, pour faire valoir leurs services, tendoient des piéges aux Catholiques. Ceux qui se chargent de ces sortes d'emplois, de quelque Religion qu'ils soient, ne sont pas pour l'ordinaire du nombre des plus honnêtes gens. Mais la conduite des Catholiques avoit rendu ces précautions nécessaires, étant d'une très-grande importance pour la Reine de sçavoir ce qui se passoit parmi eux. On répandoit dans le Royaume divers Livres tant imprimez que manuscrits, dans lesquels la Reine étoit extraordinairement diffamée. On l'accusoit d'avoir fait mourir plusieurs Catholiques sans cause, après leur avoir fait donner la torture, Découverte d'une Conspiration. *Annales de Cambden.*

 pour

ELISABETH. 1584.

pour leur faire confeſſer des crimes dont ils étoient innocens. On exhortoit les femmes qui la ſervoient à lui faire le même traitement que Judith avoit fait à Holopherne, & à ſe rendre dignes, par cette action, des éloges de l'Egliſe, dans tous les ſiécles à venir. Ces Livres, & ce qu'on avoit découvert encore depuis que Trochmorton avoit été mis en priſon, firent juger qu'il y avoit quelque conſpiration prête à éclorre.

La Reine blâme la ſévérité des Juges. *Cambden.*

Cependant la Reine, voulant faire connoître, que ce n'étoit pas pour leur Religion que quelques Catholiques avoient été ſuppliciez, envoya chercher les Juges du Royaume, & les reprit aigrement de ce qu'ils avoient pouſſé la rigueur trop loin, dans les tourmens qu'ils avoient fait ſouffrir à ces gens-là. C'étoit, ſelon les apparennces, pour leur fournir l'occaſion de ſe juſtifier de cette accuſation par une Apologie qui fut renduë publique. Ils ſoutenoient dans cet Ecrit, qu'ils n'avoient jamais fait ſouffrir perſonne pour la Religion, mais à cauſe des machinations contre la Reine & contre l'Etat, que véritablement, *Campian*, Jeſuite, avoit été appliqué à la queſtion, mais avec ſi peu de violence, qu'il avoit marché un moment après, & ſigné lui-même ſa confeſſion : Que *Brian*, l'un de ſes complices, ayant opiniâtrément refuſé de dire ou d'écrire le nom de celui qui avoit écrit les Papiers qui avoient été trouvez ſur lui, on avoit été contraint de défendre qu'on lui donnât à manger, juſqu'à ce qu'il le demandât par écrit. Cependant la Reine, voulant ôter à ſes ennemis tout ſujet de la décrier dans les Païs étrangers, défendit de donner la torture à qui que ce fût, & ſe contenta de faire tranſporter hors du Royaume, ſoixante & dix Prêtres qui étoient en priſon, & dont quelques-uns étoient condamnez à mort. De ce nombre furent quelques Jeſuites qui dans la ſuite ne lui témoignerent pas beaucoup de reconnoiſſance de la grace qu'elle leur faiſoit. Peut-être en effet n'étoit-ce pas tant par un motif de clémence qu'elle agit en cette occaſion, que pour ſéparer deux choſes, qu'on affectoit toûjours de confondre, ſçavoir, la Religion & les crimes contre l'Etat, ſous prétexte que la plûpart des conſpirateurs étoient Catholiques.

Ils ſe juſtifient.

On découvre que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne eſt de la Conjuration.

Avant que Trochmorton fût arrêté, il avoit envoyé un petit coffre plein de Papiers à Mendozze Ambaſſadeur d'Eſpagne, & la Cour en avoit été avertie. Il nia tout à ſon premier Interrogatoire : mais au ſecond, il confeſſa qu'étant allé aux eaux de Spa, il y avoit eu diverſes conférences avec *Jeney* & *Englesfield*, deux Anglois fugitifs, ſur les moyens d'envahir l'Angleterre. Que depuis ſon retour *Morgan*, autre fugitif retiré en France, lui avoit fait ſçavoir, que les Princes Catholiques avoient formé le projet d'enlever la Reine d'Ecoſſe, & d'employer à cela le Duc de Guiſe : qu'il ne s'agiſſoit plus que de ſçavoir ſur quel ſecours on pouvoit compter de la part des Catholiques Anglois : que pour mieux prendre leurs meſures, *Charles Paget*, ſous le faux nom de *Moſſ*, avoit été envoyé dans la Province de Suſſex où le Duc de Guiſe avoit fait deſſein de faire deſcente : Que lui Trochmorton avoit communiqué ce projet à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui lui avoit témoigné qu'il en étoit déja informé, & lui avoit indiqué les Ports qui ſeroient les plus propres pour y faire deſcente : Que de plus, il avoit inſtruit cet Ambaſſadeur des noms des Grands auſquels il pourroit s'ouvrir, parce qu'étant perſonne publique, on ne prendroit pas garde à lui de ſi près : enfin, qu'il avoit conféré avec lui ſur

les

les moyens d'enrôller secrettement des Soldats en Angleterre, afin de les avoir prêts quand les troupes étrangeres seroient arrivées. ELISABETH. 1584.

Sur cette déposition, l'Ambassadeur d'Espagne fut prié de se rendre au Conseil, où on lui déclara tout ce que Trochmorton avoit déposé contre lui. Comme il ne se crut pas sans doute assez innocent pour se justifier de ces accusations, il prit le parti d'user de recrimination contre la Reine, & de lui faire des reproches touchant l'argent d'Espagne dont elle s'étoit emparée, & les secours qu'elle avoit donnez au Duc d'Anjou. Ensuite, il parla contre les Ministres, disant que par leurs mauvais conseils ils travailloient sans cesse à semer la discorde entre la Reine & le Roi d'Espagne. Peu de jours après, la Reine lui fit ordonner de sortir du Royaume, à quoi il obéït promptement, se trouvant trop heureux d'en être quitte à si bon marché. Il ne laissa pourtant pas, quand il fut en France, de faire de grandes plaintes, comme si en Angleterre on avoit violé le Droit des gens à son égard. Cependant, la Reine envoya *Waad* en Espagne, pour informer le Roi de ce qui s'étoit passé, & pour lui dire qu'elle recevroit volontiers un autre Ambassadeur de sa part. Mais Philippe ne voulut pas donner audience à cet Envoyé, qui refusa aussi à son tour de communiquer au Premier Ministre l'ordre dont il étoit chargé.

Il est demandé au Conseil.

Il se défend mal.

La Reine le fait sortir du Royaume.

Elle en fait informer Philippe qui refuse de donner audience à l'Envoyé.

Quand on fit le procès à Trochmorton, il nia tout ce qu'il avoit confessé dans son Interrogatoire, disant, qu'il l'avoit inventé pour éviter d'être mis à la question. Mais après qu'il eut été condamné à mort, sur le témoignage de ses propres Lettres qu'il avoit écrites à la Reine d'Ecosse, & des Papiers qu'on avoit trouvez dans ses coffres, il avoüa tout, & en donna même une déclaration mieux circonstanciée, que celle qu'il avoit donnée d'abord. Avec tout cela, lorsqu'il fut sur la potence, il désavoüa encore tout ce qu'il avoit avancé.

Trochmorton est exécuté.

Elisabeth, ne pouvant pas douter que ses ennemis ne fussent dans de continuels mouvemens pour lui faire perdre la Couronne & pour la mettre sur la tête de la Reine d'Ecosse, vivoit toûjours en inquiétude, & dans la crainte que quelqu'un de ces complots ne vint enfin à réussir. Ainsi, pour tâcher de s'éclaircir un peu mieux des desseins de ses ennemis, elle feignit de vouloir reprendre la négociation qui avoit été commencée avec la Reine d'Ecosse. Ce fut dans cette vûë, qu'elle lui envoya *Waad* à son retour d'Espagne, pour lui faire sçavoir qu'elle étoit prête à renoüer le Traité qui avoit été interrompu, & qu'elle lui evoyeroit bien-tôt *Mildmay* pour ce sujet, Mais en même tems, elle lui fit entendre que ce ne seroit qu'à ces deux conditions, sçavoir, qu'elle obtiendroit du Roi son Fils, qu'il accordât aux Seigneurs de Ruthvven, l'Amnistie qui leur avoit été promise, & qu'elle arrêteroit les complots de l'Evêque de Glasgovv son Ambassadeur en France.

Elisabeth renoüe la négociation avec la Reine d'Ecosse,

& lui envoye Waad,

Ce fut dans ce même tems, qu'arriva la surprise de Sterlyn, la prison du Comte de Gavvry, & la fuite des Conjurez en Angleterre. Cela fut cause qu'Elisabeth envoya *Beal*, à la Reine d'Ecosse pour la prier d'intercéder envers le Roi son Fils, pour les fugitifs, & de vouloir bien l'informer des desseins du Duc de Guise, ainsi qu'elle l'avoit promis à Waad. Marie répondit, qu'elle n'avoit rien promis que sous la condition qu'elle seroit mise en liberté : qu'elle intercéderoit volontiers pour les fugitifs d'Ecosse, pourvû qu'il en revînt quelque avantage à elle-même & au Roi son Fils, & que les coupables

& puis Beal.

Réponse de Marie

ELISABETH. 1584.

pables reconnussent leur faute. Elle ne désavoüa pas qu'elle n'eût prié le Duc de Guise de faire ses efforts pour la délivrer : mais elle dit qu'elle ne sçavoit rien de ses desseins, & que quand même elle en seroit instruite, elle ne les découvriroit pas, à moins qu'elle ne fût assûrée de recouvrer sa liberté. Elle pria Elisabeth de la traiter avec plus d'humanité, & demanda qu'on conclût un Traité avec elle, avant que de traiter avec les Ecossois. Enfin, elle ajoûta, que comme le Roi de France avoit reconnu & reçu son Ambassadeur conjointement avec celui de son Fils, comme Princes associez, il plût à Elisabeth de faire publier cette association en Ecosse.

La négociation est rompuë.

Elisabeth n'avoit garde de la servir dans ce qu'elle souhaitoit, son but n'avoit été que de tirer d'elle une sollicitation en faveur des fugitifs d'Ecosse, & une information touchant les desseins du Duc de Guise, sous l'espérance incertaine d'un accommodement dont elle la flatoit. Mais voyant qu'elle n'en pouvoit rien tirer, elle laissa là cette négociation comme inutile. Cependant la réponse de Marie lui ayant fait sçavoir que le Roi d'Ecosse avoit accepté l'association, elle craignit qu'on ne tramât quelque dangereux complot en Ecosse. Ce fut principalement ce qui lui fit prendre la résolution de gagner le Comte d'Aran à quelque prix que ce fût, à quoi elle réüssit, comme je l'ai déja dit ci-devant.

Autres complots decouverts. *Cambden.*

Peu de tems après Elisabeth découvrit encore, que ses ennemis ne discontinuoient point leurs pratiques. Un certain Jesuite Anglois, nommé *Creichton*, allant par Mer en Ecosse, & le Vaisseau sur lequel il étoit étant attaqué par des Corsaires, déchira des papiers qu'il avoit sur lui, & les jetta dans la Mer. Mais par un accident fort extraordinaire, il arriva que le vent empêcha tous les morceaux de tomber dans la Mer, & les rapporta dans le Vaisseau où quelqu'un prit soin de les ramasser tous. Ces morceaux ayant été mis entre les mains de Waad, il se donna la peine de les coler sur un autre papier, avec beaucoup de travail & de patience, & par-là on découvrit un complot formé par le Pape, le Roi d'Espagne & le Duc de Guise, pour envahir l'Angleterre. Cela fut cause que, par les soins du Comte de Leicester, il se forma en Angleterre une Association générale composée de gens de toutes conditions, qui s'engagerent par serment, à poursuivre jusqu'à la mort, ceux qui attenteroient quelque chose contre la Reine.

Association générale en faveur de la Reine.

Marie fait faire des propositions à Elisabeth. *Cambden*

La Reine d'Ecosse n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que les complots de ses amis étoient découverts, puisque l'Association marquoit assez qu'on croyoit Elisabeth en danger. Dans la crainte où elle étoit de ne pouvoir éviter les efforts de cette Association, si l'on venoit à découvrir qu'elle eût part à ces complots, elle fit de nouveaux efforts pour se tirer de captivité. Ce fut dans cette vûë, qu'elle envoya *Nau* son Secretaire à Elisabeth, pour lui porter ces propositions :

Offres de Marie.

Que si on la mettoit en liberté elle offroit de contracter avec la Reine d'Angleterre une amitié très-étroite : de renoncer au tître de Reine d'Angleterre, & de ne prétendre jamais à la Couronne de ce Royaume, pendant qu'Elisabeth seroit en vie : de signer l'Association : de faire une Ligue défensive avec l'Angleterre, sans préjudice de l'Alliance entre la France & l'Ecosse, à condition qu'il ne se feroit rien en Angleterre à son désavantage avant qu'elle-même & le Roi son Fils fussent oüis dans le Parlement : de demeurer en Angleterre,

gleterre, jusqu'à ce qu'elle eût donné des ôtages: de ne rien changer dans la Religion établie en Ecosse, à condition qu'elle auroit le libre exercice de sa Religion: d'oublier toutes les injures qu'elle avoit reçuës des Ecossois, pourvû que tout ce qui avoit été fait pour la rendre infame fût aboli: de recommander au Roi son Fils des Conseillers disposez à entretenir une bonne intelligence avec l'Angleterre: de procurer le pardon aux fugitifs, pourvû qu'ils se reconnussent coupables: de ne traiter d'aucun Mariage pour le Roi son Fils, à l'insçu d'Elisabeth. Elle demandoit de son côté, que le Traité se fît avec elle & avec le Roi son Fils, conjointement, & promettoit de le faire ratifier par le Duc de Guise. De plus, qu'on se hâtât de conclurre de peur que quelque accident n'apportât quelque obstacle au Traité. Enfin, elle prioit Elisabeth de lui donner quelque marque de son estime, en lui accordant un peu plus de liberté. ELISABETH. 1584.

Si Marie avoit fait ces propositions dans un autre tems, peut-être Elisabeth y auroit-elle fait quelque attention. Mais dans cette conjoncture, elles ne firent qu'augmenter ses soupçons, puisqu'il étoit manifeste que c'étoit un effet de la peur que l'Association & la découverte des complots avoient inspirée à la prisonniere. Cambden prétend, contre toute apparence, qu'Elisabeth étant contente de ces conditions, fut sur le point de mettre Marie en liberté, mais qu'elle en fut empêchée par les clameurs des Ecossois. C'est de là qu'il prend occasion de produire une longue invective contre les Presbytériens & contre leurs Ministres, & de les accuser d'insolence, de mépris pour la personne du Roi, & de rébellion contre les Loix. C'est encore à ce propos qu'il parle de la condamnation des Ecrits de Buchanan, qui ne fait rien à cette affaire. Enfin, il veut faire regarder la Religion Presbytérienne, comme l'unique cause des obstacles qui se rencontroient à la délivrance de Marie, malgré les bons sentimens qu'Elisabeth avoit pour elle. Cela n'est pas fort étrange: c'étoit un style à la mode en Angleterre, sous le Regne de Jacques I. à qui on faisoit sa cour en déclamant contre les Puritains. J'avoüe pourtant qu'il n'est pas entiérement contre la vrai-semblance, qu'en cette occasion, Elisabeth ait même fait agir les Ecossois pour former les oppositions dont Camden parle ici. Mais il n'y a pas la moindre apparence, que dans un tems où elle voyoit ses ennemis bandez contre elle, pour placer Marie, toute prisonniere qu'elle étoit, sur le Trône d'Angleterre, elle ait eu véritablement intention de lui accorder sa liberté, pour la mettre mieux en état d'exécuter ses desseins. C'est une adresse de Cambden que de prendre la feinte d'Elisabeth pour une véritable intention, afin d'insinuer par-là, qu'elle croyoit Marie innocente des complots qui se faisoient continuellement. Mais il se coupe lui-même, en disant peu après, que Marie se voyant déchuë de toute espérance d'accomodement, se livra enfin à des conseils pernicieux, & qu'elle écrivit au Pape & au Roi d'Espagne, pour les prier *de hâter l'exécution du projet quoiqu'il lui en dût arriver.* Il est donc manifeste qu'il y avoit déja un projet formé, qu'elle en étoit instruite, & qu'elle s'étoit déja livrée à ces conseils pernicieux, avant le tems dont Cambden parle. Mais Elisabeth mieux informée que Marie ne pensoit, sçachant qu'on avoit déja pris des mesures pour l'enlever, la tira d'entre les mains du Comte de Shrewsbury, pour la donner en garde à *Drugeon Drury*, homme vigilant s'il en fut jamais.

Remarque sur ce sujet.

Marie est mise sous la garde de Drury.

ELISABETH. 1584.

Cambden dit, que le Comte de Leicester, voulant tout d'un coup délivrer Elisabeth de l'inquiétude que la Reine d'Ecosse lui causoit, corrompit des gens pour faire assassiner la prisonniere; mais que comme on osa leur donner un ordre pour avoir la permission de l'approcher, la vigilance de Drury empêcha qu'ils ne pussent avoir accès auprès d'elle. Si cela marque la scélératesse du Comte de Leicester, & peut-être, dans l'intention de Cambden, celle d'Elisabeth elle-même, on y voit aussi en même tems, combien on jugeoit la Reine d'Ecosse dangereuse, puisqu'on croyoit ne pouvoir, que par sa mort, assurer la vie d'Elisabeth. Il n'y a donc aucune apparence, qu'Elisabeth pensât alors à la mettre en liberté. Le même Auteur dit, que pour faire perdre à Elisabeth l'affection qu'elle avoit pour la Reine d'Ecosse, on lui fit entendre que la résolution étoit prise de lui ôter la Couronne pour la mettre sur la tête de Marie: qu'il s'étoit tenu un Conseil où le Cardinal *Allen* pour les Ecclésiastiques Anglois, *Englefiel* pour les Laïques, & l'Evêque de Ross pour la Reine d'Ecosse, tous trois autorisez par le Pape & par le Roi d'Espagne, étoient convenus, qu'il falloit se défaire d'Elisabeth, déposer le Roi Jacques, donner à Marie pour époux un Seigneur Anglois Catholique, faire élire ce Seigneur Roi d'Angleterre, & faire assurer la Couronne à ses enfans. Il ajoûte que Walsingham chercha soigneusement quel pouvoit être ce Seigneur Anglois, & que le soupçon tomba sur Thomas Howard Frere du feu Duc de Norfolck.

Affaires des Païs-Bas. *Grotius.*, *Annales des Païs-Bas.*

Pendant cette année, les affaires des Provinces-Confédérées des Païs-Bas, allerent toûjours de mal en pis, le Prince de Parme leur enlevant de tems en tems quelques Places. Enfin, comme pour achever de les réduire à l'extrémité, Dieu permit que le Prince d'Orange fut assassiné par un Bourguignon nommé *Balthazar Gérard*. Philippe son Fils-ainé étant alors entre les mains du Roi d'Espagne, & élévé dans la Religion Catholique, les Etats donnerent le Gouvernement de la Hollande & de la Zelande, à Maurice son second Fils âgé de dix-huit ans. Cependant, le Prince de Parme profitant de la consternation des Etats, mit le Siége devant Anvers. Dans la fâcheuse situation où les Etats se trouvoient réduits, voyant bien qu'il ne leur étoit plus possible de se soutenir par leurs propres forces, ils délibérerent s'ils se donneroient à la France ou à l'Angleterre, & enfin, ils se déterminerent pour la France. Mais Henri III. avoit alors sur les bras des affaires qui ne lui permirent pas d'accepter leurs offres. Ainsi, se voyant rebutez de ce côté-là, ils se virent contraints de s'adresser à la Reine d'Angleterre. Nous verrons dans l'année suivante le succès de cette négociation.

Affaires de France.

Les troubles qui avoient si long-tems agité la France, & qui sembloient un peu appaisez, se renouvellerent par la mort du Duc d'Anjou, qui arriva dans le mois de Juin. Comme le Roi n'avoit point d'enfans, & qu'on le croyoit même incapable d'en avoir, le Duc de Guise se mit en tête de s'emparer du Trône, comme descendant de Charlemagne. C'est du moins ce dont plusieurs l'ont accusé, non sans beaucoup d'apparence. Mais comme Henri de Bourbon Roi de Navarre étoit devenu le premier Prince du sang, depuis la mort du Duc d'Anjou, il falloit trouver un prétexte pour l'éloigner du Trône, sans-quoi il n'auroit pas été possible au Duc de Guise d'exécuter son projet. Ce prétexte ne fut pas difficile à trouver, puisque le Roi de Na-

varre

varre faisoit profession de la Religion Réformée. Ainsi le Duc de Guise couvrant son ambition du voile de la Religion, prétendit qu'il n'avoit pour but que de maintenir la Religion Catholique qui auroit couru trop de risque si un Huguenot fût monté sur le Trône. Le Roi qui connoissoit bien son dessein, fit tous les efforts possibles pour porter le Roi de Navarre à changer de Religion, & le Duc voyant qu'on travailloit à rompre ses mesures, renouvella la Ligue, premiérement à Paris, & ensuite dans les Provinces. Par ce moyen il se mit en état d'avoir une Armée toute prête au premier besoin. Les Peuples étoient assez aveugles & assez stupides pour s'imaginer qu'il n'avoit pour objet, que la conservation de la Religion Catholique. Cependant ce Prince ayant eu avis que le Roi vouloit le faire arrêter, se retira dans son Gouvernement de Champagne où le dernier jour du mois de Décembre, il signa une Ligue particuliere avec le Roi d'Espagne, qui sous prétexte de Religion, ne cherchoit qu'à fomenter les troubles en France. Mais comme le Duc ne vouloit pas qu'il parût qu'il aspiroit à la Couronne, le Traité portoit que le Cardinal de Bourbon seroit élevé sur le Trône, après la mort de Henri III. & que, pour parvenir à ce but, le Roi d'Espagne fourniroit cinquante mille écus par mois. Ainsi, par le moyen du Duc de Guise, Philippe II. alluma en France un feu qui dévora long-tems ce Royaume, & qui empêcha les François de penser à l'acquisition des Païs-Bas. ELISABETH. 1584.

Dès le commencement de l'anné 1585. Elisabeth découvrit une conspiration dont *Guillaume Parr* étoit l'Auteur. C'étoit un Gentilhomme du Païs de Galles, Membre de la Chambre Basse du Parlement, & qui avoit déja signalé son zele pour la Religion Catholique, en s'opposant seul à un Bill contre les Jesuites, qui étoit en délibération dans cette Chambre. Il avoit parlé en cette occasion avec tant de passion & de violence, que la Chambre l'avoit fait mettre en prison d'où il étoit sorti peu de jours après, & avoit repris sa place. Il étoit à peine en liberté, que *Henri Newill*, qui prétendoit être Héritier du Comte de Westmorland mort depuis peu dans les Païs-Bas, l'accusa d'avoir conspiré contre la Reine, sur quoi il fut envoyé à la Tour. Il avoüa qu'il avoit eu dessein de tuer la Reine, & qu'il y avoit été induit par Morgan Anglois Catholique réfugié en France : qu'il avoit entretenu des intelligences avec des Jesuites, des Nonces du Pape, & des Cardinaux : que pour mieux tromper la Reine, & pour se procurer un libre accès auprès d'elle, il étoit retourné de France en Angleterre, & lui avoit découvert la conspiration : qu'ensuite, s'étant repenti de ce mauvais dessein, il quittoit son poignard, toutes les fois qu'il alloit lui parler, de peur d'être tenté de faire son coup : mais qu'enfin, le Livre d'*Aleu*, où ce Cardinal soutenoit qu'il étoit non seulement permis, mais honorable, d'ôter la vie aux Princes excommuniez, lui étant tombé entre les mains, il l'avoit lû, & s'étoit senti volontiers poussé à poursuivre son premier dessein : que Newill son accusateur étant venu dîner chez lui, lui avoit proposé d'entreprendre quelque chose pour délivrer la Reine d'Ecosse, à quoi il avoit répondu, qu'il avoit en tête un plus grand dessein : que peu de jours après, Newill étant venu le voir, ils avoient résolu de tuer la Reine, quand elle iroit se promener à cheval, & qu'ils avoient fait serment l'un & l'autre sur les Evangiles, de garder le secret. Mais que, dans ces entrefaites, Newill ayant reçu la nouvelle de la mort du Comte

1585. Conspiration de Parr. *Annales de Cambden.*

 de

ELISABETH. 1585.

de Weſtmorland, l'avoit accuſé, dans l'eſpérance de ſe procurer par-là, la joüiſſance de la Succeſſion de ce Comte, à laquelle il prétendoit. Sur cette confeſſion, il fut condamné à mort, & exécuté.

Le Parlement confirme l'Aſſociation.

Cette conſpiration fut cauſe que le Parlement prit des précautions extraordinaires pour pourvoir à la ſûreté de la Reine & du Royaume. Premiérement, l'Aſſociation générale y fut reçuë, approuvée, & confirmée par un Acte qui paſſa d'un conſentement unanime. Le même Statut ordonnoit, que vingt-quatre Commiſſaires choiſis & nommez par la Reine, ſeroient autoriſez pour faire des enquêtes touchant ceux qui entreprendroient d'exciter quelque rebellion dans le Royaume, qui attenteroient à la vie de la Reine, ou qui s'attribueroient quelque droit ſur la Couronne d'Angleterre. Que la perſonne par laquelle ou pour laquelle il ſe feroit quelque attentat, ſeroit par cela même incapable de ſuccéder à la Couronne : qu'elle ſeroit pour jamais privée de ſon droit, & pourſuivie juſqu'à la mort, ſi les vingt-quatre Commiſſaires la déclaroient atteinte & convaincuë de ce crime.

Statut contre la Reine d'Ecoſſe.

Il n'étoit pas poſſible de méconnoître là-dedans la Reine d'Ecoſſe en faveur de laquelle ſe faiſoient tous ces complots. Auſſi eſt-il très-apparent, que dès lors on commençoit à ſe déterminer à la faire mourir, les deux Reines ne pouvant plus ſubſiſter enſemble. C'étoit du moins le ſentiment du Conſeil d'Angleterre. Marie ne douta point que cette Loi ne fût faite contre elle. Peut-être en auroit-elle prévenu les funeſtes effets, ſi elle eût pû prendre la réſolution de renoncer à toutes les intelligences qu'elle avoit dans le Royaume & dans les Païs étrangers. Mais elle n'eut pas aſſez de prudence pour prendre ce ſage parti, ou peut-être, pour éviter les piéges qu'on lui tendoit, ni aſſez de diſcernement pour s'appercevoir qu'elle ne ſervoit que de prétexte à ſes prétendus amis, pour exécuter d'autres projets.

Autre contre les Papiſtes.

Le Parlement ne ſe contenta pas de ce Statut rigoureux pour aſſurer la vie de la Reine. Il en fit encore un autre qui ordonnoit à tous les Prêtres Catholiques, de ſortir du Royaume dans quatre jours, & déclaroit coupables de haute trahiſon, ceux qui y ſeroient trouvez après ce tems-là, & que ce ſeroit un crime de félonie, que de les recevoir ou de les receler. Le même déclaroit encore, que ceux qui étant entretenus dans des Séminaires étrangers, ne retourneroient pas en Angleterre dans ſix mois, & ne feroient pas leur ſoumiſſion devant un Evêque, ou deux Juges de Paix, ſeroient regardez comme convaincus du crime de haute trahiſon. Que même une telle ſoumiſſion ſeroit eſtimée nulle, ſi la perſonne qui l'auroit faite, s'approchoit de la Cour plus près que de dix milles, pendant l'eſpace de dix ans. Que ceux qui, directement ou indirectement, envoyeroient de l'argent aux Etudians ou autres de ces Séminaires ſeroient punis de banniſſement perpétuel, & de confiſcation de tous leurs biens. Que les Pairs du Royaume qui violeroient ce Statut, ſeroient ſujets pour ce crime au Jugement de leurs Pairs. Que tous ceux qui auroient connoiſſance de quelque Prêtre Papiſte ou Jéſuite, caché dans le Royaume, & qui ne le découvriroient pas dans quatre jours, ſeroient mis en priſon, & punis d'une amende à la diſcrétion de la Reine. Que les gens ſoupçonnez d'être Prêtres ou Jéſuites, & qui refuſeroient de ſe ſoumettre à l'examen, ſeroient empriſonnez juſqu'à ce qu'ils euſſent obéï. Que ceux qui envoyeroient leurs enfans à des Colléges ou à des Séminaires Papiſtes,

Papiſtes, ſeroient condamnez à une amende de cent livres ſterling. Que ceux qui y ayant été envoyez, ne retourneroient pas dans l'année, ſeroient incapables de recueillir aucune Succeſſion. Que les Gardiens des Ports, qui permettroient de paſſer la Mer, à d'autres qu'à des Négocians, ſans un congé exprès de la Reine, ſigné de ſix Membres du Conſeil, ſeroient dépoüillez de leurs Charges. Que les Maîtres des Navires, qui recevroient des Paſſagers ſans un ſemblable congé, ſeroient punis par la confiſcation de leurs biens, condamnez à un an de priſon, & déclarez incapables d'exercer à l'avenir la Navigation.

ELISABETH. 1585.

C'eſt-là le Statut le plus rigoureux qui fut fait contre les Catholiques, ſous le Regne d'Eliſabeth. Mais ils n'avoient à ſe plaindre que d'eux-mêmes, ou plûtôt du zéle inconſidéré de quelques-uns d'entre eux, qui ne ceſſoient point de tramer des complots contre la Reine, pour tâcher de placer la Reine d'Ecoſſe ſur le Trône d'Angleterre. Ce Statut même ne fut pas capable de les arrêter, juſqu'à ce qu'enfin, ils porterent leur zéle juſqu'à ce point, qu'il fallut que l'une des deux Reines périt, pour ſauver la vie à l'autre.

Le Comte d'Arundel eſt arrêté en voulant ſortir du Royaume.

Philippe, Comte d'Arundel, Fils aîné du Duc de Norfolck, avoit reçu depuis trois ans, une marque ſenſible de la bonté de la Reine, en ce qu'elle lui avoit rendu les biens de ſon Pere, & l'avoit établi dans ſon honneur. Mais dans la ſuite, il avoit embraſſé la Religion Catholique, & après avoir été cité deux fois devant le Conſeil, pour répondre à certaines accuſations qu'on avoit intentées contre lui, il avoit reçu ordre de ſe tenir dans ſa maiſon, ſans en ſortir. Six mois après, il fut mis en pleine liberté, & il alla reprendre ſa place dans la Chambre Haute du Parlement: mais dès le premier jour, il ſe retira, pour n'être pas obligé d'aſſiſter au Sermon. Comme il étoit extrêmement attaché à ſa Religion, il réſolut de ſortir du Royaume, pour pouvoir l'exercer ſans contrainte, & avant que de partir, il écrivit à la Reine une Lettre qui ne devoit lui être renduë qu'après ſon départ. Cette Lettre contenoit des plaintes, de ce que ſon innocence étoit opprimée. Il diſoit que, pour éviter les diſgraces qui étoient tombées ſur les têtes de ſon Ayeul & de ſon Pere, & pour pouvoir ſervir Dieu avec liberté, ſelon les mouvemens de ſa conſcience, il avoit pris la réſolution de quitter le Royaume, ſans ſe départir néanmoins de la fidélité qu'il devoit à ſa Souveraine. Mais ayant été trahi par quelqu'un de ſes Domeſtiques, il fut arrêté comme il étoit ſur le point de s'embarquer, & conduit à la Tour.

Le Comte de Northumberland ſe tuë lui-même.

Henri Perci, Comte de Northumberland, Frere de celui qui avoit été décapité, ſe trouvoit dans la même priſon, ayant été accuſé d'avoir eu part à la conſpiration de Trochmorton, & d'avoir entretenu un commerce de Lettres avec le Lord Paget & avec le Duc de Guiſe. Dans le mois de Juin de cette année il fut trouvé mort dans ſa Chambre, étant percé de trois balles de piſtolet au deſſous de la mamelle gauche. Comme il étoit ſeul, dans ſa Chambre, qu'il avoit fermée ſur lui au verrou, il fut aiſé de juger qu'il s'étoit tué lui-même.

Eliſabeth eſt menacée de pluſieurs endroits.

Le calme, dont Eliſabeth avoit joüi durant quelques années, commençoit à ſe changer en orages qui la menaçoient de tous côtez. Ce changement ne pouvoit être attribué qu'à trois cauſes principales. La premiere étoit la puiſ-

ELISABETH. 1585. ſance du Duc de Guiſe, qui n'étoit guéres moins grande que celle du Roi de France même On peut compter pour la ſeconde, l'état floriſſant de Philippe II. qui, après avoir acquis le Portugal, ſe voyoit ſur le point de réduire à ſon obéïſſance les Provinces révoltées des Païs-Bas. La troiſiéme étoit l'eſpérance dont les ennemis d'Eliſabeth ſe flatoient de pouvoir débaucher le Roi d'Ecoſſe, & de ſe ſervir de lui pour attaquer l'Angleterre. Je ne parle point de la Cour de Rome, ni des Anglois Catholiques qui ſe trouvoient toûjours dans les mêmes diſpoſitions, en ſorte qu'il n'y avoit rien de nouveau à cet égard. La Reine d'Ecoſſe étoit toûjours la pierre d'achoppement. C'étoit elle qui ſervoit de fondement à toutes les machinations. On vouloit la délivrer de ſa captivité, pour mettre ſur ſa tête les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe, & pour rétablir, par ſon moyen, la Religion Catholique dans les deux Royaumes. Tel étoit le plan des ennemis d'Eliſabeth. Elle ne pouvoit pas l'ignorer, puiſqu'ils l'avoient ſuivi depuis le commencement de ſon Regne, comme de ſon côté, elle avoit donné toute ſon attention à rompre leurs meſures. Mais elle avoit eu juſqu'alors des avantages qui commençoient à lui manquer. C'étoit premiérement, la jalouſie entre les Couronnes de France & d'Eſpagne, qui n'avoit permis ni à l'un, ni à l'autre de l'attaquer ouvertement. Secondement, les Huguenots de France avoient été aſſez puiſſans pour ſe défendre, & pour mettre la Cour hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre. En troiſiéme lieu, pendant que les affaires des Confédérez dans les Païs-Bas avoient été floriſſantes, elles avoient tellement occupé les forces de l'Eſpagne, qu'il n'avoit pas été poſſible à Philippe II. de penſer ſérieuſement aux affaires étrangeres. Mais, dans le tems dont je parle, la ſituation des affaires étoit entiérement changée. Celles de France prenoient un train qui ne laiſſoit plus lieu à Eliſabeth d'appuyer ſa ſûreté ſur la jalouſie entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, ce fondement étant devenu trop foible. Le Duc de Guiſe, ſon ennemi mortel, étoit plus puiſſant en France, que le Roi même, & de plus, il étoit ſoutenu par le Roi d'Eſpagne. Il y avoit beaucoup d'apparence que les Huguenots ſeroient entiérement opprimez, & que les Païs-Bas ſeroient bien-tôt remis ſous le joug du Roi d'Eſpagne, après quoi, il n'y avoit plus à douter que l'Angleterre ne fût attaquée. Il falloit donc qu'Eliſabeth penſât de bonne heure à prévenir le danger qui lui pendoit ſur la tête, ou qu'elle ſe réſolût à ſoutenir ſeule les efforts de ſes ennemis. La prudence vouloit qu'elle travaillât premiérement à éviter l'attaque qu'on lui préparoit, ſans négliger pourtant les moyens de la ſoutenir, ſi elle s'y trouvoit forcée. Voici donc le plan qu'elle forma, comme il ſera facile de s'en convaincre par la ſuite. Premiérement, elle réſolut de faire des Alliances, s'il étoit poſſible, avec les deux Couronnes du Nord, & avec les Proteſtans d'Allemagne, quand ce ne ſeroit que pour donner de la jalouſie à ſes ennemis. Secondement, d'aſſiſter puiſſamment les Confédérez des Païs-Bas, afin d'entretenir une diverſion au Roi d'Eſpagne en ce Païs-là. En troiſiéme lieu, de donner du ſecours aux Huguenots de France, pour empêcher qu'ils ne fuſſent trop aiſément opprimez, ſçachant bien que le Duc de Guiſe ne ſeroit pas en état de rien entreprendre contre elle pendant que la Guerre civile le tiendroit occupé en France. Enfin, elle jugea qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour rompre les meſures de ſes

Ses projets pour ſe ſoutenir.

ſes ennemis, que de tâcher, s'il étoit poſſible, d'avoir le Roi d'Ecoſſe en ſon pouvoir, ou à ce défaut, d'exciter en Ecoſſe des troubles qui ôtaſſent à ce jeune Prince, la liberté de former des projets préjudiciables à l'Angleterre. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'en ce même tems, la mort de la Reine d'Ecoſſe fut réſoluë, puiſque la vie de cette Reine étoit le fondement de tous les complots qui ſe faiſoient contre Eliſabeth, tant au dedans qu'au dehors. Du moins, ſi cette réſolution n'étoit pas priſe abſolument, il eſt très-vrai-ſemblable, qu'Eliſabeth & ſon Conſeil ſe déterminerent à n'épargner plus Marie, dès que la néceſſité des affaires demanderoit qu'on la ſacrifiât à la ſûreté publique. J'avoüe que ce n'eſt qu'une conjecture, mais elle eſt appuyée ſur la ſituation où les affaires d'Eliſabeth ſe trouvoient en ce tems-là.

ELISABETH. 1585.

Elle envoye un Ambaſſadeur en Allemagne.

Pour exécuter le premier point de ce projet, *Thomas Bodley* fut envoyé en Allemagne & en Dannemarck, pour tâcher d'engager les Princes Proteſtans à faire une Ligue défenſive avec l'Angleterre. Il avoit ordre, entre autres choſes, de découvrir au Roi de Dannemarck, que le Duc de Lorraine ayant recherché Eliſabeth en Mariage, lui avoit fait valoir les droits qu'il avoit ſur la Couronne de Dannemarck, comme Fils d'une Fille de *Chriſtierne II.* J'ignore quel fut le ſuccès des négociations de Bodley: mais comme Eliſabeth étoit extrêmement ménagere de ſon argent, il y a quelque apparence qu'elle n'employa pas les moyens les plus propres pour mettre les Princes Allemans dans ſes intérêts. Je parlerai bien-tôt du ſecond & du troiſiéme article du projet qu'Eliſabeth avoit formé, qui regardoient la France & les Païs-Bas. Quant au quatriéme par rapport à l'Ecoſſe, on en trouve l'explication dans les Mémoires de Melvil; ſi toutefois on peut ajouter une entiere foi à cet Auteur qui paroit fort prévenu contre Eliſabeth.

Elle tâche de rompre le projet de Mariage du Roi d'Ecoſſe.

Mémoires de Melvil.

Le Roi d'Ecoſſe, ayant réſolu de ſe marier, avoit jetté les yeux ſur la Fille aînée du Roi de Dannemarck qui, en ayant eu quelque avis, réſolut d'envoyer un Ambaſſade en Ecoſſe, ſous prétexte d'y propoſer une Alliance entre les deux Royaumes, & pour donner lieu en même tems au Roi Jacques de propoſer ſon Mariage. Melvil, prétend, qu'Eliſabeth ayant été avertie de ce projet, prit la réſolution de faire ſes efforts pour le faire échoüer. Ce n'étoit pas que ce Mariage ne convînt au Roi d'Ecoſſe, mais il convenoit à Eliſabeth que ce Prince ne ſe mariât pas, à moins qu'il ne voulût prendre de ſa main une femme Angloiſe, ou plûtôt, elle ſouhaitoit de l'avoir entre ſes mains, avant qu'il fût marié. Elle lui écrivit donc, que, pour entretenir toûjours une bonne intelligence avec lui, elle avoit deſſein de lui envoyer un Ambaſſadeur qui réſideroit à ſa Cour, non pour lui parler d'affaires, mais pour le divertir & pour lui tenir compagnie: que pour cet effet elle avoit jetté les yeux ſur *Edoüard Votton* qui étoit un homme d'eſprit, & qui avoit beaucoup voyagé, jugeant qu'il ſeroit très-propre à l'entretenir agréablement, & qu'elle eſpéroit qu'il auroit beaucoup de plaiſir dans ſa converſation. Melvil, qui fut chargé d'aller recevoir cet Ambaſſadeur, ſe reſſouvint qu'il l'avoit vû autrefois à Paris, chez le Docteur *Votton* ſon Oncle, Ambaſſadeur d'Angleterre, & que, tout jeune qu'il étoit alors, il avoit tendu au Connétable de Montmorency un piége où cet habile Miniſtre s'étoit laiſſé pren-

Elle lui envoye Edoüard Wotton.

Melvil.

ELISABETH. 1558.

prendre (1). Il en avertit le Roi qui n'y fit aucune attention. Au contraire, il mit cet Ambaſſadeur de tous ſes plaiſirs, & en fit comme une eſpéce de Favori.

Affaires d'Ecoſſe.

L'Ambaſſade de Dannemarck étant arrivée en Ecoſſe, Wotton & quelquels-uns des Miniſtres du Roi firent en ſorte que les Ambaſſadeurs reçurent tant de mortifications qu'ils furent ſur le point de s'en retourner très-mal ſatisfaits. Mais Melvil les ayant inſtruits de l'état des affaires, leur perſuada de prendre patience, & en effet, le Roi s'étant déſabuſé de certaines impreſſions qu'on lui avoit données contre le Roi de Dannemarck, les renvoya plus contens. Peu de tems après, il envoya *Patrice Young* ſon Aumônier, au même Prince, pour le remercier de ſon Ambaſſade, & pour l'informer qu'il lui envoyeroit bien-tôt des Ambaſſadeurs. Le véritable motif du voyage de *Young* étoit de voir les deux Princeſſes Filles du Roi de Dannemarck, & d'informer le Roi ſon Maître de leurs qualitez.

Pendant ce tems-là, la faveur du Comte d'Aran diminuoit ſenſiblement par l'adreſſe du Lord Gray ſon Concurrent qui ſçavoit mieux ménager l'eſprit du Roi. D'ailleurs Wotton contribuoit, autant qu'il pouvoit, à la ruïne du Favori, parce qu'outre qu'Eliſabeth n'en avoit plus beſoin depuis qu'elle avoit gagné le Lord Gray, c'étoit un homme ſur lequel elle ne pouvoit pas beaucoup compter. Un accident qui arriva ſur la frontiére fit encore un tort extrême au Comte d'Aran. Le Lord *Ferminhurſt*, qui avoit épouſé ſa Niéce, s'étant abouché avec le Lord *Ruſſel* Anglois, ſur des affaires qui regardoient les deux Royaumes, un Anglois ſurpris en larcin excita, entre les deux eſcortes, une querelle dans laquelle le Lord Ruſſel fut tué. L'Ambaſſadeur d'Angleterre fit grand bruit de cette affaire, prétendant, que le Comte d'Aran avoit fait exciter cette querelle par ſon Neveu, pour engager les deux Royaumes à une rupture. Sur ſes plaintes le Comte d'Aran fut mis aux arrêts dans ſa propre maiſon, & Ferminhurſt envoyé en priſon où il mourut bien-tôt après.

Le Lord Ruſſel tué ſur la frontiere d'Ecoſſe. *Cambden. Melvil.*

La Reine en demande reparation.

Eliſabeth, ayant été informée de ce fait, en demanda une réparation authentique. Jacques ne la refuſoit pas; mais il prétendoit qu'il ne pouvoit rien décider ſur ce ſujet avant que d'avoir des preuves. Cela n'étoit pas facile, à cauſe de la coutume dont j'ai déja parlé en un autre endroit, qui ne permettoit pas de recevoir le témoignage des Anglois contre les Ecoſſois, ou des Ecoſſois contre les Anglois, touchant ce qui ſe paſſoit ſur la frontiére. Cette difficulté étant cauſe que l'affaire tiroit en longueur, & le Comte d'Aran ayant été tiré des arrêts, Eliſabeth en prit occaſion de permettre aux fugitifs d'Ecoſſe réfugiez en Angleterre, de retourner dans leur patrie. Wotton, étant inſtruit des intentions de la Reine, travailla de ſon côté à corrompre diverſes perſonnes de la Cour d'Ecoſſe, & à les mettre dans les intérêts d'Eliſabeth. Si l'on n'en doit croire Melvil, les gens en qui le Roi prenoit le plus de confiance, étoient de ce nombre. Ainſi, Wotton, ſe voyant ſi bien appuyé, forma le projet de ſurprendre le Roi dans le Parc de Sterlyn & de le mener en Angleterre. Ce coup lui ayant manqué, il réſolut de forcer la Garde du Château, & déja il avoit préparé tout ce qui étoit néceſſaire pour exécuter ce deſſein; mais le Roi en ayant eu quelque avis, rompit ſes meſures, en

Elle permet aux Ecoſſois fugitifs de rentrer en Ecoſſe.

Wotton veut enlever le Roi d'Ecoſſe. *Melvil.*

Il manque ſon coup & ſe ſauve.

(1) Voyez vers la fin du Regne de Marie, où il a été parlé de ce piége.

en partant brusquement de Sterlyn. Alors Wotton se voyant découvert, se retira secrettement sans prendre congé. C'étoit-là l'homme qu'Elisabeth avoit envoyé au Roi Jacques pour le divertir.

ELISABETH. 1585.

Mais tout le danger n'étoit pas passé. Jacques étoit environné de gens qui étoient d'intelligence avec les Fugitifs, & qui l'empêchoient de prendre aucune précaution pour sa sûreté. Ces Seigneurs fugitifs étoient déja rentrez en Ecosse, où ils avoient assemblé un corps de trois-mille hommes, & marchoient droit à Sterlyn où le Roi étoit retourné, sans qu'on eût pris à la Cour, aucune précaution pour les arrêter dans leur marche. Cette négligence causée par les Traîtres que le Roi avoit auprès de lui, donna aux Mécontens la facilité d'arriver aux portes de Sterlyn où le Roi se trouva tellement surpris, qu'il se vit obligé de se mettre entre leurs mains : mais le Comte d'Aran eut le tems de se sauver. Les Mécontens, ayant le Roi en leur pouvoir, le traiterent avec tant de respect & de soumission, qu'ils lui persuaderent enfin, qu'ils n'étoient pas ses ennemis, comme on avoit voulu lui faire accroire. Il avoüa, qu'il avoit été séduit par les conseils pernicieux du Comte d'Aran, & consentit que les Bannis fussent rétablis dans la possession de leurs biens. Par cette révolution, Elisabeth eut la satisfaction de voir le Roi d'Ecosse dirigé par des Conseillers dont elle n'avoit rien à craindre, au lieu qu'auparavant, elle étoit dans une inquiétude perpétuelle, par rapport aux affaires de ce Royaume. Peu de tems après, le Colonel Stuart étant allé à Copenhague, y commença une négociation pour le Mariage du Roi avec une des Princesses de Dannemarck.

Les Fugitifs retournent en Ecosse.

Ils se rendent maître de la personne du Roi,

& sont rétablis.

Négociation pour le Mariage du Roi.

Pendant ce tems-là, les affaires des Provinces confédérées des Païs-Bas se trouvoient dans une situation si dangereuse, que les Etats ne pouvoient plus espérer de pouvoir résister au Roi d'Espagne, s'ils n'étoient puissamment secourus. Henri III. n'ayant pas voulu accepter la Souveraineté que les Etats lui avoient offerte, ils s'adresserent à Elisabeth qui la refusa aussi, de peur de s'engager dans une affaire trop embarrassante. Elle comprenoit que la Guerre qu'il faudroit soutenir contre l'Espagne, pour conserver cette acquisition, l'engageroit dans des dépenses extraordinaires qu'elle n'auroit pas la liberté de modérer comme elle voudroit. Elle aima mieux, pour suivre le plan qu'elle avoit formé, donner aux Etats un secours considérable, afin de continuer une diversion au Roi d'Espagne, d'autant mieux que ce secours pourroit être augmenté ou diminué selon la situation de ses affaires. Elle fit donc avec eux un Traité par lequel elle s'engageoit à leur fournir cinq-mille hommes de pied, & mille de Cavalerie sous le commandement d'un Général Anglois. Il fut convenu, qu'elle payeroit ces Troupes pendant la Guerre, à condition que cette avance lui seroit remboursée après la fin de la Guerre, sçavoir dans la premiere année de la Paix, ce qui auroit été avancé pour la premiere année de la Guerre, & le reste, dans quatre ans. Que pour la sûreté de son payement on lui remettroit *Flessingue* & *Ramequens* en Zélande, & *la Brille* en Hollande. Que les Gouverneurs qu'elle mettroit dans ces Places, n'auroient aucune jurisdiction sur les habitans. Que l'argent étant remboursé, ces Places seroient renduës, non au Roi d'Espagne, mais aux Etats. Que le Général Anglois, & deux autres qu'elle nommeroit, auroient séance dans le Conseil d'Etat, & qu'il ne se feroit ni Paix ni Trêve

La Souveraineté des Païs-Bas est offerte à Elisabeth qui la refuse.

Traité de la Reine avec les Etats.

ELISABETH. 1585.

ſans un conſentement mutuel. Que ſi la Reine mettoit une Flotte en mer, les Etats ſeroient obligez d'y joindre un pareil nombre de Vaiſſeaux ſous le commandement de l'Amiral Anglois. Enfin, que les Ports de l'un & de l'autre Païs ſeroient ouverts aux deux Nations.

Le Comte de Leiceſter Général des troupes Angloiſes. Manifeſte de la Reine.

Ce Traité étant conclu, la Reine nomma pour Général de ſes Troupes Auxiliaires, le Comte de Leiceſter pour qui elle avoit toûjours beaucoup d'Affection : mais il ne ſe rendit aux Païs-Bas, que vers la fin de l'année. Quelque tems après, elle publia un Manifeſte, où elle alléguoit pour raiſon du ſecours qu'elle donnoit aux Provinces confédérées, que l'Alliance entre les Rois d'Angleterre & les Souverains des Païs-Bas n'étoit pas tant entre leurs perſonnes, qu'entre leurs Etats réciproques. Elle inféroit de là que, ſans violer cette Alliance, elle pouvoit ſecourir les Peuples des Païs-Bas, opprimez par les Eſpagnols.

Elle envoye une Flotte contre les Eſpagnols en Amérique.

Cependant, comme elle jugeoit bien que cette raiſon ne ſatisferoit pas le Roi d'Eſpagne, & qu'il regarderoit ſans doute ce ſecours extraordinaire donné à ſes Sujets révoltez, comme une déclaration de Guerre, elle réſolut de le prévenir. Pour cet effet, elle mit en mer une Flotte de vingt & un Vaiſſeaux de Guerre montez de deux-mille-trois cens Soldats, outre les Matelots, pour aller porter la Guerre dans l'Amérique, où les Eſpagnols ne s'attendoient à rien moins. Cette Flotte étoit commandée par le Comte de Carliſle, qui avoit ſous lui, le fameux Chevalier *Drake*. Les Anglois s'emparerent d'abord de *Saint Jacques*, l'une des Iſles du Cap Vert. Enſuite, ils allerent à l'Iſle de *Saint Domingo* ou *Hiſpaniola*, & ſe rendirent maîtres de la Ville Capitale. Après y avoir paſſé tout le mois de Janvier de l'année 1586. ils allerent attaquer *Carthagene*, & s'en rendirent maîtres. Enfin, ils brûlerent les Villes de *Saint Antoine*, & de *Sainte Héléne*, dans la Floride. Une violente tempête ayant ſéparé la Flotte, dans le tems qu'elle alloit entreprendre de nouvelles expéditions, elle ne pût plus ſe réjoindre qu'en Angleterre, où elle apporta un butin qui fut eſtimé plus de ſoixante-mille livres ſterling : mais ſept-cens Anglois périrent dans cette expédition.

Expédition de cette Flotte.

Détroit de *Davis* trouvé dans le Nord. *Cambden.*

Dans ce même tems, *Jean Davis*, Anglois, cherchoit une route du côté du Nord, pour aller par un plus court chemin aux Indes Orientales. Les glaces l'ayant empêché de paſſer, il roda long-tems dans la Mer du Nord, & trouva par hazard, ſous le Cercle Polaire, un Détroit qui porte encore ſon nom, mais qui n'étoit pas ce qu'il cherchoit.

Affaires de France. *Mezerai.*

Avant que de quitter l'année 1585. il eſt néceſſaire de rapporter ce qui s'étoit paſſé en France. Depuis que le Duc de Guiſe eut fait ſon Traité avec le Roi d'Eſpagne, il employa toutes ſortes de moyens pour corrompre les François, & pour les attirer à ſon parti. Son but étoit de ſe ſaiſir de la Couronne, ſoit avant, ſoit après la mort de Henri III. Il ne pouvoit pas eſpérer que le Roi, qui le haïſſoit mortellement, favoriſât ſon deſſein, & d'un autre côté, il n'avoit pas le moindre prétexte pour prétendre à la Couronne, que ſa prétenduë *deſcendance* de la Maiſon de Charlemagne. En ce cas même, le Duc de Lorraine, Chef de ſa Maiſon, auroit dû lui être préféré. Il falloit donc, pour faire valoir un droit ſi extraordinaire, que la paſſion du Peuple, & le zéle de Religion ſupléaſſent à tout, ſans quoi, il n'y avoit pas la moindre apparence, que, de ſang froid, les François vouluſſent placer ſur

le

le Trône, après la mort du Roi : un Prince étranger au préjudice du Roi de Navarre qui étoit descendu de S. Louïs. Pour réüssir dans son projet, le Duc de Guise commença, par le moyen de ses Emissaires, à décrier le Roi comme fauteur d'Hérétiques, & à reveiller le zéle des Catholiques contre les Huguenots, & en particulier, contre le Roi de Navarre & contre le Prince de Condé, qui faisoient profession de la Religion Réformée, après l'avoir publiquement abjurée. Cependant, comme le Duc de Guise ne jugeoit pas à propos de découvrir ses desseins il publia un Manifeste, sous le nom du Cardinal de Bourbon, dans lequel il prétendoit faire voir que la Couronne appartiendroit à ce Cardinal après la mort du Roi. Ce n'étoit pas qu'il eût envie de le mettre sur le Trône : mais c'étoit assez d'abord, que d'en éloigner le Roi de Navarre. Cela fait, sous prétexte d'empêcher que le Trône ne fût occupé par un Hérétique, il se saisit de diverses Places, prétendant néanmoins, que c'étoit pour le service du Roi & pour le bien du Royaume. ELISABETH. 1585.

La vie que le Roi menoit depuis quelque tems, lui avoit fait perdre l'estime de la plûpart de ses Sujets. Les intrigues du Duc de Guise, qui le faisoit passer pour un fauteur d'Hérétiques, parce qu'il appuyoit le droit de la Maison de Bourbon, contribuoient encore à le ruïner dans l'esprit du Peuple. Enfin, la Cour de Rome, le Clergé, les Moines étoient pour le Duc de Guise, & le servoient de tout leur pouvoir. Ainsi le Roi, se trouvant hors d'état de résister, se vit contraint d'abandonner le Roi de Navarre, de publier un Edit contre les Huguenots, & de s'unir avec le Duc pour les exterminer. Il eut même le chagrin de ne pouvoir se dispenser de lui donner le commandement de son Armée. *Mezerai.*

Le Roi de Navarre & les Huguenots se voyant ainsi attaquez, rassemblerent toutes leurs forces pour se défendre. Mais ces forces étoient si peu considérables, par rapport à celles de leurs ennemis, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils pussent long-temps résister. Le Prince de Condé, ayant voulu secourir le Château d'*Angers* qui étoit assiégé, se trouva tout-à-coup enveloppé de troupes ennemies, & contraint de se dérober de son Armée pour se sauver, & de passer en Angleterre. Elisabeth le reçut avec beaucoup de bonté, & comme elle sçavoit que les ennemis des Huguenots étoient aussi les siens propres, elle promit au Prince de lui donner du secours. Ce n'étoit pas sans raison qu'elle s'intéressoit aux affaires des Huguenots, puisque la Ligue ne prétendoit pas se borner à leur destruction, mais qu'elle avoit pour but de ruïner la Religion Protestante dans toute l'Europe, & particuliérement en Angleterre. On en avoit vû, dans cette même année, une preuve bien sensible. Gregoire XIII. étant mort au mois d'Avril, Sixte V. qui lui succéda, lança d'abord les foudres de l'Eglise contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, les qualifiant non seulement d'Hérétiques & de Relaps, mais encore de génération bâtarde. Il étoit aisé de juger par-là, combien ce Pape favorisoit les desseins du Duc de Guise, & la Reine d'Angleterre pouvoit inférer de là combien elle avoit sujet de craindre, si ce Duc se voyoit un jour sur le Trône de France, étant soutenu du Pape & du Roi d'Espagne. Ce fut par cette raison, qu'elle fournit cinquante mille écus au Prince de Condé, pour lui aider à soutenir la Guerre & lui prêta dix Elisabeth donne du secours aux Huguenots. *Cambden.*

ELISABETH. 1586.

Vaiſſeaux, avec quoi il dégagea la Ville de la Rochelle qui étoit bloquée.

Elifabeth fe plaint du pouvoir donné par les Etats au Comte de Leiceſter.

Grotius, Annales des Païs-bas.

Le Comte de Leiceſter s'étant rendu en Hollande, au commencement de l'année 1586. y fut reçu comme un Ange tutélaire. Les Etats, ſous prétexte de témoigner leur reconnoiſſance à Eliſabeth, déclarerent ce Seigneur, Gouverneur & Capitaine Général de Hollande & de Zélande, & des Provinces-Unies, & lui donnerent un pouvoir preſque abſolu. Il y a beaucoup d'apparence, qu'en cela, leur but étoit d'engager la Reine plus avant qu'elle ne ſe l'étoit propoſé. Elle avoit refuſé la Souveraineté qu'on lui avoit offerte, & l'on vouloit la lui donner en quelque maniere malgré qu'elle en eût, en revétant ſon Général d'un pouvoir qui le rendoit preſque Souverain. Mais Eliſabeth ne fut pas la duppe de cet artifice. Elle ſe plaignit aigrement aux Etats de cette eſpéçe de ſupercherie, & fit en même temps une forte reprimande au Comte de Leiceſter de ce qu'il avoit accepté cet honneur, ſans l'avoir premiérement conſultée. Elle lui diſoit, qu'en cela, il avoit directement agi contre ſon intention, puiſqu'elle avoit déclaré par ſon Manifeſte, qu'elle vouloit bien aſſiſter ſes voiſins opprimez, mais qu'elle ne prétendoit pas s'attribuer aucun pouvoir ſur eux. Les Etats s'excuſerent en répondant, que la néceſſité de leurs affaires les avoit obligez à déférer ce pouvoir au Comte de Leiceſter, afin qu'il fût mieux en Etat de remédier à leurs diviſions qui les mettoient dans un danger continuel de périr. Qu'ils ne pouvoient révoquer l'autorité qu'ils avoient donnée à ſon Général, ſans de grands inconvéniens, & qu'au reſte, ils ne s'étoient pas dépoüillez du pouvoir Souverain. Le Comte de Leiceſter appaiſa la Reine par ſes ſoumiſſions. Enfin, elle conſentit que la Patente ſubſiſtât: mais elle fit entendre aux Etats, qu'ils ſe flatoient vainement de l'engager à accepter la Souveraineté de leur Païs, & que ſon intention étoit de s'en tenir aux bornes qu'elle s'étoit elle-même preſcrites: c'eſt-à-dire de ne s'engager qu'à les ſecourir autant que ſes affaires le lui permettroient.

Projets ambitieux du Comte de Leiceſter.

Le Comte de Leiceſter, homme plein d'orgueïl & d'ambition, ne ſe vit pas plûtôt revétu du pouvoir exceſſif qu'on lui avoit déféré, qu'il commença ſourdement à former des projets pernicieux à la liberté du Païs qu'il étoit allé défendre. C'eſt du moins ce dont tous les Hiſtoriens Hollandois l'accuſent. Ils prétendent que ſon deſſein étoit de ſe rendre Souverain, ou Dictateur perpétuel des Provinces dont on lui avoit confié le Gouvernement. Il y travailla par divers moyens qui produiſirent, en ce Païs-là, un mécontentement univerſel contre lui. Enfin, après une campagne où il ne fit pas de grands exploits, il s'en retourna en Angleterre, pour y prendre des meſures propres à lui faciliter l'exécution de ſes projets, & apparemment, pour engager la Reine à le favoriſer.

Il retourne en Angleterre.

Eliſabeth propoſe une Ligue au Roi d'Ecoſſe.

Annales de Cambden.

Pendant que la France & les Païs-bas étoient en trouble, Eliſabeth pourvoyoit ſagement à ſa propre ſûreté, & à celle de ſon Royaume. Ce n'étoit pas ſeulement en aſſiſtant les Huguenots & les Provinces des Païs-bas, mais encore en prévenant les dangers qui pouvoient venir du côté d'Ecoſſe, en cas que le Roi d'Eſpagne & le Duc de Guiſe ſe viſſent jamais en état de l'attaquer. La conjoncture lui étoit tout-à-fait favorable. Le Roi d'Ecoſſe n'avoit plus autour de lui que des gens affectionnez à la Religion Réformée &

aux

aux intérêts de l'Angleterre. Il ne falloit donc pas laisser échapper cette occasion d'unir étroitement les deux Royaumes, cette Union étant d'une extrême conséquence pour Elisabeth. Ce fut aussi dans cette vûë, qu'elle envoya Randolph au Roi Jacques, pour lui représenter, que les ennemis de la Religion Protestante se liguant ouvertement ensemble pour la détruire, il étoit de l'intérêt des Etats Protestans de s'unir aussi pour leur commune défense. Que l'Angleterre & l'Ecosse étoient comme le rempart de la vraye Religion, & que l'Union des forces de ces deux Royaumes étoit le seul moyen capable de la soutenir. Que pour cet effet, elle croyoit qu'il étoit de leur commun intérêt, de faire une Ligue pour la défense de leur Religion, contre tous ceux qui s'efforceroient de la ruïner, du moins en Angleterre & en Ecosse. Pour mieux engager le Roi à faire ce que la Reine souhaitoit, Randolph lui fit entendre, que comme ses revenus étoient extrémement diminuez, à cause des troubles qui avoient si long-temps affligé son Royaume, la Reine vouloit bien lui accorder une pension pour lui aider à soutenir sa Dignité. Jacques donna volontiers son consentement à ce qu'on lui proposoit, mais à condition, qu'il ne se feroit rien en Angleterre, au préjudice du droit qu'il avoit de succéder à la Couronne de ce Royaume, & que cet Article, avec celui de la pension, seroit inséré dans le Traité. Randolph lui répondit, qu'il ne croyoit pas que cela fût possible. Que pour ce qui regardoit l'Article de la pension, s'il étoit mis dans le Traité, il sembleroit que la Reine se rendroit tributaire de l'Ecosse, à quoi elle ne consentiroit jamais. Que pour l'Article de la Succession, la Reine ne pouvoit s'y engager par un Traité public, sans la concurrence du Parlement, & que la discussion de cette affaire pourroit rétarder trop long-temps le Traité, & peut-être, faire naître de grandes difficultez, à cause de la Religion de la Reine Marie sa Mere: mais qu'il ne doutoit pas qu'elle ne voulût bien le satisfaire sur ces deux points, par le moyen de deux Articles secrets. Jacques s'étant contenté de cet expédient, *Desneval*, Ambassadeur de France, fit tous les efforts possibles pour le détourner de cette Ligue. Il lui représenta, que, dans le Traité qui se projettoit, Elisabeth n'avoit pour but, que de se mettre à couvert des attaques de ceux qui s'étoient liguez pour délivrer la Reine Marie. Que c'étoit une chose étrange, qu'il pensât à s'unir avec une Reine qui tenoit sa Mere en prison, contre ceux qui travailloient à la tirer de captivité. Il ajoûta, que le Roi son Maître ne pourroit regarder cette Ligue, que comme une violation expresse de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse. Jacques lui répondit, que les malheurs & les disgraces de la Reine sa Mere ne venoient que de ses propres amis, qui, sous prétexte de la servir, n'avoient pour but que d'exécuter leurs propres projets. Que pour ce qui regardoit l'Alliance entre la France & l'Ecosse, il ne comprenoit pas pourquoi il la violeroit, puisque la France ne prétendoit pas l'avoir violée, en faisant une Ligue défensive avec l'Angleterre, sans lui en avoir rien communiqué.

ELISABETH. 1586.

Oppositions de l'Ambassadeur de France.

Réponse du Roi.

Jacques s'étant déterminée à ce que la Reine souhaitoit, les Plénipotentiaires des deux Royaumes s'assemblerent à Barvvick, & y signerent un Traité d'Alliance & d'étroite amitié entre les deux Couronnes.

Traité de Ligue entre Elisabeth & Jacques.

Le motif du Traité étoit, que les Puissances, qui se disoient Catholiques, s'étant liguées ensemble, pour détruire la Religion Protestante, non

Cambden.

ELISABETH. 1586.

non ſeulement dans leurs propres Etats, mais encore chez les Etrangers, il étoit auſſi néceſſaire, que les Proteſtantes s'uniſſent pour la défendre. Que pour cette cauſe, la Reine d'Angleterre & le Roi Ecoſſe convenoient des Articles ſuivans :

I. Que par ce Traité, ils s'engageoient à défendre la Religion Evangélique, contre tous ceux qui voudroient l'attaquer dans l'un, ou dans l'autre Royaume.

II. Que cette Alliance ſeroit offenſive & défenſive, contre ceux qui voudroient empêcher l'exercice de la ſuſdite Religion, dans quelqu'un des deux Royaumes, nonobſtant tous autres Traitez & Alliances.

III. Que ſi l'un des deux étoit attaqué, l'autre ne donneroit aucun ſecours direct ou indirect à l'aſſaillant, quelque Alliance ou Traité qu'il eût fait avec lui auparavant.

IV. Que ſi l'Angleterre étoit attaquée en quelque endroit éloigné de l'Ecoſſe, le Roi d'Ecoſſe fourniroit à la Reine d'Angleterre deux mille hommes de Cavalerie, & cinq mille hommes de pied, aux frais de la Reine, depuis le jour que ce ſecours entreroit en Angleterre, & qu'en ſemblable cas, la Reine envoyeroit au Roi d'Ecoſſe, ſix mille hommes de pied, & trois mille Cavaliers.

V. Que ſi l'Angleterre étoit attaquée en quelque endroit qui ne fût pas éloigné de l'Ecoſſe, de plus de ſoixante milles, le Roi d'Ecoſſe aſſembleroit toutes ſes forces, & les joindroit à celles de la Reine, pour pourſuivre les ennemis pendant trente jours, ou, ſi la néceſſité le requeroit, pendant autant de temps que les Vaſſaux d'Ecoſſe ſont tenus de fournir des troupes au Roi pour la défenſe du Royaume.

VI. Que ſi l'Angleterre étoit envahie, le Roi d'Ecoſſe empêcheroit que les habitans du Comté d'Argyle ne paſſaſſent en armes dans le Royaume d'Irlande.

VII. Que le Roi & la Reine ſe livreroient reciproquement tous les Rebelles qui auroient attenté quelque choſe contre l'un ou l'autre des deux Royaumes, ou du moins, qu'ils les chaſſeroient de leurs Etats.

VIII. Que dans ſix mois, ils envoyeroient des Commiſſaires ſur les frontieres, pour régler & terminer tous les différends entre les deux Nations.

IX. Qu'aucun des deux ne feroit aucun Traité, au préjudice des Articles contenus dans celui-ci, ſans le conſentement de l'autre.

X. Que ce Traité ſeroit ratifié des deux côtez, par des Lettres Patentes.

XI. Que ce Traité ne dérogeoit en rien aux précédens faits entre les deux Royaumes, ou à ceux que les deux Couronnes pouvoient avoir faits auparavant avec d'autres Princes ou Etats, excepté dans ce qui concernoit la Religion. A l'égard de cet Article qui regardoit la Religion, il étoit convenu, que cette Alliance & Ligue offenſive & défenſive demeureroit ferme & inviolable.

XII. Que le Traité ſeroit confirmé par les Etats d'Ecoſſe, dès que le Roi auroit atteint l'âge de vingt cinq ans, & que pareillement, la Reine le feroit confirmer par les Parlemens d'Angleterre & d'Irlande.

Obſervations ſur les

Peu de temps après la concluſion de cette Ligue, on découvrit en Angleterre

terre une conjuration qui coûta la vie à la Reine d'Ecosse. Comme c'est ici un des évenemens les plus importans de ce Regne, il est nécessaire d'entrer dans un assez grand détail. Mais il est fâcheux qu'on ne puisse le tirer que des Annales d'Elisabeth écrites par Cambden Auteur très-suspect pour tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse. Dans tous les Regnes précédens, il n'y a point d'événement remarquable dont on ne trouve quelque trace dans le Recueil des Actes Publics, & sur lequel ce Recueil ne puisse fournir quelque éclaircissement. Mais pour ce qui regarde celui-ci, on a fait main basse sur tous les Actes qui ont du rapport à la Reine Marie, sans y en laisser un seul. D'un autre côté, Jacques I. Fils de cette Reine, ayant succédé à Elisabeth, il ne s'est point trouvé d'Anglois qui ait osé écrire, sous son Regne, la vérité de ce qui s'étoit passé sous le précédent, pendant que la mémoire en étoit encore récente. Cambden a été le seul qui a entrepris de publier les Annales du Regne d'Elisabeth, moins pour faire connoître les événemens de ce Regne, que pour les déguiser, dans tout ce qui regarde la Reine Marie, & pour donner un tour d'innocence à tout ce qui avoit flétri la réputation de cette Reine, pendant qu'elle étoit en vie. C'est ce qui paroit manifestement dans le recit qu'il a fait du meurtre du Roi Henri Stuart, & par là il a donné lieu de présumer qu'il n'a pas été plus fidelle dans ce qu'il a dit du Jugement & de la mort de Marie. Il assure pourtant, qu'il a suivi les Mémoires d'*Etienne Parker* Greffier de la Reine, de *Thomas Whealer* Notaire Public, & Audiencier de la Cour de Cantorbéri, & de quelques autres personnes dignes de foi, qu'il ne nomme pas. Je ne sçai si les Mémoires dont il parle ont jamais été publics, ou si on peut encore les trouver. Quoiqu'il en soit, c'est des Annales de Cambden que le recit suivant est tiré, faute d'un autre Historien moins partial.

Elisabeth. 1586.

Annales de Cambden.

Gilbert Gifford, Docteur en Théologie du Séminaire de Rheims, *Robert Gifford* & *Hodgeson*, Prêtres Anglois, avoient mis dans l'esprit à un de leurs Compatriotes, nommé *Savage*, que ce seroit une œuvre méritoire que de tuer Elisabeth, & lui en avoient fait faire le vœu, pendant les fêtes de Pâque de cette année 1586. Dans ce même temps, *Ballard*, Prêtre Anglois du même Séminaire, qui étoit allé en Angleterre, malgré les défenses, s'en retourna en France, où il eut diverses conférences avec Mendoze & avec le Lord Paget, sur les moyens d'envahir l'Angleterre. Comme le principal motif de la Conspiration étoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, il ne s'agissoit pas seulement d'ôter la vie à Elisabeth, mais il falloit encore avoir des forces toutes prêtes pour délivrer Marie, & pour la placer sur le Trône d'Angleterre. Ces deux projets ne pouvoient pas être séparez. Ballard étoit accompagné d'un nommé *Mawde*, qu'il croyoit de ses amis, & qui étoit pourtant un Espion du Secretaire Walsingham.

Conjuration contre la Reine.

Environ la Pentecôte, Ballard fut renvoyé en Angleterre par les Conjurez, pour tâcher de gagner des gens propres à faciliter l'exécution du projet. Ils lui firent connoître, qu'il trouveroit à Londres, un Gentilhomme, nommé *Babington*, auquel il pourroit se confier. Ce Babington, qui étoit un Catholique zélé, ayant été depuis peu en France, y avoit été gagné par l'Evêque de Glasgow Ambassadeur de Marie, & par *Morgan* fugitif Anglois. Il étoit tellement prévenu en faveur de la Reine d'Ecosse, qu'on le crut en état de tout entreprendre. Par

cette

ELISABETH. 1586.

cette raison il avoit été recommandé à cette Reine, sans qu'il en sçût rien. Ainsi, dès qu'il fut de retour en Angleterre, elle lui écrivit, & depuis ce tems-là, il avoit été employé à lui faire tenir les Lettres qui lui venoient de France, jusqu'à ce qu'elle fut mise sous la garde d'*Amias Powlet* & de *Drugeon Drury*. Alors Babington, redoutant la vigilance de ces nouveaux gardiens, ne voulut plus se charger ni des Lettres qui lui étoient adressées, ni de ses Réponses.

Ballard étant retourné en Angleterre, y vit Babington, & lui communiqua le dessein qui se tramoit d'envahir l'Angleterre, de délivrer la Reine d'Ecosse, & de la placer sur le Trône. Babington répondit, qu'il doutoit beaucoup que ce projet pût réüssir pendant qu'Elisabeth seroit en vie. Sur cette réponse, Ballard lui communiqua encore le vœu que Savage avoit fait, à quoi Babington répliqua que c'étoit beaucoup risquer que de commettre l'exécution de ce dessein à un seul homme: qu'il en falloit au moins six; & il s'offrit pour être de ce nombre. Ensuite, ils conférerent ensemble sur les moyens d'introduire une Armée étrangere dans le Royaume, sans quoi ils jugeoient que la mort même d'Elisabeth leur seroit inutile.

Lettre de Marie à Babington.

Peu de jours après, Babington reçut, par les mains d'un Inconnu, une Lettre de la Reine d'Ecosse qui lui reproçhoit son silence, & le prioit de lui envoyer le paquet qui avoit été remis à *Morgan* par le Secretaire de l'Ambassadeur de France. Babington lui fit réponse, & après avoir excusé son silence par la crainte que lui causoit l'extrême vigilance de Powlet & de Drury, il lui communiquoit le complot qu'il avoit fait avec Ballard. Dans une seconde Lettre que Marie lui écrivit le 27. de Juillet, elle loüoit beaucoup le zéle qu'il témoignoit pour la Religion Catholique, & l'exhortoit à ne rien entreprendre, jusqu'à ce que le secours étranger fût prêt. Outre cela, elle lui donnoit divers avis pour l'exécution du projet, comme de faire venir secretement en Angleterre les Comtes de Northumberland & de Westmorland, & le Lord Paget. Elle lui indiquoit un moyen pour l'enlever, & le chargeoit de promettre, de sa part, de bonnes récompenses aux six hommes.

Cinq autres s'engagent à tuer la Reine.

Cependant Babington avoit gagné quelques autres personnes, du nombre desquelles étoit *Polley* espion de Walsingham qui, par son moyen, étoit informé de jour en jour, de ce qui se passoit parmi les Conjurez. Il apprit par-là que les six qui s'étoient engagez à tuer la Reine, étoient *Savage*, *Babington*, *Charnock*, *Abington*, *Maxwell*, & *Barnewell*, & qu'ils s'étoient fait peindre tous six dans un même tableau, avec certaines devises qui marquoient obscurément leurs desseins Il trouva même le moyen de faire voir ce tableau à la Reine qui n'y reconnut que *Maxwell*. Elle conserva pourtant si bien l'Idée de leurs visages, que, peu de temps après, étant à la promenade dans son jardin, & ayant apperçu *Barnewell*, elle le regarda fixement, après quoi elle dit à son Capitaine des Garde, *ne suis-je pas bien gardée, n'ayant pas un seul homme armé auprès de moi?*

Babington avoit tant d'impatience de voir les secours étrangers prêts à partir pour l'Angleterre, qu'il fournit de l'argent à Ballard qui s'étoit chargé d'aller en France pour les hâter. Mais comme il n'étoit pas facile d'obtenir des passeports, Babington trouva le moyen de s'introduire auprès du Secretaire Walsingham, qui le connoissant déja pour ce qu'il étoit, le reçut fort civilement, & témoigna qu'il faisoit beaucoup de cas de lui. Encoura-

gé par cette reception favorable, il demanda un passeport pour lui-même & un autre pour Ballard, sous un nom supposé, & assura que, par le moyen des connoissances qu'il avoit à Paris, il pourroit découvrir beaucoup de secrets touchant la Reine d'Ecosse. Walsingham loüa beaucoup son zéle & se chargea de lui procurer une bonne recompense, s'il rendoit quelque service considérable à la Reine. Il lui fit aussi espérer les passeports qu'il avoit demandez.

Elisabeth. 1586.

Gifford découvre tout à Walsingham.

Polley n'étoit pas le seul de qui Walsingham apprenoit les secrets de la Conspiration. Gifford, qui avoit été employé à corrompre *Savage*, ayant été envoyé en Angleterre pour affermir ce scélerat dans sa résolution, servoit en même temps à faire tenir des Lettres à la Reine d'Ecosse, & à renvoyer ses Réponses. Pour s'assurer de sa fidélité, on le chargea d'abord de feüilles de Papier blanc pliées & cachettées en forme de Lettres, & comme on connut par la Réponse, qu'elles avoient été renduës, on se servit de lui sans scrupule. Quelque tems après, Gifford, soit par un remords de conscience, ou dans l'espérance d'être bien recompensé, alla trouver Walsingham, & lui découvrit tout ce qu'il sçavoit. Le Secretaire lui fit un fort bon accueïl & lui promit de s'employer pour lui auprès de la Reine, & de lui faire obtenir une bonne récompense. Ensuite, après l'avoir instruit de ce qu'il avoit à faire, il l'envoya au lieu où la Reine d'Ecosse étoit gardée, & lui donna une Lettre pour *Amias Powlet*, dans laquelle il le prioit de permettre que le porteur tentât de corrompre un de ses Domestiques pour faire tenir des Lettres à la Reine d'Ecosse, & pour en retirer les reponses. Mais Powlet ne voulut point souffrir qu'aucun de ses Domestiques servît à cette intrigue. Il indiqua seulement un certain Brasseur qu'il croyoit propre à cela, & qui effectivement se laissa corrompre. Par ce moyen, Gifford fit tenir à la Reine prisonniere, des Lettres dont Walsingham avoit déja tiré des copies, & en reçut les réponses dont on fit le même usage. Enfin, quand la Cour fut assez instruite, Ballard fut arrêté, sous prétexte qu'étant Prêtre il étoit entré dans le Royaume sans passeport. A cette nouvelle, Babington fut extrémement consterné. Il revint pourtant de sa frayeur sur ce qu'il ne paroissoit pas que Ballard eût été arrêté pour la Conspiration, & qu'à la Cour il ne se disoit pas un mot qui pût faire comprendre qu'elle y fût connuë. Il résolut donc de faire ses efforts pour sauver Ballard, & dans ce dessein, il alla représenter à Walsingham, que c'étoit un homme dont il devoit se servir en France pour découvrir les intrigues de la Reine d'Ecosse, & le pria de le faire mettre en liberté. Walsingham rejetta la capture de Ballard sur la vigilance des Espions qu'on employoit pour découvrir les Prêtres Romains, & les Jésuites. Il promit de faire ses efforts pour obtenir son élargissement, & fit espérer que les passeports seroient bien-tôt prêts. Cependant, il fit en sorte que Babington fut soigneusement observé. Enfin, Babington & tous les autres Conjurez furent arrêtez en un même temps, & ayant été examinez, chacun en particulier, ils s'accuserent les uns les autres, & découvrirent tout le complot.

Qui se sert de lui pour faire tenir des Lettres à Marie, & pour en avoir les Réponses.

On arrête les Conjurez.

J'ai déja dit qu'il y a beaucoup d'apparence que la résolution étoit prise dans le Conseil d'Elisabeth, de faire mourir la Reine d'Ecosse, au premier prétexte qn'elle en fourniroit. Sa vie mettoit continuellement celle d'Elisa-

ELISABETH. 1586.

beth en danger, & l'on n'avoit que trop de sujet de s'en convaincre par les découvertes qu'on venoit de faire. Ainsi, on ne laissa pas échapper cette occasion. On prit d'abord un grand soin d'empêcher qu'elle ne fut informée de la prise des Conjurez, & on lui envoya pour l'en instruire, un Officier nommé *Gorge* qui prit son temps pour la lui annoncer, lorsqu'elle montoit à cheval pour aller à la chasse. Elle voulut d'abord rentrer dans son apartement: mais on ne lui permit pas, jusqu'à ce qu'on en eût enlevé tous les papiers qui furent envoyez à la Cour. On arrêta dans le même temps, *Nau* & *Curle* ses Secretaires, l'un François, & l'autre Ecossois, & sans qu'elle pût leur parler, on les fit conduire à Londres. Mais afin d'avoir des preuves encore plus convainquantes contre elle, on se servit d'un moyen qui réüssit comme on l'espéroit. Gifford ayant découvert qu'il avoit remis divers papiers importans de la Reine d'Ecosse à l'Ambassadeur de France, on lui fit une affaire supposée qui n'avoit aucun rapport à la Conjuration, & pour laquelle il fut banni du Royaume. Avant que de partir il alla trouver l'Ambassadeur, & l'ayant informé de la Sentence donnée contre lui, il lui laissa un papier coupé d'une certaine maniere, & lui recommanda de ne donner les papiers de la Reine d'Ecosse, qu'à celui qui lui porteroit un papier semblable qui s'ajustât en tout sens avec celui-là. Il laissa le second papier à Walsingham qui, par ce moyen, fit retirer tout ce que l'Ambassadeur avoit en son pouvoir.

On enléve à Marie tous ses papiers. Ses deux Secretaires sont arrétez.

Artifice pour retirer des papiers de Marie, des mains de l'Ambassadeur de France.

Exécution des Conjurez.

La Cour étant ainsi suffisamment informée de toutes les particularitez de la Conspiration, fit faire le procès à quatorze des Conjurez, qui furent tous condamnez à mort, & avoüerent tout. On prit soin, avant leur exécution, de faire des Actes authentiques de toutes leurs Confessions. Nau & Curle, Secretaires de Marie, ayant été examinez, avoüerent qu'ils avoient écrit les Lettres en Chiffre qui avoient été trouvées dans le cabinet de la Reine leur Maîtresse, ou qui avoient été interceptées par le moyen de Gifford. Cambden insinuë en cet endroit, que Nau avoit été corrompu par Walsingham qui lui avoit promis une recompense dont il se dédit dans la suite. Quoiqu'il en soit, *Wotton* fut envoyé à la Cour de France avec des copies authentiques attestées par divers Seigneurs, des Lettres de la Reine d'Ecosse, afin qu'il les communiquât au Roi. Selon les apparences, ces Lettres faisoient voir la part que Marie avoit euë dans la Conjuration, & les intelligences qu'elle entretenoit avec le Roi d'Espagne, & avec le Duc de Guise.

La Cour se détermine à faire juger Marie.

Enfin, la résolution étant prise de faire juger & condamner cette Reine, comme premiere cause des dangers ausquels Elisabeth étoit continuellement exposée, on délibéra sur quel Statut on lui feroit son procès. Mais il n'y en avoit qu'un seul qui pût servir à cela. C'étoit celui qui avoit été fait l'année précédente, & qui la regardoit en particulier. C'étoit un cas si extraordinaire, que de faire le procès à une Reine étrangére qui n'étoit pas venuë en armes dans le Royaume, mais pour y chercher un azyle, en qualité de suppliante, qu'on auroit vainement cherché dans tous les anciens Statuts, quelque chose qui pût servir de fondement à une telle procédure. C'est ce qui donne lieu de présumer, que, dès l'année précédente, lorsque ce Statut fut fait, la mort de la Reine d'Ecosse étoit déja résoluë, & que ce Statut devoit servir de fondement à sa condamnation. Quelques-uns pourtant ont prétendu,

tendu, que le but de cet Acte n'avoit été que de la tenir en bride, & de lui faire sentir à quoi elle s'exposeroit si elle continuoit ses pratiques, & que ce fut sa faute, si elle ne profita pas de cet avertissement. Ce fut donc en vertu de cet Acte, qu'Elisabeth, par une Commission scellée du grand Sceau, nomma quarante deux Commissaires ausquels elle joignit cinq Juges du Royaume, pour faire le procès à la Reine d'Ecosse. Quelques jours auparavant, certains Seigneurs, tant de son Conseil que d'autres, s'étoient jettez à ses genoux, pour la supplier d'avoir pitié d'elle même, de tout le Royaume, & de toute la postérité de ses bons Sujets, en faisant punir la Reine d'Ecosse. Il faut remarquer, que, dans toute cette affaire, Elisabeth prétendit toûjours qu'elle n'agissoit qu'à regret, & par la seule nécessité où elle se trouvoit de sauver son Peuple qu'elle voyoit dans un extrême danger. Ainsi, la démarche de ces Seigneurs n'étoit pas inutile à ses desseins. Voici ce que portoit la Commission de la Reine.

ELISABETH. 1586.

Elisabeth nomme des Juges.

Elisabeth par la grace de Dieu &c. A très-Reverend Pere en Christ, Thomas Archevêque de Cantorberi, Métropolitain de toute l'Angleterre, & l'un des Conseillers de notre Conseil Privé. A notre Amé & Féal Thomas Bronley Grand Chancelier d'Angleterre, A &c. *Salut.*

Commission de la Reine.

Comme par un Acte de Parlement tenu dans la 26. année de notre Regne il a été ordonné que, &c.

L'Article de l'Acte dont il a été parlé dans l'année précédente, étoit inseré ici.

Et comme depuis le premier jour de Juin de la 27. année de notre Regne, diverses choses ont été conçuës & machinées par Marie, Fille & Héritiére de Jacques V. cidevant Roi d'Ecosse, & Doüairiere de France, prétendant avoir un titre & une qualité compétante pour obtenir la Couronne de ce Royaume d'Angleterre, & par diverses autres personnes, au sçu de ladite Marie, lesquelles choses tendent à offenser notre Royale personne, ainsi qu'on nous l'a fait entendre. Nous voulant que ledit Acte soit en tout bien & dûement exécuté selon sa forme & teneur & que toutes les offenses y mentionnées, avec toutes leurs circonstances & dépendances, soient examinées, & qu'ensuite Sentence soit donnée selon la teneur dudit Acte. Nous vous donnons à vous tous, ou au plus grand nombre d'entre vous, pouvoir, faculté & autorité, selon la teneur dudit Acte, d'examiner toutes les choses tendantes à offenser notre personne Royale, qui ont été machinées ou conçuës, tant par ladite Marie, que par d'autres personnes avec sa participation & sa connoissance, aussi bien que toutes leurs circonstances & dépendances. De plus, selon la teneur dudit Acte, Nous vous donnons pouvoir de prononcer la Sentence, selon qu'il vous apparoîtra sur de bonnes preuves. Et partant, Nous vous mandons que vous procédiez diligemment, en la forme ci-dessus, à certains jours & lieux dont vous tous, ou la plus grande partie de vous conviendrez.

Il faut remarquer que parmi les Commissaires nommez dans la Commission, se trouvoient le Lord Burghley Grand Trésorier, & le Secretaire Walsingham tous deux Ministres confidens d'Elisabeth, connus pour ennemis de la Reine d'Ecosse, & selon toutes les apparences, auteurs & solliciteurs de la résolution de lui faire son procès. Comme il étoit difficile de se persuader, qu'Elisabeth eût pris cette résolution sans la communiquer à ses Ministres & à son Conseil, & sans que son Conseil l'eût approuvée, il semble qu'elle auroit

Remarque sur la qualité des Juges.

ELISABETH. 1586. dû éviter de donner pour Juges à Marie, ses Ministres & ses Conseillers. Mais d'un autre côté, comme elle vouloit s'assurer du succès de ce Jugement, elle voulut sans doute, que des gens d'un aussi grand poids que des Ministres & des Conseillers Privez fussent en état d'emporter la balance, en cas qu'il se rencontrât des oppositions dans les autres Juges.

On notifie la Commission à Marie. Trente-six des Commissaires s'étant rendus le neuviéme d'Octobre à *Fotheringay*, en Northumberland, où la Reine d'Ecosse étoit gardée, lui firent notifier la Commission de la Reine. Quand elle l'eut parcouruë, elle

Sa Réponse. répondit, qu'elle étoit fâchée que la Reine sa Sœur eût été mal informée. Qu'elle avoit bien toujours cru que l'Association & l'Acte de Parlement de l'année précédente la regardoient uniquement, & qu'on la rendroit coupable de tout ce qui se trameroit dans les Païs étrangers. Qu'elle ne pouvoit assez s'étonner que la Reine d'Angleterre la regardât comme sa Sujette, & lui commandât de comparoître en Jugement. Qu'elle étoit Reine Souveraine, & qu'elle ne feroit rien qui pût porter du préjudice à la Dignité Royale, à elle-même, ou au Roi son Fils. Que d'ailleurs, elle ignoroit les Loix d'Angleterre, & ne pouvoit comprendre quels étoient ses Pairs. Qu'elle n'avoit aucun Conseil, & qu'on lui avoit enlevé tous ses papiers. Qu'elle n'avoit excité personne contre Elisabeth, ni commis aucun crime. Qu'on ne pouvoit la juger que sur ce qu'elle avoit dit ou écrit, & qu'elle étoit bien assûrée, qu'on ne trouveroit en elle rien de criminel, sinon qu'elle avoit recommandé sa cause aux Princes étrangers, ce qu'elle ne prétendoit pas nier.

Elle refuse de répondre. Le lendemain, les Commissaires lui envoyerent une Copie de sa réponse, & après qu'elle eut été luë en sa présence, elle dit, qu'on l'avoit très-bien conçuë, mais qu'elle avoit oublié une chose fort importante. C'étoit qu'il étoit dit dans la Commission, qu'elle étoit sujette aux Loix d'Angletérre, parce qu'elle avoit vécu long-tems sous leur protection : mais que tout le monde sçavoit, qu'elle étoit venuë en Angleterre pour implorer l'assistance de la Reine sa Sœur, & qu'elle y avoit été détenuë en prison : que par conséquent, elle n'avoit pas joüi de la protection des Loix, desquelles même, il ne lui avoit pas été possible de s'informer.

Pour le dire en deux mots, elle disputa deux jours durant, sur l'incompetence des Juges, ne voulant point reconnoître qu'en aucun cas, Elisabeth eût d'autre jurisdiction sur elle, que celle que la force lui donnoit. Elle persista même, après qu'on l'eût menacée de la juger par défaut, comme une personne absente. Mais enfin, *Hatton*, l'un des Commissaires, lui fit un discours

Hatton lui persuade de se défendre. qui l'ébranla. Il lui dit, que véritablement elle étoit accusée, mais qu'elle n'étoit pas condamnée : que si elle étoit innocente, elle faisoit un tort extrême à sa réputation, en se laissant condamner par défaut : que la Reine seroit très-aise qu'on ne pût rien prouver contr'elle : ainsi qu'il l'avoit oüi de sa propre bouche, lorsqu'il avoit pris congé d'elle.

Si Marie avoit eu un Conseil auprès d'elle, on lui auroit sans doute fait comprendre, que le discours de Hatton ne tendoit qu'à l'enlacer, & à l'engager à répondre, afin qu'on pût la condamner par une Sentence contradictoire. Si elle avoit persisté dans son refus, Elisabeth auroit été peut-être assez embarrassée. Quoi qu'elle eût résolu de la faire mourir, elle souhaitoit pourtant que le Public fût convaincu que c'étoit avec justice, afin d'éviter une par-

tie du blâme de cette rigueur. Mais une Sentence donnée par défaut n'auroit pas produit cet effet, puisqu'on ne pouvoit disconvenir que le refus de répondre ne fût fondé sur de très-bonnes raisons. Marie résista pourtant jusqu'au quatorziéme d'Octobre, qu'ayant fait appeller quelques-uns des Commissaires, elle leur dit que les raisons de Hatton l'avoient convaincuë de la nécessité où elle se trouvoit de faire voir son innocence. Elle ajoûta, qu'elle consentoit donc à répondre devant eux, pourvû qu'on admît sa Protestation, à quoi les Commissaires s'accorderent, sans approuver néanmoins les raisons sur lesquelles elle étoit fondée.

ELISABETH. 1586.

Immédiatement après, les Juges s'assemblerent dans la salle du Château, au nombre de trente-six, & la Reine se rendit au même lieu. Aprés qu'ils eurent pris leurs places, le Chancelier dit à Marie, qu'elle étoit accusée d'avoir machiné la ruïne de la Reine, du Royaume d'Angleterre, & de la Religion Protestante, & qu'ils étoient commis pour examiner la vérité de cette accusation, & ses défenses. Le Chancelier ayant cessé de parler, la Reine se leva, & dit, qu'elle étoit venuë en Angleterre pour y recevoir les secours qui lui avoient été promis: qu'elle étoit Reine & non Sujette d'Elisabeth, & que si elle comparoissoit devant eux, ce n'étoit que pour mettre son honneur & sa réputation à couvert. Le Chancelier ne voulut pas reconnoître que le secours dont elle parloit lui eût été promis. Quant à la Protestation, il dit qu'elle étoit vaine, puisque la Loi sur laquelle l'accusation étoit fondée n'admettoit point de distinction dans les personnes des infracteurs, & conclut, que la Protestation devoit être rejettée. La Cour ordonna pourtant, qu'elle seroit insérée dans le Regître, avec la réponse du Chancelier.

Suite du procès de Marie.

Cela fait, le Procureur Général lut tout haut l'Acte du Parlement, & après avoir fait le recit de la Conspiration de Babington, il conclut que Marie avoit violé cet Acte, parce qu'elle avoit eu la connoissance de la Conspiration, & qu'elle avoit même indiqué des moyens pour l'exécuter. Elle répondit, qu'elle n'avoit jamais connu Babington, qu'elle ne lui avoit jamais écrit, & qu'elle n'avoit jamais reçu de ses Lettres. Qu'elle n'avoit jamais machiné la mort de la Reine, & qu'on ne pouvoit rien prouver contr'elle sur ce sujet, qu'en produisant des Lettres écrites de sa propre main, ce qui étoit impossible. Qu'elle n'avoit jamais connu Ballard, ni entendu parler de lui, & qu'en un mot, étant prisonniere, elle ne pouvoit pas empêcher les complots d'autrui.

Sur cela, on lut les copies des Lettres que Babington lui avoit écrites, contenant un détail circonstancié de toute la Conspiration. Il semble que, puisqu'on avoit saisi ses papiers, on auroit pû lui produire les originaux des Lettres de Babington. Mais comme apparemment, elle les avoit brûlez, on ne put se servir que des copies que Walsingham avoit tirées lorsqu'il avoit eu les originaux entre ses mains. A cela Marie répondit, qu'il n'étoit nullement impossible que Babington eût écrit ces Lettres, & qu'aussi il ne s'agissoit pas de sçavoir s'il les avoit écrites ou non, mais si elle les avoit reçuës. Pour prouver ce fait, on lut la confession que Babington avoit faite avant son exécution, dans laquelle il disoit, qu'il avoit écrit plusieurs Lettres à la Reine d'Ecosse, & qu'il en avoit reçu plusieurs de sa part. Ensuite on lut les copies de certaines Lettres en Chiffre, écrites par Marie à Babington, & que celui-ci

ELISABETH. 1586. avoit reçuës, dans lesquelles, il étoit parlé des Comtes d'Arundel & de Northumberland. Alors la Reine s'écria en pleurant, *Ah malheureuse que je suis, combien de maux n'ai-je pas causez à cette Maison de Howard !* Elle ajoûta, que Babington avoit pû écrire ce qu'il avoit voulu : que pour ce qui regardoit ses propres Lettres en Chiffre, qu'on lui produisoit, elle n'en avoit aucune connoissance, & qu'il avoit été très-aisé à ses ennemis d'avoir le Chiffre dont elle se servoit, & d'en écrire de fausses Lettres en son nom : qu'en un mot, ces Lettres n'étoient pas de sa main : que d'ailleurs, il n'étoit pas vrai-semblable, que, pour exécuter le dessein qu'on lui imputoit, elle eût voulu employer le Comte d'Arundel qui étoit en prison à la Tour, ni le Comte de Northumberland, jeune homme qui lui étoit entiérement inconnu.

On lut ensuite les Confessions de *Savage* & de *Ballard*, qui portoient, que Babington leur avoit communiqué des Lettres qu'il avoit reçuës de la Reine d'Ecosse. A cela elle répondit en jurant, que jamais Babington n'avoit reçu de Lettres de sa part.

Avant que d'aller plus loin, je ferai ici deux ou trois petites remarques. Premiérement, il est surprenant qu'on eût fait exécuter *Babington, Savage, & Ballard,* avant que de juger la Reine d'Ecosse, puisqu'on vouloit se servir de leur témoignage contr'elle. En second lieu, jusque-là, toute la preuve ne consistoit que dans le seul témoignage de Babington qui avoit avoüé, qu'il avoit reçu des Lettres de la Reine d'Ecosse : mais comme il étoit mort, on ne pouvoit pas prouver que ce fussent ces mêmes Lettres dont on faisoit la lecture, qui n'étoient même que des copies de Lettres en Chiffre, mises en langage commun. Ma troisiéme remarque est, qu'encore que Marie affirmât par serment, qu'elle n'avoit jamais reçu de Lettres de Babington, & qu'elle ne lui avoit jamais écrit, il falloit bien que Cambden fût convaincu du contraire, puisque dans le Narré qu'il fait de cette Conjuration, il parle du commerce de Lettres entre Marie & Babington, comme d'une chose certaine. Cela se confirme encore par un petit Livre intitulé *Histoire du Martyre de la Reine d'Ecosse*, imprimé à Paris en 1589. où l'Auteur, tout grand partisan qu'il étoit de cette Reine, n'a pas désavoué, qu'elle n'eût entretenu un commerce de Lettres avec Babington.

On produisit ensuite, plusieurs Lettres en Chiffre de la Reine d'Ecosse, dans lesquelles elle approuvoit la Conspiration. C'étoient apparemment, celles que Walsingham avoit interceptées par le moyen de Gifford, ou celles qu'il avoit adroitement tirées des mains de l'Ambassadeur de France. La Reine répondit, qu'elle n'avoit pas écrit ces Lettres, & qu'apparemment, on s'étoit servi de son Chiffre qui étoit en France, pour les contrefaire, & en accusa Walsingham qui pourtant s'en justifia d'une maniere dont elle parut contente. Mais pour prouver qu'elle les avoit écrites, on lui produisit les Confessions de Nau & de Curle ses Secretaires, qui avoient reconnu, qu'ils les avoient écrites par son ordre.

C'est-là tout ce qui se passa dans la premiere Séance qui se tint le matin du quatorziéme d'Octobre. L'après Midi, on lut les copies des Lettres que Marie avoit reçuës, dans lesquelles on l'informoit d'une Conférence tenuë à Paris entre *Ballard, Paget,* & *Mendozze,* sur les moyens d'envahir l'Angleterre ; & on prouva par le témoignage de Curle son Secretaire, qu'elle les

avoit reçuës. Elle répondit, que cela ne prouvoit pas qu'elle eût eu dessein de faire tuer la Reine. Sur cela il est bon de remarquer, qu'elle étoit accusée de trois choses, sçavoir d'avoir machiné la mort de la Reine, d'avoir voulu faire envahir l'Angleterre, & d'avoir projetté la ruïne de la Religion Protestante. C'étoit la premiere qu'elle regardoit comme la principale, & sur laquelle elle vouloit bien se défendre, comprenant bien qu'on ne pourroit, sans une injustice extrême, la condamner pour les deux autres. Pour répondre donc à la preuve tirée du témoignage de ses Secretaires, elle dit, qu'elle croyoit *Curle* Ecossois, un honnête homme: mais qu'elle ne faisoit pas le même cas de *Nau*, François, & que celui-ci pouvoit avoir été corrompu: que d'ailleurs, il abusoit tellement de la facilité de Curle, qu'il lui faisoit écrire tout ce qu'il vouloit. Enfin, que ses Secretaires pouvoient avoir écrit dans ses Lettres, des choses qu'elle ne leur dictoit pas. Que par conséquent, elle ne pouvoit être convaincuë que par sa propre écriture, & non pas par celle de ses Secretaires qui la déchargeroient assurément, s'ils étoient présens.

ELISABETH. 1586.

On ne peut disconvenir qu'il n'y eût beaucoup d'irrégularité dans cette procédure, premiérement en ce qu'on avoit fait mourir trois hommes sur le témoignage desquels on prétendoit convaincre la Reine. En second lieu, en ce qu'on ne lui confronta jamais ses Secretaires qui étoient en vie, quoi qu'on se servît de leur témoignage. Cela étoit d'autant plus étrange, que par un Acte de Parlement, passé dans la treiziéme année de ce même Regne, il étoit expressément ordonné de confronter les témoins aux accusez.

Ce fut sans doute par cette raison que le Lord Burghley, Grand Trésorier, s'appercevant de l'embarras que causoit la réponse de la Reine, fondée sur les Loix d'Angleterre, jugea qu'il étoit à propos de faire une diversion. Il lui objecta donc qu'elle avoit eu intention de faire enlever le Roi son Fils, pour le faire conduire en Espagne, & qu'elle avoit résolu de transporter à Philippe II. le droit qu'elle s'attribuoit sur le Royaume d'Angleterre. Il est aisé de comprendre, que la premiere de ces accusations étoit entiérement hors de propos, puisqu'il ne s'agissoit pas des affaires d'Ecosse. Aussi n'y répondit-elle rien. Quant à la seconde, elle se contenta de répondre, que, par sa naissance, elle étoit Héritiére présomptive de la Reine Elisabeth, & qu'il étoit permis de céder son droit à qui on vouloit: mais qu'enfin, tout cela ne faisoit rien pour prouver qu'elle avoit consenti au projet de tuer la Reine.

Quelqu'un lui ayant encore objecté, qu'elle avoit envoyé son Alphabet de Chiffres à certains Catholiques, ainsi que Curle l'avoit témoigné, elle ne le nia point, & se contenta de dire en deux mots, qu'il ne lui étoit pas défendu de faire ses affaires avec des gens de sa Religion. Mais ces objections ne servoient qu'à faire diversion, puisqu'aucun de ces Articles n'étoit compris dans l'accusation. Enfin on revint encore aux témoignages des Secretaires, à quoi elle répondit comme elle avoit déja fait & soutint toujours qu'elle n'avoit jamais connu ni Babington ni Ballard. *Mais*, dit alors le Grand Trésorier, *vous connoissez bien Morgan qui a envoyé ici Parry pour tuer la Reine, & vous lui avez assigné une pension.* A cela elle répondit, qu'elle ignoroit ce que Morgan avoit fait, mais qu'elle sçavoit seulement, qu'il avoit perdu son bien pour l'amour d'elle, & qu'il ne lui étoit pas moins libre de lui donner une pension qu'il étoit permis à Elisabeth d'en donner une en Ecosse au Lord Gray, & au Roi même.

ELISABETH. 1586. On vint ensuite aux deux autres Articles de l'accusation qui regardoient l'invasion du Royaume & la destruction de la Religion Protestante, & pour prouver que Marie avoit eu part à ces complots, on lut les Lettres qu'elle avoit écrites à *Mendozze*, à *Inglefield*, & à *Paget*. Elle répondit, que tout cela ne prouvoit point qu'elle eût eu aucune part à la Conspiration contre la vie de la Reine : qu'elle n'avoit rien à répondre sur le reste, & qu'elle avoit souvent déclaré à la Reine même, qu'elle tenteroit toutes choses pour se mettre en liberté. C'est ainsi que se passa la seconde Séance.

Le lendemain, la Cour s'étant rassemblé, Marie réïtera sa Protestation touchant l'incompétence de ses Juges, & demanda qu'on lui donnât copie de son enrégîtrement. Elle se plaignit que toutes les offres qu'elle avoit faites pour parvenir à un accommodement, avoient été rejettées & qu'on avoit eu bien peu d'égards pour elle, en faisant lire publiquement toutes ses Lettres où il y avoit beaucoup de choses qui n'avoient aucun rapport à l'accusation. Alors, le Grand Trésorier prit la parole, & dit, qu'il alloit lui répondre, sous deux qualitez, sçavoir comme Juge & Commissaire, & comme Conseiller Privé. Que comme Juge, il lui répondoit que sa Protestation avoit été enregîtrée, & qu'on lui en donneroit copie. Que quant à leur compétence, elle étoit fondée sur le pouvoir qui leur avoit été conféré par les Lettres Patentes de la Reine, signées de sa main, & scellées du grand Sceau. Que par rapport à la lecture de ses Lettres dont elle se plaignoit, on n'avoit pû se dispenser de les faire lire toutes entieres, parce qu'elles contenoient des choses tellement liées les unes avec les autres par leurs circonstances, qu'on ne pouvoit les séparer. A ces mots, elle l'interrompit, en disant, que quand même les circonstances seroient prouvées, cela ne serviroit de rien si le fait principal ne l'étoit pas : que son intégrité ne dépendoit pas de celle de ses Secretaires, puisqu'il étoit très-possible qu'ils eussent été corrompus: que ces Lettres n'ayant point de suscription, pouvoient avoir été adressées à d'autres, & qu'on avoit pû y mettre beaucoup de choses à son insçu, mais que si elle avoit ses Papiers elle pourroit mieux se défendre, Le Grand Trésorier lui répondit, qu'on ne lui objectoit que des choses qui s'étoient passées depuis le dix-neuviéme de Juin dernier, sur quoi sa mémoire pouvoit lui fournir ce qu'elle jugeoit nécessaire pour sa défense. Que ses Papiers ne lui serviroient de rien, puisque Babington, & ses Secretaires, sans être appliquez à la question, avoient reconnu que ces Lettres venoient d'elle. Qu'au reste, ce seroit aux Juges à examiner s'ils devoient ajoûter plus de foi à sa simple dénégation, qu'à leur témoignage. Il ajoûta, en qualité de Conseiller Privé, qu'il étoit vrai, qu'elle avoit fait divers efforts pour se procurer la liberté, & que s'ils avoient été infructueux c'étoit à elle & aux Ecossois qu'elle devoit l'attribuer. Que les Ecossois avoient refusé de donner leur Roi en ôtage, & que la derniere fois qu'on étoit entré en négociation pour lui procurer sa liberté, Morgan son Vassal avoit envoyé Parry en Angleterre, pour tuer la Reine. Marie apperçut aisément le venin de ce discours, où, sous prétexte de justifier le Conseil, le Grand Trésorier vouloit insinuer aux autres Juges, qu'elle avoit eu part à la Conspiration de Parry. Aussi s'écria-t'elle en entendant ces paroles, qu'il étoit son ennemi, à quoi il répondit, qu'il ne l'étoit pas, mais qu'il l'étoit de tous les ennemis de sa Souveraine.

Après cela, on relut certaines Lettres qu'elle avoit écrites à *Paget*, où elle lui disoit, qu'il ne restoit plus au Roi d'Espagne, aucun moyen pour réduire les Rebelles des Païs-Bas, que de mettre un Prince Catholique sur le Trône d'Angleterre. On lut aussi une copie d'une Lettre qu'elle avoit reçuë du Cardinal *Allen*, où il la qualifioit *sa Sérénissime Dame*, & lui disoit, que son affaire avoit été recommandée au Duc de Parme. Elle répondit, en ramenant toûjours la question au premier Article de l'accusation, que Babington & ses Secretaires l'avoient accusée pour se sauver eux-mêmes : qu'elle n'avoit jamais entendu parler des six Assassins, & que tout le reste ne servoit de rien pour prouver le crime capital dont on l'accusoit. Qu'elle reconnoissoit le Cardinal Allen pour un vénérable Prélat, & le Pape pour le véritable Chef de l'Eglise, & qu'elle ne pouvoit pas empêcher les Etrangers de lui donner les titres qu'ils jugeoient à propos. Que par rapport à ses Secretaires, elle vouloit encore ajouter à ce qu'elle avoit dit sur ce sujet, que leur témoignage n'étoit pas digne de foi, parce que lui ayant prêté serment qu'ils ne découvriroient point ses secrets, ils ne pouvoient être regardez que comme des parjures, lorsqu'ils déposoient contre elle. Que Nau avoit souvent écrit autrement qu'elle n'avoit dicté, & Curle, ce qu'il avoit plû à Nau de lui inspirer. Qu'ils pouvoient avoir confessé diverses choses fausses, en vûë de sauver leur vie, & dans la pensée que sa Dignité la mettroit à couvert de la peine. Qu'elle n'avoit jamais entendu parler de *Ballard*, mais bien d'un *Hallard*, qui lui avoit offert ses services, mais qu'elle les avoit refusez, parce qu'elle sçavoit que c'étoit un Espion de Walsingham. Il faut avoüer qu'on donnoit à Marie un grand avantage en ne lui confrontant pas les témoins, quoique ce soit une formalité nécessaire dans les Jugemens criminels. ELISABETH. 1586.

Enfin, on relut quelques endroits particuliers des Lettres que Marie avoit écrites à Mendozze, où il étoit fait mention du dessein qu'elle avoit de transporter au Roi d'Espagne, les droits qu'elle avoit sur la Couronne d'Angleterre. A cela elle répondit, que comme elle se trouvoit prisonniere & d'une santé fort foible, on lui avoit écrit, que ses amis jugeoient à propos que la Succession à la Couronne d'Angleterre fût établie dans la personne du Roi d'Espagne, ou de quelque Anglois Catholique : qu'on lui avoit même envoyé un Livre qui établissoit les droits de Philippe II. mais qu'elle n'avoit pas voulu le lire : que néanmoins ayant perdu toute espérance de recouvrer sa liberté par toute autre voye, elle n'avoit pas cru devoir refuser un secours étranger. Quand elle eut cessé de parler, le Grand Trésorier lui demanda si elle avoit encore quelque chose à dire pour sa défense, à quoi elle répondit, qu'elle demandoit d'être oüie en présence de la Reine & de son Conseil en plein Parlement. Alors la Cour s'ajourna au 25. d'Octobre, à Westminster, dans la Chambre étoilée.

La Cour s'ajourne à Westminster.

C'est ainsi que Cambden rapporte l'examen qui fut fait à *Fotheringay*, de l'accusation & des défenses de la Reine d'Ecosse. Comme on n'a pas de meilleurs Mémoires, on est comme obligé de supposer que tout ce qu'il a dit est conforme à la vérité. Il n'y a pourtant que trop lieu de soupçonner, qu'il a tronqué ou altéré, en divers endroits, ce qu'il prétend avoir tiré des Mémoires du Greffier. Par exemple, on peut aisément remarquer dans ce Narré, que tout ce qu'il fait objecter à la Reine d'Ecosse est vague & général,

Remarque sur le recit de Cambden.

ELISABETH. 1586.

ſans entrer dans aucun détail. De tant de Lettres qui furent lûës pour ſervir à ſa conviction, il n'en rapporte aucun Extrait; de ſorte qu'il ſemble, qu'elle étoit plûtôt accuſée d'avoir eu un commerce de Lettres avec Babington, & avec d'autres ennemis d'Eliſabeth, que d'être entrée dans le complot formé pour tuer la Reine, quoique celui-ci fût le point capital. Enfin, la partialité de cet Hiſtorien pour cette Reine en tant d'autres occaſions, donne lieu de préſumer qu'il ne s'eſt pas oublié dans cet Article principal, & qu'il a employé toute ſon adreſſe à rendre douteux le fait dont elle étoit accuſée. Mais comme ce n'eſt qu'une conjecture, je ne prétends point inſiſter là-deſſus (1). Je me contenterai, pour éclaircir cette matiere, de faire quelques conſidérations ſur ce fameux Jugement.

Réflexions ſur ce Jugement.

Il n'y a preſque point à douter que la mort de Marie ne fût réſoluë, lors qu'Eliſabeth & ſon Conſeil ſe déterminerent à la faire juger par des Commiſſaires. Mais il ne faut pas s'imaginer que leur intention fût de la punir pour avoir attenté à la vie d'Eliſabeth. S'il n'y avoit eu que cela, on ne ſe ſeroit jamais porté à cette extrémité. On ſe ſeroit ſans doute contenté de la mettre hors d'état de tramer à l'avenir de ſemblables complots, ce qui auroit été facile, en la reſſerrant plus étroitement. Mais il n'étoit pas auſſi aiſé d'empêcher, que le Pape, le Roi d'Eſpagne, la Maiſon de Guiſe, les Catholiques d'Angleterre, les Irlandois, les Métontens d'Ecoſſe, ne la regardaſſent comme une Princeſſe à laquelle les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecoſſe appartenoient légitimement, & qu'ils ne fiſſent des efforts continuels pour la rétablir ſur le Trône d'Ecoſſe, & pour la placer ſur celui d'Angleterre, pendant la vie même d'Eliſabeth. Quand même elle auroit été reſſerrée d'une maniere à ne pouvoir plus ſe mêler elle-même dans ces intrigues, cela n'auroit pas empêché ſes amis d'agir pour elle. Il n'y avoit donc que ſa mort qui pût rompre leurs meſures, & mettre une fin aux complots qui ſe faiſoient tous les jours en ſa faveur. Ainſi, on pouvoit dire avec vérité, que comme la mort d'Eliſabeth étoit la vie de Marie, il n'y avoit auſſi que la mort de Marie qui pût ſauver Eliſabeth, & avec elle, la Liberté, & la Religion Proteſtante en Angleterre. Mais comme il n'y avoit point d'apparence que Marie, qui étoit la plus jeune, ſortît la premiere du monde, par une mort naturelle, il fallut avoir recours à la violence, afin de délivrer la Reine & le Royaume, du danger où ils ſe trouvoient. La part que Marie avoit priſe à la conjuration de Babington, & qui vrai-ſemblablement fut plus grande que Cambden ne le fait entendre, ne fut donc pas la cauſe de ſa condamnation, mais le prétexte dont on ſe ſervit pour ſe défaire de cette Reine, ſur la vie de laquelle les ennemis d'Eliſabeth fondoient toutes leurs eſpérances. Ce furent donc les propres amis de Marie qui cauſerent ſa diſgrace, en voulant la ſervir avec trop d'ardeur, ou plûtôt, en la faiſant ſervir de prétexte & d'inſtrument pour exécuter les vaſtes projets qu'ils formoient contre la Religion Proteſtante. Le Pape ſe flatoit de rétablir par ſon moyen la Religion Catholique en Angleterre, & les Catholiques Anglois la regardoient comme la ſeule qui pût les délivrer du joug inſupportable d'une domination Proteſtante. Philippe II. ne voyoit point d'autre reſſource pour dompter les Peuples des

(1) Cette conjecture eſt pourtant fondée ſur la différence qui ſe trouve entre le recit de Cambden & ce qu'en rapporte M. de Thou L. 86. Tom. III. P. 156. & 162.

des Païs-Bas. Enfin, la Maiſon de Guiſe, dont les projets ambitieux ſont aſſez connus, croyoit trouver par-là un moyen infaillible pour accabler les Huguenots de France, qui ſoutenoient le droit du légitime Héritier de la Couronne de ce Royaume. Marie elle-même ne ſe prêta que trop à tous ces complots. Elle eut l'imprudence, étant priſonniere, de confondre ſans ceſſe deux intérêts qui pouvoient bien être diſtinguez & ſéparez, je veux dire, ſa liberté, & ſes droits ſur la Couronne d'Angleterre. Par-là, elle donna lieu à Eliſabeth de les confondre auſſi, & de la perdre elle-même, afin de conſerver ſa Couronne & ſa propre vie. ELISABETH. 1586.

Ce ſont-là les véritables motifs de la condamnation de Marie. Si on ne les regarde que du côté de la Politique, on peut dire qu'ils étoient bons & néceſſaires: mais il n'arrive que trop ſouvent que la Politique ſe trouve oppoſée à la Juſtice & à l'Equité: C'eſt ſur cette condamnation que les ennemis d'Eliſabeth ont triomphé, & en effet, c'eſt un ſujet ſuſceptible de beaucoup de Rhétorique. Mais ſi l'on conſidere qui furent ceux qui crierent le plus haut contre Eliſabeth, on verra que c'étoient ceux-là mêmes qui vouloient la faire aſſaſſiner, pour mettre Marie ſur le Trône d'Angleterre. S'ils avoient réüſſi dans leur deſſein, leur action auroit-elle été plus juſte & plus conforme aux préceptes de la Religion Chrétienne? Il n'en faut point douter, ſi l'on en jugeoit par les principes des ennemis d'Eliſabeth & de ſa Religion. Mais s'il étoit permis par les Loix de la Religion, de la Juſtice, & de l'Equité, d'ôter la vie à Eliſabeth pour mettre Marie ſur le Trône, & pour rétablir la Religion Catholique en Angleterre, étoit-il moins permis aux Anglois de faire mourir Marie, pour ſauver leur Reine & leur Religion de la ruïne dont elles étoient continuellement menacées? Diſons plûtôt, que ces maximes ſont également mauvaiſes, & contraires à celles de la Religion Chrétienne, à quelque parti qu'on les applique.

Après avoir vû les véritables motifs de la condamnation de la Reine d'Ecoſſe, il n'y a pas beaucoup de ſujet de s'étonner des irrégularitez qui ſe remarquent dans ſon Jugement. Il ne s'agiſſoit pas tant de la punir de la part qu'elle avoit euë à la Conſpiration, que de convaincre le Public qu'elle y avoit trempé, afin qu'on trouvât ſa condamnation moins étrange, ou plûtôt qu'on ſe perſuadât, qu'elle étoit abſolument néceſſaire pour le ſalut de l'Angleterre. La Reine & ſon Conſeil croyoient avoir des preuves ſuffiſantes, que Marie avoit été informée de la Conjuration, qu'elle y avoit conſenti, & qu'elle avoit contribué ce qui dépendoit d'elle pour la faire réüſſir. Cela ſuffiſoit pour leur deſſein. Ils ſçavoient bien que le Peuple excuſeroit aiſément quelques irrégularitez, dans une affaire où il s'agiſſoit de ſon ſalut.

Puis donc que la condamnation de Marie ne peut être regardée que comme un effet de la politique d'Eliſabeth, c'eſt en vain qu'on met en avant les queſtions ſuivantes ſur ſon Jugement. 1. Quelle juriſdiction Eliſabeth avoit ſur elle? 2. Si Marie pouvoit être regardée comme étant ſujette aux Loix d'Angleterre, ſous prétexte qu'elle avoit vécu dix-huit ans dans ce Royaume, étant en priſon? 3. Si l'on pouvoit dire, que, pendant ce tems-là, elle avoit joüi de la protection des Loix, & en inférer qu'elle y devoit être aſſujettie? 4. Si même cela ſuppoſé, elle a joüi dans ſon Jugement du bénéfice des Loix d'Angleterre? 5. Si elle a été jugée par ſes Pairs, ſelon le privilége

ELISABETH. 1586.

constant & invariable des Anglois ? 6. Quels pouvoient être ses Pairs ? 7. Si la Commission d'Elisabeth étoit conforme aux Loix ? 8. Si on a observé les formalitez requises dans un Jugement de cette nature ? 9. Si l'on peut dire qu'elle ait été juridiquement convaincuë par les témoignages de gens morts, & qu'il n'avoit tenu qu'à Elisabeth de laisser en vie pour lui être confrontez ? 10. Si on pouvoit regarder comme valables, les témoignages de ses Secretaires encore pleins de vie, sans lui avoir été confrontez, contre des Actes exprès de Parlement ? 11. Si le consentement d'une Reine prisonniere à l'invasion d'un Royaume où elle est injustement détenuë est un crime digne de mort ? 12. Si les Lettres en Chiffre écrites par ses Secretaires, étoient une conviction suffisante, que tout ce qu'elles contenoient avoit été écrit par son ordre ? 13. Enfin, en supposant même, qu'elle eût donné un plein & entier consentement à la Conjuration, si la maniere dont elle avoit été retenuë en Angleterre, si sa longue détention, si la perte de son Royaume procurée en partie par les intrigues d'Elisabeth, ne méritoient pas que ce crime fût regardé comme étant d'une autre nature que celui d'un Sujet qui conspire contre son Souverain ? Je ne croi pas qu'il soit possible de justifier Elisabeth sur chacun de ces articles. Il faut donc s'en tenir à la nécessité où elle se trouvoit de perdre Marie pour se sauver elle-même, & la défendre par la Loi de la Nature, qui est la seule qu'on puisse alléguer en sa faveur.

Sentence contre Marie.

La Cour s'étant rassemblée à Westminster dans la Chambre étoilée, le 25. d'Octobre, fit venir devant elle *Nau* & *Curle* qui confirmerent par serment leurs précédentes dépositions, après quoi la Sentence fut prononcée. Elle portoit en général, que Marie avoit violé le Statut fait l'année précédente. C'est-là tout ce qui en fut divulgué. On ne sçait pas si les Juges condamnerent expressément à mort la Reine d'Ecosse, ou si après avoir jugé du fait, ils voulurent laisser aux Loix & à la Reine, le Jugement de la peine que le crime méritoit. Voici tout ce qui en fut publié dans la suite, par ordre de la Reine. *Que depuis le premier de Juin de l'année vingt-septiéme du Regne d'Elisabeth, plusieurs choses avoient été machinées contre le Royaume, par Antoine Babington & autres, de la science & connoissance de ladite Marie. Que pareillement, après ledit jour, ladite Marie, prétendant avoir droit sur la Couronne de ce Royaume, avoit elle-même conçu & machiné plusieurs choses qui tendoient à la ruïne de la Reine, contre la forme du Statut mentionné dans ladite Commission.*

Il est aisé de s'apercevoir par cet Extrait même que la Sentence devoit être plus longue & entrer dans un plus grand détail, comme on le peut juger par les termes de *ladite Marie* qui font voir qu'il étoit parlé d'elle auparavant. Mais la Reine ne jugea pas à propos d'en publier davantage. L'Auteur du Livre, intitulé *Histoire du Martyre de Marie Stuart*, dit, qu'on prit un si grand soin de cacher cette Sentence, qu'il ne lui fut jamais possible d'en recouvrer une copie, quelques diligences qu'il fît pour cela. *Sans doute*, ajoute-t'il, *elle contenoit des mysteres qui ne devoient pas être divulguez.*

Déclaration des Juges en faveur du Roi d'Ecosse.

Le même jour que la Sentence fut prononcée, les Juges déclarerent, qu'elle ne pourroit porter aucun préjudice au Roi d'Ecosse : c'est-à-dire, que les droits de ce Prince sur la Couronne d'Angleterre demeureroient toûjours en leur entier. Mais étoit-ce à eux à donner une telle décision qui regardoit la

Succession

Succeſſion à la Couronne, à quoi même ils n'étoient pas autoriſez par leur Commiſſion? Il eſt aiſé de voir qu'ils agiſſoient par la direction de la Reine qui vouloit appaiſer le Roi d'Ecoſſe par ce moyen. Sans cela les Juges n'auroient jamais entrepris de faire une telle déclaration qui étoit au-deſſus de leur pouvoir.

Le Parlement confirme la Sentence.

Le Parlement s'étant aſſemblé quatre jours après, ſçavoir le 29. d'Octobre, approuva & confirma la Sentence renduë contre la Reine d'Ecoſſe. Mais ſi ce fut ſur l'étiquete, ou après l'avoir diligemment examinée, c'eſt ce qu'il eſt difficile de ſçavoir, quoique dans la ſuite, Eliſabeth prétendît, que ce n'avoit pas été qu'après un long & ſérieux examen. Quoi qu'il en ſoit, le Parlement ayant confirmé la Sentence, préſenta une Adreſſe à la Reine pour la prier de la faire exécuter. Cette Adreſſe contenoit des raiſons toutes tirées, non de l'atrocité du crime, mais du danger où Eliſabeth & le Royaume ſeroient expoſez, ſi la Reine d'Ecoſſe demeuroit en vie. La Reine fit à cette Adreſſe, une Réponſe dont le but étoit de faire comprendre au Parlement, qu'elle étoit extrémement agitée, & incertaine ſur ce ſujet. Elle vouloit inſinuer qu'elle panchoit du côté de la Clémence, mais que la grande affection qu'elle avoit pour ſon Peuple la jettoit dans un extrême embarras. Il étoit facile de conclurre de ce diſcours, qu'elle vouloit être preſſée, afin qu'il ne parût pas qu'elle agiſſoit par un motif de vengeance. Voici cette réponſe qui fait connoître parfaitement le caractere d'Eliſabeth.

Il en demande l'exécution.

Réponſe de la Reine.

Les biens que j'ai reçus de Dieu ſont ſi grands, que je ne puis ni les reconnoître avec aſſez d'humilité, ni les repaſſer dans mon eſprit, qu'avec une telle admiration, que ma langue ne peut me fournir de termes aſſez forts pour exprimer ma reconnoiſſance. Perſonne n'eſt plus redevable que moi à ce grand Dieu qui m'a délivrée de tant de dangers. Mais ſur toutes choſes, je dois lui rendre graces, de ce qu'après avoir gouverné ce Royaume pendant vingt-huit ans, je trouve dans mes Sujets une même, ou plûtôt une plus grande affection pour moi, que quand je ſuis parvenuë à la Couronne. Si par malheur, je m'apercevois que cette affection fût diminuée, je pourrois bien peut-être ſentir que je reſpire, mais je ne pourrois pas dire que je vis. Au reſte, il eſt vrai qu'on a complotté de m'ôter la vie: mais ce qui me cauſe le plus de douleur, c'eſt que l'auteur de ce complot eſt une perſonne de mon ſexe, de mon rang, de ma dignité: une perſonne à laquelle j'étois ſi éloignée de vouloir du mal, qu'après avoir ſçû qu'elle avoit machiné diverſes choſes contre moi, je lui ai écrit de ma propre main, ſi elle vouloit me les confeſſer, en ſecret, je les enſevelirois dans un éternel oubli. Ce n'étoit pas pour l'enlacer que je lui faiſois cette propoſition, puiſque je ſçavois parfaitement tout ce qu'elle auroit pû m'avoüer. Mais quoiqu'elle eût déja pouſſé ſi loin ſes attentats, j'eſpérois que les marques de ſon repentir arrêteroient les complots qu'on pourroit faire pour elle & contre moi. Malgré tout cela, s'il ne ſe fût agi que de ma vie, & que le ſalut de mon Peuple n'y eût point été intéreſſé, je le dis ſans oſtentation, je lui aurois volontiers pardonné. Si ce Royaume pouvoit devenir plus floriſſant par ma mort, ou acquérir un meilleur Souverain, je ſerois contente de quitter ce monde, puiſque ſi je déſire de vivre, ce n'eſt que pour le bien & l'avantage de mon Peuple. Ma vie a été telle, que je n'ai aucune raiſon ni de craindre ni de ſouhaiter la mort. J'ai paſſé par divers états: j'ai obéi, j'ai commandé: j'ai eu de bons & de mauvais voiſins: il s'eſt trouvé des gens qui ont trahi la confiance que j'avois en

ELISABETH. 1586.

eux : j'ai quelquefois mal placé mes bienfaits, & j'ai été souvent mal recompensée. Quand je considere ces choses, je reconnois quelle est la condition du tems présent : je prévois que celle de l'avenir ne sera pas plus heureuse, & je juge que ceux qui sortent les premiers du monde, ne sont pas les plus malheureux. Ainsi, sur toutes ces choses, j'ai déja pris ma résolution, afin qu'en quelque tems que la mort vienne, elle ne me surprenne pas.

Quant à la derniere Conspiration, je ne suis pas assez ennemie de moi-même & des anciennes Loix du Royaume, pour me persuader que le crime qui vient d'éclater ne soit pas sujet à ces Loix, quand même le Statut de l'année précédente n'auroit pas été fait. Ce Statut, quoi qu'en puissent dire les partisans de la Reine d'Ecosse, n'a pas été fait pour lui tendre un piége, mais pour lui servir d'avertissement, afin qu'elle ne s'approchât pas du danger. Mais puisqu'elle a voulu s'y précipiter, il a été jugé à propos de procéder contre elle en vertu de cette même Loi. Mais vous, gens de Justice, si subtils, si précis, si exacts à observer les formalitez extérieures des Loix, au lieu d'en suivre le véritable sens, vous avez été d'avis qu'il falloit la juger dans la Province de Stafford, lui faire lever la main à la Barre, & faire décider la question de fait par un Jury composé de douze personnes (1). *Est-ce-là une maniere honorable de procéder contre une Reine ? Pour moi, j'ai crû qu'il falloit éviter ces absurditez, & qu'il étoit plus convenable de remettre ce Jugement aux Grands, & aux Juges du Royaume. Je ne sçai néanmoins, si cette précaution aura été suffisante. Tout le monde a les yeux sur nous autres Souverains, comme si nous étions sur un théatre, & remarque jusqu'aux moindres taches qui paroissent sur nos personnes ; de sorte que nous devons bien prendre garde de ne rien faire qui ne soit séant à notre Dignité. Mais vous, par ce nouveau Statut, vous m'avez poussée dans un tel détroit, que je me vois réduite à me déterminer sur la punition d'une Princesse ma proche parente dont les criminelles pratiques m'ont causé une si sensible affliction, que c'est la véritable raison qui m'a empêchée d'assister en personne à ce Parlement, & non pas la crainte d'une trahison, comme quelques-uns l'ont soupçonné. Je ne veux pourtant pas laisser passer cette occasion de vous décharger mon cœur en peu de mots. C'est que j'ai vû de mes propres yeux, & lû un serment par lequel quelques-uns se sont engagez à m'ôter la vie dans un mois. J'aperçois par-là le danger qui vous menace dans ma personne, & certes, je ne négligerai pas de le repousser. Je n'ai pas oublié l'Association que vous avez faite pour ma sûreté, & dont je n'avois jamais oüi parler avant que de l'avoir vûë signée de la plûpart de vous. Cela m'engage à serrer d'autant plus les liens de mon affection pour vous, moi qui ne trouve de consolation que dans votre amour, & dans le bien de l'Etat. Cependant, comme l'affaire dont il s'agit est autant extraordinaire & importante que rare en son espece, je ne croi pas que vous attendiez de moi, que je me détermine sur le champ ; car j'ai accoûtumé dans les choses mêmes de moindre importance, de délibérer long-tems, avant que de rien résoudre. Je prie Dieu qu'il lui plaise d'éclaircir mon cœur, afin que je prenne le parti le plus avantageux à l'Eglise, à l'Etat, & à la sûreté de vos personnes. Cependant, de peur qu'un trop long délai ne fût capable de nous jetter dans quelque danger, je vous ferai connoître ma résolution, dans un tems convenable. Attendez de moi toute l'affection que de bons Sujets peuvent attendre d'une bonne Reine.*

Il

(1) On appelle *Jury* les 12. hommes nommez pour juger la question de fait dans les Jugemens Criminels, & pour déclarer si la personne est coupable ou non.

Il n'eſt pas bien difficile d'apercevoir dans ce diſcours, malgré ſon obſcurité affectée, le double but qu'Eliſabeth s'y propoſoit. L'un étoit de faire accroire au Public, qu'elle ne pouvoit, ſans beaucoup de peine, ſe déterminer à faire mourir la Reine d'Ecoſſe: l'autre, de faire comprendre au Parlement, qu'il falloit ſe défaire de cette Reine, ou ſe réſoudre à perdre la meilleure de toutes les Reines qui étoit prête à donner ſa vie pour procurer un plus grand bien à ſes Sujets. Elle inſiſtoit principalement ſur la tendreſſe qu'elle avoit pour ſon Peuple, afin qu'on craignît d'être privé d'une ſi bonne Reine, & qu'on demandât avec ardeur la mort de ſon ennemie. Mais de peur que l'affection que le Parlement avoit pour elle ne fût pas aſſez puiſſante, elle prenoit ſoin d'inſinuer à diverſes repriſes, que leur propre ſûreté ſe trouvoit dans ſa conſervation. Elle diſoit, que s'il ne s'agiſſoit que de ſon ſeul intérêt, elle ne balanceroit point à pardonner, puiſque la vie ne lui étoit pas précieuſe; mais que c'étoit uniquement le danger de l'Etat, qui l'inquiétoit. N'étoit-ce pas dire bien clairement que la mort de la Reine d'Ecoſſe étoit néceſſaire pour le ſalut du Royaume? Elle vouloit qu'on crut qu'elle étoit combattuë en faveur de Marie: mais elle n'alléguoit aucune raiſon pour elle. Au contraire, elle ſe ſervoit des motifs du ſéxe, de la parenté, pour aggraver ſa faute, & expliquoit fort clairement les raiſons qui pouvoient la déterminer à conſentir à ſa mort. Elle faiſoit valoir le ſoin qu'elle avoit pris de ne pas ſouffrir qu'on ravalât ſa Dignité, en la jugeant comme une perſonne du commun. C'étoit-là toute la faveur qu'elle lui avoit accordée. Mais quelle faveur, que de lui donner des Juges parmi leſquels ſe trouvent ſes plus grand ennemis, des gens qui avoient déja opiné contre elle dans le Conſeil, & qui avoient été d'avis de lui faire ſon procès. *Hatton*, l'un des Juges, la fit tomber dans un piége, en lui perſuadant de ſe défendre, & le Grand Tréſorier fit en quelque maniere l'office d'accuſateur. D'un autre côté, on voit dans diverſes Lettres que Walſingham écrivoit de France dans le temps qu'il y étoit Ambaſſadeur, que ſon opinion étoit qu'il n'y auroit jamais de ſûreté pour Eliſabeth, pendant que la Reine d'Ecoſſe ſeroit en vie. N'étoit ce pas la favoriſer beaucoup, que de lui donner de tels Juges? Enfin, à quel deſſein Eliſabeth diſoit-elle au Parlement, qu'elle ſçavoit certainement, que quelques-uns s'étoient engagez par ſerment à la tuer dans un mois? N'étoit-ce pas pour exciter les deux Chambres à prevenir ce malheur par la prompte exécution de la Sentence donnée contre Marie? Tout cela fait voir, que ſon but étoit d'engager le Parlement à la preſſer ſur ce ſujet, afin de ſe diſculper en quelque maniere, envers le Public, en rejettant l'exécution de la Sentence ſur les inſtances des deux Chambres. Mais la ſuite le fera connoître encore mieux.

Eliſabeth. 1586. Obſervation ſur ce diſcours.

Douze jours après, la Reine envoya le Grand Chancelier à la Chambre Haute, & *Pikering* aux Communes, pour les prier de chercher quelque expédient par lequel, en ſauvant la vie à la Reine d'Ecoſſe, on pût pourvoir à la ſûreté de l'Etat. Les deux Chambres ayant délibéré là-deſſus, lui répondirent, qu'il n'étoit pas poſſible de pourvoir à ſa ſûreté, pendant que la Reine d'Ecoſſe ſeroit en vie. Qu'on ne pouvoit imaginer pour cela que quatre moyens qui étoient tous quatre inſuffiſans. Le premier étoit, que la Reine d'Ecoſſe ſe repentît ſincérement, mais qu'un tel repentir n'étoit pas à eſpérer, puiſque même elle ne vouloit pas avouër ſon crime. Le ſecond, qu'elle

Eliſabeth prie les deux Chambres de chercher quelque autre expédient. Elles n'en trouvent point & inſiſtent ſur leur demande.

ELISABETH. 1586.

qu'elle fût gardée plus étroitement, & liée par un serment, & par un Ecrit signé de sa main. Le troisiéme, qu'elle donnât des ôtages. Mais que ces deux moyens ne suffisoient pas, puisque la Reine Regnante étant morte, toutes ces précautions s'en iroient en fumée. Le quatriéme, de l'envoyer hors du Royaume. Mais que celui-ci étoit le plus dangereux: car puisqu'étant prisonniére, elle soulevoit tant de monde en sa faveur, que ne feroit elle pas, si elle étoit en liberté? Enfin, dans la même Réponse, les deux Chambres représentoient à la Reine, que si c'étoit une injustice de refuser l'exécution des Loix au moindre des Sujets, combien plus, de la refuser à tout le Peuple qui la demandoit si justement d'une commune voix. Ceux qui connoissent un peu quelle influence les partisans de la Cour ont ordinairement sur les deux Chambres, n'auront pas beaucoup de peine à juger, que le Parlement ne se seroit jamais exprimé de cette maniere, s'il n'eût pas cru faire plaisir à la Reine. Mais pour mieux faire connoître le caractere d'Elisabeth, il est nécessaire d'insérer ici sa Réponse qui fera voir manifestement, non pas son embarras & son incertitude, comme elle le prétendoit, mais son extrême dissimulation sur cet Article.

Discours de la Reine au Parlement.

O! qu'il est fâcheux de marcher dans un chemin où l'on n'a que peine & travail; pendant qu'on y est, & au bout duquel on ne doit trouver que chagrin & inquiétude. Je n'ai jamais été plus en doute que je le suis aujourd'hui, si je dois parler ou me taire. Si je parle sans me plaindre, je dissimulerai mes sentimens, & si je me tais, toutes les peines que vous avez prises pour moi seront inutiles. Si je me plains, on le trouvera peut-être étrange, & néanmoins, j'avoüe que dans la proposition que je vous ai faite, j'ai eu en vûe votre sûreté, & la mienne propre. On auroit pû trouver d'autres moyens que ceux que vous proposez. Cela est cause que je ne puis m'empêcher de me plaindre, non pas de vous, mais à vous, puisque j'apprends par vos demandes, que ma sûreté dépend de la ruine d'autrui. Si quelqu'un pense que j'aye tiré l'affaire en longueur, pour m'attirer une fausse loüange de Clémence, il me fait tort assurement, & celui qui sonde les cœurs & les pensées, le connoit bien. Mais on me fera encore un plus grand tort, si l'on s'imagine que les Juges Commissaires n'ont pas osé prononcer une autre Sentence, de peur de me déplaire, ou de peur d'être accusez d'avoir négligé ma sûreté. Car ou mes Ministres m'ont abusée, ou ils leur ont témoigné de ma part, que mon intention étoit que chacun agît librement selon sa conscience, & qu'on me communiquât en particulier, ce qu'on avoit dessein de publier. La grande affection que j'avois pour la Reine d'Ecosse, me faisoit souhaiter qu'il pût se trouver quelque autre moyen pour prévenir ce malheur. Mais puisqu'il paroit manifestement, que ne puis être en sûreté que par sa mort, je suis pénétrée de douleur, quand je considére, que moi qui ai fait grace à tant de Sujets rebelles, & laissé passer tant de trahisons sans m'en venger, je semble être réduite à user de cruauté envers une si grande Princesse.

Depuis que j'ai pris l'administration des affaires de ce Royaume, j'ai vû divers Libelles imprimez où l'on m'accuse de tyrannie. Je félicite ces Ecrivains de leur découverte. J'ai bien toûjours cru qu'ils vouloient publier quelque chose d'étrange, comme en effet, j'ai été fort surprise de me voir accuser de tyrannie. Plût à Dieu, qu'il fut aussi étrange de voir leur impiété! Mais que ne diront-ils pas, quand ils sçauront que j'ai permis qu'un infame Bourreau trempe ses mains dans le sang de ma

ma plus proche Parente ? Cependant, je suis si ennemie de toute cruauté, que, pour sauver ma propre vie, je ne voudrois pas lui faire la moindre violence. En effet, je n'ai pas eu tant de soin de conserver ma vie, que je n'aye en même temps pensé à conserver la sienne, & c'est avec une extrême douleur, que je me vois hors d'état de le faire encore. Je ne suis pas si aveugle, que je n'aperçoive les dangers dont je suis environnée, ni si mal avisée, que je veüille aiguiser le couteau qui doit me couper la gorge, ni si négligente, que je n'aye aucun soin de ma vie. Je considére bien en moi-même, qu'il se trouve dans le monde des gens qui hazardent leur propre vie pour sauver celle d'un Prince : mais j'avouë franchement, que je ne suis pas de ce nombre. J'ai souvent repassé ces choses dans mon esprit. Mais comme diverses personnes ont employé leurs plumes à déchirer ma réputation, permettez-moi de me justifier moi-même, comme je le puis aisément, afin que vous connoissiez qu'elle est cette femme à laquelle vous témoignez tant d'affection, & que vous craignez tant de perdre. Certainement, je me ressouviens avec une parfaite reconnoissance, du grand soin que vous avez pris de moi : mais il ne me seroit pas possible de vous marquer cette reconnoissance comme je le souhaiterois, quand même Dieu prolongeroit ma vie autant que pas une des vôtres.

ELISABETH. 1586.

Des que je fus assise sur le Trône, me ressouvenant des graces infinies que j'avois reçues de la bonté de Dieu, mon premier soin fut de rétablir la pureté du Culte divin & la Religion dans laquelle j'étois née, où j'avois été élevée, & dans laquelle j'espére aussi de mourir. Quoique j'aye rencontré beaucoup de difficultez au dedans, & beaucoup d'envie & de jalousie au dehors, de la part de divers Princes, qui me vouloient du mal, à cause de ce changement, je n'en ai pas été découragée, sçachant bien que Dieu, que j'ai eu seul en vûë, pouvoit défendre, & moi ma cause. C'est de là qu'ont pris naissance tant d'attentats qu'on a faits contre moi, & tant de conspirations, que je ne puis assez m'étonner de ce que je suis encore en vie. Mais Dieu, qui a été mon support, m'a secouruë audelà de mes espérances. Depuis ce tems-la, pour acquérir l'art de régner, j'ai considéré en moi-même, qu'elles étoient les qualitez les plus convenables aux Rois, & j'ai trouvé que ces quatre vertus leur étoient principalement nécessaires, la Justice, la Tempérance, la Sagesse, & la Valeur. Pour les deux derniéres, mon séxe ne me permet pas de me les attribuer. Mais à l'égard des deux premiéres, comme plus à la portée des Femmes, j'ose dire sans vanité, que je n'en ai pas été dépourvûë. J'ai agi avec une égale équité, envers les Petits & envers les Grands. Je n'ai point avancé de gens indignes. Je n'ai pas été trop crédule, & je n'ai point jugé avec précipitation, avant que d'être instruite des droits des Parties. Je ne veux pourtant pas assurer, que plusieurs choses ne m'ayent été mal rapportées par des gens prévenus ou partiaux : car le Prince le meilleur & le plus scrupuleux ne laisse pas d'être souvent abusé, parce qu'il ne peut pas tout entendre. Mon jugement a toûjours panché du côté de la vérité, autant qu'il m'a été possible, & selon l'avis de celui qui exhortoit son ami à ne répondre jamais qu'après avoir repeté l'Alphabet, je me suis gardée de rien faire avec précipitation.

Pour ce qui regarde vos Conseils, je reconnois qu'ils sont exquis, prudens, & pleins de prévoyance pour ma conservation : qu'ils parlent de cœurs si sincéres, & si affectionnez à mon service, que c'est à moi à faire mes efforts pour n'être point ingrate envers des gens qui méritent toute mon affection. Mais quant à votre demande, je vous conjure de vous contenter d'une réponse sans réponse. J'approuve

ELISABETH. 1568.

votre avis, & j'en conçois toutes les raisons : mais excusez, je vous prie, la perplexité où je me trouve. Que mon affection vous soit agréable aussi bien que cette reponse, si tant est que vous la regardiez comme telle si je dis que je ne peux pas vous accorder ce que vous me demandez, je dirai peut-être plus que je ne pense. Si je dis que je vous l'accorderai, je me précipiterai peut-être moi-même dans ma ruine. Mais je me persuade que vous ne le souhaitez pas, tant j'ai de confiance en votre sagesse, si vous considérez bien les conjonctures du tems, & les manieres des hommes.

Remarques sur ce Discours.

Ce Discours, qui étoit de même nature & dans le même esprit que le précédent, n'étoit pas pour répondre à la demande des deux Chambres, comme la Reine elle-même le reconnoissoit, mais uniquement pour faire comprendre aux Anglois quelle imprudence il y auroit à risquer la vie d'une si bonne Reine, pour sauver celle de Marie. Elle vouloit paroître dans une grande perplexité, & ne laissoit pourtant pas de faire entendre qu'elle étoit toute résoluë. En effet, puisqu'elle préféroit le bien de ses Sujets à toute autre chose, & que la mort de Marie leur étoit absolument nécessaire, quel pouvoit être le sujet de ses doutes ? En comparant les raisons qui la faisoient pancher du côté de la clémence, avec celles qui regardoient sa propre sûreté, il ne falloit pas être fort habile pour juger de quel côté elle se tourneroit, quoi qu'elle voulût paroître irrésoluë. Ainsi dans ce Discours, comme dans le précédent, son unique but étoit, de faire accroire au Public, qu'elle ne cédoit qu'à regret aux instances du Parlement, quoi qu'elle se gardât bien d'opposer aucune forte raison à ces instances. Mais ses actions firent encore mieux connoître que ses discours, ce qui se passoit dans son ame.

Le Parlement est prorogé.

Immédiatement après qu'elle eut rendu cette réponse sans réponse, le Parlement fut prorogé, de peur sans doute qu'il ne prît ces prétenduës perpléxitez au pied de la Lettre, & qu'il ne cherchât des expédiens pour sauver la Reine d'Ecosse. Après la démarche qu'il avoit faite, Elisabeth n'avoit plus besoin de lui, & en faisant exécuter la Sentence, elle pouvoit dire qu'elle ne s'étoit renduë qu'aux pressantes sollicitations des deux Chambres. Peut-être trouvera-t-on étrange que je décide ainsi d'une chose aussi difficile à connoître, que les sentimens intérieurs d'Elisabeth. Mais il me semble qu'on peut tirer, tant de ses actions que de ses paroles, des preuves très-évidentes, qu'en toute cette affaire, elle agit avec une extrême dissimulation.

On informe Marie de la Sentence.

Peu de jours après la prorogation du Parlement le Lord *Buckhurst* & *Beal* furent envoyez à la Reine d'Ecosse. Ils avoient Ordre de l'informer que ses Juges l'avoient condamnée à mort, que le Parlement avoit approuvé la Sentence, & en avoit demandé l'exécution, & qu'il avoit jugé que si elle demeuroit en vie, la Religion établie en Angleterre ne pouvoit pas subsister. Elle reçut cette nouvelle avec beaucoup de fermeté, & sembla même triompher de ce que la Religion étoit la cause de sa mort. Elle dit ensuite, avec quelque émotion, qu'il n'étoit pas étrange que les Anglois, qui avoient souvent ôté la vie à leurs Souverains, traitassent de la même maniere une Princesse du sang Royal.

Elle fait paroître beaucoup de fermeté.

L'Ambassadeur de France sollicite en sa faveur.

L'Aubespine, Ambassadeur de France, qui étoit entiérement dévoüé à la Maison de Guise, arrêta pour quelques jours, la publication de la Sentence, par ses sollicitations. Mais enfin elle fut publiée dans Londres par Ordre

exprès

exprès de la Reine, qui n'oublia pas de faire connoître au Peuple, qu'elle n'y avoit consenti qu'aux pressantes instances du Parlement. L'Ordre de la Reine sur ce sujet, contenoit une espéce de Préface où elle disoit, qu'ayant été informée des machinations de la Reine d'Ecosse, les Seigneurs de son Conseil, & plusieurs autres l'avoient instamment suppliée de la mettre en justice, & de la faire juger de la maniere la plus honorable. Que sur ces instances, elle avoit fait expédier une Commission à quarante deux Seigneurs dont trente six s'étoient rendus à *Fotheringay*, & qu'après un examen très-exact, ils avoient donné leur Sentence de cette maniere : *Que Marie avoit violé le Statut fait l'année précédente.* Que le Parlement ayant examiné la Sentence & les preuves sur lesquelles elle étoit fondée, en avoit demandé l'éxécution, malgré les fréquentes instances qu'elle avoit faites pour faire en sorte qu'on cherchât d'autres moyens. Qu'ainsi, touchée de son propre intérêt & de celui du Royaume, elle avoit ordonné que la Sentence fût notifiée à ses bons Sujets.

ELISABETH. 1586.

La Sentence est publiée dans Londres.

Marie ayant reçu la nouvelle de cette publication, comprit aisément qu'il n'y avoit point de grace à espérer. Elle écrivit une longue Lettre à Elisabeth, pour lui demander certaines graces touchant son exécution, son enterrement, & ses Domestiques. Mais il est incertain si cette Lettre fut renduë. Le Roi d'Ecosse écrivit aussi à Elisabeth, & lui envoya le Lord Gray & Robert Melvil, pour implorer sa Clémence en faveur de la Reine sa Mere; mais ce fut sans aucun succès. On prétend même que le Lord Gray qui depuis plusieurs années étoit attaché aux intérêts d'Elisabeth, après l'avoir publiquement sollicitée de faire grace à Marie, lui conseilla en particulier de se défaire d'elle, disant, que quand elle seroit morte, elle ne mordroit plus.

Lettre de Marie à Elisabeth.

Le Roi d'Ecosse intercede pour sa Mere.

Henri III. envoya aussi le Président de Belliévre en Angleterre pour solliciter Elisabeth en faveur de la Reine condamnée. L'Ambassadeur s'acquitta de cette Commission en homme qui sembloit désirer avec beaucoup d'ardeur de réüssir. Il présenta un long Mémoire qui fut rendu public, contenant les raisons les plus fortes qu'il put imaginer, pour porter Elisabeth à épargner cette Reine infortunée, & la Reine repondit à ce mémoire par des apostilles à la marge de chaque article. La substance des réponses étoit, que les choses étoient venuës à un tel point, qu'il falloit que l'une ou l'autre des deux Reines pérît, & qu'Elisabeth se flatoit, que le Roi de France, n'avoit pas moins à cœur ses intérêts que ceux de Marie. Mais s'il en faut croire du Maurier, dans la Préface qu'il a mise à la tête des Mémoires de son Pere, l'Ambassadeur joüoit-là une Comédie dont le Public & les amis de Marie étoient les duppes. Il assure qu'il avoit ouï dire à son Pere, que Belliévre avoit des ordres secrets de solliciter la mort de la Reine d'Ecosse, quoiqu'il feignît d'être chargé du contraire (1). Cela n'est pas hors d'apparence, vû la situation où les affaires de France se trouvoient alors, & la juste crainte que le Roi avoit conçuë des desseins ambitieux du Duc de Guise.

Le Roi de France envoye un Ambassadeur en Angleterre.

Ordres secrets de l'Ambassadeur.

Pendant que tout le Monde étoit dans l'attente des suites de cette Sentence extraordinaire, la Cour découvrit que l'Aubespine, Ambassadeur de France, avoit corrompu deux Assassins pour tuer la Reine. Un de ces scélerats

Conspiration de l'Ambassadeur de France contre la Reine.

(1) Cela même ne fut pas si secret qu'après la mort du Duc de Guise, Henri III. ne fût accusé par les Ligueurs, d'avoir fait mourir la Reine d'Ecosse.

ELISABETH. 1587. *Annales de Cambden. en Anglois.*

lerats s'étant repenti, & ayant informé les Ministres de ce complot, l'Ambassadeur fut prié de se rendre à la maison du Grand Trésorier, où le Conseil s'étoit Assemblé, & on lui confronta les deux témoins. S'il en faut croire Cambden, il se défendit fort mal, s'étant contenté d'alléguer le privilége des Ambassadeurs qui les dispensoit de rendre compte de leurs actions à d'autres qu'à leur Maître. Le Grand Trésorier, sans approuver ni contester ce privilége, lui fit une grave reprimande, & l'avertit de prendre garde à l'avenir de provoquer une Reine déja trop offensée, & qui étoit en droit & en pouvoir de se venger. Il faut remarquer, que le Traducteur François des Annales de Cambden, a trouvé à propos de passer sous silence tout ce qui regarde cette conjuration.

Le Peuple demande hautement la mort de Marie.

La conjoncture ne permettoit pas qu'on poussât plus loin la recherche des circonstances de ce complot, qui selon les apparences, n'étoit qu'un effet du zéle outré de l'Ambassadeur pour la Maison de Lorraine. Que sçait-on même si ce n'étoit pas un piége qu'on lui tendît pour le faire servir contre son intention, à hâter l'exécution de la Reine d'Ecosse? Dès que cette affaire fut devenuë publique, on entendit crier par tout, qu'il n'y avoit plus de sûreté pour la Reine pendant que Marie seroit au Monde. C'étoit précisement ce que la Cour souhaitoit, afin que le Peuple étant convaincu de la nécessité qu'il y avoit d'exécuter la Sentence, fît moins d'attention à ce qu'il y avoit d'extraordinaire & d'irrégulier. Cambden prétend, qu'Elisabet étoit encore en suspens, & dans une grande agitation d'esprit, ne pouvant se résoudre à faire mourir une Reine sa proche parente sur laquelle elle n'avoit aucune jurisdiction. Il ajoûte, qu'on trouva pourtant le moyen de la déterminer, en faisant courir le bruit, que l'Angleterre alloit être envahie par une Armée étrangére: qu'il y avoit déja une Flotte Espagnole arrivée dans un Port du Païs de Galles: que le Duc de Guise étoit dans le Païs d'Essex avec une Armée: que la Reine d'Ecosse s'étoit sauvée de sa prison, & levoit des troupes dans le Nord: qu'il y avoit divers complots pour tuer Elisabeth, tout prêts à éclater: qu'Elisabeth étoit morte, & qu'on alloit brûler Londres. Ce fut par ces artifices, selon cet Historien, qu'on obtint enfin d'Elisabeth, qu'elle signât un Ordre pour l'exécution de Marie. Pour moi qui suis persuadé que la mort de cette Reine étoit résoluë, avant même qu'on la fît comparoître en Jugement, je crois plûtôt, que tous ces bruits étoient répandus par des Emissaires de la Cour, pour épouvanter le Peuple, & pour lui faire comprendre, combien la mort de Marie étoit nécessaire. Il n'y a pas la moindre apparence que la Reine & ses Ministres se laissassent abuser par de tels bruits dont il leur étoit si facile de connoître la fausseté. Mais le but de Cambden est d'insinuer qu'Elisabeth étoit convaincuë de l'innocence de Marie, & que c'étoit ce qui causoit son agitation.

Extrême dissimulation d'Elisabeth.

Nous voici enfin arrivez au dernier Acte de la Tragédie. On peut bien l'appeller ainsi par rapport à la Reine d'Ecosse, quoi qu'à l'égard d'Elisabeth, ce fût une véritable Comédie, ou du moins, une dissimulation continuée avec tant d'artifice, qu'on a de la peine à comprendre, qu'elle ait pû être poussée si loin. J'ai déja dit qu'avant qu'Elisabeth fît expédier la Commission pour juger Marie, plusieurs Seigneurs se jettérent à ses pieds pour la prier d'avoir pitié d'eux & de leur postérité; & de pourvoir, par la mort de Marie,

à la

à la sûreté de la Religion & du Royaume. Ensuite, après la Sentence donnée elle attendit que le Parlement la sollicitât par deux diverses fois, avec un reproche offensant, qu'elle refusoit la justice à son Peuple. Pour continuer le même jeu, il falloit encore faire quelques façons après la publication de la Sentence, avant que signer l'Ordre pour l'exécution. Tout cela fut fait: mais ce ne fut pas encore tout; Elisabeth entreprit de faire accroire au Public, que l'exécution s'étoit faite malgré elle, & à son insçu, & voici la maniere dont elle s'y prit pour en venir à bout.

Elle fait tomber le Secretaire Davisson dans un piége.

Davisson fut l'instrument dont elle se servit, sans qu'il en sçut rien, pour joüer cette espéce de Comédie. Peu de tems avant le Jugement de la Reine d'Ecosse, il avoit été fait Secretaire d'Etat, & il y a beaucoup d'apparence qu'il ne fut mis dans ce poste que pour le faire tomber dans le piége, & pour le rendre responsable de la mort de Marie. Tous ces bruits dont je viens de parler s'étant répandus dans le Public, & la Reine feignant d'en être effrayèe, elle mit entre les mains de Davisson un Ecrit signé de sa main & scellé de son cachet, par lequel elle lui ordonnoit de faire dresser un Ordre pour l'exécution de la Reine d'Ecosse, & d'y appliquer le grand Sceau. Mais en même tems, elle lui commanda de garder cet Ordre, sans le communiquer à personne. Il falloit pourtant que le Grand Chancelier en fût instruit, à moins qu'elle n'eût tiré le grand Sceau d'entre ses mains, pour le confier à Davisson, ce qui ne feroit pas sans exemple. Quoiqu'il en soit, dès le lendemain, elle fit dire à Davisson par *Kiligrew*, de hâter l'éxpédition de cet Ordre. Sur cela, Davisson alla trouver la Reine, & lui dit, que l'Ordre étoit déja expédié & scellé, de quoi elle se mit dans une grande colére, & lui dit, qu'il s'étoit trop hâté. Cet Ordre, qui étoit daté du 1. de Fevrier, étoit adressé aux Comtes de *Shrewsbury*, de *Darby*, de *Kent*, de *Northumberland*, pour faire exécuter la Reine d'Ecosse en leur présence. Cependant, quoique la Reine eût paru fâchée contre le Secretaire, de ce qu'il s'étoit trop hâté, elle laissa l'Ordre entre ses mains, sans lui dire ce qu'il en devoit faire. Cela le mit dans un extrême embarras, puisque dans les démarches opposées que la Reine avoit faites à l'égard de cet Ordre, elle ne lui avoit pas fait connoître quelle étoit son intention. Dans l'incertitude où il se trouvoit à cet égard, il prit le parti de communiquer ce qui se passoit à un des Conseillers Privez, qui fut d'avis d'en informer les autres Membres du Conseil, afin de ne rien faire à la volée, & Davisson donna dans ce piége. Sur cela, le Conseil s'étant assemblé, il y fut résolu tout d'une voix, de faire exécuter l'Ordre, quoiqu'il n'y eût rien de plus aisé que d'avertir la Reine de l'embarras où l'on ne se trouvoit. Pour cet effet, on le mit entre les mains de *Beal*, qui prit soin d'en informer les quatre Seigneurs qui étoient commis, & partit pour Fotheringay avec deux Exécuteurs. Certainement, il est bien difficile de se persuader qu'une vingtaine de Conseillers Privez, parmi lesquels se trouvoient les Ministres de la Reine & ses intimes confidens, eussent entrepris de faire exécuter cet Ordre à son insçu, s'ils n'eussent pas été persuadez qu'en cela ils se conformoient à sa volonté. D'autant plus que Davisson ne leur avoit communiqué ce secret, qu'à cause de l'incertitude où il étoit touchant l'intention de la Reine.

Après le départ de Beal, la Reine dit à Davisson, qu'elle avoit changé de

 pensée

ELISABETH. 1587.

penſée. Ce devoit être-là comme un coup de foudre contre le Conſeil qui avoit envoyé faire l'exécution de ſa propre autorité & néanmoins, on ne prit aucune meſure pour rappeller Beal, quoiqu'il y eût ſept jours d'intervalle entre ſon départ & l'exécution de Marie. Mais ce qu'il y a encore de plus étrange, c'eſt que pendant ces ſept jours, quoique la Reine eût témoigné qu'elle avoit changé de penſée, aucun de ſes Conſeillers ou de ſes Miniſtres ne s'aviſât de l'informer de ce qui ſe paſſoit. Cela marque aſſez clairement qu'on ſçavoit fort bien, qu'elle ne vouloit pas en être informée.

La Reine d'Ecoſſe eſt décapitée.

Quoiqu'il en ſoit, les quatre Seigneurs, nommez Commiſſaires pour voir faire l'exécution, s'étant rendus à Fotheringay, avertirent d'abord la Reine Marie de ſe préparer à la mort, & dès le lendemain 28. de Fevrier, ils lui virent couper la tête. Je n'entrerai point ici dans le détail de toutes les circonſtances de cette tragédie. Il ſuffit de dire en un mot, qu'elle mourut avec beaucoup de conſtance, & dans un attachement inviolable à ſa Religion. Le Comte de Kent lui ayant dit que ſa vie ſeroit la mort de la Religion Proteſtante en Angleterre, elle triompha de cet aveu, & dit qu'on l'avoit condamnée comme coupable d'avoir voulu faire aſſaſſiner la Reine d'Angleterre, & que néanmoins, le Comte de Kent venoit de lui dire, qu'on la faiſoit mourir pour ſa Religion, de quoi elle ſe glorifioit. S'il en faut croire Cambden, elle proteſta qu'elle n'avoit rien ſçû des pratiques de Babington, & qu'on avoit ſuborné ſes Secretaires pour lui faire perdre la vie.

Eliſabeth en témoigne une grande affliction.

La nouvelle de cette exécution ayant été portée à Eliſabeth, elle en témoigna un extrême déplaiſir. Les ſoupirs, les larmes, les regrets, les lamentations furent les marques qu'elle donna de ſon affliction qui paroiſſoit déméſurée. Elle chaſſa les Conſeillers privez de ſa préſence, & ordonna qu'ils fuſſent examinez dans la Chambre étoilée, & que Daviſſon fut pourſuivi criminellement pour ſa déſobéiſſance. Peu de jours après, elle écrivit au Roi d'Ecoſſe la Lettre ſuivante qui lui fut portée par Carew.

Lettre d'Eliſabeth au Roi d'Ecoſſe.

MON TRES-CHER FRERE,

Plût à Dieu que vous puſſiez connoître, ſans le ſentir, de quelle extrême douleur mon cœur ſe trouve accablé, pour le lamentable événement arrivé contre ma volonté. Mais parce que mon cœur abhorre un ſi triſte recit, vous l'apprendrez de mon Couſin Carew (1). Je vous conjure d'être perſuadé, que comme pluſieurs gens de bien ſont témoins de mon innocence, ſi je l'avois commandé, je ne le nierois pas. Je n'ai pas une ame aſſez lâche pour craindre de faire une choſe juſte, ou pour la déſavoüer après l'avoir faite. Mais comme il eſt honteux aux Princes de déſavoüer par leurs paroles, les ſentimens de leur cœur, je ne m'éforcerai jamais de déguiſer mes actions, mais je les laiſſerai paroître dans leurs plus vives couleurs. Sçachez comme une choſe certaine, que comme ceci n'eſt pas arrivé par ma faute, ſi j'avois eu intention de l'exécuter, je ne l'imputerois pas à d'autres. Mais je ne puis pas prendre ſur moi ce qui ne m'eſt jamais entré dans l'eſprit. Le porteur de cette Lettre vous expliquera mes ſentimens ſur ce ſujet. Je ſouhaite ſeulement que vous ſoyiez perſuadé que perſonne n'a une plus ſincére affection pour vous, & n'a plus vos intérêts à cœur que moi. Si quelqu'un veut vous perſuader

(1) Il étoit ſon parent du côté d'Anne de Bollen ſa mere.

suader le contraire, soyez certain qu'il a moins d'affection pour vous que pour d'autres. Dieu vous conserve long temps en bonne santé! ELISABETH.

Pendant que Carew étoit en chemin Davisson fut cité à la Chambre étoilée, pour répondre à l'accusation de mépris & de désobéïssance, intentée contre lui. Cette accusation portoit, qu'il avoit méprisé les Ordres de sa Reine, violé son serment de fidélité, & négligé les devoirs de sa charge. Que la Reine ne voulant point, par des raisons à elle seule connuës, que la Reine d'Ecosse, quoique condamnée à mort, fût exécutée, avoit pourtant, pour éviter certains dangers, ordonné qu'on expédiât l'Ordre pour l'exécution, & le lui avoit confié, en lui commandant de le tenir secret: mais que lui oubliant son devoir, l'avoit communiqué au Conseil, & l'avoit fait exécuter à l'insçu de la Reine. 1587. Davisson est jugé. Son accusation & ses defenses.

Davisson répondit, qu'il lui étoit extrémement fâcheux de se voir accusé de mépris envers la Reine qui l'avoit comblé de bienfaits. Qu'il aimoit mieux se déclarer lui-même coupable des crimes dont on l'accusoit, que de contester contre Sa Majesté, puisqu'il ne pourroit se justifier, sans manquer au respect & à la fidélité qu'il lui devoit. Il protesta néanmoins, qu'il n'avoit failli que par ignorance, & qu'il étoit persuadé qu'il n'avoit rien fait contre l'intention de la Reine. Quant au reproche qu'elle lui avoit fait de s'être trop hâté dans l'expédition de l'Ordre, il dit qu'elle lui avoit fait entendre obscurément, mais qu'elle ne lui avoit pas expressément commandé, de n'en rien dire à personne, & qu'il n'avoit pas cru violer le secret, en ne le communiquant qu'au Conseil. Par rapport à ce dont on l'accusoit encore, de n'avoir pas révoqué l'Ordre, après quelle lui eut dit qu'elle avoit changé de pensée, il protesta, que l'avis unanime de tous les Conseillers privez avoit été, qu'il falloit faire exécuter l'Ordre sur le champ, de peur que la Reine & l'Etat ne souffrissent quelque préjudice d'un trop long délai.

Après qu'il eut cessé de parler, les Avocats de la Reine le pressérent sur sa propre confession, & sur ce que le Grand Trésorier avoit témoigné, qu'ayant douté que la Reine eût véritablement consenti à l'exécution de l'Ordre, Davisson lui avoit affirmé que c'étoit son intention. Alors Davisson fondant en larmes, pria les Avocats de ne le pas presser davantage, & de considérer, que ce n'étoit pas à lui à disputer contre la Reine: Il ajouta, qu'il s'en rapportoit à la conscience de Sa Majesté, & qu'il se soumettoit à la censure de ses Juges. Ensuite, il se fit plusieurs Discours dont les uns tendoient à aggraver la faute de l'accusé, & d'autres à faire voir qu'il n'avoit agi que par imprudence. Enfin, il fut condamné à une amende de dix mille livres Sterling, & à tenir prison tout autant de tems que la Reine le trouveroit à propos. Le Baron de Lumley, dans le Discours qu'il fit en cette occasion, ne se contenta pas de blâmer Davisson, mais accusant principalement tout le Conseil, il dit que c'étoit une chose inoüie & sans exemple que des Conseillers Privez, au milieu du Palais de la Reine, & ayant un libre accès auprès d'elle, eussent entrepris une telle chose sans lui en parler, & que si son propre Fils étoit coupable d'une telle faute, il seroit le premier à le condamner. Mais l'intention de la Reine n'étoit pas de punir les Conseillers qui vrai-semblablement n'avoient agi que par ses ordres secrets. Aussi pour éviter des reproches pareils à ceux que le Baron de Lumley leur avoit faits, le Garde du Sceau Privé dit à Sentence contre lui.

l'As-

ELISABETH. 1587.

l'Assemblée, que la Reine, mûë d'une juste colére, avoit d'abord ordonné que la conduite des Conseillers fût examinée à la rigueur, mais que reconnoissant qu'ils n'avoient failli que par un excès de zele pour elle & pour le Royaume, elle leur accordoit leur pardon. Ainsi, Davisson fut le seul sacrifié, quoi que le Conseil fût encore plus coupable que lui, supposé qu'il eût agi contre l'intention de la Reine, Davisson demeura long-tems en prison, sans pouvoir obtenir d'autre faveur que quelques présens d'argent que la Reine lui envoyoit de tems pour sa subsistance.

Cambden, qui n'a pas eu en vûë d'excuser Elisabeth dans tout ce qui regarde la Reine d'Ecosse, a inséré dans ses Annales une Apologie que Davisson étant en prison adressa lui-même au Secretaire Walsingham, sur laquelle il a laissè à son Lecteur la liberté de porter son Jugement, évitant d'y faire lui-même aucune réflexion. Cette Apologie étoit conçûë en ces termes.

Apologie de Davisson écrite par lui-même.

» Avant le départ des Ambassadeurs de France & d'Ecosse, la Reine » m'ordonna de lui présenter l'Ordre que j'avois dressé pour l'exécution de la » Reine Marie. Je le lui mis en main, & elle le signa très-volontiers, m'ordon- » nant en même tems d'y appliquer le grand Sceau. Elle me dit ensuite, vous » montrerez ceci à Walsingham qui est déja malade, & qui mourra sans dou- » te, quand il le verra. Elle ajoûta, qu'elle avoit différé cette affaire, pour ne » pas donner lieu de croire qu'elle agissoit avec violence, mais qu'elle en con- » noissoit parfaitement la nécessité. Après cela, elle témoigna être fort en co- » lere, contre *Amias Pawlet*, & contre le Chevalier *Drury*, de ce qu'ils ne lui » avoient pas épargné cet embarras, & voulut qu'on s'informât de la cause de » leur délai.

» Le jour d'après que le grand Sceau fut mis à l'Ordre, elle me fit défen- » dre par Kiligrew, de l'y mettre, & comme j'allai l'informer que la chose » étoit déja faite, elle me gronda de ce que j'avois été si diligent, disant qu'on » auroit pû trouver d'autres moyens. Je lui répondis, que les moyens les plus » justes étoient toûjours les plus assurez. Mais craignant qu'elle ne rejettât tout » le blâme sur moi, comme elle avoit fait autrefois à l'égard de Mylord Burgh- » ley lors de la mort du Duc de Norfolck, je découvris l'affaire au Chevalier » Hatton, en lui protestant qu'à l'avenir, je me garderois bien de me mêler » dans des affaires si délicates. Hatton en informa d'abord le Grand Tréso- » rier, & celui-ci, les autres Conseilles Privez, qui furent tous d'avis de faire » hâter l'exécution, se chargeant tous, comme il étoit bien juste, de la faute, » s'il y en avoit. Selon cette résolution, Beal fut dépêché sur le champ, avec » l'Ordre. Le troisiéme jour d'après, la Reine disant qu'elle étoit toute trou- » blée à cause d'un songe qu'elle avoit eu, je lui demandai, si elle avoit chan- » gé de pensée. Elle me répondit, qu'on auroit pû trouver d'autres moyens. » Ensuite, elle s'informa si j'avois eu réponse d'Amias Pawlet. Je lui fis voir » la Lettre de Pawlet, dans laquelle il disoit qu'il ne pouvoit se charger de » l'exécution, parce que c'étoit une chose injuste. Alors elle se mit en colere, » & dit que Pavvlet & ses compagnons étoient des gens sans foi & parjures, » puisqu'ils avoient promis de grandes choses, & qu'ils refusoient de les exé- » cuter, mais qu'elle trouveroit d'autres gens qui s'en chargeroient pour l'a- » mour d'elle. Sur cela, je lui représentai combien il seroit honteux & même » dangereux pour Pavvlet & Drury de se charger d'une telle action : que si elle

« l'ap-

l'approuvoit après qu'elle seroit faite, sa réputation en souffriroit extrémement, & que si elle la désavoüoit, elle ruïneroit pour jamais deux hommes de mérite avec toute leur postérité. Pour conclusion, le même jour que la Reine d'Ecosse mourut, la Reine me gronda en badinant, de ce que la chose n'étoit pas encore faite.

« Elisabeth. 1587.

Si cette Apologie est véritable, on ne peut pas demander une preuve plus convainquante de la dissimulation d'Elisabeth. Il ne s'agissoit pas de la mort de Marie; elle étoit toute résoluë, mais de la maniere de sa mort. Il paroit par l'Ecrit qu'on vient de voir, qu'Elisabeth auroit souhaité que les deux Gardes de la Reine d'Ecosse lui eussent ôté la vie, afin de pouvoir s'en disculper elle-même, ce qu'elle n'auroit pas manqué de faire, en les faisant mourir tous deux. Il ne reste qu'un scrupule sur ce sujet: c'est qu'on ne sçait ceci que par Cambden dont le témoignage ne peut pas passer pour bien certain.

Le Roi d'Ecosse témoigne d'abord beaucoup de ressentiment.

Le Roi d'Ecosse ayant reçu la nouvelle de la mort tragique de la Reine sa Mere, en marqua d'abord un très-vif ressentiment. Ses premieres pensées le porterent d'abord à la vengeance. Les Etats d'Ecosse, qui étoient alors assemblez, lui promirent du secours, & il n'y avoit pas faute de gens autour de lui, qui l'incitoient à s'unir avec le Pape, la France & l'Espagne, pour venger un si grand outrage. D'autres lui conseilloient de ne pas rompre avec l'Angleterre, de peur d'exposer aux événemens douteux de la Guerre, les droits certains qu'il avoit sur la Couronne de ce Royaume; d'autant plus, que les Anglois ne demanderoient peut-être qu'un prétexte pour empêcher un Prince Ecossois de monter sur le Trône d'Angleterre, & qu'il falloit bien se garder de le leur fournir. L'opinion de quelques autres étoit, qu'il devoit observer une exacte neutralité à l'égard des deux Religions, afin de se tenir toûjours en état de profiter des événemens que le tems pourroit amener. Carew étant arrivé peu de tems après, le Roi refusa de lui donner audience, & ce ne fut pas sans de grandes difficultez qu'on le fit consentir à recevoir la Lettre que cet Envoyé lui portoit. On voit pourtant dans les Mémoires de Melvil, que certains Seigneurs de la Cour d'Ecosse avoient écrit en Angleterre, que quand on feroit mourir la Reine Marie, le Roi son Fils n'en auroit pas beaucoup de ressentiment, & en effet, Melvil assure, qu'il en fut bien-tôt consolé. Lorsqu'Elisabeth eut appris que la douleur de ce Prince commençoit à se rallentir, Elle fit agir quelques-uns de ceux en qui il avoit plus de confiance, qui lui représenterent, qu'en l'état où l'Ecosse se trouvoit, il n'y avoit pas lieu d'espérer, qu'une Guerre contre l'Angleterre pût être suivie d'un heureux succès: que s'il prétendoit s'appuyer sur un secours étranger, il pouvoit apprendre par la malheureuse expérience que la Reine sa Mere en avoit faite, combien ce secours étoit incertain. Que le Roi de France, bien loin de le favoriser, avoit intérêt d'empêcher que les deux Royaumes de la Grande Bretagne ne fussent unis sous une même domination. Qu'il s'opposeroit même, autant qu'il dépendroit de lui, au succès de ses armes, de peur qu'après avoir réüssi, il n'assistât le Duc de Guise qui aspiroit à la Couronne. Que le Roi d'Espagne, en feignant de le vouloir assister, ne travailleroit que pour lui-même, à cause des prétentions, quoique mal fondées, qu'il avoit sur la Couronne d'Angleterre, comme descendant de la Maison

Représentations faites à ce Prince.

ELISABETH. 1587.

de Lencastre. Que même la Reine sa Mere avoit fait un Testament la veille de sa mort, par lequel elle l'excluoit de sa Succession, en cas qu'il persévérât dans la Religion Protestante, & nommoit Philippe II. pour son Héritier, & que ce Testament avoit été envoyé en Espagne. Qu'il ne falloit donc pas espérer de secours de Philippe, mais plûtôt le regarder comme un ennemi. Enfin, que s'il faisoit la Guerre à Elisabeth, & que le Parlement fît un Acte contre lui, il couroit risque de se voir pour jamais exclu d'une riche Succession qui ne pouvoit pas lui manquer, pourvû qu'il se tint en repos. On ajoûta encore à toutes ces raisons, qu'Elisabeth avoit de l'affection pour lui, & qu'outre cela, elle se feroit un honneur & un devoir de réparer l'injure faite à la Mere, en laissant la Couronne au Fils, pourvû qu'il ne lui donnât point d'occasion d'en user d'une autre maniere. Ces représentations firent leur effet. Jacques comprit qu'il avoit un grand intérêt de ménager Elisabeth, & cela joint à la Sentence donnée contre Davisson qui lui fut envoyée, étouffa tellement son ressentiment, qu'il n'en donna plus aucune marque.

Il se console.

La Reine envoye une Flotte contre l'Espagne. *Annales de Cambden.*

Cependant, Elisabeth ayant appris que le Roi d'Espagne faisoit de grands préparatifs pour attaquer l'Angleterre, envoya *Drack* avec une bonne Flotte, sur les côtes d'Espagne, avec ordre de brûler tous les Vaisseaux Espagnols qu'il rencontreroit. La premiere expédition de cet Amiral fut au Port de Gibraltar, où il brûla plus de cent Vaisseaux chargez de vivres & de munitions, & un grand Galion nommé *Raguse*, qui étoit rempli de riches marchandises. Ensuite ayant tourné vers le Cap Saint Vincent, il fit beaucoup de dommage aux habitans des Côtes, après quoi il se rendit à l'embouchure du Tage, où il provoqua vainement le Marquis de Sainte Croix en pillant ou brûlant tous les Vaisseaux qu'il trouva le long des Côtes. Dès qu'il n'eut plus rien à faire de ce côté-là, il tourna vers les Isles Açores, & rencontra sur sa route, une riche Caraque, nommée *le Saint Philippe*, qui revenoit des Indes Orientales, dont il s'empara. Les vivres & les munitions que les Espagnols avoient perduës à Gibraltar, la prise du Galion & de la Caraque, & les autres dommages qu'ils avoient soufferts, mirent Philippe dans la nécessité de différer jusqu'à l'année suivante l'expédition, qu'il avoit projettée contre l'Angleterre. Dans le tems que Drack agissoit en Europe contre l'Espagne, *Cavendish* en faisoit autant en Amérique, étant entré dans la Mer du Sud, par le Détroit de *Magellan*. Il pilla sans opposition, les Côtes du Chili & du Perou, & causa beaucoup de dommage aux Espagnols en ces quartiers-là.

Les Etats des Provinces Unies se plaignent du Comte de Leicester. *Annales de Grotius.*

J'ai laissé, sur la fin de l'année précédente, le Comte de Leicester retournant en Angleterre, après avoir commencé à mettre en train le projet qu'il avoit formé de se rendre Souverain des Provinces-Unies, en y fomentant le trouble & la division. Avant son départ, les Etats avoient commencé à s'appercevoir de ses desseins, & les ordres qu'il avoit laissé en partant, & que les Officiers qui dépendoient de lui exécutoient ponctuellement, acheverent de les confirmer dans leurs soupçons. Cela fut cause qu'ils envoyerent des Ambassadeurs à Elisabeth pour se plaindre de lui : mais son crédit, & l'affaire de la Reine d'Ecosse, qui tenoit alors la Cour occupée, empêcherent qu'on expédiât les Ambassadeurs aussi promptement qu'ils le souhaitoient. Il arriva même dans cet intervalle, que *Stanley* & *Yorck*, qui tenoient du Comte de

de Leicester les Gouvernemens de Deventer & d'un Fort tout proche de Zutphen, livrerent ces deux Places au Duc de Parme. Ainsi, les Etats n'ayant plus aucune confiance en ce Général, donnerent le commandement de leur Armée au Comte Maurice de Nassau second Fils du feu Prince d'Orange. Ils firent encore d'autres démarches qui marquoient assez clairement, qu'ayant découvers les desseins du Comte de Leicester, ils ne vouloient pas souffrir qu'il les exécutât. Dans ces entrefaites, le Duc de Parme ayant assiégé l'*Ecluse*, le Comte retourna d'Angleterre pour lui faire lever le Siége: mais il n'eut pas le bonheur de réüssir. Enfin voyant qu'on se défioit par tout de lui, il prit la résolution d'exécuter par la force, le projet qu'il avoit formé. Pour cet effet, il voulut se rendre maître de plusieurs Places à la fois, dans le cœur du Païs, afin de tenir tout le reste en bride, Mais l'entreprise qu'il avoit formée pour surprendre *Leiden* ayant été découverte à tems, toute correspondance entre lui & les Etats fut entiérement rompuë. Ainsi, la Reine se vit obligée de le rappeller, & d'envoyer en sa place le Baron de *Willoughby*, mais sans aucune autre autorité que de commander les troupes Angloise. Alors les Etats donnerent au Comte Maurice la charge de Capitaine Général.

Le Comte entreprend de se rendre maître de plusieurs Villes.

Il est rappellé.

Cependant le Roi d'Espagne, toûjours attentif au projet d'attaquer l'Angleterre continuoit à faire des préparatifs extraordinaires. C'étoit un dessein formé depuis qu'on avoit persuadé à la Reine d'Ecosse, de lui transporter les droits qu'elle avoit sur ce Royaume, comme étant l'unique moyen d'y rétablir la Religion Catholique. Selon la maxime reçuë dans l'Eglise Romaine, qu'un Hérétique est indigne & incapable de posséder une Couronne, Philippe II. se croyoit en droit de prétendre à celle d'Angleterre, comme étant le plus prochain Prince Catholique descendu de la Maison de Lencastre. Mais afin qu'on puisse mieux connoître le fondement de ses prétentions, il est bon de jetter les yeux sur sa Généalogie qui fait voir qu'il descendoit des deux Filles de Jean de Gand Duc de Lencastre troisiéme Fils d'Edoüard III. C'étoit donc sur cette *descendance*, sur le transport, & sur le Testament de la Reine d'Ecosse, qu'il avoit formé le projet de conquérir l'Angleterre. Elisabeth ne l'ignorant pas, prenoit de son côté, toutes les précautions possibles pour se mettre en état de défense, & chacun d'eux couvroit ses préparatifs de divers prétextes. Pour amuser Elisabeth, Philippe lui fit proposer d'être Médiatrice pour faire la Paix entre lui & les Provinces révoltées des Païs-Bas. Elisabeth connut parfaitement le but de Philippe, & pour l'amuser à son tour, elle accepta la médiation, dans l'espérance que cette négociation lui donneroit encore plus de tems pour se préparer. Elle fit donc proposer aux Etats de faire la Paix avec l'Espagne, en leur faisant entendre, qu'ils ne pouvoient refuser d'entrer en négociation, sans se charger du blâme de continuer la Guerre par pure opiniâtreté. Au reste, elle leur promettoit d'avoir leurs intérêts à cœur comme les siens propres. Mais le sEtats refuserent absolument d'entrer en Traité, ayant reconnu par plusieurs expériences que ces négociations leurs étoient toûjours fatales. Cela n'empêcha pas qu'elle n'envoyât des Plénipotentiaires en Flandre, dans la supposition que les Etats se-roient contraints de s'en tenir à ce qu'elle auroit reglé pour eux avec l'Espagne, ainsi qu'elle le faisoit entendre. Trois mois s'écoulerent avant qu'on pût convenir du lieu où se tiendroient les Conférences. Elisabeth deman-

Philippe II. se prépare à attaquer l'Angleterre.

Fondement de ses droits sur l'Angleterre.

Il tâche d'amuser Elisabeth.

Négociation pour la Paix des Provinces-Unies avec l'Espagne. *Grotius.*

 doit

ELISABETH. 1587.

doit pour conditions préliminaires, une Amnistie pour les Confédérez; que tous les anciens priviléges fussent conservez aux Villes des Païs-Bas : que l'ancienne Alliance entre l'Angleterre & l'Espagne fût renouvellée : qu'on lui assignât sur quelques bons fonds, le payement de ce qui lui étoit dû par les Etats, & que les troupes de part & d'autre fussent congédiées. Pour ce qui regardoit la Religion, les Espagnols demandoient que le Roi en fût absolument le maître, comme il n'empêchoit pas qu'Elisabeth ne la reglât dans son Royaume, de la maniere qu'elle le trouvoit à propos. Elisabeth n'insistoit pas beaucoup sur cet Article, soit qu'elle crût que chaque Souverain avoit droit d'imposer une Religion à ses Peuples, ou que, pour amuser le Roi d'Espagne, elle feignît de se relâcher, pour ne pas porter obstacle à une négociation dont la durée ne pouvoit que lui être avantageuse. Quoiqu'il en soit, elle en étoit venuë à ce point, que de se contenter que l'exercice de la Religion Réformée fût souffert pendant deux ans seulement, dans les Provinces-Unies. A l'égard des Places dont elle étoit en possession, elle ne refusoit pas de les rendre, pourvû qu'on la rembourfât. C'étoit sur ces demandes réciproques, que les Espagnols prenoient soin d'éloigner la conclusion des Articles préliminaires, s'imaginant que l'espérance d'une prompte Paix empêcheroit Elisabeth de se préparer à se défendre de leurs attaques. Ils ne vouloient entrer dans aucun accommodement par rapport à la Religion, & quant aux dépenses qu'Elisabeth avoit faites pour soutenir les Confédérez, ils prétendoient qu'elles devoient être compensées avec celles qu'elle avoit causées à leur Roi. Enfin, les préparatifs qui se faisoient contre l'Angleterre, dans tous les Ports de la Monarchie d'Espagne, devinrent si publics, que cette feinte négociation se rompit sans aucun succès, après avoir duré jusqu'au mois de Mars de l'année suivante.

Le Pape s'unit avec Philippe.

J'ai déja parlé des prétentions que Philippe II. avoit sur l'Angleterre & sur l'Irlande. Ferdinand le Catholique son bisayeul n'en avoit pas eu de si apparentes sur les Royaumes de Naples & de Navarre dont il s'étoit emparé, & qui faisoient encore une partie de la Monarchie d'Espagne. Mais outre ces prétentions, Philippe faisoit encore valoir une autre chose toute propre à faire illusion au Public. C'étoit un grand zele pour le rétablissement de la Religion Catholique dans les trois Royaumes de la Grande Bretagne. Par-là, il avoit engagé le Pape Sixte V. à entrer dans ce projet dont l'exécution devoit être autant glorieuse qu'avantageuse à l'un & à l'autre, & dont néanmoins Philippe devoit faire toute la dépense. Quant à Sixte, il n'avoit à contribuer de son côté, que ce que les Papes ont accoûtumé de fournir en semblables occasions, sçavoir, des vœux, des priéres, & des excommunications.

Bulle de Sixte V contre Elisabeth.

Ce fut donc pour favoriser l'entreprise du Roi d'Espagne, que ce Pontife fulmina contre Elisabeth, une Bulle par laquelle il délioit ses Sujets du serment de fidélité, & donnoit ses Royaumes au premier accupant: C'étoit le Roi d'Espagne, qui étoit déja prêt à profiter de la faveur du Pape.

Flotte d'Espagne nommée l'*Invincible*.

Il avoit préparé en Portugal, à Naples, & en Sicile, une Flotte à laquelle on donnoit par avance le nom d'*Invincible*. Elle étoit composée de cent cinquante gros Vaisseaux sur lesquels on avoit embarqué dix-neuf mille hommes, & 2630. piéces de canon. Elle devoit être commandée par le Marquis de Sainte Croix : mais cet Amiral étant mort pendant qu'on la préparoit, le

Duc

Duc de *Médina-Celi* fut nommé en sa place. D'un autre côté, le Duc de Parme avoit fait avancer sur les Côtes des Païs-Bas, une Armée de trente mille hommes, & préparé une grande quantité de Vaisseaux pour la transporter, à dessein de se rendre à la Flotte Espagnole, & de faire descente en Angleterre. Le projet étoit de poster la Flotte à l'embouchure de la Tamise, pour favoriser les troupes qui devoient marcher droit à Londres. Elisabeth, qui ne manquoit pas de bons Espions, ayant été informée de bonne heure, de ces grands préparatifs, avoit pourvû à la défense de son Royaume, avec beaucoup de soin, & de diligence. Elle avoit équippé une Flotte considérable, qui pourtant n'approchoit point de celle d'Espagne, ni pour le nombre ni pour la grandeur des Vaisseaux, & en avoit donné le commandement à *Charles Howard* Baron d'Effingham, qui étoit très-entendu dans la Marine. Il avoit pour Vice-Amiraux *Drack, Hawkins, & Forbisher*, tous trois des meilleurs Officiers de Mer qu'il y eût alors dans le monde. D'un autre côté, *Henri Seymour*, Fils du feu Duc de Sommerset, se tenoit proche des Côtes de Flandre, avec quarante Vaisseaux Anglois ou Hollandois, pour empêcher que le Prince de Parme n'allât joindre la Flotte Espagnole. De plus, Elisabeth avoit en Angleterre une Armée de quarante mille hommes, dont trois mille, sous la conduite du comte de Leicester, étoient postez proche de l'embouchure de la Tamise. Le reste étoit auprès de la Reine, tout prêt à marcher où il seroit jugé nécessaire. Outre cela, il y avoit dans chaque Province, un Corps de Milices bien armées sous des Chefs qui avoient ordre de se joindre à d'autres, selon que le besoin le demanderoit. Il est certain, qu'il n'y en a point dans le monde, plus propres à un coup de main, que celles d'Angleterre. Ainsi, quand même les Espagnols auroient fait descente, ils auroient trouvé à qui parler. Les Ports avoient été fortifiez autant que le tems l'avoit pû permettre, & il y avoit par tout des signaux établis pour faire connoître les lieux où les troupes devoient marcher. Enfin, il avoit été résolu, que si les Espagnols faisoient descente, on feroit le dégât devant eux, en sorte qu'ils ne pussent avoir pour subsister, que ce qu'ils feroient venir de leur Flotte. C'étoit ce que François I. avoit pratiqué en Provence contre Charles-Quint, avec un succès qui répondit à ses espérances. Ces mesures étant prises, on attendit les ennemis avec une allégresse extraordinaire, quoiqu'il semblât qu'en une pareille conjoncture, tout le monde dût être dans une extrême consternation.

ELISABETH. 1587.

Préparatifs d'Elisabeth.

Cependant Elisabeth n'étoit pas sans inquiétude. Le moment qu'elle avoit toûjours craint étoit enfin arrivé. Il s'agissoit de défendre sa Couronne, sans le secours d'aucun Allié. C'étoit ce qu'elle avoit toûjours tâché de prévenir, depuis le commencement de son Regne, par tous les artifices que sa politique avoit pû lui suggérer, en fomentant les troubles d'Ecosse, en s'alliant avec la France, en feignant de vouloir épouser le Duc d'Anjou, en donnant des secours aux Huguenots de France, & aux Mécontens des Païs-Bas, & enfin, en se défaisant de la Reine d'Ecosse. Tout cela lui avoit réüssi jusqu'alors, & quoi qu'environnée d'ennemis, elle avoit trouvé les moyens de les occuper chez eux, & de les empêcher d'attaquer directement l'Angleterre. Mais le tems étoit enfin venu, qu'il falloit exposer ses droits au risque des armes. Quoi qu'en général elle fût aimée de ses Sujets, elle n'ignoroit pas

Embarras de la Reine.

ELISABETH. 1587.

qu'il y avoit beaucoup de Mécontens dans son Royaume, & particuliérement parmi les Catholiques. Elle avoit même lieu de craindre, qu'ils ne fussent d'intelligence avec le Roi d'Espagne, pour favoriser son invasion. D'un autre côté, elle n'étoit pas sans inquiétude par rapport à l'Irlande, à cause de la Religion des Irlandois, & des intelligences que le Pape & Philippe II. entretenoient dans cette Isle. Mais son embarras étoit encore plus grand par rapport à l'Ecosse. Elle venoit de faire mourir la Mere du Roi Jacques par la main d'un Bourreau, & si ce Prince se laissoit transporter au désir de se venger, il n'en pouvoit jamais trouver une occasion plus favorable, puisqu'il pouvoit faire une diversion du côté du Nord, pour favoriser la descente des Espagnols à l'autre extrémité du Royaume. Enfin, si elle ne pouvoit pas empêcher les Espagnols d'entrer en Angleterre, il falloit nécessairement se résoudre à risquer une Bataille, le Païs n'étant pas propre à pouvoir y tirer la Guerre en longueur. Tout cela n'étoit que trop suffisant pour lui inspirer une crainte bien fondée, qu'elle cachoit pourtant avec un extrême soin. Si jamais elle fit paroître de l'habileté, ce fut dans cette importante occasion. Bien loin de témoigner de l'abattement, elle prenoit soin d'encourager ses Sujets par sa contenance, par sa fermeté, par ses manieres affables qui leur faisoient juger qu'elle n'étoit inquiéte que pour eux, & que pour ce qui la regardoit, elle ne craignoit point le danger. Cependant, elle pourvoyoit à tout avec une sagesse admirable, & une liberté d'esprit qui est si rare, même parmi les plus grands hommes, & qui lui attiroient l'admiration & les loüanges de tout le monde. Quelques-uns lui conseilloient de se défaire des principaux Catholiques, ou de les envoyer au-delà de la Mer. Mais elle jugea que ce seroit témoigner trop de crainte, outre qu'il y auroit eu trop d'injustice à punir des gens sur de simples soupçons. Elle se contenta d'en faire arrêter quelques-uns, & de les faire garder dans un lieu sûr, en les informant néanmoins que ce n'étoit qu'une simple précaution qui, bien loin de leur être nuisible, les mettoit à couvert de la violence de leurs ennemis.

Elle caresse le Roi d'Ecosse. *Cambden.*

Par rapport à l'Irlande, elle envoya ses ordres à Fitz-Wiliams qui étoit alors Gouverneur de cette Isle, & lui marqua distinctement toutes les précautions qu'il devoit prendre, pour empêcher les Irlandois de se soulever. Mais sur toutes choses, elle prit soin de caresser le Roi d'Ecosse, & de lui faire espérer une reconnoissance parfaite, si en cette occasion il se tenoit inviolablement attaché à la Religion Protestante, & aux intérêts de la Grande Bretagne. Elle lui fit représenter, que, par rapport à l'Angleterre, il devoit regarder le Roi d'Espagne comme un dangereux Compétiteur, & que la perte de l'un des Royaumes de la Grande Bretagne ne pouvoit manquer d'entraîner la perte de l'autre. Mais son inquiétude, par rapport à l'Ecosse, ne fut pas de longue durée, puisqu'elle eut bien-tôt le plaisir d'apprendre, que Jacques, connoissant parfaitement ses véritables intérêts, n'avoit aucune liaison avec le Roi d'Espagne, & qu'il se tenoit même sur ses gardes, de peur d'en être attaqué.

Expédition de la Flotte d'Espagne, & defense des Anglois.

Le Duc de Médina-Céli partit de l'embouchure du Tage avec la Flotte invincible, le 3. de Juin, & prit sa route vers le Nord. Peu de jours après, une tempête qui survint écarta les Vaisseaux les uns des autres, en sorte qu'ils ne purent se rejoindre ensemble qu'à la Corogne. Cet accident fut cause que

le

le bruit se répandit d'abord dans toute l'Europe, que la Flotte Espagnole étoit entiérement ruïnée. Walsingham même, Secretaire d'Etat, croyoit en avoir des avis si assurez, qu'il écrivit à l'Amiral Howard, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour cette année & qu'il pouvoit renvoyer dans les Ports, les quatre plus grands Vaisseaux de la Flotte. Mais l'Amiral lui répondit, qu'il ne pouvoit se résoudre à renvoyer ces quatre Vaisseaux, quand même il devroit les garder à ses dépens, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles plus certaines. Pour mieux s'assurer de la vérité, il profita d'un vent du Nord qui se leva, & mit à la voile avec toute sa Flotte, à dessein d'aller sur les Côtes d'Espagne achever de ruïner la Flotte ennemie qu'on lui représentoit comme incapable de résister. Mais en approchant de l'Espagne, il apprit que le dommage qu'elle avoit souffert n'étoit pas si considérable qu'on avoit voulu le faire croire. En même tems, le vent s'étant tourné au Sud, il alla se remettre dans son poste, à l'entrée de la Manche, de peur que par le même vent, la Flotte ennemie ne s'avançât vers l'Angleterre.

ELISABETH. 1588.

Annales de Cambden.

Ce ne fut pourtant, que le 12. de Juillet qu'elle partit de la Corogne, & deux jours après, le Duc de Médina-Céli détacha un Yacht pour en aller donner avis au Duc de Parme, afin qu'il se tint prêt à le joindre. Le 19. la Flotte Espagnole entra dans la Manche, & le 20. elle parut à la vûë des Anglois qui la laisserent passer afin de la suivre par le même vent. Cambden a inséré dans ses Annales un Journal de ce qui se passa dans la Manche jusqu'à ce que les Espagnols se retirerent vers le Nord. Je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de copier ce Journal, qui d'ailleurs est assez obscur, & ne donne qu'une idée imparfaite de la valeur & de la conduite des Anglois. Il suffira de dire en deux mots, que, pendant que la Flotte Espagnole fut dans le Canal, l'Angloise fut toûjours à ses trousses, & lui enleva même quelques Vaisseaux. De ce nombre furent un Galion commandé par Valdez, qui fut envoyé à Darmouth, & un Navire de Biscaye qui portoit l'argent de la Flotte: mais les Espagnols en avoient retiré l'argent, parce que le feu s'y étoit mis.

Le 24. de Juillet, le vent étant au Nord, le Duc de Médina-Céli tourna le Cap vers la Flotte Angloise. Il y eut ce jour-là, un combat assez vif, dans lequel les Espagnols, quoique fort supérieurs en nombre de Vaisseaux, n'eurent pourtant aucun avantage. La pesanteur de leurs Vaisseaux, la legéreté des Anglois, donnoient à ceux-ci la facilité de s'approcher ou de s'éloigner, selon qu'ils le trouvoient à propos & de contre balancer par-là, l'avantage que leurs ennemis avoient sur eux. L'épreuve que les Espagnols firent en cette occasion, de la valeur des Anglois, & de leur habileté dans les combats de Mer, commença sans doute à leur donner une toute autre opinion de leur entreprise qu'ils ne l'avoient euë jusqu'alors.

Cependant le Duc de Médina-Celi envoyoit tous les jours quelqu'un au Duc de Parme, pour le presser de se mettre en Mer avec son Armée. Mais cela n'étoit pas possible, à cause des Vaisseaux Anglois & Hollandois qui s'étoient avantageusement postez pour empêcher la jonction. Il falloit que la Flotte Espagnole fût arrivée proche des Côtes de Flandre, pour les obliger à se retirer. Mais le 27. au soir, elle n'étoit encore qu'à la hauteur de Calais où elle moüilla étant toûjours suivie des Anglois qui se posterent à une portée de canon. Ce fut-là que la Flotte Angloise fut renforcée d'un bon nombre de

Vaisseaux,

ELISABETH. 1588.

Vaiſſeaux, tant de la Reine, que de divers Particuliers qui en avoient armé pluſieurs à leurs dépens. Alors elle ſe trouva forte de cent quarante Navires de Guerre, ou armez en Guerre, mais petits en comparaiſon des Eſpagnols, & toutefois ayant ſur eux l'avantage de ſe mouvoir plus aiſément, & de pouvoir ſe retirer dans les Ports d'Angleterre, en cas de néceſſité. Le Duc de Parme, qui devoit ſortir de Dunkerque & de Nevvport, fut encore vivement ſollicité par le Duc de Médina-Celi de ſe mettre en Mer, pour aller faire une deſcente en Angleterre comme il avoit été réſolu. Mais, outre que les Vaiſſeaux qui l'attendoient n'avoient pas encore jugé à propos de ſe retirer, nonobſtant le voiſinage de l'Armée Eſpagnole, beaucoup de ſes Matelots avoient déſerté, & ſa Flotte étoit mal avitaillée. En un mot, il ne put, ou ne voulut pas s'embarquer.

Pendant que la Flotte Eſpagnole étoit proche de Calais, l'Amiral Anglois détacha huit Brûlots pour y aller mettre le feu. Cette vûë cauſa une telle épouvante parmi les Eſpagnols, que coupant à l'inſtant les cables des anchres, ils prirent la fuite pour éviter le danger dont ils étoient menacez. Dans cette confuſion, la Galeaſſe Amirale, montée par Hugues de Moncade, ayant eu ſon gouvernail rompu, demeura flottante juſqu'au lendemain, qu'elle fut priſe par les Anglois, après un rude combat dans lequel Moncade fut tué. Quoique l'Amiral Eſpagnol eût donné ſes ordres à chaque Vaiſſeau pour que chacun reprit ſon poſte, après que le danger ſeroit paſſé, & qu'il en donnât même le ſignal, il y en eut peu qui ſe miſſent en devoir d'obéïr. Ainſi la Flotte demeura diſperſée, quelques-uns des Vaiſſeaux ayant vogué vers le Nord, & d'autres ayant été portez vers les ſables des Côtes de Zélande, où ils étoient dans un grand danger. Non ſeulement ils avoient à ſe garder des bancs, mais encore des Anglois qui les chaſſoient à coups de canon, tellement qu'il y eut ce jour-là pluſieurs Vaiſſeaux Eſpagnols déſemparez, & le Gallion, nommé *Sainte Marthe*, tomba entre les mains des Zélandois. Enfin, un vent de Nordoüeſt ayant pouſſé la Flotte ſur les Côtes de Zélande, où elle étoit en grand danger de périr, les Anglois ceſſerent de la pourſuivre, pour ne pas s'expoſer avec elle. Par bonheur pour les Eſpagnols, un vent de Sud-Oüeſt ſe leva tout à propos, & les tira de cet embarras. Mais alors, connoiſſant l'impoſſibilité qu'il y avoit d'exécuter leur entrepriſe, ils prirent la réſolution de ſe retirer par la Mer du Nord, en faiſant le tour de l'Ecoſſe & de l'Irlande, d'autant plus que quelques-uns de leurs Vaiſſeaux avoient déja pris cette même route. L'Amiral Anglois ayant vû qu'ils tournoient le Cap vers le Nord, laiſſa une partie de ſa Flotte pour garder les Côtes de Flandre, & les pourſuivit, quoique d'un peu loin, juſqu'à ce qu'ils eurent paſſé la hauteur d'Edimbourg. La route qu'ils prenoient donna quelque ſoupçon qu'ils s'étoient aſſûrez d'une retraite dans les Ports d'Ecoſſe. Cela fut cauſe que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui étoit auprès du Roi Jacques, lui fit de grandes offres, & s'engagea même à des choſes qu'il n'avoit pas pouvoir de promettre, & dont il fut enſuite déſavoüé.

Cependant la Flotte Eſpagnole continuant ſa route, reçut encore quelque dommage par les vents contraires qui en firent échoüer pluſieurs Vaiſſeaux ſur les Côtes d'Ecoſſe & d'Irlande. Sept cens Soldats ou Matelots, qui s'étoient ſauvez du naufrage ſur les terres du Roi d'Ecoſſe, furent envoyez au Duc

Duc de Parme, avec le consentement d'Elisabeth. Mais ceux qui échoüerent en Irlande & qui se sauvérent à terre furent tous assommez, ou périrent par les mains des Bourreaux, le Viceroi, qui en donna l'ordre, craignant qu'ils ne se joignissent aux Rebelles. Ce fut du moins le prétexte dont il se servit pour excuser cette barbarie.

ELISABETH. 1588.

Philippe II. reçut la nouvelle du mauvais succès de sa Flotte, avec une fermeté héroïque. Il avoit employé trois années à la préparer avec des dépenses incroyables, & quand il apprit le désastre qui lui étoit arrivé si contraire à ses espérances, il rendit graces à Dieu de ce que la perte n'étoit pas plus grande.

Le Roi d'Espagne reçoit la nouvelle de ce mauvais succès avec fermeté.

La retraite de cette Flotte si formidable causa en Angleterre une joye universelle. Elisabeth fit rendre graces à Dieu de cette délivrance, dans toutes les Eglises du Royaume, & alla elle-même à l'Eglise de Saint Paul, en grande solemnité, pour s'acquitter de ce devoir. Ensuite elle assigna un certain revenu annuel à l'Amiral, pour le récompenser du service qu'il avoit rendu à la patrie, & donna des pensions aux blessez. Pour les autres, leurs récompenses consisterent plus en loüanges qu'en effet.

La Reine en fait rendre graces à Dieu.

Sidney, qui avoit été envoyé en Ecosse avant l'arrivée de la Flotte Espagnole, dans un tems où la Reine craignoit que le Roi Jacques ne pensât à se venger, en revint quand le danger fut passé. Il rapporta que ce Prince avoit témoigné qu'il étoit sincérement attaché aux intérêts de l'Angleterre & de la Religion Protestante, & qu'il lui avoit dit, que toute la courtoisie qu'il attendoit du Roi d'Esgagne étoit d'être mangé le dernier.

Le Roi Jacques demeure attaché aux intérêts d'Angleterre.

Le quatorziéme de Décembre fut le dernier jour du Comte de Leicester, homme peu digne de sa fortune, s'il en faut croire la plûpart des Historiens. Sa mort fit répandre des larmes à la Reine qui ne laissa pourtant pas de faire vendre ses biens à l'encan, pour se payer des sommes qu'elle lui avoit prêtées.

Mort du Comte de Leicester.

Après que la Flotte Espagnole eut quitté les côtes des Païs-Bas, le Duc de Parme, voyant l'entreprise échoüée, assiégea *Bergopsoom*, où il y avoit un Gouverneur Anglois, & une garnison presque toute de la même Nation. Ce Siége acquit beaucoup de gloire au Gouverneur qui, par sa vigoureuse défense, obligea enfin le Duc à lever le Siége.

Affaires des Païs-Bas.

Cette même année si remarquable pour l'Angleterre, ne le fut pas moins pour la France. Le Duc de Guise, devenu plus puissant que le Roi, se rendit à Paris, au mois de Mai, & par la faveur du Peuple qui l'idolâtroit, il mit le Roi dans la nécessité d'en sortir, après avoir vû ce Peuple furieux tendre les chaines dans les ruës, & se préparer à l'attaquer lui-même dans le Louvre. C'est ce qu'on appella *Les Barricades de Paris*. Cette action insolente fut suivie d'un accord que le Rói se vit obligé de faire avec les Chefs de la Ligue, par lequel il leur mit diverses Places entre les mains. Mais dans le mois de Décembre suivant, ce Prince comprenant qu'il étoit perdu, s'il ne se défaisoit du Duc de Guise & du Cardinal son frere, les fit assassiner tous deux à Blois où les Etats Généraux étoient assemblez. Par-là, il se délivra d'un danger présent: mais ce ne fut que pour retomber dans un autre, puisque cette action fit que la Ligue & la Ville de Paris se déclarerent ouvertement contre lui.

Affaires de France. *Mezerai.*

Pour ce qui regarde l'Ecosse, tout y avoit été fort tranquille durant toute l'année

Affaires

ELISABETH. 1588. d'Ecosse. *Memoires de Melvil.*

l'année 1588. Pendant que le Roi n'avoit auprès de lui que des Ministres & des Conseillers attachez aux intérêts de l'Angleterre, il passoit pour l'ordinaire une vie douce & paisible. Ainsi, la seule chose qui l'inquiéta dans cette année ce fut son Mariage dont il ne pouvoit venir à bout, quoi qu'il souhaitât lui-même avec passion d'y réüssir. Melvil insinuë que le Comte de *Maitland*, Grand Chancelier, qui dirigeoit alors les affaires de ce Prince, étoit gagné par Elisabeth : qu'elle donnoit des pensions à la plûpart des Membres du Conseil d'Ecosse, & que son but étoit d'empêcher que le Roi ne se mariât. Il avoit envoyé des Ambassadeurs à Copenhague pour traiter de son Mariage avec la Princesse fille ainée de Frideric II ; mais par l'artifice de ses Ministres, le Pouvoir des Ambassadeurs étoit si borné, qu'il leur étoit impossible de conclurre. D'un autre côté, pendant que ce Mariage se négocioit, un nommé *Du Bard* (1), Poëte François, Domestique du Roi de Navarre étant allé à Edimbourg, sous prétexte d'y saluer le Roi qui avoit témoigné quelque estime pour ses Ouvrages, y proposa comme de lui-même, le Mariage du Roi avec *Catherine*, sœur du Roi son Maître. Il dit tant de bien de cette Princesse, que le Roi, par l'avis de son Conseil, envoya le Lord *Tungland*, frere de Melvil, en France, pour la voir, sous prétexte de négocier quelque affaire avec le Roi son Frere. Le Roi de Dannemarck en ayant été informé, & voyant d'ailleurs le peu de pouvoir qu'avoient les Ambassadeurs d'Ecosse, crut qu'on le joüoit, & donna sa Fille au Duc de Brunswick. Melvil attribue, non sans beaucoup d'apparence, toute cette intrigue à Elisabeth, & prétend que ce fut elle qui avertit le Roi de Dannemarck de l'envoi du Lord Tungland à la Cour du Roi de Navarre.

Cambden.

Peu de tems après, au commencement de l'année 1589. on découvrit en Ecosse, une Conspiration contre le Roi, tramée par le Comte de Huntley, & par le Comte de Bothwel fils d'un Bâtard de Jacques V. Leur projet étoit de se rendre maîtres de la personne du Roi, & de l'obliger à rétablir la Religion Catholique en Ecosse. On prétend qu'ils étoient excitez par des Emissaires d'Espagne. Le Roi prévint l'exécution de ce complot par sa diligence. Il poursuivit le Comte de Huntley qui avoit pris les armes, jusqu'à ce qu'enfin, il le contraignit de se rendre à discrétion. Pour le Comte de Bothwel, il se retira dans sa maison où il médita de nouveaux projets dont je parlerai dans la suite. Je reviens aux affaires d'Angleterre.

Jugement du Comte d'Arundel.

Philippe Howard, Comte d'Arundel, fils aîné du feu Duc de Norfolck, qui étoit prisonnier à la Tour depuis trois ans, fut enfin produit en Jugement devant les Pairs, étant accusé d'avoir conspiré contre la Reine & contre l'Etat. Cambden fait comprendre qu'il ne fut tout au plus convaincu que d'être mal affectionné au Gouvernement, & trop attaché à la Religion Catholique. Il fut pourtant condamné à mort : mais la Reine lui accorda son pardon.

La Reine lui fait grace.

Etat tranquille d'Elisabeth.

Elisabeth se trouvoit alors dans une tranquillité où elle ne s'étoit jamais vûë depuis le commencement de son Regne. La Reine d'Ecosse n'étoit plus au Monde, & le Roi son Fils, dans l'espérance de recueillir un jour la Succession

(1) Comme ce nom est ainsi écrit dans les Mémoires de Melvil, on n'a pas cru devoir le changer. Mais il y a lieu de soupçonner qu'il a dû dire *Du Bartas*, fameux Poëte qui fut effectivement envoyé en Ecosse par le Roi de Navarre, quoi qu'on ne puisse pas assurer que ce fût dans cette même année. (*De Thou* Tom. 5. P. 100.)

ſion d'Eliſabeth, étouffoit ſon reſſentiment, ou plutôt, il étoit entiérement conſolé de la mort tragique de ſa Mere. Le Roi d'Eſpagne n'étoit plus gueres en état de faire un nouvel effort contre l'Angleterre, depuis le malheureux ſuccès de ſa Flotte *invincible*. Les affaires des Provinces-Unies des Païs-Bas commençoient à ſe rétablir, par la valeur & par la ſage conduite du Comte Maurice, & celles de France ſe trouvoient dans une telle ſituation, qu'il n'y avoit rien à craindre pour l'Angleterre de ce côté-là. Le Duc de Guiſe le grand ennemi d'Eliſabeth étoit mort : ſon Fils étoit en priſon, & le Duc de Mayenne n'étoit attentif qu'à venger la mort de ſes Freres. Quant à Sixte V, quoi qu'il fût bien capable de former de grands projets, il ne pouvoit les exécuter ſans le ſecours de quelque Puiſſance Catholique, & le Roi d'Eſpagne, qui étoit le ſeul ſur qui il pût compter, penſoit alors uniquement à profiter des troubles de France. Pour les Catholiques d'Angleterre, il n'y avoit aucune apparence qu'ils penſaſſent à remuer, dans un tems où ils ne pouvoient eſpérer aucun ſecours étranger.

ELISABETH. 1588.

Dans cet état de proſpérité, Eliſabeth, ne craignant plus rien ni du dehors ni du dedans, voulut faire voir au Roi d'Eſpagne que les Anglois ſçavoient auſſi bien attaquer que ſe défendre. Mais comme elle étoit extrêmement œconome, & qu'une entrepriſe contre l'Eſpagne ne pouvoit que coûter beaucoup, elle fit enſorte que *Drack* & *Norris* ſe chargerent d'en faire les frais, dans l'eſpérance de s'en dédommager par le butin qu'ils feroient. Ainſi, elle ne fit autre choſe que leur fournir quelques Vaiſſeaux, & leur accorder la permiſſion de lever des Soldats, & des Matelots pour cette expédition. Drack avoit déja tâté les Eſpagnols en Amérique, & dans la Manche, & s'étoit convaincu qu'ils étoient plus redoutables de loin que de prés. Ainſi s'étant aſſocié avec Norris & quelques autres Particuliers, ils équiperent une Flotte ſur laquelle ils embarquerent onze mille Soldats ou Matelots. Les Hollandois y ayant auſſi joint quelques Vaiſſeaux, elle ſe trouva forte de quatre-vingts Navires de toute eſpéce. Drack la commandoit, & Norris étoit le Général des troupes de débarquement. Ils prirent avec eux *D. Antoine*, qui ſe diſoit Roi de Portugal, & qui eſpéroit, par le ſecours des Anglois de ſe mettre en poſſeſſion de ce Royaume où il pretendoit avoir de grandes intelligences.

Elle envoye une Flotte contre l'Eſpagne.

Ils partirent de Plimouth, le cinquiéme d'Avril, & peu de tems après, ils arriverent à la Corogne, & ayant fait débarquer leurs troupes, ils attaquerent la Ville baſſe, & l'emporterent d'aſſaut. Enſuite, ils aſſiégerent la haute. Mais Norris ayant eu avis que le Comte d'Andradas s'avançoit avec un Corps de troupes pour ſecourir la Place, leva bruſquement le Siége pour aller à ſa rencontre, & le Comte Eſpagnol ayant jugé à propos de ſe retirer, il le pourſuivit, l'atteignit & lui tua trois-mille hommes. Cela fait, il brûla divers villages, & ſans reprendre le Siége qu'il avoit commencé, il fit rembarquer ſes troupes. Le principal deſſein des Anglois étoit de faire leurs plus grands efforts contre le Portugal.

Expédition de la Flotte.

Annales de Cambden.

Pendant qu'ils voguoient vers les côtes de ce Royaume, ils rencontrerent le Comte d'Eſſex qui ſe joignit à la Flotte avec quelques Vaiſſeaux qu'il avoit équipez à ſes dépens, & à l'inſçu de la Reine. Quelques jours après, ils arriverent à *Peniche*, petite Ville de Portugal, & s'en étant rendu maîtres, ils la remirent à D. Antoine. De-là, Norris prit ſon chemin par terre pour ſe

ELISABETH. 1588.

rendre devant Lisbonne, Drack ayant promis d'entrer dans le Tage, avec sa Flotte, & de se rendre au même lieu. L'armée marcha soixante lieuës, sans trouver rien qui l'arrêtât, & s'étant campée devant Lisbonne, elle emporta d'abord le Fauxbourg de Sainte Catherine. Mais comme Drack n'avoit pas exécuté ce qu'il avoit promis, & que l'Armée manquoit de canon & de munitions de Guerre, il fut résolu dans un Conseil de se retirer. Cette résolution fut prise, sur ce qu'on ne voyoit aucune apparence que les Portugais fussent disposez à se révolter contre Philippe, comme D. Antoine s'en étoit flatté, & que d'ailleurs on n'apprenoit rien d'un secours qu'il avoit fait espérer de la part du Roi de Maroc. L'armée ayant pris sa route vers l'embouchure du Tage, y rencontra Drack qui avoit pris la Ville de *Cascais*, & qui s'excusa sur l'impossibilité où il s'étoit trouvé d'exécuter sa promesse. Quelques jours après, le Château de Cascais s'étant rendu, on le fit sauter avec de la poudre, & pour se dédommager des frais faits pour cette expédition, les Anglois s'emparérent de soixante Vaisseaux chargez de bled, appartenans aux Villes Hanséatiques. Ensuite, ils allerent s'emparer de la Ville de *Vigos*, qui avoit été abandonnée, & après l'avoir réduite en cendres, ils reprirent la route d'Angleterre. Cette expédition causa quelque dommage au Roi d'Espagne; mais elle n'apporta aucun profit à Elisabeth, & le butin qui fut fait ne fut pas suffisant pour payer l'équipement de la Flotte. Outre cela, les maladies emporterent plus de six mille hommes. Le seul avantage qui en revint aux Anglois, fut, qu'ils se convainquirent de plus en plus, de la foiblesse des Espagnols dans leur propre Païs.

Les Anglois saisissent 60. Vaisseaux des Villes Hanséatiques.

Elles s'en plaignent à la Reine. Réponse de la Cour.

Les Villes Hanséatiques firent grand bruit à l'occasion des Vaisseaux qu'on leur avoit enlevez dans le Tage; & envoyerent à la Reine des Ambassadeurs pour s'en plaindre. On leur répondit premiérement, que par la Patente qu'Edoüard I. leur avoit accordée, il étoit porté expressément, qu'elles ne transporteroient point leurs marchandises dans les Païs manifestement & notoirement ennemis de l'Angleterre. Secondement qu'il falloit user du droit de neutralité d'une telle maniere, qu'en faisant plaisir à l'une des Parties, on n'offensât point l'autre, & que c'étoit une chose notoire, que les munitions, tant de bouche que de Guerre, portées à l'une des Puissances ennemies, étoient des marchandises de contrebande, sujettes à confiscation. En troisiéme lieu, qu'elles ne pouvoient pas se plaindre avec justice de la prise de leurs Vaisseaux, puisque la Reine les avoit fait avertir de ne pas porter de munitions en Espagne ou en Portugal, si elles ne vouloient les exposer à être prises par les Anglois.

Affaires de France. *Mezerai.*

Cette affaire étoit peu considérable: mais ce qui se passoit en France dans cette même année méritoit une toute autre attention. Le coup qu'Henri III. avoit fait, en ôtant le Duc de Guise du Monde, ne fit que le jetter dans un plus grand embarras. Ce fut en vain qu'avant que de congédier les Etats Généraux, il jura encore la Ligue en leur présence. Les Ligueurs, ne pouvant plus se fier à ses promesses, & à ses sermens, acheverent de lui débaucher presque tout son Royaume. Par-là, il se vit dans la nécessité d'appeller le Roi de Navarre & les Huguenots à son secours & de s'unir avec eux contre la Ligue. C'est une chose bien remarquable, que ce Prince, qui avoit juré d'exterminer les Huguenots, & déclaré solennellement qu'il ne leur tiendroit pas parole,

parole, si jamais la nécessité l'obligeoit à leur faire quelque promesse, ne trouva presque point d'autres Sujets qu'eux ausquels il pût se confier. Les forces que le Roi de Navarre lui amena, & dix mille Suisses, deux mille Lansquenets, avec quelque Cavalerie, qui lui vinrent tout à propos, le mirent en état de faire le Siége ou le Blocus de Paris, avec une Armée de trente-huit mille hommes. Mais dans le tems qu'il se voyoit sur le point de forcer les Parisiens à rentrer dans leur devoir, un Moine Dominicain nommé, *Jacques Clement*, lui donna un coup de coureau dans le ventre, dont il mourut deux jours après. Avant que d'expirer, il nomma pour son Successeur le Roi de Navarre Chef de la Maison de Bourbon, qui prit le nom de Henri IV.

Henri III. est assassiné. Henri IV. lui succede.

La Ligue ne voulut point reconnoître le nouveau Roi. Il se vit même abandonné de plusieurs Grands qui avoient tenu le parti du Roi défunt, & pour pour pouvoir retenir auprès de lui une partie de la Noblesse Catholique, il se vit obligé de leur promettre qu'il se feroit instruire dans un certain tems, c'est-à-dire, qu'il se feroit Catholique : car c'étoit-là la signification qu'on donnoit à ce mot-là. Cependant, il n'avoit ni troupes ni argent, les Suisses & les Allemans qui avoient servi Henri III. menaçant de le quitter, à moins qu'il ne leur payât ce qui leur étoit dû, à quoi il n'étoit pas en état de satisfaire. Dans cette extrémité, il eut recours à Elisabeth qui lui promit généreusement, des troupes & de l'argent. En attendant ce secours, il tint ferme contre le Duc de Mayenne qui l'avoit acculé en Normandie, & qui l'attaqua même à *Arques*, quoi que sans succès. Henri se trouvoit si mal à son aise, qu'il auroit suivi le conseil que quelques-uns lui donnoient, de se sauver en Angleterre, si les remontrances du Maréchal de Biron ne l'eussent pas arrêté. Enfin, le secours d'Angleterre arriva, consistant en quatre mille hommes commandez par le Lord Willoughby, & en vingt-deux mille livres Sterling en or. Avec ce renfort, il se vit en état de s'approcher de Paris, & d'emporter un des Fauxbourgs de cette Ville. Mais le Duc de Mayenne s'y étant jetté avec son Armée, il se vit obligé de se retirer. Cependant, le Duc de Mayenne avoit fait proclamer Roi le vieux Cardinal de Bourbon, & avoit pris lui-même le titre de Lieutenant Général du Royaume. Henri ayant quitté les environs de Paris, retourna en Normandie, où il réduisit quelques Places sous son obéïssance, après quoi il renvoya les troupes Angloises.

Mariage du Roi d'Ecosse. *Mémoires de Melvil.*

Quoi que le Roi de Dannemarck eût donné sa Fille ainée au Duc de Brunswick, le Roi d'Ecosse persista dans le dessein de s'allier avec lui & lui fit demander sa seconde fille. Frideric la lui accorda, mais à condition, qu'il la lui feroit demander/par une Ambassade solemnelle, avant le premier jour du mois de Mai. Mais il mourut dans cet intervalle, laissant son Successeur en âge de minorité. Cela n'empêcha pas que Jacques ne pensât sérieusement à son Mariage avec la Princesse Anne sœur du nouveau Roi. Mais quand il proposa au Conseil d'envoyer une Ambassade à Copenhague, on lui fit entendre, qu'il couroit risque de rompre avec la Reine d'Angleterre, s'il se marioit sans la consulter. Les auteurs de ce Conseil sçavoient bien qu'Elisabeth feroit naître des obstacles à ce Mariage. En effet, dans la réponse qu'elle fit au Roi, elle tâcha de lui faire sentir divers inconvéniens s'il épousoit la Princesse de Dannemarck, & pour faire diversion, elle lui proposa Catherine sœur du Roi de Navarre qui n'étoit pas encore parvenu à la Couronne de France, & lui

ELISABETH. 1589. lui promit de le ſervir de tout ſon pouvoir dans cette recherche. La réponſe d'Eliſabeth ayant été communiquée au Conſeil, il n'y eut pas un des Conſeillers Privez, qui ne ſe déclarât contre le Mariage de Dannemarck. Jacques eut tant de dépit de ſe voir ainſi contrarié, que par le moyen d'un de ſes Serviteurs affidez, il fit enſorte que le Peuple d'Edimbourg ſe ſouleva, & menaça le Chancelier & les Conſeillers Privez de les mettre en piéces, ſi le Mariage du Roi avec la Princeſſe de Dannemarck ne ſe concluoit pas. Cette menace ayant fait peur au Conſeil, on nomma ſur le champ, des Ambaſſadeurs pour négocier ce Mariage. Mais en même-tems, on prit ſoin d'inſérer dans leurs Inſtructions certaine clauſe qui les arrêta au premier pas de leur négociation, & les mit dans la néceſſité d'envoyer en Ecoſſe le Lord *Donegal*, pour demander un Pouvoir plus ample, ou la permiſſion de s'en retourner. Cet Envoyé étant arrivé à la Cour dans un tems que le Chancelier en étoit abſent, le Roi lui-même expédia le Pouvoir que ſes Ambaſſadeurs demandoient, moyennant quoi le Mariage fut bien-tôt conclu. Peu de tems après, la nouvelle Reine fut miſe entre les mains des Ambaſſadeurs, pour la mener en Ecoſſe : mais une tempête qui ſe leva pendant qu'elle étoit en Mer, la pouſſa ſur les côtes de Norwège, où elle fut obligée de deſcendre à terre. Le vent demeura ſi long-tems contraire, que Jacques, qui avoit beaucoup d'impatience de voir ſa nouvelle Epouſe, ne pût attendre qu'il changeât. Ainſi, s'étant embarqué ſur un petit Vaiſſeau, y alla trouver la Reine, & paſſa tout l'Hiver en Norwège ou en Dannemarck, d'où il ne retourna en Ecoſſe qu'au mois de Mai de l'année ſuivante, amenant la Reine avec lui.

1590. Eliſabeth ſe tient en état de ſe défendre contre l'Eſpagne. *Annales de Cambden.*

La tranquillité dont Eliſabeth joüiſſoit n'étoit plus en riſque d'être troublée que du côté de l'Eſpagne. La France n'étoit pas en état de lui cauſer de l'inquiétude, & le Roi d'Ecoſſe ne penſoit qu'à vivre paiſiblement, en attendant la riche Succeſſion qui le regardoit. Philippe II. étoit donc le ſeul ennemi qu'Eliſabeth eût à craindre. Mais, pour ſe mettre à couvert de toute ſurpriſe, elle prenoit des précautions qui ne pouvoient être plus juſtes, quoi qu'elles lui cauſaſſent beaucoup de dépenſe. Elle avoit toujours une bonne Flotte bien entretenuë, & prête à ſe mettre en Mer au premier commandement. Les Places fortes & les Ports de Mer étoient auſſi en très-bon état, & tout cela lui coûtoit autant que ſi elle eût fait actuellement la Guerre à l'Eſpagne. Mais elle ſuppléoit à tout par ſa bonne œconomie, ne faiſant aucune dépenſe qui ne fût abſolument néceſſaire. Cela déplaiſoit beaucoup aux Courtiſans affamez qui auroient bien ſouhaité qu'elle eût été un peu plus libérale. Mais quoi qu'elle ſçût bien qu'on la taxoit d'avarice, elle ne jugea pas à propos de changer de conduite. Par-là, elle évitoit d'être importune au Parlement, & quand elle avoit beſoin de quelque ſecours extraordinaire elle étoit aſſurée de trouver un prompt acquieſcement dans la Chambre des Communes, ſans que cela produisît aucun murmure parmi le Peuple. Cet avantage valoit bien le plaiſir de ſe faire donner le tître de libérale par ſes Courtiſans. D'ailleurs, elle étoit perſuadée, que ce qu'on appelloit en elle avarice, étoit une bonne & véritable œconomie. En effet, avec les revenus ordinaires de la Couronne, elle trouvoit le moyen de fournir à la dépenſe de ſa Maiſon, d'entretenir une Flotte, de payer les dettes publiques, & d'aſſiſter ſes voiſins dans leurs néceſſitez, ce qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs n'avoit

Sa grande œconomie.

voit jamais fait. Au contraire, la plûpart d'entr'eux, par des libéralitez mal entenduës, avoient ruiné leurs Sujets, pour avoir le plaisir d'enrichir un petit nombre de leurs Courtisans. D'ailleurs Elisabeth avoit une raison particuliere d'épargner la bourse de ses Sujets, afin de se concilier leur affection qui faisoit le plus ferme appui de son Trône. Aussi, un des principaux objets de son attention, étoit de mettre un bon ordre dans ses finances: en vûë de se trouver toûjours en état de soutenir les attaques de ses ennemis, tant étrangers que domestiques. Le détail où elle entra dans l'année 1590. par rapport à la ferme de la Doüane, malgré les efforts qu'on fit pour l'en détourner, fut cause que cette ferme, qui n'étoit que de douze mille livres Sterling, fut portée jusqu'à quarante-deux mille, & ensuite, jusqu'à cinquante mille. Mais la grande œconomie n'empêchoit pas qu'elle ne sçût se résoudre à se défaire de son argent, quand il étoit nécessaire. Quoi que, dans les deux années précédentes, elle eût prêté environ deux cens mille écus au Roi de France, elle lui en prêta encore soixante mille, parce qu'elle voyoit bien de quelle conséquence la ruïne de ce Prince pouvoit être pour l'Angleterre. De plus, les Garnisons de *la Brille* & de *Flessingue*, outre trois mille hommes qu'elle entretenoit dans les Païs-Bas, lui coutoient plus de quatre cens mille florins tous les ans, parce qu'elle étoit obligée d'en faire l'avance jusqu'à ce que les Etats fussent en état de la rembourser. Enfin, elle payoit encore des pensions considérables à plusieurs personnes de la Cour d'Ecosse, qui avoient soin de l'avertir de tout ce qui s'y passoit, & d'entretenir le Roi dans les bonnes dispositions où il étoit depuis quelque-tems à l'égard de l'Angleterre.

ELISABETH. 1590.

Pendant qu'Elisabeth joüissoit de quelque repos, la France étoit toujours agitée par la Guerre qui s'y continuoit entre le Roi & la Ligue. Dans le mois de Mars, le Roi gagna la bataille d'*Yvry*, contre le Duc de Mayenne, après quoi, il alla bloquer Paris, & en emporta même les Fauxbourgs. Cette grande Ville se trouvoit déja réduite à l'extremité, lorsque le Duc de Parme arriva des Païs-Bas, & contraignit le Roi de lever le blocus. Cela fait, il s'en retourna, sans qu'il fût possible au Roi de l'engager à une bataille.

Affaires de France.

D'un autre côté, en l'absence du Duc de Parme, le Comte Maurice, qui s'étoit déja rendu maître de Breda par surprise, fit encore quelques progrès qui contribuerent à mettre les affaires des Provinces-Unies dans une meilleure situation qu'elles n'étoient auparavant.

Celles des Païs-Bas. *Grotius.*

Dans cette même année, le Duc de Mercœur, de la Maison de Lorraine, se rendit maître de la Province de Bretagne, avec le secours des Espagnols qui s'emparerent dans cette même Province, de *Hennebond* & de *Blavet*. Cette affaire inquiéta beaucoup Elisabeth qui n'aimoit pas d'avoir les Espagnols dans son voisinage, d'autant plus, que Philippe II. pouvoit former des prétentions, sur la Bretagne, pour l'Infante Isabelle sa Fille, dont la Mere étoit Fille de Henri II.

Le Duc de Mercœur s'empare de la Bretagne.

François Walsingham, Secretaire d'Etat, qui avoit long-tems servi la Reine avec beaucoup de zêle & de capacité, mourut dans la même année, si denué de biens, qu'il fallut l'enterrer sans pompe, afin d'éviter la dépense. Randolph, de qui j'ai souvent parlé, & qui avoit été employé en diverses Ambassades, particuliérement en Ecosse, suivit Walsingham de bien près.

Mort de Walsingham, & de Randolph.

ELISABETH. 1591. Henri IV. se trouve fort embarrassé. *Mezerai.*

La Guerre civile de France étoit alors l'affaire importante de l'Europe. On ne pouvoit plus douter que Philippe II. ne pensât ou à faire ensorte que ce Royaume fût démembré, ou à en faire tomber la Couronne sur la tête d'Isabelle sa Fille, petite-Fille de Henri II. malgré les oppositions de la Loi Salique. Sixte V. favorisoit ce projet de tout son pouvoir, sous prétexte d'empêcher qu'un Hérétique ne fût reconnu pour Roi de France. Si ce dessein ne fut pas exécuté, on ne doit l'attribuer qu'à la jalousie du Duc de Mayenne, qui ne prétendoit pas avoir travaillé pour autrui. Cependant Henri IV. se trouvoit dans un très-grand embarras. Les seules forces des Huguenots ne lui suffisoient pas pour lui faire surmonter tous les obstacles qu'il rencontroit, puisqu'il ne s'agissoit pas de moins que de conquérir toute la France, & la Noblesse Catholique, qu'il avoit dans son Armée, ne le servoit qu'à regret. Elle avoit même mis pour condition à ses services, qu'il se feroit instruire, mais de telle maniere, que cette instruction produisît son changement de Religion. Dans cette pressante nécessité, il ne pouvoit se passer de sécours étrangers, & ces secours ne pouvoient se tirer que d'Allemagne ou d'Angleterre. Elisabeth & les Princes Protestant avoient un intérêt manifeste de soutenir ce Prince, pour ne pas voir la puissance du Roi d'Espagne encore augmentée par l'acquisition de la France. Mais avec tout cela, il n'étoit pas facile de leur persuader qu'ils dussent employer toutes leurs forces pour soutenir une Guerre dont Henri devoit retirer tout le profit. Ils vouloient bien lui fournir des troupes, mais non pas les entretenir. C'étoit à lui à trouver les moyens de subvenir à cette dépense. Elisabeth comprenoit assez de quelle conséquence il étoit pour elle de conserver la France : mais elle prétendoit que les secours qu'elle donneroit au Roi fussent employez à chasser les Espagnols des Provinces maritimes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie, parce que c'étoit là, son intérêt le plus prochain. L'intérêt du Roi étoit au contraire de chasser ses ennemis du centre du Royaume, avant que de penser à les attaquer sur les frontieres, d'autant plus que par-là il mettoit Elisabeth dans une nécessité continuelle de le secourir. Il falloit pourtant, pour avoir quelque secours d'Angleterre, s'engager à faire ce qu'Elisabeth souhaitoit. Ils convinrent donc d'un Traité par lequel Elisabeth s'engageoit à envoyer trois mille hommes en Bretagne & en Picardie, pour empêcher les Espagnols de s'ancrer dans ces deux Provinces, à condition qu'elle seroit remboursée dans un an, de tous les frais qu'elle feroit tant pour la levée que pour l'entretien de ces troupes. Henri consentit à tout, pour ne pas accrocher cette négociation, quoi qu'il fût bien convaincu, qu'il ne seroit pas en son pouvoir d'accomplir sa promesse dans le tems prescrit. Bien-tôt après les trois mille Anglois passerent, une partie, en Bretagne, sous la conduite de *Norris*, l'autre en Picardie, sous le commandement de *Roger Williams*.

Elisabeth s'engage à le secourir *Cambden.*

Trois mille Anglois sont envoyez en France.

Dans ce même-tems, Henri avoit négocié en Allemagne, une levée de onze mille hommes, par le moyen de l'Electeur de Brandebourg, & de Casimir Prince Palatin. Mais ce secours ne lui suffisant pas, il en fit demander un second à Elisabeth & pour l'obtenir plus aisément, il lui fit entendre, qu'avec ce renfort, il se verroit en état d'entreprendre le Siége de Roüen. Le grand désir qu'avoit Elisabeth de voir les Villes maritimes de France hors du pouvoir de la Ligue, la fit donner dans ce piége. Elle fit donc avec Henri un second

Elisabeth envoye encore 4000. hommes à Henri, sous le Comte d'Essex.

second Traité par lequel elle s'engageoit à lui fournir encore quatre mille hommes, & à les payer pour deux mois, croyant que ce tems-là suffisoit pour faire le Siége de Roüen. Quand ce secours fut prêt, elle en donna la conduite au Comte d'Essex, jeune Seigneur qu'elle estimoit singuliérement, & pour qui même on croyoit qu'elle sentoit quelque chose de plus qu'une simple estime quoi qu'elle fût alors agée de cinquante-huit ans. Le Comte d'Essex, avide de gloire, partit d'Angleterre plein d'espérance de se distinguer au Siége de Roüen : mais en arrivant en France, il trouva qu'on n'avoit pas même pensé à faire ce Siége : que le Roi étoit occupé à celui de Noyon, & qu'il avoit dessein d'envoyer les troupes Angloises en Champagne. Cela fut cause qu'il s'en retourna en Angleterre, après avoir donné au Roi sa parole d'honneur, qu'il reviendroit le joindre dès qu'il s'agiroit d'assiéger Roüen. Il laissa pourtant ses troupes en France, sous le commandement de Williams.

ELISABETH. 1591.

Le Comte s'en retourne en Angleterre.

Elisabeth fut picquée jusqu'au vif d'avoir été ainsi prise pour duppe. Elle écrivit à Henri, que puisqu'il avoit manqué à sa parole, il pourroit à l'avenir, faire ses affaires sans elle, & que son intention étoit de rappeller toutes ses troupes, à moins qu'il n'exécutât au plutôt ce qu'il avoit promis. La Lettre d'Elisabeth mit Henri dans un fort grand embarras. Il avoit des avis certains que le Duc de Parme se préparoit à retourner en France, & dans une telle conjoncture, le rappel des troupes Angloises n'auroit pû venir plus mal-à-propos. Il se vit donc contraint pour contenter Elisabeth, de faire investir Roüen, par le Maréchal de Biron. Mais il tira de là une nouvelle raison pour demander à Elisabeth un nouveau secours de cinq mille hommes, sous prétexte que les troupes qu'elle avoit déja envoyées étoient extrémement diminuées par les maladies & par les désertions. Dans ce même-tems, le Comte d'Essex, ayant sçû que Roüen étoit investi, partit pour se rendre au Siége, contre les ordres exprès de la Reine, supposant que, puisqu'il avoit donné sa parole au Roi, rien n'étoit capable de le dégager. Cela mit Elisabeth en si mauvaise humeur contre le Roi & contre le Comte, qu'elle répondit fort rudement à l'Ambassadeur de France qui la pressoit au sujet de cinq mille hommes que le Roi son Maître demandoit, & ne lui laissa aucune espérance de les obtenir. En même-tems, elle fit partir *Leyton*, Oncle du Comte d'Essex, pour lui porter un ordre exprès de revenir sur le champ, s'il ne vouloit s'exposer à une entiere disgrace. Cependant Henri ayant appris que le Duc de Parme étoit parti de Bruxelles sur la fin du mois de Novembre, se rendit à son Armée qui étoit devant Roüen, pour presser le Siége de cette Ville, dans l'espérance de s'en rendre maître avant l'arrivée du Duc de Parme. Peu de tems aprés, il envoya *Du Plessis Mornay* à Elisabeth, pour tâcher d'en obtenir le secours qu'il demandoit.

La Reine se plaint du procédé de Henri.

Il fait investir Roüen, pour la satisfaire.

Le Comte d'Essex se rend au Siége contre les ordres exprès de la Reine.

Henri se rend au Siége, & demande à la Reine un nouveau secours.

Il lui envoye Du Plessis,

Mémoires de Du Plessis Mornay.

qui ne peut rien obtenir.

Du Plessis, accompagné de l'Ambassadeur ordinaire, ayant été admis à l'audience de la Reine, & lui ayant fait sa proposition, elle lui répondit nettement, qu'elle ne vouloit pas être la duppe du Roi de France : qu'à l'avenir, elle ne se mêleroit plus de ses affaires, & qu'il ne devoit s'attendre à aucune assistance de sa part qu'à celle de ses priéres: Qu'il lui avoit demandé un prompt secoûrs pour faire le Siége de Roüen : qu'elle s'étoit hâtée de le lui envoyer, mais qu'au lieu d'exécuter le Traité qu'ils avoient fait ensemble, il s'étoit amusé au Siége de Noyon, & avoit laissé déperir les troupes An-

ELISABETH, 1591.

gloises, pendant qu'il avoit fait la Guerre en Champagne : Qu'on avoit laissé au Duc de Parme, quatre mois pour se préparer, & qu'après cela, on lui venoit demander un prompt secours dont on auroit pû se passer si on avoit fait les choses à tems. A cela elle ajoûta de grandes menaces contre le Comte d'Essex, disant qu'il vouloit faire croire qu'il gouvernoit l'Angleterre, mais qu'il n'y avoit rien de plus faux, & qu'elle le rendroit le plus petit compagnon qui fût dans son Royaume. Qu'au reste, bien loin d'envoyer de nouvelles troupes en France, elle étoit résoluë de rappeller celles qui y étoient déja. Ensuite, sous prétexte d'une indisposition, elle pria les Ambassadeurs de se contenter de cette courte audience, laissant à peine à du Plessis, le tems de répondre deux mots aux plaintes qu'elle avoit faites. Mais il avoit pourvû à cela par avance, en préparant un Mémoire qu'il vouloit lui présenter, & qu'elle lui dit de mettre entre les mains du Grand Trésorier. Pour conclusion, du Plessis s'en retourna sans avoir rien obtenu, & le Comte d'Essex se vit obligé de retourner en Angleterre, où il trouva le moyen d'appaiser la Reine.

Le Comte d'Essex retourne en Angleterre.

Le Duc de Parme fait lever le Siége de Roüen. *Mezerai.*

Cependant le Duc de Parme étant entré en France, & ayant été joint par le Duc de Mayenne, & par le jeune Duc de Guise qui s'étoit sauvé de sa prison, fit lever le Siége de Roüen. Henri comprit aisément par la conduite d'Elisabeth, qu'elle ne vouloit pas se laisser amuser par ses artifices, & de peur de se priver d'un secours qui lui étoit si nécessaire, il travailla si efficacement à se racommoder avec elle, qu'enfin elle lui envoya encore deux mille hommes : mais ce ne fut qu'après la levée du Siége.

Expédition infructueuse de Thomas Howard. *Cambden.*

Pendant que ces choses se passoient, Thomas Hovvard, second Fils du feu Duc de Norfolck, étoit allé avec six Vaisseaux de Guerre, aux Isles Açores, pour y attendre une Flotte Espagnole qui devoit revenir des Indes. Après l'avoir attenduë six moix entiers à l'Isle de *Flores*, il se trouva lui-même presque surpris par *Alphonse de Baçan* qui escortoit cette Flotte avec cinquante trois Vaisseaux. Il eut le bonheur d'éviter ce danger en se retirant d'assez bonne heure : mais un de ses Vaisseaux qui ne fut pas assez prompt, fut pris par les Espagnols, après un rude combat. Les Anglois se dédommagerent de cette perte, par diverses prises, & particuliérement d'un Vaisseau richement chargé qui alloit aux Indes Occidentales. On dit qu'ils trouverent sur ce Vaisseau vingt-deux mille exemplaires d'Indulgences pour les Espagnols de l'Amérique.

Défense de porter des munitions aux Espagnols, & de recevoir des Prêtres des Séminaires Anglois.

Dans cette même année, la Reine fit publier deux Proclamations dont la premiere défendoit de porter des munitions de Guerre ou de bouche dans les Païs de la domination du Roi d'Espagne. Par la seconde qui fut publiée au mois d'Octobre, il fut expressément défendu de donner retraite à ceux qui viendroient des Séminaires Anglois de Rome ou de Rheims, ou d'un troisiéme que le Roi d'Espagne avoit fondé dans ses Etats.

1592. Nouveau Traité avec Henri IV. *Annales de Cambden.*

La Guerre qui se continuoit en France, tenoit toûjours Elisabeth dans l'inquiétude, à cause que les Espagnols s'étoient anchrez dans la Bretagne, d'où ils pouvoient aisément faire quelque entreprise sur l'Angleterre. Henri connoissant parfaitement l'extrême envie qu'elle avoit de les dénicher de ce poste, lui demanda encore du secours pour porter la Guerre dans cette Province. Quoique l'expérience eût déja fait connoître à Elisabeth, qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter sur sa parole, parce qu'il ne se trouvoit pas toûjours

en état de faire la Guerre où il vouloit, elle ne laissa pas de faire avec lui un nouveau Traité qui portoit : Qu'elle lui fourniroit quatre mille hommes, avec quelques piéces de canon, & une certaine quantité de munitions : Qu'il joindroit aux troupes Angloises, quatre mille hommes d'Infanterie & mille Chevaux, & que cette Armée seroit employée à recouvrer la Bretagne. Que dans un an, il la rembourseroit de ses frais. Qu'il ne feroit point la Paix avec les Ligueurs, jusqu'à ce qu'ils s'engageassent à l'assister pour chasser les Espagnols du Royaume. Que l'Angleterre seroit expressément comprise dans la Paix qu'il feroit avec l'Espagne. Elisabeth exécuta de bonne foi son engagement, en envoyant quatre mille hommes en Bretagne, sous le commandement de Norris. Mais Henri, au lieu de joindre ses troupes aux Anglois, & de faire la Guerre en Bretagne, les fit servir en Normandie, soit qu'il se trouvât plus pressé de ce côté-là, ou qu'il n'eût fait ce Traité que pour amuser la Reine. Quoiqu'il en soit, Elisabeth conçut un chagrin extrême de se voir encore abusée. Elle écrivit souvent au Roi pour se plaindre de son procédé ; mais ce fut inutilement. Dans la colere où elle étoit, elle fut sur le point de rappeller toutes ses troupes : mais l'avis qu'elle eut que le Duc de Parme se préparoit à faire une troisiéme expédition en France, lui fit sacrifier son ressentiment aux intérêts de ce Royaume, qui étoient en quelque maniere les siens propres. Effectivement, le Duc de Parme étoit sur le point de rentrer en France : mais la mort qui le surprit dans ce même tems, délivra Henri, aussi-bien qu'Elisabeth, de l'inquiétude qu'il leur causoit.

ELISABETH. 1592.

Henri abuse Elisabeth qui en conçoit un grand chagrin.

L'Ecosse étoit alors troublée par le Comte de Bothvvel qui fit dans cette année, une nouvelle tentative pour se rendre maître de la personne du Roi : mais comme son dessein fut découvert avant qu'il pût l'exécuter, il se vit contraint de se sauver en Angleterre. Elisabeth en ayant été informée, écrivit au Roi, qu'elle feroit punir séverement ceux qui avoient donné retraite au Comte fugitif. Cependant, quand Jacques la fit requerir de le lui livrer, en vertu de leur Traité, elle éluda sa demande, n'étant pas fachée de tenir toûjours ce Prince dans une espece d'inquiétude qui l'obligeât à la ménager.

Affaires d'Ecosse. *Cambden. Melvil.*

Les richesses que les Flottes d'Espagne rapportoient des Indes Orientales & Ocidentales, étoient un objet continuel de cupidité pour les Anglois, qui faisoient presque tous les ans, quelque tentative pour les enlever. Le Chevalier *Walter Rawleigh* étant parti cette année dans ce dessein, avec quinze Vaisseaux, rencontra proche des Isles Açores, une Caraque à cinq ponts, longue de cent soixante cinq pieds, & chargée de riches marchandises de laquelle il se rendit maître sans beaucoup de peine. Cette prise le dédommagea d'une bonne partie des frais qu'il avoit fait pour équiper sa Flotte. Mais les vents contraires l'empêcherent d'exécuter une entreprise plus importante qu'il avoit projettée contre l'Amérique.

Expédition du Chevalier Rawleigh. *Cambden.*

Pendant l'Eté de l'année 1592. on vit arriver à Londres une espéce de prodige. C'est que la Tamise demeura presque à sec sous le pont de Londres, où il ne resta qu'un petit canal fort étroit qu'on pouvoit aisément passer à cheval.

La Tamise est tarie à Londres.

Le Parlement qui s'assembla dans le mois de Fevrier de l'année 1593. fit un Statut qui mit dans un grand embarras, non seulement les Catholiques,

1593. Statut contre tous les

ELISABETH. 1593. Nonconformistes.

mais même ceux d'entre les Proteſtans qui s'éloignoient en certains articles des ſentimens de l'Egliſe Anglicane, & qu'on appelloit *Puritains*. Par ce Statut, ceux qui négligeoient d'aſſiſter au Service divin établi par les Loix, étoient ſujets à certaines peines, & ainſi, non ſeulement il ne fut plus permis d'être Catholique Romain impunément, mais même d'être Proteſtant, ſi on ne ſe conformoit pas à l'Egliſe Anglicane. On vit donc par-là renaître en quelque maniere le tems de Henri VIII. où il n'étoit pas permis de s'écarter tant ſoit peu de la Religion du Souverain, avec cette différence, que, ſous Eliſabeth, il n'y alloit pas de la vie, comme ſous le Regne de ſon Pere. Il y avoit pourtant dans ce dernier Statut quelque choſe de plus dur que dans ceux qui furent faits du tems de Henri VIII. Ce Prince, tout abſolu qu'il étoit, ſe contentoit de punir ceux qui, par quelque action extérieure, s'oppoſoient à la Religion établie: mais par ce nouveau Statut, on obligeoit les Sujets à faire profeſſion ouverte de la Religion Anglicane. Eliſabeth, irritée contre les Catholiques qui avoient ſouvent tenté de lui arracher la Couronne & la vie même, auroit bien ſouhaité d'en pouvoir purger le Royaume. D'un autre côté, elle ne pouvoit ſouffrir les *Puritains*, les regardant comme des gens opiniâtres qui, pour des cauſes très-légeres, formoient un Schiſme dans l'Egliſe Proteſtante. Pendant qu'elle eut à craindre la Reine d'Ecoſſe, la France & l'Eſpagne, en un mot, pendant que ſes affaires demeurerent dans une eſpece d'incertitude, elle laiſſa les Puritains en repos, de peur de les unir d'intérêt avec les Catholiques. Mais elle ne ſe vit pas plûtôt bien affermie, qu'elle prêta l'oreille aux ſuggeſtions du Clergé qui lui repréſentoit les Puritains comme des ſéditieux qui ſe révoltoient contre les Loix, & qui, par leur deſobéïſſance, ébranloient les fondemens du Gouvernement. Ce n'eſt pas la ſeule fois, & l'Angleterre n'eſt pas le ſeul Etat où l'on a confondu la deſobéïſſance en matiere de Religion, avec la révolte contre le Souverain. Il ne ſe trouve preſque point d'Etat Chrétien où la Secte dominante veüille ſouffrir le moindre partage, ni qu'on s'éloigne tant ſoit peu de ſes ſentimens, quand même ce ſeroit en ſecret. Oſerai-je le dire? C'eſt principalement le Clergé qui ſoutient cet étrange principe d'intolérance, ſi peu conforme à la Charité Chrétienne. La rigueur qu'on commença dès-lors à exercer en Angleterre, contre les *Nonconformiſtes*, a produit de terribles effets ſous les Regnes ſuivans, & a excité des troubles & des factions qui ont duré juſqu'à préſent, & dont peut-être on ne verra de long-tems la fin.

Subſide extraordinaire accordé à la Reine.

Ce même Parlement conſidérant les grandes dépenſes que la Reine avoit faites, tant pour défendre le Royaume contre l'invaſion des Eſpagnols, que pour ſecourir le Roi de France & les Provinces-Unies des Païs-Bas, lui accorda un ſecours d'argent très-conſidérable. Mais il inſéra dans l'Acte, qu'une ſomme ſi extraordinaire, accordée à une très-bonne Reine qui faiſoit un ſi bon uſage des deniers publics, ne ſeroit point tirée à conſéquence. La Reine s'étant renduë au Parlement pour donner ſon conſentement à cet Acte, y fit un beau diſcours où elle n'oublia pas de faire valoir ſon amour pour ſes Sujets, & ſon attachement à la Religion Proteſtante. Elle parla en termes magnifiques de la valeur des Anglois, & fit voir combien ils étoient redoutables à toutes les Nations de l'Europe. Perſonne ne poſſédoit mieux qu'elle, l'art de concilier l'affection de ſes Sujets, en témoignant qu'elle avoit pour eux une eſtime & une tendreſſe extraordinaire.

Remerciement de la Reine au Parlement.

Par-

Parmi tous les ſujets que la Reine avoit de ſe féliciter de ſon bonheur, elle ne laiſſoit pas de ſentir quelque inquiétude par rapport à ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe. Le Roi Jacques commençoit à ſe laiſſer gouverner par des gens ſuſpects, & la Reine recevoit des avis de ce Païs-là, que les Eſpagnols aidez des Catholiques, y tramoient quelque dangereux complot, & que les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*, les favoriſoient. Elle apprenoit de plus, que le Roi n'agiſſoit pas avec la vigueur néceſſaire pour prévenir leurs deſſeins, & que par-là, il donnoit lieu de ſoupçonner, qu'il n'eût lui-même quelque penchant à des nouveautez. Elle ne ſe fioit pas entiérement à ce Prince. Outre qu'il ſe laiſſoit toûjours conduire par ceux qu'il chargeoit de l'adminiſtration de ſes affaires, elle craignoit, qu'on ne lui eût inſpiré le déſir de venger la mort de la Reine ſa Mere, & que les proteſtations qu'il faiſoit d'être toûjours attaché à ſes intérêts, n'euſſent pour but de l'endormir. Cela fut cauſe qu'elle lui envoya le Lord *Borowgh*, pour lui donner quelque conſeils de ſa part, & pour le prier de l'informer de ce qu'il ſçavoit des complots des Eſpagnols & des Catholiques. Elle ſouhaitoit de plus, qu'il ſe montrât un peu plus ſévere contre ceux qui tâchoient d'exciter des troubles en Ecoſſe, & qu'il ne mît dans ſon Conſeil, que des gens qui ne puſſent être ſoupçonnez d'avoir de mauvais deſſeins. Jacques répondit, qu'il feroit ce que la Reine ſouhaitoit, autant que ſes propres intérêts & les Loix du Royaume le pourroient permettre. Mais en même tems, il fit entendre à l'Ambaſſadeur, que ſes revenus étant extrémement diminuez, il s'attendoit que la Reine lui fourniroit les moyens de châtier ceux qui oſeroient troubler le repos public. Il demanda encore qu'elle lui livrât le Comte de Bothwel qui avoit deux fois attenté à ſa vie, & il envoya même *Robert Melvil* à Eliſabeth pour le demander expreſſément. Mais elle refuſa de le livrer, & ſe contenta de le faire ſortir d'Angleterre, ſelon qu'elle y étoit obligée par le Traité de Ligue qu'elle avoit fait avec le Roi.

Elisabeth. 1593.

Soupçons contre le Roi d'Ecoſſe.

La Reine lui envoye un Ambaſſadeur.

Réponſe du Roi.

Eliſabeth. refuſe de lui livrer Bothwel.

Bothwel, ne pouvant plus demeurer en Angleterre, retourna en Ecoſſe, & ſe retira dans ſa propre Maiſon. Peu de tems après, ſon parti s'accrut tellement, par des accidens dont il n'eſt pas néceſſaire de faire ici le détail, qu'il eut la hardieſſe d'aller ſe préſenter au Roi, ſous prétexte de lui demander pardon. Jacques fut ſurpris de le voir : mais il le fut encore plus, quand il s'aperçut que toute ſa Cour, excepté quelques-uns des Miniſtres, étoit dans le parti de Bothwel. Il ſe vit donc comme contraint de lui accorder ſon pardon, à condition qu'il ſortiroit du Royaume, & qu'il n'y rentreroit point s'il n'y étoit rappellé. Bothwel accepta la condition, & alla ſe cacher dans les frontieres d'Angleterre. Mais en ſe retirant, il laiſſa un ſi puiſſant parti auprès du Roi, qu'enfin ce Prince ſe vit obligé de congédier le Chancelier, le Grand Tréſorier, & quelques autres auſquels il ſe confioit le plus. Bothwel ſe préparoit à profiter de ce changement : mais le Roi rompit ſes meſures, en déclarant aux Etats qu'il avoit été forcé à lui pardonner, & en demandant leur ſecours pour ſe délivrer du joug qu'on lui avoit impoſé. Les Etats s'étant déclarez pour le Roi, il rappella ſes Miniſtres, & les amis de Bothvvel furent tous chaſſez de la Cour.

Affaires d'Ecoſſe. *Mémoires de Melvil.*

Dans cette même Aſſemblée des Etats, on fit un Décret pour maintenir l'établiſſement de la Religion Proteſtante en Ecoſſe. Mais comme le Roi & ſes

Le Peuple d'Ecoſſe ſoupçonne

ELISABETH. 1583.

le Roi de pancher vers les Catholiques.

ſes Conſeillers étoient ſoupçonnez de favoriſer les complots des Catholiques, ce Décret ne fut pas trouvé aſſez fort par le Peuple qui croyoit qu'en une telle conjoncture, les Etats auroient dû prendre des réſolutions plus vigoureuſes. Quoiqu'il en ſoit, l'obſtination du Roi à garder dans le Miniſtere & auprès de ſa perſonne, des gens qui paroiſſoient n'avoir aucun zele pour la Religion Proteſtante, donnoit lieu de ſoupçonner, qu'il ſe tramoit quelque dangereux complot pour la ruïner.

Henri IV. continuë à abuſer Eliſabeth

Ce qui ſe paſſoit en France ne cauſoit pas moins d'inquiétude à Eliſabeth, que l'inconſtance du Roi d'Ecoſſe. Le Général Norris étoit toûjours en Bretagne avec les troupes Angloiſes. On lui avoit promis de lui donner une Place dans cette Province, pour lui ſervir de retraite, & que le Duc d'Aumont & Saint Luc iroient le joindre : mais on le laiſſa-là long-tems, ſans penſer à lui. Enfin, Saint Luc étant arrivé, ils firent enſemble quelques petites conquêtes trop peu conſidérables pour récompenſer Eliſabeth de l'entretien de ſes troupes qui lui coutoient trois mille livres ſterling par ſemaine. Ainſi au lieu de ſe ſervir des Anglois pour chaſſer les Eſpagnols de la Bretagne, Henri ne les employa qu'à tenir ſes ennemis en bride, & à les empêcher de faire de plus grands progrès, pendant qu'il faiſoit ſes affaires ailleurs. Eliſabeth, ſe voyant ainſi abuſée, voulut faire revenir ſes troupes : mais le Maréchal d'Aumont lui perſuada de les laiſſer encore, & d'y envoyer même de nouveaux renforts, ſur l'eſpérance qu'il lui donna, que le Roi feroit bien-tôt un puiſſant effort pour réduire cette Province.

Il change de Religion.

Le chagrin qu'Eliſabeth concevoit du procédé de Henri à ſon égard, n'étoit que peu de choſe au prix de celui qu'elle reçut, en apprenant que ce Prince alloit changer de Religion. A la premiere nouvelle qu'elle en eut, elle lui envoya *Thomas Wilkes*, pour tâcher de le détourner de ce deſſein, s'il étoit poſſible : mais en arrivant, l'Envoyé trouva que la choſe étoit déja faite.

Il tâche de juſtifier ſon changement. *Annales de Cambden.*

Cependant, Henri jugea qu'il devoit inſtruire Wilkes des raiſons de ſon changement, afin qu'il en informât la Reine ſa Maîtreſſe. Tout ce qu'il dit en cette occaſion aboutit à ceci (1), qu'il avoit changé de Religion malgré lui, & le plus tard qu'il lui avoit été poſſible : mais qu'étant enfin convaincu qu'il ne feroit jamais affermi ſur ſon Trône, pendant qu'il demeureroit Proteſtant, il s'étoit déterminé à embraſſer la Religion Catholique. C'étoit dire en d'autres termes, qu'ayant mis en balance, ſa conſcience avec ſa Couronne, il s'étoit déterminé pour la derniere. Après une déclaration ſi expreſſe du peu de ſincérité de ſa converſion, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Eliſabeth perdît beaucoup de l'eſtime qu'elle avoit eu pour lui, & que le Pape & les Ligueurs ne vouluſſent pas le regarder comme un véritable Catholique ; ou plûtôt, il eſt étrange qu'ils ſe ſoient enfin contentez de ſon extérieur. *Morland*, Ambaſſadeur de France à Londres, ayant dit à peu près, à Eliſabeth, ce que le Roi avoit dit à Wilkes, elle écrivit au Roi en ces termes.

Lettre d'Eliſabeth à Henri IV. *Annales de Cambden.*

Mon Dieu, quelle cuiſante douleur, quelle triſteſſe n'ai-je pas reſſentie au recit de ce que Morland m'a annoncé ! Où eſt la foi des hommes ? Quel ſiécle eſt celui-ci ? Eſt-il poſſible, qu'un avantage mondain vous ait obligé à vous départir de la crainte de Dieu ? Pouvons-nous attendre une bonne iſſuë dans une telle action ? Ne

(1) Le diſcours du Roi à Wilkes ſe trouve tout entier dans les Annales de Cambden.

Ne pensez-vous pas que celui qui vous a conservé jusqu'ici par sa puissance, vous abandonnera maintenant? Il y a multitude de dangers à faire du mal, afin qu'il en arrive du bien. J'espére pourtant, qu'un meilleur esprit vous inspirera une meilleure pensée. Je ne laisserai pas de vous recommander à la protection de Dieu, & de le prier de faire en sorte, que les mains d'Esaü ne corrompent pas les bénédictions de Jacob. Pour ce qui regarde l'amitié que vous m'offrez, comme à votre bonne Sœur, je sçai que je l'ai mérité, & certes à un grand prix, & je ne m'en repentirois pas, si vous n'aviez pas changé de Pere. Mais d'ici en avant, je ne puis plus être votre Sœur de Pere, car j'aimerai toûjours plus cherement celui qui m'est propre, que celui qui vous a adopté. Dieu le connoit, & je le prie de vous ramener dans un meilleur chemin.

ELISABETH. 1593.

Votre bonne Sœur à la vieille mode. Je n'ai que faire de la nouvelle.

ELISABETH.

Henri donne sujet à la Reine de se plaindre de lui.

L'affaire dont je viens de parler n'étoit pas la seule dont Wilkes étoit chargé de parler au Roi. Il avoit ordre encore de se plaindre, de la part de la Reine, que le dernier Traité n'avoit pas été exécuté, & que le retardement de l'arrivée du Maréchal d'Aumont avoit exposé la Reine à de grandes dépenses. Henri en rejetta toute la faute sur le Maréchal, & promit positivement de marcher lui-même en Bretagne, aussi-tôt que la Trêve concluë pour cette Province seroit expirée. Il ajoûta qu'en attendant, il délibéreroit avec son Conseil touchant le lieu de retraite qu'il donneroit aux troupes Angloises. Mais ce ne furent que des paroles sans effet. L'intention du Roi n'étoit pas d'employer ses forces contre la Bretagne, avant que d'avoir achevé de réduire le reste de la France, mais seulement d'employer les troupes Angloises à faire une diversion au Duc de Mercœur, de peur qu'après s'être rendu maître absolu de la Bretagne, il n'envoyât du secours au Duc de Mayenne. Il avoit encore moins intention de donner une Place aux Anglois dans cette Province, de peur d'avoir trop de peine à les en déloger. Tout cela causoit un extrême chagrin à la Reine, & certainement, si elle n'avoit secouru Henri que par un motif d'amitié & de générosité, comme elle vouloit le lui faire accroire, elle n'auroit pas souffert ces contraventions aux Traitez. Mais elle avoit un intérêt manifeste à s'opposer aux desseins du Roi d'Espagne qui vouloit se rendre maître de la France, sous prétexte d'y maintenir la Religion Catholique. Henri, de son côté, connoissoit parfaitement la Politique d'Elisabeth, & c'étoit pour cela qu'il ne la ménageoit qu'en paroles, sçachant bien qu'elle étoit intéressée à le secourir. Enfin, le Roi d'Espagne se préparant à faire un puissant effort pour soutenir la Ligue qui tomboit en ruïne, depuis que le Roi étoit Catholique, Elisabeth ne balança point à faire une Ligue offensive & défensive avec Henri, quelque sujet qu'elle eût de se plaindre de lui. Cette Ligue fut concluë & signée à *Melun*, au mois d'Octobre, & portoit entre autres Articles, que la Paix ne se feroit point sans un consentement mutuel

Ligue offensive & défensive entre Henri & Elisabeth.

Exécution de Hesquet. *Cambden.*

Environ ce même tems on découvrit en Angleterre qu'un certain homme, nommé *Hesquet*, y avoit été envoyé par des Anglois fugitifs, pour tâcher de per-

ELISABETH. 1593.

& mort du Comte de Darby.

persuader à *Ferdinand* Comte de Darby, de prendre le titre de Roi, comme petit-fils de Marie fille de Henri VII. En faisant cette proposition au Comte, Hesquet avoit ajoûté qu'il pouvoit s'assûrer du secours de Philippe II. & que s'il refusoit de faire ce ce qui lui étoit proposé, ou qu'il ne tint pas la chose secrette, il pouvoit compter qu'il ne vivroit pas long-tems. Le Comte de Darby craignant qu'on ne lui tendît un piége, dénonça Hesquet qui fut arrêté & condamné à être pendu. Mais il mourut lui-même, quatre mois après, d'un poison extraordinaire qui le fit vomir jusqu'à la mort. Son Ecuyer fut soupçonné d'avoir fait le coup, parce qu'il s'évada dès le premier jour de la maladie de son Maître. Les fugitifs Anglois s'imaginoient qu'il y avoit en Angleterre un si grand nombre de Mécontens, qu'il suffiroit que quelque Grand Seigneur se déclarât contre la Reine, pour faire révolter tout le Peuple. Ce n'est pas la seule fois qu'en de pareilles conjonctures, les fugitifs se sont flatez de ces vaines espérances.

Le Comte de Fuentes & Diégo d'Ibarra gouvernent les Païs-Bas. *Grotius.*

La mort du Duc de Parme n'avoit pas entiérement arrêté l'expédition que les Espagnols avoient projetté de faire en France. Leur Armée étoit entrée en Picardie où elle avoit pris Noyon, après quoi elle étoit retournée dans les Païs-bas. Depuis la mort du Duc de Parme, le Comte de *Fuentes* avec *D. Diégo d'Ibarra*, étoient à la tête du Conseil, en attendant un nouveau Gouverneur. Pendant que ceux-ci administrerent les affaires des Païs-bas, ils ne cesserent point de faire leurs efforts pour exciter les troubles en Ecosse, en faisant espérer aux Catholiques un puissant secours de la part du Roi d'Espagne. Leur projet étoit d'envoyer une Armée Espagnole dans ce Royaume & & de faire tuer ou empoisonner Elisabeth, afin que, dans la consternation où les Anglois se trouveroient après la mort de la Reine, les troupes Espagnoles pussent entrer plus aisément en Angleterre. Pour exécuter le dessein d'ôter la vie à Elisabeth, ils avoient jetté les yeux sur *Roderic Lopez* Juif, & sur deux Portugais. Le premier, qui étoit Médecin de la Reine, avoit promis de l'empoisonner, moyennant une somme de cinquante-mille écus. Ce complot ayant été découvert, les trois complices confesserent que le Comte de Fuentes & D. Diégo d'Ibarra les avoient corrompus pour les porter à faire ce mauvais coup. Lopez dit pourtant qu'il n'avoit eu dessein que de tirer de l'argent du Roi d'Espagne, & que même en ayant reçu un présent de quelques joyaux, il les avoit donnez à la Reine. Mais comme il n'avoit donné aucun avis de la Conspiration, son excuse ne fut pas reçuë. Lorsqu'il fut sur la potence, il s'avisa de dire, qu'il aimoit la Reine autant qu'il aimoit Jésus-Christ. Cela fit bien comprendre, qu'il n'avoit pas été condamné sans cause.

1594. Ils forment des complots contre l'Angleterre. *Cambden.*

Ils subornent des gens pour empoisonner la Reine. Lopez & ses complices sont executez.

Autres gens gagnez pour tuer la Reine. *Cambden.*

Le jour d'après l'exécution de ces trois scélérats, on en fit aussi mourir un autre, nommé *Patrice Cullin*, Maître d'armes Irlandois, qui avoit été envoyé des Païs-bas pour tuer la Reine. On arrêta aussi *Edmond Yorck* & *Richard Williams*, qui avoient été subornez par Ibarra, pour commettre le même crime, & on en découvrit aussi d'autres qui avoient entrepris de mettre le feu à la Flotte. Elisabeth écrivit sur ce sujet à l'Archiduc *Ernest*, qui avoit été nommé Gouverneur des Païs-bas, & lui demanda qu'il en punît les auteurs. Elle lui disoit encore, que, pour purger le Roi d'Espagne de tout soupçon, le moyen le plus propre étoit qu'il lui livrât les Anglois fugitifs qui

Elle s'en plaint inutilement à l'Archiduc.

qui étoient dans ses Etats, ou du moins, ceux qui avoient eu part à ces complots. Mais prévoyant que l'Archiduc pourroit aussi lui demander *Antonio Pérez* qui avoit voulu exciter des troubles en Arragon, & qui se trouvoit alors en Angleterre, elle lui disoit que c'étoit le Roi de France qui l'avoit envoyé à son Ambassadeur à Londres, sans qu'elle en sçût rien auparavant, & qu'elle ne l'avoit jamais assisté: mais tout cela fut inutile. D'un autre côté, le Comte d'Essex reçut *Pérez*, dans sa maison, afin d'apprendre de lui les secrets de la Monarchie d'Espagne.

ELISABETH. 1594.

Ce n'étoit pas seulement en Angleterre, que les Espagnols avoient le chagrin de voir échoüer leurs projets. Leurs affaires se trouvoient aussi en France, dans une très-mauvaise situation, depuis que Henri avoit embrassé la Religion Catholique. Les Villes & les Seigneurs, qui avoient été du parti de la Ligue, se rangeoient en foule sous l'obéïssance du Roi: & tout le Peuple tendoit manifestement à secoüer le joug Espagnol. Le 22. de Mars, la Ville de Paris fut livrée au Roi par le Comte de Brissac, & le Duc de *Féria*, qui étoit dedans, se vit obligé de prendre un passeport du Roi, pour se retirer à l'Armée du Duc de Guise avec ses troupes Espagnoles. Ce fut alors seulement que Henri pensa tout de bon à chasser les Espagnols de la Bretagne, où ils étoient maîtres de plusieurs Places. Le Maréchal d'Aumont ayant été chargé de la conduite de cette Guerre, se servit utilement des troupes Angloises qui s'y distinguerent beaucoup par leur valeur, jusque là que la Reine se vit obligée d'écrire à Norris, de n'être pas si prodigue du sang de ses Sujets. Martin Forbisher, fameux Voyageur, y fut tué à un Siége. Quelque tems après, la Reine rappella Norris pour l'envoyer servir en Irlande.

Henri IV. se rend maître de Paris.

Guerre de Bretagne. *Cambden.*

Les affaires d'Ecosse causoient toûjours de l'inquiétude à Elisabeth. On lui faisoit entendre de ce Païs-là, que la cabale Espagnole étoit puissante à la Cour; qu'on y tramoit quelque chose contre la Religion Protestante, & que le Roi sembloit pancher du côté des Catholiques.

Inquiétude d'Elisabeth par rapport à l'Ecosse.

Tout cela causant à la Reine de grands soupçons, elle prit la résolution d'envoyer le Lord *Zouch*, en Ecosse, tant pour s'éclaircir de la vérité, que pour y fortifier le parti Anglois, & pour instruire le Roi Jacques de ses véritables intérêts. Cet Ambassadeur représenta au Roi, de la part de la Reine, que le dernier Décret des Etats n'étoit pas capable de réprimer l'audace des Catholiques Romains, qui affectoient de faire publiquement l'exercice de leur Religion & qui entretenoient, presque ouvertement, des intelligences avec le Roi d'Espagne.

Elle envoye un Ambassadeur au Roi.

Jacques répondit, qu'il agiroit contre les Catholiques, selon que les Loix du Royaume le permettoient: que s'ils refusoient de se soumettre aux Loix, il les poursuivroit par les armes pourvû que la Reine, qui avoit le même intérêt que lui, contribuât aux frais de la Guerre. L'Ambassadeur, n'étant pas content de cette réponse, le pressa beaucoup pour l'obliger à procurer des Loix contre les Catholiques plus sévéres que celles qui étoient alors en vigueur. A cela Jacques répondit avec émotion, que la Reine n'avoit rien à lui commander, & que ce n'étoit pas à elle à lui prescrire la maniere dont il dévoit gouverner son Royaume. Ensuite, il demanda qu'elle lui livrât Bothwel qui s'étoit retiré en Angleterre.

Réponse du Roi.

Autre plus forte.

Mais Elisabeth étoit bien éloignée de lui donner cette satisfaction. Au con-

Affaires d'Ecosse.

ELISABETH. 1594. *Cambden. Melvil.*

contraire, ce fut elle vrai-semblablement, qui fournit à Bothwel les moyens de rentrer en Ecosse, & de se mettre à la tête de quatre cens hommes, avec lesquels ils s'empara par surprise de la Ville de Leith. Ensuite il publia un Manifeste qui portoit, que des gens dangereux pour l'Etat, & pour la Religion, ayant trouvé le moyen de se faire admettre dans le Conseil du Roi, donnoient lieu, par leur conduite, de croire qu'ils avoient formé des complots contre la Religion Evangélique. Que depuis quelque temps on voyoit les Prêtres Romains courir de village en village, & y dire la Messe publiquement. Qu'ils faisoient leurs efforts pour animer le Peuple contre les Anglois, afin d'engager les deux Nations dans une Guerre qui ne pouvoit qu'être pernicieuse à l'Ecosse. Que pour arrêter des complots si dangereux, il avoit pris les armes, avec la concurrence de divers Seigneurs & Gentilshommes, pour chasser du Royaume ces pernicieux Conseillers, ou pour leur faire rendre compte de leurs actions. Que la chose pressoit d'autant plus, que les Espagnols étoient sur le point d'envahir le Royaume. Que par ces raisons, il exhortoit les Ecossois à s'unir avec lui, pour prévenir de plus grands maux, & pour obtenir du Roi qu'il favorisât un si juste dessein. Il écrivit la même chose au Synode Général des Eglises, assemblé à Dumbar, & aux Ambassadeurs d'Angleterre. Quand on considére le rapport qu'il y a entre le Manifeste de Bothwel, & ce que le Lord Zouch avoit représenté au Roi, on ne peut guéres s'empêcher de soupçonner qu'Elisabeth avoit part à cette entreprise.

Cependant, le Roi ayant assemblé des troupes, se mit en état de s'opposer aux desseins de Bothwel qui ne laissa pourtant pas de marcher à sa rencontre. Mais le Rebelle ayant eu d'abord quelque désavantage dans un combat, & & ne se voyant pas soutenu, prit l'épouvante, & se retira vers les frontieres. Elisabeth en ayant été informée, fit publier des défenses de le recevoir en Angleterre. Cette démarche fut très-agréable au Roi d'Ecosse, qui avoit craint qu'elle ne se mît en tête de le soutenir. Quoique l'entreprise de Bothwel n'eût pas réüssi, elle ne laissa pas de produire un très-bon effet.

Jacques prend le parti de changer de conduite.

Jacques, ayant compris par-là, combien Elisabeth pourroit lui causer d'embarras, s'il venoit à rompre avec elle, prit enfin le parti de changer de conduite, de peur que ses vains projets n'aboutissent enfin à lui faire perdre la Couronne d'Angleterre. Il assembla donc les Etats, & fit ensorte que les Seigneurs Catholiques, qui avoient paru trop affectionnez au Roi d'Espagne, furent bannis du Royaume. Ils firent d'abord quelques efforts pour se maintenir: mais enfin, ils se virent contraints d'obéïr. Alors les Etats firent de nouvelles Loix contre les Catholiques, & formerent même une Association semblable à celle qui s'étoit faite en Angleterre, quelques années auparavant. Un nommé *Greham Feintry*, zélé partisan d'Espagne, qui voulut encore tâcher d'exciter des troubles, fut puni du dernier supplice.

Projets pour procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante d'Espagne. *Cambden.*

Le changement du Roi d'Ecosse, & la vigueur avec laquelle il agit en cette occasion, firent perdre aux Catholiques l'espérance qu'ils avoient conçuë de le mettre dans leurs intérêts. Cela fut cause qu'ils formerent de nouveaux projets, pour faire tomber la Couronne d'Angleterre sur la tête de quelqu'un de leur Religion, ou du moins, qui ne fût pas trop zélé pour la Religion Pro-

Protestante. Ceux d'Angleterre jettoient les yeux sur le Comte d'Essex, parce qu'ils avoient remarqué qu'ils n'approuvoient pas les Loix qui avoient été faites contr'eux. Mais les Anglois, qui s'étoient retirez dans les Païs-bas, étoient pour l'Infante *Isabelle* fille de Philippe II. Ils publierent même une Génealogie, pour faire voir, que le Roi d'Ecosse étant hérétique, la Couronne étoit dévoluë au Roi d'Espagne, d'où ils inféroient, qu'il pouvoit en disposer en faveur de l'Infante sa fille. Ce n'étoit pas-là un simple projet fondé sur la passion des Catholiques Anglois. Il est certain, qu'encore que Philippe II. eût d'assez grandes affaires sur les bras, puisque le Roi de France lui avoit déclaré la Guerre, il se proposoit de faire des efforts extraordinaires, pour procurer à sa fille la Couronne que les Anglois fugitifs lui offroient. La renommée de ses préparatifs s'étendoit déja dans toute l'Europe, & avoit commencé à produire de fâcheux effets en Irlande, où le Comte de *Tyrone* s'étoit révolté dans l'espérance des secours que le Roi d'Espagne lui avoit fait espérer. Ce la fut cause qu'Elisabeth se prépara aussi de son côté, à défendre ses Etats & qu'elle envoya un bon renfort de troupes à Norris qui étoit déja en Irlande.

ELISABETH. 1595.

Préparatifs de Philippe II.

Rebellion du Comte de Tyrone en Irlande.

J'ai déja dit que Henri IV. avoit déclaré la Guerre à l'Espagne, en quoi il auroit fait une très-grande faute, s'il avoit pû l'éviter, vû le miserable état où la France se trouvoit. Mais Philippe II. soutenant toûjours la Ligue de tout son pouvoir, il avoit assez déclaré la Guerre à Henri, quoiqu'il prétendît qu'il ne faisoit pas la Guerre à la France, mais pour la France. Quoiqu'il en soit, Henri se trouvoit indispensablement obligé de soutenir une Guerre contre l'Espagne, & en ce cas-là, il crut qu'il valoit encore mieux attaquer Philippe directement, que de se mettre sur la défensive.

Mais comme la France se trouvoit comme épuisée d'hommes & d'argent, il ne lui étoit pas facile de se mettre en état de soutenir seul cette Guerre, & d'en sortir à son honneur. Il eut donc recours à Elisabeth. C'étoit-là sa seule ressource dans ses pressans besoins, & peut-être ne s'étoit-il engagé à rompre ouvertement avec l'Espagne, que dans l'espérance de tirer de puissans secours d'Angleterre. Dans cette vûë, il écrivit à la Reine, que le rappel de Norris & de ses troupes avoit rompu toutes ses mesures, & qu'il s'étoit attendu au contraire, qu'elle lui donneroit de plus grands secours, depuis qu'il avoit déclaré la Guerre à l'Espagne.

Henri IV. demande encore du secours à Elisabeth.

Elisabeth lui répondit, qu'elle loüoit la résolution qu'il avoit prise d'attaquer les Etats du Roi d'Espagne : que c'étoit un très-bon moyen pour éviter d'en être lui-même attaqué, & qu'elle s'en étoit bien trouvée. Quant aux troupes qu'elle avoit rappellées de Bretagne, qu'il ne pouvoit pas s'en plaindre avec justice, puisque non seulement, elles y avoient demeuré plus long-temps que leur Traité ne portoit : mais même, malgré l'infraction manifeste du même Traité, & la violation de sa parole. Qu'il avoit positivement promis de donner la Ville de *Morlaix* aux Anglois pour lieu de retraite, dès qu'on s'en seroit rendu maître : mais que cette Place ayant été prise au prix du sang des Anglois, le Maréchal d'Aumont avoit frauduleusement fait insérer dans la Capitulation, qu'on n'y recevroit personne qui ne fut Catholique, afin de frustrer les Anglois de leur attente. Qu'il ne devoit donc pas s'étonner si elle ne vouloit pas plus long-tems être sa duppe, puisqu'elle ne pouvoit plus compter, ni sur sa parole, ni sur les Traitez. Que d'ail-

Elle se plaint de lui, & lui refuse sa demande.

ELISABETH. 1595.

d'ailleurs elle avoit besoin de ses troupes en Irlande, où elle avoit à craindre une révolte générale des Irlandois. Il est certain que Henri n'avoit pas agi avec Elisabeth, d'une maniere qui pût l'encourager à lui donner de grands secours. Aussi n'y avoit-il que la crainte où elle étoit que l'Espagne ne profitât trop de la foiblesse de la France, qui la tînt encore un peu attachée aux intérêts de Henri, pour qui elle n'avoit pas la même estime qu'elle avoit eûë autrefois. On peut dire aussi, que depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne de France, il n'avoit fait aucune démarche qui tendît à se conserver l'amitié d'Elisabeth.

Parfaite Union entre Elisabeth & le Roi d'Ecosse. *Cambden.*

Dans la situation où la Reine se trouvoit, ne pouvant pas beaucoup compter sur l'amitié du Roi de France, & regardant comme inutile toute la dépense qu'elle pourroit faire en sa faveur, elle résolut de garder ses troupes & son argent; pour défendre ses propres Etats, en cas qu'il prît envie à Philippe II. de les attaquer. Elle n'avoit proprement rien à craindre pour l'Angleterre, que du côté de l'Ecosse: mais la nouvelle qu'elle reçut que le Roi Jacques s'étoit remis dans le bon chemin, la tira hors d'inquiétude. Ce Prince, comprenant que le Roi d'Espagne n'en vouloit pas moins à l'Ecosse qu'à l'Angleterre, connut enfin, que le meilleur moyen pour rompre ses mesures, étoit de vivre en bonne union avec Elisabeth. Ainsi pour faire voir qu'il avoit dessein d'entretenir cette union, il publia une Proclamation qui défendoit, sous de rigoureuses peines, aux Ecossois des frontieres, de faire aucun tort aux Anglois, & la Reine en fit publier une semblable. Depuis ce tems-là, il vécut avec Elisabeth dans une bonne intelligence, que rien ne fut capable d'altérer, comprenant bien que c'étoit le meilleur moyen, pour parvenir un jour à la Couronne d'Angleterre.

Yorck & Williams sont exécutez.

Edmond Yorck & *Richard Williams*, qui avoient été arrêtez l'année précédente, ayant été accusez & convaincus d'avoir voulu tuer la Reine, furent exécutez au mois de Fevrier. Ils avoüerent qu'Ibarra leur avoit promis quarante mille florins, s'ils exécutoient ce qu'ils avoient entrepris.

Henri IV. se trouve dans un grand embarras. *Mézerai. Cambden.*

Lorsque Henri IV. avoit déclaré la Guerre à l'Espagne, il avoit formé le projet d'entrer dans les Païs-bas, & d'y faire de grandes conquêtes: mais il eut bien-tôt lieu de s'aperçevoir que ses mesures n'avoient pas été assez justes. Dès le mois d'Avril de l'Année 1595. *Ferdinand de Vélasco*, Connétable de Castille, étoit arrivé dans la Franche-Comté avec une Armée de dix huit mille hommes, & menaçoit le Duché de Bourgogne. Cela mit Henri dans la necessité d'aller lui-même en ce Païs-là, & d'y mener la plus grande partie de ses troupes. Pendant qu'il étoit ainsi occupé en Bourgogne, le Comte de Fuentes, qui commandoit dans les Païs-bas après la mort de l'Archiduc Ernest, entra dans la Picardie, & se rendit maître du *Câtelet*. Ensuite, il assiégea *Dourlens*, battit les François qui venoient au secours de la Place, & la prit d'assaut.

Il demande du secours à Elisabeth.

Henri ayant reçu ces fâcheuses nouvelles, envoya promptement *Chevalier* en Angleterre, pour demander un secours de troupes, afin de défendre la Picardie, selon le Traité de Ligue qu'il avoit fait avec la Reine. Dans les instructions qu'il avoit données à son Envoyé, il lui ordonnoit de faire en sorte que ce secours fût prêt dans quinze jours après la date: mais Chevalier en avoit employé douze à faire son voyage. La Reine répondit, qu'elle

qu'elle ne manqueroit pas à faire paſſer un Corps de troupes en Picardie, auſſi-tôt qu'elles pourroient être prêtes, pour garder Calais, Dieppe, & Boulogne. En effet, l'unique motif du Traité qu'elle avoit fait avec Henri avoit été d'empêcher que les Eſpagnols ne ſe rendiſſent maîtres de ces Places maritimes: mais elle n'avoit pas prétendu s'engager à défendre les Places de cette Province, éloignées de la Mer, auſquelles elle prenoit peu d'intérêt. Ce n'étoit pas là ce que le Roi demandoit, n'ayant aucune envie de mettre les Anglois dans ces Places. Il prétendoit, que ſans aucune diſtinction, la Reine lui envoyât un Corps de troupes pour lui aider à chaſſer les Eſpagnols de toute la Picardie. Dans le même tems, des Députez de la Province de Bretagne arriverent à Londres pour demander du ſecours à la Reine, ſans ſpécifier, ni le nombre de troupes dont les Bretons avoient beſoin, ni à quoi on vouloit les employer, & ſans leur offrir un lieu de retraite: mais la Reine rejetta bien loin leur demande.

ELISABETH. 1595.

Après la priſe de Dourlens, les Eſpagnols aſſiégerent Cambray, & ſe rendirent maîtres de cette Place importante. Henri, ſe voyant ainſi preſſé envoya *Lomenie* Secretaire d'Etat à Eliſabeth, pour lui demander un prompt & puiſſant ſecours. Il avoit fait ſon compte en ſe liguant avec elle, de l'engager à faire la Guerre à l'Eſpagne dans le Royaume de France, en ſorte qu'il ſembloit qu'elle étoit tenuë de lui envoyer des troupes & de l'argent, toutes les fois qu'il en auroit beſoin, quoique leur Traité ne portât rien de ſemblable. Mais Eliſabeth n'avoit pas cette intention, n'étant pas d'humeur de faire paſſer ſes troupes en France, dans un tems où ſes propres états étoient menacez, ni de faire la Guerre à l'Eſpagne d'une maniere que toute la perte fût pour elle, & tout le profit pour Henri. Ainſi, elle fit entendre à l'Ambaſſadeur, qu'elle ne pouvoit accorder ce que le Roi lui demandoit.

Progrès des Eſpagnols en France. Henri envoye Lomenie en Angleterre.

Lomenie, chagrin du mauvais ſuccès de ſa négociation, lui parla avec beaucoup de hauteur, & l'accuſa en face d'être la cauſe de la perte de Cambray, pour n'avoir pas envoyé en Picardie le ſecours qui lui avoit été demandé. Il ajoûta, qu'il paroiſſoit bien qu'elle ſe réjoüiſſoit des malheurs de la France, mais qu'elle pourroit bien s'en repentir, & ſe mettre par une ſemblable conduite, en état d'être forcée a faire la Paix avec l'Eſpagne, à quelque prix que ce fût. Eliſabeth ſe ſentit fort choquée de ces menaces, & de la hauteur avec laquelle Lomenie lui parloit. Cependant, comme les affaires du Roi de France étoient alors en très-mauvais état, elle ne jugea pas à propos de lui ôter toute eſpérance d'obtenir du ſecours dans un autre tems. Elle répondit pourtant à Lomenie, d'une maniere convenable à ſa Dignité, mais moins rude qu'elle n'auroit fait dans une autre conjoncture. Enſuite, quand il voulut lui faire demander une ſeconde audience, elle lui fit dire qu'elle informeroit le Roi de France, par le moyen de l'Ambaſſadeur qu'elle avoit auprès de lui, des raiſons qu'elle avoit de garder ſes troupes & ſon argent.

L'Ambaſſadeur menace la Reine.

Le refus d'Eliſabeth choqua beaucoup le Conſeil de Henri, où les Ligueurs n'avoient déja que trop de pouvoir. Pluſieurs lui conſeilloient de faire la Paix avec l'Eſpagne, ſans y comprendre l'Angleterre, puiſqu'auſſi bien il ne pouvoit eſpérer aucun ſecours d'Eliſabeth. Il ſembloit à les entendre, qu'elle ſe fût engagée à envoyer des troupes au Roi, toutes les fois qu'il en demanderoit, & qu'elle violât ſes promeſſes. C'étoit bien là ſans doute, ce qu'on

Froideur d'Eliſabeth pour Henri.

ELISABETH. 1595.

avoit eu en vûë, en faiſant la Ligue : on avoit compté de la mener comme on voudroit, & on ne pouvoit pas y réüſſir : c'étoit ce qui mettoit le Conſeil du Roi en mauvaiſe humeur contre elle. D'ailleurs, ce Conſeil, composé pour la plus grande partie, des plus mortels ennemis de la Religion Proteſtante, & dont quelques-uns avoient été des plus zélez Ligueurs, ne regardoit pas Eliſabeth comme une amie qu'il fallût ménager pour l'avenir, mais comme une amie à tems, dont il falloit tirer tout ce qu'on pourroit. Ce n'étoit donc pas ſans raiſon, qu'Eliſabeth ſe défioit du Roi de France, depuis que, pour obtenir ſon abſolution du Pape, il s'étoit ſoumis à des baſſeſſes indignes d'un Roi, & à des conditions qui tendoient à la ruïne des Proteſtans, faiſant voir par-là, qu'il ne les regardoit plus comme ſes amis. Il n'étoit donc pas à propos pour elle d'aſſiſter puiſſamment un tel ami, qui ne l'étoit plus que de nom : c'eſt pourquoi elle prit le parti de lui laiſſer démêler ſes affaires comme il le jugeroit à propos, ſans s'en embarraſſer beaucoup. D'ailleurs, elle ne pouvoit eſpérer de ce côté-là, qu'une ſimple diverſion aux forces d'Eſpagne, diverſion qui, ſelon les apparences, ne devoit durer qu'autant que l'intérêt de la France le demanderoit. La conduite que Henri avoit tenuë à ſon égard ne lui donnoit lieu d'attendre rien au-delà, puiſqu'il avoit laiſſé les Eſpagnols tranquiles dans la Bretagne, quoique ce fût de ce côté-la qu'elle eût le plus à craindre.

Les Eſpagnols font une deſcente en Angleterre.

En effet, dans le mois de Juillet de cette année, les Eſpagnols qui s'étoient anchrez dans la Bretagne, firent une deſcente en Cornoüaille où ils brûlerent quelques villages. Quoique cette expédition fût peu conſidérable, elle ne laiſſoit pas d'obliger Eliſabeth à ſe tenir ſur ſes gardes, & à faire voir la néceſſité qu'il y avoit pour elle de déloger l'ennemi commun de cette Province. Mais ce n'étoit pas l'intérêt de l'Angleterre qui faiſoit agir les François.

Henri IV. ſe plaint des Etats, *Annales de Cambden.* qui lui envoyent de l'argent & des troupes.

Ce n'étoit pas de la Reine ſeulement que le Roi de France ſe plaignoit après la perte de Cambray. Il accuſoit auſſi les Etats des Provinces-Unies d'avoir manqué à l'Alliance qu'ils avoient faite avec lui, en laiſſant prendre une Ville de cette importance, & il les menaça de faire la Paix ſans eux. Les Etats, voyant combien la Guerre entre la France & l'Eſpagne, leur étoit avantageuſe, appaiſerent le Roi, en lui envoyant une bonne ſomme d'argent, deux Regimens & une grande quantité de grain.

Eliſabeth leur demande ſon payement.

La démarche des Etats fut cauſe qu'Eliſabeth leur fit dire, que puiſqu'ils avoient aſſez d'argent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient ſans doute aſſez pour payer leurs dettes, & qu'elle vouloit être rembourſée de ce qu'elle avoit avancé pour eux. Elle ajoutoit, que s'ils ne lui donnoient pas une prompte ſatisfaction, en lui payant une partie de la dette, & en lui aſſurant le reſte dans un certain tems, elle prendroit des meſures convenables pour obtenir ſon payement. Les Etats, ſe voyant ainſi preſſez, employerent les prieres & les ſoumiſſions pour l'appaiſer. Ils lui repréſenterent, que l'état où ils ſe trouvoient ne leur permettoit pas de la ſatisfaire. Mais comme leurs excuſes ne produiſoient pas un grand effet, il firent valoir le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligez à la payer qu'après la fin de la Guerre. Elle répondit à cela, que, dans le tems qu'elle les avoit aſſiſtez, ils étoient réduits à un pitoyable état, & qu'elle avoit témoigné ſa bonté & ſa générosité, en ne démandant d'être rembourſée qu'après la Paix,

parce

parce qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils puſſent être en état de payer avant ce tems-là. Mais que, puiſqu'ils ſe trouvoient aſſez riches pour prêter de l'argent au Roi de France, il étoit manifeſte qu'il étoit en leur pouvoir de la rembourſer. Qu'ainſi, cet Article du Traité, ſur lequel il s'appuyoient, devoit naturellement s'expliquer de cette maniere, qu'ils ne ſeroient pas en état de le faire avant la fin de la Guerre. Il y eut ſur ce ſujet de grandes conteſtations, & même quelqu'aigreur: mais enfin, l'affaire fut accommodée pour un tems, à ces conditions. Que les Etats s'engagerent à payer à l'avenir les troupes Angloiſes qui étoient à leur ſervice, & de joindre un certain nombre de Vaiſſeaux à la Flotte de la Reine, s'il arrivoit qu'elle fut attaquée par les Eſpagnols.

ELISABETH. 1595.

Accommodement pour un temps.

Eliſabeth eut encore un choc à ſoutenir de la part des Villes Anſéatiques qui ſe plaignirent à la Diéte de l'Empire, de ce que les Anglois leur avoient enlevé leurs grains en Portugal, & de ce qu'elles étoient privées en Angleterre des priviléges qui leur avoient été accordez par Edoüard I. Cette affaire ayant été pouſſée plus vivement quelques années après, j'aurai occaſion d'en parler en un autre endroit.

Plaintes des Villes Anſéatiques.

Le Chevalier Rawleigh fit cette année, à ſes propres frais, une ſeconde expédition en Amérique, dont il ne tira pas de grands profits. La Reine fit auſſi équiper vingt-ſix Vaiſſeaux pour aller porter la Guerre en ce Païs-là, ſous la conduite de *Drack* & de *Hawkins*. Mais comme les Eſpagnols y avoient pris de grandes précautions, les deux Amiraux Anglois n'y firent rien de conſidérable. Ils moururent même tous deux dans cette expédition. J'ai dit ci-deſſus, que Norris avoit été envoyé en Irlande pour y commander les troupes contre les Rebelles à la tête deſquels étoit le Comte de Tyrone. La jalouſie, qui ſe mit entre ce Général, & le Lord Ruſſel Viceroi d'Irlande, fut cauſe que les Anglois ne firent pas de grands progrès en ce Païs-là. Le Comte de Tyrone obtint même une Trêve, ſur l'eſpérance qu'il donnoit qu'il quitteroit les armes, & qu'il ſe ſoumettroit à la Reine. Mais il n'en faiſoit que le ſemblant, afin de pouvoir attendre tranquillement le ſecours qui devoit lui venir d'Eſpagne.

Seconde expédition de Rawleigh en Amérique. *Cambden.*

Affaires d'Irlande.

Cette Guerre ſe continua pendant quelques années mais je n'ai pas deſſein d'entrer dans le détail des affaires d'Irlande, qui demanderoient une Hiſtoire à part. D'ailleurs, la maniere dont les Hiſtoriens en parlent, eſt ſi confuſe, & les noms Irlandois, tant des perſonnes que des lieux, ſont ſi barbares, & ſi difficiles à retenir, qu'on a bien de la peine à ſe faire une Idée nette de cette Guerre.

Quelque réſolution qu'Eliſabeth eût priſe de ne ſe mêler plus des affaires de France, elle ſe vit pourtant contrainte de prendre d'autres meſures, à cauſe des grands ſuccès que les armes Eſpagnoles eurent dans ce Royaume. Le Cardinal Albert d'Autriche, qui avoit ſuccédé à Erneſt ſon frere dans le Gouvernement des Païs-bas, y arriva au commencement de l'année 1596. Il fit d'abord de grands préparatifs, comme s'il avoit eu deſſein de ſecourir *La Fére* que le Roi de France tenoit bloquée depuis quelque tems, & qu'il aſſiégea enfin dans les formes. Mais tout à coup, après avoir jetté quelque ſecours dans la Place aſſiégée, l'Archiduc alla ſe préſenter devant Calais & l'aſſiégea. C'étoit une Place qui avoit été autrefois d'une grande réputation, mais qui n'étoit plus ce qu'elle avoit été, ſoit par le changement arrivé dans la ma-

1596. Progres des Eſpagnols contre la France. *Mezeray.*

L'Archiduc aſſiége Calais.

ELISABETH. 1595.

maniere d'affiéger les Places, foit qu'on l'eût négligée depuis qu'elle étoit retournée à la France.

Henri demande du fecours à Elifabeth. *Cambden.*

Henri, alarmé de ce Siége, envoya promptement *Sancy* en Angleterre, pour y demander du fecours. Le Maréchal de Boüillon le fuivit de près, & preffa tellement la Reine, qu'elle ordonna de préparer huit mille hommes que le Comte d'Effex devoit commander. Mais elle demanda, que fi les Anglois faifoient lever le Siége de cette Place, elle fût mife entre leurs mains, puifqu'auffi bien, elle étoit perduë pour la France. Le Maréchal & Sancy éluderent cette demande, en difant, qu'ils n'avoient reçu aucune inftruction fur ce fujet, comprenant bien qu'au pis aller, le Roi aimeroit encore mieux voir cette Place entre les mains des Efpagnols, que de la voir retourner au pouvoir des Anglois. Ainfi, fous prétexte que le fecours de Calais preffoit tellement qu'on n'avoit pas le tems de difcuter cette propofition, ils firent fi bien, que la Reine donna fes Ordres pour le départ de fes troupes. Mais dans ce même tems, on reçut la nouvelle que la Place étoit prife, & qu'elle n'avoit tenu que douze jours. Enfuite, l'Archiduc fe rendit encore maître d'*Ardres* avec la même facilité. C'étoit la fixiéme Place que les Efpagnols avoient enlevée à la France depuis un an. Le fecours deftiné pour Calais n'ayant pû être prêt affez tôt, les troupes nouvellement levées furent congédiées: mais la Reine prêta quelque argent à Henri fous la caution de fes deux Ambaffadeurs.

Prife de Calais.

Elifabeth équipe une Flotte contre l'Efpagne.

Cependant la Reine, ayant eu avis que le Roi d'Efpagne faifoit des préparatifs pour attaquer l'Angleterre ou l'Irlande, réfolut de le prévenir. Pour cet effet, elle fit équiper une Flotte de cent cinquante Vaiffeaux parmi lefquels il y en avoit vingt deux Hollandois, & y fit embarquer fept mille hommes. Elle en donna le commandement à Charles Hovvard comme Amiral, & le Comte d'Effex fut déclaré Général des troupes de débarquement.

Expédition des Anglois à Cadix. *Annales de Cambdèn.*

La Flotte partit de Plimouth au commencement du Mois de Juin, & s'éloigna beaucoup des Côtes de France & d'Efpagne, de peur de donner l'alarme aux Efpagnols, le deffein des Commandans étant de furprendre Cadix. Ce fut avec beaucoup de joye qu'ils apprirent d'un Maître de Vaiffeau Irlandois qui revenoit de ce port, que tout y étoit dans une grande fécurité: qu'il n'y avoit dans la Ville qu'une médiocre Garnifon, & que le port étoit plein de navires, tant de Guerre que Marchands, de Galions, de Galéres, & d'autres Vaiffeaux chargez pour les Indes. Cette nouvelle leur ayant fait concevoir de grandes efpérances, ils arriverent le 20. de Juin à l'Occident de l'Ifle de Cadix, & à leur approche, les Navires Efpagnols fe retirerent vers le *Puntal*. Dès le lendemain, les Anglois les attaquerent avec beaucoup de réfolution, & trouverent tant de réfiftance, que le combat dura depuis la pointe du jour jufqu'à Midi. Enfin, les Efpagnols defefpérant de pouvoir fe défendre plus long-tems, prirent la réfolution de faire échoüer leurs Vaiffeaux, & de fe fauver à terre. Leur Vaiffeau Amiral, nommé le *St. Philippe*, fut confumé par les flammes, avec deux autres Navires qui fe trouvoient auprès de lui, les Efpagnols y ayant eux-mêmes mis le feu, afin qu'il ne tombât pas entre les mains des Anglois. Le *St. Mathieu* & le *St. André* furent pris, & la plûpart des autres échoüerent fur la côte.

Pendant

Elisabeth. 1596.

Pendant qu'on combattoit ſur Mer, le Comte d'Eſſex deſcendit au *Puntal* avec huit-cens hommes, & marcha droit à Cadix. A trois ou quatre-cens pas de la Ville, il rencontra un Corps de cinq-cens Eſpagnols qui, dès qu'ils l'eurent aperçu, ſe retirerent à la Ville. Ils furent pourſuivis de ſi près, qu'il s'en fallut bien peu, que les Anglois n'entraſſent pêle-mêle avec eux. L'épouvante fut ſi grande dans la Ville, qu'avant qu'on y pût prendre aucune meſure pour ſe défendre, les Anglois eurent le tems d'enfoncer la porte, & de ſe jetter dedans. Quoiqu'ils trouvaſſent quelque réſiſtance dans la ruë, ils n'employerent qu'environ une demi-heure à ſe rendre maîtres du Marché. Alors la Garniſon & les Habitans ſe retirerent dans le Château ou dans la Maiſon de Ville, & le même jour ou le lendemain, ils ſe virent contraints de ſe rendre. La Capitulation portoit, qu'ils auroient la vie ſauve, moyennant une ſomme de ſoixante & dix-mille ducats, pour laquelle ils donnerent quatre des principaux Bourgeois en ôtage. La Ville étant ainſi au pouvoir des Anglois, le Comte d'Eſſex en mit dehors tous les Habitans, après quoi il fit porter ſur les Vaiſſeaux, une grande quantité d'argent, de munitions, & d'autres choſes précieuſes, outre ce que les Soldats avoient pillé.

D'un autre côté, l'Amiral Howard détacha le Chevalier *Rawleigh* pour aller brûler les Vaiſſeaux Marchands qui s'étoient retirez dans le Canal. On offrit à l'Amiral deux millions de ducats pour les racheter : mais il rejetta cette propoſition, diſant qu'il étoit venu pour brûler ces Navires, & non pas pour les rançonner. Cependant, le Duc de Médina trouva le moyen de faire décharger quelques-uns de ces Vaiſſeaux, & fit mettre le feu aux autres, pour empêcher que les Anglois ne profitaſſent de leurs richeſſes. Outre la perte des Marchands, le Roi d'Eſpagne perdit deux Galions qui furent pris par les Anglois, avec plus de cent pieces de Canon de fonte verte, treize Vaiſſeaux de Guerre, onze Navires chargez pour les Indes, & treize autres, ſans compter les munitions qu'il avoit préparées pour l'expédition qu'il méditoit contre l'Angleterre. Les Anglois calculerent que le dommage qu'il ſouffrit en cette occaſion, montoit à plus de vingt millions de ducats.

Le Comte d'Eſſex propoſa dans un Conſeil de Guerre, de garder Cadix, & s'offrit même à y demeurer, pourvû qu'on lui laiſſât les munitions néceſſaires. Mais ſon avis ne fut pas ſuivi, chacun ayant de l'impatience de retourner en Angleterre avec ſon butin. Ainſi la Flotte remit à la voile, après qu'on eut mis le feu à la Ville, & à quelques Villages des environs. Pendant qu'elle faiſoit route vers l'Angleterre, un vent de Nord s'étant levé, le Comte d'Eſſex propoſa d'en profiter pour aller aux Iſles Açores, attendre la Flotte qui venoit des Indes : mais on n'en voulut pas entendre parler, chacun craignant de perdre ce qu'il avoit gagné.

Mortification donnée au Comte d'Eſſex.

La Reine reçut ces braves gens avec beaucoup de marques d'eſtime, & leur témoigna ſa reconnoiſſance du ſervice qu'ils venoient de lui rendre. Mais en arrivant à la Cour, le Comte d'Eſſex y trouva un ſujet de mortification, en ce qu'ayant, avant ſon départ, recommandé *Thomas Bodley* pour être fait Secretaire d'Etat, la Reine, ſans avoir égard à ſa recommandation, avoit donné cette charge à *Robert Cecil* Fils du Grand Tréſorier, qui n'étoit pas de ſes amis. Peu de jours après, il eut encore le chagrin de voir que la

ELISABETH. 1596.

Reine nomma *François de Wére* pour Gouverneur de la *Brille*, quoi qu'il eût parlé fortement pour un autre. Cela lui fit comprendre, que son crédit commençoit à décheoir, & le chagrin qu'il en conçut l'engagea enfin dans des projets extravagans qui lui couterent la vie.

Elisabeth demande son payement aux Etats. *Annales de Grotius.*

Le Roi d'Espagne ayant été mis pour quelque tems hors d'état de rien entreprendre contre l'Angleterre, Elisabeth renouvella ses poursuites envers les Etats des Provinces-Unies, pour être payée de ce qui lui étoit dû. Les Etats employerent, pour s'en dispenser, les mêmes raisons qu'ils avoient auparavant alléguées, & qui ne furent pas mieux reçuës. La Reine disoit, qu'il n'étoit pas juste que son payement dépendît d'une Paix que les Etats pouvoient différer autant qu'ils voudroient. Que d'ailleurs, le Traité qu'elle avoit avec eux portoit en termes exprès, que la Guerre ne dureroit qu'autant qu'elle le jugeroit à propos. Mais les Etats prétendoient, que cet article n'avoit été mis dans le Traité, que pour faire honneur à la Reine. Cette contestation dura jusqu'à ce que le bruit s'étant répandu que le Roi d'Espagne faisoit de nouveaux préparatifs pour attaquer l'Angleterre, la Reine cessa peu-à-peu de presser les Etats. La vérité est que ce n'étoit pas tant par impuissance qu'ils différoient de lui payer ce qu'ils lui devoient, qu'afin de la tenir toûjours attachée à leurs intérêts, par cette espece de lien. D'un autre côté, ce n'étoit pas le besoin d'argent qui obligeoit la Reine à faire de si fortes instances, mais parce qu'elle ne vouloit pas que son payement dépendît du succès des affaires de ses débiteurs. Ils se trouvoient alors en état de payer: mais elle ne sçavoit pas ce qui pourroit arriver dans la suite.

Nouveau Traité entre la France & l'Angleterre. *Cambden. Mezerai.*

Lorsque le Maréchal de Boüillon étoit allé en Angleterre y demander du secours, il s'étoit fait quelque proposition d'une Alliance plus étroite entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Mais le Roi de France avoit négligé cette affaire, parce qu'il voyoit qu'Elisabeth étant beaucoup sur ses gardes, ne vouloit s'engager à lui donner des troupes, & à lui fournir de l'argent qu'à bonnes enseignes. Cependant, les desseins & les préparatifs du Roi d'Espagne étant devenus publics, Henri crut qu'Elisabeth ne se tiendroit plus si ferme, & qu'il en pourroit tirer un meilleur parti. Dans cette pensée, il renvoya le Maréchal de Boüillon & *Sancy* en Angleterre, pour y négocier avec la Reine, une Ligue offensive & défensive. Le Traité fut bientôt conclu, parce que la Reine craignoit, que le Roi ne se vît contraint, par la mauvaise situation de ses affaires, à faire la Paix avec l'Espagne. Les principaux Articles de cette Ligue furent : Qu'Elisabeth fourniroit quatre-mille hommes pour la défense de la Normandie & de la Picardie. Que le Roi de France en fourniroit autant pour la défense de l'Angleterre, en cas qu'elle fût attaquée, à condition qu'on ne pourroit employer ses troupes en des lieux éloignez de la Mer, de plus de vingt-cinq lieuës. Qu'aucune des deux Couronnes ne pourroit faire la Paix, sans le consentement de l'autre. Par un Article secret, il fut convenu, que pour cette année Elisabeth ne fourniroit que deux-mille hommes seulement. Il est très-vraisemblable qu'Elisabeth ne conclut cette Ligue avec la France, qu'en vûë de tenir Henri engagé dans la Guerre contre l'Espagne, par le moyen du secours qu'elle devoit lui donner. Mais il n'y a point d'apparence qu'elle s'attendît à un pareil secours en cas de besoin, puisque Henri ne pouvoit lui-même se passer du secours

Articles du Traité.

de

de l'Angleterre. D'un autre côté, Henri connoissant bien que l'intérêt étoit le seul motif qui avoit fait consentir Elisabeth à cette Ligue, ne se fit pas un scrupule d'agir par un semblable motif, c'est-à-dire, de se servir du secours de cette Reine, jusqu'à ce qu'il pût se tirer avec honneur de la Guerre qu'il avoit assez mal à propos déclarée à l'Espagne. Il y a peu de Ligues qui ne soient appuyées sur un pareil fondement. Aussi voit-on communément, qu'elles ne subsistent pas long-tems, dès que l'intérêt de l'une des Parties vient à changer. Les Etats des Provinces-Unies entrerent dans cette Ligue en y ajoûtant quelques Articles qui les regardoient en particulier. Mais la jalousie qu'Elisabeth avoit conçuë de leur attachement pour la France, retarda pour quelque tems, la conclusion de leur Traité. Elle prétendoit, qu'ils ne devoient pas y entrer comme Souverains, mais en qualité de Villes associées qui s'étoient mises sous sa protection. Mais le Roi de France fit ensorte qu'elle se désista de cette prétention.

ELISABETH. 1596.

Les Etats entrent dans la Ligue.

Philippe II. étoit au désespoir d'avoir été prévenu par Elisabeth, & de n'avoir pû défendre ses propres Etats, lui qui de tout tems avoit été si avide de ceux d'autrui. Ainsi, ne pouvant se résoudre ni à se désister de ses projets, ni à laisser Elisabeth joüir du plaisir que l'heureux succès de ses armes lui causoit, il prit la résolution de faire un nouvel effort, non seulement pour se venger d'Elisabeth, mais encore pour conquerir l'Angleterre. Quoi que les Anglois lui eussent causé beaucoup de dommage, comme ce n'étoit qu'en un seul des endroits où il avoit fait ses préparatifs, il se crut encore en état de soutenir la gageure. Il rassembla donc tous les Vaisseaux qui lui restoient; il en fretta beaucoup d'étrangers, & par ce moyen, il eut une Flotte formidable, dans le tems même qu'Elisabeth le croyoit entiérement hors d'état d'agir contre elle. Cette Flotte partit de Lisbonne, pour aller prendre les Troupes de terre à *Fariola*, après quoi elle prit la route d'Angleterre. Mais une violente tempête dont elle fut accueïllie, avant que d'avoir beaucoup avancé, en fit périr plusieurs Vaisseaux, & la dispersa tellement, qu'elle devint inutile pour cette année. Ainsi Elisabeth eut le plaisir d'apprendre qu'elle étoit hors d'état de lui nuire, avant que d'avoir sçû qu'elle avoit mis à la voile. Cela fut cause que, pour ne se trouver pas une autre fois exposée à un semblable danger, elle prit soin de faire bien fortifier les endroits, où les Espagnols auroient pû aisément faire descente, si le Ciel n'avoit pas dissipé leurs projets.

Le Roi d'Espagne fait un grand effort pour conquérir l'Angleterre. *Cambden.*

Sa Flotte est dispersée par la tempête.

La Reine se précautionne pour l'avenir.

Dès le commencement de l'année 1597, pendant un Hiver très-rigoureux, le Prince Maurice gagna une Bataille, contre les Espagnols, à *Turnhout*. Mais d'un autre côté, le 10. du mois de Mars, *Hernand Tellez Portocarréro*, Gouverneur de Dourlens, trouva le moyen de s'emparer d'Amiens par surprise. Cet accident troubla les négociations secrettes de la Paix qui se traitoit entre Henri & Philippe, par la médiation du Pape. Elle étoit déja bien avancée, sans qu'Elisabeth en sçût rien, malgré le Traité que Henri venoit de faire avec elle, dont le principal Article étoit, qu'on ne pourroit faire la Paix que d'un consentement mutuel.

1597. Bataille de Turnhout dans les Païs-Bas. *Grotius.*

Les Espagnols surprennent Amiens. *Mezerai.*

Philippe II. comptant sur une Paix particuliere avec la France, avoit résolu de faire un effort contre l'Irlande où il avoit des intelligences, & préparoit même une Flotte pour exécuter ce dessein. Les avis que la Reine en eut lui

Philippe II. forme de grands projets contre

ELISABETH. 1597. l'Irlande. *Cambden.*

La Reine donne le commandement d'une Flotte au Comte d'Essex, qui ne fait rien de considérable.

lui firent prendre la résolution de le prévenir, ainsi qu'elle l'avoit déja fait plusieurs fois avec succès. Pour cet effet, elle fit équiper une Flotte de six-vingts Vaisseaux sur lesquels elle fit embarquer six-mille hommes, & en donna le commandement au Comte d'Essex. Le projet du Comte étoit d'aller à la Corogne, détruire l'armement qui s'y faisoit, & ensuite, d'aller attendre aux Isles Açores, la Flotte Espagnole qui devoit venir des Indes. Mais les vents contraires, les tempêtes, la dissension qu'il y eut entre le Comte d'Essex, & le Chevalier *Ravvleigh*, rompirent ces mesures, & la Flotte s'en retourna en Angleterre, sans avoir rien fait de considérable. C'est ce qui m'empêche d'entrer dans un détail inutile de cette expédition de laquelle Elisabeth ne tira que peu d'avantage. Je dirai seulement, que dans le tems même que les Anglois faisoient route vers l'Angleterre, une Flotte Espagnole, partie de *Fariola*, prenoit le même chemin, en vûë d'aller faire une descente dans le Païs de Cornoüaille. Mais une tempête qui se leva du côté du Nord, dispersa tellement les deux Flottes, qu'elles ne purent pas même se voir l'une l'autre.

Il se chagrine contre la Cour.

Le Comte d'Essex étant arrivé à la Cour sur la fin d'Octobre, y trouva un nouveau sujet de chagrin. La Reine avoit créé l'Amiral *Thomas Hovvard* Comte de Nottingham, & avoit fait mettre dans sa Patente, que c'étoit pour les services qu'il avoit rendus à la Patrie, en 1587. contre la Flotte d'Espagne, & ensuite, en prenant la Ville de Cadix, conjointement avec le Comte d'Essex. Cette Patente offensa le Comte d'Essex qui crut que la Reine lui faisoit un affront en donnant à l'Amiral quelque part dans la prise de Cadix. De plus, par cette création, le nouveau Comte de Nottingham devoit avoir la préséance sur lui, par l'Ordonnance de Henri VIII. qui donnoit le pas au Grand Chambellan, au Grand Connétable, au Grand Maréchal, au Grand Amiral, au Grand Sénéchal sur tous les autres Pairs de même rang qu'eux. Mais la Reine, pour adoucir son chagrin, lui donna la charge de Grand Maréchal, qui lui conservoit la préséance sur l'Amiral.

Affaire des Villes Anséatiques. *Cambden.*

J'ai déja dit que les Villes Anséatiques avoient fait de grandes plaintes à la Diéte de l'Empire, touchant les grains qui leur avoient été enlevez en Portugal, & touchant les priviléges qu'elles avoient perdus en Angleterre. Elisabeth en ayant été informée, envoya un Ambassadeur à la Diéte, pour répondre à ces accusations. Ce Ministre y représenta, que l'abus que les Villes Anséatiques avoient fait de leurs priviléges les avoit fait annuller sous le Regne d'Edoüard VI. par un Acte de Parlement: qu'ensuite, Marie avoit suspendu pour un tems, l'exécution de cet Acte: mais qu'enfin, pendant son Regne même, ces priviléges avoient été entiérement abolis, de quoi il allégua diverses causes qui ont été rapportées dans le Regne d'Edoüard VI. Que pour ce qui regardoit les Navires pris en Portugal, ils étoient chargez de munitions de bouche pour les Espagnols, & que, selon le Droit de la Guerre, les Anglois avoient pû les prendre, s'emparer de ces munitions qu'on portoit à leurs ennemis, & confisquer les Vaisseaux mêmes, lesquels ils avoient pourtant rendus aux Propriétaires. Cette affaire sembloit assoupie, & il ne s'en parloit plus depuis deux ans, lorsque tout-à-coup, à la sollicitation des Villes Anséatiques, l'Empereur défendit tout commerce dans l'Empire, à la Compagnie des Marchands Anglois qu'on appelloit *des Avanturiers*,

riers. Cela fut cause que la Reine défendit de son côté, le commerce des Villes Anséatiques en Angleterre.

ELISABETH. 1597.

Cependant le Roi de France se trouvoit assez embarrassé depuis que les Espagnols etoient maîtres d'Amiens, d'où ils pouvoient faire des courses jusqu'à Paris. Il résolut donc de prendre cette Place à quelque prix que ce fût, & il en forma le Siége vers la fin du mois de Mai. En même tems, il fit sommer Elisabeth de lui envoyer quatre-mille hommes, suivant leur Traité. La Reine répondit qu'elle étoit prête à lui envoyer ces Troupes, mais qu'il devoit pourvoir à leur subsistance, parce que les dépenses qu'elle avoit faites pour équiper une Flotte, & pour entretenir une Armée en Irlande, la mettoient hors d'état de leur fournir la paye pendant qu'elles seroient au Service du Roi. Des Troupes sans argent n'accommodoient pas Henri qui se trouvoit alors fort dépourvû de finances. Ainsi, pour engager Elisabeth à faire ce qu'il souhaitoit, il lui fit dire, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de faire la Paix, & qu'on lui avoit offert de lui rendre toutes les Places, excepté *Calais* & *Ardres*, pourvû qu'il voulût se séparer de l'Angleterre. Il vouloit lui faire accroire, que c'étoit à sa seule considération qu'il avoit refusé de faire une Paix particuliere, quoique, dans la vérité, la surprise d'Amiens eût été la véritable cause qui en avoit fait interrompre la négociation, laquelle il n'auroit pas commencée sans en rien communiquer à Elisabeth, s'il avoit eu de la considération pour elle. Quoi qu'il en soit, la Reine ignorant encore ce secret, lui fit dire par son Ambassadeur, qu'elle ne pouvoit se persuader, qu'un Prince, tel que lui, voulût violer un Traité solemnel fait depuis si peu de tems, & confirmé par des sermens réciproques. Qu'au reste, elle le prioit de jetter les yeux sur le Traité où il trouveroit cet Article en propres termes : *La Reine d'Angleterre envoyera en France cette année, quatre-mille hommes de pied, qui serviront le Roi de France pendant six mois. Ils le serviront aussi durant le même tems dans les années suivantes, si l'état des affaires de la Reine d'Angleterre le peut permettre sans qu'elle en soit incommodée, dequoi on se rapportera à la conscience & à la parole de ladite Reine.* Qu'il étoit donc manifeste qu'elle ne violoit pas le Traité, d'autant plus qu'elle offroit de lui envoyer des Troupes, pourvû qu'il s'engageât à les entretenir. Tout cela aboutit enfin au but que vrai-semblablement Henri s'étoit proposé. C'est qu'au lieu de troupes, Elisabeth lui fournit une somme d'argent. Quand il s'agit de donner une sureté pour cette somme, Henri offrit de lui céder Calais, moyennant qu'elle s'engageât à reprendre cette Place avec ses seules forces, dans un certain tems. C'étoit vouloir l'engager à faire une diversion bien plus avantageuse à la France, que les quatre-mille hommes qu'il avoit demandez. Il étoit même incertain si la Place auroit été prise dans le tems qu'il auroit proposé, qui vrai-semblablement auroit été assez court. Mais ce n'étoit qu'un piége auquel Elisabeth n'avoit garde de se laisser prendre, d'autant plus qu'elle sçavoit bien que le Roi de France voyoit plus volontiers Calais au pouvoir des Espagnols, qu'entre les mains des Anglois. Mais la prise d'Amiens qui se rendit au mois de Septembre, mit fin à cette dispute.

Henri IV. demande du secours à Elisabeth.

Réponse de la Reine.

Henri menace de faire la Paix sans elle. *Mezerai.*

La Reine justifie sa conduite par le Traité même.

Elle prête de l'argent au Roi, qui lui fait une offre captieuse.

La reddition d'Amiens fit renouveller les négociations entre la France & l'Espagne, qui avoient été interrompuës. Henri se conduisit en cette occasion, d'une maniere qui répondoit assez mal aux services qu'il avoit reçus d'Elisabeth,

Henri IV. négocie avec l'Espagne, sans en

ELISABETH. 1597.

avertir Elisabeth.

Annales de Cambden.

d'Elisabeth, dans ses plus pressans besoins. Il attendit à l'informer que la Paix lui étoit absolument nécessaire, jusqu'à ce qu'il en eût réglé en secret les principales conditions. Il crut, apparemment, que comme Elisabeth n'avoit eu que son propre intérêt en vûë dans la Ligue qu'elle avoit faite avec lui, il pouvoit aussi de son côté, ne penser qu'à son propre avantage. Avec un tel principe, il n'y a point d'Alliance qu'on ne croye pouvoir violer sans aucun scrupule. Il n'avoit pourtant pû agir si secrettement, qu'Elisabeth n'eût été informée de ses démarches & de ses desseins. Ce fut par cette raison, qu'elle assembla le Parlement pour lui demander du secours dans une telle conjoncture, en lui faisant entendre, qu'elle étoit sur le point d'être abandonnée de son Allié, quoi qu'il feignît encore de ne vouloir point traiter sans elle. Le Parlement comprenant qu'il étoit très-apparent que l'Angleterre seroit bien-tôt attaquée, accorda une somme très-considérable à condition que ce secours extraordinaire ne seroit point tiré à conséquence.

Le Parlement accorde une grande somme à la Reine.

1598.

Henri fait la Paix sans ses Alliez.

Elisabeth avoit bien sçû que Henri traitoit avec l'Espagne : mais elle ignoroit que la Paix fût déja comme concluë, d'autant plus qu'il l'avoit priée de lui envoyer des Ambassadeurs, afin qu'il pût concerter avec eux, les points sur lesquels on devoit traiter. Elle lui envoya donc *Wilkes, Cécil, & Herbert,* dont le premier mourut en arrivant à Paris. Les deux autres allerent trouver le Roi qui étoit à Angers, & lui demanderent sur quel pied étoit la négociation avec l'Espagne. Henri ne répondit que par un discours général pour leur faire connoître qu'il avoit besoin de la Paix, & que le bien de son Peuple, qu'il préféroit à toute autre chose, le demandoit absolument. Cécil lui répondit que la Reine sa Maîtresse ne la souhaitoit pas moins : mais qu'il s'agissoit de sçavoir sur quel pied le Roi d'Espagne la proposoit, & si les Etats des Provinces-Unies y devoient être compris. Le Roi lui dit alors, que le Roi d'Espagne offroit de lui rendre toutes ses Places, & même Calais, & qu'il ne pouvoit refuser cette offre, sans exposer son Royaume à une entiere ruïne. Il ajoûta, que bien-tôt, il feroit en sorte que Philippe accorderoit des conditions honorables à la Reine d'Angleterre & aux Provinces-Unies.

Cambden. Grotius.

Ils s'en plaignent inutilement.

Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre aux Ambassadeurs, que la Paix entre la France & l'Espagne étoit déja faite, sans que Henri se fût mis en peine des intérêts de ses Alliez. Elisabeth en ayant été informée, donna ordre à ses Ambassadeurs d'en faire des plaintes au Roi, & les Ambassadeurs des Etats reçurent aussi le même ordre de leurs Maîtres. Mais Henri trouva le moyen d'éviter d'entendre lui-même des reproches qui ne pouvoient qu'être très-mortifians pour lui, en nommant des Commissaires pour traiter avec les Ambassadeurs, au lieu de leur accorder l'audience qu'ils demandoient. Ces Commissaires & les Ambassadeurs s'étant assemblez, *Oldenbarnevvelt*, l'un des Ambassadeurs des Etats, parla très-fortement contre la mauvaise foi dont on usoit à leur égard. Il somma le Roi, quoi qu'absent, de dire en conscience, si c'étoit une chose digne d'un Prince, que de se séparer de ses Alliez, sans en avoir aucune juste cause. Ensuite, pour faire honte aux Commissaires François, il lut tout haut le Traité de Ligue, & finit par ces paroles : *Que certains Rois préféroient leurs intérêts particuliers à leurs Alliances, mais que c'étoit souvent à leur propre dommage, parce que si les affaires*

des Souverains ne s'appuyoient pas sur la bonne foi, c'étoit en vain qu'on prétendoit les appuyer sur la puissance. Le Chancelier, qui étoit un des Commissaires, répondit à l'Ambassadeur que ce qu'il proposoit étoit digne d'une grande attention, & qu'il en feroit son rapport au Roi, protestant néanmoins, que la France ne pouvoit absolument se passer de la Paix.

ELISABETH. 1598.

Cécil parla ensuite, & dit, que n'ayant ordre que de traiter d'une Paix générale, puisque les Etats des Provinces-Unies ne devoient pas être compris dans le Traité que le Roi faisoit avec l'Espagne, il ne pouvoit pas passer plus avant. Ensuite, après avoir justifié la conduite de la Reine sa Maîtresse, & parlé avec beaucoup de liberté de celle du Roi de France, il demanda un délai pour pouvoir informer la Reine de ce qui se passoit. Mais sa demande ayant été éludée, il pria les Commissaires de faire souvenir le Roi du serment qu'il avoit fait en présence de Dieu & des hommes. Enfin, il dit que la Reine vouloit être payée des sommes qu'elle avoit prêtées au Roi dans ses pressantes nécessitez. Mais tout ce que ces Ambassadeurs alléguoient étoit entiérement inutile, puisque la Paix entre la France & l'Espagne étoit déja concluë, & qu'il n'y manquoit plus que la formalité de la faire signer solemnellement par des Plénipotentiaires qui devoient s'assembler à *Vervins*.

La Reine est fort en colere.

Elisabeth fut extrémement indignée de la conduite du Roi de France à son égard, d'autant plus qu'elle ne voyoit point d'autre cause qui eût pû l'obliger à négocier la Paix sans l'en avertir, que celle de faire plaisir au Pape & au Roi d'Espagne. Il est certain que Henri auroit pû sortir de cette affaire avec quelque apparence de bonne foi, s'il eût feint de ne vouloir traiter que conjointement avec ses Alliez, & qu'ensuite sur les difficultez qui se seroient présentées, il eût fait valoir la nécessité où il se trouvoit de faire la Paix. Mais la faisant à leur insçu, il faisoit voir bien clairement qu'il préféroit les intérêts du Roi d'Espagne à ceux de ses anciens amis. C'étoit-là en effet son caractere. Il avoit tant d'impatience de se voir paisible possesseur de la Couronne de France, que, pour parvenir à ce but, il ne craignit jamais de sacrifier ses anciens amis qui étoient hors d'état de lui nuire, à ses plus mortels ennemis qui auroient pû encore lui causer des embarras. Il n'y avoit personne autour de lui, qui osât lui reprocher une pareille conduite: mais il trouva dans Elisabeth une personne d'un rang égal, qui ne se crut pas obligée à tant de ménagemens. Elle lui écrivit une Lettre où, après assez d'autres duretez, elle lui disoit, *que si dans les affaires temporelles, il y avoit un peché contre le Saint Esprit, c'étoit sans doute l'ingratitude. Que s'il avoit obtenu des conditions avantageuses du Roi d'Espagne, il devoit reconnoître qu'il en étoit redevable aux secours qu'il avoit reçus de l'Angleterre, & que la religion des Traitez & la foi des Alliances n'étoient des piéges pour surprendre, que parmi les Méchans.* Henri se sentit vivement piqué de ce reproche; mais comme il n'avoit rien de bon à y répondre, il prit le parti de dissimuler. Il s'excusa sur la nécessité urgente qui l'obligeoit à faire la Paix, & tâcha de persuader à Elisabeth, qu'au lieu que jusqu'alors il lui avoit été à charge, il s'fforceroit de lui donner à l'avenir, des marques de sa reconnoissance, en lui procurant une Paix sûre & honorable, & en n'abandonnant jamais ses intérêts. Mais ce n'étoient que des paroles dont la Reine ne fit pas beaucoup de cas.

Elle lui écrit une Lettre fort choquante.

Pendant que ces choses se passoient, on achevoit de traiter à Vervins, de quelques

Il signe la

ELISABETH. 1598.

Paix de Vervins sans les Alliez.

quelques articles peu importans, qui avoient été laissez indécis. Mézerai avoüe que la Paix auroit été concluë & signée en moins de trois semaines, si Henri n'avoit pas voulu faire quelques façons pour persuader au Public, qu'il ne vouloit pas abandonner ses Alliez. Mais tout cela n'aboutissoit qu'à tâcher d'obtenir, que les Ambassadeurs d'Angleterre & des Etats fussent admis aux Conférences sans qu'il déclarât pourtant ce qu'il vouloit faire en leur faveur. Mais Philippe, qui sçavoit bien qu'il ne seroit pressé que jusqu'à un certain point, demeura toûjours infléxible, sans vouloir jamais donner pouvoir à ses Plénipotentiaires de traiter ni avec l'Angleterre, ni avec les Etats. Enfin, après que Henri eut fait toutes les façons nécessaires pour se disculper envers le Public, il donna ordre à ses Plénipotentiaires de signer le Traité, promettant, pour toute ressource, à ses Alliez, qu'il ne le ratifieroit que quarante jours après, comme si ce tems eût été suffisant pour faire leur Paix avec l'Espagne qui refusoit même de traiter avec eux. Cependant, il les exhortoit, je ne sçai si c'étoit sérieusement, ou par mocquerie, à ne pas laisser échapper l'occasion qu'il leur procuroit. Cette Paix fut signée à Vervins le 2. de Mai, & ratifiée par Henri le 12. de Juin.

Raisons d'Elisabeth pour continuer la Guerre. *Annales de Grotius.*

Ce fut alors à la Reine & aux Etats, à prendre des mesures pour soutenir la Guerre contre toutes les forces du Roi d'Espagne, & ce fut dans cette vûë qu'Elisabeth envoya *François de Wére* aux Etats, pour leur demander quelle étoit leur résolution. Cependant, on agitoit dans son Conseil, s'il étoit à propos de faire la Paix, ou de continuer la Guerre. Le Conseil se trouvant divisé sur cette question, on y allégua diverses raisons pour & contre. Mais la Reine, qui entendoit parfaitement ses intérêts, ne balança point à se déterminer pour la Guerre. Elle comprenoit, qu'en faisant une Paix particuliere, comme il lui auroit été fort facile, elle engageroit infailliblement les Etats à se remettre sous le joug du Roi d'Espagne. En ce cas-là, elle prévoyoit, qu'elle se trouveroit seule, & sans aucun Allié, exposée aux attaques de Philippe II. qui ne manqueroit pas de prétextes pour rompre avec elle, & pour reprendre ses premiers projets contre l'Angleterre. Il étoit même à craindre, que le Roi de France incité par le Pape, & par un Conseil Catholique où les anciens Ligueurs n'avoient que trop de pouvoir, ne se laissât engager dans le complot de la détrôner. Elle apprehendoit encore, qu'on ne débauchât le Roi d'Ecosse, & que ce Prince, pour parvenir plûtôt à la Couronne d'Angleterre, ne se laissât éblouïr par les promesses qu'on lui feroit, & n'abandonnât les intérêts de la Religion Protestante. En un mot, en abandonnant les Etats, elle s'exposoit au risque de voir tomber l'orage sur sa propre tête, après avoir travaillé toute sa vie, à le détourner sur ses voisins. Au contraire, en les soutenant, elle occupoit les forces du Roi d'Espagne de ce côté-là, & empêchoit ce Prince de faire des efforts considérables contre l'Angleterre. De plus, si par une vigoureuse Guerre, elle pouvoit obliger Philippe à faire une Paix qui ne portât point d'atteinte à la liberté des Etats, elle se conservoit par-là des amis qui pouvoient lui être d'un grand secours dans le besoin.

Ce furent-là les raisons qui déterminerent la Reine à continuer la Guerre. Mais elle se garda bien de faire connoître sa résolution aux Etats. Au contraire, elle témoigna un grand panchant pour la Paix, sous prétexte qu'il n'étoit

n'étoit pas en ſon pouvoir de continuer une Guerre ſi onéreuſe. Elle leur fit entendre, qu'il ne s'agiſſoit nullement de ſes intérêts, & que les vains efforts que Philippe avoit faits juſqu'alors contre l'Angleterre, faiſoient bien connoître, qu'elle n'avoit rien à craindre de ce côté-là. Les Etats ne pouvant pas diſſimuler comme elle, parce qu'il s'agiſſoit de tout pour eux, elle en prit occaſion de les faire convenir, que ſi la Guerre ſe continuoit, ce n'étoit uniquement que pour les maintenir dans leur liberté, & qu'il étoit donc néceſſaire de traiter de nouveau ſur ce fondement. Enfin, elle ſçut agir ſi adroitement, qu'elle fit avec eux de nouvelles Conventions dont tout l'avantage ſe trouva de ſon côté. Les Etats aimerent mieux ſubir les conditions qu'elle voulut leur impoſer, que de ſe voir réduits à faire une Paix qui, dans cette conjoncture, ne pouvoit que leur faire perdre leur Liberté, leur Religion, & le fruit de tous les travaux à quoi ils s'étoient expoſez depuis trente années. Les conditions de ce nouveau Traité furent donc:

ELISABETH. 1598.

Nouveau Traité entre Eliſabeth & les Etats.

Que les Etats donneroient à la Reine, des aſſurances pour la ſomme de huit millions de florins, à quoi toutes ſes prétentions étoient fixées.

Articles du Traité.

Que la moitié de cette ſomme ſeroit payée par le moyen de trois-cens-mille florins que les Etats lui feroient toucher tous les ans, pendant que la Guerre dureroit: mais que s'il reſtoit encore quelque choſe de cette moitié, à payer, après la fin de la Guerre, les payemens annuels ne ſeroient que de vingt-mille florins.

Que pour ce qui regardoit l'autre moitié, & la reſtitution des Places qui étoient entre les mains de la Reine, on s'en accommoderoit à l'amiable, après que la Paix ſeroit faite.

Que pour la garde de Fleſſingue, de la Brille, & autres Forts, la Reine fourniroit onze-cens-cinquante hommes, qui ſeroient payez par les Etats, à raiſon de cinq-mille & cent florins tous les trois mois, outre les utenciles & autres choſes ſemblables qui ſont ordinairement fournies aux gens de Guerre, dans les Garniſons.

Qu'à l'avenir, la Reine ſeroit déchargée de l'engagement où elle étoit entrée, de fournir des Troupes auxiliaires aux Etats, & que les Anglois qui ſervoient actuellement, ou qui ſerviroient à l'avenir dans les Païs-Bas, ſeroient entretenus par leſdits Etats, leur prêteroient ſerment, & obéïroient à leurs Généraux.

Que par ce moyen, la puiſſance du Député d'Angleterre, ſtipulée dans le Traité précédent, ſeroit abolie, la Reine ſe réſervant néanmoins, la faculté de mettre un homme dans le Conſeil d'Etat.

Que quand la Reine feroit actuellement la Guerre à l'ennemi commun, ſoit que cette Guerre fût offenſive ou défenſive, les Etats ſeroient obligez de joindre à ſa Flotte quarante ou cinquante Vaiſſeaux de Guerre, & de lui envoyer cinq-mille hommes de pied, & cinq-cens Cavaliers.

Il eſt aiſé de voir par ce Traité, combien la Reine ſçut profiter de la conjoncture où les Etats ſe trouvoient, & de la crainte qu'ils avoient de ſe voir réduits à faire une mauvaiſe Paix avec l'Eſpagne, quoi que, par les raiſons que j'ai rapportées ci-deſſus, elle eût elle-même un grand intérêt de continuer la Guerre. De plus, dans le tems même que ce Traité ſe négocioit, le Comte de Tyrone ſe rendoit très-redoutable en Irlande. Enfin, le Roi d'E-

Le Comte de Tyrone fait des pro-

ELISABETH. 1598. Progrès en Irlande. Le Roi d'Ecosse veut se faire déclarer Successeur présomptif d'Elisabeth. *Annales de Cambden.* Il écrit au Pape. Conspiration contre la Reine. Mort de Philippe II.

cosse demandoit presque ouvertement d'être déclaré Successeur présomptif de la Reine. Il faisoit semer par tout, des Livres imprimez ou écrits à la main, par lesquels il prétendoit prouver, qu'il n'étoit pas au pouvoir de qui que ce fût de le priver de son droit. On fit même voir à Elisabeth une Lettre signée de sa propre main, qu'il écrivoit au Pape. Cambden dit, qu'on lui avoit fait signer cette Lettre par surprise : mais cet Auteur est trop suspect dans tout ce qui regarde le Roi Jacques, pour qu'on puisse s'en fier entiérement à sa parole. Peu de tems après, on arrêta dans Londres, un homme nommé *Edmond Squire*, qui avoit entrepris de faire mourir la Reine, en empoisonnant l'arçon de la selle dont elle se servoit ordinairement quand elle alloit à cheval. Tout cela fait voir qu'elle n'avoit pas moins sujet de craindre pour elle-même que pour les Etats, & qu'elle avoit un grand intérêt de les soutenir, & de leur procurer une Paix qui assurât leur liberté.

La mort de Philippe II, qui arriva au mois de Septembre de cette même année, calma un peu les inquiétudes d'Elisabeth. Ce Prince étoit âgé de soixante & douze ans, & en avoit regné quarante-deux, dans des agitations continuelles pour agrandir sa Monarchie. Il porta ses vûës sur la France, sur l'Angleterre, sur le Portugal, & de tous ses vastes projets, le dernier fut le seul qui lui réüssit. Mais il perdit sept Provinces des Païs-Bas, qui valoient bien le Royaume qu'il avoit acquis. Il mourut d'une mort épouvantable, étant mangé des poux qui sortoient en abondance de certains ulcéres dont il étoit affligé depuis quelque tems : mais il souffrit ces maux avec une constance admirable. Quelque tems avant sa mort, il avoit assigné la Souveraineté des Païs-Bas pour dot, à l'Infante Isabelle sa Fille, en la mariant avec l'Archiduc Albert. Mais les conditions qu'il avoit annéxées à ce don faisoient bien voir que son intention n'étoit pas de démembrer ces Provinces de la Monarchie d'Espagne. Outre l'hommage qu'il s'en étoit réservé, & le droit de tenir des Garnisons dans les Citadelles d'Anvers & de Cambrai, il avoit stipulé le retour de ces Provinces à la Couronne d'Espagne, au défaut d'Héritiers descendans de la Princesse sa Fille, & on prétend qu'il l'avoit mise hors d'état d'en avoir jamais. Philippe III. son Fils fut son Successeur.

La Reine donne un soufflet au C. d'Essex. *Ibid.*

Dans cette même année, il arriva une fâcheuse affaire à la Cour d'Angleterre. La Reine consultant le Comte d'Essex & l'Amiral, sur le choix d'un Sujet pour lui confier la Vice-Royauté d'Irlande, marqua du panchant pour *Guillaume Knolles*. Mais le Comte d'Essex, quoi que Neveu de Knolles, s'y opposa fortement, voulant faire donner cette Dignité à *Carevv*, afin de l'éloigner de la Cour où il lui faisoit ombrage. Il soutint son sentiment avec beaucoup de hauteur & d'obstination, & voyant que la Reine étoit infléxible, il lui tourna le dos, avec un geste si méprisant, que la Reine indignée de son insolence, lui donna un soufflet. D'abord, il porta la main sur la garde de son épée, & l'Amiral l'ayant empêché de la tirer du fourreau, il dit en jurant qu'il ne pouvoit ni ne vouloit souffrir un pareil affront, & qu'il ne l'endureroit pas même de Henri VIII. s'il étoit encore en vie, & se retira incontinent de la Cour. Le Garde du Sceau Privé l'ayant suivi chez lui pour lui représenter l'inutilité de ses menaces, il en fit encore de plus grandes, & parla de la Reine en termes très-offensans. Mais enfin, s'étant laissé ramener par les conseils de ses amis, la Reine voulut bien lui rendre ses bonnes graces. Peu de

gens

gens se persuaderent qu'il y eût de la sincérité de part ni d'autre, dans cette réconciliation, & les amis du Comte d'Essex craignirent beaucoup pour lui. ELISABETH. 1598.

Guillaume Cécil, Baron de Burghley, Grand Trésorier, & depuis plusieurs années, principal Ministre & confident de la Reine dans toutes ses affaires politiques, mourut cette année dans une extrême vieillesse. Le Lord *Buchurst* lui succéda dans la charge de Grand Trésorier. Mort du Lord Burghley.

Les affaires d'Irlande se trouvoient dans une si fâcheuse situation, qu'il falloit y pourvoir promptement, ou s'exposer au risque de perdre ce Royaume. Depuis les avantages que le Comte de Tyrone avoit remportez sur les Anglois, toute la Province de *Munster* s'étoit révoltée. Dans tout le reste de l'Isle, les originaires du Païs étoient sur le point d'en faire autant, se flatant qu'avec les secours du Pape & du Roi d'Espagne, le Comte de Tyrone les délivreroit entiérement du joug des Anglois. La Reine, ayant été informée de la situation des affaires de ce Royaume, crut qu'il ne falloit point perdre de tems pour réduire les Irlandois à leur devoir, & fit délibérer en sa présence, dans son Conseil, sur la maniere d'exécuter la résolution qu'elle avoit prise. Le Comte d'Essex parla long-tems sur ce sujet, & désaprouva beaucoup la conduite de ceux qui jusqu'alors avoient gouverné l'Irlande, disant qu'ils s'étoient attachez à des bagatelles, au lieu d'agir directement contre le Comte de Tyrone, sans lui donner aucun relâche : que, par les Trêves qu'on lui avoit de tems en tems accordées, on lui avoit donné le tems de rétablir ses affaires : qu'en même tems, on avoit engagé la Reine à une dépense inutile, puisque ses Troupes n'étoient pas moins payées pendant la Trêve que pendant la Guerre. Cet avis plut beaucoup à la Reine qui n'aimoit pas à dépenser son argent sans nécessité. Quand il fut question de nommer un Viceroi, la plûpart des voix alloient à donner ce Gouvernement au Lord *Montjoy*. Mais le Comte d'Essex s'y opposa, parce que ce Seigneur n'avoit jamais commandé en chef, & qu'il étoit trop attaché à l'étude, au lieu qu'il étoit nécessaire d'envoyer en ce Païs-là, un homme actif & guerrier. Il ajoûta, que pour terminer bien-tôt la Guerre d'Irlande, il falloit en confier la conduite à un Général qui eût de la réputation, & qui fût agréable au Peuple. En un mot, il se montra lui-même comme du doigt, de telle sorte qu'il fut choisi pour cet emploi. Ses amis crurent lui faire plaisir, & ses envieux espérerent que ce commandement & son absence de la Cour, leur fourniroient des moyens pour le ruïner.

1599. Affaires d'Irlande. *Hist. of Irland.* *Cambden.*

Le Comte d'Essex blâme les précedens Gouverneurs d'Irlande.

Il en est fait Viceroi.

On ne sçait pas bien ce que ce Seigneur rouloit dans sa tête : mais depuis quelque tems, il se rendoit fort populaire, & par ses manieres affables, il avoit mis tellement le Peuple dans ses intérêts, qu'il en étoit comme adoré. Il ne lui manquoit plus que de s'attirer l'affection des gens de Guerre, & selon les apparences, c'étoit-là le but qu'il s'étoit proposé, en souhaitant d'aller commander en Irlande. Mais comme il avoit des ennemis qui ne cherchoient qu'une occasion pour le perdre, c'étoit sur cela même qu'ils fondoient l'espérance de réüssir. D'un autre côté, ses amis, pour vouloir le servir avec trop d'ardeur, lui rendoient de mauvais offices, en affectant de publier, qu'il étoit descendu de la Maison Royale d'Ecosse, & de celle d'Angleterre, par sa Bisayeule qui comptoit parmi ses Ancêtres Edmond de Langley

Remarque sur sa conduite.

Ses amis & ses ennemis lui rendent de mauvais offices.

ELISABETH. 1599.

gley Duc d'Yorck, & Thomas de Woodstock Comte de Glocester, tous deux Fils d'Edoüard III. On prétendoit insinuer par-là, qu'après la mort de la Reine, il seroit plus convenable de le placer sur le Trône, qu'un Roi étranger. On lui avoit même dédié un certain Livre, dans lequel l'Auteur combattoit les droits de tous ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne, excepté ceux de l'Infante d'Espagne. Ses ennemis comprenant qu'il brassoit quelque complot dangereux n'avoient garde de l'en détourner. Au contraire, ils le combloient par tout de loüanges, & en toutes occasions, ils exaltoient sa valeur, sa prudence, & son attachement à la Religion Protestante, afin de l'engager d'autant mieux à faire des démarches qui fissent plus clairement connoître ses desseins. Il avoit un esprit fort vif, & plusieurs autres belles qualitez qui le rendoient très-recommandable : mais il étoit extraordinairement entêté de son propre mérite, & il regardoit tous les autres Seigneurs Anglois comme beaucoup au-dessous de lui. La Patente que la Reine lui fit expédier pour la Viceroyauté d'Irlande, lui donnoit un pouvoir beaucoup plus étendu qu'à aucun de ses Prédécesseurs. Il pouvoit faire la Guerre ou la Paix, selon qu'il le jugeroit à propos, & accorder même des pardons au Comte de Tyrone & à tous les autres Rebelles, pouvoir qui n'avoit jamais été confié à aucun autre Viceroi. Mais on fit glisser dans cette même Patente, que laissant en arriere toute autre affaire il s'attacheroit uniquement à poursuivre & à ruïner le Comte de Tyrone Chef des Rebelles. Il ne pouvoit pas se plaindre de cette clause, puisque ce n'étoit que ce qu'il avoit proposé lui-même dans le Conseil.

Caractere de ce Seigneur.

Il reçoit une Patente fort ample.

Il agit en Irlande d'une maniere opposée à ses propres avis. Cambden.

Sur la fin du mois de Mars, le Comte d'Essex partit pour l'Irlande, menant avec lui une Armée de vingt-mille hommes de pied, & de treize-cens de Cavalerie. Jamais les Anglois n'avoient eu des forces si considérables dans cette Isle. La Reine avoit fait ce grand effort, suivant l'avis du Comte d'Essex, afin de mettre une prompte fin à la rebellion, & de terminer la Guerre dans une seule Campagne. Dès qu'il fut arrivé, il affecta, soit de lui-même, ou par les conseils de ses faux amis, de faire précisément le contraire de ce qui lui étoit ordonné dans sa Patente. Il donna d'abord le commandement de la Cavalerie au Comte de Southampton son intime ami, contre les ordres exprès de la Reine qui étoit irritée contre ce Seigneur, parce qu'il s'étoit marié sans sa permission. Ensuite, au lieu de marcher contre le Comte de Tyrone, il tourna ses armes contre quelques Rebelles du Païs de Munster qu'il chassa véritablement dans les Bois & dans les Montagnes ; mais ce ne fut qu'après avoir perdu lui-même beaucoup de monde. Cette expédition peu importante le retint dans ces quartiers-là, jusqu'à la fin du mois de Juillet. Cependant la Reine ayant été informée de cette démarche, lui écrivit en termes un peu durs, & lui reprocha qu'il n'avoit pas suivi ses Instructions, fondées sur ses propres avis, lui commandant en même-tems, de marcher dans l'Ulster contre Tyrone même. Il s'excusa sur ce que le Conseil d'Irlande, qui connoissoit mieux que lui les affaires de ce Royaume, avoit été d'avis qu'il falloit premiérement nettoyer la Province de Munster, & promit positivement de marcher au plûtôt contre le Chef des Rebelles. Mais peu de tems après, il écrivit à la Cour, qu'il se voyoit obligé de retourner vers Dublin, pour châtier quelques Irlandois qui infestoient les environs de cette Capitale,

le, & en effet, il en vint à bout. Mais après cette seconde expédition, son Armée se trouva tellement ruïnée, qu'il écrivit en Angleterre, pour demander un renfort, sans quoi il disoit, qu'il étoit peu en état de faire de grands exploits dans l'Ulster. Il se mit pourtant en marche pour aller dans cette Province : mais son avant-garde composée de quinze-cens hommes, & commandée par Clifford, étant tombée dans une embuscade, y fut mise dans une entiere déroute. ELISABETH. 1599.

Quoi qu'il y eût lieu de s'étonner, qu'avec une si belle Armée, il n'eût rien fait de considérable, & qu'au contraire, il se vît réduit à demander un renfort, la Reine ne laissa pas de lui envoyer incontinent quelques nouvelles Troupes. Mais peu de tems après, il fit sçavoir à la Cour, que tout ce qu'il pouvoit faire pour cette Campagne, étoit de se poster sur les frontieres de l'Ulster avec treize-cens hommes de pied, & trois-cens chevaux. Quand il fut arrivé en ce Païs-là, le Comte de Tyrone lui fit proposer une Conférence, dont il ne voulut pas entendre parler. Cependant, peu de jours après, les deux Armées étant fort proche l'une de l'autre, le Comte de Tyrone lui envoya un Officier nommé *Hagan*, pour lui faire sçavoir, qu'il étoit prêt à se soumettre à la Reine, & qu'il le prioit de lui accorder une Conférence, sur les bords d'une petite riviere où ils se pourroient parler, chacun demeurant de son côté. Le Comte d'Essex y consentit, & ils conférerent ensemble, environ une heure, sans aucun témoin. Deux heures après, Tyrone lui fit demander une seconde Conférence, en présence de quelques-uns des Hauts Officiers des deux Armées. Le Comte d'Essex lui accorda sa demande, & dans cette seconde Conférence, ils convinrent tous deux que le lendemain, on commenceroit à traiter de la Paix, par des Députez des deux Partis. Cette négociation se termina par un Traité de Trêve qui se conclut assez promptement. La Trêve devoit durer jusqu'au mois de Mai de l'année suivante, sous cette condition, que chacun des deux Partis pourroit la rompre, pourvû qu'il en donnât avis à l'autre, quinze jours auparavant. . Il traite avec le Comte de Tyrone, & lui accorde une Trêve.

Cependant la Reine ayant reçu la derniere Lettre du Comte d'Essex, en fut extrêmement offensée. Elle ne pût même s'empêcher de dire qu'elle le soupçonnoit d'avoir de mauvais desseins. On lui conseilla de le rappeller sur le champ : mais elle craignit de le pousser trop, pendant qu'il étoit en état de faire du mal, & néanmoins, elle lui écrivit d'une maniere fort aigre, & lui reprocha le mépris qu'il avoit eu pour ses ordres. Cette Lettre fit un tel effet sur l'esprit du Comte, qu'il prit sur le champ, la résolution de passer en Angleterre, avec l'élite de ses Troupes, pour aller se venger des ennemis qu'il avoit à la Cour, se persuadant, que le Peuple se joindroit d'abord à lui. Mais le Comte de Southampton l'empêcha d'exécuter une résolution si dangereuse. La Reine ayant été informée de ce projet, fit courir le bruit, qu'on préparoit en Espagne une Flotte pour attaquer l'Angleterre, & sous ce prétexte, elle fit faire une levée de six-mille hommes. Peu de tems après, elle augmenta encore son Armée, & en donna le commandement à l'Amiral qui n'étoit pas ami du Comte d'Essex. Mais cette terreur s'étant dissipée par les avis qu'elle eut d'Irlande, elle congédia la meilleure partie de ses Troupes. La Reine soupçonne le Comte d'Essex. Elle lui écrit avec aigreur. Il forme un projet dont il est détourné. La Reine leve des Troupes.

La nouvelle de ce qui se passoit en Angleterre ayant fait comprendre au Comte Le Comte

ELISABETH. 1599.

Va en Angleterre sans congé.

Comte d'Essex, que la Reine avoit conçu des soupçons contre lui, il prit tout à coup la résolution d'aller se justifier, sans en demander la permission à la Reine. Il se fit accompagner du Comte de Southampton, & de plusieurs Officiers qui, en arrivant en Angleterre, se disperserent en divers lieux. Pour lui, il ne prit que six hommes seulement, & marcha avec une extrême diligence, à dessein de se trouver au lever de la Reine, avant qu'elle fût avertie de son arrivée : mais il trouva que, malgré sa précaution, il avoit été prévenu. La Reine étoit alors à *Nonsuch* maison située à dix-milles de Londres. Elle le reçut sans aucune émotion, & assez benignement : mais après lui avoir fait quelques reproches sur l'irrégularité de sa conduite, elle lui ordonna de se tenir dans sa Chambre, jusqu'à nouvel ordre. Ensuite, elle le fit interroger sur les raisons qui l'avoient porté à faire avec le Comte de Tyrone, une Trêve qui pouvoit se rompre tous les quinze jours, vû que, par sa Patente, il avoit le pouvoir de faire la Paix. Il répondit, que le Comte de Tyrone demandoit des choses si déraisonnables, qu'il n'avoit pû les lui accorder ; mais qu'il avoit cru qu'une Trêve pourroit contribuer à le faire venir à des propositions plus équitables. Cette réponse ne satisfit pas la Reine, qui étoit irritée d'ailleurs, de ce qu'il avoit quitté son Gouvernement sans lui en avoir demandé la permission, outre que les gens qu'il avoit menez avec lui en Angleterre, étoient tout-à-fait propres à faire concevoir de grands soupçons contre lui. Cela fut cause qu'elle le mit en arrêt chez le Garde du Sceau privé, de peur qu'étant en liberté, il ne se portât à de nouveaux excès.

Il se justifie mal.

Il est mis aux arrêts.

Il fait son apologie & se defend mal.

On trouve dans les Annales de Cambden, une Apologie écrite par le Comte d'Essex, par laquelle il paroit qu'il se défendoit assez mal sur ce qu'on l'accusoit d'avoir négligé d'attaquer le Comte de Tyrone, & d'avoir employé son Armée à des expéditions peu importantes. Il se contentoit de dire, qu'il avoit mis les affaires d'Irlande dans une telle situation, que pendant neuf mois qu'il avoit commandé dans cette Isle, les Anglois n'y avoient reçu aucun dommage. Mais on ne lui avoit pas donné une Armée de plus de vingt mille hommes, pour se tenir sur la défensive. Quant à son retour en Angleterre, sans congé, il n'en disoit pas un mot. Pour ce qui regardoit les gens dont il s'étoit fait accompagner, il disoit seulement, qu'il n'en avoit amené que six à la Cour; mais il ne parloit point des autres qui étoient venus d'Irlande avec lui. Il passoit aussi sous silence, le commandement qu'il avoit donné au Comte de Southampton, contre la défense expresse de la Reine. Tout le reste ne consistoit qu'en exclamations, sur l'injustice qu'on lui faisoit de le soupçonner, faisant beaucoup valoir les services de son Pere, d'un de ses Freres qui avoit été tué au service de la Reine, & les siens propres. Dans le même tems, ses Parens & ses amis faisoient beaucoup de bruit de la rigueur dont on usoit envers lui, voulant la faire regarder comme excessive. Quelques-uns même complottoient de le tirer des arrêts à main armée : mais il ne voulut pas y consentir.

Le Comte de Tyrone rompt la Trêve, & fait des progrès.

Cependant, le Comte de Tyrone ayant appris que le Comte d'Essex étoit arrêté, rompit la Trêve, & fit beaucoup de mal aux Anglois habituez en Irlande. Il se flattoit de recevoir bien-tôt un grand secours d'Espagne, & du Pape qui lui avoit envoyé en présent, une prétenduë plume de Phénix. Dans cette pensée, il ne formoit pas de moindres projets, que de chasser entiérement les Anglois de toute l'Irlande.

Pen-

Pendant ce tems-là, les amis du Comte d'Eſſex faiſoient des Cabales parmi le Peuple, pour l'émouvoir en ſa faveur, le faiſant regarder comme le Seigneur le plus accompli qu'on eût vû en Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie. En même-tems, ils ſe déchaînoient contre les Miniſtres, & faiſoient de malignes réflexions ſur la conduite de la Reine, comme ſi elle négligeoit entiérement les affaires d'Irlande. Tout cela faiſoit un tort extrême au Comte, & augmentoit de plus en plus, les ſoupçons de la Reine contre lui. Comme elle l'avoit offenſé, elle ſe perſuadoit aiſément, qu'il penſoit à la vengeance. Cela fut cauſe, qu'au commencement du mois d'Octobre, elle fit aſſembler le Conſeil dans la Chambre étoilée, où l'affaire du Comte d'Eſſex fut examinée, & ſa conduite blâmée unanimement par tous les Conſeillers Privez. On ne fit pourtant aucune autre procédure contre lui, la Reine n'ayant pour but que de faire connoître au Peuple, que ce n'étoit pas par un pur caprice, qu'elle le tenoit aux arrêts. Il demeura donc dans la maiſon du Garde du Sceau privé, où il ſe jetta dans la dévotion, ne s'occupant qu'à prier Dieu, & à écrire à ſes amis, des Lettres pleines d'onction & de piété, qui donnoient lieu de croire qu'il avoit renoncé à toutes les vanitez du monde.

ELISABETH. 1599.

Les amis du Comte d'Eſſex cabalent parmi le Peuple.

Sa conduite eſt examinée par le Conſeil & blâmée.

Il ſe jette dans la dévotion.

Sur la fin de l'année, l'Archiduc André, qui commandoit dans les Païs-Bas en l'abſence d'Albert ſon Frére qui étoit allé en Eſpagne pour y épouſer l'Infante, fit propoſer la Paix à Eliſabeth. Elle répondit, qu'elle y conſentiroit volontiers, pourvû que les Etats des Provinces-Unies y fuſſent compris. Cette condition arrêta tout court la négociation propoſée. La Reine ſoupçonna, qu'on ne lui avoit fait cette propoſition que pour l'endormir, en attendant qu'une Flotte qu'on équipoit en Eſpagne, fût prête pour envahir l'Angleterre. Mais cette prétenduë Flotte, qui lui cauſoit quelque inquiétude, ſe réduiſit enfin à quelques Galéres que François Spinoſa Génois, qui ſervoit le Roi d'Eſpagne, fit paſſer dans l'Océan, & qu'il mena au port de l'Ecluſe.

L'Archiduc tâche d'amuſer Eliſabeth.

Le Comte de Tyrone profita du déſordre que le Comte d'Eſſex avoit mis dans les affaires d'Irlande. Il réduiſit toute la Province d'Ulſter à ſon obéïſſance, & il ſe flattoit d'être bien-tôt maître de tout le Royaume. Pour l'encourager à continuer ſes progrès, le Pape Clement VIII. lui envoya une Bulle par laquelle il lui accordoit, & à tous ceux de ſon parti, les mêmes Indulgences qu'à ceux qui combattoient contre les Turcs pour recouvrer la Terre-Sainte. Mais le Lord *Montjoy*, qui fut nommé à la Viceroyauté d'Irlande, à la place du Comte d'Eſſex, trouva le moyen d'arrêter les progrès des Rebelles, & les contraignit de rabattre beaucoup de leur fierté.

1600.

Le Comte de Tyrone continuë ſes progrès.

Le Lord Montjoy eſt fait Lieutenant d'Irlande.

Dans ce même-tems, l'Archiduc Albert, qu'on appelloit auſſi le *Cardinal Infant*, étant de retour d'Eſpagne, fit faire à Eliſabeth, de nouvelles propoſitions de Paix. Henri IV. les appuya de tout ſon pouvoir, & fit enſorte que la Reine envoya des Plenipotentiaires à Bologne où la Paix ſe devoit traiter. Mais après que les Ambaſſadeurs des deux Couronnes en Guerre, eurent demeuré quatre mois dans cette Ville, ils ſe ſéparerent ſans s'être même aſſemblez, à cauſe de la diſpute qu'il y avoit pour la préſéance entre l'Angleterre & l'Eſpagne. Après de grandes conteſtations ſur ce ſujet, Eliſabeth avoit enfin conſenti à une entiere égalité: mais le Roi d'Eſpagne ne voulut jamais démordre

Conférence infructueuſe ſur la Paix.

Différend ſur la préſéance entre

ELISABETH. 1600. l'Espagne & l'Angleterre.

mordre de ses prétentions. Si les Plénipotentiaires étoient entrez en Conférence, ils auroient d'abord rencontré un autre obstacle qui n'auroit jamais pû être surmonté. C'est que les Espagnols vouloient faire une Paix, ou une Trêve particuliere avec l'Angleterre, à quoi Elisabeth n'auroit pas sans doute consenti. De plus, le Roi d'Espagne prétendoit que la Reine lui rendît les Places qu'elle tenoit des Etats en engagement. Les Ambassadeurs d'Espagne ayant pressenti les Anglois sur ces deux articles, & ayant connu qu'ils n'en pourroient pas obtenir ce qu'ils souhaitoient, se servirent du prétexte de la dispute sur la préséance, pour rompre la négociation.

Bataille des Dunes gagnée par le Prince Maurice.

Le second jour de Juillet, le Prince Maurice gagna la fameuse Bataille *des Dunes* ou de Newport, contre l'Archiduc : les Anglois qui y étoient au nombre de quinze cens, sous la conduite du Colonel *de Wére*, s'y distinguerent beaucoup : mais il en demeura huit cens sur la place.

Grotius. Cambden. Brefs de Clement VIII. aux Catholiques Anglois.

Elisabeth étant alors âgée de soixante & sept ans, c'étoit avec un chagrin extrême que les Catholiques voyoient que la Couronne d'Angleterre alloit tomber sur la tête d'un Prince Protestant. Clément VIII. voulant l'empêcher, autant qu'il dépendoit de lui, envoya en Angleterre deux Brefs, dont l'un étoit adressé au Clergé Romain, & l'autre au Peuple. Par ces Brefs, il leur étoit défendu de reconnoître, après la mort d'Elisabeth, aucun Roi qui ne promit par serment, non seulement de tolérer leur Religion, mais même de la soutenir de tout son pouvoir. Ces Brefs furent envoyez en cachette, & ne furent communiquez qu'à un petit nombre de gens, chacun craignant de s'exposer aux peines ordonnées par les Loix.

Conspiration contre le Roi d'Ecosse.

Mais dans ce même-tems, quelques-uns avoient imaginé un moyen plus prompt & plus efficace, pour empêcher que le Roi d'Ecosse ne parvînt à la Couronne d'Angleterre. Les *Ruthwen*, Fils du Comte de *Gawry* qui avoit été décapité en 1584, conspirerent contre le Roi, & l'ayant attiré dans leur maison, sous quelque prétexte, ils avoient dessein de se défaire de lui : mais il échappa par une espéce de miracle. Les deux Ruthwen furent tuez, & leurs complices condamnez à mort. Ensuite, par un Décret des Etats, tous ceux qui portoient le nom de Ruthwen furent contraints de le quitter, afin que le nom de cette famille fût aboli.

Suite de l'affaire du Comte d'Essex.

Le Comte d'Essex étoit toujours aux arrêts dans la maison du Garde du Sceau privé, où il ne s'occupoit qu'à la dévotion. Il écrivoit de tems en tems à la Reine des Lettres si soumises, qu'il paroissoit avoir perdu cette extrême fierté qui lui avoit été si préjudiciable. Enfin, la Reine, contente de l'avoir humilié, lui permit de se retirer dans sa maison, sous la garde libre du Chevalier *Barclay* qui lui fut donné pour l'observer. Selon les apparences, il auroit été bien-tôt remis en grace, la Reine faisant assez clairement connoître sa pensée sur ce sujet : mais ses amis & ses Domestiques le perdirent. Ils avoient fait de si fortes cabales parmi le Peuple, qu'on n'entendoit parler d'autre chose que de l'innocence du Comte d'Essex. Au lieu que la Reine prétendoit qu'il étoit traité avec beaucoup de douceur & de modération, on publioit, qu'il étoit injustement persécuté, & qu'on cherchoit à se défaire de lui sous de faux prétextes. Elisabeth, qui étoit extrémement délicate sur cet article, & qui regardoit comme un grand malheur que le Peuple fût prévenu contre elle, voulut faire voir, que le Comte avoit plus de sujet de se loüer de sa modération,

dération, que de se plaindre de sa rigueur. Pour cet effet, elle le fit comparoître devant le Conseil auquel elle avoit ajoint quatre Comtes, deux Barons, & quatre des Juges du Royaume. Mais elle fit connoître à ces Commissaires, que son intention n'étoit pas qu'on le condamnât à aucune peine flétrissante, comme coupable de trahison ou de perfidie; mais seulement, qu'on le convainquît d'avoir manqué à son devoir, par un excès de vanité, & d'avoir méprisé ses ordres, & ses Instructions. Le dessein de la Reine étoit de faire voir au Peuple déja prévenu, que le Comte d'Essex avoit mérité un plus rude châtiment qu'une prison de quelques mois.

ELISABETH. 1600. Il est jugé.

Lorsqu'il comparut devant ses Juges, on lui objecta premiérement, le mépris qu'il avoit eu pour les ordres de la Reine, en donnant le commandement de la Cavalerie au Comte de Southampton; 2. qu'il avoit fait des Chevaliers contre les termes exprès de sa Patente; 3. qu'il n'avoit pas poursuivi le Comte de Tyrone, quoi que ce fût le principal but de sa Commission; 4. qu'il avoit conféré en secret avec ce Rebelle; 5. qu'il lui avoit accordé une Trêve très-préjudiciable aux affaires de la Reine; 6. qu'il avoit abandonné son Gouvernement, sans avoir daigné en demander la permission à la Reine. On tira aussi quelques inductions contre lui, des termes peu respectueux dont il s'étoit servi dans son Apologie, & de certains principes dangereux, contenus dans un Livre qui traitoit de la déposition de Richard II. & qui lui avoit été dédié.

Articles d'accusation.

Après qu'il eut oüi les chefs de son accusation, il se mit à genoux, & rendit graces à Dieu de tous les biens qu'il avoit reçus de sa bonté, après quoi, il reconnut que la Reine lui faisoit une grande faveur, de ne le faire pas juger dans la Chambre étoilée. Il déclara, qu'il ne vouloit point excuser ses fautes, en tout ou en partie, ni contester contre la Reine: qu'il se reconnoissoit coupable, mais qu'il protestoit sur son honneur, que son cœur avoit toujours été fort éloigné de toute rébellion. Cependant, en continuant à parler, il commençoit à se justifier sur les articles qui formoient son accusation. Mais le Garde du Sceau privé l'interrompit pour lui dire, qu'il avoit pris une bonne route de laquelle il sembloit vouloir s'écarter: qu'en exténuant ses fautes, il exténuoit aussi la Clémence de la Reine, & qu'enfin, une désobéïssance manifeste étoit un mauvais moyen pour prouver qu'il avoit eu intention d'obéïr. C'étoit-là un bon office que le Garde du Sceau privé lui rendoit, en l'empêchant de s'étendre sur sa justification. L'intention de la Reine n'étoit pas de le faire juger à la rigueur, mais seulement de faire voir qu'il avoit été traité plus doucement qu'il ne le méritoit. Sa Confession le conduisoit au même but, au lieu que sa justification auroit engagé les Juges à un examen plus rigoureux. Ainsi, soit qu'il comprît de lui-même ce qui étoit de son intérêt, ou qu'on l'eût auparavant averti de ce qu'il avoit à faire, il se tut.

Il se déclare coupable.

Après cela les Commissaires ayant délibéré ensemble, furent d'avis qu'il devoit être démis de son emploi de Conseiller Privé, suspendu de la Dignité de Grand Maréchal, & de la Charge de Grand Maître de l'Artillerie, & condamné à tenir prison autant de tems qu'il plairoit à la Reine. On ne toucha point à sa Charge de Général de la Cavalerie, parce que la Reine l'avoit défendu, ne voulant point donner lieu de croire qu'elle n'avoit plus de confiance en lui. Elle ne voulut pas même que cette Sentence fût enrégîtrée. Le

Il est condamné à certaines peines.

ELISABETH. 1600.

Comte reçut ce châtiment avec beaucoup d'humilité, & la Reine en fut si contente, qu'elle lui ôta Barcley, pour le laisser dans une entiére liberté. Mais elle lui fit dire, qu'il devoit être lui-même son propre gardien, & lui défendit de s'approcher de la Cour.

Caractere du Comte d'Essex.

Depuis plusieurs années, la Reine avoit eu pour le Comte d'Essex, une estime, & une affection singuliere. Elle lui en avoit donné des marques en diverses occasions, & particuliérement par les charges, les emplois, & les Commandemens dont elle l'avoit honoré. Cette distinction lui avoit tellement enflé le cœur, qu'il attribuoit uniquement à son mérite, ces faveurs extraordinaires qui étoient un pur effet de l'inclination de la Reine. Cela fut cause qu'il n'eut pas toujours pour elle, tous les égards qu'elle avoit lieu d'attendre de lui, s'imaginant qu'elle ne pouvoit se passer de son secours. En un mot, il étoit un très-mauvais Courtisan. Il n'est pas étonnant qu'une conduite si peu prudente altérât l'affection de la Reine, & néanmoins, il paroissoit encore par tous les ménagemens qu'elle avoit pour lui, que son affection n'étoit pas tout-à-fait éteinte. Son dessein n'étoit que d'humilier cet esprit altier qui sembloit vouloir se mesurer avec elle, à quoi elle croyoit avoir déja réüssi. Il sembloit qu'il avoit enfin reconnu, que l'humilité étoit le seul moyen capable de le rétablir dans le même dégré de faveur où il s'étoit vû auparavant, & qu'il avoit résolu de suivre cette route comme la plus sûre. Immédiatement après que sa Sentence lui eut été prononcée, étant sur le point de se retirer à la campagne, il fit dire à la Reine, qu'il étoit très-fâché de lui avoir déplu, & qu'il ne joüiroit d'aucun repos jusqu'à ce qu'il pût avoir le bonheur de revoir ses yeux qui lui avoient été autrefois si favorables. Qu'en attendant cet heureux moment, comme un autre Nabuchodonozor, son habitation seroit parmi les bêtes des champs, qu'il mangeroit le foin, & qu'il seroit arrosé de la rosée du Ciel, jusqu'à ce qu'elle eût pitié de lui. Cette soumission plut beaucoup à la Reine, & néanmoins elle répondit, qu'elle ne vouloit pas se laisser amuser par des paroles, & que comme il avoit longtems abusé de sa patience, elle vouloit aussi éprouver quelque-tems son humilité. C'étoit lui faire entendre assez clairement qu'avec un peu de patience, il viendroit à bout de l'appaiser entiérement, & c'étoit en quelque maniere, le diriger dans la conduite qu'il devoit tenir. Mais il fut assez imprudent pour ne pas profiter de cet avantage, & pour suivre les conseils intéressez de ses Domestiques qui lui conseillerent de faire demander à la Reine, la continuation de la ferme des vins doux, qui jusqu'alors lui avoit apporté un grand profit. La Reine voulant éprouver son humilité, lui refusa sa demande, sçachant bien qu'elle ne manqueroit pas de moyens pour réparer cette perte, quand elle le jugeroit à propos. Mais au lieu de recevoir ce refus avec l'humilité, & la résignation dont il faisoit profession depuis sa disgrace, il donna des marques de dépit, & de mécontentement, qui firent juger à la Reine, qu'il n'étoit pas encore assez souple. Sur cela, *Cuff*, son Secretaire & son confident, lui mit dans l'esprit, que la Reine n'avoit pas seulement intention de l'humilier, mais de le réduire même à une extrême pauvreté qui le rendroit méprisable à tout le monde. Quelques autres boutefeux seconderent le Secretaire, & lui inspirerent enfin le dessein de se remettre en crédit par la force, en se défaisant des ennemis qu'il avoit auprès de la Reine. Depuis que cette résolution fut prise, sa maison

Il s'humilie beaucoup.

Il suit de mauvais conseils

Il forme des projets pernicieux.

ſon fut ouverte à tous ceux qui n'étoient pas contens de la Cour. Le Comte de Southampton, qui s'étoit retiré dans les Païs-Bas, revint en Angleterre, & le Comte d'Eſſex quittant la campagne, alla demeurer dans ſa maiſon de Londres. Dès qu'il y fut arrivé, *Meric*, ſon Maître d'Hôtel, tint table ouverte pour tous ceux qui croyoient avoir lieu de ſe plaindre de la Reine, ou de ſes Miniſtres, & il y eut chez lui un grand abord de toute ſorte de gens ſuſpects. Enfin, toute ſa conduite faiſoit juger qu'il couvoit quelque grand deſſein. Ses ennemis profitant de toutes ces fauſſes démarches, trouverent par-là, le moyen d'inſpirer des ſoupçons à la Reine, & firent enſorte qu'on mit auprès de lui des Eſpions qui rapportoient à la Cour, tout ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon. ELIZABETH. 1600.

On prétend que ceux qui avoient projetté ſa ruïne, ſçachant combien il étoit fier & hautain, lui firent écrire par ſes amis de la Cour, qu'il ne devoit pas témoigner tant d'impatience dans ſa diſgrace, & que ſon plus court chemin étoit de ſe remettre à la diſcrétion de la Reine. Ces avis tirerent de lui des réponſes conformes aux intentions de ſes ennemis, & qui, étant montrées à la Reine, acheverent de le ruïner dans ſon eſprit. Elles étoient pleines d'expreſſions qui marquoient ſon dépit & ſon impatience, & qui donnoient même quelque indice de ſes deſſeins. Il diſoit, que l'orage lui étoit ſurvenu, lorſqu'il attendoit la moiſſon : que la Reine l'avoit réduit à une vie privée qui ne lui convenoit point : qu'il ne ſe ſentoit pas capable de cette vile obéïſſance qu'on vouloit exiger de lui : qu'il avoit été injuſtement empriſonné : que les Souverains n'ont pas une puiſſance ſans bornes, & qu'ils ne pouvoient pas moins ſe tromper dans leurs Jugemens que les autres hommes : qu'il avoit reçu la fléche au travers du Corps : que ſes ennemis triomphoient de lui, mais qu'ils ne le verroient jamais ſuivre leur char de triomphe. A ces expreſſions qui ne marquoient rien moins qu'un repentir de ſes fautes, on prit ſoin d'ajouter des rapports capables d'irriter la Reine, d'une maniere à ne pouvoir plus être appaiſée. On lui rapporta, qu'il avoit dit, que ſa vieilleſſe la rendoit toute difforme, & que ſon eſprit n'étoit pas moins tortu que ſon corps. Cambden ſemble faire entendre, qu'il paſſe exprès ſous ſilence, des choſes encore plus offenſantes contre la Reine. 1601. On lui tend des pieges. Il ſe perd dans l'eſprit de la Reine.

Selon les apparences, le Comte d'Eſſex croyoit n'avoir plus rien à ménager, ſon projet étant déja formé, quoi qu'il eût bien mal pris ſes meſures. Ceux qui en ont parlé le plus favorablement, ont dit que ce projet étoit de ſe rendre maître de la perſonne de la Reine, & de chaſſer ſes ennemis de la Cour, comme il l'avoit vû pratiquer quelquefois en Ecoſſe, à l'égard du Roi Jacques. Mais il ſemble qu'il avoit de plus grands deſſeins, puiſqu'il vouloit s'appuyer du ſecours du Roi d'Ecoſſe, peut-être pour le mettre ſur le Trône d'Angleterre, avant la mort de la Reine. On ſçut qu'il avoit écrit à ce Prince, qu'il y avoit un complot formé pour le priver de la Succeſſion de la Reine, & pour faire tomber la Couronne d'Angleterre ſur la tête de l'Infante d'Eſpagne. Que pour cet effet ceux qui avoient formé ce projet, étant tout-puiſſans à la Cour, avoient pris ſoin de faire donner les Charges les plus conſidérables, & les Gouvernemens les plus importans à des partiſans de l'Infante. Que le Secretaire Cecil, Fils du feu Grand Tréſorier, étoit à la tête de ce Parti : qu'il y avoit fait entrer le Lord *Buckhurſt* Grand Tréſorier, & le Com- Il forme le projet de ſe rendre maître de la Reine. Il écrit au Roi d'Ecoſſe qu'on a deſſein de le priver de la Couronne d'Angleterre. Cambden.

ELISABETH. 1601.

te de Nottingham Grand Amiral : que, pour mieux exécuter ſon projet, il avoit fait donner à des gens qui lui étoient dévoüez, les Gouvernemens des Places maritimes les plus propres à favoriſer les deſcentes. Que l'eſprit de la Reine baiſſoit d'une telle maniere, qu'elle n'étoit plus capable de rien faire d'elle-même, & que ſes Miniſtres obtenoient d'elle tout ce qu'ils vouloient, avec beaucoup de facilité. Qu'il y avoit donc pour lui une néceſſité abſoluë d'agir ouvertement pour diſſiper ce complot : que pour cet effet, il devoit au plutôt, envoyer des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour demander, que la Succeſſion de la Reine lui fût aſſurée : que ſes ennemis, créatures & Penſionnaires du Roi d'Eſpagne, fuſſent chaſſez de la Cour & du Conſeil. En même-tems, il lui fourniſſoit les preuves dont ſes Ambaſſadeurs pourroient ſe ſervir pour faire voir la vérité du complot. Enfin, il lui faiſoit entendre, que ſes Ambaſſadeurs ſeroient ſuffiſamment appuyez. Cambden, qui a écrit ſous le Regne de Jacques I, n'a pas jugé à propos de nous inſtruire de quelle maniere, ce Prince reçut les propoſitions du Comte d'Eſſex : mais on peut juger qu'il ne les déſapprouva pas, de ce que bien-tôt après, il envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre, mais qui arriverent trop tard. Cet Hiſtorien ajoûte, que le Comte d'Eſſex attira dans ſon parti quelques Miniſtres Preſbytériens & même quelques Catholiques, en déplorant la dure condition à laquelle ils étoient réduits ſous le Gouvernement tyrannique de la Reine, & en leur faiſant eſpérer du ſoulagement à leurs maux. Enſuite, il amaſſa des gens de Guerre qui ſe logerent dans Londres & aux environs, pour être tout prêts au beſoin. Cela fait, il établit un Conſeil compoſé du Comte de Southampton, de *Charles Danverſy*, de *Ferdinand Gorge* Gouverneur du Château de Plimouth, de *Jean Davis*, qui étoit un grand Mathématicien, & de *Jean Litleton*, homme de beaucoup d'eſprit & de Jugement, & qui n'étoit pas moins propre pour l'action que pour le conſeil.

Il fait amas de gens ſuſpects.

Il projette de ſe ſaiſir de la Reine.

Tous ceux-ci s'étant aſſemblez dans la maiſon de *Drury*, le Comte d'Eſſex leur donna une Liſte de certaines perſonnes de la Nobleſſe, qu'il croyoit à ſa dévotion, contenant cent vingt Comtes, Barons, Chevaliers ou Gentilshommes, & les pria de conſulter, s'il ſeroit à propos de ſe ſaiſir du Palais de la Reine, ou de la Tour, ou de tous les deux à la fois. Le réſultat de leur délibération fut, qu'il falloit ſe ſaiſir du Palais, & de la perſonne de la Reine, & que quand elle ſeroit en leur pouvoir, le Comte iroit ſe jetter à ſes pieds, pour lui demander qu'elle chaſsât certaines gens de ſa préſence, & qu'elle les privât de leurs emplois : mais qu'avant que de rien exécuter, il falloit attendre que les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe fuſſent arrivez.

Il eſt mandé au Conſeil.

Il s'excuſe d'y aller.

Il ſe détermine à pourſuivre ſon deſſein.

Cependant, le grand abord de perſonnes ſuſpectes à la maiſon du Comte d'Eſſex, quelques paroles lâchées imprudemment par quelques-uns des Conjurez, & les rapports des Eſpions, ayant achevé de confirmer les ſoupçons de la Cour, le Conſeil s'aſſembla dans la maiſon du Grand Tréſorier, & envoya un des Secretaires au Comte d'Eſſex, pour le prier de s'y rendre. Mais dans le même-tems, quelqu'un fit tomber entre ſes mains un billet par lequel on l'avertiſſoit de prendre garde à lui. Cela fut cauſe qu'il répondit au Secretaire du Conſeil, que ſe trouvant indiſpoſé, il ne pouvoit ſortir de ſa maiſon. Immédiatement après, il tint Conſeil pour ſçavoir s'il falloit pourſuivre le premier deſſein, de ſe ſaiſir du Palais, ou ſi l'on tenteroit de faire ſoulever les

habitans

habitans de Londres, ou enfin, s'il seroit plus à propos de prendre la fuite, puisqu'il n'y avoit plus à douter que le complot ne fût découvert. Le premier de ces projets fut jugé impratiquable, parce qu'on avoit doublé la garde du Palais, ce qui faisoit juger, que la Cour étoit sur ses gardes. Quand au second, on raisonna long-tems sur l'incertitude de l'exécution, parce qu'on ne connoissoit pas assez bien la disposition de la Bourgeoisie de Londres. Pendant ce tems-là, un des Conjurez entra, disant qu'il venoit de la *Cité* (1), & que les habitans étoient prêts à soutenir le Comte contre tous ses ennemis. Il ajoûta, que *Thomas Smith*, l'un des Shérifs de la Ville, qui avoit le commandement de mille hommes de la Milice, avoit promis de se joindre au parti, dès qu'il paroîtroit dans la Ville. Vraisemblablement, celui qui faisoit ce rapport qui ne se trouva pas véritable, avoit été induit à cela par quelqu'un des principaux Conjurez, qui s'étant apperçu que le Comte d'Essex commençoit à mollir, vouloit l'engager si avant qu'il ne lui fût plus possible de reculer. Il n'en fallut pas davantage pour faire prendre au Comte la résolution d'exciter un soulévement dans Londres, étant persuadé que le Peuple étoit porté à tout entreprendre pour lui. Il fut donc convenu, que dès le lendemain, le Comte accompagné de cinq cens hommes, se rendroit dans la Cité, & qu'il y feroit assembler le Conseil de Ville, pour lui demander son assistance. Que si on trouvoit les Bourgeois bien disposez, on se serviroit d'eux pour se frayer le chemin jusqu'à la Reine, ou qu'en tout cas, on se retireroit dans quelqu'autre endroit du Royaume. ELISABETH. 1601.

Suivant cette résolution, les Comtes de Rutland & de Southampton se rendirent le lendemain matin à la maison du Comte d'Essex, avec trois cens hommes, & incontinent, les portes en furent fermées, en sorte qu'on n'en laissoit sortir personne. Mais *Ferdinand Gorge*, l'un des plus zélez du parti, fut plus privilégié que les autres, & sortit sous quelque prétexte. Ce fut lui vraisemblablement, qui découvrit à la Cour le dessein des Conjurez: car peu de tems après, la Reine fit dire au Maire de Londres qu'il ordonnât à la Milice de la Ville, de se tenir prête à marcher au premier commandement. Dans le même-tems, elle envoya le Garde du grand Sceau, le Comte de Worcester, & Guillaume Knolles, à la maison du Comte d'Essex, où on ne les laissa entrer que par le guichet, & sans aucun de leurs Domestiques, excepté celui qui portoit le grand Sceau. Quand ils furent dans la cour, ils y virent les Comtes d'Essex, de Rutland, & de Southampton, environnez d'une foule de gens armez, & s'étant avancez vers eux, le Garde du Sceau dit au Comte d'Essex, que la Reine les envoyoit pour s'informer de la cause d'une si nombreuse Assemblée. Alors le Comte élévant sa voix lui répondit, qu'il sçavoit certainement qu'on avoit complotté de le poignarder dans son lit, & qu'on avoit contrefait son écriture, pour avoir un prétexte de le perdre. Qu'à cause de cela, il avoit assemblé ses amis pour défendre sa vie, puisque ses ennemis ne pouvoient être satisfaits, s'ils ne s'abrûvoient de son sang. Pendant que le Garde du Sceau lui répondoit, que la Reine lui rendroit justice, pourvû qu'elle sçût en quoi il avoit été offensé, il fut interrompu par une voix qui crioit du milieu de la troupe, *Mylord, ils vous trahissent; ils ne cherchent qu'à vous*

La Reine envoye trois Seigneurs au Comte d'Essex, qui les retient prisonniers.

(1) Ce qu'on appelle la *Cité*, c'est la Ville de Londres même, entant que distinguée de la Ville de Westminster.

ELISABETH. 1601.

vous ruïner : allons, allons, le tems se passe. Sur cela, le Comte fit signe aux Envoyez de la Reine, de le suivre, & pendant qu'ils traversoient la cour, ils entendirent un bruit confus de gens qui disoient, *qu'on les tuë, qu'on foule aux pieds ce grand Sceau.* Quand ils furent dans une Chambre où le Comte les avoit conduits, il leur dit, qu'il étoit obligé d'aller à la Cité, pour consulter avec le Maire : qu'il reviendroit bien-tôt, & qu'ils prissent un peu de patience jusqu'à son retour. En achevant ces paroles, il les quitta, fit fermer la porte sur eux, & y laissa une garde.

Il marche dans la Cité pour y exciter une sedition.

Immédiatement après, il se mit en marche avec sa troupe, & dès qu'il fut dans la Cité, il se mit à crier, *pour la Reine, pour la Reine, on en veut à ma vie.* Ensuite il prit le chemin de la maison de Thomas Smith, Shérif de la Ville, qui étoit fort éloignée. Pendant cette longue marche, il n'y eut pas un seul Bourgeois qui voulût se joindre à sa troupe, quoi que plusieurs accourussent par curiosité. Il avoit beau leur crier, *Mes amis, allez prendre les armes; sans cela, vous ne pouvez me servir,* personne ne fit le moindre mouvement en sa faveur. Enfin, il se rendit à la maison du Shérif qui l'ayant vû venir de loin, s'étoit évadé, & étoit allé trouver le Maire. La fuite du Shérif fit comprendre au Comte, qu'il avoit été abusé, quand on lui avoit assuré qu'il pouvoit compter sur son secours. Pendant qu'il étoit encore dans cette maison, incertain de ce qu'il devoit faire, on vint l'avertir qu'un Roi d'armes le proclamoit Traître dans un des quartiers de la Ville, & que le Comte de Cumberland en faisoit autant dans un autre. A cette nouvelle, il sortit de la maison du Shérif, & en criant qu'on vouloit livrer l'Angleterre à l'Infante d'Espagne, il conjuroit les habitans de prendre les armes, pour prévenir ce malheur. Mais voyant que personne ne se mettoit en devoir de le secourir, & apprenant dans ce moment, que l'Amiral alloit marcher à la tête d'une grosse troupe, il prit la résolution de s'en retourner chez lui. Mais en arrivant à la porte de *Ludgate*, il y trouva *Lewisson* qui s'y étoit posté avec une troupe de Soldats, pour lui disputer ce passage. D'abord, il lui envoya *Gorge* pour le prier de le laisser passer : mais Lewisson l'ayant refusé, il se vit obligé de se détourner dans une autre ruë, pour gagner l'Eglise de Saint Paul. Ce fut alors, que Gorge lui représenta, qu'il seroit à propos de mettre en liberté les trois Envoyez de la Reine, qui étoient enfermez dans son hôtel, & il se fit donner cette Commission, dont il s'acquitta sur le champ, & accompagna lui-même les trois Seigneurs à Whitehall. Selon les apparences ce Gorge l'avoit trahi dès le commencement.

Mais il ne peut réüssir.

Il est proclamé Traître.

Il veut retourner à sa maison, & y trouve beaucoup de difficulté.

Cependant le Comte d'Essex persistant toujours dans la résolution de retourner chez lui, trouva la ruë fermée par une Chaîne, & gardée par des Soldats. Comme il ne voyoit point d'autre moyen pour passer qu'en attaquant cette Garde, il donna ordre à *Blunt* de commencer l'attaque, & il le suivit lui-même l'épée à la main, avec beaucoup de résolution. Mais non seulement il fut repoussé, mais même blessé à la cuisse d'un coup de mousquet, & Blunt demeura prisonnier. Cette resistance le contraignit de se jetter dans une petite ruë à gauche, pour se rendre sur le bord de la Tamise, où ayant trouvé quelques petites barques, il se mit dedans avec le peu de monde qui lui restoit, la plûpart de ses gens s'étant déja dispersez. Ce fut par-là qu'il trouva le moyen de se rendre à son hôtel qui

Il arrive

qui étoit ſitué ſur le bord de la Tamiſe. Dès qu'il y fut arrivé, ſon premier ſoin fut de brûler quelques papiers, après quoi, il barricada ſa maiſon, le mieux qu'il lui fut poſſible, eſpérant toujours que la populace de Londres prendroit les armes pour le venir délivrer. Peu de tems aprés, l'Amiral vint bloquer la maiſon, tant du côté de la ruë, que du côté du jardin qui aboutiſſoit à la riviere. Enſuite, il fit ſommer ceux qui étoient dans la maiſon, de ſe rendre, à quoi ils répondirent qu'ils vouloient mourir l'Epée à la main. C'étoit le ſentiment du Baron de *Sandys*, qui preſſoit beaucoup le Comte d'Eſſex de s'ouvrir un paſſage de cette maniere, en lui repréſentant, qu'au pis aller, cette mort ſeroit préférable à celle qui les attendoit ſur un échafaut. Effectivement, les aſſiégez ſembloient s'être fixez à cette réſolution. Mais tout-à-coup, le Comte d'Eſſex changea d'avis, & offrit de ſe rendre, moyennant ces trois conditions : Qu'on les traitât civilement : que la cauſe de chacun d'eux fût jugée ſelon les Loix : qu'on lui donnât le Miniſtre *Ashton* pour le conſoler dans ſa priſon. L'Amiral répondit, qu'il accordoit la premiere : qu'on ne devoit point douter que la Reine n'exécutât d'elle-même la ſeconde, & qu'il feroit ſes efforts pour obtenir la troiſiéme. Ashton étoit un Miniſtre Preſbytérien. Cela fait, on fit entrer les Comtes d'*Eſſex*, de *Rutland*, de *Southampton*, les Lords *Sandys*, *Cromwell*, *Montaquil*, avec *Danverſy* & *Bromley*, dans des batteaux, & on les conduiſit à la Tour. Tout le reſte fut mené dans d'autres priſons. Dès le lendemain, la Reine fit publier dans Londres, qu'elle remercioit les habitans, de leur fidélité, & qu'elle leur recommandoit d'avoir l'œil à tout ce qui ſe paſſeroit dans la Ville, parce que la conjuration étoit plus conſidérable qu'on ne l'avoit cru.

ELISABETH. 1601.

chez lui & y eſt incontinent inveſti.

Il ſe rend.

Il eſt conduit à la Tour.

Le 12. de Fevrier, *Thomas Ley*, créature du Comte d'Eſſex, & ami intime du Comte de Tyrone, fut pendu, pour avoir dit à un certain Officier, que ce ſeroit une action glorieuſe, ſi ſix hommes bien réſolus alloient contraindre la Reine de délivrer le Comte d'Eſſex, & les autres priſonniers. Trois jours après, la Reine fit publier une Proclamation, par laquelle il étoit ordonné à tous les Vagabonds & gens ſans aveu, de ſortir de Londres, à peine de la vie. La Cour avoit eu des avis, qu'un grand nombre de ces ſortes de gens étoient cachez dans la Ville, à deſſein de faire un effort pour délivrer le Comte d'Eſſex, s'ils en trouvoient l'occaſion.

Exécution de Thomas Ley.

Enfin, quelques-uns des priſonniers ayant découvert tout ce qui avoit été réſolu dans les Conſeils les plus ſecrets des Conjurez, les Comtes d'Eſſex, & de Southampton furent jugez le 19. de Fevrier. On les accuſa des crimes dont je viens de parler, & leur unique défenſe fut qu'ils n'avoient rien fait que pour mettre leurs vies en ſureté : mais ils ne purent pas prouver qu'elles euſſent été en danger. Le Comte d'Eſſex témoigna qu'il ne ſe ſoucioit pas beaucoup de la vie : mais le Comte de Southampton pria les Pairs d'intercéder pour lui envers la Reine. Ils furent tous deux condamnez à mourir de la mort des Traîtres.

Les Comtes d'Eſſex & de Southampton ſont condamnez à mort.

Le Comte d'Eſſex ayant reçu ſa Sentence, fit de ſérieuſes réflexions ſur ſa conduite, & parut fort repentant. Ashton ſon Miniſtre ne contribua pas peu par ſes exhortations & par ſes remontrances, à le mettre dans cette diſpoſition. Mais parce que ce Miniſtre Preſbytérien lui conſeilla de déclarer tout ce qu'il ſçavoit, & que par-là vraiſemblablement on ſçut la part que le Roi

Le Comte d'Eſſex témoigne une ſérieuſe repentance.

d'Ecoſſe

ELISABETH. 1601.

d'Ecosse avoit euë dans la conjuration, Cambden en parle d'une maniere à faire juger qu'il n'approuvoit pas cette conduite : *Par les persuasions de son Ministre*, dit cet Ecrivain, *le Comte d'Essex s'imagina qu'il seroit damné éternellement, s'il cachoit quelque chose de la conspiration, & s'il ne découvroit pas tous ses complices.* On sent bien qu'un Auteur qui parle de cette maniere, a quelqu'intérêt caché dans la déposition du criminel. Quoiqu'il en soit le Comte d'Essex ayant souhaité de parler à quelques-uns des Conseillers Privez, le Garde du grand Sceau, le Grand Trésorier, l'Amiral, & le Secretaire Cecil, se rendirent auprès de lui. D'abord, il demanda pardon au premier, de ce qu'il l'avoit arrêté dans sa maison, & au dernier, de ce qu'il l'avoit accusé de vouloir mettre l'Infante d'Espagne sur le Trône d'Angleterre, & se reconcilia sincérement avec eux. Ensuite, il leur déclara, que pendant qu'il seroit au monde, la vie de la Reine ne seroit pas en sûreté, & il leur témoigna, qu'il souhaitoit d'être exécuté dans la Tour, hors de la vûë du Peuple. Il reconnut que quelques-uns de ses amis & de ses Domestiques étoient de méchans hommes, & des pestes publiques; & souhaita de voir *Blunt* & *Cuff*, lesquels on fit venir incontinent. Dès qu'il les vit, il les exhorta à demander pardon à Dieu & à la Reine, & dit à Cuff, que c'étoit lui qui l'avoit le premier porté à prendre des résolutions violentes. Il déclara que *Henri Newill*, Ambassadeur en France, avoit eu connoissance de la conspiration. Cela fut cause qu'on rappella cet Ambassadeur pendant qu'il étoit en chemin pour retourner à Paris, & qu'on le mit en garde chez l'Amiral. Le Comte d'Essex dit encore, que le Lord *Montjoy*, Viceroi d'Irlande, & plusieurs autres, en Ecosse, en France, dans les Païs-bas, en étoient aussi informez. Mais le Lord Montjoy se comportoit si bien en Irlande, depuis qu'il y commandoit, que la Reine ne fit aucun semblant de sçavoir ce que le Comte d'Essex avoit déposé contre lui. Enfin ce criminel repentant déchargea entiérement sa conscience, & ne cacha rien de ce qu'il sçavoit. *Il ne se contenta pas*, dit Cambden, *de déclarer ces choses de bouche, mais par la terreur que lui inspiroit son Ministre, par les vives atteintes qu'il portoit à sa conscience, & par les peines terribles dont il le menaçoit, il fut porté à en faire un Ecrit de sa propre main, lequel étant présenté par ses ennemis au Roi d'Ecosse, lui fit perdre toute la bonne opinion qu'il avoit eûe de lui, & de ses amis.* Si le Roi Jacques n'avoit eu aucun intérêt dans cette affaire, on ne comprend pas pourquoi les déclarations du Comte d'Essex auroient pû lui faire perdre son estime. Mais, selon le projet du Comte, les Ambassadeurs d'Ecosse étoient déja en chemin, & le Roi Jacques parla toûjours dans la suite de ce Seigneur, comme d'un homme qui avoit été son martyr.

Il découvre tous ses complices.

Il est décapité.

Le 25. de Fevrier fut choisi pour l'exécution du Comte d'Essex. Ce jour-là, la Reine parut un peu irrésoluë. Elle envoya même Ordre au Lieutede la Tour de surseoir l'exécution : mais peu de momens après, elle ordonna qu'on passât outre. Cette irrésolution feinte ou véritable, a fourni une matiere abondante à des Romans, & à des Piéces de Théatre, dans lesquelles on représente Elisabeth comme combattuë par l'amour, & par la colére, sans sçavoir à laquelle de ces deux passions elle devoit obéïr. Elle étoit pourtant alors dans sa soixante & huitiéme année, & par conséquent dans un âge où les mouvemens de l'amour ne devoient pas être fort violens. Mais sans nous ar-

rêtes

rêter à ces bagatelles, il suffit de dire que le Comte d'Essex mourut en bon Chrétien, & en donnant des marques d'une repentance qui parut sincére à tous ceux qui en furent les témoins. Sa tête ne fut séparée de son corps qu'au troisiéme coup : mais le premier lui avoit déja fait perdre toute connoissance. Le Maréchal de Biron ayant appris la maniere dont il étoit mort, en fit des railleries, disant qu'une pareille mort étoit plus digne d'un Ministre, que d'un Guerrier.

ELISABETH. 1601.

C'est ainsi que finirent les projets du Comte d'Essex avec sa vie, projets dont on n'a jamais bien pénétré le fond. Quoiqu'il semble qu'ils ne tendissent qu'à détrôner Elisabeth, pour mettre le Roi d'Ecosse sur le Trône d'Angleterre, il y a pourtant quelque apparence, qu'il ne vouloit se servir des droits de ce Prince, que comme d'un prétexte pour ruïner Elisabeth, & que la confiance qu'il avoit dans l'affection du Peuple, lui faisoit concevoir de plus grands desseins. Il est certain que la Reine avoit donné lieu de juger qu'elle sentoit pour ce Seigneur, quelque chose de plus qu'une simple estime. Lorsqu'il n'avoit encore que vingt & un an, elle lui quitta tout ce qu'elle avoit prêté au Comte son Pere, pour son expédition d'Irlande, & c'est le seul pour qui elle ait jamais fait un si grand effort de libéralité. Le Comte de Leicester étant mort peu de temps après, elle fit vendre ses biens à l'encan pour se payer des sommes qu'elle lui avoit prêtées. Avant que le Comte d'Essex lui eût rendu aucun service considérable, elle le fit Chevalier de la Jarretiere, & lui donna une place dans son Conseil Privé. Elle continua dans la suite à le distinguer de tous les autres Courtisans, non seulement par les charges, les emplois, & les commandemens dont elle l'honora, mais principalement par des témoignages particuliers de sa faveur dont tout le monde s'apperçevoit aisément, & qui le faisoient regarder sur le pied de Favori. Ces faveurs produisirent leur effet ordinaire : c'est-à-dire, qu'elles le rendirent vain & orguëilleux. Il ne pouvoit souffrir que personne s'avançât à la Cour, que par son moyen, & il étoit ennemi juré de tous ceux en qui la Reine avoit quelque confiance. Il passa même jusqu'à cet excès d'orguëil, que de vouloir hautement maîtriser la Reine même, & la contraindre de suivre ses avis en toutes choses. C'est ce qui lui attira ce malheureux soufflet qui le porta sans doute à former le dessein d'en tirer une vengeance éclatante. En effet, ce fut depuis ce tems-là, qu'il commença à rouler dans sa tête des projets, qui furent cause de sa perte, & qui auroient pû causer celle de la Reine même, tant les Souverains doivent prendre garde à ne faire point de pareils affronts à des gens d'honneur. Sa famille étoit originaire de la Ville d'*Evreux* en Normandie, dont elle portoit le nom. Elle étoit noble & ancienne, comme on le peut inférer de ses Alliances avec les meilleurs Maisons d'Angleterre, dont quelques-unes tiroient leur origine de la famille Royale. *Gautier* son Pere fut pourtant le premier de sa Maison honoré de la Dignité de Comte.

Quelques-uns des complices sont exécutez.

Le Comte d'Essex étant mort, on fit le procès à quelques-uns de ses principaux complices. Dans l'examen de *Blunt*, qui avoit été Maréchal de l'Armée en Irlande, on lut la confession que le Comte d'Essex avoit faite par écrit. Blunt l'ayant vuë écrite signée de la propre main du Comte, en demeura si étourdi, qu'il ne put dire que ces paroles, en levant les yeux au Ciel : *Seigneur, tu sçais de quels desseins je l'ai détourné.* Ensuite, on lut la confes-

ELISABETH. 1601.

sion de Ley qui avoit été pendu, dans laquelle il disoit que Blunt lui avoit permis d'envoyer un homme au Comte de Tyrone, & que ce Comte Irlandois avoit dit, que si le Comte d'Essex vouloit se fier à lui, il le rendroit le plus grand Seigneur d'Angleterre. Ley avoit aussi déposé, que les deux Comtes, & Blunt étoient dans le même complot, & formoient les mêmes projets. Blunt se défendit mal, aussi bien que *Danversy*, *Davis*, Cuff Secretaire du Comte d'Essex, & Meric son Maître d'Hôtel, & ils furent tous condamnez à mort. Blunt étant sur l'échafaut, dit que depuis trois ans, il avoit reconnu que le Comte d'Essex étoit mécontent & plein d'ambition. Qu'étant tous deux en Irlande, le Comte lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de prendre avec lui l'élite de l'Armée : d'aller se saisir du port de Milford dans le Païs de Galles : de lever des troupes dans ces quartiers-là, & de marcher ensuite, droit à Londres. Qu'il l'avoit dissuadé d'entreprendre une chose si dangereuse, & si difficile à exécuter : mais qu'il lui avoit conseillé de prendre avec lui une troupe de gens choisis, & de se rendre maître de la personne de la Reine : afin de faire ensuite, sous son nom, ce qu'il jugeroit à propos. *Mais*, ajoûta-t-il, *quoiqu'il soit vrai, que dans nos délibérations, nous n'ayons jamais résolu de tremper nos mains dans le sang de la Reine, je ne sçai si nous aurions été en Etat de garder tant de modération, & si les conjonctures ne nous auroient pas obligez à la tuer.* Il déclara qu'il mouroit Catholique Romain, de telle maniere pourtant qu'il ne mettoit sa confiance qu'au mérite de la mort de J.C.

La Reine fait grace à plusieurs autres.

La Reine & le Conseil crurent qu'il étoit de la prudence de borner les exécutions à ce peu de personnes, à cause du nombre, & de la qualité des complices. Le Comte de Southampton fut gardé en prison, & tous les autres furent seulement condamnez à des amendes que la Reine exigea de quelques-uns, & dont elle fit grace à la plus grande partie. *Henri Newill* ne fut condamné qu'à tenir prison autant de tems que la Reine le jugeroit à propos, quoiqu'il fût prouvé contre lui, qu'il avoit eu connoissance de la conspiration, sans en avoir rien déclaré.

Ambassade d'Ecosse.

Les Comtes de Marr & de Kinloss, Ambassadeurs d'Ecosse, étoient arrivez trop tard, dans le tems que le Comte d'Essex étoit déja en prison. On sçait bien à quel dessein, le Comte d'Essex les avoit demandez : mais on ignore quelles Instructions ils avoient du Roi d'Ecosse par rapport à la conspiration. Il semble pourtant, que de la proposition du Comte d'Essex, & de l'arrivée de ces Ambassadeurs dans le tems que la conspiration fut découverte, on peut inférer, que le Roi Jacques n'y étoit pas contraire. Quoiqu'il en, soit ces Ambassadeurs se bornerent à féliciter la Reine sur la découverte d'un Complot si dangereux : à demander la punition d'un certain certain *Valentin Thomas*, qui en 1598. avoit accusé le Roi d'Ecosse d'avoir de mauvais desseins contre la Reine, & qui étoit encore en prison : à se plaindre qu'on avoit par finesse attiré hors d'Ecosse, deux fugitifs Anglois qui s'y étoient refugiez : enfin, à demander à la Reine, qu'elle donnât au Roi leur Maître, quelques Terres en Angleterre. Elisabeth, sans rien témoigner de ce qu'elle sçavoit, répondit, qu'elle recevoit en très-bonne part, la félicitation du Roi d'Ecosse, & qu'elle souhaitoit, que pareille chose n'arrivât pas dans son Païs. Qu'elle n'avoit pas voulu qu'on fît mourir Valentin, afin de faire voir qu'elle n'ajoûtoit aucune foi à sa déposition. Que les deux fugitifs

Demandes des Ambassadeurs.

Réponse de la Reine.

Anglois

Anglois avoient été finement rattrapez par le Gouverneur des frontieres, qui avoit fait la faute de les laisser échapper, & qu'elle s'étonnoit que le Roi d'Ecosse les redemandât, puisqu'un Prince qui protége des Sujets rebelles d'un autre Prince, instruit les siens propres à se révolter contre lui. Que pour ce qui regardoit les Terres que le Roi d'Ecosse demandoit, elle s'en tenoit à la réponse qu'elle avoit déja faite sur le même sujet. Que néanmoins, elle augmenteroit sa pension de deux mille livres, pourvû qu'il entretînt sincérement leur amitié mutuelle, sans se laisser conduire par des gens qui cherchoient leur avantage particulier dans les calamitez publiques. ELISABETH. 1601.

Le Siége d'Ostende qui fut commencé cette année au mois de Juillet, fournit une ample matiere aux affaires des Païs-bas. *François de Vére* qui en fut le premier Gouverneur pendant le Siége, & les troupes Angloises qui servoient sous lui, s'y distinguerent d'une maniere qui fit beaucoup d'honneur à leur Nation. Siége d'Ostende. *Grotius.*

Henri IV. se rendit à Calais au mois d'Août, comme pour voir de plus près ce qui se passoit à ce Siége, & cela causa quelque inquiétude à l'Archiduc. Mais le voyage du Roi regardoit moins le Siége d'Ostende, que le dessein de conférer plus aisément avec Elisabeth, sur le projet qu'il commençoit à former contre la Maison d'Autriche. Mézerai prétend qu'Elisabeth avoit la premiere conçu ce dessein, & qu'elle désiroit ardemment de conférer elle-même avec Henri, sur un Vaisseau, entre Douvre & Calais. Mais j'ai de la peine à croire qu'à l'âge où elle étoit, & n'ayant point d'enfans, elle ait occupé son esprit d'un dessein de cette nature, dont l'exécution demandoit beaucoup de temps & de dépense. Je croi encore moins, qu'elle ait voulu s'exposer aux incommoditez de la Mer, pour avoir une conférence avec Henri IV. pour qui, depuis quelque temps, elle n'avoit ni beaucoup d'amitié, ni beaucoup de confiance. Il y a bien plus d'apparence, que ce Prince pensant dès-lors au projet qu'il voulut exécuter dans la suite, souhaitoit d'y engager Elisabeth. Les Historiens Anglois se contentent de dire, que la Reine ayant appris l'arrivée du Roi de France à Calais, lui envoya *Thomas Edoüards* pour le complimenter, & que pour lui rendre la pareille, Henri lui envoya les Maréchaux de *Biron* & de *Lavardin*, avec le Duc d'*Aumont*, qui furent reçus avec toute sorte d'honneur & de civilité. Mézerai a dit encore, que la Reine fit voir à ces Seigneurs François, la tête du Comte d'Essex qu'elle gardoit dans sa Chapelle, avec celles de plusieurs autres Rebelles. Mais Cambden avoit déja réfuté ce conte dans ses Annales, en assurant, que la tête du Comte d'Essex fut enterrée avec son corps. Il a dit seulement, que la Reine parlant au Maréchal de Biron, du Comte d'Essex, lui avoit dit, qu'elle conseilloit au Roi de France, de ne pas épargner les têtes de ceux qui entreprendroient de troubler son repos. Complimens reciproques entre Henri IV. & Elisabeth. *Mézerai. Cambden.*

Le Parlement s'étant assemblé au mois d'Octobre, on porta des plaintes dans la Chambre des Communes touchant divers monopoles autorisez par des Lettres Patentes de la Reine, qui donnoient à quelques Particuliers, le privilége de vendre certaines marchandises, privativement à tous autres. La Reine ayant été informée que la Chambre regardoit ces sortes de monopoles comme autant de brêches aux priviléges des Sujets, cassa la plus grande partie des Lettres qu'elle avoit accordées, & donna Commission aux Juges du Royau- Mécontentement des Communes touchant les monopoles. La Reine leur donne satisfaction. Elles l'en remercient

ELISABETH. 1601.

Royaume, d'examiner la validité des autres. Cette démarche faite, avant même qu'on lui eût présenté d'Adresse sur ce sujet, fut si agréable aux Communes, qu'elles lui députerent quatre-vingts de leurs Membres pour l'en remercier. Elle ne laissa pas passer cette occasion de témoigner à la Chambre la grande affection qu'elle avoit pour ses Sujets. Après avoir reçu le compliment des Députez, elle leur répondit en ces termes.

des Deputez.

Discours de la Reine aux Députez des Communes.

MES CHERS AMIS,

Je vous dois de grandes loüanges, & un remercîment singulier, pour la bonne affection que vous m'avez témoignée, en me faisant connoitre l'erreur que j'avois commise, non pas volontairement, mais par ignorance. Cette erreur seroit tournée à ma honte, quoique je ne l'eusse pas mérité, puisqu'il n'y a rien dont je fasse plus de cas, que de l'amour & de l'estime de mes Sujets, si vous n'aviez pris soin de me faire connoître les harpies qui m'ont arraché ces faveurs. J'aimerois mieux perdre l'usage de mes mains que de les employer à signer des priviléges préjudiciables à mon Peuple. Je ne suis pas assez éblouïe par l'éclat de la Majesté Royale, pour croire que je puisse franchir les bornes de la justice. Les Souverains qui ignorent l'art de régner peuvent bien être abusez par le glorieux titre de Roi, de même que les malades, par la feüille d'or qui couvre les pillules qu'on leur donne: mais je ne suis pas de ce nombre. Je sçai que les Etats doivent être gouvernez, non au profit de ceux qui en ont la conduite, mais à l'avantage du Peuple qui leur est commis, & qu'il y a un Juge suprême auquel il faut que les Souverains rendent compte. Je m'estime très-heureuse d'avoir gouverné jusqu'ici sur de tels principes, & d'avoir des Sujets pour lesquels je quitterois volontiers mon Trône & ma vie même, si cela pouvoit leur être utile. Je vous prie donc de ne m'imputer point des fautes que d'autres ont faites, en me suggérant des faussetez, & que le témoignage d'une droite conscience me serve d'excuse envers vous. Vous sçavez bien que les Ministres des Princes sont souvent plus attentifs à leur propre bien qu'à celui de l'Etat: qu'ils leur cachent la vérité, & que les Souverains ayant tant d'affaires sur les bras, ne peuvent pas voir tout par eux-mêmes.

Confiance du Parlement aux paroles de la Reine.

Elisabeth avoit le bonheur de se faire croire, quand elle parloit ainsi, parce qu'effectivement sous son Regne, les Anglois ont été le plus heureux Peuple du monde. Ils ne voyoient point faire des complots contre leur liberté, ni encourager ceux qui proposoient de rogner quelques-uns de leurs priviléges. La Justice étoit renduë avec impartialité, & ils ne voyoient point dissiper mal à propos les revenus de la Couronne, & les Subsides que le Parlement accordoit pour les besoins publics. Ils avoient donc lieu de croire, que la Reine, les aimoit véritablement, puisqu'elle les faisoit joüir d'une telle félicité. Quelques-uns des Successeurs de cette illustre Reine ont bien parlé de la même maniere à leurs Parlemens, & cela même est en quelque sorte tourné en coûtume: mais ils n'ont pas tous obtenu la même créance, parce que ce ne sont pas les paroles qui persuadent, mais les effets. Cette affaire ne se passa pas en purs complimens reciproques. La Chambre des Communes voulant témoigner à la Reine sa reconnoissance, lui accorda le plus grand Subside qu'elle lui eut jamais accordé depuis le commencement de son Regne. Heureux les Rois d'Angleterre, qui, par une conduite pleine de franchise & de bonne foi, sçavent entretenir une telle correspondance, entr'eux & leur Parlement.

La

La Guerre d'Irlande ſe continua toute cette année avec des ſuccès plus heureux pour les Anglois, que dans les deux années précédentes. Les Rebelles reçurent pourtant un ſecours d'Eſpagne, conduit par *D. Jean d'Aguilar*, qui arriva au Port de Kingſale, & ſe rendit maître de la Ville. Il publia d'abord un manifeſte, où il diſoit, qu'Eliſabeth ayant été légitimement dépoſée par le Pape, ſes Sujets n'étoient plus liez par leur ſerment de fidélité, & qu'il étoit venu pour délivrer l'Irlande des piéges du Diable. Mais bien loin de faire dans cette Iſle, les progrès auſquels il s'étoit attendu, il ſe vit incontinent aſſiégé dans Kingſale, par le Viceroi. Peu de tems après, le Comte de Tyrone s'étant approché des Anglois pour faire lever le Siége, fut battu à plate-couture, après quoi le Général Eſpagnol ſe vit obligé de capituler. On lui accorda de pouvoir ſe retirer avec ſes troupes, en Eſpagne, après qu'il auroit rendu certains Châteaux dont il s'étoit emparé. Cette Capitulation fut ſignée le 2. de Janvier de l'année 1602. Pendant le reſte de l'Hiver, le Viceroi eut contre les Rebelles, divers autres bons ſuccès qui mirent les affaires du Comte de Tyrone, dans une très-mauvaiſe ſituation.

Continuation de la Guerre d'Irlande. *Cambden.*

Secours d'Eſpagne au Comte de Tyrone.

Tyrone perd une Bataille.

Les Eſpagnols ſe retirent.

Cependant, la Reine voulant ôter aux Eſpagnols, l'envie de faire de nouvelles entrepriſes ſur l'Irlande, fit équiper une Flotte de huit grands Vaiſſeaux, & de quelques autres moindres, & en donna le commandement à *Richard Lewiſſon*, & à *Guillaume Monſon*. Ces deux Commandans s'étant ſéparez, Lewiſſon rencontra trente huit Vaiſſeaux Eſpagnols qui venoient des Indes Orientales, & les attaqua, mais ſans ſuccès. Monſon l'ayant joint quelque tems après, ils allerent enſemble attaquer une grande Caraque du port de quinze cens tonneaux, qui venoit du même Païs, & qui s'étoit retirée ſous le Château de *Zizambra*, en Portugal: où elle étoit ſoutenuë de onze Galeres commandées par Spinola. Malgré la difficulté de cette entrepriſe, ils ne laiſſerent pas d'attaquer la Caraque, & après avoir écarté les Galeres, ils ſe rendirent maîtres de ce riche Vaiſſeau qui fut eſtimé plus d'un million d'écus, & l'emmenerent en Angleterre, n'ayant perdu que douze hommes dans le combat.

1602. Flotte contre l'Eſpagne.

Priſe d'une riche Caraque Eſpagnole.

Au mois de Septembre ſuivant, Spinola avec ſix Galéres qu'il avoit ſauvées, voulant aller en Flandre, rencontra dans la Manche quelques Vaiſſeaux Anglois & Hollandois, qui lui livrerent un rude combat. Deux de ſes Galeres furent ſubmergées, une fut priſe, & il ſe retira dans le port de l'Ecluſe avec les trois autres.

Galéres priſes par les Anglois.

Dans cette même année, il y eut en Angleterre un grand différend entre les Jéſuites & la plûpart des Prêtres ſéculiers: ceux-ci accuſoient les Jeſuites d'être l'unique cauſe des Loix ſéveres qui avoient été faites contre les Catholiques, parce qu'ils avoient trempé dans toutes les Conſpirations, & qu'ils avoient même ſuborné des aſſaſſins pour tuer la Reine. Pendant que cette querelle étoit dans ſa plus grande chaleur, la Reine eut avis que les Jéſuites & ceux d'entre les Prêtres ſéculiers qui ſuivoient leurs principes & leur parti, tramoient quelque choſe contre le Gouvernement. Cela fut cauſe, que par une Proclamation, elle les bannit du Royaume, avec défenſe d'y remettre jamais le pied, ſur peine de la vie. Les autres Prêtres ſéculiers, qui n'étoient pas du Parti des Jéſuites étoient auſſi ſoumis à la même peine, à moins qu'ils ne ſe liaſſent par un ſerment de fidélité.

Différend entre les Jéſuites & les Prêtres ſéculiers.

Proclamation contre les Jeſuites.

ELISABETH. 1602. Conspiration contre Henri IV. Le Maréchal de Boüillon prie la Reine d'interceder pour lui.

Ce fut aussi dans le cours de cette année que le Roi Henri IV. fit trancher la tête au Maréchal de Biron pour avoir conspiré avec plusieurs autres de démembrer la Monarchie Françoise. Ce Seigneur avoit été comme son bras droit, pendant que ses affaires avoient été en mauvais état. Mais depuis qu'il avoit fait la Paix avec l'Espagne, il avoit jugé que le meilleur moyen pour se procurer du repos, étoit de gagner, par des bienfaits, les Seigneurs François qui lui avoient été le plus contraires. Cela ne se pouvoit faire sans négliger les anciens amis, & ce fut là l'unique cause de cette Conspiration dont le Maréchal de Biron étoit le Chef. Ses complices, comme le Comte d'Auvergne & quelques autres, obtinrent aisément leur grace. Mais le Maréchal de Boüillon, qui étoit aussi du nombre, jugea qu'il étoit plus sûr pour lui de se retirer en Allemagne d'où il écrivit à Elisabeth, pour le prier d'intercéder pour lui. Le Roi de France lui écrivit aussi, pour lui faire part de cette conspiration, & pour lui demander conseil sur ce qu'il avoit à faire, par rapport au Maréchal de Boüillon. La Reine lui répondit, qu'elle ne pouvoit lui donner aucun conseil, avant que de sçavoir parfaitement, si le Maréchal étoit coupable. Elle l'avertissoit aussi, de prendre garde que ce ne fût une ruse Espagnole, pour lui faire concevoir des soupçons contre ses meilleurs Sujets. Mais Henri, ne regardant pas le Maréchal sur ce pied-là, dit à l'Ambassadeur d'Angleterre que la Reine sa Maîtresse en avoit meilleure opinion qu'il ne méritoit, puisqu'il étoit certain, qu'il étoit entré bien avant dans la conjuration du Comte d'Essex, & qu'il ne l'avoit pas même désavoüé.

Les Affaires de Tyrone vont en décadence. Il se soumet à la Reine.

Les affaires du Comte de Tyrone en Irlande, alloient toûjours fort mal pour lui. Le Viceroi l'ayant poursuivi sans lui donner aucun relâche, jusque dans les endroits où il se croyoit le plus en sûreté, le contraignit enfin d'avoir recours à la Clémence de la Reine: mais il ne voulut point recevoir sa soumission, sans un Ordre exprès de la Cour. Cet ordre étant enfin arrivé, le Comte de Tyrone vint se rendre au Viceroi qui résolut de l'emmener avec lui en Angleterre pour le présenter à la Reine.

1603. La Reine tombe malade.

Sur la fin du mois de Janvier de l'année 1603. Elisabeth commença à sentir les premieres atteintes de la maladie qui la conduisit enfin au tombeau. On regarda d'abord comme un mauvais présage la nécessité où elle se trouva de faire scier l'anneau qu'elle portoit à son doigt: parce qu'elle avoit accoutumé de dire, que c'étoit avec cet anneau qu'elle avoit épousé son Peuple. Comme elle étoit déja dans un âge fort avancé, on jugea aisément, qu'elle ne relévéroit pas de cette maladie. Ainsi quelque tems avant sa mort, elle eut le chagrin de se voir abandonnée de la plûpart de ses Courtisans qui s'empresserent à l'envi à rechercher la faveur du Roi d'Ecosse son Successeur présomptif. Cela lui causa une tristesse dont il ne lui étoit pas possible de cacher la cause, d'autant plus qu'on parloit déja ouvertement de faire venir le Roi Jacques en Angleterre, avant qu'elle eut expiré. Au commencement du Mois de Mars, elle fut attaquée d'un engourdissement dans ses membres, qui la rendoit immobile, & faisoit qu'elle ne pouvoit même parler qu'avec beaucoup de difficulté. Cet état étoit accompagné d'un chagrin extraordinaire, en sorte qu'elle ne pouvoit souffrir personne auprès d'elle, que l'Archevêque de Cantorbéri qui la consoloit, & qui prioit Dieu pour elle & avec elle. Enfin, lorsqu'on s'aperçut qu'elle étoit proche de sa derniere heure, le Conseil lui députa l'Amiral

Ses Courtisans l'abandonnent. Elle en ressent un grand chagrin.

miral, le Garde du Sceau privé, & un des Secretaires d'Etat, pour la prier de nommer son Successeur. Elle répondit avec quelque peine, qu'elle avoit toûjours dit, que son Trône avoit été un Trône de Rois, & qu'elle ne vouloit point qu'une personne vile lui succédât. Le Secretaire lui ayant représenté que ces paroles étoient fort obscures, & que le Conseil souhaitoit qu'elle déclarât plus ouvertement sa volonté. *Je veux*, dit-elle, *qu'un Roi me succéde, & qui sera-ce, que le Roi d'Ecosse mon plus proche parent?* Après cela, l'Archevêque l'ayant exhorté à ne penser plus qu'à Dieu, *C'est ce que je fais*, dit-elle, *& mon cœur ne s'éloigne point de lui.* Quand elle ne put plus parler, elle leva ses yeux & ses mains au Ciel, & après avoir donné quelques autres marques de sa confiance en la miséricorde de Dieu, elle expira, le 24. de Mars, vieux style, dans la soixante & dixieme année de sa vie, & dans la quarante-quatrieme de son Regne.

ELISABETH. 1603.

Elle nomme le Roi d'Ecosse pour son Successeur.

Elle meurt.

Pour faire en peu de mots, l'éloge de cette illustre Reine, il semble qu'il devroit suffire de faire remarquer, que sa mémoire est encore en bénédiction parmi les Anglois, dans un tems où l'on ne peut pas soupçonner que la flaterie ait aucune part à la vénération qu'ils ont pour elle. Mais Elisabeth a banni d'Angleterre la Religion Catholique, & y a rétabli la Réformation. Cela seul a été cause qu'il s'est formé sur son sujet deux partis qui l'accusent reciproquement, ou de flatterie ou d'animosité; les Protestans considerant que cette Reine a été l'unique rempart de leur Religion qui, sans elle, auroit été vraisemblablement ruïnée, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, & peut-être en France, & dans les Païs-bas, ne peuvent s'empêcher de lui donner de grands éloges, & se sentent portez à excuser ses défauts. Par cette même raison, les Catholiques Romains la regardent d'un autre œil, & même quelques-uns d'entr'eux n'ont pas fait difficulté de la représenter avec les plus noires couleurs & d'accompagner son nom d'épithêtes très-odieuses. C'est ce qui fait qu'il est impossible de lui donner un caractére qui soit du goût de tout le monde. Je me contenterai donc de faire ici quelques réfléxions qui pourront aider à ceux qui ne cherchent que la vérité, à porter, sur cette fameuse Reine, un Jugement désintéressé, indépendemment de la passion, & des préjugez des Partis.

Caractere d'Elisabeth.

Elisabeth avoit beaucoup d'esprit, & un jugement naturellement droit, & solide. C'est ce qu'elle fit bien voir par toute sa conduite, depuis le commencement de son Regne, jusqu'à la fin. Rien ne marque mieux sa capacité, que l'adresse avec laquelle elle sçut se démêler de tous les embarras que ses ennemis lui susciterent, sur tout, quand on considére quels étoient ces ennemis. C'étoit ce qu'il y avoit de plus puissant, de plus fin, de plus délié, de moins scrupuleux, en Europe. Il suffit de les nommer, pour en convaincre tout le monde. La Cour de Rome sous divers Papes, Philippe II. Roi d'Espagne, le Duc d'Albe, Henri II. & Charles IX. Rois de France, Catherine de Médicis, le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, Marie Reine d'Ecosse, tout le Clergé Romain, & en particulier, les Jésuites. Si elle avoit eu des forces proportionnées à celles de ses ennemis unis ensemble, il n'y auroit rien là de fort extraordinaire. La force supplée souvent au défaut de capacité. Mais comment resista-t-elle à des ennemis si puissans & si redoutables? Ce fut par deux ou trois maximes qu'elle posa pour fondement de sa condui-

Son habileté.

te,

ELISABETH. 1603.

te, & dont elle ne s'écarta jamais : de se faire aimer de son Peuple : de bien ménager ses finances : d'entretenir la division parmi ses voisins. Si on y prend garde de près, elle n'avoit point d'autre moyen de se garentir. On ne peut donc disconvenir, que ce ne soit là une marque bien évidente de son habileté.

Sa dissimulation.

Mais ce n'est pas sur cela que je dois principalement insister, puisque personne ne lui a jamais disputé cette qualité : Au contraire, c'est de là que ses ennemis ont pris occasion de la décrier, en faisant regarder comme des Vices déguisez, ce que ses partisans veulent faire admirer comme des Vertus. Ils ont prétendu, que toute son habileté consistoit dans une dissimulation outrée, & dans une profonde hypocrisie. En un mot, ils ont dit que c'étoit une véritable Comédienne. Pour moi, je ne prétends pas nier, qu'elle n'ait fait un grand usage de la dissimulation, tant envers les Cours de France, & d'Espagne, qu'à l'égard de la Reine d'Ecosse, & des Ecossois. Ce seroit vouloir nier une chose trop manifeste. Il n'y eut que la Cour de Rome, avec laquelle elle ne dissimula jamais. Je suis encore persuadé, qu'ayant tant intérêt à se concilier l'amour & l'estime de ses Sujets, elle affecta de parler souvent, & avec exagération de la tendresse qu'elle avoit pour eux, & qu'elle voulut persuader qu'elle faisoit, par un excès d'affection pour son Peuple, des choses ausquelles son propre intérêt avoit la meilleure part. Mais la question est de sçavoir si dans les circonstances où elle se trouvoit, sa dissimulation étoit blâmable. Quel tort faisoit-elle à ses Sujets, en tâchant de leur persuader qu'elle les aimoit tendrement, puisqu'elle faisoit actuellement & réellement, tout ce qui étoit nécessaire pour les en convaincre? Par rapport aux Etrangers, il faut soigneusement remarquer, que sa dissimulation & ses artifices ne tendoient pas à s'emparer de leur bien, mais à conserver le sien propre. Ses ennemis ont souvent tenté de lui arracher la Couronne & la vie même. Elle a sçû sauver l'une & l'autre par sa politique, & par sa dissimulation. Où est le mal de cette conduite? Peut-on, sans une extrême prévention, confondre la dissimulation, & les artifices qui n'ont pour but que de se conserver soi même, avec la dissimulation & les artifices qui ne tendent qu'à surprendre les innocens, & à s'emparer du bien d'autrui, & peut-on les regarder sur le même pied? Pour moi je suis si éloigné de croire que cette sorte de dissimulation porte aucun préjudice à la réputation d'Elisabeth, que je suis au contraire persuadé, qu'elle doit faire une partie de son éloge.

Remarque sur ce sujet.

Sur son avarice.

L'avarice est encore un défaut, que ses propres partisans lui ont reproché. Je ne veux pas disconvenir, qu'il n'y ait eu quelque excès dans son œconomie, & qu'en certaines occasions, elle n'ait poussé trop loin les conséquences de la maxime qu'elle avoit établie, de ne rien dépenser qu'à propos. Mais en général, je soutiens, que les circonstances où elle se trouvoit, demandoient sinon qu'elle fût avare, du moins, qu'elle ne se défit de son argent qu'avec la plus grande circonspection, tant pour conserver l'affection de son Peuple, que pour se tenir toûjours en état de résister à ses ennemis. Au fond, à qui faisoit-elle du tort par son extrême œconomie? A une douzaine de Courtisans affamez qui auroient bien souhaité qu'elle eut prodigué ses trésors, comme le Roi son Pere l'avoit fait, au commencement de son Regne. Quant au reste de ses Sujets, bien loin qu'ils eussent sujet de se plaindre de cette prétenduë avarice, ils avoient lieu au contraire de s'en louër, puisqu'elle ne con-

confiftoit pas à leur ravir leur bien par des moyens illégitimes, ainfi que l'avoit fait Henri VII. fon ayeul, mais à bien ménager fes revenus, & par conféquent les leurs propres.

ELISABETH. 1603.

On l'accufe encore de n'avoir pas été auffi chafte, qu'elle affectoit de le paroître. Quelques-uns même prétendent qu'il y a encore en Angleterre quelque poftérité d'une Fille qu'elle avoit eûë du Comte de Leicefter. Mais comme jufqu'ici perfonne n'a entrepris de donner aucune preuve de cette accufation, on peut hardiment la mettre au rang des calomnies dont on a tâché de flétrir fa réputation, tant pendant fa vie qu'après fa mort.

Calomnies répanduës par rapport à fa chafteté.

Il n'eft pas auffi facile de la juftifier fur la mort de la Reine d'Ecoffe. C'eft ici qu'il faut reconnoître franchement, qu'elle facrifia l'équité, la juftice, & peut-être, fa propre confcience, à fa fûreté. Si Marie étoit coupable d'avoir fait mourir le Roi fon Epoux, comme il y a lieu de le croire, ce n'étoit pas à Elifabeth à l'en punir. Auffi ne fut-ce pas pour ce crime qu'elle lui ôta la vie; mais elle fe fervit de ce prétexte pour la retenir en prifon, fous le prétexte captieux de faire connoître fon innocence. C'étoit en cette occafion que la diffimulation étoit blâmable. Cette premiere injuftice l'engagea dans la fuite, à employer une infinité de rufes & d'artifices pour fe procurer un prétexte de rendre la prifon de cette Reine perpétuelle. De la naquit enfin la néceffité de la faire mourir fur un échafaut. Enfin, cet excès de violence produifit encore les artifices, & les diffimulations dont elle ufa pour s'en juftifier, & pour en rejetter la faute fur un innocent. C'eft là, fans doute, le mauvais endroit d'Elifabeth, qui prouve manifeftement jufqu'à quel excès elle portoit la crainte de perdre cette Couronne qu'elle fentoit toûjours chancelante fur fa tête. C'eft cette crainte & cette inquiétude continuelle où elle étoit fur ce fujet, qui caractérife fon Régne, parce qu'elle fut la caufe & le principe de prefque toutes fes actions. Tout ce qu'on peut dire de plus fort pour Elifabeth, c'eft que la Reine d'Ecoffe & fes amis, avoient porté les chofes à un tel point, qu'il falloit que l'une des deux Reines pérît, & qu'il étoit naturel que la plus foible fuccombât. Mais cela n'excufe point l'injuftice qu'Elifabeth avoit déja faite à Marie, en la retenant en prifon: injuftice qui n'avoit d'autre fondement que la crainte d'Elifabeth, par rapport à fa Couronne.

Réfléxions fur la mort de la Reine d'Ecoffe.

Je viens préfentement à la Religion d'Elifabeth. Je ne croi pas que jamais perfonne ait prétendu qu'elle n'étoit pas véritablement Proteftante. Mais comme elle avoit intérêt de l'être, quelques-uns en ont pris occafion de douter, fi le zéle qu'elle faifoit paroître pour fa Religion, étoit un effet de fa perfuafion ou de fa politique. Ce qui peut avoir donné occafion à ce doute, c'eft qu'il paroit affez clairement par fon Hiftoire, qu'en fecourant les Proteftans de France & des Païs-Bas, auffi bien que ceux d'Ecoffe, elle n'avoit que des vûës temporelles, & de fe garentir contre les invafions dont elle étoit menacée. Mais on ne peut pas inférer de-là, qu'elle n'étoit pas bonne Proteftante, ou qu'elle n'avoit point de Religion; puifqu'il n'eft nullement impoffible que fa Religion s'accordât avec fes intérêts temporels. Tout ce qu'on peut dire à cet égard, c'eft qu'il lui arriva quelquefois de faire marcher fes intérêts temporels devant ceux de la Religion.

Sur la Religion d'Elifabeth.

Elle a été accufée, avec beaucoup d'emportement, d'avoir perfécuté les Catholiques, & d'en avoir fait mourir plufieurs. Il eft vrai qu'il y en a eu quel-

Sur la perfécution contre les Catholiques,

ELISABETH. 1603. quelques-uns qui ont souffert la mort sous son Régne. Mais on peut soutenir hardiment, qu'aucun n'a été puni de mort, que pour avoir conspiré contre la Reine ou contre l'Etat, ou pour avoir tenté de détruire la Religion Protestante en Angleterre, & d'y rétablir la Catholique, par des moyens violens. Les Catholiques qui ont voulu vivre en repos, ont été tolérez, quoique pourtant un peu gênez par rapport à l'exercice de leur Religion, mais jamais à l'égard de leurs consciences. Si cela doit être appellé persécution, quel nom donnera t-on à ce que les Protestans ont souffert sous le Régne de Marie?

& contre les Presbytériens. Les Presbytériens croyent aussi avoir raison de se plaindre de l'Acte de Parlement qui fut fait sous ce Régne, qui les empêchoit de joüir de la liberté de conscience, quoiqu'ils fussent Protestans. Je n'entreprendrai point de décider s'ils avoient raison de se plaindre de cette rigueur. Je me contenterai de dire seulement, qu'il me semble, qu'il y avoit en eux un peu trop d'obstination, & trop peu de Charité dans leurs adversaires.

Juste éloge d'Elisabeth. Pour rassembler en deux mots ce qui peut servir à former le caractere d'Elisabeth, j'ajouterai, qu'elle a été une bonne & illustre Reine, ayant beaucoup de vertus & de bonnes qualitez, & peu de défauts. Mais ce qui doit, sur toutes choses, la faire estimer, c'est qu'elle a fait joüir les Anglois d'une félicité inconnuë à leurs Ancêtres sous la plûpart des Rois ses prédecesseurs. C'est là sans doute la pierre de touche qui doit servir à faire porter un juste Jugement de ceux que Dieu a préposez au gouvernement des Etats.

FIN DU TOME SIXIÉME.



TABLE DES MATIERES,

Contenuës en ce Tome Sixiéme.

A.

D.

E.

F.

G.

Premiers

T.

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÉME.

